3 1761 11973981 1


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761119739811

C 36
16

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Wednesday, May 29, 1991
Wednesday, June 19, 1991
Wednesday, September 25, 1991
Thursday, September 26, 1991

Chairperson: Robert L. Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 1

Le mercredi 29 mai 1991
Le mercredi 19 juin 1991
Le mercredi 25 septembre 1991
Le jeudi 26 septembre 1991

Président: Robert L. Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, Emploi et Immigration

RESPECTING:

May 29, 1991
Organization Meeting

June 19, September 25 and 26, 1991
Future Business

CONCERNANT:

Le 29 mai 1991
Réunion d'organisation

Le 19 juin, les 25 et 26 septembre 1991
Travaux futurs

LIBRARY
OCT 23 1991
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24015

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert L. Wenman

Vice-Chairmen: Harry Chadwick
Tom Wappel

Members

Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields
Brian Tobin—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert L. Wenman

Vice-présidents: Harry Chadwick
Tom Wappel

Membres

Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields
Brian Tobin—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Wednesday, June 19, 1991

ORDERED,—That the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration investigate current immigration policies and practices (in relation to its immigration mandate) and occupational training in Canada (in relation to its employment mandate), and in particular:

1. to examine the policies underlying the current five-year immigration plan, including the past, present and projected composition of the immigrant flow;
2. to study the current points system and the revised occupations lists to assess whether Canada's needs are being adequately assessed and met;
3. to identify both the problems and the opportunities created by the significant demand for immigration to Canada, including the options available for managing large numbers of applicants, the approaches of other immigrant-receiving countries, existing processing priorities, and the progress of computerization;
4. to review the government's forthcoming discussion paper on education and training;
5. to examine federally-funded co-operative education initiatives and federal/provincial training arrangements, especially in terms of apprenticeship training;
6. to assess the policies and administrative practices governing referrals to training under section 26 of the *Unemployment Insurance Act*;
7. to analyze the effectiveness of options under the Canadian Job Strategy which contain on-the-job training;
8. to study human resource planning activities in the private sector.

ATTEST

The Clerk of the House of Commons

ROBERT MARLEAU

ORDRE DE RENVOI

Le mercredi 19 juin 1991

IL EST ORDONNÉ,—Que le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration étudie les politiques et pratiques en matière d'immigration (en rapport avec son mandat dans le domaine de l'immigration) et la formation professionnelle au Canada (en rapport avec son mandat dans le domaine de l'emploi), ce qui signifie plus particulièrement :

1. examiner les politiques sous-jacentes au plan quinquennal de l'immigration, y compris la composition du mouvement d'immigration passé, présent et futur;
2. étudier l'actuel système de points d'appréciation et la liste révisée des professions pour voir si les besoins du Canada sont bien évalués et satisfaits;
3. identifier les problèmes et les possibilités auxquels donne lieu la forte demande d'immigration au Canada, y compris les options disponibles pour la gestion de grands nombres de requérants, les méthodes d'autres pays d'accueil, l'ordre de priorité des demandes et les progrès en matière d'informatisation;
4. étudier le document de travail sur l'éducation et la formation, que le gouvernement doit faire paraître prochainement;
5. examiner les initiatives financées par le fédéral dans le domaine de l'enseignement coopératif et les accords fédéraux-provinciaux de formation, notamment en ce qui concerne l'apprentissage;
6. évaluer les politiques et les pratiques administratives régissant la formation prévue aux termes de l'article 26 de la *Loi sur l'assurance-chômage*;
7. analyser l'efficacité des options énoncées dans le cadre de la Planification de l'emploi concernant la formation sur le cas;
8. étudier les activités de planification des ressources humaines dans le secteur privé.

ATTESTÉ

ROBERT MARLEAU

Le Greffier de la Chambre des communes

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 29, 1991

(1)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 4:18 o'clock p.m. this day in Room 306, West Block, for the purpose of organization.

Members of the Committee present: Harry Chadwick, Dan Heap, Fernand Jourdenais, Jack Shields, Brian Tobin, Tom Wappel and Robert Wenman.

Acting Member present: Stan Wilbee for Doug Fee.

The Clerk of the Committee presided over the election of a Chairman.

Harry Chadwick moved, seconded by Stan Wilbee, that Robert Wenman do take the Chair of this Committee as Chairman.

The question being put on the motion, it was, by a show of hands, agreed to: Yeas: 5; Nays: 1

Accordingly, Robert Wenman was declared duly elected Chairman of the Committee.

The Chairman took the Chair.

Stan Wilbee moved that Harry Chadwick be elected Vice-Chairman of the Committee.

The question being put on the motion, it was, by a show of hands, agreed to: Yeas 4.

Harry Chadwick moved that Tom Wappel be elected Vice-Chairman of the Committee.

The question being put on the motion, it was, by a show of hands, agreed to: Yeas 4.

On motion of Harry Chadwick, it was agreed,—That, the Chairman be authorized to hold meetings in order to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present provided that at least three (3) Members be present including a Member of the Opposition.

On motion of Brian Tobin, it was agreed,—That the Committee print 550 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*, as established by the Board of Internal Economy.

On motion of Harry Chadwick, it was agreed,—That one (1) transcript of all *in camera* meetings, be kept in the Committee Clerk's office for consultation and; that all those transcripts be destroyed at the end of the session.

On motion of Jack Shields, it was agreed,—That, at the discretion of the Chairman, reasonable travelling expenses, as per the regulation established under the administration of the Speaker, be paid to witnesses invited to appear before the Committee and that for such payment of expenses, the Committee may at its discretion limit the number of representatives per organization.

At 4:36 o'clock p.m., by unanimous consent, the Committee proceeded to sit *in camera*.

It was agreed,—That, the Committee meet every second Wednesday at 3:30 o'clock p.m. and every second Thursday at 10:00 o'clock a.m.; and that the Committee Members may request extraordinary meetings as they see fit outside these time frames.

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 29 MAI 1991

(1)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit aujourd'hui à 16 h 18, dans la salle 306 de l'édifice de l'Ouest, pour organiser ses travaux.

Membres du Comité présents: Harry Chadwick, Dan Heap, Fernand Jourdenais, Jack Shields, Brian Tobin, Tom Wappel, Robert Wenman.

Membre suppléant présent: Stan Wilbee remplace Doug Fee.

La greffière du Comité procède à l'élection du président.

Harry Chadwick, appuyé par Stan Wilbee, propose,—Que Robert Wenman soit élu président du Comité.

La motion, mise aux voix à main levée, est adoptée par 5 voix contre 1.

Robert Wenman est donc déclaré dûment élu président du Comité.

Le président prend place au fauteuil.

Stan Wilbee propose,—Que Harry Chadwick soit élu vice-président du Comité.

La motion, mise aux voix à main levée, est adoptée par 4 voix.

Harry Chadwick propose que Tom Wappel soit élu vice-président du Comité.

La motion, mise aux voix à main levée, est adoptée par 4 voix.

Sur motion de Harry Chadwick, il est convenu,—Que le président soit autorisé à tenir des séances, à entendre des témoignages et en permettre l'impression en l'absence de quorum, pourvu que trois membres du Comité soient présents, dont un de l'opposition.

Sur motion de Brian Tobin, il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 550 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*, suivant les directives du Bureau de régie interne.

Sur motion de Harry Chadwick, il est convenu,—Qu'une transcription de toutes les séances du Comité tenues à huis clos soit conservée au bureau du greffier pour consultation et que tous les documents soient détruits à la fin de la session.

Sur motion de Jack Shields, il est convenu,—Que, à la discrétion du président et selon les règles établies par le Président de la Chambre, les témoins invités à comparaître devant le Comité soient remboursés de leurs frais de déplacement jugés raisonnables, le Comité se réservant le droit limiter le nombre de représentants par organisme.

À 16 h 36, du consentement unanime, le Comité déclare le huis clos.

Il est convenu,—Que le Comité se réunisse aux deux mercredis à 15 h 30, et aux deux jeudis à 10 h; que les membres puissent, au besoin, réclamer des réunions extraordinaires.

At 5:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, JUNE 19, 1991
(2)

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met in camera at 4:16 o'clock p.m. this day in Room 237-C of the Centre Block, Robert Wenman, Chairman, presiding.

Members of the Committee present: Harry Chadwick, Dan Heap, Fernand Jourdenais, Jack Shields, Tom Wappel and Robert Wenman.

Acting Member present: Stan Wilbee for Doug Fee.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

The Committee met to discuss its future business.

On motion of Fernand Jourdenais, it was agreed,—That the Committee retain the services of one or more Research Officers from the Library of Parliament, as needed, to assist the Committee in its works, at the discretion of the Chairman.

Stan Wilbee moved,—That each Committee Member be allowed to have one staff person present at *in camera* meetings unless there is a decision for a particular meeting to exclude all staff.

And debate arising thereon;

Jack Shields moved,—That, the motion be amended by striking out all words after "unless" and adding thereto the following:

"there is an objection by any single member of the Committee, and after such objection being voiced, all members' staff person will be excluded from the meeting."

After debate, the question was put on the amendment, it was agreed to.

And the question being put on the motion, as amended, it was agreed to.

On motion of Fernand Jourdenais, it was agreed,—That pursuant to Standing Order 108(1)(b), a Sub-Committee on Immigration be established to inquire into all such matters as may be referred to it by the Committee.

—That the Sub-Committee be empowered to send for persons and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day-to-day such papers and evidence as may be ordered by it and to authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

Tom Wappel moved,—That the Sub-Committee on Immigration be composed of five (5) members, including at least one (1) member of the Opposition, with membership to be the following:

Harry Chadwick	Jack Shields
Dan Heap	Tom Wappel
Fernand Jourdenais	

After debate, the question being put on the motion, it was allowed to stand.

À 17 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 19 JUIN 1991
(2)

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à huis clos 16 h 16, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Harry Chadwick, Dan Heap, Fernand Jourdenais, Jack Shields, Tom Wappel, Robert Wenman.

Membre suppléant présent: Stan Wilbee remplace Doug Fee.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche.

Le Comité délibère de ses travaux futurs.

Sur motion de Fernand Jourdenais, il est convenu,—Que le Comité, s'il le juge à propos et à la discrétion du président, retienne les services d'au moins un attaché de recherche de la Bibliothèque du Parlement, pour l'aider dans ses travaux.

Stan Wilbee propose,—Que chaque membre puisse se faire accompagner d'un collaborateur aux réunions à huis clos, à moins que le Comité en décide autrement.

Sur quoi, un débat s'ensuit.

Jack Shields propose l'amendement suivant: Remplacer tous les mots après «à moins que» par ce qui suit:

«qu'un seul membre y fasse objection et, le motif étant connu, tous les collaborateurs des membres seront alors exclus».

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

La motion, modifiée, est mise aux voix et adoptée.

Sur motion de Fernand Jourdenais, il est convenu,—Conformément à l'alinéa 108(1)b), que soit constitué un sous-comité de l'immigration chargé d'examiner toute question que lui soumettra le Comité.

—Que le Sous-comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de dossiers, à se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes d'ajournement, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il pourra désigner et, dans ce dernier cas, même en l'absence de quorum.

Tom Wappel propose,—Que le Sous-comité de l'immigration compte cinq membres (un de l'opposition) dont les noms suivent:

Harry Chadwick	Jack Shields
Dan Heap	Tom Wappel
Fernand Jourdenais	

Après débat, la motion, mise aux voix, le vote est reporté.

Jack Shields moved,—That the Committee adopts the following mandate:

MANDATE

—That the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration investigate current immigration policies and practices (in relation to its immigration mandate) and occupational training in Canada (in relation to its employment mandate), and in particular:

1. to examine the policies underlying the current five-year immigration plan, including the past, present and projected composition of the immigrant flow;
2. to study the current points system and the revised occupations lists to assess whether Canada's needs are being adequately assessed and met;
3. to identify both the problems and the opportunities created by the significant demand for immigration to Canada, including the options available for managing large numbers of applicants, the approaches of other immigrant-receiving countries, existing processing priorities, and the progress of computerization;
4. to review the government's forthcoming discussion paper on education and training;
5. to examine federally-funded co-operative education initiatives and federal/provincial training arrangements, especially in terms of apprenticeship training;
6. to assess the policies and administrative practices governing referrals to training under section 26 of the *Unemployment Insurance Act*;
7. to analyze the effectiveness of options under the Canadian Job Strategy which contain on-the-job training;
8. to study human resource planning activities in the private sector; and
9. that the Committee submit reports to the House of Commons no later than December 13, 1991.

Tom Wappel moved,—That the motion be amended by striking out paragraph 9.

After debate, the question was put on the amendment, it was agreed to.

And the question was put on the motion, it was agreed to.

On motion of Jack Shields, it was agreed,—That the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration approve an appropriate travel budget, in the amount left at the Chairman's discretion and that the Chairman be instructed to present the budget to the Liaison Committee for its approval.

The Committee commenced consideration of its Draft Report seeking permission to travel.

On motion of Tom Wappel, it was agreed,—That the draft report, as amended, be concurred in.

Jack Shields propose,—Que le Comité adopte le mandat suivant:

MANDAT

—Que le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration étudie les politiques et pratiques en matière d'immigration (en rapport avec son mandat dans le domaine de l'immigration) et la formation professionnelle au Canada (en rapport avec son mandat dans le domaine de l'emploi), ce qui signifie plus particulièrement :

1. examiner les politiques sous-jacentes au plan quinquennal de l'immigration, y compris la composition du mouvement d'immigration passé, présent et futur;
2. étudier l'actuel système de points d'appréciation et la liste révisée des professions pour voir si les besoins du Canada sont bien évalués et satisfaits;
3. identifier les problèmes et les possibilités auxquels donne lieu la forte demande d'immigration au Canada, y compris les options disponibles pour la gestion de grands nombres de requérants, les méthodes d'autres pays d'accueil, l'ordre de priorité des demandes et les progrès en matière d'informatisation;
4. étudier le document de travail sur l'éducation et la formation, que le gouvernement doit faire paraître prochainement;
5. examiner les initiatives financées par le fédéral dans le domaine de l'enseignement coopératif et les accords fédéraux-provinciaux de formation, notamment en ce qui concerne l'apprentissage;
6. évaluer les politiques et les pratiques administratives régissant la formation prévue aux termes de l'article 26 de la *Loi sur l'assurance-chômage*;
7. analyser l'efficacité des options énoncées dans le cadre de la Planification de l'emploi concernant la formation sur le cas;
8. étudier les activités de planification des ressources humaines dans le secteur privé.
9. que le Comité présente ses rapports à la Chambre au plus tard le 13 décembre 1991.

Tom Wappel propose,—Qu'on modifie la motion en supprimant le paragraphe 9.

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

La motion est mise aux voix et adoptée.

Sur motion de Jack Shields, il est convenu,—Que le Comité adopte un budget de déplacement dont le montant est laissé à la discrétion du président, et que ce dernier le fasse approuver par le Comité de liaison.

Le Comité entreprend d'examiner un projet de rapport dans lequel il demande l'autorisation de voyager.

Sur motion de Tom Wappel, il est convenu,—Que le projet de rapport, modifié, soit adopté.

On motion of Tom Wappel, it was agreed —That the draft report, as amended, be adopted as the Committee's First Report to the House and that the Chairman present it to the House.

It was agreed,—That the Chairman seek the concurrence of the House in the Committee's First Report.

On motion of Tom Wappel, it was agreed,—That the Minister for External Affairs, the Honourable Barbara McDougall, and her officials responsible for the opening, staffing and modernizing of foreign immigration offices, be invited to appear before the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration.

At 6:02 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Sur motion de Tom Wappel, il est convenu,—Que le projet de rapport ainsi adopté devienne le premier rapport du Comité, et que le président soit prié de le présenter à la Chambre.

Il est convenu,—Que le président demande à la Chambre d'approuver le premier rapport du Comité.

Sur motion de Tom Wappel, il est convenu,—Que la ministre des Affaires extérieures, l'hon. Barbara McDougall, ainsi que les fonctionnaires chargés d'établir, de doter et de moderniser les bureaux de l'immigration à l'étranger, soient invités à témoigner devant le Comité.

À 18 h 02, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

WEDNESDAY, SEPTEMBER 25, 1991
(3)

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met in camera at 3:43 o'clock p.m. this day in Room 237-C of the Centre Block, Robert Wenman, Chairman, presiding.

Members of the Committee present: Harry Chadwick, Doug Fee, Tom Wappel and Robert Wenman.

Acting Members present: Allan Koury for Fernand Jourdenais; Robert Nault for Brian Tobin and Joy Langan for Dan Heap.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

The Committee met to discuss its future business.

It was agreed,—That, the Minister of Labour, the Honourable Marcel Danis, be invited to appear before the Committee on Wednesday, October 9, at 3:30 o'clock p.m. to discuss financial estimates.

Allan Koury moved,—That the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration approve the budget in the amount of $210,522.00 (which includes $99,603.00 for travel) for the fiscal year April 1, 1991 to March 31, 1992, and that the Chairman be instructed to present the budget to the Liaison Committee for its approval.

After debate, the question being put on the motion, it was, by a show of hands, carried: Yeas 6; Nays 1.

Tom Wappel moved,—That the Sub-Committee on Immigration be composed of 5 Members, with membership to be the following:

Harry Chadwick	Jack Shields
Dan Heap	Tom Wappel
Fernand Jourdenais	

After debate, the question being put on the motion, it was agreed to.

Doug Fee moved,—That pursuant to Standing Order 108(1)(b), a Sub-Committee on Labour and Employment be established to inquire into all such matters as may be referred to it by the Committee.

LE MERCREDI 25 SEPTEMBRE 1991
(3)

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à huis clos 15 h 43, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Harry Chadwick, Doug Fee, Tom Wappel, Robert Wenman.

Membres suppléants présents: Allan Koury remplace Fernand Jourdenais; Robert Nault remplace Brian Tobin; Joy Langan remplace Dan Heap.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche.

Le Comité délibère de ses travaux futurs.

Il est convenu,—Que le ministre du Travail, l'hon. Marcel Danis, soit invité à témoigner le mercredi 9 octobre, à 15 h 30, pour discuter de questions financières.

Allan Koury propose,—Que le Comité adopte le budget au montant de 210 522 $ (dont 99 603 $ aux fins de déplacement), pour l'exercice allant du 1er avril 1991 au 31 mars 1992; que le président soit prié de soumettre le budget au Comité de liaison.

Après débat, la motion, mise aux voix à main levée, est adoptée par 6 voix contre 1.

Tom Wappel propose,—Que le Sous-comité de l'immigration soit composé des cinq membres dont les noms suivent:

Harry Chadwick	Jack Shields
Dan Heap	Tom Wappel
Fernand Jourdenais	

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée.

Doug Fee propose,—Conformément à l'alinéa 108(1)b), que soit constitué le sous-comité du travail et de l'emploi chargé d'examiner toute question que lui soumettra le Comité.

—That the Sub-Committee be empowered to send for persons and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day-to-day such papers and evidence as may be ordered by it and to authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

Jack Shields moved,—That the motion be amended by striking out the words "a Sub-committee on Labour and Employment" and substituting them by the following: "a Sub-committee on Labour and a Sub-Committee on Employment".

After debate, the question being put on the amendment, it was negatived.

And the question being put on the motion, it was carried.

Doug Fee moved,—That the Sub-Committee on Labour and Employment be composed of 5 Members, with membership to be the following:

Doug Fee	Jack Shields
Joy Langan	Brian Tobin
Robert Nault	

Robert Nault moved,—That once the two (2) permanent Sub-Committees of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration have been struck, that Fernand Jourdenais be elected Chairman of the Sub-Committee on Immigration and Doug Fee be elected Chairman of the Sub-Committee on Labour and Employment.

It was agreed,—That the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration undertake an investigation of current immigration policies and practices.

It was also agreed,—That the Sub-Committee on Labour and Employment meet on Wednesday, October 2, 1991, at 3:30 o'clock p.m. to organize and discuss future business.

It was further agreed,—That all members of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration be invited to all meetings of the Sub-committees.

At 5:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, SEPTEMBER 26, 1991
(4)

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met in camera at 10:08 o'clock a.m. this day in Room 237-C of the Centre Block, Robert Wenman, Chairman, presiding.

Members of the Committee present: Harry Chadwick, Jack Shields, Brian Tobin, Tom Wappel and Robert Wenman.

Acting Members present: Cid Samson for Dan Heap; Barbara Greene for Fernand Jourdenais.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

The Committee resumed consideration of its future business.

By unanimous consent, the Committee reverted to its consideration of its First Report, which had previously carried.

—Que le Sous-comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de dossiers, à se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes d'ajournement, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il pourra désigner et, dans ce dernier cas, même en l'absence de quorum.

Jack Shields propose,—Que la motion soit modifiée en remplaçang les mot «le sous-comité du travail et de l'emploi» par «un sous-comité du travail et un sous-comité de l'emploi».

Après débat, l'amendement est mis aux voix et rejeté.

La motion est mise aux voix et adoptée.

Doug Fee propose,—Que le Sous-comité du travail et de l'emploi soit composé des cinq membres dont les noms suivent:

Doug Fee	Jack Shields
Joy Langan	Brian Tobin
Robert Nault	

Robert Nault propose,—Une fois constitués les deux sous-comités du Comité permanent, que Fernard Jourdenais soit élu président du Sous-comité de l'immigration et Doug Fee, président du Sous-comité du travail et de l'emploi.

Il est convenu,—Que le Comité permanent entreprenne d'enquêter sur les politiques et pratiques courantes en matière d'immigration.

Il est aussi convenu,—Que le Sous-comité du travail et de l'emploi se réunisse le mercredi 2 octobre, à 15 h 30, pour organiser ses travaux et établir son programme.

Il est encore convenu,—Que tous les membres du Comité permanent soient invités d'office à toutes les réunions des sous-comités.

À 17 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 26 SEPTEMBRE 1991
(4)

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à huis clos 10 h 08, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Harry Chadwick, Jack Shields, Brian Tobin, Tom Wappel, Robert Wenman.

Membres suppléants présents: Cid Samson remplace Dan Heap; Barbara Greene remplace Fernand Jourdenais.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche.

Le Comité poursuit l'examen de ses travaux futurs.

Par consentement unanime, le Comité revient sur l'étude de son premier rapport qu'il avait adopté.

By unanimous consent, it was agreed,—That the Committee delay travelling to Asian posts until January 1992 and;

—That the Report not be presented to the House; and

—That the Chairman continue negotiations with House Leaders to obtain permission to travel.

On motion of Jack Shields, it was agreed,—That this Committee study the relationship between the federal and the provincial governments, the type of agreement that should be drawn up as it relates to the constitutional proposal so that, prior to the dissolving of the constitutional committee, we can make recommendation to them from this Committee.

It was also agreed,—That the Committee meet with officials from the Federal-Provincial Relations Office of the Department of Employment and Immigration on Thursday, October 3, 1991 at 10:00 o'clock a.m., to discuss, as outlined in the document entitled "Shaping Canada's Future Together", the following topics:

Under Immigration: bilateral agreements
Under Employment: bilateral labour force development agreement

Tom Wappel moved,—That the Standing Committee refer all correspondence relating to immigration matters to the Sub-committee on Immigration to have the Sub-committee members examine these demands and make recommendations to the Standing Committee as to what action should be undertaken.

After debate, the question being put on the motion, it was negatived.

At 11:49 o'clock a.m. the Sub-Committee adjourned to the call of the Chair.

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

Par consentement unanime, il est convenu,—Que le Comité reporte en janvier 1992 la tournée des bureaux en Asie;

—Que le rapport ne soit pas présenté à la Chambre; et

—Que le président revienne à la charge auprès des leaders parlementaires pour obtenir la permission de voyager.

Sur motion de Jack Shields, il est convenu,—Que le Comité étudie les rapports entre le gouvernement fédéral et les provinces de même que le type d'entente qu'on pourrait conclure eu égard à la proposition constitutionnelle, afin que le Comité puisse présenter une recommandation avant que le comité sur la constitution ait terminé ses travaux.

Il est aussi convenu,—Que le Comité rencontre les responsables du Bureau des relations fédérales-provinciales du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, le jeudi 3 octobre à 10 h, pour discuter, selon le document «Bâtir ensemble l'avenir du Canada», des questions suivantes:

Immigration: les ententes bilatérales
Emploi :l'entente bilatérale sur le développement de la main-d'oeuvre.

Tom Wappel propose,—Que le Comité permanent renvoie toute la correspondance relative aux questions d'immigration au Sous-comité de l'immigration et demande à ce dernier de l'examiner en vue de lui faire des recommandations.

Après débat, la motion est mise aux voix et rejetée.

À 11 h 49, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Monique Hamilton

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, May 29, 1991

• 1618

The Clerk of the Committee: Honourable members, I see a quorum. In conformity with Standing Orders 116, 106(1), and 106(2), your first item of business is to elect a chairman. I am ready to receive motions to that effect.

Mr. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): I would like to nominate Mr. Wenman.

The Clerk: Is there someone to second that motion?

The motion is that Mr. Wenman do take the chair of this committee as chairman. Is it the pleasure of the committee to adopt the said motion?

Motion agreed to

The Clerk: I declare Mr. Wenman duly elected chairman and I invite him to take the chair.

The Chairman: We need to proceed now to the election of further officers. The second item is the election of two vice-chairmen, one of whom must be a member of the opposition and one of the government party. Could I have a motion in favour of first vice-chairman, I guess from the government side first?

• 1620

Mr. Wilbee (Delta): I move that Mr. Chadwick be vice-chairman.

Mr. Jourdenais (La Prairie): I abstain from voting.

Motion agreed to

Mr. Chadwick: I move that Mr. Wappel be vice-chairman.

Mr. Jourdenais: I abstain from voting.

Motion agreed to

The Chairman: I need a motion to authorize the chairman to hold meetings in order to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present, provided that at least *x* members are present and that both government and opposition members are present. What is the minimum number you would like in there?

Mr. Heap (Trinity—Spadina) : One of each.

The Chairman: Three, one of each.

Motion agreed to

The Chairman: As chairman, I would like to suggest that we not use the motion for the appointment of a subcommittee on agenda and procedure at this time. For the first while I would like to attempt just myself and the vice-chairmen to agree informally. If we have a problem we will address the issue at that time.

Mr. Tobin (Humber—St. Barbe—Baie Verte): Providing, Mr. Chairman, if I may, that there is an understanding that, depending on the subject-matter, we will rotate who may show up in the steering committee meeting.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 29 mai 1991

Le greffier du Comité: Honorables députés, il y a quorum. En conformité des articles 116, 106(1) et 106(2) du Règlement, le choix d'un président est le premier sujet à l'ordre du jour. Je suis prêt à recevoir des motions à cet effet.

M. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Je présente la candidature de M. Wenman.

Le greffier: Y a-t-il quelqu'un qui appuie cette motion?

Il est proposé que M. Wenman prenne le fauteuil en qualité de président. Plaît-il au comité d'adopter la motion?

La motion est adoptée

Le greffier: Je déclare M. Wenman dûment élu président du comité et l'invite à occuper le fauteuil.

Le président: Il faut maintenant procéder à l'élection des autres officiers du comité. Le deuxième point à l'ordre du jour est l'élection de deux vice-présidents l'un devant être un député de l'opposition et l'autre un député du gouvernement. Puis-je avoir une motion en faveur du premier vice-président, tout d'abord du côté ministériel?

M. Wilbee (Delta): Je propose M. Chadwick comme vice-président.

M. Jourdenais (La Prairie): Je m'abstiens de voter.

La motion est adoptée

M. Chadwick: Je propose M. Wappel comme vice-président.

M. Jourdenais: Je m'abstiens de voter.

La motion est adoptée

Le président: J'ai besoin d'une motion autorisant le président à tenir des séances pour entendre des témoignages et à en autoriser l'impression en l'absence de quorum, à la condition qu'au moins X députés soient présents et que le gouvernement et l'opposition soient tous deux représentés. Quel est le nombre minimal que vous voudriez inscrire ici?

M. Heap (Trinity—Spadina): Un de chaque côté.

Le président: Trois, un de chaque côté.

La motion est adoptée

Le président: À titre de président, je propose de ne pas se servir cette fois-ci de la motion visant à constituer un sous-comité du programme et de la procédure. Pour commencer, j'aimerais que les vice-présidents et moi-même essayions de nous entendre de façon informelle. Si nous nous heurtons à un problème, nous le réglerons à ce moment-là.

M. Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): À la condition, monsieur le président, que l'on s'entende pour accepter une rotation des députés qui pourront participer à la réunion du comité de direction, selon le sujet traité.

[*Texte*]

The Chairman: It is not actually going to be a steering committee; it would be ourselves agreeing. If there is a problem we will deal with it in the whole committee. There are only eight people in the committee. Under the new committee system it is probably not necessary. One from each party can generally agree, and we do it in informal discussion. We will try it that way first.

Mr. Tobin: To set the agendas?

The Chairman: Yes. Setting agendas and making recommendations.

Mr. Tobin: This committee is not a large committee, but the area it covers is really very large. We are into labour, we are into immigration, which is a whole menu by itself; employment is another whole menu by itself. I know that both in the NDP and in our caucus, and I am sure among the government members as well, some people have an interest primarily in immigration or primarily in employment. When there is a steering committee meeting with the chair, it should reflect either employment or immigration. I do not think one member can necessarily do that. The chair should use its discretion. Tom is our immigration specialist, I am employment, and in the NDP caucus they have two different people as well.

The Chairman: That is right. We will certainly respect those items. I would say that any member is free to come to the chairman at any time to suggest that we have an area of concern, and I will raise it immediately with the other two. If we can find some general agreement to take a recommendation to bring to the whole, we will; if not, we will just bring it up in the whole.

Mr. Wilbee: Was that motion that a member from each party has to be present, or just a member of the opposition?

• 1625

The Chairman: That at least three members are present and that both government and opposition members are present.

Mr. Wilbee: You did not specify that there had to be a member from both opposition parties.

The Chairman: No, just one.

Mr. Wilbee: I wanted to clarify that, because it could be difficult at times.

The Chairman: Okay, we go on to the fourth, the subcommittee, which we have agreed to set aside for the moment. The next one is the printing of specific numbers of copies of *Minutes of Proceedings and Evidence*: that the committee print 550 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*, as established by the Board of Internal Economy.

Mr. Tobin: I so move.

[*Traduction*]

Le président: Il n'y aura pas de comité de direction comme tel. Simplement, nous nous entendrons entre nous. Si un problème survient, nous en discuterons en comité plénier. Le comité ne compte que huit personnes. En vertu du nouveau système de comités, il n'est probablement pas nécessaire d'avoir un comité de direction. S'il y a un représentant de chaque parti, on peut certainement s'entendre à la suite d'une discussion informelle. Nous allons essayer cela, du moins au début.

M. Tobin: Pour établir l'ordre des travaux?

Le président: Oui. Pour établir l'ordre des travaux et faire des recommandations.

M. Tobin: Il est vrai que notre comité compte peu de députés, mais notre sujet d'étude lui, est très vaste. Nous devons examiner tout le champ du travail, ainsi que l'emploi et l'immigration qui constituent en soi des menus imposants. Je sais qu'au sein de tous les caucus, le nôtre comme ceux du NPD et du gouvernement, certains députés s'intéressent surtout à l'immigration ou à l'emploi. Chaque fois qu'il y aura une réunion du comité de direction avec la présidence, on devrait préciser si elle portera sur l'emploi ou l'immigration. Je ne pense pas qu'un seul député puisse nécessairement cumuler les deux sujets. La présidence pourrait user de son pouvoir discrétionnaire. Ainsi, Tom est notre spécialiste en matière d'immigration et je suis le spécialiste de l'emploi. Et je sais qu'au caucus NPD, il y a aussi deux personnes qui s'occupent de chacun de ces dossiers.

Le président: C'est juste. Nous allons certainement respecter ces considérations. D'ailleurs, j'invite tout député qui juge que le comité a un problème à m'en parler à n'importe quel moment, et je soulèverai cette question immédiatement avec mes deux collègues. Si nous pouvons nous entendre pour faire une recommandation au comité plénier, nous le ferons. Si cela n'est pas possible, nous mettrons simplement la question sur le tapis au comité plénier.

M. Wilbee: La motion précisait-elle qu'un député de chaque parti devait être présent ou simplement un député de l'opposition?

Le président: Qu'au moins trois députés soient présents et que le gouvernement et l'opposition soient tous deux représentés.

M. Wilbee: N'avez-vous pas précisé qu'il fallait qu'il y ait un député des deux partis d'opposition.

Le président: Non, seulement un.

M. Wilbee: Je tenais à cette précision car cela pourrait poser des difficultés périodiquement.

Le président: D'accord. Pour ce qui est du quatrième point, qui porte sur la constitution du sous-comité, nous avons décidé de le mettre de côté pour l'instant. Le prochain point de l'ordre du jour porte sur l'impression d'un nombre précis d'exemplaires des *Procès-verbaux et témoignages*. La motion est la suivante: que le comité imprime 550 exemplaires des *Procès-verbaux et témoignages*, selon la façon approuvée par le Bureau de régie interne.

M. Tobin: C'est ce que je propose.

[*Text*]

Motion agreed to

The Chairman: Transcripts of in camera meetings: that one transcript of all in camera meetings be produced and kept in the committee clerk's office for consultation, and that all those transcripts be destroyed at the end of a session. Can I have a motion to that effect?

Mr. Chadwick: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: Now, on the Library of Parliament, I wish to have a discussion here.

The Clerk: Do you wish this to be in camera because it deals with staff?

The Chairman: No, I do not mind talking about this in public for the moment. If we need to move in camera, someone should so move. But I just wanted to comment before we pass this motion. I think the issue of staffing should relate to the need of the committee. Staff must serve the committee. It depends on what the committee is studying, what the nature of staff should be. We do have the parliamentary library resource available to us at all times. They have done excellent work. We know them, we like them, and we would be well pleased to have them continue working with us. But I think we should reserve this motion pending determination of what our agenda is going to be and then we should craft our staff according to the need of the committee and the relationship to the agenda. So I would propose that we set this motion aside, and of course we are going to use them.

Mr. Tobin: Just a question. Does the committee have access to a budget to hire a research person of its own, to serve it full-time?

The Chairman: Yes, we do.

Mr. Tobin: What is the budget?

The Chairman: We have $60,000 in the budget at the moment, but the budget... That is another proposal I would like to have, regarding the budget. I think it is premature to be discussing budget before we have discussed our agenda.

Mr. Tobin: I am just curious to know that there is money in the budget for it.

The Chairman: There is, under the guidelines of the internal—

Mr. Tobin: Is that the total budget of the committee?

The Chairman: No, no, the total... To start out with, we have a budget that we have used to a point that has been approved.

Mr. Tobin: That is what I meant.

The Chairman: Budgets were just going to be reallocated before the session prorogued, but they will now wait for advice from the committee. Therefore, I think...and then we will probably resubmit, I would think, according to what

[*Translation*]

La motion est adoptée

Le président: Les transcriptions des réunions à huis clos: que la seule transcription des séances à huis clos soit produite et conservée au Bureau du greffier du comité, pour consultation, et que lesdites transcriptions soient détruites à la fin d'une session. Puis-je avoir une motion en ce sens?

M. Chadwick: Je propose la motion.

La motion est adoptée

Le président: Passons maintenant à la Bibliothèque du Parlement. Je souhaite avoir une discussion à ce sujet.

Le greffier: Souhaitez-vous qu'elle ait lieu à huis clos étant donné qu'elle porte sur le personnel?

Le président: Non. Pour l'instant, cela ne me dérange pas d'en parler en public. Si un député juge que nous devrions poursuivre la réunion à huis clos, il devrait présenter une motion en ce sens. Mais je tiens à faire un commentaire avant d'adopter cette motion. Il me semble que le personnel devrait être fonction des besoins du comité. Le personnel est au service du comité. En fait, le genre de personnel dont nous aurons besoin dépend du sujet qu'étudiera le comité. Nous pouvons en tout temps puiser dans les ressources de la Bibliothèque du Parlement. Ses attachés de recherche font de l'excellent travail. Nous les connaissons, nous les trouvons sympathiques et nous serions heureux de continuer à travailler en collaboration avec eux. Cependant, j'estime qu'il faudrait remettre à plus tard l'adoption de cette motion en attendant de savoir quel sera le programme de nos travaux. C'est uniquement à ce moment-là que nous pourrons constituer une équipe en conformité des besoins du comité et des travaux prévus. Je propose donc de mettre de côté cette motion. Bien entendu, nous allons utiliser le personnel du Parlement.

M. Tobin: Une simple question. Le comité a-t-il accès à un budget pour embaucher son propre chargé de recherche à temps plein?

Le président: Oui.

M. Tobin: Quel est le budget?

Le président: Nous avons 60,000$ à l'heure actuelle, mais le budget... D'ailleurs, au sujet du budget, j'ai une autre proposition à faire. Je pense qu'il est prématuré de discuter de budget avant d'avoir discuté du programme de nos travaux.

M. Tobin: Je voulais simplement savoir si le budget prévoyait des sommes à cette fin.

Le président: En conformité des lignes directrices du Bureau de régie interne, il y a...

M. Tobin: Est-ce le budget total du comité?

Le président: Non, non, le total... Tout d'abord, nous avons un budget dont nous avons utilisé la portion qui a été approuvée.

M. Tobin: C'est ce que je voulais dire.

Le président: On allait réallouer les budgets juste avant la prorogation de la session, mais maintenant, on va attendre l'avis du comité. Par conséquent, nous allons probablement soumettre un nouveau budget en fonction du programme que

[*Texte*]

program we decide we wish to follow. Then of course we will have to go and argue for our portion from the internal economy committee, according to the need that we see and our agenda. Therefore, I think that we should, at the end of this... As soon as we finish the formal motions I wish to go to a general discussion of agenda and hear from each member about their particular areas of interest for agenda. So if we could just leave number seven for the moment, we will deal with witness expenses.

I need a motion that at the discretion of the chairman reasonable travelling expenses, as per the regulation established under the administration of the Speaker, be paid to witnesses invited to appear before the committee, and that for such payment of expenses a limit of *x* representatives per organization be established. I think this is a discussable motion. Do you want, in other words, to pay the expenses if we invite someone to appear, for just one person—

Mr. Tobin: It is standard, Mr. Chairman. It is a standard motion for most committees, I think, when you ask witnesses to attend. Is that not right?

The Chairman: Well, there is a number here.

The Clerk: The number varies, but the motion is a standard one.

The Chairman: In other words, if a delegation wants to come before us and they want to bring 30 people, they bring 30 people, but we are only paying for one or whatever.

Mr. Shields (Athabasca): It is a standard procedure to pay expenses of those coming before a committee, but we should leave the limit to the discretion of the committee when we invite someone, because I think there are cases where you would have more than one and in some cases you would not have more than one.

The Chairman: Would you like to move an amendment putting a period after "committee" then?

Mr. Shields: Yes.

The Chairman: And cancelling "and that for such payment of expenses a limit of *x* representatives per organization be established". Yes, okay.

• 1630

Mr. Shields: What I would add to that is the amendment period after committee, and "the committee may limit the number of representatives per organization".

The Chairman: Yes, I think that is a good suggestion.

Mr. Shields: The number of representatives per organization we may limit.

The Chairman: Yes, be tied to a limit.

Mr. Tobin: That is right. Good. I second that.

Motion agreed to

The Chairman: Okay, we will proceed. I would like at this point to just make a couple of comments to the committee.

[*Traduction*]

nous déciderons de suivre. Évidemment, il faudra ensuite batailler pour obtenir notre part du Comité de régie interne, part qui sera fondée sur nos besoins et nos travaux. Par conséquent, je pense qu'à la fin de cette séance, nous devrions... Dès que nous en aurons terminé avec les motions officielles, je voudrais que nous ayons une discussion générale au sujet de nos travaux et que chacun des députés me dise quels sujets les intéressent particulièrement. Laissons donc de côté le point 7 pour l'instant et passons aux dépenses des témoins.

J'ai besoin d'une motion proposant que, à la discrétion du président du comité et conformément à la politique du Bureau de régie interne et, sur demande, les témoins qui auront comparu devant le comité soient remboursés de leurs frais de déplacement, jugés raisonnables, à raison d'au moins x représentants par organisme. C'est une motion qui prête à discussion. Autrement dit, si nous invitons un organisme à comparaître, voulez-vous payer les dépenses d'une seule personne...

M. Tobin: Monsieur le président, il s'agit d'une motion type dans la plupart des comités, lorsqu'on demande à des témoins de comparaître. N'est-ce pas?

Le président: Il y a quand même un chiffre qu'il faut mettre ici.

Le greffier: Le nombre varie, mais la motion est une motion type.

Le président: Autrement dit, si une délégation souhaite comparaître devant nous et qu'elle englobe une trentaine de personnes, nous allons seulement payer les frais d'une seule.

M. Shields (Athabasca): L'usage veut que l'on rembourse les frais de déplacement des personnes qui comparaissent devant un comité, mais je pense que nous devrions laisser cette décision à la discrétion du comité. En effet, lorsqu'on invite un organisme, il peut arriver dans certains cas qu'il y ait plus d'un représentant et parfois non.

Le président: Voudriez-vous proposer un amendement pour que l'on mette un point après «raisonnables».

M. Shields: Oui.

Le président: On pourrait ensuite supprimer «à raison d'au moins *x* représentants par organisme.» D'accord.

M. Shields: Après avoir mis un point après le terme «raisonnables», j'ajouterais «Le comité peut limiter le nombre de représentants par organisme».

Le président: Je pense que c'est une bonne suggestion.

M. Shields: Ainsi, on pourrait limiter le nombre de représentants par organisme.

Le président: Ainsi, on se fixerait une limite.

M. Tobin: C'est une bonne idée. Et je seconde la motion.

La motion est adoptée

Le président: D'accord, faisons cela. Je voudrais maintenant faire quelques observations à l'intention des députés du comité.

[*Text*]

We are in a new session of Parliament, and I think we have a new opportunity to make the committee system work better, to make the committee system more influential, more important in the system, and hopefully we can do it in as non-partisan a way as possible. I would hope that in this particular committee sometimes government members might be critical of the government and opposition members might sometimes be giving some credit here and there.

I would try to recognize people according to their indication to be recognized, not because they are expected to have something to say. Then I would like to keep track of everyone's time and let them know the time they have had at the end of the week, the end of the month, this kind of thing, and ask people to guide themselves accordingly to allow some of the other members perhaps to have some more time, should others want more time. I would like to try to run it very informally, if at all possible.

The second kind of attitude I would like to have is that all members of the committee are equal and that all suggestions of members of the committee are valid and that all members of the committee may bring forth subjects and ideas that need further investigation and development, or a smaller group of people, a subcommittee of some kind, might wish to make a report on a special area back to the committee. I would like to have a very free and open style, if we can do it.

Now, I have been around politics now for 25 years, and I am cynically doubtful that we can accomplish this, but I would like to try it as an objective to see if we cannot make the committee experience more meaningful for everyone. As we need to, we will make such rules. But let us start first on a sense that we will try to deal as much as possible with consensus and fairness, and see if we can work that system.

Now in keeping with that spirit of co-operation, I would like to start by having everyone in the room today say what their interest is at immigration and any specific areas they think we should be looking at. I would like everyone to take four or five minutes and tell us why are you here, what are your particular interests. If I know those interests, perhaps we can direct the discussion in that way.

Mr. Shields: Mr. Chairman, I would like to move we go in camera for a few minutes.

Motion agreed to

The Chairman: Okay, thank you to the rest of you. We will just move in camera.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Translation*]

Une nouvelle session du Parlement s'amorce et, à mon avis, nous aurons une nouvelle occasion d'améliorer le système des comités, de le rendre plus influant et plus important au sein du système. D'ailleurs, j'espère que nous pourrons y réussir de la façon la moins sectaire possible. J'espère que dans notre comité, les députés ministériels se montreront parfois critiques à l'égard du gouvernement et que les députés de l'opposition, pour leur part, lui accorderont parfois quelque crédit.

Je vais essayer de donner la parole aux membres du comité selon qu'ils me feront savoir qu'ils veulent intervenir et non pas parce que l'on s'attend à ce qu'ils disent quelque chose. J'aimerais aussi garder le compte du temps de parole de chacun des députés et leur faire savoir ce qu'il en est à la fin de la semaine ou du mois. J'inviterais donc les députés à s'en servir comme guide pour permettre à leurs collègues d'intervenir plus souvent, s'ils le souhaitent. Dans la mesure du possible, je voudrais gérer le comité de façon très informelle.

J'ai un autre principe que j'aimerais appliquer. À mon avis, tous les députés du comité sont égaux et toutes les suggestions des membres du comité sont valides. En outre, tous peuvent soumettre des sujets et des idées qu'ils souhaitent voir étudier. Un petit groupe de personnes, un sous-comité quelconque, peut aussi souhaiter faire rapport au comité sur un sujet qui l'intéresse particulièrement. Si possible, j'aimerais avoir un style très ouvert et très libre.

Evidemment, ayant maintenant 25 ans d'expérience en politique, j'ai acquis un certain cynisme qui m'amène à douter que nous pourrons réussir ce tour de force, mais je pense que nous devrions tout de même en faire notre objectif, ce qui permettrait de rendre la participation aux travaux du comité plus intéressante pour tout le monde. Nous établirons des règles au fur et à mesure que nous en aurons besoin. Mais d'entrée de jeu, essayons le plus possible d'avoir une approche consensuelle et juste et de voir si le système peut fonctionner.

Dans cet esprit de collaboration, j'aimerais commencer par demander à tous ceux qui sont ici aujourd'hui de me dire ce qui les intéresse particulièrement dans le champ de l'immigration et de préciser quels sujets nous devrions étudier. Je voudrais que chacun prenne quatre ou cinq minutes pour nous expliquer pourquoi ils sont ici et ce qui les intéresse particulièrement. Une fois que je saurai cela, je pourrai sans doute orienter la discussion dans le sens de ces intérêts.

M. Shields: Monsieur le président, je propose que nous poursuivions la réunion à huis clos pour quelques minutes.

La motion est adoptée

Le président: D'accord. Je vous remercie tous d'être venus. Nous allons maintenant continuer à huis clos.

[*La séance se poursuit à huis clos*]

MAIL POSTE

Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid | Port payé

Lettermail | Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

J71
X C 36
16

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Thursday, October 3, 1991

Chairperson: Robert L. Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 2

Le jeudi 3 octobre 1991

Président: Robert L. Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), and investigation into bilateral immigration agreements and bilateral labour force development agreements between the federal government and the provinces and territories

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une enquête des ententes bilatérales sur l'immigration et des ententes bilatérales sur la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre entre le gouvernement fédéral et des provinces et territoires

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
NOV 5 1991
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24152

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert L. Wenman

Vice-Chairmen: Harry Chadwick
Tom Wappel

Members

Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields
Brian Tobin—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert L. Wenman

Vice-présidents: Harry Chadwick
Tom Wappel

Membres

Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields
Brian Tobin—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, OCTOBER 3, 1991
(5)

Text]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 10:13 o'clock a.m. this day in Room 237-C, Centre Block, Robert Wenman, Chairman, presiding.

Members of the Committee present: Harry Chadwick, Doug Fee, Dan Heap, Jack Shields, Brian Tobin, Tom Wappel and Robert Wenman.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

Witnesses: From the Department of Employment and Immigration: A. Kroeger, Deputy Minister; M. Greene, Director General, Strategic Policy and Planning; P. Harder, Associate Deputy Minister, Immigration; M. Jean, Associate Deputy Minister, Employment and A. Juneau, Executive Director, Immigration Policy.

In accordance with Standing Order 108(2), the Committee commenced an investigation into bilateral immigration agreements and bilateral labour force development agreements between the federal government and the provinces and territories.

A. Kroeger and P. Harder each made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 11:31 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 3 OCTOBRE 1991
(5)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit aujourd'hui à 10 h 13, à la pièce 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Harry Chadwick, Doug Fee, Dan Heap, Jack Shields, Brian Tobin, Tom Wappel et Robert Wenman.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche.

Témoins: Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration: A. Kroeger, sous-ministre; M. Greene, directeur général, Politique stratégique et Planification; P. Harder, sous-ministre, Immigration; M. Jean, sous-ministre adjoint, Emploi; A. Juneau, directeur exécutif, Politique d'immigration.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entame une enquête des ententes bilatérales sur l'immigration et des ententes bilatérales sur la stratégie de mise en oeuvre de la main-d'oeuvre entre le gouvernement fédéral et des provinces et territoires.

A. Kroeger et P. Harder font chacun une déclaration liminaire, puis répondent aux questions avec les autres témoins.

À 11 h 31, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Monique Hamilton

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, October 3, 1991

• 1014

The Chairman: I call the meeting to order.

We are pleased to welcome a very high-powered delegation from the department today, led by the deputy minister. We will ask him to introduce the other members of his group.

We do welcome you to the newly formulated immigration committee and want you to know that we started last June looking at the terms of reference and work study that we would do. We decided that we wanted to study priorities and processing on the immigration side and also have a look at training programs.

The first thing we are looking for is a little background of where we are. Perhaps we could address that briefly, the "where we are" situation in both labour and immigration. Today we want to focus on the provincial agreements. That was what the committee was looking for and the kind of direction that might take. From there, we will further refine the work program, but this is sort of a briefing and an exchange.

• 1015

Our committee is operating at the moment in a relatively non-partisan and free way. We hope to keep it that way, and we hope this first meeting will really be a discussion amongst ourselves, learning to understand, and hopefully, all of us finding directions for Canada in immigration, labour and employment.

There is a brief statement from our witnesses.

Mr. A. Kroeger (Deputy Minister, Department of Employment and Immigration): Mr. Chairman, because the committee is embarking on some studies of several subjects this fall, and in view of the queries that were lodged with us, we prepared ourselves to provide you with three fairly short briefings, which I hope will correspond to your interests.

You have passed a motion that you want to undertake a study of vocational training, and as a sort of stage-setter for that and as general interest, particularly for members of the committee who are new to it, if you like we could take you through a listing of how we spend our $1.7 billion.

It is all on one page, which we have ready for distribution to the committee, and we could provide you with some explanations of what the various items mean because they will be quite relevant when you start your examination of vocational training, training in industry, labour and business co-operation.

Secondly, you asked about federal-provincial agreements. We have arranged to have distributed to members of the committee a copy of one of the new generation of agreements, the first one that was signed last spring with the Province of New Brunswick. It is very similar to the ones we expect to conclude with a number of other provinces.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 3 octobre 1991

Le président: La séance est ouverte.

Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui une délégation composée de hauts fonctionnaires du Ministère, dont le sous-ministre. Nous lui demanderons de nous présenter ses collègues.

Nous vous souhaitons la bienvenue à notre comité nouvelle formule. Nous avons commencé en juin dernier, à réfléchir à notre ordre de renvoi et à notre programme pour l'année. Nous avons décidé d'étudier les priorités en matière d'immigration, les modalités de traitement des demandes, ainsi que les programmes de formation du Ministère.

Nous souhaiterions d'abord faire le point sur la situation, tant dans le domaine de la main-d'oeuvre que de l'immigration. Aujourd'hui, nous voulons insister sur les ententes fédérales provinciales. Le comité souhaite que vous l'entreteniez de cette question. Après cette séance d'information et de discussion, nous mettrons la dernière main à notre programme.

Pour l'instant, les délibérations du comité ne sont entachées d'aucun parti-pris. Nous espérons que cela continuera d'être le cas et que cette première réunion nous permettra de discuter entre nous des questions touchant l'immigration, la main-d'oeuvre et l'emploi pour que nous permettre d'apprendre et dégager les orientations à imprimer à notre politique dans ces domaines.

Nos témoins ont une brève déclaration préliminaire à faire.

M. A. Kroeger (sous-ministre, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, étant donné les sujets que le comité compte étudier cet automne, et compte tenu des questions qui nous ont été posées, nous comptons vous présenter trois brefs exposés qui, nous l'espérons, vous seront utiles.

La motion que vous avez adoptée précise que vous comptez étudier la question de la formation professionnelle. Comme toile de fond, et pour la gouverne des nouveaux membres du comité, nous pourrions d'abord vous expliquer comment nous dépensons les 1,7 milliards de dollars réservés à cette fin.

Tout figure sur un feuillet que nous avons déjà fait distribuer aux membres du comité, et nous pouvons vous fournir des précisions au sujet de chacun des postes de ce budget, ce qui pourrait vous être utile lorsque vous commencez à étudier la question de la formation professionnelle, de la formation industrielle et de la collaboration entre les syndicats et le patronat à cet égard.

Vous nous avez aussi demandé de vous renseigner sur les ententes fédérales-provinciales. Nous vous avons fait distribuer un exemplaire de la première entente de la nouvelle génération, genre qui a été conclue le printemps dernier avec la province du Nouveau-Brunswick. Nous comptons signer ce nouveau type d'entente avec plusieurs autres provinces.

[*Texte*]

Finally, we can provide you with the status report you asked for concerning immigration and with particular reference to the agreements with the provinces.

If that were agreeable, and if we could proceed in the order I have suggested, we will try to keep each briefing to something under 10 minutes, and that will leave members of the committee an opportunity to ask us some questions. Of course, this is the beginning of a process, and we will be glad to come back and proceed in greater depth on subjects that you may decide to pursue. Is that all right?

The Chairman: Yes. Please introduce your colleagues.

Mr. Kroeger: Have the one-pagers been distributed?

The Chairman: Yes.

Mr. Kroeger: May I ask the committee to take a look at these?

I beg your pardon. I have not introduced the people who are at the table with me. They are Madam Michelle Jean, who is the associate deputy minister in the department and vice-chairman of the commission; our newly appointed Associate Deputy Minister for Immigration, Peter Harder, formerly with the Immigration and Refugee Board; and Ms Greene, our Director General of Program and Policy Analysis, who is about to become Assistant Deputy Minister of Policy in the Department of Transport. This will be the last time this committee will be seeing her, I am afraid.

If we can start with the one-pager, we tried to set out on this document in summary form what we spend our appropriated funds on, our $1.7 billion.

I have also a separate document, a very short one, just a couple of pages, which shows you the role that the unemployment insurance system plays, since we spend some money out of the unemployment insurance account for training and labour force development as well.

Running through the list of items on the one-pager that has been distributed, the way the first one, "Government to Government Purchase of Training", works is that in each province we have a federal-provincial management committee that draws up an annual training plan. It identifies the training needs of the labour force in the province, the kind of courses that should be provided, and there is an agreement on the scale of federal government purchases of seats in the CEGEPs and community colleges.

• 1020

People are then selected for courses by the 500 Canada Employment Centres across the country, as well as by other points of service. I think that one is pretty straightforward, but perhaps a word of explanation is required. The way we in the federal government operate in the training area is that we do not provide training courses ourselves, and we do not run training establishments. We buy training. That has been the case since the mid-1960s. We have no shared cost programs. We pay tuition fees, we pay allowances, and we pay income support for trainees, but essentially it is a purchase arrangement. In constitutional terms, it is an exercise of the spending power.

[*Traduction*]

Enfin, nous pouvons faire le point sur l'immigration et, en particulier, nos ententes avec les provinces.

Si ce que je viens de vous proposer vous convient, nous essaierons de nous en tenir à un exposé de dix minutes chacun de manière à ce que vous puissiez ensuite nous poser des questions. Nous serons évidemment heureux d'approfondir certains sujets si vous le souhaitez. Êtes-vous d'accord avec ce que je propose?

Le président: Oui. Je vous prie de nous présenter vos collègues.

M. Kroeger: Avez-vous reçu le feuillet dont je viens de parler?

Le président: Oui.

M. Kroeger: Je vous demanderais d'y jeter un coup d'oeil.

Je m'excuse. J'ai oublié de vous présenter mes collègues. Il s'agit de M^me^ Michelle Jean, sous-ministre déléguée du Ministère et vice-présidente de la Commission; de notre nouveau sous-ministre délégué à l'Immigration, M. Peter Harder, anciennement de la Commission de l'Immigration et du Statut de réfugié; et de M^me^ Greene, directrice générale de l'analyse de la politique et des programmes, qui est sur le point de devenir sous-ministre déléguée à la politique au ministère des Transports. Je crains que ce soit la dernière fois que le comité la voie.

Le feuillet qui vous a été distribué donne la ventilation de nos affectations de crédits qui s'élèvent, à 1,7 milliard de dollars.

Un document distinct, qui ne comporte que quelques pages, montre le rôle que joue le régime d'assurance-chômage, puisque certaines sommes tirées de ce compte sont affectées également à la formation et au développement de la main-d'oeuvre.

Le premier poste de ce feuillet s'intitule «Achat de formation aux gouvernements provinciaux par le gouvernement fédéral». Dans chaque province, un comité de gestion fédéral-provincial établit un plan de formation annuel. On y précise les besoins en formation de la main-d'oeuvre dans cette province, le genre de cours à dispenser, ainsi que le nombre de places à réserver aux bénéficiaires de l'aide du gouvernement fédéral dans les Cegeps et les collèges communautaires.

Les 500 Centres d'emploi du Canada répartis dans le pays, ainsi que les autres points de service, choisissent ensuite les participants à ces stages. Ce poste est assez simple, et quelques mots d'explications suffiront sans doute. Le gouvernement fédéral ne dispense pas lui-même de cours de formation et ne possède pas de centres de formation. Nous nous contentons d'acheter des stages, et ce depuis le milieu des années 60. Il n'existe pas de programme cofinancé. Nous acquittons les frais de scolarité des stagiaires, nous leur versons des allocations de formation et nous leur assurons un certain revenu, mais tout cela dans le cadre d'une entente d'achat de formation. Dans ce domaine, le gouvernement fédéral exerce le pouvoir de dépenser que lui confère la constitution.

[*Text*]

Go to item 2. These are grants that we give to provincial institutions. I am looking at co-operative education right now. Co-operative education is the quarterly alteration of classroom training and work experience. We are not in the co-op education business ourselves. We do not provide courses. These funds are sent to provincial institutions to help them set up co-op education programs, and we phase them out over a four-year period once the program is up and running in a particular institution.

Stay-in-School was a youth program that was started two years ago. It involves the provision of funds to private or provincial agencies. These agencies can provide training, placement and counselling, according to the needs of the individual. The objective is to try to reduce the drop-out rate and to get kids who have actually dropped out to get back to school. Particular emphasis is placed on people with learning problems.

The next one might be of particular interest in view of the committee's decision to undertake a study of training in industry. When the Department of Employment and Immigration was first created in the mid-1960s, we operated on a straight government-to-government basis, but about 20 years ago legislation was amended to permit us to buy training from the private sector. In more recent years, since the mid-1980s, we have increasingly been buying training from what we call "co-ordinating groups", private sector groups in a particular industry, the Manitoba Trucking Association or the Construction Association of New Brunswick, for example.

A variety of these bodies enter into contribution agreements with us. We transfer money to them and then they turn around and negotiate for training that most exactly fits the needs of their particular sector. Our experience with this has been very good. We find that the training that is purchased is usually more relevant if it is done by the private sector. It is more satisfactory to the people in the private sector and often they can get a better bargain than we can as government.

Currently, $115 million is being spent by these private sector groups—that is government money, our money. They are spending it under agreement with us. The experience has been good enough.

I have in mind your query about relationships with the private sector. Members of the committee are probably aware, in a general way, that we have been working on creating new private sector structures, including the new Labour Force Development Board that was set up last spring. In addition, there are now plans to create a network of what we call local boards, between 60 and 70 of them across Canada. You might have about 4 of them in New Brunswick and about 21 or 22 in Ontario.

[*Translation*]

Passons au poste 2. Il s'agit des subventions versées aux établissements provinciaux. Voyons le poste «alternance travail-étude». Il s'agit d'un programme qui prévoit une alternance trimestrielle entre la formation en classe et le stage pratique. Le Programme alternance travail-études n'est pas notre affaire à nous. Nous n'offrons pas de cours. Ces fonds sont versés pour une période de quatre ans seulement aux établissements provinciaux, pour les inciter à offrir des programmes de ce genre.

Le projet «L'école avant tout» est un projet destiné aux jeunes dont la création remonte à deux ans et dans le cadre duquel des crédits sont versés à des établissements d'enseignement privés ou provinciaux. Ces établissements offrent de la formation, des services de placement et d'orientation selon les besoins du client. L'objectif visé est d'essayer de réduire le nombre de décrocheurs scolaires et de ramener à l'école ceux qui ont abandonné leurs études. L'accent est mis sur l'aide qui peut être accordée aux personnes ayant des problèmes d'apprentissage.

Le prochain poste intéressera tout particulièrement le comité, étant donné sa décision d'étudier la formation industrielle. Au moment de la création du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, au milieu des années 60, toutes les ententes dans ce domaine étaient conclues de gouvernement à gouvernement, mais la loi a été modifiée il y a environ 20 ans de manière à ce que le gouvernement fédéral puisse acheter de la formation auprès du secteur privé. Depuis le milieu des années 80, nous achetons de plus en plus de formation auprès de ce que nous appelons des «groupes de coordination», c'est-à-dire des groupements professionnels du secteur privé comme la Manitoba Trucking Association ou la Construction Association of New-Brunswick.

Divers organismes de ce genre signent des ententes avec nous dans le cadre desquelles nous leur versons des fonds, pour qu'ils négocient avec les établissements de formation en vue d'obtenir des cours qui répondent exactement aux besoins de leur secteur. Ces ententes ont jusqu'ici donné de très bons résultats. Nous constatons que la formation achetée par le secteur privé est d'ordinaire plus pertinente. Elle répond mieux aux besoins du secteur privé, lequel peut souvent obtenir de meilleures conditions que le gouvernement.

À l'heure actuelle, des crédits gouvernementaux de 115 millions de dollars sont versés à ces groupes du secteur privé. Les fonds sont dépensés aux termes d'une entente conclue avec nous. Nous sommes assez satisfaits des résultats.

Vous nous avez posé une question au sujet de notre relation avec le secteur privé. Les membres du comité savent sans doute, de façon générale, que nous nous sommes attachés à créer de nouvelles structures de collaboration avec le secteur privé, dont la nouvelle Commission de mise en valeur de la main-d'oeuvre créée au printemps dernier. En outre, nous prévoyons de créer un réseau comptant de 60 à 70 commissions locales réparties dans tout le pays. Il y en aura peut-être quatre au Nouveau-Brunswick et 21 ou 22 en Ontario.

[*Texte*]

These boards would manage increasing amounts of our money. By the mid-1990s they might be managing $1 billion in government funds, negotiating for training, assessing local training requirements, and buying training from colleges or private institutions, wherever they find something that best suits their needs.

• 1025

This is an area that perhaps the committee will want to hear a good deal more about at future meetings. It is something of an innovation in Canada, but in the United Kingdom, the Netherlands and other countries it is well established. It works extremely well.

Moving through the list, not all of my explanations will need to be as lengthy as the one I have just given you. "Immigrant Language Training", item 4, is charged to our employment programs. We spend over $100 million a year on immigrant language training. The amount, in fact, has been increased. It is now going to be $140 million.

Item 5 is the largest single category of expenditures on your list, a set of expenditures that we engage in for the purpose of getting people into the labour force one way or another. This could be youths who have dropped out of school, women who dropped out to start a family and who now want to enter the labour force, disabled people, or other groups with special needs.

There are many different ways in which this is approached. The basic idea here is that we enter into a contract with a private body, such as the YMCA. They provide these services to individuals who are trying to get back into the labour force. On contract, they provide training, counselling, work experience, job placement, or whatever meets the needs.

We now have 1,400 agreements with different organizations right across the country. They are delivering services. They are a draw on that $295 million listed here.

The other item under that list of entry skills is our youth program, summer jobs for our students.

The next item is "Workplace Experience". Under it, "Wage Subsidies" is training on the job. Again, this is going to be quite relevant to the study you have decided to undertake. You can see that it is identified there; we can tell you more about it. It is combined with another item, called "Training Trust Funds".

This is a new institution in Canadian labour-market practice. You see the private sector and governments collaborating.

[*Traduction*]

Ces commissions géreraient des sommes de plus en plus importantes. Au milieu des années 90, ces montants pourraient totaliser 1 milliard de dollars et les commissions pourraient avoir comme fonctions de négocier les ententes de formation, d'évaluer les besoins locaux en formation et d'acheter de la formation auprès des collèges ou des établissements privés en fonction de leurs besoins.

Le comité voudra sans doute approfondir ce sujet au cours de réunions futures. Il s'agit d'une innovation au Canada, mais au Royaume-Uni, au Pays-Bas et dans d'autres pays, c'est un programme qui existe depuis longtemps. Il fonctionne très bien.

Je n'aurai pas à vous donner des explications aussi longues au sujet de chacun des postes qui figurent sur le feuillet. Prenons maintenant le poste numéro 4 intitulé «Cours de langue destinés aux immigrants». Les fonds destinés à cette fin proviennent des programmes d'emploi. Nous consacrons plus de 100 millions de dollars par année à ces cours. Le montant a même été porté à 140 millions de dollars.

Le poste numéro 5 constitue celui auquel nous affectons le plus de fonds, et cela dans le but de favoriser l'entrée dans le marché du travail par tous les moyens possibles. Ces programmes s'adressent aux jeunes décrocheurs scolaire, aux femmes qui ont quitté le marché du travail pour élever leurs enfants et qui veulent maintenant le réintégrer, aux personnes handicapées, ainsi qu'à d'autres groupes de personnes ayant des besoins spéciaux.

Nous nous y prenons de diverses façons pour favoriser l'insertion professionnelle. Nous concluons une entente avec un organisme du secteur privé comme le YMCA. Cet organisme offre des services aux personnes qui cherchent à réintégrer le marché du travail. Il s'engage par contrat à fournir la formation, l'orientation, l'expérience pratique, ainsi qu'un service de placement selon les besoins.

Nous avons maintenant conclu 1,400 ententes avec différents organismes du pays. Il s'agit d'ententes en vue de la fourniture de certains services. La majeure partie des 295 millions y sont affectés.

Un des sous-poste est le programme d'emploi d'été pour étudiants.

Le poste suivant s'intitule «Expérience en milieu de travail». S'y rapportent les «subventions salariales», lesquelles sont versées pour la formation en milieu de travail. C'est un sujet qui devrait vous intéresser tout particulièrement aux fins de l'étude que vous avez entreprise. Nous pourrons vous donner des précisions à cet égard. Sous le même poste, vous trouvez également le sous-poste intitulé «Fonds de fiducie pour la formation».

Il s'agit d'une innovation sur le marché du travail canadien. Cette innovation résulte de la collaboration entre le secteur privé et les pouvoirs publics.

[*Text*]

For example, we have 11 construction unions in Ontario, the Canadian Construction Association, the province, and the federal government each contributing 25% of the total capital amount for our Training Trust Fund. It is then managed by construction industry management and labour in the province of Ontario.

We have a number of examples of that, such as in the electronics industry. We can come back and explain to you in more detail how this works. It is an important innovation. Again, it gets our private sector thinking less in terms of training as the government's job than as the private sector's job.

Item 7, "Job Search Assistance", is fairly straightforward. For 50 years, with National Employment Services, we have been trying to place people in jobs. Increasingly, however, we are relying on people outside government. We do not have enough people to do it ourselves. We have to contract out to job-search clubs, counselling services, placements and so forth.

The item "Job Creation" will be familiar to members. Many Members of Parliament have had experience with it. In areas of high unemployment, these are make-work programs, in effect, for people who have been thrown out of employment. We have tried to ensure that there is a training component included.

Under "Aboriginal Managed Employment Programs", the interesting word is "Managed". Parallel with arrangements with the private sector that we undertook for the creation of the Labour Force Development Board, we set up an Aboriginal Management Board. In the current year, it will be spending, we expect, $180 million from this category of funds. That is about a 30% increase in our expenditures on aboriginal training and other employment programs.

These boards are to do for aboriginal people what business and labour groups are doing for the more conventional areas of the economy, such as the construction sector, which I have referred to. We now have 15 local aboriginal boards in Ontario. We have a national board and we are in the process of creating provincial boards to place the management of aboriginal programming, training, and employment increasingly in the hands of the aboriginal people.

• 1030

The next item is community development. I think most members of the committee are familiar with the Community Futures Program. It is used for small labour markets, one-industry towns that hit a problem. We have 221 designated communities across the country. Basically, Community Futures works on the basis of self-help. It is a low-cost program. We come in with a few million dollars to an impacted community where the mill is closed or whatever. Business leaders, labour leaders, community leaders, and educational leaders get together and then we provide a little money. They can hire consultants. They can look at the opportunities for small business, but it is essentially enabling

[*Translation*]

Permettez-moi de vous donner un exemple. L'Ontario compte 11 syndicats de la construction. L'Association de la construction de l'Ontario, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral apportent 25 p. 100 respectivement des sommes versées au fonds de fiducie pour la formation. Ce fonds est géré par les syndicats ainsi que le patronat du secteur de la construction de l'Ontario.

Des ententes de ce genre existent dans bien des secteurs notamment celui de l'électronique. Nous vous donnerons plus de précisions sur le fonctionnement de ce programme. Il s'agit d'une innovation importante. Encore une fois, l'objectif est de faire prendre conscience au secteur privé que la formation, c'est son affaire aussi et pas seulement celle du gouvernement.

Le poste numéro 7, «Aide à la recherche d'emploi» est assez simple. Depuis 50 ans, le Service national de l'emploi s'attache à trouver des emplois aux chômeurs. De plus en plus, nous faisons appel à des spécialistes de l'extérieur. Nous n'avons pas les ressources humaines pour offrir à nous seuls ce service. Nous devons affermer ce travail à des clubs de recherche d'emploi, à des services d'orientation et des agences de placement.

Le poste «Création d'emploi» vous est bien connu. Un bon nombre de députés connaissent ce programme. Dans les régions à haut taux de chômage, il vise à créer des emplois pour venir en aide à ceux qui ont perdu le leur. Ce programme comporte une composante de formation.

Au poste «Programme d'emploi géré par les autochtones», le mot clé, c'est «géré». Lorsque nous avons conclu des ententes avec le secteur privé en vue de la création de la Commission de mise en valeur de la main-d'oeuvre, nous avons aussi créé un Comité de gestion du programme de développement économique des autochtones. Pour l'année en cours, ce Comité devrait dépenser 180 millions de dollars. Cela représente une augmentation de 30 p. 100 par rapport à nos dépenses antérieures au titre de la formation et des programmes d'emploi destinés aux autochtones.

Ces comités doivent jouer le même rôle pour les autochtones que les groupes syndicaux et patronaux dans les secteurs économiques classiques comme celui de la construction. En Ontario, il existe 15 comités locaux autochtones. Il y a un Comité national et nous sommes en train de créer des comités provinciaux, car nous voulons remettre le plus possible aux autochtones la gestion des programmes de formation et d'emploi qui leur sont destinés.

Le prochain poste s'intitule «Développement des collectivités». Je crois que la plupart des membres du comité connaissent le Programme de développement des collectivités. Il est conçu pour les petits marchés de travail, tels que les villes à employeur unique qui connaissent des difficultés. 221 localités bénéficient de ce programme qui vise à amener les gens à s'aider eux-mêmes. Il s'agit d'un programme peu coûteux. Nous investissons quelques millions de dollars dans une localité où il y a eu, par exemple, fermeture de la seule usine. Les principaux gens d'affaires, dirigeants syndicaux, notables locaux et responsables des services d'éducation se réunissent pour voir comment venir en aide à leur localité et

[*Texte*]

the community to help itself. It is highly successful and we have increased by one-third the funding for that in the past year or two.

Human resource planning is very important. Again, this is the private sector taking on responsibilities. I would like to draw your attention to CSTEC, in the middle of item 11. In the mid 1980s to late 1980s, we provided money to the Canadian steel industry to run its own adjustment program. The Canadian steel industry and the U.S. steel industry were both severely impacted—the Americans talked about the development of the rust belt. We provided $20 million to the Canadian steel industry on a multi-year basis. They run their own placement service. They decide on which ex-steelworkers should be trained to become truck drivers or machinists or even nurses, in some cases. It is run by the chief executive of a steel company and by the union leadership. They have jointly made the decisions about how the Canadian steel industry is going to adjust to competition from abroad.

We have a number of other examples of that kind, where essentially what we in Employment and Immigration have done is put money in the hands of those who are directly involved, agreed with them on how that money was to be used, and let them manage it. I can explain what some of the alphabet soup under item 11 stands for, if the committee wishes.

The last two items are pretty straightforward. Item 12 is our forward-looking projects, where we try out items, such as a bonus signing system to encourage people to come off unemployment insurance and get back to work, and ways of getting welfare recipients back into the labour force. These are experimental projects that we do under item 12.

Finally, in item 13, we are called upon to help out other ministers and other departments. Whether it is the collapse of the Atlantic fishery in the current year, the closure of Portage la Prairie, or the closure of Summerside, there are always developments around town where ministers come to see the Minister of Employment and Immigration to get some help.

All of that, Mr. Chairman, totals $1.725 billion. As a result of last winter's budget, that will be reduced to $1.625 billion in the coming fiscal year.

We are going to have to adjust those numbers downwards in various categories to absorb that. But the general categories will remain the same, and I hope you find that relevant to the study that you are going to be undertaking in the coming months. We will be glad to answer questions about this before we go on to talk about the federal-provincial agreements, if the committee would like.

[*Traduction*]

nous leur accordons un peu d'argent. Nous retenons les services de consultants. Ces derniers étudient la possibilité de créer de petites entreprises, mais l'objectif ultime du programme, c'est d'aider les gens à s'aider eux-mêmes. Le programme connait beaucoup de succès et, depuis un an ou deux, nous avons accru du tiers les fonds qui lui sont alloués.

La «Planification des ressources humaines» constitue un poste très important. Dans ce cas-ci également, le secteur privé est amené à assumer plus de responsabilités. J'attire votre attention sur le CCCES qui est mentionné au milieu du poste 11. À partir du milieu à la fin des années 80, nous avons accordé des crédits à l'industrie sidérurgique canadienne pour lui permettre d'administrer son propre programme d'adaptation. L'industrie sidérurgique a traversé une crise au Canada comme aux États-Unis. Les Américains parlaient même de «secteur sinistré». Nous avons accordé 20 millions de dollars à l'industrie sidérurgique canadienne pour l'application d'un programme s'échelonnant sur plusieurs années. L'industrie offre un service de placement et les responsables du programme décident quels anciens travailleurs de l'industrie sidérurgique peuvent être formés pour devenir camionneurs, machinistes et même des infirmiers, dans certains cas. Le programme est administré par la direction de la société sidérurgique et les dirigeants syndicaux. Ce sont eux qui ont décidé conjointement comment l'industrie sidérurgique canadienne allait s'adapter à la concurrence étrangère.

Nous pourrions vous donner beaucoup d'autres exemples de cas où le ministère de l'Emploi et de l'Immigration s'est entendu avec divers intervenants pour leur accorder des fonds à gérer en fonction d'objectifs convenus. Si le comité le souhaite, je peux expliquer certains des sigles qui figurent au poste 11.

Les deux derniers postes exigent peu d'explications. Le poste 12 porte sur des projets prospectifs, c'est-à-dire des projets-pilotes comme l'octroi de primes à la signature pour inciter les prestataires de l'assurance-chômage à réintégrer le marché du travail, de même que les assistés sociaux. Il s'agit de projets expérimentaux.

Le poste 13 représente les dépenses pour le soutien d'autres ministères et organismes. L'aide du ministre de l'Emploi et de l'Immigration est souvent sollicitée au cours de l'année, qu'il s'agisse de la fermeture des pêcheries de l'Atlantique ou de la fermeture d'une base militaire comme celle de Portage-la-Prairie ou de Summerside.

Au total, monsieur le président, les dépenses liées à l'exécution de ces programmes s'élèvent à 1,725 milliard de dollars. Au cours de cet exercice financier, ces dépenses seront ramenées à 1,625 milliard de dollars en raison des restrictions prévues dans le budget déposé l'hiver dernier.

Il nous faudra donc rajuster à la baisse les chiffres que vous voyez là. Les différents postes demeureront cependant les mêmes, et j'espère que les précisions que je viens de vous donner vous seront utiles dans votre étude. Avant de passer aux accords fédéraux-provinciaux, nous pourrions maintenant répondre à vos questions.

[*Text*]

The Chairman: Committee members, it is your pleasure. Would you like to proceed to the agreement and then questions?

Mr. Tobin (Humber—St. Barbe—Baie Verte): Perhaps you could table or provide the committee with information at a later date so that we could get some sense of the breakdown of this expenditure across the country. These are national figures and they could be valuable, given the current constitutional plans and otherwise. It would be helpful to have some sense of where the money goes.

We see in the UI account that you have given us, for example, a breakdown of who pays what and to whom the money is paid out. Correspondingly, I think it would be very useful if we saw where that $1.7 billion is being spent.

Mr. Kroeger: We would be glad to do that. We have the data readily available.

As one general observation, the allocation of these funds has been based in large part on the unemployment rate in each province. That means there has been some emphasis on putting more than just a *pro rata* share of the money in high unemployment provinces. Conversely, provinces that have benefited from low unemployment rates tended to get less.

• 1035

Mr. Tobin: Mr. Kroeger can well understand why there would generally be a reluctance to break the fund down that way.

Mr. Kroeger: No, we have the data.

Mr. Tobin: That's appreciated. I understand that it's going to be tilted, for obvious reasons, such as the one you've just stated. Nevertheless, I think it would be useful for the committee to have it.

Mr. Kroeger: We can give that to the committee. It's back at the department. I should have thought to bring it.

Mr. Fee (Red Deer): Mr. Chairman, I want to thank Mr. Tobin for that question because that was the same information I wanted to ask for. I think it will be important to us.

I do have about three or four questions I'd like elaboration on, but I don't mind waiting until after the next presentation, as long as we can come back.

The Chairman: Well, we can certainly come back. But of course time is always short, and we did ask for information on federal-provincial agreements. Maybe we should hear a little on that. Make it as brief as you can, and then we can find out where the committee wants to go. If you could, just speak briefly on the federal-provincial agreements.

Mr. Kroeger: I can talk about the federal-provincial agreements in much less time because they're largely self-explanatory and I only have a small number of comments to make.

We've distributed to the committee a copy of an agreement that we've just signed with the Province of New Brunswick. If you like, I'll just flag a couple of sections in the agreement for the committee to give the general idea of what we're trying to do.

[*Translation*]

Le président: Voulez-vous poser des questions maintenant ou préférez-vous le faire après l'exposé sur les ententes fédérales-provinciales?

M. Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Vous pourriez peut-être fournir au comité un peu plus tard la ventilation des dépenses par région. Vous nous avez donné des chiffres pour tout le pays et il serait bon d'avoir les chiffres de chaque région pour comprendre les conséquences des propositions constitutionnelles qui sont à l'étude. Il serait bon de savoir où cet argent est dépensé.

Pour le compte de l'assurance-chômage, vous nous avez indiqué qui paie quoi et qui touche l'argent. De la même façon, je crois qu'il serait utile que nous sachions où ces 1,7 milliard de dollars sont dépensés.

M. Kroeger: Avec plaisir. Nous vous fournirons ces renseignements.

Je me contenterai pour l'instant de faire remarquer que les sommes allouées à chaque poste sont fonction du taux de chômage dans chaque province. Cela signifie qu'on ne s'est pas contenté de répartir proportionnellement cet argent entre les provinces, mais qu'on a tenu compte du taux de chômage dans chacune d'elles. Les provinces où le taux de chômage est moins élevé n'ont pas reçu autant de fonds que les autres.

M. Tobin: M. Kroeger peut bien comprendre pourquoi on hésite en général à ventiler les sommes de cette façon.

M. Kroeger: Non, nous avons ces données.

M. Tobin: C'est bien. Je comprends bien que la répartition ne va pas être tout à fait proportionnelle, pour les raisons évidentes que vous avez énoncées. Je pense cependant que ces données seraient utiles au comité.

M. Kroeger: Nous vous les fournirons. Le ministère a ces chiffres, et j'aurais dû songer à les apporter.

M. Fee (Red Deer): Monsieur le président, je veux remercier M. Tobin d'avoir posé cette question que je me posais moi-même. Je crois aussi que ces données nous seront utiles.

J'ai trois ou quatre questions que j'aimerais poser, mais je peux le faire après le prochain exposé pourvu qu'on m'en donne la possibilité.

Le président: Je le ferai certainement. Nous n'avons jamais tout le temps que nous voudrions, et nous avons demandé qu'on nous renseigne sur les ententes fédérales-provinciales. Nous devrions donc peut-être écouter ce que les fonctionnaires ont à nous dire à ce sujet. Je les prie d'être aussi brefs que possible, et nous verrons ensuite comment le comité veut procéder. Dites-nous donc quelques mots seulement sur les ententes fédérales-provinciales.

M. Kroeger: Je serai beaucoup plus bref au sujet des ententes fédérales-provinciales, car c'est un sujet qui exige peu d'explications. Je n'ai d'ailleurs que quelques remarques à faire à ce sujet.

Nous avons distribué au comité un exemplaire d'un accord que nous venons de signer avec la province du Nouveau-Brunswick. J'attirerai votre attention sur quelques clauses seulement de cet accord pour que vous voyez en gros les objectifs que nous nous sommes fixés.

[*Texte*]

Let me make a preliminary comment. Historically, the agreements between the provinces and our department have been pretty technocratic: how many courses are you going to buy? What's the cost? How much do you allow for overhead? What are the terms and conditions if somebody drops out? That sort of thing. When we went to work on labour market programming in the period after the 1988 election, in conjunction with the development of Bill C-21, an early conclusion we arrived at was that we really should try for a much broader approach with the provinces than we've ever had before.

The reason for this is that increasingly there's a recognition in Canada that the quality of the Canadian labour force has moved to just about the top of the list of factors that are important in relation to Canadian competitiveness. That involves a marshalling of provincial effort and the private sector. It involves the federal and provincial governments giving more attention to operating in a complementary way instead of tripping over each other. So we decided to adopt a really quite broad approach.

What we did with the provinces was start off by negotiating a statement of principles, which is annexed to the New Brunswick agreement. This statement of principles talks about the need for a new partnership. It talks about, in articles 15, 16, 17 and 18, the roles of the private sector, the fact that the private sector has to do more, that governments have to give the private sector more room.

Mr. Tobin: Is it a working—

Mr. Kroeger: I'm talking, Mr. Tobin, about the statement of principles annexed to the agreement.

Mr. Tobin: Okay, I have it.

Mr. Kroeger: It's Annex 1. I'm sorry, I should have been clear about that.

I suggest you look at this first because this is the document we negotiated first. This set the framework for the agreements we negotiated with all 10 of the provinces. It talks about the importance of partnership, the importance of complementarity, the importance of business and labour being given a major role. For example, article 22, at the end of the statement of principles says:

> Governments recognize the potential benefits of establishing effective partnership arrangements with the private sector in the design and delivery of labour market programs, and the desirability of creating new structures or of adapting existing structures to give effect to these partnerships.

It's that sort of approach that was adopted. It went very well, if I may say so. The relationship with the provinces in this area has been excellent. We've had no difficulty arriving at agreements with them. The agreements are much more comprehensive; they don't just deal with training. They talk about labour market information, about human resource planning and co-operation among governments, and so forth.

[*Traduction*]

Je commencerai d'abord par faire remarquer que, jusqu'ici, les accords conclus entre les provinces et notre ministère ont été de nature assez technique: combien de cours allez-vous acheter? Quel en est le coût? Combien d'argent doit-on prévoir pour les frais généraux? Quelles modalités doivent s'appliquer à ceux qui abandonnent la formation? Les ententes portent donc sur ce genre de questions. Après l'élection de 1988, nous avons revu les programmes portant sur le marché du travail, et dans la foulée du projet de loi C-21, nous avons conclu qu'il fallait élargir la portée des ententes signées avec les provinces.

Cette décision s'explique par le fait qu'on considère maintenant que la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale dépend de la qualification de sa main-d'oeuvre. Voilà pourquoi nous attachons autant d'importance à la participation des provinces et du secteur privé au programme de formation. Cela suppose aussi une meilleure collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Nous avons donc décidé d'élargir la portée de nos ententes.

Nous avons commencé par nous entendre sur l'énoncé de principe qui est annexé à l'entente avec le Nouveau-Brunswick. Cet énoncé de principe fait état d'un nouveau partenariat. Les clauses 15, 16, 17 et 18 de l'entente définissent le rôle du secteur privé et précisent sa marge de manoeuvre dans le domaine de la formation.

M. Tobin: S'agit-il d'une entente...

M. Kroeger: Je parle, monsieur Tobin, de l'énoncé de principe qui est annexé à l'entente.

M. Tobin: Je viens de le trouver.

M. Kroeger: Il s'agit de l'Annexe 1. Je regrette de ne pas l'avoir dit plus tôt.

Je vous demande de regarder en premier ce document, car il a été négocié en premier. Il établit le cadre des ententes que nous avons négociées avec les dix provinces. Il fait ressortir l'importance d'un partenariat dans le domaine de la formation, de la complémentarité dans ce domaine et de la participation du patronat et des syndicats. Permettez-moi de vous citer la clause 22 qui vient à la fin de l'énoncé de principe:

> Les gouvernements reconnaissent les avantages substantiels que comporte l'établissement d'un partenariat réel avec le secteur privé quant à la conception et à l'exécution de programmes de formation de la main-d'oeuvre; ils reconnaissent également le besoin de créer de nouvelles structures ou d'adapter les structures existantes pour concrétiser ce partenariat.

C'est l'orientation que nous avons adoptée. Tout s'est très bien déroulé. La collaboration des provinces dans ce domaine a été excellente. Nous n'avons eu aucun mal à conclure des ententes avec elles. Ces ententes sont de portée beaucoup plus large et ne concernent pas seulement la formation. Il y est notamment question de l'information sur le marché du travail, de la planification des ressources humaines et de la collaboration entre les gouvernements.

[*Text*]

• 1040

The committee members can look at that text at their leisure, but I hope they will find it an interesting document, because we did try to do some new things.

As for the status of the agreements, which the committee has asked about, we have signed three. Three have received all necessary approvals from provincial cabinets, and three we have agreed at the official level. That is nine.

Mr. Tobin: Can you tell us which ones, or is that confidential?

Mr. Kroeger: Yes, sure. The three we have signed are New Brunswick, Saskatchewan, and British Columbia. The ones that have been approved by cabinets and are ready for signing are Nova Scotia, Ontario, and the Yukon, I believe. We have agreement in principle by officials but provincial cabinets have not yet looked at it in Alberta, Manitoba, and Newfoundland. We have resumed negotiations with Prince Edward Island and the Northwest Territories. I hope that adds; it should be three, three, three, the two I just mentioned, the Northwest Territories and P.E.I., and then in the case of Quebec, of course, they have refused to enter into negotiations with us because of the constitutional dispute. So those are the 12 jurisdictions.

It has gone well. We expect that we will have signed agreements with nine provinces and two territories, certainly by the end of this calendar year. That is, I think, all I want to say about the agreements.

The Chairman: That is a very helpful overview. Thank you. We will now proceed to questions.

Mr. Wappel (Scarborough West): No questions on employment.

The Chairman: Mr. Fee, are your questions on employment?

Mr. Fee: If I could just go back to the first one, most of my questions have to do with how effectively and efficiently we are spending the money in here. I very much appreciated Mr. Tobin's question, because I think it is relevant as to where it is going regionally in Canada. It is something we are all going to be forced to answer by our own individual caucuses and regional groups. It is also significant, I think, to our overall discussion.

You mentioned the item of the exercise of spending power and the fact that we spend $120 million a year purchasing training by purchasing college seats. Is any follow-up done to find out how effective that spending is? Do the people who purchase those seats go on to use them? Has the money been effectively used?

[*Translation*]

Les membres du comité pourront étudier plus longuement le document, et j'espère qu'ils le trouveront intéressant, parce que nous avons essayé d'innover.

Pour ce qui est de la situation des ententes, puisque l'on m'a posé la question, il y en a trois de signées. Trois ont reçu toutes les approbations nécessaires des gouvernements provinciaux, tandis que trois autres ont été approuvées au niveau des fonctionnaires. Cela donne un total de neuf.

M. Tobin: Pouvez-vous nous les détailler, ou cette information est-elle confidentielle?

M. Kroeger: Oui, bien sûr. Les trois qui sont signées visent le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. Celles qui ont été approuvées par les gouvernements et qui sont prêtes à être signées intéressent la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et le Yukon, si je ne m'abuse. Pour ce qui est de l'Alberta, du Manitoba et de Terre-Neuve, nous avons conclu des ententes de principe avec les fonctionnaires, mais il reste à obtenir l'approbation des cabinets provinciaux. Nous avons repris les négociations avec l'Ile-du-Prince-Édouard et les Territoires du Nord-Ouest. Je pense que le compte y est: ce devrait être trois, trois, trois, puis les deux que je viens de mentionner, c'est-à-dire les Territoires du Nord-Ouest et l'Ile-du-Prince-Edouard. Enfin, il y a le Québec, qui a, bien entendu, refusé de négocier avec nous, à cause du différend constitutionnel. Voilà donc où nous en sommes avec les 12 gouvernements provinciaux et administrations territoriales.

Nous sommes satisfaits des progrès accomplis, et nous comptons que des ententes soient signées avec neuf provinces et deux territoires au plus tard à la fin de la présente année civile. Voilà, en gros, ce que j'ai à dire au sujet des ententes.

Le président: Vous nous avez donné là un aperçu très utile. Je vous en remercie. Nous passons maintenant aux questions.

M. Wappel (Scarborough-Ouest): Je n'ai aucune question sur l'emploi.

Le président: Monsieur Fee, vos questions portent-elles sur l'emploi?

M. Fee: Si vous le permettez, je voudrais revenir à la première question qui a été soulevée. Ce qui m'intéresse d'abord et avant tout, c'est de savoir si les fonds dépensés le sont de manière efficace et rationnelle. J'ai beaucoup aimé la question de M. Tobin, parce que je trouve qu'il est important de savoir où nous en sommes dans les différentes régions du Canada. Car c'est un sujet dont nous allons tous devoir discuter au sein des caucus et des groupes régionaux avec lesquels nous traitons. J'y vois également un intérêt considérable pour l'ensemble de notre discussion.

Vous avez parlé de l'exercice du pouvoir de dépenser et du fait que nous consacrons chaque année 120 millions de dollars à l'achat de formation sous forme de places dans les collèges. Cette activité fait-elle l'objet d'un suivi pour en déterminer le rapport coût-avantages? Ceux pour qui nous achetons la formation s'en servent-ils par la suite? Les fonds accordés sont-ils utilisés de manière efficace?

[*Texte*]

Mr. Kroeger: I am going to ask Ms Greene in a minute to tell me whether we have actually had a formal evaluation done. We have a sizeable evaluation unit in the department, and it has evaluated a lot of programs and we might have done one here.

Let me make a couple of general comments first.

One of the complaints from the customers, if I can put it that way, about our training programs has been that they did not bear that much relationship to the needs of the labour market. There is pressure from the provinces traditionally that if they had college staff who were trained up to teach a subject, they wanted us to buy seats to keep those college staff busy, even if there was not all that much demand for the product of those courses out in the private sector. As long as we had a kind of federal-provincial monopoly, that was very difficult for federal governments to deal with.

However, increasingly in recent years, instead of just entering into a commitment with a provincial government that we were going to buy so many seats on so many subjects at the following rate, we have turned around to the steel industry or the building trades or a trucking association or whatever and we have given them an amount of money. They go out and they shop around. The effects of competition are just as good in the educational sector as they are elsewhere in the economy. It has improved the relevance of the colleges and has yielded a better product for the customers to buy with our money.

We have been steadily phasing down the percentage of our budget that goes in what we call direct government-to-government purchase. So if you look at the items on your list, we have been phasing down item 1, government-to-government purchase, and we have been running up item 3, purchase by the private sector. Although practically all of the money still ends up in the colleges, they have to scramble to get it, so the private sector is getting higher satisfaction from them. I have had said to me a good many times that—

• 1045

Mr. Fee: Mr. Kroeger, you've had it said, but we still fall heir to the criticisms that we are just buying the seats. How can you prove to me that we're getting that satisfaction? I'm not hearing it that regularly.

Mr. Kroeger: My comment was that it's relevant; it's better. We still have quite a distance to go. The government's conclusion is that the way to keep improving it is to put the money into the hands of the private sector rather than relying on government-to-government purchases.

[*Traduction*]

M. Kroeger: Je demanderai dans un moment à M^me^ Green de me dire si nous avons effectivement fait une évaluation en bonne et due forme. Nous avons un important service d'évaluation au ministère, qui évalue un grand nombre de programmes, et il est possible qu'il ait fait une évaluation de cela.

Permettez-moi tout d'abord de faire quelques remarques d'ordre général.

Une des doléances de nos clients, si je peux m'exprimer ainsi, au sujet de nos programmes de formation tenait au fait que ces programmes ne tenaient guère compte des besoins du marché du travail. Par ailleurs, nous étions soumis à des pressions de la part des provinces, qui avaient dans les collèges des enseignants spécialisés dans une discipline en particulier et qui nous demandaient d'acheter des places pour occuper ces enseignants, même s'il n'existait guère de demande pour cette spécialité dans le secteur privé. La formation ayant été jusqu'à très récemment une espèce de monopole fédéral-provincial, le gouvernement fédéral pouvait difficilement régler ce problème.

Mais, de plus en plus, ces dernières années, nous avons changé notre fusil d'épaule: au lieu de simplement nous engager auprès du gouvernement provincial à acheter tant de places à tel prix pour un certain nombre de disciplines, nous avons plutôt versé directement des fonds, par exemple, aux secteurs de la sidérurgie ou du bâtiment, ou encore à une association de camionnage, pour leur permettre d'acheter la formation voulue. Les effets bénéfiques de la concurrence se font sentir tout autant dans le secteur de l'éducation que dans les autres secteurs de l'économie. Les collèges ont dû rendre leurs cours plus pertinents, de sorte que nos clients peuvent maintenant acheter un meilleur produit avec les fonds que nous leur accordons.

Nous réduisons constamment le pourcentage de notre budget qui est consacré à l'achat de formation aux gouvernements provinciaux par le gouvernement fédéral. Ainsi, si vous vous reportez à la liste des dépenses, nous réduisons les sommes prévues à la rubrique 1, achat de formation aux gouvernements provinciaux par le gouvernement fédéral, tandis que nous augmentons celles prévues à la rubrique 3, formation dans les collèges achetée par le secteur privé. Même si les collèges obtiennent toujours la presque totalité des fonds, ils doivent se démener pour l'obtenir, de sorte que la satisfaction des besoins du secteur privé s'en trouve accru. On m'a dit à de nombreuses reprises que. . .

M. Fee: D'accord, monsieur Kroeger, on vous a dit, mais nous sommes toujours la cible critiques selon lesquelles nous ne faisons qu'acheter des places. Comment pouvez-vous me donner la preuve que nous en avons pour notre argent? Je ne l'entends pas dire très souvent.

M. Kroeger: J'ai voulu dire que les cours sont mieux adaptés aux besoins. Des progrès ont été accomplis, mais il reste encore beaucoup à faire. Le gouvernement est d'avis que, pour que ces améliorations se poursuivent, le mieux c'est de donner directement les fonds au secteur privé, au lieu de recourir à l'achat de formation aux gouvernements provinciaux par le gouvernement fédéral.

[*Text*]

Have we done an evaluation?

Mrs. Greene (Director General, Strategic Policy and Planning, Department of Employment and Immigration): There was an evaluation of institutional relative to workplace-based training or training that more directly involved the employer community, where the employer was involved in identifying the training need; it was therefore college training versus those other arrangements for training. It was done several years ago, before the labour force development strategy. The exact year escapes me; it was probably around 1983.

The results of that evaluation were that strictly college-based training, with no strong involvement of the private sector, is not as effective for a trainee in terms of finding a job and keeping a job as training that is structured in a way to put the private sector more in a demand relationship with the trainer. So it's not as effective for the trainee, in terms of following a job, from that old evaluation result. That was the last formal evaluation.

Mr. Kroeger: In the new generation of agreements, the three-year agreements we are concluding, there is a provision—the provinces didn't like it—that calls for a 28% reduction in the share of our money that goes in direct purchase arrangements and a commensurate increase to the amount of money that we channel by way of the private sector, exactly because of the findings over the years. This has obviously been pretty controversial between the federal government and the provinces, which are responsible for the colleges and the problems of the college staffs, if not enough seats are purchased.

Mr. Fee: The way you are going seems to make sense to me, letting private industry dictate where the money should go and getting some input from them. But if we are having arguments with the province that it should go the other way, can we prove to them that your position is justified and that this is the most effective way to do it?

Mr. Kroeger: Aside from the formal evaluation that Ms Greene referred to, we have follow-up surveys that we do regularly with clients of various training programs. What percentage are employed three months after they finish? What percentage are employed twelve months after they finish? How many, alternatively, have gone into further courses and how many are back on welfare? From that we get a picture, again, of what kind of training works well and what doesn't.

That is supplemented by studies, for example, by the Canadian Federation of Independent Business. In the studies they did—and they sent us copies—they were quite clear that training on the job and training run by the private sector produced a much more satisfactory result, in the eyes of the customer, than training that was simply purchased from public institutions.

[*Translation*]

Avons-nous fait une évaluation?

Mme Greene (directrice générale, Politique stratégique et planification, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Une évaluation a été faite des mérites relatifs de la formation dispensée en établissement et de celle assurée en milieu de travail, ou encore de celle où le patronat a un rôle plus direct à jouer et participe à la détermination des besoins en formation. Il s'agissait donc de comparer la formation dans les collèges aux autres types de formation. Cette évaluation a été faite il y a de cela plusieurs années, avant la mise en oeuvre de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Je ne me souviens pas de la date exacte, mais c'était sans doute aux alentours de 1983.

Cette évaluation a permis de conclure que la formation dispensée exclusivement par les collèges, sans participation importante de la part du secteur privé, n'était pas aussi efficace, sur le plan du nombre de stagiaires qui trouvent ou conservent un emploi, que la formation où le secteur privé joue un plus grand rôle. Ainsi, l'efficacité est moindre du point de vue des emplois trouvés, d'après cette évaluation qui remonte assez loin dans le temps. C'est la dernière évaluation officielle qui a été faite.

M. Kroeger: Les ententes de la nouvelle génération, c'est-à-dire les ententes triennales que nous sommes en train de conclure, prévoient une disposition—les provinces ne l'ont guère appréciée—qui exige une réduction de 28 p. 100 de la part du budget consacrée aux conventions d'achat entre gouvernements et une augmentation proportionnelle des sommes versées au secteur privé, pas suite justement des constatations faites au fil des ans. Cette mesure a naturellement suscité pas mal de heurts entre le gouvernement fédéral et les provinces, qui ont la responsabilité des collèges et des problèmes de personnel qui surgissent lorsque le nombre de places achetées n'est pas suffisamment élevé.

M. Fee: Vous me semblez sur la bonne voie, lorsque vous permettez au secteur privé d'acheminer les fonds et que vous le consultez. Mais si les provinces sont plutôt de l'avis contraire, pouvons-nous justifier ce changement de cap et leur prouver que la nouvelle façon de faire est la plus efficace?

M. Kroeger: Outre l'évalution officielle dont M^me^ Greene vous a parlée, nous effectuons régulièrement des enquêtes de suivi auprès des clients des divers programmes de formation. Quel pourcentage des stagiaires ont un emploi trois mois après avoir terminé leur formation? Quel pourcentage ont un emploi douze mois après? Combien d'entre eux se sont inscrits à d'autres cours de formation et combien sont de nouveau à la charge de l'État? Ces enquêtes nous permettent de déterminer les types de formation qui donnent de bons résultats et ceux dont les résultats sont moins bons.

À ces enquêtes viennent s'ajouter les études réalisées, par exemple, par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Ces études—dont la Fédération nous a envoyé copie—montrent très clairement que la formation sur le tas et la formation assurée par le secteur privé donne de bien meilleurs résultats, aux yeux des clients, que la formation achetée directement aux établissements d'enseignement public.

[*Texte*]

The Chairman: Can I interrupt for a moment. Mr. Fee, in terms of timing, we have only about 40 minutes left and we haven't had a chance to get to immigration. There is also supposed to be a quick overview of immigration agreements, and some are waiting for that. If you have a quick, final question, then we will get over to Mr. Tobin.

Mr. Fee: I had some others, but I guess we can get to them when we get into the further study.

However, I would appreciate those studies and statistics you refer to; I would appreciate getting a copy of them.

Mr. Kroeger: Should we make those generally available to the committee, Mr. Chairman?

The Chairman: Certainly, and I would think, Mr. Fee, as chairman of the subcommittee, you might want to spend some private time with these individuals. You could perhaps get some of the information ahead of time for us.

Mr. Fee: We will have more questions in the subcommittee.

I think perhaps we should just thank Mr. Kroeger for being here. I understand he has postponed a trip to Europe to be here to make this presentation.

The Chairman: We are very pleased and very impressed with the tone.

• 1050

Mr. Tobin: Mr. Kroeger, the table you gave us on UI expenditures includes an amount on the expenditure side of $1.2 billion for developmental uses, out of the total $19.4 billion expended. Is the $1.2 billion of developmental moneys that is taken out of the UI account part of the $1.7 billion, or is that amount in addition to the $1.7 billion?

Mr. Kroeger: It is in addition to that amount.

Mr. Tobin: Okay, but is it spent in these program areas?

Mr. Kroeger: It is spent on those types of activities, yes, but it is—

Mr. Tobin: On these types of activities, or within these programs?

Mr. Kroeger: We would use—

Mr. Tobin: You would not have separate programs for developmental purposes. You would fit them within existing structures.

Mr. Kroeger: We would use UI money to purchase courses in community colleges.

Mr. Tobin: Okay. Can we get the complete breakdown, in addition to this information? This covers $1.7 billion when in reality we are talking about $3 billion.

[*Traduction*]

Le président: Permettez-moi de vous interrompre un moment. Monsieur Fee, il ne nous reste plus que 40 minutes, et nous n'avons pas encore eu l'occasion de parler d'immigration. On est censé nous présenter un court aperçu des ententes d'immigration, et certains attendent justement que l'on aborde cette question. Si vous avez une dernière question très rapide, vous pouvez la poser, puis je cèderai la parole à M. Tobin.

M. Fee: J'ai d'autres questions, mais je suppose que je pourrai les poser lorsque nous entreprendrons l'étude en profondeur.

Je voudrais toutefois que l'on me fasse parvenir des exemplaires de ces études et des évaluations qui ont été mentionnées.

M. Kroeger: Devrions-nous faire parvenir ces documents à tous les membres du comité, monsieur le président?

Le président: Oui, certainement. Monsieur Fee, en tant que président du sous-comité, vous voudrez peut-être vous entretenir en privé avec ces personnes. Vous pourriez peut-être en obtenir des informations en prévision de nos réunions.

M. Fee: Nous aurons davantage de questions à poser en sous-comité

Je crois que nous devrions peut-être simplement remercier M. Kroeger de sa présence. Je crois savoir qu'il a reporté un voyage qu'il devait faire en Europe pour venir nous présenter son exposé.

Le président: Nous nous en réjouissons, et nous avons été très impressionnés par la qualité de ses interventions.

M. Tobin: Monsieur Kroeger, le tableau des dépenses au titre de l'assurance-chômage que vous nous avez remis comprend 1,2 milliard de dollars à des fins de développement, sur le montant total de 19,4 milliards de dollars. Ce montant prélevé sur le compte de l'assurance-chômage est-il compris dans le poste budgétaire de 1,7 milliard de dollars ou vient-il en sus?

M. Kroeger: Il est en sus de ce montant.

M. Tobin: D'accord, mais ces fonds sont-ils dépensés au titre de ses programmes?

M. Kroeger: Oui, ils sont consacrés aux activités de ce type, mais. . .

M. Tobin: Aux activités de ce type, ou dans le cadre de ses programmes?

M. Kroeger: Nous utilisons. . .

M. Tobin: Vous n'avez pas des programmes distincts pour ce montant. Il fait appel aux mêmes structures.

M. Kroeger: Nous nous servons des crédits de l'assurance-chômage pour acheter des places dans les collèges communautaires.

M. Tobin: D'accord. Pourrions-nous obtenir une ventilation détaillée, pour compléter l'information que vous nous avez donnée? Le tableau que nous nous avez remis fait état de 1,7 milliard de dollars, alors qu'en réalité, il s'agit de quelque 3 milliards de dollars.

[*Text*]

Mr. Kroeger: That is right. Yes, indeed.

Mr. Tobin: So you would need to add the $1.2 billion and let us know where it is going.

Mr. Kroeger: We will give you the same information for this figure.

Mr. Tobin: Again, in putting those numbers together and crunching them by province, we are talking about $3 billion versus $1.7 billion.

Ms Greene: It might be a little early, Mr. Tobin, to start doing the allocation by province for this side of the program.

Mr. Tobin: Because you have not spent the funds yet.

Ms Greene: That is right. But in terms of the anticipated program elements, that should not be a problem.

Mr. Tobin: There is no question that there has been a realignment between government purchase of training and private-sector training. I think there is a lot of inherent benefit from the competition and innovation engendered as a consequence. But I have to tell you that, in my experience—and I will obviously not get into naming names—there are some good examples of private-sector training and some God-awful terrible ones that are absolutely farcical and shocking. If we dragged them out and across the table of this committee, Mr. Chairman, we would all be red-faced—every single one of us—that federal government expenditures are being used in that way. I will not go into examples. I could do so and I think the deputy minister knows I could.

I want to say to you and to the appropriate officials that I think it is important that if the benefits of shifting to private-sector training are to be retained, there be a follow-up study and analysis of the kinds of training that occur.

I have walked into some private-sector training programs, and let me tell you, people were being as well-trained at the pool hall that was down the street. That is not an exaggeration in the slightest degree. And I have walked into some programs that have been very good. So I tell you, do not believe that all... It is still relatively new, in terms of its scope, but there is a definite need for a follow-up. I would be glad to talk to you privately about it.

Without belabouring that point, you have given us an example of a federal-provincial agreement and the status of what you are doing with the provinces and the two territories, across the country. It is all interesting and definitely a step in the right direction—developing a tripartite atmosphere between governments, business and labour. It follows the approach taken by the new board.

What happens to all this work as a consequence of the constitutional proposals that are now on the table? How does Canada maintain its ability to identify national objectives, national skill shortages, and national trade opportunities? How does all that get done when we are prepared to turn employment dollars over to the provinces?

[*Translation*]

M. Kroeger: Vous avez raison. Parfaitement.

M. Tobin: Ainsi, il vous faudra ajouter ces dépenses de 1,2 milliard de dollars et nous dire à quoi elles sont utilisées.

M. Kroeger: Nous vous donnerons les mêmes informations pour ce montant-là.

M. Tobin: De même, lorsqu'il s'agit de répartir les fonds par province, il s'agit non pas de 1,7 milliard de dollars, mais bien de 3 milliards de dollars.

Mme Greene: Il est peut-être un peu trop tôt, monsieur Tobin, pour vous donner la répartition par province de ce volet du programme.

M. Tobin: Parce que les fonds n'ont pas encore été dépensés.

Mme Greene: Justement. Mais, pour ce qui est des éléments de programme prévus, cela ne devrait pas poser de problème.

M. Tobin: Il ne fait aucun doute que l'on s'éloigne de l'achat par le gouvernement fédéral de formation aux gouvernements provinciaux pour s'orienter vers la formation dirigée par le secteur privé. Je crois que la concurrence et l'innovation qui en résultent ne peuvent qu'être bénéfiques. Mais je dois vous signaler que je sais d'expérience que—bien sûr, je ne donnerai pas de noms—certains des services de formation offerts par le secteur privé sont d'une médiocrité absolument inimaginable. S'ils étaient exposés devant le comité, monsieur le président, nous rougirions tous—tous et chacun d'entre nous—que l'argent du gouvernement fédéral soit ainsi utilisé. Je ne vous citerai pas d'exemples. Je pourrais le faire, et je crois que le sous-ministre le sait très bien.

Je tiens à insister auprès des fonctionnaires compétents et de vous-même sur l'importance de faire des études et des analyses de suivi sur les types de formation qui sont offerts, si nous voulons être sûr de retirer les avantages de ce transfert au secteur privé.

Dans certains cas, la formation dispensée par le secteur privé—et je l'ai vu de mes yeux—est aussi efficace que celle qu'on peut acquérir à la salle de billards de son quartier. Et je n'exagère pas. J'ai aussi connaissance d'autres programmes qui étaient d'excellente qualité. Ainsi, il ne faut pas croire que tous... La nouvelle orientation est encore assez récente et n'a pas atteint toute son ampleur, mais elle doit manifestement faire l'objet d'un suivi. Je serais heureux d'en discuter avec vous en privé.

Sans vouloir m'acharner sur ce point, vous nous avez donné un exemple d'entente fédérale-provinciale, et vous avez fait le point sur les négociations en ce sens avec les provinces et les deux territoires. Tout cela est intéressant, et c'est certainement un pas dans la bonne voie—cette idée d'en arriver à une coopération tripartite entre les gouvernements, les entreprises et les syndicats. L'orientation est d'ailleurs semblable à celle prise par la nouvelle Commission.

Qu'arrive-t-il de tout le travail qui a été accompli en ce sens compte tenu des propositions constitutionnelles actuellement à l'étude? Comment le Canada pourra-t-il continuer à fixer des objectifs nationaux, à déterminer au niveau national les domaines où il y a pénurie de main-d'oeuvre et ceux qui offrent des débouchés? Qui fera cela si l'on transfère cette compétence et ces crédits aux provinces?

[*Texte*]

Let me say something we do not like to say around this table, because it is not polite. The blunt reality is that provincial training in many areas is defective, because provinces are driven by volume, not by quality. Provinces are driven to put people through the system, so we train beauticians, bricklayers, and electricians who we know we do not need. We put those kids through school, knowing in advance that there are no jobs for them, but we do so because such training is cheap. The ability of the country to set national standards, to identify national skill shortages, and to compete internationally is, therefore, affected.

Now this approach is a step toward setting some national standards and national goals and is a step in the right direction. How is that enhanced by the proposal of the government respecting transferring manpower training? I do not want to see kids in Newfoundland being trained in electronics courses on bloody test tubes anymore.

Mr. Kroeger: My ability to answer that question is fairly limited, because this is such early days.

Mr. Tobin: But speaking purely technically. I am not asking for a political answer. Who is going to co-ordinate?

• 1055

Mr. Kroeger: The document tabled by the government includes some statements that recognize the importance of standards, and there are certain proposals in there about how standards—

Mr. Tobin: Yes, this is wonderful. I am not commenting on this.

Mr. Kroeger: No, I am talking about this document.

Mr. Tobin: I am asking you how that proposal gets reconciled with these objectives as stated here.

Mr. Kroeger: There is a standard-setting arrangement that is proposed by the government in its constitutional document. There is a recognition that the private sector must play an enhanced role, which is the direction we have been moving in for several years. There is a recognition of the importance of the provinces.

Now, what kind of division of labour can you work out between the provincial government, the private sector, and the federal government in a new constitutional arrangement that will still meet the kind of requirement Mr. Tobin is talking about is a very important question, which I cannot answer at this stage. But I think the government will want some advice from the committee that is in charge of examining this document, and probably from other quarters, about how that might best be done within this kind of framework.

Mr. Tobin: Let me conclude with one final, brief comment, Mr. Chairman. Perhaps, in fairness, the question I put is not one you can answer.

[*Traduction*]

Permettez-moi de dire quelque chose que nous répugnons à dire autour de cette table, parce que politesse oblige. Le fait est qu'à bien des égards, la formation provinciale laisse à désirer, parce que les provinces s'intéressent en premier lieu au volume, pas à la qualité. Pour les provinces, ce qui compte, ce sont les nombres; c'est ainsi que nous formons des esthéticiennes, des maçons et des électriciens alors que nous savons qu'il n'y a pas de débouchés pour eux. Nous formons les jeunes dans des domaines où nous savons qu'il n'y a pas d'emploi, mais nous le faisons parce que ce genre de formation est bon marché. Il devient d'autant plus difficile d'établir des normes nationales, de déterminer à l'échelle nationale les domaines où il y a pénurie de main-d'oeuvre et de livrer concurrence à l'échelle internationale.

Cette nouvelle orientation est louable en ce qu'elle permet d'avancer vers l'établissement de normes et d'objectifs nationaux. Quel progrès en ce sens pouvons-nous attendre si la formation de la main-d'oeuvre relève dorénavant des provinces? Je ne veux plus que l'on donne aux jeunes terreneuviens des cours d'électronique où l'on se sert encore de tubes cathodiques.

M. Kroeger: Je ne peux guère répondre à cette question. Il est encore beaucoup trop tôt.

M. Tobin: Mais sur le plan strictement technique. Je ne vous demande pas une réponse politique. Qui assurera la coordination?

M. Kroeger: Dans le document qu'il a déposé, le gouvernement dit reconnaître l'importance de normes nationales, et certaines de ses propositions visent la façon d'établir des normes. . .

M. Tobin: Oui, c'est très bien. Mais ce n'est pas ce dont je veux parler.

M. Kroeger: Non, je veux parler de ce document-ci.

M. Tobin: Je veux savoir comment la proposition peut être conciliée avec les objectifs tels qu'ils sont énoncés dans ce document.

M. Kroeger: Dans son document constitutionnel, le gouvernement propose une formule pour l'établissement de normes d'emploi. Il y reconnaît l'importance d'accorder au secteur privé un rôle accru, ce vers quoi nous nous dirigeons depuis plusieurs années déjà. Il reconnaît aussi l'importance du rôle des provinces.

Maintenant, pour ce qui est de la répartition du travail entre les provinces, le secteur privé et le gouvernement fédéral dans toute nouvelle entente constitutionnelle qui permettrait de répondre à l'exigence qui intéresse M. Tobin, il s'agit d'une question très importante à laquelle je ne peux pas répondre pour le moment. Je crois, toutefois, que le gouvernement voudra entendre l'avis du comité chargé d'étudier le document et qu'il voudra sans doute aussi l'avis d'autres milieux sur les modalités qu'il conviendrait de mettre en oeuvre dans le cadre d'une telle entente.

M. Tobin: Permettez-moi de terminer, monsieur le président, par une courte remarque. Pour être juste, je dois reconnaître que vous ne pourrez sans doute pas répondre à la question que je vous poserai.

[*Text*]

You are someone who has had paramount responsibility in this country, at least from the national government's perspective, for manpower training and for trying to ensure that the country can meet the challenges and demands of international competition in the workplace in Canada. As Canada takes on Japan, as Canada takes on the emergent tigers in Asia, Singapore, Thailand and so on, as Canada competes with Germany, France and Italy, is it important that Canada be able to set national standards? Is it important that Canada be able to set out some goals and achieve those goals if we are going to be selling our products in the international marketplace? Is it important that there be national goals and national standards and a national ability to fulfil them?

Mr. Kroeger: It is very important. The agreements that we have signed with the provinces, such as the ones we have distributed here, reflect that.

It is very important also in relation to the role that the private sector can play. The way you can get good industrial standards is by having them worked up by the people in the private sector. At another meeting, I would be glad to tell the committee how we got a common standard accepted by all 10 provincial governments and what you need to know to be an automobile mechanic in Canada today.

It was done by our providing some money to five associations, lending them a person and encouraging their work over a period of years. They came up with an agreed industry standard. It is an interesting model. I can tell you more about that at a future meeting.

The Chairman: Yes. We are just getting warmed up. I like the direction of the question. It is interesting. Mr. Chadwick had one quick one. Is it still on labour?

Mr. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): It is on this one-page handout. It is not really on labour.

The Chairman: We want to shift to immigration, but proceed with your question quickly.

Mr. Chadwick: Item number 4 on your sheet on expenditures refers to immigrant language training. I would like to know if that is an increase or a decrease in respect of the fact that there are increased numbers of immigrants coming into this country. How is it delivered? Is it government to government?

Mr. Kroeger: It is an increase.

The previous minister tabled the immigration levels document, calling for an increase from approximately 200,000 a year to 250,000 a year, and with that went some observations about settlement arrangements and the allocation of additional funds, specifically for language training for immigrants.

[*Translation*]

Étant donné vos fonctions, vous êtes le premier responsable au pays, à tout le moins au niveau du gouvernement national, de la formation de la main-d'oeuvre et des efforts pour faire en sorte que le Canada puisse relever les défis et répondre aux exigences de la concurrence internationale sur le marché du travail. Le Canada devant dorénavant affronter le Japon, les tigres qui commencent à rugir en Asie, notamment Singapour et la Thaïlande—de même que l'Allemagne, la France et l'Italie, est-il important qu'il puisse établir des normes nationales? Est-il important que le Canada puisse fixer des objectifs et les réaliser pour que nous puissions vendre nos produits sur le marché international? Est-il important que nous ayons des normes et des objectifs nationaux et que nous soyons en mesure de les appliquer?

M. Kroeger: Oui, c'est très important. Les ententes que nous avons signées avec les provinces, suivant le modèle que nous avons fait circuler, en font foi.

Ce qui est très important également, c'est le rôle du secteur privé. Pour que nos normes industrielles répondent aux besoins, il faut que le secteur privé participe à leur élaboration. Je serais heureux de rencontrer à nouveau les membres du comité pour leur expliquer comment nous en sommes arrivés à élaborer une norme commune qui a été acceptée par les dix provinces et qui détaille les compétences requises pour être mécanicien automobile au Canada de nos jours.

Pour accomplir cela, nous avons accordé des fonds à cinq associations, à qui nous avons ensuite prêté une personne ressource et dont nous avons soutenu le travail sur plusieurs années. Les associations ont mis au point une norme qui a été approuvée par les représentants de l'industrie. Il s'agit d'un modèle intéressant. Je pourrai vous rencontrer à nouveau pour vous donner plus de détails.

Le président: Oui, en effet. Nous démarrons à peine. J'aime bien la direction dans laquelle cette question nous a engagés. C'est très intéressant. M. Chadwick a une courte question à poser. S'agit-il d'une question sur la main-d'oeuvre?

M. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Ma question concerne le document d'une page qui nous a été remis. Il ne s'agit pas vraiment d'une question sur la main-d'oeuvre.

Le président: Nous voulons passer à l'immigration, mais je vous permets de poser rapidement votre question.

M. Chadwick: À la rubrique 4 du tableau des dépenses que vous avez fait circuler, il est question de cours de langue destinés aux immigrants. Je veux savoir si ce montant représente une augmentation ou une baisse, étant donné le nombre croissant d'immigrants qui arrivent au Canada. Comment ces cours sont-ils dispensés? S'agit-il de cours achetés par le gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux?

M. Kroeger: Le montant est en hausse.

Le prédécesseur du ministre actuel a déposé un document sur les niveaux d'immigration, qui prévoyait que le nombre passerait de 200,000 à 250,000 immigrants par an, environ. Il y était question aussi de dispositions pour l'installation des immigrants et de l'attribution de fonds supplémentaires, notamment pour les cours de langue destinés aux immigrants.

[*Texte*]

To give you round numbers, if I said $110 million a year a few years ago, it is going to be more like $140 million in future. The numbers are going up.

We use provincial institutions. I believe we also use some private trainers, but Mr. Harder could tell you more about that.

Mr. P. Harder (Associate Deputy Minister, Department of Employment and Immigration): We use settlement organizations that also provide language training to new immigrants. As well, we purchase courses for language training from them.

The Chairman: Are they Quebec funds as well, or are those separate?

Mr. Harder: That is quite separate.

In British Columbia, for example, organizations such as MOSAIC provide language training for immigrants.

• 1100

The Chairman: So there is an additional sum for Quebec that is not registered here. How much would it be?

Mr. Harder: The number you have here is for Quebec. What I was describing is in terms of the rest of Canada. The expenditures outside Quebec on language training are somewhat under $100 million, of which 80% is direct language training for new immigrants, in the general sense, and about 20% of that, slightly under $20 million, is for specific training, which is job entry kind of training that would be specifically geared to the language skills required to meet certain job opportunities.

Mr. Chadwick: Mr. Chairman, I would just like to know, through you, about that language training. You say some of it is government to government and some is private. Is there a standard when you are applying that?

Mr. Kroeger: Are we training to a standard?

Mr. Chadwick: No. Are the programs you are providing standardized?

Mr. Kroeger: No.

Mr. Chadwick: They are not.

The Chairman: Okay. Why don't we hear a little on immigration, and then we will start with you, Dan, with the—

Mr. Shields (Athabasca): I wanted just a very quick one.

The Chairman: A very quick one because we are down now to less than half an hour.

Mr. Shields: The years 1992-93 require a $100 million cut in the national budget. Do you have any idea where it is going to be cut?

[*Traduction*]

Si, en arrondissant les chiffres, je vous dis que les dépenses à ce titre étaient de 110 millions de dollars par an il y a quelques années, elles atteindront quelque 140 millions de dollars à l'avenir. Les dépenses à ce titre sont donc à la hausse.

Nous avons recours aux établissements d'enseignement provinciaux. Je crois que nous faisons aussi appel à certains services de formation du secteur privé, mais M. Harder peut vous donner plus de détails à ce sujet.

M. P. Harder (sous-ministre associé, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Certains organismes s'occupant de l'installation des immigrants leur dispensent également des cours de langue. Nous achetons aussi des cours de langue à leur intention.

Le président: Le montant indiqué comprend-il les fonds versés au Québec, ou ces fonds font-ils l'objet d'un poste distinct?

M. Harder: Ils font l'objet d'un poste tout à fait distinct.

En Colombie-Britannique, par exemple, des organismes comme MOSAIC offrent des cours de langue aux immigrants.

Le président: Il y a donc un montant supplémentaire pour le Québec, qui ne figure pas ici. À combien s'élève-t-il?

M. Harder: Le montant qui figure ici comprend les fonds accordés au Québec. Je vous parlais toutefois des activités financées dans le reste du Canada. Les dépenses au titre des cours de langue à l'extérieur du Québec se situent à un peu moins de 100 millions de dollars, dont 80 millions sont consacrés à la formation linguistique générale destinée aux nouveaux immigrants et quelque 20 millions, ou un peu moins, à une formation linguistique plus spécialisée, qui visent à permettre aux immigrants d'acquérir les compétences de base nécessaires pour occuper certains emplois.

M. Chadwick: Par votre entremise, monsieur le président, je voudrais obtenir plus de détails au sujet de cette formation linguistique. Vous dites que, dans certains cas, il s'agit de formation achetée aux gouvernements provinciaux, alors que dans d'autres, la formation est assurée par le secteur privé. Existe-t-il une norme que vous appliquez?

M. Kroeger: Vous voulez savoir si la formation doit répondre à une norme en particulier?

M. Chadwick: Non, les programmes sont-ils normalisés?

M. Kroeger: Non.

M. Chadwick: Ils ne le sont pas.

Le président: Bon, alors, pourquoi n'abordons-nous pas le volet immigration? Nous pourrons ensuite vous revenir, Dan, pour. . .

M. Shields (Athabasca): Je veux juste poser une très courte question.

Le président: Il faut qu'elle soit très courte, parce qu'il nous reste maintenant moins d'une demi-heure.

M. Shields: Le budget national pour l'exercice 1992-1993 doit être réduit de 100 millions de dollars. Pouvez-vous nous dire où les compressions budgétaires seront effectuées?

[*Text*]

Mr. Kroeger: We are still working on it. We can report back on that, but it is a difficult process, obviously. None of these are fun to reduce.

The Chairman: Could we proceed now with the status of the immigration agreements with the province? We will put you in early in the next round.

Mr. Harder: I will be very brief so that we can get to questions. Just to give you a bit of background, obviously you are aware that immigration is a concurrent jurisdiction and that the Immigration Act itself requires the minister to consult with provinces on levels and to discuss with provinces the adaptation of immigrants in Canada, and it authorizes that the Government of Canada may enter into agreements with provinces and other organizations in respect of facilitating the formulation, co-ordination and implementation of immigration policies and programs.

After the Immigration Act of 1976, the Government of Canada entered into agreements with a number of provinces, and let me just briefly go through those. Newfoundland, for example, signed an agreement in 1979, P.E.I. in 1978, Nova Scotia in 1978, New Brunswick in 1978. We have the Canada-Quebec agreement of 1991; the Canada-Saskatchewan agreement was signed in 1978. I should add that it is currently under renegotiation. The Alberta agreement was signed in 1985. It too, is under current renegotiation.

At the present time, we do not have agreements with British Columbia, Manitoba or Ontario. There are ongoing discussions in British Columbia. There are other preoccupations in that province at the present time, but I would expect that those discussions would resume reasonably soon.

Manitoba has not had an agreement thus far, although they have recently appointed, at the ADM level, an assistant deputy minister responsible for immigration matters, and undoubtedly that reflects a growing interest in the province on immigration-related issues. Similarly, in Ontario, there have been preliminary discussions at the officials level with respect of what an agreement may include.

I think it is important for us just to have in our minds what the federal negotiating principles are in these agreements. Obviously, any bilateral immigration agreement must be consistent with the minister's mandate under the Immigration Act in terms of his responsibilities, and the benefits of immigration and its associated costs are to be shared by the provincial and the federal governments.

• 1105

Third, the agreements must preserve the integrity of Canada's immigration program and, at the same time, be responsive to provincial interests.

[*Translation*]

M. Kroeger: Nous y travaillons toujours. Nous pourrons vous en faire rapport plus tard, mais le processus est naturellement difficile. Il n'y a pas de compressions budgétaires lui soient faciles à faire.

Le président: Pouvons-nous maintenant discuter de l'état des ententes en matière d'immigration avec les provinces? Nous retiendrons votre nom pour le début du prochain tour de questions.

M. Harder: Je serai très bref, pour que nous puissions passer aux questions. Pour vous situer quelque peu dans le contexte, vous n'êtes pas sans savoir que l'immigration est un domaine de compétence partagée et que la Loi sur l'immigration oblige le ministre à consulter les provinces sur les niveaux d'immigration et à discuter avec elles de l'adaptation des immigrants à la vie canadienne. La Loi autorise par ailleurs le gouvernement du Canada à conclure des ententes avec les provinces et avec d'autres organismes pour faciliter la formulation, la coordination et la mise en oeuvre de politiques et de programmes en matière d'immigration.

Après l'adoption de la Loi de 1976 sur l'immigration, le gouvernement du Canada a conclu des ententes avec un certain nombre de provinces, que je me permets d'énumérer rapidement. Des ententes ont été conclues avec Terre-Neuve en 1979, avec l'Île-du-Prince-Édouard en 1978, et, toujours en 1978, avec la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. L'entente Canada-Québec a été signée en 1991 et l'entente Canada-Saskatchewan, en 1978. Cette dernière est en cours de renégociation. L'entente avec l'Alberta a été signée en 1985, et elle est elle aussi en cours de renégociation.

À l'heure actuelle, nous n'avons pas d'entente avec la Colombie-Britannique, le Manitoba et l'Ontario. Les discussions se poursuivent avec la Colombie-Britannique. Elles achoppent sur certaines préoccupations de cette province, mais je m'attends à ce qu'elles reprennent dans un avenir assez rapproché.

Aucune entente n'a encore été conclue avec le Manitoba, bien que la province ait récemment nommé un sous-ministre adjoint chargé des questions d'immigration, ce qui permet de conclure à l'existence d'un intérêt croissant pour ces questions. En Ontario, des discussions préliminaires ont eu lieu entre les fonctionnaires quant aux dispositions qui pourraient être incluses dans une entente éventuelle.

Je crois qu'il est important de rappeler les principes dont s'inspire le gouvernement fédéral dans la négociation de ces ententes. Toute entente bilatérale en matière d'immigration doit naturellement être compatible avec le mandat du ministre, tel qu'il est énoncé dans la Loi sur l'immigration qui précise ses attributions, et avec le principe selon lequel les avantages de l'immigration et les coûts qui en découlent doivent être partagés par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Troisièmement, les ententes doivent permettre de préserver l'intégrité du programme canadien d'immigration et tenir compte, par ailleurs, des intérêts provinciaux.

[*Texte*]

With respect to the Canada–Quebec agreement, it is important to recognize that the agreement does underscore the federal government's exclusive responsibility for determining national standards and objectives, defining categories of immigrants, admitting immigrants and visitors, and citizenship.

Those principles are important to the integrity of the overall immigration program. Of course, there are needs specific to individual provinces. This is reflected in the Canada–Quebec agreement and others.

I would be pleased to answer any questions you might have on the implementation of the Canada–Quebec agreement, the state of negotiations, or the nature of the agreements with other provinces.

The Chairman: Thank you, Mr. Harder. Mr. Heap will start.

Mr. Heap (Trinity—Spadina): I have several questions. Could you repeat the "exclusive responsibility" list, defining national standards and whatever else?

Mr. Harder: It is national standards and objectives, defining categories of immigrants, admitting immigrants and visitors, and citizenship.

Mr. Heap: It includes citizenship.

Mr. Harder: Yes. That is in the context of the Canada–Quebec agreement. Those principles were—

Mr. Heap: How does citizenship relate to the Secretary of State?

Mr. Harder: Well, now it is the Department of Multiculturalism and Citizenship.

Mr. Heap: Who is responsible for deciding who becomes a citizen?

Mr. Harder: It is the Department of Multiculturalism and Citizenship, as opposed to Secretary of State, where it used to be.

Mr. Heap: I see. Then what is the responsibility of the Department of Employment and Immigration for citizenship?

Mr. Harder: There is none. But the Canada–Quebec agreement recognizes the national role in respect of these elements that I outlined.

Mr. Heap: I have two questions, one general and one specific. How are these consultations carried out? What are the channels of communication between the federal and provincial governments?

Mr. Harder: It varies from province to province—

Mr. Heap: Let us start with the majority of immigrants who come to Ontario. How do we discuss that?

Mr. Harder: You will remember that I said we do not have an agreement with Ontario. They are just beginning to indicate to us some preliminary interest in what such an agreement could look like.

[*Traduction*]

En ce qui concerne l'entente Canada–Québec, il est important de reconnaître que cette entente souligne la compétence exclusive du gouvernement fédéral pour ce qui est d'établir des normes et des objectifs nationaux, de définir les catégories d'immigrants, d'admettre les immigrants et les visiteurs et de décider des questions de citoyenneté.

Ces principes sont essentiels à l'intégrité du programme d'immigration dans son ensemble. Les provinces ont, bien entendu, des besoins qui leur sont propres. Le gouvernement fédéral a notamment reconnu cette particularité provinciale dans l'entente Canada–Québec.

Je serai heureux de répondre aux questions que vous pourrez avoir sur la mise en oeuvre de l'entente Canada–Québec, sur l'état des négociations ou encore sur la nature des ententes signées avec les autres provinces.

Le président: Je vous remercie, M. Harder. M. Heap sera le premier à prendre la parole.

M. Heap (Trinity—Spadina): J'ai plusieurs questions. Pourriez-vous répéter les rubriques qui relèvent exclusivement de la compétence fédérale? Vous avez parlé de l'établissement de normes nationales et de quoi d'autre encore?

M. Harder: Il s'agit de l'établissement de normes et d'objectifs nationaux, de la définition des catégories d'immigrants, de l'admission des immigrants et des visiteurs ainsi que de la citoyenneté.

M. Heap: La compétence fédérale s'étend donc à la citoyenneté.

M. Harder: Oui. C'est ce qui est précisé dans l'entente Canada–Québec. Ces principes ont été. . .

M. Heap: Quel est le rôle du Secrétariat d'État à l'égard de la citoyenneté?

M. Harder: Eh bien, cette question relève maintenant du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.

M. Heap: Qui décide de la reconnaissance du statut de citoyen?

M. Harder: C'est maintenant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, et non le Secrétariat d'État.

M. Heap: Je vois. Ainsi, quel est le rôle du ministère de l'Emploi et de l'Immigration à l'égard de la citoyenneté?

M. Harder: Il n'a aucun rôle à jouer à cet égard. Mais l'entente Canada–Québec reconnaît le rôle du gouvernement fédéral relativement aux questions que j'ai énumérées.

M. Heap: J'ai deux questions, l'une générale et l'autre plus spécifique. Comment ces consultations se font-elles? Quels sont les canaux de communication entre le gouvernement fédéral et les provinces?

M. Harder: La situation varie d'une province à l'autre. . .

M. Heap: Commençons par l'Ontario, qui reçoit la majorité des immigrants. Comment les discussions se font-elles?

M. Harder: Vous vous souviendrez que j'ai indiqué que nous n'avions pas d'entente avec l'Ontario. La province commence à peine à manifester un intérêt préliminaire à l'égard de discussions sur les modalités d'une entente éventuelle.

[*Text*]

I must say that those discussions have been preliminary, between our Assistant Deputy Minister, Mr. Juneau, and Mr. Lal, Deputy Minister of Citizenship and Culture for the Province of Ontario.

Mr. Heap: I see. There are points of apparent overlap between employment and immigration—for example, settlement. I am not quite clear where the dividing line is and how it is administered.

When somebody does an agreement on employment, somebody else does an agreement on immigration, is settlement divided between the two or is it all in one or the other?

Secondly, with regard to the training of newcomers, what is the arrangement for distributing between private enterprise training and direct government responsibility for training?

Ms M. Jean (Associate Deputy Minister, Department of Employment and Immigration): Without going into detail, I would agree that there was some overlap between employment and immigration on issues such as language training.

One year ago we put together a group of people from the Department of Employment and Immigration to look at bettering our delivery process on these programs. We now have a new language-training approach that deals with that kind of issue. People from the department in all of our regions are going to implement and deliver this. I think some of the overlapping of problems we've been having is going to be solved.

• 1110

Mr. Heap: For Members of Parliament who may be interested in this or that matter under those headings, what is the channel to communicate federally and, if you know, provincially, such as in Ontario?

Mr. Harder: What might be useful here, Mr. Heap, is if outside this forum we could exchange details about kinds of information and who would be best to provide you with responses. There is strong functional guidance on the settlement program from the immigration side of the department.

Mr. Heap: In the spring Mr. Juneau gave us a flow chart, or at least a responsibility chart, of the department generally. Is that further developed with respect to this kind of communication? If I want to know what is going on, either in the province in which I live or federally, whom do I get in touch with? Will a chart be put out on that, or is it left to future discussions?

Mr. Harder: Mr. Heap, you can certainly call my office and we'll provide you with whatever information you would like.

Mr. Heap: Thank you.

[*Translation*]

Je dois préciser que les discussions se poursuivent, à un stade préliminaire, entre notre sous-ministre adjoint, M. Juneau, et le sous-ministre de la Citoyenneté et de la Culture pour le gouvernement de l'Ontario, M. Lal.

M. Heap: Je vois. Sur certaines questions, il y a chevauchement entre l'Emploi et l'Immigration—par exemple, dans le cas de l'installation. Je ne vois pas très bien où est la ligne de démarquation, ni comment elle est administrée.

Lorsqu'une entente est conclue en matière d'emploi et qu'une autre est conclue en matière d'immigration, la responsabilité de l'installation est-elle répartie entre les deux ou bien se trouve-t-elle englobée dans l'une ou l'autre entente seulement?

Deuxièmement, en ce qui concerne la formation des nouveaux immigrants, selon quelles modalités la responsabilité en matière de formation est-elle répartie entre le secteur privé et le gouvernement?

Mme M. Jean (sous-ministre adjoint, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Sans entrer dans le détail, je suis d'accord avec vous pour dire qu'il existe un certain chevauchement entre l'Emploi et l'Immigration pour des questions comme la formation linguistique.

L'an dernier, nous avons mis sur pied un groupe de fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration chargé d'étudier les moyens d'améliorer la prestation de nos programmes. Nous avons maintenant une nouvelle orientation en matière de formation linguistique qui vise à éviter le chevauchement. Cette orientation sera dorénavant suivie par nos fonctionnaires pour la prestation de programmes dans chacune des régions désservies. Je pense que nous pourrons régler certains des problèmes de chevauchement que nous avons connus par le passé.

M. Heap: Quant aux députés fédéraux qui s'intéressent à ces questions, à qui peuvent-ils s'adresser pour obtenir des renseignements, sur le plan fédéral, et si vous le savez, sur le plan provincial, comme en Ontario?

M. Harder: Le plus utile, M. Heap, serait de nous rencontrer hors de cette tribune pour échanger des détails sur le genre de renseignements que vous voulez et vous dire qui est le mieux placé pour vous fournir les réponses. Le volet Immigration du Ministère peut vous donner tous les renseignements que vous voulez sur le programme d'installation.

M. Heap: Au printemps, M. Juneau nous a montré un organigramme, ou du moins un organigramme des responsabilités, du ministère dans son ensemble. Cet organigramme est-il plus avancé pour ce qui touche ce genre de communication? Si je veux savoir ce qui se passe, dans la province où je vis ou sur le plan fédéral, avec qui dois-je communiquer? Prévoyez-vous produire un organigramme à ce sujet, ou bien faut-il attendre de plus amples discussions?

M. Harder: M. Heap, n'hésitez pas à téléphoner à mon bureau et nous vous fournirons tous les renseignements que vous voudrez.

M. Heap: Merci.

[*Texte*]

Mr. Wappel: You may be aware that our committee is also, in the course of looking at all immigration issues, interested in the constitutional proposals and what we as a committee may be able to do to help in terms of those constitutional proposals. The questions I have are in that context. I'll try to keep them short, and where possible I would appreciate it if the answers were short, too.

There are seven existing agreements between provinces and the federal government respecting immigration. Is that correct?

Mr. Harder: Yes.

Mr. Wappel: I'd like to look at the Quebec one. Is it true that it has its own point system?

Mr. Harder: Yes, only in respect of the independent immigrants.

Mr. Wappel: Do any of the other provinces' agreements have such a provision?

Mr. Harder: No, they do not.

Mr. Wappel: Have any of the other provinces been negotiating for that?

Mr. Harder: Not really. The issues under discussion with British Columbia and Alberta, for example, are really speaking to their interest in elements of settlement and in the business and entrepreneur program.

Mr. Wappel: Would you be able to provide the committee with a copy of each of the provincial agreements?

Mr. Harder: All of the provincial agreements that are in place, yes, certainly.

Mr. Wappel: Thank you.

If all the provinces decided that they wished their own point systems for independent immigrants, such as Quebec now has, would that hamper the federal government's ability to manage immigration on a national level?

Mr. Harder: The answer to that has to be viewed in the context of the Canada-Quebec agreement. The Canada-Quebec agreement was reached because of the particular needs and circumstances of the province of Quebec, which I don't need to go into in detail about. Obviously, they have both demographic and integration realities that are different from those of other provinces. For example, the network of offices abroad that Quebec has in place allows it to participate in the independent selection, which other provinces have expressed no interest in, given their limited overseas role.

Mr. Wappel: Should other provinces express such an interest 15 years in the future, and should they get what Quebec now has, would that hamper federal government ability to manage immigration on a national level in the view of the department?

Mr. Harder: I couldn't answer that directly because it would depend on the circumstances of those agreements.

Mr. Wappel: Let's assume they are identical to the Canada-Quebec accord?

[*Traduction*]

M. Wappel: Vous savez que notre Comité, dans son examen de toutes les questions d'immigration, s'intéresse également aux propositions constitutionnelles. Notre comité veut savoir quel rôle il peut jouer pour faire avancer ces propositions constitutionnelles. Mes questions se situent dans ce contexte. Elles seront brèves, et j'aimerais que vos réponses le soient aussi, si c'est possible.

Il existe sept accords en matière d'immigration entre les provinces et le gouvernement fédéral. Est-ce exact?

M. Harder: Oui.

M. Wappel: J'aimerais d'abord examiner l'accord avec le Québec. Est-il vrai que le Québec a son propre système de points?

M. Harder: Oui, mais seulement pour ce qui concerne les immigrants indépendants.

M. Wappel: Trouve-t-on la même disposition dans les autres accords avec les provinces?

M. Harder: Non.

M. Wappel: Les autres provinces ont-elles réclamé une chose semblable?

M. Harder: Pas vraiment. Les sujets de discussion avec la Colombie-Britannique et l'Alberta, par exemple, ont surtout trait à leur intérêt pour les éléments d'installation et les programmes pour les gens d'affaires et les entrepreneurs.

M. Wappel: Êtes-vous en mesure de fournir au Comité les textes de tous les accords avec les provinces?

M. Harder: De tous les accords provinciaux qui existent, oui, absolument.

M. Wappel: Merci.

Si toutes les provinces voulaient leur propre système de points pour les immigrants indépendants, comme le veut l'accord actuel avec le Québec, cela entraverait-il la gestion de l'immigration par le gouvernement fédéral au niveau national?

M. Harder: Il faut répondre à cette question dans le contexte de l'accord Canada-Québec. L'accord Canada-Québec a été conclu afin de répondre aux besoins particuliers et aux circonstances particulières de la province de Québec, que je n'ai pas besoin de vous expliquer. De toute évidence, il y a au Québec des réalités démographiques et d'intégration qui sont différentes de celles des autres provinces. Par exemple, le Québec dispose d'un réseau de bureaux à l'étranger qui lui permet de participer à la sélection des immigrants indépendants. Étant donné que les autres provinces sont moins présentes à l'étranger, elles n'ont exprimé aucun intérêt pour cette question.

M. Wappel: Mais si d'autres provinces exprimaient un tel intérêt dans 15 ans et obtenaient ce que le Québec a maintenant, le Ministère est-il d'avis que cela entraverait la gestion de l'immigration par le gouvernement fédéral au niveau national?

M. Harder: Je ne peux répondre à cette question parce que tout dépendrait des détails de ces accords.

M. Wappel: Disons que ces accords seraient identiques à l'accord Canada-Québec.

[*Text*]

Mr. Harder: Under the Canada–Quebec accord, as I outlined earlier, the accord itself recognizes the federal government's exclusive responsibility for determining standards and defining categories, of which the independent category is one, so that even the Canada–Quebec agreement does provide very explicit roles and responsibilities that assure national objectives and standards.

• 1115

Mr. Wappel: What I am getting at, Mr. Harder, as I am sure you will see in a moment, is the proposal to constitutionalize, whatever the heck that means, the Canada–Quebec accord. Suppose there were 10 Canada–Quebec accords, only instead of Quebec it is Ontario, Manitoba, etc. How would that affect the national standards?

Mr. Harder: Frankly, that is a hypothetical question—

Mr. Wappel: It is now; it may not be in 10 years.

Mr. Harder: —the answer to which we have not even started to explore because it is so hypothetical. What we do have in place are agreements that are specific to the needs of the individual provinces. They are different today from province to province and I expect will continue to be different because the needs and the circumstances of the provinces are different.

Mr. Wappel: Is it true that the Canada–Quebec accord has a guarantee that money allocated to the province for settlement and immigration purposes cannot be reduced, regardless of the number of immigrants that Canada receives?

Mr. A. Juneau (Assistant Deputy Minister, Department of Employment and Immigration): Mr. Chairman, through you, the agreement provides that Quebec gets the compensation, provided they offer services in Quebec that are generally comparable to those offered in the rest of the country. So one might think that if that condition was not met, one would have to revisit the size of the compensation. For the first four years of the agreement, the money does not vary with the number of immigrants. It would vary following the first four years based on a formula specified in the agreement.

Mr. Wappel: So the first four years, regardless of how many immigrants arrive in Canada, there is a set amount of money guaranteed to the province. As far as you understand it, that is going to be constitutionalized under the constitutional proposals as part of the Canada–Quebec accord?

Mr. Harder: There is no requirement, I should add, that all agreements be constitutionalized, even in the proposal.

Mr. Wappel: I would now like to turn briefly to the constitutional proposal. We know that there are seven agreements between provinces, yet the proposal says:

> An agreement which respects both federal and provincial interests has already been concluded with Quebec, and negotiations are under way with other provincial governments.

[*Translation*]

M. Harder: Comme je l'ai dit plus tôt, l'accord Canada–Québec admet la responsabilité exclusive du gouvernement fédéral dans la détermination des normes et la définition des catégories, la catégorie des immigrants indépendants n'étant que l'une d'entre elles, si bien que même l'accord Canada–Québec définit très précisément des rôles et responsabilités qui assurent le respect des normes et des objectifs nationaux.

M. Wappel: Ce dont je veux parler, M. Harder, comme vous le constaterez dans un moment, j'en suis sûr, c'est la proposition visant à constitutionnaliser, peu importe ce que cela veut dire, l'accord Canada–Québec. Imaginez qu'il existe 10 accords genre Canada–Québec, soit que l'Ontario, le Manitoba et les autres veuillent le même accord. Comment cela modifierait-il les normes nationales?

M. Harder: Franchement, c'est une question hypothétique...

M. Wappel: Peut-être maintenant, mais peut-être pas dans 10 ans.

M. Harder: C'est une question à laquelle nous n'avons même pas songé parce qu'elle demeure tellement hypothétique. Ce que nous avons en place, ce sont des accords qui répondent aux besoins particuliers des provinces. Ces accords diffèrent aujourd'hui d'une province à l'autre et j'imagine qu'il en sera toujours ainsi parce que les besoins et les circonstances dans les provinces seront toujours différents.

M. Wappel: Est-il vrai que l'accord Canada–Québec garantit que les crédits alloués à la province pour l'installation des immigrants ne peuvent pas être réduits, peu importe le nombre d'immigrants que le Canada reçoit?

M. A. Juneau (sous-ministre adjoint, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, l'accord prévoit une compensation financière pour le Québec si la province offre des services qui sont généralement comparables à ceux qui sont offerts dans le reste du pays. Si cette condition n'est pas respectée, le montant de la compensation financière en souffre nécessairement. Pour les quatre premières années de l'accord, les crédits ne varient pas selon le nombre d'immigrants. Le montant varie après les quatre dernières années conformément à une formule qui est précisée dans l'accord.

M. Wappel: Donc pour les quatre premières années, peu importe le nombre d'immigrants qu'accueille le Canada, on garantit à la province un montant donné. Selon ce que vous en savez, cette disposition de l'accord Canada–Québec sera-t-elle constitutionnalisée aux termes des propositions constitutionnelles?

M. Harder: Je dois préciser qu'on n'exige nullement que tous les accords soient constitutionnalisés, même dans les propositions constitutionnelles.

M. Wappel: J'aimerais maintenant que nous parlions brièvement de la proposition constitutionnelle. Nous savons qu'il existe sept accords avec les provinces, et pourtant la proposition précise:

> Une entente qui tient compte des intérêts fédéraux et provinciaux a déjà été conclue avec le Québec et des négociations sont en cours avec d'autres gouvernements provinciaux.

[*Texte*]

Do you have any idea why the other six agreements are not mentioned in this proposal?

Mr. Harder: I cannot answer to what was in the minds of the government in terms of the constitutional proposal. What I can tell you is that there have been and are ongoing negotiations with provinces—Alberta, British Columbia, and Saskatchewan. While they had agreements prior to the Canada-Quebec accord, the nature of that agreement and the renegotiating timetable for the agreements that were in place make the discussion with those provinces slightly different in context because of the existing Canada-Quebec agreement.

Mr. Wappel: Did your department have any input into the ideas and proposals that ultimately resulted in the proposals for constitutional change?

Mr. Harder: We were not involved in the discussions that took place in terms of this proposal. However, the specific references to immigration are really the Meech proposals, which the department was involved with. The department was of course involved in the negotiations with Quebec, along with the federal-provincial relations office.

Mr. Wappel: I am sorry, Mr. Kroeger, I did not hear that.

Mr. Kroeger: Our minister was a member of the committee.

Mr. Wappel: I find it interesting, though, that only the Province of Quebec is mentioned and only its agreement is mentioned, notwithstanding that there are seven agreements.

Do you know which provinces, if any, other than the Province of Quebec, have requested that their immigration agreements with the federal government be constitutionalized?

Mr. Harder: To my knowledge, none have.

Mr. Wappel: Except Quebec.

Mr. Harder: Yes.

• 1120

Mr. Shields: On a point of order, Mr. Chairman. I am trying to get this clear. In the proposal, it is not necessary that the Quebec agreement will be constitutionalized.

Mr. Wappel: That is what it says.

Mr. Shields: But that is just a discussion paper.

Mr. Wappel: That is the proposal. I am just trying to figure out where it is coming from and why none of the other provinces are mentioned—if the department knows. If they do not know, then obviously they cannot answer the question. I am just coming from that aspect of it.

The Chairman: Of course, some amendments are questions on government policy, which we would have to save for the minister.

Mr. Wappel: Clearly, and that is fine and they can answer in that way. There is no problem.

Does the department have any idea of what the word "constitutionalize" means?

[*Traduction*]

Pouvez-vous nous dire pourquoi on omet de mentionner les six autres accords dans cette proposition?

M. Harder: J'ignore pourquoi on ne les mentionne pas dans le texte de la proposition constitutionnelle. Mais ce que je puis vous dire, c'est que des négociations sont en cours avec certaines provinces: l'Alberta, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan. Même si ces provinces avaient conclu des accords avant l'accord Canada-Québec, la nature de cet accord et le calendrier de renégociations des accords qui étaient en place ont modifié quelque peu le contexte des pourparlers avec les provinces.

M. Wappel: Le Ministère a-t-il participé d'une manière quelconque à l'élaboration des idées qui se retrouvent aujourd'hui dans le texte des propositions constitutionnelles?

M. Harder: Nous n'avons pas participé aux discussions qui ont mené à l'articulation de cet accord. Toutefois, la proposition sur l'immigration ne fait que reprendre celle de l'Accord du lac Meech, à l'élaboration duquel le Ministère a participé. Bien sûr, le Ministère a pris part aux négociations avec le Québec, sous l'égide du Bureau des relations fédérales-provinciales.

M. Wappel: Pardonnez-moi, M. Kroeger, je n'ai pas entendu ce que vous avez dit.

M. Kroeger: Notre ministre était membre du comité.

M. Wappel: Je trouve intéressant, cependant, qu'on ne mentionne que la province de Québec et l'accord Canada-Québec, alors qu'on sait fort bien qu'il existe sept accords.

À votre connaissance, y a-t-il des provinces autres que le Québec qui ont réclamé la constitutionnalisation de leurs accords en matière d'immigration avec le gouvernement fédéral?

M. Harder: À ma connaissance, aucune.

M. Wappel: Sauf le Québec.

M. Harder: C'est exact.

M. Shields: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je veux qu'on clarifie cette question. Le texte de la proposition ne dit pas que l'accord avec le Québec sera constitutionnalisé.

M. Wappel: C'est bien ce qu'il dit.

M. Shields: Mais il ne s'agit que d'un document de discussion.

M. Wappel: C'est bien le texte de la proposition. Je veux seulement savoir d'où il vient et pourquoi on ne mentionne pas les autres provinces—je veux savoir si le Ministère sait pourquoi. Si les hauts fonctionnaires ne le savent pas, de toute évidence, ils ne peuvent répondre à la question. C'est tout.

Le président: Bien sûr, certains amendements soulèvent des questions de politique gouvernementale, que nous devons réserver pour le ministre.

M. Wappel: Assurément, qu'ils peuvent répondre ainsi. Il n'y a pas de problème.

Le ministère peut-il nous dire ce que signifie le terme «constitutionnaliser»?

[*Text*]

Mr. Juneau: What "constitutionalizing" an agreement means was worked out at the time of the 1987 Meech Lake agreement. Some constitutional language was actually made public at the time, and if you like, I can direct the clerk of the committee to the specific information.

This is stuff that constitutional lawyers get very interested in. In layman's language, it does not mean that an agreement actually becomes part of the Constitution, but it is protected and is therefore very difficult to amend, whereas an administrative agreement is relatively easy to amend.

Mr. Wappel: What do you mean by "very difficult to amend"? Do you mean unanimous agreement?

Mr. Juneau: I would have to take you through some of the language that was worked out in 1987, and that would be a little technical. I would have to read the clauses for you.

Mr. Wappel: Could you provide a specific answer to the committee in writing?

Mr. Juneau: Yes, I will direct the clerk of the committee to this document. It has the constitutional approach that was worked out in 1987. I am assuming it will be approached that way the next time around, since it was once worked out that way.

The Chairman: Mr. Wappel, in the same spirit as was offered on the other side, you might meet with him privately and perhaps get some more of those details.

Mr. Wappel: That is fine, but I thought it might be of interest to the entire committee—

The Chairman: Yes, it would be.

Mr. Wappel: —to see how such an agreement, once constitutionalized, would be amended, and if so, in what way. It may well be that only constitutional lawyers are interested, but it is the whole country that is affected.

Mr. Shields: It is a four-year agreement but it can be amended afterward. That does not change, does it? Do you know what I am saying?

Mr. Juneau: In the case of the Canada-Quebec agreement, there is a clause in the agreement that governs how it can be amended.

Mr. Shields: Right.

Mr. Juneau: But right now, of course, it is not constitutionally protected.

Mr. Shields: No, but if it was constitutionally protected, that would not change the way it would be amended, would it?

Mr. Juneau: Mr. Chairman, I am operating on the basis of discussions that took place prior to the failure of Meech Lake. As I said, constitutionalization of an agreement meant that it would be much tougher to amend than simply by one party wanting to rescind it, which is what the Cullen-Couture agreement provided for.

As I said, the more questions members ask, the more we are getting into the territory of the Department of Justice rather than our own territory. An example of how it might have been done was provided in 1987. That is what I can tell you.

[*Translation*]

M. Juneau: Nous avons vu ce que signifiait la «constitutionnalisation» d'un accord au moment de la négociation de l'Accord du lac Meech en 1987. Le libellé constitutionnel a été rendu public à l'époque, et si vous le voulez, je peux communiquer ces renseignements au greffier du Comité.

Les experts en droit constitutionnel s'intéressent à ce genre de chose. En termes simples, cela ne veut pas dire qu'un accord fait désormais partie intégrante de la Constitution, mais qu'il est protégé et qu'il est par conséquent très difficile à modifier, alors qu'un accord administratif se modifie relativement aisément.

M. Wappel: Qu'entendez-vous par «très difficile à modifier»? Parlez-vous d'un accord unanime?

M. Juneau: Il me faudrait vous répéter le libellé qui a été arrêté en 1987, et cela serait un peu technique. Il faudrait que je vous lise les articles de l'Accord.

M. Wappel: Pouvez-vous fournir une réponse précise par écrit au Comité?

M. Juneau: Oui, j'enverrai une copie de ce document au greffier du Comité. Vous y trouverez l'accord constitutionnel qui a été conclu en 1987. J'imagine qu'on reprendra les mêmes termes au prochain accord, étant donné que nous avons trouvé un terrain d'entente la première fois.

Le président: M. Wappel, dans l'esprit de la même offre qui a été faite à l'autre côté, vous voudrez peut-être le rencontrer en privé et peut-être ainsi obtenir davantage de détails.

M. Wappel: Vous avez raison, mais j'ai cru que le Comité tout entier voudrait savoir. . .

Le président: Oui, vous avez raison.

M. Wappel: . . .voudrait savoir comment un tel accord, une fois constitutionnalisé, serait modifié, et si tel était le cas, comment. Il n'y a peut-être que les experts en droit constitutionnel qui s'intéressent à ces questions, mais cela concerne le pays tout entier.

M. Shields: Il s'agit d'un accord de quatre ans mais qui peut être modifié par après. Cela ne change pas, pas vrai? Comprenez-vous ce que je dis?

M. Juneau: Dans le cas de l'accord Canada-Québec, un article précise comment l'accord peut être modifié.

M. Shields: Très bien.

M. Juneau: Mais bien sûr, à l'heure actuelle, cet accord n'a aucune protection constitutionnelle.

M. Shields: Non, mais si cet accord était protégé par la Constitution, cela ne changerait pas la façon dont il peut être modifié, non?

M. Juneau: Monsieur le président, je m'appuie sur les discussions qui ont eu lieu avant l'échec de l'Accord du lac Meech. Comme je l'ai dit, la constitutionnalisation fait qu'un accord est beaucoup plus difficile à modifier, alors que dans l'entente Cullen-Couture, il suffit qu'une des deux parties veuille y mettre un terme.

Comme je l'ai dit, plus les députés nous posent de questions, plus nous entrons dans le domaine du ministère de la Justice. Nous avions, en 1987, un exemple de ce qui aurait pu être fait. C'est tout ce que je puis vous dire.

[*Texte*]

Mr. Wappel: The fear is that an agreement entered into between the Government of Canada and a province, with specific terms, still is not protected. It is a contractual agreement, there are specific undertakings by both parties, and it is a legal document governed by the laws of Canada. Notwithstanding that, there is a request that it be constitutionalized for further protection and to make it more difficult to amend. Just so we understand where we are coming from on that.

Mr. Juneau: Right. For example, the Cullen–Couture agreement, a 1978 agreement between Canada and Quebec, provided that either party could get out of the agreement with three months notice. I believe the other agreements with other provinces provide for the same kind of mechanism.

One of the items discussed in 1987 was to give the Government of Quebec more protection than simply having the federal government being able to walk away from it. Under that proposal it would not be as difficult to amend it as it would be to amend the Constitution, but it would be harder than simply walking away from it.

Mr. Wappel: Finally, is it correct to say that the present Canada–Quebec accord has mechanisms for amendment but no mechanism to terminate the agreement? Is that correct?

Mr. Juneau: That is right.

Mr. Wappel: And if that were constitutionalized it would be practically impossible or very difficult to terminate the agreement. Is that not true?

Mr. Juneau: One would have to see what specific technique would be used. The point would be to give it serious protection in recognition of the view the Government of Canada took of the interest the Government of Quebec had in this matter.

• 1125

I don't think it would be impossible. Nothing's impossible.

Mr. Wappel: Practically impossible. Of course, this could be the same with the other nine provinces. If it were, what would your view be about the ability to deliver national standards of immigration?

Mr. Harder: Mr. Wappel, that's a restating of your earlier question.

Mr. Wappel: I know.

Mr. Harder: It's our view that the Canada–Quebec agreement does provide the federal government with a stated ability to achieve national standards, define categories and manage the immigration system.

Mr. Wappel: Has the department considered a worst case scenario? Any suggestions?

Mr. Harder: Mr. Wappel, we're so busy trying to run the immigration program of the day that we've not drawn scenarios of what might happen 10 years hence.

Mr. Wappel: Okay, thank you very much.

Mr. Chadwick: With respect to the Quebec agreement, there is cost to the provincial government in providing whatever to immigrants that come into that province.

[*Traduction*]

M. Wappel: On s'inquiète de ce qu'un accord conclu entre le gouvernement du Canada et une province demeure sans protection. Il s'agit là d'un contrat, des engagements bien précis sont pris par les deux parties, et c'est un texte juridique gouverné par les lois du Canada. Néanmoins, on exige que cet accord soit constitutionnalisé pour qu'il soit mieux protégé et plus difficile à modifier. Je veux seulement qu'on s'entende sur cette question.

M. Juneau: Fort bien. Par exemple, l'entente Cullen–Couture, un accord qui a été conclu en 1978 entre le Canada et le Québec, donnait aux deux parties le droit d'annuler l'entente avec avis de trois mois. Je crois que les autres accords avec les provinces prévoient le même mécanisme.

En 1987, le gouvernement du Québec réclamait une meilleure protection pour cet accord: ainsi, le gouvernement fédéral ne pourrait plus l'annuler unilatéralement. Aux termes de la nouvelle proposition constitutionnelle, il serait moins difficile de modifier l'accord que de modifier la Constitution, mais le risque d'annulation unilatérale ne se poserait plus.

M. Wappel: Dernière question, est-il juste de dire que l'actuel Accord Canada–Québec prévoit des mécanismes de modification mais aucun mécanisme d'annulation? Est-ce juste?

M. Juneau: C'est exact.

M. Wappel: Et si cet accord était constitutionnalisé, il serait pratiquement impossible, ou alors très difficile, de mettre un terme à l'accord. Est-ce bien cela?

M. Juneau: Il faudrait savoir quel mécanisme on utiliserait. On voudrait accorder à l'accord une protection sérieuse étant donné que le gouvernement du Canada a pris en compte l'intérêt du gouvernement du Québec en cette matière.

Je ne crois pas que ce serait impossible. Il n'y a rien d'impossible.

M. Wappel: Disons: presque impossible. Bien sûr, il en serait de même avec les neuf autres provinces. Si c'était le cas, qu'adviendrait-il de l'application des normes nationales en matière d'immigration?

M. Harder: M. Wappel, vous avez déjà posé cette question.

M. Wappel: Je sais.

M. Harder: Nous sommes d'avis que l'accord Canada–Québec réserve au gouvernement fédéral le soin d'arrêter les normes nationales, de définir les catégories et de gérer les système d'immigration.

M. Wappel: Le Ministère a-t-il envisagé le pire? Avez-vous des suggestions?

M. Harder: M. Wappel, nous avons déjà assez de mal à gérer le programme d'immigration que nous avons sans nous mettre à imaginer ce qui pourrait se passer dans dix ans d'ici.

M. Wappel: Fort bien, je vous remercie beaucoup.

M. Chadwick: Au sujet de l'accord avec le Québec, le gouvernement provincial doit dépenser de l'argent pour fournir aux immigrants ce dont ils ont besoin quand ils s'établissent au Québec.

[*Text*]

Is there any change in moneys to the Province of Quebec from prior to the accord?

Mr. Juneau: Mr. Chairman, if I understand Mr. Chadwick's question, the answer is this. The agreement we had with Quebec prior to the one that was signed in February of this year didn't involve the transfer of funds.

Mr. Chadwick: I'm sorry.

Mr. Juneau: It's all right. The agreement we had prior to the one that came into force this year, that was signed in February, the agreement we had since 1978 didn't provide for the transfer of funds to the Government of Quebec. We spent money in Quebec just like we spent money in other regions of the country.

The new agreement provides for a transfer of funds. Does that answer your question?

Mr. Chadwick: No, it doesn't.

Mr. Juneau: All right, then I didn't catch—

Mr. Chadwick: I just wanted to know what the difference was in expenditure in the province of Quebec. I notice that in the agreement now there is a set amount of money to go to the province of Quebec.

Mr. Juneau: Right, right.

Mr. Chadwick: That's set for a number of years. Three?

Mr. Juneau: Four.

Mr. Chadwick: That means immigration in Quebec remains the same, identical.

Mr. Juneau: The amounts grow. But I think I understand the question now. I'll have to get the numbers to the committee on what spending has been and will be in Quebec.

Mr. Chadwick: Okay.

The Chairman: Did you have a quick one?

Mr. Fee: A very quick one, Mr. Chairman. I won't take long at all. It has to do with Peter's offer to provide us with copies of the agreements with all seven provinces that have them.

I know our research staff is busy. But the staff may have an abridged version or a summary of the comparisons between the different agreements. If not, I would appreciate it if the staff could find time to do that rather than have each of us go through and do the same thing.

The Chairman: Okay, we'll negotiate with our staff research, not negotiate they'll provide what we think we need.

Mr. Harder: Mr. Chairman, let us do that, unless your staff wants to be burdened with it. We can provide a summary of the agreements and points of distinction.

The Chairman: That would be helpful to us. Thank you very much.

Mr. Shields: Part of the discussion of our discussions was that we were going to attempt to study the priorities and so on. I'm wondering if the department could supply us with what the immigration priorities are now—one, two, three,

[*Translation*]

Comparativement à ce qui se faisait avant l'accord, a-t-on modifié le montant des crédits versés à la province de Québec?

M. Juneau: Monsieur le président, si je comprends bien la question de M. Chadwick, en voici la réponse. L'accord que nous avions avec le Québec avant celui qui a été conclu en février de cette année ne prévoyait pas de transfert de fonds.

M. Chadwick: Je suis désolé.

M. Juneau: Il n'y a pas de mal. L'accord que nous avions avant celui qui est entré en vigueur cette année, qui a été signé en février, l'accord que nous avions depuis 1978, ne prévoyait pas de transfert de fonds au gouvernement du Québec. Nous dépensions de l'argent au Québec, tout comme nous dépensons de l'argent dans les autres régions du pays.

Le nouvel accord prévoit un transfert de fonds. Est-ce que cela répond a votre question?

M. Chadwick: Non.

M. Juneau: Fort bien, alors je n'ai pas compris. . .

M. Chadwick: Je voulais seulement savoir s'il y avait une différence dans les dépenses faites au Québec. Je remarque dans l'accord actuel le versement d'un montant précis à la province de Québec.

M. Juneau: Vous avez raison.

M. Chadwick: On prévoit un nombre d'années précis. Trois?

M. Juneau: Quatre.

M. Chadwick: Ce qui veut dire que l'immigration vers le Québec demeure la même, identique.

M. Juneau: Les chiffres augmentent. Mais je crois comprendre maintenant la question. Il me faudra obtenir pour le Comité les chiffres des dépenses passées et futures au Québec.

M. Chadwick: Très bien.

Le président: Vous avez une question brève?

M. Fee: Très breve, monsieur le président. Je n'ai pas besoin de beaucoup de temps. Peter a offert de nous fournir les textes des accords avec les sept provinces; c'est de cela dont je veux parler.

Je sais que notre personnel de recherche est très occupé. On pourrait lui donner une version abrégée ou un résumé des comparaisons entre les divers accords. Si ce n'est pas possible, j'aimerais que le personnel trouve le temps de le faire pour nous épargner à tous le soin de le faire.

Le président: Très bien, nous négocierons avec notre personnel de recherche; il nous donnera ce dont nous aurons besoin.

M. Harder: Monsieur le président, vous pouvez nous laisser ce soin, à moins que votre personnel tienne absolument à le faire. Nous pouvons vous fournir un résumé de chaque accord et souligner les différences.

Le président: Cela nous serait utile. Je vous remercie beaucoup.

M. Shields: Nous avons dit au cours de nos discussions que nous étudierions les priorités et le reste. Le Ministère pourrait-il nous dire quelles sont les priorités en matière d'immigration—un, deux, trois, quatre, cinq—, quelles

[*Texte*]

four, five—what alternatives you might be looking at, and indeed how soon some of the biggest problems we're facing... For example, we as individuals—and we're hearing this from all Members of Parliament—know of the time lag between sponsoring a wife or husband and getting them into Canada.

Have you any idea how we can overcome that situation? What we're finding is happening is that if a person comes over here on a visitor's visa and gets married, then they're given landed status, which doesn't seem to be too fair somehow to a lot of people.

• 1130

Those are the kinds of things that we want to study or that have been indicated by other members. I am paraphrasing some of the questions that come from other members.

The Chairman: Before letting you answer that, I just want to suggest that this is exactly where I wanted to go as well. The one thing we have in common, even with the Quebec agreement, is that Canada can define the categories and the categories establish the priorities. Should these priorities be changed? Should they be different? Specifically, in our terms of reference we are now moving in the direction of processing and priorities.

I think we will need a special meeting just to move in that direction now that we have had this preliminary discussion. I want to say thank you very much if we can keep this positive attitude of exchange. Not only that, the fact that you are giving us direct answers is refreshing and is appreciated. I am sure we can accomplish much together in this spirit.

Mr. Kroeger: Thank you, Mr. Chairman. We will do our best to meet your needs.

The Chairman: This meeting is adjourned.

[*Traduction*]

solutions de rechange il envisage, et aussi les grands problèmes qui nous attendent... Par exemple, nous, en tant que personnes—et tous les députés vous le répéteront—savons combien de temps il faut pour qu'une femme ou un mari fasse venir son conjoint au Canada.

Pouvez-vous nous dire comment remédier à cette situation? Ce qui arrive souvent, c'est qu'une personne entre au Canada avec un visa de visiteur, se marie et obtient ainsi le statut d'immigrant reçu, ce qui semble injuste à beaucoup de gens.

Voilà les sujets qui nous intéressent, nous de même que d'autres membres du Comité. Je paraphrase certaines des questions qui ont été posées.

Le président: Avant de vous laisser répondre à cette question, je tiens seulement à souligner que je m'interroge moi aussi là-dessus. Ce qui ressort de ces ententes, même de celle qui a été conclue avec le Québec, c'est que le Canada établit les catégories et que ces catégories déterminent les priorités. Faut-il changer ces priorités? Devraient-elles être autres? Notre ordre de renvoi porte sur le traitement des demandes et les priorités.

Je crois qu'il nous faudra tenir une réunion spéciale sur ce sujet, maintenant que nous avons eu cette première discussion. Je vous remercie beaucoup et j'espère que nous pourrons continuer de compter sur votre collaboration. Votre franchise est rafraîchissante et est très appréciée. Je suis convaincu que nos rapports seront fructueux.

M. Kroeger: Je vous remercie, monsieur le président. Nous sommes à votre disposition.

Le président: La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Employment and Immigration:

A. Kroeger, Deputy Minister;

M. Greene, Director General, Strategic Policy and Planning;

P. Harder, Deputy Minister, Immigration;

M. Jean, Deputy Minister, Employment;

A. Juneau, Executive Director, Immigration Policy.

TÉMOINS

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

A. Kroeger, sous-ministre;

M. Greene, directrice générale, Politique stratégique et Planification;

P. Harder, sous-ministre, Immigration;

M. Jean, sous-ministre, Emploi;

A. Juneau, directeur exécutif, Politique d'immigration.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

91
XC 36
Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3

Wednesday, October 9, 1991

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 3

Le mercredi 9 octobre 1991

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), the consideration of financial estimates of the Department of Labour

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, considération des dépenses budgétaires du ministère du Travail

APPEARING:

The Honourable Marcel Danis, Minister of Labour

COMPARAÎT:

L'honorable Marcel Danis, ministre du Travail

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
NOV 5 1991
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24166

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Vice-Chairmen:
Harry Chadwick
Tom Wappel

Members

Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields
Brian Tobin—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Vice-présidents:
Harry Chadwick
Tom Wappel

Membres

Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields
Brian Tobin—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, OCTOBER 9, 1991
(6)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:47 o'clock p.m. this day, in Room 237-C, Centre Block, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Fernand Jourdenais and Robert Wenman.

Acting Members present: Jean-Marc Robitaille for Doug Fee, Robert Nault for Brian Tobin and Rod Murphy for Dan Heap.

Other Member present: Don Blenkarn.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr, Research Officer.

Appearing: The Honourable Marcel Danis, Minister of Labour.

Witness: From the Canada Labour Relations Board: J.F.W. Weatherhill, Chairman.

Pursuant to Standing Order 108(2), the consideration of financial estimates of the Department of Labour.

The Minister made a statement and, with the other witness, answered questions.

At 5:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 9 OCTOBRE 1991
(6)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit aujourd'hui à 15 h 47, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Fernand Jourdenais et Robert Wenman.

Membres suppléants présents: Jean-Marc Robitaille remplace Doug Fee; Robert Nault remplace Brian Tobin; Rod Murphy remplace Dan Heap.

Autre député présent: Don Blenkarn.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Comparaît: L'hon. Marcel Danis, ministre du Travail.

Témoin: Du Conseil canadien des relations du travail: J.F.W. Weatherhill, président.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité examine les prévisions de dépenses du ministère du Travail.

Le ministre fait une déclaration puis, avec le témoin, répond aux questions.

À 17 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Monique Hamilton

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, October 9, 1991

• 1547

The Chairman: I call the meeting to order.

Gentlemen, this is the meeting we cancelled April 18 to hear the Minister of Labour. We are very pleased that the Minister of Labour has a long memory and remembered that he had promised to come to this committee and has volunteered to be here before us today. We thank the minister very much for his appearance. We will proceed in the usual manner with a presentation from the minister and then questions.

Hon. Marcel Danis (Minister of Labour): Thank you, Mr. Chairman, for giving me the opportunity to appear in front of your committee. I have a short statement of 11 or 12 minutes, and then of course I will answer questions from the members of the committee.

I am pleased, Mr. Chairman, to have the opportunity today to address you for the first time as Minister of Labour. In that capacity I am going to comment on Labour Canada's priorities and resource requirements as reflected in our 1991–1992 main estimates.

I am accompanied by Michael McDermott, the acting deputy minister and also senior assistant deputy minister for mediation and conciliation, and Barbara Wynne-Edwards, director general, management systems and services. Also with me is Mr. Ted Weatherhill, chairperson of the Canadian Labour Relations Board, and Dr. Abeytunga, director of project development and co-ordination of the Canadian Centre for Occupational Health and Safety.

Members of the committee, you will have to agree with me that these are very challenging times to be responsible for the labour portfolio. First, we face the challenge of remaking our Constitution in order to secure Canada's future as a strong and united country. On the one hand, this means we must be open to new ways of harmonizing our legislation and eliminating duplication of effort. On the other hand, the federal government is more than ever called upon to exercise leadership in promoting the economic and social well-being of the whole country.

Second, recent high-profile labour disruptions, particularly in the public sector, have touched us all in one way or the other.

• 1550

Third, the trend toward a truly global economy means that in everything we do it is essential to assess how we can best contribute to the competitiveness of Canadian industry. Our success in achieving this is the best guarantee of our continued prosperity as a nation.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 9 octobre 1991

Le président: La séance est ouverte.

Cette réunion remplace la réunion annulée du 18 avril, date à laquelle devait comparaître le ministre du Travail. Heureusement, le ministre a la mémoire longue et il s'est souvenu qu'il avait promis au comité de comparaître devant lui. Il a offert de venir aujourd'hui. Nous le remercions donc sincèrement. Nous procéderons de la façon habituelle. Le ministre fera sa déclaration préliminaire et nous lui poserons ensuite des questions.

L'honorable Marcel Danis (ministre du Travail): Je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir invité à comparaître devant le comité. J'ai une courte déclaration à faire qui prendra de 11 minutes à 12 minutes, après quoi je pourrai répondre aux questions des membres du comité.

Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de vous adresser pour la première fois la parole en qualité de ministre du Travail. À ce titre, je ferai quelques observations sur les priorités et les besoins en ressources de Travail Canada, ainsi que les reflète le budget des dépenses principal 1991–1992.

Je suis accompagné de M. Michael McDermott, sous-ministre intérimaire et également sous-ministre principal du Service fédéral de médiation et conciliation, et de M^me^ Barbara Wynne-Edwards, directrice générale des Systèmes et Services de gestion. Sont également présents, M. Ted Weatherhill, président du Conseil canadien des relations du travail, et M. Abeytunga, directeur de la coordination et du développement des projets au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Vous conviendrez avec moi que nous traversons une période remplie de défis pour celui qui est responsable du portefeuille du travail. D'abord, nous devons remanier notre Constitution afin d'assurer la force et l'unité du pays pour l'avenir. D'une part, nous devons être prêts à examiner de nouvelles façons d'harmoniser nos lois et d'éliminer le double emploi. D'autre part, le gouvernement fédéral est plus que jamais invité à faire preuve de leadership dans la promotion du bien-être économique et social de l'ensemble du pays.

Deuxièmement, les importantes perturbations du travail qui sont survenues récemment, surtout dans le secteur public, nous ont tous atteints d'une façon ou d'une autre.

Troisièmement, la tendance à une véritable mondialisation de l'économie exige que, dans tout ce que nous faisons, nous évaluions de quelle manière nous pouvons le mieux contribuer à assurer la compétitivité de l'industrie canadienne. Notre succès dans cette démarche est la meilleure garantie de notre prospérité continue comme nation.

[*Texte*]

Fourth, economic realities dictate that we utilize fewer resources to accomplish more than before. In that regard we have prepared an agenda that is compatible with the federal government's spending policy while still remaining effective in fulfilling the obligations of the department to its diverse clients.

Pour relever ces défis, monsieur le président, il importe avant tout que nous soyons réalistes. Il nous faut nous occuper des crises qui exigent une attention immédiate sans oublier le long terme. Compte tenu de cette perspective, je voudrais axer mes observations sur les trois principaux volets d'activités de Travail Canada: a) les relations patronales-syndicales; b) l'élaboration et l'application de normes du travail et de sécurité; c) l'aide aux travailleurs âgés licenciés.

Permettez-moi, monsieur le président, de traiter brièvement de chacune de ces priorités.

Les diverses perturbations récentes du travail ont mené de nombreux observateurs à s'interroger sur l'efficacité de notre régime de négociation collective. Il n'y a aucun doute que les grèves ont été dures, tant pour les participants que pour le grand public.

Toutefois, comme je l'ai dit, il nous faut être réalistes. Si nous faisons le bilan de la dernière décennie, nous constatons que les résultats de la négociation collective parlent d'eux-mêmes. Comme plus de 90 p. 100 de tous les différends ont été réglés sans arrêt de travail, il est clair que nous avons une méthode de règlement de conflit qui, de fait, fonctionne.

We must, however, as I have said, keep things in perspective. When we look back over the past decade we find that the track record of collective bargaining speaks for itself. With over 90% of all disputes settled without a work stoppage, it is clear that we are dealing with a dispute resolution mechanism that does work. For instance, during 1990-91 we were able to avoid any major disputes in the federal jurisdication. With the help of our conciliation officers new contracts were signed without work stoppages in such cases as major airlines, Bell Canada, and Great Lakes shipping. Again, in the current fiscal year we have seen similar settlements between the Maritime Employers Association and the Canadian Union of Public Employees on behalf of longshoremen in the Port of Montreal and between Rio-Algom and the United Steelworkers of America.

Nevertheless, strikes are part of the system, and we should not be surprised that sometimes the gap between union and employer cannot be bridged without a test of strength. This reality can pose a tough dilemma for government when the strikes lead to a break in the central public services. In such cases it is sometimes necessary to intervene to restore service in the public's interest. In fact in the public sector the employer has obligations to two constituencies, its workers and its citizens generally. Sometimes in trying to fulfil its obligations to both the government finds itself in an extremely difficult situation. On the one hand, it must maintain services and meet the

[*Traduction*]

Quatrièmement, les réalités économiques nous commandent d'utiliser moins de ressources qu'auparavant pour accomplir davantage. À cet égard, nous avons établi un programme qui est compatible avec la politique de dépenses du gouvernement fédéral, tout en nous permettant de continuer à nous acquitter des obligations du ministère à l'endroit de ses divers clients.

Thé key to responding to these challenges, Mr. Chairman, is to keep things in perspective. We need to manage the short-term crises while keeping an eye on the long-term. With this in mind, I would like to focus my comments on the three main areas of Labour Canada's activity: (a) labour-management relations, (b) development and enforcement of labour and safety standards, and (c) assistance to laid-off older workers.

Let me comment briefly on each of these priorities.

The various recent labour disruptions have led many observers to question the effectiveness of our collective bargaining system. There is no doubt that these strikes have caused hardship both for the participants and for the general public.

We must, however, as I have said, keep things in perspective. When we look back over the past decade, we find that the track record of collective bargaining speaks for itself. With over 90% of all disputes settled without a work stoppage, it is clear that we are dealing with a dispute resolution mechanism that does work.

Toutefois, comme je l'ai dit, il nous faut être réalistes. Si nous faisons le bilan de la dernière décennie, nous constatons que les résultats de la négociation collective parlent d'eux-mêmes. Comme plus de 90 p. 100 de tous les différends ont été réglés sans arrêt de travail, il est clair que nous avons une méthode de règlement de conflits qui, de fait, fonctionne. Par exemple, en 1990-1991, nous avons pu éviter tout bouleversement majeur dans la sphère de compétence fédérale. Grâce au concours de nos agents de conciliation, de nouvelles conventions ont été signées sans arrêt de travail, dans les cas, entre autres, des principales lignes aériennes, de Bell Canada et de l'industrie du transport des Grands Lacs. De même, pendant l'exercice en cours, des règlements semblables sont intervenus entre l'Association des employeurs maritimes et le SCFP à l'égard des débardeurs du port de Montréal, et entre la société Rio Algom et les Métallurgistes unis d'Amérique.

Néanmoins, les grèves sont inhérentes au système, et il ne faut pas être surpris si l'écart entre le syndicat et l'employeur ne peut parfois être comblé sans une épreuve de force. C'est là une réalité qui enferme le gouvernement dans un pénible dilemme lorsqu'une grève est à même l'interruption de services publics essentiels. Dans de tels cas, il est parfois nécessaire d'intervenir pour rétablir les services dans l'intérêt du public. En fait, dans le secteur public, l'employeur a des obligations envers deux groupes de personnes: ses employés et le public. Il arrive que, en voulant satisfaire les uns et les autres, le gouvernement se retrouve dans une situation très difficile. D'une part, il doit

[*Text*]

expectations of the general population. On the other hand, it also wants to be a responsive and responsible employer.

Last June all parties both in the House of Commons and in the Senate co-operated to facilitate passage of back-to-work legislation to keep the grain moving at the Port of Vancouver. In the Post Office CUPW dispute I was very pleased when Chief Justice Allan Gold agreed to act as mediator. He has worked assiduously with the parties and we hope they will be able to resolve their differences under his auspices. In the PSAC dispute, I regret the negotiations broke off before a settlement could be negotiated.

These three examples, Mr. Chairman, illustrate that there is no single approach that works in all cases. I am convinced that we need to look for better ways to resolve these disputes without making the public suffer the loss of essential services. Nevertheless, we must proceed cautiously. The collective bargaining system is complex and finely tuned in balancing conflicting rights. Whatever changes we may consider must be able to deliver the same 90% no work stoppage record as our present system.

• 1555

I might point out that Labour Canada devotes 62 of its person-years to this crucial area of dispute resolution and an operating budget of $4.8 million, including salaries.

Depuis plusieurs années déjà, monsieur le président, Travail Canada s'emploie activement à promouvoir la création d'organisations patronales-syndicales sectorielles comme complément au régime de négociation collective. Depuis la mise en place du Conseil canadien du commerce et de l'emploi dans l'industrie sidérurgique en 1985, du Conseil sectoriel de formation professionnelle de l'industrie de l'électricité en 1989 et du Conseil de l'industrie des produits forestiers de l'Ouest également en 1989, Travail Canada a joué un rôle clé pour encourager la recherche commune de solutions aux problèmes que posent, par exemple, l'adaptation de la main-d'oeuvre et la promotion commerciale.

En 1990 était créé le Conseil des affaires maritimes, premier goroupe patronal-syndical dans la sphère de compétence fédérale. Le CAM réunit l'association des armateurs et les principaux syndicats de gens de mer de l'industrie du transport des Grands Lacs. La première priorité du CAM sera de préparer, avec le concours de Travail Canada, une stratégie de ressources humaines pour aider l'industrie à faire face à une concurrence accrue.

De même, en 1990, Travail Canada a participé à l'établissement d'une association mixte dans l'industrie de la construction en Colombie-Britannique. La première priorité a été d'élaborer un programme de lutte contre l'analphabétisme.

As part of the national strategy for the integration of people with disabilities we will be playing a leadership role in building partnerships among unions, management, and organizations representing people with disabilities. Such co-

[*Translation*]

continuer à assurer des services et à répondre aux attentes de la population, et, d'autre part, il veut se comporter comme un employeur responsable et attentif aux besoins de ses employés.

En juin dernier, tous les partis, tant à la Chambre des communes qu'au Sénat, ont collaboré pour faciliter l'adoption d'une loi de retour au travail pour permettre que se poursuive la manutention des céréales au port de Vancouver. En ce qui concerne le différend entre la Société des postes et le SPC, j'ai été très heureux lorsque le juge Allan Gold a accepté le rôle de médiateur. Il a travaillé avec acharnement avec les parties, et j'espère qu'avec son aide, les deux parties pourront trouver les solutions à leurs différends. Dans le cas du différend de l'AFPC, je regrette que les négociations aient été rompues avant qu'un règlement n'ait pu être négocié.

Il ressort de ces trois exemples qu'il n'y a pas qu'une seule manière de procéder dans tous les cas. Je suis convaincu qu'il nous faut trouver de meilleures façons de régler les différends sans que le public souffre de la perte de services essentiels. Néanmoins, il nous faut agir prudemment. Le régime de négociation collective est complexe et son raffinement permet d'établir un juste équilibre entre des droits opposés. Quels que soient les changements que nous pourrions envisager d'y apporter, ils devraient pouvoir donner des résultats aussi valables que le fait le présent régime, soit 90 p. 100 de succès sans arrêt de travail.

Je puis signaler que Travail Canada consacre à cette activité cruciale de règlement des différends 62 années-personnes et un budget de fonctionnement, traitements compris, de 4,8 millions de dollars.

For several years now, Labour Canada has also been active in promoting sectoral joint labour-management organizations as a complement to the collective bargaining process. From the Canadian Steel Trades and Employment Congress in 1985, to the Sectoral Skills Council of the Electrical and Electronics Industry in 1989, to the Western Wood Products Forum, also in 1989, Labour Canada has been a key participant in encouraging joint problem-solving on such issues as labour adjustment and trade promotion.

The year 1990 witnessed the birth of the Council of Maritime Affairs, known as COMA, the first sectoral joint labour-management group in the federal jurisdiction. COMA brings together the major Great Lakes seafaring unions, as well as the industry association. As their first priority, they will prepare, with Labour Canada's assistance, a human resource strategy for the industry as its faces increased competition.

Also in 1990, Labour Canada was involved in the establishment of a joint association in the British Columbia construction industry. Its first priority has been to develop a program to combat the problem of illiteracy.

Dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées, nous jouerons un rôle de premier plan dans l'établissement de partenariats entre les syndicats, les employeurs et les organisations représentant les

[*Texte*]

operation will hasten their integration into the mainstream of Canadian work life through a series of innovative projects. The formal launch of this program will take place in Montreal on October 21.

Despite the painful experience of recent strikes, I am convinced from my meetings across the country with key union and business leaders that there is a will to make co-operation prevail over conflict. Labour Canada will continue to work actively with the workplace parties to nuture such partnerships.

The second area I would like to highlight is that of labour operations. This includes principally occupational health and safety, labour standards, and equal pay. Labour Canada's work in developing and enforcing standards in these areas is crucial to the well-being of workers throughout the federal jurisdiction. For this reason, we devote over half of the person-years in direct operating budget of the department to these activities.

Labour operation deals with over 40,000 work sites located throughout Canada. On any given day our inspectors are involved in a wide range of contacts with our clients. Training sessions are given to familiarize workers and employers with the labour standards, and inspections are made to ensure compliance with the Canada Labour Code. Investigations are made in response to complaints and advice is provided on how to improve workplace safety.

We are very aware of the need to be as efficient as possible in providing these necessary services. I am pleased to report that over the past five years our cost per field day has declined by over 20% in constant 1986 dollars. Last year my predecessor announced that we would be conducting a thorough review of Part III of the Canada Labour Code, which deals with labour standards. The first two phases of this review are now nearing completion. Later this fall I expect to bring forward a package of legislative amendments that will go a long way toward modernizing Part III. These changes will, for example, simplify and improve wage recovery procedures and establish better protection for women with respect to maternity leave and reassignment. I am pleased to say that the amendments I will propose have been developed through consensus among key union and business leaders in the federal jurisdiction.

Finally, I would like to speak briefly about assistance to laid-off older workers, which is our largest single area of expenditure. The Program for Older Workers Adjustment, better known as POWA, provides financial assistance for older workers between 55 and 64 who have been the victims of major permanent lay-offs and have no prospects for re-employment. POWA is now in its second full year of operation.

[*Traduction*]

personnes handicapées. Une telle collaboration accélérera leur intégration à la population active au pays grâce à divers projets innovateurs. Le lancement officiel de ce programme aura lieu à Montréal le 21 octobre.

Malgré les difficultés causées par les grèves récentes, je suis convaincu, d'après les rencontres que j'ai eues en différents endroits du pays avec les principaux dirigeants syndicaux et patronaux, que l'on veut vraiment que la collaboration l'emporte sur la confrontation. Travail Canada continuera de travailler activement avec les divers intervenants pour encourager un tel partenariat.

Le deuxième volet d'activités dont je voudrais parler est celui des Opérations du travail, qui englobe principalement la santé et la sécurité au travail, les normes de travail et l'équité salariale. L'élaboration et l'application de normes par Travail Canada est cruciale au bien-être des travailleurs de la sphère de compétence fédérale. C'est pour cette raison que nous consacrons plus de la moitié des années-personnes et du budget de fonctionnement direct du ministère à ces activités.

Les Opérations du travail s'occupent de plus de 40,000 lieux de travail dans l'ensemble du Canada. Chaque jour, nos inspecteurs ont avec nos clients divers rapports dont l'objet est de tenir des séances d'information pour familiariser les travailleurs et les employeurs avec les normes de travail, de vérifier la conformité au Code canadien du travail, de faire enquête sur des plaintes ou de donner des conseils sur la façon d'améliorer la sécurité dans les lieux de travail.

Nous sommes très conscients du besoin de fournir ces services de la façon la plus rentable possible. Je suis heureux de signaler qu'au cours des cinq dernières années, le coût par jour des activités sur le terrain a diminué de plus de 20 p. 100 en dollars constants de 1986. L'année dernière, mon prédécesseur a annoncé que nous entreprendrions un examen complet de la Partie III du Code canadien du travail, laquelle énonce les normes de travail. Les deux premières étapes de cet examen sont sur le point d'être terminées. Je compte présenter plus tard cet automne une série de modifications législatives qui contribueront grandement à moderniser cette partie du Code. Ces changements permettront, entre autres choses, de simplifier et d'améliorer les méthodes de recouvrement des salaires et d'assurer une meilleure protection aux femmes en matière de congé de maternité et de réaffectation. Je suis heureux d'annoncer que les modifications que je proposerai ont fait l'objet d'un consensus parmi les principaux dirigeants syndicaux et patronaux dans le champ de compétence fédérale.

Enfin, j'aimerais parler brièvement de notre plus important secteur de dépenses: l'aide aux travailleurs âgés licenciés. Le Programme d'adaptation des travailleurs âgés, mieux connu par son acronyme, PATA, offre une aide financière aux travailleurs et travailleuses âgés de 55 à 64 ans, qui sont victimes d'un licenciement permanent important et n'ont aucune possibilité de réemploi. Le PATA en est maintenant à sa deuxième année de fonctionnement.

[*Text*]

• 1600

Jusqu'ici, monsieur le président, plus de 2,400 travailleurs et travailleuses âgés de l'Ontario, du Manitoba, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve ont bénéficié de prestations aux termes de ce régime qui est financé pour 70 p. 100 par le gouvernement fédéral et pour 30 p. 100 par les gouvernements provinciaux.

Récemment, des licenciements ont été également désignés en Colombie-Britannique et en Saskatchewan. À la fin d'août 1991, le total des dépenses au titre du PATA atteignait 117 millions de dollars, dont la part fédérale représentait 82 milions de dollars.

I am pleased that in this period of extensive lay-offs we have been able to provide this kind of last-resort assistance to many of the older workers worst affected by these lay-offs. At the same time, our spending under POWA's predecessor, the Labour Adjustments Benefits Program, is forecast to total nearly $17 million in 1991-92.

To complete the total resource picture in the department, aside from the two major programs, namely POWA, which was added to the resource base in 1989-90, and the fire inspection of Indian reserves program, which was transferred to our department, there has only been a 2% increase in the department's operating budget over the three-year period 1989-92. Once again, I would point out for the purpose of perspective that the 2% increase does not even cover the inflation factor for one year. Despite this, the department has continued to maintain its high level of services to its many clients.

Mr. Chairman, I am pleased to be associated with promoting the well-being of workers. Labour Canada, its programs and staff touch the daily life of Canadian workers both within and beyond the federal jurisdiction in so many practical ways.

I will now invite the members of the committee to ask any questions they may have. Thank you, sir.

Mr. Nault (Kenora—Rainy River): Welcome to the minister. It seems as if I just finished talking to him a few minutes ago.

I would like to start off by addressing the Canadian Centre for Occupational Health and Safety. As you know, the government has withdrawn substantial support for that centre and funding has gone from $8.2 million in 1989-90 to $3.8 million in 1991-92. I am interested in finding out from the minister what the impact of these cut-backs has been on the centre and whether or not it will be able to continue to operate successfully with this reduction in funding.

Mr. Danis: As Mr. Nault would be aware, the government asked CCOHS to proceed on a cost-recovery basis for the services it provided to its numerous clients. CCOHS has done so in a very effective way, I think, considering the difficult economic context it has found itself in during the past couple of years, like all other Canadians.

[*Translation*]

So far, a total of over 2,400 older workers from Manitoba, Ontario, Quebec, New Brunswick, Nova Scotia and Newfoundland have received benefits under this scheme—which is funded jointly by the federal and provincial governments, on a 70-30 per cent basis, respectively.

Recently, layoffs have also been designated in British Columbia and Saskatchewan. Total POWA expenditures to August 1991 have amounted to $117 million, including a federal contribution of $82 million.

Je suis heureux qu'en cette période de licenciements nombreux, nous ayons pu offrir ce genre d'aide de «dernier recours» à un grand nombre des travailleurs et travailleuses âgés les plus touchés. En outre, les dépenses faites aux termes du prédécesseur du PATA, le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs, atteindront près de 17 millions de dollars en 1991-1992.

Pour compléter le tableau des ressources du ministère, outre les deux principaux programmes, soit le PATA, qui a été ajouté à la base des ressouroces en 1989-1990, et le Programme d'inspection de prévention-incendie dans les réserves indiennes, qui a été transféré à notre ministère, je signalerais que notre budget de fonctionnement n'a augmenté que de 2 p. 100 au cours des trois dernières années, soit de 1989 à 1992. De nouveau, pour tenir compte de la réalité, j'aimerais préciser que cette augmentation de 2 p. 100 est même inférieure au facteur d'inflation pour une seule année. Malgré cela, le ministère a continué d'offrir à ses nombreux clients un haut niveau de services.

Je suis heureux, monsieur le président, d'avoir à m'occuper de la promotion du bien-être des travailleurs. Travail Canada, par ses programmes et son personnel, influe de plusieurs façons concrètes sur la vie quotidienne des travailleurs canadiens, qu'ils soient ou non de la sphère de compétence fédérale.

J'invite maintenant les membres du comité à poser leurs questions. Je vous remercie de votre attention.

M. Nault (Kenora—Rainy River): Je souhaite la bienvenue au ministre. J'ai l'impression de lui avoir parlé pour la dernière fois il y a quelques minutes à peine.

J'aimerais d'abord que nous discutions du Centre canadien pour l'hygiène et la sécurité au travail. Comme vous le savez, le gouvernement a réduit les crédits affectés à ce centre, lesquels sont passés de 8,2 millions de dollars en 1989-1990 à 3,8 millions de dollars en 1991-1992. J'aimerais que le ministre nous explique quelle a été l'incidence de ces compressions budgétaires sur le centre et si celui-ci pourra survivre.

M. Danis: Comme M. Nault le sait, le gouvernement a demandé au CCHST de récupérer le coût des services qu'il offre à ses nombreux clients. Le centre s'est très bien tiré d'affaire, comme tous les Canadiens, compte tenu de la situation économique difficile que nous connaissons depuis quelques années.

[*Texte*]

CCOHS has increased its private sources of funding through the sale of a number of items. This year it plans to receive over $2.6 million from the private sector and I hope CCOHS would become financially self-sufficient over a period of time. I am aware that it will be experiencing financial difficulties for this particular fiscal year, and I intend to bring that matter up with my colleagues shortly to make sure CCOHS continues to do the work it has to do.

• 1605

Mr. Nault: Mr. Chairman, I just follow the train of thought we have started, and that is basically the revenue targets for 1991-92. The main estimates suggest that revenue targets for the centre were $7.7 million. In your answer you suggest that they have realized $2.6 million, which is a significant shortfall in revenues versus expenditures and the needs for dollars to run the centre. I suppose the obvious question that would be asked of the minister is whether he would be able to tell us whether he is in favour and will fight for government assistance to meet that shortfall in the belief that this centre cannot run with such a significant shortfall in revenues.

Mr. Danis: I would agree with my honourable friend that the centre cannot continue to run with that significant shortfall. There are a number of reasons why CCOHS will bring in revenue this year of $2.6 million instead of the $7.7 million. The economy is one of them, but maybe, just maybe, the $7.7 million was over-evaluated in the first place.

Having said that, I will do everything I can to make sure that CCOHS continues to give services to its clients in a reasonable way. I am now working on a plan, which I hope to be ready soon. I am discussing the plan with the members on the board of CCOHS, which I expect to meet very shortly. I hope we can develp a consensus among all members of the board, which I will then bring forward to my Cabinet colleagues. I do believe CCOHS should get additional government help for this fiscal year.

Mr. Murphy (Churchill): For some reason many of us predicted this would be what would happen with the attempt to go for the cost recovery route with the Canadian Centre for Occupational Health and Safety. I have toured the operation, and I know it is a very valuable operation. Considering the fact that in the last fiscal year the cost recovery program only picked up about 40% of what the government estimated, and that it seems this year it is going to be even a smaller percentage of what the government has estimated, I would like to know what justification the government used to estimate that they could receive $7.7 million, which was almost four times the amount that was raised in the previous fiscal year.

Mr. Danis: I cannot tell my honourable friend what the justification was at the time for their projections, but I can tell you, Mr. Murphy, that I am pleased with the work CCOHS has done to try to increase its revenues. There has been a substantial increase in revenues in this fiscal year from last fiscal year. I have seen projections done by CCOHS on projected revenues for next year. I believe they have done as best as they could under the difficult economic situation. That

[*Traduction*]

Le centre a accru ses propres sources de financement en faisant payer ceux qui bénéficient d'un certain nombre de ses services. Cette année, il compte recevoir 2,6 millions de dollars du secteur privé, et j'espère que le centre s'autofinancera sous peu. Je sais que le CCHST connaîtra certaines difficultés financières au cours du présent exercice financier, et je compte attirer là-dessus l'attention de mes collègues. Je veux m'assurer que le centre puisse poursuivre ses activités.

M. Nault: Monsieur le président, j'aimerais que nous continuions de discuter des recettes du centre pour 1991-1992. Le budget établit ces recettes à 7,7 millions de dollars. Vous venez de nous dire que le centre a perçu jusqu'ici 2,6 millions de dollars auprès de ses clients, ce qui est loin du montant voulu pour lui permettre de couvrir ses dépenses de fonctionnement. Le ministre peut-il nous dire qu'il va se faire le défenseur de ce centre et réclamer des fonds accrus du gouvernement, étant donné qu'il lui est impossible de survivre avec des recettes aussi peu élevées.

M. Danis: Je conviens avec mon collègue que le centre ne peut pas survivre avec si peu. Plusieurs raisons expliquent le fait que les recettes du CCHST ne s'élèveront qu'à 2,6 millions de dollars cette année au lieu de 7,7 millions de dollars. La situation économique en est une, mais on a peut-être aussi surestimé dès le départ ses recettes.

Cela étant dit, je mettrai tout en oeuvre pour que le CCHST puisse continuer d'offrir des services de qualité à ses clients. J'espère être en mesure de dévoiler sous peu un plan à cet égard. Je dois d'abord en discuter avec les membres du conseil d'administration du CCHST, qui se réunira bientôt. À la suite de cette réunion, j'espère pouvoir soumettre à mes collègues du Cabinet un plan qui aura fait l'objet d'un consensus. J'estime que le centre devrait obtenir une aide gouvernementale additionnelle au cours du présent exercice financier.

M. Murphy (Churchill): Bon nombre d'entre nous nous attendions à ce que le Centre canadien pour l'hygiène et la sécurité au travail connaisse des difficultés financières s'il passait à la formule du recouvrement des coûts. J'ai visité le centre, et je sais qu'il accomplit du bon travail. Étant donné qu'au cours du dernier exercice financier, le centre n'a pu récupérer auprès de ses clients que 40 p. 100 des sommes prévues, et qu'il semble que ce pourcentage sera encore moins élevé cette année, je me demande sur quoi le gouvernement s'est fondé pour dire que les recettes du centre s'éleverait à 7,7 millions de dollars, soit près de quatre fois ses recettes pour l'exercice financier précédent.

M. Danis: Je ne peux pas dire à M. Murphy comment on en est arrivé à ces chiffres, mais je peux l'assurer que je suis bien conscient des efforts faits par le centre pour accroître ses recettes. Celles-ci ont d'ailleurs augmenté sensiblement par rapport à l'exercice financier précédent. J'ai vu les prévisions du centre pour ses recettes de l'an prochain. Compte tenu de la situation économique actuelle, je pense qu'on peut dire que le centre a fait tout ce qu'il pouvait.

[*Text*]

is why I will certainly recommend to my colleagues that CCOHS get additional money for this fiscal year.

M. Robitaille (Terrebonne): Je souhaite la bienvenue au ministre. Je voudrais aborder la question du programme PATA, un programme qui est très apprécié par les travailleurs de mon comté de la région de Montréal.

Selon les renseignements qu'on retrouve dans le document préparé par la Bibliothèque du Parlement, les dépenses au titre du programme PATA sont en baisse de 20.1 milliards de dollars, soit 14.4 p. 100, par rapport à 1990-1991. J'aimerais comprendre pourquoi le programme est à la baisse. Est-ce qu'il y a moins de demandes? Est-ce qu'il y a moins de gens qui réclament des prestations dans le cadre de ce programme?

• 1610

What did you say?

Mr. Murphy: I said the minister is not spending enough money in Montreal.

Mr. Robitaille: That is right.

Mr. Murphy: Make it a charge.

M. Danis: Les fonds alloués au programme PATA n'ont pas diminué par rapport à l'an dernier. C'est le même montant d'argent. Ce qui a diminué, ce sont les fonds qui étaient alloués au programme qui existait avant le programme PATA, le programme LAB.

Les fonds du programme LAB vont diminuer graduellement pendant un certain nombre d'années jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus du tout, parce qu'on a mis fin au programme au moment où on a créé le programme PATA. Donc, les fonds du LAB vont en diminuant. À un moment donné, il n'y en aura plus. Les fonds du PATA, eux, ne diminuent pas. Donc, nous avons les mêmes montants d'argent.

M. Robitaille: Dans un autre ordre d'idées, monsieur le ministre, on dit ici qu'en 1989-1990, le Conseil a été saisi—et j'imagine qu'on parle du Conseil canadien des relations du travail...

...de 1,200 affaires concernant la Société canadienne des Postes, de sorte que le volume de travail du Conseil a plus que doublé.

Parmi ces 1,200 cas, combien sont en instance? Est-ce qu'il y a certains de ces cas-là qui sont identiques? Dans l'affirmative, est-il possible que ces cas puissent être réglés de façon collective?

Mr. Danis: With your authorization, Mr. Chairman, I would ask Mr. Weatherhill, who is responsible for the CLRB, to answer that question.

M. J.F.W. Weatherhill (président du Conseil canadien des relations du travail): Je ferai de mon mieux, monsieur le président, mais il y a un probème d'acoustique et je n'ai pas pleinement saisi la question du député.

M. Robitaille: Je vais la répéter. Le Conseil canadien des relations du travail a été saisi en 1989-1990 d'environ 1,200 cas de griefs ou de conflits de travail concernant la Société canadienne des postes, de sorte qu'en principe, le volume de travail du Conseil a plus que doublé à cet égard.

[*Translation*]

Voilà pourquoi je recommanderai certainement à mes collègues d'approuver une augmentation des fonds du CCHST pour l'exercice financier en cours.

Mr. Robitaille (Terrebonne): I would like to welcome the Minister. I would like to ask him a question about POWA, a highly appreciated programme by the workers of my riding in the Montreal region.

In the briefing notes prepared by the Library of Parliament, we are told the POWA's expenditures have fallen by $20.1 billion, that is by 14.4% in relation to 1990-91. Why is that the case? Have less applications been received? Are less people making claims against the programme?

Qu'avez-vous dit?

M. Murphy: J'ai dit que le ministre ne dépense pas assez d'argent à Montréal.

M. Robitaille: C'est vrai.

M. Murphy: Portez des accusations.

Mr. Danis: The funds earmarked for POWA have not decreased compared to last year. They are exactly the same. The funds which have decreased were earmarked for POWA's predecessor, the LAB.

The funds earmarked for the LAB will gradually diminish over a certain number of years until they are totally eliminated since the programme was abolished when the POWA was introduced. The funds for the LAB will thus diminish. One day, none will be left. The funds earmarked for the POWA will not diminish. The same money is provided for that programme.

Mr. Robitaille: On another subject, Mr. Minister, we are told that in 1989-90, the Board has heard—and I suppose we are talking about the Canadian Labour Relations Board—

—1,200 cases concerning the Canada Post Corporation which accounts for the workload of the Board having more than doubled.

How many of these 1,200 cases are still pending? Are some of those cases identical in nature? If so, could they not be settled collectively?

M. Danis: Avec votre permission, monsieur le président, je demanderai à M. Weatherhill, dont relève le CCRT, de répondre à cette question.

Mr. J.F.W. Weatherhill (Chairman of the Canadian Labour Relations Board): I will do my best, Mr. Chairman, but because of the poor acoustics, I have not well heard the question which was asked.

Mr. Robitaille: I will repeat it. In 1989-90, 1,200 grievances or labour conflicts involving Canada Post were submitted to the Canadian Labour Relations Board, in consequence of which the workload of the Board has more than doubled.

[*Texte*]

Combien de ces cas sont encore en instance? Est-ce qu'il y a des cas qui sont similaires et que vous pouvez traiter de façon collective?

M. Weatherhill: Il y a des groupes de cas. Il y a des cas de plusieurs types, qu'il s'agisse d'une réclamation d'un individu contre la Société ou d'une réclamation d'un individu contre l'un ou l'autre des syndicats, surtout le CUPW, le syndicat des postiers. Il y a aussi des cas d'un ordre tout à fait différent qui portent sur les ventes d'entreprise. Il y a toutes sortes de variantes individuelles entre un cas et un autre, mais ces cas-là se forment plus ou moins en groupes. Nous croyons être en mesure d'instruire ces cas par groupe ou par groupe de groupes, si vous voulez.

M. Robitaille: Vous dites que vous traitez des cas des employés contre le syndicat des Postes et des employés contre la Société canadienne des postes. Il y a donc des cas d'employés qui font des réclamations contre le syndicat?

M. Weatherhill: Les cas qui ont trait à la convention collective sont, grosso modo, des cas qui sont réglés par voie d'arbitrage. Cela ne nous regarde pas à strictement parler. Il peut y avoir des plaintes qui sont faites lorsque l'individu prétend que son syndicat ne l'a pas bien représenté lors de l'arbitrage. Ils ont à juger de la qualité des représentations fournies par le syndicat.

• 1615

Généralement, les griefs qui sont faits sous le régime d'une convention collective sont réglés par voie d'arbitrage. C'est une affaire établie entre le syndicat et la société. Ce sont des affaires privées, pour ainsi dire.

The Chairman: Okay, we can come back for a second round if you like, unless it is still the same subject.

M. Robitaille: C'est toujours sur le même sujet.

The Chairman: Why don't you go one more then on the same subject.

M. Robitaille: Je comprends que des cas opposant la Société canadienne des postes et le syndicat sont réglés par voie d'arbitrage, mais est-ce que vous avez beaucoup de cas d'employés qui ont recours à vous parce qu'ils estiment avoir été mal représentés par leur syndicat?

M. Weatherhill: Oui, il y a de 250 à 300 cas de cette nature. Il y a toujours de ces cas, que ce soit aux Postes ou ailleurs, mais en ce qui concerne la Société canadienne des postes, il y a tout un groupe de cas qui sont survenus à cause de l'amalgamation du syndicat des facteurs et du syndicat des postiers. On prétend que le syndicat des postiers a, dans plusieurs cas, maltraité les membres du syndicat des facteurs. Cela explique peut-être 200 des cas que nous avons devant nous. Il y a beaucoup d'éléments communs dans ces cas-là.

M. Robitaille: De quelle façon êtes-vous intervenus dans ces cas-là jusqu'à maintenant?

M. Weatherhill: Un aspect très important de notre système repose sur nos agents des relations de travail qui font une enquête sur presque tous les cas et qui arrivent à régler à l'amiable environ un tiers des demandes reçues par

[*Traduction*]

How many of these cases are still pending? Could similar cases be handled collectively?

Mr. Weatherhill: There are different types of cases. Some involve claims made by an individual against the Corporation or claims made by an individual against one the unions and mainly CUPW, the postal workers union. Some cases involve the sale of some assets. Each case is different, but some of them can be handled collectively. We think we will be able to handle them in groups or in groups of groups.

Mr. Robitaille: You said you were handling cases of complaints made by employees against the postal union and of employees against Canada Post. So there are employees grieving against the Union?

Mr. Weatherhill: The grievances concerning the collective agreement are in general settled by arbitration. We are not concerned. An individual can claim that his union did not represent him well during arbitration. We are then asked to judge if the union performed its job adequately.

Usually, grievances filed on the basis of a collective agreement are settled through arbitration. This is well understood by the Union and the Corporation because those are in a way private matters.

Le président: Nous pouvons commencer un deuxième tour, si vous le souhaitez, à moins que vous ayez autre chose sur le même sujet.

Mr. Robitaille: I still have something on the same subject.

Le président: Poursuivez, alors.

Mr. Robitaille: I can understand that grievance disputes between Canada Post Corporation and the Union are settled through arbitration. But what I would like to know if a lot of employees contact you because they think they were poorly represented by their union?

Mr. Weatherhill: Yes, we have 250 to 300 cases of that kind. That type of situation, whether it be at Canada Post or somewhere else, always comes up, but as far as Canada Post Corporation is concerned, there is a whole bunch of those cases that have come up because of the fusion between the Letter Carriers Union and the Postal Workers Union. It is alledged, in many cases, that the Postal Workers Union had poorly treated members of the Letter Carriers Union. Perhaps that explains the 200 cases we have to deal with now. There seems to be a common thread through those cases.

Mr. Robitaille: And how have you dealt with those cases up to now?

Mr. Weatherhill: Our labour relations officers play a very important role and through our procedure there is an enquiry in almost all of the cases. Our officers are succesfull in settling through mutual arrangement about one third of

[*Text*]

le Conseil. Ces agents travaillent avec acharnement pour régler ces affaires dans la mesure du possible. Je crois, et c'est une estimation très générale, que ces plaintes de facteurs contre le syndicat des postiers ont souvent un élément assez politique, c'est-à-dire de politique interne des syndicats. Ces plaintes ont quelque chose en commun et elles vont, à la longue, se régler pourvu que les malentendus entre le groupe des postiers et le groupe des facteurs se règlent. C'est ce que nous espérons.

Il est vrai que nous avons pris un peu de notre temps pour régler ces affaires-là à cause de leur nature. On verra ce qu'on verra.

The Chairman: Mr. Murphy, did you have a new subject?

Mr. Murphy: I have to cover the waterfront for a while, so I'll see how it goes. First I would like to go back to the older worker adjustment program. The estimate for the fiscal year was $50 million. In the report you have just given to the committee you estimate that your expenditures to August 1991 will have a federal contribution of $82 million. What is the estimate for the entire fiscal year?

Mr. Danis: The $82 million Mr. Chairman mentioned refers to the total since the beginning of the program. This year with the $50 million we would expect to be on target.

Mr. Murphy: Following that up, I was going to give you credit for spending money where it was needed, but obviously you haven't. In answer to my previous question you talked about the dismal economic situation. That is why the centre was not able to raise its money from the private sector. I think it is very evident that a large number of older workers are losing employment right across this country. How can the government justify a cut-back of almost 15% at a time when there is such high unemployment, especially among older workers in a lot of our traditional areas?

• 1620

Mr. Danis: First of all, I would like to remind my friend that I did not use the word "dismal" when referring to the economy.

Mr. Murphy: Perhaps you should have.

Mr. Danis: That is a debatable point.

Second, with regard to the amounts of money under POWA, even considering the difficult economic times that we live in, the amount of money that has been provided for by the government—roughly $50 million for the federal contribution—will be enough for this fiscal year. To my knowledge, there has not been one case anywhere in the country where a plant has not been designated because of lack of money.

Mr. Murphy: How many applications have been refused by the federal government? I recognize that there are different circumstances, but if you could compare that to previous years in terms of numbers and percentages. . .

Mr. Danis: If we compare 1991 to 1991-92, 107 lay-offs were designated and 338 were not designated in 1991. So far this year there have been 66 lay-offs designated and 205 not designated.

[*Translation*]

the cases filed with the Board. Our agents work hard in order to find an acceptable arrangement. By some rough estimate, I believe however that those complaints by the Letter Carriers Union against the Postal Workers Union are often a tad political, and I am referring here to internal politics within unions. Those grievances have something in common and in due course, they will be settled if only because the misunderstanding between the Postal Workers and the Letter Carriers will be resolved. That is what we hope, at least.

It is true that we have dragged our feet in settling those matters precisely because of their nature. But we shall see.

Le président: Monsieur Murphy, voulez-vous aborder un autre sujet?

M. Murphy: Je suis de service pour un certain temps, je verrai. Je voudrais revenir au Programme d'adaptation des travailleurs âgés. Pour l'exercice financier, on a prévu 50 millions de dollars. Dans le rapport que vous venez de déposer, vous prévoyez que vos dépenses ici au mois d'août 1991 vont entraîner une contribution de 82 millions de dollars du gouvernement fédéral. Qu'est-ce que vous prévoyez pour tout l'exercice financier?

M. Danis: Les 82 millions de dollars, monsieur le président, représentent la somme totale engagée depuis le début du programme. Nous pensons pouvoir atteindre nos objectifs cette année grâce à cette somme de 50 millions de dollars.

M. Murphy: J'allais vous féliciter d'avoir dépensé de l'argent là où c'était nécessaire, mais manifestement ce n'est pas le cas. En réponse à une question précédente, vous avez parlé d'une situation économique catastrophique. Cela expliquerait pourquoi le centre n'a pas pu trouver l'argent auprès du secteur privé. Il est absolument évident qu'un grand nombre de travailleurs âgés perdent leur emploi d'un bout à l'autre du pays. Comment le gouvernement peut-il expliquer des coupures de près de 15 p. 100 à un moment où le chômage est si élevé, surtout dans le groupe de travailleurs âgés oeuvrant dans des secteurs bien établis?

M. Danis: Tout d'abord, je voudrais vous signaler que je n'ai pas parlé d'une situation économique «catastrophique».

M. Murphy: Vous auriez peut-être dû.

M. Danis: C'est vous qui le dites.

Deuxièmement, concernant le PATA, même si on tient compte des temps difficiles que nous traversons, cette somme avancée par le gouvernement fédéral—quelque 50 millions de dollars—ne suffira pas pour l'exercice financier en cours. À ma connaissance, il n'y pas une seule usine qui n'ait pu être désignée parce que nous manquions d'argent.

M. Murphy: Combien de demandes le gouvernement fédéral a-t-il dû refuser? Je sais que les situations varient, mais si vous pouviez nous donner des comparaisons avec les années précédentes, en chiffres et en pourcentages. . .

M. Danis: Au cours de l'exercice de 1990-1991, 107 mises à pied ont été désignées et 338 ne l'ont pas été. Jusqu'à présent, au cours de l'exercice 1991-1992, nous avons 66 mises à pied désignées contre 205 qui ne l'ont pas été.

[*Texte*]

Mr. Murphy: Okay. I am not in a position to argue this at the present time. Looking at the number of people you have actually helped, it does not seem like a very large number considering the number of older workers who have been losing jobs. Whether you agree that the economic situation is dismal or not, 2,400 older workers—is that number for one year or for a number of years?

Mr. Danis: The statistics I just gave you were from the beginning of the program.

Mr. Murphy: So since its inception this program has only helped 2,400 older workers.

Mr. Danis: Yes, roughly 2,395 for the year 1990-91. That is, 2,395 have gotten in this category, but I think we should be sure what we are talking about here. The program is not designed in such a way that all workers who are laid off become designated. There is a list of criteria for designation. These criteria are as follows. The lay-off must be very large relative to the size of the community. It varies. In communities of up to 10,000, 20 workers would have to be laid off. In cities of over 500,000, the number of workers laid off would have to be 100.

Second, a large proportion of older workers must be affected, this percentage to be the same or greater than the percentage of older workers in the particular province. For instance, in in your province of Manitoba, the percentage of older workers in the work force is 9%, so for a lay-off to be designated it would have to be at least 9%.

• 1625

Third, for the plant to be designated there must be a signicant economic disruption in the region, it must be a major loss of employment in the industry, it must deal with a permanent loss of jobs, there must be an absence of alternative economic prospects and no prospect for re-employment of laid-off older workers, and there must be no realistic prospect that retraining or mobility will lead to job opportunities.

The way this works, in each province a committee is made up of provincial and federal representatives. They have a look at each lay-off and then make a recommendation to both ministers. In the province of Ontario, for instance, Mr. Mackenzie and I would get a recommendation from that committee.

In no case that I am aware of has there been a recommendation where the closing met all the criteria and then would be denied by the minister. It has not occurred.

Mr. Murphy: I would suspect that all MPs know about a fair number of older workers who are obviously not being covered by this program. Perhaps it is time to look at your criteria. If you have only been able to help 2,400 workers from the inception of this program, that is not a very high number in this country.

Mr. Danis: As Labour Minister, I would like to help as many older workers as possible. You have my word on that.

[*Traduction*]

M. Murphy: Merci. Je ne peux rien dire à ce sujet pour l'instant. Quand on regarde combien de personnes ont été effectivement aidées, cela semble bien peu par rapport au nombre de travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi. Que vous reconnaissiez ou non que la situation économique est catastrophique, 2,400 travailleurs âgés. . .Ce chiffre correspond-il à une seule année ou à plusieurs?

M. Danis: Les statistiques que je vous ai fournies concernent le programme depuis ses débuts.

M. Murphy: Depuis le début, le programme n'a aidé que 2,400 travailleurs âgés. . .

M. Danis: En effet, environ 2,395 pour l'exercice 1990-1991. Cela signifie que 2,395 personnes appartiennent à cette catégorie, mais comprenez-moi bien. Le programme ne permet pas de désigner tous les travailleurs qui sont mis à pied. Pour y être admissible, il faut respecter certains critères. Premièrement, les mises à pied doivent être nombreuses par rapport à la population de la localité. Cela varie. Dans une localité de 10,000 âmes, il faudrait que 20 travailleurs soient mis à pied. Dans une ville de plus de 500,000 habitants, il faudrait que 100 travailleurs soient mis à pied.

Deuxièmement, il faut qu'une bonne partie de ces travailleurs soient âgés, et que le pourcentage fixé corresponde au moins au pourcentage que représente les travailleurs âgés dans une province donnée. Par exemple, dans votre province, au Manitoba, 9 p. 100 de la population active est constituée de travailleurs âgés, si bien que pour qu'une mise à pied puisse être désignée aux fins du programme, il faut qu'elle vise des travailleurs âgés dans une proportion de 9 p. 100 au moins.

Troisièmement, pour qu'une usine soit désignée, il faut que la région éprouve des difficultés économiques marquées, c'est-à-dire qu'il y ait de nombreuses pertes d'emplois dans le secteur industriel. Il faut que ces pertes d'emplois soient permanentes; on doit constater l'absence de débouchés économiques de remplacement et il faut que les travailleurs âgés mis à pied ne puissent pas être réembauchés. En outre, il faut qu'une région n'offre pas de possibilités réalistes du côté du recyclage ou de la mobilité en matière d'emploi.

Dans chacune des provinces, un comité composé de représentants du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral se réunit. Chaque mise à pied y est étudiée et le comité fait des recommandations aux deux ministres. En Ontario, par exemple, M. Mackenzie et moi-même recevons les recommandations du comité.

En cas de recommandation positive de la part du comité quand la fermeture d'une usine réunissait toutes les conditions d'admission, on n'a jamais vu le ministre refuser.

M. Murphy: J'ai l'impression que tous les députés connaissent bien des travailleurs âgés qui manifestement ne bénéficient pas de ce programme. Il serait peut-être bon d'en revoir les exigences. Si vous n'avez pu aider que 2,400 travailleurs depuis que le programme existe, c'est très peu.

M. Danis: Comme ministre du Travail, je souhaiterais aider le plus grand nombre de travailleurs âgés possible. Je leur en donne ma parole.

[*Text*]

On the other hand, we must also live within a certain financial environment. We are doing the best possible, and we are trying to help as many older workers as possible, taking into account the financial envelope we have. We are always, of course, looking for ways to improve the program.

Mr. Murphy: I have just one more question in this area. I agree with the minister's sentiments, but the fact is, the government, and his predecessor, as minister, approved a program which has reduced the funding in this very important area by 15% at a time when the economy is not in great shape and at time when they have not been able to help very many older workers.

Mr. Danis: Mr. Murphy refers to the 15% cut-back. There has not been a cut-back. Last year an extra $9 million was needed to cover all the designations that came about.

In our projections this year, that amount will not be needed. We expect to meet the designations, and the federally funded one, within our budget. There has been no cut-back. There has been no change in the criteria of the program.

The Chairman: We will change topics. Do I get one in here now that everybody has had a round?

Mr. Nault: If it is a good one, go ahead.

The Chairman: I would just like to ask the minister for some general comments. The buzzword seems to be "competitiveness". With the Canadian dollar on the rise, competitiveness becomes even more critical a factor.

The factors in competitiveness are the cost of labour, the cost of government, the cost of materials and money, and so forth. Today I have heard talk about how you may need a little more money here or a little more money there, and how you have saved a little in the department there.

Beyond that, as Minister of Labour, who is giving some guidance to our labour force, to our management people across the country, as to where the money is to be saved? Are we going to take a lower standard of living? Are we going to take cuts in labour? Are they required for our competitiveness?

What is required of the labour market to make Canada competitive so that we can continue to sell our products and sustain our lifestyle? What is your message?

Mr. Danis: I certainly do not believe there must be or should be cuts in our living standard, or cuts in pay for the millions of workers in this country. In order to become competitive, we first need co-operation between the different partners in the economy—and I refer, sir, to co-operation between the unions and management and the government. In certain sectors that has taken place. Tripartite bodies, for instance, have been set up in the steel industry or in the maritime industry. That is the key.

[*Translation*]

Pourtant, il nous faut nous plier à des contraintes financières, et nous faisons de notre mieux. Nous essayons d'aider le plus grand nombre de travailleurs âgés possible, dans les limites de l'enveloppe financière dont nous disposons. Nous cherchons constamment à améliorer le programme.

M. Murphy: Je voudrais vous poser une dernière question à ce sujet. Je comprends bien les sentiments du ministre, mais il n'en demeure pas moins que le gouvernement et votre prédécesseur ont approuvé un programme dont le résultat est une réduction nette de 15 p. 100 du financement dans ce secteur en particulier à un moment où l'économie n'est certainement pas très prospère et à un moment où on constate que bien peu de travailleurs âgés reçoivent de l'aide.

M. Danis: Vous parlez de la réduction de 15 p. 100. Il n'en est rien. L'année dernière il a fallut rajouter 9 millions de dollars pour répondre à toutes les désignations.

Cette année, nous ne prévoyons pas avoir besoin de cette somme supplémentaire. Nous pensons que notre budget, pour ce qui est de la part du fédéral, suffira à répondre aux désignations. Il n'y a pas eu de coupures. On n'a pas changé les exigences du programme.

Le président: Nous allons changer de sujet. Me permet-on de poser une question maintenant que chacun a eu sa chance?

M. Nault: Si elle est bonne, allez-y.

Le président: Je voudrais que le ministre se prononce de façon générale. Le mot à la mode semble être «compétitivité». Le dollar canadien est à la hausse, et la compétitivité devient donc un facteur encore plus critique.

La compétitivité repose sur le coût de la main-d'oeuvre, le coût du gouvernement, le coût des matériaux, de l'argent, etc. Aujourd'hui, on vous a entendu nous dire que vous auriez peut-être besoin d'un peu plus d'argent ici, d'un peu moins d'argent là, et que vous avez réalisé des économies pour le ministère.

Cela dit, du point de vue du ministre du Travail, qui donne des conseils à la population active, aux dirigeants d'entreprise, comment pourra-t-on réaliser des économies? Cela signifiera-t-il une baisse de notre niveau de vie? Va-t-on réduire la main-d'ocuvre? Serait-ce nécessaire au nom de notre compétitivité?

À quoi s'attend-on de la part du marché du travail pour que le Canada soit compétitif, pour que nous puissions continuer de vendre nos produits et que nous maintenions notre niveau de vie? Quel message voulez-vous nous transmettre?

M. Danis: Pour ma part, je ne pense pas qu'il faille réduire notre niveau de vie, qu'il faille réduire le salaire de millions de travailleurs au Canada. Pour que nous soyons compétitifs, il faut que les divers partenaires économiques coopèrent. Je songe ici à une coopération entre les syndicats, le patronat et le gouvernement. Dans certains secteurs, cela s'est vu. Des organismes tripartites, par exemple, ont été formés dans le secteur de l'acier et dans le secteur maritime. C'est là la clé du succès.

[*Texte*]

• 1630

Even though I do believe our industrial relations system works, I think it must be improved. We can improve it by co-operation. I'll give you an example, Mr. Chairman, of the type of co-operation I refer to. There has been in my home province, in Quebec, a collective agreement, which was agreed upon by management and labour in the steel industry, which is for a six-year collective agreement with no strike or lock-out clauses in it. That assures job security for the workers. After three years they will negotiate wages and with binding arbitration. That is the kind of thing I think will help that particular company to become more competitive.

Apart from the co-operative aspect between labour and management, what is also needed—and I know your committee has been very involved in that—is that we must, of course, improve our training. That is easier said than done, but one way to improve our training I believe is to have the private sector people put more money in job training. I think we should be past the stage where the only thing we hear is why doesn't the government put more money in this or that or the other thing. I think people are fed up with paying taxes and I think the private sector should do more.

You know, Mr. Chairman, with regard to investment by the private sector in job training, in Canada we spend half as much as the United States private sector spends. We spend one-fifth of what the Germans do and one-eighth of what the Japanese do. So that should be done.

My third and last comment is on your question. We need co-operation between the different partners in the economy. We need better job training and of course we need better education. When you look at the drop-out rates this country has, it is just unbelievable how a young and rich and vibrant country like Canada would have a drop-out rate in the high 30s. It is just unbelievable. We have a high 30s rate; the Americans are in the high 20s.

So unless we attack those terrible ills it'll be very, very difficult to be competitive. So we're doing what we can at Labour, and with the co-operation of other provincial governments and the private sector we feel we can be successful.

The Chairman: In Japan right now the Americans are trying to get the Japanese to increase their social safety net. The purpose of having them do that is to improve their competitive position because the social safety net is much stronger and larger in the United States. If you take the comparison between the United States and Canada, again, we have a more extensive social safety net.

Now if you speak to any investors who are looking at coming to Canada and you ask why are you only considering, why don't you come, they say well, your social safety net is so secure and so strong, and we're happy about that, but your cost of wages is too high and you are putting yourself out of the market. Are the wages too high a cost factor in production? Are the wages too high in Canada?

[*Traduction*]

Même si je crois que notre régime de relations industrielles marche bien, on pourrait l'améliorer. Et cela passe par la coopération. Permettez-moi de vous donner un exemple. Dans ma propre province, au Québec, une convention collective a été signée entre le patronat et le syndicat dans le secteur de l'acier. Elle sera en vigueur six années durant, et elle contient des clauses qui excluent la grève ou le lock-out. Cela garantit la sécurité d'emploi aux travailleurs. Après trois ans, on prévoit de négocier les salaires, avec arbitrage exécutoire éventuellement. Voilà qui va aider cette entreprise en particulier à améliorer sa compétitivité.

À part la coopération entre les syndicats et le patronat, ce qu'il faut—et je sais que votre comité s'est beaucoup intéressé à cette question—c'est une amélioration de la formation. C'est facile à dire, je le sais, mais une façon de faire serait de convaincre le secteur privé d'investir davantage dans la formation. Je pense qu'il faudrait abandonner l'éternelle plainte, à savoir pourquoi le gouvernement ne consacre-t-il pas davantage d'argent à ceci, ou à cela. Je pense que les gens en ont assez de payer des impôts et je crois que le secteur privé devrait en faire davantage.

Monsieur le président, il faut signaler qu'au Canada, le secteur privé dépense moitié moins d'argent que le secteur privé américain au titre de la formation. Nous dépensons le cinquième de ce que les Allemands dépensent et le huitième de ce que les Japonais dépensent. On pourrait commencer par là.

Enfin, je vous dirais qu'il faut une coopération entre les divers partenaires économiques. Il nous faut une meilleure formation et bien entendu un meilleur enseignement. Quand on considère le nombre de jeunes qui décrochent, on a du mal à croire que dans un pays aussi jeune, aussi riche et aussi enthousiaste que le Canada, le taux des décrocheurs atteint plus de 30 p. 100. C'est tout simplement inouï. Notre taux est près de 40 p. 100 alors que celui des Américains atteint presque les 30 p. 100.

À moins de nous attaquer sérieusement à ces graves problèmes, il nous sera très, très difficile d'être compétitifs. Au ministère du Travail, nous faisons ce que nous pouvons et avec la coopération des gouvernements provinciaux et du secteur privé, nous pensons pouvoir réussir.

Le président: Je sais qu'au Japon, les Américains essaient actuellement d'inciter les Japonais à améliorer leur système de sécurité sociale. S'ils souhaitent faire cela, c'est parce qu'ils veulent améliorer leur compétitivité puisque le système de sécurité sociale est beaucoup plus solide aux États-Unis. Quand on fait une comparaison entre les États-Unis et le Canada, on constate que le nôtre est encore plus solide.

Quand vous parlez à des investisseurs qui envisagent, mais envisagent seulement, de venir au Canada, et que vous leur demandez pourquoi ils hésitent, ils vous répondent que le système de sécurité sociale est beaucoup trop solide, ce dont ils nous félicitent, et que le coût de notre main-d'oeuvre est trop élevée, autrement dit, que nous sommes trop cher. Est-ce vrai que les salaires au Canada constituent un facteur coût trop élevé? Les salaires sont-ils trop élevés?

[*Text*]

Mr. Danis: No, I don't believe the wages are too high in Canada. I think what we're maybe missing in Canada is productivity. It is not the high wages. I mean, we are competing in the world. You know our biggest competitors are not the competitors with low wages. They are Japan and Germany. They have very high wages in those countries; so do the Scandinavian countries. I am absolutely convinced that our high wages are no bar to competitiveness.

Productivity, however, is a bar to competitiveness. That is why I hope my colleague, the Minister of International Trade, will be in a position to announce soon the prosperity and competitiveness initiative of the government. We hope that labour will participate and Canadians will participate to make sure that we become more productive in order to become more competitive.

The Chairman: Work hard enough, well enough.

Mr. Danis: Well I'm sure we all believe we work hard enough, but I think we have to be more productive, and that is what we mean. For instance, let me just take one industry, the steel industry. Mr. Leo Gerard, who is one of the top labour leaders in this country, agrees that people should be more productive. In the plans he is proposing for Algoma and for the steel industry are ideas for becoming more productive. They have already started. The United Steelworkers of America have already started. But this is one sector of the economy. What Leo Gerard has done with the steelworkers I think should be done by other unions in the country, and management should follow suit and do the same.

• 1635

The Chairman: I will let the others proceed here for a minute and maybe we can come back to that later. Mr. Nault and then Mr. Murphy, unless you are on the same subject of competitiveness.

Mr. Nault: No, I am not, Mr. Chairman.

The Chairman: All right, a new subject.

Mr. Nault: I tend to think that Canadians are fairly competitive. I would like to ask the minister something that has confused me somewhat in light of the discussion we have had and the disruptions in key industries and areas in the last few months. I want to talk specifically about public service versus the private sector, the union movements in those two areas, and the labour policy in those two areas.

One of the issues I have been interested in is Canada Post and CUPW and the fact that CUPW was created when seven unions were joined into one by our own Canada Labour Relations Board. Through that process and over a period of a number of years, there has been a lot of discussion out there in the public eye as it relates to harassment, wiretapping, and all sorts of interesting little things that are within the jurisdiction of your department. Based on those kinds of allegations, has the Department of Labour itself investigated those particular issues? One example is the allegation of illegal spying on your own workers that has been documented somewhat. Have we looked at that?

[*Translation*]

M. Danis: Non, je ne pense pas que les salaires soient trop élevés au Canada. Je pense que c'est du côté de la productivité que cela ne va pas au Canada. Cela n'a rien à voir avec les salaires. Nous concurrençons les autres pays sur les marchés mondiaux. Nos plus grands concurrents ne sont pas les pays où les salaires sont bas. Nos plus grands concurrents sont le Japon et l'Allemagne, où les salaires sont très élevés, de même que les pays scandinaves. Je suis tout à fait convaincu que nos salaires élevés ne nous interdisent pas d'être compétitifs.

Toutefois, une piètre productivité réduit la compétitivité. Voilà pourquoi j'espère que mon collègue, le ministre du Commerce international, pourra annoncer bientôt des mesures de prospérité et de compétitivité au nom du gouvernement. J'espère que ces mesures vont être bien reçues par les travailleurs et que les Canadiens vont y mettre du leur pour que nous devenions plus productifs afin de devenir plus compétitifs.

Le président: Il faudra travailler dur et bien.

M. Danis: Je pense que nous sommes tous convaincus de travailler assez dur, mais il nous faut être plus productifs, et c'est pour cela que je vous donnerai l'exemple du secteur de l'acier encore une fois. M. Leo Gerard, qui est un des principaux dirigeants syndicaux au Canada, reconnaît qu'il nous faut être plus productifs. Les plans qu'il propose à l'Algoma et au secteur de l'acier contiennent des idées sur la façon de devenir plus productifs. On a du reste déjà commencé. Les Métallurgistes Unis d'Amérique ont déjà commencé. Toutefois, ce n'est là qu'un secteur de l'économie. Ce que Leo Gerard a fait avec les travailleurs de l'acier devrait être fait par d'autres dirigeants syndicaux, et le patronat devrait leur emboîter le pas.

Le président: Je vais donner la chance à d'autres membres du comité de poser des questions, et nous pourrons peut-être revenir à cette question plus tard. M. Nault prendra la parole et ensuite M. Murphy, mais vous avez peut-être une question à poser sur le sujet de la compétitivité, n'est-ce pas?

M. Nault: Non, monsieur le président.

Le président: Alors, passons à un autre sujet.

M. Nault: Pour ma part, je pense que les Canadiens sont relativement compétitifs. Il est une chose qui a semé la confusion dans mon esprit, et j'aurais une question à poser dans le cadre de la discussion que nous venons d'avoir et à propos des bouleversements qui se sont produits au cours des derniers mois dans certains secteurs industriels clés.

Je songe en particulier au service public par rapport au secteur privé, aux syndicats dans ces deux secteurs respectifs et à la politique syndicale dans chacun d'eux. Je me suis intéressé à la Société canadienne des postes et au SPC. Le SPC a en effet été créé quand sept syndicats ont été réunis par le Conseil canadien des relations de travail. Au moment où cela s'est fait, et pendant un certain nombre d'années, le public a beaucoup parlé de questions d'intimidation, d'écoute électronique, toutes choses qui relèvent de votre ministère. Étant donné les allégations qui ont été faites le ministère du Travail a-t-il fait enquête? On a parlé par exemple d'espionnage clandestin de vos propres employés avec certaines preuves à l'appui. A-t-on fait enquête?

[*Texte*]

On the other side of the issue is the allegation that under the collective bargaining process, which we are very familiar with, the ability to get an agreement is based on following the rules of the game. This means that when you have a collective agreement you are to follow it. When you have a tremendous amount of grievances, as was the case with Canada Post, it suggests to me that two things are happening here. Is the system not working? Is one of the players—either labour or management—breaking the rules? Is it simply that it is a total exaggeration? I think it is important for the Department of Labour, in order to maintain a system and its credibility, to have some sort of internal discussion with those two players involved, and in particular Canada Post and CUPW. If you could maybe touch on those two areas. . .

I use that particular corporation as an example. I have a few others, if you would like, but that one seems to be a real Jim-dandy, as far as I am concerned. Those kinds of allegations I think are something the minister should look at very closely.

Mr. Danis: First, I must say that I am very disappointed with the general state of labour relations at Canada Post. I hold both parties to blame for the terrible state of labour relations there. One only has to read the report of the conciliation commission that was appointed by my predecessor and the comments of Mr. Lapointe when he says that it has reached the point of palpable hatred between the parties at Canada Post. Now, these are the negotiators and these are the people in human resources and the union. So obviously the system of labour relations at Canada Post is terrible, that is for sure.

With regard to the backlog of grievances, I am told that it is in the range of 150,000, which is just unbelievable. Both parties—thank God they are talking to each other—are now talking about an accelerated method of resolving this backlog of grievances. I hope they can get an agreement on that as well as a number of other issues.

• 1640

With regard to harassment and wiretapping, we have not been asked by anyone to investigate this matter. Specifically with regard to wiretapping, I read an article in the newspaper, and you probably did the same. But as you know, that is clearly against the Criminal Code, if it took place. So if anyone has information about that matter, the thing to do is is to call the police and they will investigate. It is certainly not up to us to do so. I do not know if there has been an investigation. All I know about the incident is what I read in the newspaper.

Mr. Nault: Just to follow up, members here who are a tad older than I will remember that in the maritime industry in the 60s there was an inquiry into the kinds of situations I am talking about as the inquiry dealt with the union in the maritime industry versus the employers. That inquiry simply dealt with some of the allegations I am hearing about now.

[*Traduction*]

Par ailleurs, on prétend que dans le processus de négociation collective, que nous connaissons bien, l'entente dépend du respect de la règle du jeu. Cela signifie qu'une fois une convention collective est signée, il faut la respecter. Quand on est inondé de griefs, comme on l'a constaté à la Société canadienne des postes, on soupçonne, comme je le fais, qu'il se produit deux choses. On se demande si c'est le système qui ne fonctionne pas. On se demande si un des participants—soit le syndicat, soit le patronat—enfreint la règle. On se demande si c'est tout simplement une pure exagération. Je pense qu'il est important que le ministère du Travail, pour protéger la crédibilité du système, s'entretienne en privé avec les deux parties, la Société canadienne des postes et le SPC en l'occurrence. Pourriez-vous me répondre. . .

J'ai pris comme exemple cette société-là. J'en aurai d'autres à vous donner, mais cet exemple est tout à fait éloquent à mon avis. Je pense qu'il faudrait que le ministre fasse une enquête approfondie dans le cas de ce genre d'allégations.

M. Danis: Tout d'abord, je dois vous avouer que je suis très déçu du climat général des relations de travail à la Société canadienne des postes. Si les relations de travail sont dans un état aussi lamentable, il faut en blâmer les deux parties. Il n'y a qu'à lire le rapport de la commission de conciliation nommée par mon prédécesseur, car M. Lapointe y dit que les relations entre les parties à la Société canadienne des postes en sont à un point où la haine est indéniable. Je parle ici des négociateurs, des gens qui s'occupent des ressources humaines et du syndicat. Manifestement, les relations de travail à la Société canadiennne des postes sont lamentables, cela est certain.

Pour ce qui est de l'arriéré de griefs, on me dit qu'il a atteint les 150,000, ce qui est inouï. Heureusement, les parties dialoguent encore, et des deux côtés, il est question de trouver une méthode accélérée pour régler cet arriéré de griefs. J'espère qu'on pourra s'entendre là-dessus de même que sur certaines autres questions.

On ne m'a pas demandé d'enquêter sur les allégations d'intimidation et d'écoute électronique. Pour ce qui est de cette dernière, j'ai lu un article dans le journal, le même que vous je suppose. Comme vous le savez, toutefois, ce genre de pratique enfreint les dispositions du Code criminel. Si quelqu'un a des renseignements là-dessus, il lui appartient d'appeler la police qui fera enquête. Il ne nous appartient pas à nous de le faire. Je ne sais pas s'il y a eu enquête. Tout ce que j'en sais, c'est ce que j'en ai lu dans le journal.

M. Nault: Les membres du comité qui sont un petit peu plus vieux que moi se souviendront que, dans le secteur naval, dans les années 60, on a fait une enquête sur ce genre d'allégations dans une affaire qui opposait le syndicat aux employeurs. L'enquête a porté simplement sur certaines des allégations qu'on me rapporte maintenant.

[*Text*]

I suppose it may be to the benefit of the opposition members to keep bringing up the fact that there obviously seems to be something wrong at Canada Post when you see the kind of issues that are coming forward in the media, the kind of discussion that is taking place on both sides, and the reports that you yourself receive, Minister. So I think we should seriously look at that issue.

That brings me to something I am very interested in, which is the relationship between the PSAC, for example, and the collective bargaining process, which I started to talk about a few moments ago.

As you are aware, and from the discussions we have had, it seems to me that more often than not the moment there is the threat of a strike or a strike takes place in the public service or in the federal milieu—for example, our grain handlers' strike in Thunder Bay and Vancouver—the public wants us, as legislators, to deal with that situation very quickly. One of the fears I have as a member and as someone who has had some background in labour is that the more often we do so and the quicker we do so, the less significance collective bargaining will play and the less role it will have in dealing with those kinds of situations.

Having said that, I took the liberty of reading something that may seem dry to some, but the Woods report, which all those who were around here in the labour field would probably have read, is the last time, it seems to me, we as a federal government have taken a look at the relationship between management and labour, and governments and the collective bargaining process in our Canadian economy, and whether we have the best system.

Yes, I tend to agree to a certain extent that our collective bargaining process works tremendously in certain areas, but there is also a change of attitude, if you will, on the part of the public as to the inconvenience of a strike.

I am very much interested in knowing whether the department is looking at some studies of its own to see whether there are ways in which we can improve the situation on the policy side or whether we can look at the quasi-judicial system we have—that Mr. Weatherhill is part of and he may want to suggest that they be given extra powers in order that there be the ability to deal with these issues without having to come to the legislature or to the House of Parliament every single time there seems to be a difficulty in the field of collective bargaining and the ultimate step, a strike.

Mr. Danis: Like you, Mr. Nault, I do believe the system works and that it works well. Having said that, this belief does not mean we cannot improve on what we have. But I must say that before I would recommend changes in the present system to my colleagues, I would be extremely careful, because I know we are in the middle of one disruption in Thunder Bay, we have had PSAC civil servants on strike, and the Post Office dispute is not settled. Unfortunately, when we have a labour dispute it receives the headlines. We do not get the headlines when my mediation and conciliation service settles huge disputes between Air Canada and its union, for instance. We get the bad publicity

[*Translation*]

Je suppose que les députés de l'opposition trouveront un certain avantage à rappeler que, manifestement il semble existe un malaise à la Société canadienne des postes, quand on voit le genre de choses que l'on rapporte dans les médias, le genre de discussions qui se déroulent entre les deux parties et les rapports que l'on vous envoie à vous-même, monsieur le ministre. Je pense qu'on devrait étudier sérieusement la question.

Cela m'amène à une chose qui m'intéresse vivement, c'est-à-dire les rapports entre l'AFPC, par exemple, et le processus de négociation collective, dont je parlais tout à l'heure.

Vous le savez, d'après les discussions que nous avons eues, il semble que la plupart du temps, dès qu'il y a menace de grève, ou carrément une grève dans la fonction publique, ou chez les employés fédéraux en général, comme par exemple, les manutentionnaires de grains à Thunder Bay et à Vancouver, le grand public souhaite que nous, législateurs, réglions la situation rapidement. En tant que député, et parce que je me suis occupé de relations de travail autrefois, je me dis que plus on interviendra et plus on interviendra tôt, plus la négociation collective deviendra insignifiante, plus son rôle s'amoindrira dans ce genre de situation.

Cela étant dit, j'ai parcouru le rapport Woods, qui pourra sembler un peu rébarbatif à certains, mais je pense que tous ceux qui s'occupent de relations de travail l'ont probablement lu. Ce rapport marque la dernière occasion au cours de laquelle le gouvernement fédéral s'est penché sur les rapports entre le patronnat et les syndicats, les gouvernements et le processus de négociation collective dans notre économie, pour se demander si le système était valable.

Effectivement, j'ai tendance à croire que notre processus de négociation collective donne de relativement bons résultats dans certains secteurs, mais je constate par ailleurs que dans le grand public, l'attitude n'est pas la même face aux inconvénients que comporte une grève.

Je voudrais savoir si le ministère envisage de faire ses propres études afin de vérifier comment on pourrait améliorer la situation du point de vue de la politique à adopter ou si l'on peut envisager de se tourner vers le régime quasi judiciaire dont M. Weatherhill fait partie. Celui-ci aura peut-être des suggestions à faire quant aux pouvoirs supplémentaires qu'on pourrait conférer au CCRT afin de pouvoir résoudre ces questions sans l'intervention d'une assemblée législative ou de la Chambre des communes chaque fois qu'une difficulté surgit lors de négociations collectives ou chaque fois qu'on en arrive à une grève.

M. Danis: Monsieur Nault, comme vous, je pense que notre système fonctionne et qu'il fonctionne bien. Cela dit, cela ne signifie pas qu'on ne peut pas l'améliorer. Je dois toutefois reconnaître qu'avant de recommander à mes collègues de modifier le système actuel, je serais très prudent, car au moment du différend à Thunder Bay, les fonctionnaires membres de l'Alliance étaient aussi en grève, alors que la grève des Postes n'était pas encore réglée. Malheureusement, tout conflit de travail fait la une des journaux. On ne parle pas de nous lorsque notre service de médiation et de conciliation parvient à régler des différends entre Air Canada et son syndicat, par exemple. Pendant les

[*Texte*]

if there is a dispute. I do not think we should take from this that the system is not working. The system is working.

• 1645

When you refer to whether we have studies, there is always an ongoing review of our labour legislation. Some people suggested to me that the Quebec legislation with regard to essential services, for instance, was better than the federal legislation. We are looking at the legislation in all the provinces. What is different between the Quebec legislation and ours is first of all replacement workers are not allowed except in management. That is counteracted at the same time by a very powerful Essential Services Council. When you have a bus strike in Montreal the Essential Services Council tells the union to run the buses from 6.30 til 9 a.m. and from 4 to 6 p.m. It is one relatively new system.

Ontario appeared to be moving for a while toward a similar system. I am not sure if that is still the plan of the Government of Ontario.

We are looking at those laws in those provinces. I believe our system works well, and as of today, even with the disruptions we have known, I would not today recommend major changes to our labour legislation with regard to labour disputes.

Mr. Murphy: If the minister wants to react to various announcements by his colleagues, for example, I just read a Canadian Press wire story that the Minister of Grains and Oilseeds, Mr. Mayer, pledged that the government will be introducing back-to-work legislation on Thunder Bay today. Perhaps there has been a change of ministries and perhaps there is a new Minister of Labour right now, but actually it brings me to my point.

We talked about training and about the need to get union management and government together. One thing I noticed in the last couple of months especially is that too often various Cabinet ministers, because of the responsibility, have really been engaged in labour bashing.

I do not know how that affects the work of your conciliation-mediation department, but time after time. . . For example, the Minister of Grains and Oilseeds, the Minister of Agriculture, the Prime Minister certainly laid the blame this week for the disruption at Thunder Bay on the workers' heads.

I noticed that the Minister of Labour has been much more cheerful in terms of his pronouncements in the House. Certainly in the case of the Public Service dispute the government was the employer, and that created a difficult situation. But some of the vehemence used in the House by government ministers is such that I think it really hampers the ability to bring people together.

Again, the fact we just had this announcement made in Winnipeg. . .because there is such a huge crowd of approximately 6,000 farmers I would presume this really not only undermines the work of the Minister of Labour but also makes it very difficult for the government to expect co-operation in the future. I would like the minister's response to that and to the announcement of what he is doing.

[*Traduction*]

conflits, nous ne récoltons que la mauvaise publicité. Je ne pense pas qu'il faille en déduire que le système ne fonctionne pas. Le système fonctionne.

Vous me demandez si nous faisons des études. Il y a toujours une étude en cours sur la législation du travail. Par exemple, on m'a dit que la législation québécoise sur les services essentiels était meilleure que la loi fédérale. Nous examinons la législation de toutes les provinces. Ce qui diffère entre la loi québécoise et la nôtre, c'est tout d'abord qu'elle n'autorise pas les travailleurs de remplacement, sauf au niveau des cadres de direction. Cette lacune est contrebalancée par le très puissant Conseil des services essentiels. Lorsqu'il y a une grève des chauffeurs d'autobus à Montréal, le Conseil des services essentiels demande au syndicat d'assurer un service d'autobus de 6h30 à 9 heures et de 16 heures à 18 heures. C'est un système relativement nouveau.

Pendant quelque temps, l'Ontario semblait se diriger vers un système analogue, mais je ne sais pas si le gouvernement de l'Ontario a toujours l'intention de le faire.

Nous examinons les lois de ces provinces. À mon sens, notre système fonctionne bien et, pour le moment, malgré les perturbations que nous avons connues, j'hésiterai à recommander des modifications importantes de notre législation du travail en ce qui a trait aux conflits de travail.

M. Murphy: Le ministre voudra peut-être commenter les déclarations de certains de ses collègues. Je viens de lire par exemple un article de la Presse canadienne selon lequel M. Mayer, ministre des Céréales et Oléagineux, affirme que le gouvernement va adopter aujourd'hui une loi exigeant le retour au travail des grévistes de Thunder Bay. Il y a peut-être eu un changemment de ministre et peut-être que le ministre du Travail est nouveau, mais cela m'amène à ce que je voulais dire.

Nous avons parlé de la formation et de la nécessité de collaboration entre les dirigeants syndicaux et le gouvernement. J'ai remarqué, surtout depuis deux mois, que certains ministres du Cabinet ont trop souvent rejeté la responsabilité sur le mouvement ouvrier.

Je ne sais pas dans quelle mesure cela affecte le service de conciliation et de médiation, mais cela me paraît très courant. . . Par exemple, le ministre des Céréales et Oléagineux, le ministre de l'Agriculture, le premier ministre ne se sont pas gênés, cette semaine, pour faire porter aux ouvriers la responsabilité du conflit de Thunder Bay.

J'ai remarqué que le ministre du Travail a été beaucoup plus positif dans ses déclarations à la Chambre. Il est certain que la situation était délicate lors de la grève des fonctionnaires, puisque l'employeur était le gouvernement lui-même. Cependant, les déclarations faites à la Chambre par certains ministres du gouvernement étaient tellement violentes qu'elles sont contraires, à mon avis, à la bonne entente entre les parties.

Encore une fois, cette déclaration qui vient d'être faite à Winnipeg risque, en raison de cette immense manifestation d'environ 6 000 agriculteurs, de nuire à l'intervention du ministre du Travail et de rendre également très difficile sa collaboration ultérieure avec le gouvernement. J'aimerais connaître la réponse du ministre là-dessus et relativement à l'annonce des mesures qu'il allait prendre.

[*Text*]

Mr. Danis: First of all, if Mr. Murphy will allow me, the Prime Minister never blamed the union in the House for the Thunder Bay work stoppage. I think what you are referring to was a comment by the Prime Minister when he asked—I think it was in answer to Mr. Nault or Mr. Murphy—the opposition to use their good offices with the labour movement to end the strike.

• 1650

When we have work disputes, whether we are talking about Thunder Bay or the Post Office, I do not hold one party responsible for that. In the case of Thunder Bay, we are all aware of this situation. I talked to both pools on Friday and on Monday and told them that I wanted some flexibility. I talked to Mr. Daniher and said the same thing. In the work disputes that I have seen so far as Labour Minister, I have not seen a situation where one party was solely responsible. It is the same thing in the Post Office. I think both sides must show flexibility for the system to work.

With regard to the document, to the back-to-work legislation, I sent the head of my mediation and conciliation service to Thunder Bay to meet the parties. I understand he is meeting them right now. It is my hope that we either have a settlement today or there is a very strong indication that we can get a settlement right now. Obviously that is my preference. If that is the case there will be no back-to-work legislation. I have not had the phone call from Mr. Edmonston. I expect it at about 5 p.m.

Mr. Murphy: To follow up, the fact that a minister is making announcements—presumably on behalf of the government—at a time when a mediator is supposed to be working cannot be helpful to the situation. The fact that we have this wire story suggests that it would also be available to the participants.

You referred to the Prime Minister's answer. The Prime Minister's answer was to Lorne Nystrom, a Saskatchewan member. Again, I think that perceptions—Mr. Nystrom could just as easily have been asked to contact the Saskatchewan pools, because they are part of the employer package. However, the reference by the Prime Minister was to ask us to talk to the workers.

As you know, members of the NDP caucus have been talking with the pools and the workers, on a daily basis, in an attempt to resolve the dispute. I think the attitude of certain Cabinet ministers has been such that it creates a real adversarial role, with the government coming down firmly on the side of the employers, and I do not think that is going to be very helpful in terms of increasing productivity, competitiveness or better training programs in Canada.

Mr. Danis: I think the government has been fair to both parties and the comments that you have made... I speak to the country's major union leaders on a daily basis, and the comments that you make are not... I have never heard that from the major labour leaders of this country. I believe that we are fair to the workers of the country and the union leaders who represent them. I have a lot of respect for those union leaders.

[*Translation*]

M. Danis: Tout d'abord, je dois corriger M. Murphy, car le premier ministre n'a jamais accusé, à la Chambre des communes, le syndicat d'être à l'origine de l'arrêt de travail de Thunder Bay. Je crois plutôt que vous faites allusion à un commentaire que le premier ministre a formulé, en réponse à une question de M. Nault ou de M. Murphy, lorsqu'il a demandé à l'opposition d'intervenir auprès du mouvement ouvrier pour faire cesser la grève.

Quant à moi, je ne pointe personne du doigt lorsque nous sommes aux prises avec un conflit de travail, que ce soit à Thunder Bay ou aux Postes. Dans le cas de Thunder Bay, nous connaissons tous la situation. J'ai communiqué avec les deux pools vendredi et lundi et je leur ai demandé un peu plus de souplesse. J'ai parlé à M. Daniher et je lui ai dit la même chose. Dans tous les conflits de travail auxquels j'ai été confronté jusqu'à maintenant en tant que ministre du Travail, il était impossible d'imputer la responsabilité à une seule des parties. C'est la même chose dans le cas des Postes. Pour que le système fonctionne, j'estime que les deux parties doivent faire preuve de souplesse.

Pour ce qui est du document, de la loi de retour au travail, j'ai demandé au chef de mon service de médiation et de conciliation à Thunder Bay de rencontrer les parties. Je pense qu'il les rencontre en ce moment. J'espère que nous pourrons avoir un règlement aujourd'hui et j'ai bien l'impression que nous allons l'obtenir. Bien entendu, c'est la solution que je préfère. Si cela s'avère possible, il n'y aura pas de loi de retour au travail. Je n'ai pas eu d'appel téléphonique de M. Edmonston. Je l'attends vers 17 heures environ.

M. Murphy: Le fait que le ministre fasse des déclarations, censément au nom du gouvernement, au moment même où un médiateur tente de trouver une solution, ne peut aider à régler la situation. Je présume en effet que les parties ont pu, elles aussi, prendre connaissance du télex de la Presse canadienne.

Vous avez parlé de la déclaration du premier ministre. Il répondait à une question de Lorne Nystrom, député de la Saskatchewan. On aurait très bien pu demander à M. Nystrom de communiquer avec les pools de la Saskatchewan, puisqu'ils sont au nombre des employeurs. Cependant, le premier ministre nous a demandé de nous adresser aux travailleurs.

Comme vous le savez, les députés du caucus néo-démocrate ont communiqué chaque jour avec les pools et les travailleurs afin de tenter de résoudre le conflit. À mon sens, l'attitude de certains ministres du Cabinet a contribué à envenimer le conflit, tandis que le gouvernement a pris fermement position pour les employeurs. Je ne vois pas en quoi cela pourrait aider à augmenter la productivité ou la compétitivité ni à offrir de meilleurs programmes de formation au Canada.

M. Danis: Je suis convaincu que le gouvernement a été juste envers les deux parties, et les commentaires que vous avez faits... Je communique tous les jours avec les principaux chefs syndicaux du pays, et jamais un grand dirigeant syndical du pays n'a fait de telles remarques. Je suis convaincu que nous sommes justes vis-à-vis des travailleurs et des dirigeants syndicaux qui les représentent. J'ai beaucoup de respect pour les dirigeants syndicaux.

[*Texte*]

The Chairman: Are there any further questions, or can we wrap it up for the day?

Mr. Nault: At what time does the minister have to leave?

The Chairman: I think we are going to lose our quorum at 5 p.m. There are a couple of little business items that we could cover.

Mr. Nault: If he does not get a phone call at 5.30 p.m. . .I thought I would keep him busy for a little while.

The Chairman: If you have important and pressing questions you should ask the minister now, while he is in front of us. He waited for 20 minutes for us to start. He has been very patient and forthright, and we certainly appreciate his appearance today.

Mr. Nault: I want to ask one question, which has really twigged my curiosity.

The Chairman: Mr. Murphy, before you leave, the House will not be in session next week, but the week after that the two meetings on Wednesday and Thursday are available for labour, if you wish. Then we will begin our work program, as agreed earlier.

Mr. Murphy: I believe you will be receiving a request from west coast fishermen to appear before the committee. I have not received that document, but perhaps we could consider it.

The Chairman: We would need the agreement of the committee at that meeting to call them, and we would have to do that for a future meeting because we do not have a quorum here to make that decision. Those are things that I was going to discuss in the last five minutes, but I do want to let him have those questions. You can discuss that in the labour subcommittee, okay?

Mr. Nault: Mr. Chairman, I will make this quick. It may or may not take time to answer it. It relates to the Canada Labour Relations Board and CNCP's application to have particular unions—CN's union is the one, I suppose—rolled into one union for the purposes of looking at collective bargaining and labour relations in general. Under that process—and we can use Canada Post again as a good example, with CUPW—some unique problems are created when we go into what I consider to be a first-time agreement, because a lot of wording needs some significant changes when you roll all those kinds of unions into one. Suddenly you have the same process of one individual bargaining for all these workers in different areas of the plant, as Canada Post has, for example.

• 1655

Has the department looked at this process and at the ability to have what I would think of as perhaps essential in this case, a first-agreement arbitration process, as they do under the Ontario Labour Relations Board, which would help the process?

[*Traduction*]

Le président: Est-ce qu'il y a d'autres questions ou pouvons-nous lever la séance?

M. Nault: À quelle heure le ministre doit-il nous quitter.

Le président: Je pense que nous allons perdre le quorum à 17 heures. Nous avons encore du temps pour quelques petits points.

M. Nault: À condition qu'il n'ait pas un appel téléphonique à 17h30. . . J'avais l'intention de le faire rester encore pendant quelque temps.

Le président: Si vous avez des questions importantes et pressantes à poser au ministre, vous devriez en profiter pendant qu'il est là. Nous l'avons fait patienter pendant 20 minutes. Il a été très patient et direct, et nous le remercions d'être venu témoigner aujourd'hui.

M. Nault: J'aimerais lui poser une question qui m'intrigue vraiment.

Le président: Monsieur Murphy, j'aimerais préciser avant que vous nous quittiez, que la Chambre ne siégera pas la semaine prochaine, mais que nous aurons deux réunions la semaine suivante sur le travail, le mercredi et le jeudi. Ensuite, nous entamerons le programme dont nous avions convenu un peu plus tôt.

M. Murphy: Je suppose que vous recevrez une demande de comparution de la part des pêcheurs de la côte ouest. Je n'ai pas encore reçu ce document, mais nous pourrons peut-être y penser.

Le président: Il faudra que le comité se mette d'accord pour les convoquer et nous devrons le faire à une prochaine réunion, étant donné que nous n'avons pas le quorum actuellement pour prendre une telle décision. Voilà un des points que j'avais l'intention d'aborder au cours des cinq prochaines minutes, mais je vais vous laisser poser vos questions. Nous pourrons peut-être en parler au sous-comité du travail?

M. Nault: Monsieur le président, ma question sera brève, mais je ne sais pas combien de temps il faudra pour y répondre. Elle porte sur le Conseil canadien des relations du travail et sur la demande du CNCP de réunir certains syndicats—le syndicat du CN en est un—en un seul pour étudier la question des négociations collectives et des relations de travail en général. Quand on procède de cette manière, on rencontre des problèmes uniques parce qu'on conclut une entente que je considère comme initiale, étant donné qu'il faut apporter des changements importants à bon nombre des textes lorsqu'on amalgame plusieurs syndicats en un seul. Là encore, on peut prendre l'exemple des postes canadiennes avec le SPC. En effet, une seule personne se trouve alors à négocier pour tous les travailleurs des différents secteurs de l'entreprise, comme c'est le cas par exemple à Postes Canada.

Est-ce que votre ministère s'est intéressé à cette façon de procéder et dispose-t-il de la capacité, qui me semble essentielle dans ce cas, d'enclencher un processus s'il s'agit d'une première entente, d'arbitrage qui pourrait faciliter les négociations, comme dans le cas de la Commission des relations de travail de l'Ontario?

[*Text*]

My understanding of what has taken place at Canada Post is that, besides the fact that the two sides hate each other, the collective bargaining process is so complicated this time around that it made the situation even worse than it otherwise would have been. I am wondering whether the department has looked at that situation, since it seems to be interested in putting these kinds of different labour unions into one particular group, more than it used to in the past. I would be interested in your views.

Mr. Danis: In our legislation we do have a section that provides for what you are suggesting, if the situation is that of a genuine first agreement. But the case you raise involves very complex issues, such as the two best ones, Canada Post and now CNCP, which is in the process of a hearing before the CLRB. So I am pleased by what I have seen so far. I believe the process works on that issue.

Also, with regard to the first collective agreement, there is always the possibility of arbitration, should the parties want it. That possibility exists and we have the provision for a genuine first agreement. But with respect to the really complex issues you raise—not that I want to give them to Mr. Weatherhill over here—the CLRB deals with them and, if I may be allowed to comment on the CLRB's work so far on issues such as that, Mr. Chairman, I have received positive comments from both sides of the issue, so that is quite complimentary to the CLRB.

Mr. Nault: If I could follow up that response, I would suggest to the minister that he may want to review that issue somewhat, in the sense that my understanding, which makes pretty good common sense, is that one of the reasons these unions were separate in the first place was because there were some significant differences in the job descriptions and in what the workers did for a living at the plant or in the railroad meilleux, i.e., the trainmen do things a lot differently from the engineers, etc., and a difference existed there to start off with.

Once we put those two groups together—or more so with the Canada Post case, put seven groups together—we create a large difficulty for the new union that is taking over with a lack of experience in that particular field and with the animosity that is created by the fact that these unions may not have wanted to have been put together in the first place.

Based on the CLRB's ruling, I would like to ask one last question, which you may look at and do not have to answer today. I raised it when I met with the deputy minister, as the previous minister was not there, when we had a little discussion.

When the CLRB puts those two particular groups or unions together there is nothing in the legislation that deals with what you do with the union officials who are thrown out the door. For example, if you put the UTU and the ULB together, what are you going to do with the UTU members who are now basically without a job? The government has put that process on them. It would the government's obligation, I would think, to meet certain requirements—that is, movement of that particular employee back to their local terminal, and that sort of thing.

[*Translation*]

D'après ce que je crois comprendre de la situation à Postes Canada, en dehors du fait que les deux parties se détestent, le processus de négociation collective est si complexe cette fois que la situation est pire qu'elle aurait été dans d'autres circonstances. Je me demande si le ministère a étudié cette situation, étant donné qu'il paraît plus que par le passé chercher à amalgamer ces différents syndicats. Je serais intéressé à entendre votre opinion là-dessus.

M. Danis: Il y a un article de la loi qui s'applique à la situation que vous avez évoquée s'il s'agit d'une véritable première entente. Cependant, le cas que vous avez évoqué soulève des questions très complexes dont les deux meilleurs exemples sont Postes Canada et maintenant le CNCP, qui témoigne actuellement devant le CCRT. Par conséquent, je suis ravi de ce que vous avez pu remarquer jusqu'à présent. Je suppose que le processus fonctionne bien relativement à cette question.

Par ailleurs pour ce qui est de la première convention collective, il y a toujours la possibilité de se tourner vers l'arbitrage si les parties le désirent. Cette possibilité existe, et il y a une disposition applicable à une première entente véritable. Mais pour ce qui est des questions vraiment complexes que vous avez soulevées—non pas que je veuille m'en décharger sur M. Weatherhill ici présent—, le CCRT s'en occupe. Si je peux me permettre, monsieur le président de faire une remarque sur le travail effectué jusqu'à présent par le CCRT, je dirai que j'ai reçu des commentaires positifs des deux parties. Voilà qui est très flatteur pour le CCRT.

M. Nault: J'aimerais commenter cette réponse et indiquer au ministre qu'il devrait peut-être modifier son point de vue puisque les syndicats avaient au départ de bonnes raisons d'être distincts, étant donné que leurs membres ont des fonctions différentes et ne font pas les mêmes tâches selon qu'ils sont employés à l'usine ou sur les lignes de chemin de fer. Le travail des cheminots est tout à fait différent de celui des mécaniciens, et cette différence existait dès le départ.

Quand on amalgame ces deux groupes ou plutôt sept groupes, comme c'est le cas à Postes Canada, il est extrêmement difficile pour le nouveau syndicat de prendre en charge un domaine où il n'a pas d'expérience et de faire face à l'animosité des syndicats qui étaient contre l'amalgame des différents secteurs.

J'aimerais vous poser une dernière question concernant la décision du CCRT, à laquelle vous n'êtes pas tenu de répondre aujourd'hui et sur laquelle vous pouvez prendre le temps de réfléchir. Je l'ai posée au sous-ministre, en l'absence du ministre précédent, lors de l'entretien que j'ai eu avec lui.

Quand le CCRT réunit ces deux groupes ou syndicats, il n'y a rien dans la loi qui prévoit ce qu'il advienne des dirigeants syndicaux qui perdents leur poste. Par exemple, si vous réunissez le TUT et l'ULB, que faites-vous des membres du TUT qui se retrouvent sans emploi? Étant donné que c'est le gouvernement qui a exigé leur amalgame, il devrait se sentir obligé de respecter certaines exigences, par exemple le retour des employés victimes de cet amalgame à leur terminus local.

[*Texte*]

• 1700

The UTU president, Mr. Marcolini, a man we all know, is a perfect example. If the BLE is given the rights to bargain for the UTU, what happens to him? Where does he go? He is not only out of a job because of the CLRB's ruling, but he is also a long way from home, you might say.

I would be interested to know your views on that. It seems to me, if you are going to impose something, then you also have to take responsibility for the fall-out in the areas of concern such as the one I mentioned.

Mr. Danis: I take that as a very constructive comment. I will look into the matter. Today I would ask Mr. Weatherhill if he has any comments on the point raised by Mr. Nault.

Mr. Weatherhill: The problems vary from one situation to another. The railway situation is in the midst of hearings, so I cannot comment on what might happen; I do not know what may happen. The railway situation is very different from the Canada Post situation.

One of the railway situations consists of shop-craft applications, where there are, as you know, historic unions, each consisting of employees specializing in one craft or another. On the other side is the running trades application, which has the UTU on one side and the BLE on another. With respect to their collective agreements, unlike the Canada Post situation the shop crafts have all had for many years almost identical collective agreements.

We do not merge unions. We merge bargaining units, and the employees choose the union. The motives that would lead the board to determine that bargaining units should change—. If as a result of a union vote, which can occur on a decertification application or on a raid by some other union, one set of officers is thrown out and a new set of officers is installed, then it is indeed a debatable question as to what should be done for officers—perhaps deserving, perhaps not—who are no longer in office. It is a very complicated question. Each case must be looked at on its own facts.

As for the general matter of taking care of those who once took care of us, that is a general social question on which I do not comment.

The Chairman: Mr. Minister, let me throw a 30-seconder in here; it has been pretty easy for you today.

The subcommittee on labour is going to study the issue of training. You said in your remarks that training was one of the necessary elements in competitiveness. The Constitution package says that training is to become an exclusive right of the provinces. Is it your view, as Minister of Labour, that competitiveness will be enhanced by giving exclusive jurisdiction to the provinces in this area?

Mr. Danis: I believe competitiveness will be enhanced if one level of jurisdiction is involved with training, not two.

[*Traduction*]

Le président du TUT, M. Marcolini, un homme que nous connaissons tous, constitue un exemple parfait. Qu'est-ce qui lui arrivera si l'on accorde à la FIL le droit de négocier pour les TUT? Non seulement il perd son emploi à cause de la décision du CCRT, mais en plus il n'est pas encore sorti du bois.

J'aimerais avoir votre opinion à ce sujet. À mon sens, si vous imposez quelque chose, vous devez également accepter la responsabilité des conséquences que j'ai mentionnées.

M. Danis: Je prends ça pour un commentaire très constructif. Je vais étudier la question. Pour le moment, je vais demander à M. Weatherhill s'il a un commentaire à formuler sur le point soulevé par M. Nault.

M. Weatherhill: Les problèmes varient d'un cas à l'autre. La situation dans les chemins de fer étant actuellement à l'étude, je ne peux me prononcer sur ce qui pourrait se passer. La situation des chemins de fer est très différente de celle de Postes Canada.

Dans les chemins de fer, on retrouve tout d'abord les syndicats d'ateliers et de métiers, les syndicats traditionnels qui, comme vous le savez, regroupent les employés spécialisés dans un métier ou un autre. D'un autre côté, il y a le syndicat des cheminots, qui comprennent les TUT et les FIL. Contrairement à ce qui se passe à Postes Canada, les ouvriers des ateliers et les ouvriers spécialisés ont tous des conventions collectives partiquement identiques depuis plusieurs années.

Nous ne faisons pas la fusion de syndicats. Nous amalgamons des unités de négociations et les ouvriers sont libres de choisir leur syndicat. Les motifs qui amènent le Conseil à demander le remplacement des unités de négociations... Si, à la suite d'un vote des syndiqués après une demande de suspension de l'accréditation ou après l'intervention d'un autre syndicat, une équipe de dirigeants est remplacée par une autre, on peut se demander en effet ce qu'il faudrait faire pour les dirigeants, plus ou moins méritants, qui ont perdu leur poste. C'est une question très complexe. Il faut étudier chaque cas à part.

Pour ce qui est de l'obligation générale que nous avons de prendre soin des personnes qui ont oeuvrées pour nous, il s'agit d'une question générale d'ordre social au sujet de laquelle je m'abstiens de tout commentaire.

Le président: Monsieur le ministre, permettez-moi de prendre une petite minute de plus pour vous poser une question. On ne vous a pas rendu la vie trop dure aujourd'hui.

Le sous-comité sur le travail étudiera bientôt la question de la formation. Vous avez dit dans vos remarques que la formation est un des éléments nécessaires de la compétitivité. Dans le document constitutionnel, on peut lire que la formation doit devenir le droit exclusif des provinces. En tant que ministre du Travail, estimez-vous que le fait de donner tous les pouvoirs aux provinces en matière de formation permettra d'accroître la compétitivité?

M. Danis: Je crois que le fait de confier la formation à un seul palier plutôt qu'à deux sera favorable à la compétitivité.

[*Text*]

I am not very well aware of the provincial training programs in many provinces. In Quebec, however, I must tell you that with both jurisdictions involved, as they are now on the issue of training, it hurts competitiveness. One jurisdiction would improve it.

The Chairman: That is a very helpful comment to help up start our deliberations. It is a very clear statement.

I would like to thank you and your officials for appearing today. Undoubtedly the subcommittee on labour will be calling you back again on that issue of training to expand upon the comments you have made today.

I would like to suggest to the committee that it be put on the record that employment will probably meet not this next week but the following week. In the week following, the next two meetings would be immigration.

• 1705

Mr. Wappel has suggested that we look at the priorities relative to immigration—family class versus the other classes, refugees and others. The United States has just made major changes in their legislation and we were thinking of having a look at the way they have changed their priorities and see what that interest might be. On the second meeting we might seek some witnesses from the United States, perhaps a senator, congressman, or other expert on United States priorities. So the next two meetings would relate to priorities and the study of Canada's priorities and any other priorities.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Je ne connais pas très bien les programmes de formation des autres provinces. Mais je peux vous dire qu'au Québec la compétitivité souffre actuellement du fait que la formation soit partagée entre les deux paliers de gouvernement. Elle serait bien meilleurs si elle ne relevait que d'un gouvernement.

Le président: Voilà un commentaire très utile pour entamer nos délibérations. C'est une déclaration très claire.

Je remercie le ministre et les représentants du ministère d'être venus témoigner aujourd'hui. Le sous-comité du travail vous convoquera probablement à nouveau pour étudier cette question de la formation et approfondir les commentaires que vous avez faits aujourd'hui.

J'aimerais qu'on indique au procès-verbal que le Sous-comité de l'emploi ne se réunira probablement pas la semaine prochaine, mais la semaine suivante. La semaine d'après, les deux séances seront consacrées à l'immigration.

M. Wappel a proposé que le comité se penche sur les priorités en matière d'immigration—la catégorie de la famille par rapport aux autres catégories, les réfugiés et autres. Les États-Unis viennent d'apporter d'importantes modifications à leurs lois, et nous avions l'intention d'examiner de quelle manière ils ont modifié leurs priorités et de déduire que intérêt cela représente. Au cours de la deuxième séance, nous entendrons des témoins des États-Unis, en particulier un sénateur, un membre du Congrès et d'autres experts sur les priorités des États-Unis. Par conséquent, les deux prochaines séances porteront sur les priorités, autant celles du Canada que les autres.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From the Canada Labour Relations Board:

J.F.W. Weatherhill, Chairman.

TÉMOIN

Du Conseil canadien des relations du travail:

J.F.W. Weatherhill, président.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

36

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Wednesday, October 30, 1991
Wednesday, November 6, 1991

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 4

Le mercredi 30 octobre 1991
Le mercredi 6 novembre 1991

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Wednesday, October 30, 1991:

Future business of the Committee

Wednesday, November 6, 1991:

Pursuant to Standing Order 108(2), an investigation on current immigration policies and practices: Priorities and Composition of Immigrant Flow

CONCERNANT:

Le mercredi 30 octobre 1991:

Travaux futurs du Comité

Le mercredi 6 novembre 1991:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude des politiques et pratiques en matière d'immigration: Priorités et composition du mouvement d'immigration

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Vice–Chairmen: Harry Chadwick
Tom Wappel

Members

Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields
Brian Tobin—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

(ERRATUM)

Issue No. 1

Page 1:3 The left column should read:

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes and Proceedings of the House of Commons of Friday, May 24, 1991:

Mr. Tremblay (Québec–Est) for Mr. Cooper, from the Standing Committee on House Management, presented the Second Report of the Committee, which is as follows:

Your Committee recommends that the Standing and Legislative Committees of this House be composed of the Members listed below:

HUMAN RESOURCES

LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

MEMBERS

Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields
Brian Tobin
Tom Wappel
Robert Wenman

By unanimous consent, it was ordered,—That the Second Report of the Standing Committee on House Management, presented earlier this day, be concurred in.

ATTEST

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Vice–présidents: Harry Chadwick
Tom Wappel

Membres

Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields
Brian Tobin—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

(ERRATUM)

Fascicule nº 1

Page 1:3 La colonne de droite devrait être remplacée par :

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès–verbaux de la Chambre des communes du ve dredi 24 mai 1991 :

M. Tremblay (Québec–Est), au nom de M. Cooper, du Comi permanent de la gestion de la Chambre, présente le deuxièm rapport de ce Comité dont voici le texte :

Votre Comité recommande que les comités permanents et légi latifs de la Chambre soient composés des députés dont les non figurent ci–après :

RESSOURCES HUMAINES

TRAVAIL, EMPLOI ET IMMIGRATION

MEMBRES

Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields
Brian Tobin
Tom Wappel
Robert Wenman

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le deuxièn rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambi présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, OCTOBER 30, 1991
(7)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met *in camera* at 3:44 o'clock p.m. this day, in Room 208, West Block, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Harry Chadwick, Doug Fee, Dan Heap, Brian Tobin, Tom Wappel and Robert Wenman.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

The Committee met to discuss its future business.

It was agreed,—That in response to the request from the Canadian Coalition for Palestinian Human Rights, that this Committee consider the question of the deportation of Palestinians by the Government of Kuwait, Dan Heap would, on behalf of the Committee, contact the Department of Employment and Immigration as well as the Department of External Affairs and obtain additional information on this matter.

It was agreed,—That, in response to the request by the Jesuit Centre for Social Faith and Justice to appear before the Committee to discuss their report entitled, "Increased Faith?", Tom Wappel, on behalf of the Committee, would seek additional information from the Department of Employment and Immigration and the Department of Externals Affairs regarding the matter of deportations and repatriations especially in regards to El Salvador.

It was agreed,—That in response to the request by Sheila Copps, M.P., that this Committee look into the plight of Polish Nationals who, while on visitors visas, issued under the Polish Self Exile Program, do not have the right to work, the Committee would notify the Minister of Employment and Immigration that he will be questionned on this matter at his impending appearance before the Committee; and

—That the Committee will expect a comprehensive response.

It was agreed,—That, subject to the availability of the witnesses concerned, the following meetings and witnesses be scheduled, for the Committee's investigation of current immigration policies and practices:

Wednesday, November 6, 1991

Meeting with officials of the Department of Employment and Immigration—Priorities and Composition of Immigrant Flow.

Thursday, November 7, 1991

Meeting with the Minister of Employment and Immigration, the Honourable Bernard Valcourt—5-Year Plan and 1992 Levels Report.

Wednesday, November 20, 1991

Meeting with officials of the Department of Employment and Immigration—Point System and Revised Occupations List.

Thursday, November 21, 1991

Meeting with the Secretary of State for External Affairs, the Honourable Barbara McDougall—Immigration Processing Overseas.

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 30 OCTOBRE 1991
(7)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à hui clos à 15 h 44, dans la salle 208 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Harry Chadwick, Doug Fee, Dan Heap, Brian Tobin, Tom Wappel et Robert Wenman.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Keven Kerr et Margaret Young, attachés de recherche.

Le Comité se réunit pour discuter de ses travaux futurs.

Il est convenu,—Que, en réponse à la requête de la Coalition canadienne pour les droits humains des Palestiniens, à savoir que le Comité examine la question de la déportation de Palestiniens par le gouvernement du Koweït, Dan Heap communique, au nom du Comité, avec le ministère de l'Emploi et de l'Immigration et avec le ministère des Affaires extérieures afin d'obtenir plus d'information sur la question.

Il est convenu,—Que, en réponse à la requête du Centre jésuite pour la foi et la justice sociale en vue de comparaître devant le Comité pour discuter de son rapport intitulé «Increased Faith», Tom Wappel demande, au nom du Comité, plus d'information au ministère de l'Emploi et de l'Immigration et au ministère des Affaires extérieures au sujet des déportations et des rapatriements, en particulier en ce qui concerne le El Salvador.

Il est convenu,—Que, en réponse à la requête de Sheila Copps, députée, à savoir que le Comité se penche sur la situation critique des ressortissants polonais qui, détenteurs de visas de visiteur émis par le Polish Self Exile Program, n'ont pas le droit de travailler, le Comité avise le ministre de l'Emploi et de l'Immigration qu'il l'interrogera à ce sujet lors de sa comparution prochaine devant le Comité; et

—Que le Comité s'attend à recevoir une réponse exhaustive.

Il est convenu,—Que, sous réserve que les témoins concernés soient disponibles, la liste suivante de séances et de témoins soit établie en vue de l'étude du Comité concernant les politiques et pratiques en matière d'immigration:

Le mercredi 6 novembre 1991

Séance avec des représentants du ministère de l'Emploi et de l'Immigration—Priorités et composition du mouvement d'immigration

Le jeudi 7 novembre 1991

Séance avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, l'honorable Bernard Valcourt—Plan quinquennal et Rapport concernant les niveaux d'immigration en 1992.

Le mercredi 20 novembre 1991

Rencontre avec des représentants du ministère de l'Emploi et de l'Immigration—Système de points et liste d'emplois révisée.

Le jeudi 21 novembre 1991

Séance avec la Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall—Système de traitement de l'immigration à l'étranger.

Thursday, November 28, 1991

Meeting with the officials of the Department of External Affairs—Immigration processing in Hong Kong.

Thursday, December 5, 1991

Meeting with officials of the Department of External Affairs—Immigration processing in New Delhi.

Wednesday, December 11, 1991

Working Session—Trip to Asian Posts—Briefing books, etc.

January 1992

One final meeting before departure on trip to Asia.

At 5:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, NOVEMBER 6, 1991
(8)

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 4:08 o'clock p.m., this day, in Room 237-C, Centre Block, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Harry Chadwick, Doug Fee, Dan Heap, Fernand Jourdenais, Jack Shields, Tom Wappel and Robert Wenman.

Acting Member present: Mark Assad for Brian Tobin.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

Witnesses: From the Department of Employment and Immigration: V. Peter Harder, Associate Deputy Minister and Meyer Burstein, Director, Strategic Planning and Research. *From the Department of External Affairs and International Trade Canada:* Brian Davis, Director, Consular, Policy and Immigration Coordination Division; Bill Lundy, Director, Consular and Immigration. Management Services and Gavin Stewart, Assistant Deputy Minister, Consular, Immigration Passport Affairs Branch.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), and its order of Wednesday, June 19, 1991, the Committee commenced its study on current immigration policies and practices.

The witnesses answered questions.

At 5:00 o'clock p.m., the Vice-Chairman assumed the Chair.

At 5:14 o'clock p.m., the Chairman assumed the Chair.

At 5:56 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

Le jeudi 28 novembre 1991

Séance avec des représentants du ministères des Affaires extérieures—Traitement de l'immigration à Hong Kong.

Le jeudi 5 décembre 1991

Séance avec des représentants du ministère des Affaires extérieures—Traitement de l'immigration à New Delhi.

Le mercredi 11 décembre 1991

Séance de travail—Voyage aux bureaux en Asie—Manuels d'information, etc.

Janvier 1992

Tenue d'une dernière séance avant le départ pour l'Asie.

À 17 h 30, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 6 NOVEMBRE 1991
(8)

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à 16 h 08, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Harry Chadwick, Doug Fee, Dan Heap, Fernand Jourdenais, Jack Shields, Tom Wappel et Robert Wenman.

Membre suppléant présent: Mark Assad remplace Brian Tobin.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Keven Kerr et Margaret Young, attachés de recherche.

Témoins: Du Ministère de l'Emploi et de l'Immigration: V. Peter Harder, sous-ministre délégué et Meyer Burstein, directeur, Planification stratégique et recherches. *Du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur:* Brian Davis, directeur, Direction de la coordination de la politique consulaire et de l'immigration; Bill Lundy, directeur, Direction des services consulaires et de la gestion de l'immigration; Gavin Stewart, sous-ministre adjoint, Affaires consulaires, immigration et passeports.

Conformément à son mandat établi en vertu du paragraphe 108(2) du Règlement, et à son ordre du mercredi 19 juin 1991, le Comité entame l'étude des politiques et pratiques en matière d'immigration.

Les témoins répondent aux questions.

À 17 heures, le vice-président occupe le fauteuil.

À 17 h 14, le président reprend le fauteuil.

À 17 h 56, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Monique Hamilton

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, November 6, 1991

• 1606

The Chairman: Ladies and gentlemen, I call the meeting to order.

We are very pleased to have with us today Associate Deputy Minister, Mr. Peter Harder, and Mr. Meyer Burstein, Director of Strategic Planning and Research. I appreciate the department's co-operation in this way. We also have a commitment from the Minister of Employment and Immigration to join us on the 19th, I believe. We are working on that date anyway.

Some of you had mentioned your particular interest in the relationship of the priorities and processing relative to the Department of External Affairs. We have two witnesses from the Department of External Affairs who are prepared to answer questions on the relationship between External and Immigration.

I will now invite Mr. Harder to proceed with his opening statement. We will then get into a series of questions.

Mr. Peter Harder (Associate Deputy Minister, Department of Employment and Immigration): Mr. Chairman, I do not have an opening statement, except to say that I am delighted to be here to discuss what is on the committee's mind. I look to this as being a sort of first shot at a series of issues that we can work together on in the coming months. As the minister indicated in his announcement on levels, we have a rather substantial agenda in the department, and that agenda will require the committee's participation. We welcome working with you and your colleagues in the coming months.

The Chairman: Mr. Harder, maybe you could perhaps give a few comments to get us started. It seemed to me that the announcement of levels indicated some change in the priorities, a restructuring of priorities. If that is so or not so, I would be interested in hearing whether there is a direction that you are planning to go in. That is what we are discussing or looking for. If you are going somewhere, it would be of help to the committee to know where that might be so that we can judge our own program accordingly.

Mr. Harder: Mr. Chairman, the minister's announcement on the levels planned for 1992 is essentially a confirmation of the five-year plan, a recognition that the efforts that were made in the consultation process to develop that plan continue to be sound. There are some adjustments that have been made to year two, from the plan as envisaged a year ago, but let me speak to that in a moment.

To begin with, let me say that we are estimating, in terms of 1991, to be relatively close to the level that was announced in the plan for 1991. How close will be determined in the coming weeks, as people take advantage of the visas that have been issued. As the committee is aware, there have been some adjustments internally to the composition of the component parts of the plan. The minister's announcement on page 4 shows where those adjustments have been made.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 6 novembre 1991

Le président: Mesdames et messieurs, la séance est ouverte.

Nous sommes très heureux d'accueillir aujourd'hui le sous-ministre délégué, M. Peter Harder, et le directeur de la Planification stratégique et de la recherche, M. Meyer Burstein. Je remercie le ministère de sa collaboration. En outre, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'est engagé à se joindre à nous le 19, si je ne m'abuse. De toute façon, c'est la date que nous avons prévue.

Certains d'entre vous ont signalé qu'ils s'intéressaient tout particulièrement à la façon dont les priorités du ministère et le mécanisme de traitement touchent le ministère des Affaires extérieures. Nous avons deux témoins du ministère des Affaires extérieures qui sont prêts à répondre aux questions au sujet des rapports entre leur ministère et les services d'immigration.

J'invite maintenant M. Harder à faire sa déclaration d'ouverture, après quoi nous commencerons à poser des questions.

M. Peter Harder (sous-ministre délégué, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, je n'ai pas de déclaration d'ouverture, sauf pour dire que je suis ravi d'être ici pour pouvoir discuter des questions qui intéressent le comité. Ce sera une première occasion pour nous d'examiner ensemble diverses questions au cours des mois à venir. Comme le ministre l'a signalé dans son annonce au sujet des niveaux d'immigration, le programme du ministère est relativement chargé et nous aurons besoin de la participation de votre comité. Nous sommes heureux de pouvoir travailler avec vous et vos collègues au cours des mois à venir.

Le président: Monsieur Harder, vous pourriez peut-être faire quelques observations pour lancer la discussion. Il me semble que l'annonce des niveaux d'immigration laisse entrevoir certains changements ou une restructuration quelconque des priorités du ministère. Je voudrais bien savoir si c'est le cas ou non et si vous avez une stratégie précise. C'est cela qui nous intéresse. Si vous avez des objectifs quelconques, ce serait utile que le comité sache ce qu'ils sont afin de pouvoir établir notre propre programme en conséquence.

M. Harder: Monsieur le président, l'annonce faite par le ministre au sujet des niveaux d'immigration en 1992 confirme essentiellement notre plan quinquennal puisque les efforts consacrés au processus de consultation qui a mené à ce plan quinquennal continuent de porter fruits. Certains rajustements ont été apportés à la deuxième année par rapport au plan original d'il y a un an, mais j'en dirai plus long dans un instant.

Tout d'abord, je peux vous dire que, selon nos prévisions, nous serons relativement près du niveau annoncé pour 1991. Nous saurons au cours des prochaines semaines à quel point nous nous rapprocherons de ce niveau quand les personnes qui ont obtenu un visa s'en seront servies. Comme le comité le sait, certains rajustements internes ont été apportés aux divers aspects du plan. Vous pouvez voir à la page 4 de l'annonce du ministre là où ces rajustements ont été apportés.

[*Text*]

• 1610

In terms of 1992 and adjustments from the plan as tabled a year ago for year two, the adjustments are relatively small, in that privately sponsored refugees are down somewhat, and refugee landings in Canada are down somewhat, and spouses and other accompanying dependants are up slightly, as are principal applicants under the assisted relatives class, and retirees are up 2,000. Those are the adjustments within the plan as announced over a year ago, as compared to the announcement that the minister made last Friday. We are projecting 250,000 for 1992.

The Chairman: I think we are ready to go to questions.

Mr. Wappel (Scarborough West): I would like to talk a little bit about the annual report insofar as it relates to managing levels, setting priorities, that sort of thing. I would like to ask you a couple of questions in terms of definition and where the department is going in regard to definition. Then I would like to turn to the question of fiancés. Then I would like to talk briefly, if I have time, about medical inadmissibility and some of the comments contained in the report.

Basically there are two phrases used in the annual report to Parliament on which I would like some clarification, particularly as they relate to the thinking for managing levels and setting priorities. On page 3 of the report, at the bottom on the lefthand side, is found the phrase "regulatory changes will be introduced". I am shortening it here and I am now going to quote directly, "which will more effectively capture the concept of family as it is generally understood in Canada". Could you please tell us what is the department's view of what the concept of family is as it is generally understood in Canada?

Mr. Harder: That reflects what has been published in *The Canada Gazette* last Saturday in terms of the dependency regulations. The interpretation given to children who are dependent is that we assume dependency age is 19 years and under. Dependency older than that is on the basis of education or circumstances that cause dependency, such as a disability or the like, provided of course that disability meets the other aspects of the intake requirements such as medical admissibility, but I am talking here of dependency. It excludes non-dependent children from the definition of dependency.

Mr. Wappel: You use another phrase on page 7, "core family members". What are the core family members?

Mr. Harder: The parents plus the dependent children, as defined by the dependency regulations.

Mr. Wappel: Why was the age 19 years picked?

Mr. Harder: Quite frankly, because it was the consensus age of majority in various provincial definitions of age of majority. We felt it could be defensible in terms of our understanding of children and dependency and that we would

[*Translation*]

Pour ce qui est de 1992, les rajustements apportés au plan déposé il y a un an pour la deuxième année du plan sont relativement mineurs. Le nombre de réfugiés parrainés par des particuliers a baissé quelque peu, de même que le nombre de réfugiés arrivant au Canada, et le nombre de conjoints et d'autres personnes à charge a quelque peu augmenté, ainsi que le nombre de requérants principaux faisant partie de la catégorie des parents aidés, et le nombre de retraités a augmenté de 2,000. Ce sont donc les rajustements apportés au plan annoncé il y a un an, comme le ministre l'a signalé dans son annonce vendredi dernier. Nous projetons un niveau de 250,000 immigrants pour 1992.

Le président: Je pense que nous sommes prêts à passer aux questions.

M. Wappel (Scarborough–Ouest): Je voudrais parler un peu de ce que dit le rapport annuel au sujet de la gestion des niveaux, de l'établissement des priorités, et ainsi de suite. Je voudrais vous poser quelques questions au sujet des définitions et de la façon dont le ministère les interprète. Je voudrais ensuite parler des fiancés et dire quelques mots, si j'en ai le temps, à propos de l'inadmissibilité pour des raisons médicales et de certains des commentaires contenus dans le rapport.

Il y a deux expressions utilisées dans le rapport annuel au Parlement sur lesquelles je voudrais des précisions, surtout en ce qui a trait à la façon d'envisager la gestion des niveaux et l'établissement des priorités. A la page 3 du rapport, au bas de la colonne de gauche, on dit, en résumé, que les dispositions réglementaires seront modifiées, et je cite maintenant directement, «de manière à mieux refléter la notion de famille telle qu'elle est généralement comprise au Canada». Pouvez-vous nous expliquer comment le ministère envisage le notion de famille telle qu'elle est généralement comprise au Canada?

M. Harder: Cela reflète le règlement sur les personnes à charge qui a été publié samedi dernier dans la *Gazette du Canada*. On considère maintenant que les enfants âgés de 19 ans ou moins sont des personnes à charge. On peut déterminer qu'un enfant plus âgé est une personne à charge en fonction du niveau d'instruction et de circonstances qui causent son état de dépendance, par exemple un handicap quelconque, pourvu, bien sûr, que les autres aspects des exigences soient respectés, notamment l'admissibilité médicale mais je parle ici uniquement des personnes à charge. Les enfants qui ne sont pas des personnes à charge sont exclus de la définition.

M. Wappel: A la page 8, vous parlez de la «cellule familiale». Qu'est-ce que la cellule familiale?

M. Harder: Ce sont les parents, plus les enfants à charge, tel que définis dans le règlement sur les personnes à charge.

M. Wappel: Pourquoi a-t-on choisi l'âge de 19 ans?

M. Harder: Parce que c'est généralement l'âge de la majorité tel qu'il est défini dans diverses lois provinciales. Nous avons jugé que cela pouvait correspondre à la façon dont nous envisageons les enfants à charge, sauf qu'il

[*Texte*]

have to add to that age some measure of recognizing that dependency may well take place beyond that age in circumstances such as education. So 19 years is the age of majority in most jurisdictions.

Mr. Wappel: Would you not concede that there are Canadian families today who at age 18 years are married, still living with parents and still going to school—

Mr. Harder: Yes, but we are—

Mr. Wappel: —and they are therefore dependent on their parents, or do you not think that happens in Canada?

• 1615

Mr. Harder: Well, you have to draw the line and have some kind of definition that is workable. Nineteen years of age is an age of majority, and we recognize that we have to have some kind of dependency beyond that age, but—

Mr. Wappel: It's the unmarried part that I'm querying now. I could nit-pick that federally the age of majority is 18—it used to be 21—but let's get beyond the age. It seems to me that we are now talking about the fact that you must be unmarried. There are Canadian families, as surely you would agree, where there are people under the age of 19 living with their parents, fully dependent on them, who are married. Presumably that class of person would not be classed as family under these rates. Is that accurate?

Mr. Harder: Well, you're kind of mixing apples and oranges, in the sense that we're talking about the definition of "dependency" for immigration purposes. We do have other programs—assisted relatives, for example—that are available for the non-dependent children. What we are seeking to do is to ensure that the family-class dependency is more closely attached to the family unit as we know it, without getting into some of the anomalies that we have experienced.

Mr. Wappel: But that's precisely what I'm getting at, Mr. Harder. You are automatically excluding someone from the family class simply by reason of the fact that the person is married, regardless of whether he is under the age of 19 and fully dependent on his parents. Would you not agree with that statement? Simply by reason of being married, these people are no longer family class, whether or not they are dependent on their parents and whether or not they are 17 or 27.

Mr. Harder: Nineteen is the age of majority and dependency is the component part.

Mr. Wappel: If you are married, you are deemed not to be dependent, according to these regulations. Isn't that correct?

Mr. Harder: Correct.

Mr. Wappel: Do you feel that reflects current Canadian standards?

[*Traduction*]

faudrait aussi reconnaître qu'un enfant peut être à la charge de ses parents plus longtemps dans certaines circonstances, par exemple s'il n'a pas terminé ses études. On a choisi 19 ans comme étant l'âge de la majorité dans la plupart des provinces.

M. Wappel: Ne reconnaissez-vous pas qu'il y a au Canada des adolescents de 18 ans qui sont mariés, qui habitent encore avec leurs parents et qui fréquentent encore l'école...

M. Harder: Oui, mais nous sommes...

M. Wappel: ...et que ces adolescents sont donc à la charge de leurs parents, ou bien ne pensez-vous pas que cela puisse se produire au Canada?

M. Harder: Il faut bien fixer certaines limites et trouver une définition réaliste. L'âge de la majorité est généralement de 19 ans et nous savons que certains enfants plus âgés sont encore à la charge de leurs parents, mais...

M. Wappel: Je veux parler des enfants non mariés. Si je voulais pinailler, je dirais que, à l'échelon fédéral, l'âge de la majorité est de 18 ans et qu'il était auparavant de 21 ans, mais oublions l'âge un instant. Il me semble que nous disons maintenant que les enfants en question ne doivent pas être mariés. Vous conviendrez certainement qu'il y a des familles au Canada où les enfants de moins de 19 ans habitent chez leurs parents et sont pleinement à leur charge tout en étant mariés. Les adolescents dans cette situation ne seraient sans doute pas considérés comme membres de la famille selon ce règlement. Est-ce exact?

M. Harder: Vous êtes en train de mêler deux choses. Nous parlons maintenant de la définition d'une personne à charge aux fins de l'immigration. Il y a d'autres programmes, notamment celui des parents aidés, auxquels les enfants qui ne sont pas à la charge de leurs parents peuvent avoir recours. Ce que nous essayons de faire, c'est de garantir que les liens de dépendance pour la catégorie de la famille se rapprochent davantage de la cellule familiale que nous connaissons au Canada afin d'éviter certaines des anomalies qui se sont produites dans le passé.

M. Wappel: Mais c'est exactement ce que je veux dire, monsieur Harder. Vous excluez automatiquement un enfant de la catégorie de la famille simplement parce que cet enfant est marié, qu'il ait moins de 19 ans ou non et qu'il soit pleinement à la charge de ses parents ou non. Le reconnaissez-vous? Simplement parce que cet enfant est marié, il ne fait plus partie de la catégorie de la famille, qu'il soit ou non à la charge de ses parents et qu'il ait 17 ans ou 27.

M. Harder: L'âge de la majorité est de 19 ans et le lien de dépendance entre aussi en ligne de compte.

M. Wappel: Si vous êtes marié, on juge que vous n'êtes pas à la charge de vos parents, d'après le règlement. Est-ce exact?

M. Harder: Exact.

M. Wappel: Selon vous, est-ce que cela reflète la norme au Canada?

[*Text*]

Mr. Harder: Yes. I believe that is quite appropriate for defining the "family class" for immigration purposes. I should hasten to add that these regs are prepublished and we're in a mode of receiving views on them. If your views are contrary to that, that's the advantage of prepublishing.

Mr. Wappel: So let it be noted, then. I think it's most unfortunate to discriminate against someone who might otherwise qualify simply by reason of the fact that he has married below the age of 19. I think that is discrimination.

I'd like to turn now—

The Chairman: Instead of turning now, and in keeping with the spirit of the committee, were we not going to cover it issue by issue?

Mr. Wappel: Okay.

Mr. Shields (Athabasca): I would like to ask a question on a supplementary issue.

To follow up on what Mr. Wappel said, if a young married couple were actually dependants, with a ministerial order or a ministerial permit, could they not be deemed to be dependent? If they are truly dependent, could they not be deemed to be dependent by ministerial permit?

Mr. Harder: Yes.

Mr. Shields: The regulations state that in the vast majority of cases, someone who is married is not dependent; he has formed a separate unit of his own. If representation is made to a foreign immigration office and they truly deem those people to be dependent and part of the family unit, they could issue a ministerial permit. Is that correct?

Mr. Harder: A ministerial permit could be issued. I should also add that the marriage criterion is not new. It was in the act before the November 2 announcement.

• 1620

Mr. Shields: That's the reason I'm asking that question, because I know of cases where people were married and were considered family class because they were dependent through a ministerial permit.

I'm just wondering if maybe, Mr. Wappel, that throws a different light on it.

Mr. Wappel: In fact, it does not, because then surely the only issue is whether you are dependent, and therefore it should be irrelevant whether you're married or not. The issue is, are you dependent? If you're not dependent, I presume that's the focus: you want to ensure that the family class members who are coming under family class are dependent. The word is underlined in the report.

Mr. Harder: We deem under 19 to be dependent, and above 19, dependency must be demonstrated on the basis of education or criteria that are outlined.

[*Translation*]

M. Harder: Oui. A mon avis, c'est une façon tout à fait appropriée de définir la «catégorie de la famille» aux fins de l'immigration. J'ajoute que le règlement a été publié d'avance et que nous sommes en train de recevoir des opinions à son sujet. Si vous n'êtes pas d'accord avec le règlement, cela montre qu'il est utile de prépublier un règlement.

M. Wappel: Je vous prie d'en prendre note. A mon avis, il est malheureux de refuser quelqu'un qui pourrait sinon être admissible simplement parce qu'il s'est marié avant d'avoir atteint l'âge de 19 ans. A mon avis, c'est de la discrimination.

Je voudrais maintenant me pencher sur. . .

Le président: Au lieu de passer à autre chose, conformément à l'esprit qui anime notre comité, ne devions-nous pas parler d'un sujet à la fois?

M. Wappel: D'accord.

M. Shields (Athabasca): Je voudrais poser une question à propos d'un sujet relié à celui-ci.

Pour reprendre ce que disait M. Wappel, si un jeune couple marié est à la charge des parents d'un des conjoints, ne peut-on pas le considérer comme tel si l'on obtient une ordonnance ou un permis ministériel? Si le couple est vraiment à la charge des parents, ne peut-on pas le considérer comme tel selon un permis ministériel?

M. Harder: Oui.

M. Shields: Le règlement stipule que, dans la grande majorité des cas, une personne mariée n'est pas à la charge de ses parents parce qu'elle a formé sa propre cellule familiale. Si un requérant en fait la demande à un bureau de l'immigration à l'étranger et que ce bureau considère que le requérant en question est à la charge de ses parents et fait partie de la cellule familiale, il pourrait délivrer un permis ministériel, n'est-ce pas?

M. Harder: Il pourrait le faire. J'ajoute que le critère du mariage n'est rien de nouveau. Il figurait dans la loi avant l'annonce du 2 novembre.

M. Shields: C'est pour cela que je pose la question, parce que je suis au courant de personnes mariées et qui ont obtenu un permis ministériel disant qu'elles faisaient partie de la catégorie de la famille parce qu'elles étaient à la charge de leurs parents.

Je me demande si cela changera quelque chose dans l'esprit de M. Wappel.

M. Wappel: Pas vraiment, parce que la seule question qui compte, c'est de savoir si le requérant est à la charge de ses parents et que le fait d'être marié ou non ne devrait pas entrer en ligne de compte. Il s'agit de savoir si le requérant est à la charge de ses parents ou non. S'il ne l'est pas, c'est sans doute ce qui compte. On veut garantir que les membres de la catégorie de la famille ont vraiment un lien de dépendance entre eux. Ce mots sont soulignés dans le rapport.

M. Harder: Nous considérons que les enfants âgés de moins de 19 ans sont à la charge de leurs parents. Pour ceux qui ont plus de 19 ans, les liens de dépendance doivent être établis en fonction de la nécessité de poursuivre des études ou de certains autres critères.

[*Texte*]

My colleague has a comment he'd like to make perhaps to clarify this.

Mr. Meyer Burstein (Director, Strategic Planning and Research, Department of Employment and Immigration): I guess the point I would make is that the point of having certain criteria in the regulations is so you don't have to judge each individual case on an item-by-item basis. You can establish objective standards that can be looked at that correspond to the kinds of things Canadians generally think of as constituting dependency.

For example, the reason for choosing 19 as opposed to 18 is that in a few provinces 19 is taken as the age of majority.

For special cases, I don't think it's efficient to try to address those in regulation, but rather to deal with them on a case-by-case basis through a device like minister's permits. I guess that's the logic behind it.

Mr. Wappel: Does that logic apply also for the comments that there's an assumption that you're not dependent if you're married, regardless of your age?

Mr. Harder: That's correct.

Mr. Heap (Trinity—Spadina): Just to clear up a small point of definition, I take it that in the concept of dependency, you mean exclusively financial dependency, not emotional dependency?

Mr. Harder: Financial dependency, correct. I don't have the precise wording with me, but it involves children who are in the process of acquiring professional or vocational training on a full-time basis and have been continuously supported by their parents throughout the training period in a financial way.

The Chairman: We can speculate here. We could have this circulated if you wish. It does say "is wholly or substantially financially supported by his parents", and then determined by a medical officer, and so forth. We do have these regulations that were printed last Saturday, which we would be pleased to circulate to you, if you wish.

If you want to take a minute to look at those, we could certainly come back.

Mr. Heap: No, I've looked at them. Thank you.

I thought that was the case, but I wanted just to make sure that I was understanding it correctly. Has that definition of dependency, in effect, been enforced in the past as such, or is that new?

Mr. Burstein: I wonder if I could turn to my colleagues from External Affairs for that question, for some assistance?

Mr. Harder: In the case of the dependency criteria, was that applicable in the past?

The Chairman: If they asked them to answer, I'd like to hear their answer at the suggestion of the witnesses. It's okay to have External at the table in case we have further questions anyway.

Could we have the answer?

Mr. Heap: Is the definition that relates dependency exclusively to financial dependency the definition that has been used in the past up until now?

[*Traduction*]

Mon collègue pourra peut-être ajouter plus de précisions.

M. Meyer Burstein (directeur, Planification stratégique et recherche, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Je veux simplement dire que l'on fixe certains critères dans le règlement pour qu'on ne soit pas obligé de juger chaque cas point par point. On peut fixer des normes objectives qui correspondent au genre de choses que les Canadiens considèrent généralement comme représentant des liens de dépendance.

Par exemple, on a choisi 19 ans plutôt que 18 ans parce que, dans certaines provinces, l'âge de la majorité est de 19 ans.

Je ne pense pas que ce soit vraiment utile d'essayer d'englober tous les cas spéciaux dans le règlement et qu'il est préférable de régler ces cas individuellement grâce, par exemple, aux permis ministériels. Je pense que c'est la raison d'être de tout cela.

M. Wappel: Est-ce que cela vaut aussi pour ce que j'ai dit au sujet du fait qu'on suppose qu'un requérant n'est pas à la charge de ses parents s'il est marié, quel que soit son âge?

M. Harder: C'est exact.

M. Heap (Trinity—Spadina): Je voudrais une simple précision au sujet de la définition. Je suppose que la notion des liens de dépendance est exclusivement financière et non émotive?

M. Harder: Il s'agit des liens de dépendance financiers, en effet. Je n'ai pas le texte exact sous les yeux, mais cela vise les enfants qui suivent à plein temps un cours de formation professionnelle ou technique et qui ont été constamment à la charge financière de leurs parents pendant toute la période de formation.

Le président: On peut formuler toutes sortes d'hypothèses là-dessus. Nous pourrions faire circuler le document si vous voulez. Il parle d'enfants qui sont entièrement ou en bonne partie à la charge financière de leurs parents. Il est ensuite question d'un agent médical, et ainsi de suite. Nous avons le règlement qui a été imprimé samedi dernier et nous le ferons volontiers circuler si vous le désirez.

Si vous voulez prendre un instant pour l'examiner, nous pouvons revenir à cela tantôt.

M. Heap: Non, je l'ai déjà examiné. Merci.

C'est ce que je pensais, mais je voulais simplement en être bien certain. Est-ce que cette définition des liens de dépendance a été appliquée telle quelle dans le passé ou est-ce quelque chose de nouveau?

M. Burstein: Si vous me le permettez, je demanderai l'avis de mes collègues des Affaires extérieures à ce sujet.

M. Harder: Vous voulez savoir si le critère des liens de dépendance s'appliquait de la même façon dans le passé?

Le président: Puisque nos témoins ont demandé l'avis des représentants des Affaires extérieures, je voudrais bien entendre leur réponse. Ils peuvent s'avancer à la table au cas où nous voudrions leur poser d'autres questions.

Peuvent-ils nous répondre?

M. Heap: La définition selon laquelle les liens de dépendance sont exclusivement financiers est-elle la même définition qui a toujours été utilisée jusqu'ici?

[*Text*]

Mr. Brian Davis (Director, Consular Policy and Immigration Management Services, Department of External Affairs): It depends on how far back you go. Prior to 1988, dependency was basically determined by age, by the age of 21. Since 1988 essentially any never-married child has been deemed to be a dependant. So you weren't focusing specifically on something like financial considerations.

• 1625

But in any exceptional circumstance—and I think this was mentioned before—where you had someone who perhaps fell outside the specific legal definition of dependency, where an officer feels there is nevertheless a de facto dependency, there are instruments in the current legislation that enable you to accept them.

Mr. Heap: I see. I guess that was referred to before in the matter of the minister's permit.

Mr. Davis: That's right—Orders in Council, ministers' permits.

Mr. Heap: So the net effect of the 1988 change and the present change is to reduce the age from 21 to 19.

Mr. Davis: There are actually three stages. Up until 1988 you had an age of 21; since 1988, no age factor; and now the introduction of partly an age factor, but other factors are included in it. I'd have to leave that to my colleagues here from Employment and Immigration because it's really assisting the definition they've established.

Mr. Heap: At present it's a matter of age or financial support for study?

Mr. Harder: That's correct. There was a bit of perversity in the July 1988 definition, which led to the situation where you had unmarried children and, indeed, unmarried children's children deemed to be part of the family unit, and widowed children who were 20 wouldn't be included.

This is an attempt to get a crisper definition that corresponds more closely to what we assume to be dependency—that is to say, the age of majority—and recognizing that post-age of majority, there is a dependent relationship if children are studying at a full-time institution. Dependency is part of that definition.

Mr. Heap: My next question concerns the plans for refugees, particularly privately sponsored refugees. The previous plan was to bring in 20,000 in 1992. The current plan is to cut that by 3,000. I understand there was some quick reference to shortage of sponsorships. The people I've talked to who are concerned with private sponsorships are much puzzled about that. Can you tell me why that's been cut by 3,000?

[*Translation*]

M. Brian Davis (directeur, Direction des services consulaires et de la gestion de l'immigration, ministère des Affaires extérieures): Cela dépend jusqu'où on remonte dans le passé. Avant 1988, les liens de dépendance étaient essentiellement fonction de l'âge, et l'âge en question était de 21 ans. Depuis 1988, on a considéré essentiellement presque tout enfant qui n'a jamais été marié comme une personne à charge. On ne tenait donc pas particulièrement compte des facteurs d'ordre financier.

Mais dans des circonstances exceptionnelles—je crois qu'on l'a déjà mentionné—lorsqu'une personne ne correspond pas à la définition juridique exacte d'une personne à charge et qu'un agent estime qu'il y a néanmoins une dépendance de facto, il existe dans la loi actuelle des instruments permettant de l'accepter.

M. Heap: Je vois. Je suppose qu'on y a déjà fait allusion lorsqu'il a été question du permis ministériel.

M. Davis: C'est exact—Décrets, permis ministériels.

M. Heap: Donc, le changement effectué en 1988 et le changement actuel visent à abaisser l'âge de 21 à 19 ans.

M. Davis: Il y a en fait trois étapes. Jusqu'en 1988, c'était l'âge de 21 ans; depuis 1988, il n'y a plus de facteur d'âge; et aujourd'hui, on introduit entre autres un facteur d'âge, mais on tient compte d'autres facteurs. Je laisse cette question à mes collègues du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, car ce sont eux qui ont établi cette définition.

M. Heap: À l'heure actuelle, c'est une question d'âge ou d'aide financière aux études?

M. Harder: C'est exact. Il y avait une certaine contradiction dans la définition de juillet 1988 selon laquelle des enfants non mariés et même des enfants d'enfants non mariés étaient considérés comme faisant partie de la famille tandis que les enfants de 20 ans qui étaient veufs ou veuves n'en faisaient pas partie.

On tente donc ici d'obtenir une définition plus précise qui correspond davantage à ce que nous considérons comme étant un lien de dépendance—c'est-à-dire l'âge de la majorité—tout en reconnaissant qu'après l'âge de la majorité, un enfant peut être à charge s'il étudie à plein temps. Il est donc inclus dans cette définition.

M. Heap: Ma prochaine question concerne le plan pour les réfugiés, notamment les réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé. Selon le plan précédent, 20,000 réfugiés de cette catégorie devaient être accueillis en 1992. Le plan actuel prévoit en accueillir 3,000 de moins. Je crois comprendre qu'on a rapidement fait allusion à un manque de parrainage, ce qui laisse plutôt perplexes les gens à qui j'en ai parlé qui s'intéressent au parrainage privé. Pouvez-vous me dire pourquoi ce nombre a été réduit de 3,000?

Texte]

Mr. Harder: Mr. Heap, I'll make a general comment and then ask my colleague to enlarge. A contributing factor has been the changing circumstances in Poland, which significantly reduce the number of private sponsorships over the next while, once we're through processing cases that are in process. This leads us to predict a lower level for 1992.

Meyer, do you want to add to that?

Mr. Burstein: Mr. Heap, as you know, the current levels for privately sponsored refugees are fairly high by historic standards. The numbers are based on the number of applications that had been accepted before the change in the east European designated class regulations.

The initial number of 20,000 was based on an assumption about the number of people who would be interested in coming forward. But it would appear from our posts in Bonn and Vienna that although they've scheduled interviews, they are beginning to find that many of the applicants have in fact returned back home. That's why we lowered the estimates.

Mr. Heap: From other parts of the world, do you have any information about the rate of application, whether it's rising or falling or remaining the same?

• 1630

Mr. Burstein: My information is about a year old or perhaps a little less—six months old, perhaps—and at that time it appeared to be fairly constant.

Mr. Heap: My information is that it has been dreadfully slow. For example, in one case that I know of directly, it was almost two years after a parish had given a no-name sponsorship for the emergency in El Salvador that the designated family was admitted to Canada.

That was not a unique case. Had this been fairly general, I could understand that this would slow down the rate of application. Could you comment on the reason for slowness in such an evident case as that one was? That family in El Salvador was identified by our staff as being at risk, but it took nearly two years for them to arrive. This discourages volunteers from becoming sponsors. What steps are taken to speed up or cut the red tape?

Mr. Harder: I will ask my colleague, Bill Lundy, from the Department of External Affairs to answer that.

Mr. Bill Lundy (Director, Consular and Immigration Management Services, Department of External Affairs): Mr. Heap, just to clarify the question, I believe you said this sponsorship group had submitted an unnamed sponsorship?

Mr. Heap: Yes, at the request of the department.

Mr. Lundy: The fact that it would take two years for a family to arrive to the sponsoring group may not reflect the actual time that the family was under consideration from the mission abroad, because the unnamed sponsorships go into

[*Traduction*]

M. Harder: Monsieur Heap, je ferai d'abord une observation générale et je demanderai ensuite à mon collègue de vous donner davantage de détails. L'un des facteurs qui ont contribué à cette réduction est l'évolution de la situation en Pologne qui réduira de façon importante le nombre de parrainages privés pour un certain temps, lorsque nous aurons fini de traiter les demandes en cours. Voilà pourquoi nous prévoyons un niveau moins élevé pour 1992.

Meyer, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Burstein: Monsieur Heap, comme vous le savez, les niveaux actuels pour les réfugiés parrainés par des groupes privés sont assez élevés par rapport aux années passées. Les chiffres sont fondés sur le nombre de demandes présentées par des Européens de l'Est et qui ont été acceptées avant l'annulation du Règlement sur la catégorie désignée d'exilés volontaires.

Initialement, on a fixé à 20,000 le nombre de gens que l'on croyait que cela intéresserait de présenter une demande. Mais d'après nos agents à Bonn et à Vienne, il semble que même si des entrevues ont été prévues, bon nombre de requérants sont en fait retournés chez eux. C'est pourquoi nous avons réduit les niveaux prévus.

M. Heap: Avez-vous des données au sujet du nombre de demandes provenant d'autres régions du monde? Est-ce que le nombre augmente, diminue ou demeure le même?

M. Burstein: Mes renseignements datent d'environ un an ou peut-être un peu moins, six mois, et à l'époque la demande semblait être assez constante.

M. Heap: D'après ce qu'on m'a dit, le processus est terriblement lent. Par exemple, dans un cas dont je suis personnellement au courant, il a fallu presque deux ans avant qu'une paroisse désireuse de parrainer une famille, n'importe laquelle, en situation précaire au Salvador, puisse enfin accueillir au Canada la famille désignée par nos bureaux.

Ce cas n'est pas unique. Si c'est assez généralisé, je comprends alors que cela ralentisse le nombre de demandes. À votre avis, pourquoi le processus est-il aussi lent dans un cas aussi évident que celui-là? Notre personnel a déterminé que cette famille au Salvador était en danger, mais il a fallu presque deux ans pour que cette famille arrive au Canada. Cela décourage les gens de se porter volontaires pour parrainer les réfugiés. Quelles mesures sont prises pour accélérer le processus ou pour réduire la bureaucratie?

M. Harder: Je vais demander à mon collègue, Bill Lundy, du ministère des Affaires extérieures de répondre à cette question.

M. Bill Lundy (directeur, Direction des services consulaires et de la gestion de l'immigration, ministère des Affaires extérieures): Monsieur Heap, si j'ai bien compris, vous avez dit que ce groupe voulait parrainer une famille dont le nom n'avait pas été déterminé?

M. Heap: Oui, à la demande du ministère.

M. Lundy: Le fait que cela prenne deux ans avant qu'une famille arrive au groupe de parrainage ne reflète peut-être pas le temps réel pendant lequel la famille a été considérée par la mission à l'étranger, car les «parrainages

[*Text*]

the settlement matching centre at the CEIC. When suitable families who are in need of sponsorship are located overseas, these are forwarded to the matching centre where they use a match for this sponsorship. Often you have a circumstance where the family being proposed for sponsorship has relatives in another part of Canada, and a family does not come up that is particularly suited to match that sponsorship. So the family that comes might not be in process for that length of time.

Mr. Heap: This family had been identified for well over a year before coming. We had the name and the family, but we could not find out what was happening or where the file was.

Mr. Lundy: I would be pleased to look into it to find out what happened in that particular case.

Mr. Heap: The point is that this is only one instance that I know of, but I have heard generally from the inter-church committee... This was brought up in testimony when we were studying Bill C-55. When the parliamentary secretary to the mininster taunted the churches for not having brought in more refugees, their answer was that they had asked for more but the department wouldn't give them.

So this has been a long-standing problem. Sometimes only half the applications were acted upon within the current year by departmental officials, officials we depend on and are required to depend on to bring them in. Has this matter had attention? What is being done to speed up the processing in such cases?

Mr. Lundy: There are considerable backlogs in many missions around the world. These deal with east European cases stemming from applications submitted prior to the ending of that recognition.

Mr. Heap: I am thinking of Latin American cases in particular.

Mr. Lundy: In the Latin American area, I would have to look at the specific offices involved. There are three offices in Central America as well as offices in the United States that deal with those sponsorships, but I find that processing time to be somewhat unusual. I cannot help but wonder if there might have been a specific problem in that case.

The Chairman: I think your last question was the first time we have come close to what we have asked these people to come here for. We asked them to come to discuss what "priorities" means, what the problems are in processing and how we can get around them.

• 1635

We were starting to get into a little bit of processing there. However, I might just remind the committee that we were trying to keep this on a broad policy today. The family class is too big, there are too many refugees, there is not enough independence, there is not enough business immigration, and there are too many assisted relatives.

[*Translation*]

sans nom» sont traités par le centre de jumelage aux fins d'établissement à la CEIC. Lorsqu'on trouve des familles qui ont besoin de parrainage à l'étranger, leurs dossiers sont envoyés au centre de jumelage où on leur trouve un groupe de parrainage. Il arrive souvent que la famille proposée pour le parrainage ait des parents ailleurs au Canada et qu'on ne trouve pas de famille qui corresponde particulièrement à ce qu'on cherche. Donc, il n'a peut-être pas fallu tout ce temps pour traiter le dossier de la famille qui a finalement été choisie.

M. Heap: Cette famille avait été choisie plus d'un an avant d'arriver au Canada. Nous avions le nom et la famille, mais nous ne pouvions savoir ce qui se passait, où se trouvait le dossier.

M. Lundy: Je m'occuperai volontiers d'essayer de savoir ce qui s'est passé dans ce cas.

M. Heap: Le fait est que cela n'est qu'un cas dont je suis au courant, mais j'ai entendu de façon générale du Comité inter-Églises... La question a été soulevée au cours des témoignages lorsque nous avons examiné le projet de loi C-55. Lorsque le secrétaire parlementaire du ministre a raillé les représentants des Églises pour ne pas avoir parrainé davantage de réfugiés, ces derniers ont répondu qu'ils avaient demandé d'en parrainer davantage mais que le ministère avait refusé.

Le problème ne date donc pas d'hier. Parfois, seulement la moitié des demandes sont traitées pendant l'année en cours par les fonctionnaires du ministère, fonctionnaires dont nous dépendons et dont nous devons dépendre pour faire venir ces réfugiés. A-t-on prêté attention à cette question? Que fait-on pour accélérer le traitement de ces dossiers?

M. Lundy: Les arriérés sont considérables dans bon nombre de missions à l'étranger. Il s'agit de demandes présentées par des Européens de l'Est avant l'annulation du Règlement sur la catégorie désignée d'exilés volontaires.

M. Heap: Je pense en particulier aux dossiers d'Amérique latine.

M. Lundy: Pour ce qui est de l'Amérique latine, il me faudrait examiner la situation dans les bureaux en question. Nous avons trois bureaux en Amérique centrale ainsi que des bureaux aux États-Unis qui s'occupent de ces parrainages, mais je trouve que ce temps de traitement est plutôt inhabituel. Je ne peux m'empêcher de me demander s'il n'y avait pas un problème particulier dans ce cas.

Le président: Je pense qu'avec votre dernière question, c'est la première fois que nous sommes arrivés aussi près de la raison pour laquelle nous avons demandé à ces témoins de comparaître. Nous leur avons demandé de venir discuter de ce qu'on entend par priorités, des problèmes liés au traitement des dossiers et de la façon dont nous pouvons surmonter ces problèmes.

Nous commencons à évoquer la question du traitement. J'aimerais toutefois rappeler au comité que nous tentons aujourd'hui de nous en tenir à la politique en général. La catégorie de la famille est trop grande, il y a trop de réfugiés, il n'y a pas suffisamment d'indépendance, il n'y a pas suffisamment de gens d'affaires immigrants, il y a trop de parents aidés

Texte]

What are the priorities? Are you going to change them? Are e going to tinker with these? Where we are going in policy is hat we really wanted to know, I thought. At any rate, I just nrow that out so we make sure that we ask some questions on hy we asked them to come, namely, the issue of processing and riorities.

We'll go to Mr. Chadwick now.

Mr. Wappel: Excuse me, Chairman. I do not quite understand our admonition.

The Chairman: My suggestion is that I thought according to ur mandate the meeting was set aside to discuss the processing nd the priorities. What I asked was, what are the priorities, what hould they be, where are we going?

Mr. Jourdenais (La Prairie): A point of order.

Je remarque que le président se permet de poser des uestions. Que l'on se donne des directives!

The Chairman: I'm saving my questions until the end, Mr. ourdenais. I was just trying to—

Mr. Jourdenais: You are asking questions now.

The Chairman: I was—

Mr. Jourdenais: You are telling us what to do by asking uestions. We should ask those questions. I don't think the hairman should direct us in what kind of questions we should sk. We had one chairman like that one year and a half ago.

The Chairman: I am just suggesting, Mr. Jourdenais. We have een sitting here through six or eight meetings. We requested the itnesses to come to answer questions in these areas at this neeting and I am simply reminding you of the invitation that was nade and the mandate that we asked to cover when we invited hem to come. I will ask my questions when everyone else has sked theirs.

Mr. Wappel: Mr. Chairman, back to my point. I don't nderstand what your admonition was. The questions I asked ealt with family class, which is one of the main priorities of the inistry and of the minister who says—

The Chairman: I agree.

Mr. Wappel: —that, in his view, the family class is now too big. Vere your remarks directed to the kinds of questioning that I was naking?

The Chairman: No.

Mr. Wappel: All right. Fine.

The Chairman: No, I am just reminding you that this is what ve invited them for and I hope we will get into those areas as we roceed through the questioning in some general policy way.

Mr. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Mr. Chairman, irecting myself to that, I would like to ask the witnesses about he levels that were established.

[*Traduction*]

Quelles sont les priorités? Allez-vous les changer, les remanier? Je croyais que nous voulions vraiment savoir où nous nous dirigeons en matière de politique. Quoi qu'il en soit, je faisais tout simplement ces observations afin de m'assurer que nous posons des questions qui ont rapport avec la raison pour laquelle nous les avons convoqués, notamment la question du traitement et les priorités.

Nous allons maintenant passer à M. Chadwick.

M. Wappel: Excusez-moi, monsieur le président. Je ne comprends pas votre remontrance.

Le président: Ce que je voulais dire, c'est que selon notre mandat, la séance a été convoquée pour parler du traitement et des priorités. J'ai demandé quelles étaient les priorités, ce qu'elles devraient être, où nous nous dirigeons?

M. Jourdenais (La Prairie): J'invoque le Règlement.

I note that the chairman allows himself to ask questions. Let's get the rules straight.

Le président: Je garde mes questions pour la fin, monsieur Jourdenais. Je ne faisais qu'essayer de...

M. Jourdenais: Vous posez des questions maintenant.

Le président: Je...

M. Jourdenais: Vous nous dites quoi faire en posant des questions. Nous devrions poser ces questions. Je ne pense pas que le président devrait nous dire quel genre de questions poser. Nous avons déjà eu un président dans ce genre il y a un an et demi.

Le président: Je ne fais que proposer, monsieur Jourdenais. Nous avons eu six ou huit séances. Nous avons demandé aux témoins de venir répondre à des questions dans ces domaines aujourd'hui, et je ne faisais que vous rappeler cette invitation et les questions que nous devions aborder avec eux lorsque nous les avons invités à comparaître. Je poserai mes questions lorsque tous les membres du comité auront posé les leurs.

M. Wappel: Monsieur le président, je reviens à ce que je disais. Je ne comprends pas votre remontrance. Les questions que j'ai posées portaient sur la catégorie de la famille, qui est l'une des priorités du ministère et du ministre qui dit...

Le président: J'en conviens.

M. Wappel: ...qu'à son avis, la catégorie de la famille est trop grande. Vos observations portaient-elles sur les questions que je posais?

Le président: Non.

M. Wappel: Très bien.

Le président: Non, je ne faisais que vous rappeler les raisons pour lesquelles nous avons invité nos témoins et j'espère que nous aborderons ces sujets lorsque nous poserons des questions sur la politique générale en matière d'immigration.

M. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le président, c'est dans cet esprit que je voudrais poser des questions aux témoins au sujet des niveaux qui ont été établis.

[*Text*]

The levels have been increased for this year and next year. For my community, the impact on the schools and on all of the services in the community through immigration and refugees has been heavy. It has been extremely heavy, to the degree that they have sent bills to your department, as you know, to pay for the welfare for the refugees. I know this is not forthcoming.

However, that describes the type of impact on the community; yet the levels have been increased. I do not understand this when, in respect to the levels, you have increased them. Your presentation says you have discussed this with all kinds of groups. I'm wondering if you discussed it with the Region of Peel? With the impact they have now and with an increase in the levels, I'm sure they would say, "Wait a minute". Everybody seems to be going to the same three areas in the country, as we have talked about on many occasions.

I just wonder if you did have consultations with them. I have heard from various municipal representatives in the areas. They said, "No, they haven't talked to us. Nobody has talked to us about these levels. The impact is tremendous. We do not know where we are going or what we are doing and the taxes are going sky-high".

Now, if you create the levels—which is what their complaint is—and you create the immigration in the community, what are you about to do for that?

Mr. Harder: Thank you, Mr. Chadwick.

I am indeed familiar with your region and have met with your regional chairman, who is very interested in these matters, as you know.

The five-year plan was the product of probably the most extensive discussions on immigration levels that has ever been had. That plan, of course, was developed last year. I can get you the list of who in Peel and surrounding areas was consulted.

• 1640

What was done for year two was essentially to say: steady as she goes, with respect to the plan that we announced, on the basis on which we consulted. There were some minor adjustments within the component parts that I alluded to earlier. There is no doubt, though, that what you are responding to is a very real feeling out there, in terms of integration and language programs and the like.

The minister indicated on Friday that he would be forthcoming, reasonably soon we hope, with an announcement on language training. I think this will go some distance in dealing with the kinds of concerns that you and the Regional Municipality of Peel are facing on language integration issues. I would also add, though, that the plan does not include, as you know, the spontaneous arrivals of asylum seekers. They are outside the plan except for refugee landings in Canada, which are consequent to a determination process. To the extent that the determination process is lengthy, that is imposing a substantial burden on the welfare system of the metropolitan areas where those claimants tend to go.

[*Translation*]

Les niveaux ont été augmentés pour cette année et l'année prochaine. Dans mon comté, l'augmentation des niveaux a eu des conséquences importantes pour les écoles et pour tous les services offerts dans la collectivité. Ces conséquences ont été extrêmement lourdes, au point où on a envoyé des factures à votre ministère, comme vous le savez, afin de payer pour tous ces services offerts aux réfugiés. Je sais que le ministère ne paiera pas.

Quoi qu'il en soit, cela décrit le genre de conséquences pour la collectivité; pourtant les niveaux ont été augmentés. Je ne comprends pas que vous ayez augmenté les niveaux. Dans votre exposé, vous dites que vous en avez parlé avec toutes sortes de groupes. Je me demande si vous en avez parlé avec des gens de la région de Peel? Les conséquences étant déjà assez lourdes, je suis certain qu'ils auraient dit «un instant» si vous leur aviez parlé d'une augmentation des niveaux. Tous les réfugiés semblent aller dans les trois mêmes régions au pays, comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises.

Je me demandais tout simplement si vous les aviez consultés. Divers représentants municipaux dans ces régions m'ont dit que vous ne leur aviez pas parlé, que personne ne leur avait parlé au sujet de ces niveaux, que les conséquences sont très importantes et qu'ils ne savent pas où ils s'en vont, ni ce qu'ils font et que les taxes sont en train de monter en flèche.

Or, si vous créez les niveaux—et c'est ce qu'ils vous reprochent—et si vous créez l'immigration dans la collectivité, qu'allez-vous faire en retour?

M. Harder: Merci, monsieur Chadwick.

Je connais effectivement votre région et j'ai rencontré votre représentant régional, qui s'intéresse beaucoup à ces questions, comme vous le savez.

Le plan quinquennal a été établi à la suite des discussions les plus complètes que nous ayons jamais eues au sujet des niveaux d'immigration. Ce plan a bien sûr été élaboré l'an dernier. Je peux vous remettre une liste de ceux qui ont été consultés dans la région de Peel et dans les régions avoisinantes.

Pour la deuxième année, nous avons essentiellement dit: «comme cela tout droit, relativement au plan que nous avons annoncé, selon les consultations que nous avons effectuées. Nous avons fait certains petits rajustements mineurs à certains éléments dont je vous ai parlé tout à l'heure. Il ne fait aucun doute cependant que vous réagissez à un sentiment très réel qui existe là-bas, sur le plan de l'intégration et des programmes de langue, etc.

Le ministre a dit vendredi qu'il allait annoncer, dans un délai raisonnable, nous l'espérons, un programme de formation linguistique. Je pense que cela répondra en partie à vos préoccupations et à celles de la municipalité régionale de Peel relativement aux questions d'intégration linguistique. J'ajouterais également, comme vous le savez, que le plan ne comprend cependant pas les arrivées spontanées de chercheurs d'asiles. Ils ne font pas partie du plan, sauf pour les établissements au titre de réfugiés au Canada, qui dépendent du processus de détermination du statut de réfugié. Dans la mesure où ce processus est long, cela impose un fardeau important au réseau d'aide sociale dans les régions métropolitaines où ces requérants ont tendance à s'installer.

[*Texte*]

What we have done in the last number of months is significantly reduce the length of time for the refugee determination process. In Montreal, Mr. Jourdenais, I am pleased to tell you that a claim made today will probably be adjudicated, in terms of both the initial and the full hearing, within a couple of months. That was not the case a year ago.

A year ago the file was only opened in that time. In Toronto it is not that speedy, but innovations have been made that have allowed us to deal with the determination question. I think, with all due respect, what is putting a lot of pressure on Peel County in Toronto is the unpredicted asylum arrivals that we are having to process. If we can process those quickly, deal with rejected cases and land successful cases more efficiently, I think we will have gone some distance.

Mr. Chadwick: But that is urgent?

Mr. Harder: Yes, and if I might put a plug in here, the minister indicated at his press conference and in the plan that we will be coming forward with amendments to the Immigration Act. They will perhaps give us greater capacity to render decision-making in a more effective and efficient fashion. That's what we have to deal with.

Mr. Chadwick: I have a question on the welfare problem that has an awful impact on the community. The phenomenon we are seeing now is that sponsorship and the contract, whatever it is, to continue to carry on supporting the family in the community is breaking down. That has another impact on welfare.

Now my understanding is that there is a contract with you when anyone is sponsored. When that breaks down, I understand there is a recourse. I don't know exactly what it is and if you are using it.

Mr. Harder: I will have my colleague start and then I will add some policy perspectives.

Mr. Burstein: I will start with a previous point, if you don't mind.

Mr. Chadwick: Okay.

Mr. Burstein: It occurs to me on your first question that there is also another way to look at it. Immigrants also pay taxes, as well as collect welfare and unemployment insurance. If you look at that—

Mr. Chadwick: Not entirely, but okay, go ahead.

Mr. Burstein: If you look at that across the board and compare the foreign-born to Canadians, what you find, by and large, is that the foreign-born are less frequently unemployed and tend to earn higher incomes. On most economic dimensions, you find that the foreign-born do better than native-born Canadians. But what you see is that when people first come here they have problems of adjustment, some groups more than others. There's always an initial period of dislocation, and it's during that initial period of dislocation that you find you have to incur these costs as they find their footing.

[*Traduction*]

Au cours des derniers mois, nous avons réduit considérablement la durée du processus de détermination du statut de réfugié. À Montréal, monsieur Jourdenais, je suis heureux de vous dire qu'une demande présentée aujourd'hui sera sans doute traitée en quelques mois, c'est-à-dire qu'il y aura audience initiale et audience complète. Ce n'était pas le cas il y a un an.

Il y a un an, il fallait tout ce temps pour seulement ouvrir le dossier. À Toronto ce n'est pas aussi rapide, mais grâce à certaines innovations, nous avons pu régler la question de la détermination. Sauf votre respect, je pense que ce qui met beaucoup de pression sur le comté de Peel à Toronto, ce sont les arrivées non prévues de chercheurs d'asile que nous devons traiter. Si nous pouvons traiter ces cas rapidement et plus efficacement, je pense que cela allégera le problème.

M. Chadwick: Mais c'est urgent?

M. Harder: Oui, et si vous me permettez de faire un petit peu de publicité, le ministre a dit à sa conférence de presse et dans le plan que nous proposerons des modifications à la Loi sur l'immigration. Ces modifications devraient nous aider à rendre le processus de prise de décision plus efficace. Voilà ce qu'il nous faut faire.

M. Chadwick: J'ai une question au sujet du problème d'aide sociale qui a des conséquences terribles pour la collectivité. Le phénomène que l'on connaît à l'heure actuelle, c'est qu'il y a rupture du contrat dans les cas de parrainage pour continuer à financer la famille dans la collectivité, ce qui a également des conséquences pour l'aide sociale.

Si j'ai bien compris, lorsqu'une personne est parrainée, il y a un contrat avec vous. Lorsque ce contrat n'est pas respecté, il y a un recours. Je ne sais pas exactement de quel recours il s'agit et si vous l'utilisez.

M. Harder: Je vais demander à mon collègue de commencer, puis j'ajouterai certaines observations au sujet de la politique.

M. Burstein: Je vais commencer par un point précédent, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

M. Chadwick: Très bien.

M. Burstein: Au sujet de votre première question, il me vient à l'esprit qu'il y a également une autre façon de voir les choses. Les immigrants reçoivent de l'aide sociale et des prestations d'assurance-chômage, mais ils paient également des taxes. Si vous regardez. . .

M. Chadwick: Je ne vois pas très bien, mais allez-y.

M. Burstein: Si vous regardez la situation dans son ensemble et si vous comparez les néo-Canadiens aux Canadiens, vous constaterez qu'en général le néo-Canadien est moins souvent au chômage et a tendance à gagner un revenu plus élevé. La plupart du temps, sur le plan économique, on constate que le néo-Canadien est en meilleure posture que le Canadien de naissance. Mais lorsque les gens arrivent ici, ils ont des problèmes d'adaptation, certains groupes plus que d'autres. Il y a toujours une période initiale de bouleversement, et c'est au cours de cette période initiale de bouleversement qu'il faut encourir ces dépenses.

[*Text*]

• 1645

On the question of sponsorship breakdown, it's really up to the provinces to enforce the contracts and not up to the federal government, because welfare is a provincial and not a federal matter.

Mr. Chadwick: Sponsorship is not a provincial matter. It's an immigration matter. That's federal government.

Mr. Burstein: Yes, but the enforcement—

Mr. Chadwick: You want the province to enforce your rules?

Mr. Burstein: It's up to the province to recover the funds in the event of a sponsorship breakdown, and if the person is collecting welfare, yes.

Mr. Chadwick: It comes back onto the municipality. It comes back onto the taxpayer in the community. That's what it does. Then you're compounding the problem. There's an enforcement procedure in the Immigration Act that you people have if sponsorship breaks down, but it doesn't say that the provincial government does the enforcing of your act.

Mr. Burstein: It's actually the province that is first aware of the breakdown, and the province will draw it to our attention. I'm not aware of that happening in too many instances.

Mr. Chadwick: You're not answering my question. What is your enforcement practice? I would like to know.

Mr. Burstein: I'm not aware of any instances where we've actually sought recovery or where it's been drawn to our attention by the province.

Mr. Chadwick: But it is in the act. So you don't use it. If sponsorship breaks down, there is no enforcement on your part? Is that what I'm hearing?

Mr. Harder: Mr. Chadwick, we have to become aware and informed that the sponsorship has broken down.

Mr. Chadwick: Yes, and I'd like to know what your reaction is.

Mr. Harder: I can tell you that in other sponsorship aspects, I mean the transportation alone, for example, which is a contract as well, there are options that we're looking at that would allow us to recover the contract more effectively. In fact, there are some procedures in place whereby what we are doing now, we're able to do that.

In terms of the specific question, let me get some figures for you and perhaps we can pursue this more precisely.

Mr. Shields: As a supplementary to where Mr. Chadwick was going, on the assisted relatives side, "assisted relatives" is quite different. I can see a breakdown in family sponsorships, but assisted relatives is a specific commitment that I am going to go to my brother and his family, and I am going to assist them to come to Canada, and I will support them until they get on their feet. There is no way of recovering if that breaks down. We're not doing anything to recover.

[*Translation*]

En ce qui concerne l'interruption du parrainage, c'est vraiment aux provinces et non au gouvernement fédéral de faire respecter les contrats, car l'aide sociale est une question qui relève du gouvernement provincial, non pas du gouvernement fédéral.

M. Chadwick: Le parrainage n'est pas une question qui relève de la compétence provinciale. C'est une question d'immigration. Elle concerne le gouvernement fédéral.

M. Burstein: Oui, mais le respect. . .

M. Chadwick: Vous voulez que les provinces fassent respecter vos règlements?

M. Burstein: C'est à la province de recouvrer les fonds s'il y a interruption du parrainage, et si la personne reçoit de l'aide sociale, oui.

M. Chadwick: Cela revient à la municipalité. Cela revient aux contribuables dans la collectivité. Voilà ce qui arrive. Alors le problème s'accentue. La Loi sur l'immigration prévoit une procédure visant à faire respecter le contrat de parrainage en cas de rupture, mais cette disposition ne stipule pas que c'est le gouvernement provincial qui fait respecter votre loi.

M. Burstein: En fait, c'est la province qui est d'abord au courant de la rupture du contrat, et la province doit porter le cas à notre attention. À ma connaissance, elle ne le fait pas très souvent.

M. Chadwick: Vous ne répondez pas à ma question. Que faites-vous pour faire respecter le contrat? J'aimerais le savoir.

M. Burstein: À ma connaissance, il n'y a jamais eu de cas où nous avons essayé de recouvrer les coûts, ni où la province a porté une affaire à notre attention.

M. Chadwick: Mais c'est dans la loi. Donc vous ne l'utilisez pas. Si le contrat de parrainage n'est pas respecté, vous ne prenez aucune mesure? Vous ai-je bien compris?

M. Harder: Monsieur Chadwick, nous devons être mis au courant que le parrainage n'a pas été respecté.

M. Chadwick: Oui, et j'aimerais savoir quelle est votre réaction.

M. Harder: Je peux vous dire qu'en ce qui concerne d'autres aspects du parrainage, le transport, par exemple, qui est un contrat également, nous sommes en train d'examiner des options qui nous permettraient de recouvrer ces coûts plus efficacement. En fait, il existe certaines procédures qui nous permettent de le faire à l'heure actuelle, nous pouvons le faire.

Pour ce qui est de la question précise, je vais vous donner des chiffres et peut-être que nous pourrons en discuter plus précisément.

M. Shields: À titre de question supplémentaire à celle de M. Chadwick, le cas des parents aidés est assez différent. Je peux comprendre une rupture du contrat de parrainage d'une famille, mais dans le cas des parents aidés, la personne s'engage clairement à aider son frère et sa famille à venir au Canada, à les prendre à sa charge jusqu'à ce qu'ils puissent se débrouiller. Il n'est pas possible de recouvrer ces coûts si la personne ne respecte pas son engagement. Nous ne faisons rien pour recouvrer les coûts.

[*Texte*]

I think you answered the first part of the question. Is there any thought given, in assisted relatives cases, by way of an enforcement procedure, to setting up a bonding procedure when I want to bring my brother here? I'm capable of supporting him for a year until he gets on, and I'm willing to post a bond to see that this happens. Is there any thought being given to doing something like that?

Mr. Harder: Mr. Shields, in the amendments that we're looking at, aspects such as the one you're suggesting and other ones are on the table. What eventually emerges in terms of recommendations that Cabinet will endorse and that will be before this committee, we'll see in the coming months. Those kinds of suggestions have been noted, and your suggestion and encouragement of them will, I'm sure, move them along.

Mr. Shields: I am going to relate one specific case, but it'll outline the kinds of things that happen. It is the case of a young lady who is married. Her husband is in Lebanon. She's back in Canada. She's been back here nearly two years. She's trying to get her husband over. She has one child. She was pregnant when she came, but because of the stress and so on she lost her second child. She's been waiting two years now. She's a Canadian citizen, born here. Her husband is now at a point that he is going to demand that she go back to Lebanon. She doesn't want to go back to Lebanon. She wants her husband to come here, but he's getting discouraged.

• 1650

I'm seeing this over and over again with many cases from around the world where people have married. Some come from India, some from somewhere elsewhere. To me, it's cruel to keep a married couple, in the most formative years of marriage, apart for two years. We have to be able to do something reasonable.

When a young Chinese person, a Canadian, marries a girl in Beijing, he has to wait two years to bring her over here. The same thing happens in India or Nigeria, wherever it is. It doesn't matter where it is. In Australia the same thing is happening. There's something wrong with the system when we have to keep those apart for two years in those formative years. I don't know how we're going to overcome this or what are we going to do. Are we looking at it?

Mr. Harder: Yes, we are, Mr. Shields. The processing of spouses is the main priority in terms of the competing priorities we have for processing.

Mr. Shields: I understand that, but, then, is it still going to take eight months to a year? My sense is that even though it is a priority, it's going to take eight months, a year or a year and a half to have it done. It's a legitimate marriage. I'm wondering why a card can't be issued, even though it takes longer to land them through Order in Council or something. Why can't we look at something like that? The States do it; why can't we?

Mr. Harder: Mr. Shields, we're looking at whether of not, through regulation, we can advance the processing of spouses. Hopefully, we can come forward with that reasonably soon. In addition to that, as you know, it depends

[*Traduction*]

Je pense que vous avez répondu à la première partie de la question. Dans le cas des parents aidés, a-t-on songé à mettre en place une procédure pour ne faire respecter mon engagement si je décide de faire venir mon frère au Canada? Je suis en mesure de le faire vivre pendant un an jusqu'à ce qu'il s'installe, et je suis prêt à m'y engager par écrit. A-t-on songé à mettre en place une procédure de ce genre?

M. Harder: Monsieur Shields, dans le cadre des modifications que nous envisageons, nous examinons cette possibilité ainsi que d'autres. Nous verrons au cours des prochains mois quelles recommandations seront approuvées par le conseil des ministres et examinées par votre comité. Nous avons pris bonne note de ces suggestions, et je suis certain que le fait que vous les proposiez et les encouragiez aidera à les faire accepter.

M. Shields: Je vais vous parler d'un cas bien précis pour vous donner une idée du genre de choses qui arrivent. C'est le cas d'une jeune femme qui est mariée. Son mari est au Liban. Elle est ici au Canada. Elle est revenue depuis près de deux ans. Elle tente de faire venir son mari au Canada. Elle a un enfant. Elle était enceinte lorsqu'elle est arrivée, mais à cause du stress et tout cela elle a perdu son deuxième enfant. Elle attend depuis deux ans maintenant. Elle est citoyenne canadienne, née au Canada. Son mari en est à un point où il va bientôt exiger qu'elle retourne au Liban. Elle ne veut pas retourner au Liban. Elle veut que son mari vienne ici, mais il se décourage.

Il y a de nombreux cas de ce genre un peu partout dans le monde où les gens se sont mariés. Certains viennent de l'Inde, certains d'ailleurs. Pour moi, il est cruel de séparer un couple marié pendant deux ans, surtout pendant les premières qui sont des plus déterminantes dans un mariage. Nous devons être en mesure de faire quelque chose de raisonnable.

Lorsqu'un jeune Chinois, un Canadien, marie une femme de Beijing, il doit attendre deux ans avant qu'elle puisse venir ici. C'est la même chose en Inde ou au Nigéria, ou ailleurs. Peu importe le pays. En Australie c'est la même chose. Il y a certainement quelque chose qui cloche dans le système lorsque l'on doit séparer un jeune couple pendant deux ans. Je ne sais pas comment nous allons régler ce problème ou ce que nous allons faire. Est-ce que nous examinons le problème?

M. Harder: Oui, nous l'examinons, monsieur Shields. Le traitement des conjoints est prioritaire parmi tous les cas que nous avons à traiter.

M. Shields: Je comprends cela, mais faudra-t-il encore attendre de huit mois à un an? J'ai l'impression que même si c'est une priorité, il faudra huit mois, un an, un an et demi avant de traiter sa demande. C'est un mariage légitime. Je me demande pourquoi une carte ne pourrait pas être émise, même s'il faut plus de temps pour les accepter grâce à un décret ou autre. Pourquoi ne pourrions-nous pas envisager quelque chose du genre? Les Etats-Unis le font; pourquoi ne pouvons-nous pas le faire?

M. Harder: Monsieur Shields, nous étudions la possibilité de faire accélérer le traitement des conjoints avec la réglementation. Nous espérons pouvoir présenter quelque chose dans un délai raisonnable. En outre, comme vous le

[*Text*]

on where it is. That aspect of the question is more appropriate to my colleagues, but we certainly have the message from you and your colleagues and other concerned people on the priority that ought to be given spousal applications.

Mr. Shields: Yes, and if there is abuse to that, it could be—

Mr. Harder: Marriages of convenience—

Mr. Shields: Very stringent penalties can apply, but we have to do something about that. That's the only question I had.

Mr. Fee (Red Deer): I was very pleased with that last answer, too. For the life of me, I can't understand what the hold-up is in implementing it. Why do we take so long to put in a policy when it has been identified as a priority? That is just a rhetorical question, I guess. You don't need to react.

I would like to make one more point. I am pleased to see the officials from External Affairs here as well. This was something the committee had requested before, that when you come, we have both available. I thank you for bringing them, although we haven't asked them very many questions.

Mr. Harder: They like it that way.

Mr. Fee: That's why they're sitting back there.

One observation I'd like to make is that I had a very interesting meeting last weekend with a group of individuals who had returned to India. They came back and in their letter, in exact quotation, they were "appalled" by the situation in our embassy.

Mr. Chairman, this is something the immigration subcommittee can look at in more detail later. These people were just taking a look at the way the immigration things were being handled. It was sort of a "first come, first serve, line up at four o'clock in the morning", unless you have a friend in the office. They were upset with the way they were handled. They said, as Canadian citizens, they were treated rudely in the embassy. They were just very, very concerned about it. I will address the individual concerns to the minister, but I think it is a concern that we should be aware of. There are people out there with those criticisms.

The other criticism they have is that they don't feel our thrust is towards the right type of immigrant—the right type being a person who is already productive, capable, ready to contribute to Canadian society. Of course, they use themselves as examples; they are all very successful people.

• 1655

In this committee, at least four of us sitting around the table and our clerk and the research staff spent a tremendous amount of time in the last two years doing a study of immigration. We have found, as we were told earlier, that immigrants tend to do better in this country. They pay more taxes, they have a higher standard of living, they earn more money, and so on.

[*Translation*]

savez, tout dépend du pays d'origine. Cet aspect de la question s'adresse davantage à mon collègue, mais nous avons certainement compris d'après ce que vous et vos collègues et d'autres personnes qui s'intéressent à la question ont dit qu'il faut accorder la priorité aux demandes des conjoints.

M. Shields: Oui, et s'il y a abus, cela pourrait être...

M. Harder: Des mariages de convenance...

M. Shields: Des pénalités très sévères peuvent s'appliquer mais nous devons faire quelque chose à ce sujet. C'est la seule question que j'avais.

M. Fee (Red Deer): Cette dernière réponse m'a beaucoup plu à moi aussi. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on ne met pas en place une telle politique. Pourquoi nous faut-il tant de temps pour mettre en place une politique lorsqu'on a déterminé qu'il s'agissait d'une priorité? Mais je ne pose la question que pour la forme, il n'est pas nécessaire que vous répondiez.

J'aimerais faire une autre remarque. Je suis heureux de constater que les représentants des Affaires extérieures sont ici également. C'est quelque chose que le comité avait demandé auparavant, que vous veniez ici, que des représentants des deux ministères soient disponibles. Je vous remercie de les avoir amenés avec vous, même si nous ne leur avons pas posé un très grand nombre de questions.

M. Harder: C'est comme cela qu'ils aiment cela.

M. Fee: C'est pour cette raison qu'ils sont assis derrière.

Le week-end dernier, j'ai eu une rencontre très intéressante avec un groupe de personnes qui étaient retournées en Inde. Et elles étaient revenues et dans leur lettre, et je cite—elles disaient avoir été «consternées» par la situation dans notre ambassade.

Monsieur le président, c'est une question sur laquelle le Sous-comité de l'immigration pourrait se pencher plus en détail. Ces gens ne faisaient qu'examiner la façon dont les cas d'immigration étaient traités. Ils ont constaté que c'était «premier arrivé, premier servi, mettez-vous en file à quatre heures du matin», à moins d'avoir un ami au bureau. Ils ont été bouleversés par la façon dont les choses se passent. Ils ont dit qu'en tant que citoyens canadiens, on les a traités avec rudesse à l'ambassade. Ils étaient très bouleversés. Je transmettrai ces préoccupations au ministre, mais je pense qu'il est important que nous soyons tous au courant du fait que certaines personnes ont des critiques à formuler à cet égard.

Une autre critique qu'ils formulent, c'est qu'ils n'ont pas l'impression que nous ciblons le bon type d'immigrant—c'est-à-dire une personne qui est déjà productive, capable, prête à contribuer à la société canadienne. Evidemment, ils se donnent en exemple; ils sont tous des gens qui ont beaucoup de succès.

Au moins quatre d'entre nous ici présents, la greffière, le personnel de recherche, ont consacré beaucoup de temps au cours des deux dernières années à une étude sur l'immigration. Nous avons pu déterminer, comme nous l'avons entendu plus tôt, que les immigrants ont tendance à réussir mieux. Ils paient plus de taxes, ont un niveau de vie plus élevé, gagnent plus d'argent, etc.

[*Texte*]

But towards the end of our study we were also told that these were historical facts, not necessarily ones that are true today because we have changed our thrust in immigration. We are no longer encouraging the entrepreneur or the independent. We are putting more stress on the refugees and the assisted class. They feel the statistics may not hold in time to come.

The point I am trying to lead up to is that after all our study, we did make a very strong recommendation to the minister. Our recommendation at that time was that immigration levels should stay at the level they were until we had the infrastructure in place to handle an increased load.

I believe on minority opinion we debated whether or not it was our ability to pay or our willingness to pay. My personal position is that we didn't have the ability to fund. As Mr. Chadwick pointed out, the municipalities ended up picking up a lot of the extra costs. They were concerned about it.

The minister chose not to give a lot of credence to our report and went ahead and increased the levels in spite of that. I look at the immigration plan in this booklet and again I see an increase in the classes for which we are going to have to provide some more infrastructure and some more help. I am wondering if you took our report into consideration. Did you consider the cost to the municipalities and the rest of Canada in coming up with this document?

Mr. Harder: The five-year direction of the plan is not dissimilar to the thrust that you were hoping and are encouraging. The broad thrusts of the plan are to increase independent immigrants in terms of the component part and to reduce the family class. That is being done over time. I just want to note that the 100,000 for 1992 goes some measure to include the sponsorship of family class of the backlog cases that are being landed but are landed outside this plan. So we are taking this over the longer term of the plan.

What is the direction? The direction is greater independent immigration, a vibrant business immigrant component, a family class that remains strong. But through the dependency regulations, which we think will have an impact of about 20,000 landings by 1994, there is some constraint going into the system.

The trend lines are the ones you speak of. I have to underscore, though, that we can't plan spontaneous asylum-seeker arrivals. We don't have a mechanism to say that after 5,000 or 10,000 or whatever it might be, we don't have spontaneous arrivals. Spontaneous arrivals are a feature of western democracies today and we are not excluded from that, nor should we be. What we must do—

Mr. Fee: It is more so here than in most countries. Proportionately, we take a larger share than most others.

Mr. Harder: I should add in fairness that this is not entirely true with spontaneous arrivals. We take a higher proportion in terms of settling refugees we select abroad, both the government-sponsored and the private-sponsored.

[*Traduction*]

Cependant, notre étude a également révélé que ces faits étaient des faits historiques, qu'ils n'étaient plus nécessairement exacts aujourd'hui, à cause de la nouvelle orientation de notre politique d'immigration. Nous ne cherchons plus à encourager les entrepreneurs ou les immigrants indépendants. Nous mettons davantage l'accent sur les réfugiés et les immigrés aidés. Les faits constatés dans l'étude pourraient ne pas se vérifier à un certain moment.

Tout cela pour dire qu'à la suite de notre étude nous avons fait une recommandation très ferme au ministre. Nous souhaitions que le niveau d'immigration ne varie pas avant que l'infrastructure nécessaire soit en place pour nous permettre d'absorber une augmentation.

Dans le cadre d'une discussion sur une opinion minoritaire, si je me souviens bien, nous avons essayé de voir si nous pouvions ou si nous voulions payer le prix. Ma position à moi était que nous ne pouvions le faire. Comme M. Chadwick l'a fait remarquer, les municipalités se sont retrouvées avec des coûts supplémentaires, qui les inquiètent.

Le ministre a choisi de ne pas donner beaucoup d'importance à notre rapport et a augmenté les niveaux de toute façon. En examinant le plan d'immigration proposé dans cette brochure, je constate une augmentation des catégories pour lesquelles nous devrons accroître notre infrastructure et notre aide. Je me demande donc si vous avez pris la peine d'examiner notre rapport. Je me demande également si vous avez tenu compte du coût supplémentaire pour les municipalités et le reste du Canada.

M. Harder: L'orientation du plan quinquennal ne va pas à l'encontre de celle que vous dites souhaiter. De façon générale, le plan vise à augmenter le nombre des immigrants indépendants, en tant que catégorie, et à réduire la catégorie de la famille. L'objectif est atteint avec le temps. Je signale en passant que les 100,000 immigrants pour 1992 constituent un pas en vue d'inclure le parrainage de la catégorie de la famille pour les cas de l'arriéré qui sont reçus, mais qui sont reçus en dehors du plan. Cet élément est donc incorporé avec le temps.

Quelle est l'orientation? L'orientation fait appel à un grand nombre d'immigrants indépendants, à un élément composé d'hommes d'affaires immigrants dynamiques, à une catégorie de la famille toujours forte. Cependant, avec la réglementation sur les personnes à charge, qui aura un effet sur environ 20,000 cas d'ici 1994, selon nous, il y a des contraintes incorporées au système.

Les tendances sont donc celles que vous avez indiquées. Par ailleurs, je rappelle qu'il nous est impossible de planifier les arrivées des chercheurs d'asile spontanés. Nous ne pouvons pas dire qu'après 5,000 ou 10,000 arrivées spontanées, nous n'en accepterons plus. Les arrivées spontanées sont un phénomène qui étouffe toutes les démocraties occidentales actuellement et nous ne pouvons pas, nous ne devrions pas vouloir, y échapper. Ce que nous devons faire, face à ce phénomène...

M. Fee: Il est plus senti ici que dans la plupart des autres pays. Toute proportion gardée, nous en avons un plus grand nombre.

M. Harder: Ce n'est pas tout à fait juste en ce qui concerne les arrivées spontanées. Nous accueillons plus de réfugiés si nous incluons les réfugiés que nous choisissons à l'étranger, tant ceux qui sont pris en charge par le

[*Text*]

That is true. But in terms of spontaneous arrivals, we are at the same level this year as last year. The United Kingdom is double last year, which is double the year before. Germany is now at what, a quarter million? That does not include the *Volksdeutsche* of spontaneous arrivals.

The spontaneous arrival movement is something we are going to have to come to terms with in terms of our obligations under the Geneva Convention, our commitment to provide protection to those who require protection, but also to process claimants in a fashion where rejected cases can be dealt with effectively through removals. As Gordon Fairweather said in his annual report last year, removals are an essential component of the determination process. In terms of the plan, I think we need to recognize the trend lines, and the trend lines are the ones your committee suggested.

• 1700

We want to put in place a determination process that can render decisions effectively and efficiently. We have gone a long way in the course of the past year. There are no backlogs in Canada on determination processes at the present time. But we have to ensure that the full effectiveness of the system is there. This means being able to cope with rejected cases.

Mr. Fee: I think we support this thrust, in spite of the fact that we might debate our ability or willingness to pay. People on both sides of this table have a heart. We are concerned and we are compassionate, or we wouldn't put in our time sitting at this committee. I think you can understand that.

I don't want to come across as somebody who is concerned only about numbers on paper. I realize each of those numbers refers to a person. At the same time, I wish I had brought my other numbers. I would like to know how this compares with levels for 1989 or 1988, when we started our other study, to see how they tie in.

Just basing it on 1991, where you would look at the family class... We have 80,000 planned, increasing to 85,000. I don't know what that was a year ago, but I will take a look at it later and see how it ties in. The thrust you mentioned—and I think it's the feeling of this committee—is that it is what we recommended in the report. I just didn't see the numbers supporting that here. I appreciate your comments.

Mr. Harder: I have learned in the past few weeks that immigration levels and the management of immigration levels is a big ship. Moving it to account for changing priorities along the lines you've outlined and I've suggested takes some time to implement. There are people in the pipeline. There are processes that have to come in place. There is dealing with backlog in an appropriate way. These are component parts of the plan.

There's no getting around that the thrust of the five-year plan is to increase independent immigration in order to have a vibrant contribution to the entrepreneurial spirit and to investment in Canada. This would involve continuing with the

[*Translation*]

gouvernement que ceux qui sont parrainés par des groupes privés. En ce qui concerne les arrivées spontanées elles-mêmes, nous sommes cette année au même niveau que l'année dernière. Le Royaume-Uni en a deux fois plus que l'année dernière et quatre fois plus que l'année précédente. L'Allemagne atteint maintenant le quart de million, sauf erreur. Ce qui n'inclut pas le *irVolksdeutsche des arrivées spontanées.

Le phénomène des arrivées spontanées doit être examiné à la lumière de nos obligations en vertu de la Convention de Genève, de notre obligation d'accorder notre protection à ceux qui le demandent, mais également de tenir compte du fait que le traitement doit se faire de façon à ce que les demandes rejetées donnent lieu à des renvois. Comme M. Gordon Fairweather l'a indiqué dans son rapport annuel de l'année dernière, les renvois sont un élément essentiel du processus de détermination. Pour ce qui est du plan, les tendances, à y regarder de près, sont celles que le comité a suggérées.

Par ailleurs, nous voulons un processus de détermination qui nous permette de rendre des décisions efficaces et efficientes. Nous avons fait beaucoup de progrès au cours de l'année écoulée. Il n'y a pas d'arriéré au Canada pour ce qui est du processus de détermination actuellement. Nous voulons cependant nous assurer que le système soit vraiment efficace. C'est la raison pour laquelle nous voulons pouvoir agir relativement aux demandes rejetées.

M. Fee: Nous appuyons cette orientation, en nous demandant cependant si nous pouvons ou nous voulons en payer le prix. D'un côté comme de l'autre de cette table, nous sommes des gens généreux, attentifs, compatissants, ou nous n'accepterions pas de siéger à ce comité. Je pense que vous le comprenez.

Je ne veux pas vous donner l'impression de m'inquiéter seulement des chiffres. Je sais très bien que derrière ces chiffres il y a des personnes. Cependant, j'aurais bien aimé avoir tous les chiffres en main. J'aimerais savoir comment ces données se comparent avec celles de 1989 ou 1988, soit le moment où nous avons mené notre autre étude.

En prenant seulement 1991 et la catégorie de la famille... Nous en avons 80,000 prévus, avec une augmentation à 85,000. Je ne sais pas quels étaient les chiffres il y a un an, mais j'essayerai de les retrouver à des fins de comparaison. L'orientation que vous avez mentionnée—le comité semble être d'accord—est celle que le comité a recommandée dans son rapport. Cependant, il me semblait à moi que les chiffres ici ne concordaient pas. Je vous remercie de vos explications.

M. Harder: J'ai appris au cours des dernières semaines que les niveaux d'immigration et leur gestion n'étaient pas simples. Tenir compte de priorités changeantes dans le sens que vous avez indiqué et que j'ai suggéré prend du temps. Il y a des gens qui se trouvent aux diverses étapes du processus. Il y a une mécanique à mettre en place. Il doit y avoir des mesures adéquates pour ce qui est de l'arriéré. Il y a toutes sortes d'éléments qui composent le plan.

Il ne fait cependant aucun doute que l'orientation générale du plan quinquennal est d'augmenter le nombre d'immigrants indépendants afin de stimuler l'esprit d'entreprise et l'investissement au Canada. Cette orientation

[*Texte*]

family class sponsorships but with a definition that is more appropriate to our circumstances. Continuing with having a humanitarian tradition on the refugee side of both government and privately sponsored individuals is also realistic to the changing circumstances.

We should celebrate when peace breaks out in eastern Europe and Poland, for example. This is no longer part of what we look at for private sponsorships. There are other doors then. The refugee door is a special door.

I have said my piece on the spontaneous arrivals. We need the support and understanding of Members of Parliament on removals. You sometimes look at them as individual cases. We have to. We deal with them as individual cases. But removals are an essential component of our humanitarianism.

Mr. Fee: I agree completely. We have set policies. You have numbers. The whole system breaks down completely when somebody comes into your office crying and wants support to bring a relative here. There has to be a human face in this; I understand that.

The chairman is being charitable. I want to just steal in one question; you can answer very quickly. There is a program in place to help people get nannies. There is support for that kind of program. I am wondering if there is a similar program anywhere where people identify health care professionals or people in a compassionate helping capacity for someone who needs nursing care at home. Is there a similar program where one could apply through an agency, similar to getting a nanny, that would have some people pre-cleared to come?

Mr. Burstein: There isn't such a program in existence.

Mr. Fee: Do you know if there has been any discussion or any thought towards developing one?

Mr. Burstein: I know the suggestion has been put forward before, but I'm not aware of where it stands.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président. Félicitations, monsieur Harder, pour la prise de position que vous avez défendue. Je ne vous ai pas vu depuis que vous avez été nommé et je m'aperçois que l'expérience du *refugee status is helping out quite a lot*.

Je voudrais vous poser quelques questions. Le ministre Valcourt, lorsqu'il a déposé le plan d'immigration pour l'année 1992, a dit ceci:

> veiller à ce que le programme d'immigration soit géré efficacement;

Il a dit aussi:

> améliorer les mesures à protéger la société contre ceux qui abuseraient de notre programme d'immigration;

Puis un peu plus loin, trois choses qui vont ensemble:

[*Traduction*]

continue de faire une place au parrainage des membres de la famille, mais avec une définition mieux adaptée aux circonstances. Le maintien de notre tradition humanitaire en ce qui concerne les réfugiés, tant pris en charge par le gouvernement que parrainés par des groupes privés, est également indiqué dans les circonstances.

Nous devrions nous réjouir de la déclaration de paix en Europe de l'Est et en Pologne, par exemple. Nous n'avons plus à regarder de ce côté pour ce qui est des parrainages privés. Il y a d'autres portes qui s'ouvrent. La porte des réfugiés est une porte spéciale.

J'ai dit ce que j'avais à dire au sujet des arrivées spontanées. Pour ce qui est des renvois, nous avons besoin de l'appui et de la compréhension des députés. Vous avez parfois devant les yeux des cas précis. Nous traitons nous-mêmes chacun individuellement. Cependant, les renvois font partie du processus qui découle de notre humanitarisme.

M. Fee: Je suis entièrement d'accord avec vous. Nous avons établi les politiques. Vous avez les chiffres. Le système éclate lorsque quelqu'un se présente chez vous en larmes et vous implore de faire venir un parent. Cependant, le processus doit être humain, je le reconnais.

Le président est généreux, je vais y aller d'une autre question; vous pouvez me répondre rapidement. Il y a un programme qui est censé aider les gens à obtenir des bonnes d'enfants. Il a ses défenseurs. Je me demande s'il y a un programme semblable pour aider les gens qui ont besoin de soins à la maison à trouver des professionnels de la santé ou des aides. Y a-t-il un programme qui permet de passer par une agence, comme c'est le cas pour les bonnes d'enfants, et d'obtenir les autorisations préalables?

M. Burstein: Non, il n'y en a pas.

M. Fee: Savez-vous s'il a été question d'en établir un?

M. Burstein: Il y a eu une suggestion en ce sens, mais je ne sais pas où en sont les choses.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman. Congratulations, Mr. Harder, for the position that you have defended. I have not seen you since your nomination, but I noticed that the experience *du statut de réfugié n'est pas inutile.*

I would like to ask you a few questions, if you don't mind. When Minister Valcourt tabled the immigration plan for 1992, he said the following, among other things:

> Ensure the immigration program is effectively managed

He also talked about:

> Improving measures to protect society against those who would abuse our immigration system,

And finally, he put all the elements together this way:

[*Text*]

Pour s'assurer que le programme d'immigration est bien géré et que les Canadiens sont protégés, le Ministre met en oeuvre un certain nombre de mesures qui permettront de mieux identifier et dissuader les criminels étrangers qui voudraient entrer au Canada, de faciliter les enquêtes et les poursuites visant les immigrants et les visiteurs qui se livrent à des activités criminelles. . .

• 1705

Bref! Voici ce que je voudrais savoir.

The Chairman: The translators are having trouble. You are going too fast.

Mr. Jourdenais: I am going too fast; I am sorry.

Je voudrais savoir quelles mesures de sécurité seront prises concernant les gens venant de l'extérieur. Je ne parle pas de ceux qui sont déjà ici au Canada, mais de ceux venant de l'extérieur. Quelles mesures prendra-t-on pour empêcher des gens comme Mohammed de venir ici? Il s'agit de celui qui avait été emprisonné et condamné parce qu'il avait pris des gens en otage. Il est encore au Canada! L'autre, Al-Mashat, n'était pas un criminel, mais il est entré au Canada bien vite.

On va maintenant recevoir, si elle n'est pas déjà venue, Winnie Mandela. Winnie Mandela va venir visiter le Canada. Elle a déjà été condamnée et on va l'autoriser à venir chez nous. Je voudrais savoir quelles mesures on va prendre et

if we are going to practise the measures that we are saying we are going to put on. Could you tell me? It is four or five questions in one.

Mr. Harder: Yes, and they are all easy, too!

Mr. Jourdenais: Right.

Mr. Harder: What the minister was signalling, Mr. Jourdenais, is a series of measures, on some of which we are down the road and some of which will be featured in the series of amendments with which we will come forward.

Let me see if I can separate some of them.

In terms of what we are doing outside the country, there is a rather important component of our work abroad that is interdiction, that is dealing with people who are seeking to come to Canada with false documentation, or in some cases no documentation, and we are able, by working with airlines and the like, to prevent their arrival. That's an element.

There are other elements in terms of this rather sophisticated movement of people we are looking at, things like travel documents, or more secure visas, the generic visa that would have features in it that are very difficult to duplicate, which would greatly assist the enforcement capacity abroad. Those are some of the things that are being looked at.

Clearly, you can't separate what we do abroad from what we do inside, in the sense that if the message is out that we are dealing with cases of fraud or with cases of criminality or even with rejected cases from the determination system effectively, that too is a signal abroad.

As the minister indicated at his press conference—and I have the figures here—we have, in a significant way, increased various enforcement activities. He used these on the basis of Toronto, which I hope I can indulge you with,

[*Translation*]

In order to ensure the immigration program is well managed, and that Canadians are protected, he will be introducing a number of measures to improve the screening and deterrents of foreign criminals before they enter Canada; the investigation and prosecution of immigrants and visitors who engage in criminal acts in Canada.

Here is what I would like to know.

Le président: Les interprètes ont des problèmes. Vous allez trop vite.

M. Jourdenais: Je vais trop vite, dites-vous; je m'en excuse.

I would like to know what security measures will be taken concerning people coming from outside the country. I don't mean the ones that are here in Canada, but the ones entering from outside. What measures will be taken to prevent people like Mohammed from getting into the country? He is in prison right now for hostage-taking. He is still in Canada! Then, there was Al-Mashat; he was not a criminal, but he nevertheless entered Canada very quickly.

We are expecting, if she has not already come, Winnie Mandela. She will visit Canada. She has a conviction, but she will be authorized to come. I would like to know what steps we will be taking

à la suite des promesses qui ont été faites. Pouvez-vous me le dire? Ce sont quatre ou cinq questions en une.

M. Harder: Et elles sont toutes faciles!

M. Jourdenais: En effet.

M. Harder: Ce qu'annonçait le ministre, monsieur Jourdenais, c'est une série de mesures, dont certaines sont en route et d'autres feront l'objet d'amendements un peu plus tard.

Laissez-moi essayer de les distinguer pour vous.

Pour ce qui est des mesures que nous prenons à l'extérieur du Canada, il y en a un certain nombre qui relèvent du travail d'interdiction et qui sont importantes; nous travaillons avec des compagnies aériennes et autres intervenants pour empêcher l'arrivée au Canada de gens qui ont de faux papiers ou qui n'ont pas de papiers du tout.

Il y a d'autres éléments du système d'interdiction qui s'appliquent à la circulation des gens, lesquels peuvent être fort complexes à certains moments—documents des voyage, visas sûrs, un visa générique qui soit difficile à imiter—mais faciliteraient grandement le travail à l'étranger. Ce sont là des éléments qui sont envisagés actuellement.

Notre action à l'étranger est reliée à notre action au pays. Si les gens ont l'impression que nous traitons sérieusement les cas de fraude, de criminalité, s'ils savent que les demandes rejetées dans le cadre du processus de détermination ont vraiment des suites, ils comprennent.

Comme le ministre l'a indiqué lors de sa conférence de presse—j'ai les chiffres en main—nous avons accru de façon importante notre activité reliée à l'application de la loi. Il a révélé ces données en ce qui concerne Toronto; permettez-

[*Texte*]

which indicate rather significant increases: 242% of reports on permanent residents convicted of crimes, and similarly on reports of non-residents, mostly criminals. Those lead to us having the capacity, as a department, to increase arrests and to process on the criminality side of our efforts, which leads to removals, and we have had a 170% increase of removals. That, too, is a message.

So there is no one magic solution to the integrity of the system. There are a number of component parts that have to be in balance and working together. We are committed to providing that balance.

There are aspects of what we would like to do that would require legislative change, and we will be coming forward in the coming months with that. But it is an effort not to reduce the compassion in the system but to allow us to deal effectively with those who would abuse or misuse the system.

• 1710

Mr. Shields: I have a supplementary. You said a 170% increase in removals for criminal activities, is that correct?

Mr. Harder: Yes.

Mr. Shields: How many removals does that mean?

Mr. Harder: I thought you would ask that.

Mr. Shields: It sounds good, but—

Mr. Harder: I have the precise data for all of the others and I don't have the comparative data here. We removed more people in the first six months of this year than in the previous two years.

Mr. Shields: If we removed two in the previous two years, how many. . .? Come on, give us a figure. Give a guess.

Mr. Harder: I have the removal statistics here. In 1988 the number was roughly 2,000; in 1989 about 2,400; in 1990 about 2,800; and in the first nine months of this year, over 3,000.

Mr. Wappel: I have a supplementary on that. Is that actual physical removals from Canada or is that removal orders?

Mr. Harder: Removals.

Mr. Wappel: Actual physical removals? All those numbers?

Mr. Harder: Yes. You are onto a very good question, the difficulty we have with removal orders. I characterized it on one occasion as giving people a notice to leave and telling them to say "please" on the way out and hand us the paper. That is one of the features we will want to take a look at.

M. Jourdenais: Les gens pour qui vous avez donné un ordre de déportation sont-ils des gens qui ont été trouvés coupables d'actes criminels ici ou s'ils avaient déjà commis des actes criminels dans leurs pays et étaient entrés ici sans qu'on puisse s'en rendre compte?

[*Traduction*]

moi de les reprendre ici parce qu'elles illustrent bien la situation: il y a eu augmentation de 242 p. 100 des rapports sur des résidents permanents condamnés pour crime et des rapports sur des non-résidents connus pour la plupart comme des criminels. A ce moment-là, en tant que ministère, nous avons pu procéder à plus d'arrestations et après étude plus de renvois; il y a eu augmentation de 170 p. 100 des renvois. Cette activité a également envoyé un message.

Il n'y a pas de solution magique au problème de l'intégrité du système. Les divers éléments qu'il compose doivent être équilibrés et se compléter. Nous voulons travailler en ce sens.

Un certain nombre des nouvelles mesures que nous envisageons nécessitent des modifications à la loi et nous entendons les présenter d'ici quelques mois. Nous ne voulons pas cesser de nous montrer compatissants dans notre activité, mais nous voulons prendre des mesurs efficaces à l'endroit de ceux qui commettent des abus ou qui profitent du système.

M. Shields: J'aurais une question supplémentaire à ce sujet. Vous avez bien dit qu'il y avait eu une augmentation de 170 p. 100 du nombre de renvois pour activités criminelles?

M. Harder: Oui.

M. Shields: Combien y en a-t-il eu exactement?

M. Harder: Je m'attendais à ce que vous me posiez la question.

M. Shields: Cela peut paraître beaucoup à première vue, mais. . .

M. Harder: J'ai les chiffres précis pour tous les autres, non pas les chiffres comparatifs. Nous avons renvoyé plus de gens au cours des six premiers mois de cette année qu'au cours des deux années antérieures.

M. Shields: Si nous en avons renvoyé deux au cours des deux années antérieures. . . S'il vous plaît, donnez-nous un chiffre, même approximatif.

M. Harder: J'ai les chiffres ici en ce qui concerne les renvois. En 1988, il y en a eu environ 2,000; en 1989, environ 2,400; en 1990, environ 2,800; et au cours des neuf premiers mois de cette année, plus de 3,000.

M. Wappel: J'ai également une question supplémentaire. S'agit-il de renvois réels du Canada ou d'ordonnances de renvoi?

M. Harder: De renvois.

M. Wappel: De renvois réels? Pour toutes ces années?

M. Harder: Oui. Vous avez introduit un aspect très intéressant de la question, les problèmes que nous éprouvons avec les ordonnances de renvoi. J'ai déjà dit que c'était l'équivalent de donner aux gens un avis de départ et de les enjoindre de nous dire «s'il vous plaît» au moment de partir et de nous remettre le document. C'est un des aspects de la question que nous entendons revoir.

Mr. Jourdenais: Were the people who were the object of the removal orders found guilty of criminal activity here or determined to have participated in criminal activity in their own country before entering Canada undetected?

[*Text*]

M. Harder: Ici, mais cela inclut aussi les demandeurs du statut de réfugié.

M. Jourdenais: Dans leurs cas, on ne peut pas savoir, parce qu'ils arrivent ici et demandent le statut de réfugié. Tout à l'heure, vous avez utilisé le terme *new arrivals* ou *surprise arrivals*

Mr. Harder: Spontaneous arrivals.

M. Jourdenais: Je voudrais savoir combien de personnes demandent le statut de réfugié lors d'une visite ou alors qu'ils sont ici comme étudiants. Il y en a qui arrivent avec de faux papiers.

I agree. They are coming in and you can't control it. But of the people coming to visit Canada or to study in Canada, there are quite a few who ask for refugee status, political asylum.

Mr. Harder: That's right.

Mr. Jourdenais: Is there a possibility in the law to definitely not analyse their situation? They came here as visitors, so "goodbye Joe" after their term, or they came here as students, so when they have finished studying, then goodbye. If they want to come back to Canada, they go back to their country or to another country and make the demand to come back here. Is it possible to send them right away?

Mr. Harder: Our obligations under the Geneva Convention and the interpretation given to the Singh case entitle everybody who is on Canadian soil and makes a refugee claim to a hearing, to a process. I think the track we should go down, Mr. Jourdenais, is to be able to provide that process quickly and efficiently and be able to have consequences that are effective after a rejection of the case.

If I can push this, for arrivals on the determination side, I think the People's Republic of China is number three. In the last quarter the acceptance rate for China was 15%. There are over 2,000 rejected cases of Chinese PRC claimants. We do not at the present time remove to China.

M. Jourdenais: Ce sont des visiteurs. Depuis deux ans, les gens des Affaires extérieures refusent l'entrée au Canada à un nombre extraordinaire de personnes sur la décision d'un agent de l'Immigration disant simplement: Vous ne reviendrez pas.

• 1715

Il vient de m'arriver une expérience. On a essayé de faire entrer au Canada une mère et un fils pour assister à un baptême. On leur a refusé l'entrée au Canada pendant six à huit mois. Avec des pressions et des tordages de bras, j'ai réussi, mais le fils ne pouvait plus venir parce que son patron ne voulait pas lui donner congé. La dame est arrivée ici samedi dernier. En arrivant à l'aéroport de Dorval, elle a eu affaire à un agent de l'Immigration. Dans son pays, on lui avait accordé seulement 15 jours pour le baptême et

[*Translation*]

Mr. Harder: Here, but the figures include the refugee status applicants.

Mr. Jourdenais: There is no way we can tell in their case, because they just arrived here and asked for refugee status. Earlier, you have used the term "new arrivals" or "surprise arrivals".

M. Harder: Les arrivées spontanées.

Mr. Jourdenais: I would like to know how many people ask for refugee status when they visit or when they are here as students. Some of them arrive with false papers.

Je sais. Ils arrivent tout simplement et vous ne pouvez rien y faire. Cependant, parmi ceux qui viennent en visite ou qui viennent pour étudier, il y en a beaucoup qui demandent le statut de réfugié, l'asile politique.

M. Harder: En effet.

M. Jourdenais: Est-il possible de prévoir dans la loi que leur cas ne soit définitivement pas revu? Ils sont venus au Canada en tant que visiteurs, en tant qu'étudiants, qu'ils retournent chez eux à la fin de leur visite ou à la fin de leur stage. S'ils veulent revenir au Canada, ils n'ont qu'à en faire la demande à partir de leur pays ou d'un autre pays. Est-il possible de les renvoyer immédiatement?

M. Harder: Nos obligations en vertu de la Convention de Genève, de même que l'interprétation de la loi dans la cause Singh, font que nous devons accorder une audience, appliquer la loi normalement dans le cas de quiconque se trouve en sol canadien et revendique le statut de réfugié. Je pense que la solution pour nous, monsieur Jourdenais, est de prévoir un processus rapide et efficace qui nous permette de donner suite aux décisions, surtout les décisions négatives.

Si vous me permettez de donner plus de détails au sujet de cette situation, pour ce qui est des arrivées qui ont donné lieu à de telles déterminations, la République populaire de Chine vient au troisième rang. Au cours du dernier trimestre, le taux d'acceptation pour la Chine a été de 15 p. 100. Il y a eu plus de 2,000 rejets de demandes de Chinois de la République populaire de Chine. Nous ne renvoyons cependant pas les gens en Chine actuellement.

Mr. Jourdenais: They are visitors. For the last two years, External Affairs has refused entry into Canada to an extraordinary number of people based simply on the decision of an immigration agent saying: you will not come back.

I have just had an experience in this regard. We tried to bring a mother and a son to Canada for a baptism. They were refused entry into Canada for six or eight months. After a number of pressure tactics, I succeeded in having the decision reversed, but then the son could not come anymore because his boss would not give him leave. The woman arrived last Saturday. At Dorval Airport, she faced an immigration agent. In her country, she had only been allowed 15 days for the baptism

[*Texte*]

let's go back. She cried a bit probably, I wasn't there. But the officer from Montreal extended right up to January 2. It looks good for Canada. It depends on who is sitting in the seat looking at someone to say: you're coming to visit or you're not coming.

We did everything in the world in six months. Then they came and they changed. Don't you think there's too much discriminatory power with an immigration officer abroad? I was in India, by the way.

Mr. Harder: Mr. Jourdenais, I don't want to comment about the discretionary aspects of the act abroad. I can tell you that I've sat in on interviews by immigration officers abroad on visitor visa applications. I was impressed by their ability to distinguish those cases that warranted non-issuance of the visa.

I should also add that from my experience on the refugee side, we've had a number of cases in the hearing of people who were on visitor visas. We had letters from Members of Parliament in the record that were used as part of what was required to convince the department and the minister to issue a visitor visa.

The person arrived and made a refugee claim. When the letter was introduced in the hearing, the Member of Parliament was outraged that officials brought the letter as evidence that the person wasn't really motivated as a refugee case but motivated perhaps to take advantage of the visitor visa. Those are tough decisions.

Mr. Jourdenais: Can I ask a question of one of the members of External Affairs?

The Chairman: You've had several questions and we don't want to change. We'll go back to Mr. Wappel, please.

Mr. Wappel: I'll try to be extremely precise and hopefully get some very precise answers, because I'd like my colleague, Mr. Assad, to ask the odd question. I'm going to jump a bit.

How many people did you say were actually removed in 1990?

Mr. Harder: Twenty-eight twelve.

Mr. Wappel: How many people were ordered removed?

Mr. Harder: I don't have that with me. I can get you that, but I—

Mr. Wappel: Do you have any idea?

Mr. Harder: I would rather not speculate; I'd rather get you the precise figure.

Mr. Wappel: Okay. My information is that—

Mr. Shields: The question should be—and you're following exactly what you're saying—how many were removed? Were those removed after hearingsm or were those removed because of criminal activity?

[*Traduction*]

après elle devait rentrer. Elle a probablement pleuré un peu, je n'étais pas là. En tout cas, l'agent de Montréal lui a accordé une prolongation jusqu'au 2 janvier. Voilà qui est tout à l'honneur du Canada. Cependant, tout dépend de l'agent en poste qui dit: vous entrez pour une visite ou vous n'entrez pas.

Nous avons fait toutes sortes de démarches au cours de ces six mois. Les gens sont venus, et puis il y a eu des changements. Ne croyez-vous pas que les agents d'immigration, à l'étranger en particulier, ont un trop grand pouvoir discriminatoire? Le pays en cause était l'Inde, soit dit en passant.

M. Harder: Monsieur Jourdenais, je ne veux pas avoir à me prononcer sur l'aspect discrétionnaire de l'application de la loi à l'étranger. Je puis cependant vous dire que j'ai assisté à des entrevues menées par des agents d'immigration à l'étranger relativement à des demandes de visa de visiteurs et que j'ai été impressionné par leur habileté à déceler les cas où l'octroi de visa n'était pas justifié.

Je puis également vous dire, qu'à partir de mon expérience en ce qui concerne les réfugiés, nous avons eu des auditions pour des gens qui étaient entrés au pays avec des visas de visiteur. Nous avions aux dossiers des lettres de députés qui avaient été utilisées, avec d'autres éléments, pour convaincre le ministère et le ministre d'émettre des visas de visiteur.

Dans un cas en particulier, la personne aussitôt arrivée a demandé le statut de réfugié. Lorsque la lettre du député a été présentée à l'audition, le député a été outré que les fonctionnaires la produisent comme preuve que la personne ne voulait pas tellement se présenter comme réfugié mais voulait plutôt profiter d'un visa de visiteur. Dans ce genre de situation, les décisions sont difficiles à prendre.

M. Jourdenais: Puis-je poser une question à l'un des représentants des Affaires extérieures?

Le président: Vous avez déjà eu droit à plusieurs questions, et nous ne voulons pas changer notre façon de procéder. Nous allons passer à M. Wappel.

M. Wappel: Je vais essayer d'être très précis en espérant obtenir des réponses très précises en contrepartie, parce que j'aimerais que mon collègue, M. Assad, puisse poser une ou deux questions. Je vais probablement changer de sujet assez rapidement.

Combien de personnes, avez-vous dit, ont été renvoyées en 1990?

M. Harder: Deux mille huit cent douze.

M. Wappel: Combien ont fait l'objet d'une ordonnance de renvoi?

M. Harder: Je n'ai pas le chiffre sous les yeux. Je peux l'obtenir pour vous. . .

M. Wappel: Avez-vous une idée?

M. Harder: Je préférerais ne pas avancer d'hypothèse.

M. Wappel: Très bien. Selon mes sources. . .

M. Shields: La question devrait être—vous devez être logique—combien ont été renvoyés? Et ont-ils été renvoyés à la suite d'auditions ou à cause d'activités criminelles?

[*Text*]

Mr. Wappel: My information is that there are about 28,000 removal orders and about 2,800 of them were removed. Does that sound about right?

Mr. Harder: Can I make a suggestion that the committee ask officials to return and deal with the whole issue of removals.

Mr. Wappel: Okay, that's fair.

Mr. Harder: I'll tell you why. I think the committee and the press would benefit from an understanding of the process you go through for a removal. How many reviews are there by the minister? How do we deal with the humanitarian, compassionate review? What are the problems associated with removals? We can all benefit perhaps from a dialogue as a result of that kind of discussion.

It would be interesting to have the views perhaps of Mr. Fairweather on removals, because as you know from his last annual report, he's concerned that we don't have enough removals for the efficacy of the system.

Mr. Wappel: Mr. Harder, thank you so much. I certainly agree that's a good suggestion. Bearing in mind that I'm trying to keep my questions short, may I just say one sentence. I totally agree with the comments made with respect to New Delhi. I'm receiving criticisms from across the country that, even if partially true, should make us ashamed of our embassy in India.

• 1720

Now I want to turn to medical inadmissibility, found on page 12. The second paragraph thereof says:

> The objective of the review is to reach a balance between Canada's responsibilities for the health and safety of its residents and for the maintenance of health care and social services systems, and the requirements of the Charter of Rights and Freedoms with respect to non-discriminatory practices.

Could you refer me to the specific requirements of the Charter of Rights and Freedoms to which you are referring in that sentence—by section?

Mr. Harder: I am not a lawyer and I do not have the Charter in front of me, but the issues we are dealing with are those that have been held to be discriminatory on the basis of, presumably, that the medical cause was not such that it could be used as a screen to screen out the individual.

Mr. Wappel: I would be most grateful if you could provide the committee, in writing, with either the case law you are referring to or the exact section of the Charter you are referring to.

The Chairman: Mr. Wappel, we have the information readily available here.

Ms Margaret Young (Committee Researcher): Section 15 of the Charter states that the law cannot discriminate against individuals on a number of named grounds, of which one is disability.

Mr. Wappel: Disability?

[*Translation*]

M. Wappel: Il semble qu'il y ait eu environ 28,00(ordonnances de renvoi et environ 2,800 renvois dans les faits Est-ce à peu près juste?

M. Harder: Puis-je suggérer au comité de demander au fonctionnaires de revenir pour traiter uniquement de la questior des renvois?

M. Wappel: C'est une bonne idée.

M. Harder: Je vais vous dire pourquoi. Je pense que le comité et la presse auraient avantage à mieux comprendre le processus qui mène au renvoi. Combien y a-t-il d'examens par le ministre? En quoi consiste l'examen des motifs humanitaires, des motifs de compassion? Quels sont les problèmes rattachés aux renvois? Nous retirerions tous quelque chose d'un dialogue sur ces questions.

Il serait peut-être intéressant de faire témoigner M. Fairweather au sujet des renvois. Comme vous le savez, dans son dernier rapport annuel, il s'est dit préoccupé du fait que le trop faible nombre de renvois mine l'efficacité du système.

M. Wappel: Merci beaucoup de votre suggestion, monsieur Harder. Elle est excellente. J'ai dit que je voulais poser deux brèves questions, mais j'aimerais ajouter simplement ceci. Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit au sujet de New Delhi. J'entends beaucoup de critiques concernant notre ambassade en Inde. Si elles ne sont que partiellement justifiées, elles ont de quoi nous faire rougir de honte.

Je passe maintenant à la non-admissibilité pour raisons de santé, sujet que vous traitez à la page 15. Vous dites ce qui suit :

> L'objectif de cet examen des dispositions de la Loi est d'arriver à un équilibre entre, d'une part, les responsabilités du Canada quant à la santé et à la sécurité de ses habitants ainsi qu'au maintien des services de santé et des services sociaux et d'autre part, le respect des dispositions de la Charte des droits et libertés en ce qui à trait aux pratiques non discriminatoires.

Pourriez-vous me renvoyer aux dispositions précises de la Charte des droits et libertés auxquelles vous faites allusion... à l'article précis?

M. Harder: Je ne suis pas avocat et je n'ai pas la Charte sous les yeux, mais je suppose que ce dont il s'agit ici c'est des raisons médicales qui ne sont pas jugées telles qu'elles peuvent constituer un facteur pour l'évaluation de la personne.

M. Wappel: Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir fournir au comité, par écrit, la jurisprudence à laquelle vous faites allusion ou l'article exact de la Charte sur lequel vous vous fondez.

Le président: Nous avons ce renseignement pour vous, monsieur Wappel.

Mme Margaret Young (attachée de recherche du comité): L'article 15 de la Charte interdit toute discrimination pour un certain nombre de motifs, dont les déficiences.

M. Wappel: Les déficiences?

[*Texte*]

Ms Young: Yes.

Mr. Wappel: Has there been case law that has—

Mr. Harder: We have had cases that have gone to the Immigration Appeal Division of the Immigration and Refugee Board and the predecessor board on this.

A better suggestion would be that once we issue the report on medical inadmissibility, that too might be a subject on which you would want to have us back, because it will articulate the approaches that we think can meet the competing interests that are described in the paragraph.

Mr. Wappel: All right. That also certainly would meet with my approval. I think that is a good idea as well.

I have to get back to the family class briefly, specifically referring to spouses. It is my understanding that the department is attempting to process spousal applications within six months. Is that accurate?

Mr. Harder: That is—

Mr. Wappel: I said attempting to.

Mr. Harder: Yes, I. . . My colleagues just told me that in the case of Delhi, for example, we land about 11,000 Indian nationals a year and our processing time in Delhi for spouses is presently less than eight months.

Mr. Wappel: Okay. I would like to ask if there is any difference in the approach of the department or in the approach of any post abroad between an application by a spouse and an application by a fiancé. If so, is it a general policy, or is it by post?

Mr. Harder: I am the Charlie McCarthy here.

Mr. Gavin Stewart (Assistant Deputy Minister, Consular, Immigration and Passport, Department of External Affairs and International Trade): The situation as it exists now is that, in the family class, family class and refugees under the existing regulations are both priority one.

In about half of our posts, the combination of family class cases and refugee cases makes up about 90% of the caseload at that post. You have a situation where, under the current regulations, virtually the entire caseload at these posts is in the first priority. There is no regulatory basis for putting a spouse or a fiancé ahead of other members of the family class or refugees. So no distinction is made at this time at our posts.

Mr. Wappel: I am sorry. No distinction is made at our posts. . .?

Mr. Stewart: Between spouses, fiancés, and, say, parents in terms of processing priority, family class.

• 1725

In a post like India, for example, New Delhi, there would normally not be a distinction made between an application for a parent and an application for a spouse. Because of the very sincere and vigorous expressions of concern by a wide

[*Traduction*]

Mme Young: Oui.

M. Wappel: Y a-t-il une jurisprudence. . .

M. Harder: Il y a eu des cas soumis à la Section d'appel de l'immigration de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ainsi que la commission précédente à cet égard.

Encore là, lorsque notre rapport sur la non-admissibilité pour raisons de santé sera publié, nous pourrions être invités à revenir pour discuter de la question plus à fond; nous serons alors mieux en mesure de proposer des façons de procéder qui concilient tous les facteurs mentionnés dans le paragraphe.

M. Wappel: Très bien. Je pense que c'est une autre bonne idée.

J'aborde maintenant brièvement la catégorie de la famille, plus particulièrement la situation des conjoints. Je crois comprendre que le ministère tente de traiter les demandes concernant les conjoints dans un délai de six mois. Est-ce bien le cas?

M. Harder: C'est une question. . .

M. Wappel: J'ai bien dit «tente».

M. Harder: Je comprends. . . mes collègues me signalent qu'en ce qui concerne Delhi, par exemple, nous recevons environ 11,000 ressortissants indiens par année et le temps que nous mettons à traiter les demandes pour les conjoints à New Delhi est actuellement de moins de huit mois.

M. Wappel: Très bien. J'aimerais savoir s'il y a une différence d'attitude de la part du ministère ou de la part d'une mission quelconque à l'étranger selon qu'il s'agit d'une demande émanant d'un conjoint ou d'un fiancé ou d'une fiancée. Si oui, est-ce une politique qui s'applique de façon générale ou selon la mission?

M. Harder: Je suis le Charlie McCarthy ici.

M. Gavin Stewart (sous-ministre adjoint, Affaires consulaires, immigration et passeports, ministère des Affaires extérieures et du commerce extérieur): Actuellement, en vertu des règlements existants, la catégorie de la famille et les réfugiés sont tous deux considérés comme prioritaires.

Dans environ la moitié de nos missions, la combinaison de la catégorie de la famille et des réfugiés compte pour à peu près 90 p. 100 des cas. Ce qui fait que couramment presque tous les cas à traiter dans ces missions ont la plus haute priorité. Par ailleurs, il n'y a pas de règlement qui oblige à traiter le cas d'un conjoint ou d'un fiancé ou d'une fiancée avant celui d'autres membres de la catégorie de la famille ou des réfugiés. Les missions à l'étranger ne font donc pas la distinction actuellement.

M. Wappel: Je vous demande pardon. Pas de distinction entre. . .

M. Stewart: Entre les conjoints, les fiancés ou fiancées et les parents, par exemple, à l'intérieur de la catégorie de la famille, pour ce qui est du traitement prioritaire.

Dans un bureau à New Delhi, en Indes, par exemple, on ne fait normalement pas la distinction entre la demande d'un parent et celle d'un conjoint. À cause des inquiétudes très sincères qu'a vigoureusement exprimé un large segment de la

[*Text*]

segment of the Indian community in Canada about the situation of spousal sponsorships, what has been done in Delhi on a pilot basis—because we have no regulatory basis on which to do this—is to anticipate what may be coming in terms of regulatory changes and to try to give spouses priority.

Mr. Wappel: My question is, does that include fiancés?

Mr. Stewart: At the moment it does not; it is spouses.

Mr. Wappel: Yet, according to the regulatory document that was published on November 2, every Canadian citizen and permanent resident is entitled to sponsor a spouse or fiancé. It's treated in the same category.

Mr. Stewart: But those regulations do not exist at this time.

Mr. Wappel: All right, but when these regulations do exist, should they come to fruition, will spouses and fiancés be treated the same? Will there be a difference?

Mr. Stewart: If in the regulations fiancés and spouses are defined equally, then it would be the case.

Mr. Wappel: At the present time, if the unofficial idea is to speed spousal applications, that does not include speeding fiancé applications.

Mr. Stewart: Not at this time.

Mr. Wappel: But there is nothing to prevent that from being in any regulatory statement, is that not correct? It just has not been done.

Mr. Stewart: That is correct.

Mr. Wappel: My next question is, has any thought been given to permitting spouses and fiancés to be processed from within Canada?

Mr. Harder: Has any thought been given?

Mr. Wappel: I'm leaving it as broad as possible.

Mr. Harder: Yes, but not much.

Mr. Wappel: Why is that?

Mr. Harder: It is felt that it would lead to difficult choices being made on landings and would contribute to the difficulty we have in managing the existing levels. That does not mean we should not have a more effective and efficient levels management regime. In that context, we are looking at differing options for better levels management. But the component suggestion that you make is not one that we are considering actively at this time.

Mr. Wappel: Let me press you on that Mr. Harder. A Canadian citizen can sponsor a spouse. I am asking you what is wrong with a Canadian citizen sponsoring a spouse and bringing that spouse over here so that they are united? The paper work would be done here on the understanding, of course, that if all of the appropriate criteria were not met, the person would have to leave. Is there something wrong with that?

Mr. Burstein: I guess the first point I would make is that, as you know, there are a substantial number of landings that do take place from within Canada. In 1992 we anticipate that some 23,000 landings will take place from within

[*Translation*]

communauté indienne au Canada au sujet du parrainage des conjoints, on a institué un projet pilote—parce qu'il n'y a pas de règlement à cet effet—à New Delhi pour tenter d'accorder la priorité au conjoint en prévision de modifications réglementaires éventuelles.

M. Wappel: Mais est-ce que cela comprend les fiancés?

M. Stewart: Pas en ce moment; cela ne concerne que les conjoints.

M. Wappel: Pourtant, selon le document rendu public le 2 novembre, tout citoyen canadien ou résident permanent a le droit de parrainer son conjoint ou son fiancé-fiancée. Les deux sont dans la même catégorie.

M. Stewart: Mais ces règlements ne sont pas encore en vigueur.

M. Wappel: Certes, mais quand ils le seront, si jamais ils le sont, est-ce que conjoints et fiancés seront traités de la même façon? Y aura-t-il une différence entre les deux?

M. Stewart: Si les règlements placent fiancés et conjoints sur un pied d'égalité dans les définitions, ils seront tous traités de la même façon.

M. Wappel: À l'heure actuelle, si le but officieux c'est d'accélérer le traitement des demandes présentées par des conjoints, il n'est pas question d'accélérer celles des fiancés.

M. Stewart: Non, pas pour le moment.

M. Wappel: Mais rien n'empêche qu'il en soit question dans un document réglementaire, n'est-ce pas? C'est simplement que l'on n'a rien encore fait en ce sens.

M. Stewart: C'est exact.

M. Wappel: Alors, a-t-on songé à autoriser les conjoints et fiancés à présenter leur demande au Canada?

M. Harder: Vous voulez savoir si on y a pensé?

M. Wappel: Ma question se veut la plus large possible.

M. Harder: Oui, on y a pensé, mais pas longtemps.

M. Wappel: Et pourquoi donc?

M. Harder: Nous avons estimé qu'en procédant ainsi, nous aurions été obligés de faire des choix délicats en matière de droits d'établissement et qu'on aurait aggravé le problème de la gestion des niveaux actuels. Cela ne signifie pas que nous n'avons pas besoin d'une gestion plus efficace des niveaux. À cet égard, nous sommes en train d'étudier diverses options possibles. Cependant, votre suggestion ne fait pas partie des solutions à l'étude.

M. Wappel: Je vais continuer sur ma lancée, monsieur Harder. Un citoyen canadien peut parrainer son conjoint. Qu'y a-t-il de mal à ce qu'un citoyen canadien parraine son époux ou son épouse et le ou la fasse venir ici tout de suite pour vivre ensemble. Toutes les formalités seraient réglées ici, sous réserve que le conjoint quitte le pays si jamais tous les critères ne devaient pas être respectés. Cela est-il impossible?

M. Burstein: Laissez-moi vous dire d'abord qu'un grand nombre de droits d'établissement sont accordés au Canada même. Nous prévoyons qu'en 1992, quelque 23,000 personnes présenteront, au Canada, leur demande d'établissement. La

[*Texte*]

Canada. I suspect the majority of those will be of spouses. This is not in answer to your question, but one of the considerations would be that you would end up having to adjudicate whether this person is a fiancé or whether this person is a spouse. But you would have to adjudicate this point from within Canada. I guess that would have to be a consideration in any general policy like that.

Mr. Wappel: There is no doubt that it would have to be a consideration. But the adjudication takes place. In one case it takes place at the post abroad by an official and in the other scenario it would take place from within Canada by an official. It's simply a question of place. What is the difference? I'm presuming what you are getting at. Let's put it on the table. If they are here then the adjudication has to take place taking into account the Canadian Charter of Rights and Freedoms. If the adjudication is made outside Canada, it does not. Isn't that accurate?

• 1730

Mr. Harder: Your description is accurate but the motivation is more complex than that. It involves our capacity to manage the immigration program and effectively deal with all of the competing interests of would-be immigrants.

Mr. Wappel: We are talking about spouses of Canadian citizens. That is what I have restricted my questions to.

Are you talking about numbers management, i.e. that particular numbers fall within a particular year? I am having difficulty understanding under what circumstances a Canadian citizen would not be able to sponsor their spouse, barring criminal activity or inadmissibility due to a potentially fatal disease, let's say.

I don't see anything. If it is a valid marriage, if it is a spouse, if it is a Canadian citizen, that person will be here eventually. I would appreciate an answer as to why that person cannot be dealt with from here—uniting the spouse with the sponsor. What is the concern? We are talking about priorities and planning. What is the concern with that specific scenario?

Mr. Burstein: Where you have a bona fide marriage, there is absolutely no concern at all. In fact, the program tries to facilitate the landing as quickly as possible. Even over the course of this last year, there has been a significant decline in the processing times for spouses.

Mr. Shields: That is just for one country, where the pilot is going on. Let's not mix those up. The pilot is going on in India. I understand you are doing a pilot project.

Mr. Stewart: It is the one place where we have decided to put spousal applications ahead of other family-class applications that have been submitted.

Mr. Shields: Okay, so what is actually happening then... Because we are doing that, the family application is being pushed back—

Mr. Stewart: The parents or the assisted relatives, for example—

[*Traduction*]

majorité d'entre elles seront probablement des conjoints. Cela ne répond pas vraiment à votre question, mais nous devons tout de même décider si la personne en cause a le statut de fiancé ou de conjoint. Or, cette qualité de la personne devra être vérifiée au Canada. Toute politique générale devra en tenir compte.

M. Wappel: C'est évidemment une considération, mais de toute façon, il faut rendre une décision, qu'il s'agisse d'un agent du ministère à l'étranger ou au Canada. La seule différence, c'est le pays. Et quelle différence cela peut-il bien faire? Je vois où vous voulez en venir. Mettons cartes sur table. Si les demandeurs sont au Canada, la décision doit être prise en tenant compte de la Charte canadienne des droits et libertés, mais pas si la décision est prise à l'étranger, n'est-ce pas?

M. Harder: C'est vrai, mais les choses ne sont pas aussi simples. Il faut que nous soyons en mesure d'administrer le programme de l'immigration, en arrivant à nous occuper de tous les intérêts contradictoires des immigrants en puissance.

M. Wappel: Je vous parle des conjoints de citoyens canadiens. Je me borne à cette catégorie.

Voulez-vous parler de gestion de chiffres, c'est-à-dire du respect des quotas annuels? J'ai beaucoup de mal à imaginer les circonstances dans lesquelles un citoyen canadien serait incapable de parrainer son époux ou épouse, hormis l'inadmissibilité pour criminalité ou maladie susceptible d'être mortelle.

Sinon, si le mariage est valide, et qu'il s'agisse effectivement de l'époux ou de l'épouse d'une personne citoyenne canadienne, tôt ou tard, le conjoint arrivera ici. Je voudrais qu'on m'explique pourquoi il est impossible de traiter la demande pendant que le conjoint se trouve déjà au Canada, avec son parrain ou sa parraine. Que craint-on? Vous me parlez de priorités et de planification. Quels sont les inconvénients de cette façon de procéder?

M. Burstein: Nous n'avons absolument aucune inquiétude quand il s'agit d'un vrai mariage. D'ailleurs, le programme tente d'accélérer le plus possible l'établissement au pays. Depuis un an déjà, le traitement des demandes d'immigration de conjoints prend beaucoup moins de temps.

M. Shields: C'est vrai uniquement pour le pays où il y a un projet pilote. C'est un cas à part. Il y a actuellement un projet pilote en Inde. Vous ai-je bien compris?

M. Stewart: C'est l'endroit où nous avons choisi de faire passer les demandes des conjoints avant les autres demandes de la catégorie «famille».

M. Shields: Donc, ce qui se passe en fait... Ce faisant, les demandes présentées par les membres de la parenté sont retardées...

M. Stewart: Les pères et mères ou les parents à charge, par exemple...

[*Text*]

Mr. Shields: The point we are trying to make, and I am certainly in agreement with it... If a person comes here as a visitor from Germany, France or Nigeria—it doesn't matter where they come from—and gets married, they can be landed in Canada. If they get married in Canada and it is judged to be a bona fide marriage, the spouse can be landed in Canada. It might take longer—

Mr. Heap: Unless they come from the West Indies. In that case they are sent home.

Mr. Shields: That has not been the practice in my riding. I haven't experienced that.

Mr. Heap: Good for your riding.

The Chairman: I think we are having an excellent session. I don't want to impose too much order except that we should carry on an exchange in an appropriate manner. Let's finish up here, and then if you have supplementaries, we will do that.

Mr. Shields: We keep talking about consummated or bona fide marriages. Are we not running into a cultural thing where marriages are arranged, and when an arranged marriage between two families is done... For example, we know of cases where a person gets married by proxy and sponsors their spouse, whom they have never seen, to come to Canada. Some people have actually made it in on that basis.

Is that really the nub of the problem? Can we not approach it some other way? I think a terrible injustice is being done. A person who is going on a honeymoon may have to leave the wife or the husband behind to return to Canada, and this is not right. Something is wrong with that and we have to do something about it.

• 1735

I know a medical doctor who married someone outside the country and brought his wife here. He got her in. He was stopped at Immigration, but he raised enough hell that he got her in. If people know enough to do that, they do get their spouses in.

Mr. Burstein: I don't know the statistics. The average processing time for spouses, taken across all posts in the third quarter of this year, was 243 days.

Mr. Shields: Yes, we're talking just about a year.

Mr. Burstein: That is approximately eight months.

Mr. Shields: That is the average, so some would go up to 400 or 500 days. I am not trying to be negative here; I am trying to seek a solution. I think that is what we are supposed to be trying to do.

Mr. Wappel: Just to make that point, I think Mr. Shields gets where I am coming from. I am perturbed to hear that there is no active consideration of either speeding the spousal application even more or processing from within Canada. I have yet to hear a specific answer as to why there is something wrong.

Let me also tell you I have a letter in my possession that I will give to Mr. Harder just as soon as the break is over. It is from a person in India who is married and is being sponsored by a Canadian citizen. The letter says it will take 20 months to process the application.

[*Translation*]

M. Shields: Ce que nous voulons dire, et je suis certainement d'accord... Si une personne arrive en touriste de l'Allemagne, de la France ou du Nigéria—bref, d'un autre pays quel qu'il soit—et épouse un Canadien, elle peut avoir le droit de s'établir ici. Si le couple se marie au Canada et que le mariage est réputé authentique, conjoint peut être autorisé à s'établir ici. Ce pourrait être long...

M. Heap: À moins qu'ils viennent des Antilles, auquel cas, on les renvoit chez eux.

M. Shields: Ce n'est pas ce qui se fait pour mes électeurs. Ce n'est pas cela que j'ai constaté.

M. Heap: Tant mieux pour eux.

Le président: Je trouve la discussion fructueuse. Je ne veux pas faire une application stricte du règlement, en autant qu'on respecte un certain ordre. Laissez-le terminer, puis si vous voulez poser des questions supplémentaires, vous aurez la parole.

M. Shields: On parle toujours de mariage authentique ou consommé. Il y a le problème des cultures où les mariages sont décidés par les familles. Par exemple, je connais des cas où la personne s'est mariée par procuration et a ensuite parrainé son conjoint, qu'il n'avait jamais rencontré. Certaines personnes sont arrivées au Canada de cette façon.

Est-ce vraiment le noeud du problème? N'y a-t-il pas une autre façon d'aborder la question? Il me semble que de terribles injustices sont commises. Il arrive qu'après la lune de miel, la personne doive quitter son mari ou sa femme pour revenir au Canada. Cela ne devrait pas se passer ainsi et il faut faire quelque chose.

Je connais un médecin qui s'est marié à l'étranger et qui a ramené sa femme avec lui. Il a réussi à la faire entrer. Les agents d'immigration l'ont arrêté, mais il a fait un tel scandale qu'on a fini par laisser entrer sa femme aux pays. Ceux qui osent réussissent à faire admettre leurs conjoints.

M. Burstein: J'ignore les statistiques. Le traitement des demandes d'immigration des conjoints a pris en moyenne 243 jours, pour l'ensemble des bureaux, pendant le troisième trimestre de cette année.

M. Shields: Donc, à peu près une année.

M. Burstein: Environ huit mois.

M. Shields: Comme c'est une moyenne, il arrive que cela prenne 400 ou 500 jours. Ce n'est pas que je veuille critiquer, mais il faut trouver une solution. C'est ce que nous sommes censés faire.

M. Wappel: Je veux simplement faire remarquer que M. Shields est arrivé là où je voulais en venir. Je suis ennuyé d'apprendre qu'on ne songe ni à accélérer le traitement des demandes des conjoints, ni à le faire pendant que le conjoint se trouve au Canada. Personne ne m'a encore expliqué pourquoi au juste c'est impossible.

De plus, j'ai en main une lettre que je remettrai à M. Harder dès la fin de l'intercession. Elle vient d'une personne en Inde qui est mariée à un citoyen canadien qui la parraine. Dans la lettre, elle dit que l'étude de sa demande prendra 20 mois.

Texte]

Now, that's nonsense, based on the professed statements ıade here, and it is absolutely outrageous and unacceptable. have it in writing and I will provide you with the details. his kind of thing cannot go on, especially when you have dmitted to me that a spouse, assuming there is no criminal ecord and no health problems, will be united with a Canadian ponsor. It is simply a question of numbers management, as I see

Mr. Harder: Mr. Wappel, I didn't say that no consideration as being given to ways of expediting the processing of spousal pplications or indeed any applications. We are always looking t ways of expediting and processing claims.

I also think we should put it in perspective. I hear you on pousal sponsorships and the like. I think we must also recognize ne five-year plan. In 1984 the total number of immigrants we nded in Canada was a bit better than 80,000. We are now at a uarter of a million a year.

There is a heck of a lot of good work being done by edicated officers across the country and across the world in ur missions abroad. I think it has to be kept in mind when nderstandable frustrations are brought to your attention. hese become the focus of frustration because we don't get tters from the thousands of people who are landed effectively, ppropriately and courteously. I just want to put this in erspective, recognizing your concerns.

We are always working on ways of expediting and dealing with ases more efficiently. As I indicated earlier, we are looking at ays in which regulatory change can assist our colleagues abroad deal with spousal applications at a higher priority than other amily class applications. This is a mechanism as well. I think it s important to bear in mind.

M. Jourdenais: Une question supplémentaire, monsieur le résident.

The Chairman: I think I have to make a decision here. It is ow 5.40 p.m. and Dan was next on the list. If Dan will concede o you for a supplementary, that is fine with me. Otherwise, he as been waiting patiently. He hasn't had much say today. Did ou want to let Mr. Jourdenais have a supplementary or do you ant to proceed?

Mr. Jourdenais: It is only a question of numbers. Mr. hairman said that—

The Chairman: No, no. I said, Mr. Heap, did you wish to oncede?

Mr. Heap: There seems to be a variation on interjections. When I interject, it is out of order. When Mr. Shields interjects, t is in order. Now when Mr. Jourdenais—

The Chairman: I am keeping it in order.

Mr. Heap: It depends on which side of the table—

The Chairman: No, no. I am keeping it in order, Mr. Heap. didn't hear any interventions today from you. If I missed you, ust be a little louder.

[*Traduction*]

Ça n'a pas de bon sens d'après ce que vous venez de nous dire, c'est tout simplement scandaleux et inacceptable. J'ai ici tous les détails par écrit et je vais vous les communiquer. Les choses ne peuvent pas continuer ainsi, surtout après vous avoir entendu admettre que tous les conjoints seront acceptés s'ils n'ont aucun problème de criminalité ou de santé. Si j'ai bien compris, c'est une question de gestion des nombres.

M. Harder: Monsieur Wappel, je n'ai pas dit que nous n'envisagions aucun moyen d'accélérer l'étude des demandes des conjoints, ou d'ailleurs, de toutes les demandes. Nous cherchons constamment à accélérer le traitement des demandes.

Il faut aussi mettre les choses en perspective. Je comprends ce que vous pensez du parrainage des conjoints, mais il faut tout de même tenir compte du plan quinquennal. En 1984, nous avons autorisé l'établissement au Canada d'un peu plus de 80,000 immigrants. Nous en sommes maintenant à un quart de million par année.

Nous avons des agents dévoués, au Canada comme dans nos délégations à l'étranger, qui abattent énormément de travail. Il ne faut pas oublier cela quand on vous signale des déceptions bien compréhensibles. On ne parle que de ces cas là parce que les milliers de personnes dont les demandes sont traitées efficacement et avec courtoisie n'écrivent pas. Je comprends vos préoccupations, mais je voulais apporter cette précision.

Nous sommes constamment à la recherche de moyens pour accélérer l'étude des demandes et la rendre plus efficace. Je le répète, nous envisageons des modifications réglementaires qui permettront à nos collègues travaillant à l'étranger d'accorder la priorité aux demandes des conjoints, par rapport aux autres demandes émanant de parents. C'est un autre mécanisme qu'il ne faut pas négliger.

Mr. Jourdenais: One supplementary, Mr. Chairman.

Le président: Je crois qu'il faut prendre une décision maintenant. Il est 17 h 40 et c'est maintenant au tour de Dan. S'il est d'accord pour que vous posiez une question supplémentaire, je n'ai pas d'objection. Mais il a attendu patiemment son tour et il n'a pas dit grand'chose aujourd'hui. Voulez-vous laisser M. Jourdenais poser une question supplémentaire ou prendre la parole immédiatement?

M. Jourdenais: C'est simplement au sujet des chiffres. Le président a dit que...

Le président: Non, non. J'ai demandé à M. Heap s'il voulait vous céder la parole?

M. Heap: Il me semble qu'il y a deux poids deux mesures. Quand c'est moi qui interrompt les autres, on me rappelle à l'ordre; quand c'est M. Shields, il n'y a pas de problème. Et maintenant, quand M. Jourdenais...

Le président: J'assure la bonne marche de la réunion.

M. Heap: Cela dépend de quel côté de la table...

Le président: Pas du tout. Tout ce fait comme il faut, monsieur Heap. Vous n'avez pas demandé à intervenir plus tôt. Si je ne vous ai pas vu, vous devez parler plus fort.

[*Text*]

Mr. Heap: You did, you did. You put me down.

The Chairman: Go ahead, Dan.

Mr. Heap: My question is about landings. I have been told from Toronto that we now have a ceiling on landings per year. If the number happens to be too high, it means it will be next year, the year after or whatever. Can you tell me whether there are ceilings for landings and what they are? What are the landing figures expected or "ceilinged" for 1991, 1992, and 1993? This is what I'm hearing in Toronto.

• 1740

Mr. Harder: We don't have ceilings. Under the plan, we have—

Mr. Heap: Wait. I'm talking about in-Canada landings.

Mr. Harder: Well, in-Canada landings are a component part. We don't have ceilings on this. In-Canada landings, in fact, have been one of the areas where efficiencies have been effected, where, as I indicated to you last night, we're exchanging computer disks rather than paper files to increase the efficiency of in-Canada landings. If there's a particular—

Mr. Heap: Okay, then the information given by telephone to my staff by staff in the Toronto offices was untrue. I'll tell my staff to tell them so and to refer them to you.

The Chairman: Perhaps you can give Mr. Harder a chance to think about that question and get back to you, Mr. Heap.

Mr. Heap: Well, if you get any further information around that point, I'd be glad to get it.

In light of the previous questions, I'd be interested to know how many applications for spousal landings in Canada have been accepted and how many have been turned down. I've been told of cases, though I don't have them with me, in which a person married in Canada to a Canadian citizen was sent home for a year or two so they could find out whether it was a bona fide marriage. As I say, I don't have the cases, but I've been told this, and it relates to certain parts of the world particularly. So I would like to find out what happens when a Canadian citizen marries somebody in Canada who's not a Canadian citizen and wants to land a person here without going home or doing a "Buffalo shuffle". A "Buffalo shuffle" is not much good for a spousal marriage that has been challenged in that way. Perhaps you don't have the figures ready at hand, but I'm sure they must be available somehow.

Mr. Harder: I'll get you the figures.

Mr. Heap: I have a further question. I think more than half a year ago, there was a statement that there would be a review of the private refugee sponsorship program. I wonder if the review has been done and if the results are available. Perhaps Mr. Burstein knows that.

[*Translation*]

M. Heap: Vous m'avez vu puisque vous avez mis mon nom sur la liste.

Le président: Allez-y, Dan.

M. Heap: Ma question porte sur le droit d'établissement. À Toronto, on me dit qu'on a imposé un plafond au nombre de personnes autorisées chaque année à s'établir au Canada. Une fois le plafond atteint, il faut attendre l'année suivante pour obtenir une autorisation. Pouvez-vous me confirmer cela et, le cas échéant, me donner les chiffres? Quels sont les plafonds imposés pour 1991, 1992 et 1993? C'est ce qu'on m'a dit à Toronto.

M. Harder: Il n'y a pas de plafond. D'après le plan, nous...

M. Heap: Un moment. Je veux parler des personnes déjà au Canada qui sont autorisées à s'établir.

M. Harder: Eh bien, c'est une composante et il n'y a pas de plafond. En fait, c'est précisément dans ce secteur qu'on a amélioré l'efficacité. Par exemple, comme je vous l'ai dit hier soir, nous utilisons des disquettes d'ordinateur plutôt que du papier. S'il y a un cas...

M. Heap: Autrement dit, les renseignements fournis au téléphone à mon personnel par des employés de vos bureaux de Toronto sont faux. Je vais dire à mes employés de les appeler pour qu'ils communiquent avec vous.

Le président: Monsieur Heap, vous devriez peut-être laisser à M. Harder la chance de se renseigner et de vous répondre plus tard.

M. Heap: Eh bien, si vous obtenez d'autres renseignements, je serais heureux de les connaître.

Étant donné les questions précédentes, je voudrais savoir combien de demandes d'établissement de conjoint ont été acceptées et combien on été refusées. Je n'ai rien à portée de la main, mais on m'a raconté l'histoire d'une personne qui s'était mariée au Canada avec un citoyen canadien et qu'on a renvoyé chez elle pour un an ou deux, le temps d'établir s'il s'agissait d'un mariage authentique. Je n'ai malheureusement pas les détails, mais c'est ce qu'on m'a raconté et il s'agit plus particulièrement de personnes ordinaires de certains pays. Je voudrais donc savoir ce qui arrive quand un citoyen canadien épouse, au Canada, une personne étrangère non-résidente puis demande le droit d'établissement pour son conjoint, sans que celui-ci soit obligé de rentrer dans son pays ou d'aller faire un petit tour à Buffalo. De toute façon, aller à Buffalo n'est pas tellement utile si le mariage est remis en question. Vous n'avez peut-être pas les chiffres à portée de la main, mais je suis certain que vous pourrez vous les procurer.

M. Harder: Je vais vous les faire parvenir.

M. Heap: J'ai une autre question. Il y a plus d'un an et demi, on a annoncé que le programme de parrainage des réfugiés serait réexaminé. Je me demande si c'est terminé et si les conclusions sont disponibles. Peut-être M. Burstein est-il au courant.

[*Texte*]

Mr. Burstein: Yes. Maybe I can start with the question you posed about the in-Canada targets.

Mr. Heap: Yes.

Mr. Burstein: There are no quotas from within Canada. What you may be referring to are some directives. I don't know specifically if there are directives, but there has been an attempt where our regions have been urged to process as many people as possible to be landed from within Canada. Now, that may have been encoded numerically, and if it was, those would be the sorts of targets you would be hearing. But it's not an attempt to limit; it would rather be an attempt to encourage, to process as many as could be processed.

Mr. Heap: I see. Well, it has been given a different interpretation in transmission then, with people being told, well, you won't be landed until such-and-such a time.

Mr. Harder: Mr. Heap, I'm going to Toronto tomorrow and I will make sure the interpretation is correct.

Mr. Heap: Good. Thank you.

Mr. Burstein: As a matter fact, Mr. Heap, additional moneys have been devoted specifically to the landing process.

Mr. Heap: Good.

Mr. Burstein: On the question of the private refugee sponsorship, yes, there is a report, and the report will be provided to the CCR within, I would say, about a week.

Mr. Heap: Good. Well, I'm very glad.

This summer the minister publicly responded to questions as to whether, in effect, further staff is allocated from family reunification service to business immigrant service. He said he was going to set up a committee to examine the possibility of keeping the two systems separate, the family stream and the entrepreneurial stream. I wonder if that committee has been established or if there's any progress report.

• 1745

Mr. Harder: Mr. Heap, I'm going to be careful and tell you the truth. I don't know what the minister was referring to in the summer. I can tell you that there is an ongoing study the minister referred to of the business programs. It might be in that context, but let me take a look and get back to you.

Mr. Heap: Thank you.

Mr. Harder: I'd rather be careful on this.

Mr. Heap: Thank you.

The Chairman: Mr. Jourdenais, the last one.

M. Jourdenais: Monsieur Harder, vous disiez qu'en 1984, you had processed 80,000 cases *et en 1991*, 220. How many more employees are there in 1991 than in 1984 working in the system? Was there an increase?

Mr. Harder: Let me put it this way. There was an increase, but it was proportional to the increase of landings. I can get you the precise figures, but I don't know the precise numbers. Perhaps Mr. Stewart, who was around at the time, can tell you.

[*Traduction*]

M. Burstein: Oui. Si vous permettez, je vais commencer par répondre à la question concernant le nombre de personnes au Canada autorisées à s'établir ici.

M. Heap: C'est bien.

M. Burstein: Il n'y a aucun contingentement pour les demandes présentées au Canada. Vous faites probablement allusion à certaines directives. Je ne suis pas certain qu'il en existe, mais je sais qu'on a voulu inciter les bureaux régionaux à autoriser le plus grand nombre possible de personnes déjà au Canada à s'établir ici. Il se peut que les lignes directrices aient comporté des chiffres et que ce soit les objectifs dont on vous a parlé. Ce n'est toutefois pas une tentative de plafonnement. On a plutôt voulu encourager l'étude du plus grand nombre de cas possible.

M. Heap: C'est bien. Il semble qu'en cours de route, les directives aient pris un autre sens puisqu'on dit maintenant aux gens qu'ils ne seront pas autorisés à s'établir avant une certaine date.

M. Harder: Monsieur Heap, je dois aller à Toronto demain et je vais m'assurer que les directives sont interprétées comme il faut.

M. Heap: Très bien. Je vous remercie.

M. Burstein: D'ailleurs, monsieur Heap, on a affecté des fonds supplémentaires à l'étude des demandes d'établissement.

M. Heap: Très bien.

M. Burstein: Pour ce qui est du programme de parrainage des réfugiés, c'est vrai, il y a un rapport et il sera remis au CCR d'ici une semaine.

M. Heap: Bien. J'en suis très heureux.

Cet été, le ministre a répondu en public à des questions sur la possibilité que d'autres employés du service de réunification des familles soient affectés à celui des gens d'affaires immigrants. Il a dit qu'il allait mettre sur pied un comité chargé d'examiner la possibilité de garder les deux systèmes tout à fait indépendants l'un de l'autre. Je voudrais savoir si le comité a été créé et s'il y a eu un rapport intérimaire.

M. Harder: Monsieur Heap, je vais être très prudent et vous dire la vérité. J'ignore à quoi faisait allusion le ministre. Je peux vous dire qu'une étude des programmes concernant les gens d'affaires est en cours. C'est peut-être ce qu'il a voulu dire, mais laissez-moi me renseigner.

M. Heap: Je vous remercie.

M. Harder: Je préfère ne pas trop m'avancer.

M. Heap: Merci.

Le président: Monsieur Jourdenais, une dernière question.

Mr. Jourdenais: Mr. Harder, you said that in 1984... vous avez étudié 80,000 dossiers *and 220 in* 1991. Aviez-vous plus d'employés en 1991 qu'en 1984 pour faire ces études?

M. Harder: Disons qu'il y a eu une augmention du personnel, proportionnelle à l'augmentation du nombre d'établissements. Je peux vous fournir les chiffres précis, mais je ne les ai pas sous les yeux. M. Stewart, qui était là à l'époque, pourrait peut-être vous renseigner.

[*Text*]

Mr. Stewart: We can certainly get you the precise figures. As Peter said, the number of staff is not proportionate to the increase in the number of migrants or the number of visitors. There have also been many efficiencies created in the system since then. I think this would be a good subject for a more detailed look as you get closer to your planned visits and we get into more detailed briefings that have been suggested by the Chairman.

M. Jourdenais: Pour ce qui est de la discrétion personnelle d'un agent, Dan Heap disait que des gens font la demande ici, une fois mariés. Il y a des gens qui sont refusés et qui sont obligés de retourner dans leur pays. Je connais des gens qui ont été acceptés et qui sont restés au Canada. Encore là, c'est à la discrétion de l'agent. Le problème qui existe est un problème humain. Les employés sont un peu humains de temps à autre. On dit parfois oui et parfois non. Il y en a d'autres pour qui la loi, c'est la loi, et c'est là qu'on a des problèmes. Il faudrait changer le système. Il faudrait aller selon la loi ou selon le sentiment, mais il faudrait que ce soit fait comme cela.

Mr. Harder: Mr. Jourdenais, I think you've put your finger on the issue that has been most difficult for this committee and your predecessor's committees to deal with, and that is how much discretion to give the minister in the act. The instinct of all ministers is to circumscribe that discretion because it's nothing but a pain. There are all kinds of pressures to exercise that discretion.

But we know from experience that to deal with cases is to have the flexibility to make the right decision. Now, there is a fine balance here between how much discretion you have in the act and how you can ensure consistency of treatment. I think simply removing that discretion may put you in a position where you would not want to be.

Discretion is an important component of any program that's dealing with the kind of people and numbers we're dealing with. Now, that's not to say that we can't improve on consistency or indeed ensure that discretion is discretion and doesn't lead to appeals and all that.

M. Jourdenais: Mais cela cause des problèmes. Vous avez un cas, ici. Nous représentons le peuple. Quelqu'un vient à notre bureau en dernier recours.

It is the last chance or else. He tried everything else and can't succeed. Then he says, "My brother married and his wife stayed here. Why does my wife have to go back?" This is the problem, so it should be simpler. They should be able to make the inquiry while they're here. I agree a lot of people will probably come and visit and get married. But it still happens anyway, so let's do it so that the people are pleased. It's a much faster system, and right now it's a good thing that the democracy in India is completely different from the democracy in Canada. You would have people who would definitely sue. If you pass the spouses before the people who are waiting in Canada, you're going to get a human rights action. So I think there should be changes in the law and that's it, especially in Canada. Outside Canada, it's a different story.

[*Translation*]

M. Stewart: Nous pouvons obtenir les chiffres précis. Comme l'a dit Peter, le nombre d'employés n'est pas proportionnel à l'augmentation du nombre des émigrants ou des touristes. N'oubliez pas que le système est maintenant plus efficace. Vous devriez étudier plus attentivement la question avant vos déplacements. Cela pourrait faire l'objet d'une séance d'information plus détaillée comme l'a suggéré le président.

Mr. Jourdenais: Concerning the discretionary power officers, Dan Heap mentioned that some people made their requests in Canada, after their wedding. Some people are turned down and have to go back home. I know people who have been accepted and who stayed in Canada. It all depends on the officer. It has to do with human nature. Officers are sometimes more understanding. Sometimes they say yes, sometimes they say no. For others, the law is always the law and they are unbending. Those create problems. The system should be changed. Either we go with the act or we go with our feelings, but it has to be the same for everyone.

M. Harder: Monsieur Jourdenais, je crois que vous mettez le doigt sur le problème le plus difficile pour votre comité et ses prédecesseurs: quelle latitude la loi doit-elle laisser au ministre. Tout ministre a comme première réaction de circonscrire le pouvoir discrétionnaire parce qu'il crée beaucoup d'embarras. Les ministres font l'objet de beaucoup de pressions parce qu'on cherche à leur faire exercer leur pouvoir de discrétion.

Nous savons pourtant d'expérience qu'on a besoin de latitude si l'on veut pouvoir prendre la bonne décision. Il faut donc arriver à accorder le maximum de latitude dans la loi tout en assurant l'uniformité des décisions. Je crois que supprimer le pouvoir discrétionnaire risquerait de vous placer dans une situation très épineuse.

Le pouvoir discrétionnaire est une composante importante de tout programme comme le nôtre qui s'adresse à un très grand nombre de personnes dans certaines situations. Nous pouvons néanmoins améliorer l'application uniforme de la loi et des règlements et nous assurer que le pouvoir discrétionnaire l'est vraiment et n'entraîne pas d'appel.

Mr. Jourdenais: But this creates problems. You have examples. We represent the people of Canada and people come to us as a last resort.

C'est vraiment en dernier ressort. Quelqu'un vient vous voir parce qu'il a tout essayé. Il vous raconte son histoire puis il ajoute: «Mon frère s'est marié et sa femme a pu rester ici. Pourquoi la mienne doit-elle s'en retourner?» Il doit y avoir moyen de faire les choses plus simplement. Pourquoi ne pas faire les enquêtes nécessaires pendant que les personnes sont ici. C'est vrai que beaucoup de personnes peuvent venir ici pour se marier. Mais si les choses doivent arriver ainsi, pourquoi ne pas les rendre heureux? Ce serait beaucoup plus rapide et à l'heure actuelle, heureusement que la démocratie en Indes est tout à fait différente de la démocratie au Canada. Sinon, il y aurait des poursuites. Si vous donnez priorité aux conjoints sur ceux qui sont déjà au Canada, il pourrait y avoir des plaintes à la Commission des droits de la personne. Je crois donc qu'il faut modifier la loi, surtout pour ce qui se passe au Canada. À l'étranger, c'est une autre paire de manches.

[*Texte*]

• 1750

The Chairman: Now that everyone else has had a chance, I want to ask something very briefly. There is the interest of individual Canadians who wish to bring people here from other parts of the world, relatives or others, and we have to respect those wishes of Canadians to a degree.

Then there's the issue of what is the interest of Canada. Is the current priority system, going back to the questions that came from over here, the current composition and levels factor that theoretically flow from the priority system, serving the broader interests of Canada? Is that in balance or should it be changed?

For example, if you look at your priority processing, as it is stated in your regulations, I wonder if that means anything any more. I wonder if that is the interest of Canada. It seems that if you ask most provinces and most Canadians, they say that the country is getting old. We need younger people. We need young people who are well educated, with technical and entrepreneurial skills. But somehow those priorities are not being felt.

What are the priorities—not of individual Canadians, which are well recognized in the levels here? What is the need of Canada, in your view? Are the priorities currently set up to meet those needs?

Mr. Harder: Mr. Chairman, you've posed a pretty broad and important philosophic question. I think my personal views are less interesting than the views of the Government of Canada, and the direction that the minister is giving through the plan does indicate where the overall thrust of the Government of Canada is, and that is to component parts that do ensure a contribution to Canada, to its economic fabric, the skills and the capacity to integrate readily, which previous generations have. We are a country of immigrants, and we seek to run an immigration program that is the best for Canada.

There are competing interests here, though, in terms of "best for Canada" that the component parts attempt to address—to provide an overall balance and yet an overall direction. Given the system that we have in place, it's not a bad system. Not to say that there can't be improvements and not to say the component parts shouldn't be adjusted, but this plan was the product of very extensive discussions across the country and does provide the imprint and the philosophical direction in which this government wished to take the immigration program.

My commitment to you and your colleagues is to ensure that this program is administered in the most efficient and compassionate way.

The Chairman: Then, if young people who are educated and have technical and entrepreneurial skills and entrepreneurs and other business people are going down as component parts, I wonder if you are being successful in meeting the minister's own suggestions of what is required in the process of the plan. I hope the committee will be able to give you some guidance about what the Canadian interest is and what that balance is for processing and priorities and the planning part.

[*Traduction*]

Le président: Maintenant que tout le monde a eu son tour, je veux poser rapidement quelques questions. Certains Canadiens souhaitent faire venir de l'étranger des parents ou d'autres personnes et nous devons respecter jusqu'à un certain point le désir de ces Canadiens.

Mais nous devons aussi penser aux intérêts du Canada. Est-ce que le système de priorités actuel, pour faire suite aux questions posées de ce côté, avec les contingentements qui en découlent, servent les intérêts du Canada en général? Est-ce que tout s'équilibre ou faut-il apporter des changements?

Par exemple, le traitement prioritaire de certaines demandes que prévoient vos règlements s'applique-t-il toujours? Je me demande si cela sert les intérêts du Canada. Si vous interrogez la plupart des gouvernements provinciaux et des Canadiens, ils vous diront que la population vieillit. Il nous faut des jeunes; des jeunes qui soient instruits, qui possèdent des connaissances techniques et qui aient l'esprit d'entreprise. On n'a pourtant pas l'impression que ces priorités comptent.

Quelles sont les priorités—pas celles des Canadiens—qu'on retrouve exprimées dans ces niveaux? Selon vous, de quoi le Canada a-t-il besoin? Est-ce que les priorités actuelles reflètent ces besoins?

M. Harder: Monsieur le président, vous posez une question de principe assez vaste. Mon opinion personnelle est moins intéressante que celle du gouvernement du Canada. Le ministre donne à son plan une orientation qui illustre les grandes préoccupations du gouvernement fédéral, à savoir que les nouveaux arrivants doivent apporter une contribution au Canada et à son tissu économique, posséder des compétences et des aptitudes qui faciliteront leur intégration, comme les générations précédentes. Nous sommes un pays d'immigrants et nous cherchons à administrer un programme d'immigration qui serve au mieux les intérêts du Canada.

Évidemment, chacun a son idée de ce qui est le mieux pour le Canada; alors il faut arriver à un certain équilibre. Le système actuel n'est pas mauveais. Néanmoins, on pourrait l'améliorer et faire quelques rajustements, mais le plan est le fruit de discussions très exhaustives avec des gens de toutes les régions du pays. Il correspond à l'orientation que le gouvernement souhaite donner au programme d'immigration.

Je m'engage auprès de vous à ce que le programme soit administré le plus efficacement et le plus humainement possible.

Le président: Alors les jeunes gens instruits qui ont des connaissances techniques et l'esprit d'entreprise, de même que les entrepreneurs et les autres gens d'affaires sont des catégories parmi d'autres, je me demande si vous allez réussir à parvenir à ce que le ministre lui-même semble trouver nécessaire. J'espère que le comité saura vous instruire des intérêts du Canada, des priorités, du mode de traitement des demandes et de la planificaiton.

[*Text*]

I don't think we can do that today. I want to say to the committee that I think we've had the beginnings of some spirited meetings here. We've had much more straightforward answers than I've seen for a while and we have even heard the answer, "I don't know", instead of a guess. I appreciate the direct and forthrightness that we've had.

It's just the tip of the iceberg. We've only just begun to understand. I thank you very much for coming, and I can see that we will have to do this again. We will look forward to your responses. We assume that if you made a commitment to a response, that response will be coming very quickly.

• 1755

Mr. Harder: Yes, more quickly than the last time. I just learned today that we are a bit delinquent, and I want to assure you, Mr. Chairman and members, that I will raise this tomorrow morning.

The Chairman: We will accept that explanation and reason this time, but I want you to know that if it happens in the future we'll be raising it in the House of Commons. Thank you very much.

Mr. Wappel: Mr. Chairman, this is not to the witnesses, whom I thank for coming today. This is a matter of committee business relating to what the committee asked me to do with respect to the removal situation in El Salvador. Could I give a brief report on that?

The Chairman: It's 6 p.m. now. Can we do that next day? We'll start where we finished off and start with that as the first order of business.

Mr. Wappel: All right. It's very short. As long as the committee knows that I did it within the timeframe requested.

The Chairman: We really appreciate that efficiency.

Mr. Wappel: I will thank Margaret Young for that.

The Chairman: Oh, it's Margaret. I should have guessed.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Nous ne ferons pas tout cela aujourd'hui. Je tiens à dire que la séance d'aujourd'hui est sans doute la première d'une série de réunions qui promettent d'être animées. Nous avons obtenu des réponses beaucoup plus franches que d'habitude. Il est même arrivé qu'on réponde: «Je l'ignore» au lieu d'essayer de deviner. J'apprécie vos réponses directes et franches.

C'est seulement la pointe de l'iceberg. Nous commençons seulement à comprendre. Je vous remercie beaucoup d'être venus; je crois qu'il faudra répéter l'expérience. Nous attendrons vos réponses avec impatience. Nous présumons que vous allez fournir rapidement les renseignements que vous vous êtes engagés à nous transmettre.

M. Harder: Oui, plus rapidement que la dernière fois. J'ai appris aujourd'hui que nous avions été un peu négligeants. Je vous assure, monsieur le président, que je vais en parler demain matin.

Le président: Va pour cette fois-ci, mais sachez que si cela se reproduisait, nous soulèverions la question à la Chambre des communes. Merci beaucoup.

M. Wappel: Monsieur le président, mon intervention ne s'adresse pas aux témoins que je remercie d'être venus aujourd'hui. C'est à propos de ce que le comité m'a demandé de faire au sujet du Salvador. Puis-je vous faire un bref compte rendu?

Le président: Il est 18 heures. Cela peut-il attendre à la prochaine fois? Nous commencerons par cette question.

M. Wappel: Très bien. Ce n'est pas long. Tant que le comité sait que j'ai respecté le délai.

Le président: Nous apprécions votre efficacité.

M. Wappel: Je vais remercier Margaret Young.

Le président: Ah, c'est Margaret. J'aurais dû y penser.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Employment and Immigration:

V. Peter Harder, Associate Deputy Minister;

Meyer Burstein, Director, Strategic Planning and Research.

From the Department of External Affairs and International Trade Canada:

Brian Davis, Director, Consular, Policy and Immigration Coordination Division;

Bill Lundy, Director, Consular and Immigration Management Services;

Gavin Stewart, Assistant Deputy Minister, Consular, Immigration Passport Affairs Branch.

TÉMOINS

Du Ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

V. Peter Harder, sous-ministre délégué;

Meyer Burstein, directeur, Planification stratégique et recherches.

Du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur.

Brian Davis, directeur, Direction de la coordination de la politique consulaire et de l'immigration;

Bill Lundy, directeur, Direction des services consulaires et de la gestion de l'immigration;

Gavin Stewart, sous-ministre adjoint, Affaires consulaires, Immigration et passeports.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 5

Thursday, November 21, 1991

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 5

Le jeudi 21 novembre 1991

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), an investigation on current immigration policies and practices: Point System and Revised Occupations List

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude des politiques et pratiques en matière d'immigration: Système de points et liste révisée des professions

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24339

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Vice–Chairmen: Harry Chadwick
Tom Wappel

MEMBERS

Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields
Brian Tobin—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président :Robert Wenman

Vice–présidents :Harry Chadwick
Tom Wappel

MEMBRES

Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields
Brian Tobin—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, NOVEMBER 21, 1991
9)

Text]

The Standing Committee on Labour, Employment and mmigration met at 10:10 o'clock a.m. this day, in Room 237-C, Centre Block, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Doug Fee, Dan Heap, Jack hields, Tom Wappel and Robert Wenman.

Acting Member present: Edna Anderson for Harry Chadwick.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

Witnesses: From the Department of Employment and Immigration: V. Peter Harder, Associate Deputy Minister; Meyer Burstein, Director, Strategic Planning and Research and Doug Giddings, Director, Occupational Studies and Program Linkages Unit, Labour Market Outlook and Sectoral Analysis.

In accordance with its mandate pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed its study on current immigration policies and practices. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Wednesday, November 6, 1991, Issue No. 4*).

Peter Harder make an opening statement, and with the other witnesses, answered questions.

It was agreed,—That, once the Committee meeting of November 27, 1991 on immigration processing abroad, with officials of the Department of External Affairs, is confirmed, the Clerk of the Committee advise these officials that the Committee members will request information on removal of rejected refugee claimants from Canada to El Salvador;

—That, the officials of the Department of Employment and Immigration be invited to appear on the same day to give their viewpoint on this question; and

—That, officials of both departments be provided with the document entitled "Increased Faith? Repatriations and Deportations to El Salvador, A Human Rights Study" by the Jesuit Refugee Service/Canada, before this meeting.

At 11:34 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 21 NOVEMBRE 1991
(9)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à 10 h 10, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Doug Fee, Dan Heap, Jack Shields, Tom Wappel et Robert Wenman.

Membre suppléant présent: Edna Anderson remplace Harry Chadwick.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche.

Témoins: Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration: V. Peter Harder, sous-ministre délégué; Meyer Burstein, directeur, Planification stratégique et recherches; Doug Giddings, directeur, Section des études sur les professions et des relations avec les programmes, Perspectives du marché du travail et analyse structurelle.

Conformément à son mandat établi en vertu du paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité poursuit l'étude des politiques et pratiques en matière d'immigration. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 6 novembre 1991, fascicule No. 4*).

Peter Harder fait une déclaration, puis répond aux questions avec les autres témoins.

Il est convenu,—Que, après confirmation de la séance du 27 novembre 1991 sur le processus d'immigration à l'étranger, qui se tiendra en présence de fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, le greffier du Comité informe ces derniers que les membres du Comité leur demanderont de l'information au sujet du renvoi par le Canada au EL Salvador de revendicateurs du statut de réfugié.

—Que des fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration soient invités à comparaître devant le Comité le même jour afin de donner leur point de vue sur la question; et

—Que soient donnés aux fonctionnaires des deux ministères, avant la séance, des exemplaires du document intitulé: «Increased Faith? Repatriations and Deportations to El Salvador, A Human Rights Study» produit par le Jesuit Refugee Service/Canada.

À 11 h 34, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Monique Hamilton

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, November 21, 1991

• 1009

The Chairman: Ladies and gentlemen, let's start right now so that we can have as much time as we can for a few more questions.

I would just like to cover an item of business before we proceed with our witnesses. Mr. Heap has done some work for us; I know Mr. Wappel has as well. As soon as he gets here he can bring us up to date, but could we start with your report, Mr. Heap.

Mr. Heap (Trinity—Spadina): Mr. Chairman, I was asked to write to Mr. Gavin Stewart at External Affairs on the matter of Kuwaitis a question having been raised in correspondence by Mr. Glen Williams, Secretary-Treasurer of the Canadian Coalition of Palestinian Human Rights.

• 1010

I have the answer from Mr. Stewart, dated November 19, and our clerk also has a copy of his answer. I understand she will be having it translated for distribution to the committee.

I shall also be sending a copy of the answer to Mr. Williams because the information apparently available to Mr. Stewart seems to be at variance with that available to Mr. Williams and the latter may wish to comment further.

May I also add, Mr. Chairman, that I'm a little surprised that the transcript of the meeting of two weeks ago is not available. I understand from Ms Hamilton that it should be here by now, but it isn't. I don't know whether this delay reflects any change of priorities in the staffing, if we're getting things done in that kind of timeframe, but the transcripts are often very useful shortly after the meeting. A delay of two weeks is unusual and I hope it won't be the standard.

The Chairman: All right. Thank you very much, Mr. Heap, for following through on this. Mr. Heap's action has been suggested. Is there any disagreement with that action? Perhaps we will need a chance to have a look at the information. We'll accept the information and have it translated and circulated for the members, and then you can perhaps comment next week.

Mr. Wappel, you're on right now, with your report.

Mr. Wappel (Scarborough West): My report. Is my report here?

The Chairman: Do you want us to leave this matter until the end of the meeting?

Mr. Wappel: No, I'm ready.

The committee asked me to inquire about the report "Increased Faith?", on El Salvador, by the Jesuit Refugee Service. With the able assistance of Margaret Young, we inquired of the Department of External Affairs.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 21 novembre 1991

Le président: Mesdames et messieurs, commençons tout de suite afin qu'il nous reste plus de temps pour poser des questions.

Il y a tout d'abord un point que j'aimerais traiter avant que nous entendions les témoins. M. Heap a effectué une recherche pour nous; et je sais que M. Wappel l'a aussi fait. Dès qu'il arrivera, il pourra nous mettre au courant, mais nous pourrions commencer par parler de votre rapport, monsieur Heap.

M. Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le président, on m'a demandé d'écrire à M. Gavin Stewart, aux Affaires extérieures, au sujet de Koweitiens, car une question a été soulevée dans une lettre de M. Glen Williams, secrétaire-trésorier de la Canadian Coalition of Palestinian Human Rights.

J'ai ici la lettre de M. Stewart, datée du 19 novembre, et la greffière en a une copie. Je crois savoir qu'elle la fera traduire pour qu'elle soit distribuée au comité.

J'enverrai également un double de la réponse adressé à M. Williams, étant donné que les renseignements dont dispose M. Stewart semblent ne pas correspondre avec ceux qu'a M. Williams et que celui-ci pourrait vouloir faire d'autres observations.

J'aimerais aussi ajouter, monsieur le président, que je suis étonnée de constater que le compte rendu de la réunion d'il y a deux semaines n'est toujours pas disponible. M^me^ Hamilton me dit qu'on devrait déjà l'avoir, mais on ne l'a pas. Je ne sais pas si ce retard—le fait qu'il faille tant de temps pour obtenir quelque chose—est dû à un changement qu'on aurait apporté en ce qui concerne les priorités en matière de dotation en personnel, mais il est souvent bien utile d'avoir les comptes rendus peu après la réunion. Un délai de deux semaines est inhabituel et j'espère que cela ne deviendra pas la pratique courante.

Le président: Très bien. Merci beaucoup, monsieur Heap, de nous avoir informé. M. Heap a proposé une mesure. Y a-t-il des objections? Peut-être faudrait-il que nous ayons l'occasion d'examiner les renseignements. Nous accepterons les renseignements, nous les ferons traduire et distribuer aux membres, et vous pourrez peut-être en discuter la semaine prochaine.

Monsieur Wappel, vous avez la parole pour traiter de votre rapport.

M. Wappel (Scarborough-Ouest): Mon rapport, est-ce que mon rapport est là?

Le président: Voulez-vous que nous traitions de cette question à la fin de la séance?

M. Wappel: Non, je suis prêt.

Le comité m'a demandé de m'informer au sujet du rapport intitulé «Increased Faith», qui porte sur le Salvador et qui a été rédigé par le Service des Jésuites pour les réfugiés. Grâce à l'aide de Margaret Young, nous nous sommes informés auprès du ministère des Affaires extérieures.

Texte]

The specific question was, when the Department of Employment and Immigration decides to remove someone to El Salvador, what information does the department rely upon that is given to it by External Affairs in order to determine whether or not it is the "right time" to send someone back to El Salvador?

Not surprisingly, we were not given a straight answer. The Department of External Affairs acknowledges the situation in El Salvador is not good; however, its officials are not prepared to answer the substantive question as to what advice they give when the removals division asks about the situation and the procedure that takes place.

That being the case, it would be my recommendation to the committee, based on the information we've been able to obtain, that we ask the person who normally deals with CEIC regarding that portion of the world, as well as the person in charge of the Central America desk at the Department of External Affairs, to be requested to meet with us here to answer that very specific question.

I also recommend that in advance of that meeting, he, she, or they be provided with a copy of this particular report, so that they can provide us with some intelligent comment on it and on the points raised; more particularly, very specific answers to the questions as to what they say when they are called by the removals division, as to what procedure is followed, how it works, on what information they rely, how often that information is updated, and whatever other questions the committee might come up with.

That would be my recommendation, based on the findings we've found. Thank you.

The Chairman: Thank you very much for making that effort and for your recommendations. I think they fall right in line with our approach, because Mr. Harder said last time that they would be interested in briefing us on removals and we could manage this specific case at the same time.

Minister Barbara MacDougall will not be available until after Christmas, but her staff is available for November 27. That is to be confirmed. They have already suggested they could come generally on the other issues, but we could specifically alert them to the issue of removals.

• 1015

We might ask Mr. Harder to provide us with someone on the other removal side, and maybe we could have a briefing first from Mr. Harder's staff on the issue of removals. Then we could go into questioning and, specifically, would cover this area as well as other areas regarding removals. We could perhaps cover that issue in one meeting by having a briefing from both External and Immigration, then getting into the questions.

[*Traduction*]

On voulait savoir expressément, lorsque le ministère de l'Emploi et de l'Immigration décide de renvoyer quelqu'un au Salvador, sur quels renseignements fournis par les Affaires extérieures le ministère s'appuie-t-il pour conclure que c'est le «bon moment» pour renvoyer quelqu'un au Salvador?

Nous n'avons pas obtenu de réponse précise, et ce n'est pas étonnant. Le ministère des Affaires extérieures reconnaît que tout ne va pas pour le mieux au Salvador; cependant, les hauts fonctionnaires ne sont pas disposés à répondre à la question essentielle de savoir ce qu'ils conseillent de faire quand le service chargé des renvois s'enquiert de la situation et de la procédure à suivre.

Cela étant dit, je recommande au comité, compte tenu des renseignements que nous avons pu obtenir, de demander à la personne qui, à la CEIC, est chargée de cette région du monde, ainsi qu'aux responsables de l'Amérique centrale au ministère des Affaires extérieures, de comparaître devant le comité pour répondre précisément à cette question.

Je recommande aussi qu'avant de tenir cette séance, on remette à ces personnes un double de ce rapport-ci, afin qu'ils puissent en discuter avec nous de façon éclairée et débattre des points soulevés; mais aussi, plus particulièrement, pour qu'ils puissent répondre à des questions précises sur ce qu'ils disent au service des renvois, lorsqu'il les interroge sur la procédure suivie, son déroulement, les renseignements sur lesquels ils s'appuient, la fréquence des mises à jour de ces renseignements et tout autre aspect que le comité aimerait aborder.

Voilà ce que je recommande, compte tenu des renseignements que nous avons pu obtenir. Merci.

Le président: Merci d'avoir fait cet effort et merci pour vos recommandations. Je pense qu'elles correspondent à la voie que nous envisagions de suivre, étant donné que M. Harder a dit la dernière fois qu'ils souhaiteraient nous informer de la situation en matière de renvoi et que nous pourrions alors traiter de cette question précise.

L'honorable Barbara MacDougall ne peut pas comparaître d'ici Noël, mais ses hauts fonctionnaires pourraient se libérer pour le 27 novembre. Il faudra le confirmer. Ils ont déjà laissé entendre qu'ils pourraient comparaître à d'autres sujets, mais nous pourrions les prévenir qu'il sera expressément question de la question des renvois.

Nous pourrions demander à M. Harder de déléguer quelqu'un pour traiter de l'autre aspect du renvoi, et peut-être pourrions-nous d'abord être informé par le personnel de M. Harder au sujet des renvois. Puis nous pourrions passer aux questions et traiter précisément de ce domaine ainsi que d'autres qui ont trait aux renvois. Nous pourrions peut-être vider la question en une séance: les représentants du ministère des Affaires extérieures et du ministère de l'Immigration, nous fourniraient d'abord des renseignements et ensuite nous passerions aux questions.

[*Text*]

Is that agreeable? Perhaps our clerk could let people know what the course of action has been and our follow-up. They should be notified of the meeting; they may wish to sit in on it. I don't think we need to call them as witnesses, but if they're interested, they should know they are welcome.

Mr. Wappel: Excuse me, Chairman, by that do you mean the authors of the report should be advised?

The Chairman: Yes.

Mr. Heap: I am in agreement with the proposal that we get that information. I'm wondering when the meeting will be. As you said, there are other countries to which there are removals, and I may wish to assemble more information. Will it be before the Christmas break?

The Chairman: Yes, November 27. Generally speaking, when we're doing things like this we should welcome others to come and join us here like this. It's good that we invite them to listen to the discussion if they wish, or you may want to discuss with them further and be ready to ask some of their questions for them to get some answers.

If that's the end of the business, we will now get to our witnesses. We're very pleased that Mr. Harder and Mr. Burstein could come back so quickly. We got into the question last time of priorities and processing. We did removals, so we're probably going to focus more on removals in the next meeting, if you have something further to say on that. We'll try to keep the questioning on removals towards the end of the meeting. Let's go back to the issues of priorities and processing and the point system and revised occupational lists and so forth, as has been requested.

In addition, a background paper was prepared for you on independent immigration. I hope you've had a chance to look at it. This is another area we might do generally. Mr. Harder gives us the privilege of being fairly free in our questioning.

We have the minister coming on Monday. That's a very important meeting, and hopefully the meetings we're having now with Mr. Harder and Mr. Burstein will clear a lot of the air so our questions can be to the point when the minister comes on Monday. Mr. Harder, please.

Mr. V. Peter Harder (Associate Deputy Minister, Department of Employment and Immigration): Thank you very much, Mr. Chairman. I'm happy to be back. If I can make one comment on your earlier discussion on removals, we would certainly be willing to come and participate in a broader discussion. Without telling the committee how to do its business, I suggest you may wish to hear from the chairman of the Immigration and Refugee Board who, in his

[*Translation*]

Est-ce que cela vous convient? La greffière pourra peut-être les tenir au courant de la situtation et leur faire part du suivi que nous avons assuré. Ils devraient être informés de la réunion; ils pourraient souhaiter y assister. Je ne crois pas que nous ayons besoin de les faire comparaître comme témoins, mais si cela les intéresse, il faut leur faire savoir qu'ils seraient les bienvenus.

M. Wappel: Excusez-moi, monsieur le président, voulez-vous dire par là que les auteurs du rapport devraient être informés?

Le président: Oui.

M. Heap: Je suis d'accord pour que nous obtenions ces renseignements. Je me demande quand la réunion aura lieu. Comme vous l'avez dit, il y a d'autres pays où l'on procède à des renvois, et j'aimerais peut-être obtenir des renseignements à ce sujet. Est-ce que la réunion aura lieu avant le congé de Noël?

Le président: Oui, le 27 novembre. Habituellement, dans des cas comme celui-ci, nous devrions inviter d'autres intéressés à assister avec nous à la réunion. Il est bon que nous les invitions à écouter le débat s'ils le désirent, ou vous voudrez peut-être également discuter encore avec eux et poser en leur nom certaines questions.

Si cette question est réglée, nous allons maintenant entendre les témoins. Nous sommes très heureux que MM. Harder et Burnstein aient pu comparaître à nouveau dans un si bref délai. La dernière fois, il a été question de priorités et de traitement. Nous avons parlé des renvois, et nous allons sans doute nous arrêter davantage sur les renvois à la prochaine réunion, si vous avez quelque chose à ajouter à ce sujet. Nous allons essayer de garder les questions sur les renvois pour la fin de la réunion. Revenons à la question des priorités et du traitement, au système de points d'appréciation, à la liste révisée des professions, etc., comme on l'a demandé.

En outre, un document d'information a été rédigé à votre intention au sujet des demandes d'immigration présentées par des candidats indépendants. J'espère que vous avez eu l'occasion de l'examiner. C'est un autre secteur sur lequel nous pourrions nous pencher de façon générale. M. Harder nous laisse toute latitude en ce qui concerne les questions que nous voulons lui poser.

Le ministre comparaît lundi. C'est une réunion très importante, et j'espère que les réunions que nous tenons maintenant avec MM. Harder et Burnstein nous apporteront beaucoup de précisions afin que, quand comparaîtra le ministre lundi, nous puissions poser des questions très pertinentes. Monsieur Harder, vous avez la parole.

M. V. Peter Harder (Sous-ministre adjoint, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis très heureux d'être de retour parmi vous. Si vous me permettez de revenir sur ce que vous avez dit au sujet des renvois, je répondrais que nous serons certainement disposés à revenir et à participer à une discussion générale. Sans prétendre dire au comité comment il doit mener ses affaires, je pense que vous voudrez peut-être entendre le

[*Texte*]

annual report to Parliament and through Parliament to this committee last year, urged the department to focus with increased attention on removals. This is what we are trying to do, and I think it would provide a context for the discussion you may have next week.

The Chairman: Perhaps he might appear as your representative on that occasion. We'd be very pleased to have him here to make a few comments at the beginning of the meeting.

Mr. Harder: In preparation for this morning's appearance, I thought I might focus very briefly on a few comments to provide a bit of context for questioning from members. The subject before us is independent immigration and skilled workers.

As you know, the 1992 levels plan calls for 30,500 independent immigrants. This is composed of 22,500 independents and 8,500 assisted relatives. This represents a little over 12% of the immigration movement. By 1995 the proportion will grow to about 16%.

• 1020

Our analysis tells us that independent immigrants have the highest endowment of human capital; that is to say, they have the highest levels of education, the highest levels of skill, and the strongest language skills. Not surprisingly, this is the case as they meet the selection test.

I should point out that a number of Canadian and American economists have attributed the strong economic performance—and by extension, successful integration—of immigrants in Canada and Australia to the fact that Canada and Australia, unlike the United States, both use selection point systems. More research needs to be done on this thesis, but the general conclusions would likely hold. While there are some comparisons, as between Canada and Australia, the three-country study makes some interesting observations about the quality of an independent immigrant movement.

Having acknowledged the advantages of a strong, independent movement, the current system, as can be read in the concern of this committee, is in need of a fix. In a nutshell, we have a number of problems.

The most immediate and pressing problem is that caused by oversupply, particularly with respect to assisted relatives. The second problem is that the selection factors we are using are outdated and in need of either replacement or adjustment.

With respect to the first problem, the question of oversupply, it appears that the bonus points available to assisted relatives calls into question our ability to manage the number that qualifies. The results are growing line-ups and deteriorating processing times. This implies delays in policy implementation and lessening control over economic quality. In fact, because we must control overall component volumes, we end up having to cut independents without relatives.

[*Traduction*]

président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Dans son rapport annuel présenté l'année dernière au Parlement et, par l'intermédiaire du Parlement, au comité, il a exhorté le ministère d'accorder davantage d'attention à la question des renvois. C'est ce que nous essayons de faire, et je pense que cela pourrait servir de cadre à la discussion que nous pourrions avoir la semaine prochaine.

Le président: Peut-être pourrait-il vous représenter à cette occasion. Nous serions très heureux de l'accueillir et de l'entendre faire quelques observations au début de la séance.

M. Harder: En prévision de la séance de ce matin, j'ai cru bon de préparer quelques brèves observations, qui pourraient susciter des questions de la part des membres. Nous devons parler des demandes d'immigration présentées par des candidats indépendants et des travailleurs qualifiés.

Comme vous le savez, selon le plan établi pour 1992, le niveau d'immigrants indépendants est fixé à 30,500. Ils se divisent en 22,500 demandeurs indépendants et 8,500 parents aidés. Ils représentent un peu plus de 12 p. 100 de tous les immigrants. D'ici 1995, cette proportion passera à environ 16 p. 100.

D'après notre analyse, ce sont les immigrants indépendants qui présentent le meilleur capital humain, c'est-à-dire le niveau d'études le plus élevé, les plus hautes compétences professionnelles et les meilleures compétences linguistiques. Ce n'est pas surprenant, puisqu'ils répondent aux critères de sélection.

J'aimerais faire remarquer qu'un certain nombre d'économistes canadiens et américains attribuent le bon rendement économique—et par extension, la bonne intégration—des immigrants au Canada et en Australie au fait que, contrairement aux États-Unis, le Canada et l'Australie appliquent un système de points d'appréciation. Il faudra faire davantage de recherches à ce sujet, mais de telles recherches confirmeraient probablement les conclusions générales. L'étude sur les trois pays contient certes des comparaisons, comme celles entre le Canada et l'Australie, mais on y fait également des observations intéressantes sur la qualité de l'immigration indépendante.

Maintenant que nous connaissons les avantages d'une forte immigration indépendante, nous devons admettre que le système actuel doit être révisé, comme le montrent les préoccupations exprimées par votre comité. En résumé, nous avons un certain nombre de problèmes.

Le problème le plus immédiat et le plus pressant vient d'une immigration trop forte, plus spécialement en ce qui a trait aux parents aidés. Le deuxième problème vient de ce que les facteurs de sélection que nous utilisons sont désuets et doivent soit être remplacés, soit être adaptés.

En ce qui a trait au premier problème, c'est-à-dire l'immigration trop forte, il semble que les points supplémentaires alloués aux parents aidés remettent en question notre capacité de gérer le nombre d'immigrants qui peuvent être reçus. Par conséquent, les listes d'attente s'allongent, tout comme le temps de traitement des demandes. Il s'ensuit des retards dans la mise en oeuvre de la politique et un contrôle moins grand de la qualité économique. En fait, il arrive qu'à cause de cette situation, on doive refuser les demandes d'immigrants indépendants sans parents.

[*Text*]

The second problem, that is to say, the question of selection and the criteria we are using, has a number of dimensions to it. The age factor favours people who mirror our demographic profile. There are many people who, for demographic reasons, advocate a shift towards a younger population for the immigration movement. The education factor does not benefit higher education. This is obviously inconsistent with our priority on the prosperity initiative. The language factor doesn't sufficiently reward English and French fluency. This contradicts the research that has been done indicating that language ability is the most important determinant of successful adjustment.

Finally, the occupation factor is consistent with the philosophy of micro-management. Research, by both ourselves and institutions such as the Economic Council, suggests that in some respects, this is dumb and impractical. We're taking some steps to correct this, but the supply problem prevented us from following through with correcting some of these component parts.

We're beginning to address the problems of regional development where the role of immigration is a factor, but it's not the lead department. That can be done through such efforts as the Designated Occupation Program, for which we have three provinces now participating. I hope and anticipate that in a very short time, a couple of other provinces will come on board.

Again, the problem of oversupply and the need to get a better grip on our ability to manage intake will need to be solved before we can make real progress on this. We need to have quicker mechanisms of response. The Designated Occupation Program is attracting provincial attention. At the same time, they are concerned, and rightly so, about the processing times and delays between application and arrival.

In conclusion, the direction the minister and the department are moving would support the direction implied by the concerns of this committee. We hope we are doing this in a balanced way, not forgetting about other component parts of the program but trying, within the economic stream of the skilled workers and the independent stream, to address concerns about both excellence and competitiveness.

I'd welcome any questions you might wish to pose on precise aspects of this. As before, I have with me my colleague, Meyer Burstein, the departmental guru on this important aspect of our program.

• 1025

The Chairman: Thank you. We're very pleased to hear that it's difficult to manage and to control a balance and that you're not satisfied with it either.

We'll now move to questions, with the first questioner being Mr. Heap. Remember, Mr. Heap, we'll try to cover subject areas and then keep going in a circle. Don't cover 10 things. Take one line of questioning and we will keep moving it around.

[*Translation*]

Le second problème, c'est-à-dire la question des critères de sélection utilisés, a plusieurs dimensions. Le critère de l'âge favorise les gens qui correspondent le plus à notre profil démographique. Bon nombre de gens préconisent, pour des raisons de démographie, que l'on reçoive davantage de jeunes immigrants. Le critère des études ne favorise pas l'arrivée de gens ayant un niveau d'études élevé. De toute évidence, cela n'est pas conforme à la priorité que nous avons attribué à la prospérité. Le critère linguistique ne favorise pas suffisamment les gens qui parlent couramment l'anglais et le français. Cela est en contradiction avec la recherche montrant que la capacité linguistique est le facteur le plus déterminant d'une bonne adaptation.

Enfin, le critère de la profession est conforme au principe de la microgestion. Des recherches menées tant par notre ministère que par des institutions comme le Conseil économique montrent qu'à certains égards, ce critère est stupide et inapplicable. Nous prenons des mesures pour y remédier, mais en raison du nombre trop grand des demandes, nous n'avons pas pu corriger certains de ces critères.

Nous avons commencé à nous occuper des problèmes de développement régional, dans les cas où l'immigration pourrait jouer un rôle, mais ce n'est pas le facteur le plus important. Pour cela, on pourrait mettre en oeuvre le Programme des professions désignées, auquel participent déjà trois provinces. J'espère que d'ici peu, d'autres provinces se joindront à elles.

Cependant, pour que l'on puisse réaliser des progrès dans ce domaine, il faudra d'abord régler le problème de la surabondance des demandes et accroître notre capacité de gérer les arrivées. Nos mécanismes de réponse doivent devenir plus rapides. Le Programme des professions désignées attire l'attention des provinces. Par contre, celles-ci s'inquiètent, à juste titre, du temps de traitement des demandes et des délais entre la demande et l'arrivée.

Pour conclure, je dirais que l'orientation adoptée par le ministre et par le ministère va dans le sens des préoccupations exprimées par votre comité. Nous espérons procéder de façon équilibrée, en tenant compte des autres éléments du programme, mais aussi en tentant, dans le cadre des mouvements économiques qu'occasionne l'arrivée de travailleurs qualifiés et d'immigrants indépendants, de veiller tant à l'excellence qu'à la compétitivité.

Je répondrai volontiers à toutes vos questions sur les divers aspects que j'ai abordés. Comme je l'ai dit précédemment, je suis accompagné de Meyer Burnstein, qui est le gourou de notre ministère en ce qui concerne cet aspect important de notre programme.

Le président: Merci. Nous sommes très heureux de vous entendre dire qu'il est difficile de maintenir l'équilibre voulu et que vous aussi vous n'êtes pas satisfaits des résultats.

Nous allons maintenant passer à la période de questions et nous commencerons par M. Heap. Je vous rappelle, monsieur Heap, que nous essayons de traiter de certains sujets précis et que nous ferons un tour de table. N'essayez donc pas de traiter de dix sujets. Choisissez un domaine qui vous intéresse et nous poursuivrons dans l'ordre.

[*Texte*]

Mr. Heap: We can go in circles later, eh?

The Chairman: Yes.

Mr. Heap: How would you relate the desire to bring in highly qualified independent immigrants with the continuing need for skills training of people already in Canada, including employer-based skills training? To put it more controversially, I'm concerned with a drive to scoop the intellectual cream from other countries, particularly from Third World countries, if that is a substitute, a sort of a short-term substitute, for training people who are here now, whether they're trained under public authority or with public subsidy or with how much participation by private employers.

Traditionally, for example, in past generations Canada, rather than training, say, tool and die makers, simply imported them from Clyde-Side or the Ruhr. There aren't any more in Clyde-Side now. I was over there. It's a strip park now, where they used to build ships, so obviously we're looking elsewhere. But there's general agreement in Canada that we haven't been doing enough training. The only disagreement was who wasn't doing enough training, and I'm concerned that this program you're advocating, intensification, should not de facto result in a relaxation of the training of Canadians.

Mr. Harder: Mr. Heap, I think that the point you're making is broadly accepted, that is to say, the federal government, the provinces and the private sector have to do a better job on manpower training. I need only point to the excellent initiative of the Canadian labour force development groups that have been established to focus on that. You're right in the sense that the selected workers program did respond to a requirement for certain skills in the labour force.

What we are dealing with in the skilled workers component today is a rather small percentage of the overall immigration flow, and I think what we're saying is that we must ensure that it is in fact a skilled work force, and that we are maximizing to Canada's economic benefit this component part of the overall immigration program. I appreciate your concern that this component part may, to use your phrase, take the cream of the crop from Third World countries.

Interestingly enough, I had a conversation with the Deputy President of Egypt, who's also their foreign affairs minister and their emigration minister, and raised this point. His response was that we are in an international world in which skilled labour must be part of the overall migration flows, and that Egypt views emigration as a component part of the globalized economy.

[*Traduction*]

M. Heap: Et nous pourrons tourner en rond plus tard, c'est ça?

Le président: Oui.

M. Heap: Comment pouvez-vous concilier le désir de faire venir des immigrants indépendants ayant reçu une formation très poussée, d'une part, avec, d'autre part, la nécessité continue de former la population canadienne, en tenant compte, entre autres, des programmes de formation créés par les entreprises? Pour parler de façon plus brutale je dirai que je m'inquiète d'un effort qui viserait à écrémer la main-d'oeuvre d'autres pays, et plus particulièrement des pays du tiers monde, si cela ne doit servir qu'à remplacer, et d'ailleurs à court terme seulement, la formation de la population actuellement au pays, que cette formation soit assurée par des organismes publics, subventionnée par l'État, ou encore effectuée avec une participation quelconque des employeurs privés.

Par exemple, traditionnellement, le Canada s'est contenté, sur une période couvrant plusieurs générations, d'importer des outilleurs de Clydeside ou de la Ruhr au lieu d'en former ici au Canada. Mais, Clydeside ne peut plus en fournir. Je m'y suis rendu et j'ai constaté qu'un parc linéaire a remplacé les chantiers navals. Il nous faut donc aller chercher ailleurs, mais tout le monde est cependant d'accord, au Canada, pour dire que nous négligeons la formation. Les opinions ne divergent que sur la question de savoir qui ne fournit pas suffisamment de formation, et je crains que le programme que vous proposez, et son intensification, risquerait, dans la pratique, d'entraîner un relâchement des efforts faits pour la formation des Canadiens.

M. Harder: Je crois, monsieur Heap, que le point de vue que vous venez d'expliquer est très largement partagé; on reconnaît que le gouvernement fédéral, les provinces et le secteur privé doivent fournir des services de formation de la main-d'oeuvre de meilleure qualité. Je me contenterai de mentionner une excellente initiative, à savoir la création de groupes de perfectionnement de la main-d'oeuvre canadienne, qui ont été créés exactement pour atteindre cet objectif. Vous avez raison, en ce sens que le programme des travailleurs sélectionnés voulait combler le manque de compétences dans certains secteurs de la main-d'oeuvre active.

Actuellement, les travailleurs qualifiés ne représentent qu'un pourcentage assez faible du nombre total d'immigrants, et je crois que nous voulons nous assurer que ces travailleurs sont effectivement qualifiés et qu'ils vont contribuer à la force économique du Canada dans le cadre général de notre programme d'immigration. Je comprends votre crainte de voir que cette composante pourrait, pour reprendre vos termes, écrémer la main-d'oeuvre des pays du tiers monde.

Il est intéressant de noter que j'ai soulevé cette même question lors d'une conversation avec le vice-président de l'Égypte, qui détient également les portefeuilles des Affaires étrangères et de l'Émigration. Il m'a répondu que dans notre monde internationalisé, la main-d'oeuvre qualifiée fait partie des mouvements de population et que l'Égypte considère que l'émigration est une composante d'une économie mondialisée.

[*Text*]

Mr. Heap: And that, very helpfully, leads onto another question. Since immigration is essentially a two-way street or more than a two-way street, and for a long time it's been noticed that there are those who use or would like to use Canada as a stepping-stone to get to the United States, I'm concerned in two ways, namely, that the importing of skilled people may have very short-range benefit. That's to say, they get here until they can get to the United States. The remark of the Egyptian Vice-President, therefore, suggests a two-edged sword.

• 1030

Secondly, I'm concerned that the establishment of any immigrant in Canada seems generally to be aided by family relationships. It's easier for a single person to pick up and move again than for one with family here before he or she came or since he or she came. I think you mentioned that because of the pressures, you had to exclude independent applicants who did not have relatives. Is that the case? On the oversupply problem, I didn't quite catch your point.

Mr. Harder: Assisted relatives are such a large component of the pressure on the independent and skilled workers component part that it almost screens out the contributions made on the economic criteria.

If I can, I'll respond in a general way and then ask Meyer to fill in with some of the studies that have been done.

First of all, in terms of Canada-U.S. flow, I assume you mean legal flow.

Mr. Heap: Well, legal flow first of all.

Mr. Harder: Because there is always concern about illegal flow, which I hope we would deal with not as part of how you manage a program but how you in a sense enforce a program. So I wouldn't speak to the illegal flow.

In terms of Canada being a stepping-stone for the U.S., I must say that nothing I have read suggests that this is a major problem in terms of either the adjustment to Canada of the independent group or our losing a talented group of recent immigrants.

Mr. Meyer Burstein (Director, Strategic Planning and Research, Department of Employment and Immigration): I'll add just a bit. Some of the research we have suggests that emigration, people leaving the country, is roughly eight times as high for the foreign-born as it is for the native-born. So immigrants generally tend to move more frequently, and we know that even from the internal mobility work we've done.

[*Translation*]

M. Heap: Et cela m'amène, tout naturellement, à une autre question. L'immigration suggère des déplacements dans deux directions opposées, et d'ailleurs dans plus de directions que ça, et on a remarqué depuis un certain temps, que certains utilisent, ou voudraient utiliser, le Canada comme antichambre avant d'aller aux États-Unis. À ce sujet, je voudrais faire deux remarques. Premièrement, les avantages découlant de l'importation de ce personnel qualifié pourraient se révéler être à très court terme. Autrement dit, ces personnes nous quitteraient dès qu'elles pourraient se rendre aux États-Unis. La remarque du vice-président égyptien laisse donc deviner l'existence d'une épée à double tranchant.

Deuxièmement, il me semble que l'établissement permament d'un immigrant au Canada serait, en règle générale, facilité par les relations familiales. Une personne célibataire peut facilement plier bagage et aller s'installer ailleurs, mais cela est plus difficile quand l'immigrant a déjà de la parenté au Canada, ou quand sa famille vient l'y rejoindre. Je crois que vous avez indiqué que diverses pressions vous ont amené à exclure les demandeurs indépendants qui n'avaient pas de famille au Canada. Est-ce exact? En ce qui concerne la surabondance de l'offre, je n'ai pas bien saisi la portée de votre remarque.

M. Harder: La catégorie des parents aidés constitue un élément très important qui fait pression sur la catégorie des immigrants indépendants et des travailleurs qualifiés, et elle élimine pratiquement de ce fait les contributions fondées sur des critères économiques.

Si vous me le permettez, je vous donnerai une réponse générale et je demanderai à M. Meyer de la compléter en se référant aux études faites à ce sujet.

Tout d'abord, en ce qui concerne les mouvements du Canada vers les États-Unis, je pense que vous parlez des cas légaux.

M. Heap: Eh bien, on peut commencer par eux.

M. Harder: On se préoccupe en effet toujours des déplacements transfrontaliers illégaux, et je pense que nous pourrions traiter de cet aspect non pas dans le cadre de la gestion d'un programme, mais dans celui de la mise en oeuvre, eu un sens, de ce programme. Je ne parlerai donc pas des déplacements illégaux.

En ce qui concerne l'utilisation du Canada comme antichambre des États-Unis, je dois dire que je n'ai rien lu qui suggère que c'est là un problème important, qu'il s'agisse de l'implantation au Canada des immigrants indépendants ou de la perte d'immigrants récemment arrivés et possédant des compétences recherchées.

M. Meyer Burstein (directeur, Planification stratégique et Recherche, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Je pourrais ajouter un bref commentaire. Certaines des études dont nous avons pris connaissance suggèrent que le taux d'immigration parmi les personnes nées à l'étranger est huit fois plus important que celui constaté parmi les personnes nées au pays. Les immigrants ont donc tendance à se déplacer plus fréquemment, et ceci est d'ailleurs confirmé par les études portant sur la mobilité de la population active au Canada.

[*Texte*]

Interestingly enough, if you look at how people direct themselves when they come to the country—and I do this with reference to, say, the period when the Alberta oil economy was really booming—there was a shift not only in independent immigration towards Alberta but also in the family class and in the refugee flows. So, by and large, immigrants direct themselves towards jobs.

In terms of trying to fix people, either direct them to areas where they're needed or find some other way of stabilizing them, you're probably right in what you say, that people with families tend to be less mobile, and the same would hold true for people who actually have been put into arranged jobs. In fact, the Quebec grid, unlike the federal selection grid, recognizes these things, so more points are awarded, for example, for spouse and children, and also if the spouse has employment. So there's a real attempt there to try to direct people and to integrate them so they become less mobile.

Mr. Heap: Has there been any comparison, then, of the Quebec practice with the practice for the rest of Canada? In other words, are we considering perhaps borrowing some of Quebec's ideas on that?

Mr. Burstein: Yes, we are in fact. As a matter of fact, the Designated Occupation Program, which is really still in an experimental phase, was an attempt to do just that, to direct people regionally with a little more precision. Also, because we've been looking at the selection criteria overall, we've been looking at the Quebec system, at the Australian system. There's not really a lot to be learned from the new American system. However, we've been looking at those systems, and we think there's probably merit in some of the things being done.

• 1035

Mr. Heap: One final quick question. In Mr. Harder's remarks, I'm still not quite clear whether I heard correctly or what is the significance of this. He said because of the growing line-ups and the slightly deteriorating control over economic quality it was necessary to exclude at some point, or relatively to exclude, independents that did not have relatives? Was that what you said?

Mr. Harder: That is the consequence of having the assisted relative component such a major part of the independent stream. In a sense, we have to balance those two impulses, and I guess, if I could be frank, our view is that it is not balanced at the present time.

Mr. Heap: At some time, I would be interested in hearing further comment on that, how you would decide what is the right balance.

Mr. Harder: What is the right balance, yes.

Mr. Heap: From the point of view of people resident here, of course, wanting to bring their relatives, there is a strong preference for the assisted relative class.

[*Traduction*]

Il est également intéressant de noter les destinations choisies par les immigrants quand ils arrivent au pays. Je pense, par exemple, à la période de la grande prospérité du secteur pétrolier en Alberta; non seulement les immigrants indépendants se dirigeaient vers l'Alberta, mais cette province a également connu une augmentation des arrivées dans la catégorie de la réunification des familles et celle des réfugiés. En règle très générale, donc, la destination des immigrants reflète les possibilités d'emploi.

Si l'on pense à l'enracinement des immigrants, soit en les orientant vers les régions où leurs services sont requis, soit en essayant de trouver d'autres méthodes, vous avez probablement raison quand vous dites que les familles sont souvent moins mobiles que les célibataires; cela serait également vrai des personnes dont l'emploi a été prévu à l'avance. En fait, et contrairement au système de sélection fédéral, le système du Québec tien compte de ces aspects et, par exemple, il accorde plus de points si l'immigrant est accompagné de son conjoint et d'enfants, et si un emploi est déjà prévu pour le conjoint. Cela reflète la volonté d'orienter les immigrants et de les intégrer de façon à réduire leur mobilité.

M. Heap: A-t-on comparé ce qui se fait au Québec avec ce qui se fait dans le reste du Canada? Autrement dit, a-t-on envisagé d'empruter certaines des idées du Québec à ce sujet?

M. Burstein: Oui, c'est ce que nous faisons d'ailleurs. Le Programme des professions désignées, qui n'en est vraiment encore qu'à l'étape expérimentale, visait exactement cet objectif, à savoir orienter les immigrants vers telle ou telle région d'une façon un peu plus précise. D'autre part, quand nous avons examiné l'ensemble de nos critères de sélection, nous avons également étudié le système québécois et le système australien. Le nouveau système américain ne peut vraiment pas nous apporter grand-chose. Toutefois, nous l'avons examiné également et nous pensons que certains éléments de ces systèmes mériteraient peut-être d'être retenus.

M. Heap: Une dernière remarque, rapidement. En écoutant l'exposé de M. Harder, je ne suis pas sûr d'avoir bien entendu ou d'avoir bien compris la portée de l'une de ses remarques. Il a dit que, comme les listes d'attente s'allongent et que le contrôle sur les aspects économiques se détériore légèrement, il s'est révélé nécessaire d'exclure à un moment donné, ou d'exclure dans une certaine mesure, les indépendants qui n'avaient pas de parenté au pays? Est-ce bien ce que vous avez dit?

M. Harder: Cela a été provoqué par l'importance de la composante des parents aidés dans la catégorie générale des indépendants. Dans un certain sens, nous devons trouver un équilibre entre ces deux éléments, mais, pour être francs, nous estimons que nous ne sommes pas arrivés à cet équilibre.

M. Heap: J'espère bien avoir l'occasion de vous entendre parler de la façon de décider ce qui serait un équilibre souhaitable.

M. Harder: Un bon équilibre, oui.

M. Heap: Naturellement, ceux qui résident au Canada et qui veulent faire venir leurs parents sont nettement en faveur de la catégorie des parents aidés.

[*Text*]

Mr. Harder: Yes. I think, Mr. Heap, your questions imply the difficulties of managing an immigration program in that what we must come to discuss and work on with public and parliamentary groups is an appreciation of the competing interests in the immigration program itself, which are reflected in the various categories and component parts of the immigration program. I think we can have a pretty honest and fruitful discussion on those balancing mechanisms.

Mr. Heap: Thank you.

The Chairman: Is there anyone who wants to follow along on that same line before we shift topics?

Mr. Fee (Red Deer): I want to stay on the topic of the point system, if that's all right.

One other point you mentioned that I would like to sneak in... You mentioned the Quebec situation and the points being somewhat different. Is someone in the department tracking immigrants once they come to Canada? Are the ones that are chosen out of the Quebec system remaining in the province of Quebec, or are they emigrating within Canada to other areas?

Mr. Harder: We don't at this time, but we would hope to be in a position to have a research project that would be able to do that very shortly.

Mr. Fee: I think that's fairly important. If we're going to allow more provincial responsibility for selecting people, we have to determine whether it's working or not.

Mr. Harder: That's right.

Mr. Fee: If we have different standards in different provinces, it doesn't make any sense at all if people come in one place and then move right away.

Mr. Harder: That's correct. That obviously is also a concern, not only at the federal level but at the participating province level, in that they are investing a fair resource to fill their mandate, and whether that in fact is a resource that is staying is a question of interest to them.

Mr. Fee: I want to talk about the point system. I agreed with the question Mr. Heap brought up and the fact that I don't think we should be going over recruiting. In fact, I think we don't go and recruit the cream of the crop in other Third World countries. It has struck me as ironic in some cases where I know we are sending resources educationally and assistance to Third World countries and then people from there are getting educated in our universities and staying in Canada. It seems to be a little ironic, and I can understand the points you're getting at.

[*Translation*]

M. Harder: Oui. Je crois, monsieur Heap, que vos questions reflètent les difficultés que l'on rencontre dans la gestion d'un programme d'immigration, en ce sens que nous devons rencontrer des groupes d'intérêt public et des parlementaires, et travailler avec eux. Il faut en effet reconnaître les intérêts divergents propres au programme d'immigration, qui regroupe différentes catégories et différentes composantes ayant chacune leurs caractéristiques propres. Je crois que nous pourrions avoir une discussion honnête et productive au sujet des mécanismes permettant de réaliser un équilibre.

M. Heap: Merci.

Le président: Est-ce que l'un des membres du comité voudrait continuer à explorer cette question avant de passer à un autre sujet?

M. Fee (Red Deer): Si possible, je voudrais que l'on continue à parler du système de points d'appréciation.

Il y a une autre question que je voudrais faire passer par la bande. Vous avez mentionné le Québec en précisant qu'ils ont un système de points d'appréciation qui diffère quelque peu du système fédéral. Est-ce que votre ministère suit les déplacements des immigrants une fois qu'ils sont venus au Canada? Est-ce que les immigrants retenus par le système québécois demeurent dans cette province, ou se dirigent-ils vers d'autres régions du Canada?

M. Harder: Nous ne disposons pas d'études à ce sujet pour le moment, mais nous espérons pouvoir dans un très proche avenir procéder à des travaux de recherche à ce sujet.

M. Fee: Cette question me semble assez importante. Si nous allons permettre aux provinces de jouer un rôle plus important dans la sélection des immigrants, nous devons savoir quels sont les systèmes qui donnent de bons résultats.

M. Harder: C'est exact.

M. Fee: Les normes diffèrent d'une province à l'autre, et elles ne seraient guère utiles si les nouveaux arrivants quittaient très rapidement leur première destination.

M. Harder: C'est exact. Cette question intéresse évidemment non seulement le gouvernement fédéral mais également les provinces, qui consacrent des ressources importantes pour remplir leur mandat et veulent savoir si ces ressources sont bien utilisées.

M. Fee: Je voudrais maintenant parler des points d'appréciation. Je suis d'accord avec le point de vue exprimé par M. Heap et je ne pense pas que nous devrions faire un recrutement excessif. En fait, je ne pense pas que nous allions faire du recrutement dans les pays du tiers monde pour prendre leurs meilleurs éléments. Il me semble ironique que, dans certains cas qui ont été portés à ma connaissance, nous fournissons de l'aide à des pays du tiers monde pour améliorer leur système d'enseignement et, ensuite, des citoyens de ces pays viennent poursuivre leurs études dans nos universités et demeurent au Canada. Ceci me semble ironique et je peux comprendre votre point de vue.

[*Texte*]

With the point system, however, people have to get into the system in order to be evaluated, and I am wondering if all of our offices overseas are now open so they do receive applications from all of those who are seriously considering emigrating to Canada.

Mr. Harder: Yes, and they're processed on the basis of the point system.

Mr. Fee: I've heard horror stories based on one country where people come and start lining up at four in the morning; our office says they're going to accept the first 60 or 70 today and the rest can go home. So, we're not necessarily receiving all of them in that one office.

Mr. Harder: That may well be as a result of pressure from other component parts of the immigration program, which crowd out in that country's allocation of final dispositions an independent immigration flow. Perhaps, if you want, we could talk about this specific case off the table. But that is part of the problem of managing the levels we have. How do you balance both the levels and the demand in various parts of the world? It doesn't always match.

• 1040

Mr. Fee: Mr. Chairman, in keeping with your admonition, I have two other questions on the points system. They refer directly to it. Can I carry on with them right now?

The Chairman: Yes.

Mr. Fee: One has to do with the subjective criterion where you allow so many points, in the opinion of the officer doing the interviewing. I would like to know if in the training program there is some way of assuring that subjective criterion is relatively uniform from officer to officer.

Mr. Harder: I will ask Meyer to respond to that.

Mr. Burstein: The quick answer to the question is yes, there is, but what is implied behind your question, I can address too. We have done a fair amount of analysis looking at that factor to try to understand how it is used. What we find, by and large, is that it is relatively ineffective, in that the average independent immigrant receives 7. That is the score that is almost invariably used. The Quebec grid, by comparison, allocates 22 points to the same sort of factors, 15 on a general notion of adaptability, 5 for motivation, and then a further 2 points that are just a little more precise based on whether the person has received an education in Quebec or has some ties to Quebec.

On the personal suitability factor, the officer is directed to look at a series of things, but I suspect in the end it is more based on a general apprehension of the person in front of them.

Mr. Fee: I am a little uncomfortable with the whole concept, that you are trusting one person's judgment and it depends on what mood he might be in that particular day when an individual comes in to talk to him.

[*Traduction*]

En ce qui concerne le système de points d'appréciation, cependant, il faut que les demandeurs participent à ce système de façon à pouvoir être évalués, et je me demande si tous nos postes à l'étranger sont maintenant en mesure de recevoir les demandes de toutes les personnes qui envisagent sérieusement d'immigrer au Canada.

M. Harder: Oui, et les demandes sont traitées en utilisant le système de points d'appréciation.

M. Fee: J'ai entendu des histoires horribles concernant un pays où les candidats commencent à faire la queue à 4 heures du matin pour s'entendre dire que notre représentant ne pourra recevoir que les 60 ou 70 premiers arrivés au cours de la journée et que les autres peuvent rentrer chez eux. On peut croire que, dans ce cas particulier, nous ne recevons pas nécessairement toutes les demandes.

M. Harder: Ceci peut fort bien résulter du nombre de demandeurs appartenant à d'autres catégories dans notre programme d'immigration. Il pourrait être tel que le nombre de demandeurs indépendants pouvant être reçus se voit réduit. Si vous le désirez, je pourrais discuter plus tard avec vous de ce cas particulier. D'ailleurs, c'est un exemple du problème que nous rencontrons dans la gestion d'un système à plusieurs niveaux. Comment établir l'équilibre entre les niveaux et la demande dans les différentes régions du monde? On n'arrive pas toujours aux résultats voulus.

M. Fee: Monsieur le président, je me conforme à votre avertissement. J'ai deux autres questions qui portent directement sur le système de points d'appréciation. Puis-je les poser?

Le président: Certainement.

M. Fee: L'une porte sur le critère subjectif des points attribués selon le bon plaisir de l'agent qui participe à l'entretien. Le programme de formation comprend-il un élément permettant d'assurer une certaine uniformité, quel que soit l'agent, en ce qui concerne ce critère subjectif?

M. Harder: Je vais demander à M. Meyer de vous répondre.

M. Burstein: Je peux répondre à cette question très brièvement en disant oui, mais je peux aussi répondre à ce qui vous a amené à poser cette question. Nous avons examiné attentivement cet élément pour voir comment il était utilisé et nous avons constaté, dans l'ensemble, qu'il est relativement inefficace, en ce sens que l'immigrant indépendant moyen semble presque invariablement recevoir sept points. Avec le système du Québec, si l'on veut faire une comparaison, il reçoit 22 points pour le même genre de facteurs, 15 pour la faculté d'adaptation, cinq pour la motivation et deux autres points donnés plus spécifiquement si une personne a été élevée au Québec ou a des liens avec cette province.

Quant au facteur de la personnalité, il est recommandé à l'agent de porter un jugement sur plusieurs éléments, dont le plus important, en dernier ressort, est probablement l'impression que lui fait le candidat à l'immigration.

M. Fee: J'avoue être inquiet à la pensée que tout dépend du jugement d'une seule personne, peut-être même de son humeur le jour de l'entretien en question.

[*Text*]

Mr. Harder: It is only one component part of the overall point system and, as Meyer's research would suggest, it is not arbitrarily up and down. In fact, you could almost ask why there isn't greater variation than the seven points.

It is a legitimate concern to ask how discretion is exercised. Having said that, the immigration officers, I think, are high quality people whose intentions are formed by training programs and experience that seek to select the best for Canada.

Mr. Fee: Historically, I guess it has been proven that immigrants do extremely well in this country, so overall the system has been successful.

I still have this thing in the back of my mind that worries me. Perhaps if I knew a few more of the people who are making subjective assessments, I would have the confidence that you do.

Mr. Harder: Yes.

Mr. Fee: I don't know them right now.

My last question on the points system has to do with language. I believe 15 points are assigned for knowledge of either English or French, or is that 15 points for knowledge of both?

Mr. Harder: Either.

Mr. Fee: So if you are fluent in either language you get the full point factor.

Mr. Burstein: If you are fluent in one of the official languages, speak, read, write, you can receive 9 points, and if, in addition to that, you are fluent in the second language, you get a further 6 points to make up the 15.

Mr. Harder: The second language is not 6 points as a final check mark. It may be that because you have some ability you will get 2 out of 6 as opposed to 6.

Mr. Fee: Thank you.

The Chairman: Staying with the same kind of questioning, I would like to put in a comment here and ask a question as well.

One of the things that we are being directed to now and I think, by this course of action, sort of sticking with subjects, is a difference of opinion amongst members of the committee. We are now receiving briefing information and understanding, and then at one point we will to have to break and have our own understandings about what our own priorities should be. We need to answer the question about creaming the crop of immigrants.

I would have a different opinion on that from the one that was expressed. Therefore, we need to take this information at one point, sit down, and start determining directions. For example, we talk about creaming the crop, but yet in Japan, which is a developed country, the waiting line is two and three years there as well, for independents and for these same kinds of people.

The reasons are different why they are there—smaller staff, this kind of thing—but the demand line is still very strong, I understand, from many developed countries as well as developing countries.

[*Translation*]

M. Harder: Ce n'est qu'un élément du système de points d'appréciation et, comme le montre l'étude de M. Meyer, c'est un élément relativement fixe, au point qu'on peut se demander pourquoi on tend à toujours attribuer le même nombre de points.

Il est légitime de se demander comment s'exerce ce pouvoir discrétionnaire. Cela dit, n'oublions pas que les agents d'immigration sont choisis pour leurs qualités, reçoivent une formation et acquièrent une expérience leur permettant de choisir ceux qui s'adapteront le mieux au Canada.

M. Fee: Il s'est avéré, dans l'ensemble, que les immigrants s'adaptent fort bien à ce pays, ce qui démontre amplement la valeur du système de sélection.

Mais la question ne laisse cependant pas de m'inquiéter. Peut-être serais-je moins inquiet si je connaissais certains de ceux qui sont chargés de porter ces jugements subjectifs.

M. Harder: Certainement.

M. Fee: Mais à l'heure actuelle, je n'en connais aucun.

Ma dernière question sur le système de points d'appréciation porte sur la langue: la connaissance de l'anglais ou du français vaut 15 points, si je ne me trompe, ou bien est-ce pour la connaissance des deux langues?

M. Harder: De l'une ou de l'autre.

M. Fee: Si votre connaissance de l'une ou de l'autre langue est bonne, vous obtenez les 15 points.

M. Burstein: Si vous lisez, parlez et écrivez l'une des langues officielles, on peut vous attribuer jusqu'à neuf points; si, en outre, vous avez une bonne connaissance de la seconde langue, vous recevez six points de plus, ce qui vous fait 15 points.

M. Harder: La connaissance de la seconde langue ne vous vaut pas automatiquement six points; si vous connaissez un peu cette langue, on peut vous attribuer, par exemple, deux points sur six, et non six points.

M. Fee: Je vous remercie.

Le président: Dans le même ordre d'idées, je voudrais faire un commentaire et poser également une question.

Il y a une question sur laquelle le comité est divisé et à laquelle nous sommes amenés à réfléchir par la nature même de nos travaux. Nous en sommes maintenant aux séances d'information, puis nous devrons, à un certain moment, établir notre propre ordre de priorité. L'une des questions qui se posent est la sélection des immigrants.

Sur ce point, mon opinion diffère de celle qui a été exprimée et nous devrons donc, à un certain moment, commencer à définir les orientations. Il a été question de prendre les meilleurs éléments d'un pays, mais au Japon, pays développé, l'attente dure deux ou trois ans, pour les immigrants indépendants et pour le même genre de gens.

La raison de ce délai est différente—moins de personnel et autres raisons de ce genre—mais la demande n'en reste pas moins très grande, et provient de pays développés aussi bien que de pays en voie de développement.

[*Texte*]

On the other hand, you take a country like Egypt or a country like India. Their economy cannot absorb those whom they are educating. They are massive educators of professional people around the world. The whole of the Middle East is filled with Egyptian technicians since the time of Cleopatra. It has been a tradition in that region. Palestinians and Egyptians are the teachers and the professionals throughout the region.

• 1045

It is the same case with India. You will find that throughout the United Nations, your professional staffing comes from there, as it goes around the world.

So it is not a simple answer of creaming the crop, but it does come back to a broad principle of migration and allowing migration according to demand, then, according to demand, asking who we want to accept and what those proportions are.

Mr. Harder, you said the situation is not balanced at the present time. Your views on what that balance should be are extremely important to us because you're a member of senior administration and are appointing the direction in which that balance should be redressed.

I agree very strongly that the situation is extremely out of balance. The refugee situation, which I was the first to suggest to Bud Cullen that we should even have had as a component back in 1978, to which Bud said that if the Conservatives were interested in that suggestion, he would have a look at it... He announced the first component of 5,000 six weeks later, which is the figure I had suggested because I felt refugees made up a good part of the component. But the figure has now gone from that 5,000 and, in some years, has been 60,000. Again, it is out of proportion and out of balance.

So what is this balance? How do you see it and how does your department see it? I am going to ask the minister when he comes before the committee how he sees the balance. Can you redress the balance if you want to do so? Can you manage the intake flow or are you just responding to the pressures?

Mr. Harder: Those are all questions on which we could have lengthy debates. Let me respond by making a few comments.

Firstly, my own personal views—and I don't want to say I don't have them—are less important than the views of the minister and of the government, frankly. The minister has indicated with his levels plan, and this government has indicated over the last number of years, with both its absolute levels and the component parts, what the rebalancing has been and ought to be in the future.

When you discuss independent and skilled workers, let's face it, if you take out the Chinese students and the foreign domestic movement, we are not really creaming much of the crop, to use the phrase that has been bandied about. You could argue that perhaps with Jamaican nurses, and in Hong Kong there is some "creaming the crop", but that is not really a significant component of 250,000 immigrants. Probably, in the sense of the true independent, skilled

[*Traduction*]

Par ailleurs, l'économie de pays comme l'Égypte ou l'Inde ne leur permet pas d'absorber tous les gens qui ont fait des études. Ces pays forment, en grand nombre, des spécialistes qui se dispersent dans le monde entier. Traditionnellement et depuis l'époque de Cléopâtre, le Moyen-Orient emploie les techniciens égyptiens et, dans toute cette région, les enseignants et les spécialistes sont palestiniens ou égyptiens.

C'est la même chose pour l'Inde. Beaucoup de cadres aux Nations Unies viennent de là, et il en est de même pour les membres des professions libérales, que l'on retrouve dans le monde entier.

Il ne s'agit donc pas simplement de prendre les meilleurs éléments mais de revenir à un principe de migration plus large et de considérer la demande puis de voir, dans le contexte de cette demande, qui nous voulons accepter et dans quelle proportion.

Vous avez déclaré, monsieur, qu'à l'heure actuelle, les choses n'étaient pas équilibrées. Votre point de vue à ce sujet est très important pour nous puisque vous faites partie de l'administration et que vous indiquez dans quel sens il faudrait rééquilibrer la situation.

Je conviens tout à fait que c'est très déséquilibré. Les réfugiés, que j'avais été le premier à suggérer à Bud Cullen en 1978 de considérer comme une catégorie, et il m'a déclaré qu'il envisagerait de le faire si cela intéressait les conservateurs... Bref, il a annoncé six semaines plus tard un premier chiffre de 5,000, qui est celui que j'avais suggéré parce que j'estimais que les réfugiés représentaient un élément important des statistiques. Or, ce chiffre n'est maintenant plus 5,000 et il a atteint, certaines années, 60,000. Là encore, c'est disproportionné et déséquilibré.

Donc, quel est cet équilibre? Comment le voyez-vous et comment le voit votre ministère? Je vais poser la même question au ministre lorsqu'il comparaîtra. Peut-on rétablir l'équilibre si on le veut? Peut-on contrôler le flot ou se contente-t-on de réagir?

M. Harder: Voilà beaucoup de questions sur lesquelles nous pourrions engager de longs débats. Je répondrais simplement par quelques commentaires.

Tout d'abord, mon avis personnel—et je ne dis pas que je n'en ai pas—est moins important que l'avis du ministre et du gouvernement, très franchement. Le ministre a indiqué avec ses niveaux et le gouvernement indique depuis plusieurs années, tant par ses chiffres absolus que par les proportions décidées, ce que doit être l'équilibre, aujourd'hui et à l'avenir.

Quand vous parlez de travailleurs indépendants et qualifiés, il faut reconnaître que si l'on exclut les étudiants chinois et les gens de maison étrangers, nous ne prenons pas vraiment les meilleurs éléments. On pourrait dire que peut-être pour ce qui est des infirmières jamaïquaines et pour Hong-Kong, on prend un peu des meilleurs éléments mais cela ne représente pas une partie importante des 250,000 immigrants. Pour ce qui est des véritables travailleurs

[*Text*]

worker, the figure is less than 10% of the component part; that is to say, 20,000 or so.

Now, to make some observations on your remarks with respect to the balance, the priorities of this government are clearly reflected in the component parts, the obligations and responsibility Canada has undertaken, and some of the, in a sense, room to manoeuvre in terms of future out-year projections. So the refugee movement, both government sponsored and private sponsored, remains a priority of the Government of Canada and we exercise our continuing program responsibilities to support those activities.

There are problems and challenges with the refugee component that circumstance has changed, in the sense that the priorities of the High Commissioner for Refugees are not on third-country resettlement, but on root causes and repatriation movements of refugees.

We could spend a whole session talking about refugees internationally and about Canada's response to the situation. The clear policy direction is to maximize the immigration program for Canada's benefit. That policy direction is what is driving the absolute increase of numbers and the component parts: the investor and business program, which is relatively new; the ways in which we are, within even the constraints of the present levels management process, increasing the skilled-worker component. There always will be, and does remain, a very strong family-class component to the immigration program. That reflects itself in its numbers as well.

• 1050

This is a very large, complex series of competing interests in some respects. They are competing, because there are only so many places for the component parts. I'm sure the views of the committee would be of interest to the minister and to the government.

The Chairman: In talking about balance, I will stick out my neck and say that I think the current rate of 20% for all classes of refugees is too high a proportion—maybe it should be 10%—to bring things into balance. I would say within the 10% we pick, we should pick some on the basis of straight compassion. In other words, we shouldn't totally cream that 10%; there should be some who are the widows, the poor and so forth. Canada should take a compassionate portion. Of that 10%, why can't a good proportion be...? Amongst refugees there are also educated young people, who have entrepreneurial skills, who can speak French or English. Why wouldn't we also focus within that 10% for a portion in the interest of Canada?

Therefore, is 10% about right for immigration? Is it in balance or out of balance? I think there would be a different view all around the table.

Ms Margaret Young (Committee Researcher): If we took 10%, we wouldn't be selecting anybody.

The Chairman: I realize that, but I am talking about within a controlled system. I am saying that for a total of refugees, it seems to me that 10% may be a right balance.

[*Translation*]

indépendants et qualifiés, le chiffre est inférieur à 10 p. 100; c'est-à-dire environ 20,000.

Maintenant, à propos de l'équilibre, les priorités du gouvernement sont clairement reflétées dans les différentes composantes du contingent, les obligations et les responsabilités assumées par le Canada et, dans un sens, une partie de la marge de manoeuvre dans les projections futures. Donc, les réfugiés, qu'ils soient parrainés par le gouvernement ou par des particuliers, demeurent une priorité du gouvernement canadien, et nous nous acquittons de nos responsabilités dans ce sens.

La composante «réfugiés» cause des problèmes et présente des défis puisque les priorités du Haut-commissaire aux réfugiés ne portent plus sur leur installation dans un pays tiers mais sur les causes de leur état de réfugié et les mouvements de rapatriement des réfugiés.

Nous pourrions passer toute une séance à parler des réfugiés sur la scène internationale et de la réponse du Canada face à cette situation. La politique actuelle est clairement d'optimiser le programme d'immigration dans l'intérêt du Canada. Et c'est dans ce sens que les chiffres absolus ont été augmentés et que sont fixées les composantes du contingent: le programme des investisseurs et des entrepreneurs, qui est relativement nouveau; la façon dont nous augmentons, malgré les limites du processus de gestion des niveaux actuels, le contingent des travailleurs qualifiés. La composante «catégorie de la famille» a toujours occupé une place très importante. Les chiffres en attestent.

Il y a un grand nombre d'intérêts qui se font concurrence à l'intérieur du programme. Ils se font concurrence parce qu'il n'y a qu'un certain nombre de places à l'intérieur de chaque composante. Je suis sûr que les vues du comité sur la répartition de ces places intéressent le ministre et le gouvernement.

Le président: En ce qui concerne une répartition équilibrée, je serais prêt à dire moi-même que le taux actuel de 20 p. 100 pour toutes les catégories de réfugiés est trop élevé par rapport au reste—il devrait peut-être s'établir à 10 p. 100. Et à l'intérieur de ces 10 p. 100, certains devraient être choisis pour des raisons de compassion. Les 10 p. 100 ne devraient pas se composer uniquement des meilleurs sujets; il devrait y avoir des veuves, des désavantagés, etc. Le Canada devrait continuer d'accepter des réfugiés pour des raisons de compassion. Par ailleurs, pourquoi une bonne part de ces 10 p. 100 ne pourrait-elle pas être formée... Parmi les réfugiés, il y a également des jeunes scolarisés, des gens qui ont des talents d'entrepreneur, des gens qui parlent français ou anglais. Pourquoi l'intérêt du Canada n'entrerait-il pas en ligne de compte pour une certaine partie des 10 p. 100?

Les 10 p. 100 conviendraient-ils ou ne conviendraient-ils pas pour l'immigration? Je suppose que les vues divergent autour de la table.

Mme Margaret Young (attachée de recherche du comité): Si nous fixions le taux à 10 p. 100, nous ne choisirions personne.

Le président: Je sais, mais je pars du principe que le système serait contrôlé. Je dis simplement que 10 p. 100 au total me semblerait un bon taux pour les réfugiés.

[*Texte*]

Do you agree that's too high, too low or about right? How should the redress go? How does the committee feel?

Mr. Harder: Mr. Chairman, I think you have asked the committee a very challenging question.

The consultations that took place around the levels planned a year ago, when the five-year plan was discussed, evolved and eventually adopted, raised many of those questions. The component distribution that you see reflects the consensus, if I can call it that, of the process.

When we speak of the balancing of the component parts, there is also another balancing act we must perform. That is simply keeping the intake balanced with the levels planned. That is to say, this year I suspect we will have one million or slightly more applications to immigrate to Canada. That distribution of applications does not correspond to the levels components. It can lead, as I'm sure you see, to great frustrations between processing time and capacity. . .and applications against certain component parts.

The question you pose must also be viewed in the overall question of levels management and how we are able or less able to manage the balance between intake and levels plans.

The Chairman: You have said that it is out of balance and that we need a more independent and productive area. This is what we are struggling towards. The last minister said that. You are saying we need to have more independent, because within the independent comes a greater productivity, and that is where the Canadian interest lies.

If it lies to have more in the independent category, that means less in other categories. Do you agree that less is in the area of refugees and, if so, at what kind of a level? At one point I think 5% was the original proposal of Bud Cullen. What is a reasonable portion now?

I am sure Dan has different ideas on this. He is next on the list here. I have only Dan on the list, if some of the others want to jump in.

• 1055

Mr. Harder: Mr. Chairman, I think it would be inappropriate for me to speculate on what ought to be the relative proportions and weights of component parts.

My instructions are those of the minister, which says this is the overall level planned—that is what he announced. Clearly, the signal was sent through the adjustments made to the plan to increase independent and skilled and maximize, to Canada's economic benefit, the immigration program.

As I said, this is not a quick fix. It is not possible to manage the system in that fashion. There are several ways in which we are responding to this direction, without, I firmly believe, jeopardizing or altering the other component parts of that which you speculate on refugee concerns, for example.

[*Traduction*]

Estimez-vous que c'est trop élevé ou trop bas? Quel serait l'avis du comité à ce sujet?

M. Harder: Monsieur le président, je pense que vous posez là une question très difficile au comité.

Les consultations sur les niveaux établis il y a un an, c'est-à-dire lorsque le plan quinquennal a été discuté, établi et finalement adopté, ont permis d'aborder beaucoup de ces points. La répartition entre les composantes et à l'intérieur des composantes reflète le consensus, si je puis utiliser le terme, intervenu à ce moment-là.

Nous parlons de la nécessité d'en arriver à un équilibre entre les divers composantes du programme, mais il y a un autre point que nous ne devons pas oublier. Nous devons faire entrer les gens à un rythme qui respecte les niveaux établis. Cette année, je m'attends à ce que nous ayons un peu plus de un million de demandes d'immigration au Canada. La classification des demandes ne correspond pas nécessairement à la classification que nous avons nous-mêmes établie. Il peut en découler de graves problèmes au niveau du traitement et de la capacité. . .de la distribution des demandes selon les composantes du programme.

La question que vous posez doit également être considérée dans le contexte de la gestion des niveaux et de la capacité du système de maintenir un équilibre entre le nombre d'arrivées et les niveaux prévus.

Le président: Vous avez dit souhaiter un meilleur équilibre qui fasse une plus grande place aux indépendants et aux gens capables de produire. Nous essayons tout simplement de donner suite à cette demande. Le dernier ministre en a parlé. Vous avez dit vous-mêmes que nous devons avoir plus d'indépendants, parce qu'ils contribuent à accroître la productivité et que leur venue est dans l'intérêt du Canada.

Si nous augmentons la catégorie des indépendants, nous devons réduire les autres catégories. Dans ce cas, êtes-vous d'accord pour réduire la catégorie des réfugiés et, si oui, à quel niveau? Je pense que c'est Bud Cullen qui proposait 5 p. 100 à un certain moment. Quel serait un niveau acceptable?

Je suis sûr que Dan a une opinion très différente sur le sujet. Il est le suivant sur la liste. Il ne reste que lui, d'ailleurs, sur la liste, de sorte que si d'autres membres du comité veulent intervenir, ils peuvent le faire.

M. Harder: Monsieur le président, il ne m'appartient pas de faire des hypothèses sur ce que devraient être les niveaux à l'intérieur des diverses composantes du programme.

Mes instructions me viennent du ministre, lequel a fixé les niveaux totaux qu'il désirait—et ces niveaux ont été annoncés. De toute évidence, les modifications apportées au plan ont indiqué qu'il devait y avoir plus d'indépendants et de travailleurs qualifiés, de façon à ce que le programme contribue davantage au bien-être économique du Canada.

Cependant, comme je l'ai dit, ce n'est pas une solution miracle. Il n'est pas possible de gérer le système de cette façon. Il est simplement possible de prendre certaines mesures propices, sans compromettre les autres composantes du programme; vous avez parlé de la composante «réfugiés», par exemple.

[*Text*]

What we are doing about it is in some of the initiatives the minister announced in the tabling of a levels document. We have spoken of certain changes in points that might reflect a capacity for greater skills to be recognized and reach the threshold of this component part. Designated occupations lists with provinces is a feature of this.

Ultimately, it is going to have to come down to some better system to manage levels. In that regard, we are working busily with ways in which this can be accomplished to give us a better management framework for the immigration program.

We will obviously have to be discussing this with the minister and his Cabinet colleagues and would want of course to discuss this with the committee at the appropriate time.

The Chairman: Mr. Burstein, who would I like to have as my neighbour who is a new immigrant? In other words, who would I like to have move in next door to me who is going to be an immigrant? That is obviously the kind of people I think should be here. I would be very happy to see someone move in next door to me who is young, educated, has entrepreneurial or other skills and speaks some English or French.

That kind of new immigrant neighbour is in the interest of Canada, but that same person has the hardest time getting through the line. In fact, I can't put him into the point system. I have tried it. I have brought a fellow before my immigration group and said here's his points, can he make it? He can't make it.

Dan, I ask you this question. Who would you like to have as your neighbour as an immigrant? I know many immigrants, and I would like to have many people as immigrants, but if I had to choose in the interest of Canada, I think that's where I would choose.

Mr. Burstein, would you answer that and then we will go to Dan.

Mr. Burstein: I am going to address your question carefully.

Just to situate the first part, the person I would want as my neighbour depends on who I am. If I am somebody who has a relative abroad, that might be the person I would want as my neighbour. If I were to confine myself to the independent category of those people who are admitted for economic reasons, there is a question of composition. This is a much easier one for officials to answer.

If you look just at that group, what would be the ideal characteristics of the people you would select within this group and does the present system allow you to make that kind of selection, the answer is no. The present system doesn't allow you to make this selection for two reasons.

One reason is that the criteria themselves are inappropriate, and this is what Mr. Harder referred to in his opening remarks. Obviously, a number of those factors need to be updated, changed, or just thrown out.

The second issue, though, is that if you were to take a snapshot of the system abroad, you would find an enormous queue of people who have qualified but not yet been landed.

[*Translation*]

Nous avons examiné certaines des mesures proposées par le ministre lorsqu'il a déposé le document sur les niveaux. Nous avons envisagé une modification du système de points, qui reflète le désir de reconnaître davantage les qualifications, de façon à ce qu'il soit possible d'atteindre la limite prévue pour la composante «travailleurs qualifiés». C'est ainsi que des listes de professions ont été établies avec les provinces.

Au bout du compte, il faudra que le système en vienne à mieux gérer les niveaux. C'est ce à quoi nous travaillons actuellement, à savoir établir un meilleur cadre de gestion pour le programme d'immigration.

Nous en discuterons évidemment avec le ministre, ses collègues du Cabinet et, en temps opportun, le comité.

Le président: Monsieur Burstein, si j'avais à choisir un nouvel immmigrant comme voisin, qui choisirais-je? Qui aimerais-je voir habiter à côté de chez moi? Je pense que c'est le genre de personne que devrait rechercher le programme d'immigration. Et il se trouve que j'aimerais bien voir emménager à côté de chez moi un immigrant jeune, scolarisé, qui a des capacités d'entrepreneur ou d'autres qualifications et qui parle l'anglais ou le français.

La venue de ce voisin nouvel immigrant serait dans l'intérêt du Canada, mais il se trouve que c'est la plus difficile à obtenir. J'ai essayé. J'ai soumis quelqu'un au système de points. J'ai fait venir quelqu'un devant mon groupe afin de voir s'il pouvait entrer au pays en vertu du système de points. Il ne pouvait le faire.

Je vous pose la question, Dan. Quel immigrant voudriez-vous avoir comme voisin? Je connais beaucoup d'immigrants, et il y en a beaucoup que j'aimerais avoir comme voisins, mais si je devais également tenir compte de l'intérêt du Canada, qui devrais-je choisir?

Monsieur Burstein, pourriez-vous répondre à cette question? Après quoi, ce sera le tour de Dan.

M. Burstein: Je vais me montrer très prudent en répondant à votre question.

Pour ce qui est de la première partie, la personne que j'aimerais avoir comme voisin, tout dépend de qui je suis. Si je suis quelqu'un qui a un parent à l'étranger, je souhaiterais peut-être qu'il devienne mon voisin. Si je devais me limiter à la catégorie des indépendants, des personnes admises pour des raisons économiques, je me buterais au problème de la composition. Et ce sont les hauts fonctionnaires qui sont les mieux placés pour parler de ce problème.

Pour ce qui est de ce groupe bien précis, pour ce qui est des caractéristiques idéales des gens qui devraient en faire partie, le système actuel ne permet pas de privilèges. Et ce, pour deux raisons.

La première est que les critères n'ont pas été établis en ce sens, et c'est ce à quoi M. Harder a fait allusion dans ses observations préliminaires. Un certain nombre de ces critères doivent être revus et corrigés, sinon éliminés.

La deuxième raison est que si vous pouviez voir comment fonctionne le système à l'étranger, vous constateriez qu'il y a une longue liste de gens qui se sont rendus admissibles mais qui n'ont pas encore été reçus.

[*Texte*]

What this means is that if a decision were to be taken now that this is the kind of person Canada wants for a specific job, this person gets to the back of the line. Before that person comes to Canada, this particular vacancy, need or requirement might have disappeared. In fact, quite the reverse might have occurred and it might be contracyclical.

• 1100

Mr. Heap: I have a few comments and perhaps a question.

As to the selection of who I want next door to me, I'm not an employer, so I don't regard productivity in the narrow sense of profitability as the sole criterion. If I did, perhaps I would want someone young, educated, with entrepreneurial skills, who speaks one or more of our languages, but to me that is not the whole issue.

I would point out as a fact that the idea of taking some of the refugees on the grounds of their skills is not a new proposal; this is in fact the practice overseas with refugees, particularly those who apply from Central America, as has been proven by a study I had done a few years ago. They are examined, first, for their suitability as immigrants and only then can they get to talk about why they feel they have to get out fast from the death squads or whoever. From my point of view, I would not want to see that criterion emphasized any more than it already is, not at least in the name of policy. I think that is clouding an important issue.

I want to refer again to the fact that I don't think productivity should be our sole criterion. I understand that it was being applied in the case of independent immigrants, but it is being applied to the category of independent immigrants as an argument for expanding it at the expense of, for example, refugees, as Mr. Wenman very helpfully put it, putting the matter very plainly on the table.

Our country doesn't just need productivity; we also need, for example, social cohesion, and that is a much more complex criterion, I think, to use. We also need a certain responsiveness to the rest of the world, which I think has in fact been substantially increased over the last two decades by, among others, the refugees who came not necessarily because they didn't like their country to save their lives, but also because they thought of Canada as a place where they could survive.

In the matter of reviewing the refugee component, I would be in favour of our scheduling a meeting—we probably can't squeeze it in before Christmas—with the department in conjunction with External Affairs. We are getting a lot of talk about voluntary repatriation. The question Mr. Wappel is looking into regarding El Salvador is an excellent case in point as to how voluntary the repatriation is, particularly inasmuch as the so-called voluntary repatriation involves a number of circumstances that are completely irrelevant to the situation of a Salvadoran who is being deported from Canada to El Salvador, or removed.

[*Traduction*]

Ce qui veut dire que si le Canada décidait aujourd'hui qu'il veut telle ou telle personne pour occuper tel ou tel poste, il constaterait que cette personne est en dernière place sur la liste d'attente. Avant qu'elle ait l'occasion d'entrer au Canada, les conditions qui font souhaiter son arrivée risquent de changer. En fait, elle pourrait ne plus être du tout nécessaire.

M. Heap: J'aurais quelques observations à faire, et j'aurais peut-être une petite question à la fin.

Pour ce qui est de savoir qui j'aimerais avoir comme voisin, je ne suis pas employeur, je ne donne pas à productivité le sens étroit de profitabilité et je n'en fais pas un critère absolu. Si c'était le cas, je choisirais peut-être quelqu'un qui soit jeune, scolarisé, qui ait des talents d'entrepreneur, qui parle une ou plusieurs de nos langues. Mais pour moi, ce n'est pas tout ce qui compte.

Je rappelle que l'idée d'accepter un certain nombre de réfugiés parce qu'ils sont qualifiés n'est pas nouvelle; c'est ce qui se passe dans un certain nombre de pays, surtout pour les réfugiés en provenance d'Amérique centrale, comme le révèle une étude que j'ai faite il y a quelques années. Ils sont d'abord interrogés en tant qu'immigrants potentiels, et ce n'est qu'ensuite qu'ils peuvent parler de la situation qu'ils veulent absolument fuir, comme la menace que posent les escouades de la mort. En ce qui me concerne, je ne voudrais pas que ce critère prenne plus d'importance qu'il n'en a déjà, du moins, pas sur le plan des principes. Je pense que ce serait embrouiller la situation.

Je répète que, selon moi, la productivité ne doit pas être le critère déterminant. Je sais qu'il a été appliqué dans le cas des immigrants indépendants, mais on l'applique maintenant à la catégorie des immigrants indépendants pour lui donner encore plus d'ampleur aux dépens des réfugiés, par exemple, comme M. Wenman ne s'est pas caché pour le dire.

Notre pays n'a pas seulement besoin de productivité; il a également besoin de cohésion sociale, par exemple, et c'est un critère beaucoup plus complexe. Il a également besoin d'une certaine affinité avec le reste du monde, et je crois que nous avons beaucoup progressé dans ce sens au cours des vingt dernières années, grâce, entre autres, aux réfugiés qui sont venus au Canada non pas seulement parce qu'ils craignaient pour leurs vies dans leur propre pays, mais parce qu'ils considéraient le Canada comme un endroit où ils pouvaient survivre.

S'il fallait vraiment revoir la composante «réfugiés» du programme, je proposerais qu'il y ait une réunion—ce serait probablement impossible avant Noël—avec ce ministère et le ministère des Affaires extérieures. Il est beaucoup question actuellement de rapatriement volontaire. La situation que M. Wappel étudie actuellement en ce qui concerne le Salvador est un excellent exemple de la façon dont ce rapatriement volontaire fonctionne. Ce prétendu rapatriement volontaire comporte un certain nombre de circonstances qui n'ont absolument rien à voir avec la situation d'un Salvadorien que l'on est en train de déporter ou de renvoyer du Canada au Salvador.

[*Text*]

The UN preference for voluntary repatriation first, regional resettlement second, and so-called third-country resettlement only when the others aren't available is not a new emphasis; it has been there for 40 years or at least for 20 years or so. The question is, what makes it possible? This becomes a question of External Affairs policy and not only Immigration policy. All Immigration can do is shut them out; Immigration itself can't do anything about voluntary repatriation or regional resettlement. That is a matter of the External Affairs policy in either withdrawing support from oppressive governments, even if they are profitable trading partners, such as Sri Lanka, China, El Salvador, Iran, and so on, or conditioning support on certain human rights requirements.

This is also under discussion by the Prime Minister, and by the Secretary of State for External Affairs. I would hope we could bring the two things together at some future meeting to say how we might substitute—if that's what people want to do—greater Canadian efforts towards voluntary repatriation to ease the pressure of refugees seeking entry into Canada.

• 1105

The Chairman: I think it is interesting that we can have this kind of exchange; I think it is actually quite helpful. Ultimately, we don't need to take our officials' time, but I think even with them here, it's helpful for us to share like this, so I appreciate those comments.

Does anyone wish any other subjects to be introduced at this time?

Mr. Shields (Athabasca): I'd like to get on to the business immigrant, if I can.

I understand the minister has established a task force to look at that. Can you give us any report on what's happening to date, or what they are looking at?

Mr. Harder: Yes. Just in a general sense, Mr. Shields, the task force has yet to present its interim report to the minister, although that should be forthcoming in the very near future.

What we've mandated the task force to do is that the minister has asked them to analyse the program, to be as creative as their minds allow for solutions, and I look forward to getting their report.

I can't comment at the present time on the recommendations they may be making in the coming while to the minister, but again, at the right time, obviously this committee would want to discuss it with you and take a look at—

Mr. Shields: When do you think that will be available or ready?

Mr. Harder: Well, I'm hoping we can have some preliminary policy options before the minister in the coming weeks that will lead to at least the first cut at where we might develop further direction, with a view to incorporating

[*Translation*]

La préférence des Nations Unies pour le rapatriement volontaire d'abord, la réinstallation dans la région en deuxième lieu et la réinstallation dans un prétendu tiers pays à défaut d'autres options n'est pas nouvelle; elle existe depuis 40 ans ou du moins 20 ans. La question est de savoir dans quelles conditions elle peut être réalisable? C'est un point qui rejoint également la politique des Affaires extérieures, non pas seulement la politique de l'Immigration. Tout ce que peut faire l'Immigration, c'est fermer la porte; l'Immigration n'a rien à voir avec le rapatriement volontaire ou la réinstallation dans la région. C'est la politique des Affaires extérieures qui est en cause. On peut cesser de soutenir des gouvernements tyranniques, même s'ils sont des partenaires commerciaux intéressants, comme le sont, par exemple, le Sri Lanka, la Chine, le Salvador, l'Iran et d'autres. On peut également exiger le respect des droits de la personne comme condition de son soutien.

Le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont évoqué cette possibilité. J'aimerais bien que nous fassions comparaître les deux ministères à un certain moment afin de voir comment nous pourrions, si c'est bien notre intention, modifier notre attitude en mettant davantage l'accent sur le rapatriement volontaire comme moyen de réduire la pression des réfugiés désirant entrer au Canada.

Le président: Je pense que ce genre d'échange est non seulement intéressant, mais également utile. Nous prenons le temps de nos hauts fonctionnaires, mais ils y gagnent également. Je suis heureux que nous ayons cette conversation.

Quelqu'un d'autre désire-t-il intervenir?

M. Shields (Athabasca): J'aimerais parler des gens d'affaires immigrants, si c'est possible.

Je crois comprendre que le ministre a créé un groupe de travail qui doit se pencher sur leur cas. Pouvez-vous nous dire où les choses en sont actuellement ou ce que fait exactement ce groupe de travail?

M. Harder: Le groupe de travail, monsieur Shields, n'a pas encore présenté de rapport préliminaire au ministre, même s'il doit le faire très bientôt.

Le ministre a confié au groupe de travail la tâche d'analyser le programme et de proposer des solutions parmi les plus audacieuses. J'ai bien hâte de voir son rapport, en ce qui me concerne.

Je ne suis évidemment pas en mesure à ce moment-ci de parler de ses recommandations mais, au moment opportun, je me ferai un plaisir de revenir devant le comité pour le faire...

M. Shields: Quand le rapport sera-t-il disponible ou prêt?

M. Harder: J'espère que nous pourrons proposer quelques grandes options au ministre d'ici quelques semaines de façon à ce que nous puissions avoir au moins une idée de l'orientation que nous voulons prendre à l'avenir; nous

[*Texte*]

this component part among the various items we would want to bring to the committee on both the policy and the legislative package, sometime in the new year. I'm pushing hard for sometime in the late winter.

Mr. Shields: In conjunction with that and the investor program itself, is there any indication...? There have been a number of accusations with the investor program that they are giving preference over other classes. Has there been anything on that at all? Have you received any interim report on that?

Mr. Burstein: No, they are not pushing other components off the agenda.

The Chairman: I asked you before about the balance.

Would you agree that the balance as suggested in the immigration plan, 1991 to 1995, which shows business immigration falling, is a wrong trend, not in the interest of Canada, and the balance should be redressed the other way around somehow?

Mr. Harder: Mr. Chairman, I would respond to that question by not answering it entirely directly, for obvious reasons.

I think what you are seeing in terms of the component part of the business investor program are the short-term effects of some tightening up of the program.

I would envisage that given this minister's priority and strong personal interest in using to Canada's economic advantage the immigration program and its component parts, of which this is one, we may well see recommendations out of the task force that will strengthen and make more dynamic the business and investor program.

• 1110

I caution simply looking at what the number is assigned to a component part for the validity or the dynamism of that component part. Just in terms of even the skilled workers, for example, if you look behind the number, it's in a sense worse for the skilled worker component than a number might suggest. So in terms of the business and investor component, I would suggest the first concern is to make sure the program has integrity and is contributing to Canada's well being, and all of the preliminary data supports that assertion. It is providing a major source of venture capital to the Canadian economy, but we want to make sure it works and then see how it fits in the overall component parts. So, please, don't judge it by simply what one year's figure is.

The Chairman: Why did it drop? We hoped for 7,000 this year. It's only 4,500. Why did you fall short of your target? Is it because your programs are so unattractive we can't bring them in? Is it because we can't process them or establish their priority?

Mr. Harder: There are several reasons, among which are the following: tightening up of the selection process; higher thresholds; and a very recent development, which I can share with you. The true extent to which it is a factor, quite frankly, we don't at this point know. While visas have been issued, they haven't been taken up, and this affects not just the business and investor program but also other programs.

[*Traduction*]

l'incorporerions aux nouvelles politiques et aux mesures législatives que nous présenterions au comité au cours de l'année qui vient. Je travaille pour que ce soit prêt à la fin de l'hiver.

M. Shields: Est-il possible que ce programme et le programme des investisseurs... D'aucuns ont prétendu que ces gens se voyaient accorder la priorité par rapport aux gens des autres catégories. En avez-vous déjà eu des échos? Avez-vous reçu un rapport provisoire à ce sujet?

M. Burstein: Non, ils ne déplacent pas les autres composantes du programme.

Le président: J'ai parlé de la nécessité d'un équilibre un peu plus tôt.

Seriez-vous prêt à dire que l'équilibre prévu dans le plan d'immigration de 1991 à 1995, qui indique une baisse du nombre des gens d'affaires immigrants, va dans la mauvaise direction, et contraire à l'intérêt du Canada, et qu'il doit être corrigé?

M. Harder: Pour des raisons évidentes, je préférerais répondre à cette question très indirectement.

Ce que vous constatez dans le programme des investisseurs, comme élément du constingent d'immigration, est le résultat à court terme de mesures de resserrement.

Cependant, compte tenu de la priorité qu'accorde le ministre à cette question et de son désir manifeste d'utiliser pour l'avantage économique du Canada le programme d'immigration et ses composantes, dont les investisseurs font partie, nous pouvons nous attendre de la part du groupe de travail à des recommandations qui viennent renforcer et rendre plus dynamique le programme des gens d'affaires et des investisseurs immigrants.

Je vous conseille simplement d'examiner le chiffre qui correspond à chaque composante pour voir quel est son dynamisme. Pour ce qui est des travailleurs qualifiés, la situation est pire, si je puis dire, que le chiffre ne semble l'indiquer. Je dirais donc qu'en ce qui concerne les entrepreneurs et les investisseurs, il s'agirait avant tout de veiller à ce que ce programme serve les intérêts du Canada, ce que toutes les données préliminaires tendent à confirmer. Ce programme apporte une source importante de capitaux d'investissement à l'économie canadienne, mais nous tenons à assurer son bon fonctionnememt et à voir comment il s'intègre dans le programme global. Ne vous fiez donc pas uniquement au chiffre pour l'année.

Le président: Pourquoi le chiffre a-t-il baissé? Nous espérions qu'il serait de 7,000 cette année. Il est seulement de 4,500. Pourquoi n'avez-vous pas atteint votre cible? Est-ce parce que vos programmes manquent à ce point d'attrait? Est-ce parce que nous ne pouvons pas examiner les demandes assez rapidement ou les classer par ordre de priorité?

M. Harder: Il y a plusieurs raisons à cela. Il s'agit notamment du resserrement du processus de sélection du relèvement des seuils et d'un facteur très récent dont je peux vous parler. Néanmoins, nous ne savons pas vraiment à quel point ce facteur intervient. Des visas ont été émis, mais ils n'ont pas été utilisés, ce qui se répercute non seulement sur le programme des entrepreneurs et des investisseurs, mais également sur les autres.

[*Text*]

The technicians of this program have given me the word "wastage", which is normally 3% of visas issued where people don't in fact come. Why has that figure grown in recent months? Is it a function of the Canadian economy or perhaps a function of, in the case of Hong Kong, for example, a bubble of optimism or a more optimistic feeling with respect to the Hong Kong economy? I don't want to portray it as such. I don't know. We are seeking to find answers to this question. I am just sharing with you the recent trends that would suggest that while visas have been issued, there has been an increase of visas not taken up in the short term. That reflects itself in landings.

The Chairman: The immigration officers abroad told me even in Hong Kong, alone, there is probably $12 billion waiting in the line. Would you agree with that? If there is $12 billion waiting in that line, plus the billions in the other lines, why would we not be allowing that money to come into Canada when we have government programs, when we collect taxes from Canadians for Atlantic and western diversification for $2 billion? If there's $12 billion waiting to come in to do the same thing, why would we not give that a priority line and reduce the taxation on our people? Why would we hold out that $12 billion? Why wouldn't we say the economy is in recession now, or has been in recession, and we want to stimulate it? Here is additional outside capital. Subject to their being healthy and secure—in other words, no security problems—why wouldn't we, at this time, give a special push to bring that capital through to the development of Canada?

Mr. Harder: Mr. Wenman, I suspect this is a question you will be wanting to ask the minister on Monday. My response, and I think his response, would be that the ministerial task force looking at the business investor program is very much seized of how we can maximize to Canada's economic benefit this component of the overall immigration component. How do we do so in a fashion that is administratively efficient and has a high level of integrity and efficacy? Once those issues have been dealt with in a policy sense we, together with our partners in bringing the program forward, will seek to maximize its value.

• 1115

Mr. Shields: Part of the reason for the task force, as I understand it, is to evaluate the integrity of the program as it's operated to date. What have you found to date were the major abuses, if there were any, in the program the way it was set up?

Mr. Harder: Without pre-empting the review, I think that abuses are largely the caricature rather than the reality, in that the benefits of this component part have been very significant. Correct me if I am wrong, but I think the figure is $1.6 billion in venture capital, the distribution of which would suggest that it has been a major plus for economic development. Quite frankly—

Mr. Shields: That would be the three centres, though, basically Montreal, Toronto and Vancouver.

[*Translation*]

Selon les spécialistes, le taux de «perte», comme on l'appelle, est généralement de 3 p. 100. Il s'agit des visas qui ont été délivrés à des gens qui décident de ne pas venir. Pourquoi ce chiffre a-t-il augmenté ces derniers mois? C'est sans doute à cause de la situation économique au Canada ou peut-être aussi, dans le cas de Hong-Kong, par exemple, en raison d'un regain d'optimisme vis-à-vis des perspectives économiques de Hong-Kong. Je ne sais pas vraiment ce qu'il en est. Nous essayons de trouver la réponse à cette question. Je vous signalais simplement que, récemment, le nombre de visas émis mais non utilisés a augmenté. Cela se reflète dans le nombre d'entrées.

Le président: Les agents d'immigration à l'étranger m'ont dit que, même à Hong-Kong, il y avait sans doute 12 milliards de dollars qui attendaient d'être investis au Canada. Êtes-vous d'accord avec ce chiffre? Si ces 12 milliards de dollars attendent là-bas, plus les milliards qui attendent ailleurs, pourquoi ne pas laisser cet argent entrer au Canada alors que nous avons des programmes gouvernementaux à financer et que nous devons faire payer des impôts aux Canadiens pour financer la diversification économique de la région de l'Atlantique et de l'Ouest à raison de 2 milliards de dollars? Si ces 12 milliards de dollars pouvaient servir à cette fin, pourquoi ne pas accorder la priorité aux investisseurs et réduire ainsi les impôts des Canadiens? Pourquoi ne pas faire entrer ces 12 milliards de dollars tout de suite? Pourquoi ne pas admettre que notre économie est en récession ou qu'elle l'a été et que nous voulons la stimuler? Voilà des capitaux supplémentaires. Si ces investisseurs sont en bonne santé et sûrs, autrement dit s'ils ne présentent pas de risques pour la sécurité nationale, pourquoi ne pas faire un effort spécial pour faire entrer ces capitaux qui contribueront au développement du Canada?

M. Harder: Monsieur Wenman, sans doute voudrez-vous poser cette question au ministre lundi. Ma réponse, et ce sera sans doute aussi la sienne, est que le groupe de travail ministériel qui examine le programme des entrepreneurs et des investisseurs est très désireux de faire en sorte que l'économie canadienne profite au maximum de cette composante du programme d'immigration. Comment le faire de façon efficace, tant pour ce qui est de l'administration que de l'intégrité du programme? Une fois que ces questions auront été réglées du point de vue politique, nous chercherons à tirer le meilleur parti possible de ce programme, en collaboration avec nos partenaires.

M. Shields: Si j'ai bien compris, le groupe de travail a notamment permission d'évaluer l'intégrité du programme tel qu'il fonctionne actuellement. Quels sont les principaux problèmes que vous avez constatés jusqu'ici, le cas échéant, dans le fonctionnement du programme?

M. Harder: L'examen n'est pas terminé, mais je pense que les problèmes ont été exagérés par rapport à leur importance réelle, en ce sens que cette composante a eu des résultats très positifs. Je me trompe peut-être, mais je crois que les capitaux de risque s'élèvent à 1,6 milliard de dollars et qu'ils ont certainement contribué au développement économique. J'avoue...

M. Shields: Ce sont trois grandes villes, soit Montréal, Toronto et Vancouver, qui ont surtout dû en profiter.

[*Texte*]

Mr. Harder: In terms of the investor, yes.

In the review we will want to look at how we can maximize this program for regional development. My minister is very interested in this issue, and we will be looking at how the program can be adjusted to ensure that it is maximized. But I don't believe it is a program that could be characterized as having abused the system.

The Chairman: This is to be a warm-up for the minister, so I hope you are going to report that these same questions are going to be asked of him. We hope he will have specific answers ready for us.

Mr. Harder: He will have better answers.

The Chairman: Well, I think you are doing fairly well so far. You are giving us a sense of direction, which is useful.

Mrs. Anderson (Simcoe Centre): I was curious as to the length of time it takes to process some of these. Is this a contributing factor at all? Whether it be a business one or a skilled worker, what length of time are we looking at?

Mr. Harder: It depends on the component part and it depends on where. That's part of the balance I spoke of when I said there is an imbalance in the system between those who are eligible to be taken into the system, depending on whatever the component part is, and our processing capacity in a particular place against the component part of the overall program. I know that sounds complicated, but let's be practical about it. It means that often times, as Mr. Burstein has said, when it comes to specific skilled workers, by the time they come to Canada, the demand they were designed to respond to has been met or could well have become superfluous.

That's processing times. It's not simply a function of doing a better job overseas; it's a function of how we manage the whole levels program. We are looking at ways to do that better. That's a priority.

Similarly, in terms of the business investor program, which you raised specifically, I do suspect that long processing times is a culture that an acute businessman or woman is not familiar with. We must deal with them, as we must deal with others, in a more responsive way.

The Chairman: We have the minister coming on Monday, and I hope everyone is going to be here on Monday afternoon for that important meeting. The time is 3.30 p.m., in this room, on Monday. I think it would be appropriate for us to notify the press of the minister's presence as well.

• 1120

Mr. Wappel, there have been some really excellent answers here this morning. I wonder how quick we could get a copy of the blues of these minutes, so that Mr. Wappel would have them. His staff has been here, but I think you would agree these would be useful to have, very quickly, in our own preparations for the minister's visit.

Might I also suggest, following Edna's question that instead of the general answer you give us, why don't you just give us the timeframes for processing by level and by post, or have them come with the minister, and then we can have

[*Traduction*]

M. Harder: Pour la catégorie des investisseurs, oui.

Dans notre étude, nous chercherons des moyens de faire contribuer ce programme au développement régional. Mon ministre s'intéresse de très près à cette question et nous verrons comment il sera possible d'ajuster le programme pour qu'il donne le maximum de résultats sur ce plan. Mais on ne peut pas dire, je crois, que ce programme ait ouvert la porte aux abus.

Le président: Nous nous préparons en vue du témoignage du ministre, et j'espère donc que vous le préviendrez que les mêmes questions lui seront posées. Nous espérons qu'il aura des réponses précises à nous donner.

M. Harder: Il aura de meilleures réponses.

Le président: Vous vous débrouillez assez bien jusqu'ici. Vous nous avez donné une bonne idée de la situation, ce qui nous est très utile.

Mme Anderson (Simcoe-Centre): J'aimerais savoir combien de temps il faut pour traiter certaines de ces demandes. Ce facteur intervient-il? Qu'il s'agisse d'un entrepreneur ou d'un travailleur qualifié, combien de temps faut-il compter?

M. Harder: Tout dépend de la catégorie et du pays. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a un déséquilibre actuellement entre ceux qui sont admissibles, dans une catégorie quelconque, et notre capacité de traitement des demandes dans un pays donné. Cela peut sembler compliqué, mais il s'agit d'un problème pratique. Autrement dit, il arrive souvent, comme l'a déclaré M. Burstein, que pour certains travailleurs qualifiés, la demande à laquelle ils devaient répondre a déjà été satisfaite ou n'existe plus lorsqu'ils arrivent enfin au Canada.

Le temps nécessaire au traitement des demandes pose un problème. Il ne s'agit pas seulement de faire un meilleur travail à l'étranger, mais de voir comment gérer l'ensemble du programme. Nous cherchons des moyens d'améliorer cette fonction. C'est une priorité.

Également, en ce qui concerne le programme des investisseurs dont vous avez parlé, je suppose qu'un homme d'affaires avisé n'a pas l'habitude d'attendre longtemps avant d'obtenir une réponse. Nous devons, pour eux comme pour les autres, améliorer notre procédure.

Le président: Le ministre vient lundi et j'espère que vous serez tous ici, lundi après-midi, pour cette importante réunion. La réunion aura donc lieu dans cette salle, à 15h30, lundi. Je crois que nous pourrions également avertir la presse de la présence du ministre.

Monsieur Wappel, nous avons obtenu d'excellentes réponses ce matin. Je me demande quand nous pourrons obtenir les «bleus» de ces procès-verbaux afin que M. Wappel puisse les avoir. Le personnel de son bureau était là, mais vous reconnaîtrez sans doute qu'il serait utile d'obtenir très rapidement la transcription pour nous préparer à la visite du ministre.

À la suite de la question d'Edna, au lieu de la réponse générale que vous nous avez donnée, pourquoi ne pas nous indiquer le délai de traitement des demandes, par catégorie et par mission ou faire en sorte que le ministre puisse nous les

[*Text*]

those to look at? Those are produced on a monthly basis or a quarterly basis, and if you can't give us today's—I'm not asking for an update—give us last quarter. Then we might be able to compare those to see how we're doing. Maybe we could have that from the chart we got for the first time, in this committee, I think about a year or two years ago. A year ago last June, we received them, after waiting many months for them. Maybe we could do a little comparison.

Ms Young: I have the latest quarter for all of the classes.

The Chairman: Maybe we don't need that information.

Mr. Wappel: Could I ask just a couple of questions?

The Chairman: Sure. Even if you pose them as questions, we will get the answers from the minister. This is giving the minister fair warning of what you're going to be asking.

Mr. Wappel: Just a few preliminaries, first of all. I apologize, I had to deliver a speech and I am just back. I notice, Mr. Harder, you said your guru was here. Just peripherally, I mention that the the birthday of Guru Nanak, the founder of Sikhism, is today, for those who are interested in that.

Mr. Harder: Was that the speech?

Mr. Wappel: No, young offenders was what the speech was about.

If the questions have been answered while I was gone, that's fine; I'll read the blues. Is the department currently reviewing the points system, and if so, what criteria are being examined?

Mr. Harder: In a sense, the question has been answered and the answer is yes.

Mr. Wappel: Okay, that's fine.

As to the general occupations list and the designated occupations list, how are these occupations determined? Who comes up with them?

Mr. Harder: I can give a general answer, and Meyer can respond specifically. They're done in conjunction with the provinces, on the basis of their labour-market information. As well, our own department, of course, has a rather significant labour-market analytical capacity.

Mr. Burstein: My birthday is September 2; I just thought I'd let you know.

Mr. Wappel: Thank you, Guru.

Mr. Burstein: I am a Zen Buddhist myself.

In terms of the question you asked on the designated occupations, we developed those, in consultation with the provinces and with private-sector organizations. It's quite an elaborate process. The things we are concerned with there are human resource training strategies and a set of issues like that.

On the open occupation list, the way the process operates—and you can tell me if you want more detail—briefly, what we do is, we cull away occupations for which the unemployment is above average. We cull away

[*Translation*]

fournir? Ces données sont publiées chaque mois ou chaque trimestre, et si vous ne pouvez pas nous donner celles d'aujourd'hui—je ne vous demande pas les plus récentes—donnez-nous celles du trimestre dernier. Nous pourrons ainsi comparer les chiffres pour voir où nous en sommes. Peut-être pourrions-nous établir notre comparaison à partir du premier tableau que nous avons obtenu il y un ou deux ans. Nous avons reçu ces règlements en juin de l'année dernière après avoir attendu des mois. Peut-être pourrions-nous faire une comparaison.

Mme Young: J'ai les données du trimestre dernier pour toutes les catégories.

Le président: Peut-être n'avons-nous pas besoin de ce renseignement.

M. Wappel: Pourrais-je poser une ou deux questions?

Le président: Même si vous les posez, c'est le ministre qui y répondra. On peut dire qu'il sera prévenu suffisamment à l'avance.

M. Wappel: Je commencerai par quelques préliminaires. Je m'excuse, mais j'ai dû aller prononcer un discours. Monsieur Harder, vous avez dit que votre gourou était là. Je mentionne en passant que c'est aujourd'hui l'anniversaire du Guru Nanak, le fondateur de la religion Sikh, pour ceux que cela intéresse.

M. Harder: C'était le sujet de votre discours?

M. Wappel: Non, j'ai parlé des jeunes contrevenants.

Si vous avez déjà répondu à ces questions pendant mon absence, c'est très bien, je lirai les procès-verbaux. Le ministère réexamine-t-il actuellement le système de points d'appréciation et, dans l'affirmative, quels sont les critères examinés?

M. Harder: Nous avons déjà répondu à cette question dans un certain sens, et la réponse est oui.

M. Wappel: Très bien.

Je voudrais savoir comment sont dressées la liste générale des professions et la liste des professions désignées? Qui les établit?

M. Harder: Je peux vous donner une réponse générale que Meyer pourra compléter. Ces listes sont dressées en collaboration avec les provinces en fonction de leurs données sur le marché du travail. Notre propre ministère a également une bonne capacité d'analyse du marché du travail.

M. Burstein: Mon anniversaire est le 2 septembre; je voulais simplement vous le signaler.

M. Wappel: Merci, gourou.

M. Burstein: Je suis moi-même boudhiste zen.

Pour ce qui est de votre question au sujet des professions désignées, nous établissons la liste en consultant les provinces et le secteur privé. C'est un processus assez complexe. Nous nous intéressons notamment à la stratégie de formation des ressources humaines et à toutes sortes de questions de ce genre.

Pour ce qui est de la liste générale des professions, en gros—et si vous voulez davantage de précisions, il vous suffit de me le dire—nous éliminons les professions dans lesquelles le taux de chômage est supérieur à la moyenne. Nous

[*Texte*]

occupations where there are internal, promotional ladders. We exclude occupations in the military and in government, and eventually we end up with a list of eligible occupations. Then we distribute the number in the levels plan to those occupations on the basis of their relative size. That gives us a set of targets.

The next thing we do assign points to each of those occupations, based on estimates of how many applicants are likely to qualify. So where there are very few applicants globally, we assign a high number of points to encourage people to apply and to make it more likely that they will succeed. Where there is a glut on the global market, we assign very low points so that we're not flooded with people who are then going to be eligible.

• 1125

Mr. Wappel: Referring specifically to the 1991 designated occupations list, I am intrigued. I notice that there is aerospace engineer, aircraft mechanic, and aircraft instrument mechanic under British Columbia. We're looking for immigrants for those jobs in British Columbia at a time when de Havilland aircraft is laying off people, presumably in those very occupations.

Does the department adjust for that kind of thing, when we have lay-offs, for example, in the aircraft industry? Are we still looking for people from outside the country to fill these spots?

The Chairman: There are different skills required in British Columbia—maintenance and this sort of thing, as opposed to construction of aircraft.

Mr. Wappel: Mr. Chairman, an aircraft mechanic is an aircraft mechanic. Whether he performs his duties in North York or Victoria is irrelevant, I suggest.

Mr. Harder: Mr. Wappel, I'll have the experts answer the specific question, but I did discuss earlier today the difficulty we have in the capacity of the system to respond quickly to changing circumstances. Designated occupations is exactly one of those because of the length of response time in the system.

Mr. Doug Giddings (Director, Occupational Studies and Program Linkages Unit, Labour Market Outlook and Sectoral Analysis, Department of Employment and Immigration): One of the issues here is mobility within the country and how immediately responsive that is.

What I can say is that in each of these areas, the responsibility was there to consult with the private sector in the development of those lists of shortages. So there is not only an analytical base to it; there also is a consultative base to it.

For example, they were talking with the engineering associations when an engineering occupation would be on the list. I understand that in the preparation of the 1991 list, the engineering associations across the country might feel differently about the inclusion of one or two of their engineering specialties on the list. That's just part of the process and why it's run the way it is.

[*Traduction*]

éliminons également celles où l'on accède grâce à l'avancement interne. Nous excluons aussi les professions de l'armée et du gouvernement et nous nous retrouvons ainsi avec une liste de professions admissibles. Nous répartissons ensuite les contingents entre les professions en fonction de leur importance relative. Cela nous donne une série d'objectifs.

Ensuite, nous attribuons des points pour chacune de ces professions en fonction du nombre estimatif de requérants admissibles. Ainsi, là où il y a très peu de demandes, nous attribuons un nombre de points plus élevé pour attirer les demandeurs et augmenter leurs chances d'être acceptées. Là où il y a une offre importante sur le marché global, nous attribuons des points très bas pour éviter d'être submergés de gens qui seront refusés.

M. Wappel: La liste des professions désignées pour 1991 me laisse un peu perplexe. Je note qu'il y a ingénieur en aérospatiale, mécanicien d'avion et mécanicien en avionique sous la rubrique Colombie-Britannique. Nous cherchons des immigrants pour ces postes en Colombie-Britannique à une époque où l'avionneur de Havilland réduit ses effectifs, probablement dans ces mêmes professions.

Le ministère tient-il compte des mises à pied dans le secteur, par exemple, de l'industrie aéronautique? Cherchons-nous toujours des candidats pour ces postes à l'extérieur du pays?

Le président: Nous cherchons en Colombie-Britannique des titulaires pour des postes d'entretien et autres choses de ce genre, plutôt que des spécialistes de la construction d'avions.

M. Wappel: Monsieur le président, un mécanicien d'avion est un mécanicien d'avion. Qu'il exécute ses fonctions à North York ou à Victoria importe peu, à mon avis.

M. Harder: Monsieur Wappel, je vais demander aux experts de répondre à votre question, mais j'ai expliqué plus tôt aujourd'hui la difficulté que nous avons avec le système actuel pour nous adapter à l'évolution de la situation. Nous avons notamment un problème pour ce qui est des professions désignées en raison de la lenteur du temps de réponse dans le système.

M. Doug Giddings (directeur, Section des études sur les professions et des relations avec les programmes, Perspectives du marché du travail et analyses sectorielles, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): L'un des facteurs que nous devons prendre en compte est la mobilité des travailleurs au sein du pays et du temps de réponse à la demande.

Je peux toutefois vous dire que pour chacune de ces régions, il a fallu consulter le secteur privé pour l'élaboration des listes de pénuries. La liste est donc établie en fonction d'analyses mais aussi en fonction de consultations.

Par exemple, les associations d'ingénieurs ont été consultées en ce qui concerne l'opportunité d'inscrire sur la liste l'une des professions liées au génie. Je crois savoir qu'au moment de la préparation de la liste de 1991, les associations d'ingénieurs de tout le pays ont pu avoir des idées différentes sur l'inclusion d'une ou deux spécialités de génie dans la liste. C'est un des éléments du processus qui explique notre façon de procéder.

[*Text*]

Generally, it's a regionally driven list. That was its whole purpose, to meet regional shortages. There was a sound analytical and consultative basis for designating them in the first place—and a well-documented one, I might add.

Mr. Wappel: But is it now responding to the reality of lay-offs in the aircraft industry in Canada?

Mr. Giddings: I haven't seen the latest presentation for the British Columbia list. I would hope that in consultations with the private sector in British Columbia, whether or not availability of particular occupations from, say, lay-offs in Ontario was to be a significant component of labour supply in British Columbia would be reflected in their submissions.

Mr. Harder: I apologize; I hadn't introduced Doug Giddings. He is with the strategic planning and policy group at CEIC.

The Acting Chairman (Mr. Fee): Were there any other questions?

Mr. Wappel: I have lots of them, but we're out of time.

The Acting Chairman (Mr. Fee): Mr. Heap, we have about two minutes left if you'd like to get a last one in.

Mr. Heap: About the business immigrants program, I would be interested to know whether the task force report referred to by Mr. Shields will include any information about the relative cost in staff time per immigrant, as compared with other programs we have.

Secondly, does the tightening up mean that people really will be accompanying the money and not using a visa simply as a basis for possibly speculative investment? What is the process for determining investment targets? To what extent is there consultation with Canadian stakeholders of all sorts? For example, how do we evaluate the possibility of mass export of Canada's raw resources rather than local processing, and how do we evaluate the prospect of mass imports from very low-wage countries, where in some cases there may be conditions that also generate refugees? Will those things be covered in the report?

• 1130

Mr. Harder: I am sure that elements of them will be, but I will get back to you.

Mr. Heap: Thank you.

The Acting Chairman (Mr. Fee): I was going to say that unless you could provide a 30-second answer, I was certainly hoping it would be covered somewhere else.

The chairman had to leave, and I would like to thank the witnesses very much.

Mr. Shields: I wonder if I could put a couple of questions, not to be answered now.

I would be concerned if we ever got into forced repatriation of refugees, as we are seeing in other parts of the world. I would like a comment from the minister on that, if possible.

[*Translation*]

En règle générale, la liste reflète les besoins régionaux. Il s'agissait, au départ, de tenir compte des pénuries régionales de main-d'oeuvre. Ainsi, la liste a été établie en fonction d'analyses et de consultations poussées.

M. Wappel: Mais reflète-t-elle aujourd'hui la réalité des mises à pied dans le secteur de l'aéronautique au Canada?

M. Giddings: Je n'ai pas vu la version la plus récente de la liste pour la Colombie-Britannique. J'ose espérer que lors des consultations avec le secteur privé de cette province, on a tenu compte des spécialistes qui deviendraient disponibles à la suite de mises à pied en Ontario.

M. Harder: Excusez-moi; je ne vous avais pas présenté Doug Giddings. Il fait partie du groupe de la politique et de la planification stratégique à la CEIC.

Le président suppléant (M. Fee): Y a-t-il d'autres questions?

M. Wappel: J'en aurais beaucoup, mais nous n'avons plus le temps.

Le président suppléant (M. Fee): Monsieur Heap, il nous reste environ deux minutes si vous voulez poser une dernière question.

M. Heap: J'aimerais savoir si le rapport du groupe de travail dont a parlé M. Shields sur le programme des gens d'affaires immigrants inclura des renseignements sur le coût relatif en années-personnes par immigrant, comparativement à d'autres programmes.

Deuxièmement, le resserrement des règles empêchera-t-il dorénavant les gens d'affaires immigrants d'obtenir tout simplement un visa dans le but de faire des investissements spéculatifs plutôt que de venir au Canada investir? Comment détermine-t-on les cibles d'investissement? Dans quelles mesures tous les intéressés canadiens sont-ils consultés? Par exemple, comment pouvons-nous évaluer le risque que les matières premières du Canada soient exportées massivement plutôt que d'être transformées ici, ou le risque d'importation massive en provenance de pays où les salaires sont très faibles et où, dans certains cas, la situation est telle que des personnes sont poussées à chercher refuge dans d'autres pays? Est-ce que le rapport traitera de ces questions?

M. Harder: Je suis sûr que certaines d'entre elles seront traitées, mais je vous fournirai la réponse plus tard.

M. Heap: Merci.

Le président suppléant (M. Fee): J'allais justement dire qu'à moins de pouvoir répondre en 30 secondes, il serait probablement préférable que vous nous fournissiez les renseignements autrement.

Le président a dû partir, et c'est donc à moi qu'il revient de remercier sincèrement nos témoins.

M. Shields: Est-ce que je pourrais poser quelques questions sans que les témoins répondent maintenant.

Je ne voudrais pas que le Canada en vienne à rapatrier de force des réfugiés, comme cela se fait dans d'autres régions du monde. Si c'est possible, j'aimerais que le ministre nous fasse part de ses observations sur cette question.

[*Texte*]

I would like to know what kind of follow-up has been done when there have been family sponsorships. Family sponsorship infers that for five years, at least, these people you sponsor will be supported and integrated into the community. I would like to know whether there has been any follow-up on that and what the problems have been. My information is that this family sponsorship is just a pie-in-the-sky kind of thing, which doesn't really take place.

Mr. Harder: I presume, Mr. Shields, that on the same theme you would include in that private sponsorship of refugees. Although that is not for five years, there is a component part.

Mr. Shields: Yes, it is exactly the same thing.

Mr. Harder: We in fact do some things, so I can report on those.

On the first question of removals, if I can take 30 seconds... If the committee is agreeable, we will come back to discuss it in a general sense, but it is very important to draw the distinction between rejected cases and—

Mr. Shields: Oh, absolutely.

Mr. Harder: —to use your word, "refugees". Canada does not remove refugees; that would be contrary to the Geneva Convention. That is why we have a system in place. What we do seek to remove are rejected cases. As the chairman of the Immigration and Refugee Board keeps saying, removals are an essential component of a determination system.

The Acting Chairman (Mr. Fee): I thank you very much.

This meeting is adjourned.

[*Traduction*]

J'aimerais savoir quel genre de suivi est fait dans le cas d'immigrants parrainés par un membre de leur famille. Ce genre de parrainage suppose que, pendant cinq ans au moins, le parrain aidera l'immigrant et facilitera son intégration dans la collectivité. J'aimerais savoir si l'on a fait un suivi de ces dossiers et savoir également quels problèmes ont surgi. D'après les renseignements dont je dispose, ce parrainage par un membre de la famille se résume à des belles promesses, mais cela ne se produit pas vraiment.

M. Harder: Je suppose, monsieur Shields, que vous mettriez dans le même sac le parrainage privé des réfugiés. Même si celui-ci n'entraîne pas de responsabillité pendant cinq ans, il suppose tout de même un engagement.

M. Shields: Oui, c'est exactement la même chose.

M. Harder: Oui, nous faisons certaines choses et je vous fournirai ces renseignements.

Pour ce qui est de la première question, celle des renvois, si vous me permettez de prendre 30 secondes... Si le comité le veut bien, nous reviendrons pour en discuter de façon générale, mais il est très important de faire la différence entre les demandes rejetées et...

M. Shields: Oh, absolument.

M. Harder: ...pour reprendre votre terme, les «réfugiés». Le Canada ne renvoie pas de réfugiés; ce serait contraire à la Convention de Genève. C'est pourquoi nous avons mis en place un système. Ceux que nous essayons de renvoyer, ce sont ceux dont la demande a été rejetée. Comme le président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié le répète sans cesse, les renvois sont un élément essentiel du processus de détermination du statut de réfugié.

Le président suppléant (M. Fee): Merci beaucoup.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Employment and Immigration:

V. Peter Harder, Associate Deputy Minister;

Meyer Burstein, Director, Strategic Planning and Research;

Doug Giddings, Director, Occupational Studies and Program Linkages Unit, Labour Market Outlook and Sectoral Analysis.

TÉMOINS

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

V. Peter Harder, sous-ministre délégué;

Meyer Burstein, directeur, Planification stratégique et recherches;

Doug Giddings, directeur, Section des études sur les professions et des relations avec les programmes, Perspectives du marché du travail et analyse structurelle.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 6

Monday, November 25, 1991

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 6

Le lundi 25 novembre 1991

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), an investigation on current immigration policies and practices: Annual Report to Parliament—Immigration Plan for 1991–1995 —Year Two

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude en matière d'immigration: Rapport annuel déposé au Parlement—Plan d'immigration pour 1991–95 —Deuxième année

APPEARING:

The Honourable Bernard Valcourt,
Minister of Employment and Immigration

COMPARAÎT:

L'honorable Bernard Valcourt,
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Vice-Chairmen: Harry Chadwick
Tom Wappel

Members

Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields
Brian Tobin—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Vice-présidents: Harry Chadwick
Tom Wappel

Membres

Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields
Brian Tobin—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, NOVEMBER 25, 1991
(10)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:33 o'clock p.m. this day, in Room 237-C, Centre Block, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Harry Chadwick, Doug Fee, Dan Heap, Jack Shields, Tom Wappel and Robert Wenman.

Acting Member present: Stan Keyes for Brian Tobin.

Other Member present: Warren Allmand.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

Appearing: The Honourable Bernard Valcourt, Minister of Employment and Immigration.

Witnesses: From the Department of Employment and Immigration: Peter Harder, Associate Deputy Minister; André Juneau, Executive Director, Immigration Policy.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee resumed its study on current immigration policies and practices: Annual Report to Parliament—Immigration Plan for 1991-1995—Year Two. *(See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Wednesday, November 6, 1991, Issue No. 4).*

By unanimous consent, the Committee proceeded to the consideration of its future business.

It was agreed,—That, the Organization of Professional Immigration Consultant Inc. be invited to appear before the Committee at a later date, to introduce themselves to the Committee.

The Minister made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 5:28 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 25 NOVEMBRE 1991
(10)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à 15 h 33, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Harry Chadwick, Doug Fee, Dan Heap, Jack Shields, Tom Wappel et Robert Wenman.

Membre suppléant présent: Stan Keyes remplace Brian Tobin.

Autre député présent: Warren Allmand.

Présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche.

Comparaît: L'honorable Bernard Valcourt, ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Témoins: Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration: Peter Harder, sous-ministre adjoint; André Juneau, directeur exécutif, Politique d'immigration.

Conformément à son mandat établi en vertu du paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité poursuit l'étude des politiques et pratiques en matière d'immigration. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 6 novembre 1991, fascicule No. 4*).

Du consentement unanime, le Comité étudie ses travaux futurs.

Il est convenu,—Que le Organization of Professional Immigration Consultant Inc. soit invité à comparaître devant le Comité à une date ultérieure, pour se faire connaître.

Le ministre fait un exposé, puis répond aux questions avec les autres témoins.

À 17 h 28, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Monique Hamilton

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, November 25, 1991

• 1531

The Chairman: Order. Since we have a quorum, while we wait for the minister to get here we might handle any other business that we have before us.

I have received one letter that I would like to bring to your attention. The letter is from the Organization of Professional Immigration Consultants to inform us that they have now formed an organization for professional immigration consultants. In keeping with our handling of correspondence, I believe you were sent a copy of this letter. Did you get it? I was wondering if we might offer to welcome them to Ottawa, to meet with them informally, or something along that line. Would you be interested in that? How would you like to handle it? Would you like just to reply in terms of our interest, congratulations, this kind of thing?

Mr. Heap (Trinity—Spadina): I'm sorry, I didn't get that.

The Chairman: We've all received a letter this week directed to me as chairman—and each of you has a carbon copy—from the Organization of Professional Immigration Consultants. It's interesting that they now have organized into a group in order to, I understand, establish some form of professional standards, which I think would be very helpful to Canada and to Canadians to make sure that immigration consultants are giving consistent and correct information. I think that is a very healthy situation. I would think we would want to encourage it, but I did not want to write such a letter on behalf of the committee without bringing it to your attention and asking your opinions.

Would you encourage me to write in such a vein? Would you be interested perhaps in meeting with the executive or hearing from them in any way, shape, or form, or just to respond to the letter? Could I have direction from the committee on that?

Mr. Heap: Mr. Chairman, I understand a copy has come to my office, but it hasn't come to my attention yet. I haven't read it. It's an extremely important matter.

The Chairman: Yes.

Mr. Heap: It was a subject of study by the ministry at least ten years ago, and a report on behalf of the ministry, and many comments since then in the past ten years. I agree that it could be very good news if they are now organizing in that way.

I am sorry that I haven't read it, but does the letter contain any outline of their position or their brief?

• 1535

The Chairman: It is really only a two-page letter. I'll tell you what we will do, then: we'll copy the letter, circulate it, so you will have it, and then we'll deal with it at the end of the meeting.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 25 novembre 1991

Le président: La séance est ouverte. Comme nous avons quorum et que le ministre n'est pas encore arrivé, nou pourrions parler de nos travaux.

J'ai reçu une lettre que j'aimerais porter à vot attention. Elle m'a été envoyée par l'Organization Professional Immigration Consultants, pour nous signal qu'ils ont maintenant formé une organisation de consultan professionnels en immigration. Selon la coutume, je cro qu'on vous a envoyé une copie de cette lettre. L'avez-vou reçue? Je me demandais si on ne devrait pas les inviter Ottawa et les rencontrer officieusement. Qu'en pensez-vous Dans quel contexte voudriez-vous les rencontrer? Devrait-c leur faire part de notre intérêt ou de nos félicitations; comme communiquer avec eux?

M. Heap (Trinity—Spadina): Pardon, je n'ai pas compris.

Le président: Cette semaine, nous avons tous reçu un lettre adressée au président du comité—chacun de vous en reçu une copie—de l'Organization of Profession Immigration Consultants. Il est intéressant de noter que c consultants se sont organisés en groupe afin, si j'ai bie compris, d'établir des normes professionnelles, ce qui, crois, sera utile pour s'assurer de la cohérence d renseignements fournis par des conseillers en immigration. J crois que c'est là une démarche positive. Je crois que nou devrions encourager cette organisation, mais je ne voulais pa leur envoyer une lettre au nom du comité avant de vous en avo parlé.

Croyez-vous qu'on devrait écrire une telle lettre? Cela vou intéresserait-il de rencontrer les membres de l'exécutif ou d communiquer avec eux ou préféreriez-vous simplement répon dre à la lettre? Qu'en pensez-vous?

M. Heap: Monsieur le président, je crois que mon bureau reçu une copie de cette lettre, mais on ne me l'a pas encor signalée. Je ne l'ai pas encore lue. C'est une questio extrêmement importante.

Le président: Oui.

M. Heap: Il y a au moins 10 ans, le ministère a étudié e produit un rapport sur le sujet, et il s'est exprimé sur la questio au cours des 10 dernières années. Je crois que c'est un excellente idée que les conseillers en immigration s'organisen

Je suis navré de ne pas l'avoir lue; la lettre explique-t-elle leu position ou leur mémoire?

Le président: En fait, il ne s'agit que d'une lettre de deu pages. Voici ce que nous allons faire. Nous allons faire un photocopie de la lettre et la distribuer pour que vous en prenie connaissance et ensuite, nous y reviendrons à la fin de la séanc

[*Texte*]

Mr. Heap: Since you won't be here, I would like to register my interest in having them appear before the committee, if possible. It may not be possible in this calendar year, but I would like to hear their thoughts about how they want to proceed.

The Chairman: I think that could be very useful, as well, and we will certainly try. As we are studying processing and priorities, I think they could probably address some of those issues on processing, as well.

Mr. Heap: Yes.

Mr. Wappel (Scarborough West): Mr. Chairman, I think we should investigate it. I also received the letter, and I thought it would be worthy of our offering them an opportunity to at least introduce themselves and tell us what they are about and what they are concerned about.

The Chairman: All right. Is there any opposition to that view? Otherwise I will handle the letter in that manner, and indicate the invitation.

Mr. Minister, welcome. I guess you could introduce your official, although he has been with us for our last three meetings and we appreciate that. Maybe I will just welcome Chief of Staff Peter Harder back, this time with the minister.

Mr. Peter Harder (Associate Deputy Minister, Department of Employment and Immigration): Chief of staff? Mr. Wenman, that was a previous incarnation with a previous minister.

The Chairman: With a previous minister. Well, yes, you've been with quite a few previous ministers and quite a few committees I've been on over the last years. We're glad to have you in Immigration now.

L'honorable Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, membres du Comité, comme vous le savez, j'ai déposé au début du mois le Rapport annuel au Parlement sur la deuxième année du plan d'immigration pour 1991–1995. Comme vous l'avez constaté, nous prévoyons admettre 250,000 personnes en 1992. J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour vous parler de ce qu'il faut pour gérer efficacement un tel niveau d'immigration, étant donné les réalités du monde d'aujourd'hui.

D'une part, il y a les réalités de l'immigration qui ont marqué les années 90. On a assisté ces dernières années à un accroissement du nombre de personnes se déplaçant d'un pays à un autre. Certains experts disent qu'actuellement, au moment même où nous nous parlons, il y a 80 millions de personnes déplacées dans le monde.

Ces personnes se déplacent dans un monde en constante évolution. Les événements survenus en Europe, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique latine modifient constamment la carte politique et sociale. Les nouvelles technologies et les nouvelles relations commerciales modifient la carte économique.

[*Traduction*]

M. Heap: Étant donné que vous ne serez pas là, je vous signale tout de suite que j'aimerais bien que les représentants de cette association comparaissent devant le comité, si possible. Il ne sera peut-être pas possible de les accueillir d'ici la fin de l'année civile, mais j'aimerais bien savoir comment ils entendent s'y prendre pour atteindre leurs objectifs.

Le président: Je pense moi aussi qu'il serait très utile de les entendre, et nous essayerons d'organiser cela. Étant donné que nous étudions la procédure et les priorités, je crois que ces gens-là pourraient sans doute aborder également les problèmes liés à la procédure.

M. Heap: Oui.

M. Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le président, je pense que nous devrions examiner cela. J'ai moi aussi reçu cette lettre et j'estime qu'il serait utile d'offrir à ces gens-là l'occasion de se présenter et de nous expliquer leurs préoccupations ainsi que la raison d'être de leur association.

Le président: D'accord. Y a-t-il des objections? S'il n'y en a pas, je vais m'occuper de faire distribuer la lettre et envoyer une invitation.

Monsieur le ministre, je vous souhaite la bienvenue. Vous pouvez présenter votre collaborateur, même si ce dernier a participé à nos trois dernières séances. D'ailleurs, nous avons beaucoup apprécié sa collaboration. C'est donc avec plaisir que nous accueillons de nouveau Peter Harder, chef de cabinet, qui est cette fois accompagné du ministre.

M. Peter Harder (sous-ministre délégué, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Chef de cabinet? Monsieur Wenman, c'était une incarnation antérieure, avec un ministre antérieur.

Le président: Avec un ministre antérieur. C'est vrai, vous avez collaboré avec plusieurs ministres antérieurs et comparu à plusieurs comités auxquels j'ai siégé ces dernières années. Le Comité de l'immigration est heureux de pouvoir compter sur vous maintenant.

The Honorable Bernard Valcourt (Minister of Employment and Immigration): Mr. Chairman, members of the committee, as you know, earlier this month I tabled the Annual Report to Parliament on Year Two of the Immigration Plan for 1991–1995 which provided for 250,000 immigrants in 1992. I would like to take this opportunity today to talk about what it takes to manage immigration effectively within this level, given the realities we face in the world today.

In the one hand, there are the realities of immigration in the 1990's. In recent years we have seen an increasing number of people moving from one country to another. Some experts say that right now, as we speak, there are 80 million people in transit around the world.

And these people are moving around a world that is constantly changing. Events in Europe, the Middle East, Asia and Latin America are constantly redrawing political and social boundaries. New technologies and new trading relationships are reshaping the global economic map.

[*Text*]

Cette instabilité met notre processus d'immigration à rude épreuve. Au Canada, le nombre de demandes d'immigration a augmenté de façon spectaculaire et spécialement, comme dans tous les pays développés, le nombre de demandeurs du statut de réfugié.

Overall, the demand for immigration services has almost doubled in the last five years; in some categories, the number of applications has more than doubled. For example, in 1985 there were about 47,000 applications to sponsor a relative; in 1990, there were about 98,000 applications.

Given these realities, it is clear our ability to control the immigration system and to protect our country from the potential abuse of that system is critical.

We also have to look at the realities within Canada. Immigration affects many different groups and individuals in Canada in many different ways. We have to take this into account, and we have to make sure immigration works in the public interest, that it is a positive benefit to Canada and to all parts of Canada.

I think Canadians understand these realities well. You may be familiar with the survey commissioned by *The Globe and Mail* and the CBC recently, which showed most Canadians recognize that immigration does benefit Canada. But they also feel we should do more to select immigrants who can benefit Canada's economy. They want to be reassured that the system is not abused, that it is properly controlled, and the rules are enforced consistently and fairly. Those are my priorities for the coming year.

• 1540

I want to ensure that we continue to meet our international and humanitarian commitments, by providing opportunities for refugees and family immigration. I also want to ensure that Canada receives the best possible benefits from immigration. I want immigration to strengthen Canadian unity, through a sense of shared values with those we welcome to our society. I want immigration to contribute to our continued prosperity.

Finally, I want Canadians to know they can be proud of their immigration and refugee determination systems. We are seeing near record immigrant flows, and our refugee determination system is being used as a model by other countries.

I am introducing measures to improve the selection of immigrants who have specific employment skills—business acumen or investment expertise of value to Canada. These immigrants make unique contibutions to regional economic development, to Canada's international competitiveness, and to our future prosperity.

[*Translation*]

This instability puts enormous pressure on our immigratio system. Canada is facing dramatic increases in the number c immigrant applications, and like every developed countr dramatic increases in the numbers of refugee claimants.

Dans l'ensemble, la demande de services d'immigration presque doublé au cours des cinq dernières années. Dan certaines catégories, le nombre de demandes a même plus qu doublé. En 1985, par exemple, il y avait environ 47,000 demande de parrainage d'un parent. En 1990, il y en avait près de 98,00(

Face à ces réalités, il est évident que notre capacité d contrôler le processus d'immigration, et de protéger notre pay contre ceux qui voudraient profiter indûment de notre program me d'immigration, est déterminante.

D'autre part, nous devons tenir compte des réalités de notr propre pays. L'immigration touche de beaucoup de façons u nombre important et diversifié de groupes et de personnes, a Canada. Nous devons en tenir compte. Nous devons nou assurer que l'immigration sert l'intérêt public, qu'elle est positiv pour le Canada dans son ensemble et pour toutes ses régions.

Je pense que les Canadiens comprennent bien ce réalités. Vous êtes peut-être au courant du sondage qu'on fait effectuer récemment le *Globe and Mail* et la Société Radio-Canada. Les résultats montrent que la plupart de Canadiens reconnaissent que l'immigration est avantageus pour le Canada. Mais la plupart d'entre eux pensent égalemen que nous devrions faire plus pour sélectionner des immigrant qui peuvent contribuer à l'économie de notre pays. Ils veulen aussi être rassurés et être certains que personne ne profit indûment de notre programme d'immigration, que les contrôle voulus soient exercés et les règles appliquées de façon uniform et équitable. Ce sont là mes priorités pour l'année à venir.

Je veux que nous continuions de faire honneur à notr tradition humanitaire et de nous acquitter de nos obligation internationales en facilitant l'immigration des réfugiés et de membres de la catégorie de la famille. Mais je veux auss faire le nécessaire pour que le Canada tire parti le plus possibl de l'immigration. Je veux que l'immigration renforce l'unit canadienne, qu'elle soit un facteur d'unité autour de valeurs qu nous partageons avec ceux que nous accueillons dans notr société. Je veux que l'immigration contribue au développemen de notre prospérité.

Enfin, je veux que les Canadiens sachent qu'ils peuvent êtr fiers de leur programme d'immigration et de leur processus d reconnaissance du statut de réfugié. Le mouvement d'immigra tion atteint un niveau quasi record, et notre processus d détermination du statut de réfugié est cité en exemple pa d'autres pays.

C'est dans ce but que je fais adopter des mesures qu permettront d'améliorer la sélection des immigrants ayant de compétences professionnelles précises, un excellent sens de affaires ou de l'expérience dans les investissements, ce qui es fort avantageux pour le Canada. Ces immigrants contribuent d façon valable au développement économique régional, à l compétitivité du Canada sur les marchés internationaux et à notre future prospérité.

[*Texte*]

I also want to ensure our immigration program is well managed, and Canadians are protected from those who would abuse our immigration system and the generosity of Canadians.

Canadians have a right to expect that people who come to Canada will do so in a lawful manner, and will respect our laws after they arrive. Canadians also have a right to expect firm and decisive action, when people we have welcomed into our country engage in criminal activity. I want to assure Canadians that we will take firm and decisive action.

I am introducing a number of measures to improve the screening and deterrence of foreign criminals before they enter Canada, the investigation and prosecution of immigrants and visitors who engage in criminal acts in Canada, and the deportation of foreign criminals. It is important to understand that these measures are an integral part of the immigration levels plan. It does not make sense to talk about an immigration plan, unless you are prepared to take the steps necessary to live up to the plan. Sometimes that means we must say no. More importantly, it means making sure that the system is managed and controlled effectively. Of course, good management means more than enforcement. It also means operating a system in a manner that is as fair and efficient as possible.

Ce qui me préoccupe, et je sais que bon nombre des membres du Comité partagent mes préoccupations, ce sont les retards qui se produisent souvent dans le traitement des demandes, en particulier les demandes concernant l'admission des conjoints au Canada.

À cet égard, j'aimerais attirer votre attention, monsieur le président, sur le chapitre du Rapport annuel intitulé: «CIC—Service». Les Affaires extérieures ont entrepris d'améliorer les services offerts dans les bureaux à l'étranger et, de notre côté, nous essayons d'améliorer le délai de traitement.

Des améliorations notables ont déjà été apportées concernant, en particulier, les conjoints et les enfants à charge. Vous ne tarderez pas à le remarquer, si ce n'est déjà fait, dans les bureaux de vos circonscriptions où les appels concernant les longs retards se font de plus en plus rares, j'espère.

Cela dit, nous ne devons pas non plus nous leurrer. On continuera d'enregistrer des retards dans le système d'immigration. Étant donné la demande croissante de services dans tous les bureaux à l'étranger, et comme nous prenons au sérieux la gestion des niveaux d'immigration, nous devons nous rendre à l'évidence: des retards sont inévitables.

• 1545

On peut atténuer ses retards en faisant correspondre le nombre de personnes qui, chaque année, réunissent les conditions voulues au nombre prévu pour l'année en question. Nous prenons actuellement des mesures pour y parvenir. Nous avons supprimé la catégorie des retraités, avons limité la catégorie de la famille aux membres qui sont effectivement à charge et de, temps à autre, fermons certaines professions lorsque les personnes à charge sont en surnombre.

[*Traduction*]

Je veux également que notre programme d'immigration soit bien géré, et que les Canadiens soient protégés contre ceux qui voudraient en profiter indûment et abuser de notre générosité.

Les Canadiens sont en droit de s'attendre à ce que les personnes qui immigrent au Canada le fassent légalement et que, dès leur arrivée, elles se conforment à nos lois. Ils peuvent aussi légitimement espérer que le gouvernement prendra des mesures fermes et décisives à l'égard de personnes qui, trompant la confiance que l'on a mise en eux en les accueillant au Canada, se livrent à des activités criminelles. Je veux donner aux Canadiens l'assurance que nous prendrons des mesures fermes et résolues.

J'institue une série de mesures visant à améliorer l'identification et la dissuasion des criminels étrangers qui voudraient entrer au pays, les enquêtes et les poursuites concernant les immigrants et les visiteurs qui se livrent à des activités criminelles au Canada, et l'expulsion du Canada des criminels étrangers. Il est important de comprendre que ces mesures font partie intégrante du plan d'immigration. Comment peut-on parler de plan d'immigration si l'on n'est pas prêt à prendre les mesures nécessaires pour l'appliquer? Cela signifie parfois que nous devons dire non. Il importe surtout de s'assurer que le système est géré et contrôlé efficacement. Bien entendu, une bonne gestion ne signifie pas simplement la mise en application de la Loi, mais également une gestion aussi équitable et aussi efficace que possible du système.

I am concerned—and I know many members of this committee share my concern—about the delays which often occur in processing applications, particularly applications concerning spouses waiting to come to Canada.

In this regard I would draw your attention to the section in the Annual Report that deals with our «CIC—Service» initiative. Along with service improvements undertaken by External Affairs at overseas posts, we are working to improve processing times.

We have already achieved significant improvements particularly in the case of spouses and dependant children. If you haven't already noticed, I think you will soon find these improvements reflected in your own constituency offices, with fewer calls concerning lengthy delays.

Having said that, I also want to emphasize that we should not kid ourselves. There will continue to be delays in the immigration system. Given the growing demand for services at all posts abroad—and given that we are serious about managing immigration levels—we have to accept that some delays will be inevitable.

These delays can be reduced by bringing the number of people who qualify annually in line with the number of people we plan to accept that year. We are taking steps to achieve this. We have terminated the retiree category, limited the family class to those who are truly dependent upon each other and closed the occupations list from time to time when the dependent category became over-subscribed.

[*Text*]

When it was introduced last year, the immigration plan received widespread support from Canadians in all parts of the country. The new measures I have touched upon here, and others outlined in the annual report, maintain the commitments of the five-year plan.

In the year ahead, I will be looking for ways to keep our immigration policy responsive to changing needs and circumstances. I would, Mr. Chairman and members of the committee, particularly welcome constructive comment and advice from this committee on our immigration policy within the broader context of the key issues concerning Canada today.

I would welcome a closer examination of how immigration policy can best support the continued competitiveness, prosperity, and indeed unity of Canada. There can be no doubt that immigration has helped to shape the values that define us as Canadians today, and there can be no doubt that immigrants have made vital contributions to our economic and social well-being.

How can immigration policy make the most of those contributions in the years ahead? I look forward, Mr. Chairman, to your views in that regard.

The Chairman: Thank you, Minister, for your brief statement.

We'll get into questions now. We have been practising following a theme and questioning on it and then changing back and forth. That might break down with the minister here, but we can try that again. So we'll start by trying just one subject per person each time. Dan Heap has asked to go first.

Mr. Heap: If it's agreeable to my colleagues, I appreciate the courtesy, because I have to leave at 4.30 p.m. for a previous appointment out of town.

The minister began on the matter of refugees, or general movements of people. I welcome his taking the time to come here today, because I agree with him that the matters he's raised in his report concern not only all Members of Parliament but also many people in the country. One matter that certainly has been much in consideration these days is the question of refugee flows.

When the minister mentioned that Canada, like every developed country, has dramatic increases, he could also have said, though, that they are less dramatic than the increases of refugees in many developing countries. We don't yet have the millions that Pakistan has or the hundreds of thousands that many small countries of the Middle East have or that Central America has.

As to the doubling of the demand for immigration services, I suppose this is the direct result of this government's policy. In 1985 this committee, led by the then chairman, advocated more than a doubling of the immigration intake. The question was raised at that time as to whether it would call for more staff, but it was never answered by the government at that time. If a deliberate and successful more than doubling of the intake from 85,000 to 250,000 can be

[*Translation*]

Lorsqu'il a été présenté l'année dernière, le plan d'immigration a reçu l'appui des Canadiens de tous les coins du pays. Les nouvelles mesures dont j'ai parlé aujourd'hui, et d'autres encore dont fait état le rapport annuel, respectent les engagements pris dans le plan quinquennal.

Cette année, j'étudierai les mesures qui pourraient être prises pour que notre politique d'immigration soit adaptée aux besoins et aux conditions qui changent. J'accueillerai avec plaisir les commentaires et les conseils constructifs du comité sur notre politique d'immigration générale, et sur les questions essentielles concernant le Canada aujourd'hui, en particulier.

J'aimerais que vous examiniez de plus près la manière dont la politique d'immigration peut mieux concourir à la compétitivité, à la prospérité et, bien sûr, à l'unité du Canada. Il ne fait pas de doute que l'immigration a contribué à façonner des valeurs communes qui nous définissent en tant que Canadiens. Il ne fait pas de doute que les immigrants ont grandement contribué à la prospérité économique et sociale du Canada.

Comment la politique d'immigration peut-elle mettre à profit ces contributions au cours des années à venir? Monsieur le président, j'attends avec impatience vos commentaires à ce sujet.

Le président: Monsieur le ministre, merci de cette brève déclaration liminaire.

Nous allons maintenant passer aux questions. D'habitude, nous adoptons un thème et nous posons des questions à ce sujet en changeant d'intervenant à chaque fois. Cette formule ne conviendra peut-être pas à la visite du ministre, mais nous pouvons essayer. Nous allons donc essayer de nous limiter à un sujet par personne. Dan Heap a demandé à être le premier intervenant.

M. Heap: Si mes collègues veulent bien m'accorder cette faveur, je leur en serais reconnaissant. En effet, je dois partir à 16h30 car j'ai un rendez-vous à l'extérieur de la ville.

D'entrée de jeu, le ministre a parlé des réfugiés et des grands mouvements de population. Je le remercie d'avoir pris le temps de comparaître devant nous aujourd'hui car je suis d'accord avec lui. Les questions qu'il soulève dans son rapport concernent non seulement tous les députés du Parlement, mais aussi tous les Canadiens. Et s'il est un sujet dont on parle énormément à l'heure actuelle, c'est bien celui du flux des réfugiés.

Le ministre a dit que le Canada, comme tous les autres pays industrialisés, avait fait face à une hausse considérable du nombre des réfugiés. Cependant, il aurait pu ajouter que cette hausse soit bien inférieure à celle qu'aient enregistré de nombreux pays en développement. Il n'y a pas au Canada les millions de réfugiés qu'il y ait au Pakistan ou les centaines de milliers qui se trouvent dans de nombreux petits pays du Moyen-Orient ou d'Amérique centrale.

Quant au fait que la demande de services d'immigration a doublé, je suppose que ce phénomène est directement attribuable à la politique du gouvernement. En 1985, notre comité, sous la direction d'un autre président, avait préconisé de plus que doubler l'apport de l'immigration. À cette époque, nous avions demandé au gouvernement si cette initiative exigerait l'embauche de personnel supplémentaire, mais ce dernier ne nous a jamais répondu. Je serais très

[*Texte*]

done without any increase in staff, then I am very much surprised. I think it should be acknowledged that the increased demand was exactly what the government asked for, and it was the government's responsibility to provide for it; that is, with adequate staff.

I want to touch particularly on the question of refugees from Africa. During the meeting this weekend of the Canadian Council for Refugees, we received a breakdown of geographical allocations for refugees in 1992. We were told the allocation for Africa is 1,000, applied to all African refugees waiting for resettlement from outside the region.

• 1550

Now, we're told that last year it wasn't possible to get enough refugees because they weren't available, but we are also told... We read in the UNHCR's assessment report of global resettlement need for refugees in 1992, that there are 8,330 identified cases in need of resettlement, and therefore it is puzzling to know why we couldn't find enough last year and why we are reducing Canada's expected intake from 12,050 to 1,000. It raises a question as to whether there is any problem with the application of the criteria of eligibility and admissibility, that subjective factor that was spoken of by the staff in our meeting of last week. Is there a particular difficulty with admitting Africans as refugees to Canada, notwithstanding the fact the UNHCR has more than 8,000 in need of resettlement?

Mr. Valcourt: Canada is a leader in efforts to help African refugees and is one of the few countries to have resettled a substantial number of refugees from Africa. In consultation with the UNHCR, Canada, it is true, has set a target of 1,000 persons to be accepted for resettlement from Africa in 1992. Now, this has been done in consultation with the UNHCR; inadequate communication and transportation facilities in many countries of first asylum continue to hamper Canadian efforts to resettle deserving cases. Now despite these serious logistical difficulties, there has been steady growth in the number of African refugees brought to Canada over the past few years.

In 1990, some 2,800 African refugees were resettled in Canada, and from January 1 to July 1, 1991, over 1,600 African refugees were resettled. I concede, although there are large refugee populations throughout the African continent, the United Nations High Commissioner for Refugees and the Organization for African Unity believe local integration or voluntary repatriation are the best solutions for the vast majority of the displaced.

Canada, as you know, works closely with the UNHCR and all governmental organizations in the region to assist in the resettlement of the small number of urgent detection cases where a third country resettlement is the only viable

[*Traduction*]

surpris d'apprendre que l'on ait plus que doublé, le nombre d'immigrants, qui sont passés de 85,000 à 250,000, sans augmenter le personnel. À mon sens, le gouvernement devrait reconnaître que cette demande accrue répondait précisément à ses souhaits et qu'il lui incombait d'y faire face, notamment à l'aide du personnel nécessaire.

Je voudrais parler plus particulièrement de la question des réfugiés en provenance d'Afrique. Au cours de la séance du Conseil canadien pour les réfugiés qui s'est tenue ce week-end, nous avons reçu une ventilation des allocations géographiques pour les réfugiés en 1992. On nous a dit que l'allocation pour l'Afrique était de 1,000 personnes et que cela s'appliquait à tous les réfugiés africains en entente de réétablissement à l'extérieur de la région.

On nous a dit l'année dernière qu'il était impossible d'accueillir suffisamment de réfugiés parce qu'ils n'étaient pas disponibles, mais on nous a aussi dit... Or, d'après le rapport du HCR évaluant les besoins des réfugiés dans le monde en 1992, on aurait recensé 8,330 personnes qui auraient besoin de se réétablir ailleurs. Par conséquent, je suis curieux de savoir pourquoi nous n'avons pas pu en trouver un nombre suffisant l'année dernière et pourquoi nous réduisons le nombre des personnes que l'on prévoit d'accueillir de 12,050 à 1,000. Cela soulève la question de savoir si l'application des critères d'acceptabilité et d'admissibilité, ces facteurs fort subjectifs dont le personnel nous a parlé lors de notre séance de la semaine dernière, pose des problèmes. L'admission de réfugiés africains au Canada pose-t-elle un problème particulier malgré le fait que d'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés il y en a plus de 8,000 en mal de réétablissement?

M. Valcourt: Le Canada est un chef de file pour ce qui est d'aider les réfugiés africains et c'est l'un des rares pays qui a accepté de réétablir un nombre considérable de réfugiés d'Afrique. En consultation avec le HCR, le Canada, je vous l'accorde, a fixé à 1,000 personnes le nombre de réfugiés d'Afrique qui seront acceptés ici en 1992. Pour ce faire, nous avons consulté auparavant le HRC. Dans un grand nombre de pays de premier asile, des réseaux de communication et de transport inadéquats continuent d'entraver les efforts du Canada en vue de réétablir des réfugiés admissibles. Cependant, en dépit de ces graves problèmes logistiques, on note une augmentation constante du nombre de réfugiés africains accueillis au Canada depuis quelques années.

En 1990, quelque 2,800 réfugiés africains ont fait l'objet d'un réétablissement au Canada, et du 1er janvier au 1er juillet 1991, c'est plus de 1,600 réfugiés africains qui ont été accueillis. Je vous concède qu'il existe de vastes populations de réfugiés partout sur le continent africain, cependant le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation de l'unité africaine estiment que l'intégration locale ou le rapatriement volontaire sont les meilleures solutions pour la grande majorité des personnes déplacées.

Comme vous le savez, le Canada oeuvre en étroite collaboration avec le HCR et toutes les organisations gouvernementales dans la région afin d'aider au réétablissement du petit nombre de cas urgents recensés où le

[*Text*]

option; when we take into account what the UNHCR is telling us, let's not forget that in 1992 Canada's contribution will continue to be significant, accounting for 18% of the UNHCR refugee resettlement needs worldwide. That's before we even consider the larger reserve we have created this year of 5,000, at the request of the United Nations Commissioner for Refugees, and you know...

Canadians, you know, should understand that, although we have maybe 0.5% of the worldwide population, Canada accepts and welcomes 18% of those the UNHCR says should be resettled.

Mr. Heap: Can I ask, Mr. Minister, whether those figures you have given include the ones landed from determination in Canada? Are they in addition, a separate one?

Mr. Valcourt: They are in addition to those landed from within Canada.

Mr. Heap: Mr. Chairman, I have one other question regarding refugees, or is that my time?

• 1555

Mr. Fee (Red Deer): Mr. Heap has asked permission to be out of here by 4.30 p.m. I have no objection to letting him continue his questions to get it done, unless the Liberals have something following the same line of question.

The Chairman: Agreed.

Mr. Heap: I have one other question regarding refugee policy and it doesn't concern numbers. It concerns the statement the minister made at Geneva, which said in part:

> The constant struggle to make financial resources cover expanding needs must not be allowed to divert attention from the most elemental needs of this group, including the need for effective protection and the security of refugee women and children.

Because of discussions around a recent case, it is unclear to a number of people whether the government considers there may be grounds for refugee claims advanced by women, because of their particular status in certain countries. How does Canada work out its obligations to the International Declaration on Human rights and the Declaration on Women's Rights of 1967, as a general statement of human rights, vis-a-vis local cultures or laws which may be in conflict with those statements?

What if a woman is whipped for not wearing a veil and is told, that's perfectly legal in her country, which has Islamic law. Do we say that woman is not suffering unduly and is not being mistreated because she is a woman, by United Nations international standards to which we are signatory?

Do we say it's quite alright to whip a woman 35 times, provided the government of that country says it's all right? What is the Prime Minister's criterion for human rights, when he suggests that we should push human rights in our foreign policy?

[*Translation*]

réétablissement dans un pays tiers est la seule option viable. D'ailleurs, il y a une chose qu'il ne faut pas oublier. En 1992, la contribution du Canada continuera d'être importante puisqu'elle permettra de répondre à 18 p. 100 des besoins du HCR en matière de réétablissement à l'échelle mondiale. Et cela, sans compter la réserve importante de 5,000 personnes que ayons créée à la demande du Haut-Commissariat. Vous savez...

Il faut que les Canadiens comprennent cela. Avec une population ne représentant que 0,5 p. 100 de la population mondiale, le Canada accepte et accueille 18 p. 100 des réfugiés pour lesquels un réétablissement s'impose, selon le HCR.

M. Heap: Monsieur le ministre, je voudrais savoir si les chiffres que vous avez mentionnés englobent les réfugiés acceptés à la suite du processus de détermination du statut de réfugié au Canada? Ces gens-là viennent-ils s'ajouter aux autres, est-ce une catégorie à part?

M. Valcourt: Ils s'ajoutent aux réfugiés reconnus comme tels au Canada.

M. Heap: Monsieur le président, j'ai une autre question à poser au sujet des réfugiés. Ai-je encore le temps?

M. Fee (Red Deer): Comme M. Heap doit partir d'ici à 16h30, je n'ai pas d'objection à le laisser poursuivre ses questions, à moins que les Libéraux ne veuillent poser des questions allant dans le même sens.

Le président: D'accord.

M. Heap: J'ai une autre question à poser au sujet de la politique des réfugiés et elle ne porte pas sur des chiffres. Elle vise une déclaration qu'a faite le ministre à Genève. Il a dit, entres autres:

> Il ne faut pas que les efforts constants déployés pour faire en sorte de répondre à des besoins croissants avec les ressources financières existantes n'obscurcissent les aspirations élémentaires de ce groupe, notamment le besoin d'une protection efficace et la sécurité des femmes et des enfants réfugiés.

En raison du débat entourant un cas récent, il est difficile de déterminer si le gouvernement considère que les femmes sont fondées de présenter une demande de statut de réfugié en raison du statut particulier qui est le leur dans certains pays. Comment le Canada interprète-t-il ses obligations en vertu de la Déclaration internationale des droits de l'homme et de la Déclaration des droits de la personne de 1967 par rapport aux cultures ou aux lois locales qui peuvent contredire ces déclarations?

Qu'en est-il du cas d'une femme que l'on fouette parce qu'elle refuse de porter un voile et à qui l'on dit que cela est parfaitement légal dans son pays, selon la loi islamique. Cette femme ne souffre-t-elle pas indûment, n'est-elle pas maltraitée précisément parce qu'elle est une femme au sens des instruments internationaux des Nations Unies dont nous sommes signataires?

Allons-nous dire qu'il est acceptable qu'une femme reçoive 35 coups de fouet puisque c'est ce que dit le gouvernement de son pays? Quel est le critère du Premier ministre en matière de droits de la personne lorsqu'il affirme que nous devrions promouvoir ces droits dans le cadre de notre politique étrangère?

[*Texte*]

Mr. Valcourt: Well I think Mr. Heap, in all fairness to the good will of Canadians, it is one thing to say that the UN Convention does not include the maybe perceived, basic human right violation of a people under a religion in a given place on the planet. It's another thing to say this is perfectly all right. I think our message in Geneva was that we were not in favour of having the definition of a refugee under the Geneva Convention widened.

When we talked about the elementary needs of children and women around the world, it was in relation to the amount of money that countries spend to determine the status of a person coming into Canada, or any other receiving country in the world, versus the amount of money we collectively spend to help those people in that place.

As you know, the UNHRC is in favour of solving the problems of these people in their homeland, if possible. I'm not sure, and the government is not sure, that putting so many resources on refugee determination by individual countries is right, given the plight of those people going through tough times. The two are not connected.

Mr. Heap: Mr. Minister, my question was not about the resources but about the criteria.

In your statement and in signing these international conventions, we have adopted a general position on the human rights of women.

• 1600

Mr. Valcourt: Yes.

Mr. Heap: Are we saying that those human rights cease to exist if the country in which the woman was mistreated in one way or another says that this is lawful according to that country's laws, and that the woman therefore cannot be considered a refugee for having been punished for doing something that would not have been punished were she a man?

Mr. Valcourt: The IRB, the Immigration and Refugee Board, has the legal mandate to determine who is and who is not a refugee in Canada, according to the definition in the act. I think they can do their job.

But to equate... I think this is a very serious leap from Canada being a signatory to an international declaration on human rights. Why are we party to this? It would be interesting, maybe, at the external affairs committee to go into why we join such agreements. Why do we sign? We want to make a statement world-wide about certain rights and certain values to which we as a people hold, and we would like to make an example, I think, in the rest of the world by our own behaviour on our domestic scene. But to extend our view in this imperialistic way, to tell the people of a religious group that their behaviour is quite unacceptable by Canadian values... We can make that statement; but I am not sure that

[*Traduction*]

M. Valcourt: Monsieur Heap, il faut compter avec la bonne volonté des Canadiens. C'est une chose de dire que la Convention des Nations Unies n'englobe pas les atteintes qui seraient portées aux droits fondamentaux de la personne en vertu d'une religion à un endroit donné sur la planète. C'en est une autre qu'elle soit sanctionnée. À Genève, nous avons établi clairement que nous n'étions pas en faveur d'un élargissement de la définition du terme "réfugié" au sens de la Convention de Genève.

Lorsque nous avons parlé des besoins élémentaires des femmes et des enfants dans le monde, c'était en relation avec les sommes que les pays consacraient pour déterminer le statut d'une personne intéressée à venir au Canada ou dans tout autre pays d'accueil au monde, par rapport à ce qu'ils dépensent collectivement pour aider les habitants des pays d'origine.

Comme vous le savez, le HCR privilégie, lorsque c'est possible, l'aide dans le pays d'origine. Je ne suis pas certain, et le gouvernement n'est pas certain qu'il soit bon de consacrer autant de ressources au processus de détermination du statut de réfugié dans chaque pays d'accueil compte tenu des dures épreuves que traversent les populations en question. Ces deux éléments ne sont pas liés.

M. Heap: Monsieur le ministre, ma question ne portait pas sur les ressources, mais sur les critères.

Du fait que nous avons signé ces conventions internationales, nous avons adopté une position générale sur les droits des femmes. D'ailleurs, ces positions se reflétaient dans votre déclaration.

M. Valcourt: Oui.

M. Heap: Affirmons-nous que ces droits fondamentaux cessent d'exister si dans le pays où une femme est mal-traitée, de quelque façon que ce soit, cela ne contrevient pas à la législation locale? S'en-suit-il, par conséquent, que cette femme ne peut être considérée comme une réfugiée pour avoir été châtiée pour une chose pour laquelle elle n'aurait pas été châtiée si elle était un homme?

M. Valcourt: La Commission de l'immigration et du statut de réfugié a légalement le mandat de déterminer qui est ou n'est pas un réfugié au Canada, selon la définition énoncée dans la loi. Je pense que ses membres sont en mesure de faire leur travail.

Mais de là à... Je pense que vous extrapolez un peu trop à partir du fait que le Canada soit signataire d'une déclaration internationale des droits de la personne. Pourquoi sommes-nous partie à cet instrument? Il serait sans doute intéressant que le Comité des affaires extérieures se penche sur les motifs qui nous amènent à signer de telles ententes. Pourquoi le faisons-nous? C'est que nous voulons affirmer mondialement certains droits et certaines valeurs qui nous sont chers en tant que peuple. Nous souhaitons aussi, par notre comportement dans notre pays, donner un exemple au reste du monde. Mais de là à imposer nos vues de façon impérialiste, de là à aller dire aux pratiquants d'une religion

[*Text*]

Canadians would think that to change our law here to make them conform, and in this imperial way to impose our values elsewhere, is a role for Canada—certainly not of the immigration system.

I think the IRB does a good job in determining that these refugees' claims are well-determined.

The Chairman: Mr. Heap, your colleagues have been generous with you, and I know you will remember that.

Mr. Heap: Mr. Chairman, I rest my case. Thank you.

The Chairman: We will have a chance on Wednesday to have External and Immigration side by side, so you could follow that through at that time.

Mr. Wappel: Good afternoon, Mr. Minister.

I would like to focus on family immigration. In your annual report to Parliament, on page 3, under the topic "Family Immigration", you indicate that you want more effectively to "capture the concept of family as it is generally understood in Canada". I wonder if you would be kind enough to tell the committee what is the concept of family that is generally understood in Canada.

Mr. Valcourt: According to Canadian people from coast to coast to coast, a family in this country is understood to be a mother, a father, the children that are dependent on the parents, and the grandparents. This is our definition of family in Canada. According to the consultations we have had with provincial governments, and also having looked at what other countries are doing, we have come up with regulatory changes that in our opinion capture what is understood to be a family in this country.

Mr. Wappel: You indicated that you feel the criteria you just set out are what Canadians feel a family is. Is that the official government position?

Mr. Valcourt: Yes, it is. That is why they have been prepublished and we are expecting Canadians who have an interest in immigration to make their views known to us.

Mr. Wappel: In the documents that were in fact prepublished, the regulations, it's clear that a dependent child would include someone who had always lived with his or her parents and was in full-time attendance at an institution of higher learning, notwithstanding that he or she was over the age of 19, and for the purposes of immigration that child is a dependant. Is that correct?

Mr. Valcourt: That is correct.

• 1605

Mr. Wappel: Now, don't you find it strange, Minister, that our Income Tax Act does not recognize the same criteria for dependency, and that in fact, in accordance with the Income Tax Act of this country, if you are a family in this

[*Translation*]

que leur comportement est inacceptable selon les valeurs canadiennes. . .Nous pouvons peut-être élever des objections, mais je suis loin d'être convaincu que les Canadiens jugeraient convenable de modifier notre législation pour forcer d'autres ressortissants à s'y conformer et, ainsi, leur imposer de façon impérialiste nos valeurs. Je doute qu'ils accepteraient que le Canada—et encore moins le système d'immigration, joue ce rôle.

A mon avis, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié fait de l'excellent travail lorsqu'il s'agit de déterminer si les revendications de statut sont fondées.

Le président: Monsieur Heap, vos collègues ont été fort généreux envers vous, et je suis sûr que vous vous en souviendrez.

M. Heap: Monsieur le président, je n'ai plus rien à ajouter. Merci.

Le président: Mercredi, comme nous recevrons conjointement des représentants des Affaires extérieures et de l'Immigration, vous pourrez revenir à la charge.

M. Wappel: Bonjour, monsieur le ministre.

Je voudrais vous parler de l'immigration des membres de la famille. Dans votre rapport annuel au Parlement, à la page 3, sous la rubrique «L'immigration des membres da la famille», vous dites souhaiter «mieux refléter la notion de famille telle qu'elle est généralement comprise au Canada». Auriez-vous l'amabilité d'expliquer au comité quelle est cette notion de famille qui est généralement comprise au Canada.

M. Valcourt: D'après les Canadiens, d'un océan à l'autre, une famille englobe une mère, un père, des enfants qui sont à la charge des parents et des grand-parents. Voilà notre définition de la famille au Canada. Après avoir consulté les autorités provinciales et après avoir examiné également ce qui se fait à l'étranger, nous avons apporté des modifications réglementaires qui nous semblent refléter ce qu'on entend par le terme «famille» dans notre pays.

M. Wappel: Vous venez de dire que les critères que vous venez d'énoncer définissent ce qu'est une famille aux yeux des Canadiens. Est-ce là la position officielle du gouvernement?

M. Valcourt: Oui. Voilà pourquoi ces documents ont été publiés à l'avance. Nous espérons que les Canadiens qu'intéresse la question d'immigration nous feront part de leur réaction.

M. Wappel: Dans la réglementation, qui a effectivement été publiée à l'avance, il est clair qu'un enfant à charge engloberait une personne qui a toujours vécu avec ses ou son parent et qui fréquentait une université, indépendamment qu'elle ait plus de 19 ans. Aux fins de l'immigration, cet enfant est une personne à charge. N'est-ce pas?

M. Valcourt: C'est juste.

M. Wappel: Monsieur le ministre, ne trouvez-vous pas curieux que notre Loi de l'impôt sur le revenu ne retienne pas le même critère de dépendance. En fait, selon cette loi, un enfant de 19 ans qui n'a jamais quitté le foyer familial et

[*Texte*]

country and you have a 19-year-old child who has never left the home and who is in fact continuing in full-time attendance at university, that person is not considered to be dependent on their parents under the Income Tax Act, notwithstanding they clearly are.

Mr. Valcourt: That was the topic of the letter to the editor in *The Globe and Mail* this morning, and I'd be tempted to give you the same answer I gave mentally to the writer of that opinion in *The Globe and Mail*: if you have a beef with the Income Tax Act, please talk to the Minister of Finance.

Mr. Wappel: Well, that's why I asked you, Minister, if it was government policy—your definition of family—and you said it was government policy.

Mr. Valcourt: Yes, for the purposes of immigration, it is government policy.

Mr. Wappel: But not for the purposes of the Income Tax Act?

Mr. Valcourt: Obviously not, if you point to such a big difference between the two.

Mr. Wappel: Do you have any plans to talk to the minister about that difference, the other minister?

Mr. Valcourt: No, I have not.

Mr. Wappel: My next question is still about the family class, and the definition of dependant.

Let's talk about the dependant who is infirm. You have indicated on page 12 of your annual report that there are a number of major issues involved with medical inadmissibility; I guess you would agree with me, Minister, that it is the policy of the Department of Employment and Immigration at the present time to exclude people who may, in all likelihood, cause us medical expenses of a catastrophic nature if they're admitted.

Assuming you admit that, do you not see a conflict between the medical inadmissibility criteria of the immigration system and the definition of dependant which would include people who might otherwise be medically inadmissible?

Mr. Valcourt: As you may know, there is taking place at this time, as we talk, a medical inadmissibility review within the Department of Employment and Immigration. I know draft recommendations are being prepared and they will be circulated to provincial officials and NGOs for comment.

Now, since 1985, I think, two parliamentary committees have expressed concerns about immigration medical requirements and have made recommendation for changes. So this committee has made such recommendations. In addition, there are a number of court challenges under the Charter of Rights and Freedoms that have been launched.

So the review we are carrying out addresses a variety of issues, some of the principal ones being that of medical testing, screening procedures, because some critics have questioned whether current testing requirements are

[*Traduction*]

qui fréquente à temps plein une université n'est pas considéré comme un enfant à charge pour ses parents, même s'il l'est manifestement.

M. Valcourt: C'était l'objet d'une lettre à la rédaction du *Globe and Mail* de ce matin, et je suis tenté de vous donner la même réponse que j'ai donnée mentalement à l'auteur de cette opinion. Si vous avez des problèmes avec la Loi de l'impôt sur le revenu, parlez-en au ministre des Finances.

M. Wappel: Voilà pourquoi je vous ai demandé, monsieur le ministre, si votre définition de la famille correspondait à la politique du gouvernement. Vous m'avez répondu par l'affirmative.

M. Valcourt: Oui, aux fins de l'immigration, il s'agit de la politique du gouvernement.

M. Wappel: Mais pas aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu?

M. Valcourt: Manifestement pas, puisque vous avez relevé une telle différence entre les deux.

M. Wappel: Avez-vous l'intention de signaler cette différence à votre collègue?

M. Valcourt: Non.

M. Wappel: Ma prochaine question porte aussi sur la catégorie de la famille et sur la définition d'enfant à charge.

Prenons le cas d'un enfant à charge infirme. A la page 12 de votre rapport annuel, vous abordez un certain nombre de questions touchant la non-admissibilité pour des raisons de santé. Vous conviendrez avec moi, monsieur le ministre, qu'à l'heure actuelle, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a pour politique d'exclure des personnes dont la venue serait susceptible d'entraîner pour le Canada des dépenses médicales faramineuses.

En supposant que vous soyez d'accord, ne voyez-vous pas un conflit entre les critères de non-admissibilité pour des raisons de santé et la définition d'enfant à charge, cette dernière pouvant englober des gens qui ne seraient peut-être pas admissibles pour des raisons de santé?

M. Valcourt: Comme vous le savez peut-être, au moment même où nous nous parlons, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration effectue un examen des dispositions de la Loi touchant la non-admissibilité pour raisons de santé. On est en train de formuler des ébauches de recommandations qui seront transmises à nos homologues provinciaux et aux ONG pour qu'ils les commentent.

Si je ne m'abuse, depuis 1985, deux comités parlementaires ont exprimé des préoccupations au sujet des critères de santé en matière d'immigration et recommandé des changements. Votre comité a présenté de telles recommandations. En outre, la Charte des droits et libertés a donné lieu à un certain nombre de contestations judiciaires.

L'examen que nous effectuons vise diverses questions, dont les principales sont les tests médicaux, les pratiques de sélection, certains critiques s'étant demandé si les exigences actuelles en matière de tests protégeaient adéquatement les

[*Text*]

adequately protecting Canadian residents; the question of excessive demands, because the assessment of excessive demands is perceived by many to be unfair and inflexible; rules and responsibilities of associated organizations and the Charter of Rights and Freedoms.

This is being looked at and I shall be getting in the near future draft recommendations, but we will have to go and discuss with the provinces. . .the inclusion you referred to in the new regulations that are being proposed, I don't think, negatively impacts upon that review. A child can't be dependent and infirm without being medically inadmissible in the sense we have known it under the regulation, which is, he will require a lot of care and the provinces will be subjected to great expenses if we admit the person.

So I think that inclusion in the regulation does not adversely impact on the medical inadmissibility, taking into account that it is being reviewed at this time.

• 1610

Mr. Wappel: Minister, the regulation provides that if a medical officer determines that person to be suffering from a physical or mental disability—and that person could in fact not be a child, to use your words, but indeed could be an adult under the dependency provisions. . . I just wonder if you don't see at least some dichotomy between that proposed provision and the fact that at present people with mental or physical disabilities that may make them a burden on the health care system can't immigrate. On the one hand we have a statement to that effect as immigration policy; on the other hand, as I read it, we have a statement that if you are a dependant under these provisions, even if the mental or physical disabilities would be a burden on the health system, you would be allowed in. Don't you see a conflict there?

Mr. Valcourt: I guess the way to put it would be as follows. While this definition acknowledges that some disabled adult children may be dependent on their parents and so count as family members, the definition does not serve to overcome the restrictions of our medical inadmissibility provisions, which is why I told you what we are doing about that now. If the disabilities are so severe as to cause a drain on health or social services, they will still be inadmissible.

The admissibility of children with disabilities is being considered by, as I told you, this medical inadmissibility review.

Mr. Keyes (Hamilton West): Mr. Minister, Peter, a glaring area in this report that you gave us today, something that's missing from this report, is that nowhere does it mention what the ministry or the minister is going to do about the problem of the delays in regard to the lack of resources we find in the offices across this country, on top of the lack of resources we find in countries abroad.

[*Translation*]

résidents canadiens, le fardeau excessif, l'évaluation de ce fardeau étant perçu par plusieurs comme injuste et inflexible, les règles et responsabilités d'organismes associés et la Charte des droits et libertés.

Nous examinons toutes ces questions et on devrait me remettre sous peu des recommandations provisoires dont je discuterai avec les autorités provinciales. . .Quant à la disposition qu'on se propose d'inclure dans la nouvelle réglementation, je ne crois pas qu'elle soit préjudiciable à cet examen. Un enfant ne peut être à charge et infirme sans être inadmissible pour des raisons médicales au sens de la réglementation, c'est-à-dire qu'il exigera énormément de soins et que les provinces devront consentir des déboursés importants si nous admettons cette personne.

Par conséquent, l'inclusion de cette disposition dans la réglementation n'a pas d'effet négatif sur la notion de non-admissibilité pour des raisons de santé, surtout que cette notion fait l'objet d'un examen en ce moment même.

M. Wappel: Monsieur le ministre, la réglementation prévoit que si un médecin agréé estime que la personne est atteinte d'incapacité physique ou mentale—il se pourrait que ce ne soit pas un enfant, pour reprendre vos termes, mais effectivement un adulte d'après les dispositions concernant les personnes à charge. . . Je me demande si vous ne voyez pas au moins une certaine dichotomie entre la disposition proposée et le fait qu'à l'heure actuelle les personnes ayant des incapacités mentales ou physiques qui en font une charge pour le système des soins de santé ne peuvent pas immigrer. Nous avons par ailleurs une déclaration en ce sens dans notre politique d'immigration; d'autre part, d'après ce que j'ai lu, il est dit que si vous êtes une personne à charge au sens de ces dispositions, même si votre incapacité mentale ou physique constitue une charge pour le système de santé, on vous autoriserait à entrer. Ne voyez-vous pas là un conflit?

M. Valcourt: Voici comment il faudrait voir les choses. Si la définition reconnaît qu'un enfant adulte handicapé peut être à la charge de ses parents et compter comme membre de la famille, la définition ne permet pas de venir à bout des restrictions de nos dispositions concernant la non-admissibilité pour raisons médicales, et c'est pourquoi je vous ai indiqué ce que nous faisons à ce sujet. Si le handicap est grave au point d'exiger beaucoup de nos services sociaux ou de santé, ces personnes restent non admissibles.

L'admissibilité des enfants handicapés est envisagé, comme je vous l'ai dit, dans le cadre de cet examen de la non-admissibilité pour raisons médicales.

M. Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le ministre, Peter, il y a une chose qui saute aux yeux dans le rapport que vous nous avez donné aujourd'hui, quelque chose qui manque dans ce rapport, c'est qu'il n'est indiqué nulle part ce que le ministère ou le ministre compte faire pour le problème des retards étant donné le manque de ressources que nous constatons dans les bureaux du pays tout entier, en plus du manque de ressources que nous constatons à l'étranger.

[*Texte*]

You're saying on page 3 of this report "these improvements reflected in your own constituency offices, with fewer calls concerning lengthy delays". You're absolutely right, Mr. Minister: there are fewer calls. But it's out of sheer frustration, the frustration these people have when they call our offices and we try to call an immigration office and the immigration office doesn't have the resources to do the work it has to do. Walk into the Hamilton immigration office and you'll see the papers stacked to the ceiling on everybody's desk. They're considering budget cuts again in these offices, and the first persons they're going to have to let go are the persons who are answering the goddam telephone, because they can't get the proper resources even to answer a telephone. Assist them with an answering machine, for God's sake. Just let people know: yes, there's somebody in this office, and we'll get back to you as soon as we can.

Mr. Minister, you're saying that Canadians can be proud of their immigration system. Well, maybe they could be proud of their system if the resources were in these offices to look after the cases.

What is the government prepared to do about a system that the ministry and you, Mr. Minister, are cheating, because it could work well—a system that sees a backlog that was supposed to be cleared last year but won't be cleared in Toronto, for example, until December 1992, a year later? What can we do? We can add resources to these offices. Or is it the government's idea to say: listen, we can let only so many people into this country; we're not doing badly in the numbers; God forbid that we put too many people in these offices and start getting too many immigrants into this country?

Mr. Valcourt: If you want to push the logic of your argument on the question of delays and the time it takes, and if you want to take the resources in place as the main culprit, I would bet that if we open the doors we would have the resources in place to accommodate maybe 500,000 to 600,000 people a year in Canada.

• 1615

I find it incredible that someone would complain about the delay of applications, when you know that the management of the levels that are planned is not a function of the number of applicants. Every category of class of immigration is over subscribed. We have applicants from all over the world in every post. The number is staggering. No wonder it takes time. There is a direct correlation between the number of applicants and the number you process, of course. There are those, for example, we have decided to welcome to Canada. Let's look at the progress we've made on the admission of spouses and children.

Mr. Keyes: Just before you leave that point, are you telling me then we have the resources in place now to process 500,000?

Mr. Valcourt: Well, I don't know if my figure is correct, but I am sure that...

[*Traduction*]

Vous dites à la page 3 du rapport: «Vous ne tarderez pas à remarquer des améliorations notables dans les bureaux de votre circonscription où les appels concernant les longs retards se font de plus en plus rares.» Vous avez absolument raison, monsieur le ministre, qu'il y a de moins en moins d'appels. Mais c'est par pure frustation, la frustation de ces gens qui appellent à nos bureaux et qui essaient d'appeler un bureau de l'immigration alors que celui-ci n'a pas les ressources voulues pour faire son travail. Rendez-vous au bureau de l'immigration de Hamilton et vous verrez qu'il y a des papiers empilés jusqu'au plafond sur les bureaux de tout le monde. On envisage de nouvelles compressions budgétaires pour ces bureaux, et les premières personnes qu'il faudra laisser partir sont celles qui répondent au sacré téléphone, parce qu'on ne parvient même pas à avoir les ressources suffisantes pour répondre au téléphone. Pour l'amour du ciel, venez-leur en aide avec un répondeur. Il faut que les intéressés sachent qu'il y a quelqu'un dans le bureau et qu'on les rappellera le plus tôt possible.

Monsieur le ministre, vous dites que les Canadiens peuvent être fiers de leur système d'immigration. Peut-être pourraient-ils l'être si les ressources existaient dans les bureaux pour s'occuper de tous ces cas.

Que compte faire le gouvernement pour un système avec lequel le ministère et vous, monsieur le ministre, trichez, parce qu'il pourrait bien fonctionner—un système qui a des arriérés que l'on devait traiter l'année dernière mais qui ne le seront à Toronto, par exemple, pas avant décembre 1992, c'est-à-dire un an plus tard? Que pouvons-nous faire? Nous pouvons donner des ressources supplémentaires à ces bureaux. Ou est-ce l'idée du gouvernement de dire: attendez, nous ne pouvons laisser entrer que tant de personnes au pays; les nombres sont assez bons; prenons garde à ne pas avoir trop de personnes dans ces bureaux et commencer ainsi à recevoir trop d'immigrants dans notre pays?

M. Valcourt: Si on pousse la logique plus loin sur la question des retards et du temps qu'il faut pour le traitement, et si vous voulez faire des ressources actuelles le principal coupable, je parierais fort qu'en ouvrant les portes, nous aurions les ressources nécessaires pour accepter peut-être 500,000 à 600,000 personnes par an au Canada.

Je trouve incroyable qu'on se plaigne du retard dans le traitement des demandes, lorsqu'on sait que la gestion des niveaux prévus n'est pas fonction du nombre de requérants. Pour chaque catégorie d'immigrants, les demandes sont plus nombreuses. Nous avons des requérants du monde entier à chaque endroit. Ce nombre est incroyable. Il n'est pas surprenant que cela demande du temps. Il y a un lien direct entre le nombre de requérants et le nombre de dossiers traités, bien sûr. Il y a par exemple ceux que nous avons décidé d'accueillir au Canada. Voyons un peu les progrès que nous avons réalisés pour l'admission des conjoints et des enfants.

M. Keyes: Avant que vous n'abandonniez le sujet, voulez-vous dire que nous avons actuellement les ressources nécessaires pour traiter 500,000 demandes?

M. Valcourt: Ma foi, je ne sais si mon chiffre est exact, mais je suis sûr que...

[*Text*]

Mr. Keyes: If you say the upper end is 500,000, what number are we processing? Give me a ballpark.

Mr. Valcourt: At any one time? There are a million applications a year, and 400,000 in progress.

Mr. Keyes: So you're telling me that while we're processing 400,000 a year, we have resources for 500,000 a year. Why are our offices in Hamilton, Toronto, and everywhere else, based on the former minister's figures, backlogged to such an extent? Originally the minister and your government said they could clear that backlog within a year, and we're going to have to wait for three.

Mr. Valcourt: Are you talking about the refugee backlog?

Mr. Keyes: Yes, and we're going to have to wait three years to clear the backlog.

Mr. Valcourt: That's right.

Mr. Keyes: But you're missing the question. The minister...

Mr. Valcourt: I'm not missing the question. You want to know why it has taken three years instead of one? Because of the 3% of people who claim to be refugees, but don't show up for the hearing.

Mr. Keyes: Well, okay, there's going to be a percentage, but I wouldn't attribute the whole problem to that. Mr. Harder would back me up on that I think.

Mr. Valcourt: No, but let me tell you that no-shows and adjournments have played an important part. I don't know how many thousands of adjournments lawyers are asking for.

Mr. Heap: You mean by staff, or by the claimant?

Mr. Valcourt: By the claimant and his lawyers.

Mr. Heap: You're saying the staff don't ask for adjournments...come on!

Mr. Valcourt: They must, of course.

Mr. Keyes: Sure, so there's a percentage all the way around.

Mr. Valcourt: Yes.

Mr. Keyes: I guess what I'm getting at is that if people are waiting four years, there's a partial reason for that. There are very simple things that the government could do. For example, why does it take months and months to process an application for a person who wants to come to Canada from the U.S., and is married to a Canadian? The workload should be taken off these simpler matters and put onto the people waiting four and five years.

Mr. Valcourt: The only reason why it takes long for that person to go through the process is because she is not the only one person applying. It is a process that is not easy to manage. If we had fewer applicants, it would be much easier.

[*Translation*]

M. Keyes: Si vous dites que le maximum est 500,000, combien traitons-nous de demandes? Donnez-moi un chiffre global.

M. Valcourt: A n'importe quel moment? Il y a un million de demandes par an et 400,000 sont en cours.

M. Keyes: Vous me dites en fait que si nous traitons 400,000 demandes par an, nous avons les ressources pour en traiter 500,000. Pourquoi nos bureaux de Hamilton, Toronto et n'importe où ailleurs, d'après les chiffres du ministre précédent, ont-ils des arriérés aussi importants? Au départ, le ministre et votre gouvernement affirmaient que l'on pouvait traiter ces arriérés en une année, et il va en fait nous falloir attendre trois ans.

M. Valcourt: Voulez-vous parler de l'arriéré dans les demandes de statut de réfugié?

M. Keyes: Oui, et il va falloir attendre trois ans pour que ces arriérés soient traités.

M. Valcourt: C'est exact.

M. Keyes: Mais vous ne comprenez pas la question. Le ministre...

M. Valcourt: Je comprends la question. Vous voulez savoir pourquoi il a fallu trois ans au lieu d'une seule année? C'est à cause des 3 p. 100 de personnes qui demandent le statut de réfugié et qui ne se présentent pas à l'audience.

M. Keyes: Eh bien, oui ,il va y avoir un certain pourcentage, mais je ne lui attribuerais pas tout le problème. Je crois que M. Harder serait d'accord avec moi là-dessus.

M. Valcourt: Non, mais permettez-moi de vous dire que les non-présentations et les ajournements jouent un rôle important. Je ne sais combien de milliers d'ajournements demandent les avocats.

M. Heap: Voulez-vous parler des ajournements demandés par le personnel ou par les requérants?

M. Valcourt: Par les requérants et leurs avocats.

M. Heap: Vous dites que le personnel ne demande pas d'ajournements... Allons!

M. Valcourt: Il doit évidemment le faire.

M. Keyes: Bien sûr, il y a donc un pourcentage qui vaut pour tout le monde.

M. Valcourt: Oui.

M. Keyes: Là où je veux en venir, c'est que si les gens doivent attendre quatre ans, c'est qu'il y a en partie une raison à cela. Il y a des choses très simples que le gouvernement pourrait faire. Par exemple, pourquoi faut-il des mois et des mois pour traiter la demande d'une personne qui souhaite venir du Canada en provenance des Etats-Unis et qui est mariée à un Canadien? On devrait enlever ces cas très simples de la charge du travail et les remplacer par ceux qui attendent quatre ou cinq ans.

M. Valcourt: S'il faut si longtemps à cette personne pour passer par tout ce processus, c'est uniquement parce qu'elle n'est pas la seule à présenter une demande. C'est un processus qui n'est pas facile à gérer. Si nous avions moins

[*Texte*]

Given the numbers we face—and this is the whole thing about efficiently managing your immigration system, it is not an easy job—all you can do is try to improve all the time. That is what we are trying to do.

• 1620

Mr. Keyes: Would that mean hiring—

Mr. Valcourt: I have seen figures. You talk of an improvement. For example, within the family class, spouses took 244 days in 1991; fiancé(e)s, 317 days; children, 321 days; and parents, 448 days. With the changes we brought to speed up that process, it has gone from 364 to 347 for independents; from 494 to 429... You are talking here about just a couple of dozens of days of improvement. It just goes to show how difficult it is to speed up a process. If there were no conditions, if just anyone could get in, then it would be much easier and much quicker,—

Mr. Keyes: What about a streamlined—

Mr. Valcourt: —but that is not, I think, what Canadians want.

Mr. Keyes: No, but they do want a streamlined process.

The Chairman: Are there other regular members who wish to be on, or is it all right to proceed with Mr. Allmand?

Mr. Fee: I want on, but I don't care when.

The Chairman: Mr. Shields and then Mr. Allmand.

Mr. Shields (Athabasca): I was listening to the previous questioner, and it seems to me we are mixing up this refugee backlog. My understanding is that the court system, the legal system in Canada, has really created most of the backlog. I just want to clarify that. Is that correct?

Mr. Valcourt: Excuse me, Jack?

Mr. Shields: Is the legal system responsible for the backlog of the immigration or the refugee claimants?

Mr. Valcourt: The quasi-judicial nature of the process that is in place does play into the time it takes to determine the status of a refugee claimant. What I was referring to earlier with Mr. Keyes was that, for example, from April 1990 to September 1991, 32,267 adjournments were granted, over half at the request of claimants or counsel who were not ready to proceed. Administrative tribunals are designed to protect the rights of individuals, thus ensuring fairness, and this has resulted in inevitable delays. A 35% no-show rate for initial interviews—43% in Toronto—caused, I am telling you, scheduling problems.

So it's nice to blame the system, but look at the facts and what makes the system work or get bogged down, and then you will get the real story.

[*Traduction*]

de requérants, ce serait beaucoup plus simple. Étant donné le nombre de demandes que nous avons—et c'est ce qui importe lorsqu'on veut gérer efficacement notre système d'immigration, ce n'est pas un travail facile—tout ce que l'on peut faire c'est d'essayer d'améliorer les choses en permanence. C'est ce que nous essayons de faire.

M. Keyes: Cela voudrait-il dire engager...

M. Valcourt: J'ai vu des chiffres. Vous parlez d'amélioration. Par exemple, dans la catégorie de la famille, il fallait en 1991 244 jours pour les conjoints; 317 jours pour les fiancé(e)s; 321 jours pour les enfants et 448 jours pour les parents. Avec les changements que nous avons apportés pour accélérer le processus, nous sommes passés de 364 jours à 347 pour les immigrants indépendants; de 494 jours à 429...Ce ne sont que quelques douzaines de journées en moins. Cela montre bien combien il est difficile d'accélérer le processus. S'il n'y avait pas de conditions, si tout le monde pouvait entrer, ce serait beaucoup plus facile et beaucoup plus rapide...

M. Keyes: Que diriez-vous d'uniformiser...

M. Valcourt: ...mais ce n'est pas ce que veulent les Canadiens, me semble-t-il.

M. Keyes: Non, mais ils aimeraient un processus uniforme.

Le président: Y a-t-il d'autres membres réguliers du comité qui souhaitent prendre la parole ou puis-je la donner à M. Allmand?

M. Fee: J'aimerais l'avoir, peu importe quand.

Le président: M. Shields, puis M. Allmand.

M. Shields (Athabasca): J'écoutais l'intervenant précédent, et il me semble que l'on confond certaines choses pour ce qui est des arriérés concernant les réfugiés. Je crois que c'est le système judiciaire, le système juridique du Canada qui a en fait créé la plupart de ces arriérés. Je voulais simplement le préciser. Est-ce exact?

M. Valcourt: Je vous demande pardon, Jack?

M. Shields: Le système juridique est-il responsable des arriérés de l'immigration ou des demandes de statut de réfugié?

M. Valcourt: La nature quasi judiciaire du processus en place a son importance pour le temps qu'il faut pour octroyer le statut de réfugié à un requérant. Ce dont je parlais plus tôt avec M. Keyes c'est que, par exemple, d'avril 1990 à septembre 1991, 32,267 ajournements ont été accordés, de ce chiffre plus de la moitié à la demande des requérants ou de leurs avocats qui n'étaient pas prêts à comparaître. Les tribunaux administratifs ont pour mission de sauvegarder les droits des individus, leur garantissant ainsi l'équité, et cela a entraîné des retards inévitables. Lorsqu'il y a 35 p. 100 de non-présentation pour l'entrevue de départ—43 p. 100 à Toronto—cela entraîne, je puis vous le dire, des problèmes de programmation.

C'est donc très bien de s'en prendre au système, mais il faut voir les faits, voir ce qui permet au système de fonctionner ou au contraire d'être submergé, et on a alors le vrai son de cloche.

[*Text*]

Mr. Shields: How many adjournments were created by the administration or by the refugee boards themselves?

Mr. Valcourt: I don't have that figure. Mr. Fairweather could probably provide you with that.

Mr. Harder: In fact, when the IRB was here last year, the committee was provided with an outline of the reasons for adjournments in the refugee process. What the minister is speaking of is not only adjournments in the process but also no-shows for an initial inquiry just to start the process, which has been a major problem in Toronto.

• 1625

Mr. Shields: Okay. My other question is on the spouses who have to wait, who get married early. I'd like you to maybe explain to the committee what your priorities are. Is there a priority, for example, for young people who get married and maybe sponsor a fiancé? That delay is not as important as the delay, sometimes up to two years, for an individual who is married and their spouse has to remain in another country until they're processed. The system seems to work if they can come into Canada as a visitor and get married; they'll be landed in Canada. But many of them don't know this little quirk that goes on.

Then an individual who will go to another country, let us say England or Great Britain or Germany or France or Poland or China, wherever, and get married there, then come back and try to sponsor their spouse, they're looking at a delay of two years, probably longer, at the very critical time in their marriage. Yet if the individual had said, I'm coming over to Canada to visit, and got married over here, then they're sponsored from here. There's something wrong with that whole process. I am wondering if you're looking at changing that for married or spousal sponsorships.

Mr. Valcourt: We are proposing to bring about regulatory changes and have the procedure give priority to spouses in those posts abroad to process them more quickly. That is a priority. Although the changes have not yet been put into regulation, administratively our officials in those posts abroad are asked to process those cases of spouses in priority.

Mr. Shields: Well, let me come at it from a different angle then, because I think this is very significant and very important. An individual comes into my office and says to me, as a Member of Parliament, I want to sponsor my. . .I'm going over to Hong Kong or I'm going to Germany and I'm going to get married over there and I want to bring my wife back with me; how do I go about it?

Now do I, as a Member of Parliament, knowing that if he gets the wife here in Canada—wife or husband—they'll be landed in Canada, but if not, if he leaves the spouse behind, he then applies and has to wait two years. Now do I, as a Member of Parliament, say, well look, you'd better lie or you'd better use a visitor's visa to bring your spouse to Canada, and you'll be able to land her here through an Order in Council. To me it doesn't fly; there's something

[*Translation*]

M. Shields: Combien d'ajournements sont dus à l'administration ou aux commissions du statut de réfugié?

M. Valcourt: Je n'ai pas ce chiffre. Sans doute M. Fairweather pourrait-il vous le fournir.

M. Harder: En fait, lorsque nous avons reçu la CISR l'année dernière, on avait donné au comité les raisons des ajournements du processus pour les réfugiés. Ce dont le ministre nous parle, ce n'est pas seulement des ajournements du processus mais également des non-présentations à l'enquête initiale qui permet de lancer le processus, et qui constituent à Toronto un problème important.

M. Shields: Très bien. Mon autre question porte sur les conjoints qui doivent attendre, qui se marient tôt. J'aimerais que vous expliquiez peut-être au comité quelles sont vos priorités. Y a-t-il une priorité, par exemple, pour les jeunes qui se marient et qui parrainent un fiancé? Ce retard n'est peut-être pas aussi important que pour quelqu'un qui doit attendre jusqu'à deux ans lorsqu'il est marié et que son conjoint doit rester dans l'autre pays jusqu'à la fin du processus. Le système semble fonctionner lorsque les intéressés viennent au Canada à titre de visiteur et s'y marient; ce sont alors des immigrants reçus au Canada. Mais la plupart d'entre eux ne connaissent pas ce petit truc.

Mais pour ceux qui vont dans un autre pays, par exemple en Angleterre ou en Grande-Bretagne, en Allemagne, en France, en Pologne ou en Chine, peu importe le pays, et qui s'y marient puis reviennent et essayent de parrainer leur conjoint, il faut envisager un délai de deux ans, et peut-être davantage, à une période cruciale du mariage. Mais si l'intéressé avait dit, je vais aller au Canada à titre de visiteur et m'y marier, il aurait alors été parrainé d'ici. Il y a quelque chose qui ne va pas dans tout ce processus. Je me demande si vous envisagez de changer cela pour les parrainages de personnes mariées ou de conjoints.

M. Valcourt: Nous nous proposons de changer les règlements pour pouvoir donner la priorité aux conjoints qui font la demande d'une mission à l'étranger afin que leur cas soit traité plus rapidement. C'est une priorité. Bien que les changements n'aient pas encore été mis sous forme de règlement, nous demandons à nos agents dans les missions à l'étranger, sur le plan administratif, de traiter en priorité les cas des conjoints.

M. Shields: Bien. Permettez-moi d'envisager la chose sous un autre angle car je pense que cela est très important. Si quelqu'un vient me trouver dans mon bureau, moi qui suis son député, pour me dire qu'il veut parrainer. . .Il me dit je vais aller à Hong Kong ou en Allemagne pour m'y marier et je veux ramener ma femme avec moi. Que dois-je faire dans ce cas?

Dois-je, en tant que député, sachant que s'il fait venir sa femme au Canada—qu'il s'agisse de la femme ou du mari—lui dire qu'ils seront immigrants reçus au Canada, mais dans le cas contraire, s'il laisse son conjoint dans l'autre pays, et qu'il demande ensuite à le faire venir, qu'il devra attendre deux ans. Dois-je, à titre de député, lui dire qu'il vaut mieux mentir et se servir du visa de visiteur pour amener le conjoint au Canada afin d'avoir le droit d'établissement ici par décret.

[*Texte*]

wrong. We should be looking at it and allowing, I think, the spouse to come back—after they're married they can come back.

Mr. Valcourt: This is exactly the problem that we have, Mr. Shields. I mean, what you point to is the nature of the problem. If we could succeed in dealing with the processing time abroad, to shorten it, then we think we would be helping the problem you point to. You see, it's not everyone who has the means in this country to go out and marry, just to bring him or her back as a visitor and go through the process by Order in Council. This arises because of the delay overseas in processing.

Mr. Shields: Oh, but it works also the other way. If someone comes from another country as a visitor to Canada and gets married, that individual can then be sponsored, and that individual, the spouse, can be landed in Canada. So I would suggest we should be looking at a policy that would allow a temporary visa of some kind to allow the individual to come to Canada and be landed here, if it's a *bona fide* marriage.

Mr. Valcourt: That's exactly it, you know, if it is a bona fide marriage.

Mr. Shields: Well, then we should put the penalties in place if it's not a bona fide marriage; we put the penalties in place to deter it. If you ever used those penalties I think you'd certainly have the problem solved.

• 1630

Mr. Valcourt: You see, you have to avoid adjusting your system to meet obvious problems, like the one that you point to, with something in place that will encourage abusers. I mean, if we did that, I'm sure that within a year you would see people falling in love like never before in Canada. The number of marriages would be incredible. Then you have to have the resources to go out there to determine whether this is bona fide.

I stand to be corrected by the committee, but I am open to better ways of avoiding the pitfalls of a recommendation that would create a problem. We need ways to address that issue without creating another problem. I have professionals who spend their time and effort trying to find that solution. If you can innovate and find one, I am surely ready to consider it.

The Chairman: Mr. Minister, we'll put that on our list. We are starting to look at processing ideas, changes to the act, and things like that.

Let's carry on now. We have Mr. Allmand, Mr. Fee, and Mr. Chadwick, and then I hope to speak.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): My questions are precisely along the line that was started a few minutes ago. I want to express some very serious concern about the methods used by your officials in exmining a marriage to see whether

[*Traduction*]

Pour moi ça ne va pas; il y a quelque chose qui ne marche pas. Il faudrait étudier la question et permettre, me semble-t-il, au conjoint de venir—de lui permettre de venir une fois qu'ils sont mariés.

M. Valcourt: C'est bien là le problème, monsieur Shields. Ce que vous venez d'énoncer constitue la nature même du problème. Si nous pouvions réussir à réduire le temps de traitement à l'étranger, cela nous permettrait d'atténuer le problème que vous mentionnez. Vous voyez, tout le monde n'a pas les moyens, dans notre pays, d'aller se marier à l'étranger et de ramener son conjoint à titre de visiteur et obtenir un règlement de la demande par décret. Cette situation existe en raison des retards de traitement qu'il y a à l'étranger.

M. Shields: Mais cela vaut aussi dans l'autre sens. Si quelqu'un vient d'un autre pays à titre de visiteur au Canada et s'y marie, il peut alors être parrainé et cet individu, le conjoint, peut avoir le droit d'établissement au Canada. Il me semble donc qu'il faudrait envisager une politique permettant d'octroyer un visa temporaire quelconque permettant à l'individu de venir au Canada et d'y avoir le droit d'établissement, s'il s'agit d'un mariage de bonne foi.

M. Valcourt: C'est exactement cela, vous savez, si c'est un mariage de bonne foi.

M. Shields: Eh bien, nous devrions prévoir des sanctions dans le cas où il ne s'agit pas d'un mariage de bonne foi; il faut prévoir des sanctions pour décourager la pratique. Si vous appliquiez ces sanctions, je crois que vous résoudriez à peu près à coup sûr le problème.

M. Valcourt: Vous comprenez, il faut éviter d'adapter le système pour résoudre certains problèmes évidents, comme celui que vous venez de mentionner, pour avoir quelque chose qui encourage les abus. Si nous faisions cela, je suis sûr qu'en une année, on verrait les gens tomber amoureux au Canada comme jamais auparavant. Le nombre de mariages serait incroyable. Il faut ensuite avoir les ressources pour vérifier s'il s'agit de mariages de bonne foi.

Je veux bien que le comité me corrige si j'ai tort, mais je suis prêt à accepter de meilleurs moyens pour éviter les défauts d'une recommandation qui créerait un problème. Il faut résoudre cette question sans créer de nouveaux problèmes. Je dispose de professionnels qui consacrent leur temps et leurs efforts à essayer de trouver une solution. Si vous pouvez faire preuve d'imagination pour en trouver une, je suis tout à fait prêt à l'étudier.

Le président: Monsieur le ministre, nous allons mettre cela sur notre liste. Nous commençons à étudier les idées concernant le traitement des cas, les modifications de la loi, etc.

Continuons. Nous avons M. Allmand, M. Fee et M. Chadwick. J'espère ensuite pouvoir prendre la parole.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Mes questions vont tout à fait dans le sens de celles qui ont été posées il y a quelques instants. J'aimerais dire que j'ai de graves inquiétudes à l'égard des méthodes utilisées par nos agents

[*Text*]

it's legitimate or simply for immigration, and not recognized. I've had several cases in the past two years, and I have one before me now. In my opinion, I don't see how you can support it.

We have a case of a woman who came to Canada and claimed refugee status. Within a few weeks she met a French Canadian man from Quebec who had set up a business in Toronto. They started a relationship, moved in together and wanted to get married. The man had been separated for 15 years from his wife in Quebec, but had never bothered to get a divorce, so he then started divorce proceedings. He has lived with this woman who claimed refugee status for two and a half years and has a child with her. He has given her shares in his private company in Toronto. Finally, he got the rule nisi in his divorce and got married.

Your department officials went to see them and turned them down. They would not recognize the marriage, despite the fact that the fellow had been living for two and a half years with this woman and has a baby with her. The first reason the official gave was that he thought the husband was too old for this particular woman. I don't know where it's written what the age difference between spouses should be. The other reason was that they got married on the date she was supposed to leave under a departure order. But the fact of the matter is that the rule nisi in the divorce came through on April 29, 1991, and they got married as soon as possible, on May 3. It was the first date they could get married, which also happened to be the date of departure.

The law says that you can sponsor a spouse under family class "unless the spouse entered into a marriage primarily for the purpose of gaining admission to Canada and not with the intention of residing permanently with the other spouse".

Now in this case, you know, which is. . . I'll give you the name of the case, the name of the case is Joyal, the name of the man is. . .

Mr. Valcourt: I don't think you should do that, Mr. Allmand.

Mr. Allmand: No, no, I am not doing it just for this one case; I'm doing it because it exemplifies a lot of cases like this. I do a lot of immigration work in my constituency, and the way your officials are looking into these marriages is deplorable. Are there any guidelines from you as minister, instructing your officials on how they are to examine these marriages?

Justice Jerome, in the case of Ken Yung Yhap, ruled when a genuine marriage is found, you do not have to prove any other criteria. The fact that you're 15 or 20 years older than your spouse should not be taken into consideration by the official. The divorce was a problematic one because the man now lived in Ontario, his wife lived in Quebec, there were residences in two provinces and he only got the rule nisi in the divorce two days before he got married.

[*Translation*]

lorsqu'ils étudient un mariage pour voir s'il est légitime ou s'il a été uniquement fait pour l'immigration, et n'a pas été reconnu comme tel. J'ai eu affaire à plusieurs cas au cours des deux dernières années et je suis maintenant saisi d'un nouveau cas. À mon avis, je ne vois pas comment vous pouvez appuyer une telle chose.

Il s'agit d'une femme qui est arrivée au Canada en demandant le statut de réfugié. Au bout de quelques semaines, elle a rencontré un Canadien français du Québec qui avait créé une entreprise à Toronto. Ils ont commencé à sortir ensemble, ont emménagé ensemble et ont voulu se marier. L'homme était séparé de sa femme québécoise depuis 15 ans, mais ne s'était jamais préoccupé d'obtenir le divorce, et il a donc alors entamé une procédure de divorce. Il vivait avec cette femme qui avait demandé le statut de réfugié depuis deux ans et demi et avait eu avec elle un enfant. Il lui a donné des actions dans son entreprise privé de Toronto. Il a finalement obtenu facilement le divorce et s'est marié.

Les fonctionnaires de votre ministère sont allés les voir et ont refusé leur demande. Ils ne voulaient pas reconnaître le mariage en dépit du fait que cet homme vivait depuis deux ans et demi avec cette femme et avait eu avec elle un bébé. La première raison donnée par le responsable était qu'il estimait que le mari était trop vieux pour cette femme. Je ne vois pas où il est écrit que la différence d'âge entre conjoints doit constituer une raison. L'autre raison était qu'ils s'étaient mariés le jour où elle devait quitter le pays à la suite d'une interdiction de séjour. Le problème, c'est que la décision concernant le divorce a été connue le 29 avril 1991 et qu'ils se sont mariés le plut tôt possible après, c'est-à-dire le 3 mai. C'était le plus tôt qu'ils pouvaient se marier et il se trouvait que cela correspondait à la date de l'interdiction de séjour.

Il est dit dans la loi que l'on peut parrainer un conjoint dans la catégorie de la famille, «sauf si le conjoint s'est marié essentiellement dans le but d'être admis au Canada et non avec l'intention de résider en permanence avec l'autre conjoint».

Dans ce cas, vous savez, qui est. . . Je vais vous donner le nom de l'affaire, qui est l'affaire Joyal, le nom de l'homme est. . .

M. Valcourt: Je ne crois pas que vous devriez le faire, monsieur Allmand.

M. Allmand: Non, non, je ne le fais pas pour ce cas en particulier; je le fais parce que c'est un bon exemple parmi de nombreux autres. Je m'occupe beaucoup d'immigration dans ma circonscription et je trouve que vos fonctionnaires étudient ces mariages de façon déplorable. Y a-t-il des directives qui émanent de vous, en tant que ministre, et qui précisent à vos agents comment ils doivent étudier ces mariages?

Le juge Jérome, dans l'affaire Ken Yung Yhap, a décrété que lorsqu'un mariage est jugé authentique, il n'est pas nécessaire de prouver un autre critère. Le fait que vous ayez 15 ou 20 ans de plus que votre conjoint ne devrait pas être pris en considération par l'agent. Le divorce a posé des problèmes parce que l'homme résidait alors en Ontario et que sa femme vivait au Québec; il y avait donc des résidences dans deux provinces différentes et il n'a pu obtenir le divorce que deux jours avant de se marier.

[*Texte*]

• 1635

Do you condone that kind of procedure in investigating a marriage? What kinds of guidelines do you have for your officials in trying to determine whether these marriages are correct or not?

Mr. Valcourt: First, I want to make it clear that because of the Privacy Act, I'm not commenting on the case you have raised or the individual you have identified.

Mr. Allmand: He gave me permission to raise it.

Mr. Valcourt: That's fine, but I need that comment on it and I don't have it. But that has nothing to do with the question of whether or not I issue directives as to how bona fide marriages should be established. I don't, because I trust that the officials of the department can interpret the law the way it is written, and the regulation. I am sure that of the thousands of cases that happen every year, you can find one, maybe two, maybe 20, maybe 40, maybe 100, upon which you would have a different interpretation. But the people that are tasked with making that determination have to be able to do their job. If a decision is incorrect in law, there is a process for that person to take advantage of the legal process. If at that level it doesn't work again, well, they can make a representation to my office on human and compassionate grounds.

Mr. Allmand: They have done that, Mr. Minister, and your office is now trying to determine whether that should apply, but the woman has been asked to leave in a couple of weeks and the process in your office won't interrupt the other process. This man is saying he was a born Canadian. If his wife is deported while this business is going on in your office, he is closing down his business in Toronto; he's going to move out of the country too. He's so disgusted with the bloody system.

Mr. Valcourt: I have staff and officials who look every day at these personal cases, and this is one, among others, that I will look into. I hope we can move on it and make a decision before that deadline. Most of the time we succeed in doing that.

Mr. Allmand: One final word. Mr. Minister, you say you don't give any guidelines to your officials. I heard the chairman say that you are going to re-examine this whole subject. Maybe this should be looked into.

The Chairman: What I want to say to you is that of course a specific case does cause a minor problem, but presenting it as an example I think is very useful. This is one of the things we are looking at, specific processing, and in the context of what the committee is doing it's appropriate to ask this minister. It should be done, we appreciate that, but what we need to do now is use this case as an example and bring the regulations forward.

I've just asked our staff to bring the section of the act and the regulations forward. Then it's up to us to look at that and advise the minister accordingly. Now that the issue has been raised, this will be one subject for us to proceed, and we have the minister's response thus far.

[*Traduction*]

Êtes-vous d'accord avec ce genre de procédure dans le cadre d'une enquête sur un mariage? Quelles genres de directives existent pour vos agents lorsqu'il s'agit de savoir si ces mariages sont authentiques ou non?

M. Valcourt: Tout d'abord, j'aimerais dire clairement qu'en raison de la Loi sur la protection des renseignements personnels, je ne vais pas faire de remarques sur le cas que vous nous avez cité ou la personne que vous avez identifiée.

M. Allmand: Il m'a donné la permission de le faire.

M. Valcourt: C'est bien, mais il me faut des données que je n'ai pas. Mais cela n'a rien à voir avec la question de savoir si oui ou non je publie des directives sur la façon de juger si un mariage a été contracté de bonne foi. Je ne le fais pas car je pense que les fonctionnaires du ministère peuvent interpréter la loi en se fiant à son libellé, ainsi que le règlement. Je suis sûr que sur les milliers de cas qui se produisent chaque année, vous pourriez en trouver un, peut-être deux, peut-être 20, peut-être 40, peut-être 100 pour lesquels vous auriez une interprétation différente. Mais ceux qui sont chargés de prendre la décision doivent être en mesure de faire leur travail. Si une décision est juridiquement incorrecte, il existe une procédure juridique dont peut se prévaloir l'intéressé. Si les choses ne marchent à nouveau pas à ce niveau-là, eh bien, on peut présenter une requête à mon bureau pour raisons humanitaires.

M. Allmand: C'est ce qui a été fait, monsieur le ministre, et votre bureau essaye actuellement de voir si ces motifs s'appliquent, mais on a demandé à cette femme de partir dans deux semaines et ce qui se passe dans votre bureau ne va pas interrompre l'autre procédure. Cet homme déclare qu'il est né canadien. Si sa femme est expulsée pendant que l'affaire est à l'étude dans votre bureau, il va fermer son entreprise de Toronto; il va quitter le pays aussi. Il est vraiment dégoûté de ce foutu système.

M. Valcourt: J'ai du personnel et des fonctionnaires qui étudient chaque jour ce genre d'affaires personnelles, et c'en est une parmi d'autres dont je vais m'occuper. J'espère que nous pourrons avancer rapidement et prendre une décision avant le délai. Nous y parvenons la plupart du temps.

M. Allmand: Un dernier mot. Monsieur le ministre, vous dites que vous ne donnez pas de directives à vos fonctionnaires. J'ai entendu le président dire que vous alliez réétudier la totalité du sujet. C'est peut-être là une question qui mériterait qu'on s'en occupe.

Le président: Je tiens à dire qu'un cas précis cause bien sûr un problème mineur, mais lorsqu'on le donne en exemple, je crois que c'est très utile. C'est l'une des choses que nous étudions, le traitement précis des cas, et dans le contexte de ce que le comité fait actuellement, il est bon de poser la question au ministre. Cela devrait être fait, nous en sommes conscients, mais ce qu'il nous faut maintenant faire, c'est prendre ce cas comme exemple et adopter les règlements voulus.

J'ai demandé à notre personnel de nous apporter l'article de la Loi et du règlement correspondant. Nous n'aurons qu'à étudier la question et donner au ministre les conseils voulus. Maintenant que la question a été posée, ce sera un des sujets à étudier, et nous avons la réponse du ministre pour l'instant.

[*Text*]

Mr. Allmand: Thank you.

Mr. Fee: Mr. Minister, it is a pleasure to have you here. I have one quick question to ask you first, then I want to comment on your priorities for the coming year and ask you two questions out of that.

In your presentation you said that the demand for immigration positions in Canada has doubled over the last five years. I would like to know whether this is an international phenomenon—have you looked at other countries—or is this something that is unique to Canada?

Mr. Valcourt: I don't think it is unique to Canada, because other countries are also flooded with a lot of demands. When I talked earlier about the levels, I can't remember with which member, I was not complaining. We are the ones who have increased those levels of immigration into Canada from 84,000 in 1984 to 250,000 per year today. That phenomenon has been helped by the immigration policy of the government. I don't point to it in a problematic way, because we strongly believe this is in Canada's favour.

• 1640

Mr. Fee: Thank you, Mr. Minister. I'm sure your officials briefed you very carefully and thoroughly when you took over the department, but I'd just like to re-emphasize the fact that the predecessor of this committee did an extensive study of immigration and drafted a report for your predecessor. Our study came to one of the conclusions you've got in here, that immigration does indeed benefit Canada. However, a couple of presentations were made toward the end of our study that questioned the fact that immigration patterns are changing and that that might not hold true for the future. We expressed that concern in our brief, and with the priorities you've established here, I think you're directing immigration policy towards the direction we recommended at that time.

You asked for some feedback, and I'd like to support the three priorities you indicated in your brief today. We want to select more immigrants who can benefit the Canadian economy; we want to be assured that the system is not abused and that the rules are enforced consistently and fairly.

In our discussion last week with some of your officials, it was suggested that perhaps the points system too is in need of overhaul, especially with regard to factors that relate to education, language fluency, and age. I'd like to know if such an overhaul is in the works, or are you discussing it and can we look forward to a new points system in the near future?

Mr. Valcourt: Frankly, I will tell you, as the officials voiced last week, that we have some questions regarding the present points system. It is something that officials are looking at right now, but it is not something to which I expect to be able to bring reform in the next few months. We already are taking certain steps to modify some of the points system, but I think a major overhaul of the whole thing will require a lot more work.

[*Translation*]

M. Allmand: Merci.

M. Fee: Monsieur le ministre, je suis heureux de votre présence parmi nous. J'ai une brève question à vous poser pour commencer et je ferai ensuite des remarques sur vos priorités pour l'année à venir, puis je vous poserai deux questions.

Dans votre exposé, vous dites que la demande d'immigration au Canada a doublé au cours des cinq dernières années. J'aimerais savoir si c'est un phénomène international—savez-vous ce qu'il en est dans d'autres pays—ou est-ce quelque chose qui est propre au Canada?

M. Valcourt: Je ne crois pas que ce soit propre au Canada car d'autres pays sont aussi inondés de demandes. Lorsque je parlais plus tôt des niveaux d'immigration, je ne sais plus avec quel député je le faisais, je ne me plaignais pas. C'est nous qui avons augmenté ces niveaux d'immigration au Canada pour les faire passer de 84,000 en 1984 à 250,000 par année à l'heure actuelle. Ce phénomène a été rendu possible par la politique d'immigration du gouvernement. Je ne vois pas cela comme un problème, car nous croyons fermement que c'est à l'avantage du Canada.

M. Fee: Merci, monsieur le ministre. Je suis sûr que vos fonctionnaires vous ont parfaitement mis au courant lorsque vous êtes arrivé au ministère, mais j'aimerais réitérer le fait que le prédécesseur de ce comité avait fait une étude exhaustive de l'immigration et avait rédigé un rapport à l'intention de votre prédécesseur. Nous étions arrivés dans notre étude à l'une des conclusions que vous avez ici, à savoir que l'immigration est en fait à l'avantage du Canada. Toutefois, certains exposés entendus vers la fin de notre étude doutaient du fait que les schémas d'immigration changeaient et que cela pouvait ne pas être vrai pour l'avenir. Nous avons exprimé cette inquiétude dans notre mémoire et avec les priorités que vous établissez ici, je crois que vous orientez la politique de l'immigration dans le sens que nous recommandions à l'époque.

Vous nous avez demandé de vous dire ce que nous en pensions, et j'aimerais indiquer que je suis favorable aux trois priorités que vous énoncez dans votre rapport d'aujourd'hui. Nous voulons choisir davantage d'immigrants qui puissent être profitables à l'économie canadienne; nous voulons être sûrs que le système ne fait pas l'objet d'abus et que les règles sont appliquées de façon uniforme et juste.

Dans notre discussion, la semaine dernière, avec certains de vos fonctionnaires, on a laissé entendre que le système des points était peut-être aussi à revoir, surtout en ce qui concerne les facteurs liés à l'instruction, la connaissance de la langue et l'âge. J'aimerais savoir si cette révision est en cours ou s'il en est question, et si nous pouvons nous attendre à un nouveau système de points dans un avenir proche?

M. Valcourt: Bien franchement, je vous dirai, comme mes fonctionnaires la semaine dernière, que nous avons quelques questions à l'égard du système actuel de points. Les fonctionnaires l'étudient actuellement, mais je ne m'attends pas à pouvoir le réformer dans les prochains mois. Nous prenons certaines mesures pour modifier en partie le système des points, mais je crois qu'une révision importante de l'ensemble du système exigera beaucoup plus de travail.

[*Texte*]

Maybe André could comment on this.

Mr. André Juneau (Executive Director, Immigration, Department of Employment and Immigration): Mr. Chairman, first, the minister refers to changes that have been brought in. The most important one, probably, is the so-called designated occupations, where in concert with the provinces we've identified occupations in shortages to which we give extra points. Also, we process them with a higher degree of priority so we can meet the needs of employers faster. The employers in question do not need to have the job offers validated if the client belongs to the designated occupation.

On the points system, the one criterion in particular that we're looking at—and I think it's been mentioned to members of this committee—is the education one, where you don't get extra points for having a level of education beyond that of high school. It would make sense to grant more points, but then the more careful you are in assessing points for education, the more you have to look into the issue of foreign credentials. That requires, as is not unusual in this country, discussion with provincial governments, because they're the ones who generally are responsible for academic credentials. I'd say that about half the provinces of the country have now taken a hard look at this. So we're not starting from scratch, but we need to look at that carefully.

That's why the minister says you can't do all this overnight. However, this is not on the back burner; this is on the front burner.

Mr. Fee: Yes, I appreciate that. May I ask you a question related to it that I should know but I don't? I'm assuming that the points criterion for occupations is also developed in conjunction with the provinces and it indeed varies under provincial agreements from province to province?

Mr. Juneau: No. What we do with provinces specifically is identify designated occupations—the ones that are in significant shortages, and for which immigration seems to be the solution as opposed to training, obviously. We have consulted provinces on the way we want to run the points system, but we don't establish them individually. For those that are not designated occupations, we don't do that systematically occupation by occupation with the provinces.

Mr. Fee: So it's a general discussion with all the provinces.

Mr. Juneau: But in the agreements with provinces, those with whom we have agreements, it's usually specified that there's an exchange. There's a discussion with them on that.

Mr. Fee: May I switch gears on the same topic, moving on to your second recommendation? It had to do with protection of society. It's still under the same general one as priorities for the year.

[*Traduction*]

André pourra peut-être vous en dire plus.

M. André Juneau (directeur exécutif, Immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, je dirai pour commencer que le ministre parle de changements qui ont déjà été apportés. Le plus important sans doute est celui qui porte sur ce que l'on appelle les professions désignées, pour lequel, de concert avec les provinces, nous avons identifié les professions dont nous avons besoin au Canada et nous leur avons donné des points supplémentaires. Nous traitons également ces cas comme des priorités plus importantes afin de pouvoir répondre aux besoins des employeurs plus rapidement. Les employeurs en question n'ont pas besoin de faire valider l'offre d'emploi si le demandeur appartient à la catégorie de la profession désignée.

Pour le système des points, le critère que nous étudions en particulier—et je crois que cela a été mentionné par plusieurs membres du comité—c'est celui portant sur l'instruction, et nous ne donnons pas de points supplémentaires à ceux qui sont allés au-delà des études secondaires. Il serait sans doute logique de donner davantage de points, mais plus on fait preuve de prudence en évaluant les points pour l'instruction, plus il faut tenir compte de la question des diplômes étrangers. Cela exige, ce qui n'est pas rare dans notre pays, des discussions avec les gouvernements provinciaux, car ce sont eux qui sont en général responsables des diplômes universitaires. Je dirais que près de la moitié des provinces du pays ont sérieusement étudié la question. Nous ne partons donc pas de zéro, mais il nous faut l'étudier avec soin.

C'est pourquoi le ministre dit que nous ne pouvons pas tout faire du jour au lendemain. Toutefois, ce problème n'est pas mis en veilleuse; il est à l'avant-plan,

M. Fee: Oui, je comprends cela. Puis-je vous poser une question en rapport avec cela à laquelle je devrais avoir une réponse mais que je n'ai pas? Je suppose que le critère des points pour les professions est également décidé en collaboration avec les provinces et qu'il varie effectivement selon les ententes provinciales d'une province à l'autre?

M. Juneau: Non. Nous décidons avec les provinces précisément des professions désignées—celles dont nous manquons cruellement ou pour lesquelles l'immigration semble être la solution par opposition à la formation. Nous avons consulté les provinces sur la façon dont nous voulons appliquer le système des points, mais nous n'en décidons pas individuellement. Pour les personnes dont les professions ne sont pas désignées, nous ne le faisons pas systématiquement pour chaque profession avec les provinces.

M. Fee: Il s'agit donc d'une discussion générale avec toutes les provinces.

M. Juneau: Mais il est clairement indiqué dans les ententes que nous avons avec les provinces, pour celles avec qui nous avons des ententes, qu'il y a un échange. Nous en discutons avec elles.

M. Fee: Puis-je passer à autre chose sur le même sujet et en venir à votre deuxième recommandation? Elle porte sur la protection de la société. C'est toujours sous le même titre général que les priorités pour l'année.

[*Text*]

I support the statement you made in your presentation to us, Mr. Minister, and I recognize too that Canada is seen world-wide as being very open to immigration and generous in our treatment of both immigrants and refugees. I'm also very familiar with Canadians who object when they see abuses, and the abuses appear to be well-publicized and Canadians resent those.

• 1645

What you have stated in your document I think appeals to most Canadians; it's what I'm hearing from a lot of people. They don't want to see abuses, they want to see us tighten up. My only concern is that the words sound good. And I'd just like to know how you're going to accomplish it. How do you plan on improving the actual screening of immigrants and enforcement of the Immigration Act? Have you got any specific plans?

Mr. Valcourt: Well, regarding the enforcement initiative for 1991-92, for example, we are implementing an enhanced enforcement strategy comprised of two parts. The first has an outside of Canada focus, and contemplates the removal of visa exemptions from certain countries, the introduction of travel and control documents with added security features, and the improvement of fraudulent document detection and screening outside of Canada. This is to play outside of Canada so as to reduce this intake.

The second encompasses control initiatives within Canada. For example, priority will be given to the investigations and removal of foreign criminals, increased detection and prosecution of persons engaged in the smuggling of immigrants, and development of computer systems and interfaces to facilitate the identification and removal of foreign criminals from Canada.

Now, these are some of the initiatives we contemplate taking, in addition to the resources deployment that must take place in certain areas to allow proper enforcement of the act. And that's why I am placing a serious emphasis on removal and deportation.

You know, for a few years we have let deportation and removal take the back seat to our other concerns under immigration. Again, to quote Mr. Fairweather in his annual report from the IRB, no immigration system can function unless you have removal and deportation. So, on that front, we intend to be quite proactive and to remove and deport those that have no business in this country.

Mr. Fee: I support that and it helps emphasize what you were saying. Can I ask if you've given any thought too to the enforcement of the requirement for carriers? To check documentation before people come to or pass through Canada?

Mr. Valcourt: Yes, and maybe in that regard you could appear because at that level we are going to experiment—it's not an experiment, we're going to implement—the primary control level there.

[*Translation*]

Je suis d'accord avec la déclaration que vous avez faite dans votre exposé, monsieur le ministre, et je reconnais également que le Canada est considéré dans le monde entier comme très ouvert à l'immigration et comme généreux dans le traitement qu'il offre aussi bien aux immigrants qu'aux réfugiés. Je suis aussi bien au courant du fait que les Canadiens s'opposent aux abus, lorsqu'ils les constatent, et ces abus semblent faire l'objet de beaucoup de publicité et ils déplaisent aux Canadiens.

Ce que vous dites dans votre document plaît à la plupart des Canadiens; c'est ce que beaucoup me disent. Ils ne veulent pas d'abus, ils veulent que l'on devienne plus sévère. Tout cela semble bien beau en paroles, mais j'aimerais savoir comment cela va se traduire dans la réalité. Comment prévoyez-vous d'améliorer la sélection proprement dite des immigrants et appliquer la Loi sur l'immigration? Avez-vous des plans précis?

M. Valcourt: Eh bien, pour ce qui est de l'initiative du côté de l'application pour 1991-1992, par exemple, nous allons mettre en oeuvre une stratégie d'application améliorée constituée de deux parties. La première concerne ce qui se passe en dehors du Canada; on y envisage de supprimer les dispenses de visa de certains pays, d'adopter des titres de voyage et de contrôle plus sécuritaires et d'améliorer la détection des faux documents à l'extérieur du Canada. Cela doit donc se faire à l'étranger pour réduire les arrivées.

La deuxième partie comprend des initiatives de contrôle au Canada même. Par exemple, on donnera la priorité aux enquêtes concernant des criminels étrangers et à leur renvoi, à une détection et à une poursuite accrues des personnes qui font entrer des immigrants illégalement, et à l'élaboration d'un système informatique et d'interfaces permettant de faciliter l'identification et le renvoi des criminels étrangers du Canada.

Ce sont là quelques-unes des initiatives que nous envisageons de prendre en plus de la répartition des ressources qui doit avoir lieu dans certains secteurs pour permettre une juste application de la loi. Et c'est pourquoi j'insiste particulièrement sur le renvoi et l'expulsion.

Vous savez que pendant quelques années nous avons un petit peu mis en veilleuse l'expulsion et le renvoi pour donner la priorité à d'autres préoccupations dans le domaine de l'immigration. Encore une fois, pour citer M. Fairweather dans son rapport annuel de la CISR, aucun système d'immigration ne peut fonctionner s'il n'y a pas de dispositions de renvoi et d'expulsion. À cet égard, nous avons donc l'intention d'être proactifs en renvoyant et en expulsant ceux qui n'ont rien à faire dans notre pays.

M. Fee: Je suis d'accord avec cela et cela met en lumière ce que vous avez dit. Puis-je vous demander si vous avez également pensé à appliquer l'exigence à l'égard des transporteurs? Celle de vérifier les documents avant que les gens ne viennent au Canada?

M. Valcourt: Oui, et vous pourrez peut-être nous être utiles à cet égard car nous faisons des expériences—ce ne sont pas vraiment des expériences, nous mettons en oeuvre—un premier contrôle à ce niveau-là.

[*Texte*]

Mr. Harder: On the whole area of foreign carriers: we have in fact taken initiatives that were given to us under the amendments to the act that went through the last time around, that do provide for carrier sanctions. We are however looking at other ways to achieve the objective without simply using the stick. We need a carrot as well, because some carriers are very helpful to us in the overseas inspection that we do.

We train them and provide them with the knowledge they require to perform their function. And that activity we're enhancing in the course of the next year with training modules abroad as well as trying to see if there are some ways in which we can not only fine carriers, but put some carrots in the program that reward those who have been particularly helpful to us.

Mr. Fee: I'm not sure what the carrots might be, but I would compliment you in the processing of the—

Mr. Harder: Costs. I mean, they're looking at bottom line costs. In some cases, for example, the carriers are fined by the airports for every minute of delay on departure time. Well, of course departure time is what is necessary in some cases to enforce parts of the activity in which we are interested. It becomes cheaper for the carrier not to help us because of the fines that are imposed by the airport, and that's silly.

• 1650

Mr. Fee: Thank you. I understand that.

Mr. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): May I add a supplementary on the deportation and then go on to processing?

On the deportation, I am pleased to see that you intend to do something about criminals, but doesn't the Charter of Rights and Freedoms give you some difficulty in achieving what you want to achieve, Minister?

Mr. Valcourt: No, not really. As long as you respect the fundamental rule of natural justice, it doesn't pose a problem.

Mr. Chadwick: That seems to have been the problem in the past with people like Ng and others. So do you have another plan of attack then?

Mr. Valcourt: The Ng decision, now that it has been rendered by the Supreme Court, paves the way to being able to to act more efficiently. Regarding these defences and these legal devices that people try to use to prevent deportation, once they have been judicially considered, the decision is made. So I think it paves the way for a more efficient system, but we have to avoid trying to have a system in place that would do away with or deny the basic rights of these people. They are fully respected, but once they have gone through the system and they are determined not to be legally in Canada, we should not hesitate at all, but move to deport them.

[*Traduction*]

M. Harder: Pour toute la question des transporteurs étrangers, nous avons en fait pris des initiatives qui sont apparues dans les modifications à la loi qui a été adoptée la dernière fois et des sanctions sont effectivement prévues pour les transporteurs. Nous envisageons cependant d'autres méthodes en vue d'atteindre cet objectif pour ne pas nous contenter d'utiliser le bâton. Il nous faut aussi une carotte car certains transporteurs nous sont très utiles pour les inspections que nous faisons à l'étranger.

Nous les formons et nous leur fournissons les renseignements dont ils ont besoin pour assumer leur tâche. Et nous allons insister sur cette activité au cours de l'année prochaine en constituant des modules de formation à l'étranger et en essayant de voir s'il n'y a pas des moyens nous permettant non seulement d'infliger des amendes aux transporteurs, mais de prévoir également des carottes dans le programme pour récompenser ceux qui nous ont été particulièrement utiles.

M. Fee: Je ne sais trop quel genre de carottes vous envisagez, mais je vous félicite pour avoir. . .

M. Harder: Les coûts. Je veux dire qu'on regarde le coût total. Dans certains cas, par exemple, ce sont les aéroports qui infligent des amendes aux transporteurs pour chaque minute de retard par rapport à l'heure de départ prévue. Ma foi, l'heure de départ est bien sûr nécessaire dans certains cas pour procéder en partie à certaines activités qui nous intéressent. Il devient meilleur marché pour le transporteur de ne pas nous aider à cause des amendes que lui impose l'aéroport et c'est ridicule.

M. Fee: Merci. Je vois.

M. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Puis-je ajouter une question supplémentaire sur l'expulsion avant de passer au traitement des cas?

Pour l'expulsion, je suis heureux de voir que vous avez l'intention de faire quelque chose à l'égard des criminels, mais la Charte des droits et libertés ne pose-t-elle pas des problèmes pour arriver là où vous voulez en venir, monsieur le ministre?

M. Valcourt: Non, pas vraiment. Tant qu'on respecte la règle fondamentale de la justice naturelle, cela ne pose pas de problème.

M. Chadwick: Cela semble avoir été le problème autrefois avec des gens comme Ng et d'autres. Avez-vous dans ce cas un autre plan d'attaque?

M. Valcourt: La décision dans l'affaire Ng, maintenant qu'elle a été rendue par la Cour suprême, ouvre en quelque sorte la voie et va nous permettre d'agir plus efficacement. En ce qui concerne ces moyens de défense et ces recours juridiques dont essaient de se prévaloir ceux qui veulent éviter l'expulsion, une fois que l'affaire a été étudiée par l'organe judiciaire, la décision est prise. Cela ouvre donc la voie à un système plus efficace, mais il nous faut éviter d'essayer de mettre en place un système qui ne tiendrait pas compte des droits fondamentaux de ces personnes ou les leur refuseraient. Nous les respectons entièrement, mais une fois que ces personnes sont passées par le système et qu'on a jugé qu'elles n'étaient pas arrivées légalement au Canada, nous ne devrions pas hésiter du tout et procéder à l'expulsion.

[*Text*]

Mr. Chadwick: I agree.

Minister, each and every time I have seen an increase made in immigrant landings, it is basically increased processing times. It has happened in my community with the East Indians on three occasions: from 24 months to 30 months, and now to 36 months. I can see that in 1992, probably, if that follows through, with the increased numbers landing there will be increasing processing times again. This committee took issue with the government in respect to the numbers and indicated to the government that we did not agree with the numbers that were proposed. I think this is one of the reasons why we did not agree.

If we increase the number of landings in this country and the processing times increase, to give everybody, especially you, some particular problems with the immigrants and with the people who talk to us, I just wonder why we do that.

Mr. Valcourt: By the same logic, if you were to restrain or cut the numbers, I submit to you that the delay would be just as long because of the number of applicants that you would have to choose from and determine from. So I do not think it would do something with the delay.

We might wish that the delay issue will go away, but it will never go away as long as we are going to have an immigration policy that opens the door to people to come and become Canadians. It is absolutely impossible. As long as you have a system in place and it is not an open-door policy where you say all can jump in—whoever, wherever, whenever—you will have delays. I have asked my officials to compare Canada with other countries, because I wanted to know about their delays. Let me tell you that we are doing quite well compared to other countries. We have this tendency, because of the complaints, always to denigrate our own system, but let me tell you that we have quite an immigration system in this country, and somehow we should find a way to make it known to Canadians that they should be proud of it.

Mr. Chadwick: When we talk about those delays, we have people who will use a visitor's visa as an end-run around the immigration. What I mean is I have many constituents—and I guess we all do—who have indicated to us that friends and relatives from their homeland, rather than take up to three years for an application that could possibly fail, decide why not visit and stay?

• 1655

Mr. Valcourt: Well, with this minister, as long as I am going to be in place, you can tell them that if they choose to come as a visitor and then play to stay, they are going to be deported, removed. I will not sanction people who want to jump the queue that way. That is why we have to be adamant; we have to make it clear that those who try to abuse the system will find no comfort in breaking the rules. I will see to it that those people are moved on quickly, fairly, but expeditiously.

[*Translation*]

M. Chadwick: Je suis d'accord.

Monsieur le ministre, chaque fois que je vois une augmentation du nombre des immigrants, cela se traduit essentiellement par une augmentation du temps de traitement des cas. Cela s'est produit dans ma collectivité avec les Indiens de l'Est à trois reprises: le délai est passé de 24 à 30 mois et il est maintenant de 36 mois. Je peux imaginer qu'en 1992, si les choses continuent à ce rythme, avec l'augmentation du nombre des immigrants, il y aura à nouveau une augmentation du temps de traitement des cas. Le comité s'en est pris au gouvernement à l'égard des chiffres retenus et lui a montré que nous n'étions pas d'accord avec ce qu'il proposait. C'était là l'une des raisons de notre désaccord.

Si nous augmentons le nombre des immigrants dans notre pays et que le temps de traitement des cas augmente, et que cela entraîne pour tout le monde, surtout pour vous, des problèmes particuliers concernant les immigrants et ceux qui nous parlent, je me demande pourquoi nous le faisons.

M. Valcourt: En suivant la même logique, si l'on devait restreindre ou diminuer ces chiffres, il me semble que le délai serait tout aussi long en raison du nombre de requérants parmi lesquels il faudrait choisir pour prendre la décision. Je ne crois donc pas que cela influerait sur le délai.

Nous pourrions souhaiter que cette question du délai ou du retard disparaisse, mais ce ne sera jamais le cas tant que nous aurons une politique d'immigration qui ouvre les portes à ceux qui veulent devenir Canadiens. C'est absolument impossible. Tant que l'on a un système en place et que ce n'est pas une politique de portes ouvertes où tout le monde peut entrer—pour qui que ce soit, où que ce soit, n'importe quand, —il y aura des retards. J'ai demandé à mes fonctionnaires de comparer le Canada avec d'autres pays, car je voulais connaître leurs délais. Je peux vous dire que nous nous débrouillons pas mal par rapport à d'autres pays. Nous avons tendance, en raison des plaintes, à toujours dénigrer notre propre système, mais permettez-moi de vous dire que le système d'immigration de notre pays n'est pas rien et que nous devrions d'une certaine manière le faire savoir aux Canadiens afin qu'ils en soient fiers.

M. Chadwick: Lorsque nous parlons de ces délais, il y a ceux qui utilisent le visa de visiteur comme dernière solution pour contourner l'immigration. Je dois dire que j'ai de nombreux électeurs dans ma circonscription—et je crois que c'est le cas de tout le monde—qui m'ont dit que des amis ou des parents de leur pays, au lieu d'attendre trois ans pour une demande qui pourrait être rejetée, décident de venir à titre de visiteurs et de rester.

M. Valcourt: Eh bien, tant que je serai ministre, vous pouvez leur dire que s'ils viennent ici en tant que visiteurs et essaient de rester au pays ils seront expulsés, déportés. Je ne sanctionnerai jamais ce genre de resquillage. Voilà pourquoi nous devons être inflexibles; il faut que ceux qui tentent d'abuser du système comprennent clairement qu'ils ne seront pas récompensés s'ils ne respectent pas les règles. Je veillerai à ce que ces personnes soient expulsées rapidement, d'une façon équitable mais expéditive.

[*Texte*]

Mr. Chadwick: Well then can you tell me, Mr. Minister, why in the act we have no inland applications, but we do?

Mr. Valcourt: The inland applications have been implemented to deal with particlar cases. If the suggetion by this committee was that we will revisit that, we have to look at the reasons underlying the need for inland processing. It is the exception, and maybe we could narrow it even more. I think this is a point of interest that could be considered, but probably the best way to deal with this is to make it clear to those who want to use this visitor's visa as a queue-jumping device that they are in for a surprise.

Mr. Chadwick: That leads me then to this question, Mr. Minister, and I hate to put you on the spot, but how many of the 250,000 landings in 1992 do you believe will be processed abroad?

Mr. Valcourt: I am informed that roughly 195,000 of those will be processed abroad and that about 55,000 will be processed in Canada.

Mr. Chadwick: Would that be through the visitor's visa?

Mr. Valcourt: No. This concerns principally refugees, family class, independent refugees. With the refugee system we have they are literally sponsored from within Canada. Of those 55,000, 20,000 are refugees, and that does not include the backlog.

Mr. Chadwick: This sounds like a radical change on the visitor's visa.

Mr. Valcourt: Not really. Maybe I could ask André to explain the details of that estimated 55,000 that could be processed from within Canada.

Mr. Juneau: Mr. Chairman and Mr. Chadwick, over the last several years the number of landings from within Canada as a share of the total has been between 11% and 13% of the total. This number, 55,000, is obviously a lot more than that, and that is because it includes an assumption about the number of successful refugee claimants who will then be landed in the course of the year. Of the 55,000—it is still a rough figure that has not yet been blessed yet—as the minister said, an estimated 20,000 successful refugee claimants will be landed. The others are made up of the kinds of cases members would be famililar with, namely people who have come here and have become spouses.

I do not think it implies a change—unless we do not follow your question—in how visitor's visa cases are used. People apply abroad in the countries where we do require visas, and the visa officer has to make a judgment whether or not he believes this is a bona fide visitor. Sometimes people get turned down and we are criticized for it, and sometimes people don't get turned down and we are criticized for it, but this doesn't imply any change, unless we misunderstand your question.

[*Traduction*]

M. Chadwick: Dans ce cas-là, monsieur le ministre, pouvez-vous me dire pourquoi, bien que la loi ne permette pas à une personne qui réside au Canada de faire sa demande ici, cela se fait quand même?

M. Valcourt: Ces demandes faites à partir du Canada ont été permises dans des cas particuliers. Si ce comité désire que nous revoyons cette question, nous devrions réexaminer les raisons pour lesquelles cette procédure existe. Ce sont des exceptions, et peut-être pourrions-nous réduire le nombre de cas encore plus. Je pense que c'est un point intéressant qu'on pourrait considérer, mais sans doute que la meilleure approche consiste à faire bien comprendre à ceux qui voudraient utiliser leur visa de visiteur pour passer leur tour qu'ils seront très mal reçus.

M. Chadwick: Cela m'amène à ma question suivante, monsieur le ministre, et je ne veux pas vous mettre dans l'embarras, mais sur les 250,000 demandes de droit d'établissement prévues en 1992, combien seront traitées à l'étranger?

M. Valcourt: On me dit qu'environ 195,000 de ces demandes seront traitées à l'étranger et qu'approximativement 55,000 seront traitées au Canada.

M. Chadwick: En ayant recours au visa de visiteur?

M. Valcourt: Non. Il s'agit surtout de réfugiés de la catégorie de la famille, des réfugiés indépendants. Avec le système d'admission de réfugiés qui est le nôtre, ces personnes sont littéralement parrainées par d'autres qui sont déjà au Canada. Sur ces 55,000 personnes, 20,000 sont des réfugiés, et cela n'inclut pas l'arriéré.

M. Chadwick: Cela ressemble à un changement radical de politique en ce qui a trait au visa de visiteur?

M. Valcourt: Pas vraiment. Peut-être pourrais-je demander à André de vous expliquer les détails quant à ces 55,000 cas qui pourraient être traités ici au Canada.

M. Juneau: Monsieur le président et monsieur Chadwick, au cours des quelques dernières années la proportion de ceux qui ont obtenu le droit d'établissement alors qu'ils résidaient déjà ici au Canada a oscillé entre 11 et 13 p. 100. Il y aura bien sûr beaucoup plus de 55,000 personnes qui se verront accorder le droit d'établissement car il faut aussi tenir compte de ceux qui réclameront avec succès le statut de réfugié et obtiendront ensuite le droit d'établissement pendant l'année. Sur ces 55,000 personnes—c'est un estimé qui n'a pas encore reçu l'imprimatur officiel—comme le ministre l'a dit, 20,000 seront des réfugiés à qui nous allons accorder le droit d'établissement. Les autres sont des personnes qui sont venues ici et se sont mariées, le genre de cas que connaissent sans doute fort bien les députés.

À moins que j'aie mal compris votre question, je ne pense pas que cela signifie un changement à notre politique en ce qui a trait aux visas de visiteur. Les personnes demandent des visas de visiteur à l'étranger, dans ces pays où nous l'exigeons, et l'agent des visas doit exercer son jugement et décider si, à son avis, la personne qui demande le visa de visiteur est de bonne foi. Nous refusons parfois d'accorder des visas et sommes la cible de critiques à cause de cela, on nous critique aussi pour n'avoir pas refusé des visas, mais cela ne signifie pas qu'il y ait un changement, à moins que nous n'ayons mal compris votre question.

[*Text*]

• 1700

The Chairman: Mr. Minister, there are millions of people who want to come to Canada, as you have said, but we have determined a plan for five years and we have settled that we are only going to accept 250,000 of them, so it then becomes a matter of which 250,000 we will accept.

The previous minister brings forth a plan and sets up her program, which is basically little more, not a directional program, but just sort of the way it is, and if we continue our processing basically the same way, that is what the immigration plan turns out to be.

You have come forward and recognized that the balance needs to be changed. Mr. Harder said "It is our view that it does not balance at the present time"—I am referring to the levels, of course—"the categories don't balance".

In addition to that, you have come forward this morning and said you are looking for immigrants who can benefit Canada's economy, and you mention independents, skills, entrepreneurs, and I think you have common agreement here in this committee and among Canadians. Yet I go back and look at your levels plan and it doesn't do that. It doesn't increase independents substantially. You are just playing with things.

If what you said today means anything, you will have to make some substantial and dramatic changes. For example, in 1978 I was the first one to propose when we set up targets that part of the targets should include refugees. I am an advocate and support that, and time has shown that refugees have made excellent citizens. However, it has gone away out of proportion. Every once in a while there is a serious problem in the world and we have to balance that up as a matter of humanity, but now refugees are settling in at 20%. I say 20% is too high. Let's cut that in half to 10%. Let's pick up 10% from refugees.

Then we have family class and assisted relatives at 45%. I think every individual Canadian who wants to have a family or a friend or an assisted relative come here has a certain right. Do they really have the right to 50% of the total target? If we are going to look at the economic interest of Canada, that economic interest is helped through independents and through business immigrants, you have to cut something if you are going to allow this plan.

Now how are you going to do that? Can you manage the process well enough to do that? How is the balance out of balance? If, as a minister, you could live in an ideal situation, not the situation the way it is or exists, with the pressures on the system, how would you change that balance?

Mr. Valcourt: That's an easy question, Mr. Chairman.

The Chairman: I have just told you I would cut down the refugees, I would cut down the family class, the assisted relatives substantially, and I would put independents in there. Why wouldn't you do that? In the country the way the

[*Translation*]

Le président: Monsieur le ministre, des millions de personnes veulent venir au Canada, comme vous l'avez dit, mais nous avons établi un plan quinquennal et décidé de n'accepter que 250,000 immigrants. Il s'agit ensuite de déterminer qui seront ces 250,000.

La ministre qui vous a précédé a présenté un plan et a mis sur pied un programme qui n'était pas un programme directif, mais qui confirmait en quelque sorte le statu quo, et si nous continuons à procéder toujours de la même façon, voilà à quoi aboutira le plan d'immigration.

Vous reconnaissez qu'il faut rééquilibrer les choses. M. Harder a dit que «selon vous, les niveaux n'étaient pas équilibrés à l'heure actuelle, ni les catégories».

De plus, vous nous avez dit, ce matin, que vous cherchiez des immigrants qui avantageraient l'économie du Canada et vous avez mentionné les indépendants, les compétences, les gens d'affaires. Je pense que les Canadiens et les membres de ce comité sont d'accord avec vous. Toutefois, les niveaux figurant dans votre plan me donnent l'impression que vous n'atteindrez pas cet objectif. La catégorie des immigrants indépendants n'augmentent pas beaucoup. Vous ne faites que jongler avec les données.

Si vous pensez vraiment ce que vous avez dit aujourd'hui, vous devrez faire des modifications appréciables et radicales. Par exemple, j'ai été le premier à proposer en 1978 que nous fixions des cibles comprenant un certain nombre de réfugié. Je continue d'être en faveur de cette idée et je la défends; et d'ailleurs l'expérience a montré que les réfugiés font d'excellents citoyens. Toutefois, les choses ont maintenant dépassé les bornes. De temps en temps, des problèmes sérieux surgissent quelque part sur la planète et nous devons faire preuve de sentiments humanitaires, mais nous constatons maintenant que les réfugiés constituent 20 p. 100 des immigrés. Selon moi, c'est beaucoup trop. Il faut réduire cela de moitié pour que ce groupe ne dépasse pas 10 p. 100.

Vient ensuite la catégorie de la famille et des parents aidés, laquelle représente 45 p. 100. Je pense que tous les Canadiens qui veulent faire venir un membre de leur famille, un ami ou un parent aidé a le droit de le faire, dans une certaine mesure. Mais cette catégorie devrait-elle constituer 50 p. 100 du total? Si nous voulons vraiment favoriser l'économie du Canada, c'est en faisant venir des immigrés indépendants et des gens d'affaires que nous y arriverons et nous devrons alors réduire certaines autres catégories.

Comment allez-vous y arriver? Pouvez-vous administrer le processus comme il le convient? Où est le déséquilibre? Si en tant que ministre, vous viviez dans un monde idéal, sans les pressions qui s'exercent sur le système, comment modifieriez-vous cet équilibre?

M. Valcourt: C'est une question facile, monsieur le président.

Le président: Comme je viens de le dire, je réduirais sensiblement les catégories des réfugiés, de la famille, des parents aidés, et j'augmenterais, en revanche, le nombre d'indépendants. Pourquoi ne feriez-vous pas cela? Vu notre

[*Texte*]

economic situation is right now, when there is $12 billion sitting in the business immigration fund waiting three to four years in that line, why would you tax Canadians to loan money to businesses when in fact that money is sitting out there waiting to come to Canada? Why wouldn't you give a priority to that right now in view of Canada's need?

Mr. Valcourt: That is exactly what I am in the process of doing in the department by revisiting the way we set these targets under the immigration plan. The shift this year that takes place I think is indictative of the direction where we want to go, where I see more skilled people. Just with the change that we will bring to assisted relatives, we can within that class, by dealing with the regulations, by dealing with the conditions of admission we can target more highly skilled people who would be within the assisted relative class.

• 1705

It's not so much a question of getting this totally reshuffled as looking at the classes to see how and whether we can achieve the objectives I talked about earlier. If that requires changing certain numbers in a fundamental way, I would like to have the opinion of the committee on it.

When you look at the family class, we've changed the definition, and that will eventually result in a smaller number of family class members being admitted into the country. The people who are affected by this have family elsewhere, which they want with them in Canada. You're talking about a very serious group of people who have a real interest in not seeing the family class numbers go down. There is another option. I happen to believe that Canada is not populated enough, and we could increase the population of this country to our advantage. So the way we will achieve this is still open. I don't want to say that we have to kill the five-year plan. I think there is a way of rebalancing the plan to achieve our objectives. If that is impossible, and it means changing the numbers, then we have a decision to make. Do we change the numbers fundamentally, or do we increase them to get more benefit? That could be an option also.

You know you're going to say I'm skating all over the rink. Yes I am, because that decision has not been made. I want to see how we can meet the objectives I stated earlier, by respecting the general framework of the five-year plan.

The Chairman: But if in fact this is a big unmanageable ship that's floating around out there dealing with pressures and loud screams and that's about all—

Mr. Valcourt: Not really.

The Chairman: Okay. Good. That means that you, as minister, can in fact accomplish this.

Mr. Valcourt: Absolutely.

[*Traduction*]

situation économique actuelle, pourquoi laisser moisir quelque 12 milliards de dollars dans les caisses des gens d'affaires immigrants pendant qu'ils attendent trois ou quatre ans pour être admis? Pourquoi taxer les Canadiens afin de prêter des fonds à l'industrie privée quand les gens d'affaires qui voudraient venir au Canada ont tout cet argent en poche et attendent que vous leur fassiez signe? Pourquoi n'accordez-vous pas aujourd'hui la priorité à cette catégorie, vu les besoins du Canada?

M. Valcourt: C'est exactement ce que je suis en train de faire au ministère en revoyant la façon dont nous fixons les cibles du plan d'immigration. Les modifications que nous y avons apportées cette année montrent, je pense, la direction que nous voulons prendre c'est-à-dire l'admission d'un plus grand nombre de personnes ayant des connaissances spécialisées. Considérant les modifications que nous voulons apporter à la catégorie des parents aidés, en remaniant les règles et les conditions d'admission, nous pouvons cibler des personnes plus qualifiées qui tomberaient dans la catégorie des parents aidés.

Il ne s'agit pas tellement de remanier le tout, mais plutôt de revoir les catégories pour déterminer si nous pouvons atteindre les objectifs dont j'ai parlé plus tôt et de quelle façon. Si cela signifie que nous devrons changer certains chiffres du tout au tout, j'aimerais savoir ce qu'en pensent les membres du comité.

En ce qui concerne la catégorie de la famille, par exemple, nous en avons changé la définition, ce qui signifiera qu'un plus petit nombre d'immigrants de ce groupe sera admis au Canada. Ceux qui sont touchés par cette modification ont de la famille ailleurs et veulent que leurs parents viennent les rejoindre au Canada. C'est un groupe très important qui ne veut pas que l'on réduise la catégorie de la famille, car elle les intéresse au premier chef. Il y a une autre possibilité. Je crois, pour ma part, que le Canada n'est pas suffisamment peuplé et qu'il serait avantageux pour nous tous d'en accroître la population. Nous n'avons pas encore pris de décision sur la façon d'y arriver. Je ne veux pas dire que nous devons abolir le plan quinquennal, mais il y a une façon de le rééquilibrer pour atteindre nos objectifs. Si c'est impossible et que nous devions modifier les chiffres, il nous faudra prendre une décision. Allons-nous les modifier du tout au tout, ou les augmenter pour obtenir plus d'avantages? Ce serait une autre possibilité.

Vous allez dire, sans doute, que je louvoie. C'est vrai, parce que cette décision n'a pas encore été prise. Je veux voir comment nous pourrons atteindre les objectifs que j'ai énoncés tout à l'heure, tout en respectant le cadre général du plan quinquennal.

Le président: Mais si nous sommes, de fait, devant un énorme navire ingouvernable qui s'en va à la dérive au gré des pressions et des courants et si c'est tout ce qui. . .

M. Valcourt: Pas vraiment.

Le président: Très bien. Bon. Cela signifie qu'en tant que ministre vous pouvez accomplir cette tâche.

M. Valcourt: Absolument.

[*Text*]

The Chairman: If you're going to accomplish this, that is not what this says. So next year, when you bring this to us, it should show a dramatic shift towards this, in levels. If it doesn't, we're just talking. So we wish you luck and the same for the committee. What's the point of us working, making recommendations and reports to you, even in support, to change the emphasis to Canada's economic interest, if we can't do it anyway? It's a challenge you have before you today. I guess it's a challenge that we should try to respond to in some way too. We'll need to see success when we in fact find consensus. I'd have many more questions too, but we have to go in a circle here.

Mr. Wappel: I want to begin my remarks by quoting the Finance Minister in Question Period today, without in any way agreeing with the substance of what the chairman said. I want to just go back for a very brief supplementary on the studies that you, Minister, indicated on medical inadmissibility. I wonder if you would be kind enough to provide the committee with those studies, and specifically the medical inadmissibility review discussion paper, which was prepared sometime in the early part of this year.

Une voix: On peut le lui donner.

M. Wappel: Pourquoi pas?

• 1710

Mr. Juneau: Mr. Chairman, the study Mr. Wappel refers to is not a secret document. It's a consultant's report that is no longer the basis of our work. If the committee wishes to have a copy of it, I'm sure that...

Mr. Wappel: Well, my question was could you provide us with copies of all documents that are studies regarding medical inadmissibility, and I include that one in it—including the ones you're working on, unless of course they're secret, in which case I'd like you to specifiy those.

Mr. Valcourt: Well, you know, if I could, Mr. Wappel, I'd like to look at your question and look at what I can do and what I can provide you with. You know, the provinces are an important player on this issue and I wouldn't want to commit myself to file documents that could have impacts upon provincial governments. So let me look at your question and I will get back to you and indicate to you and the committee what I can do in that regard.

Mr. Wappel: Thank you. Again I have a supplementary question on what Mr. Chadwick was talking about and what we've sort of been skating around. As I understand the immigration plan, in 1991 there are going to be 220,000 landings. Now, as I understand it, what that means is that 220,000 people are going to receive their landed immigrant papers. Is that correct? How many people are currently waiting in Canada for nothing more than the Order in Council granting them landed papers?

Mr. Juneau: Mr. Chairman, we don't have the number with us, but...

[*Translation*]

Le président: Si vous allez atteindre votre but, ce document ne le reflète pas. Alors l'an prochain, quand vous nous resoumettrez vos plans, les niveaux devront en être modifiés de façon radicale, sinon, nous ne faisons tout simplement que parler sans plus. Nous vous souhaitons donc bon vent, ainsi qu'au comité. A quoi bon travailler, formuler des recommandations et des rapports à votre intention, même pour soutenir ce que vous faites, dans l'espoir de mettre l'accent sur les intérêts économiques du Canada, si nous ne pouvons le faire de toute façon? C'est un défi que vous avez à relever aujourd'hui et je suppose que nous devons aussi y réagir d'une façon ou d'une autre. Si nous arrivons à dégager un consensus, nous allons devoir réussir. J'aurais beaucoup d'autres questions, mais nous devons faire un tour de table.

M. Wappel: Je veux commencer mon intervention en citant les propos qu'a tenus le ministre des Finances à la période des questions aujourd'hui, en précisant toutefois que je ne suis nullement d'accord sur ce qu'a dit en substance le président. Très brièvement, je voudrais poser une question supplémentaire à propos des études portant sur la non-admissibilité pour raisons de santé auxquelles vous avez fait allusion, monsieur le ministre. Auriez-vous l'amabilité de fournir ces études au comité et, plus précisément, le document de travail portant sur la non-admissibilité pour raisons de santé, document qui a été préparé au début de cette année.

An honourable member: We can give it to him.

Mr. Wappel: Why not?

M. Juneau: Monsieur le président, l'étude dont parle M. Wappel n'est pas un document secret. Notre travail ne se fonde plus sur ce document qui est un rapport d'experts-conseils. Si le comité désire en obtenir un exemplaire, je suis certain que...

M. Wappel: Je vous demandais s'il était possible de nous fournir des copies de toutes les études qui portent sur la non-admissibilité pour raisons de santé, y compris celle-là, et celles sur quoi vous travaillez, à moins bien sûr qu'elles ne soient confidentielles, auquel cas j'aimerais que vous le précisiez.

M. Valcourt: Si vous le voulez bien, monsieur Wappel, j'aimerais réfléchir à votre question et voir ce que je peux vous donner. Si vous voyez bien, les provinces ont un rôle important à jouer dans ce domaine et je ne voudrais pas m'engager à déposer des documents qui pourraient avoir des répercussions sur les gouvernements provinciaux. Permettez-moi d'étudier à votre question et je recommuniquerai avec vous et avec le comité pour vous dire ce que je peux faire à cet égard.

M. Wappel: Merci. J'aurais une autre question supplémentaire qui porte sur le sujet soulevé par M. Chadwick et autour duquel nous avons tourné pendant un certain temps, si je puis dire. D'après ce que je comprends du plan d'immigration, il y aura, en 1991, 220,000 personnes à qui l'on accordera le droit d'établissement. Si je ne me trompe, cela signifie que 220,000 personnes vont recevoir leurs documents d'immigrants reçus. Est-ce exact? Combien de personnes y a-t-il au Canada qui, à l'heure actuelle, n'attendent plus que le décret du conseil leur octroyant le statut d'immigrant reçu?

M. Juneau: Monsieur le président, nous n'avons pas ce chiffre sous la main, mais...

[*Texte*]

Mr. Wappel: Will you provide it for us please, because my understanding is it's a very large amount and really it's simply a question of number-crunching as to whether you grant 220,000 in 1991 or 250,000 or 350,000.

Mr. Juneau: It's not that simple.

Mr. Wappel: Well, you'll advise us how complex it is then, hopefully.

Now I'd like to turn to the protection of society, and the minister has indicated he's going to get tough with criminals. I would like to know what procedures are in place to "get tough with foreign criminals"—and I'm intrigued with the term foreign criminals, because these are people, for the most part, who are here legally although they're not yet citizens.

So I don't know why this distinction between foreign criminals, or what that means. I want to illustrate what I'm talking about with a specific example that has been reported in the newspaper, and then I want to ask a specific question. In *The Toronto Star* on November 20, 1991, on page F15 the following article appeared, and I'm not going to read the whole thing, but I think it's crucial that we understand what we're talking about. The headline is "Judge urges deportation of molester of girl, 13".

> A judge who sentenced a child molester to two years in prison yesterday "strongly recommended" he be deported. Miguel Garcia-Calle pleaded guilty to a charge of sexual interference with a 13-year-old girl

It goes on, but this is the point:

> Mr. Justice Hugh Locke noted that Garcia-Calle was earlier sentenced to four years in prison for trafficking in cocaine. But despite that drug conviction, a government official once stated in a memo that there were "exceptional circumstances" for allowing Garcia-Calle to remain in Canada—most notably his expertise in computers, Locke said. "No drug peddler or child molester will ever make a good citizen of Canada", Locke said.

Now, here we have a person who is in this country, who was convicted and sentenced to imprisonment for smuggling cocaine, who serves a sentence, is allowed to remain in Canada, and is now convicted of sexually assaulting a 13-year-old girl and sentenced to two years.

Let's not talk about why this person was in Canada in the first place to be allowed to molest someone. Let's talk about the procedures that you, Minister, intend to put in place, specific procedures, as to how we deport this person when he walks out the jail doors.

I want to know, is there a conduit of information from the judges, from the prison wardens? Is there a computer network that warns you months in advance that this person is about to step out of jail so you can pick this person up and remove him from Canada before he commits crime number three? If there is, would you please tell us what is, and if there isn't, would you please tell us, for God's sake, why there isn't?

[*Traduction*]

M. Wappel: Pourriez-vous nous le fournir s'il vous plaît, car je crois comprendre qu'il est assez élevé et nous voulons simplement savoir s'il y aura 220,000, 250,000 ou 350,000 personnes en 1991 auxquelles vous accorderez ce statut.

M. Juneau: Ce n'est pas si simple que cela.

M. Wappel: Dans ce cas-là, vous nous ferez part de la chose dans toute sa complexité, espérons-le.

J'aimerais maintenant que nous parlions de la protection de la société, et le ministre a d'ailleurs indiqué qu'il avait l'intention d'être plus strict avec les criminels. J'aimerais savoir quelles procédures sont en place pour lui permettre d'agir de façon ferme et résolue à l'égard des «criminels étrangers». Ce terme m'intrigue, car dans la plupart des cas, ces «criminels» se trouvent ici en toute légalité bien qu'ils ne soient pas encore des citoyens.

Je ne comprends donc pas à quoi correspond cette catégorie distincte de criminels étrangers, ni ce qu'on entend par cela. J'illustrerai mon propos en citant un exemple tiré de la presse, et poserai ensuite une question précise. L'article suivant est paru dans le *Toronto Star* du 20 novembre 1991 à la page F15. Je ne vais pas le lire intégralement, mais je crois qu'il est essentiel que nous comprenions ce dont nous parlons. L'article est titré: «Un juge réclame l'expulsion d'un individu coupable d'attentat à la pudeur sur une fillette de 13 ans».

> Un juge qui a condamné un pédophile à deux ans de prison hier, a «fortement recommandé» qu'il soit expulsé du pays. Miguel Garcia-Calle a plaidé coupable à une accusation d'agression sexuelle sur une fillette de 13 ans.

L'article continue, mais voici ce que je veux faire ressortir:

> M. le juge Hugh Locke a noté que Garcia-Calle avait auparavant été condamné à quatre ans de prison pour trafic de cocaïne, mais qui, malgré cette condamnation, un bureaucrate avait, dans une note de service, émis l'avis qu'il fallait permettre à Garcia-Calle de rester au Canada en raison, selon lui, «de circonstances exceptionnelles», «notamment de ses connaissances spécialisées en informatique», Et le juge Locke d'ajouter: «Nul trafiquant de drogue ni pédophile ne fera jamais un bon citoyen du Canada.»

Voilà donc quelqu'un qui résidait dans ce pays trouvé coupable de trafic de cocaïne et condamné à l'emprisonnement, qui a purgé sa peine, à qui on a ensuite permis de rester au Canada et qui, maintenant, a été trouvé coupable d'agression sexuelle sur une fillette de 13 ans et condamné à deux ans d'emprisonnement.

N'essayons pas de savoir pourquoi pareil individu a été admis au Canada au départ, pour ensuite agresser quelqu'un. Parlons plutôt des procédures que vous avez l'intention d'instituer, monsieur le ministre, pour nous permettre d'expulser ce criminel dès qu'il quittera le pénitencier.

Existe-t-il un mécanisme qui permette de communiquer avec les juges ou les directeurs de prison? Y a-t-il un réseau informatisé qui vous avertisse des mois à l'avance que tel ou tel condamné va être relâché pour que vous puissiez vous en saisir et l'expulser du Canada avant qu'il n'ait l'occasion de commettre un troisième crime? Dans l'affirmative, quel est ce mécanisme et, s'il n'en existe pas, pourriez-vous, pour l'amour du ciel, nous dire pourquoi?

[*Text*]

• 1715

Mr. Valcourt: The example you use makes my point, and that's why I have indicated that in circumstances like the one you have just pointed to I would see to it that priority be given to the removal of the people who commit crimes in Canada.

Mr. Wappel: But how will you know that? How will you know that he is about to be released?

Mr. Valcourt: I was at the enforcement centre in Toronto two or three weeks ago, where you can see how this operates. The minute a person like this is charged, if the person is charged and the arresting officer knows that this is not a Canadian citizen, then that information is relayed to our Enforcement Branch. Not when he is charged, but when he is convicted—I have to be careful here—that conviction is forwarded to our information centre at the Enforcement Branch and then it is picked up and acted upon.

Now, I will immediately admit that the number we get... You might remember a TV program where they were showing boxes of files to which the personnel did not have time to attend. That is part of the problem we want to solve—by increasing the resources we have, by deploying more people to deal with the cases that are pending.

It is not impossible, but I think it is wishful thinking to believe that overnight we can correct the problem of the backlog, because there is a backlog there too in terms of convicted people who face this process.

That's why—because of the enormity of the problem, and you have pointed to just one—I have decided to place much more emphasis on the enforcement of the act in regard to foreign-born criminals.

Mr. Wappel: Minister, it may very well be that there is a commitment there. But I think what Canadians from my perspective want to hear is that, yes, we are notified by the judge, by the court system, and by the warden that this person is in prison; we have a computer system set up that will notify us two months before that person is released from prison that will immediately bring about procedures whereby that person is met at the prison door by an immigration officer and escorted immediately out of this country. If you're serious, that's what people want to hear.

Mr. Valcourt: But we do that, Mr. Wappel. That is why you will see, for example, in certain instances, where, with the Solicitor General and our department, instead of keeping the beggar in jail for a period of time, we will have him paroled out of the country sooner than his prison term expires. This is already taking place. Unfortunately, you get no media coverage at all for those hundreds you do; the one being picked up, of course, is the one that has fallen through the cracks or that someone has found and it is... Like this one. So it is already taking place.

[*Translation*]

M. Valcourt: L'exemple que vous citez confirme ce que j'a dit; c'est pourquoi, j'ai indiqué que, dans des circonstance comme celles que vous avez décrites, je veillerai à ce que le individus qui commettent des crimes au Canada soient expulsé en priorité.

M. Wappel: Mais comment le saurez-vous? Commen saurez-vous que ces personnes sont sur le point d'être relâchées?

M. Valcourt: Il y a deux ou trois semaines, j'étais à Toronto, au centre qui s'occupe de l'exécution de la loi, où l'on peut voir comment fonctionne le système. Dès qu'une personne comme celle dont nous parlons est accusée, le policier qui l'a arrêtée, ayant noté qu'il n'a pas affaire à un citoyen canadien, transmet cette information à notre Direction de l'exécution de la loi. Je dois faire attention à ce que je dis; ce n'est pas au moment où la personne est accusée, mais lorsqu'elle est trouvée coupable que l'information est transmise et qu'on y donne suite.

Cependant, il me faut admettre immédiatement que le nombre que nous recevons... Vous vous souviendrez peut-être d'une émission télévisée où l'on a pu voir des boîtes et des boîtes de dossiers que le personnel n'avait pas le temps de compulser. Cela fait partie du problème que nous voulons régler en augmentant les ressources dont nous disposons et en déployant plus d'employés pour traiter les cas en suspens.

Ce n'est pas impossible, mais il serait illusoire de penser que nous pouvons corriger le problème de l'arriéré du jour au lendemain, car le processus auquel sont soumises les personnes reconnues coupables accuse lui-même un retard.

Et c'est précisément à cause de l'énormité du problème—et vous n'avez cité qu'un seul cas—que j'ai décidé d'insister beaucoup plus sur l'exécution de la loi en ce qui a trait aux criminels d'origine étrangère.

M. Wappel: Monsieur le ministre, peut-être vous êtes-vous engagé à cet égard, mais je crois que les Canadiens veulent apprendre que nous avons en place un système qui permet aux juges, aux tribunaux et aux directeurs de prisons de nous aviser que tel ou tel individu a été incarcéré; qu'il existe un réseau informatisé qui nous informe deux mois d'avance qu'il sera libéré, ce qui déclenchera immédiatement des procédures afin qu'il soit saisi aux portes même de la prison par un agent d'immigration et expulsé du pays sur le champ. Si vous êtes sérieux, voilà ce que nous voulons entendre.

M. Valcourt: Mais c'est ce que nous faisons, monsieur Wappel. Voilà pourquoi, dans certains cas, le solliciteur général, en collaboration avec notre ministère, décide d'accorder une libération conditionnelle anticipée à pareil individu qui est ainsi expulsé avant d'avoir purgé sa peine. On le fait déjà. Malheureusement, les médias ne font aucune publicité à ces centaines de cas, mais s'attarde par contre, sur celui d'un criminel qui aura échappé à nos filets ou que quelqu'un aura repéré, comme celui-là. Mais nous faisons déjà cela.

[*Texte*]

Mr. Wappel: What about the drug pedlar who was convicted and was granted permanent residence in this country by your predecessor? We can go on. What about the person who was convicted of selling crack cocaine and murdered two men and is still in this country? It's one thing to say it; it's another thing to do it.

Mr. Valcourt: Absolutely, but let's also be fair to our system. We have thousands and thousands of employees who daily have to exercise their judgment and their discretion in handling these cases. I am the first one to tell you that, listen, I don't know much of what happens daily in this department with close to 25,000 employees—it is impossible.

• 1720

We have to make sure that the procedure is in place to meet the concerns you expressed, and I am committed to putting more emphasis on that because I am not satisfied that it was working properly. Too many were being left unattended and that is why we have indicated in the filing of this plan that we would be moving in this direction.

The Chairman: Thank you. We can follow up on that next day too, because it crosses over with our next meeting on Wednesday. The minister has to go, so Mr. Fee and myself, two last quick questions.

Mr. Fee: I will make it very quick, because I understand the minister does have another engagement and has to go, but I promised a constituent I would ask you this question. I was going to try to sneak it in with Mr. Heap and Mr. Waddell's earlier question when they talked about family sponsorship and different cultures and different values.

The question has to do with the situation where a refugee has landed in Canada and Canadian law happens to be in conflict with the custom, tradition and law of the country of that person's origin. What are the rights of the individual, who in this case happens to be a refugee, regarding sponsorship of other family members who may not be recognized as other family members under Canadian law? I am talking about a bigamist relationship, where he and a wife are in this country now and there is another wife—

Mr. Valcourt: Canadian law applies.

Mr. Fee: And there are no exceptions to that whatsoever?

Mr. Valcourt: There are no exceptions to that.

Mr. Fee: Thank you.

The Chairman: I want to have you put on record how you see the role of Members of Parliament and members of this committee relative to the Department of Immigration, be it in Canada or abroad.

It seems that when Members of Parliament make representation abroad, they are often seen as sand in the gears, as people who are interfering with the process of perhaps something they don't know anything about, instead of being seen as helpful participants in the process. For example, so many Members of Parliament are consistently forced to appeal to your office because the system will not represent the validity of their representations.

[*Traduction*]

M. Wappel: Mais qu'en est-il du trafiquant de drogue trouvé coupable qui a pourtant obtenu le statut de résident permanent de votre prédécesseur? Et je pourrais en citer d'autres. Que pensez-vous du cas de l'individu trouvé coupable de trafic de cocaïne crack, qui a assassiné deux personnes et qui se trouve pourtant toujours au Canada? Il y a loin entre dire et faire.

M. Valcourt: Absolument, mais il faut aussi être juste envers notre système. Nous avons des milliers et des milliers d'employés qui doivent quotidiennement exercer leur jugement et leur autorité discrétionnaire dans tous ces cas. Je serai le premier à reconnaître que je ne suis pas très au courant des activités quotidiennes des quelque 25,000 employés de mon ministère, c'est impossible.

Nous devons nous assurer que nous disposons d'un mécanisme pour répondre aux préoccupations que vous avez exprimées et je me suis engagé à insister là-dessus, car je ne crois pas que les choses fonctionnaient comme il se doit. Trop de cas étaient négligés et c'est pourquoi, en déposant ce plan, j'ai indiqué que nous allions emprunter cette voie.

Le président: Merci. Nous pourrons continuer la discussion à notre prochaine réunion, car nous tiendrons une séance sur des sujets connexes mercredi prochain. Le ministre doit nous quitter, mais M. Fee et moi-même allons lui poser rapidement deux dernières questions.

M. Fee: Je serai très bref, car le ministre a un autre engagement, mais j'ai promis à une personne de ma circonscription de vous poser cette question. J'allais d'ailleurs essayer de l'introduire subrepticement quand M. Heap et M. Waddell vous ont posé des questions à propos du parrainage par les familles et des cultures et valeurs différentes.

Ma question porte sur la situation d'un réfugié qu'a obtenu le droit d'établissement au Canada et qui découvre que la loi canadienne est en conflit avec les coutumes, traditions et lois de son pays d'origine. Quels sont les droits de la personne en cause, un réfugié en l'occurrence, en ce qui a trait au parrainage d'autres membres de sa famille qui ne sont peut-être pas reconnus comme tels par la loi canadienne? Je parle du cas d'un bigame qui se trouve au Canada avec sa femme, mais qui a une autre femme...

M. Valcourt: La loi canadienne s'applique.

M. Fee: Sans aucune exception?

M. Valcourt: Aucune.

M. Fee: Merci.

Le président: Je voudrais que vous nous disiez officiellement la façon dont vous envisagez le rôle des députés et des membres de ce comité en ce qui a trait au ministère de l'Immigration, que ce soit au Canada ou à l'étranger.

Il me semble que lorsque les députés fédéraux font des représentations à l'étranger, ils sont souvent vus comme des fâcheux qui s'ingèrent dans des procédures qu'ils connaissent peut-être mal, plutôt que comme des personnes serviables et obligeantes qui veulent apporter leur contribution. Ainsi, si les députés s'adressent si nombreux à votre bureau, c'est que le système ne reconnaît pas la légitimité de leurs représentations.

[*Text*]

For example, take the case of a visa in India. Now, I can write the letter on behalf of a person I know in the community. This person has been there 15 years, has established a successful business, I have made a recommendation before, their family has come and returned to India consistently. They have a consistent record and I know of that record. In fact I know this family so well personally that their guests will come to visit me when they come to Canada to visit them.

I agree that the immigration officer should have the right to make the choice, but it seems to me when a Member of Parliament writes and says that he or she supports this recommendation just for a visitor's visa and is confident that they will return—because I know these people in this community and perhaps even in that community—shouldn't a Member of Parliament's word mean a substantial amount when they are willing to give it firmly?

Consider that recommendation in relationship to the judgment an immigration officer will make with a ten-minute interview; he doesn't know any of the players anywhere, and he is guessing no, he is not going to return.

I would like you to say if it is possible that the judgment of a Member of Parliament should be taken into consideration when in fact such representations are made to the posts, to the regional offices, and that will avoid this constant pressure on minister's permit, minister's permit, minister's permit.

Mr. Valcourt: The judgment of Members of Parliament should be taken into account or into consideration, and it is, at my level. What you are telling me is that a member should be able to contact the post abroad directly, and there is nothing preventing a member from doing that today. I don't think that an officer abroad would be offended by receiving a call from a member making representations. Members do choose to come directly to the minister's office to make that kind of representation, but I will not turn down an official's recommendation without knowing why he made his recommendation to refuse a visitor's visa.

• 1725

Sometimes, you know, people come to you and want you to just out of... I can't do that, but we're ready to listen. If the person has been coming here many, many times and has always returned, and all of a sudden, you know, it is no, then I think that, yes, you should be able to call that person who made that decision and ask what's going on here.

This is what we do every day in the office, try to find reasons. Your question is should the judgment of Members of Parliament not be taken into account, and my answer is yes, it should.

The Chairman: I hope that's so, because we have had an increasing number of Members of Parliament, in this committee and outside it, who have been finding that is not happening in the posts. Therefore I want this on record, and we will be able to use it accordingly. I hope you will pass that message through the system.

[*Translation*]

Prenons, par exemple, le cas d'un visa que cherche à obtenir un citoyen indien. Je peux écrire une lettre au nom d'une personne que je connais dans ma localité qui y réside depuis 15 ans, a établi un commerce florissant et pour laquelle j'ai, par le passé, recommandé que l'on accorde un visa à ses parents qui sont venus en visite et sont rentrés en Inde toutes les fois. Ils ont fait leur preuve et je connais leurs antécédents. De fait, je connais cette famille personnellement, si bien d'ailleurs que leurs invités vont me rendre visite quand ils seront au Canada.

Je suis d'accord pour que l'agent d'immigration ait le droit de trancher, mais il me semble que quand un député fédéral rédige une recommandation pour appuyer une demande de visa de courte durée et se dit confiant que le ou les visiteurs concernés retourneront dans leur pays, parce qu'il connaît leurs parents au Canada ou qu'il les connaisse eux-mêmes, ne faudrait-il pas prendre au sérieux sa parole quand il est disposé à la donner de façon aussi ferme?

Considérez cette recommandation en regard du jugement que devra porter un agent d'immigration après une entrevue de 10 minutes; il ne connaît pas les personnes en cause ni ici ni là-bas et il estime que non, telle ou telle personne ne rentrera pas dans son pays.

Je voudrais que vous nous disiez s'il est possible que l'on tienne compte du jugement des députés fédéraux quand ils font de telles représentations aux missions et aux bureaux régionaux ce qui éviterait le recours incessant aux permis ministériels.

M. Valcourt: On devrait tenir compte du jugement des députés fédéraux et le prendre en considération; c'est ce que nous faisons à mon niveau. Ce que vous me dites c'est qu'un député puisse communiquer directement avec la mission à l'étranger, et rien ne l'empêche de le faire aujourd'hui même, s'il le veut. Je ne pense pas qu'un agent d'immigration à l'étranger s'offenserait s'il recevait un appel d'un député. Certains députés choisissent de s'adresser directement au bureau du ministre, mais je ne rejetterai pas la recommandation d'un agent sans savoir pourquoi il a demandé que l'on n'accorde pas un visa de courte durée.

Vous savez, il arrive que les gens viennent vous voir et vous demandent de faire une choses ou l'autre pour des raisons tout à fait... Je ne peux pas faire cela, mais je suis disposé à écouter. Si la personne en cause est venue ici à plusieurs reprises, qu'elle soit toujours rentrée dans son pays et qu'on lui refuse tout à coup son visa de visiteur, je pense que, dans ces circonstances, vous devriez effectivement pouvoir téléphoner à l'agent d'immigration concerné et lui demander des explications.

C'est ce que nous essayons de faire tous les jours au bureau, essayer de trouver des raisons. Vous avez demandé si l'on ne devait pas tenir compte du jugement des députés, et ma réponse est oui, qu'il faudrait en tenir compte.

Le président: J'espère que c'est le cas, parce qu'un nombre croissant de députés, qu'ils soient membres de ce comité ou non, se plaignent qu'on ne tienne pas du tout compte d'eux dans les missions. Je suis donc heureux que vous le disiez officiellement et nous pourrons vous citer en temps utile. J'espère que vous allez transmettre ce message à toute la hiérarchie.

[*Texte*]

Thank you very much, Mr. Minister, for your very direct and forthright answers, and your policy statement.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Merci beaucoup, monsieur le ministre, de vos réponses très directes et franches et de votre énoncé de politique.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Employment and Immigration:

Peter Harder, Associate Deputy Minister;

André Juneau, Executive Director, Immigration Policy.

TÉMOINS

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

Peter Harder, sous-ministre délégué;

André Juneau, directeur exécutif, Politique d'immigration.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 7

Wednesday, November 27, 1991

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 7

Le mercredi 27 novembre 1991

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), an investigation on current immigration policies and practices: Immigration Processing Overseas

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude en matière d'immigration: demandes de visa d'immigrants outremer

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Library JAN 8 1992 University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24398—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Vice–Chairmen: Harry Chadwick
Tom Wappel

MEMBERS

Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields
Brian Tobin—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président :Robert Wenman

Vice–présidents: Harry Chadwick
Tom Wappel

MEMBRES

Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields
Brian Tobin—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, NOVEMBER 27, 1991
(11)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:46 o'clock p.m. this day, in Room 536, Wellington Building, the Vice-Chairman, Harry Chadwick, presiding.

Members of the Committee present: Harry Chadwick, Dan Heap, Tom Wappel and Robert Wenman.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

Witnesses: From the Department of Employment and Immigration: Peter Harder, Associate Deputy Minister. *From the Immigration and Refugee Board:* Gordon Fairweather, Chairman. *From the Department of External Affairs and International Trade:* Gavin Stewart, Assistant Deputy Minister, Consular, Immigration and Passport Affairs Branch and William Lundy, Director, Consular and Immigration Management Services.

In accordance with its mandate pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed its study on current immigration policies and practices. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Wednesday, November 6, 1991, Issue No. 4.*)

Peter Harder from the Department of Employment and Immigration and Gordon Fairweather from the Immigration and Refugee Board each made an opening statement on removals and, with the other witness, Gavin Stewart from the Department of External Affairs and International Trade, answered questions.

At 3:56 o'clock p.m., the Chairman assumed the Chair.

Gavin Stewart made an opening statement on immigration processing abroad and, with the other witness from the Department of External Affairs and International Trade, answered questions.

At 6:12 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 27 NOVEMBRE 1991
11

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à 15 h 46, dans la salle 536 de l'édifice Wellington, sous la présidence de Harry Chadwick (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Harry Chadwick, Dan Heap, Tom Wappel et Robert Wenman.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche.

Témoins: Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration: Peter Harder, sous-ministre adjoint. *De la Commission de l'immigration et du statut de réfugié:* Gordon Fairweather, président. *Du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur:* Gavin Stewart, sous-ministre adjoint, Secteur des affaires consulaires, de l'immigration et des passeports; William Lundy, directeur, Direction des services consulaires et de la gestion de l'immigration.

En application de son mandat établi en vertu du paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité poursuit l'étude sur l'immigration. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 6 novembre 1991, fascicule nº 4.*)

Peter Harder, du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et Gordon Fairweather, de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, font chacun un exposé sur les renvois, puis répondent aux questions avec Gavin Stewart, du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur.

À 15 h 36, le président prend place au fauteuil.

Gavin Stewart fait un exposé sur le traitement des immigrants à l'étranger, puis répond aux questions avec l'autre témoin du ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

À 18 h 12, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Monique Hamilton

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, November 27, 1991

• 1545

The Acting Chairman (Mr. Chadwick): Gentlemen, we'll start our meeting. I wonder if the three people whose names I have here would like to identify themselves. I think at the start there will be a half-hour presentation from Mr. Fairweather and Mr. Harder. I believe that'll take in the questions too.

Mr. Peter Harder (Associate Deputy Minister, Department of Employment and Immigration): Mr. Chairman, I've been here, of course, the last number of weeks. My understanding of the first half-hour is that it's further to a discussion we had when I was here at committee the second to last time, with respect to removals. In response to a question, I said that perhaps we should look at the issue in the broader context of removals. I'm here to put that context to you and to respond to any questions.

The Acting Chairman (Mr. Chadwick): Is that clear, committee?

Mr. Wappel (Scarborough West): No, not to me.

The Acting Chairman (Mr. Chadwick): What is the problem?

Mr. Wappel: Is there a half-hour limit on this?

The Acting Chairman (Mr. Chadwick): That's my understanding.

Mr. Wappel: What happens then?

Mr. Harder: Mr. Gavin Stewart will remain to deal with the items the committee was scheduled to deal with as concerns External Affairs and any items dealing with External Affairs that you might wish to pose. I just didn't want to impose on the time the committee had given to External Affairs issues on this item.

Mr. Wappel: Do I understand then that you, Mr. Harder and Mr. Fairweather, will be leaving?

Mr. Harder: Yes.

Mr. Wappel: Then how will I be able to determine the co-relation in my questions between the Department of Employment and Immigration and the Department of External Affairs insofar as deportations are concerned?

Mr. Harder: We will deal with that in the first portion. Presumably there will be other External Affairs issues the committee will be dealing with that don't involve our department or the Immigration and Refugee Board. I merely wanted to assure the committee that we would try to occupy only the front end of the meeting rather than the whole meeting.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 27 novembre 1991

Le président suppléant (M. Chadwick): Messieurs, nous allons commencer la séance. Je me demande si les trois personnes dont les noms figurent ici accepteraient de se présenter. Je pense que nous allons commencer par entendre M. Fairweather et M. Harder, qui vont nous présenter un exposé d'une demi-heure. Je pense que cela comprend également les questions.

M. Peter Harder (sous-ministre délégué, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, cela fait déjà plusieurs semaines que je suis ici. Je crois comprendre que la première demi-heure sera consacrée à la suite d'une discussion que nous avons eue lorsque j'ai comparu devant le comité l'avant-dernière fois et que nous avons parlé des renvois. J'ai répondu à une question qui m'était posée en disant qu'il conviendrait peut-être d'examiner le point soulevé dans le contexte plus large des renvois. Je suis donc ici pour vous donner les grandes lignes de ce sujet et pour répondre à vos questions.

Le président suppléant (M. Chadwick): Est-ce clair, messieurs?

M. Wappel (Scarborough-Ouest): Non, pas pour moi.

Le président suppléant (M. Chadwick): Qu'est-ce qui n'est pas clair?

M. Wappel: Va-t-on imposer une limite d'une demi-heure pour ce sujet?

Le président suppléant (M. Chadwick): C'est ce que j'ai compris.

M. Wappel: Que ferons-nous ensuite?

M. Harder: M. Gavin Stewart va rester ici pour examiner avec le comité les sujets prévus qui concernent les Affaires extérieures et toute autre question que vous pourriez souhaiter aborder avec lui. Je ne voulais pas utiliser le temps que le comité voulait consacrer aux aspects de cette question relevant des Affaires extérieures.

M. Wappel: Dois-je donc comprendre que MM. Harder et Fairweather vont nous quitter?

M. Harder: Oui.

M. Wappel: Comment vais-je alors pouvoir harmoniser mes questions au sujet des expulsions entre le ministère de l'Emploi et de l'Immigration et le ministère des Affaires extérieures?

M. Harder: Nous allons aborder ce sujet au cours de la première partie de la séance. Le comité va certainement vouloir aborder d'autres questions relatives aux Affaires extérieures qui n'intéressent pas la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ni notre ministère. Je voulais simplement indiquer au comité que nous allions tenter de répondre aux questions pendant la première partie de la séance, et non pendant toute la durée de celle-ci.

[*Texte*]

Let me begin by just making a few comments about emovals. In the last few meetings we've been together, ve've talked a lot about numbers, about the fact that this ear we expect about 1 million inquiries at our missions broad for immigration to Canada. We have about 400,000 cases n process for the immigration stream. We have about 114 nillion border crossings in a year. In the past 10 years we've had bout one million people come to Canada as landed immigrants.

With those numbers in mind, let me deal with removals. n the last decade, removals have numbered as high as 4,600 n 1982 and as low as 1,700 in 1986. Removal activity declined ear by year from 1982 to 1986, largely because the potential emovals took advantage of the then existing refugee system. Removals are on the increase, and this year we expect to equal he 1982 number. This increase is largely due to the increase of emovals of unsuccessful refugee claimants.

Before I deal exclusively with refugee claimants, though, et me spend a few moments dealing with removals of non-efugee claimants. The start of the removal process begins with the writing of a report or an arrest by an immigration officer. Reports or arrests occur because of persons working without authorization, overstaying visitors, those seeking admission without proper documents, persons who enter Canada illegally, criminality, and so on.

Generally, priority in the inquiry process is given to criminal cases and those who are in detention. For non-refugee claimant cases, our experience has been that in about 20% of all reports it is decided to hold an immigration nquiry. This inquiry is a quasi-judicial process presided over by an independent adjudicator. Within this inquiry the minister's representative, the case presenting officer, seeks to have a deportation order, exclusion order or departure notice issued against the person concerned.

• 1550

A deportation order is a permanent bar from Canada unless the minister's consent is given to return in later years. An exclusion order bars a person from Canada for one year unless their entry is authorized by the minister, and a departure notice makes re-entry possible once the person's removal has been effected.

About 30% of all inquiries result in the issuance of removal orders or departure notices. In 1990, 1,446 deportation orders, 1,554 exclusion orders, and 964 departure notices were issued.

[*Traduction*]

Si vous le voulez bien, je vais commencer par formuler quelques observations au sujet des renvois. Pendant nos dernières réunions, nous avons beaucoup parlé de chiffres, nous avons parlé du fait que nous prévoyions qu'il y aurait cette année près d'un million de demandes d'immigration au Canada qui seraient présentées dans nos missions à l'étranger. Nous traitons à l'heure actuelle environ 400,000 demandes d'immigration. Il y a environ 114 millions d'entrées et de sorties au Canada par année. Au cours des 10 dernières années, un million de personnes environ sont arrivées au Canada en qualité d'immigrants reçus.

Nous pouvons maintenant aborder la question des renvois, en conservant ces chiffres en tête. Au cours de la dernière décennie, les renvois ont connu un sommet de 4,600 en 1982 et un creux de 1,700 en 1986. Le nombre des renvois a baissé tous les ans de 1982 à 1986, principalement parce que les personnes susceptibles de faire l'objet d'un renvoi ont choisi d'utiliser le système en place de reconnaissance du statut de réfugié. Les renvois sont en augmentation, et nous nous attendons à atteindre cette année le chiffre correspondant à l'année 1982. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation du nombre de renvois de revendicateurs du statut de réfugié dont la demande n'a pas été acceptée.

Avant d'examiner le cas des revendicateurs du statut de réfugié, je voudrais consacrer quelques instants à examiner celui des personnes ne faisant pas partie de cette catégorie. Le processus de renvoi commence habituellement par la rédaction d'un rapport ou une arrestation par un agent d'immigration. Le rapport ou l'arrestation découle bien souvent du fait que la personne travaille sans autorisation, que son visa est expiré, qu'elle cherche à entrer au Canada sans détenir les documents exigés, qu'elle cherche à entrer au Canada de façon illégale, qu'elle exerce des activités criminelles, etc.

De façon générale, le processus d'enquête accorde la priorité aux affaires criminelles et aux personnes qui sont en détention. Dans les affaires ne concernant pas les réfugiés, il semble que 20 p. 100 de tous les rapports débouchent sur une enquête de l'immigration. Cette enquête constitue un processus quasi judiciaire présidé par un arbitre indépendant. Au cours de cette enquête, le représentant du ministre, l'agent chargé de présenter les cas, demande à l'arbitre de rendre une ordonnance d'expulsion, une ordonnance d'exclusion ou un avis d'interdiction de séjour contre la personne concernée.

L'ordonnance d'expulsion constitue une interdiction permanente d'entrer au Canada, à moins que le ministre n'autorise le retour dans ce pays par la suite. Une ordonnance d'exclusion interdit à la personne qui en est l'objet d'entrer au Canada pendant une période d'un an, à moins d'une autorisation spéciale du ministre, et un avis d'interdiction de séjour permet à la personne visée de retourner au Canada après son renvoi.

Trente pourcent environ de toutes les enquêtes entraînent la délivrance d'une ordonnance de renvoi ou d'un avis d'interdiction de séjour. En 1990, il y a eu 1,446 ordonnances d'expulsion, 1,554 ordonnances d'exclusion et 964 avis d'interdiction de séjour.

[*Text*]

A significant part of immigration enforcement activities involve criminality. For example, during 1989 and 1990, 3,577 reports were written and arrests made for reasons of criminality. During that same period, 1,349 removal orders and departure notices were issued for reasons of criminality, resulting in 954 removals on these grounds.

In 1990 more than 4,500 criminals were detected and refused entry at border crossings across Canada. Many of the criminal cases involved citizens of the United States; the largest number of cases are removed to the United States.

Criminal activity among nationals of other countries corresponds roughly to their arrival numbers. Most cases involving lesser immigration infractions such as over-stay and illegal workers are issued departure notices. Most refused claimants are also issued departure notices rather than removal orders.

We do remove high-profile criminals. To date in 1991, there has been extensive media coverage of 34 cases in which serious criminality was a factor. Of these cases, one-third or 11 cases were concluded by removal from Canada. This does not include the removals of Charles Ng and Joseph Kindler, as these were extradition cases and not under the immigration jurisdiction.

In the case of non-refugee claimants, removal orders take effect after an appeal to the immigration appeal division is disposed of, if the person involved pursues the immigration appeal. Such orders can be appealed by all persons who are permanent residents or those who enter Canada with a valid visitor's visa. In 1990 only 214 such appeals were made, of which about 180 involved permanent residents. Approximately 50% of these cases involved criminality. Very few appeals were made by visitors.

In addition to the possibility of appeals, in some cases, before actual removal, everyone is given the benefit of a pre-removal humanitarian compassionate review, where factors such as current family situation and conditions in their home country are taken into account.

Generally, all persons issued departure notices are allowed to effect their own removal. The removal of the remainder is physically confirmed by immigration officers. In 16% of the cases in 1991, there was a physical escort out of Canada by immigration officers to ensure their removal and prevent difficulties during the removal process.

Even though it is difficult and complex, the removal process is effective at doing what it was designed to do, namely, remove persons with no legal status in Canada. It becomes more complex, however, when a person with a criminal background seeks access to the refugee determination system, either because of a genuine need for protection or as a means of delaying their removal.

[*Translation*]

L'application des lois sur l'immigration vise en grande parti les activités criminelles. Par exemple, en 1989 et 1990, 3,577 ca ont donné lieu à des rapports ou des arrestations pour des motif d'activités criminelles. Au cours de la même période, 1,34 ordonnances de renvoi et avis d'interdiction de séjour ont ét rendus pour des motifs d'activités criminelles, ce qui a entraîn 954 renvois pour ce genre de motifs.

En 1990, les services d'immigration ont refusé l'entrée a Canada à plus de 4,500 criminels. La plupart des affaire criminelles concernent des citoyens des États-Unis; la plupar d'entre eux sont renvoyés aux États-Unis.

Chez les ressortissants d'autres pays, les activités criminelle correspondent à peu près au nombre de personnes qui arriven au Canada. La plupart des personnes qui ont commis de infractions mineures à la Loi sur l'immigration, comm l'expiration du visa ou le travail illégal, font l'objet d'un avi d'interdiction de séjour. La plupart des personnes qui revendi quent le statut de réfugié sans l'obtenir se voient également remettre des avis d'interdiction de séjour, et non pas de ordonnances de renvoi.

Nous renvoyons les criminels connus. Jusqu'ici en 1991, le médias ont mentionné 34 affaires dans lesquelles il s'agissait d criminalité grave. De ce nombre, un tiers, soit 11 affaires, on donné lieu à un renvoi du Canada. Cela ne comprend pas l renvoi de Charles Ng et de Joseph Kindler, puisqu'il s'agissait d demandes d'extradition, et non d'affaires d'immigration.

Dans le cas des revendicateurs éconduits, les ordonnance de renvoi sont exécutées après le règlement de l'appe interjeté devant la Section d'appel de l'immigration, si l personne concernée a choisi cette voie. Toutes les personne qui ont le statut de résident permanent au Canada ou celles qu entrent au Canada avec un visa de visiteur valide peuven interjeter appel de ces ordonnances. En 1990, il n'y a eu que 21 appels de ce type, dont 180 environ concernaient des résident permanents. La moitié environ de ces affaires portaient sur de cas d'activités criminelles. Les visiteurs ont très peu interjeté appel.

En plus de la possibilité d'interjeter appel, toutes le personnes visées par une ordonnance de renvoi peuven bénéficier d'un réexamen pour des raisons humanitaires, a cours duquel on tient compte de facteurs comme la situatio familiale de la personne concernée et la situation dans son pay d'origine.

D'une façon générale, toutes les personnes qui font l'obje d'un avis d'interdiction de séjour peuvent s'occuper elles-mêm de leur départ. Celles qui ne le font pas d'elles-mêmes son escortées par des agents d'immigration. En 1991, les agent d'immigration ont été amenés dans 16 p. 100 des cas à assure une escorte physique à ces personnes pour garantir leur dépar et éviter que ne surgissent des problèmes à cette occasion.

Ce processus est difficile et complexe, mais il réalise fort bien l'objectif pour lequel il a été conçu, à savoir, renvoyer du Canad les personnes qui s'y trouvent sans statut juridique. Ce processu se complique toutefois lorsqu'une personne ayant un casie judiciaire revendique le statut de réfugié, soit parce qu'elle a véritablement besoin de protection, soit parce qu'elle souhaite retarder son départ.

[*Texte*]

I would point to the publicity that's been given the case of Lawrencia Bembenek, referred to in the popular press as "Bambi". Mrs. Bembenek was arrested by immigration authorities in October 1990 following publicity about her conviction on an American television program. What is often overlooked is the fact that three other people were arrested that same weekend as a result of the program. They were removed from Canada within a matter of weeks.

Now let me spend a few minutes dealing with the removal of unsuccessful refugee claimants. There was a long start-up period to the determination system, particularly with respect to removals. By the end of the second year of operation in December 1990, only 912 unsuccessful claimants had been removed. This number does not result from our failure to understand or effectively deal with removals, but the low number does demonstrate the difficulty and costly process of effecting removals.

The refugee determination system has been in operation for close to three years now. In the first nine months of this year, production has increased rather significantly.

• 1555

The Convention Refugee Determination Division is presently determining about 3,000 cases each month. Based on their recent decision-making and the mix of source countries that they are dealing with, a slight bit more than one-third of the decisions are negative.

In turn, Immigration Canada has removed over 1,300 unsuccessful claimants this year and will likely remove twice as many unsuccessful claimants in 1991 as in the first two years the system operated.

Now, let me take a few minutes to review the steps of the C-55 process which result in a claimant being removed. To date, we've had 59,100 first-level decisions. Of that number, in 51,400 there was credible basis found or conceded. There are 2,400 cases that were refused. The difference of 5,300 claims were withdrawn or otherwise terminated.

There is a right to apply for leave and this right was exercised by about 60% of those rejected after the initial hearing. A conditional order notice of departure concept allows adjudicators to conclude inquiries which we have to use to adjourn pending the claim decision at the full hearing.

Cases can take up to 18 months to complete, but close to 70% of the cases being processed through first level are done so in less than six months at the present time. That wasn't always so.

[*Traduction*]

Je voudrais parler de la publicité que l'on a accordée au cas de Lawrencia Bembenek, celle que la presse populaire appelle «Bambi». M^me^ Bembenek a été arrêtée par les autorités de l'immigration en octobre 1990 après qu'un programme de télévision américain eut parlé de sa condamnation. Ce que l'on ne dit pas souvent, c'est que l'on a arrêté trois autres personnes au cours de la même fin de semaine à la suite de ce programme. Ces personnes ont été renvoyées du Canada dans les semaines qui ont suivi.

Je voudrais consacrer quelques minutes à examiner le cas du renvoi des revendicateurs éconduits. Le système de détermination du statut a connu une longue période de démarrage, en ce qui a trait, en particulier, aux renvois. À la fin de la deuxième année, en décembre 1990, 912 revendicateurs éconduits seulement avaient été renvoyés. Ce chiffre ne veut pas dire que les autorités de l'immigration ne comprennent pas l'importance de cette opération ou qu'elles manquent d'efficacité; il fait plus ressortir les problèmes et les dépenses qu'entraîne le processus d'exécution des ordonnances de renvoi.

Cela fera bientôt trois ans que le système de détermination du statut de réfugié est en place. Au cours des neuf premiers mois de l'année courante, le nombre des affaires réglées a augmenté de façon importante.

La Section du statut de réfugié examine environ 3,000 affaires par mois. Compte tenu des décisions prononcées récemment et de la répartition des pays d'origine dont elle s'occupe, les décisions négatives représentent un peu plus du tiers de l'ensemble des décisions.

De son côté, Immigration Canada a renvoyé plus de 1,300 revendicateurs éconduits cette année et va probablement en renvoyer deux fois plus en 1991 qu'il ne l'a fait au cours des deux premières années de fonctionnement du système.

Je voudrais maintenant passer quelques minutes à examiner les étapes du processus mis sur pied par le projet de loi C-55 qui peut déboucher sur le renvoi d'un revendicateur. Jusqu'ici, il y a eu 59,100 décisions de premier palier. De ce nombre, on a reconnu ou constaté qu'il y avait un minimum de fondement dans 51,400 cas. Il y a eu 2,400 cas qui ont été refusés. Le reliquat de 5,300 revendications correspond à des demandes dont l'auteur s'est désisté ou qui se sont terminées autrement.

Le droit de recourir à la procédure d'autorisation d'interjeter appel a été exercé par environ 60 p. 100 des personnes dont la revendication avait été rejetée après l'audience initiale. L'ordonnance conditionnelle d'interdiction de séjour permet aux arbitres de mettre fin à l'enquête alors qu'ils devaient auparavant ajourner l'enquête en attendant que soit examinée la revendication après une instruction approfondie.

Le traitement de ces affaires peut prendre jusqu'à 18 mois, mais près de 70 p. 100 des affaires passent au premier palier en moins de six mois à l'heure actuelle. Cela n'a pas toujours été le cas.

[*Text*]

At the second level, the Convention Refugee Determination Division, from the beginning of the new system to the end of September 1991, concluded 40,880 decisions. Of that number, 30,740 were accepted as convention refugees and 8,750 were refused. Again, the difference of 1,390 claims were otherwise terminated.

As you can tell from this, the acceptance rate is about three-quarters of the cases. I should add that the acceptance rate of the Convention Refugee Determination Division has been declining and was 62% in the last report of the board.

Approximately 90% of all second-level refusals make an application for leave to the Federal Court of Appeal. This delay of cases processing can take up to about four months in Toronto, where 60% of all claims are being dealt with. About 25% of the leave applications are granted and these cases could be delayed for a considerably longer period of time.

Mr. Heap (Trinity—Spadina): What was the number—75%?

Mr. Harder: No, 25%. That too has varied over time, and in the last month or so was lower than that, but I'm giving you averages over this period of the system.

Now, at this point, as of September 1991, 2,400 claimants were refused at the first level and 8,750 at the second level, for a total rejected case population, if I can put it like that, of 11,150.

Once the Immigration Refugee Board renders a negative decision, there is a post-claim humanitarian and compassionate review. On average, over the lifetime of the new system, the acceptance rate of the post-claim humanitarian and compassionate review is about 13%. This has resulted in about 1,450 cases being accepted and the removal population, if I can call it that, at that stage of the process was 9,700.

This humanitarian and compassionate review process draws on information from country reports on human rights practices of the American State Department, the Immigration and Refugee Board, Amnesty International reports and reports of human rights monitoring groups, as well as External Affairs.

• 1600

Since April 1991, the post-claim review process, which was carried out by Case Management Branch at headquarters, has been decentralized to the regions. This decentralization was preceded by extensive consultations with regional management to identify appropriate decision-makers in the field. A guidebook for decision-makers was produced and distributed in advance of the decentralization, and copies of this guidebook were also given to representatives of the non-governmental community, who were briefed about the impending change.

[*Translation*]

Au deuxième palier, la Section du statut de réfugié a terminé l'examen de 40,880 revendications, depuis le démarrage du nouveau système jusqu'à la fin du mois de septembre 1991. De ce chiffre, 30,740 revendications du statut de réfugié au sens de la convention ont été acceptées et 8,750 refusées. Là encore, la différence de 1,390 revendications s'explique par les demandes qui ont pris fin autrement.

Comme vous pouvez le constater, le taux d'acceptation est d'environ 75 p. 100. Je devrais ajouter que le taux d'acceptation de la Section du statut de réfugié a baissé et qu'il était de 62 p. 100 dans le dernier rapport publié par le conseil.

Près de 90 p. 100 de tous les refus au deuxième palier présentent une demande d'autorisation à la Cour d'appel fédérale. Ce retard dans le traitement des affaires représente jusqu'à quatre mois à Toronto, ville où l'on examine 60 p. 100 de toutes les revendications. Vingt-cinq p. 100 environ des demandes d'autorisation sont accordées, et ces affaires peuvent prendre un temps considérable.

M. Heap (Trinity—Spadina): Quel était le nombre—75 p. 100?

M. Harder: Non, 25 p. 100. Ce chiffre a également varié, et le mois dernier il était inférieur à cela, mais je vous donne les moyennes sur la période de fonctionnement du système.

En septembre 1991, 2,400 revendications avaient été rejetées au premier palier et 8,750 au second, ce qui donne un nombre total de demandes rejetées, si je peux m'exprimer ainsi, de 11,150.

Lorsque la Commission de l'immigration et du statut de réfugié rend une décision négative, elle peut donner lieu à un réexamen pour des motifs d'ordre humanitaire. En moyenne, depuis que le nouveau système fonctionne, le taux d'acceptation des demandes de réexamen pour des motifs humanitaires est d'environ 13 p. 100. Mille quatre cent cinquante demandes ont été acceptées à la suite d'un réexamen, et le nombre des renvois était d'environ 9,700 à cette étape du processus.

Le processus de réexamen pour des raisons humanitaires tient compte de renseignements tirés des rapports sur la situation des droits de la personne préparés pour chaque pays par le Département d'État américain, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, des rapports d'Amnistie internationale, des rapports des groupes de surveillance des droits de la personne, ainsi que des rapports préparés par les Affaires extérieures.

Depuis le mois d'avril 1991, le processus de réexamen des revendications, qui relevait jusque-là de la Direction générale du règlement des cas de l'administration centrale, a été maintenant confié aux directions régionales. Cette décentralisation a été précédée de consultations intensives avec les directions régionales dans le but de déterminer quels seraient les décideurs sur le terrain. Le ministère a élaboré à l'intention des décideurs un guide qui a été distribué avant l'opération de décentralisation, et ce guide a également été remis aux représentants des organismes non gouvernementaux, à qui l'on a expliqué les changements qui allaient intervenir.

[*Texte*]

Case Management Branch has maintained a strong supportive link with these regional decision-makers, monitors the rate and nature of the decisions made, and provides a final review function for cases from countries where the volatility of the situation makes it difficult to achieve consistent decision-making in a decentralized system.

The key elements of the post-claim and the humanitarian compassionate reviews are the circumstances of an individual case, which taken into conjunction with the conditions of a country may expose an individual to undue harsh or inhumane treatment, and any significant changes from the person's original claim submission—for example, marriage to a Canadian.

We also have from time to time responded to particular circumstances in a country in such a way that removals were deferred pending a period of time. "Moratorium countries" is the word that has been applied. At the present time, of the 9,700 potential removals I have taken you through to this stage, some 2,900 of those are from the People's Republic of China and Lebanon, countries to which we do not remove at this time. So that removal population in this outline is reduced to about 6,800.

I should also point out that some countries require a case-by-case review at national headquarters before removals are effected. These countries are Yugoslavia, Iraq, Kuwait, Haiti, Iran, Somalia, El Salvador, Guatemala, and Sri Lanka.

A small number of removals cannot be effected because the person is incarcerated or is required to appear before courts. Some removals are delayed because the person concerned has a spouse in the backlog or a spouse with a separate claim in the C-55 determination process. I should also add that travel documents are frequently a problem.

The potential of a number of removals is further reduced by a number of unsuccessful claimants who choose to live illegally in Canada rather than return to their country. From our experience to date, about 40% of the potential removals go underground, thus reducing significantly the pool of removables.

Now the act, as I have outlined, encourages adjudicators to issue departure notices unless there is evidence that the person will not depart voluntarily. Persons can only be detained for removal if they are believed to represent security risks or if it is believed they will not show for removals. No-shows account for a large percentage of the reduction of removables from the experience of the last two years.

When an unsuccessful claimant does not show for removal, they are entered into CPIC, the Canadian Policy Information Centre, and persons with a deportation order are subject to arrest without warrant. No-shows for removal are a priority of our investigations unit.

[*Traduction*]

La Direction générale du règlement des cas a maintenu son appui aux décideurs régionaux, elle surveille le nombre et la nature des décisions prises et examine en dernier ressort les affaires provenant de pays pour lesquels il est difficile d'en arriver à une prise de décisions uniforme dans un système décentralisé, étant donné le caractère volative de la situation qui y règne.

Les éléments clés des examens postérieurs à la revendication et fondés sur des raisons humanitaires sont la situation de la personne concernée, qui, prise en considération avec la situation du pays, risque d'exposer cette personne à un traitement inhumain ou injustement sévère, et les changements importants dans la situation personnelle du revendicateur—par exemple, son mariage avec une Canadienne.

Nous avons parfois réagi à la situation particulière d'un pays en différant pendant une certaine période les décisions de renvoi. «Pays visés par un moratoire» est l'expression que l'on a utilisée. À l'heure actuelle, les 9,700 décisions de renvoi dont je vous ai parlé comprennent 2,900 cas de ressortissants de la République populaire de Chine et du Liban, pays où nous ne renvoyons pas les gens pour le moment. Ce qui ramène la population visée par des renvois à environ 6,800.

Je devrais également faire remarquer que certains pays font l'objet d'un réexamen cas par cas à l'administration centrale avant que l'on exécute les renvois. Il s'agit des pays suivants: Yougoslavie, Irak, Koweit, Haïti, Iran, Somalie, Salvador, Guatemala et Sri Lanka.

Il est impossible d'exécuter certains renvois parce que la personne visée est incarcérée ou doit comparaître devant les tribunaux. Certains renvois sont retardés parce que la personne concernée a un conjoint dont la demande figure dans l'arriéré ou qui a présenté une revendication distincte dans le cas du processus de détermination prévu par la loi C-55. J'ajouterais également que les titres de voyage posent souvent des problèmes.

Le nombre des renvois potentiels est encore réduit par le fait que des demandeurs éconduits préfèrent vivre illégalement au Canada plutôt que de retourner dans leur pays. D'après l'expérience acquise, 40 p. 100 environ des personnes visées par une ordonnance de renvoi choisissent de vivre dans l'illégalité, ce qui réduit de façon importante le nombre des personnes pouvant être renvoyées dans leur pays.

Comme je l'ai mentionné plus haut, la loi invite les arbitres à signifier un avis d'interdiction de séjour, à moins qu'il n'existe des éléments indiquant que la personne se refusera à quitter le pays volontairement. Il n'est possible de détenir ces personnes en vue de leur renvoi que si l'on croit qu'elles posent des risques pour la sécurité ou qu'elles ne se présenteront pas volontairement pour retourner dans leur pays. D'après l'expérience acquise au cours des deux dernières années, les personnes qui ne se présentent pas pour leur renvoi représentent un fort pourcentage des personnes visées par ce type d'ordonnance.

Lorsqu'un demandeur éconduit ne se présente pas pour son renvoi, son nom est inscrit au Centre d'information de la police canadienne, le CIPC, et les personnes visées par une ordonnance d'expulsion peuvent être arrêtées sans mandat. Les personnes qui ne se présentent pas pour leur renvoi constituent une catégorie prioritaire pour notre unité d'investigation.

[*Text*]

To date, 2,230 unsuccessful refugee claimants from the C-55 process have been removed. A high number remain in the system, about 1,770, because of the high number of refusals from the second level over the past six months.

Removals are a complex and challenging part of our immigration program. The context in which we work is one that values the rights of the individual and the principles of fairness and due process. These indeed are the very qualities that make people choose Canada as a desirable place to live. This means that removing people is a very time-consuming, labour-intensive activity, particularly as we are dealing with people who do not wish to leave. So we constantly make choices and have given a high priority to ensuring that persons who have committed serious crimes are dealt with. This has been the case particularly in the Toronto area, where we have increased resources devoted to investigations and intelligence, the detentions and removals, by a significant amount, 37% this year over last.

As a result, there has been a significant increase, which we reported to this committee when we earlier dealt with this issue. I don't need to go over the percentage of the increases, but there have been large increases of investigation activity.

• 1605

We are committed to the integrity of the determination system. The determination system in Canada is one of which Immigration Canada is proud, but removals are an essential ingredient in that process. We believe that, through effective communications and understanding, we can make this system work for the protection of those who require Canada's protection.

Mr. Gordon Fairweather (Chairman, Immigration and Refugee Board): Under normal circumstances, the Immigration and Refugee Board would of course prefer to come on its own to this committee. Parliament—quite rightly, in my view—established an independent board to adjudicate refugee claims. However, because the first part of today's agenda had to do with removal, and as the three of us have some small part to one large part—our board has some part—to play, I agreed to come, but I thought that this disclaimer was important.

In March of this year, but for 1990, in the IRB annual report, on page 12, we said:

> There will be little deterrence if removals are not carried out in accordance with the relevant provisions of the Immigration Act. This could further impact the ability of the Convention Refugee Determination Division to treat genuine refugees fairly and humanely should demands on the refugee determination system continue to grow.

[*Translation*]

Jusqu'ici, nous avons renvoyé 2,230 personnes dont la revendication a été rejetée dans le cadre du processus mis en place grâce à la loi C-55. Un grand nombre de ces demandes demeurent dans le système, soit environ 1,770, en raison du nombre élevé des refus enregistrés au deuxième palier au cours des six derniers mois.

La procédure de renvoi constitue une partie complexe et stimulante du programme d'immigration. Nous travaillons dans un contexte qui respecte les droits de l'individu et les principes d'équité procédurale. Ce sont en fait ces qualités qui font du Canada un pays où il fait bon vivre. Cela veut dire que le renvoi de ces personnes est une activité qui exige qu'on y consacre beaucoup de temps et de personnel, puisqu'elle vise des personnes qui ne souhaitent pas quitter le Canada. Cela nous amène constamment à faire des choix, et nous avons accordé la priorité aux personnes qui ont commis des crimes graves. Cela est particulièrement vrai pour la région de Toronto, où nous avons beaucoup augmenté les ressources consacrées aux investigations et à la recherche de renseignements, aux détentions et aux renvois, soit de 37 p. 100 par rapport à l'année dernière.

C'est ce qui explique que nous avons enregistré une augmentation importante des renvois, augmentation dont nous avons fait part au comité lorsque nous avons traité cette question il y a quelque temps. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de vous citer les pourcentages d'augmentation, mais je dois souligner que les activités d'investigation ont connu une forte hausse.

Nous nous sommes engagés à préserver l'intégrité du système de détermination du statut de réfugié. Immigration Canada est fier du système canadien, mais il demeure que les renvois constituent un élément essentiel de ce processus. Nous pensons qu'en favorisant la communication et la compréhension, ce système peut protéger ceux qui ont besoin de la protection du Canada.

M. Gordon Fairweather (président, Commission de l'immigration et du statut de réfugié): La Commission de l'immigration et du statut de réfugié aurait bien entendu préféré se présenter seule devant ce comité. Le Parlement a choisi de créer—à juste titre, d'après moi—une commission indépendante chargée de se prononcer sur les revendications du statut de réfugié. Cependant, la première partie de l'ordre du jour de la journée traitait des renvois, et comme chacun de nous trois avait un certain rôle à jouer dans ce domaine, j'ai accepté de venir, mais j'ai pensé qu'il serait bon de formuler cette réserve.

En mars de cette année, le rapport annuel de la CISR contenait le passage suivant à la page 12:

> L'effet dissuasif d'une telle mesure sera fort atténué si les renvois ne sont pas exécutés conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur l'immigration. Cela pourrait également nuire à la capacité de la Section du statut de réfugié de traiter de façon équitable et humaine les véritables réfugiés si le système de détermination du statut de réfugié s'encombre davantage.

[*Texte*]

As the committee knows very well, the IRB consists of two divisions. The Immigration Appeal Division has to do with appeals from removals under section 70 of the act. I thought the committee should have a couple of numbers. Perspective is very important. The press and television sometimes jump to the conclusion that Canada is hoarding criminals. First, we need to be very careful about the use of the term "criminal". It's a generic term. Criminals who come before our board, those who are not involved in crimes of violence or the threat to life, should have an opportunity to rehabilitate themselves. If the crimes have to do with property, then probably removal is not a remedy that Parliament would have contemplated.

In any event, the perspectives I suggest the committee might like to keep in mind are these: in 1990, 24 appeals were allowed; 18 were dismissed; removal orders were stayed in 30 cases—that stay means that the order is valid, and if the person is involved in criminal activity or some other reason, then the deportation can take place—and 2 were withdrawn, for 77 cases in all. For the period of January 1, 1991 to August 31, 1991, 41 appeals were allowed, 18 dismissed, and further stays 18, for a grand total of 77.

If I were to believe everything I see and read, one would think that we were being overrun by people who should be removed from Canada. In the Immigration Appeal Division, I suggest that is not an accurate reflection on an appeal provision that was specifically placed in the legislation by the Parliament of Canada. The language used by Parliament is "that person may appeal on the ground that having regard to all the circumstances of the case, the person should not be removed from Canada".

• 1610

Mr. Harder reminded us of some of the elements that would or could result in an appeal being allowed, or a stay. I won't repeat them other than to say rehabilitation is one, the situation in the home country is another, the family support systems, community support, and so on.

There's a very interesting Immigration Appeal Board decision, of the old board, that is persuasive to our members. The case is called Ribic.

Moving to the CRDD, I just wish to underline what was said in the annual report. Mr. Harder reminded the committee that even if the division, the two-member division, does not find a claimant to be a convention refugee, there's a humanitarian and compassionate review, and the other aspect, of course, is the moratorium Mr. Harder spoke of on two countries, plus case-by-case evaluation of the situation in some seven or eight other countries.

Perhaps members of this committee aren't as interested as I am in words like the integrity of the system. Perhaps they think that's overstating my concern, but the fact remains that saying no is not an easy thing for members, despite

[*Traduction*]

Le comité sait que la CISR comprend deux sections. La Section d'appel de l'immigration entend les appels interjetés contre les revois aux termes de l'article 70 de la loi. Je pense qu'il faudrait communiquer au comité un certain nombre de chiffres. Il est important de replacer tout cela dans une perspective plus large. La presse et la télévision n'hésitent parfois pas à conclure que le Canada est un refuge pour les criminels. Tout d'abord, il faudrait faire preuve de prudence lorsque l'on utilise le terme «criminel». C'est un terme général. Les criminels qui comparaissent devant notre commission, ceux qui n'ont pas commis de crimes de violence ou qui ne constituent pas une menace, devraient avoir l'occasion de se réhabiliter. Si les crimes reprochés visaient des biens, il est probable que le Parlement n'aurait pas envisagé que l'on utilise le renvoi dans ce cas.

Quoi qu'il en soit, voici les chiffres qu'il me paraît souhaitable de communiquer au comité: en 1990, la commission a accueilli 24 appels; elle en a rejeté 18; elle a ordonné le sursis d'exécution des ordonnances de renvoi dans 30 cas—ce sursis veut dire que l'ordonnance est valide et que si la personne exerce des activités criminelles, ou dans certains autres cas, l'expulsion peut avoir lieu—et deux appels ont été retirés, pour un total de 77 affaires. Entre le 1er janvier et le 31 août 1991, 41 appels ont été accueillis, 18 rejetés, le sursis ordonné dans 18 autres cas, pour un total de 77.

Si je devais croire tout ce que je vois et entends, j'aurais tendance à penser que le Canada est en train d'être envahi par des personnes qui devraient en être renvoyées. Pour ce qui est de la Section d'appel de l'immigration, je pense que cela ne reflète pas du tout l'effet d'une disposition d'appel qui a été placée dans cette loi par le législateur. Dans le cas de ces personnes, le Parlement a prévu qu'elles peuvent faire appel en invoquant «le fait que, eu égard aux circonstances particulières de l'espèce, elles ne devraient pas être renvoyées du Canada».

M. Harder nous a rappelé certains facteurs dont la section tient compte lorsqu'elle se prononce sur l'appel ou sur le sursis d'exécution. Je ne vais donc pas les répéter, mais me borner à mentionner que la réhabilitation est un de ces facteurs, la situation dans le pays d'origine un autre, le soutien familial, le soutien communautaire, etc.

Il existe une décision fort intéressante de la Commission d'appel de l'immigration, l'ancienne commission, qu'appliquent encore nos membres. Il s'agit de l'affaire Ribic.

Pour ce qui est de la SSR, je voudrais simplement souligner ce qui a été dit dans le rapport annuel. M. Harder a rappelé au comité que même si cette section, qui comprend deux membres, ne conclut pas que le demandeur est un réfugié au sens de la convention, la demande peut faire l'objet d'un réexamen pour des motifs humanitaires, et l'autre aspect est bien entendu le moratoire qui existait, comme M. Harder l'a mentionné, à l'égard de deux pays, auquel vient s'ajouter une évaluation individuelle de la situation dans quelque sept ou huit autres pays.

Il est possible que les membres du comité n'attachent pas la même importance que moi à des mots comme «l'intégrité du système». Ils pensent peut-être que j'exagère la portée de mes préoccupations, mais il demeure que les membres de

[*Text*]

extensive training and despite the highest acceptance rate in the world and the best refugee determination system in the world. I say that not as a boast. I just thank Parliament for a rather good piece of legislation that's now in balance and working very well.

Having said that, if members go through the process, hear the claim and say no, that the subjective and objective elements of the test have not been met by a claimant, and no removal takes place, this fact is well known internationally and can be a draw for other people who may be tempted to make a claim with very little basis for the claim.

Thank you. That's all I wanted to say. Regarding the two partners, I could give a lecture on independence. Never once in the three years since this board was established has any minister or any official in the Department of Immigration or the Department of External Affairs ever sought to direct this chair or any of our members on how they should make a decision based on a certain set of facts.

Having said that, the board doesn't operate on some cloud between here and eternity. We work within the statute, within the appeal mechanisms and so on. But we need to know from our partners that removals, as contemplated by the Parliament of Canada, are being efficiently and effectively carried through.

The Chairman: Thank you very much, Gordon. I understand Mr. Stewart will just take questions.

Mr. Gavin Stewart (Assistant Deputy Minister, Consular, Immigration and Passport Affairs Branch, Department of Exteral Affairs and International Trade): I would pleased to take questions.

The Chairman: Gordon, we certainly will be pleased to have you here for a full meeting sometime.

Mr. Fairweather: I'll breathlessly await the committee's command.

The Chairman: The committee at this time is trying to understand jurisdictions and understand specific programs, and in order to do that will go and look at them abroad, and from that understanding then come back to the specifics. We'll be back to the specifics when we determine our priorities, but we're looking now at priorities and processing.

Mr. Wappel: Mr. Harder, are you staying, or are you and Mr. Fairweather leaving?

Mr. Harder: We're going to remove ourselves so that you can deal with External Affairs items, which I understand—

The Chairman: There is some cross-over.

Mr. Wappel: This is my point.

[*Translation*]

cette commission hésitent à rendre une décision négative, malgré toute la formation qu'ils ont reçue et le taux d'acceptation le plus élevé du monde, combiné au meilleur système de détermination du statut de réfugié. Je ne suis pas en train de me vanter. Je tiens simplement à remercier le Parlement pour avoir adopté une bonne loi, qui est maintenant équilibrée et qui fonctionne très bien.

Cela dit, si les membres entendent la demande et la rejettent parce que le demandeur n'a pas satisfait aux critères objectifs et subjectifs du test, et que le processus ne débouche pas sur un renvoi, cela se sait dans les autres pays et risque d'attirer des personnes qui seraient tentées de présenter une revendication du statut de réfugié sans avoir une grande justification pour le faire.

Je vous remercie. C'est tout ce que je voulais dire. Pour ce qui est des deux partenaires, je pourrais vous faire une conférence sur la notion d'indépendance. Depuis la création de cette commission il y a trois ans, aucun ministre ou représentant du ministère de l'Immigration ou des Affaires extérieures n'a cherché à influencer le président ou les membres de la commission pour ce qui est de la décision à prendre.

Cela dit, il est évident que la commission ne fonctionne pas en laboratoire. Nous travaillons à l'intérieur du cadre législatif, et nous appliquons les mécanismes d'appel. Mais il faudrait que nos partenaires puissent nous assurer que l'on exécute de façon efficace et réelle les renvois tels qu'ordonnés, comme l'envisageait le Parlement du Canada.

Le président: Je vous remercie beaucoup, Gordon. Je crois que M. Stewart est prêt à répondre aux questions.

M. Gavin Stewart (sous-ministre adjoint, Direction générale des affaires consulaires, de l'immigration et des passeports, ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur): Je serais heureux de répondre aux questions.

Le président: Gordon, nous serions très heureux de pouvoir vous consacrer une séance complète dès que cela sera possible.

M. Fairweather: J'attendrai le décret du comité.

Le président: En ce moment, le comité se penche sur la question de la répartition des compétences et sur le fonctionnement de certains programmes et, pour ce faire, il doit examiner ce qui se fait à l'étranger pour ensuite revenir à l'examen de problèmes précis. Nous allons revenir à l'étude de ces problèmes lorsque nous aurons fixé nos grandes priorités, mais, à l'heure actuelle, ce sont les questions de priorités et de traitement des cas qui nous préoccupent.

M. Wappel: Monsieur Harder, restez-vous, ou allez-vous partir avec M. Fairweather?

M. Harder: Nous allons nous retirer, pour vous permettre d'examiner les points qui concernent les Affaires extérieures, ce qui, si j'ai bien compris...

Le président: Ces questions se chevauchent.

M. Wappel: C'est ce que je voulais faire remarquer.

[*Texte*]

• 1615

The Chairman: I'd like you to stay, because I have questions and I want to find out who has the ball. If it's going to be passed, we don't want somebody gone, so we'll settle it right here while everybody's here.

Mr. Wappel: Mr. Chairman, as you and the members of the committee know, I usually don't begin with opening remarks and long speeches. I just get into the facts, or at least I try to. I'm going to break with my tradition and make a few comments. As you have pointed out, removals are a very important aspect of the immigration system. According to today's agenda we're not talking about removals specifically, we're talking about immigration processing overseas, specifically with respect to the country of El Salvador, which I want to get to in a minute.

You dazzled me with all these statistics and facts and your 25-minute presentation. I just want to ask you a couple of questions, Mr. Harder, about removal orders and what I understood you to have said. As I understand it, there are three types of removal orders—the deportation order, the exclusion order and the departure notice.

Mr. Harder: That is correct.

Mr. Wappel: How many removal orders were made in 1990?

Mr. Harder: I will ask if the officials have that, because what I gave you was the accumulated figure for the system.

Mr. Wappel: I want the number of removal orders for all three types, lumped together, for 1990. And for 1991 for that matter.

Mr. Harder: I don't have it with me. They're going up as a result of—

Mr. Wappel: Just a moment. I'd like the number of removal orders for 1990 and I would like a breakdown of those removal orders by category. I would like the same for 1991. I would then like to know the actual number of removals, not the amount of removal orders but the number who were actually physically removed from the country, and I would like that broken down between deportation, exclusion and departure. I imagine you will be able to get that for us.

Mr. Harder: Yes, we can get that to you. What I was giving you was the number from the beginning, but I don't have with me a year-by-year breakdown. I can get that to you, however.

Mr. Wappel: Before I get into El Salvador specifically, do you or do you not agree with me when I say you are now announcing that you have 40% removal on refugees? Is it not a fact that all of the so-called easy cases were dealt with first,

[*Traduction*]

Le président: J'aimerais que vous restiez, parce que j'ai des questions à poser, et je voudrais savoir qui est en mesure d'y répondre. Je ne voudrais pas risquer que la personne en mesure de répondre ne soit plus là; c'est pourquoi j'aimerais que nous abordions immédiatement cet aspect pendant que tous les témoins sont ici.

M. Wappel: Monsieur le président, comme vous et les membres du comité le savez, je n'ai pas coutume de commencer par des remarques d'ouverture ni de faire de longs discours. J'aime en arriver aux faits, ou c'est du moins ce que j'essaie de faire. Je vais donc procéder différemment aujourd'hui et formuler quelques observations. Comme vous l'avez fait remarquer, la procédure de renvoi est un élément très important du système d'immigration. L'ordre du jour de la journée ne porte pas précisément sur les renvois, mais sur le traitement des demandes d'immigration à l'étranger, en particulier au Salvador, pays dont nous allons parler dans un instant.

Vous m'avez quelque peu ébloui avec toutes ces statistiques et ces faits que contenait votre exposé de 25 minutes. J'aimerais vous poser quelques questions, monsieur Harder, au sujet des ordonnances de renvoi pour vérifier si j'ai bien compris ce que vous disiez. Il semble exister trois types d'ordonnances de renvoi: l'ordonnance d'expulsion, l'ordonnance d'exclusion et l'avis d'interdiction de séjour.

M. Harder: C'est exact.

M. Wappel: Combien y a-t-il eu d'ordonnances de renvoi en 1990?

M. Harder: Je vais demander si ces chiffres sont disponibles, parce que je vous ai donné le chiffre global correspondant à l'ensemble du système.

M. Wappel: Je voudrais avoir le nombre des ordonnances de renvoi, les trois types d'ordonnances combinés ensemble, pour l'année 1990. Pour 1991 aussi d'ailleurs.

M. Harder: Je n'ai pas ce chiffre avec moi. Nous allons...

M. Wappel: Un instant, s'il vous plaît. J'aimerais avoir le nombre des ordonnances de renvoi prononcées en 1990 et connaître la façon dont elles se répartissent dans les différentes catégories. J'aimerais avoir la même chose pour l'année 1991. J'aimerais ensuite connaître le nombre de renvois exécutés, non pas le nombre des ordonnances de renvoi, mais le nombre des personnes qui ont été renvoyées physiquement du pays, et j'aimerais que l'on répartisse ce chiffre entre l'expulsion, l'exclusion et l'interdiction de séjour. J'imagine que cela vous sera possible.

M. Harder: Oui, nous allons vous communiquer ces chiffres. Je vous ai donné les chiffres globaux à partir du début du nouveau système, mais je n'ai pas de répartition annuelle. Je pourrais cependant vous procurer ces chiffres.

M. Wappel: Avant d'aborder le cas particulier du Salvador, pouvez-vous confirmer le fait qu'il y a à l'heure actuelle 40 p. 100 des réfugiés qui font l'objet d'une ordonnance de renvoi? Est-il vrai qu'on a commencé par

[*Text*]

in other words, cases where it was almost certain that the person would be granted refugee status or would not contest the claim? Now you are getting into tougher cases, cases that are unlikely to be viewed sympathetically—such as cases from Trinidad, for example—and it's for that reason that the number of removal orders is increasing this year.

Mr. Harder: I have not said that there's a 40% removal rate, there's a 40% no-show rate. Secondly, my interpretation of your question is that your analysis is dealing with backlog cases.

Mr. Wappel: You used some figure of 60% acceptance or—

Mr. Harder: Yes, but that is of the Bill C-55 claimants under the system that began on January 1, 1989. That system dealt with cases as they arrived from the source countries. The acceptance rate of the Immigration and Refugee Board, which was very high given the mix and number of claimants they dealt with, has gone down overall, and in particular for certain countries.

For example, at the beginning of 1989, eastern Europe had a very high acceptance rate. By the last quarter the acceptance rate was much lower, and if you took Romania and Bulgaria out of it, it would have been even lower. There has been a dramatic change in the acceptance rate from the People's Republic of China, for example. Post-Tiananmen Square, there has been very high acceptance rate. As a result of the determinations made by the Immigration and Refugee Board in the last quarter, the acceptance rate was about 15%.

• 1620

All I'm saying is that the decision-making of the board affects the department in terms of removals, because a higher or lower acceptance rate adds to the pool of removables. But it's the decision-making of the board that we respond to, not any type of source country selection or the like.

Mr. Wappel: That, however, is the case for the backlog.

Mr. Harder: In the backlog, the decision of the minister was to deal with cases on a first-in, first-on basis. So we went back to the early cases and dealt with them—

Mr. Wappel: Are you seriously saying that it wasn't by country in the backlog?

Mr. Harder: That's correct.

Mr. Wappel: Well I challenge that.

Mr. Harder: You can challenge that, but the fact of the matter is the backlog cases were dealt with from the early cases on. The review that was done on H and C and conceding cases was done both at headquarters and in the regions.

[*Translation*]

régler ce qu'on appelle les cas faciles, autrement dit, les cas où il était presque certain que le demandeur se verrait accorder le statut de réfugié ou ne contesterait pas la demande? Vous arrivez maintenant aux affaires plus difficiles, aux affaires qui ne suscitent guère de sympathie—comme les affaires provenant de Trinidad, par exemple—et c'est pour cette raison que le nombre des ordonnances de renvoi augmente cette année.

M. Harder: Je n'ai pas dit qu'il y avait un taux de renvoi de 40 p. 100, mais plutôt un taux de 40 p. 100 pour les refus de se présenter pour le renvoi. Deuxièmement, je crois que votre question fait référence à l'arriéré de demandes.

M. Wappel: Vous avez parlé d'un taux d'acceptation de 60 p. 100 ou. . .

M. Harder: Oui, mais il s'agissait des demandeurs dont les demandes ont été traitées par le système mis en place le 1er janvier 1989 à la suite de l'adoption de la loi C-55. Avec ce système, les dossiers étaient traités à mesure qu'ils arrivaient des pays d'origine. Le taux d'acceptation de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a dans l'ensemble baissé, et en particulier pour certains pays, après avoir été très élevé compte tenu du nombre des demandeurs et de leur diversité.

Par exemple, au début de 1989, le taux d'acceptation pour les demandes concernant l'Europe de l'Est était très élevé. Au dernier trimestre, ce taux d'acceptation avait beaucoup baissé, et si l'on excluait la Roumanie et la Bulgarie, il aurait été encore plus faible. Il y a eu une évolution très nette du taux d'acceptation pour ce qui est de la République populaire de Chine, par exemple. Depuis le massacre de la place T'ien an Men le taux d'acceptation a fortement augmenté. En tenant compte des décisions prononcées par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié au cours du dernier trimestre, ce taux d'acceptation était d'environ 15 p. 100.

Je dis simplement que les décisions de la commission ont des répercussions sur notre ministère pour ce qui est des renvois puisque l'augmentation ou la diminution du taux d'acceptation fait varier le nombre des personnes faisant l'objet d'une ordonnance de renvoi. Nous ne faisons toutefois que répondre aux décisions que prend la commission; nous ne nous basons pas sur le genre de pays d'origine ou sur des critères de ce genre.

M. Wappel: C'est pourtant ce qui a été fait pour l'arriéré.

M. Harder: Pour l'arriéré, le ministre a décidé que l'on commencerait par les dossiers les plus anciens. Nous avons donc choisi les dossiers les plus anciens et nous les avons examinés. .

M. Wappel: Affirmez-vous vraiment que l'examen de l'arriéré des dossiers n'a pas été effectué par pays?

M. Harder: C'est exact.

M. Wappel: Eh bien, je conteste votre réponse.

M. Harder: Vous pouvez la contester, mais il demeure que nous avons examiné l'arriéré des demandes en commençant par les plus anciennes. Le réexamen qui a porté sur H et C et la décision de ne pas contester certaines demandes relèvent autant de l'administration centrale que des régions.

[*Texte*]

What we are dealing with... In Vancouver, the backlog is completed. In Montreal, we have cases left for the next number of months. In Toronto, as you know, we hope to have the backlog completed by the end of next year. But the backlog cases were done on the basis of first in, the oldest cases first.

Mr. Wappel: We're not going to argue about that. Otherwise, I won't get a chance to talk about the El Salvador situation.

I hope you'll stay, Mr. Harder, because too many questions are left unanswered. We were provided with a report called "Increased Faith: Repatriations and Deportations to El Salvador". I believe we've provided you and your officials with a copy of this. I hope you've had an opportunity to look at it. It makes the following statement in the executive summary:

> El Salvador is one of two countries under Canadian immigration law whose citizens can apply to come to Canada under the political prisoners and oppressed persons designated class.

Is that still an accurate statement?

Mr. Harder: Yes, it is.

Mr. Wappel: They go on to say:

> In other words, in its immigration legislation, Canada recognizes that the situation in El Salvador is so unstable and Salvadorans are at such risk because of more than ten years of civil war and massive human rights abuses that they should benefit from a procedure that will enable them to enjoy the protections of a convention refugee even though they do not meet all of the criteria of the convention definition.

Is that an accurate statement?

Mr. Stewart: Yes, the primary factor there is that they not be treated as a convention refugee because they're in the country of their nationality.

Mr. Wappel: As a result of that, we initiated some inquiries as to what is the specific procedure in determining whether someone is removed to El Salvador.

I'd like to ask you a quick question. Is there any difference in determining whether someone should be removed to that specific country, whether they are a convicted criminal here or whether they are a rejected refugee claimant or whether they are in any other category? Are they all treated in the same manner from a procedural point of view?

Mr. Harder: They're treated in the same manner, as I outlined.

Mr. Wappel: Very specifically, we have a family, Mr. and Mrs. Diego. The Immigration Department has decided, for whatever reason, that they are to be removed from this country. It has gone through all the normal procedures. The Immigration Department has now decided that they must be removed to El Salvador. Before that removal takes place, it's my understanding that Immigration contacts External Affairs.

[*Traduction*]

Il s'agit en fait... À Vancouver, l'examen de l'arriéré est terminé. À Montréal, nous en avons pour encore quelques mois. À Toronto, comme vous le savez, nous espérons terminer l'examen de l'arriéré à la fin de l'année prochaine. Mais on a effectué cet examen en commençant par les demandes les plus anciennes.

M. Wappel: Nous n'allons pas discuter ce point. Autrement, je n'aurais pas l'occasion de parler de la situation qui règne au Salvador.

J'espère que vous allez rester ici, monsieur Harder; il y a eu trop de questions sans réponse. On nous a remis un rapport intitulé «Increased Faith: Repatriations and Deportations to El Salvador». Je pense que nous vous avons remis une copie de ce rapport, tout comme à vos collègues. J'espère que vous avez eu le temps de l'examiner. Voici la déclaration que l'on retrouve dans le sommaire:

> Le Salvador est l'un des deux pays où les citoyens peuvent, en vertu de la Loi canadienne sur l'immigration, demander l'admission au Canada dans la catégorie désignée de prisonniers politiques et de personnes opprimées.

Cette affirmation est-elle encore exacte?

M. Harder: Oui, elle l'est.

M. Wappel: Le document poursuit ainsi:

> En d'autres mots, dans la Loi sur l'immigration, le Canada reconnaît que la situation au Salvador est si instable et que, en raison de plus de 10 années de guerre civile et de violations massives des droits de la personne, les Salvadoriens courent un tel danger qu'ils doivent bénéficier d'une procédure qui leur accorde la protection destinée aux réfugiés selon la convention, même s'ils ne satisfont pas à l'ensemble des critères énoncés dans la définition donnée par la convention.

Cette affirmation est-elle exacte?

M. Stewart: Oui, l'élément principal qui explique qu'ils ne soient pas considérés comme des réfugiés au sens de la convention, c'est parce qu'ils se trouvent dans le pays dont ils sont ressortissants.

M. Wappel: À la suite de ce rapport, nous avons fait une petite enquête pour tenter de déterminer comment l'on décidait de renvoyer quelqu'un au Salvador.

J'aimerais vous poser une brève question. La décision de renvoyer quelqu'un dans ce pays en particulier est-elle prise de la même façon, qu'il s'agisse d'un délinquant avec casier judiciaire, d'un revendicateur éconduit ou d'une personne appartenant à une autre catégorie? Toutes ces personnes sont-elles traitées de la même façon pour ce qui est de la procédure?

M. Harder: Elles sont toutes traitées de la même façon, comme je l'ai expliqué.

M. Wappel: Plus concrètement, prenons une famille, M. et M^me^ Diego. Le ministère de l'Immigration a décidé, pour une raison ou une autre, qu'elle doit être renvoyée du Canada. Le dossier a suivi la procédure normale. Le ministère de l'Immigration décide maintenant que ces personnes doivent être renvoyées au Salvador. Avant d'exécuter le renvoi, je crois savoir que le ministère de l'Immigration prend contact avec les Affaires extérieures.

[*Text*]

What I would like you to tell us—either or both of you—is precisely what happens in that process. Who in Immigration contacts who in External Affairs, specifically, and for what information? How is that information gathered by External Affairs? How is it given to the immigration officer or whoever it is? Who makes the final decision?

Mr. Harder: Let me begin from the perspective of Immigration Canada. I cannot comment on a specific case. It would be inappropriate for me to do so.

Mr. Wappel: I just plucked a name out of the air.

• 1625

Mr. Harder: I didn't know if you were doing that—

Mr. Wappel: Mr. and Mrs. Black.

Mr. Harder: —last time and had a specific case.

Mr. Wappel: No, not at all. I tried to get "Diego" because it is El Salvador, as opposed to "Posolski" or whatever.

Mr. Harder: What happens with a rejected case from El Salvador, as I outlined, is that there is a post-claim humanitarian compassionate review. That country is among those countries for which we require a case-by-case review at national headquarters. This is under the direction of the Case Management Branch of national headquarters.

There is a review of that case based on the criteria I outlined earlier; that is to say, the circumstances of the individual case in conjunction with the country conditions, in this case El Salvador. Those country conditions are based on the material to which I also referred: the country condition report of the Immigration and Refugee Board, the human rights practices report of the State Department, Amnesty International reports, other human rights groups and External Affairs.

But that is material with respect to generic removals to that country. In terms of El Salvador, I don't know which specific human rights organizations... I presume Latin America Watch, for example, is one.

Mr. Wappel: Who would know that information?

Mr. Harder: Case Management. I can have that for you specifically in terms of El Salvador, and the guidelines used have been provided to the NGO community in terms of assessing the humanitarian compassionate process.

I appreciate the concern. It's the same concern we have, but we believe that not all El Salvadorans are at risk if they are returned.

Mr. Wappel: Mr. Harder, I don't suggest for a moment that you don't believe that. I want to know on what facts you rely in coming to that belief. Where do they come from?

Mr. Harder: As I indicated, they come from the country condition report of the Immigration and Refugee Board, which itself is sourced by a number of human rights monitoring groups and is used in making refugee

[*Translation*]

J'aimerais que vous nous disiez comment cela se passe exactement dans ce genre de cas. Quelle est la personne du ministère de l'Immigration qui prend contact avec quel représentant des Affaires extérieures, et pour obtenir quel genre de renseignements? Comment le ministère des Affaires extérieures rassemble-t-il ce genre d'information? Comment cette information est-elle communiquée à l'agent d'immigration ou au fonctionnaire chargé de la recueillir? Qui prend la décision définitive?

M. Harder: J'aimerais vous répondre dans l'optique d'Immigration Canada. Je ne peux formuler de commentaires sur un cas particulier. Cela ne se fait pas.

M. Wappel: J'ai choisi ce nom par hasard.

M. Harder: Je ne savais pas si c'est ce que vous aviez fait...

M. Wappel: M. et M^me^ Le noir.

M. Harder: ...la dernière fois et pensiez à un cas particulier.

M. Wappel: Non, pas du tout. J'ai pensé à «Diego» parce qu'il s'agissait du Salvador plutôt qu'à «Posolski» ou un autre nom.

M. Harder: Comme je l'ai indiqué, lorsqu'une demande concernant le Salvador est rejetée, on procède alors à un réexamen pour des motifs humanitaires. Ce pays figure parmi ceux qui donnent lieu à un examen cas par cas à l'administration centrale. Cela relève de la Direction générale du règlement des cas de l'administration centrale.

Le dossier fait l'objet d'un réexamen en fonction des critères que j'ai énumérés tout à l'heure; à savoir, la situation personnelle du demandeur et celle du pays d'origine, dans ce cas le Salvador. La situation du pays est évaluée en fonction des documents auxquels j'ai déjà fait référence: le profil des pays de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, le rapport sur les pratiques en matière de droits de la personne du Département d'État, les rapports d'Amnistie internationale, et ceux d'autres groupes de défense des droits de la personne et des Affaires extérieures.

Mais il s'agit là de documents qui concernent d'une façon générale les renvois vers un pays donné. Pour ce qui est du Salvador, je ne sais pas quelle est l'organisation de défense des droits de l'homme qui... Je pense que c'est sans doute Latin America Watch.

M. Wappel: Qui détient cette information?

M. Harder: La Direction du règlement des cas. Je pourrais vous faire parvenir les renseignements concernant le Salvador et les lignes directrices qu'on a communiquées aux ONG pour ce qui est des motifs d'ordre humanitaire.

Je comprends votre intérêt pour cette question. Nous le partageons, mais nous ne pensons pas que tous les Salvadoriens qui retournent dans ce pays sont en danger.

M. Wappel: Monsieur Harder, je ne voudrais vraiment pas laisser entendre que ce n'est pas ce que vous croyez. Je voudrais savoir quels sont les faits sur lesquels repose cette croyance. D'où viennent-ils?

M. Harder: Comme je l'ai indiqué, ils sont tirés du rapport sur la situation du pays préparé par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, qui s'inspire d'un certain nombre de rapports de groupes de surveillance des

[*Texte*]

determinations not only in Canada, but in other determination systems. We use the Amnesty International reports, human rights' monitoring reports, and reports we receive from External Affairs.

Mr. Wappel: That is why we have External Affairs here. What reports do you receive from External Affairs, and from what department?

Mr. Harder: We receive reports on country conditions. It depends on what country.

Mr. Wappel: El Salvador! I'm not talking about any other country.

Mr. Harder: Well, I was talking about all countries.

Mr. Wappel: I'm restricting my remarks and my questioning to El Salvador and no other country. So we're now in the Lester B. Pearson Building and we're talking with the Department of External Affairs. Somebody over there is monitoring El Salvador. Do we have somebody doing that?

Mr. Stewart: Yes. Let me just say, Mr. Wappel, that normally the Department of External Affairs is consulted on two basic levels on this issue. The first level is when consideration is being given to either adding or removing a country from the list of countries that would have a blanket moratorium or would be on the case-by-case review list. Normally, External Affairs is consulted by CEIC when that process is under way.

We are also consulted on deportations on a fairly nuts-and-bolts level, for advice and sometimes a request for specific assistance on a particular removal. That would be for us to assist, for example, in obtaining travel documents for the deportee or obtaining travel documents for the escort officers.

In the case of El Salvador, I should not like to leave the impression that I think is in your mind that the CEIC officials responsible for removals to El Salvador would consult External Affairs on every single case. They may consult; they may not. As you've heard, they have a whole array of sources of information. In recent months, the requests that have come to External Affairs have dealt largely with the latter sort of request, and that is for particular advice and assistance on making it possible for someone to go there.

• 1630

Mr. Wappel: In External Affairs, do we have what I would call a Central American desk?

Mr. Stewart: Yes, there is.

Mr. Wappel: Who is in charge of that?

Mr. Stewart: In External Affairs, that is called the Latin American Relations Division.

Mr. Wappel: That is a division? And I take it there's somebody in charge of that division.

Mr. Stewart: Yes, within that there is a desk which deals specifically with Central America.

[*Traduction*]

droits de la personne que l'on utilise pour se prononcer sur le statut de réfugié non seulement au Canada, mais dans d'autres pays. Nous utilisons les rapports d'Amnistie internationale, ceux de groupes de défense des droits de la personne et les rapports que nous communiquent les Affaires extérieures.

M. Wappel: C'est pourquoi il y a ici des représentants des Affaires extérieures. Quels sont les rapports que vous communiquent les Affaires extérieures, et de quel service viennent-ils?

M. Harder: Nous recevons des rapports sur la situation dans les divers pays. Cela dépend du pays.

M. Wappel: Le Salvador! C'est le seul pays dont je parle.

M. Harder: Eh bien, je parlais de tous les pays.

M. Wappel: Je limite mes questions au Salvador, et elles ne concernent aucun autre pays. Nous nous trouvons donc maintenant dans l'édifice Lester B. Pearson, et nous nous trouvons au ministère des Affaires extérieures. Il y a quelqu'un là-bas qui surveille la situation au Salvador. Y a-t-il une personne chargée de cela?

M. Stewart: Oui. Je voudrais préciser, monsieur Wappel, qu'habituellement on consulte le ministère des Affaires extérieures à deux moments différents pour ce genre de questions. Le premier moment est celui où l'on envisage d'inscrire ou de supprimer un pays de la liste des pays visés par un moratoire ou qui donnent lieu à un réexamen cas par cas. Normalement, la CEIC consulte les Affaires extérieures lorsqu'elle s'apprête à prendre une décision de ce type.

On consulte également le ministère pour les cas d'expulsion de façon très irrégulière, pour demander notre avis ou de l'aide pour un renvoi donné. Il pourrait s'agir par exemple d'aider la personne renvoyée ou les agents chargés de l'escorter à se procurer des titres de voyage.

Dans le cas du Salvador, je ne voudrais pas vous donner l'impression—qui, je crois, est la vôtre—que les représentants de la CEIC chargés des renvois vers le Salvador consultent dans chaque cas les Affaires extérieures. Ils peuvent le faires, mais ne le font pas toujours. Comme vous l'avez entendu, ils ont à leur disposition toute une série de sources d'information. Ces derniers mois, les demandes présentées aux Affaires extérieures portaient principalement sur ce dernier type de demandes, c'est-à-dire pour des conseils et de l'aide en vue de faciliter le retour d'une personne.

M. Wappel: Y a-t-il aux Affaires extérieures ce que j'appellerais un secteur pour l'Amérique centrale?

M. Stewart: Oui, il y en a un.

M. Wappel: Qui en est responsable?

M. Stewart: Aux Affaires extérieures, il s'agit de la Direction des programmes de l'Amérique latine et des Antilles.

M. Wappel: C'est une direction? Il doit y avoir quelqu'un qui est à la tête de cette direction?

M. Stewart: Oui, à l'intérieur de cette direction il existe un service qui s'occupe précisément de l'Amérique centrale.

[*Text*]

Mr. Wappel: Would the person who deals specifically with Central America be the person who deals with Immigration when Immigration calls?

Mr. Stewart: Not necessarily, no. The division that the CEIC would normally call is the programs division, which is the division that deals with immigration issues. It's not that big an outfit that there would not be an interchange between the two divisions in responding to a request of that nature.

Mr. Wappel: I'm cognizant of the time, but I have one last question.

The Chairman: You're being relevant then.

Mr. Wappel: Is there any flow of information from External to Immigration? For example, something happens; presumably External is aware of it before Immigration is—we would certainly hope so. Is there some information that would flow from External without it being requested? Let us say that there's some breakdown in human rights violations. Is there some information that would immediately flow from the Latin American desk or the Central American desk to Immigration's removal, notifying them to be on their guard because something has happened in El Salvador?

Mr. Stewart: Yes; for example, if there was an outbreak of hostilities, if there was a shooting situation or if there was a natural disaster that was causing great tragedy in the country and destabilized conditions, that sort of information would be made available to the CEIC.

I must say that in my experience, the CEIC, from the minister on down, are extremely quick to put a hold on removals in those kinds of situations. In my recollection, it is not necessary to remind the Immigration department that the situation is such that it would dangerous to send someone back.

Mr. Wappel: Thank you for your indulgence, sir.

The Chairman: Where is the authority? Who has the authority in this case? Who has the supreme authority, External or Immigration?

Mr. Stewart: The Immigration Department.

The Chairman: So they can reject or accept your recommendations?

Mr. Stewart: True. The Immigration Minister has the final authority on deportation.

The Chairman: If he thinks there's not a difficulty there, he can say that he does not believe you. Do you get excited about that? Is there argument or debate or discussion on these applications?

Mr. Stewart: I can tell you, for example, that there was considerable discussion—not recently, because the situation now is obvious, but there was considerable discussion between the two departments on the appropriateness of returning persons who had been found illegally in Canada or not bona fide refugee claimants to Haiti.

[*Translation*]

M. Wappel: Est-ce que la personne qui s'occupe précisément de l'Amérique centrale est celle qui reçoit les appels de l'Immigration?

M. Stewart: Pas nécessairement, non. La direction que la CEIC contacterait normalement est la Division des programmes, qui est celle qui s'occupe des questions d'immigration. Ce n'est pas un service suffisamment important pour qu'il n'y ait pas d'échanges entre ces deux directions pour répondre à des demandes de ce type.

M. Wappel: Je sais que le temps passe, mais j'aurais une dernière question à poser.

Le président: Voilà qui est très pertinent.

M. Wappel: Est-ce que les Affaires extérieures communiquent de l'information à l'Immigration? Par exemple, survient un événement; je crois que les Affaires extérieures sont au courant avant l'Immigration—c'est du moins ce que nous espérons. Y a-t-il un mécanisme qui permet aux Affaires extérieures de transmettre ces renseignements sans qu'on les lui demande? Supposons qu'il y ait de graves violations des droits de la personne. Est-ce que le secteur responsable de l'Amérique latine ou de l'Amérique centrale va immédiatement faire parvenir cette information au service de l'immigration chargé des renvois, en leur disant de faire preuve de prudence en raison des événements qui surviennent au Salvador?

M. Stewart: Oui, par exemple, s'il y avait un début de conflit s'il y avait une attaque militaire ou un désastre naturel qui causerait une catastrophe dans le pays, on transmettrait ce genre de renseignements à la CEIC.

Je dois dire que d'après mon expérience, la CEIC, du ministre jusqu'aux fonctionnaires, a toujours rapidement réagi dans ce genre de situation pour stopper les renvois. Si je me fie à ma mémoire, il n'a jamais été nécessaire de rappeler au ministère de l'Immigration que la situation rendait dangereuse toute exécution des renvois.

M. Wappel: Je vous remercie pour votre indulgence monsieur.

Le président: Qui décide en fin de compte? Qui décide dans ce genre de cas? Qui est l'autorité suprême, les Affaires extérieures ou l'Immigration?

M. Stewart: Le ministère de l'Immigration.

Le président: Ils peuvent donc rejeter ou accepter vos recommandations?

M. Stewart: Exact. C'est le ministre de l'Immigration qui est l'autorité définitive en matière d'expulsion.

Le président: S'il pense que la situation n'est pas grave, il peut dire qu'il ne vous croit pas. Cela vous inciterait-il à agir? Y a-t-il un débat ou une discussion sur ce genre de demande?

M. Stewart: Je peux vous dire, par exemple, que nous avons eu une longue discussion—non pas récemment, parce que la situation est maintenant claire—mais il y a eu une longue discussion entre les deux ministères sur l'opportunité de renvoyer à Haïti les personnes qui se trouvaient illégalement au Canada ou qui n'étaient pas des revendicateurs de bonne foi.

[*Texte*]

In the time immediately leading up to the election of Mr. Aristide, there was a continuing discussion about the appropriateness of returning people to Haiti—as to whether it was dangerous to return people to Haiti. That sort of exchange goes on.

The Chairman: Yet you control the immigration officers through the ambassadors in the posts?

Mr. Stewart: Yes, but we have nothing to do with deportations.

The Chairman: Okay. I'm sorry, I just wanted to follow that up. Mr. Heap.

Mr. Heap: Thank you, Mr. Chairman, and thanks to the witnesses for appearing here.

I would like to ask Mr. Stewart what his comment is on the line of discussion used in the... You've considered the—

Mr. Stewart: Unfortunately, I finally got my copy yesterday, so I have...

• 1635

Mr. Heap: What they're saying is that at an earlier stage a previous minister regarded the mass returns of certain groups of Salvadorans from places like Mesa Grande in Honduras and in Costa Rica and so on as evidence that it's sufficiently safe in El Salvador to send a rejected refugee claimant back from Canada to remove him or her. The argument of the Jesuit brief is that the two things were not comparable, that the mass return of sometimes several hundred or even several thousand at a time was done under unusual circumstances: military pressure or harassment, sometimes in the country of asylum; a history of having lived together as a group, if not all of them before they went into exile, then while they were in exile; determination by the group that life was so unsatisfactory in exile, such as at Mesa Grande, that they wished to return; negotiations with the Government of El Salvador with the assistance of the United Nations High Commission for Refugees for conditions of return; and monitoring by the UNHCR and by other international bodies of the actual progress of the return.

What they argue also is that, notwithstanding all that, there have been many unsatisfactory incidents, including military attacks and so on on some of the returning groups, withholding of food, prevention or delay of access to the place where it had been agreed they would settle, and so on. The argument is that this therefore provides no basis for saying that it's quite safe to send back to El Salvador someone who might have had some degree of association with groups the government doesn't like, such as, say, trade unions or co-operatives or even sometimes churches, school teachers, health clinics, and so on, and with an allegation sometimes of incidents of death threats or attacks on relatives, which are not considered sufficient by the board to determine that the person was a refugee by the strict convention standard.

[*Traduction*]

Jusqu'à l'élection de M. Aristide, il y a eu des discussions sur l'opportunité de renvoyer des gens à Haïti—sur la question de savoir si cela était dangereux. Voilà le genre d'échanges que nous avons.

Le président: C'est pourtant de votre ministère, par l'intermédiaire des ambassadeurs en poste, que relèvent les agents d'immigration?

M. Stewart: Oui, mais nous ne nous occupons pas des expulsions.

Le président: Parfait. Je suis désolé; je voulais poursuivre sur cette question. Monsieur Heap.

M. Heap: Je vous remercie, monsieur le président, et je remercie les témoins d'être venus ici.

J'aimerais demander à M. Stewart si son commentaire est compatible avec l'analyse que l'on retrouve dans... Avez-vous examiné le...

M. Stewart: Malheureusement, je n'ai eu un exemplaire de ce rapport qu'hier, et c'est pourquoi...

M. Heap: Ce qu'ils disent, c'est qu'à un stade antérieur, un ministre de l'époque considérait les retours en masse de certains groupes de Salvadoriens d'endroits comme Mesa Grande, au Honduras et au Costa Rica, etc., comme la preuve que le Salvador est maintenant assez sûr pour que l'on renvoie du Canada un demandeur du statut de réfugié dont la demande a été rejetée. L'argument de la note d'information des Jésuites est qu'on ne pouvait comparer les deux choses, que le retour en masse de centaines, ou même parfois de milliers de Salvadoriens, avait lieu dans des circonstances inhabituelles: les pressions ou le harcèlement exercé par l'armée, parfois dans le pays d'asile; une vie tous ensemble en groupe, généralement avant leur départ en exil, ou tout au moins alors qu'ils étaient en exil; la décision prise par le groupe que la vie était si insatisfaisante en exil, comme à Mesa Grande, qu'ils souhaitaient revenir; les pourparlers avec le gouvernement du Salvador avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au sujet des conditions dans lesquelles se ferait le retour; et la surveillance par le UNHCR et par les autres organismes internationaux du déroulement du retour.

Ce qu'ils maintiennent aussi, c'est que, en dépit de tout cela, il y a eu de nombreux incidents regrettables, y compris des attaques militaires, etc., contre certains groupes à leur retour, des incidents où ils étaient privés de nourriture, où l'on retardait ou même empêchait leur accès à l'endroit où il avait été convenu qu'ils s'installeraient, etc. Ils sont donc d'avis qu'il n'existe pas de preuves suffisantes pour dire qu'il n'est pas dangereux de renvoyer au Salvador un individu qui aurait pu être associé de près ou de loin avec des groupes que le gouvernement n'aime pas, comme, disons, des syndicats ou des coopératives, ou même parfois des Églises, ou des professeurs, des cliniques médicales, etc., avec parfois des allégations de menaces de mort ou d'attaques concernant leurs familles, la commission ne considérant pas cela comme suffisant pour accorder à l'individu le statut de réfugié conformément aux normes strictes de la convention.

[*Text*]

At the time of, in effect, the lifting of the moratorium, the argument was that it's safe enough; the person is not being jeopardized by being returned, again because of the fact that the people at Mesa Grande and some other places returned in these mass repatriations.

Do you have any comment on the argument of the Jesuit brief that the first situation, the mass return, ought not to be considered as a basis for justifying the relative safety of the individual removal to El Salvador?

Mr. Stewart: I think I could only say that I'm not so sure that is the basis for the conclusion that there is not a justification for a blanket moratorium.

I think the way the situation is viewed for persons being returned from Canada, the way it's viewed in the Department of External Affairs, is that, first, the IRB, with all its resources and with all its stages of consideration, has made a determination that someone is not in danger of being persecuted should they be returned; that is, if they thought that someone was in danger of being persecuted, then they would be found to be a convention refugee. So the IRB has made a determination in simplistic terms that it is safe for that person to go home.

• 1640

Then there's the second stage, the humanitarian compassionate review by the immigration minister's officials. This is a well-established element of the Canadian system, which is, in the eyes of most other nations, the most generous review process in the world. I think what external affairs is saying, at that point, is that we do believe there are grounds for a case-by-case review because of the instability in El Salvador and because of the random violence that is a potential danger to anyone in that country.

Therefore, even after those two first stages, there are grounds for a case-by-case review. But the Department of External Affairs is not prepared to say, does not believe that it is not safe for anyone from El Salvador to be returned to El Salvador. The department is not in favour of a blanket moratorium for El Salvador.

Mr. Heap: What would be the condition under which the department would have approved the continuation of the blanket moratorium?

Mr. Stewart: I think if the extent of instability and random violence were at a certain level, the department would agree that a stop should be put on general removals.

The situation, as we know, still exists for Lebanon. As I think may have been said, we have been asked recently by the CEIC, in view of the greater stability that now exists in Lebanon and the lessening of tensions and shooting, to consider whether the blanket moratorium should remain in place for Lebanon, as an example. It still remains in place and we would not recommend in favour of its removal unless my department believed strongly that it was safe for people to go back to Lebanon.

Mr. Heap: In your opinion, it is safe for people to go back to El Salvador?

[*Translation*]

Au moment où le moratoire a effectivement été levé, on maintenait que la situation était assez sûre; on ne mettait pas l'individu en danger en le renvoyant, encore une fois à cause du fait que les gens de Mesa Grande et d'ailleurs revenaient dans le cadre de ces rapatriements massifs.

Avez-vous des commentaires à ajouter en ce qui concerne la position exposée dans la note d'information des Jésuites selon laquelle la première situation, le retour en masse, ne devrait pas être utilisée pour justifier la sécurité relative du renvoi d'un individu au Salvador?

M. Stewart: Je pense que je pourrais seulement dire que je ne suis pas si sûr que cela qu'on s'est appuyé là-dessus pour conclure qu'un moratoire général n'était pas justifié.

Je pense que la façon dont on envisage la situation pour les gens qui sont renvoyés du Canada, la façon dont on l'envisage au ministère des Affaires extérieures, c'est que, tout d'abord, la CISR, avec toutes ses ressources et toutes ses considérations successives, a déterminé que quelqu'un ne courait pas le danger d'être harcelé s'il était renvoyé; c'est-à-dire que si elle pensait que quelqu'un courait le danger d'être harcelé, il serait alors considéré comme réfugié au sens de la convention. La CISR a donc déterminé en termes simplistes qu'il était sûr pour cet individu de rentrer chez lui.

Il y a ensuite la deuxième étape, l'examen humanitaire par les agents du ministère de l'Immigration. C'est un élément bien établi du système canadien, qui est, aux yeux de la plupart des autres nations, le processus d'examen le plus généreux du monde. Je pense que ce que nous disent les Affaires extérieures, à ce stade, c'est que nous sommes d'avis qu'un examen cas par cas est justifié à cause de l'instabilité au Salvador et de la violence généralisée qui constituent un danger potentiel pour tous les individus dans ce pays.

Par conséquent, même après ces deux étapes, un examen cas par cas se justifie. Mais le ministère des Affaires extérieures n'est pas disposé à dire, n'est pas d'avis qu'il est dangereux pour le Salvadorien d'être renvoyé au Salvador. Le ministère n'est pas favorable à un moratoire général pour le Salvador.

M. Heap: À quelle condition le ministère aurait-il approuvé la prolongation du moratoire général?

M. Stewart: Je pense que si l'instabilité et la violence généralisée atteignaient un certain niveau, le ministère serait d'accord pour interrompre les renvois généraux.

La situation, comme nous le savons, existe encore pour le Liban. Comme il a déjà été dit, le CEIC nous a récemment demandé, étant donné la stabilité accrue qui existe maintenant au Liban et la diminution des tensions et des coups de feu, d'envisager le maintien du moratoire général pour le Liban, à titre d'exemple. Il est encore en place, et nous ne ferons pas de recommandation en faveur de sa levée, à moins que mon ministère ne croie fermement que le retour au Liban est sans danger.

M. Heap: À votre avis, le retour au Salvador est-il sans danger?

[*Texte*]

Mr. Stewart: For some people.

Mr. Heap: How do you distinguish between the ones for whom it is safe and the ones for whom it is not?

Mr. Stewart: Well, we have examples. We have been asked by the CEIC to monitor the safety of people who have gone back. We're aware that some people have gone back to El Salvador in recent months and have actually retrieved their old jobs and are working normally. This is not to in any way underestimate the delicacy of the situation in that country.

Mr. Heap: Are these examples that you've mentioned people who had claimed refugee status here?

Mr. Stewart: Yes.

Mr. Heap: And been rejected?

Mr. Stewart: Yes.

Mr. Heap: I see. When did this situation emerge, in which people who had gone back were able to get their old jobs, who had been rejected—

Mr. Stewart: In the last 18 months.

Mr. Heap: The last 18 months.

Mr. Stewart: Yes.

Mr. Heap: Thank you.

Mr. Chairman, I think at this stage we're only discussing El Salvador. Is that the case?

The Chairman: No, I wouldn't say that, because I want to shift to China next.

Mr. Heap: Okay. I do have one question that concerns Kuwait.

The Chairman: Well, since you're on right now, why don't you go ahead?

Mr. Heap: Okay. Thank you.

My office received information last week about a Palestinian in Kuwait, or of Kuwait, who was to be deported on Saturday, November 23. The question was raised partly because the family has relatives in Canada. I have your letter, Mr. Stewart, of November 19, which says in part, in the third paragraph:

> In recent meetings between the International Committee for the Red Cross/Red Crescent and the representative of the Kuwaiti government, at which an officer of the Canadian Embassy was present, assurances were given that the original deadline of November 15 for departure of nationals from countries that had supported Iraq during the Gulf War was no longer in effect. No specific new date was set. Our embassy will continue to monitor the situation.

• 1645

Now since that paragraph implies an expectation people will not be removed, and a person, according to the information we had, was scheduled for removal on November 23, can you tell us what the present state is there? Could I

[*Traduction*]

M. Stewart: Pour certaines personnes.

M. Heap: Comment faites-vous la distinction entre les gens pour qui le retour est sans danger et ceux pour lesquels il ne l'est pas?

M. Stewart: Eh bien, nous avons des exemples. La CEIC nous a demandé de surveiller la sécurité des gens qui sont retournés au Salvador. Nous avons appris que certaines personnes sont retournées au Salvador au cours des derniers mois et ont repris leur ancien emploi et travaillent maintenant normalement. Je ne veux absolument pas sous-estimer la fragilité de la situation dans ce pays.

M. Heap: Vos exemples concernent-ils des gens qui avaient demandé le statut de réfugié ici?

M. Stewart: Oui.

M. Heap: Et à qui on l'avait refusé?

M. Stewart: Oui.

M. Heap: Je vois. Et quand est-ce que cela a commencé, cette situation où des individus à qui on avait refusé le statut de réfugié étaient retournés dans leur pays et avaient pu reprendre leur ancien emploi. . .

M. Stewart: Au cours des 18 derniers mois.

M. Heap: Les 18 derniers mois.

M. Stewart: Oui.

M. Heap: Merci.

Monsieur le président, si je ne m'abuse, nous ne parlons actuellement que du Salvador. Est-ce exact?

Le président: Non, je ne dirais pas cela, parce que j'aimerais passer à la Chine ensuite.

M. Heap: D'accord. Alors, j'ai une question au sujet du Koweit.

Le président: Très bien, puisque vous avez la parole, allez-y.

M. Heap: D'accord, merci.

Mon bureau a reçu la semaine dernière des renseignements sur un Palestinien au Koweit, ou du Koweit, qui devait être déporté le samedi 23 novembre. La question a été soulevée en partie parce que sa famille a des parents au Canada. J'ai votre lettre du 19 novembre, monsieur Stewart, qui dit entre autres, au troisième paragraphe :

> Au cours des récentes rencontres entre le Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le représentant du gouvernement koweitien, auxquelles assistait un agent de l'ambassade du Canada, il avait été assuré que la date limite initiale du 15 novembre pour le départ des ressortissants des pays qui avaient soutenu l'Irak pendant la guerre du Golfe n'était plus en vigueur. Notre ambassade continuera à suivre l'évolution de la situation.

Ce paragraphe laissant entendre que les gens ne seraient pas renvoyés, et un individu, si nos renseignements sont exacts, devant être renvoyé le 23 novembre, pouvez-vous me dire où en est la situation? Permettez-moi d'ajouter au

[*Text*]

add as background we've also been told—in general, not with many specific cases—of people being forcibly removed, pushed across the border—without papers, with nothing but what they stood up in and in a condition of statelessness. Now, I don't know whether your information is in conflict with the allegations made in the correspondence distributed to this committee, but can you tell us what you think the present state regarding Palestinians in Kuwait is?

Mr. Stewart: To the best of my knowledge, Mr. Heap, the threat of mass deportations is on hold. I'm not aware of any steps to deport Palestinians—the actual carrying-out of the threat.

Mr. Heap: The events Mr. Williams's correspondence alleges didn't occur, in your opinion.

Mr. Stewart: My understanding is that the UNHCR and other agencies are in close negotiations with the Kuwait authorities, and that other governments such as ours are being kept informed of those discussions. I am not, as I say, aware that Palestinians are being deported.

Mr. Heap: I have one other question on this. In your last substantial paragraph, you say:

> There's no specific quota for Kuwaiti refugees or for refugees of other nationalities now resident in Kuwait. There's a projected annual allocation of 2,450 places under the 1992 Canadian Refugee Settlement Program for the entire Middle East region, but this is not allocated by nationality.

Are you referring there to a document of the Immigration Department, which allocates 2,450 places to the Middle East for next year?

Mr. Stewart: Yes. As you know, when the Minister of Immigration announces the annual immigration plan, he touches on the government-sponsored refugee component. What we have to do is then provide our posts in the region with an idea of how many cases they should expect to have to issue visas for in the coming year, in order for those people to arrive in Canada before December 31, 1992. What that statement in my letter refers to is the projected allocation for the Middle East region, which would be what we expect to visa in numbers in order to satisfy that government-sponsored refugee plan. So those people could come from say Turkey or Jordan or Saudi or elsewhere in the region.

Mr. Heap: Mr. Chairman, I thank Mr. Stewart for his information, and particularly for the information just mentioned here. I hope the document from which the information is derived could be made available to the committee. The annual report of the minister gives a total figure for government-sponsored refugees from abroad and privately sponsored refugees, but there's no breakdown by country as there has been in some previous annual reports.

[*Translation*]

tableau que l'on nous a également parlé—en général, sans vraiment faire référence à des cas spécifiques—de gens qui avaient été renvoyés de force, poussés de l'autre côté de la frontière—sans papiers, avec seulement ce qu'ils avaient sur le dos, apatrides. Je ne sais pas si vos renseignements sont en contradiction avec les allégations faites dans la correspondance distribuée à ce comité, mais pouvez-vous nous dire ce que vous savez de la situation actuelle en ce qui concerne les Palestiniens au Koweit?

M. Stewart: Pour autant que je sache, monsieur Heap, la menace de déportations massives est écartée pour l'instant. Je ne suis au courant d'aucune mesure prise pour déporter les Palestiniens—pour exécuter la menace.

M. Heap: D'après vous, les événements allégués dans la correspondance de M. William n'ont pas eu lieu.

M. Stewart: Je crois comprendre que le UNHCR ainsi que d'autres organismes ont des négociations suivies avec les autorités koweitiennes, et que d'autres gouvernements, comme le nôtre, sont tenus au courant de ces discussions. Comme je l'ai dit, je ne suis pas au courant de la déportation de Palestiniens.

M. Heap: J'ai une autre question à ce sujet. Dans votre dernier grand paragraphe, vous dites:

> Il n'existe pas de quota spécifique pour les réfugiés koweitiens ou les réfugiés d'autres nationalités résidant actuellement au Koweit. On prévoit 2,450 places au titre du Programme canadien d'établissement des réfugiés de 1992 pour l'ensemble de la région du Moyen-Orient, mais les nationalités ne sont pas prises en compte.

Faites-vous allusion ici à un document du ministère de l'Immigration qui affecte 2,450 places pour le Moyen-Orient pour l'année à venir?

M. Stewart: Oui. Comme vous le savez, lorsque le ministre de l'Immigration annonce le plan annuel pour l'immigration, il aborde le sujet des réfugiés parrainés par le gouvernement. Ce que nous devons faire, c'est donner alors à nos bureaux dans cette région une idée du nombre de cas pour lesquels ils devront émettre des visas au cours de l'année à venir, afin que ces gens arrivent au Canada avant le 31 décembre 1992. Je mentionne dans ma lettre le nombre prévu pour la région du Moyen-Orient, qui correspondrait au nombre de visas que nous pouvons prévoir pour répondre à ce programme de parrainage des réfugiés par le gouvernement. Alors ces gens pourraient venir, disons, de Turquie, de Jordanie ou d'Arabie saoudite, ou d'ailleurs dans la région.

M. Heap: Monsieur le président, je remercie M. Stewart pour ces renseignements, et en particulier pour les renseignements qu'il vient juste de nous donner. J'espère que le document dont sont tirés ces renseignements pourra être mis à la disposition du comité. Le rapport annuel du ministre donne un chiffre global pour les réfugiés de l'étranger parrainés par le gouvernement et pour les réfugiés parrainés par des particuliers, mais il n'y a pas de répartition par pays comme il y en a déjà eu dans d'autres rapports annuels.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Heap, I'm sure we would want to make this available to you, and the department—as they've indicated—would want to be accountable to this committee. I would certainly be pleased to entertain a motion at the end of the meeting to have any material or reports you require provided to you. I'm sure they would probably volunteer it.

Mr. Heap: Yes.

Mr. Stewart: That's right.

The Chairman: So certainly you have been charged with the responsibility for this area by this committee. Oh, it's the other way around is it?

• 1650

All right. In so keeping, we want to go until we can provide satisfactory answers to those who are appealing to us, or if they are not satisfactory to them, at least satisfactory to us, that we feel the material has been well canvased and covered.

Mr. Harder: In fairness, Mr. Chairman, the minister when he was before the committee the last time did give what the figure was for Africa when that question was posed.

The Chairman: Certainly there has been no attempt to withhold any information from us, so if you wish that information I'm sure we can get it, and we'll continue the co-operative spirit that we have.

I'd like to turn to a question about China.

Mr. Wappel: Mr. Chairman, may I finish on El Salvador? We are jumping all around.

The Chairman: I'm just a little concerned. We're running out of time here.

Mr. Wappel: I think there may be people here who are concerned about this particular report and they shouldn't have to come back here.

The Chairman: All right.

Mr. Wappel: It's unfortunate you haven't had an opportunity, Mr. Stewart, to review it, and that's probably our fault.

Mr. Stewart: I read it briefly.

Mr. Wappel: Then you'll be familiar with paragraph 9, under "conclusions". I want to read it into the record because I think it's rather important in view of what you said, sir.

> Suspending further deportations to El Salvador should not be based on each claimant establishing a well-founded fear of individualized persecution but on recognizing that human rights are not secure in El Salvador, that the country continues to be caught in the grip of a terrible war, and that it is against international law to return civilians to situations of generalized violence and war.

Without myself pronouncing on that particular statement, that is the statement that is in the conclusions of this particular report, and you have already said that the External Affairs Department is in favour of a case-by-case review.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Heap, je ne doute pas que nous voulions mettre ce document à votre disposition, et le ministère, comme il l'a indiqué, tient à être responsable envers ce comité. Pour ma part, je serais ravi de proposer une motion à la fin de cette réunion pour que ou tous les documents ou rapports dont vous avez besoin vous soient fournis. Je suis sûr qu'ils le feront d'eux-mêmes.

M. Heap: Oui.

M. Stewart: C'est exact.

Le président: Alors notre comité vous a sûrement confié ces responsabilités dans ce domaine. Ou c'est l'inverse, n'est-ce pas?

Très bien. Dans cet esprit, nous ne voulons pas nous arrêter avant d'avoir fourni des réponses satisfaisantes à ceux qui font appel à nous, ou si elles ne sont pas satisfaisantes pour eux, mais au moins satisfaisantes pour nous, que nous ayons le sentiment que le domaine a été bien examiné et couvert.

M. Harder: En toute justice, monsieur le président, le ministre, la dernière fois qu'il est venu devant le comité, a donné le chiffre pour l'Afrique lorsque cette question a été posée.

Le président: On n'a certainement pas essayé de nous cacher quoi que ce soit, alors si vous souhaitez avoir ces renseignements, je suis sûr que nous pouvons les obtenir, et nous poursuivrons dans le même esprit de coopération.

J'aimerais passer à une question concernant la Chine.

M. Wappel: Monsieur le président, puis-je finir avec le Salvador? Nous partons dans tous les sens.

Le président: Je suis juste un peu inquiet. Nous allons manquer de temps.

M. Wappel: Je pense qu'il y a parmi nous des gens qui sont préoccupés par ce rapport en particulier, et ils ne devraient pas avoir besoin de revenir ici.

Le président: Très bien.

M. Wappel: Il est dommage que vous n'ayez pas eu le temps d'examiner ce rapport, monsieur Stewart, et c'est probablement notre faute.

M. Stewart: Je l'ai lu rapidement.

M. Wappel: Alors vous avez vu le paragraphe 9, sous «conclusions». J'aimerais le lire pour le compte rendu, parce que je pense qu'il est assez important, étant donné ce que vous venez de dire, monsieur.

> La suspension de toute autre expulsion vers le Salvador ne devrait pas être fonction de la capacité de chaque demandeur d'établir qu'il a raison de craindre d'être personnellement victime de persécution, mais plutôt de la reconnaissance de la précarité des droits de la personne au Salvador, du fait que le pays reste la proie d'une guerre effroyable et qu'il est contraire aux lois internationales d'obliger des civils à retourner dans un pays où la violence et la guerre sont généralisées.

Je ne me prononce pas personnellement sur cette déclaration en particulier; c'est la déclaration que l'on trouve dans les conclusions de ce rapport, et vous avez déjà dit que le ministère des Affaires extérieures est favorable à un examen cas par cas.

[*Text*]

It is ultimately the Immigration Department's decision, is it not, as to whether or not they will choose a case-by-case review or whether they will choose to do it on a moratorium basis?

Mr. Harder: A moratorium decision is made by the Minister of Immigration and the Secretary of State for External Affairs.

On El Salvador, let's begin at the beginning. The Immigration and Refugee Board makes a decision based on the application of the definition which is both subjective and objective, and in the case of El Salvador has had, on average, an acceptance rate of 73.3%.

Consequent to a negative decision there is a humanitarian compassionate review based, in the case of El Salvador, on a case-by-case review of NHQ on the criteria that I outlined to you. Those cases that, on the basis of the information we have, can be removed, are removed. But it is not an arbitrary decision in the sense of one decision. There are the various stages of the process.

I should also add that we, both Immigration Canada and the Immigration Refugee Board, are operating with—and I don't want to use the word "constraint" because that puts the wrong connotation on it—the reality of a Privacy Act, so that the decisions of the board, for example, are not public, that what becomes public in many of the individual cases, of course, are the perspectives from a rejected claimant's point of view. We do not go to the press and give what may or may not be differing information.

Mr. Wappel: Mr. Harder, I'm not talking now about specific cases. I'm talking about policy, and it is the present policy of CEIC and External Affairs, with specific reference to El Salvador, to deal on a case-by-case basis.

Mr. Harder: That is correct.

Mr. Wappel: I wonder if you would be kind enough to provide the committee with the specific response to conclusion number nine and your reasons for rejecting the statements in number nine over a case-by-case review. I don't want to put you on the spot now, but I'd like to know why the two departments have concluded that a case-by-case review is better for El Salvador than this suggestion here.

Mr. Harder: The logical conclusion of paragraph nine, as I heard it from you, would be that the Immigration and Refugee Board ought to find every person to be a convention refugee.

Mr. Wappel: No, I don't think that is the logical conclusion. I think the logical conclusion is what it says—"suspend further deportations". That doesn't mean forever, but simply stop the deportations, because. . .and then they go into an explanation. This is not the same as to say everybody who comes here is a refugee. I think, with respect, you're reading it the wrong way.

• 1655

Mr. Harder: If the circumstances of the country were such that we ought not to remove in those circumstances, this ought to reflect itself in the decision-making of the board.

[*Translation*]

Il incombe au ministère de l'Immigration de décider, n'est-ce pas, de faire un examen cas par cas ou d'avoir recours à un moratoire.

M. Harder: Le moratoire est décidé par le ministre de l'Immigration et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Pour le Salvador, commençons par le commencement. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié prend une décision en s'appuyant sur l'application de la définition, qui est à la fois subjective et objective, et dans le cas du Salvador a eu, en moyenne, un taux d'acceptation de 73,3 p. 100.

Si la décision a été négative, il y a ensuite un examen d'ordre humanitaire basé, dans le cas du Salvador, sur un examen cas par cas de l'administration centrale selon les critères que je vous ai exposés. Les cas qui, selon nos renseignements, peuvent être renvoyés sont renvoyés. Mais ce n'est pas une décision arbitraire, en ce sens qu'elle s'appuie sur les diverses étapes du processus.

Je devrais aussi ajouter que Immigration Canada et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié tiennent compte des—et je ne veux pas utiliser le terme «contraintes», parce qu'il n'a pas la connotation que je souhaite—des réalités de la Loi sur la protection des renseignements personnels, de sorte que, par exemple, les décisions de la commission ne sont pas publiques et que ce qui devient public dans de nombreux cas particuliers, c'est, bien sûr, le point de vue des demandeurs éconduits. Nous n'allons pas donner à la presse des renseignements conflictuels ou non.

M. Wappel: Monsieur Harder, je ne parle pas ici de cas spécifiques. Je parle de la politique, et la politique actuelle de la CEIC et des Affaires extérieures, pour ce qui est du Salvador, c'est de procéder à une étude cas par cas.

M. Harder: C'est exact.

M. Wappel: Auriez-vous la gentillesse de donner au comité une réponse spécifique à la conclusion numéro 9 et les raisons pour lesquelles vous rejetez la déclaration du numéro 9 et préférez une étude cas par cas? Mon intention n'est pas de vous mettre dans une situation difficile, mais j'aimerais savoir pourquoi les deux ministères sont arrivés à la conclusion qu'une étude cas par cas est meilleure pour le Salvador que la suggestion faite ici.

M. Harder: La conclusion logique du paragraphe 9, tel que vous l'avez lu, c'est que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié devrait déclarer que tout individu est un réfugié au sens de la convention.

M. Wappel: Non, je ne pense pas que ce soit la conclusion logique. Je pense que la conclusion logique est bien ce qui est dit: «La suspension de toute autre expulsion.» Cela ne veut pas dire pour toujours, mais simplement qu'on arrête les expulsions, parce que. . . Et ensuite ils expliquent. Cela ne revient pas à dire que tout individu venant ici est un réfugié. Je pense, sauf votre respect, que vous comprenez mal.

M. Harder: Si la situation dans le pays était telle que nous ne puissions procéder à un renvoi, la prise de décisions de la commission devrait refléter cela.

[*Texte*]

Mr. Wappel: What I'm trying to get at is that this particular paper, which has obviously had some thought put into it and is based on some investigation and some facts, comes to a conclusion different from yours. I would like to know what your response is as to why you choose your conclusion over their conclusion. That's a decision you will make, of course, but I'm asking for your reasons for concluding that case by case is better than suspension of further deportations as recommended in this paper. In this way we can respond to that group and give them the answer as to why deportations will not in fact be suspended but rather be dealt with on a case-by-case basis.

In conclusion, as I gather it there is no fixed manual of procedure which provides that information must flow in a particular manner. Would you not agree there's a possibility of error if that is the case, and that there may be removals to El Salvador where instead of the people finding themselves back in their old job, as you put it, they may in fact find themselves in a far more grave situation? Would it not then be better to have a manual of procedure followed in cases specifically of El Salvador, which we already agreed is one of only two countries on this political prisoners and oppressed persons designated class. That's a long question, but I hope you have the drift of it.

The Chairman: I think we're asking for a written response. Could we have commitment to that?

Mr. Harder: Certainly.

The Chairman: One of the items that might be helpful would be a case or two with the names taken out of them, where you could demonstrate how the flow through works. It would be a good way of demonstrating to ordinary simple-minded Members of Parliament who can understand human cases like that.

I'd like to get my chance now to turn briefly to China. We provided the information for you in advance over a long period of time along with comments by our research department. I would therefore presume you had a chance to respond and if you haven't and don't have this document, I'll try to outline some of it for you.

Introducing Mr. Fairweather and going back to the question started by Mr. Harder, we definitely want your system, our system, to have integrity. We want it to express the compassion and generosity Canadians have. When Canadians make a commitment to people and ministers make a commitment, we want that commitment kept to the letter, because if it isn't, this destroys the integrity of our country, our nation and our government.

I believe this may have occurred in that case. Just before I relate back to the Chinese situation, one thing that destroys the integrity of Canadians is when they see non-Canadian citizens, including immigrants who are here on visas, charged with a crime and, upon conviction, they are not forthwith sent from our country. This destroys our whole ability to be generous and the integrity of your system. I would like to know how many non-citizens of Canada have been charged

[*Traduction*]

M. Wappel: Ce que j'essaie de montrer, c'est que cette étude particulière, qui témoigne d'une réflexion sérieuse et qui s'appuie sur certaines recherches et certains faits, parvient à une conclusion qui diffère de la vôtre. J'aimerais connaître votre réponse quant aux raisons pour lesquelles vous avez choisi votre conclusion plutôt que la leur. C'est à vous de décider, bien sûr, mais je vous demande les raison qui vous ont amené à conclure qu'une étude cas par cas est préférable à la suspension de toute autre expulsion recommandée dans cette étude. Nous pourrons ainsi répondre à ce groupe et leur expliquer pourquoi les expulsions ne seront pas suspendues, mais étudiées cas par cas.

Pour conclure, je crois comprendre qu'il n'y a pas de manuel de procédure établi qui indique que l'information doit circuler d'une manière particulière. N'êtes-vous pas d'avis, si c'est vraiment le cas, que cela ouvre la porte à des erreurs et qu'il y a peut-être des renvois au Salvador où, au lieu de reprendre leur ancien emploi, comme vous dites, les gens se retrouvent parfois dans des situations beaucoup plus graves? Ne vaudrait-il pas mieux alors suivre un manuel de procédure pour les cas spécifiques du Salvador, qui, nous avons été d'accord pour le reconnaître, est l'un des deux pays dans cette catégorie désignée de prisonniers politiques et de personnes opprimées? C'est une question assez longue, mais j'espère que vous voyez où elle veut en venir.

Le président: Je pense que c'est une réponse écrite que nous aimerions avoir. Pouvons-nous compter sur vous?

M. Harder: Certainement.

Le président: Il pourrait être utile d'avoir dans cette réponse un cas ou deux grâce auxquels, après avoir enlevé les noms, vous pourriez montrer comment se déroulent les choses. Ce serait une bonne façon d'expliquer cela à des députés ordinaires un peu simplets qui arrivent à comprendre des problèmes humains comme ceux-là.

J'aimerais maintenant qu'on me permette de passer rapidement à la Chine. Cela fait longtemps que nous vous transmettons de l'information accompagnée des commentaires de notre service de recherche. Je présumerai donc que vous avez eu l'occasion de répondre, et si vous ne l'avez pas fait et si vous n'avez pas ce document, j'essaierai d'en résumer certaines parties pour vous.

M. Fairweather est ici, et pour revenir à la question initialement posée par M. Harder, nous souhaitons sans aucun doute l'intégrité de votre système, notre système. Nous voulons qu'il reflète la compassion et la générosité des Canadiens. Lorsque les Canadiens s'engagent auprès des gens et que les ministères s'engagent, nous voulons que cet engagement soit respecté à la lettre, parce que s'il ne l'est pas, cela nuit à l'intégrité de notre pays, de notre nation et de notre gouvernement.

Je pense que c'est ce qui s'est passé dans ce cas. Avant de revenir à la situation en Chine, je dirais que l'une des choses qui nuisent à l'intégrité des Canadiens, c'est lorsqu'ils voient que des citoyens non canadiens—y compris des immigrants qui sont ici avec des visas—accusés d'un acte criminel, après leur condamnation, ne sont pas renvoyés immmédiatement de notre pays. Cela nous met dans l'impossibilité d'être généreux et nuit à l'intégrité de notre

[*Text*]

and convicted of crimes and still remain in Canada. What is the median time period that people usually stay post-conviction? Do you have any such figures?

Mr. Fairweather: I haven't the slightest idea what it would be. I would very much doubt, with great respect to the chair, that the statistics are kept on citizenship or non-citizenship, but perhaps your researchers can say something on this. Citizens and non-citizens are entitled to the fundamental justice provisions of the Canadian Charter and the Canadian judicial system. That includes—because Parliament said so—an appeal when a removal order is executed. What I can find out for the chair and the committee is how long it takes from the appeal being launched to its conclusion.

• 1700

The Chairman: What do you think, roughly? What do you think the median time might be?

Mr. Fairweather: I don't want to think roughly; I want to think accurately.

The Chairman: I'd be curious to know what you think and then to get the actual and see how close your feeling is to the reality. Because the Canadian people seem to think it's forever, and I would like—

Mr. Fairweather: I think the Canadian people have been ill advised because of the media that picks up on some high-profile cases.

The Immigration Appeal Division just recently had an extrordinarily interesting talk from a detective of the Metropolitan Toronto Police, who's asked us not to use generic... He didn't do the criminal one; I did that myself, because I've been listening to this all my life—criminal this, criminal that. But the gang, the use of word "gang": there are aspects of gangs taken—I don't even want to say right to left—but through the whole spectrum. There's the rather sad gang of disillusioned young people in school situations. Sadly, some of them perpetrate crimes of violence, not against any other human, but against property. Then there are the gangs going through the gradations to those involving drugs. Those cases invariably would mean the appeal would not be successful. But I'll find out how long it takes.

The Chairman: I'd be interested to know how long it takes, and I'd be interested to have you justify—

Mr. Fairweather: I would have thought 12 to 14 months.

The Chairman: I was just curious to have... This is an opportunity before the committee for you to provide us with statistics, for reasons, and sort of to demonstrate to the Canadian public the system does have integrity, there is a system in place that in fact assures this should not and cannot happen and only happens in these rare cases we happen to hear about in the paper.

[*Translation*]

système. J'aimerais savoir combien de non-citoyens du Canada ont été accusés et condamnés pour des crimes et restent malgré tout au Canada. Quelle est la période de temps moyenne pendant laquelle les gens restent habituellement après leur condamnation? Est-ce que vous avez ce genre de chiffres?

M. Fairweather: Je ne sais absolument pas quelle peut être cette période. Je doute fort, sauf le respect que je dois au président, que l'on ait des statistiques sur la citoyenneté ou la non-citoyenneté, mais vos recherchistes ont peut-être quelque chose à ajouter là-dessus. Les citoyens et les non-citoyens peuvent invoquer les mêmes dispositions juridiques fondamentales de la Charte canadienne et du système judiciaire canadien. Ce qui comprend, parce que le Parlement l'a dit, un appel lorsqu'une ordonnance de renvoi est mise à exécution. Ce que je peux trouver pour le président et le comité, c'est la période qui s'écoule entre le moment où l'appel est lancé et le moment où il arrive à sa conclusion.

Le président: Combien de temps, à peu près? Quelle est la période moyenne à votre avis?

M. Fairweather: Je ne peux pas penser en termes d'à peu près, je peux penser en termes exacts.

Le président: Je serais curieux de savoir ce que vous pensez et d'obtenir ensuite la durée exacte et de voir si votre estimation est proche de la réalité. Parce que les Canadiens ont l'air de penser que c'est une éternité, et j'aimerais...

M. Fairweather: Je pense que les Canadiens ont été mal informés à cause des médias, qui choisissent des cas notoires.

Un détective de la police de la communauté urbaine de Toronto a récemment fait un exposé extrêmement intéressant à la Section d'appel de l'immigration et nous a demandé de ne pas utiliser de termes génériques... Il n'a pas parlé de criminels; je l'ai fait moi-même, parce que j'ai entendu cela toute ma vie—machin criminel, truc criminel. Mais la bande, l'utilisation du terme «bande»: on parle de bandes—je ne veux pas dire à droite et à gauche—mais de tous les côtés. Il y a la bande assez triste des jeunes gens désabusés dans les écoles. Malheureusement, certains d'entre eux commettent des actes de violence, pas contre d'autres humains, mais des dommages matériels. Puis on a ensuite tous les types de bandes, jusqu'à celles qui s'occupent de drogue. Invariablement, dans ces cas-là, l'appel échouerait. Mais je trouverai combien de temps cela prend.

Le président: Cela m'intéresserait de savoir combien de temps cela prend, et j'aimerais que vous justifiiez...

M. Fairweather: Je dirais comme cela 12 à 14 mois.

Le président: J'étais juste curieux... C'est une occasion pour vous de donner au comité des statistiques, des raisons, et, en quelque sorte, de démontrer au public canadien que l'intégrité du système est indiscutable, qu'il existe bien un système qui assure que cela ne devrait pas se produire et ne peut pas se produire et se produit uniquement dans ces rares cas dont nous entendons parler dans le journal.

[*Texte*]

Mr. Harder: Mr. Chairman, I'd like to refer to you a report that I'm quite prepared to share with the committee. It's a study being done on criminality among the foreign-born. If you look at the percentage of the Canadian population that is foreign-born—

Mr. Fairweather: It is 16.2%.

Mr. Harder: Thank you. The percentage of the federal prison population that is foreign-born is 10.2%. I raise that only to observe, as this report does, that the foreign-born are demographically under-represented in the prison population—just as a point of reference.

The second point I'd like to comment on is your rhetorical notion that upon conviction there should be a removal. Some would argue that people should pay the price for the crime. We could be in a position where people could be removed—to follow the logic of your comment—and not in a sense pay the price for the crime.

I think there is a happy medium here that we achieve between the department and the Immigration Appeal Division, and that is we often hold hearings in prisons involving people who are serving time and are subject to removal from Canada under the Immigration Act, so that after an appropriate period we remove them post-sentence.

The Chairman: Well, I think most Canadians would agree that anyone who has not gained Canadian citizenship and is convicted of a violent crime pays for that through service in jails—that the Canadian taxpayer pays for again, but pays his price—may in fact have been rehabilitated in the process. It is highly unlikely, but he may have been. But Canadians don't want those people to come out of jail and then gain their citizenship. They do not think the privilege of Canadian citizenship should be extended to those who would break the laws before they become Canadian citizens.

Mr. Harder: The acts of Parliament do allow this.

The Chairman: I realize that. I'm trying to say to you that's of concern to Canadians and may be an area we need to look at in more detail. But at the—

Mr. Wappel: Mr. Chairman, that's important, Mr. Harder's answer. The acts of Parliament allow this to happen. Could you expand on that, please?

• 1705

Mr. Harder: The Immigration Appeal Division has the humanitarian compassionate jurisdiction. Parliament gave them that.

[*Traduction*]

M. Harder: Monsieur le président, j'aimerais vous renvoyer à un rapport que je suis disposé à mettre à la disposition du comité. C'est une étude qui a été faite sur la criminalité chez les individus nés à l'étranger. Si vous regardez le pourcentage de la population canadienne née à l'étranger. . .

M. Fairweather: Il est de 16,2 p. 100.

M. Harder: Merci. Le pourcentage de la population des prisons fédérales qui est née à l'étranger est de 10,2 p. 100. Je soulève ce point uniquement pour faire remarquer, comme le fait ce rapport, que les individus nés à l'étranger sont, d'un point de vue démographique, sous-représentés dans la population des prisons—juste comme point de référence.

Le deuxième point sur lequel j'aimerais faire un commentaire, c'est votre notion théorique selon laquelle il devrait y avoir renvoi dès qu'il y a condamnation. Certains diront que les gens doivent payer pour les actes criminels qu'ils ont commis. On pourrait se retrouver dans une situation où les gens pourraient être renvoyés—pour suivre la logique de votre commentaire—et, dans un sens, n'auraient pas à payer pour leurs actes criminels.

Je pense que nous arrivons à un juste milieu entre le ministère et la Section d'appel de l'immigration, c'est-à-dire que nous organisons souvent dans les prisons, des audiences auxquelles participent des gens qui purgent une peine et qui sont susceptibles d'être renvoyés du Canada aux termes de la Loi sur l'immigration, en sorte que, après une période convenable, nous les renvoyons après le prononcé de la sentence.

Le président: Eh bien, je pense que la plupart des Canadiens seraient d'accord pour que quiconque n'a pas obtenu la citoyenneté canadienne et est accusé d'un crime de violence paie en purgeant une peine de prison—ce que le contribuable canadien paie encore une fois, mais qu'il paie son prix. . . c'est tout à fait improbable, mais il est possible que cette peine permettre de le réhabiliter. Mais les Canadiens ne veulent pas que ces individus sortent de prison et obtiennent ensuite leur citoyenneté. Ils ne pensent pas que le privilège de la citoyenneté canadienne devrait être offert à ceux qui enfreignent les lois avant même de devenir des citoyens canadiens.

M. Harder: Les lois adoptées par le Parlement permettent cela.

Le président: J'en suis bien conscient. Je suis en train d'essayer de vous dire que cela préoccupe les Canadiens et que nous devrions peut-être nous pencher sur cette question de façon plus détaillée. Mais. . .

M. Wappel: Monsieur le président, c'est important, la réponse de M. Harder. Les lois votées par le Parlement permettent que cela se produise. Pourriez-vous donner plus de détails, s'il vous plaît?

M. Harder: La Section d'appel de l'immigration peut invoquer des considérations humanitaires. C'est le Parlement qui le lui a permis.

[*Text*]

Mr. Wappel: But the norm is if you are convicted of a crime—and we will use for the sake of argument violent crime—you are removed if you are not a Canadian citizen, unless the law provides otherwise through appeals. Is that not accurate?

Mr. Harder: That is correct.

Mr. Wappel: The present law assumes that but for an unusual circumstance or on humanitarian and compassionte grounds, a person who has been convicted of a violent crime in this country and who is not a citizen will in fact be removed. Is that not an accurate statement?

Mr. Harder: Yes.

Mr. Wappel: It is important that we get that, because I don't know that anybody knows that.

The Chairman: I think it is important to have this clarified, because Canadians want to know that.

At any rate, my concern and time as to the Chinese... You have said to us that among the people we need are people with skills, intelligence, integrity. As a result of that, let us turn to the Chinese students and see if our integrity has matched theirs in their rejection in some cases.

This comes back to where does power come from, where does authority come from and the implementation. The Minister of External Affairs makes a statement that is understood and interpreted by these young people themselves, by Members of Parliament like myself, and we go out and carry that interpretation and that message forward. Then it is given to the Immigration Department to implement through the Immigration and Refugee Board and we find out that word is broken.

Let me give you the example. This is on page one of the Chinese students' brief to this committee, which we all received. Actually it is appendix 7. I am reading from paragraph 3. This is the minister's explanation of OMIS399.

> It should be borne in mind that these provisions apply to all persons who have in some way individually embarrassed their government and in so doing have exposed themselves to severe sanctions should they return. Chinese authorities have publicly indicated that students in Canada share the blame for the turmoil in China.
>
> In view of this, all requests for permanent residence are to be evaluated sympathetically and on an urgent basis

I would have thought that as well as an urgent basis, it was also compassionate, generous, equal and fair. We have been given individual class case basis where the same people on the same plane from the same conditions arriving at the same time have applied in Vancouver, Calgary, and Toronto and all received different treatment and different responses—again, similar cases handled by boards that are subjectively primarily the same.

[*Translation*]

M. Wappel: Mais normalement, si vous êtes accusé d'un acte criminel—et pour cette discussion, nous prendrons le crime de violence—vous êtes renvoyé si vous n'êtes pas citoyen canadien, à moins que la loi n'en dispose autrement au moyen d'appels. N'est-ce pas exact?

M. Harder: C'est exact.

M. Wappel: La loi actuelle postule que, en l'absence de circonstances inhabituelles ou de considérations humanitaires, un individu qui a été accusé d'un crime de violence dans ce pays et qui n'est pas citoyen sera renvoyé. N'est-ce pas exact?

M. Harder: Oui.

M. Wappel: Il est important que l'on comprenne bien cela, parce que je ne sais pas si les gens le savent.

Le président: Je pense qu'il est important d'éclaircir ce point, parce que les Canadiens veulent savoir cela.

Quoi qu'il en soit, pour la Chine... Vous nous avez dit que parmi les gens dont nous avons besoin, il y a les gens qualifiés, intelligents, intègres. Tournons-nous donc vers les étudiants chinois et voyons si notre intégrité a été égale à la leur lorsque nous les avons rejetés dans certains cas.

Cela nous ramène à la question de savoir qui a le pouvoir, qui a l'autorité et qui est chargé de l'application. Le ministère des Affaires extérieures fait une déclaration qui est comprise et interprétée par ces jeunes gens, par des députés comme moi-même, et nous faisons ensuite circuler cette interprétation et ce message. Puis il est donné au ministère de l'Immigration pour être appliqué par l'intermédiaire de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, et nous apprenons que cette parole n'a pas été tenue.

Laissez-moi vous donner un exemple. C'est à la première page du mémoire des étudiants chinois présenté à ce comité, que nous avons tous reçu. En fait, c'est l'annexe 7. Je lis le paragraphe 3. Voici l'explication du OMIS399 donnée par le ministre.

> On devrait garder présent à l'esprit que ces dispositions s'appliquent à toutes les personnes qui ont d'une façon ou d'une autre embarrassé personnellement leur gouvernement et, ce faisant, se sont rendues passibles de graves sanctions si elles rentraient dans leur pays. Les autorités chinoises ont indiqué publiquement que les étudiants au Canada sont également à blâmer pour l'agitation en Chine.
>
> Cela étant, toutes les demandes de résidence permanente doivent être évaluées avec compassion et de façon urgente.

Il m'aurait semblé qu'elles devaient l'être de façon urgente, mais aussi humanitaire, généreuse, égalitaire et juste. On nous a accordé la catégorie des cas individuels, et les mêmes personnes dans le même avion fuyant la même situation et arrivant en même temps ont fait des demandes à Vancouver, Calgary et Toronto et ont toutes reçu des traitements différents et des réponses différentes—encore une fois, des cas similaires traités par des commissions qui sont essentiellement subjectivement les mêmes.

[*Texte*]

It was my understanding when the minister brought this out that this is what she meant; it was almost amnesty. We were reaching out and Canada reached out with a great deal of compassion to these young people, and these young people came forth in good faith. They have come forth in good faith and they have now been rejected.

I understand from officials I talked to that External doesn't like it; but Immigration said you wanted us to review them, we reviewed them and here they are. Meanwhile these young people are caught in the middle. I think this special program needs re-evaluation. I hope that none will be deported on the basis of these orders pending such a review.

Mr. Harder: Mr. Chairman, with all due respect, I think you are mixing apples and oranges.

The Chairman: Could well be.

Mr. Harder: The Immigration and Refugee Board deals on a case-by-case basis with those people who come forward and seek the protection of Canada under the Geneva Convention. We have had a significant number of Chinese applications that have been dealt with either at initial and then referred to full hearing. It is true that there has been over time a large number of rejected cases of Chinese nationals from the Immigration Refugee Board. If that is what you are talking about, that is true.

• 1710

The Chairman: Yes.

Mr. Harder: Now under the program that the minister announced, it was indeed a generous program, it was interpreted generously, and we have landed in Canada through this program more students than we believe to have been in Canada at the time of Tiananmen. So the Chinese student program was among the most generous gestures, not only of this government, but of other governments in response to Tiananmen.

The Chairman: How many were rejected?

Mr. Harder: I can get you that number. Not very many.

The Chairman: How many do you think? I am interested to guess at what is in your mind.

Mr. Harder: Mr. Chairman, I am not going to guess.

The Chairman: Okay, I don't expect you to guess. All right.

Mr. Harder: I reminded you earlier that I believe in the Will Rogers dictum, "always tell the truth, you don't have to remember as much".

The Chairman: Okay. Well, I can suggest to you that we are not talking about 10, 20, or 100. We are talking about hundreds.

This program. . . Young people came forward on the basis that they made the assumption that I and others like me interpreted what the minister said to be almost a blanket, and if you weren't involved in any heavy criminal activity or something along this line, you were going to be in.

[*Traduction*]

Je crois comprendre que lorsque la ministre a avancé cela, c'est ce qu'elle voulait dire; c'était presque l'amnistie. Nous tendions la main, et le Canada tendait la main avec beaucoup de compassion à ces jeunes gens, et ces jeunes gens sont venus en toute bonne foi. Ils sont venus en toute bonne foi, et maintenant ils sont rejetés.

D'après les agents à qui j'ai parlé, les Affaires extérieures n'aiment pas cela; mais l'Immigration nous a dit que vous vouliez que nous examinions ces cas, nous les avons examinés et les voilà. Entre temps, ces jeunes gens se retrouvent coincés au milieu. Je pense que ce programme spécial a besoin d'être évalué. J'espère qu'aucun de ces jeunes gens ne sera expulsé en attendant cette réévaluation.

M. Harder: Monsieur le président, sauf votre respect, je pense que vous mélangez les torchons et les serviettes.

Le président: C'est bien possible.

M. Harder: La Commission de l'immigration et du statut de réfugié examine cas par cas la situation de ces gens qui sont venus à nous et ont demandé la protection du Canada aux termes de la Convention de Genève. Nous avons eu un nombre important de demandes chinoises qui ont été traitées soit initialement, soit envoyées pour audience. Il est vrai que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a rejeté un grand nombre de cas de ressortissants chinois. C'est sans doute ce dont vous voulez parler.

Le président: Oui.

M. Harder: Maintenant, au titre du programme annoncé par le ministre, c'était un programme vraiment généreux, il était interprété généreusement, et nous avons accueilli au Canada, par l'intermédiaire de ce programme, plus d'étudiants qu'il n'y en avait, selon nous, au Canada au moment de T'ien au Men. Le programme pour les étudiants chinois était donc un geste des plus généreux, non seulement de ce gouvernement, mais aussi des autres gouvernements en réponse à T'ien au Men.

Le président: Combien ont été rejetés?

M. Harder: Je peux obtenir ce chiffre pour vous. Pas beaucoup.

Le président: Combien à votre avis? J'aimerais savoir combien vous diriez.

M. Harder: Monsieur le président, je ne veux pas deviner.

Le président: D'accord, je n'attendais pas de vous que vous deviniez. Très bien.

M. Harder: Je vous ai rappelé précédemment que je croyais à ce dicton de Will Rogers: «Dites toujours la vérité, vous aurez à vous souvenir de moins de choses.»

Le président: D'accord. Eh bien, je peux vous dire que nous ne parlons pas ici de 10, 20 ou 100. Nous parlons de centaines.

Ce programme. . .Ces jeunes gens sont venus à nous parce qu'ils présumaient que moi et les autres comme moi interprétions les paroles de la ministre comme étant presque d'une portée générale, et si vous n'étiez pas impliqué dans des activités criminelles graves, ou quelque chose de ce genre, vous deviez être accepté.

[*Text*]

These people are rejected and they are rejected inconsistently. I would like to find out if in fact there have been equivalent cases rejected differently by post, by where they applied, because of the nature of attitudes that may have been racial, may have been pressure, may have been many other things, or misunderstandings or misinterpretation.

So whose policy prevails? The minister came out and made the statement, made the policy that directed. Who prevails, the minister's statement or the Immigration Department's action in this case? And are you at all unsatisfied or unhappy? Do you think there may have been inconsistencies in this process?

Mr. Stewart: I would just like to make sure you're now speaking about people who were in Canada at the time of Tiananmen Square.

The Chairman: Or at the time of the progam until the program was announced closed. We're all talking in those same parameters, and I was in favour of closing the program at the time we closed it, but I am saying that those who were within that parameter should be treated equally and fairly.

Mr. Stewart: Where the Department of External Affairs comes into it has been on the question of the spouses and dependants of the people who are in Canada—who are still in China.

The Chairman: I would be interested to hear your comments on that.

Mr. Stewart: Yes. I just say we have been talking about removals and we have our second tranche here if you want to get into processing.

The Chairman: We are almost bridging to it.

Mr Stewart: So if you would like to address this question, I would like to invite Ms Cupples up, who is our expert.

The Chairman: The first thing I want to know is the interrelationship between the two departments. If you implement a policy like this, are you not responsible to see that the spirit and intent of that policy are maintained, and are you convinced the spirit and intent of this policy have been maintained?

Mr. Harder: This policy was announced by Employment and Immigration Canada, implemented by Employment and Immigration Canada, implemented in the most generous way. I think the decision-making reflects that.

The Chairman: At any rate, you were saying to me you feel that in the statement I just read, spirit and intent were met, maintained.

Mr. Harder: Yes.

The Chairman: Are you also willing to say to me that it was met fairly and consistently across Canada?

Mr. Harder: Mr. Chairman, as consistently as is possible in any system that is human, involves many cases, and is across a large country. We are all concerned with consistency; it is a preoccupation of any process that exercises human judgment.

[*Translation*]

Ces gens ont été rejetés, et ils l'ont été de façon illogique. J'aimerais que l'on détermine si des cas équivalents ont été rejetés différemment selon le poste, selon l'endroit où la demande a été faite, à cause d'attitudes peut-être racistes, à cause peut-être de pressions, d'autres choses peut-être, ou de malentendus.

Alors quelle politique applique-t-on? La ministre a fait cette déclaration, a établi la politique qui prévalait. Qu'est-ce qui prévaut? La déclaration de la ministre ou l'action du ministère de l'Immigration dans ce cas? Et êtes-vous le moindrement déçus ou mécontents? Pensez-vous que ce processus ait pu être illogique?

M. Stewart: Je voudrais juste m'assurer que vous ne parlez pas ici de gens qui étaient au Canada au moment de T'ien an Men.

Le président: Ou au moment du programme, avant que l'on annonce que ce programme était interrompu. Nous parlons tous des mêmes conditions, et j'étais favorable à l'interruption du programme au moment où il a été interrompu, mais ce que je suis en train de dire, c'est que ceux qui étaient dans ces conditions devraient être traités de façon semblable et équitable.

M. Stewart: C'est lorsqu'il est question des conjoints et des personnes à charge des gens qui sont au Canada—qui sont toujours en Chine—que le ministère des Affaires étrangères se retrouve impliqué.

Le président: J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

M. Stewart: Oui. Je dis seulement que nous avons parlé des renvois, et nous avons ici notre deuxième tranche, si vous voulez vous lancer dans le traitement.

Le président: Nous y arrivons presque.

M. Stewart: Dans ce cas, si vous voulez traiter de cette question, j'aimerais inviter M^me^ Cupples, qui est notre expert.

Le président: La première chose que j'aimerais savoir, c'est le type de relations qui existent entre les deux ministères. Si vous mettez une politique telle que celle-ci en application, n'est-ce pas à vous de vous assurer que l'esprit et le propos de cette politique sont préservés? Et êtes-vous sûrs que l'esprit et le propos de cette politique ont bien été préservés?

M. Harder: Cette politique a été annoncée par Emploi et Immigration Canada, mise en application par Emploi et Immigration Canada, mise en application le plus généreusement du monde. Je pense que cela est reflété par la prise de décisions.

Le président: Quoi qu'il en soit, vous me disiez que vous aviez le sentiment que, dans la déclaration que je viens de lire, l'esprit et le propos étaient respectés, préservés.

M. Harder: Oui.

Le président: Seriez-vous aussi prêt à me dire qu'ils ont été respectés de façon équitable et logique d'un bout à l'autre du Canada?

M. Harder: Monsieur le président, avec autant de logique qu'il est possible dans un système humain qui s'occupe de nombreux cas et qui est appliqué dans un grand pays. Nous sommes tous soucieux de logique; c'est une préoccupation inhérente à tout processus où le bon sens humain est nécessaire.

[*Texte*]

• 1715

The Chairman: Mr. Fairweather, the Immigration and Refugee Boards across Canada are consistent and fair and there would not be differences of judgments, culturally and sociologically, from coast to coast?

Mr. Fairweather: Well, not culturally. The claims from the People's Republic of China have changed very substantially since Tiananmen Square and are now down around 16% to 18%. They're case by case. Mr. Harder says we have on our board 275 members. I would suspect that there could be a difference, given the pattern, depending on from whence the claimants came.

The Chairman: Is it possible that a person could have applied twice: once in Vancouver and been turned down, and have another similar application going in another part? That could not happen?

Mr. Fairweather: No. But a person can, because he or she thinks that there might be a different decision in Montreal or St. John's, Newfoundland, move around the country. We discourage that. It's expensive. In the criminal justice system it's tried too. Counsel will occasionally seek a judge who they think is... But the overall acceptance rate for the People's Republic of China, no question, has...

The Chairman: If I could show you an inconsistency, would you review it?

Mr. Fairweather: Oh, look—

The Chairman: Do you have the ability and the power to review it?

Mr. Fairweather: I have the ability to look at anything the chair asks, but I'm not the Court of Appeal. There's a Federal Court system, and if our decisions have been capricious, the Federal Court will tell us so. The rule of law prevails.

The Chairman: And who will finance that for these poor students going through the process?

Mr. Fairweather: The legal aid system, anywhere but in B.C.

Mr. Wappel: The taxpayer. Who else?

The Chairman: The second point takes us to how we've double-jeopardized these young people. Once we have identified them here as to be sent home, and they know they can't or feel they can't, their spouses, who are left there, apply for a visa to come and join them because they haven't seen them for three years, and because they are under an expulsion order, their spouses cannot come, but all their friends' spouses do come.

Mr. Stewart: We have with us today Colleen Cupples, who is the director of our Asia Pacific Programs Division and who has actually gone out to the embassy in Beijing to, among other things, discuss this particular issue. So I'd like Colleen to speak on this.

The Chairman: Good. Okay. I'd just like, because of time, yes, and we've got another whole set of hearings we want to proceed through... We're just trying to gain education here.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Fairweather, les commissions de l'immigration et du statut de réfugié sont équitables et logiques d'un bout à l'autre du Canada et, selon vous, il ne devrait pas y avoir de différences culturelles, sociologiques ou de jugements d'un bout du pays à l'autre?

M. Fairweather: Eh bien, pas culturelles. Les demandes de la République populaire de Chine ont changé de façon significative depuis T'ien an Men et sont maintenant descendues à 16 ou 18 p. 100. Elles sont traitées cas par cas. M. Harder dit que notre commission est composée de 275 membres. Il me semble donc qu'il pourrait y avoir une différence, selon l'endroit d'où viennent les demandeurs.

Le président: Se pourrait-il qu'un individu ait fait deux demandes? Une fois à Vancouver, où il aurait été rejeté, et une autre fois une demande similaire ailleurs? Cela ne pourrait pas se passer?

M. Fairweather: Non. Mais un individu peut, parce qu'il pense que la décision pourrait être différente à Montréal ou à Saint-Jean (Terre-Nevue), circuler dans le pays. Nous décourageons cela. Cela revient cher. C'est aussi jugé par le système de justice pénale. Des avocats cherchent parfois un juge dont ils pensent que...Mais le taux d'acceptation générale pour la République populaire de Chine a sans aucun doute...

Le président: Si je pouvais vous mettre un illogisme sous les yeux, procéderiez-vous à un examen?

M. Fairweather: Oh, écoutez...

Le président: Avez-vous la possibilité et le pouvoir de l'examiner?

M. Fairweather: J'ai la possibilité de regarder tout ce que le président me demande de regarder, mais je ne suis pas la cour d'appel. Il y a la Cour fédérale, et si nos décisions ne sont pas rigoureuses, la Cour fédérale nous le dira. C'est la loi qui décide.

Le président: Et qui se chargera du financement pour ces pauvres étudiants qui doivent passer par là?

M. Fairweather: Le système d'aide juridique, partout, sauf en Colombie-Britannique.

M. Wappel: Le contribuable. Qui d'autre?

Le président: Avec le deuxième point, nous arrivons à la façon dont nous avons doublement mis ces jeunes gens en danger. Une fois que nous les avons identifiés comme devant être renvoyés dans leur pays—et ils pensent ou savent qu'ils ne peuvent pas y retourner—leurs conjoints, qui sont restés là-bas, font une demande de visa pour venir les rejoindre parce qu'ils ne les ont pas vus depuis trois ans, et parce qu'ils ont reçu une ordonnance d'expulsion, leurs conjoints ne peuvent pas venir, mais tous les conjoints de leurs amis peuvent venir.

M. Stewart: Nous avons avec nous aujourd'hui Colleen Cupples, qui est la directrice de notre Direction des programmes de l'Asie et du Pacifique, et qui s'est rendue à notre ambassade à Pékin pour, entre autres, discuter de cette question particulière. Alors j'aimerais que Colleen prenne la parole là-dessus.

Le président: Bien, d'accord. J'aimerais simplement, à cause du temps, oui, et nous avons toute une autre série de séances... Nous essayons juste de compléter notre éducation ici.

[*Text*]

Mr. Stewart: Well, by all means—

The Chairman: On this one of course I would ask for a written formal response to what the Chinese students have said here so that we as a committee can reply to them in a manner that is appropriate and fair and full. Would that be possible?

Mr. Heap: I'd like to ask a further question for information, which might be sent to us, based not on the study we have before us but on Mr. Harder's remark. I think he mentioned that there are 2,900 people on the no deport list. Is that correct?

Mr. Harder: They are on the list of, that is to say, Lebanese and PRC rejected refugee claimants.

Mr. Heap: Could we have a breakdown of how many from the PRC and how many from Lebanon?

Mr. Harder: Roughly 2,900; that is to say, 2,000 PRC, 900 Lebanese. I could be out within—

Mr. Heap: That is 2,900 just from the PRC?

Mr. Harder: That is correct.

A voice: It is 2,200 from the PRC.

The Chairman: I would like to express a special appreciation to Mr. Harder. He has been at the last, I think, four or five meetings. He has been forthright and fair to us in a way that I haven't seen for a while.

I am very, very pleased with your patience, your presence, and, when you couldn't answer, the fact that you've got us the answers. So we thank you very much for that co-operation.

Mr. Harder: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: And I hope that when there are removals, they will be from everywhere but from Fraser Valley West and I'll be able to support you in them.

• 1720

Mr. Harder: Well, I think the people in Fraser Valley West will want to know that the system works, and the system includes removals.

The Chairman: Thank you, Mr. Harder. Thank all your officials for coming too. We really appreciate that.

We will now bridge to the next subject, which is the subject on processing in our posts abroad. We have done the usual thing and out-talked our time. Perhaps you could pick up with your opening remarks, from where we've left off, and then we will get right into the questions. You should understand that when we ask questions, they are not in anger. With these questions, we are trying to gain understanding. If they are off base, let us know. We need the information to help us correct that, so that when we travel to the posts, we will have some understanding of what we are hearing.

[*Translation*]

M. Stewart: Eh bien,. . .

Le président: J'aimerais avoir une réponse formelle écrite à ce qu'ont dit ici les étudiants chinois afin que nous puissions leur répondre, en tant que comité, de façon adéquate et équitable et complète. Est-ce que ce serait possible?

M. Heap: J'aimerais poser une autre question pour notre gouverne, dont la réponse, qui pourrait nous être envoyée, se baserait non sur l'étude que nous avons devant nous, mais sur la remarque de M. Harder. Il me semble que nous avons mentionné qu'il y avait 2,900 personnes sur la liste des gens qui ne sont pas à expulser. Est-ce exact?

M. Harder: C'est-à-dire qu'ils sont sur la liste des demandeurs libanais et chinois du statut de réfugié qui ont été rejetés.

M. Heap: Pouvons-nous savoir combien il y a de gens de République populaire de Chine et du Liban?

M. Harder: A peu près 2,900; c'est-à-dire 2,000 de la République populaire de Chine et 900 du Liban. Je pourrais me tromper de. . .

M. Heap: C'est-à-dire 2,900 juste pour la République populaire de Chine?

M. Harder: C'est exact.

Une voix: C'est 2,200 de la République populaire de Chine.

Le président: J'aimerais tout particulièrement exprimer ma gratitude à M. Harder; il est venu aux quatre ou cinq dernières réunions, si je ne me trompe. Cela fait longtemps que je n'ai pas vu quelqu'un d'aussi franc et équitable.

Je vous suis très reconnaissant de votre patience, de votre présence et du fait que, lorsque vous n'étiez pas en mesure de répondre, vous nous avez obtenu une réponse. Nous vous remercions donc beaucoup de votre coopération.

M. Harder: Merci, monsieur le président.

Le président: Et j'espère que, lorsqu'il y aura des renvois, ils ne viendront surtout pas de Fraser Valley-Ouest, et je pourrai vous apporter mon appui.

M. Harder: Eh bien, je pense que les habitants de Fraser Valley-Ouest seront ravis d'apprendre que le système fonctionne et que les renvois sont prévus.

Le président: Merci, monsieur Harder. Je remercie également les fonctionnaires qui vous ont accompagné. Nous vous remercions pour votre témoignage.

Nous allons maintenant passer à notre prochain sujet, qui porte sur le traitement des demandes d'immigration à l'étranger. Comme d'habitude, nous avons dépassé le temps qui nous était imparti. Vous pouvez peut-être poursuivre en présentant vos remarques préliminaires, après quoi nous passerons directement aux questions. Permettez-moi de préciser que nos questions ne sont pas vraiment agressives. Elles nous permettent de mieux comprendre. Si elles ne sont pas pertinentes, n'hésitez pas à nous le dire. Nous avons besoin de nous informer, de manière à pouvoir comprendre les témoignages que nous entendrons lorsque nous nous rendrons dans les missions à l'étranger.

[*Texte*]

Mr. Stewart: I want to say that we genuinely do wish to be as helpful and informative as you would like us to be. We were not entirely certain as to how today's session would unfold, because we knew we had this kind of double-barrelled agenda, and knowing that this was the first time that External Affairs has been asked to come to your committee exclusively, I thought it best to ask colleagues to accompany me who could cover the rather broad range of issues that we thought might come up today, particularly given your interest in the posts in Asia.

I would like to introduce Colleen Cupples, who is the director of the Asia-Pacific Programs Division, in the Asia-Pacific Branch of External Affairs, and Bill Lundy, the director of Consular and Immigration Management Services. He is the person responsible for this devilishly difficult task of trying to translate the announced levels into targets for the posts, which ultimately get translated into resources for the post. Brian Davis is the new director for consular policy and immigration co-ordination in my branch. It is particularly useful, I think, given your focus, that Brian has just returned from three years in Hong Kong, and prior to that he was three years in Delhi. Given your interest in those posts, I think his participation in these discussions is going to be helpful. My name is Gavin Stewart and I am the Assistant Deputy Minister for Consular Immigration and Passport Affairs at the Department of External Affairs.

I had a longer statement, but I think you'll be glad that I have chopped it down considerably. I thought I would like to make a brief opening statement, if you will, simply to give perhaps a launching platform for the questions I know you're going to have. Thank you again, Mr. Chairman, for the invitation to address the committee on the delivery of the immigration program outside of Canada.

Although the Minister of Employment and Immigration is responsible to Parliament for the development and design of the immigration program, the delivery of the program can be accomplished only through the co-operative effort of many different departments. Immigration policy, legislation, regulations, levels, priorities, and classes of immigrants are determined by the Minister of Employment and Immigration and his department, in consultation with, among others, the Department of External Affairs, which has responsibility for the delivery of the program outside of Canada.

• 1725

Officers of the Department of External Affairs take the established policy decisions and the targets that have been set in the immigration annual report to Parliament and implement them abroad. Because policy and delivery are intertwined, contact between the Department of External Affairs and the CEIC must be and is very close.

I think it is important to note that a very large portion of immigration processing starts in Canada, where family members submit undertakings of assistance or family business job offers, employers seek permission to recruit foreign

[*Traduction*]

M. Stewart: Nous voulons sincèrement être utiles et vous fournir toutes les informations dont vous avez besoin. Nous ne savions pas exactement comment se passerait la séance d'aujourd'hui, en raison de l'ordre du jour double. D'autre part, puisque c'est la première fois que le ministère des Affaires extérieures est convoqué à votre comité exclusivement, j'ai pensé qu'il serait bon de me faire accompagner par des collègues, afin de pouvoir passer en revue l'éventail plutôt large de questions que nous serons amenés à aborder aujourd'hui, étant donné l'intérêt que vous portez aux missions canadiennes en Asie.

Permettez-moi de vous présenter Colleen Cupples, directrice des programmes de l'Asie et du Pacifique, au ministère des Affaires extérieures, et Bill Lundy, directeur des services consulaires et de la gestion de l'immigration. C'est à lui qu'incombe la tâche extrêmement difficile de déterminer, à partir des niveaux avancés, les objectifs cibles des missions dont dépendent les niveaux de ressources des postes. Brian Davis est le nouveau directeur de la politique consulaire et de la coordination de l'immigration, au sein de ma direction générale. Étant donné l'orientation que vous vous êtes donnée, je crois que la présence de Brian sera particulièrement utile, puisqu'il revient tout juste de Hong Kong, où il a passé trois années, avant d'avoir été en poste pendant trois autres années à New Delhi. Puisque vous vous intéressez à ces postes, je crois que sa participation au débat sera utile. Je suis Gavin Stewart, sous-ministère adjoint du Secteur des affaires consulaires, de l'immigration et des passeports, au ministère des Affaires extérieures.

J'avais préparé un long exposé, mais vous serez contents d'apprendre que je l'ai réduit considérablement. Je vais cependant vous présenter quelques remarques préliminaires qui serviront d'introduction aux questions que vous allez me poser. Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir demandé de venir parler au comité de la prestation du programme d'immigration à l'extérieur du Canada.

C'est le ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui est responsble devant le Parlement de l'élaboration et de la conception du programme d'immigration, mais la prestation de ce programme nécessite la collaboration de plusieurs ministères. La politique de l'immigration, la législation, les règlements, les niveaux, la priorité et les catégories d'immigrants sont définis par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et son personnel, en consultation, entre autres, avec le ministère des Affaires extérieures, qui est chargé de la prestation du programme à l'extérieur du Canada.

Les agents du ministère des Affaires extérieures en poste à l'étranger ont pour mission d'appliquer les décisions politiques et les niveaux cibles établis dans le rapport annuel de l'immigration au Parlement. La formulation des politiques et la prestation des programmes étant des aspects intimement liés, le ministère des Affaires extérieures et la CEIC doivent collaborer très étroitement.

Il importe de souligner qu'une très grande partie du traitement des demandes d'immigration commence au Canada. En effet, c'est ici que les membres de la famille s'engagent à venir en aide à un candidat à l'immigration ou à

[*Text*]

workers, fund managers seek approval to market an investor fund, and organizations submit refugee sponsorships. Visa offices act as a continuum for the processing which has been initiated in Canada.

I say this because I would like to address directly the perception that sometimes exists that we are two separate entities. This is a continuum, and we work very closely together. We—the Department of External Affairs—are fundamentally responsible for all Canadian government activities overseas, and this includes representing the programs of many different departments.

In the 1990s, just over half of all immigration resources abroad are devoted to non-immigrant aspects of the program—visitor interviews and visa issuance, student and temporary work authorizations, facilitation activities, and control and enforcement initiatives. Again, that is to register the point that not all our resources overseas are devoted to immigrant processing. Barely half our resources are devoted to immigrant processing.

There are now far more candidates for immigration to Canada every year than the Minister of Employment and Immigration proposes to admit. This results in delays for individual applicants not because of inefficiencies or lack of resources, but as a matter of policy. I want to be very clear on what I am saying there.

In his opening remarks Mr. Harder mentioned that 400,000 cases are in process right now. This year the Department of External Affairs has been asked to deliver approximately 185,000 landings from abroad. Right away that tells you that there are a lot more people out there in the process of migrating to Canada than the government's announced migration plan can admit. The point I am making here is that the backlogs, the processing times should not be simplistically attributed to a lack of resources or inefficiencies. Treasury Board has given us, we believe, sufficient number of resources to deliver the number of migrants we are expected to deliver.

With the present world situation pushing people to migrate for economic betterment, there will continue to be far more qualified people—and I emphasize the words "qualified people"—who will apply for admission to Canada than the government is prepared to admit in any given year. This will result in backlogs at all or most of our missions for the foreseeable future. The question which must be addressed is how to manage the resultant backlog in a manner which, if not pleasing to the applicant and their constituents, is fair and is seen to be fair. There cannot be obvious faults or inequities in the application of the law.

[*Translation*]

lui offrir un emploi dans l'entreprise familiale, que les employeurs présentent des demandes de recrutement de travailleurs étrangers, que les administrateurs de fonds demandent l'autorisation de placer l'argent d'un investisseur et que les organismes d'aide aux réfugiés parrainent l'immigration de certains réfugiés. Les bureaux des visas traitent en continu les demandes qui sont présentées au Canada.

Je précise cela parce qu'on a parfois l'impression que nous sommes deux entités distinctes. En fait, il y a une continuité et nous travaillons en très étroite collaboration. Le ministère des Affaires extérieures est le principal responsable des activités du gouvernement canadien à l'étranger, ce qui fait qu'il représente également les programmes de différents ministères.

Au cours des années 90, un peu plus de la moitié de toutes les ressources des bureaux d'immigration à l'étranger seront consacrées au volet du programme non axé sur l'immigration, à savoir les entrevues des visiteurs et la délivrance des visas, les autorisations pour études et travail temporaire, les activités d'animation et les initiataives de contrôle et d'application. Il ressort de tout cela, encore une fois, que toutes nos ressources à l'étranger ne sont pas affectées au traitement des demandes d'immigration lesquelles absobent seulement la moitié de nos ressources à peine.

Chaque année, le Canada reçoit beaucoup plus de demandes d'immigration que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est prêt à accepter. Cela entraîne des retards qui ne sont pas dus à un manque d'efficacité ou de ressources, mais plutôt aux politiques du gouvernement. Je veux être absolument clair là-dessus.

Dans ses observations préliminaires, M. Harder a signalé que 400,000 dossiers sont actuellement en cours de traitement. Cette année, le ministère des Affaires extérieures a reçu pour consigne d'accepter, de l'étranger environ 185,000 demandes d'établissement. En comparant ces deux chiffres, on s'aperçoit immédiatement que les candidats à l'immigration au Canada dépassent de loin le niveau fixé dans le plan annoncé par le gouvernement. Par conséquent, il est faux d'attribuer les arriérés et les retards de traitement au manque de ressources ou d'efficacité de nos bureaux à l'étranger. Nous pensons que les ressources qui nous ont été consenties par le Conseil du Trésor sont suffisantes pour traiter les dossiers des immigrants que nous sommes censés admettre au Canada.

La situation mondiale est telle qu'un grand nombre de personnes cherchent à immigrer pour améliorer leur situation économique. Les candidatures de personnes admissibles—et je souligne le mot «admissibles»—qui présenteront une demande d'immigration au Canada sont bien plus nombreuses que ce que le gouvernement est prêt à accepter au cours d'une année donnée. Cela entraînera des arriérés dans l'ensemble ou dans la plupart de nos missions, dans l'avenir prévisible. La question est de savoir comment gérer l'arriéré qui en résultera, d'une manière équitable et perçue comme telle, à défaut d'être conforme au souhait des candidats et de leurs répondants. Il ne faut absolument pas que l'application de la loi donne lieu à des erreurs ou des injustices évidentes.

[*Texte*]

Post targets are set after an analysis of the established levels for the coming year, with specific attention to the government-sponsored refugee quota. These targets are set with the understanding that the announced levels are not to be exceeded without Cabinet authorization. CEIC assigns Externals Affairs the specific portion of the level that is to be filled from abroad, the breakdown by component, and the number of cases destined to Quebec. As there is no regulatory authority to manage visa issuance or processing on a component basis—that is, by family class, independent, etc.—an effort is made to manage and shape the movement through the use of mission targets.

• 1730

We know your committee is interested in the subject of automation. The automation of visa offices is under way through two major departmental initiatives. One is called CAIPS, which stands for computer-assisted immigration processing system, and the other is called SIGNET, which stands for secure integrated global network.

The CAIPS system will replace the present manual, paper-based system with a fully automated, computerized system. It is now in place at all our U.S. posts, in Hong Kong and in London. Treasury Board has approved our funding and installation schedule to allow us to have 96% of all our processing on CAIPS by the end of fiscal year 1994-95. By the end of the current fiscal year, CAIPS will have been installed in Paris, Manila and Tokyo. New Delhi and 13 other posts are scheduled for installation in fiscal year 1992-93. The independent evaluations have confirmed that CAIPS significantly improves the effectiveness, efficiency and productivity of our operations, as well as the quality of service we can provide to applicants.

To add further support to the automation initiative, External Affairs obtained incremental funding and person-years from Treasury Board in 1989 to undertake an active program of providing immigration missions with other types of office automation equipment and software applications. This program is complementary to, but is taking place in advance of CAIPS. By the end of fiscal year 1990-91, 20 missions including New Delhi; Manila; and Kingston, Jamaica had been equipped, while a total of 34 missions will have been provided with these tools by the end of this fiscal year. The registry in New Delhi is now completely automated, and there is a trained programmer to solve problems as they occur. The goal is to provide office automation equipment to all missions not scheduled for early CAIPS implementation.

The standing committee has indicated specific interest in immigration processing at our posts in New Delhi and Hong Kong, and briefs have been provided to the committee. I would like to highlight a few measures that are being taken to improve the efficiency of these offices.

[*Traduction*]

Les niveaux cibles des missions sont fixés après analyse des niveaux établis pour l'année à venir, compte tenu du contigent de réfugiés parrainés par le gouvernement. Les niveaux cibles annoncés ne peuvent être dépassés sans autorisation spéciale du Cabinet. La CEIC indique aux Affaires extérieures les niveaux cibles qui doivent être respectés par les bureaux à l'étranger, la ventilation par éléments, ainsi que le nombre de cas attribués au Québec. Étant donné qu'aucun organisme de réglementation n'est chargé de gérer la délivrance ou le traitement des visas en fonction des éléments, c'est-à-dire en fonction de la catégorie d'immigrants: celle de la famille, des indépendants, etc.—nous nous efforcons de gérer et de régler le mouvement en nous servant des objectifs fixés pour chaque mission.

Nous savons que votre comité s'intéresse à l'automatisation. L'automatisation des bureaux des visas est entreprise actuellement dans le cadre de deux importantes initiatives ministérielles. La première est le SITCI qui désigne le Système informatisé de traitement des cas d'immigration, tandis que le second est le SIGNS, c'est-à-dire le Système d'information global normalisé sécuritaire.

Le SITCI est un système informatique entièrement automatisé qui est destiné à remplacer l'actuel système de traitement manuel des demandes. Il est actuellement installé dans toutes nos missions aux États-Unis, ainsi qu'à Hong Kong et à Londres. Le Conseil du Trésor ayant approuvé le budget et le calendrier d'installation, nous serons en mesure de traiter 96 p. 100 des demandes d'immigration au moyen du SITCI avant la fin de l'exercice 1994-1995. D'ici la fin du présent exercice, nous aurons installé le SITCI à Paris, Manille et Tokyo. New Delhi et 13 autres missions en seront dotées avant la fin de l'exercice 1992-1993. Des évaluations indépendantes ont établi que le SITCI peut améliorer de façon tangible l'efficacité, l'efficience et la productivité de nos opérations, ainsi que la qualité du service offert par nos bureaux des visas.

Afin d'appuyer l'initiative d'automatisation, le ministère des Affaires extérieures a obtenu du Conseil du Trésor, en 1989, un financement et un personnel supplémentaires pour mettre sur pied un programme visant à installer dans les services d'immigration d'autres types de matériel et de logiciel. Ce programme est destiné à compléter le SITCI et non à le supplanter. D'ici la fin de l'exercice 1990-1991, 20 missions, dont celles de New Delhi, de Manille et de Kingston, en Jamaique, en seront équipées, ce qui fait que 34 missions au total seront dotées de ce type de matériel d'ici la fin du présent exercice. Le registre de New Delhi est entièrement automatisé et nous disposons sur place d'un programmeur qui est chargé de régler les problèmes dès qu'ils surgissent. Nous nous sommes fixé comme objectif de doter en matériel de bureau automatisé toutes les missions qui n'ont pas bénéficié de la première vague d'installations.

Le comité permanent s'est montré intéressé par le traitement des demandes d'immigration dans nos missions de New Delhi et de Hong Kong. Il a reçu des mémoires à ce sujet. J'aimerais mettre en relief quelques unes des mesures qu'on à prises pour améliorer l'efficience de ces bureaux.

[*Text*]

A full immigration processing post will open in Bombay in late 1992. This office will be staffed with three incremental visa officers—that is, new staff—and a transfer of only one officer from the New Delhi mission. Bombay will be responsible for all the immigrant and visa processing in south India, relieving the staff in New Delhi from the time-consuming area trips now necessary to service this area. And you know that Bombay has the major international airport for India. This will enable Delhi to devote more staff to the predominantly north Indian immigrant movement.

Because the levels set for 1992 in the current five-year immigration plan call for increased levels of family-class migration, the targets set for New Delhi and many family-class processing posts has been substantially increased for 1992.

The staffing in our Hong Kong office will be augmented by six Canadian visa officers and a proportional number of local support staff as soon as additional office space can be fitted up. We believe that is likely by April of 1992. The increase in space will allow for a rationalization of the existing physical office, which will greatly enhance our operation. The CAIPS equipment was upgraded in March 1991 and the office has been automated with micro-computers.

I hope these opening remarks will serve as a useful starting point for your questions. Thank you.

• 1735

The Chairman: Thank you very much for your opening remarks. As we begin the questioning, I would like to say that we are extremely privileged to have very experienced people, such as Lukie and Puddester. They've moved back and forth between both of these posts and have sustained a high degree of integrity and wisdom and perseverance beyond what anyone could imagine, having seen the explosion that has occurred in the area and the difficulty the department had in the past, moving from Europe to Asia the necessary resources to reflect the demand and the need. So on that, I would compliment you and your staff over there.

Mr. Stewart: I thank you.

The Chairman: We will now begin our questioning with Mr. Wappel. I remind you, Mr. Wappel, that we have only about 20 minutes here, so we're only going to get started with the briefing. That and the notes have been helpful. We'll study it as we proceed in our visit.

Mr. Wappel: There are a lot of questions. I listened very carefully. I am very happy to hear, if I may be permitted a brief editorial, that finally something is getting going on the Indian subcontinent.

[*Translation*]

Un poste complet pour le traitement des demandes d'immigration sera ouvert à Bombay, à la fin de l'année 1992. Ce bureau sera doté de trois agents de visas supplémentaires auxquels viendra s'ajouter un agent en provenance de la mission de New Delhi. Les services de Bombay seront chargés du traitement de toutes les demandes d'immigration et de visas de l'Inde du sud, ce qui permettra de mettre un terme aux longs déplacements que notre personnel de New Delhi devait effectuer pour desservir cette région. Vous savez sans doute, que le principal aéroport international de l'Inde se trouve à Bombay. Nos services de New Delhi pourront ainsi affecter une plus grande partie de leur personnel aux immigrants indiens qui viennent surtout du nord.

Étant donné que les niveaux cibles établis pour 1992 dans le plan d'immigration quinquennal actuel prévoit une augmentation des immigrants de la catégorie famille, les objectifs de New Delhi et d'un grand nombre de bureaux de traitement des immigrants de cette catégorie ont été modifiés à la hausse pour 1992.

Notre bureau de Hong Kong recevra six agents des visas canadiens supplémentaires et un nombre proportionnel de personnel de soutien local dès que de nouveaux locaux seront aménagés. Nous pensons que les travaux seront achevés en avril 1992. L'espace supplémentaire permettra de rationaliser les locaux existants et d'améliorer considérablement nos opérations. Le matériel SITCI a été bonifié en mars 1992 et le bureau a été doté de micro-ordinateurs.

J'espère que ces observations préliminaires serviront de point de départ à vos questions. Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup pour ces observations préliminaires. Avant de passer aux questions, j'aimerais préciser que nous sommes extrêmement privilégiés de pouvoir bénéficier de l'expérience de personnes comme Lukie and Puddester. Ils se sont partagés entre ces deux missions et ont fait preuve d'une intégrité, d'une sagesse et d'une persévérance difficilement imaginables après l'explosion qui s'est produite dans la région et la difficulté que le ministère avait connue par le passé, de déplacer vers l'Asie les ressources qui se trouvaient en Europe pour répondre à la demande et aux besoins. Je vous félicite, vous et votre personnel, pour cet excellent travail.

M. Stewart: Je vous remercie.

Le président: C'est monsieur Wappel qui va entamer la période des questions. Je vous rappelle, monsieur Wappel, qu'il ne nous reste plus qu'environ 20 minutes. Par conséquent, nous n'aurons pas le temps d'approfondir. L'exposé que nous avons entendu et les notes que nous avons reçues ont été utiles. Nous les étudierons à mesure que nous progresserons dans notre visite.

M. Wappel: J'ai écouté très attentivement et j'ai beaucoup de questions à poser. Si vous permettez un bref commentaire de ma part, je suis très heureux de constater que les choses commencent enfin à bouger dans le sous-continent indien.

[*Texte*]

I want to ask a number of very specific questions for I hope extremely short answers. You have provided us with a CAIPS chart, appendix C. It has identified the top ten immigrant processing missions. Of those top ten, which is number one?

Mr. Willian Lundy (Director, Consular and Immigration Management Services, Department of External Affairs and International Trade): Hong Kong is clearly the highest-volume immigration post at the present time.

Mr. Wappel: Hong Kong isn't identified as one of the top ten.

Mr. Lundy: That's because it has already been installed with CAIPS.

Mr. Wappel: Of these specific ones on appendix C, which is number one?

Mr. Lundy: Of the ones not yet installed, it is New Delhi.

Mr. Wappel: If that's the case, why is Paris being serviced before New Delhi?

Mr. Lundy: It's a question I am pleased to address, Mr. Chairman. Please bear with me if I get slightly technical, or possibly out of my depth.

CAIPS is a system that runs on software centrally supported from Ottawa. In addition, the CAIPS system requires that data be transferred from the post to computers in Ottawa for entry into the data bases in the CEIC. The department has a program underway, MITNET, which will establish dedicated case... I do realize, Mr. Wappel, that there are too many acronyms.

MITNET will form the communications backbone through which all departmental communications with missions abroad will take place. That will include both the transmission of the data for CAIPS as well as the transmission of any software programming changes when there are changes to regulations, changes to the occupational demand guide, and so on.

In order to install MITNET, there is a requirement that the local telephone lines have a capacity of transmission capability. The existing telephone lines in India do not have that capacity. That's one of the reasons why India has had to be put into next year's schedule rather than this year's. We are hopeful that the communications capability can be put in before we are scheduled to install CAIPS.

At the present time, Teleglobe Canada is negotiating with the Indian PTT to install the capability that would then allow the department to purchase or rent an earth station to establish the communications links we need to run CAIPS. However, while we have the undertaking from Teleglobe Canada to give us a channel and the communications, we don't know whether or not Teleglobe Canada will ultimately receive the approval of the Government of India to put in that installation. The Government of India has refused the department's previous desires to establish an independent communications link. Without that link, CAIPS cannot run.

[*Traduction*]

Je vais poser un certain nombre de questions très précises pour lesquelles je m'attends à recevoir des réponses extrêmement courtes. Vous nous présentez, à l'annexe C, un tableau concernant le SITCI. Ce tableau fait état des dix missions qui traitent le plus grand nombre de demandes d'immigration. Quelle est la première de ces dix missions?

M. William Lundy (directeur des services consulaires et de la gestion de l'Immigration, Ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur): Actuellement, c'est certainement Hong Kong qui traite le plus grand nombre de demandes d'immigration.

M. Wappel: Mais Hong Kong ne figure pas parmi les dix premières missions.

M. Lundy: C'est parce que le système SITCI est déjà installé dans nos bureaux de Hong Kong.

M. Wappel: Parmi les missions citées à l'annexe C, quelle est celle qui traite le plus grand nombre de demandes?

M. Lundy: Parmi les bureaux qui ne sont pas encore dotés du système, c'est New Delhi.

M. Wappel: Mais alors, pourquoi le bureau de Paris a-t-il été équipé avant celui de New Delhi?

M. Lundy: Monsieur le président, je vais me faire un plaisir de répondre à cette question. Veuillez m'excuser si mes explications sont parfois trop techniques ou si je me perds dans les digressions.

Le SITCI est un système qui utilise un logiciel centralisé à Ottawa. Par ailleurs, les données du SITCI contenues dans les ordinateurs des missions à l'étranger doivent être transférées aux ordinateurs d'Ottawa afin d'être intégrées à la base de données de la CEIC. Le ministère a mis sur pied un programme, le MITNET qui établira un réseau spécialisé... Veuillez m'excuser, monsieur Wappel, d'utiliser tous ces sigles.

Le MITNET sera le réseau qui permettra d'acheminer toutes les communications du ministère aux missions à l'étranger. Il permettra de transmettre aussi bien les données du SITCI que toutes les modifications à apporter aux logiciels à la suite de la modification des règlements, du guide relatif aux demandes par profession, etc.

Il faut, pour pouvoir installer le MITNET, que les réseaux téléphoniques locaux aient une certaine capacité de transmission. En Inde, le réseau téléphonique n'a pas cette capacité actuellement. C'est une des raisons qui nous ont amenés à mettre nos bureaux en Inde sur le calendrier d'installation de l'année prochaine plutôt sur celui de cette année. Nous espérons que le réseau téléphonique sera amélioré quand viendra le moment d'installer le système SITCI.

Pour le moment, Téléglobe Canada négocie avec les PTT de l'Inde pour améliorer la capacité des lignes téléphoniques et permettre au ministère d'acheter ou de louer une station terrestre capable de nous fournir les liaisons dont nous avons besoin pour utiliser le système SITCI. Téléglobe Canada s'est engagé à nous réserver un canal de communication, mais nous ne savons pas encore si le gouvernement de l'Inde l'autorisera à effectuer l'installation. En effet, le gouvernement indien a déjà rejeté plusieurs demandes du ministère concernant la mise en plan de liaisons indépendantes. Sans cela, le système SITCI ne peut pas fonctionner.

[*Text*]

• 1740

Mr. Wappel: Thank you very much. For the remainder of my time, however short it may be, I would like to concentrate solely on the Indian subcontinent and primarily on India. You indicated that for 1991, you were expected to—and I think this is the terminology—deliver 185,000 landings. What's the target for landings from New Delhi?

Mr. Stewart: I'll have to defer to Mr. Lundy.

Mr. Lundy: The present target for New Delhi is 7,739 cases to be completed this year out of 185,000 worldwide—

Mr. Wappel: 185,000 persons?

Mr. Stewart: No, that's cases.

Mr. Wappel: That's cases. So how many persons?

Mr. Lundy: We are not permitted to manage by visas, so we do not instruct missions on how many visas they should issue. We instruct them on how many cases we expect them to conclude.

Mr. Stewart: You see why this is, Mr. Wappel. If we manage by visas, we are introducing a quota system.

The Chairman: Is that the only difference?

Mr. Stewart: Well, that's the primary reason.

Mr. Wappel: Well, how can you reach 185,000 landings, which are persons, if you're told to process on the basis of applications, or whatever the heck it is? How can you possibly guarantee any reasonable degree of accuracy? Let's not use the word "quota", but let's be realistic. You're told "deliver 185,000 landings", i.e., "people" landed. Yet you've got 7,739 applications to process that could be 2.1 times 7,739, 8.1, 4.2—whatever it could be. How can you make some sense of that?

Mr. Lundy: Mr. Wappel, I can assure you it is an extremely difficult and complex task and one that is, on an individual mission basis, far from accurate. However, on a global basis, there is a fair consistency which is achieved if you process a certain number of cases—taking into account the expected pass-fail rates and person-to-case ratios—you in fact end up with reasonably close to the number of immigrant visas you actually want to be issued. Now, having issued those visas, of course, we have no control over whether or not the people use them or at what stage they use them because a visa is valid for up to a year from the date the person takes his medical examination. But, the system has proven, on a global basis, to reasonably reflect what we expected it to achieve.

Mr. Wappel: But what I'm getting at is this 7,739 cases. You must have some general idea of what it's going to work out to in terms of actual people.

Mr. Lundy: Yes.

[*Translation*]

M. Wappel: Merci beaucoup. J'aimerais consacrer le peu de temps qui me reste au sous-continent indien, en particulier l'Inde. Vous avez indiqué que vous vous attendiez à accorder 185,000 droits d'établissement en 1991. Ce sont, je crois, les termes que vous avez utilisés. Quel est le nombre de droits d'établissement attribué au bureau de New Delhi?

M. Stewart: Je vais laisser monsieur Lundy répondre à cette question.

M. Lundy: L'objectif cible de New Delhi est actuellement de 7,739 cas pour cette année, du total de 185,000 pour l'ensemble des missions. . .

M. Wappel: Cent quatre-vingt-cinq mille personnes?

M. Stewart: Non, il s'agit de cas.

M. Wappel: Mais alors, combien de personnes cela représente-t-il?

M. Lundy: Etant donné que nous ne sommes pas autorisés à traduire les objectifs en nombre de visas, nous ne précisons pas à nos missions combien de visas elles devraient délivrer. Nous leur indiquons combien de cas elles doivent traiter.

M. Stewart: Vous comprenez, monsieur Wappel, que le fait de travailler en fonction du nombre de visas équivaudrait à appliquer un système de contingents.

Le président: Est-ce la seule différence?

M. Stewart: C'est la raison principale.

M. Wappel: Eh bien, comment pouvez-vous atteindre l'objectif de 185,000 droits d'établissement, qui représentent autant de personnes, si vous traitez les cas en fonction du nombre de demandes? Comment pouvez-vous respecter un degré quelconque de précision? N'utilisons pas le mot «contingent», mais soyons réalistes. Vous avez dit que 185,000 droits d'établissement seront accordés. Derrière les droits d'établissement, il y a des personnes. Par conséquent, si vous avez 7,739 demandes à traiter, cela peut représenter 2,1, 8,1 ou 4,2 fois plus de personnes. Comment faites-vous pour vous y retrouver dans tout cela?

M. Lundy: Monsieur Wappel, je peux vous assurer que c'est une tâche extrêmement difficile et complexe qui est loin d'être précise pour chaque mission. Toutefois, dans l'ensemble, il y a un certain rapport entre le nombre de cas traités et celui des visas d'immigration que nous prévoyons délivrer, compte tenu du taux de rejet des demandes et de la proportion entre le nombre de cas et le nombre de personnes concernées. En revanche, une fois que nous avons délivré les visas, nous ne savons absolument pas à quel moment les immigrants reçus les utiliseront, puisqu'un visa est valide pendant un an à partir du moment où le futur immigrant subit les examens médicaux. Pourtant, il a été prouvé que le système permet, globalement, de respecter les objectifs fixés.

M. Wappel: Mais, je reviens à ces 7,739 cas. Avez-vous une idée générale du nombre de personnes que cela représente?

M. Lundy: Oui.

[*Texte*]

Mr. Wappel: What is it?

Mr. Lundy: We expected it would produce roughly 186,000 immigrant visas being issued globally.

Mr. Wappel: No, no. I'm not interested in global numbers. I'm interested in New Delhi. You have 7,739 cases. Approximately how many actual bodies is that?

Mr. Lundy: We will not know until the end of the year. We do know at the end of October of this year, the mission reported it had issued 11,051 visas so far.

Mr. Wappel: 11,051?

Mr. Lundy: Yes,. . .visas.

Mr. Wappel: Mr. Harder said sometimes we're comparing apples to oranges. So let's compare apples to apples: 11,051 is a valid comparison to 185,000. Is that right?

Mr. Stewart: Yes.

Mr. Wappel: We're talking about the same thing.

Mr. Stewart: Yes.

Mr. Wappel: So the percentage is somewhat less than 10%?

Mr. Lundy: Roughly, yes.

Mr. Wappel: At this point?

Mr. Lundy: Yes.

Mr. Wappel: How many visas would you have from a country like let's say the United States, in the same period?

Mr. Lundy: I'm afraid, sir, I do have a chart which shows all of the individual missions in the United States, but it doesn't total them.

Mr. Wappel: Could you provide that information for us? I would be very interested in knowing the percentages in terms of the country. Could I bomb along?

Mr. Stewart: Could I interject, Mr. Wappel? Don't forget we don't distribute targets by nationality, we distribute targets by post. So for example a significant percentage of the people applying at the United States post could be Indian nationals.

• 1745

The Chairman: Los Angeles and San Francisco. . .among others.

Mr. Wappel: It may very well be, and please don't presuppose why I'm asking the questions. I'm not necessarily agreeing or disagreeing with a particular immigration policy. I'm just asking a few questions.

I'm delighted to hear about Bombay. Is it not true that about 85% of the applications dealt with by New Delhi, however, originate from the Punjab?

Mr. Stewart: I think that's as good a figure as any.

Mr. Wappel: This is nowhere near Bombay, as I remember my geography.

[*Traduction*]

M. Wappel: Et c'est combien?

M. Lundy: Nous prévoyons délivrer environ 186,000 visas d'immigration à travers le monde.

M. Wappel: Non, le chiffre global ne m'intéresse pas. Je veux savoir à combien de personnes correspondent environ les 7,739 cas traités à New Delhi.

M. Lundy: Nous ne le saurons pas avant la fin de l'année. A la fin du mois d'octobre de cette année, la mission a signalé que 11,051 visas avaient été délivrés.

M. Wappel: Onze mille cinquante-et-un?

M. Lundy: Oui, 11,051 visas.

M. Wappel: M. Harder nous a dit que nous comparons parfois des pommes et des oranges. Comparons maintenant des pommes entre elles. Peut-on comparer 11,051 au chiffre total de 185,000?

M. Stewart: Oui.

M. Wappel: Nous parlons bien de la même chose.

M. Stewart: Oui.

M. Wappel: Par conséquent, le pourcentage est légèrement inférieur à 10 p. 100?

M. Lundy: En gros, oui.

M. Wappel: Pour le moment?

M. Lundy: C'est exact.

M. Wappel: Combien de visas seront délivrés dans un pays comme les États-Unis au cours de la même période?

M. Lundy: J'ai un tableau qui fait état des demandes traitées par toutes nos missions aux États-Unis, mais il ne donne pas le total.

M. Wappel: Pouvez-vous nous fournir ces renseignements? J'aimerais savoir quel est le pourcentage de visas délivrés dans ce pays. Est-ce que je peux continuer?

M. Stewart: Excusez-moi de vous interrompre, monsieur Wappel. N'oubliez pas que les objectifs cibles ne sont pas répartis par nationalité, mais par mission. Par exemple, il peut très bien arriver qu'un pourcentage important des candidatures déposées aux États-Unis émanent de ressortissants indiens.

Le président: C'est le cas, entre autres, à Los Angeles et San Francisco.

M. Wappel: Cela se peut très bien, mais je vous prie de ne tirer aucune conclusion à priori des questions que je pose. Ce sont des questions ordinaires à partir desquelles vous ne pouvez pas nécessairement déduire que je suis pour ou contre certaines politiques en matière d'immigration.

Je suis ravi d'entendre parler de Bombay. Est-il vrai qu'environ 85 p. 100 des demandes traitées par les services de New Delhi proviennent en fait du Pendjab?

M. Stewart: Cette estimation en vaut une autre.

M. Wappel: Or, New Delhi est loin de Bombay, si je peux me fier à mes connaissances géographiques.

[*Text*]

Mr. Stewart: No, Delhi is fairly close to the Punjab.

Mr. Wappel: Has there been any contemplation by the Department of External Affairs to open a consulate in the Punjab? If so, where is that going?

Mr. Stewart: I think the issue has been raised publicly in the past. I don't think there has been serious consideration given to opening a consulate in the Punjab in recent years.

First of all, we would normally have an immigration point of service in a major capital, which we have in Delhi. The second consideration would be large urban centres, world cities, if you will, particularly those at a major transit point or jump-off point for international travel. The logical second location in India for a Canadian consulate would be Bombay. As you know, the trade service is already operating out of Bombay.

For example, a consulate in a place such as Chandigar, which is not very far from Delhi, to do solely immigration processing would probably not meet the criteria for a full Canadian consulate.

Mr. Wappel: Let me pursue this for a moment. First of all, should the Department of External Affairs decide this isn't a bad idea, is there any reason to asssume the Indian government would look unfavourably upon a request to open a consulate in the Punjab?

Mr. Stewart: Obviously I could only speculate on an answer to that question, Mr. Wappel.

Mr. Wappel: I would appreciate speculation.

Mr. Stewart: Put it this way. I'm not aware of any other country in the world having a consulate in the Punjab.

Mr. Wappel: That may be, but we were also one of the first countries to recognize the People's Republic of China.

Mr. Stewart: I think the second point I would like to make, Mr. Wappel, is that for a number of years the Canadian government and the Department of Employment and Immigration and the Department of External Affairs have been criticized by members of the Indian community in Canada, organizations such as NACOI, that our mission serves exclusively Punjabis. They feel it is high time we have a mission that serves the other interest groups in India, many of whom have been excluded from the opportunity to migrate to Canada because of the overwhelming domination of the Punjabi access to the Delhi mission.

Mr. Wappel: I have absolutely no problem with this. We have 13 consulates in the United States. We have no consulates in a country that has close to a billion people.

Mr. Stewart: We have a consulate in Bombay. It's simply that up until now there has not been an immigration component to this consulate.

Mr. Wappel: Yet we have 13 consulates in the United States of America, and I'll call it half of a consulate—

[*Translation*]

M. Stewart: En effet, New Delhi est assez proche du Pendjab.

M. Wappel: Le ministère des Affaires extérieures a-t-il envisagé d'ouvrir un consulat au Pendjab? Dans l'affirmative, où en sont les choses?

M. Stewart: Je crois que le question a déjà été soulevée publiquement par le passé. Cependant, je ne pense pas que l'on ait envisagé récemment de manière sérieuse d'ouvrir un consulat au Pendjab.

Tout d'abord, nous installons normalement nos services d'immigration dans une capitale importante, comme c'est le cas à New Delhi. Viennent ensuite les grands centres urbains, les cités mondiales, si vous voulez, en particulier les centres qui sont d'importantes plaques tournantes pour les transports internationaux. Logiquement, la deuxième ville de l'Inde qui pourra recevoir un consulat canadien serait Bombay. Comme vous le savez, les services commerciaux sont déjà installés à Bombay.

Par exemple, un projet d'installation d'un consulat à Chandigar, pas très loin de New Delhi, pour traiter uniquement les demandes d'immigration, ne répondrait probablement pas aux critères de création d'un consulat canadien.

M. Wappel: J'aimerais poursuivre cette ligne de pensée. Supposons que le ministère des Affaires extérieures décide que ce ne serait pas une mauvaise idée d'installer un consulat au Pendjab. Pensez-vous que le gouvernement indien verrait cela d'un bon oeil?

M. Stewart: Monsieur Wappel, pour répondre à cette question, il faudrait que je me lance dans des conjectures.

M. Wappel: Je voudrais justement que vous vous lanciez dans des conjectures.

M. Stewart: Puisque vous insistez. . . Je ne crois pas qu'aucun autre pays du monde ait un consulat au Pendjab.

M. Wappel: C'est peut-être vrai, mais le Canada a été parmi les premiers pays à reconnaître la république populaire de Chine.

M. Stewart: Deuxièmement, les membres de la communauté indienne du Canada et des organismes comme NACOI reprochent, depuis un certain nombre d'années, au gouvernement canadien, au ministère de l'Emploi et de l'Immigration et au ministère des Affaires extérieures le fait que notre mission dessert exclusivement les habitants du Pendjab. Ils estiment qu'il est grand temps de créer en Inde une mission qui dessert les autres groupes d'intérêt indiens dont les chances d'immigrer au Canada sont contrariées par l'accès nettement prédominant des habitants du Pendjab à la mission de Delhi.

M. Wappel: Je n'y vois aucun problème. Nous avons 13 consulats aux États-Unis, alors que nous n'en avons aucun dans un pays qui compte près d'un milliard d'habitants.

M. Stewart: Nous avons un consulat à Bombay. Le problème, c'est que ce consulat ne dispose pas, pour le moment, d'un service d'immigration.

M. Wappel: Le Canada a 13 consulats aux États-Unis d'Amérique, par comparaison à ce qu'on pourrait appeler un demi-consulat. . .

[*Texte*]

Mr. Stewart: That are primarily there for trade purposes...

Mr. Wappel: My point is that we have the Punjab and we have Bombay, and this is just fine. You already said 85% of the caseload at the present time emanates from the Punjab. Is there any ongoing departmental thinking about opening a consulate in the Punjab?

Mr. Stewart: Not to my knowledge.

Mr. Wappel: Can I leave a question with them, no answer?

The Chairman: When we go to India you'll ask this 100 times and you'll get these answers expanded upon 100 times. We will discuss it and come back with some sort of a recommendation, and we'll understand the pressures here and there.

One of the things you have done for us today is we have found the right people for the right answers. We appreciate the material you sent to us in advance, and we're going to need more from you. If in fact the committee travels, this is not enough time—

• 1750

Mr. Stewart: No, of course not.

The Chairman: We need two things. We need briefings and more questions, even the naive ones, and then probably when we come back we need to take our knowledge, that we don't yet have, so that you're not frustrated with the questions that we receive just from this side.

So we're just going to have to go on now, and agree that we'll continue again before we travel on the trip if in fact we do, which I'll know about tonight, I hope.

Mr. Heap: Does the government expect the projected level of government-sponsored refugees will fall short of the 13,000 level in 1992 as occurred in 1991?

Mr. Stewart: I would have to say, Mr. Heap, that certainly in my corner of the government we are concerned about the ability to satisfy that particular target. We certainly do not want some tragedy to occur in the world that makes our task simpler, that would enable us to find such people.

We knew when the Berlin Wall came down and all of the elements of the collapse of communism that the ease with which we had identified—

Mr. Heap: Mr. Chairman, to save time, please, I understand about eastern Europe, I read the papers too, but I also understand, for example, about Africa—

Mr. Stewart: Yes.

Mr. Heap: —where in Kenya alone I believe there are 8,000 or 10,000 refugees the UNHCR considers suitable for resettlement. We target 1,000 for Africa—all of Africa, I believe—and I'd like to understand why it is we have such difficulty finding refugees. I understand we're not getting the white anti-communists from eastern Europe we got for 40 years.

[*Traduction*]

M. Stewart: Ces consulats ont surtout une vocation commerciale...

M. Wappel: Je fais tout simplement le rapprochement entre le Pendjab et Bombay. Vous avez dit que 85 p. 100 des demandes proviennent actuellement du Pendjab. Est-ce que le ministère envisage d'ouvrir un consulat là-bas?

M. Stewart: Pas à ma connaissance.

M. Wappel: Est-ce que je peux terminer sur une question sans demander de réponse?

Le président: Quand nous irons en Inde, vous pourrez poser 100 fois la même question et obtenir 100 fois des réponses. Nous étudierons cette question et nous présenterons une recommandation après avoir pris connaissance des pressions qui s'exercent ici et là.

Grâce à vous, nous avons pu poser les bonnes questions aux bonnes personnes. Nous vous remercions pour la documentation que vous nous avez fait parvenir à l'avance et nous allons vous en réclamer d'autres. Si le comité se déplace, nous n'aurons pas assez de temps...

M. Stewart: Bien entendu.

Le président: Nous avons besoin de deux choses. Il nous faut des séances d'information et plus de questions, aussi naives soient-elles. Les connaissances que nous aurons accumulées vous éviteront d'être agacés par les questions qui viennent juste de ce côté.

Par conséquent, nous devons continuer et décider de poursuivre nos travaux avant de nous déplacer. J'espère savoir ce soir si ce voyage aura lieu.

M. Heap: Est-ce que le gouvernement s'attend à ce que le nombre de réfugiés parrainés par le gouvernement soit inférieur à 13,000 en 1992, comme cela a été le cas en 1991?

M. Stewart: Je peux vous dire, monsieur Heap, que, dans mon secteur, nous cherchons vraiment à respecter cet objectif. Cependant, nous ne souhaitons pas qu'une tragédie vienne faciliter notre tâche.

Lors de la chute du mur de Berlin et des événements qui ont vu la fin du communisme, nous savions que la facilité avec laquelle nous avions identifié...

M. Heap: Nous n'avons pas de temps à perdre, monsieur le président. Je sais ce qui se passe en Europe de l'Est, car je lis les journaux, mais je sais également qu'en Afrique, par exemple...

M. Stewart: Oui.

M. Heap: ...il y a, au Kenya seulement, environ 8,000 ou 10,000 réfugiés que le HCNUR estime aptes à se réinstaller. Nous prévoyons accueillir 1,000 réfugiés en provenance d'Afrique et j'aimerais comprendre pourquoi le Canada affirme avoir tant de difficultés à trouver des réfugiés. Je sais bien que nous ne recevons plus les réfugiés blancs anticommunistes en provenance de l'Europe de l'Est que nous avons accueillis pendant 40 ans.

[*Text*]

Mr. Stewart: No, no. And we're not getting the Indochinese any more and we're not getting as many Central Americans either. We had three main streams that sustained us for about ten years and in operational terms it was a rather efficient situation, that we could go out and we knew where our sources were and we could bring them in.

Now we've gone through a radical change. We're now dealing on a much more splintered basis, a much more diffuse basis, seeking to meet this number. We have ongoing consultations with the UNHCR, particularly in this instance with Mr. Troeller, who is the UNHCR director of resettlement in Geneva, as to where we should be directing our efforts to get government-sponsored refugees. The places we are having to look now are places like Turkey, like—

Mr. Heap: Mr. Chairman, would it be possible for me to ask that the officials send information as to roughly where we expect—and not exactly, but roughly—where we expect to get refugees.

What I'm puzzled about is the people who come to my office who are Somalis or others from Africa who cannot get their relatives, their family here, people who have been landed can't get their family because. . .we have to wait. When we inquire I'm told, well, there are 10,000 people there, we can't take them all today. But then if we're only going to take 1,000 from all of Africa. . . So there is an apparent wide contradiction between the number of people who want to come, within that the number of people the UNHCR considers suitable for resettlement. . . We brag about being almost the only resettlement country in addition to the U.S. and Australia.

• 1755

I don't understand where it is that we don't expect to get the refugees. It isn't that I am wishing for more people to become refugees, but I am concerned about the ones who are refugees, recognized by the UN, recognized for resettlement, who can't get here because we have too many. They are told that they have to wait because we have too many, yet here it seems we can't find enough.

Mr. Stewart: You mentioned Kenya in particular. The UNHCR in Nairobi is not referring many people to us who they believe can obtain protection only through resettlement in a country like Canada.

Mr. Heap: Does this have anything to do with one of the episodes in the film *Who Gets In*, in which the Canadian representative asks the UNHCR representative to tighten the screen of people coming from Somalia so that we wouldn't be embarrassed at rejecting so many? The UNHCR official agreed. They always agree with us.

Mr. Stewart: I wouldn't say that. My experience is that they do not always agree with us. I don't want to appear to be giving a roundabout answer to your question, but at the same time I don't think we should over simplify these things.

[*Translation*]

M. Stewart: Non, non. Nous ne recevons plus d'Indochinois ni des réfugiés venus d'Amérique centrale. Pendant une dizaine d'années, il y avait trois courants principaux qui nous ont permis d'atteindre nos objectifs avec efficience. Nous savions où nous adresser pour trouver de nouveaux réfugiés.

La situation actuelle est radicalement différente. Pour atteindre nos objectifs, nous devons désormais traiter des demandes beaucoup plus éparses et diffuses. Nous sommes en consultation permanente avec le HCNUR, en particulier avec M. Troeller, le directeur du Rétablissement des réfugiés du HCNUR, à Genève, pour savoir où porter nos efforts pour accueillir des réfugiés parrainés par le gouvernement. Nous devons actuellement nous tourner vers des pays comme la Turquie, comme. . .

M. Heap: Monsieur le président, est-ce que je peux demander aux représentants du ministère de m'indiquer à peu près, je dis bien à peu près et pas exactement, de quels pays nous pouvons nous attendre à accueillir des réfugiés?

Ce qui m'intrigue, c'est que je reçois la visite, à mon bureau, de Somaliens ou d'autres Africains qui se plaignent de ne pas pouvoir faire venir leurs parents et leurs familles au Canada, alors qu'ils sont eux-mêmes des immigrants reçus, tout simplement parce qu'il faut. . . attendre. Lorsque je pose la question, on me répond que 10,000 personnes attendent et qu'on ne peut pas les accueillir toutes en même temps. Et pourtant, nous nous contenterons d'en recevoir un millier pour toute l'Afrique. . . Par conséquent, je vois là une contradiction apparente entre le nombre de personnes qui souhaitent venir au Canada, le nombre de celles que le HCNUR juge aptes à se réinstaller ailleurs. . . Le Canada se targue d'être pratiquement le seul pays qui accepte de réinstaller des réfugiés, avec les États-Unis et l'Australie.

Je ne comprends pas pourquoi nous ne pouvons pas accueillir plus de réfugiés. Ce n'est pas que je souhaite que les réfugiés soient plus nombreux de par le monde, mais je m'inquiète du sort de ceux que les Nations Unies reconnaissent comme aptes à se réinstaller ailleurs et qui ne peuvent pas venir au Canada parce que nous en accueillons déjà trop. On leur dit qu'il faut attendre parce que nous avons déjà trop de réfugiés, alors qu'il semble que nous ayons de la difficulté à respecter les objectifs fixés.

M. Stewart: Vous avez parlé du Kenya. Le HCNUR de Naïrobi nous met en rapport avec de nombreux réfugiés pour lesquels la seule solution est la réinstallation dans un pays comme le Canada.

M. Heap: Est-ce que cela a un rapport quelconque avec l'épisode du film *Who Gets In* dans lequel on voit le représentant canadien demander à celui du HCNUR de rendre plus stricte la sélection des Somaliens afin que le Canada ne soit pas gêné d'avoir à rejeter tant de candidatures en provenance de la Somalie? Dans le film, le représentant du HCNUR accepte. Le HCNUR s'entend toujours avec le Canada.

M. Stewart: Je ne dirais pas cela. Mon expérience prouve que nous ne sommes pas toujours d'accord. Je ne veux pas que vous ayez l'impression que je vous donne une réponse compliquée, mais, d'un autre côté, je crois qu'il ne faut pas

[*Texte*]

As you know, the UNHCR divides protection into three categories—repatriation, local integration and, as a last resort, resettlement. In a massive exodus such as we saw with the Somalis and the Kurds, the UNHCR does not recommend large-scale resettlement efforts.

Mr. Heap: I am talking about the children of a person who has been landed here.

Mr. Stewart: The children of persons who have been landed here are eligible for admission as a family class.

Mr. Heap: Yes, if they live long enough.

Mr. Stewart: As you well know, Mr. Heap, because of the difficulties in meeting the government's sponsored target, last year, at the request of the Immigration Minister, we diverted slots available to dependants of people who were found to be refugees. This was to speed up their admission to Canada, particularly for people living in places of serious instability such as El Salvador and Honduras.

The Chairman: We are going to have to cut it off there because we—

Mr. Heap: You might as well cut it off, because I am not going to get an answer—that much is clear.

The Chairman: Mr. Heap, we have Asia here and Hong Kong and Delhi, where the request of people we have as opposed—

Mr. Heap: I doubt I will get answers there either.

The Chairman: I think we have had pretty good answers, Dan.

Mr. Heap: Not on this. People are being told they cannot bring their kids over here because of the number, yet we're being told there are not enough. The statements from different parts. . .the left hand doesn't want the right hand to know what it is doing.

The Chairman: I can see that we need a special session on refugees, Dan, as you have always sought. Perhaps we should have our subcommittee look at the 15 million refugees around the world and decide which few we are going to choose.

Mr. Heap: I am not talking about 15 million, I am talking about a relatively small number. For example, the UNHCR says there are 8,000 for resettlement but Canada can't find any, or can't find enough. They can't bring in the children of people who have been landed because there are too many waiting in line. Come on now!

The Chairman: We will carry on with this, particularly since you are upset about it. I do not want to let you go on with that frustration without trying to answer it with some kind of special session. We will keep that in mind.

Mr. Chadwick, did you have a point to raise?

Mr. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): I would like to know if automation will improve processing times. I heard what you said, but you didn't say anything about processing times being improved by the CAIPS program or SIGNET.

[*Traduction*]

trop simplifier les choses. Comme vous le savez, le HCNUR prévoit trois types de protection des réfugiés: le rapatriement, l'intégration locale et, en dernier recours, la réinstallation. En cas d'exode massif, comme celui des Somaliens et des Kurdes, le HCNUR ne recommande pas la réinstallation à grande échelle.

M. Heap: Mais je vous parle des enfants de personnes établies au Canada.

M. Stewart: Les enfants des immigrants reçus sont admissibles dans la catégorie famille.

M. Heap: Oui, s'ils vivent assez longtemps.

M. Stewart: Monsieur Heap, vous savez que, l'an dernier, le gouvernement a décidé, en raison de la difficulté à atteindre les objectifs fixés en matière de parrainage des réfugiés, d'attribuer, à la demande du ministre de l'Immigration, les places disponibles à des membres de la famille de certains réfugiés. Cette mesure a été prise afin d'accélérer l'admission de ces personnes au Canada, en particulier celles qui vivaient dans des régions instables comme le Salvador et le Honduras.

Le président: Nous allons devoir nous arrêter, parce que. . .

M. Heap: Oui, on peut très bien s'arrêter, parce qu'il est clair que je ne pourrai pas obtenir de réponse.

Le président: Monsieur Heap, il y a l'Asie, Hong Kong et New Delhi où les candidats à l'immigration de manquent pas, contrairement. . .

M. Heap: Là non plus, je n'espère pas obtenir plus de réponses.

Le président: Je crois, Dan, que nous avons eu d'assez bonnes réponses.

M. Heap: On n'a pas répondu à ma question. Il y a des immigrants qui ne peuvent faire venir leurs enfants au Canada parce qu'on leur dit que la demande est trop forte, alors qu'on nous affirme ici qu'elle ne l'est pas assez. Tout cela est contradictoire. . . la main gauche ne sait pas ce que fait la main droite.

Le président: Je crois, Dan, qu'il faudra organiser une séance spéciale sur les réfugiés, comme vous l'avez toujours voulu. Il faudrait peut-être demander à notre sous-comité de se pencher sur la question des 15 millions de réfugiés à travers le monde et de décider combien nous pouvons en accueillir.

M. Heap: Il n'est pas question des 15 millions de réfugiés, mais plutôt d'un nombre relativement restreint. Par exemple, le Canada n'arrive pas à trouver suffisamment de réfugiés, alors que le HCNUR en dénombre 8,000 qui sont aptes à se réinstaller ailleurs. Les réfugiés établis au Canada ne peuvent pas faire venir leurs enfants parce qu'on leur dit que la liste d'attente est trop longue. C'est à n'y rien comprendre!

Le président: Nous allons nous pencher sur cette question, puisque je vous vois si contrarié. Je m'en voudrais de ne pas organiser une sorte de séance spéciale pour répondre aux questions qui vous tiennent tant à coeur. Nous y reviendrons.

Monsieur Chadwick, avez-vous une question à poser?

M. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): J'aimerais savoir si l'automatisation va permettre d'accélérer les délais de traitement. Je vous ai écouté, mais je ne crois pas que vous ayez précisé si les systèmes SITCI ou SIGNS permettront d'accélérer les délais de traitement.

[*Text*]

Mr. Stewart: Certainly the opportunity improves on processing times, but I want to make clear that processing times are not necessarily the factor that makes a person have to wait 14 months, 15 months.

• 1800

The Chairman: I'm not sure what you're saying.

Mr. Stewart: It is the fact that if somebody is in a low priority category all the CAIPS in the world aren't going to make that person get here any faster.

Mr. Chadwick: It's not going to change processing times.

The Chairman: It may change the efficiency of the processing.

Mr. Chadwick: Yes, that's right, but not the processing time.

Mr. Stewart: No.

Mr. Chadwick: I too have the same concern as the gentleman across the way in respect to Bombay and New Delhi. I'd like to know who designates the immigration posts. For example, there are 13 in the U.S. and I'm not sure there are any more than 3,000 people come in a year. I'm not sure there's any more than 2,000 come from France, with three posts there, and one in New Delhi which—

Mr. Stewart: No, there's only one post in France.

Mr. Chadwick: One post in France?

Mr. Stewart: Yes, only Paris now, and only one in the United Kingdom, London.

Mr. Chadwick: But there are others that have more than one post and they're in areas where they handle a lot less with respect to the demand.

Mr. Stewart: I could say in answer to that, Mr. Chadwick, that the situation in the United States is clearly a unique one. We have consulates in the United States for a variety of reasons, but primarily for trade and economic reasons. What we have found in long experience is that you cannot open a consulate and then have that consulate say we don't do visas here, this is a trade consulate only. We've found that is simply not accepted by the public.

I should say that the visa operations in the United States posts are there primarily for visitor visa purposes. They have a huge, huge volume of our visitor visa traffic. People from around the world tend to go to the United States and then look for a Canadian visa there. The primary purpose for our presence in those now 12 consulates, because we don't operate in San Francisco any more, much to the dismay of the British Columbia government, I might say, is that they are there primarily to service demands for visitor visas, and over the years, because the visitor traffic is seasonal, people around the world have become aware that there is a capacity there in the off season to deal with immigrant cases. People from around the world now have gravitated to those U.S. posts for that reason.

[*Translation*]

M. Stewart: Bien entendu, les délais de traitement seront améliorés, mais permettez-moi de préciser que ce ne sont pas nécessairement les délais de traitement qui font qu'un candidat à l'immigration doive attendre 14 ou 15 mois.

Le président: Je ne vois pas bien ce que vous voulez dire.

M. Stewart: Si une personne tombe dans une catégorie à faible priorité, tous les SITCI au monde ne parviendront pas à la faire venir ici plus vite.

M. Chadwick: Autrement dit, cela ne changera en rien le délai de traitement.

Le président: Mais cela peut changer l'efficacité du traitement.

M. Chadwick: C'est vrai, mais pas les délais.

M. Stewart: Non.

M. Chadwick: Je partage la même inquiétude que ce monsieur à propos des bureaux de Bombay et de New Delhi. J'aimerais savoir qui se charge de répartir les bureaux de l'immigration à l'étranger. Par exemple, il y en a 13 aux États-Unis, alors que je doute que plus de 3,000 immigrants nous viennent chaque année de ce pays. Je ne suis pas sûr qu'il y ait plus de 2,000 Français qui immigrent au Canada, et nous avons trois bureaux là-bas, alors qu'il n'y en a qu'un seul à New Delhi qui. . .

M. Stewart: Non, il n'y a qu'un bureau en France.

M. Chadwick: Un seul?

M. Stewart: Oui, il se trouve actuellement à Paris et il y en a également un seul pour le Royaume-Uni, à Londres.

M. Chadwick: Mais dans d'autres pays, il y a plus d'un bureau, alors que la demande, sur le plan de l'immigration, est proportionnellement moindre.

M. Stewart: Pour vous répondre, monsieur Chadwick, je vous dirais que la situation aux États-Unis est tout à fait particulière. Nous avons des consulats dans ce pays pour toute une foule de raisons, mais surtout pour des questions touchant le commerce et l'économie. A l'expérience, nous nous sommes rendus compte que l'on ne peut ouvrir un consulat et dire ensuite qu'il n'émet pas de visas, que c'est simplement d'une mission commerciale. Nous avons constaté que le public n'acceptait pas cela.

Je tiens à préciser que les visas qui sont émis par nos missions aux États-Unis sont principalement des visas touristiques. Et nos consulats acceuillent un nombre énorme de touristes. Il y a beaucoup d'étrangers qui ont tendance à se rendre aux États-Unis et à demander ensuite un visa pour le Canada. Ainsi, notre présence dans les 12 consulats actuels, car nous n'en avons plus à San Francisco—au plus grand désespoir du gouvernement de la Colombie-Britannique—nous sert principalement à répondre aux demandes de visas touristiques et, depuis quelques années, à traiter les cas d'immigrants en basse saison, parce que le mot s'est répandu à l'étranger que nous n'étions pas très occupés en saison morte. Voilà pourquoi on vient du monde entier frapper aux portes de nos missions aux É.-U.

[*Texte*]

There's another important reason. Our consulates across the U.S. border—that is, in Boston, Seattle, Buffalo, Detroit, Minneapolis—serve a purpose that is very important to the whole Canadian immigration process, and that is as a safety valve, as a regulating post, because, as you well know, people who wish to have immigrant status have to leave the country in order to obtain an immigrant visa. Those posts are staffed primarily to service people who are already in Canada but who are adjusting their status from temporary to permanent.

The Chairman: I'm sorry, it is just after 6 p.m. I'm really disappointed that we haven't had a chance to hear from the other experts you've brought with you, who have been sitting here so patiently and have so much to tell us in a practical way that we need to know. It's been a good start, but that's all we can classify it as, and I thank you for the first report.

I want to ask you what, if anything, do processing priorities as set out in the regulations actually mean in practical terms for visa officers? In other words, the reality is if you followed the priorities you've outlined, we'd have nothing but family class.

Mr. Stewart: Pretty good, yes.

The Chairman: How do you make those differentiations, and how do you allow the flow-through that ministers call for and these kinds of things against the very act and the regulations? These are things we would like to explore further.

Our research staff, on the base of questions we have been asking others, have prepared a short paper here. Some of the questions you have already answered, but perhaps you could provide us with more information on the ones you haven't answered. Margaret will be directly in touch with you so that we can flush out some of these things and prepare for the briefing, subject to the fact that we may go.

• 1805

I want to thank you for the start. Thank you for your patience in waiting for us. The others of you, particularly if you are directly from a post, would have been useful, but our time is unfortunately up, so I can only thank you very much and invite members to contact you personally for further updatings and briefings prior to our leaving. Thank you very much for coming this time. We look forward to seeing you again.

Committee, just before you go, I will hear in the next hour or so whether we are going to make it or not with our travel budget. It had been discussed, apparently, and Harry Brightwell is meeting me at the Canada-Japan meeting next. We have to do some clarification for it. I need to do some further justification.

There are two questions on which I need guidance from you. Now that we are closer to your scheduled time, approximately when are you thinking you want to accomplish this for? Second, I know what the discussion is going to be.

[*Traduction*]

Mais il y a une raison tout aussi importante. Nos consulats qui se trouvent à proximité de la frontière—c'est-à-dire à Boston, Seattle, Buffalo, Detroit et Minneapolis—jouent le rôle très appréciable de soupapes de sûreté, de missions régulatrices parce que, comme vous le savez, les personnes désirant obtenir le statut d'immigrant doivent d'abord quitter le Canada et demander, à l'étranger, ce visa. Eh bien, ces missions ont pour rôle principal de desservir des personnes qui, habitant au Canada, veulent passer du statut de résident temporaire à celui de résident permanent.

Le président: Je suis désolé, nous devons nous arrêter car il est 18 heures passé. Je suis très déçu que nous n'ayons eu la possibilité d'entendre le point de vue des autres experts qui vous accompagnent, qui sont restés là bien patiemment à nous écouter et qui auraient eu certainement tant à nous dire sur le côté pratique des choses. Tout ce qu'on peut dire, c'est que ce fut un bon début et je vous remercie de votre premier rapport.

D'un point de vue pratique, à quoi correspond, pour les agents des visas, l'ordre de priorité énoncé dans les règlements? Ce que je veux dire, c'est que si l'on appliquait en réalité les priorités que vous venez de mentionner, on ne se retrouverait qu'avec une seule catégorie, celle de la famille.

M. Stewart: C'est à peu près ça.

Le président: Mais comment tranchez-vous et comment vous accommodez-vous des demandes faites par des ministres et de toutes celles qui vont à l'encontre de la loi et des règlements? Voilà des aspects sur lesquels nous aimerions revenir plus tard.

Sur la foi des questions que nous avons posées à d'autres témoins, notre personnel de recherche a préparé le bref document que voici. Vous avez déjà répondu à certaines des questions posées, mais peut-être pourriez-vous nous donner de plus amples informations sur les autres. Margaret se mettra en rapport avec vous afin que nous puissions liquider tout cela et préparer la trousse d'information, à condition que nous effectuions ce voyage.

Je vous remercie pour ce début. Je vous remercie également d'avoir eu la patience de nous attendre. Il aurait été utile d'entendre le point de vue de ceux d'entre vous qui ne se sont pas prononcés, surtout s'ils viennent d'un bureau de l'immigration à l'étranger, mais notre temps est malheureusement écoulé et je ne peux, à présent, que vous remercier du fond du coeur et inviter les députés à prendre personnellement contact avec vous pour se mettre au courant et se renseigner avant notre départ. Merci beaucoup d'être venus, nous espérons vous revoir.

Chers collègues, un mot avant que vous ne partiez: je saurai, dans l'heure qui suit, si nous pourrons effectuer ou non ce voyage dans les limites de notre budget. Il en a été apparemment question et je dois rencontrer Harry Brightwell lors de la prochaine réunion Canada-Japon. Il y a des choses que nous devons préciser.

Il y a deux aspects sur lesquels j'ai besoin de vos conseils. Maintenant que nous suivons un peu plus fidèlement notre échéancier, quand pensez-vous que nous pourrons partir? Deuxièmement, je sais exactement ce sur qu'on va débattre.

[*Text*]

In view of the limited work we have done in the labour area, in view of the competition hearings across Canada and the Constitution hearings—both of which include labour training—could we perhaps just make this an immigration trip this time and leave the Japan part, the training part, for another day? We would thereby be cutting some further expenses if I have to do that in negotiation. I don't want to be forthcoming, but if that's necessary, is it still practical to go on a double mission? Can you give me advice on those things, please?

Mr. Wappel: Mr. Chairman, I am going to leave the cutting of the labour thing to your able discretion as chairman. I don't even want to make a comment on it, but—

The Chairman: I wish I didn't have to make it without some guidance from you. That's why I would like at least one sentence.

Mr. Wappel: Let's put it this way. If it's no trip, if we insist on both but an opportunity to visit the posts abroad, if it's only immigration, then I say it is only immigration.

We were advised today that it's very likely there will be a lengthy caucus meeting at the end of January. This was unknown at the time we were talking about this. I think Mr. Chadwick brought this up and it may well be the same with Mr. Heap. So if we are going, I would suggest sometime in the middle two weeks of January so that we are back in time.

The Chairman: Would your posts be able to prepare for us that quickly?

Ms Colleen L. Cupples (Director, Asia and Pacific Programs, Department of External Affairs and International Trade): Yes, I believe so.

Mr. Wappel: It would be even better if they didn't prepare for us.

The Chairman: They are very busy places and we need their assistance.

Mr. Stewart: I would just say that we would like to make ourselves available to you and your members for briefings or further questioning. It would be very helpful to us if we could get as much advance notice as possible of the things you would like to deal with, so we are not wasting your time in coming and not having the responses to the things you want to ask. I suspect you will want to see us again at least once before the recess.

The Chairman: I hope that will happen. We will certainly want further briefing packages along the lines of where we are going. The timing problem is there.

[*Translation*]

Etant donné le peu de travail que nous avons effectué dans le domaine de l'emploi, les audiences sur la compétitivité qui ont lieu partout au Canada et les audiences sur la Constitution—ces deux sujets englobant la formation de la main-d'oeuvre—ne pourrions-nous pas nous contenter d'effectuer un voyage sur le thème de l'immigration, cette fois, pour laisser à plus tard la question du Japon et celle de la formation? Cela étant, vous me permettriez de couper dans les dépenses, si j'y étais contraint. Ne croyez-pas que j'ai une idée toute faite, mais pensez-vous qu'il soit raisonnable d'entreprendre une double mission? Quelles sont vont réactions?

M. Wappel: Je m'en remettrai à votre discrétion de président pour la question de la main-d'oeuvre. Je ne veux même pas commenter le sujet, mais. . .

Le président: Je préférerais ne pas être seul à prendre la décision. C'est pour cela que j'aimerais que vous m'en disiez au moins un mot.

M. Wappel: Voilà comment on peut voir les choses: s'il nous faut choisir entre les deux et que nous voulions effectivement visiter les bureaux d'immigration à l'étranger, alors disons que c'est une question d'immigration.

Aujourd'hui, nous avons appris qu'il était fort probable que nous ayons une très longue réunion de caucus à la fin du mois de janvier. Nous n'étions pas au courant de cela au moment où nous avons parlé de ce voyage. Je crois que c'est M. Chadwick qui nous a appris la nouvelle et il peut en être de même de M. Heap. Donc, si nous partons, je propose que nous le fassions vers la mi-janvier pour être de retour à temps pour le caucus.

Le président: Est-ce que vos bureaux pourraient être prêts à nous accueillir dans des délais aussi courts?

Mme Colleen L. Cupples (directrice, Direction des programmes de l'Asie et du Pacifique, Affaires extérieures et Commerce international): Je le pense.

M. Wappel: Ce serait encore mieux si ils ne se préparaient pas à notre visite.

Le président: Ce sont des bureaux très occupés et nous avons besoin de l'assistance du personnel.

M. Stewart: Nous nous tenons à votre entière disposition, ainsi qu'à celle des députés pour des séances d'information ou pour répondre à d'autres questions. Certes, nous préférerions savoir le plus tôt possible ce dont il sera question afin de ne pas vous faire perdre du temps et de préparer d'avance les réponses à vos questions. Je suis sûr que vous voudrez nous rencontrer au moins une dernière fois avant le congé de Noël.

Le président: J'espère que nous le pourrons. Je demanderai très certainement à être renseigné en conséquence, une fois que nous saurons où nous allons. Il faut dire que le choix de la date pose un problème.

[*Texte*]

Mr. Stewart: If it's briefings, could you give us a date when we would try to lay on a full briefing for you, for as much time as you need? In terms of coming back here, I have commitments next week. I have to go to Washington, but I would want to make us available. I will have to check with my deputy to see whether it's okay if I have my director general come instead of me, if you want—

The Chairman: We are going to lose some time and some members because it is getting close to Christmas now, but for those interested members who are going on the trip, I think we would want to set another briefing period—if there are one or two or even three, that would be very helpful to us. We definitely will want briefing kits from you that we can at least read on the plane, that kind of thing, and we probably would want to provide at least one session just sitting around and talking from the briefing.

• 1810

Mr. Stewart: We would be very pleased to do that.

The Chairman: I'll have to let you all know tomorrow about the decisions.

You're suggesting then the second or third week of January, but we have to be back for the end of January, so it can't be the end of January running into February now. So we are probably talking about the third week of January. Is that what you're looking toward?

Mr. Wappel: Preferably the second week.

Mr. Heap: Second or third. How many days will it take?

The Clerk of the Committee: We have budgeted for ten days.

The Chairman: Ten would be the maximum. I would like to do it in a lot less time. I would like to think of two or three days in Hong Kong. Two or three days in India is plenty. The question, I suppose, is if we will go to Punjab.

Mr. Wappel: We might find we need ten days, especially with the loss of a day and the travel time.

The Chairman: Yes, but you gain it coming back.

Thank you very much, everyone. This meeting stands adjourned.

[*Traduction*]

M. Stewart: Eh bien, s'il est question de séance d'information, pourriez-vous fixer une date à laquelle vous aimeriez qu'elle ait lieu et le temps qu'il vous faudra. Pour ce qui est de notre retour éventuel ici, sachez que j'ai des engagements la semaine prochaine. Je dois me rendre à Washington et je voudrais absolument être libre pour vous rencontrer. Je devrai confirmer avec mon sous-ministre si nous pouvons envoyer le directeur-général à ma place, si vous voulez. . .

Le président: Nous perdrons du temps et nous risquons de semer des joueurs en cours de route, parce que nous nous approchons de la période des fêtes, mais pour les députés qui effectueront le voyage, je crois qu'il serait bon que nous ayons notre séance d'information et il serait même très utile d'en avoir une, deux, voire trois. Nous aimerions absolument que vous nous remettiez des trousses d'information afin que nous puissions les lire à bord de l'avion et, si possible, nous voudrions nous réunir au moins une fois avec vous pour parler à bâtons rompus.

M. Stewart: Nous serons heureux de le faire.

Le président: Je communiquerai demain à tout le monde les décisions qui auront été prises.

Donc, vous nous recommandez la deuxième ou la troisième semaine de janvier, mais nous devons être de retour avant la fin du mois de janvier, de sorte que nous ne pouvons pas partir à la fin de ce mois-là pour revenir début février. Il nous faudra sans doute envisager un départ durant la troisième semaine de janvier, non?

M. Wappel: De préférence, la deuxième semaine.

M. Heap: La deuxième ou la troisième. Combien de jours serons-nous absents?

La greffière du comité: Nous avons budgeté dix jours.

Le président: Donc, dix jours sont au plus. J'aimerais que nous soyons absents beaucoup moins longtemps. Disons qu'il serait amplement suffisant de passer deux ou trois jours à Hong Kong et deux ou trois autres, en Inde. Reste à savoir si nous irons au Pendjab.

M. Wappel: Il nous faudra dix jours, surtout que l'on en perd un à cause du décalage horaire, sans compter le temps de déplacement.

Le président: Oui, mais on le regagne au retour.

Merci beaucoup à tous. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Employment and Immigration:

Peter Harder, Associate Deputy Minister.

From the Immigration and Refugee Board:

Gordon Fairweather, Chairman.

From the Department of External Affairs and International Trade:

Gavin Stewart, Assistant Deputy Minister Consular, Immigration and Passport Affairs Branch;

William Lundy, Director, Consular and Immigration Management Services.

TÉMOINS

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

Peter Harder, sous-ministre adjoint.

De la Commission de l'immigration et du statut de réfugié:

Gordon Fairweather, président.

Du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur:

Gavin Stewart, sous-ministre adjoint, Secteur des affaires consulaires, de l'immigration et des passeports;

William Lundy, directeur, Direction des services consulaires et de la gestion de l'immigration.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 8

Wednesday, December 4, 1991
Thursday, February 6, 1992
Wednesday, February 26, 1992

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 8

Le mercredi 4 décembre 1991
Le jeudi 6 février 1992
Le mercredi 26 février 1992

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

December 4, 1991

Briefing in preparation for proposed trip to Asia in mid-January 1992: Hong Kong/New Delhi

February 6, 1992

Future business of the Committee

February 26, 1992

Pursuant to Standing Order 108(2), an investigation into the changes to the Foreign Domestics Program in particular as they pertain to nannies

CONCERNANT:

Le 4 décembre 1991

Séance d'information en préparation du voyage du Comité à la mi-janvier 1992: Hong Kong/Nouvelle Delhi

Le 6 février 1992

Travaux futurs du Comité

Le 26 février 1992

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, étude des changements au Programme du personnel domestique (notamment les bonnes d'enfants)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

24427-1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Vice-Chairman: Harry Chadwick

Members

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Vice-président: Harry Chadwick

Membres

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, DECEMBER 4, 1991
(12)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met *in camera* at 3:47 o'clock p.m. this day, in Room 208, West Block, the Vice-Chairman, Harry Chadwick, presiding.

Members of the Committee present: Harry Chadwick, Dan Heap and Tom Wappel.

Acting Members present: Nicole Roy-Arcelin for Robert Wenman and Clément Couture for Doug Fee.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

Witnesses: From the Department of External Affairs: Gerry Schroh, Director General, Consular and Immigration Affairs Bureau; Colleen L. Cupples, Director, Asia and Pacific Programs; Brian J. Davis, Director, Consular, Policy and Immigration Coordination Division; William Lundy, Director, Consular and Immigration Services.

Briefing in preparation for proposed trip to Asia in mid-January 1992: Overview of Hong Kong and of New Delhi.

Gerry Schroh and Colleen Cupples each made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 5:28 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, FEBRUARY 6, 1992
(13)

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met *in camera* at 10:16 o'clock a.m. this day, in Room 306, West Block, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Harry Chadwick, Fernand Jourdenais, John Nunziata and Robert Wenman.

Acting Members present: Al Horning for Doug Fee, Maurizio Bevilacqua for Warren Allmand, Joy Langan for Dan Heap.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

The Committee met to discuss its future business.

It was agreed,—That, the Order of Reference of Tuesday, December 10, 1991, regarding Bill C-211, An Act to amend the Unemployment Insurance Act (temporary community service), be referred to the Sub-Committee on Labour and Employment.

It was agreed,—That, the study on Main Estimates be taken up as soon as the Order of Reference is received by the Committee; —That, the following witnesses be invited to appear subject to their availability: the Honourable Bernard

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 4 DÉCEMBRE 1991
(12)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à huis clos 15 h 47, dans la salle 208 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Harry Chadwick (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Harry Chadwick, Dan Heap et Tom Wappel.

Membres suppléants présents: Nicole Roy-Arcelin remplace Robert Wenman; Clément Couture remplace Doug Fee.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche.

Témoins: Du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur: Gerry Schroh, directeur général, Services consulaires et gestion de l'immigration; Colleen L. Cupples, directrice, Programmes de l'Asie et du Pacifique; Brian J. Davis, directeur, Politique consulaire et coordination de l'immigration; William Lundy, directeur, Services consulaires et gestion de l'immigration.

Le Comité tient une séance d'information en vue de son voyage en Asie à la mi-janvier 1992. Sujets: Hong Kong et New Delhi.

Gerry Schroh et Colleen Cupples font chacun un exposé et, avec les autres témoins, répondent aux questions.

À 17 h 28, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 6 FÉVRIER 1992
(13)

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à huis clos 10 h 16, dans la salle 306 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Harry Chadwick, Fernand Jourdenais, John Nunziata et Robert Wenman.

Membres suppléants présents: Al Horning remplace Doug Fee; Maurizio Bevilacqua remplace Warren Allmand; Joy Langan remplace Dan Heap.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche.

Le Comité délibère de ses travaux.

Il est convenu,—Que l'ordre de renvoi du mardi 10 décembre 1991 portant sur le projet C-211, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage (service communautaire temporaire), soit confié au Sous-comité du travail et de l'emploi.

Il est convenu,—Que l'étude du Budget des dépenses commence dès que le Comité aura reçu son mandat; que les témoins énumérés ci-après soient invités (sous réserve de leur disponibilité): l'hon. Bernard Valcourt, ministre de l'Emploi

Valcourt, Minister of Employment and Immigration; the Honourable Marcel Danis, Minister of Labour and the Honourable Pierre Cadieux, Minister of State (Youth); and —That, the Minister of Employment and Immigration be invited to appear at two (2) separate meetings, one on Employment Votes and one on Immigration Votes.

It was agreed,—That, in response to the request by Vacheresse Associates Consultants Limited to appear before the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration, Mr. Jourdenais, on behalf of the Committee, seek additional information on the matter and report his findings to the Committee at a later date.

It was agreed,—That, in response to the request by the Organization of Professional Immigration Consultants Inc. to appear before the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration, Mr. Wenman, on behalf of the Committee, seek additional information on the subject and report his findings to the Committee at a later date.

It was agreed,—That, the Committee would not travel to overseas posts.

It was agreed,—That, the Clerk of the Committee would write a letter to the Chairman of the Budget Sub-Committee, informing him that in the interest of the budget and the current situation in the economy of Canada, the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration would not travel.

It was agreed,—That, the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration would invite the Heads of Post in Hong Kong and New Delhi to appear before the Committee during their next visit to Canada.

It was agreed,—That, the Committee would accept the invitation of the Immigration Refugee Board to visit their premises, in particular the Document Centre; and —That, we would request permission to sit in on a refugee hearing.

It was agreed,—That, the Researcher find out at which stage the review of Bill C-55 is at.

It was agreed,—That, the Department of Employment and Immigration be invited to appear before the Members on the nanny program.

Joy Langan moved,—That, we call witnesses from foreign domestic workers support organizations to appear at the same meeting as the Department of Employment and Immigration; and

—That, these witnesses be chosen from a list of witnesses submitted by the Members.

After debate, the question being put on the motion, it was agreed to.

Joy Langan moved,—That, the Canadian Labour Congress be invited to appear at this same meeting with the Department of Employment and Immigration and the foreign domestic workers support organizations.

After debate, the question being put on the motion, it was negatived.

At 11:34 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

et de l'Immigration; l'hon. Marcel Danis, ministre du Travail l'hon. Pierre Cadieux, ministre d'État (Jeunesse); et que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration soit invité à deux reprises, l'une lors de l'étude des crédits de l'Emploi, l'autre lors de ceux de l'Immigration.

Il est convenu,—Que, pour donner suite à la demande de Vacheresse Associates Consultants Limited de témoigner devant le Comité, M. Jourdenais, au nom du Comité, tente d'obtenir d'autres précisions et fasse part de ses conclusions au Comité.

Il est convenu,—Que, pour donner suite à la demande de Organization of Professional Immigration Consultants Inc. de témoigner devant le Comité, M. Wenman, au nom du Comité tente d'obtenir d'autres précisions et fasse part de ses conclusions au Comité.

Il est convenu,—Que le Comité n'ira pas à l'étranger.

Il est convenu,—Que le greffier écrive au président du Sous-comité du budget pour lui expliquer que, compte tenu des crédits disponibles et de la situation économique actuelle, le Comité permanent a décidé de ne pas voyager.

Il est convenu,—Que le Comité invite à témoigner les chefs des bureaux de Hong Kong et de New Delhi à l'occasion de leur prochain passage au Canada.

Il est convenu,—Que le Comité accepte l'invitation de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié de visiter leurs locaux, entre autres le Centre de documentation; qu'il demande la permission d'assister à l'audition d'une demande.

Il est convenu,—Que l'attaché de recherche établisse à quelle étape en est l'étude du projet de loi C-55.

Il est convenu,—Que des fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration viennent témoigner au sujet du programme concernant les bonnes d'enfants.

Joy Langan propose,—Que des représentants des organismes de défense du personnel domestique étranger viennent témoigner en même temps que les fonctionnaires du ministère;

—Que les témoins soient choisis à partir de la liste établie par les députés.

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée.

Joy Langan propose,—Que le Congrès du travail du Canada soit invité à témoigner à la même séance que les fonctionnaires du ministère et les organismes de défense du personnel domestique étranger.

Après débat, la motion est mise aux voix et rejetée.

À 11 h 34, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

VEDNESDAY, FEBRUARY 26, 1992
14)

The Standing Committee on Labour, Employment and mmigration met at 3:44 o'clock p.m. this day, in Room 536, Vellington Bldg., the Vice-Chairman, Harry Chadwick, presid-ng.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Harry Chadwick, Doug Fee, Fernand Jourdenais, John Nunziata and Robert Wenman.

Acting Members present: Dawn Black for Dan Heap and Rey Pagtakhan for John Nunziata.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

Witnesses: From the Department of Employment and mmigration: Laura Chapman, Director General, Policy and Program Development (Immigration). *From the West Coast Domestic Workers' Association:* Lorina Serafico, Steering Committee Member. *From the Toronto Organization for Domestic Workers' Rights:* Pura Velasco, President. *From he Association for the Defence of Domestic Workers' Rights:* Miriam Bals, Spokesperson. *From the Coalition of Concerned Groups for Foreign Domestic Workers:* Thelma de ésus, Spokesperson. *From the Canadian Coalition for In-Home Child and Domestic Care:* Marna Martin, Spokesperson.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), n investigation into the changes to the Foreign Domestics Program in particular as they pertain to nannies. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated February 6, 1992, Issue No. 8*).

At 3:45 o'clock p.m., the Chairman took the Chair.

The witness from the Department of Employment and mmigration made an opening statement and answered ques-ions.

The witness from the West Coast Domestic Workers' Association made an opening statement and answered ques-ions.

The witness from the Toronto Organization for Domestic Workers' Rights made an opening statement and answered questions.

The witness from the Association for the Defence of Domestic Workers' Rights made an opening statement and, with the witness from the Coalition of Concerned Groups for Foreign Domestic Workers, answered questions.

The witness from the Canadian Coalition for In-Home Child and Domestic Care made an opening statement and answered questions.

By unanimous consent, the Committee proceeded to discuss ts future business.

It was agreed,—That, the question of the Foreign Domestic Program should be studied in further detail.

It was agreed,—That, John Nunziata replace Brian Tobin as Member of the Sub-Committee on Labour and Employment.

LE MERCREDI 26 FÉVRIER 1992
(14)

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à 15 h 44, dans la salle 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de Harry Chadwick (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Harry Chadwick, Doug Fee, Fernand Jourdenais, John Nunziata et Robert Wenman.

Membres suppléants présents: Dawn Black remplace Dan Heap; Rey Pagtakhan remplace John Nunziata.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche.

Témoins: Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration: Laura Chapman, directrice générale, Développement des politiques et des programmes (Immigration). *De West Coast Domestic Workers' Association:* Lorina Serafico, membre du comité directeur. *De Toronto Organization for Domestic Workers' Rights:* Pura Velasco, présidente. *De l'Association pour la défense des droits du personnel domestique:* Miriam Bals, porte-parole. *De Coalition of Concerned Groups for Foreign Domestic Workers:* Thelma de Jésus, porte-parole. *De Canadian Coalition for In-Home Child and Domestic Care:* Marna Martin, porte-parole.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité examine les changements apportés au Programme concernant le personnel domestique étranger (notamment les bonnes d'enfants) (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 6 février 1992, fascicule n° 8*).

À 15 h 45, le président occupe le fauteuil.

Le témoin de Emploi et Immigration fait un exposé et répond aux questions.

La témoin de West Coast Domestic Workers' Association fait un exposé et répond aux questions.

La témoin de Toronto Organization for Domestic Workers' Rights fait un exposé et répond aux questions.

La témoin de l'Association pour la défense des droits du personnel domestique fait un exposé puis, avec celle de la Coalition of Concerned Groups for Foreign Domestic Workers, répond aux questions.

La témoin de Canadian Coalition for In-Home Child and Domestic Care fait un exposé et répond aux questions.

Par consentement unanime, le Comité discute de ses travaux.

Il est convenu,—Que le Programme concernant le personnel domestique étranger soit étudié plus en détail.

Il est convenu,—Que John Nunziata remplace Brian Tobin au Sous-comité du travail et de l'emploi.

At 5:43 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

À 17 h 43, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Texte]

:VIDENCE

Recorded by Electronic Apparatus]

Wednesday, February 26, 1992

• 1544

The Vice-Chairman: On behalf of the committee, I want to welcome you here today. I understand you have a 10-minute presentation. After that, we'll have 20 minutes for questions.

Ms Laura Chapman (Director General, Policy and Program Development (Immigration), Department of Employment and Immigration): I don't have a formal statement to make, but I do have a number of introductory comments that I hope will help members address questions to me.

The review of the program was begun about two and a half years ago following representations from a number of sources, including employers, domestic workers and their representatives, and a number of other representations from various other sources.

• 1545

We conducted the review within the overall framework of the immigration program itself, so I'll talk very briefly about the program to give you a context. Canada has a universal, non-discriminatory immigration program. The government has indicated its very strong commitment to immigration over recent years, raising immigration from 85,000 in 1984 to 250,000 this year. At the same time, a good share of that movement has been from the Third World. Roughly two-thirds of those people coming to Canada this year will be from the Third World.

In addition, the program has many components. It has a humanitarian and compassionate component, an economic component, and a family reunification component. The family-related immigration accounts for 64% of the total program and the humanitarian component for 20%. That leaves only 16% actually selected by Immigration Canada.

In addition to the permanent resident program, or the people who come into Canada to stay, this year we anticipate that an additional 100,000 people will come in on temporary work authorizations. Of those 100,000 people, only 10,000, the 10,000 who enter as foreign domestics, will be allowed to apply to stay in Canada from within Canada. All of the others who come here on temporary authorization will be required to leave Canada and to apply to come back, if they wish, as permanent residents. They will have to apply from abroad.

To return to the study I mentioned, the purpose of the review we started two and a half years ago was to ensure that the labour market need for live-in domestic workers was being met, to respond to charges of exploitation by domestic workers, and to respond to the concerns of employers about job changing and the quality of care. The study reached a number of important conclusions, and it is these conclusions that form the basis of the announcement the minister made on January 30 of this year.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 26 février 1992

Le vice-président: Au nom du comité, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue. Si j'ai bien compris, vous avez un exposé de dix minutes à nous faire. Après quoi, nous aurons 20 minutes pour vous poser des questions.

Mme Laura Chapman (directrice générale, Élaboration de la politique et du programme (Immigration), ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Je n'ai pas véritablement d'exposé à faire, mais j'aimerais vous dire quelques mots pour commencer afin de vous aider dans vos questions.

L'étude du programme a été entreprise il y a environ deux ans et demi suite aux commentaires que nous avions reçu de différentes sources, dont les employeurs, les employés de maison et leurs représentants ainsi qu'un certain nombre d'autres porte-parole.

Nous avons mené cet examen dans le cadre général du programme d'immigration lui-même et je vais donc essayer de vous expliquer un peu le contexte. Le Canada a un programme d'immigration universel et non discriminatoire. Le gouvernement a indiqué ces dernières années l'importance qu'il attachait à l'immigration en acceptant cette année 250,000 immigrants contre 85,000 en 1984. Une bonne part de ces immigrants vient du Tiers monde. Environ deux tiers de ceux qui viendront au Canada viennent du Tiers monde.

En outre, le programme se compose de nombreux éléments: raisons humanitaires et familiales, dimensions économiques et réunion des familles. Ce dernier élément compte pour 64 p. 100 du programme total et les dimensions humanitaires pour 20 p. 100. Il n'y en a donc en fait que 16 p. 100 qui sont réellement sélectionnnés par Immigration Canada.

Outre le programme de résidents permanents, ou des gens qui viennent au Canada pour demeurer, nous prévoyons cette année recevoir 100,000 personnes bénéficiant d'autorisations de travail temporaires. Là-dessus, seulement 10,000, les 10,000 qui viennent comme employés de maison étrangers, seront autorisés à demander de rester au Canada une fois qu'ils y seront entrés. Tous les autres qui viennent ici avec une autorisation temporaire seront tenus de quitter le Canada et de présenter une demande s'ils souhaitent y revenir comme résidents permanents. La demande doit se faire de l'étranger.

L'objet de l'étude dont je parlais et que nous avons entreprise il y a deux ans et demi est de nous assurer que l'on répond aux besoins du marché pour les employés de maison à demeure, d'examiner les accusations d'exploitation portées par les employés de maison et de répondre aux préoccupations des employeurs quant à l'évolution des fonctions et à la qualité du service. Cette étude a permis de dégager un certain nombre de conclusions importantes sur lesquelles s'est basé le ministre pour faire sa déclaration le 30 janvier dernier.

[*Text*]

The study concluded first of all that there is no shortage of live-out caregivers. There is, however, a shortage of live-in caregivers. That means the justification for the program, the rationale for recruiting workers from outside the country, is the demand for live-in caregivers. There is no reason to recruit outside workers for a program that does not require live-in.

Some domestic workers are being exploited in that they are not receiving pay for overtime work, they are not receiving time off, and there is a lack of privacy. The main concern we heard from all the groups was the long hours for no pay. Many domestic workers, however, did not experience difficulties. Some employers were experiencing rapid-turnover employees and a lack of commitment to the job. Many employers, however, indicated that they were pleased with the quality of care provided. You can see that both in the case of the domestic workers themselves and in the case of the employer, there were two views.

The other thing we realized after looking at longitudinal data was that most domestic workers leave in-home caregiving after obtaining permanent residence. Of those who enter as caregivers, 80% leave and enter the general labour market within five years. Those domestic workers who leave in-home care fare very poorly in the general labour market. On average their income is only 10% higher than when they were a live-in caregiver. That means that in fact their income has dropped, because instead of having room and board on top of their income, they're paying room and board out of that income. At best, they're faring exactly the same as live-in caregivers in the general labour market, or perhaps even worse.

There is a marked and growing difference in the success of domestic workers who enter the labour market with grade 10 equivalency compared to those who enter with grade 12 equivalency. I only have data for three years, but they do show a trend. In 1986 the difference averaged about $500. If you had grade 10, you made about $500 less than if you had grade 12 equivalency.

• 1550

Keep in mind that we're talking about incomes of roughly $10,000. In 1987 the gap had risen to $1,000. In 1988 it had risen to $1,500. We have every reason to believe that trend is continuing. When you consider that 65% of the new jobs that will be created over the next 10 years will require grade 12, you can see that the opportunities for people coming in with low education levels will be extremely limited.

We also concluded in the study that raising the education requirement to grade 12 equivalency would not adversely affect any world areas. To give you an example: the Philippines now represent close to 60% of the total movement of foreign domestics; Jamaica represents approximately 5%; the U.K. approximately 7%; and other European countries represent approximately 21%. Those figures give you some idea. Of those who enter from the Philippines now, 70% have grade 12 equivalency. Many people who are applying to come to Canada have and can meet those requirements.

[*Translation*]

La première conclusion est qu'il n'y a pas de pénurie d'employés ne vivant pas à domicile. Par contre, il y a pénurie d'employés vivant à domicile. Cela justifie le programme, justifie le recrutement d'employés à l'étranger. Il n'y aurait aucune raison d'aller recruter des employés à l'étranger si l'on n'avait pas besoin d'employés vivant à domicile.

Certains employés de maison se font exploiter en ce sens qu'on ne leur paie pas d'heures supplémentaires, qu'on ne leur donne pas de temps libre et qu'ils ne peuvent pas avoir de vie privée. Le principal problème dénoncé par tous les groupes est celui des longues heures non rémunérées. Beaucoup d'employés de maison, toutefois, n'ont pas de problèmes. Certains employeurs ont déclaré que les employés ne restaient pas suffisamment longtemps et ne prenaient pas leur travail suffisamment au sérieux. Beaucoup, toutefois, ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de la qualité des services reçus. Vous comprendrez que tant pour les employés de maison que pour les employeurs, il y a des heureux et des mécontents.

Nous avons d'autre part réalisé après avoir examiné les données longitudinales que la plupart des employés de maison ne vivent plus à domicile lorsqu'ils ont obtenu leur permis de résidence permanente. Quatre-vingt pour cent de ceux qui sont arrivés comme employés de maison entrent sur le marché général du travail dans les cinq ans. Ils n'y réussissent habituellement pas bien du tout. En moyenne, le revenu n'est que de 10 p. 100 supérieur à ce qu'ils gagnaient lorsqu'ils travaillaient à domicile. Cela signifie qu'ils y ont perdu puisque plutôt que de recevoir une pension complète en plus de leur revenu, il leur faut payer leur logement et les repas. Au mieux, cela représente exactement la même chose.

Il y a une différence de plus en plus marquée dans le succès des employés de maison qui entrent sur le marché du travail avec une équivalence de dixième année et ceux qui entrent avec une équivalence de douzième année. Je n'ai de données que pour trois ans, mais il y a certainement une tendance. En 1986, la différence était en moyenne de 500$. Avec une dixième année, on gagnait environ 500$ de moins qu'avec une douzième année.

N'oubliez pas que nous parlons de revenus d'environ 10,000$. En 1987, l'écart était passé à 1,000$. En 1988, à 1,500$. Nous avons toutes raisons de croire que la tendance se maintient. Si l'on considère que 65 p. 100 des emplois créés au cours des dix prochaines années exigeront une douzième année, on comprend que les possibilités offertes aux gens qui n'auront que peu d'instruction seront extrêmement limitées.

Nous avons d'autre part conclu à l'occasion de cette étude que l'exigence d'une douzième année n'aura pas de conséquences néfastes sur certaines régions du monde. Je vous donne un exemple: les Philippines représentent actuellement près de 60 p. 100 du mouvement total d'employés de maison étrangers; la Jamaïque, environ 5 p. 100, le Royaume-Uni, environ 7 p. 100 et les autres pays d'Europe, environ 21 p. 100. Ces chiffres vous donnent une idée de la situation. À l'heure actuelle, 70 p. 100 des personnes provenant des Philippines ont une équivalence de douzième année. Beaucoup de ceux qui demandent à venir au Canada peuvent répondre à ces exigences.

[Texte]

Requiring formal training of six months would also not adversely affect the world areas, because countries provide a variety of caregiving or care-related courses, which could be incorporated into the training. That is, in the course of education up to grade 12 the individual could take caregiving courses. Homemaking courses are common in most countries. In addition, special courses are available and a number of countries have indicated that, in their view, they have opportunities for such courses and will be prepared to create others. Supervised, full-time, in-home care would also qualify as training.

You'll remember media reports late last year that the government was considering eliminating the opportunity for domestic workers to be "landed" from within Canada. This misunderstanding created a great deal of discomfort and anxiety for both domestic workers and employers.

In order to alleviate that anxiety, the minister announced a new program on January 30. He confirmed that domestic workers would continue to be "landed" from within Canada after two years of domestic work, and he also indicated that following a review of the program, he had concluded some changes were required. These changes were intended to ensure that the needs of the domestic workers and the employers were met to the extent possible. Specifically, he announced that following a 12-week moratorium, eligibility for the program would require completion of the equivalent of grade 12 education and six months of full-time training, and that efforts to address exploitation of domestic workers would be made. More specifically, with respect to the last item, this is an area of considerable concern to the government.

The concern about exploitation led us to the conclusion that we have to do more. This is not an area of federal jurisdiction, but provincial jurisdiction. For this reason, the minister committed himself to write to labour ministers in each of the provinces, and has now done so. In addition, the department will be putting a counselling package together that will go into considerable detail on the rights and responsibilities of employers and employees.

Canada Employment Centres will do a more thorough job of ensuring that the homes people go into are in fact the homes they pretend to be, and have the room they are required to provide, and that the people who are hiring these individuals have the resources to continue to pay them.

We will also require that employers register with Revenue Canada and obtain a number and validation, which means the people will have to pay into the taxation system, but also means they will be covered for unemployment insurance and for pension benefits.

Release letters will be prohibited. When a domestic worker wishes to change jobs it will be very easy to do so. However, we want to ensure that the employers understand their responsibilities and the employees understand what they've committed themselves to when they take these jobs, so we will put together a draft contract that will detail those requirements.

[*Traduction*]

Demander une formation de six mois ne désavantagerait pas non plus certaines régions du monde parce que les pays en question offrent un certain nombre de cours appropriés qui pourraient être incorporés dans cette formation. C'est-à-dire qu'au cours des études menant à la douzième année, l'intéressé pourrait suivre des cours d'enseignement ménager. Ce sont des cours qui sont courants dans la plupart des pays. D'autre part, des cours spéciaux existent et un certain nombre de pays nous ont indiqué qu'ils seraient prêt à en offrir d'autres s'il n'y en avait pas suffisamment. Un service supervisé à titre d'employé de maison à plein temps résidant à domicile pourrait également compter comme une formation.

Vous vous souviendrez des reportages de l'année dernière qui déclaraient que le gouvernement envisageait d'éliminer la possibilité pour les employés de maison d'obtenir au Canada leur statut d'immigrant reçu. Ce malentendu a beaucoup troublé et inquiété à la fois les employés de maison et les employeurs.

En vue de calmer les inquiétudes, le ministre a annoncé un nouveau programme le 30 janvier. Il a confirmé que les employés de maison pourraient continuer à obtenir leur statut d'immigrant reçu au Canada après deux ans comme employé de maison et il a ajouté qu'après avoir examiné le programme, il avait conclu que certains changements s'imposaient. Ces changements devaient permettre de satisfaire au maximum les besoins des employés de maison et ceux des employeurs. Il a précisément annoncé qu'après un moratoire de 12 semaines, il faudrait pour être admis avoir une équivalence de douzième année et six mois de formation à plein temps et que l'on ferait des efforts pour lutter contre l'exploitation des employés de maison. C'est en effet une question qui préoccupe beaucoup le gouvernement.

Cela nous a menés à la conclusion qu'il nous faut faire davantage pour prévenir cette exploitation. Cela ne relève pas de la compétence fédérale mais bien de la compétence provinciale. C'est pourquoi le ministre s'est engagé à écrire aux ministres du travail de chacune des provinces, ce qu'il a fait. En outre, le ministère préparera un document très complet sur les droits et les responsabilités des employeurs et des employés.

Les centres d'emploi du Canada s'efforceront de mieux s'assurer que les foyers qui reçoivent ces employés correspondent à ce qui est annoncé, ont bien la chambre voulue pour l'employé et ont les moyens de payer cet employé.

Nous exigerons d'autre part que les employeurs s'inscrivent auprès de Revenu Canada et obtiennent un numéro et une validation, ce qui signifie que les employés devront payer des impôts mais également qu'ils participeraient au régime de pensions et à l'assurance-chômage.

Les lettres de cessation d'emploi seront interdites. Lorsqu'un employé de maison souhaitera changer d'emploi, ce sera très facile. Toutefois, nous voulons veiller à ce que les employeurs comprennent leurs responsabilités et à ce que les employés comprennent ce à quoi ils s'engagent quand ils acceptent ces emplois. Nous préparerons ainsi un contrat type qui donnera le détail de ces conditions.

[*Text*]

Finally, we've looked at a number of different ways in the past of ensuring that the domestics were committed to Canada. We've concluded that most of the people who come here as domestic workers are committed to Canada and that this fact should be recognized. So we will only look at a record of employment and that will be the sole requirement to qualify for permanent residence: a good record of employment.

• 1555

Our view is that this is a very complex program, as are all aspects of the immigration program. We've tried to address the concerns of the domestic workers by reducing the risk of exploitation. We've tried to ensure high-quality care and provide these workers with a realistic chance to succeed in the changing Canadian labour market. We think this program has succeeded in doing so, and I think that once this program is in place in a few weeks time it will benefit everyone.

I would be pleased to answer any questions you have.

The Chairman: Thank you very much.

As a matter of procedure, committee, may I mention that we do have four briefs today and in the interest of hearing the briefs I have asked our first witness, who is from the department, of course, if we might do two things. We might defer most of the questions to be addressed to her until the very end, because you will undoubtedly have more questions for her as a result of your hearing the briefs from the nannies. So I'm hoping to have just one or two questions now, then proceed to hear the other witnesses. Then we can call the representatives of the department back at the end of the meeting.

This approach is suggested because the purpose of today's meeting is to determine whether we want to proceed further with this particular issue, and I think we need to have as much of that input as possible. So we have will just a couple of quick questions, perhaps one from each of the parties, in any order.

Ms Black (New Westminster—Burnaby): You have indicated that the department has done research on the availability of training in the major countries of origin for the Domestic Workers Program and that 70% of the applicants from the Philippines already had a grade 12 education at this point.

Ms Chapman: Grade 12 equivalency.

Ms Black: But you didn't give us the statistics for the people from Jamaica.

Ms Chapman: From Jamaica, the proportion is over 50%. It has averaged between 50% and 55%.

Ms Black: Has the department done any studies to show how accessible the six-month courses are in those two countries in particular and what the accessibility to reach grade 12 equivalency is for the majority of the people in those two countries, particularly women?

Ms Chapman: We have talked to representatives of those countries, who indicate that grade 12 equivalency is reasonably accessible to those people. I don't have actual numbers of graduates in grade 12 or equivalency for each country, but I could probably provide them to you in the future.

[*Translation*]

Enfin, nous avons par le passé envisagé différentes façons d nous assurer que les employés de maison sont loyaux vis-à-v du Canada. Nous avons conclu que la plupart le sont et que c fait devrait être reconnu. Nous ne demanderons donc que l dossier d'emploi lorsqu'ils feront une demande de résidenc permanente: un bon dossier d'emploi.

Nous estimons que c'est un programme très complexe comme tous les aspects du programme d'immigration. Nou avons essayé de répondre aux problèmes des employés d maison en diminuant les risques d'exploitation. Nous avon tenté d'assurer un service de haute qualité et d'offrir à ce employés des chances réalistes de réussir sur le marché du travai canadien. Nous pensons que ce programme correspond à ce objectifs et que lorsqu'il sera mis en oeuvre dans quelque semaines, il profitera à tous.

Je suis maintenant prête à répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

Je rappelle aux membres du comité que nous avons quatre témoins aujourd'hui et que j'ai ainsi demandé à notre premier témoin, qui est du ministère, si nous pourrions faire deux choses. D'une part, reporter la plupart des questions que nous voulons lui poser à la fin de la séance car vous aurez sans doute d'autres questions à lui poser après avoir entendu le témoignage des employés de maison. J'espère donc que l'on pourra se limiter pour le moment à une ou deux questions et que l'on pourra ensuite entendre les autres témoins. Nous demanderons aux représentants du ministère de revenir à la fin de la séance.

Je suggère cette formule parce que nous voulons aujourd'hui décider si la question vaut d'être suivie et je crois qu'il nous faut donc obtenir le maximum de renseignements possible. Alors, j'autoriserai quelques questions rapides, une par parti, dans n'importe quel ordre.

Mme Black (New Westminster—Burnaby): Vous avez indiqué que le ministère a fait des recherches sur les possibilités de formation dans les principaux pays d'origine des personnes venant au Canada dans le cadre du programme concernant les employés de maison et que 70 p. 100 des postulants des Philippines ont déjà une formation de douzième année.

Mme Chapman: Une équivalence.

Mme Black: Mais vous ne nous avez pas donné les statistiques pour ceux qui viennent de la Jamaïque.

Mme Chapman: Pour la Jamaïque, le chiffre est supérieur à 50 p. 100. Entre 50 et 55 p. 100.

Mme Black: Le ministère a-t-il fait des études permettant de déterminer si les cours de six mois sont vraiment disponibles dans ces deux pays en particulier et dans quelle mesure il est possible d'atteindre une équivalence de douzième année, également dans ces deux pays, particulièrement pour les femmes?

Mme Chapman: Nous avons parlé à des représentants de ces pays qui nous ont dit qu'une équivalence de douzième année est assez facile à obtenir pour ces gens-là. Je n'ai pas le nombre de diplômés de douzième année pour chaque pays, mais je pourrais probablement vous obtenir ces chiffres.

[*Texte*]

Ms Black: The committee would be interested in receiving that information.

Ms Chapman: That would be fine. I would be pleased to provide it.

Mr. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): I would like to know what the word "exploitation" means to you in reference to this problem.

Ms Chapman: In terms of the briefs we have received, it would appear that the main problem seems to be that of long hours and inadequate pay. By that, I mean it would appear that individuals who are working in the home frequently find that they have to work long past the normal working hours and are not paid for that service.

That problem is closely associated with a secondary one, that of privacy, and the fact that in a number of cases people pointed out that they didn't have a private room or a place in which to get away from their responsibilities, and that because they couldn't get away from their responsibilities, their day didn't end. Yet they weren't compensated for that extra work.

Mr. Chadwick: Were these complaints that were made to you?

Ms Chapman: In the course of the last two and a half years we have consulted broadly and have accepted briefs from a large number of individuals and organizations, and yes, those were the major concerns raised.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): You said these changes were prompted by a review. Was that review an authentic evaluation of the program as it existed to date?

Ms Chapman: The review wasn't a formal evaluation in the sense one sometimes thinks of because such an evaluation would not have gone into all the elements we went into and probably wouldn't have involved the extent of consultation we undertook. Rather, the review consisted of linking a number of data files and of culling those files to see what we could discover about what the problems were with the program.

Mr. Allmand: Are you saying that your review was wider than an evaluation program?

Ms Chapman: Wider than a traditional evaluation, yes.

• 1600

Mr. Allmand: Who did the reivew?

Ms Chapman: Members of my staff did the review.

Mr. Allmand: Can we get a copy or a report of the review?

Ms Chapman: The review is in the form of a number of files and documents. I would be pleased to put some summary documents before the committee.

Mr. Allmand: Yes, I think the committee should have a copy of the review that led to the changes in policy. I also want to ask if you registered all the complaints against the program as it existed before? You said there were complaints.

[*Traduction*]

Mme Black: Cela intéresserait certainement le comité.

Mme Chapman: Très bien. Je vous fournirai ce renseignement.

M. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): J'aimerais savoir ce que signifie le terme «exploitation» pour vous dans ce contexte.

Mme Chapman: D'après les mémoires que nous avons reçus, il semble que le principal problème soit les horaires et une rémunération insuffisante. Il semble que les gens qui souhaitent domicilier dans les foyers où ils travaillent sont astreints à des horaires beaucoup plus longs et ne sont pas rémunérés en conséquence.

Ce problème est étroitement lié à un autre, celui de la vie privée, et au fait que dans certains cas, on nous a dit que ces gens-là n'avaient pas de chambre privée ni d'endroit où se retirer pour échapper à leurs responsabilités et que, de ce fait, ils travaillent continuellement. Pourtant, ils ne sont pas rémunérés pour ces heures supplémentaires.

M. Chadwick: S'agit-il de plaintes que vous avez reçues?

Mme Chapman: Depuis deux ans et demi, nous avons consulté beaucoup de monde et reçu des mémoires de nombreux particuliers et organisations et ce sont là les principaux problèmes qui ont été soulevés.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Vous avez dit que ces changements avaient été décidés en raison des conclusions d'une étude. Cette étude est-elle une évaluation authentique du programme actuel?

Mme Chapman: Il ne s'agit pas d'une évaluation officielle au sens habituel parce qu'une telle évaluation n'aurait pas permis de considérer tous les éléments que nous avons considérés et n'aurait probablement pas entraîné toutes les consultations que nous avons menées. Il s'est plutôt agi de réunir un certain nombre de dossiers et de les examiner pour essayer de voir quels problèmes posait le programme.

M. Allmand: Vous voulez dire que votre examen a été plus poussé qu'une évaluation normale de programme?

Mme Chapman: En effet.

M. Allmand: Qui a effectué cette étude?

Mme Chapman: Des membres de mon personnel.

M. Allmand: Pourrait-on obtenir cette étude ou un rapport d'étude?

Mme Chapman: Il s'agit d'un certain nombre de dossiers et de documents. Je pourrais vous en fournir certains résumés.

M. Allmand: Oui, je crois que le comité devrait recevoir copie des documents qui ont mené à la révision des lignes directrices. J'aimerais également savoir si vous avez tenu compte de toutes les plaintes présentées contre le programme

[*Text*]

I would like to know exactly how many complaints and were they by people looking for domestic workers or were they by the workers themselves. I would like to have a report on those complaints to see how many complaints there were and the nature of them. Is that possible?

Ms Chapman: No, it would not be possible to give you the number. We did not keep track of all the telephone calls, documents and other materials that we received. Correspondence to the minister on the subject is steady. There are frequently letters to the minister on the subject, both from employers and employees. No, I don't keep count of those. I can, however, tell you that they represent the interests of both the employers and the employees.

More frequently, the phone calls are from the organizations that represent the domestic workers. More frequently, the letters are from employers themselves. In some cases we received briefs at our request. In some cases they simply were attached to documents and letters that were sent to the minister. Indeed, I think a number of MPs have sent letters to the minister expressing some concern about this program.

Mr. Allmand: We can appreciate that there were complaints with respect to exploitation. What we can't understand is your answer to the complaints of exploitation or the changes that were made. It's very difficult without seeing these reviews to see how you link the changes to the complaints. It doesn't appear to me that the solution to the problems is what was done.

Ms Chapman: Well, I think that if you go back to what I said earlier about the approach that we propose to take to the question of abuse, there are limited things that we as the federal government can do in this area. It is not our responsibility to ensure that provincial labour codes are met; it's the responsibility of the provinces to do that. The minister has indicated to the provincial ministers of labour that he hoped they would take such action.

I think that's a positive step. But more important, I think one of the biggest problems we have is misunderstanding. I don't think there is ill will on the part of domestic workers, who are sometimes seen by their employers as not taking the responsibilities as seriously as they might. Nor do I think there is ill will on the part of employers, who are sometimes seen by their employees to be abusing them by expecting them to work. It is sometimes simply a case of misunderstanding between the two sides. One way of addressing that—

Mr. Allmand: Excuse me, that's not—

The Chairman: We will have time—

Mr. Allmand: That's right. That's not what is at issue. What is at issue is the policy, and I don't know this particular civil servant responsible for the policy.

[*Translation*]

antérieur? Vous avez dit avoir reçu des plaintes. J'aimerais savoir exactement combien de plaintes vous avez reçu et s'il s'est s'agi de plaintes de gens qui cherchaient des employés de maison ou de plaintes venant des employés de maison. J'aimerais avoir un rapport sur ces plaintes afin de savoir combien il y en avait et quelle en était la nature. Est-ce possible?

Mme Chapman: Non, il ne serait pas possible de vous donner un chiffre. Nous n'avons pas noté tous les appels téléphoniques, tous les documents et autres communications reçus. Le ministre reçoit fréquemment des lettres à la fois d'employeurs et d'employés. Non, je n'en ai pas le compte. Je puis toutefois vous dire que cela vient à la fois des employeurs et des employés.

Plus fréquemment, les appels téléphoniques viennent des organisations qui représentent les employés de maison, tandis que les lettres viennent des employeurs eux-mêmes. Dans certains cas, nous avons demandé de nous préparer un mémoire. Dans d'autres, les plaintes étaient simplement annexées aux documents et aux lettres envoyés au ministre. Je crois d'ailleurs qu'un certain nombre de députés ont écrit au ministre au sujet de ce programme.

M. Allmand: Nous pouvons comprendre que vous ayez reçu des plaintes faisant état d'exploitation. Ce qui est difficile à comprendre, c'est la réponse que vous donnez ou les changements que vous apportez. Il est très difficile de voir en quoi les changements que vous apportez au programme correspondent aux conclusions de votre étude si nous ne voyons pas cette étude. Je n'ai pas l'impression que ce qui a été fait puisse apporter une solution au problème.

Mme Chapman: Si vous voulez bien revenir à ce que je disais tout à l'heure, au sujet de l'exploitation, le gouvernement fédéral n'a que des moyens d'intervention limités. Ce n'est pas à nous de nous assurer que les codes provinciaux du travail sont respectés. Cela appartient aux provinces. Le ministre a indiqué aux ministres provinciaux du travail qu'il espérait qu'ils prendraient les mesures voulues.

C'est une mesure me semble-t-il positive. Ce qui est plus important, c'est que je crois qu'un des plus gros problèmes vient de malentendus. Je ne pense pas que les employés de maison fassent preuve de mauvaise volonté même si leurs employeurs pensent parfois qu'ils ne prennent pas leurs responsabilités avec autant de sérieux qu'ils le devraient. Je ne crois pas non plus que ce soit de la mauvaise volonté de la part des employeurs que leurs employés accusent parfois d'exploitation quand ils leur demandent de travailler. C'est parfois simplement un malentendu. Une façon de remédier au problème...

M. Allmand: Excusez-moi, ce n'est pas...

Le président: Nous aurons le temps de...

M. Allmand: C'est vrai. Ce n'est pas la question. La question en est une de principes et je ne peux pas tenir une fonctionnaire responsable des principes suivis.

[*Texte*]

The Chairman: We're open to discussion but I do want to hear the nannies' side because some of them have travelled a long way. The others have now signalled a very quick question so let's limit it to one question. We will have as much time as we can. I do like to follow lines of questioning consistently. We will go to that process when we return.

We'll go to Mr. Nunziata, then, just briefly, to Mr. Pagtakhan.

Mr. Nunziata (York South—Weston): You indicated that 70% of Filipino domestics have the equivalent of grade 12 education. It's 50% to 55% for Jamaicans. What's the percentage for the U.K. and other European countries?

Ms Chapman: I have the figures with me. I'd have to work out the percentages. I didn't do them before I came.

Mr. Nunziata: Just roughly.

Ms Chapman: I would think that it runs between 70% and 85%, depending on the country.

Mr. Nunziata: Can you explain something for me? I am having some difficulty understanding this. What is the relationship between education and the ability to be a domestic or to have parenting skills? My mother raised seven kids and doesn't have a grade 12 education. I am just wondering how you relate education to the ability to do the work that the domestics come here to do.

Ms Chapman: I relate it to two things. I relate it to the quality of care in a very complex society and the fact that looking after children in our society is a very important job and one I think we should place value on.

The other thing is equally important. It's that most people—

Mr. Nunziata: If I could just stop you there—

Ms Chapman: Most people do, in fact, leave the occupation after two to five years. They enter the mainstream labour market. We are not doing these people a favour if we bring them into this country and then leave them in jobs that are below the low-income cut-off.

• 1605

Mr. Nunziata: Just so I understand, are you saying the quality of care is diminished, depending on the level of education, so lesser educated women, for example, provide less quality of care for their children?

Ms Chapman: No, I'm not saying that. I'm saying that as an immigration officer it is often difficult to assess the intangibles. I can't look at any one of you and tell whether you are going to be a good or a bad caregiver. I have to assess objective criteria.

The objective criteria we are prepared to look at are those that relate to things we can test. Educational equivalency is one of those. Real training is another of those. We have to use criteria that can be applied in a systematic way across the world. We cannot use criteria based on feel.

[*Traduction*]

Le président: Nous pouvons continuer à discuter mais j'aimerais beaucoup écouter la version des employés de maison car certains d'entre eux sont venus de très loin. Limitons-nous donc à une question. Il est en effet important de poursuivre certaines questions et nous y reviendrons tout à l'heure.

Passons maintenant à M. Nunziata, brièvement, puis à M. Pagtakhan.

M. Nunziata (York-Sud—Weston): Vous avez indiqué que 70 p. 100 des employés de maison des Philippines avaient un degré d'instruction correspondant à la douzième année. Que c'était la même chose pour 50 à 55 p. 100 de ceux qui viennent de la Jamaïque. Quel est le pourcentage pour le Royaume-Uni et pour les autres pays d'Europe?

Mme Chapman: J'ai les chiffres ici. Il faudrait que je calcule les pourcentages. Je ne les ai pas.

M. Nunziata: En gros.

Mme Chapman: Je dirais que c'est de 70 à 85 p. 100 selon le pays.

M. Nunziata: Pourriez-vous m'expliquer quelque chose? J'ai un peu de mal à comprendre. Quelle relation y a-t-il entre le degré d'instruction et la capacitié de s'occuper d'une maison ou d'enfants? Ma mère a élevé sept enfants et n'a pas fait sa douzième année. Je ne comprends pas la relation que vous faites entre le niveau d'instruction et la capacité de faire le travail que ces gens-là viennent faire ici.

Mme Chapman: Il y a deux choses. D'une part, la qualité des services dans une société très complexe et le fait que s'occuper d'enfants dans notre société est quelque chose de très important et qui doit être apprécié à sa juste valeur.

L'autre chose est tout aussi importante. C'est le fait que la plupart...

M. Nunziata: Permettez-moi de vous interrompre...

Mme Chapman: La plupart de ces gens-là quittent en fait ce travail après deux à cinq ans. Ils entrent alors sur le marché général du travail. Nous ne rendons pas service à ces personnes si, une fois au pays, elles ne peuvent trouver que des emplois à faible revenu.

M. Nunziata: Il faudra que vous m'expliquiez; voulez-vous dire que la qualité des soins est moindre quand le niveau d'éducation l'est également? Voulez-vous dire qu'une mère qui n'a pas un grand niveau d'éducation ne peut pas donner à ses enfants la qualité de soins voulus?

Mme Chapman: Non, ce n'est pas ce que je dis. Ce que je veux dire, c'est que pour les agents d'immigration, il est parfois difficile d'évaluer ce qui ne peut se mesurer. Je ne peux en vous regardant dire si vous allez ou non être une bonne aide-ménagère. Il faut que je me base sur des critères objectifs.

Ces critères objectifs portent sur des choses que l'on peut évaluer, notamment l'équivalence en matière scolaire et la formation reçue. Nous devons adopter des critères qui peuvent s'appliquer de façon systématique pour tous les pays. Nous ne pouvons pas nous baser sur notre perception des choses.

[*Text*]

Mr. Nunziata: Can you see that your policy is discriminatory when you examine the statistics you have provided for us in terms of the equivalency to grade 12?

Ms Chapman: No, I don't think it's discriminatory. In fact, I think it is not at all discriminatory. What it does is bring people in and uses the same criteria for all parts of the world, and that's the way our immigration program works. We use exactly the same criteria. If you are applying as a welder to come to this country, it doesn't matter where you come from, we apply exactly the same standards.

If that means more people come from India than from another part of the world, then that's it, because we do it on the basis of the same criteria. That's the only way a universal system can operate.

Mr. Nunziata: Some people call that systemic discrimination.

Mr. Pagtakhan (Winnipeg North): We have indicated the need to protect domestic workers. In a January 13 press release, the minister said he would be writing to his provincial counterparts. On February 21, a letter from the minister to *The Montreal Gazette* indicated he would be consulting with provincial counterparts three weeks later. Has the consultation started, and can you show proof of that later on?

Ms Chapman: My minister has not yet met with his provincial colleagues, to the best of my knowledge. In the course of this review, however, I and a number of people on my staff did meet provincial authorities in a number of provinces in this country—particularly Ontario, which is the destination of the largest share of domestic workers—and we had extensive discussions here with the Department of Labour.

Mr. Pagtakhan: Now, he indicated, Mr. Chairman—just a clarification—that he would write; he did not say he would meet. He does not need to meet if he writes. The minister promised that on January 13. Why was the promise not fulfilled?

The Chairman: Hon. member, the minister is going to be coming before the committee, so we will have an opportunity to ask those questions directly to the minister. Mr. Jourdenais.

M. Jourdenais (La Prairie): Merci, monsieur le président. Je m'excuse de ne pas avoir été ici au commencement de la présentation, mais je pense que mes collègues n'ont pas posé la question la plus importante.

Qu'est-ce qui a porté le ministère à changer les règlements en cours de route? Est-ce que ce sont les plaintes des employeurs qui prétendaient que les employées (les nannies) n'avaient pas assez d'éducation? Ou bien est-ce simplement une idée, tout à coup, d'un bon fonctionnaire assis sur son «laurier»—comme le dit un journaliste de mon coin—, assis sur son «rond de cuir», dis-je, qui a décidé que ces nannies-là ne restaient pas assez longtemps à l'emploi d'un même employeur? Subitement elles s'en vont travailler à l'extérieur. Après deux ans, elles ont le droit.

Comment, tout d'un coup, a-t-on pu faire cela? Et en même temps je vous demande: Si le programme avait été en vigueur, combien de personnes auraient été refusées?

[*Translation*]

M. Nunziata: Ne comprenez-vous pas que votre politique est discriminatoire si l'on se base sur les chiffres que vous nous avez fournis au sujet du niveau de scolarité équivalant à une douzième année?

Mme Chapman: Non, je ne le crois pas. En fait, je pense que ce n'est pas du tout discriminatoire. Nous appliquons en effet les mêmes critères à tous les immigrants du monde. C'est comme cela que fonctionne notre programme d'immigration. Si vous présentez une demande d'immigration en tant que soudeur, nous utiliserons pour tous les pays les mêmes critères.

Si cela signifie que davantage de soudeurs proviennent de l'Inde que d'autres régions du monde, très bien, car nous utilisons les mêmes critères pour tous les pays. C'est ainsi que fonctionne un système universel.

M. Nunziata: Pour certaines personnes, il s'agit plutôt de discrimination systémique.

M. Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Nous avons exprimé le besoin de protéger les employés de maison. Dans un communiqué du 13 janvier, le ministre disait qu'il écrirait à ses homologues provinciaux. Le 21 février, une lettre du ministre au *Montreal Gazette* indiquait qu'il consulterait ses homologues provinciaux dans trois semaines. La consultation a-t-elle commencé et pourriez-vous nous le prouver?

Mme Chapman: Mon ministre n'a pas encore rencontré ses collègues provinciaux, pour autant que je sache. Tout au cours de l'étude, j'ai rencontré avec mon personnel les autorités provinciales de différentes provinces, particulièrement l'Ontario, destination d'un grand nombre d'employés domestiques, et nous avons eu des discussions poussées ici à Ottawa avec le ministère du Travail.

M. Pagtakhan: Une précision, monsieur le président. Le ministre a indiqué qu'il écrirait à ses homologues, il n'a pas dit qu'il les rencontrerait. Il n'a pas besoin de les rencontrer s'il leur écrit. Le ministre a fait cette promesse le 13 janvier, pourquoi ne l'a-t-il pas respectée?

Le président: Le ministre comparaîtra devant le comité et nous aurons alors la possibilité de lui poser les questions directement. Monsieur Jourdenais.

M. Jourdenais (La Prairie): Thank you, Mr. Chairman. I'm sorry I could not be here at the beginning of the presentation, but I think that my colleagues have not asked the most important question to be asked in this matter.

The question is as follows: What made the department change the rules in mid-course? Is this due to complaints by employers about the fact that the nannies did not have enough education? Or is it simply an idea that suddenly occurred to a civil servant who had nothing better to do and who decided that nannies did not stay long enough with the same employer and went to work somewhere else. We have to remember that they have a right to do so after two years.

How was the program changed all of a sudden? I would also like to ask you another question: if this program had been in force, how many of these domestic workers would have been refused entry into Canada?

[*Texte*]

Ms Chapman: I'm sorry. Unfortunately, I'll have to answer in English.

Mr. Jourdenais: That's all right. I understand. It's just that I want to speak French because I'm the only French guy around here.

Ms Chapman: No, no. I understand, Mr. Jourdenais. Unfortunately if I answer in French, we'll be here for the rest of the day.

I think the main reason for the grade 12 is—it was not a direct response to a complaint—that there was concern on the part of employers that domestic workers did not necessarily show the commitment to the job they had hoped for in some cases. The major reason for the change to grade 12, however, was the fact that most of the people to whom we give a unique opportunity to land in Canada—an opportunity we do not provide to any other temporary worker in Canada—are unable to meet the requirements of the labour market. They have a great deal of difficulty in faring successfully in our labour market, and that difficulty is growing. The statistics we have show their incomes are very, very significantly hampered by low education.

• 1610

Mr. Jourdenais: Can I ask one *question supplémentaire*?

The Chairman: Well okay, one more. Everybody else had three or four.

M. Jourdenais: Est-ce que, par exemple, le ministère croit sincèrement qu'une personne qui a une douzième année, ou l'équivalent d'une douzième, va travailler aussi bien dans une maison à faire le ménage ordinaire comme nos mères le faisaient autrefois, comme sa propre mère le faisait avec six ou sept enfants?

Je me demande pourquoi, tout à coup, on veut... C'est très rare que je m'associe à une certaine idée, mais je suis obligé de me demander si ce n'est pas de la discrimination. Qu'est-ce qui se passe tout d'un coup pour que l'on exige une douzième année? Il y a une raison. Pourquoi? Moi, je ne vois pas.

Écoutez, nos mères n'allaient pas à l'école douze ans et elles savaient élever huit, neuf, dix enfants. Et je crois que c'était très bien, grâce à leur expérience.

Dimanche dernier, j'étais justement à une réunion où on se plaignait de ses employeurs. Ce n'est pas le contraire! Je ne comprends rien.

J'essaie de savoir pourquoi, tout à coup, on change une politique qui avait très bien fonctionné. Les gens devenaient de très bons citoyens canadiens par la suite. Et vous en avez l'expérience. Il y a des études qui ont été faites à ce sujet. Ils deviennent de très bons citoyens ou citoyennes, et surtout citoyennes. Et tout à coup, on change

the rules of the game. There must be something wrong, and I wonder why.

Ms Chapman: It was not suddenly. It was after two and a half years of study. It was after extensive review of data. After extensive discussions with a number of people, we came to the conclusions we did.

[*Traduction*]

Mme Chapman: Je m'excuse mais je devrai malheureusement vous répondre en anglais.

M. Jourdenais: Très bien, je comprends. Je suis le seul à parler français ici et je tiens à parler cette langue.

Mme Chapman: Je comprends, monsieur Jourdenais: malheureusement, si je vous réponds en français, nous serons ici le reste de la journée.

Ce nouveau critère de la douzième année n'est pas le résultat de plaintes de la part des employeurs, mais il faut dire cependant que ceux-ci se préoccupaient du fait que les employés de maison ne montraient pas le genre de dévouement auquel on aurait pu s'attendre. La raison principale pour laquelle ce critère de la douzième année sera imposé est que la plupart de ces personnes à qui nous donnons une chance unique d'immigrer au Canada, une chance que nous ne donnons à aucun autre travailleur temporaire, ne possèdent pas les qualités nécessaires pour s'intégrer à un marché de l'emploi concurrentiel. Elles ont beaucoup de difficulté à réussir sur le marché du travail et ce problème ne fait que croître. D'après les chiffres dont nous disposons, leurs revenus très faibles sont le reflet du manque d'éducation.

M. Jourdenais: Pourrais-je poser *a supplementary*?

Le président: Une autre, oui. Tous les autres membres en ont posé trois ou quatre.

Mr. Jourdenais: Does the Department for example sincerely believe that a person with a Grade 12 or the equivalent will be as good a housekeeper as our mothers were with six or seven children?

I wonder why, all of a sudden, we want—This does not happen to me very often but I must say I'm wondering if this is not discrimination. Why do we all of a sudden want a Grade 12 or the equivalent? There must be a reason for this, but I just don't see it.

Our mothers did not have a Grade 12 diploma but they knew how to raise eight, nine or ten children. They had a lot of experience.

Last Sunday, I was at a meeting where people complained about employers. They didn't complain about employees. I don't understand what this is all about.

I would like to know why all of a sudden we are changing a policy that has worked very well. These people would become good Canadian citizens. You know all about it, studies have been conducted on this question. I can say that these domestic workers become very good citizens and all of a sudden we change

la règle du jeu. Il y a quelque chose qui cloche ici et je me demande pourquoi.

Mme Chapman: Cela ne s'est pas fait tout à coup, nous avons procédé à une étude qui a duré deux ans et demi. Nous avons passé en revue toutes les données. Nous avons eu des discussions importantes avec beaucoup de gens et c'est la raison pour laquelle nous avons pu conclure comme nous l'avons fait.

[*Text*]

The Chairman: I'm just sorry, Mr. Jourdenais, we didn't think of it sooner. We could have asked ourselves since last June or last year.

Mr. Jourdenais: We haven't got enough work to do, that's why.

The Chairman: We are part of the process now, and the process is to hear. I thank Ms Chapman very much ask if she wouldn't mind just waiting for a little bit of a wrap-up if there ends up being time. Is that okay with you, if there's time?

Ms Chapman: Okay. That's fine with me.

The Chairman: Thank you. We'll now call on the person who has travelled the furthest to be with us today. We're going to start with the West Coast Domestic Workers' Association from Vancouver.

I think we're going to question all the nannies together, hear all the briefs, then question them all together. What I'd ask you to do is just relax and know you're amongst friends here. Speak as you feel, and we look forward to hearing you. Just tell us your name and where you're from, and then we can get right into your brief.

Ms Lorina Serafico (Steering Committee Member, West Coast Domestic Workers' Association): I think I'm ready. I am Lorina Serafico. I'm a domestic worker, a Filipina. I have been working as a domestic worker in Canada for almost two years now. I am to apply for my landed status in March. I just hope Immigration won't deport me for being here.

I came to Canada from Greece, where I worked in the same occupation for four years. I appear before you as a representative of the West Coast Domestic Workers' Association of B.C. Our organization is an advocacy group for domestic workers' rights. The association was founded in October 1986 and at present has a membership of over 500 domestic workers.

On behalf of all the domestic workers in B.C. and across the country, I would like to thank this committee for giving domestic workers the opportunity to tell you what we think of the recent changes to the FDM program the Department of Immigration and Employment has recently introduced. We urge each and every one of you to seriously consider the recommendations we are putting forward. It's about time.

These recommendations were a product of numerous consultative meetings among domestic workers and between domestic workers organizations across Canada. We believe that when these recommendations are implemented, it will alleviate the exploitative and oppressive conditions many domestic workers find themselves working under.

• 1615

What domestic workers are asking for is simply respect—respect for and recognition of domestic work as work of value. The government should take the lead in respecting and recognizing domestic work as valuable work.

[*Translation*]

Le président: Je regrette, monsieur Jourdenais, que nous n'ayons pas pensé procéder à cette étude auparavant. Nous aurions pu le faire en juin ou l'année passée.

M. Jourdenais: C'est parce que nous n'avons rien à faire.

Le président: Mais nous avons entamé des discussions et nous entendons des témoins. Je remercie M^me^ Chapman de sa contribution. Pourrait-elle rester encore quelque temps jusqu'à ce que l'on termine la discussion? Avez-vous le temps de le faire?

Mme Chapman: Certainement.

Le président: Merci. Je vais maintenant demander au témoin qui nous vient de l'endroit le plus éloigné au Canada pour nous entretenir aujourd'hui de toutes ces questions, de prendre la parole. Il s'agit de la représentante de la West Coast Domestic Workers' Association de Vancouver.

Nous aimerions procéder de la façon suivante: nous pourrions entendre tous les mémoires qui seront présentés par les représentantes des nannies pour ensuite leur poser des questions. Je vous demanderais donc de vous mettre à l'aise car vous êtes avec des amis ici. Dites-nous ce que vous pensez de la situation. Veuillez également nous dire votre nom, d'où vous venez, pour passer ensuite immédiatement au mémoire.

Mme Lorina Serafico (membre du Comité directeur, West Coast Domestic Workers' Association): Je suis prête. Je m'appelle Lorina Serafico. Je suis une employée de maison et je suis Philippine. Je travaille depuis presque deux ans comme employée de maison au Canada. En mars, je vais présenter une demande en vue d'obtenir le droit d'établissement au Canada et j'espère que l'immigration ne me déportera pas sur la base de ma comparution devant votre comité.

Je suis venue au Canada en provenance de la Grèce où j'ai exercé le même métier pendant quatre ans. Je suis ici en tant que représentante de la West Coast Domestic Workers' Association de la Colombie-Britannique. Notre organisation est un groupe de défense des employés de maison qui a été créé en octobre 1986 et compte actuellement plus de 500 membres.

Au nom de tous les employés de maison de la Colombie-Britannique et du reste du pays, je tiens à remercier le comité de nous donner la possibilité de vous dire ce que nous pensons des changements au programme concernant les employés de maison étrangers que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a présentés récemment. Nous vous prions d'étudier avec le plus grand soin nos recommandations. Ce n'est pas trop tôt.

Ces recommandations sont le résultat de nombreuses consultations entre les employés de maison et leurs organisations d'un bout à l'autre du pays. À notre avis, si nos recommandations étaient adoptées, cela permettrait d'alléger la situation de beaucoup de travailleurs domestiques qui oeuvrent dans un climat d'exploitation et d'oppression.

Les employés de maison ne demandent rien d'autre que le respect et la reconnaissance du caractère valable de leur travail. Le gouvernement devrait tracer la voie dans ce domaine.

Texte]

Does the Government of Canada give domestic workers the respect and recognition they deserve? The answer, sadly, is no. A case in point is Mr. Valcourt's letter to the editor of the *Vancouver Sun* printed on February 24. I quote:

> Make no mistake, those who come to Canada through the domestic program eventually leave domestic occupations and join the general labour market.

The implication of this statement is that domestic work is not part of the general labour market, meaning it is not as valuable as other general labour occupations. We are outraged and insulted.

The FDM program was created in 1981 to solve a child care crisis the government had no wish to subsidize. Foreign domestics since then have been a crucial support to thousands of two-income households all over Canada. Are we not part of the general labour market and doing as valuable work as any member of the labour force when we take care of the home front while our employers are out there creating wealth? Does this arrangement not make us a part of the wealth-creating process in the country?

Then Mr. Valcourt went on to say that the new eligibility criteria are designed to make domestic workers competitive in the job market of the 1990s. Foreign domestics who qualify for the job must now have at least a grade 12 education and six months of formal training in child or elderly care. They must speak either French or English.

We recognize the importance of the language requirement. Of course we need a language ability to do our job, but the grade 12 education to clean toilet bowls and scrub floors? I do not mean to sound sarcastic, but in British Columbia our former two premiers before the present one were not required to have a grade 12 education to do their job—to run a province.

We believe the government is looking at the problem from the wrong end. While we view as noble Mr. Valcourt's intention of seeing to it that domestic workers remain competitive in the job market of the 1990s, may we suggest he also look into how to make domestic occupations competitive.

If the government truly wants domestic workers to stay in domestic occupations, they must be ready to pass legislation to provide domestic workers, among other things, higher pay, better working conditions, equal labour protection. The government must extend to domestic workers the respect and recognition they truly deserve.

When we talk about respect and recognition, we are not talking about empty phrases here. You know, it's not enough to say, hey, you did a good job today; you're a good domestic worker. It's not that.

[*Traduction*]

Le gouvernement du Canada montre-t-il du respect et de la reconnaissance envers les employés de maison? La réponse à cette question est malheureusement non. Pour vous donner un exemple, je citerai une lettre que M. Valcourt a envoyée au rédacteur du *Vancouver Sun* le 24 février. Il y est dit:

> Il ne faut pas se méprendre, les personnes qui viennent au Canada dans le cadre du programme concernant les employés de maison quittent tôt ou tard leur travail pour s'intégrer au marché de l'emploi.

Ce qui signifie, si l'on s'en tient à cette déclaration, que le travail domestique n'est pas considéré comme faisant partie du marché de l'emploi, c'est-à-dire qu'il n'a pas la même valeur que les autres travaux. Nous nous sentons humiliés et insultés.

Le PEME a été adopté en 1981 pour répondre à la crise dans le domaine de la garde d'enfants tout en évitant au gouvernement de faire une contribution financière. Depuis cette époque, les employés de maison étrangers ont apporté une aide vitale à des milliers de ménages à double revenu. Ne faisons-nous pas partie du marché du travail, n'accomplissonns-nous pas un travail précieux comme tout autre membre de la population active lorsque nous prenons soin de la maison de nos employeurs qui sont en train de contribuer à la richesse du pays? Est-ce que cela ne fait pas de nous des participants à ce processus d'enrichissement?

M. Valcourt parle également des nouveaux critères d'admissibilité qui viseront à permettre aux employés de maison de s'intégrer au marché de l'emploi concurrentiel des années 90. Les employés de maison étrangers devront maintenant avoir un niveau de scolarité équivalent à une douzième année au Canada et une formation d'au moins six mois pour pouvoir s'occuper des enfants ou des personnes âgées. Ils devront parler le français ou l'anglais.

Nous reconnaissons l'importance de l'exigence en matière linguistique. Il est certain que l'on a besoin de pouvoir s'exprimer pour faire notre travail, mais a-t-on vraiment besoin d'avoir un diplôme de douzième année pour nettoyer les toilettes ou récurer les planchers? Je ne voudrais pas avoir l'air d'être sarcastique, mais en Colombie-Britannique les deux premiers ministres qui ont précédé le premier ministre actuel n'étaient pas tenus d'avoir leur diplôme de douzième année pour être à la tête de la province.

Nous croyons que le gouvernement envisage la question sous un mauvais angle. Que les employés de maison aient la possibilité de s'intégrer à un marché de l'emploi concurrentiel est un objectif très noble que poursuit M. Valcourt, mais nous lui suggérons également de se pencher sur la question de la compétitivité de notre travail.

Si le gouvernement veut vraiment que les employés de maison conservent leur emploi, il doit adopter une mesure législative leur permettant d'avoir un meilleur salaire, de meilleures conditions de travail et la même protection que les autres travailleurs. Il doit respecter et reconnaître comme il se doit le travail que nous faisons.

Lorsque nous parlons de respect et de reconnaissance, il ne s'agit pas ici de phrases dénuées de sens. Ce n'est pas suffisant de nous dire que nous avons fait du bon travail, que nous sommes un bon employé domestique.

[*Text*]

The respect and recognition we deserve takes very concrete forms. These are:

1. Foreign domestic workers should enter Canada as permanent residents.

2. Foreign domestic workers should be permitted to live outside the employer's home.

3. Foreign domestic workers should be permitted to contract with more than one employer at the same time.

4. The foreign domestic worker–employer relationship should be governed by an enforceable contract of employment.

5. Foreign domestic workers should be free to seek employment opportunities in accordance with their personal and economic wishes, and this policy should be applied consistently across Canada. The present FDM program exposes domestic workers to exploitative and oppressive working conditions. It imposes restrictions that violate the very basic right for an individual to be free. Domestic workers are indentured to work in conditions that will break the spirit of even the bravest. They are required to live in, not allowed to earn extra income even in our free time, and are tied to only one employer. To change employers we need a release letter. These conditions practically leave us at the mercy of our employers.

6. We would like Employment and Immigration Canada to assume responsibility to notify employers and domestic workers in writing of increases in the provincial minimum wage. We would also like Immigration to provide immediate funding to establish domestic workers advocacy centres across Canada.

• 1620

In 1989 the Department of Employment and Immigration initiated a review of the FDM program. We saw this as our chance to solve some if not all of our problems. We made recommendations to address these problems, but judging by the minister's recent changes, it was clear our recommendations had fallen on deaf ears. I pray this time, with your help, our pleas will be heard. Thank you.

The Chairman: Thank you very much. We'll now proceed to the Toronto Organization for Domestic Workers' Rights. I think Pura is leading that delegation. Would you like to come forth and introduce yourself?

Ms Pura Velasco (President, INTERCEDE, Toronto Organization for Domestic Workers' Rights): I am a domestic worker, and if I applied under the new policy I would not be able to qualify. My name is Pura Velasco and I'm the President of INTERCEDE, the Toronto Organization for Domestic Workers' Rights. INTERCEDE advocates improvements to domestic workers' employment conditions and immigration status.

Since 1981 INTERCEDE has been lobbying for changes in immigration policies such as the system of temporary work authorization of 1979 and the Foreign Domestic Movement Program of 1981.

[*Translation*]

Le respect et la reconnaissance doivent se matérialiser de la façon suivante:

1. Les employés de maison étrangers devraient être admis au Canada en tant que résidents permanents.

2. Ils devraient pouvoir vivre ailleurs que chez leur employeur.

3. Ils devraient avoir la possibilité de travailler pour plus d'un employeur en même temps.

4. Leurs rapports avec leur employeur devraient être régis par un contrat d'emploi applicable.

5. Ils devraient être libres de rechercher des possibilités d'emploi conformément à leurs désirs personnels et en tenant compte des considérations économiques. Cette politique devrait s'appliquer de façon uniforme dans tout le Canada. Le programme permet aux employés de maison d'être exploités et opprimés. Il impose des restrictions qui vont à l'encontre du droit fondamental à la liberté. Les employés de maison sont maintenus dans des conditions qui sont néfastes même pour les plus résistants. En effet, ils ne peuvent vivre ailleurs que chez leur employeur, ils ne peuvent gagner un revenu supplémentaire même pendant leur temps libre et n'ont le droit de travailler que pour un seul employeur. Nous avons besoin d'une décharge pour changer d'employeur. De telles conditions nous laissent pratiquement à la merci de nos employeurs.

6. Emploi et Immigration Canada devrait aviser les employeurs et les employés de maison par écrit de toute augmentation du salaire minimum provincial. Le ministère devrait également financer immédiatement la création de centres de défense des employés de maison partout au Canada.

En 1989, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a entamé une étude du PEME. Nous pensions que cela permettrait de régler une partie ou la totalité des problèmes. Nous avons présenté des recommandations, mais à en juger d'après les modifications récentes au programme annoncé par le ministre, il est clair que nos propositions sont tombées dans l'oreille d'un sourd. J'espère que cette fois-ci, avec votre aide, nous pourrons nous faire entendre. Merci.

Le président: Merci. Nous passons maintenant à l'Organisation torontoise pour la défense des droits des employés de maison. Je crois que Pura est à la tête de cette délégation. Pourriez-vous vous avancer et vous présenter?

Mme Pura Velasco (présidente, INTERCEDE, Organisation torontaise pour la défense des droits des employés de maison): Je suis une employée de maison et si je présentais une demande dans le cadre de la nouvelle politique, elle ne serait pas acceptée. Je m'appelle Pura Velasco, je suis présidente d'INTERCEDE, l'Organisation torontoise pour la défense des droits des employés de maison. INTERCEDE préconise des améliorations aux conditions d'emploi et au statut d'immigration des employés de maison.

Depuis 1981, INTERCEDE a fait des démarches en vue d'une modification à la politique en matière d'immigration, notamment pour ce qui concerne le système des travailleurs temporaires instauré en 1979 et le programme concernant les employés de maison étrangers de 1981.

[*Texte*]

Historically Canada has always had a shortage of domestic workers because of historic problems of low wages, long working hours and isolation inherent in domestic work. Also, the prevalence of dual-career families and the failure of government to provide quality and affordable child care and long-term care programs for the elderly and the disabled highlights the importance of foreign domestic workers in Canada today.

I came under the Foreign Domestic Movement program in 1989, a program that is inherently discriminatory to foreign domestics in requiring us to live in our employer's home for two years or so, and with our very limited time due to the live-in condition, we are required to do upgrading courses at our expense, because we are not entitled to access government-sponsored training programs.

We are also asked to do volunteer work in the community and must prove sound financial management in order for us to be considered for the landed immigrant program. For other immigrant workers, these requirements are not applicable.

Our presentation today not only reflects the concerns of INTERCEDE, but also the concerns of the following organizations: the Ottawa Multicultural Homemakers Association, the United Filipino Homemakers Club of Quebec, the Federation of Filipino-Canadian Associations of Quebec, the Filipino Domestic Workers of Manitoba, the Household Workers Association of Alberta, Kayabayan Community Centre, and the Filipino Chaplaincy Program for the Concerns of Service Staff of Toronto.

The purpose of our presentation is to convey our dismay at the recent changes to the Foreign Domestic Movement program announced on January 13, 1992 by Immigration Minister Bernard Valcourt. These changes are the grade 12 education and six-month full-time training and live-in care requirements for foreign domestic applicants to the domestic program and the moratorium or freezing of the Foreign Domestic Movement.

Given that these changes are regressive for domestic workers and discriminate against women from Third World countries who make up the majority of participants in the Foreign Domestic Movement program, we are proposing that the three major changes to the Foreign Domestic Movement program be rescinded. Although these changes were presented as providing a response that balances the concerns of both domestic workers and employers, it is clear these changes only worsen the already discriminatory conditions for foreign domestic workers.

First, we are firmly opposed to the new educational requirement of Canadian grade 12 equivalence, which is the equivalent of Third World college education. This educational requirement is not consistent with the low-paid, low-status

[*Traduction*]

Le Canada accuse depuis toujours une pénurie d'employés de maison. Cela est dû au fait que le travail domestique est mal rémunéré, que l'employé doit travailler pendant de nombreuses heures et qu'il se retrouve dans une situation d'isolement. Le fait également que la plupart des familles comptent deux gagne-pain et que le gouvernement n'a pas pu fournir un système de garde d'enfants de qualité et abordable ni un programme de soins à long terme pour les personnes âgées et les handicapés montre à quel point le programme d'employés de maison étrangers est important pour le Canada à l'heure actuelle.

C'est dans le cadre de ce programme que je suis arrivée ici en 1989. Il s'agit d'un programme qui nous place nous, les employés de maison étrangers, dans une catégorie à part, nous obligeant à vivre dans la maison de notre employeur pendant deux ans et nous privant de temps libres étant donné que nous sommes continuellement à la disposition de notre employeur. De plus, on s'attend que nous suivions des cours pour parfaire notre formation et cela, à nos propres frais parce que nous n'avons pas droit aux programmes de formation parrainés par le gouvernement.

On s'attend également que nous fassions du travail bénévole dans la collectivité, que nous puissions bien gérer nos finances avant même qu'on étudie notre dossier en vue de notre établissement au Canada. De telles dispositions ne s'appliquent pas aux autres travailleurs immigrants.

Notre exposé aujourd'hui reflète non seulement les préoccupations de INTERCEDE mais également celles des organisations suivantes: le Ottawa Multicultural Homemaker Association, le United Filipino Homemakers Club of Quebec, le Federation of Filipino-Canadian Associations of Quebec, la Filipino Domestic Workers of Manitoba, Household Workers Association of Alberta, Kayabayan Community Centre et la Filipino Chaplaincy Program for the Concerns of Service Staff of Toronto.

Nous voulons, par cet exposé, vous faire part de notre consternation devant les changements récents au PEME annoncés le 13 janvier 1992 par le ministre de l'Immigration, M. Bernard Valcourt. Ces changements prévoient que seules seront admissibles les personnes ayant un niveau de scolarité équivalent à une douzième année et une formation d'au moins six mois à plein temps. On exigera également que l'employé de maison vive chez son employeur; de plus le programme actuel sera suspendu.

Ces changements sont régressifs; ils établissent une distinction injuste envers les femmes des pays du Tiers monde qui sont les plus nombreuses à venir ici dans le cadre du programme. Nous proposons d'abolir tout simplement ces trois changements majeurs au programme. Si ces changements ont été présentés comme étant de nature à tenir compte des préoccupations à la fois des employés de maison et des employeurs, il est clair qu'ils ne feront qu'augmenter la discrimination qui sévit à l'heure actuelle à l'endroit des employés de maison étrangers.

Tout d'abord, nous nous opposons fermement aux nouvelles exigences prévoyant un niveau de scolarité équivalent à une douzième année, ce qui est en fait l'équivalent d'une éducation collégiale dans les pays du Tiers

[*Text*]

nature of foreign domestic work in Canada. This new educational requirement will restrict entry into the Foreign Domestic Movement of many women from Third World countries, particularly from rural areas, who are otherwise well qualified in their skills and experience to be domestic workers. If the Canadian government is looking for highly educated, skilled workers, then such applicants should be processed through the current point system.

• 1625

The second major change to the Foreign Domestic Movement program is the requirement for six months of formal training in live-in care. This new requirement is unreasonable for three reasons. First, it is discriminatory towards women in countries that do not offer such formal training programs. Such is the case in the Philippines, which currently provides the greatest numbers of workers in the FDM. In fact, this training does not exist in most Third World countries or in many European countries. Overall, the impact of this new requirement is racist, in effect, for it will limit access to FDM solely to women from developed countries and exclude women of colour from developing countries.

The second problem with the training requirement is that it devalues the work women do in the home by suggesting six months of formal training is superior to one or many years of experience in child care and other domestic work. No six-month training program could equal the practical experience of most Third World domestic workers. Their rich experiences include being mothers, child care workers, general housekeepers, and caregivers to the elderly and the disabled members of some of the most affluent families in the world.

Will this training course in live-in care include all these experiences mentioned? The idea that a six-month training course is superior to the skills learned through practical experience is a demeaning message not only for women from countries from which domestic workers come, but to all women in Canada and everywhere.

Third, translation and implementation of this new requirement will increase the administrative difficulties of processing applications for the FDM. Also it increases the discretionary power exercised by immigration officers and invites new biases into the selection of applicants in the absence of clear-cut and reasonable criteria.

In general it is clear the introduction of the six months of formal training as well as grade 12 educational equivalence reveals the underlying motivations of the Canadian government to exclude women from the Philippines, the Caribbean, and other Third World countries from the FDM.

[*Translation*]

monde. Une telle exigence ne tient pas compte de la nature du travail des employés de maison étrangers au Canada. En effet, celui-ci est mal payé et pas très bien considéré. La nouvelle exigence concernant le niveau de scolarité fermera la porte à de nombreuses femmes de pays du Tiers monde, particulièrement des régions rurales, qui ont pourtant toutes les qualités requises et l'expérience voulue pour être employés de maison. Si le gouvernement canadien recherche des travailleurs spécialisés ayant un haut niveau de scolarité, le dossier de ceux-ci devrait être étudié en tenant compte du système de points dont se sert le ministère à l'heure actuelle.

Le deuxième grand changement au programme est qu'il faut maintenant une formation d'au moins six mois avec séjour chez l'employeur. Cette exigence est tout à fait déraisonnable pour trois raisons. Tout d'abord, elle pénalise les femmes provenant de pays qui n'offrent pas de tels programmes de formation, c'est le cas notamment des Philippines qui fournit le plus grand contingent d'employés de maison. En fait, dans la plupart des pays du Tiers monde, ce genre de formation n'existe pas, pas plus que dans de nombreux pays d'Europe. Ce nouveau critère reflète le racisme car il limitera l'accès dans le cadre du PEME uniquement aux femmes de pays industrialisés, excluant les femmes de couleur de pays en voie de développement.

De plus, cette nouvelle exigence en matière de formation dévalue le travail que les femmes font à la maison puisque six mois de formation seront considérés comme préférables à une ou à plusieurs années d'expérience en puériculture ou en travail domestique. Aucune formation de six mois ne pourrait équivaloir à l'expérience pratique de la plupart des employés de maison venant du Tiers monde. Ces personnes ont en effet une grande expérience puisqu'elles ont été des mères, des puéricultrices, des femmes de ménage, des personnes prenant soin des personnes âgées et des handicapés de certaines des familles les plus riches du monde.

Est-ce que ce cours de formation pourra équivaloir à toutes ces expériences? L'idée selon laquelle un cours de formation de six mois est supérieur à l'expérience pratique est insultante non seulement pour les femmes des pays qui fournissent les employés de maison, mais également pour toutes les femmes du Canada et du monde.

Troisièmement, la mise en pratique de ces nouveaux critères augmentera les difficultés administratives rattachées au traitement des demandes dans le cadre du programme concernant les employés de maison étrangers. Cela augmentera également le pouvoir discrétionnaire des agents de l'immigration et fera intervenir de nouveaux partis pris dans la sélection, en l'absence de critères raisonnables et clairs.

De façon générale, il est certain que ces nouvelles exigences concernant un niveau de scolarité équivalant à une douzième année et une formation d'au moins six mois révèlent les véritables motifs du gouvernement canadien dont le but est de fermer la porte aux femmes provenant des Philipinnes, des Antilles et d'autres pays du Tiers monde.

[*Texte*]

The fact that the recent changes to the FDM have not in any way responded to the concerns of domestic workers is reflected in the retention of the two-year live-in requirment in spite of the many years of domestic workers urging to make this requirement optional. This requirement of the FDM is linked with the lack of autonomy for domestic workers and the potential for abuse such as long, uncompensated working hours, lack of privacy for the worker, sexual and other types of abuse. The fact that the Canadian government has retained the live-in requirment is a clear indication of its lack of concern for the welfare of foreign domestic workers.

The minister has also imposed a moratorium on the program for three months. The reasoning behind the closing of the FDM for 12 weeks is to relieve the current high level of unemployment among domestic workers, but according to government statistics about 4% of temporary domestic workers in Canada are unemployed. Since 4% unemployment is considered full employment, it appears there is nil unemployment for domestic workers. Furthermore domestic workers rarely, if ever, claim UIC benefits for fear they would fail to meet the FDM requirement of a satisfactory employment record, which is crucial to their continued stay in Canada as a worker.

This moratorium was imposed without warning. It imposes great hardship on the families who urgently need live-in care workers to look after the children, elderly parents and disabled relatives, not to mention the anxiety of Third World domestic workers whose applications are pending.

In conclusion, with the concerns we have expressed today, we recommend that the educational requirement of grade 12 equivalence be immediately rescinded; that the requirement of six months' full-time training also be rescinded; that the moratorium on the FDM be promptly ended; that living in be made optional rather than mandatory for foreign domestic workers. Just as any free adult in Canada, domestic workers should have their choice of where to live.

• 1630

We also recommend that foreign domestic workers be granted permanent resident status as landed immigrants in place of temporary employment authorizations.

Just to remind the hon. members of this committee, landed status for foreign domestic workers is nothing new in Canada and, indeed, existed until the early 1970s, when foreign domestic workers were permitted to come into the country with landed status. So what we and the other domestic workers groups are asking for is a return to the entry status that existed for foreign domestics up until 20 years ago.

The Chairman: Thank you very much. Now we will proceed to the Assocation for the Domestic Workers' Rights, and this is Miriam Bals.

[*Traduction*]

Le fait que ces changements au programme ne tiennent pas compte des préoccupations des employés de maison est visible également dans le maintien d'une autre disposition, l'obligation pour l'employé de vivre pendant deux ans chez son employeur. Cela, en dépit des nombreuses années pendant lesquelles les employés de maison ont demandé au gouvernement d'associer un caractère optionnel à cet élément. Cette exigence va de pair avec le manque d'autonomie des employés de maison; ceux-ci peuvent faire l'objet d'abus de toutes sortes, ils peuvent travailler pendant de longues heures sans être rémunérés, ne pas avoir de vie privée, faire l'objet d'abus sexuels et autres. Le fait que le gouvernement canadien décidé de maintenir cette exigence de logement chez l'employeur montre clairement qu'il ne se préoccupe pas du bien-être des employés de maison étrangers.

De plus, le ministre a également imposé un moratoire de trois mois afin de donner aux employés de maison en chômage la possibilité de se trouver un emploi. Or, d'après les statistiques du gouvernement, seuls 4 p. 100 des employés de maison sont en chômage. Quatre p. 100 de chômage est considéré comme le plein-emploi, ce qui réduirait à zéro le chômage pour les employés de maison. De plus, ce n'est que très rarement que ceux-ci présentent une demande de prestations de chômage par crainte de ne pas obtenir un dossier d'emploi satisfaisant, ce qui pourrait les empêcher de rester au Canada.

La suspension du programme actuel n'a pas été annoncée, ce qui met dans une situation difficile les familles qui ont besoin d'employés de maison pour s'occuper des enfants ou de parents âgés ou handicapés; de plus, cette suspension sème la peur chez les employés de maison du Tiers monde dont la demande de participation au programme est pendante.

En conclusion, nous recommandons de supprimer les exigences concernant le niveau de scolarité équivalant à une douzième année ainsi que la formation d'au moins six mois à plein temps; nous recommandons de revenir en arrière en ce qui concerne la suspension du programme actuel et de faire en sorte que les employés de maison étrangers soient libres de décider s'ils vivront chez leur employeur. Comme tout autre adulte libre au Canada, les employés de maison devraient avoir la possibilité de choisir leur lieu de résidence.

Nous recommandons aussi que les employés de maison étrangers se soient accorder le droit d'établissement au Canada au lieu de n'obtenir que les autorisations de travail temporaires.

J'aimerais rappeler aux membres du comité que le statut d'immigrant reçu pour les employés de maison étrangers n'est pas un nouveau concept au Canada. En fait, ce statut a été conféré jusqu'au début des annés 70; à l'époque, les employés de maison étrangers pouvaient entrer au Canada comme immigrants reçus. Donc, ce que nous et les autres groupes d'employés de maison demandons, c'est un retour au système qui était en place il y a 20 ans.

Le président: Merci beaucoup. Nous recevons maintenant l'Association pour la défense des droits du personnel domestique. Madame Miriam Bals, la parole est à vous.

[*Text*]

Mme Miriam Bals (présidente de l'Association pour la défense des droits du personnel domestique): Merci, monsieur le président.

Je suis venue au Canada il y a quatre ans et demi. Une famille me voulait pour éduquer ses enfants. C'est ainsi qu'une agence m'a recrutée comme éducatrice dans une famille et que je me suis retrouvée domestique dans le cadre de votre programme spécial, ce qui ne m'avait jamais été dit.

Depuis quatre ans et demi, je m'occupe des domestiques. C'est en tant que représentante de l'Association qu'on m'a mandatée pour rapporter les problèmes que posent les nouveaux changements à cette loi.

Tout d'abord, il serait intéressant de faire un bref historique sur le travail domestique au Canada. Le travail domestique des femmes n'a jamais été reconnu. Ce n'est pas la première fois que l'on fait venir des femmes de l'étranger. Cela fait plus de 150 ans que le Canada fait venir des femmes de l'étranger *live-in*. Depuis 150 ans, les femmes étrangères, comme toutes les femmes canadiennes, quittent le travail domestique dès qu'elles le peuvent parce que les conditions sont trop dures et trop inhumaines, comme les groupes précédents l'ont mentionné.

En ce qui concerne le problème du *live-in*, les plaintes ne sont pas nouvelles. Cela fait plus de 100 ans que le gouvernement canadien sait que les conditions de *live-in* sont intenables et obligent les employées à quitter et à essayer de trouver d'autres métiers dès qu'elles le peuvent.

Le premier programme a eu son origine vers 1850. Nous nous rendons compte que, 150 ans plus tard, les conditions sont pratiquement les mêmes. Il n'y a pas eu d'améliorations dans les divers programmes. Ce programme-ci serait le quatrième. Il n'y a pas de raison pour que le gouvernement continue de maintenir le *live-in* et exige cela des femmes pour qu'elles puissent être autorisées à faire une demande de résidence permanente au bout deux ans et à l'obtenir au bout de quatre ans.

Dans le contexte historique et social actuel, le gouvernement canadien impose aux employées l'obligation de résider chez les employeurs uniquement pour répondre aux besoins des employeurs, qui sont les familles les mieux nanties du Canada. Plusieurs recherches faites il y a une dizaine d'années prouvaient que le programme spécial ne s'adressait qu'aux gens qui, à l'époque, avaient un revenu de plus de 40,000$ ou 50,000$. Aujourd'hui, si on fait le calcul, on se rend compte que ce ne sont pas les familles les plus pauvres qui embauchent des domestiques.

• 1635

Depuis plusieurs années, le Canada a participé aux mouvements de paix et de démocratisation et a signé de nombreuses conventions, de nombreuses chartes et des conventions internationales telles que la Déclaration des droits de l'homme qui dit que toute personne est libre de faire ce qu'elle veut, que toute personne a les mêmes droits, quelle que soit son origine nationale, et qu'on ne peut pas faire de discrimination sur la base du sexe ou de la race, ce qui est le cas dans le programme spécial qui nous occupe aujourd'hui.

[*Translation*]

Mrs. Miriam Bals (President, Association for the Defence of Domestic Workers' Rights): Thank you, Mr. Chairman.

I came to Canada four and a half years ago. A family wanted me to educate their children. Thus, I was recruited as an educator through an agency for a family, and I found myself as a domestic worker in the context of your special program, something I had never been told.

I have been dealing with the rights of domestic workers for four and a half years. As a representative of the association, I was given the task of reporting on any problems arising from the new amendments to the Act.

First, I would like to give you some background on domestic work in Canada. Women's domestic work has never been recognized. This is not the first time that women have been brought in from other countries. For more than 150 years, Canada has been bringing in women from other countries as live-ins. For 150 years, foreign women, just like Canadian women, have been leaving domestic work as soon as they can because conditions are too harsh and inhuman, as the preceding groups of witnesses have pointed out.

As for the live-in problem, the complaints are not new. The Canadian government has known for more than a century that conditions for live-ins are unattainable, forcing employees to leave and find, where possible, other means of making a living as soon as they can.

The first program was initiated around the year 1850. However, we see that, 150 years later, conditions are almost unchanged. The various programs have not been improved. This is apparently the fourth program. There is no reason for the government to insist on maintaining the live-in system, where women are required to live with families in order to receive authorization to apply for permanent residence after two years, and obtain it after four years.

In the current historical and social context, the Canadian government is forcing employees to live with their employers, solely to meet those employers' needs. Let us bear in mind that the families in question are among the most comfortably off in Canada. A number of studies conducted some 10 years ago demonstrated that the special program was geared solely to families with—at the time—an income of over $40,000 or $50,000. If we were to do those same calculations today, we would see quite clearly that the families hiring domestic workers are not among the poorer strata of society.

For many years now, Canada has been participating in peace and democratization movements. It has signed many conventions, charters and international agreements, such as the Declaration of Human Rights, which states that everyone has a right to live as he or she chooses, everyone has the same rights, regardless of national origin, and that no one can be discriminated against on the basis of sex or race. That kind of discrimination occurs in the special program we are looking at today.

[*Texte*]

Le fait d'obliger des personnes à venir comme travailleuses temporaires et à vivre chez l'employeur va à l'encontre des différents articles de la Déclaration des droits de l'homme. Vous trouverez ceci dans les recommandations que nous ferons passer.

La Canada a aussi signé une autre convention portant sur les normes internationales du travail qui, elle aussi, insiste sur le fait qu'un pays n'a pas le droit de pratiquer la discrimination. Or, le Canada pratique une discrimination systémique.

Par ailleurs, le Canada a aussi signé une convention pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes. Le programme pour les employées de maison étrangères va une fois de plus à l'encontre de toutes les possibilités de démocratisation puisqu'on oblige une femme à rester dans un travail. On ne lui donne pas le choix. Elle est dans un travail où il lui est impossible d'avoir une promotion sociale ou financière, le taux étant déjà sous le salaire minimum.

Enfin, l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés n'est pas respecté. L'article 15 dit:

> 15. (1) La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Or, parce que les personnes qui travaillent sur le programme spécial sont des étrangères, on les oblige à participer à ce programme. Il y a une discrimination organisée contre ces femmes.

Également, la Charte canadienne des droits et libertés prévoit que toute personne peut jouir de sa liberté, ce que ne peut pas faire une employée étrangère qui habite chez son employeur. Elle doit rendre énormément de comptes à l'immigration et doit toujours avoir de bonnes raisons pour essayer d'améliorer sa situation tant qu'elle n'est pas immigrante permanente.

Donc, pour cela et afin qu'on respecte les conventions nationales et internationales et les chartes qu'a signées le Canada, nous recommandons que les employées de maison bénéficient des mêmes droits et traitements que les autres travailleurs. Comme les autres travailleurs, elles paient toutes leurs taxes, mais pour l'instant, elles ne bénéficient d'aucun droit.

Les impacts de l'obligation de résider chez l'employeur sont très nombreux. Plusieurs recherches ont été menées par différents groupes. Une recherche menée auprès d'une population philippine montre que 99 p. 100 des employées de maison ont été exploitées. Une recherche faite auprès de personnes qui n'appartiennent pas à une association signale que 93 p. 100 des personnes de cet échantillon disent avoir été exploitées. Quant à l'association de Vancouver, elle souligne que le taux d'exploitation se situe dans les 90 p. 100.

M. Valcourt dit que la majorité des employeurs honorent leur contrat. Je pense que nous n'avons pas la même définition de ce qu'est l'exploitation. Est-ce que les cas exceptionnels d'exploitation seraient de l'ordre de 90 p. 100? Pour moi, 90 p. 100 d'exploitation, c'est la majorité et non pas l'exception.

[*Traduction*]

The very fact of obliging a person to come as a temporary worker and live with the employer violates a number of articles in the Declaration of Human Rights. You will find it in the recommendations we will be distributing.

Canada has also signed another agreement—on international labour standards—which also stresses the fact that a country may not practice discrimination. However, Canada is practicing systemic discrimination.

Moreover, Canada has also signed an agreement to eliminate all forms of discrimination against women. Here too, the foreign domestic workers' program violates all the principles of democracy, since we are obliging a woman to stay in a single job. She is not being given a choice. She must remain in a job that has no possibilities for social or financial promotion, and in any case pays below minimum wage.

Last, the program violates Section 15 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Section 15 states:

> 15. (1) Every individual is equal before and under the law and has the right to the equal protection and equal benefit of the law without discrimination and, in particular, without discrimination based on race, national or ethnic origin, colour, religion, sex or mental or physical disability.

However, since those working under the special program are foreigners, they are obliged to take part in a program. That is a form of organized discrimination against those women.

In addition to Section 15, the Canadian Charter of Rights and Freedoms provides that everyone has the right to enjoy his or her freedom. That is something a foreign worker living with her employer cannot do. She is accountable to Immigration for many of her actions, and must always give good reasons for trying to improve her situation so long as she is not a landed immigrant.

In the light of these factors, and in order to ensure compliance with the national and international agreements and charters signed by Canada, we recommend that domestic employees be granted the same rights and treatment as other workers. Like other workers, they all pay taxes. However, for the time being they benefit from none of the rights.

The consequences of being obliged to live with an employer are numerous. A number of studies have been conducted by various groups. A study conducted on the Filipino community indicates that 99% of domestic employees have been exploited. A study was conducted on domestic workers not belonging to an association; 93% of the workers sampled said they had been exploited. The Vancouver association indicates that the exploitation rate is in the 90% range.

According to Mr. Valcourt, most employers honour their contracts. I think that we do not have the same definition of exploitation. How can exploitation in 90% of cases represent the exceptions? As far as I am concerned, that 90% represents the majority, not the exceptions.

[*Text*]

Le fait de vivre chez l'employeur fait aussi que les personnes n'ont pas de vie privée, n'arrêtent jamais de travailler, peuvent être disponibles 24 heures sur 24 et ont beaucoup de difficulté à suivre des cours, ce qui est en contradiction avec les exigences de l'immigration. On demande à la personne de prouver qu'elle s'est améliorée, mais encore faut-il qu'elle puisse sortir de chez l'employeur. Le problème est très important pour les personnes, notamment pour les travailleuses philippines, qui ne peuvent pas prendre des cours de français le soir. Même si l'employeur n'interdit pas de sortir et de prendre des cours, il n'arrive qu'à dix heures du soir. Il est très difficile de trouver des cours à dix heures du soir.

• 1640

Donc, les critères exigés par l'immigration au moment de la sélection pour la résidence permanente sont très difficiles à atteindre quand une employée doit habiter chez son employeur et travaille 80 heures par semaine. Dans beaucoup de cas, nous nous rendons compte que la moyenne provinciale, par exemple au Québec, est de 70 heures de travail par semaine.

Les personnes qui participent au programme spécial souffrent donc de multiples exploitations, tant psychologiques que juridiques.

Au niveau psychologique, elles souffrent souvent d'isolement. Comme elles ne sont pas chez elles, elles n'ont pas le droit de recevoir et, dans des cas extrêmes, elles n'ont pas accès au téléphone. À cause de cela, elles ne peuvent pas savoir quels sont leurs droits. Il leur est difficile de se renseigner pour mieux se défendre.

Le niveau requis de 12 ans de scolarité ne changera rien à la situation tant qu'une employée de maison arrivera ici avec un permis de travail temporaire et tant qu'elle habitera chez son employeur. Le permis de travail temporaire rend la personne très vulnérable. La recherche démontre que plus de 90 p. 100 des d'empoyeurs exploitent leurs employées et font le chantage à l'expulsion du pays; beaucoup disent connaître quelqu'un à l'immigration. Donc, non seulement ils exploitent l'employée, mais en plus, ils pratiquent le harcèlement psychologique pour arriver à leurs fins, ce qui est inadmissible à la fin du XX^{e} siècle.

Il y a aussi les employées à qui l'employeur ou l'agence a avancé le prix du billet d'avion et qui, pour cette raison, se dispense de les payer pendant un, deux, trois, quatre, cinq, six ou sept mois. Nous avons le cas d'une jeune Haïtienne qui n'a pas été payée pendant sept mois parce que son employeur avait payé le billet d'avion entre Haïti et Montréal. En faisant des calculs, nous nous sommes rendu compte que, par le manque à gagner, son billet d'avion lui avait coûté 6,300$.

Nous tenons à signaler que l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme dit que nul ne sera tenu en esclavage ou en servitude. L'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. Également, l'organisation de servitudes pour dettes est formellement interdite selon les lois québécoises.

Les pratiques sont multiples. Nous arrivons même aux menaces de mort. Ceci nous est arrivé. L'employée doit quelquefois quitter et se retrouver dans la rue en quelques minutes pour sauver sa vie.

[*Translation*]

The fact of living with the employer also means that domestic workers have no private lives, never stop working, may be on call 24 hours a day and have great difficulty taking courses, something that runs counter to immigration requirements. We ask the domestic worker to demonstrate she has improved herself, but how can she do that without leaving the employer's house? This is a considerable problem for domestic workers, particularly for Filipino workers, who cannot take evening courses in French. Even if their employers allow them to go out and take courses, they are usually not free before 10 p.m. It is very difficult to find courses at 10 p.m.

Thus, the criteria required by Immigration at the time of selection for landed immigrant status are very difficult to fulfill when an employee is obliged to live with her employer and work 80 hours a week. In many cases, the provincial average—in Quebec, for example—is 70 hours' work per week.

Domestic workers participating in the special program are therefore victims of a variety of psychological and legal forms of exploitation.

Let us first consider their psychological plight. Frequently, they suffer from isolation. As they are not in their homes, they do not have the right to receive visitors and, in some extreme cases, do not have access to the telephone. As a result, they cannot know what their rights are. It is very difficult for them to become informed and better defend themselves.

The Grade XII education requirement changes nothing as long as domestic workers continue to enter the country with a temporary work permit and continue to live with their employers. Someone with a temporary work permit is extremely vulnerable. Research has shown that more than 90% of employers exploit their employees and blackmail them, threathening with deportation. Many say that they know someone at Immigration. Such an employer is not only exploiting the employee, but also harassing her psychologically for his own ends. We are almost in the twenty-first century and this is unacceptable.

In some cases, the employer or agency has advanced the employee's plane fare, and for that reason withholds pay for 1, 2, 3, 4, 5, 6 or even 7 months. We have a case where a young Haitian girl received no pay for seven months because her employer had paid her plane fare between Haiti and Montreal. We did some calculations, and saw that, since she had earned no money in the period, her plane ticket had cost $6,300.

I would like you to bear in mind that Article 4 of the Declaration of Human Rights states that no one shall be held in slavery or servitude, and that slavery and the slave trade shall be prohibited in all their forms. Moreover, the exchange of servitude for debt is officially prohibited by Quebec law.

Such practices are manifold. Some employers go so far as death threats. We have encountered death threats. Sometimes, the employee is forced to leave and find herself out on the street in the space of a few minutes, just to save her life.

[*Texte*]

Le *live-in* pose un gros problème: quand la personne quitte son emploi, elle se retrouve dans la rue sans aucune sécurité, sans savoir où aller. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le *live-in* soit aboli. Il est à la source de tout un tas d'exploitations. Si, dans un pays démocratique, nous voulons que ces travailleuses aient des conditions de vie et de travail décentes, il faut augmenter leur salaire, leur permettre de vivre hors de chez l'employeur et leur permettre, à défaut d'avoir la résidence permanente immédiatement, d'avoir un permis de travail non nominatif afin qu'elles puissent travailler pour plusieurs employeurs si elles le désirent et donc négocier de meilleures conditions de travail.

La violence est souvent au rendez-vous. Nous nous rendons compte que le *live-in* ne répond aux besoins que d'une catégorie d'employeurs et que certains employeurs se contenteraient de travailleuses à temps partiel. C'est pourquoi nous recommandons que l'obligation de résider chez l'employeur soit supprimée.

Enfin, l'exigence de 12 ans de scolarité et de 6 mois de spécialisation est, comme nous l'avons dit précédemment, très discriminatoire et nie l'expérience et le savoir-faire des femmes en général. On n'a pas besoin de 12 ans de scolarité pour savoir élever des enfants.

On se demande si celles qui sont appelées domestiques ne règlent pas la crise qui existe dans les garderies: le manque de personnel, le manque de subventions accordées aux garderies et l'absence de volonté politique d'accorder plus de subventions pour le soin des personnes âgées et handicapées. Le programme pour les employées de maison étrangères serait en fait un moyen d'avoir des professionnelles ayant un très bas statut qu'on maintiendrait dans la précarité et dans la pauvreté. Est-ce que ceci est admissible dans une société démocratique telle que le Canada?

• 1645

Par ailleurs, nous nous posons des questions sur ce qui a amené ces brusques changements. Les guides de l'immigration, jusqu'en 1991, avaient très peur des domestiques trop diplômées. La plupart des dames des Philippines étaient des professionnelles et devaient cacher leur diplôme pour pouvoir entrer et, d'un seul coup, le tableau change: on veut des professionnelles. Qu'est-ce qui se passe?

Les arguments amenés par le gouvernement ne sont pas satisfaisants. Un texte disait que le programme ne s'adressait qu'aux professions indiquées, c'est-à-dire domestiques, et que si on laissait entrer des femmes plus diplômées, il y aurait injustice, non seulement vis-à-vis de l'ensemble des gens de maison, mais aussi à l'égard des Canadiens dont les compétences professionnelles pourraient souffrir d'une concurrence inattendue. Il ne convenait donc pas de sélectionner, aux termes du programme concernant les employés de maison étrangers, des personnes autres que des gens de maison et des préposés à la garde d'enfants expérimentés ou qualifiés. On voulait s'assurer que les

[*Traduction*]

Living-in poses a major problem: when the employee leaves her position, she finds herself out on the street with no security and without knowing where to go. This is why we want the live-in system abolished. It causes a great deal of exploitation. If, in a democratic country, we want domestic workers to have decent living and working conditions, we must raise their salaries, make it possible for them to live away from the employer's home. Moreover, in cases where landed immigrant status is not granted immediately, domestic workers must be granted work permits that do not specify the employer's name; this would enable them to work for a variety of employers, if they so wish, and to negotiate better working conditions.

In addition to what I have talked about so far, violence is frequently a factor. We are well aware that the live-in system meets the needs of only one group of employers, and that some employers would be quite happy with part-time domestic workers. For that reason, we recommend that domestic workers no longer be obliged to live with their employers.

Last, the educational requirement—Grade XII education and six months' specialization—is, as we have already pointed out, highly discriminatory and denies the experience and knowledge of women in general. You do not need 12 years of schooling to know how to raise children.

We ask ourselves whether the women who are called domestic workers do not represent a solution to the crisis in the care sector: lack of personnel, lack of funding to daycare centers and lack of political will to grant more funding for the care of elderly and disabled persons. The Foreign Domestic Workers Program could be a means of access to professionals with very low status, who would be kept in uncertainty and poverty. Is that acceptable in a democratic society like Canada?

We find ourselves wondering why these sudden changes are being made. Until 1991, immigration guides seemed weary of highly qualified domestic workers. Most women coming from the Philippines were professionals and had to hide their diplomas to gain entry. Suddenly, things are completely different: Canada wants professionals. What's going on?

The reasons put forward by the government are not satisfactory. One document stated that the program was geared only to the professions indicated, that is domestic workers, adding that allowing more highly qualified women to gain entry would be unfair, not only to domestic workers as a whole but also to Canadians who would be facing unexpected competition for their professional qualifications. Thus, for the purposes of the foreign domestic workers program, the government preferred to select only domestic workers and those experienced or qualified in child care. We wanted to ensure that those eligible for the program would be genuine domestic employees. Moreover, we wanted to ensure that,

[*Text*]

personnes qui pouvaient se prévaloir de ce programme soient des employées de maison au vrai sens du terme. Enfin, on voulait s'assurer qu'à cause de cette sélection, elles continueraient vraisemblablement de travailler dans ce domaine une fois qu'elles seraient immigrantes reçues. Jusqu'à présent, le problème du chômage ne s'était pas posé, non plus que celui de la compétitivité. C'est davantage une question, parce que la réponse de M^me^ Chapman est absolument insignifiante.

Comment se fait-il qu'auparavant, on ne voulait surtout pas des professionnelles et qu'aujourd'hui, on veut des professionnelles? Si vous voulez des domestiques, dites-le. Si vous voulez des professionnelles, dites-le.

The Chairman: Because we have another delegation to hear, we would ask you to sum up quickly, please.

Ms Bals: Okay, I am going to read the recommendations. Our recommendations would be—

The Chairman: Actually, the committee may want to hear you again or other members. This is a preliminary meeting.

Mme Bals: Nous recommandons qu'il n'y ait pas de discrimination basée sur la scolarité, mais que les travailleuses domestiques soient sélectionnées sur la base de leur aptitude à exercer l'emploi, comme n'importe quel autre travailleur.

Pour toutes les raisons précitées, une dernière fois, nous recommandons que les employés étrangers obtiennent la résidence permanente immédiatement, comme tout autre travailleur dont le travail est en grande demande au Canada.

Comme mesure transitoire, en attendant d'avoir la résidence permanente, nous recommandons qu'elles aient un permis de travail non nominatif ne mentionnant que la profession.

The Chairman: Thank you very much. I am sorry to have rushed you. There are many groups that still would like to appear. We thank you for your presentation and will ask you back for questions in just a few minutes.

From the Canadian Coalition for In-Home Child and Domestic Care. . .

Ms Black, a point of order?

Ms Black: Yes, Mr. Chairman. It is becoming clear to me—

The Chairman: I think so, too.

Ms Black: —that this is simply not a situation this committee can deal with in one very short meeting. I have to be at another committee in 10 minutes. I know there is a great deal of interest from the members of this committee, by the questions that have been raised, by the very serious concerns that have been brought forward both by the department and by the women who are speaking for domestic workers today. I won't be here now until the end of the meeting and I want to urge this committee, and you as chair, to ensure that there will be ample opportunity for all of the voices to be heard and for all of the questions that need to be asked to be asked.

[*Translation*]

following the selection process, they would continue in domestic work once they were landed immigrants. To date, neither unemployment nor competitiveness has been a problem. This is really a question, because Mrs. Chapman's answer does not contain any substance.

I want to know why, in the past, Canada wanted anything but professionals, and today suddenly wants professionals? If you want domestic workers, say so. If you want professionals, say so.

Le président: Comme nous avons encore d'autres témoins à entendre, j'aimerais vous demander de résumer votre mémoire rapidement, s'il vous plaît.

Mme Bals: D'accord, je lirai les recommandations. Nous recommandons. . .

Le président: En fait, ceci est une rencontre préliminaire. Le comité voudra peut-être vous inviter à revenir, vous ou d'autres membres de votre association.

Mrs. Bals: We recommend that there be no discrimination on the basis of education, but that domestic workers be selected on the basis of their ability to perform their duties, like any other kind of worker.

For all the reasons stated above, we recommend once again that foreign employees be granted landed immigrant status immediately, like any other worker in great demand in Canada.

As a transition measure, we recommend that, while workers are waiting for landed immigrant status, they be granted a work permit not specifying the employer's name, but indicating only the profession.

Le président: Merci beaucoup. Excusez-moi d'avoir dû vous presser, mais il reste de nombreux groupes qui aimeraient comparaître. Nous vous remercions de votre présentation. Dans quelques minutes, nous vous demanderons de revenir répondre à des questions.

De la Canadian Coalition for In-Home Child and Domestic Care. . .

Madame Black, un rappel au Règlement?

Mme Black: Oui, monsieur le président. Il devient évident. . .

Le président: Je suis d'accord.

Mme Black: . . .que le comité ne peut pas finir d'examiner cette question dans une si courte rencontre. Dans dix minutes, je dois être à un autre comité. Je sais que les membres de ce comité s'intéressent beaucoup à ce dossier à cause des questions qu'ils ont posées et à cause des graves préoccupations énoncées par le ministère et par les femmes qui aujourd'hui parlent au nom des employés de maison. Malheureusement, comme je dois partir, je veux exhorter le comité, et vous-même, en tant que président, à vous assurer que nous aurons l'occasion d'entendre tout le monde qui a quelque chose à dire et de poser toutes les questions nécessaires.

[*Texte*]

The Chairman: Further to your point of order, I would like to recognize that there are two other groups here that would have liked to appear. One group is the Ottawa Multicultural Homemakers Association, and we also have the Federation of Filipino-Canadian Associations of Quebec. We have representatives here who would like to have been heard.

Since we agreed to have one meeting on this issue, your point is well taken. My plan, now that I look at the time, is to hear the last brief and some very limited questions, and we'll have to determine if we want to proceed to further meetings, because we're obviously not going to decide this now.

• 1650

Ms Black: My point of order is to say I have to leave to be at another committee meeting, and to urge this committee to have further hearings.

The Chairman: Before I open the discussion any further on that, we do have witnesses we promised to hear today. The minimum we must accomplish today is to hear the witnesses who have come and whom, of course, we will be financing.

So we'll hear the witnesses, hopefully question them somewhat, and then decide on a further course of action. So let us hear the witnesses, then we'll come back to this debate as quickly as we can. I certainly will have the debate before we adjourn about the next course of action.

Mr. Allmand: I understand there are two more groups. There's this group and there's another one. Is that not correct?

The Chairman: No. This is the last group. Thelma de Jésus is present with us also, from the Coalition of Concerned Groups of Foreign Domestic Workers.

Mr. Allmand: They were on the list to be heard.

The Chairman: They gave up their turn. Yes, they recognized we agreed to only hear four groups last time, but they gave up their time, recognizing the time problem.

Mr. Allmand: Are they from out of town, though?

A voice: From Montreal.

Mr. Allmand: And they've come here and they're not going to be heard.

The Chairman: That is up to yourselves if you want to have further hearings, but we're going to hear the ones scheduled. We had discussions with them and they agreed—

Mr. Allmand: They were scheduled.

The Chairman: There was an agreement, Mr. Allmand, with the group. Certainly like the other two groups here, they would like to be heard, and if we want to establish a committee procedure to hear that, we'll do that.

Ms Black: Mr. Chairman, on a point of order, I have to leave. Are we going to lose quorum here to make a decision?

Mr. Allmand: Oh no.

[*Traduction*]

Le président: En ce qui concerne votre rappel au Règlement, j'aimerais indiquer qu'il y a deux autres groupes ici qui auraient aimé comparaître: la Ottawa Multicultural Homemakers Association et la Federation of Filipino-Canadian Associations of Quebec. Il y a des représentants de ces deux groupes parmi nous aujourd'hui, qui auraient aimé être entendus.

Comme nous avons accepté de tenir une rencontre sur cette question, votre remarque est valable et j'en prends note. Étant donné que le temps presse, je propose que nous entendions le dernier mémoire et que nous posions des questions très brèves, et ensuite, nous déciderons s'il faut organiser d'autres réunions, car de toute évidence, nous ne pouvons pas le faire maintenant.

Mme Black: Je fais un rappel au Règlement pour dire que je dois assister à une autre réunion de comité, et pour exhorter ce comité à tenir d'autres audiences.

Le président: Avant d'ouvrir le débat à ce sujet, nous avons des témoins que nous avons promis d'entendre aujourd'hui. Au minimum, nous devons écouter ceux qui sont venus et dont nous allons évidemment payer les frais.

Nous allons donc entendre les témoins, leur poser des questions s'il y a lieu, et ensuite, décider de la conduite à tenir. Passons donc la parole aux témoins, et revenons à ce débat le plus vite possible. Nous allons certainement discuter de la démarche à adopter avant de lever la séance.

M. Allmand: Je crois qu'il y a deux autres groupes. Celui-ci et un autre, n'est-ce pas?

Le président: Non. Celui-ci est le dernier. Il y a également Thelma de Jésus, de la Coalition of Concerned Groups of Foreign Domestic Workers.

M. Allmand: Ils figuraient sur la liste des témoins.

Le président: Ils ont renoncé à leur tour. Ils ont accepté notre décision d'entendre seulement quatre témoins la dernière fois, mais ils ont renoncé à leur tour en raison des contraintes de temps.

M. Allmand: Viennent-ils d'une autre ville?

Une voix: De Montréal.

M. Allmand: Ils sont venus ici et nous ne voulons pas les entendre?

Le président: Il vous appartient de dire si vous voulez tenir d'autres audiences; pour le moment, nous allons entendre les témoins prévus. Nous en avons discuté avec eux et ils sont d'accord. . .

M. Allmand: Ils sont prévus.

Le président: Monsieur Allmand, nous nous sommes entendus avec le groupe. Comme les deux autres groupes ici présents, ils aimeraient certainement comparaître; et si nous voulons les entendre, nous pouvons le faire.

Mme Black: Monsieur le président, je voudrais faire un rappel au Règlement. Je dois partir. Allons-nous perdre le quorum nécessaire pour prendre une décision?

M. Allmand: Non.

[*Text*]

Ms Black: You're not. Okay.

Mr. Allmand: It's just that I want to make sure the ones invited and on the list to be heard are at least heard. All right. We may proceed.

The Chairman: Yes. The last two groups were going to share the 10 minutes, but after discussion they agreed just the one group would appear, because their views were largely contained there, although they certainly have their own independent views too.

So that was by agreement amongst the members, I understand, and there was no attempt, Mr. Allmand or any group here, not to hear people. It's up to the will of the committee. If the will of this committee is to have further hearings, we'll have further hearings.

Mr. Allmand: As long as they—

The Chairman: We'll handle that issue a little bit later. Right now, I want to go to this brief—

Mr. Allmand: As long as they agreed to that. I'd hate to see them come all the way here from Montreal and then by some pressure—

The Chairman: I would ask our clerk who—

Mr. Allmand: If they agreed that's all right, but I wouldn't want to see us put pressure on them to agree when they've come all the way.

The Chairman: What I'm going to do, Mr. Allmand, is call them to join us at the table for questions afterwards, if you wish. Okay?

Mr. Allmand: All right. Very good.

The Chairman: Then if they have something specific they want to say, they can say it in that context.

All right, let's proceed. Thank you very much. Sorry.

Ms Marna Martin (Spokesperson, Canadian Coalition for In-Home Child and Domestic Care): Mr. Chairman and members, my name is Marna Martin and I'm here on behalf of the Canadian Coalition for In-Home Child and Domestic Care, a national non-profit organization formed in 1987 to represent the concerns of employers, employees and agencies involved in the in-home placement industry, and to lobby government for equitable solutions for all parties concerned.

Our goals are to advocate for easier access to in-home child and domestic caregivers through an overseas program when there is a shortage of locally available caregivers to meet the requirements of Canadian working families; to co-operate and liaise with provincial and federal governments to develop procedures to efficiently deliver an employment program to meet the needs of Canadian in-home employers, primarily working parents; to advocate for fair employment practices for both employees and employers; to promote standards and recommended practices for a professional and ethical code of behaviour for agencies, employers and employees associated in the in-home placement industry; to encourage a better understanding and appreciation for multiculturalism through living together in a home environment; to have government recognize, encourage, promote and support in-home employers and employment

[*Translation*]

Mme Black: Non? D'accord.

M. Allmand: Je veux tout simplement m'assurer que les témoins invités pourront comparaître. D'accord. Nous pouvons commencer.

Le président: Oui. Les deux derniers groupes devaient partager les dix minutes; mais après consultation, ils se sont entendus pour qu'un seul groupe comparaisse, car leurs opinions sont largement partagées, même si chacun a des opinions qui lui sont propres.

Je rappelle donc à M. Allmand ou à n'importe quel groupe ici présent que les membres du comité se sont entendus, et que personne n'a essayé de ne pas faire comparaître qui que ce soit, c'est le comité qui décide. S'il veut tenir d'autres audiences, nous allons le faire.

M. Allmand: Tant qu'ils. . .

Le président: Nous en parlerons un peu plus tard. Maintenant, passons à ce témoignage. . .

M. Allmand: Du moment qu'ils sont d'accord. Je n'aimerais pas qu'ils fassent tout le voyage depuis Montréal et qu'ils subissent des pressions. . .

Le président: Je demande à notre greffier qui. . .

M. Allmand: S'ils ont accepté, c'est parfait. Mais je n'aimerais pas que nous fassions pression sur eux pour qu'ils acceptent, alors qu'ils ont fait tout ce voyage.

Le président: Monsieur Allmand, si vous voulez, je vais les inviter à se joindre à nous pour répondre aux questions après l'exposé. D'accord?

M. Allmand: D'accord. C'est parfait.

Le président: À ce moment-là, s'ils ont quelque chose de précis à dire, ils vont le dire.

Maintenant, nous pouvons commencer. Merci beaucoup. Désolé.

Mme Marna Martin (porte-parole, Canadian Coalition for In-Home Child and Domestic Care): Monsieur le président et membres du comité. Je m'appelle Marna Martin et je représente ici la Canadian Coalition for In-Home Child and Domestic Care, une organisation sans but lucratif créée en 1987 pour représenter les employeurs, les employés et les organismes qui s'occupent du placement à domicile, et pour faire pression sur le gouvernement afin qu'il trouve des solutions équitables pour toutes les parties concernées.

Nos objectifs sont les suivants: militer en faveur d'un accès plus facile à des fournisseurs de soins domestiques par le biais d'un programme international, lorsqu'il n'y a pas assez de main-d'oeuvre sur place pour répondre aux besoins des familles de travailleurs canadiens; collaborer avec les gouvernements provinciaux et fédéral pour élaborer une procédure visant à mettre sur pied un programme d'emploi afin de répondre aux besoins des employeurs de domestiques canadiens, surtout des parents qui travaillent; militer en faveur de pratiques d'emploi équitables tant pour les employés que pour les employeurs; promouvoir des normes et des pratiques recommandées pour un code de comportement professionnel et déontologique à l'intention des organismes, des employeurs et des employés associés dans le domaine du placement domestique; promouvoir une meilleure compréhension et une meilleure appréciation du

[*Texte*]

agencies as small businesses, each of whom undertakes a share of the responsibility in providing care, without financial assistance from government.

Members of our coalition reacted strongly to the news release on January 30 about Mr. Valcourt's improvements to the foreign domestic program. I would like to address the following issues: the grade 12 equivalency requirement, the effects of the 12-week freeze, CEC practices, and the intent and function of the FDM program.

We support the government's decision to require applicants for the FDM program to have completed an educational level equivalent to grade 12 education in Canada. We understand the minister is referring to an educational level equivalent to the Ontario secondary school diploma, or the equivalent that is required by each province for community college entrance, not university entrance.

• 1655

Statistics show that over the next 10 years, 65% of the jobs in Canada will require a minimum of grade 12 education. All those who are issued work visas for Canada through the Foreign Domestic Movement program, are allowed to apply for landed immigrant status after successful completion of two years' live-in domestic work. Subsequently, they are allowed to enter the general labour market.

It would be an injustice to everyone concerned to allow workers into Canada who are unequipped to readily meet the demands of becoming self-sufficient after obtaining their landed immigrant status.

From our experience in the field, we have found that there is a strong tendency for those who have at least this level of education to be better able to understand instruction and the underlying principles and be better equipped to handle emergency situations; to be better able to deal with the language, discipline, and development skills of Canadian children; to be better able to provide stimulating play and educationally appropriate activities, as well as creative interaction between themselves and Canadian children; be more stable employees with long terms of employment with their employers; be more easily integrated into Canadian society upon gaining landed status; to be more easily employable once they are landed, as they have more background knowledge and skills to make them employable and are much less costly to the Canadian taxpayer, as they require fewer government-funded programs, such as basic education, skills upgrading, retraining, subsidized public housing, and day care; and finally, to be more able to access the system and be less vulnerable and intimidated in situations where they are being abused or wrongfully treated.

[*Traduction*]

multiculturalisme par la cohabitation à domicile; amener le gouvernement à reconnaître, à encourager, à promouvoir et à appuyer les employeurs de domestiques et les organismes d'emploi tels que les petites et moyennes entreprises, qui partagent la responsabilité de la prestation de soins, sans l'aide financière du gouvernement.

Le 30 janvier, les membres de notre coalition ont réagi énergiquement lorsque M. Valcourt a annoncé des améliorations au programme des employés de maison étrangers. J'aimerais aborder les questions suivantes: l'exigence de l'équivalent de la douzième année; les effets du gel de 12 semaines; les pratiques des CEC; l'esprit et le rôle du programme des employés de maison étrangers.

Nous appuyons la décision du gouvernement d'exiger que les candidats au programme des employés de maison étrangers aient un niveau d'éducation équivalent à la douzième année canadienne. Si nous avons bien compris, le ministre parle d'un niveau d'éducation équivalent au diplôme de fin d'études secondaires en Ontario, ou l'équivalent requis par chaque province pour l'entrée dans un collège communautaire et non dans une université.

D'après les Statistiques, 65 p. 100 des emplois au Canada nécessiteront au moins le niveau de la douzième année au cours des dix prochaines années. Toutes les personnes qui obtiennent un visa de travail canadien dans le cadre du programme concernant les employés de maison étrangers sont autorisées à demander le statut de résident permanent après avoir travaillé pendant deux ans comme employés de maison résident. Par la suite, elles peuvent accéder au marché du travail.

Il serait injuste pour toutes les parties intéressées, d'admettre au Canada des travailleurs qui ne sont pas qualifiés pour devenir facilement autonomes après avoir obtenu le statut de résident permanent.

Sur le terrain, nous avons constaté que la plupart des personnes ayant ce niveau d'éducation sont plus en mesure de comprendre les instructions et les principes sous-jacents, qu'elles sont mieux armées pour faire face aux situations d'urgence; qu'elles peuvent mieux comprendre la langue, la discipline et les aptitudes au développement des enfants canadiens, organiser des jeux stimulants et instructifs, et établir une communication fructueuse avec les enfants canadiens; qu'elles sont des employés plus stables, s'intégrent plus facilement dans la société canadienne après avoir obtenu le statut de résident permanent, trouvent plus facilement un emploi une fois qu'elles ont obtenu ce statut, étant donné qu'elles ont acquis les connaissances et les aptitudes nécessaires pour se faire employer, et qu'elles coûtent beaucoup moins cher aux contribuables canadiens, car elles ont besoin de moins de programmes financés par le gouvernement, comme la formation de base, le perfectionnement professionnel, le recyclage, le logement social et les services de garde; enfin qu'elles s'intégrent plus facilement et sont moins vulnérables et moins intimidées si elles sont victimes d'abus ou de mauvais traitements.

[*Text*]

Regarding the freeze, our coalition questions that the government understands the potential devastation on Canadian business that the implementation of the statement "the current program will be closed for 12 weeks effective immediately" will cause.

During the past 25 years, employment agencies across Canada have served Canadian working families by providing them with in-home child and elderly care from overseas when Canadian help could not be found. Although unemployment is currently high in Canada, the need for overseas workers continues for the following reasons:

1. The majority of these unemployed Canadians are either not suitable or will not undertake the care of children, seniors, or the disabled in their employer's home.

2. Qualified nannies are not available in Canada for families seeking a caregiver with appropriate child care training. Educational programs and training facilities designed to encourage Canadians into the nanny profession are not presently available in Canada. Qualified nannies from oveseas are in high demand by working parents in Canada, and their commitment to their job means they are seldom looking for replacement jobs.

3. Many of the foreign domestic workers presently unemployed in Canada have poor English-language skills that do not meet the minimum requirements of Canadian working parents. This is particularly true for families whose children are developing their language skills.

4. Many of those presently unemployed have little or no work experience in Canada, and thus references cannot be verified quickly or easily, if at all, by employers or employment agencies.

5. Unemployed foreign domestic workers live mainly in the large metropolitan areas, primarily Toronto, Vancouver, and Montreal, and are unwilling to relocate in smaller outlying areas. Many are enrolled in night school programs and are unwilling to transfer to another college or move from the immediate area due to friendships they have developed.

Thus, this 12-week freeze particularly hurts employers in rural, small town, and outlying suburban areas that have always had to rely on overseas help.

This ruling that stops the processing of overseas help has many consequences. Working parents are left with unexpected and unacceptable delays of 12 weeks or more in obtaining care. Working parents are being coerced by CEC offices into hiring domestic help that does not meet their requirements.

Many families who tried to make appointments to fill out the required documentation at their CEC offices in December and January were told that they were required to advertise the position for six weeks before they could have an appointment. These families have complied, usually at considerable expense, and are now being told that even though they incurred this expense, as demanded by government, and were unable to find a suitable domestic on

[*Translation*]

En ce qui concerne le gel, notre coalition se demande si le gouvernement comprend les dommages que les entreprises canadiennes risquent de subir si l'on applique la déclaration suivante: «le présent programme sera suspendu pendant 12 semaines à compter de maintenant».

Au cours des 25 dernières années, dans toutes les régions du pays, les organismes d'emploi ont rendu service aux familles canadiennes qui travaillent en leur permettant de recruter des travailleurs étrangers pour fournir des soins aux enfants et aux personnes âgées à domicile, quand elles ne pouvaient pas trouver de Canadiens pour le faire. Bien que le taux de chômage soit actuellement élevé au pays, nous avons toujours besoin de travailleurs étrangers pour les raisons suivantes:

1. La plupart des chômeurs canadiens n'ont pas la qualification pour fournir des soins à domicile aux enfants, aux personnes âgées ou aux personnes handicapées, ou ne veulent pas le faire.

2. Au Canada, il n'y a pas de bonnes d'enfant qualifiées pour les familles qui cherchent un fournisseur de soins ayant une formation appropriée. Il n'existe pas non plus de programmes d'enseignement ni d'établissements de formation visant à encourager les Canadiens à embrasser la profession de bonnes d'enfant. Les bonnes d'enfant qualifiées venant de l'étranger sont très demandées par les parents canadiens qui travaillent; car à cause de leur amour du travail, il est rare qu'elles cherchent un autre emploi.

3. Bon nombre des employés de maison étrangers actuellement en chômage au Canada ne connaissent pas suffisamment l'anglais pour répondre aux exigences minimales des parents canadiens qui travaillent. Ceci est particulièrement vrai pour les familles dont les enfants apprennent à parler.

4. Beaucoup de ceux qui chôment actuellement n'ont pas ou ont peu d'expérience de travail au Canada; par conséquent, les employeurs ou les organismes d'emploi ne peuvent pas vérifier rapidement ni facilement leurs références, s'ils en ont.

5. Les domestiques étrangers en chômage vivent principalement dans les grandes villes, surtout à Toronto, à Vancouver et à Montréal, et ne veulent pas déménager dans des zones périphériques plus restreintes. Bon nombre d'entre eux prennent des cours du soir et ne veulent pas changer d'établissement ni déménager et risquer de perdre leurs amis.

Par conséquent, ce gel de douze semaines est particulièrement préjudiciable aux employeurs des régions rurales, des petites villes et des banlieues, qui ont toujours compté sur l'apport des travailleurs étrangers.

La décision de mettre fin à l'admission de domestiques étrangers comporte bien des conséquences. Les parents qui travaillent doivent faire face à des retards inattendus et inacceptables de douze semaines ou plus pour obtenir de l'aide. Les centres d'emploi les obligent à recruter des domestiques qui ne répondent pas à leurs exigences.

En décembre et en janvier, bon nombre des familles qui ont essayé de prendre rendez-vous pour remplir les documents requis aux centres d'emploi ont été invitées à publier l'offre d'emploi pendant six semaines avant d'obtenir un rendez-vous. Elles ont obtempéré, souvent à des coûts considérables; et maintenant, on leur dit qu'en dépit de ces dépenses exigées par le gouvernement, et bien qu'elles n'aient pas pu trouver de domestiques convenables sur le

[*Texte*]

the local market, they are still unable to process someone from overseas.

Working parents, especially those with flexible and irregular work schedules, who are unable to access other forms of day care, are now having to make the decision whether one parent must leave employment because suitable domestics are unavailable through legal channels. However, of course, they do have the option of hiring an illegal and going underground: a billion-dollar business flourishing in Canada at present.

• 1700

Finally, the financial viability and livlihood of many employment agencies is in jeopardy. In fact, many may be forced to go out of business during this 12-week freeze period.

Our coalition questions whether or not the government has instructed some Canadian employment centres to discourage the use of agencies. Many employers, having made arrangements to hire a domestic on the local market through an agency, have been advised by their CEC officers that this cash expenditure is unnecessary. They are advocating that the family employ, free of charge, persons who are on file at the centre but who are often unsuitable and certainly not screened. We believe the government is arbitrarily eroding the livelihood of a sector of business across Canada. Government is working in direct competition with private enterprise, using tremendously unfair leverages. This is totally unacceptable.

The government appears to be unaware of the discrimination felt by western employers and agencies. There is minimal domestic unemployment in the west, and this 12-week freeze on overseas applicants is causing them extreme hardship. Our western membership feels strongly this freeze is another indication the federal government is totally insensitive to their needs. Yes, there are 1,500 unemployed domestics in the Metropolitan Toronto area; but they are not willing to relocate in rural or small-town areas in Ontario, let alone out west. Westerners feel they are again being penalized for the excesses in the east.

In summary, the Canadian Coalition for In-Home Child and Domestic Care supports the government's decision to require grade 12 equivalency for eligibility for the Foreign Domestics Movement program. We demand the government lift the moratorium on qualified in-home caregivers when it can be determined no one is available locally to fill the family's requirement and the overseas applicant meets the currently proposed requirements for the program. We demand an immediate end to inappropriate action by many Canadian Employment Centre offices in attempting to fill the role of an employment agency that is in direct competition with private sector agencies.

[*Traduction*]

marché local, elles ne peuvent toujours pas recruter de domestiques à l'étranger.

Les parents qui travaillent, et surtout ceux qui ont des horaires souples et irréguliers, et qui n'ont pas accès à d'autres types de garderie, se demandent maintenant s'il faut que l'un des conjoints quitte son emploi, parce qu'il leur est impossible de trouver des domestiques convenables par des voies légales. Cependant, bien entendu, ils peuvent toujours faire appel à un travailleur illégal et entrer dans la clandestinité; actuellement, au Canada, cette activité en plein essor représente un milliard de dollars.

Enfin, la viabilité financière et la survie même des organismes d'emploi est menacée. En effet, bon nombre d'entre eux risquent de fermer boutique au cours de cette période de gel de 12 semaines.

Notre coalition se demande si le gouvernement a demandé à certains centres d'emploi du Canada de décourager le recours à ces organismes. Les agents des centres d'emploi ont dit à beaucoup d'employeurs qui avaient pris des dispositions pour recruter un domestique sur le marché local par le biais d'un organisme que ces dépenses étaient inutiles. Ils recommandent aux familles d'employer, sans bourse délier, des personnes qui ont des dossiers aux centres, mais qui ne remplissent pas souvent les conditions et qui n'ont certainement pas fait l'objet d'une enquête. Nous croyons que le gouvernement supprime arbitrairement, dans toutes les régions du pays, les possibilités d'erxpansion de tout un secteur d'activité. Le gouvernement fait directement concurrence au secteur privé, en utilisant des moyens éminemment injustes. C'est tout à fait inacceptable.

Le gouvernement ne semble pas se rendre compte de la discrimination dont les employeurs et les organismes de l'Ouest sont victimes. Dans cette région du pays, il n'y a pratiquement pas de chômage chez les domestiques, et ce gel de 12 semaines sur les candidatures étrangères cause d'énormes difficultés. Nos membres de l'Ouest sont fermement convaincus que ce gel est une autre preuve que le gouvernement fédéral est tout à fait insensible à leurs besoins. Effectivement, il y a 1,500 domestiques en chômage dans l'agglomération de Toronto; mais ils ne veulent pas déménager dans les zones rurales et les petites villes de l'Ontario, encore moins dans l'Ouest. Les gens de l'Ouest croient qu'ils sont encore victimes des excès de leurs compatriotes de l'Est.

En résumé, la Canadian Coalition for In-Home Child and Domestic Care appuie la décision du gouvernement d'exiger que les candidats aux programmes concernant les employés de maison étrangers aient au moins le niveau de la douzième année. Nous exigeons que le gouvernement lève le moratoire sur les fournisseurs de soins à domicile qualifiés quand on peut prouver que personne sur le marché local ne remplit les exigences énoncées par la famille et que le candidat étranger répond aux conditions d'admissibilité au programme. Nous exigeons la fin immédiate des pratiques inopportunes de bien des centres d'emploi du Canada, qui essaient de jouer le rôle d'un organisme de placement, qui est en concurrence directe avec des organismes du secteur privé.

[*Text*]

We would like to remind all Canadian employers and foreign domestic workers that at present Canada is the only country in the world that allows foreign domestic workers the option of applying for and obtaining landed immigrant status after a specified period of employment on a work visa. All other countries allow foreign workers to enter their country on a contract basis only, with the stipulation that they leave the country after a specified period of time.

Finally, we do not believe this policy is racist or discriminatory. Indeed, our agency members report that the majority of their placements involve persons from the Third World. However, the Foreign Domestics Movement program is not an aid to the Third World program; it is a labour market policy for qualified caregivers.

The Chairman: Thank you very much. I think the briefs we have had today have been excellent briefs and they have really outlined the problem for us, and perhaps even the scope of work that may be required if we decide to take this issue on for further hearings.

I would like to find out if there is a consensus that you would like to proceed in some form towards further meetings either of the committee as a whole or of a subcommittee after this. Is that agreed around the table?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: When you agree, I remind you as your chairman, that means you are agreeing to meetings and time. We will expect there will be full attendance at those meetings to demonstrate the interest that seems to be present today and that will continue. All right?

The will of the last meeting was that we should investigate this issue; we should see if the issue needed further hearing. That was the purpose of this meeting. This has been clear, and there is consensus around that table, so I am accepting the consensus that we will proceed with this matter.

I would like to suggest we complete this meeting, but after completing this meeting, my suggestion would be that we do have a Sub-Committee on Immigration that could perhaps carry on with this. We have the employment committee proceeding with an issue of reference to them, and the Sub-Committee on Immigration could do the same.

• 1705

Then I am reminding you that we have the estimates to go through, plus our own work program for the committee as a whole, so you are subscribing to substantially more meetings. As the chairman, I propose that we might try to clear the decks for you over the next two or three weeks to do this, but I think we would have to be back in early April for the estimates, to complete those before May.

So whatever is going to be done on this, I would want a short reference, and if there is agreement here just to settle the matter, I would ask that the chairman of the subcommittee, Mr. Jourdenais, call his committee together forthwith and suggest terms of reference to the committee as a whole and a timeframe in which you might want to handle the issue, and then we can proceed from there.

[*Translation*]

Nous rappelons à tous les employeurs canadiens et aux employeurs de maisons étrangers qu'actuellement, le Canada est le seul pays au monde qui permette aux employés de maison étrangers de demander et d'obtenir le statut de résident permanent après avoir eu un visa de travail pendant une période donnée. Tous les autres pays admettent des travailleurs étrangers seulement en vertu d'un contrat stipulant qu'ils doivent quitter le pays après la période visée.

Enfin, nous ne pensons pas que cette politique soit raciste ou discriminatoire. En fait, nos membres estiment que la plupart des travailleurs placés sont des ressortissants du tiers-monde. Cependant, le programme concernant les employés de maison étrangers ne vise pas à aider le tiers-monde; c'est une politique de main-d'oeuvre pour des fournisseurs de soins qualifiés.

Le président: Merci beaucoup. Je crois que les témoins d'aujourd'hui ont présenté d'excellents exposés, et qu'ils ont vraiment cerné le problème pour nous, et peut-être déterminé la portée du travail que nous serons amenés à faire si nous décidons d'organiser d'autres audiences pour poursuivre le débat.

J'aimerais savoir si les membres du comité sont d'accord pour que nous organisions d'autres réunions du comité ou d'un sous-comité ultérieurement. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: En tant que président, j'aimerais vous rappeler que votre accord porte sur la tenue des réunions et sur votre participation effective. J'aimerais que tout le monde participe à ces réunions pour montrer que l'intérêt dont vous avez fait preuve aujourd'hui demeure. D'accord?

Lors de la dernière réunion, nous avons décidé de réfléchir davantage sur la question; maintenant, il faut voir si nous avons besoin de tenir d'autres audiences. C'était l'objet de cette réunion. Les choses sont claires, et il y a un consensus; je prends donc acte de votre volonté commune de poursuivre le débat sur la question.

Je propose de terminer la réunion et, ensuite, de créer un sous-comité sur l'Immigration, qui poursuivra le débat. Le comité sur l'Emploi s'occupe d'une question qui l'intéresse, et le sous-comité sur l'Immigration pourrait en faire autant.

Je vous rappelle que nous avons le budget à étudier, sans compter votre programme de travail personnel pour le comité, ce qui signifie que vous allez assister à beaucoup d'autres réunions. En tant que président, je vous propose de consacrer les deux ou trois prochaines semaines à cela, mais je crois qu'il faudra qu'on revienne ici au début d'avril pour étudier le budget et en finir avant mai.

Quoi qu'il en soit, et si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je demanderai au président du sous-comité, M. Jourdenais, de réunir immédiatement son comité, de nous proposer son mandat et de nous dire de combien de temps il a besoin pour faire le tour de la question; ensuite, nous verrons.

[*Texte*]

So the order of procedure is what I would like to discuss now, to see if there is general agreement with that. Mr. Allmand.

Mr. Allmand: No. I don't want to waste the time of the witnesses. I would like to have the full committee deal with it rather than the subcommittee. But rather than waste time discussing it now, I think we should wait until the witnesses have completed, with the questions.

The Chairman: Might I suggest that the full committee must deal with it, because the subcommittee must report to the full committee—

Mr. Allmand: Oh, I know.

The Chairman: —and the full committee, of course, would have to handle this—

Mr. Allmand: Could we not question the witnesses first and deal with that at the end? It may take some time.

The Chairman: Okay. I just want to make sure we don't lose our quorum so that we can have a decision. There is a consensual decision, at least, to proceed beyond this meeting, so we don't have to have all the questions answered today. We have a stimulation of the subject-matter here and an indication to go further.

At this point I would like to call the domestics and their representatives who have appeared back at the head table.

Mr. Jourdenais: Isn't that someone else? Maybe I came in late.

The Chairman: No, they have heard all the witnesses scheduled. The concerned groups of foreign and domestic workers representatives could join us at the end of the table.

Ms Chapman, I wonder if we are keeping you unnecessarily. Maybe you could just take the corner chair. Did you have any brief statement that you wanted to make, maybe three or four minutes' worth, or did you want to wait to come back with the subcommittee later?

Ms Chapman: If it is convenient, I'll make some—

The Chairman: A brief statement at the end. Okay.

It is 5.07 p.m., and we have agreed that we will have further hearings and that your briefs will be considered by the committee more fully later on, so this is just an introductory meeting and a chance for a few quick questions. Let's try to do the questions in about 10 minutes. So that is sort of one question each, and then we have to come back and set our procedure to carry the issue forward. So could we at this moment, please, ask each member who wishes one question each and then go back to procedure.

Mr. Allmand: All these groups have come here from as far away as British Columbia. Do you mean to say we are going to bring them all back just so we can ask a second question? I have two questions.

[*Traduction*]

Maintenant, j'aimerais savoir si nous sommes d'accord sur la procédure. Monsieur Allmand.

M. Allmand: Non. Ne perdons pas le temps des témoins. J'aimerais que la question soit étudiée par l'ensemble du comité et non par le sous-comité. Au lieu de perdre du temps maintenant, nous devrions attendre que les témoins en aient fini avec les questions.

Le président: Je propose donc que l'ensemble du comité étudie la question, car c'est à lui que le sous-comité doit rendre compte...

M. Allmand: Oui, je sais.

Le président: ...et, évidemment, l'ensemble du comité étudiera la question...

M. Allmand: Ne pouvons-nous pas poser des questions aux témoins d'abord et en parler ensuite? Cela peut prendre du temps.

Le président: D'accord. Je vais tout simplement m'assurer que nous ne perdons pas notre quorum et la possibilité de prendre une décision. Au moins, nous avons convenu de poursuivre les débats après cette réunion; nous ne sommes donc pas obligés d'avoir les réponses à toutes nos questions aujourd'hui. Le sujet nous intéresse, et nous voulons continuer à en parler.

Maintenant, j'aimerais inviter les domestiques et leurs représentants, qui sont à l'arrière, à se présenter à la table.

M. Jourdenais: N'est-ce pas quelqu'un d'autre? Je suis peut-être venu en retard.

Le président: Non, ils ont entendu tous les témoins prévus. Les groupes de représentants de travailleurs et domestiques étrangers concernés peuvent se joindre à nous au bout de la table.

Madame Chapman, je me demande si je vous retiens inutilement. Vous pouvez vous asseoir sur la chaise du coin. Voulez-vous faire une brève déclaration de trois ou quatre minutes, ou attendre et revenir comparaître devant le sous-comité ultérieurement?

Mme Chapman: Si cela vous convient, je ferai...

Le président: Une brève déclaration à la fin. D'accord.

Il est 17h07, et le comité a décidé de tenir d'autres audiences et d'étudier ultérieurement vos mémoires de façon plus exhaustive; la présente réunion nous donne seulement l'occasion d'introduire le sujet et de poser rapidement quatre questions. Essayons de consacrer dix minutes environ aux questions, à raison d'une question par minute. Ensuite, nous reviendrons pour établir la procédure qui permettra de poursuivre le débat. Si vous permettez, je vous invite à poser une question chacun, et nous reviendrons ensuite à la procédure.

M. Allmand: Tous ces groupes sont venus d'aussi loin que de la Colombie-Britannique. Voulez-vous dire que nous allons les ramener ici pour leur poser une deuxième question? J'ai deux questions.

[*Text*]

The Chairman: Well, that will be entirely up to the committee. But I am telling you that in view of the time factor now, the committee will adjourn by 5.30 p.m. It depends how many questions there are and how much time there is, but the time will be divided evenly amongst all members. So it will be one question each, please, to start, and then there will be as much time as you like after that.

Mr. Allmand: Maybe if the chair would restrain himself, we will get some questions in here.

The Chairman: All right, proceed.

Mr. Allmand: I have two questions. I'll put them both at the same time to the different associations.

You heard from Ms Chapman that this change of policy was the result of a review and a result of complaints. I would like to ask the various associations representing domestic workers if you in fact made complaints to the Department of Immigration and if in your complaints you suggested the changes that were done. Was the purpose of your complaints to get a minimum grade 12 education, the six-month training program, and so on?

My second question is close to the first. There was also a review. I want to know whether you were approached to give your views when that review was being carried out. If you were, during that review did you say to the officials that you wanted twelve years of education or the equivalent, and that you wanted six months' full-time training, or did they present that to you and ask for your view on the possibility of it? I'd like to hear the responses of the three associations today to those questions.

• 1710

Ms Velasco: There was no sit-down consultation. We were asked to report and make recommendations, but they never came back to us on whether we would like that requirement of grade 12, or the six months of full-time training in live-in care. There was no questioning. It was just announced to us. It was presented to us in a harsh way.

Mr. Allmand: But did you—

The Chairman: Mr. Allmand, would you like the witnesses to answer your question?

Mr. Allmand: Yes, I want to know whether—

The Chairman: Your question has been asked.

Mr. Allmand: Did you recommend 12 years of education?

Ms Velasco: No, we didn't.

Mr. Allmand: Did you recommend six months?

Ms Velasco: We didn't.

Mr. Allmand: Okay.

Montréal, s'il vous plaît.

Mme Bals: Pour Montréal, c'est la même chose. Il y a deux ans, nous avons fait un mémoire et nous avons envoyé des recommandations. Nous demandions notamment que les personnes puissent être immigrantes reçues et ne soient plus obligées de vivre chez l'employeur, mais à aucun moment, nous n'avons demandé que les employés aient 12 ans de scolarité et une spécialisation d'au moins six mois.

[*Translation*]

Le président: Eh bien, tout dépend de vous. Mais je vous d qu'en raison des contraintes de temps, la séance sera levée 17h30. Tout dépend du nombre de questions et du temps do nous disposons; chaque membre du comité aura droit au mêm temps de parole. Pour commencer, disons que chacun a droit une question; ensuite, vous parlerez autant que vous voudrez

M. Allmand: Si le président veut bien se modérer, no pouvons poser quelques questions.

Le président: D'accord, allez-y.

M. Allmand: J'ai deux questions. Je vais les poser en mêm temps aux différentes associations.

Madame Chapman a dit que la politique a été modifiée la suite d'un examen et de plaintes. J'aimerais demander au diverses associations représentant les employés de maison elles ont adressé des plaintes au ministère de l'Immigratio et si, dans leurs plaintes, elles ont proposé les changements q ont été apportés. Vos plaintes visaient-elles à imposer a minimum la douzième année, le programme de formation de s mois, etc.?

Ma deuxième question est semblable à la première. Il y eu également un examen. Je voudrais vous demander si, a cours de cet examen, on a communiqué avec vous pour vou demander votre avis. Au cours de cette évaluation, avez-vou dit aux fonctionnaires que vous vouliez 12 années d'instructio ou l'équivalent, et que vous vouliez six mois de formation temps plein? Vous ont-ils fait ces propositions en vou demandant si elles étaient réalisables? J'aimerais que les tro associations ici présentes répondent à ces questions.

Mme Velasco: Il n'y a pas eu de réunion de consultation. I nous ont demandé de soumettre un rapport et de formuler de recommandations; mais ils ne sont jamais revenus demande notre avis sur l'exigence de la 12e année ou sur celle des six moi de formation à temps plein en prestation de soins à domicile. Il n'ont pas posé de questions. Ils nous ont tout simplemen annoncé leur décision. Ils nous ont mis devant le fait accompl

M. Allmand: Mais avez-vous. . .

Le président: Monsieur Allmand, voulez-vous permettre au témoins de répondre à votre question?

M. Allmand: Oui, j'aimerais savoir si. . .

Le président: Vous avez déjà posé votre question.

M. Allmand: Avez-vous recommandé 12 années d'instruc tion?

Mme Velasco: Non.

M. Allmand: Avez-vous recommandé les six mois?

Mme Velasco: Non.

M. Allmand: Merci.

Montreal, please.

Mrs. Bals: It was the same thing in Montreal. Two years ago we submitted a brief and recommendations. Among othe things, we suggested that workers be granted landed immigran status and not be obliged to live with the employer. But never did we request the 12 years of education and the six months o special training.

Texte]

Quand on nous dit que ce sont des améliorations qui ont été apportées pour les employées, en tant qu'association, nous disons non. Les améliorations sont uniquement pour les employeurs.

Mr. Allmand: Vancouver, British Columbia. What's your answer to those questions?

Ms Serafico: We tried to send our briefs to them, our recommendations, but judging from the changes we feel that they never cared. We didn't ask for this; we asked for improvement of our conditions. Have we had some improvements? Do you think there will be improvements in our situations from these changes? I don't think so.

Mr. Allmand: I just want to know whether you made complaints or whether you were consulted during the review.

Ms Serafico: We made complaints, well, I just didn't know... We prepared our brief two years ago. One of our lawyers has tried to present it to one of the people from Immigration, but I don't know if they ever even lifted a page, the front page.

Mr. Allmand: Ottawa.

Ms Thelma de Jésus (Spokesperson, Coalition of Concerned Groups for Foreign Domestic Workers): I represent the coalition composed of several members of homemakers in the group, and they were not consulted at all.

The Chairman: And the last one.

Ms Martin: Our organization represents employees and employers, and any complaints that we've had from employees, which we have had, have been dealt with but mainly on a provincial level, because pretty well all the complaints that have come through our membership in the employees have to do with wages, overtime pay, that sort of thing, which is all provincial, and so each of the members from the various—

Mr. Allmand: What about the review?

Ms Martin: The review? We did present a brief. We have been consulted, and over the last four years we've met with the government and have presented a brief. We didn't request 12 years' education, but we don't oppose it. We agree that the education level needs to be increased.

Mr. Pagtakhan: I certainly was delighted to hear the presentations from the various groups, in particular the Toronto Organization for Domestic Workers' Rights, and as well the West Coast Domestic Workers' Association, and also from the minister and the coalition. We heard from the domestic workers themselves about the pathetic situation of their living conditions. They have asked for an option to have live-out and not a mandatory live-in situation. That's clear from their message to us. They would like the labour standards provincially to apply to them, but instead, what we have seen are changes that are a surprise to them.

[*Traduction*]

As an association, when we are told that the system has been improved for employees, we don't agree. The improvements are only for employers.

M. Allmand: Vancouver, Colombie-Britannique. Que répondez-vous à cette question?

Mme Serafico: Nous avons essayé de leur envoyer nos mémoires, nos recommandations; mais d'après les changements qui ont été appportés, nous pensons qu'ils n'en ont pas tenu compte. Nous n'avons pas demandé cela; nous avons demandé l'amélioration de nos conditions de travail. Y a-t-il eu des améliorations? Pensez-vous que ces changements vont améliorer notre situation? Je ne le pense pas.

M. Allmand: J'aimerais savoir si vous vous êtes plaints ou si vous avez été consultés au cours de l'évaluation.

Mme Serafico: Nous nous sommes plaints. Mais je ne savais pas... Nous avons préparé notre mémoire il y a deux ans. L'un de nos avocats a essayé de le présenter à l'un des fonctionnaires de l'Immigration; mais je ne sais même pas s'il en a lu une seule page, la page couverture.

M. Allmand: Ottawa.

Mme Thelma de Jésus (porte-parole, Coalition of Concerned Groups for Foreign Domestic Workers): Je représente une coalition qui compte plusieurs groupes d'employés de maison; ces derniers n'ont pas du tout été consultés.

Le président: Et le dernier.

Mme Martin: Notre association représente des employés et des employeurs, et toutes les plaintes provenant des employés—et nous en avons eu—ont été étudiées, mais surtout à l'échelle provinciale, car toutes les plaintes provenant de nos employés membres concernent les salaires, la rémunération du temps supplémentaire, etc.; tout cela relève des provinces; par conséquent, chacun des membres des différents...

M. Allmand: Qu'en est-il de l'évaluation?

Mme Martin: L'évaluation? Nous avons présenté un mémoire. Nous avons été consultés, et au cours des quatre dernières années, nous avons rencontré des représentants du gouvernement et nous leur avons présenté un mémoire. Nous n'avons pas demandé l'exigence des 12 années d'instruction, mais nous n'y sommes pas opposés. Nous sommes d'accord pour dire qu'il faut accroître le niveau d'instruction.

M. Pagtakhan: J'ai été ravi d'entendre les témoignages des différents groupes, surtout celui de l'organisation qui défend les droits des employés de maison de Toronto, celui de l'association des employés de maison de la côte ouest, et ceux du ministre et de la coalition. Nous avons également entendu les employés de maison eux-mêmes parler de leur situation et de leurs conditions de vie pathétiques. Ils ont demandé la permission d'avoir un chez-eux et de ne pas vivre obligatoirement chez leurs employeurs. Cela ressort clairement du message qu'ils nous ont communiqué. Ils aimeraient être régis par les normes de travail provinciales; au contraire, ils sont surpris par les changements qui ont été apportés.

[*Text*]

I would like to pose my question to the Coalition for In-Home Child and Domestic Care, which is an association that includes, among others, the employees and the agencies. Mr. Chairman, in the interest of pursuing all the information, I hope I may be permitted to ask three or four related questions on this issue.

First, how are you funded? Where do you get your funding from?

Ms Martin: We have absolutely no funding. Our only income is through membership fees, paid on a yearly basis.

Mr. Pagtakhan: How much is the membership fee for employees?

Ms Martin: For an employee it's $10 a year.

Mr. Pagtakhan: For agencies?

Ms Martin: For employers it's $35 a year. For agencies the initial membership is $400, and then it's $200 a year thereafter.

• 1715

Mr. Pagtakhan: With that structure of fees, would you not see a potential conflict of interest as you determine and present their case before the government? The reason I ask, Mr. Chairman, if that it is interesting that while most of the domestic workers would not like the grade 12 equivalency and have labelled the changes discriminatory and racist, your group has said it is not. So my question is, how do you purport to reflect the views of the domestics, the very essence of the program, and say there is not a conflict of interest? But now you say you get a fee from the agencies manyfold higher. How do you explain that?

Ms Martin: Well, our agency members represent thousands of employers and employees through the agency, so not necessarily all of their clients are separate members, as employers. There are many employers, of course, that don't go through agencies and they are separate members.

Mr. Pagtakhan: Now, Mr. Chairman, through you, it was indicated in the brief and presentation that it would be an injustice to everyone concerned to allow workers into Canada who are unequipped to readily meet the demands of becoming self-sufficient after obtaining their landed immigrant status. Are you aware of the failure rate for a change of status from the domestic to the landed status, from the temporary to the landed status? Are you aware the failure rate is less than 1%?

Ms Martin: All we're saying is that in any advertising on the TV or radio, we are encouraging our own youth to get a minimum of grade 12 education. When our parents were raising us 40 years ago, that wasn't the case. We didn't need to have grade 12 education to do a lot of things, but now we're saying you need to have a minimum of grade 12. You mustn't drop out of school.

[*Translation*]

J'aimerais poser ma question à la Coalition for In-Home Child and Domestic Care, association qui comprend, entre autres, les employés et les agences. Monsieur le président, afin d'obtenir toutes les informations, j'aimerais avoir l'occasion de poser trois ou quatre questions connexes à ce sujet.

Premièrement, comment êtes-vous financés? D'où viennent vos fonds?

Mme Martin: Nous n'avons absolument pas de financement. Notre seul revenu provient des frais d'adhésion que nos membres versent chaque année.

M. Pagtakhan: Quel est le montant de ces frais d'adhésion pour les employés?

Mme Martin: Dix dollars par an.

M. Pagtakhan: Et pour les agences?

Mme Martin: Pour les employeurs, c'est 35$ par an. Quant à elles, les agences paient 400$ la première année, et 200$ par an les années suivantes.

M. Pagtakhan: Compte tenu de ce barème, ne pensez-vous pas qu'il y aurait un risque de conflit d'intérêts, étant donné que vous décidez de leur cas et le soumettez au gouvernement? Si je pose cette question, monsieur le président, c'est qu'il est intéressant de noter que tandis que la plupart des travailleurs domestiques ne sont pas en faveur de cette exigence relative à l'équivalent d'une 12e année et ont jugé les changements discriminatoires et racistes, votre groupe, quant à lui, est d'un autre avis. Je vous demande donc comment vous pouvez prétendre représenter le point de vue des travailleurs domestiques, qui sont au coeur du programme, et dire qu'il n'y a pas de risque de conflit d'intérêts. Vous dites maintenant que les agences vous versent une rétribution de loin supérieure. Comment expliquez-vous cela?

Mme Martin: Les membres de notre agence représentent des milliers d'employeurs et d'employés par l'intermédiaire de l'agence, si bien que leurs clients ne sont pas tous nécessairement des membres à proprement parler, des employeurs. Il y a bien sûr de nombreux employeurs qui ne font pas appel à des agences et qui sont des membres distincts.

M. Pagtakhan: Monsieur le président, selon le mémoire et l'exposé qui nous ont été présentés, on commettrait une injustice envers tous les intéressés si l'on admettait au Canada des travailleurs qui n'ont pas les antécédents voulus pour assurer leur subsistance immédiatement après avoir obtenu leur statut d'immigrant reçu. Savez-vous, en pourcentage, combien de travailleurs domestiques n'arrivent pas à obtenir le statut d'immigrant reçu? Savez-vous que le taux d'échec est inférieur à 1 p. 100?

Mme Martin: Dans la publicité que nous faisons à la télévision ou à la radio, nous encourageons nos jeunes à terminer leur 12e année. Il y a 40 ans, les choses étaient différentes. Dans bien des cas, il n'était pas nécessaire d'avoir une 12e année pour obtenir un emploi; maintenant, c'est ce qu'il faut. On ne peut pas abandonner ses études.

[*Texte*]

We, as the coalition—and that's all members—do not el it is unrealistic for the government to require a minimum those standards for people coming in, because they have e option of becoming landed after two years. If they don't ive the minimum education requirements and they're going fall into that percentage of people who will not qualify for e jobs, it's a hardship to them. It's a hardship to the nadian taxpayer. It means more dollars have to be spent re-educating them and on upgrading. It's a hardship to eryone involved.

Mr. Pagtakhan: Mr. Chairman, through you, if I may—

The Chairman: I'm sorry, but we'll come for second unds. There's going to be lots of discussion on this still. I derstand we have basically both the groups the bcommittee will deal with here, so I would expect you will obably have to have them back again anyway. We want to have ll discussion, we won't limit discussion. So now we want fair scussion to lead to this limitless discussion you will provide in e subcommittee hearings.

Mr. Jourdenais next, please.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président. J'ai eu une périence dimanche dernier.

had an experience last Sunday. I went to the seminar of *la dération des associations canado-philippine du Québec Inc.* d I heard things, and believe me, I'm lucky I've still got me hair on my head. I had gone only because I heard the vernment was changing the rules, that you had to have the ade 12 experience in school or whatever, plus six months ining. Truly, after I left, I forgot the six months and the grade . There are about 150 other things that are worse and more portant.

I heard women talking about sexual attacks, no privacy, they ve to sleep with children, and I heard a woman—I think she's front of me; 'm not sure, but you look an awful lot like r—who said that—

The Chairman: Don't quote her then, Mr. Jourdenais. Please careful.

Mr. Jourdenais: Well, I'll quote the other lady. She was a other of four children and she came to work as a foreign mestic having raised four children—I refer this to you, Ms artin, because I agree with you. Forty years ago you didn't need ade 12. There were hardly any, only a few people going to nool.

The University of Montreal had about 2,000 students when I s 20, and so of course the tendency was not. But I ask myself d I ask Ms Chapman, how do you think the work will be done tter or worse if you have grade 12 education to fold sheets, to n, to wash the baby's fanny? I don't understand that.

[*Traduction*]

Nous, la coalition—et j'inclus tous les membres—nous ne pensons pas qu'il soit irréaliste de la part du gouvernement d'imposer des normes minimales aux nouveaux arrivants, étant donné qu'ils ont la possibilité d'obtenir le statut d'immigrant reçu après deux ans. S'ils n'ont pas l'instruction nécessaire et s'ils doivent aller grossir le pourcentage de ceux qui n'arrivent pas à décrocher un emploi, nous les exposons à des difficultés. Nous alourdissons le fardeau du contribuable canadien. Il faudra alors dépenser plus pour leur formation et leur perfectionnement. Ainsi donc, toutes les parties intéressées y perdent.

M. Pagtakhan: Monsieur le président, si vous me le permettez...

Le président: Je regrette, mais nous reviendrons à vous tout à l'heure. D'ici là, les discussions vont se poursuivre. Je crois savoir que nous sommes ici en présence de deux groupes que le sous-comité entendra, et c'est pourquoi je suppose qu'il faudra sans doute les convoquer à nouveau. Nous voulons avoir un débat approfondi, sans entraves. Nous voulons donc que cette discussion franche précède celle que vous aurez aussi au cours des audiences du sous-comité.

Monsieur Jourdenais, vous avez la parole.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman. I had an experience last Sunday.

J'ai fait une découverte dimanche dernier. Je suis allé au colloque de la Fédération des associations canado-philippine du Québec Inc. J'y ai entendu bien des choses et, croyez-moi, c'était à faire dresser les cheveux sur la tête. Je n'y suis allé que parce que j'avais entendu dire que le gouvernement modifiait les règles, qu'il faudrait avoir une 12e année et six mois de formation. À dire vrai, après ce colloque, je n'ai plus pensé à cette condition relative aux six mois et à la 12e année. Il y a des dizaines d'autres aspects qui sont bien pires et bien plus importants.

Des femmes ont parlé d'agressions sexuelles, de la promiscuité, du fait qu'elles doivent dormir avec les enfants qu'elles gardent, et j'ai aussi entendu une femme—je crois qu'elle est là devant moi; je n'en suis pas certain, mais, madame, vous lui ressemblez énormément—qui a dit que...

Le président: Ne rapportez pas ce qu'elle a dit alors, monsieur. Soyez prudent.

M. Jourdenais: Alors, je vais vous dire ce qu'a dit l'autre dame. Elle a quatre enfants et elle est venue au Canada comme travailleuse domestique... je vous le mentionne, madame Martin, parce que je suis d'accord avec vous. Il y a 40 ans, on n'avait pas besoin d'une 12e année. Bien peu de gens poursuivaient des études jusqu'à ce niveau; seules quelques personnes faisaient des études.

Quand j'avais 20 ans, à l'Université de Montréal, il n'y avait que 2,000 étudiants environ, si bien que les choses étaient très différentes. Mais je me demande, et je demande à Mme Chapman, comment peut-on penser que le travail sera mieux fait si on a une 12e année quand au fond il s'agit simplement de plier des draps, de repasser, de laver la layette de bébé? Je ne vois pas pourquoi.

[*Text*]

• 1720

Then training in school—training, to me, is going to school. Do you mean that in the different countries we get domestic workers from they will have to have training schools to train them, or would being married be the training equivalent? I'm just flabbergasted, and I definitely agree that we should have the groups again and discuss more, because it will not only be the recommendation of either twelfth grade, take it away or not. I think it's going to have to be... I would like to ask Ms Martin, do you think that the work of a person who has a university degree would be better than that of a guy who finished second-year high school?

Ms Martin: Well, first of all, you are in Canada.

Mr. Jourdenais: I am talking about me in Canada. I finished second-year high school. They threw me out. I was too good. And here I am a Member of Parliament.

Ms Martin: The government hasn't required a university degree. They've required grade 12 equivalency. It depends on what your importance is. It depends on what kind of importance the Canadian government is going to put on child care and education of children. If you're talking about someone to come in and clean or whatever, that's a different issue. If you're talking about child care, looking after our children, people with more education will be better equipped to look after those kids. They have better language skills, they are able to think of and do appropriate educational activities.

I agree that if you don't have it, you can still give safe care, but most of the employers in Canada are not looking for simply safe care. If you're going to have to have live-in help to look after your children while you're working full-time, you want more than just someone who's on the premises so that they can be there in case there's an accident.

Mr. Jourdenais: I was listening to your brief, but I had to go and make a call. From what I understood when I came back inside, it seems that some employers had a hard time finding employees. Were they asking for twelfth graders to become domestic workers, or were they asking for domestic workers, period? You said they had to go underground.

Ms Martin: It's a flourishing business.

Mr. Jourdenais: I really don't understand why one would go underground when they wouldn't ask for a university degree or a twelfth grade, or whatever, because lots of people do not have it. Too bad, sorry, but lots of people don't have it in Canada. It doesn't fit in with what you're saying: on one side they should have it, on the other side we don't have it, but they're good when they go underground; they become qualified when they go underground.

[*Translation*]

Quand on parle de formation à l'école—la formation, pour moi, c'est le fait d'aller à l'école. Voulez-vous dire que dans les différents pays d'où proviennent ces travailleurs domestiques on devra disposer d'écoles de formation, ou est-ce que le fait d'être marié constituerait une équivalence de formation? Je suis tout simplement renversé, et je conviens tout à fait que nous devrions convoquer à nouveau les groupes pour débattre de cette question, parce qu'il ne s'agit pas seulement de cette recommandation d'exiger une douzième année, qu'on y donne suite ou pas. Je pense qu'il faudra... J'aimerais demander à M^me^ Martin si elle pense que le travail de quelqu'un qui a un diplôme universitaire serait d'une qualité supérieure à celui d'un type qui a terminé sa deuxième année d'école secondaire?

Mme Martin: D'abord, nous sommes au Canada.

M. Jourdenais: Je parle aussi de la situation au Canada. J'ai terminé ma deuxième année d'étude secondaire. On m'a mis à la porte. J'étais trop bon. Puis, me voici député.

Mme Martin: Le gouvernement n'exige pas de diplôme universitaire. On demande l'équivalent d'une douxième année. Tout dépend de vos priorités. Tout dépend de l'importance que le gouvernement canadien accordera à la garde des enfants et à leur éducation. Si vous parlez de faire venir quelqu'un qui va s'occuper de l'entretien, c'est une toute autre affaire. Si vous parlez de la garde des enfants, songez à nos enfants, des gens mieux instruits sont mieux placés pour s'occuper des enfants. Ils s'expriment mieux, ils peuvent organiser des activités éducatives appropriées.

Je reconnais que si l'on n'a pas cette équivalence, on peut néanmoins garder des enfants de façon sécuritaire, mais la plupart des employeurs au Canada ne cherchent pas seulement à faire garder les enfants de façon sécuritaire. Si vous songez à embaucher une nannie pour s'occuper de vos enfants pendant que vous êtes au travail, vous ne voulez pas simplement quelqu'un qui soit sur les lieux et intervienne en cas d'accident.

M. Jourdenais: J'ai écouté une partie de votre exposé, mais j'ai dû m'absenter pour faire un appel. D'après ce que j'ai compris à mon retour, il semble que certains employeurs aient beaucoup de mal à trouver du personnel. Demande-t-on à des gens qui ont une douzième année de devenir des travailleurs domestiques, ou demande-t-on tout simplement des travailleurs domestiques? Vous avez dit qu'ils devaient passer dans la clandestinité.

Mme Martin: C'est un commerce prospère.

M. Jourdenais: Je ne comprends vraiment pas pourquoi on passerait dans la clandestinité quand on ne demande ni un diplôme universitaire ni une douzième année, ni rien de ce genre, puisque des tas de gens n'ont pas ces qualifications. C'est bien triste à dire, mais des tas de gens au Canada n'ont pas ces qualifications. Cela ne concorde pas avec ce que vous dites: d'une part, ils devraient avoir ce niveau de formation, et d'autre part, ils ne l'ont pas; mais on les considère comme compétents s'ils passent dans la clandestinité; on estime qu'ils sont qualifiés quand ils travaillent au noir.

xte]

Ms Martin: No. I'm not saying that they're going derground. They're going underground because of the eze presently, and costs and all the rest, I guess. Good ucational background for people on the program is... ou're looking at two years down the road as well; you're t looking for just this period of time. If it's going to be a ogram where you bring some people in—they work on a ntract basis and then they go home—that's a different issue an when you're talking about a program where you're nging foreign domestics in to look after children, and then ey become landed, because it's very costly to the Canadian onomy if you then, once they become landed, have to turn ound and do all their education for them. It's all at vernment-subsidized costs.

Mr. Jourdenais: I have lots of questions to ask. I think we had tter have another committee. I would love to ask you a estion and I totally disagree with your answer, and I would love tell you so.

The Chairman: Let's stop the questions now and let's carry on. ho hasn't had a first round and wants one? Mr. Chadwick, then . Fee.

Mr. Chadwick: Mr. Chairman, I heard something that turbed me in one of the briefs and I would just like to ask a estion in reference to that. I heard several statements on crimination and another statement on human rights viola- ns. Have there been any charges laid from those that were ed?

Mme Bals: Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de poursuites, mais n'est pas impossible que nous faisions appel aux voies idiques pour juger le programme spécial qui devient de plus plus discriminatoire, puisque les employées auront un niveau scolarité bien plus élevé que la moyenne des Canadiens, mais ont bien moins payées que la moyenne des Canadiens.

Mr. Fee (Red Deer): I would like to pick up on the same ought and try to sneak in a couple of other questions, if I can, the same time.

The Chairman: You have about two or three minutes.

Mr. Fee: We'll make it as quick as we can. This is a ious issue. I'm sure, as you've seen from the table, every e of us has been approached by people in our own nstituency, and it's obvious from the turn-out here that you ople are very concerned. I apologize for missing the first mple of presentations—I was tied up in another committee— t I was very impressed with the two I did hear at the end.

• 1725

One question I want to try to sneak in is this. There are ferent levels of caregivers. One particular problem we face my riding is trying to locate people who can provide help disabled people. There seem to be lots of agencies to help

[*Traduction*]

Mme Martin: Non. Je ne dis pas qu'ils recourent à la clandestinité. Ils y recourent en raison du gel actuel, des coûts et de tout le reste, je suppose. Une bonne formation pour les gens qui participent au programme, c'est... Il faut aussi songer à ce qui arrive au bout de deux ans; il ne faut pas tenir compte seulement de cette période donnée. Si c'était un programme par lequel on faisait venir des gens—des contractuels qui ensuite retourneraient chez eux—ce serait une toute autre histoire, mais il est ici question d'un programme par lequel on confie la garde d'enfants à des travailleurs domestiques étrangers, après quoi ils peuvent obtenir le statut d'immigrant reçu. Il en résulte des coûts énormes pour l'économie canadienne si, une fois qu'ils ont obtenu le statut d'immigrant reçu, il faut assurer toute leur formation. Tout cela se fait aux frais de l'État.

M. Jourdenais: J'ai des tas de questions à poser. Je pense qu'il faudrait tenir une autre séance. J'aimerais vous poser une autre question et je désapprouve totalement votre réponse, et j'aimerais vous le dire.

Le président: Mettons maintenant fin aux questions et poursuivons. Qui n'a pas eu l'occasion de poser une première question? Monsieur Chadwick, puis M. Fee.

M. Chadwick: Monsieur le président, j'ai entendu quelque chose de troublant au cours d'un des exposés et j'aimerais poser une question à ce sujet. J'ai entendu plusieurs déclarations sur la discrimination et une autre sur des violations des droits de la personne. A-t-on porté des accusations relativement à ces cas?

Mrs. Bals: Up to now, there has been none, but it is not impossible that we use the legal means to decide upon the special program which is becoming more and more discriminatory, since the employees will have a much higher education level than the average Canadian. However they will be less paid than the average Canadian.

M. Fee (Red Deer): J'aimerais poursuivre dans cette veine et poser quelques autres questions, si vous le permettez.

Le président: Il vous reste deux ou trois minutes.

M. Fee: Je vais faire vite. C'est une question d'importance. Je suis certain, comme vous avez pu le constater autour de cette table, que nous avons été tous préssentis par des gens de nos comtés, et compte tenu du nombre de gens qui se présentent aux audiences, il est bien clair que les intéressés sont très préoccupés. Je suis navré d'avoir manqué les premiers exposés—j'étais occupé à un autre Comité—mais j'ai été très impressionné par les deux que j'ai pu entendre à la fin.

Un petit mot sur une question que j'aimerais introduire. Il y a différents niveaux de pourvoyeurs de soins. L'un des problèmes qui se posent dans ma circonscription, c'est de trouver des personnes qui peuvent dispenser des soins aux

[*Text*]

locate nannies for young people but not as many for disabled. I would like to know if, in your experience, there are many people here helping disabled, and if they are facing the same form of discrimination and human rights violations in their employment that some of the others looking after the youth are.

The main question I want to get at, though, is that I am very concerned about some of these charges that are made, and I've heard them from other people. Obviously, it's more widespread than we like to think it is in Canada.

Ms Martin, I believe one of your suggestions is that the higher level of competence for people coming into the country will give them something to fall back on and they wouldn't be open to discrimination to the extent that some of the less qualified people are. I'd like you each to address how serious the issue is; what recommendations have you made to address the human rights violations and the discrimination these people are facing?

Ms Martin: We have run into that particular situation, and as I say, I don't think there has been anything we have had to make a formal complaint to the federal ministry about for any of our employees. It hasn't been discrimination; mainly the complaints of the nannies have been because of overtime without pay and various things that are guided by provincial legislation.

The coalition has, on their behalf, gone ahead and looked after that program and assisted them in accessing the system so they could get back wages owed, or in contacting the employers to remind them of government legislation, all that sort of thing. Generally, any complaints we've had from our membership employees have had to do with the provincial guidelines.

The Chairman: I'm sorry, Mr. Pagtakhan, we have only three minutes until the meeting, and so I'm going to just ask for a two-minute wrap-up by our guest from the department, and then we're going to determine a course of action for the next meetings. It's important that we not end the meeting without a decision of where to go from here.

Mr. Pagtakhan: On a point of order, Mr. Chairman, rather than a wrap-up, I was intending to pose a question to the official from the department.

The Chairman: If we have further meetings, I'm certain you'd be available to come back and assist us, so do you just have a one-minute statement? Then we'll go from there. That's what I rather wanted to hear from you.

Ms Chapman: I'd be very glad to come back to the committee and explain the policy to the extent I am able to do so.

I just want to make a couple of points, the first of which is that unfortunately perhaps the people who were here are unaware of it, but we did consult the groups that are involved here. We consulted the Congress of Black Women of Canada, the Community and Legal Aid Services of Osgoode Hall, INTERCEDE, the Coalition for Visible Minority Women, the West Coast Domestic Workers' Association, the International Domestics—I could go on at some length.

[*Translation*]

personnes handicapées. Il semble exister de nombreuses agences qui vous aideront à trouver des bonnes d'enfant, mais il n'y en a pas autant pour les personnes handicapées. J'aimerais savoir si, d'après votre expérience, beaucoup de personnes fournissent des soins aux handicapés, et si elles subissent dans leur emploi les mêmes actes de discrimination et les mêmes violations des droits de la personne que connaissent les travailleurs chargés des enfants.

Je pose ces questions, car les accusations qui sont portées m'inquiètent beaucoup, et d'autres personnes m'en ont fait part. De toute évidence, le problème est beaucoup plus répandu qu'on pense au Canada.

Madame Martin, vous avez dit, je crois, que plus les immigrants sont compétents, plus ils ont de chances de réussir, et moins ils sont victimes de discrimination par comparaison avec ceux qui sont moins qualifiés. J'aimerais que chacun de vous me parle de la gravité du problème; dites-moi quelles recommandations vous avez faites pour remédier aux violations des droits de la personne et à la discrimination dont ils sont victimes?

Mme Martin: Nous avons été témoins de ce genre de situation, et comme je l'ai dit, pour aucun de nos employés, nous n'avions de motif suffisant d'adresser une plainte officielle au ministère fédéral. Il ne s'agissait pas de discrimination; les plaintes de bonnes d'enfant avaient principalement trait aux heures supplémentaires non rémunérées et à diverses choses qui sont régies par les lois provinciales.

La coalition a pris les choses en main et étudié la situation; elle les a aidées à faire valoir leurs droits pour qu'elles puissent recouvrer leur salaire ou rappeler à leurs employeurs leurs obligations aux termes de la loi, ce genre de choses. En règle générale, les plaintes de nos membres tombaient sous les règlements provinciaux.

Le président: Je suis désolé, monsieur Pagtakhan, il ne reste que trois minutes de séance, je vais donc demander à notre invité du ministère de faire une récapitulation de deux minutes, puis nous déterminerons le programme des prochaines séances. Il importe de ne pas clore la séance sans décider ce que nous ferons à compter de maintenant.

M. Pagtakhan: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Au lieu de la récapitulation, je préfèrerais poser une question au représentant du ministère.

Le président: Si nous avons d'autres séances, j'ai la certitude que le témoin pourra revenir et répondre à nos questions. Avez-vous une déclaration d'une minute à faire? Puis nous partirons. C'est ce que je veux entendre de vous.

Mme Chapman: Je serai très heureuse de témoigner à nouveau devant le comité et d'expliquer la politique dans la mesure de mes moyens.

Je n'ai que quelques remarques à faire. La première, c'est que les personnes qui étaient ici ne le savaient malheureusement pas, mais nous avons bel et bien consulté les groupes qu'elles représentaient. Nous avons consulté le Congrès des femmes noires du Canada, les Services communautaires et d'aide juridique d'Osgoode Hall, INTERCEDE, la Coalition for Visible Minority Women, la West Coast Domestic Workers' Association et International Nannies Association, et j'en passe.

[*Texte*]

The point is that we did consult. We did take your views to account. I think the fact that we are continuing with the requirement for live-in care is because that is what the labour market is short of. There is no justification for a program that provides live-out care. If we want live-out care, there are Canadians available; therefore, we would not be bringing in the 10,000 people that we do bring in each year to give care in our homes.

Finally, I think it's also important to know we did listen to what you did say. On the live-in care, I explained why we didn't act. However, you mentioned the question of enforceable contract. That is exactly what we have put in place in the new program. You mentioned the idea of the release letter and that it was a problem. We have disallowed the release letter.

You have mentioned the fact that upgrading, volunteer work, financial management—these were problems. We are eliminating those requirements. We have done many things these people here have proposed to us. Unfortunately, for whatever reasons, they may have been unaware we had consulted their colleagues—in fact, I have spoken to Fely Villasin from INTERCEDE recently.

Finally, I guess there's one other point. Gentlemen, you raised the issue of funding. I should also mention the department funds some of these organizations for the purposes of assisting the groups they represent. We're very concerned about this.

This is an area, however, of primarily provincial jurisdiction. We do what we can in this area. We want to make the situation as tenable as possible for these people; we think it's important. I assure you, we do not want to demean or diminish the work they do. We all think it's very, very important and we want to make sure the situation is as tenable as possible for everybody involved in it.

• 1730

The Chairman: I want to thank our witnesses very much for their preliminary input.

As for witnesses the subcommittee may want to hear, is this a representative group, or do you have suggestions for other people who maybe should appear before us? If you have suggestions, if you would submit the names of other groups that may wish to be heard, we'd be pleased to hear from your experience. Other than that, we draw generally from the views of members. Since this group is representative at least in part, we'd be pleased to hear of other groups that perhaps should be heard, or that the subcommittee would want to consider hearing, should it decide to go that far.

Mr. Jourdenais: Mr. Chairman, I received something from the clerk. It says:

Lettre demandant de comparaître de la Fédération des associations canado-philippine du Québec Inc..

[*Traduction*]

Le fait est que nous avons procédé à des consultations. Nous avons tenu compte de vos vues. À mon avis, si nous maintenons l'exigence pour les dispensateurs de soins résidents, c'est parce qu'il y a pénurie à ce niveau sur le marché du travail. Rien ne justifie un programme pour les dispensateurs de soins externes. Si nous voulons des dispensateurs de soins externes, il y a des Canadiens pour faire ce travail; en conséquence, nous ne ferions pas venir au Canada les 10,000 personnes qui entrent chez nous chaque année pour dispenser des soins dans nos maisons.

En fait, il est également important que vous sachiez que nous vous avons bel et bien écoutés. Au sujet des dispensateurs de soins résidents, j'ai expliqué pourquoi nous n'avons pas agi. Toutefois, vous avez mentionné la question des contrats exécutoires. C'est exactement le genre de mesures que nous avons mises en place dans le nouveau programme. Vous avez mentionné la question de l'autorisation de changer d'employeur, et cela faisait problème en effet. Nous avons supprimé l'autorisation de changer d'employeur.

Vous avez mentionné le fait que l'amélioration des compétences, le bénévolat et la gestion financière faisaient problème. Nous avons éliminé ces exigences. Nous avons mis en oeuvre bon nombre des mesures que ces personnes nous proposaient. Malheureusement, pour des raisons que j'ignore, elles ne semblent pas savoir que nous avons consulté leurs collègues—en fait, j'ai parlé à Fely Villasin d'INTERCEDE récemment.

Enfin, il y a autre chose. Messieurs, vous avez soulevé la question du financement. Je dois aussi mentionner que le ministère finance certaines de ces organisations pour qu'elles puissent venir en aide aux groupes qu'elles représentent. Nous sommes très inquiets à ce sujet.

Toutefois, il s'agit là d'un domaine qui est essentiellement de compétence provinciale. Nous faisons ce que nous pouvons dans ce domaine. Nous voulons faciliter la vie à ces personnes autant que possible; nous croyons que c'est important. Je vous assure que nous ne tenons nullement à diminuer l'importance du travail qu'elles accomplissent. Nous croyons tous qu'il est extrêmement important, et nous voulons autant que possible faciliter la vie à tous les intéressés.

Le président: Je tiens à remercier nos témoins pour leur contribution préliminaire.

Quant aux témoins que le sous-comité voudra entendre, s'agit-il là d'un groupe représentatif, ou pouvez-vous nous suggérer d'autres personnes que nous devrions peut-être entendre? Si vous avez des suggestions, si vous voulez proposer les noms d'autres groupes qui voudraient être entendus, veuillez nous les faire connaître. À part cela, nous prenons généralement l'avis des membres. Étant donné que ce groupe est représentatif, du moins en partie, nous serons heureux d'entendre d'autres groupes, qui peut-être devraient être entendus, ou que le sous-comité voudrait entendre, s'il décide d'aller jusque-là.

M. Jourdenais: Monsieur le président, j'ai reçu une lettre du greffier, dont voici le titre:

Lettre demandant de comparaître de la Fédération des associations canado-philippine du Québec Inc.

[*Text*]

That is an organization I'd like to have.

The Chairman: Right. Well, you're going to be the chair. If we decide on that course of action, you'll have a lot of say in that.

I'd like to thank the groups. You came on very short notice and prepared very thorough briefs. I'd also like to thank our department for their very succinct presentation and their responses.

I would like to turn now to the committee to determine a course of action. Might I say these things to the committee by way of basic background on what this challenge is going to mean to you.

You must recognize the House will not meet for one week in March. We will have to deal with estimates in April. In addition to estimates, we have to analyse our own work program, which we set last June.

About the work program we set last June, we said we wanted first to have a series of briefings from the department to educate ourselves, which we did do. We went to the department. We had the department come here. We had the minister come here. We had Peter Harder and his group come here. So we've gone through the process of education.

The process of education was to be continued through travel to the major intake areas, in Hong Kong and New Delhi. We had amended our agendas to suggest that instead we are seeking to have the posts come to us. That is in process and we're waiting for a response from the department. It's been suggested to them. They're looking at this matter.

That was completing our education. But we hope to get something suggesting changes. We said we didn't want to be totally sidetracked by the many very important issues like this which the committee needs to look at, and we want to give everybody full access through the committee process. So we set up two subcommittee structures that could meet. But already we're going to double your workload, and the workloads of all of us here, with this process, so we do need a commitment for this committee to proceed.

As your chairman, I suggest the subcommittee should meet further on this issue in accordance with the consensus that's already been established here; you should draft what you feel your terms of reference and your timeframe ought to be. I'm asking you to make that timeframe in the month of March, because I would like to have something else from you immediately, and I ask for each of these in writing from you now. As we look towards our full work process, I want us to come up with perhaps some suggestions for amendments to the type of amendment areas you'd like to look at in the act also, so I can have an idea of how far you want to go in this way towards the end of June, when we're supposed to have something like this. That will mean another series of meetings.

I would like to hear from you in writing within the week, if I could, your suggestions about areas of the act you would like to see amended or changed and any suggestions you might have in that direction. If you could give me anything

[*Translation*]

C'est une organisation que j'aimerais entendre.

Le président: Très bien. Eh bien, c'est vous qui présiderez. S nous décidons de procéder ainsi, votre avis sera déterminant.

Je remercie ces groupes. Vous avez déposé des mémoires très complets en dépit du préavis très court que vous aviez. Je remercie aussi notre ministère pour son exposé très succinct et ses réponses.

J'aimerais maintenant demander au comité de déterminer la marche à suivre. Auparavant, je voudrais faire quelques observations générales, qui définiront l'ampleur de la tâche qui nous attend.

Il faut savoir que la Chambre ne siège pas pendant une semaine en mars. En avril, il y a le débat sur le budget des dépenses. Outre le budget des dépenses, il nous faut analyser notre propre plan de travail, que nous avons défini en juin dernier.

Au sujet de ce plan de travail, nous avons convenu que nous voulions d'abord avoir une série de séances d'information du ministère pour nous initier à la question, ce que nous avons fait. Nous nous sommes adressés au ministère, qui a envoyé des représentants. Nous avons entendu le ministre. Nous avons entendu Peter Harder et son groupe. Donc la phase d'initiation est terminée.

Nous devions la compléter par des voyages dans les régions qui nous intéressent. À Hong Kong et à New Delhi. Nous avons modifié notre programme et décidé de faire venir plutôt ces régions à nous. Tout cela est en cours de réalisation, et nous attendons la réponse du ministère. Nous lui avons fait une suggestion, il étudie la question.

C'était pour compléter notre initiation. Mais nous espérons obtenir des changements. Nous avons dit que nous ne voulions pas nous laisser absorber totalement par les questions très importantes que ce comité doit étudier, et que nous désirions donner à tout le monde la chance de se faire entendre aux audiences du comité. C'est pourquoi nous avons créé deux sous-comités. Mais nous nous trouvons déjà à doubler votre charge de travail, ainsi que la charge de travail de nous tous avec cette étude, donc il faut que le comité s'engage à aller de l'avant.

En ma qualité de président, je propose que le sous-comité se réunisse de nouveau pour étudier cette question, avec l'accord de tous; veuillez définir par écrit le mandat du comité et nous dire le calendrier que nous devrions respecter. Je vous demande de limiter ce calendrier au mois de mars parce que j'ai autre chose à vous demander immédiatement, et j'aimerais que chacun réponde par écrit. Sachant toute la besogne qui nous attend, j'aimerais que vous nous fassiez savoir quelles modifications législatives vous envisagez, pour que je puisse avoir une idée de ce que vous comptez faire d'ici la fin de juin, car c'est à ce moment-là que nous devrions étudier les modifications. Ce qui veut dire une autre série de séances.

Veuillez me répondre par écrit dans la semaine qui suivra, pour que je puisse savoir quelles modifications vous proposez à la loi et toute autre suggestion que vous pourriez avoir à ce sujet. Si vous pouvez me donner ces

l'exte]

ke that, that would give me an idea of how much we're going) have to do between now and the end of June, how many ieetings we're going to have. But I do urge you to deal with this sue expeditiously if you agree on that process.

First of all, I have to hear from the chairman of the ibcommittee on his views on this matter.

M. Jourdenais: Vous voulez qu'on vous donne par écrit les ıtentions du Comité et les amendements qu'on voudrait ɔporter au texte de loi qui existe.

The Chairman: Relating to the act.

• 1735

M. Jourdenais: Je pense qu'on devrait d'abord entendre s témoins pour voir quels changements sont nécessaires. Je :ux vous dire qu'on va enlever l'exigence d'une douzième ınée, car je ne suis pas du tout d'accord, mais c'est tout. Il ut essayer de voir les problèmes qui existent, et il y en a tant tant, et il faut également voir si on peut les mettre dans une i. C'est exactement ce qu'il faut faire. Je ne dirai certainement ıs par écrit que je veux avoir des amendements à chaque loi sans voir ce qui est nécessaire.

The Chairman: I'm not suggesting amendments. We've ɔw done our education, and in addition to education we're l experienced, including former ministers here. We've lked often in our committee about how this should be done that should be done, or the English language, the ESL ining, all of these things. But I want to get an overview ɔm you. If we were to suggest areas of the act that we inted to open up to have a look at, then we can have those tnesses. But I would like to know if you have suggestions of ıat your areas of interests are so we could plan a work program.

Mr. Jourdenais: First, I have lots of suggestions, but second, lon't have the time.

The Chairman: Well, you have to recognize that by your ggestions you're—

Mr. Jourdenais: But you want this before the weekend is over. vill give you—

The Chairman: Oh, no, no. I'm saying in the next week or so—

M. Jourdenais: Il n'y a pas de problèmes.

The Chairman: —as we have to determine a work program. ıd as time is running out at the end of June, I want this mmittee to accomplish something concrete relating to the act, well as looking at the specific problems the subcommittees ve been assigned. We are trying to expand the amount of work 're doing.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, on the issue of the foreign mestic workers, which we've agreed to deal with, I'm led to lieve that in the immediate past immigration matters have en handled by the full committee and not by the subcommit-. For that reason I'm wondering why there's so much interest referring this to the subcommittee if the plenary committee not now occupied with something else.

[Traduction]

renseignements, j'aurai une idée de ce que nous devrons faire d'ici la fin juin, du nombre de séances qu'il nous faudra. Mais je vous conseille vivement de répondre au plus tôt si vous êtes d'accord.

Premièrement, j'aimerais savoir ce que pense le président du sous-comité.

Mr. Jourdenais: You want us to let you know in writing the intentions of the committee as well as the suggestions for amendments to the existing act.

Le président: À la loi, oui.

Mr. Jourdenais: I think we should first hear the witnesses to find out what changes are necessary. I can tell you that we will do away with the grade 12 requirement, because I do not agree at all, but that is all. We must try to see what problems exist, and there are so many of them, and we must also see if we can legislate remedies. That is precisely what we must do. I certainly cannot let you know in writing what are my suggestions for amendments to any act without knowing what is necessary.

Le président: Je ne parle pas de modifications législatives. Notre éducation est terminée, et outre cette éducation, nous avons tous de l'expérience, il y a d'anciens ministres ici. Nous avons souvent parlé dans notre comité de ce que nous devrions faire, de la langue anglaise, de l'apprentissage de l'anglais langue seconde, de toutes ces choses. Mais je veux avoir une idée générale de ce que vous voulez. S'il y a des aspects de la loi que nous voulons examiner, nous pourrons entendre les témoins voulus. Mais je veux savoir si vous avez des suggestions dans les domaines qui vous intéressent pour que nous puissions planifier notre travail.

M. Jourdenais: Premièrement, j'ai beaucoup de suggestions, mais deuxièmement, je n'ai pas le temps de vous les faire connaître.

Le président: Eh bien, admettez qu'en nous faisant connaître vos suggestions, vous. . .

M. Jourdenais: Mais vous voulez cela avant la semaine prochaine. Je vous donnerai. . .

Le président: Oh, non, non. Je dis dans le courant de la semaine prochaine ou à peu près. . .

Mr. Jourdenais: No problem then.

Le président: . . .il nous faut déterminer notre plan de travail. Et comme nous manquerons de temps à la fin de juin, je veux que le comité fasse quelque chose de concret au sujet de la loi, et au sujet également des problèmes précis qui ont été confiés au sous-comité. Nous tâchons d'abattre le plus de besogne possible.

M. Allmand: Monsieur le président, au sujet des employés de maison étrangers, problème que nous avions convenu d'étudier, je crois savoir que jusqu'à tout récemment, les questions d'immigration étaient étudiées par le comité plénier et non par le sous-comité. Je me demande pourquoi on tient tant à saisir le sous-comité de cette question si le comité plénier n'a rien d'autre à faire.

[*Text*]

The Chairman: First of all, the full committee is occupied.

Mr. Allmand: With what?

The Chairman: It is occupied with the work program we determined last June, which we will give you a copy of. We agreed, Mr. Allmand, in the meetings this fall, to the work program, and we agreed that we should have subcommittees so that we keep the main committee going on this track of larger policy reform and this kind of thing, and that we have a capacity not just to limit that. We want to expand to allow all members of this committee to bring forth ideas, as this idea was brought forth by a member of the committee, and we want everything discussed that we possibly can, which means broadening the manpower. And there are specific areas in the subcommittee. There are people who may be drawn upon who are not interested in the broader issues but the specific issues, such as Mr. Heap who is particularly interested in the refugee side, and we considered a subcommittee to consider these things. So there are many things to consider.

In order to allow the committee to do more work, we should employ the subcommittee that was struck. And I have it in the minutes here of last September "but has not been assigned to this point any. . ." So here's a perfect issue for them to give this the full time it should have. And then it would come back to the committee for recommendation and back to the House of Commons.

Mr. Allmand: I wasn't with the committee last September. But this is an issue in which there's a great deal of interest, and I'd hate to see it buried in the subcommittee.

The Chairman: It will not be buried in subcommittee. It will be expanded upon by the subcommittee.

Mr. Allmand: I see.

With respect to the other matters, there are certain other immigration matters that have received a lot of attention recently, including the one where it was learned that judgments were being prepared in advance by people on the Immigration Appeal Board before they even heard the cases and they were just filling in the names. This was raised in the House several times during the last week. I think it's the role of the committee to investigate these complaints with respect to administration and the law. I'll send you a list of things we want dealt with, and I'll send that to you before the return of the House after the week recess. You'll get that next week.

The Chairman: That would be helpful. I will accept that proposal, as I want to try to accommodate what the committee wants to do within the timeframe the committee is willing to spend on it. If you're willing to spend five days a week on the immigration committee and we can find enough consensus to have all parties represented in the smaller subcommittee, I'm for it. I don't want to limit you in any way, shape or form. I want you to have full opportunity for expression of your views as a member of this committee.

[*Translation*]

Le président: D'abord, le comité plénier est occupé.

M. Allmand: À quoi faire?

Le président: Le comité a devant lui le plan de trav dont nous avons convenu en juin dernier, et dont nous vo donnerons copie. Nous avons convenu de ce plan de trava monsieur Allmand, dans nos rencontres de l'autom dernier, et nous avons décidé de créer ces sous-comités po que le grand comité puisse poursuivre son étude de politique globale, ce genre de choses, mais nous ne somm pas obligés de nous limiter à cela. Nous voulons élargir no perspective pour donner à tous les membres du comité possibilité de présenter des idées, comme le voulait d'ailleu un des membres du comité, et nous voulons discuter toutes les questions possibles, ce pour quoi il nous faud plus de personnel. Les sous-comités s'attacheront à étudier problèmes précis. Certaines personnes s'intéressent non a questions générales, mais à des questions précises, comme M Heap qui porte une particulière attention aux réfugiés, et no avons envisagé de créer un sous-comité pour étudier problème. Il y a donc beaucoup de pain sur la planche.

Pour permettre au comité d'abattre plus de besogne, no devrions employer le sous-comité qui a été créé. Et j'ai deva moi ici le procès-verbal de septembre dernier: «Mais qui n'a p encore reçu de mission précise. . .». C'est donc un problèm pour lequel nous devrions lui donner tout le temps dont il besoin. Et le sous-comité présenterait au comité des recomma dations qui seraient ensuite soumises à la Chambre d communes.

M. Allmand: Je n'étais pas au comité en septembre dernie Mais c'est une question qui suscite un intérêt considérable, et ne voudrais pas la voir se perdre dans un sous-comité.

Le président: Elle ne se perdra pas en sous-comité. A contraire, le sous-comité l'étudiera à fond.

M. Allmand: Je vois.

Pour ce qui est des autres choses, certaines questio d'immigration ont suscité beaucoup d'attention récemmen comme cette histoire où l'on a appris que les jugement étaient préparés à l'avance par le personnel de Commission de l'immigration et du statut des réfugiés avan même qu'on ait entendu les intéressés, et on ne faisa qu'ajouter les noms. Cette question a été soulevée à Chambre à quelques reprises la semaine dernière. Je pens qu'il appartient au comité de faire enquête sur ces plaintes en c qui a trait à l'administration de la loi. Je vous enverrai une list des questions dont nous voulons débattre et je vous l'enverra avant que la Chambre reprenne ces travaux après la semaine d congé. Vous la recevrez la semaine prochaine.

Le président: Ce serait utile. J'accepte votre propositio parce que je veux que le comité puisse faire ce qu'il a à fair dans le délai qu'il se donnera. Si vous êtes disposé consacrer cinq jours par semaine au Comité de l'immigratio et si nous avons l'accord de tous les partis représentés au sous-comité, je suis d'accord. Je tiens à tout prix à vous faciliter la tâche. Je veux que chaque membre du comité ait la possibilité d'exprimer pleinement ses vues.

te] *[Traduction]*

• 1740

Mr. Allmand: Let me say this. For example, when we bring ple from far ends of the country, as we did today, I'd rather just that subject with them that day rather than having them e back many times.

The Chairman: We wanted to hear a broad sampling to if the issue needed to be heard further today. We have d that; we have completed the objectives that were set his meeting. If we have a consensus to proceed to further tings, I'm just suggesting that it would be with the committee. As your chairman, I am trying to organize a al format to hear as many problems and as many ortunities as we can regarding immigration during this year.

Mr. Allmand: I'll leave it at that. I was with the committee in ious years, but not in September when you made that sion. I don't particularly like it, but since it was made, I'm g to examine the decision. I'll get it from the clerk. But I'll you our proposals for the work plan.

The Chairman: We need to be thinking almost in terms of the plan for September, let alone trying to complete something is time. The pressure of time is very much upon us.

Mr. Allmand: Some of the things you mentioned for the work didn't seem very urgent to me. It would seem to me that gs like this are more urgent.

The Chairman: Perhaps you and I can have a little visit on this I could bring you up to date so we don't have to repeat the thing that the other members who've been here since last have already handled.

Mr. Fee: Mr. Chairman, a number of the witnesses have flights have to make, and a few of us would like to ask them tions.

The Chairman: All right, I'm going to adjourn the meeting. sk you to meet with them individually and ask the chairman nvene the meeting next week.

Mr. Pagtakhan: Mr. Chairman, before we adjourn I would like ake some points.

cause of the urgency of this issue, could the mother nittee give a timetable, a fixed date by which the mmittee must report to the mother committee? Otherwise could be indefinite hearings by the subcommittee, beyond ontrol of the mother committee.

The Chairman: Can we agree to a series of intensive meetings first week of April? Would that seem appropriate to you?

Mr. Pagtakhan: I would leave it to our critic on this.

Mr. Allmand: I would like to see how many witnesses there are o on.

The Chairman: Mr. Jourdenais, could I ask you to meet with Allmand and with Ms Black to discuss this and come back proposals to the committee.

M. Allmand: J'aimerais dire ceci. Par exemple, lorsque nous faisons venir des gens de l'autre bout du pays, comme aujourd'hui, je préférerais épuiser le sujet avec eux pendant la journée plutôt que de les faire revenir plusieurs fois.

Le président: Nous voulions entendre plusieurs points de vue pour savoir s'il fallait prolonger notre audience aujourd'hui. C'est ce que nous avons fait; nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixé pour cette séance. Si nous sommes d'accord pour tenir d'autres audiences, je vous suggère seulement d'en confier le soin au sous-comité. En ma qualité de président, je veux établir un cadre logique qui nous permette d'étudier le plus grand nombre possible de problèmes ayant trait à l'immigration au cours de l'année.

M. Allmand: Je m'arrêterai là. J'ai siégé au comité ces dernières années, mais je n'y étais pas en septembre quand vous avez pris cette décision. Elle ne me plaît pas particulièrement, mais elle a été prise, et je vais l'étudier. J'obtiendrai du greffier copie du texte. Mais je vous enverrai nos propositions pour le plan de travail.

Le président: Il faut presque déjà commencer à réfléchir au plan de travail de septembre, il faut aussi achever maintenant ce que nous avons entrepris. Le temps presse.

M. Allmand: Vous avez mentionné certains aspects du plan de travail qui ne me paraissent pas très urgents. Il me semble qu'un problème comme celui-là est beaucoup plus urgent.

Le président: Vous et moi devrions avoir un petit entretien à ce sujet afin que je puisse vous mettre au courant et afin que nous n'ayons pas à répéter des choses que les autres députés, qui sont ici depuis juin dernier, ont déjà entendues.

M. Fee: Monsieur le président, bon nombre de nos témoins ont des avions à prendre, et certains d'entre nous aimeraient leur poser des questions.

Le président: Fort bien, je vais mettre un terme à la séance. Je vous demanderai de les rencontrer individuellement et de demander au président de convoquer la séance de la semaine prochaine.

M. Pagtakhan: Monsieur le président, avant que nous ajournions, j'aimerais faire quelques remarques.

En raison du caractère urgent de ce problème, le comité principal pourrait-il donner un calendrier, une date fixe à laquelle le sous-comité devrait lui soumettre son rapport? Autrement, ses audiences vont se poursuivre à l'infini, et ses travaux échapperont au contrôle du comité principal.

Le président: Pouvons-nous nous entendre sur une série de séances intensives au cours de la première semaine d'avril? Est-ce que cela vous conviendrait?

M. Pagtakhan: Je m'en remets au critique de mon parti à ce sujet.

M. Allmand: J'aimerais savoir combien de témoins il y aura et le reste.

Le président: Monsieur Jourdenais, auriez-vous l'obligeance de rencontrer M. Allmand et M^me^ Black pour discuter de ceci et pour soumettre une propositon au comité.

[*Text*]

Mr. Pagtakhan: Mr. Chairman, I have one more point. I would like to ask Ms Chapman that the report she will give to the committee upon the request of Mr. Allmand will be not a brief summary, but almost the full report of that review. I understand there are over 30 pages of the report that have been done by Statistics Canada, with all the tables and everything. I would suggest that it be a fuller report.

The third point, Mr. Chairman, through you, would be to request Ms Chapman and the coalition to appear before the subcommittee to pursue further questions with them.

The Chairman: There certainly will be an opportunity to do that, and there will be an opportunity to question the minister, too. We will have the minister for estimates and this issue can be raised. You can certainly raise the results of your study at that time. That's why we must allow time for the estimates in April so that other materials the committees are working on can be heard.

Ms Chapman: With respect to what you're looking for, I'm afraid I'm not sure what you were referring to with respect to Statistics Canada. Most of the work has in fact been done with the Department of Immigration and not by Statistics Canada. Perhaps we could meet after the meeting and you could tell me what specifically you have in mind.

Mr. Allmand: I've asked you to give us a copy of the review you did—the report.

Ms Chapman: I told you I could provide you with summary materials. The reference to Statistics Canada has thrown me, and I'm not sure that I can provide what the member wants.

Mr. Pagtakhan: It's been a request for a a copy of the report of the review. You responded by saying that you'll give a summary of this review. What I would like is the full report itself of the evaluation review.

Ms Chapman: It does not exist in the form of a single report; it exists in a series of documents filed in other materials. I'll put together a package of materials for you, you can have a look at it, and if you want additional materials, I'll be pleased to provide that.

The Chairman: One last quick item of business. Since we have a substantial change in membership of committees, and we had formulated our committees by name and by resolution, I'm wondering whether I could have a motion agreeing that the chair, in consultation with the other members and the whip, might adjust the members of the subcommittees accordingly. For example, we need to replace Mr. Wappel with Mr. Tobin on the Sub-Committee on Labour, and then we'll also have to make some adjustments according to members' interests now, to Mr. Jourdenais's subcommittee. If you would just give us the authority to do that, to make those adjustments in consultation with yourselves, recognizing new critic roles that are in place here, could we have general agreement or consensus that I may adjust those in discussions with you?

• 1745

Mr. Fee: How about our subcommittee meeting tomorrow? Will they be officially members of the committee by that time?

[*Translation*]

M. Pagtakhan: Monsieur le président, une autre ren Ma demande s'adresse à M^me^ Chapman: J'aimerais rapport qu'elle soumettra au sous-comité à la demande Allmand ne soit pas un résumé bref, mais presque le complet de cette étude. Je crois savoir que Statistique Can l'auteur d'un rapport de plus de 30 pages, avec les tablea reste. Je propose que ce soit un rapport complet.

Troisième chose, monsieur le président, voulez-vous der à M^me^ Chapman et à la coalition de témoigner de sous-comité pour que nous puissions les interroger dava

Le président: Il y a certainement moyen de le faire, aurez aussi l'occasion d'interroger le ministre. Nous le re lorsque le budget des dépenses sera déposé, et vous p soulever la question. Vous pourrez certainement prof l'occasion pour parler des résultats de votre étude pourquoi il faut prévoir du temps pour le budget des dé en avril pour que les comités puissent poser des questions problèmes qui les occupent.

Mme Chapman: Pour répondre à votre question, je cr ne pas savoir exactement de quoi vous parlez au s Satistique Canada. En réalité, une bonne partie du trava accomplie par le ministère de l'Immigration et n Statistique Canada. Nous pourrions peut-être nous ren après la séance, et vous pourriez me dire exactement ce q aviez à l'esprit.

M. Allmand: Je vous ai demandé de nous don exemplaire de l'étude que vous avez faite—le rapport.

Mme Chapman: Je vous ai dit que je pouvais vous fou résumés. La mention de Statistique Canada m'a égarée, suis pas sûre de pouvoir fournir au député ce qu'il veut.

M. Pagtakhan: On vous a demandé un exemplaire du de l'étude. Vous avez répondu que vous nous en fourni résumé. Ce que je veux, c'est le rapport complet.

Mme Chapman: Il n'existe pas de rapport complet en t tel; ce qui existe, c'est une série de textes qui font partie d documents. Je réunirai pour vous une trousse de docu vous pourrez l'étudier, et s'il vous en faut d'autres, j heureuse de vous les fournir.

Le président: Une dernière chose, rapidement. donné que la composition des comités a considérab changé, et qu'elle avait été entérinée par voie de rés je me demande si je peux avoir une motion permett président, en consultation avec les autres députés et l de modifier en conséquence la composition des sous-c Par exemple, il nous faut remplacer M. Wappel par M. au sous-comité sur le travail, et il nous faut aussi mod composition du sous-comité de M. Jourdenais sel intérêts des députés. Me donnez-vous l'autorité de fai de modifier les sous-comités en consultation avec mêmes, en tenant compte des nouveaux rôles de critic ont été établis, êtes-vous tous d'accord pour que je modifier la composition des comités en consultation ave

M. Fee: Qu'en est-il de la séance de notre sous- demain? Le comité sera-t-il constitué officiellement d'i

[*Texte*]

The Chairman: We need a motion, then, please, to replace Mr. John Nunziata with Brian Tobin as a member of the Sub-Committee on Labour and Employment, since that's happening tomorrow. Or can we do that by consensual agreement here that we may make the adjustments informally?

An hon. member: Yes.

The Chairman: Agreed. Thank you very much.

Thank you very much for attending. Anyone who has private questions, please proceed to ask them.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Il nous faut une motion, donc, s'il vous plaît, pour remplacer John Nunziata par Brian Tobin comme membre du sous-comité sur le travail et l'emploi, étant donné qu'il siège demain. Ou pouvons-nous simplement nous entendre aujourd'hui de façon non officielle pour apporter les modifications?

Une voix: Oui.

Le président: Très bien. Je vous remercie beaucoup.

Merci d'être venus. Si vous avez des questions personnelles, vous pouvez les poser.

La séance est levée.

From the Association for the Defence of Domestic Workers' Rights:

Miriam Bals, Spokesperson.

From the Coalition of Concerned Groups for Foreign Domestic Workers:

Thelma de Jésus, Spokesperson.

From the Canadian Coalition for In-Home Child and Domestic Care:

Marna Martin, Spokesperson.

De l'Association pour la défense des droits du personnel domestique:

Miriam Bals, porte-parole.

De Coalition of Concerned Groups for Foreign Domestic Workers:

Thelma de Jésus, porte-parole.

De Canadian Coalition for In-Home Child and Domestic Care:

Marna Martin, porte-parole.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

December 4, 1991

From the Department of External Affairs:

Gerry Schroh, Director General, Consular and Immigration Affairs Bureau;

Colleen L. Cupples, Director, Asia and Pacific Programs;

Brian J. Davis, Director, Consular, Policy and Immigration Coordination Division;

William Lundy, Director, Consular and Immigration Services.

February 26, 1992

From the Department of Employment and Immigration:

Laura Chapman, Director General, Policy and Program Development (Immigration).

From the West Coast Domestic Workers' Association:

Lorina Serafico, Steering Committee Member.

From the Toronto Organization for Domestic Workers' Rights:

Pura Velasco, President.

(*Continued on previous page*)

TÉMOINS

Le 4 décembre 1991

Du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur:

Gerry Schroh, directeur général, Services consulaires et ges tion de l'immigration;

Colleen L. Cupples, directrice, Programmes de l'Asie et du Pa cifique;

Brian J. Davis, directeur, Politique consulaire et coordinatio de l'immigration;

William Lundy, directeur, Services consulaires et gestion d l'immigration.

Le 26 février 1992

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

Laura Chapman, directrice générale, Développement des po litiques et des programmes (Immigration).

De West Coast Domestic Workers' Association:

Lorina Serafico, membre du comité directeur.

De Toronto Organization for Domestic Workers' Rights:

Pura Velasco, présidente.

(*Suite à la page précédente*)

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publication

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 9

Wednesday, April 1, 1992

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 9

Le mercredi 1er avril 1992

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Main Estimates 1992-93: Votes 1, 5 and 10 under EMPLOYMENT and IMMIGRATION (Employment matters)

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1992-1993: Crédits 1, 5 et 10 sous la rubrique EMPLOI et IMMIGRATION (Questions d'emploi)

APPEARING:

The Hon. Pierre Cadieux,
Minister of State for Youth

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Pierre Cadieux,
ministre d'État à la Jeunesse

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
1992
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992

24802—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Vice–Chairman: Harry Chadwick

Members

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Vice–président: Harry Chadwick

Membres

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes and Proceedings of the House of Commons of Thursday, February 27, 1992:

Pursuant to Standing Order 81(6), on motion of Mr. Loiselle, seconded by Mr. Danis, it was ordered.—That the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1993, laid upon the Table earlier this day, be referred to the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration:

Employment and Immigration,
Votes 1, 5, 10, 15, 20 and 30; and

Labour,
Votes 1, 5, 10 and 15.

ATTEST

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes du jeudi 27 février 1992:

Conformément à l'article 81(6) du Règlement, sur motion de M. Loiselle, appuyé par M. Danis, il est ordonné,—Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993, déposé sur le Bureau plus tôt aujourd'hui, soit renvoyé au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration:

Emploi et Immigration,
Crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 30; et

Travail,
Crédits 1, 5, 10 et 15.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, APRIL 1, 1992
(15)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:30 o'clock p.m. this day, in Room 237-C, Centre Block, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: John Nunziata, Jack Shields and Robert Wenman.

Acting Members present: Felix Holtmann for Harry Chadwick; William Scott for Doug Fee; Maurizio Bevilacqua for Warren Allmand and Howard McCurdy for Dan Heap.

Other Members present: Bob Speller and Robert Nicholson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr, Research Officer.

Appearing: The Honourable Pierre Cadieux, Minister of State for Youth.

Witnesses: From the Department of Employment and Immigration: Michèle Jean, Associate Deputy Minister and Vice-Chairperson and Acting Deputy Minister and Chairperson; and Virginia Miller, Director General, Youth Affairs.

The Order of Reference dated Thursday, February 27, 1992, relating to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1993, being read as follows:

ORDERED,—That Votes 1, 5, 10, 15, 20 and 30 under Employment and Immigration and Votes 1, 5, 10 and 15 under Labour be referred to the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration.

By unanimous consent, the Chairman called Votes 1, 5 and 10 under Employment and Immigration (Employment matters).

The Minister made a statement and answered questions.

At 5:11 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

Luc Fortin

Committee Clerk

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 1er AVRIL 1992
(15)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit 15 h 30, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: John Nunziata, Jack Shields et Robert Wenman.

Membres suppléants présents: Felix Holtmann remplace Harry Chadwick; William Scott remplace Doug Fee; Maurizio Bevilacqua remplace Warren Allmand; Howard McCurdy remplace Dan Heap.

Autres députés présents: Bob Speller et Robert Nicholson.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Comparaît: L'honorable Pierre Cadieux, ministre d'État (Jeunesse).

Témoins: Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration: Michèle Jean, sous-ministre déléguée, vice-présidente, sous-ministre intérimaire et présidente; Virginia Miller, directrice générale, Affaires de la Jeunesse.

Lecture est donnée de l'ordre de renvoi du jeudi 27 février 1992, portant sur l'étude du Budget des dépenses principal pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1993:

Il est ordonné,—Que les crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 30, inscrits sous la rubrique Emploi et Immigration, de même que les crédits 1, 5, 10 et 15, sous la rubrique Travail, soient renvoyés au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

Du consentement unanime, le président appelle: crédits 1, 5 et 10, Emploi et Immigration (Questions d'emploi).

Le ministre fait une déclaration puis répond aux questions.

À 17 h 11, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Greffier de comité

Luc Fortin

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, April 1, 1992

• 1538

The Chairman: Order.

We have the minister here today and he would like to make a brief statement. I notice he has several pages. Perhaps we can read it quickly and he can cover some of it or highlight it for us. He can stay only till 5 p.m., so our lateness has to be deducted from his time.

Proceed, Mr. Minister.

L'honorable Pierre Cadieux (ministre d'État à la Jeunesse et ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur): Monsieur le président, je suis heureux de comparaître devant le Comité permanent pour discuter des programmes destinés aux jeunes. Je vais essayer de faire cela le plus rapidement possible comme vous me l'avez suggéré.

Lorsqu'il a présenté son budget à la Chambre en février, le ministre des Finances a exprimé la volonté «d'assurer une meilleure mise en valeur de la ressource la plus précieuse du Canada, notre main-d'oeuvre».

Monsieur le président, à titre de ministre d'État à la Jeunesse, je suis heureux d'annoncer que cette volonté de mettre en valeur les ressources humaines se traduit, d'une part, par un appui solide à l'égard de nos programmes et services destinés aux jeunes et, d'autre part, par la fusion, en 1992-1993, des budgets prévus pour les mesures visant les jeunes.

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a insisté à maintes reprises sur l'importance de trouver sans tarder des solutions durables—et non des palliatifs à court terme—à nos problèmes d'ordre économique.

Étant donné que les problèmes que connaît notre main-d'oeuvre ne sont pas cycliques, mais d'ordre structurel, ils nécessitent une approche stratégique à long terme. C'est cette approche que nous avons adoptée.

• 1540

Le gouvernement sait que les palliatifs ne serviront à rien si nous voulons former les ressources humaines dont a besoin le Canada pour soutenir la concurrence sur le marché mondial.

Dans ce contexte, la recherche de moyens concrets et efficaces de donner aux jeunes l'encouragement dont ils ont besoin pour terminer leurs études secondaires doit être prioritaire.

De toute évidence, monsieur le président, le soutien prévu dans le budget pour les Initiatives Jeunesse est le reflet de cette priorité, parce que notre gouvernement comprend qu'à long terme, la capacité de nos jeunes et celle de notre pays de s'adapter et de prospérer au sein de l'économie mondiale qui voit le jour ne font qu'un, en bout de ligne.

En outre, tous les Canadiens et Canadiennes m'ont clairement fait savoir, en tant que ministre responsable de la Jeunesse, que l'orientation que nous donnons à nos programmes destinés aux jeunes est la bonne.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 1er avril 1992

Le président: La séance est ouverte.

Nous accueillons aujourd'hui le ministre qui aimerait faire une courte déclaration. Je vois que celle-ci a plusieurs pages. Nous pourrions la lire rapidement pendant qu'il nous la résume ou nous en présente les faits saillants. Il doit partir à 17 heures et nous allons donc défalquer notre retard du temps qui lui est accordé.

Vous avez la parole, monsieur le ministre.

Hon. Pierre Cadieux (Minister of State for Youth and Minister of State for Fitness and Amateur Sport): Mr. Chairman, I am pleased to have this opportunity to come before the Standing Committe to discuss youth programming. I will try to be as brief as possible, as you have suggested.

When he tabled his budget before the House in February, the Minister of Finance spelled out a commitment "to ensure better development of Canada's most valuable resource—our people."

Mr. Chairman, as the Minister of State for Youth, I am happy to report that this budgetary commitment to human resources is reflected in a strong endorsement of our youth-related programs and services, and an overall consolidation of the youth initiatives budget for the 1992-93 fiscal year.

In his budget speech, the Minister of Finance repeatedly emphasized the priority of exploring lasting solutions—as opposed to quick fixes—to our economic problems.

Because the problems in our labour force are not cyclical but structural, they require a long-term strategic approach. This is the approach we have taken.

The government is aware that band-aid solutions are not solutions at all if we are to develop the human resources Canada requires to be competitive in the global market place.

In this context, it must be a priority to find concrete, effective ways to provide young people with the encouragement they need to complete their secondary education.

Clearly, Mr. Chairman, the support in the budget for Youth Initiatives is an expression of that priority. Because this government understands that, in the long term, the ability of our young people and our nation to adapt and prosper in the emerging global economy are, ultimately, one and the same.

And, as the Minister responsible for Youth, one message that I have received loud and clear—from all Canadians—is that the direction we are pursuing in youth programming is the right one.

[*Text*]

Ces programmes visent à mieux préparer nos jeunes au marché du travail de demain en mettant l'accent sur la sensibilisation aux études et sur le perfectionnement professionnel.

Dans le cadre des Initiatives Jeunesse et, plus particulièrement, de l'initiative L'école avant tout et du programme Défi, nous avons élaboré toute une gamme de programmes souples qui permettent de satisfaire aux exigences établies au palier régional, de respecter les priorités du marché du travail et, ce qui est plus important, de répondre aux besoins des jeunes eux-mêmes.

While this government believes it is important to continue operating responsibly and within our means, we also recognize that it would be shortsighted and economically counter-productive to undermine youth programs and services, which in fact can have such a significant bearing on long-term recovery.

It is therefore critical that government, with the co-operation of all stakeholders, continue to target concerns such as our school drop-out rate and the skill levels of tomorrow's work force.

Clearly, Mr. Chairman, our human resources, and by extension our work force and our economy as a whole, will only be as competitive as the level and quality of their education. Yet at present, 30% of students entering grade 9 will leave high school before completing grade 12.

This year, Mr. Chairman, this will translate into at least 100,000 young people dropping out of school. In competitive terms, this alarming 30% drop-out rate is among the highest in industrialized countries. Japan by comparison has a drop-out rate of no more than 4%. The net result is that while 7 out of 10 new jobs in the 1990s will demand at least 12 years of education, Canada's entry labour pool population of 16-to 24-year-olds is actually diminishing. This means that one-third of an already shrinking labour force of youth lacks the education and training for tomorrow's jobs.

Who will find these jobs, and if we can't develop the broad base of skill and adaptable human resources needed for the jobs of the future, a more chilling question, Mr. Chairman, is how will Canada be able to compete in a global economy?

The short answer is we won't. That is why our youth initiatives focus on work experience, career information and education, and skill development. That is why we have targeted young people most at risk of leaving high school early or attempting to enter the labour market without relevant qualifications.

Et c'est pourquoi, monsieur le président, nous avons voulu, par le présent budget, assurer la continuité des programmes et services cruciaux destinés aux jeunes en leur affectant un niveau de financement presque identique à celui de l'an dernier. Le budget des Initiatives Jeunesse pour 1992-1993 s'établira à 211 millions de dollars.

[*Translation*]

The focus of this programming is on better preparing our young people for the working world of tomorrow by emphasizing educational awareness and skills development.

Under Youth Initiatives, notably through Stay in School and Challenge, we have evolved a range of flexible programs that have proven responsive to regional requirements, labour market priorities and, most importantly, the needs of young people themselves.

Tout en reconnaissant l'importance de continuer à agir de façon responsable et selon nos moyens, nous comprenons que ce serait faire preuve d'un manque de prévoyance contre-productif que de compromettre les programmes et services destinés aux jeunes, qui peuvent, de fait, avoir une incidence considérable sur la reprise économique à long terme.

Il est donc vital que le gouvernement, avec le concours de tous les intervenants, continue d'accorder la priorité à des questions comme le taux d'abandon scolaire et les niveaux de compétence de la main d'oeuvre de demain.

Manifestement, monsieur le président, nos ressources humaines—soit les éléments qui forment notre main-d'oeuvre et constituent le moteur de notre économie—ne pourront être plus compétitives que ne le permettront le niveau et la qualité de leur instruction. Or, à l'heure actuelle, 30 p. 100 des élèves qui entreprennent leurs études secondaires quittent l'école avant d'avoir obtenu leur diplôme.

Cela signifie, monsieur le président, qu'au moins 100,000 jeunes abandonneront leurs études cette année. Sur l'échiquier mondial, notre taux de décrochage de 30 p. 100 compte parmi les plus élevés de tous les pays industrialisés. Celui du Japon n'est que d'environ 4 p. 100. Le résultat final, monsieur le président, est le suivant: Au cours des années 90, chez nous, sept nouveaux emplois sur dix exigeront au moins douze annés d'études, au moment même où le nombre des jeunes adultes âgés de 16 à 24 ans qui arrivent sur le marché du travail est en baisse. Cela signifie que le tiers d'une main-d'oeuvre déjà décroissante ne possède pas le niveau d'étude et la formation qu'exigeront les emplois de demain.

Qui occupera ces emplois? Pensons-y bien, car si nous ne réussissons pas à constituer un bassin de ressources humaines compétentes et souples pour occuper les emplois de l'avenir, nous devons nous poser une question encore plus troublante: le Canada sera-t-il en mesure de soutenir la concurrence dans l'économie mondiale?

Monsieur le président, la réponse est non. Voilà pourquoi nos initiatives à l'intention des jeunes portent sur l'expérience de travail, sur l'information relative aux carrières, sur l'éducation et sur le perfectionnement. Voilà aussi pourquoi nous visons les jeunes «à risque», qui songent à abandonner prématurément l'école ou qui tentent de s'intégrer dans le marché du travail sans posséder les compétences nécessaires.

And that is why the budget exercise has ensured the continuity of critical youth programs and services at funding levels virtually equal to last year's. The 1992-93 Youth Initiatives budget will total $211 million.

[*Texte*]

De fait, l'exercice budgétaire prévoit même le renforcement de certains secteurs de programmes et services ou le maintien au niveau de l'exercice précédent.

Les ajustements apportés au budget affecté à la Jeunesse ont essentiellement visé une plus grande efficience des budgets de fonctionnement des composantes Mobilisation des intervenants et Sensibilisation du public de l'initiative L'école avant tout.

Dans ce contexte, monsieur le président, pemettez-moi également de signaler que l'option POINT DE DÉPART ainsi que les programmes et services de l'initiative L'école avant tout seront financés comme prévu en 1992-1993.

Les députés n'ignorent peut-être pas que les projets exécutés dans le cadre de l'option POINT DE DÉPART sont composés d'éléments essentiels et proactifs, tels que des mesures permettant de repérer sans tarder les jeunes les plus susceptibles d'abandonner leurs études; des projets d'évaluation de carrière; des services d'information sur le marché du travail pour les conseillers en orientation; et d'autres projets complétant les activités scolaires.

De plus, l'option POINT DE DÉPART comportera en 1992-1993 des programmes conçus d'après les ateliers d'orientation au travail, autrefois offerts dans le cadre de Défi.

Grâce aux améliorations ainsi apportées, monsieur le président, le montant global des fonds prévus pour les promoteurs admissibles à l'option POINT DE DÉPART s'élève à 53.7 millions de dollars en 1992-1993.

• 1545

Ainsi, les résultats des divers projets entrepris dans le cadre de l'initiative L'école avant tout continueront de s'améliorer au cours des mois qui viennent.

Je vous prie de croire, monsieur le président, que le projet L'école avant tout donne des résultats. Par exemple, environ 50 p. 100 des adolescents qui ont vu nos messages télédiffusés ont déclaré que la vue de ces messages les incitait à compléter leurs études. Soixante p. 100 ont déclaré qu'ils étaient plus enclins à examiner les conséquences du décrochage, et 30 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes interrogés ont affirmé être prêts à s'engager personnellement, d'une manière ou d'une autre, à résoudre le problème de l'abandon scolaire.

Jusqu'à présent, près de 700 projets POINT DE DÉPART ont touché quelque 25,000 jeunes participants. Par l'entremise notamment de groupes de parents, d'organisations de bénévoles, de services pour la jeunesse et, bien entendu, des projets L'école avant tout, qui sont des catalyseurs, le message du projet L'école avant tout se répand.

But instead of merely citing positive statistical response to ads or listing participation or project funding numbers, it is perhaps more appropriate to judge Stay-in-School by the human impact that is happening across Canada, one kid at a time. Using this more personal frame of reference, let me briefly tell the committee of two of the many encouraging interventions that Stay-in-School has helped set in motion.

[*Traduction*]

In fact, the budget exercise has ensured that programs and services delivered directly to young people have been strengthened or left at last year's level.

The youth budget adjustments focused primarily on acquiring greater efficiency in the operating budgets of the Stakeholders Mobilization component and Public Awareness component of the Stay in School initiative.

In this context, let me also stress that funding for the START option, the programs and services component of the Stay in School initiative, is maintained in 1992-93.

As members of the Committee may be aware, START projects involve critical, pro-active areas such as early identification of young people most likely to drop out; career assessment initiatives; labour market information support for guidance counsellors; and other projects complementary to school activities.

As well, in 1992-93, START will include programs modelled after the work orientation workshops formerly offered under Challenge.

As the result of this operational enhancement, total START funding available for eligible sponsors in 1992-93 stands at $53.7 million.

This will ensure that the impact which various Stay-in-School initiatives are having will continue to increase in the months ahead.

And let there be no doubt that Stay-in-School is working. For instance, after viewing our TV ads approximately 50% of teens reported they were more likely to finish school. Sixty percent indicated they were more likely to consider the consequences of dropping out. And another 30% of Canadians stated they were prepared to become personally involved in some way in the school drop-out issue.

To date START projects have involved some 25,000 young participants in almost 700 specific projects. Through parent groups, volunteer organizations, youth services, and, of course, innovative school projects—through these and other catalysts, the Stay-in-School message is being spread.

Mais, au lieu de nous borner à émailler de données statistiques la réaction suscitée par les messages publicitaires ou à dresser une liste de chiffres sur la participation aux projets ou sur leur financement, il serait sans doute plus opportun de juger l'initiative L'école avant tout d'après la mesure où elle touche chacun des jeunes pris individuellement et ce, dans tout le Canada. À l'aide de ce cadre de référence plus personnel, permettez-moi d'expliquer brièvement au comité deux des nombreuses interventions fort prometteuses que le projet L'école avant tout a permis de mettre de l'avant.

[*Text*]

Scott Collegiate, a Regina school with an unacceptably high drop-out rate, has established a project aimed at its native student population. The Regina Board of Education, the City of Regina, and the province, together with the government Stay-in-School initiative, made this project a reality.

The goal for Scott Collegiate is to ensure a higher rate of school completion by meeting the needs of at-risk students through a program of studies incorporating four themes: (1) cultural pride, (2) self-development, (3) healthy lifestyles, and (4) academic success. In order to link the themes, a model was proposed that could be as individually responsive as possible. As a result, students who enter the collegiate now go through an assessment period, after which they follow one of four streams: a regular academic program, the re-entry centre, the learning resource centre, or some combination of these. There is a recognition that the needs of students entering the school are different and if Scott Collegiate is to keep them in the learning environment at all, it has to be more responsive.

At the core of the new program and its variety of options is a refocused counselling service, which encourages students to look at all aspects of their lives that might affect their school experience.

Today there are 300 students at Scott Collegiate benefiting from initiatives such as a subsidized transportation program to help students who might not otherwise be able to get the opportunity to attend school, a breakfast and lunch program run by volunteers and students that underscores the importance of good nutrition, teachers as well as students involved in multicultural programs to eliminate racism, and an active parent council that is helping to develop strong links between the school and the community.

Pour donner un autre exemple, nous avons assisté à la création d'un nouveau programme de counselling par les pairs, mis au point par les conseillers en orientation de Terre-Neuve.

Ce programme, dans le cadre duquel des éleves aident leurs camarades d'école, est entièrement nouveau et fait appel à des ressources documentaires novatrices et adaptées. Il a donné lieu à la mise sur pied d'un institut provincial de la formation pour les éducateurs professionnels qui souhaitent appliquer efficacement les techniques du counselling par les pairs. L'un de ces jeunes conseillers a pour sa part déclaré:

> Je suis prêt à donner de mon temps pour aider d'autres élèves, parce que je me dis qu'un de ces jours, quelqu'un fera de même pour moi. Il y a beaucoup de jeunes à l'école qui ont des difficultés.

Ce témoignage est très représentatif. La réponse enthousiaste à l'égard de ce projet ainsi que la détermination avec laquelle de difficiles problèmes sont abordés de front sont caractéristiques, tout comme les quelque 700 projets POINT DE DÉPART qui surgissent actuellement partout au Canada: des projets qui ont des répercussions profondes sur la vie de chacun des jeunes.

[*Translation*]

Le Scott Collegiate, une école de Régina dont le taux d'abandon scolaire était beaucoup trop élevé, a mis en place un projet à l'intention de sa clientèle autochtone. Le Conseil scolaire de Régina, les autorités municipales de Régina et la province, de concert avec les fonctionnaires responsables du projet l'École avant tout, ont fait de ce projet une réalité.

Les dirigeants du Scott Collegiate se sont donné pour objectif d'assurer un taux de persévérance scolaire plus élevé en répondant aux besoins des élèves les plus vulnérables à l'aide d'un programme d'étude portant sur quatre thèmes: 1) la fierté de sa culture, 2) l'épanouissement personnel, 3) un mode de vie sain et 4) la réussite scolaire. Dans le but de faire le lien entre ces thèmes, on a proposé un modèle présentant le maximum d'adaptabilité aux besoins individuels. En conséquence, les élèves qui arrivent au Scott Collegiate sont soumis à une période d'évaluation, au terme de laquelle ils s'engagent dans l'une des voies suivante: un programme scolaire régulier, le centre de réintégration, le centre de ressources pédagogiques ou un amalgame de ces trois éléments. Les responsables du Scott Collegiate reconnaissent que les besoins des élèves qui s'inscrivent dans cette école varient et que, s'ils tiennent à les garder dans un contexte d'apprentissage, celui-ci doit être mieux adpaté.

Au centre de ce nouveau programme assorti de diverses options se trouve un service de counselling aux objectifs redéfinis, qui incite les élèves à étudier tous les aspects de leur vie qui pourraient avoir une incidence sur leur réussite scolaire.

Actuellement, 300 élèves du Scott Collegiate profitent d'initiatives telles que: le programme de transport subventionné pour ceux qui, autrement, ne pourraient peut-être pas fréquenter l'école; le service de petits déjeuners et de du midi assuré par des bénévoles et des élèves et qui souligne l'importance d'une bonne alimentation; des programmes multiculturels visant l'élimination du racisme et auxquels participent enseignants et élèves; un comité de parents actifs qui participe à la création de liens étroits entre l'école et la collectivité.

To give another example, we have seen the growth of a new peer counselling program developed by two Newfoundland guidance counsellors.

This program which uses students to help other students, has been created from the ground up, using innovative and responsive resource materials. It has resulted in a province-wide training institute for education professionals interested in effectively applying peer counselling. As for the peer counselors themselves, one student says and I quote:

> I don't mind giving up my free time to help other students, because hopefully one of these days someone will give up their free time to help me. There are a lot of kids in school who have problems.

These remarks are typical. And the enthusiastic response to this project and the determination to tackle difficult problems head-on, are typical as well of the almost 700 START projects that are currently flourishing throughout Canada: projects which are having profound personal impact on the lives of individual young people.

[*Texte*]

Monsieur le président, un autre programme destiné à la jeunesse, le programme Défi, mis de l'avant par le gouvernement a, comme l'initiative L'école avant tout, fait ses preuves en aidant les jeunes Canadiens à réaliser leurs aspirations.

Pour le présent exercice, l'importante et fructueuse option Emploi d'été/Expérience de travail recevra 83 millions de dollars, comparativement à 80 millions de dollars l'an dernier.

C'est en raison de sa capacité constante d'accroître les possibilités d'emploi d'été et de respecter les priorités sociales que l'option a vu croître son financement.

• 1550

L'été dernier, des subventions ont été accordées à environ 20,000 employeurs qui ont pu créer approximativement 54,000 emplois.

Fait non moins important, monsieur le président, bon nombre de ces emplois ont été créés dans des régions où le chômage des étudiants était très élevé. De nombreux autres emplois étaient reliés à des questions sociales, par exemple l'alphabétisation, la lutte contre l'abus de drogues et l'environnement. C'est pourquoi l'option Emploi d'été/Expérience de travail favorise et favorisera encore cette année le recrutement de jeunes qui sont membres de minorités visibles, autochtones ou handicapés.

The four other components of Challenge '92 are of course Canada Employment Centres for Students, the Business Drive for Jobs, Student Business Loans, and the Native Internship Program. Over the seven years of the Challenge program, each of these components has undergone refinements and improvements. For this, the eighth year of Challenge, these proven approaches to student summer employment will, I am confident, be able to offer young people the most responsive, flexible program support yet, and offer it with funding strength maintained at last year's level.

Breaking them down individually, this means Canada Employment Centres for Students, which placed more than 220,000 students in jobs last year, will receive $9.6 million in funding. The Business Drive for Jobs, which stimulates private sector hiring projects across Canada, will receive $800,000 in financial and advertising support through Challenge. The Student Business Loans component last year helped young entrepreneurs create some 2,093 jobs. This year, $900,000 will be earmarked for this innovative option.

Funding of $2.4 million will be allocated for the Native Internship Program, which provides aboriginal students with vital work experience at government offices in every region. I should like to remind the committee, Mr. Chairman, as well, that the funding allocation for the Federal-Provincial Youth Strategies in Newfoundland and New Brunswick is continuing at last year's level of $27.2 million.

En outre, lors de l'élaboration de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, les jeunes n'ont pas été oubliés. Des fonds du budget de cette stratégie ont été affectés à la revitalisation de l'option Alternance travail-études.

[*Traduction*]

Mr. Chairman, to turn to another area of youth programming, the government's Challenge program is, like Stay-in-School, a proven contributor to the aspirations of Canadian young people.

In this shool year the important and successful Summer employment—experience development option—or SEED—will receive funding of $83 million, compared to $80 million last year.

The increased support for SEED reflects its continuing effectiveness, both for enhancing summer employment and for meeting social priorities.

Last summer, SEED subsidized approximately 20,000 employers who created roughly 54,000 jobs.

Equally important, Mr. Chairman, many of these jobs were in areas hardest hit by student unemployment, and many others focused on social issues such as literacy, substance abuse and the environment. As well, SEED encouraged—and will continue this year to encourage—the hiring of visible minorities, aboriginal and disabled young people.

Les quatre autres composantes du programme Défi 92 sont: Les Centres d'emploi du Canada pour étudiants; la Promotion des initiatives privées; les Prêts aux étudiants entrepreneurs; le Programme des stagiaires autochtones. Des améliorations ont été apportées à chacune de ces composantes depuis la création du programme Défi, il y a sept ans. Pour la huitième année, les approches qui sous-tendent le programme d'emploi d'été pour étudiants et dont l'efficacité n'est plus à prouver permettront d'offrir aux jeunes, j'en suis convaincu, un programme qui répond à leurs besoins qui est souple—un programme dont le niveau de financement est le même que celui de l'an dernier.

Regardons de près chacune des composantes. Les Centres d'emploi du Canada pour étudiants, qui ont placé l'an dernier plus de 220,000 étudiants, recevront 9,6 millions de dollars. À la composante Promotion des initiatives privées, qui stimule l'exécution de projets de recrutement dans le secteur privé au Canada, seront affectés 800,000$ dans le cadre de Défi, notamment à des fins de publicité. L'an dernier, la composante Prêts aux étudiants entrepreneurs a permis d'aider de jeunes entrepreneurs à créer 2,093 emplois. Cette année, 900,000$ seront réservés à cette option innovatrice.

Enfin, 2.4 millions de dollars seront alloués au Programme des stagiaires autochtones, grâce auquel des étudiants peuvent acquérir une expérience de travail essentielle dans les bureaux du gouvernement dans chaque région. J'aimerais rappeler aux députés que le montant affecté aux stratégies jeunesse fédérales-provinciales, mises en oeuvre à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick, sera le même que celui de l'an dernier, soit 27,2 millions de dollars.

As well, young people were not forgotten when we developed the Labour Force Development Strategy. Funds under the LFDS have been used to revitalize the Co-operative Education option.

[*Text*]

On s'accorde généralement pour dire, monsieur le président, que l'enseignement coopératif est un moyen idéal pour les jeunes de se familiariser avec le marché du travail. Un engagement plus soutenu de notre part à l'égard de l'enseignement coopératif nous permettra de diriger nos efforts plus spécialement vers les élèves des écoles secondaires les plus susceptibles d'abandonner leurs études.

Bien que le financement de l'option Alternance travail-études ne soit pas prélevé sur le budget de la jeunesse en tant que tel, cette option s'inscrit dans l'orientation des programmes destinés aux jeunes. Tout comme l'option POINT DE DÉPART et d'autres éléments de l'initiative L'école avant tout, elle repose essentiellement sur une initiative conjointe appuyée par les commissions et les conseils scolaires locaux.

En outre, monsieur le président, cette option appuie en tous points notre principal objectif: aider les jeunes à faire des choix éclairés en matière de carrière et de mode de vie. C'est grâce à cette forme d'intervention préventive, à la fois efficace et financièrement justifiable, qu'elle peut atteindre cet objectif.

Mr. Chairman, it goes without saying that this budget, any budget, is about choices, and the government has clearly chosen to invest in tomorrow's competitiveness today by supporting youth-related programs and services. This is, after all, a critical issue of fundamental importance to our prosperity as a nation, and on this all Canadians agree.

They agree as well, Mr. Chairman, that at a time of great global economic volatility and opportunity, it has never been more important to invest in our future by demonstrating support for our young people and that, Mr. Chairman, is what the government in this budget has done.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you. —Mr. Bevilacqua.

Mr. Bevilacqua (York North): I would like to first of all thank the minister for appearing in front of the committee and secondly for realizing, as a minister, that, indeed, young people in Canada are faced with some challenges. He also, I think, realizes the fact that government has a certain responsibility towards addressing these problems and these challenges that will affect not only the immediate state of Canada, but the future.

• 1555

I've a very brief question in reference to the total number of jobs created under SEED. From 1985 to 1991, there has been a reduction from 94,115 to 53,806. I'm fully cognizant of the fact that the government has decided to shift its focus away from university or post-secondary education students to high-school students. I would like to know from the minister how successful he has been in reducing what I think is his focus—namely, the drop-out rate—and whether or not he believes that taking jobs away from post-secondary education students will make education more accessible to the individuals we profess to be the individuals who will carry the ball for Canada in the future.

[*Translation*]

It is widely recognized that co-operative education is an ideal way to introduce young people to the job market. Our strengthening commitment to co-operative education will enable us to focus more on high school students, the ones most likely to drop out.

While not funded under the youth budget per se, Co-op Ed is consistent with the orientation of our youth programming. As with the START option and other components of the Stay-in-School initiative, co-operative education is essentially a joint venture, supported as it is by local school boards.

As well, it supports perfectly our main objective: helping young people make informed career and life choices. And it does so through the sort of preventative intervention that is both effective and fiscally responsible.

Il va sans dire, monsieur le président, que le présent budget, comme tout autre budget, repose sur des choix. Le gouvernement a nettement choisi de miser aujourd'hui sur la compétivité de demain, en appuyant les programmes et les services reliés aux jeunes. Après tout, il s'agit de questions d'une importance capitale pour la prospérité de notre pays. Tous les Canadiens s'entendent là-dessus.

Tous conviennent également que, en période de grande instabilité économique et d'ouverture à l'échelle mondiale, miser sur notre futur en appuyant nos jeunes n'a jamais été aussi important. Et c'est ce qu'a fait le gouvernement dans son budget, monsieur le président.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci. Monsieur Bevilacqua.

M. Bevilacqua (York-Nord): J'aimerais remercier le ministre premièrement de comparaître devant le comité et deuxièmement pour avoir compris, en tant que ministre, que les jeunes Canadiens doivent effectivement relever le défi. Je crois qu'il se rend compte également du fait que le gouvernement doit assumer une certaine responsabilité et faire sa part pour affronter ces problèmes et ces défis qui, en plus de leur effet immédiat, influeront également sur l'avenir du Canada.

J'aimerais poser une question très brève au sujet du nombre total d'emplois créés grâce au programme EÉET. Entre 1985 et 1991, le nombre d'emplois créés est passé de 94,115 à 53,806. Je sais très bien que le gouvernement a décidé d'accorder la priorité aux étudiants des écoles secondaires et non plus aux étudiants inscrits à l'université ou dans un établissement d'enseignement postsecondaire. J'aimerais savoir dans quelle mesure le ministre a réussi à atteindre son objectif principal—c'est-à-dire de réduire le taux d'abandon scolaire—et s'il croit que c'est en enlevant des emplois aux étudiants des établissements postsecondaires qu'il rendra l'éducation plus accessible pour ces jeunes que l'on présente comme étant l'avenir du pays.

[*Texte*]

Mr. Cadieux: I thank the hon. member for his question. It's a very serious question. Whenever we're dealing with the drop-out rate in this country, we all have to stop and not only try to deal with it but also realize that this situation exists.

As my hon. friend has suggested, one of my predecessors at one time made the decision to refocus, if you wish, certain funds from the summer project per se to to more at-risk students, who are the ones in high school, who are the ones now constituting the 30% drop-out rate. I believe sincerely that the program is successful and that it will continue to be successful and hopefully will deal with the problem at the root; that is, it will perhaps identify the students at risk who are thinking of dropping out of high school before they do it in order that they will stay in high school and obtain at least the minimum education that is and will be required in order to face the many challenges that will come with the years ahead.

Numbers show fairly clearly that without a high school diploma you're already starting "like a loser", and knowing all the changes we are now facing, particularly with respect to technology, etc., and those we will continue to face in the future, it is at least the minimum, and ideally post-secondary education obviously is always a goal everybody should try to pursue and will come in very handy.

I think the right decision was made at the time to focus the limited resources we had on the students who are more at risk, notwithstanding the fact that a fairly substantial amount of money has been maintained for the summer employment jobs themselves, which last for approximately two to three months, depending on how you look at post-secondary, secondary, etc., depending on when they stop, finish school, and when they go back. So I believe that, within the restricted resources we have, we've made the right decisions, and I don't think we have made a choice specifically to take away to give to others; we simply identified, or zoomed, if you'll permit the expression, some of the limited resources that we have to the more at-risk students, who required immediate attention in order that they would stay in school.

Mr. Bevilacqua: A further question. We have a serious problem when it comes to available jobs. Apparently your government states that there are approximately 300,000 jobs in Canada that cannot be filled because we don't have the skilled workers required. At the same time, we have 405,000 young Canadians who are unemployed.

As the minister responsible for youth, could you tell me what efforts have been made to match those jobs with the young people who are unemployed?

Mr. Cadieux: First, I think your question goes beyond the strict responsibility of the Minister of State (Youth), because my colleague the Minister of Employment and Immigration has a series of other programs that obviously deal with younger people as well as not-so-young people, and those programs have been, are, and will continue to be available to the youth who do not fit the specific programs that I, as Minister of State (Youth), may be administering

[*Traduction*]

M. Cadieux: Je remercie le député de cette question très sérieuse. Si nous voulons réduire le taux d'abandon scolaire au Canada, nous devrons chercher des solutions, mais nous devrons d'abord reconnaître que le problème existe.

Comme mon collègue l'a dit, l'un de mes prédécesseurs a décidé, à un moment donné, qu'il fallait réorienter, en quelque sorte, une partie des fonds affectés aux projets d'été vers les étudiants les plus à risque, ceux qui sont au secondaire et qui constituent ces 30 p. 100 de décrocheurs. Je crois sincèrement que le programme est un succès et qu'il continuera à donner des résultats. J'espère qu'il s'attaquera à la racine même du problème en nous permettant d'identifier les étudiants à risque qui songent à abandonner l'école secondaire avant qu'ils ne le fassent afin que nous puissions les aider à rester à l'école et à obtenir au moins le minimum d'éducation nécessaire pour relever les nombreux défis que leur réservent les années à venir.

Les chiffres montrent clairement que, sans diplôme d'études secondaires, les jeunes se lancent dans la course aux emplois lourdement handicapés. Étant donné tous les changements qui se produisent aujourd'hui, surtout dans le domaine de la technologie, et tous ceux que nous connaîtrons à l'avenir, il est essentiel d'avoir au moins un diplôme d'études secondaires. Bien entendu, l'idéal serait que chacun se fixe comme objectif d'obtenir un diplôme postsecondaire qui sera toujours très utile.

Je pense que la décision d'utiliser nos ressources limitées pour aider en priorité les étudiants les plus à risque était la bonne. Il reste que nous consacrons encore des sommes assez importantes à la création d'emplois d'été, qui durent environ deux ou trois mois, selon qu'il s'agit d'étudiants du secondaire ou du postsecondaire, et selon la date à laquelle ils terminent leurs études et les reprennent à l'automne. Je crois donc que nous avons pris les bonnes décisions, dans les limites de nos ressources restreintes, et je ne pense pas que nous prenions aux uns pour donner aux autres; nous avons tout simplement réservé une partie de nos ressources limitées pour cibler les étudiants qui étaient le plus à risque, ceux qui avaient besoin d'attention immédiate pour les aider à poursuivre leurs études.

M. Bevilacqua: Une autre question. Nous avons un sérieux problème en ce qui a trait aux emplois disponibles. Votre gouvernement prétend qu'il y a environ 300,000 emplois au Canada qui ne peuvent pas être dotés, car il n'y a pas assez de travailleurs qualifiés. En même temps, il y a 405,000 jeunes Canadiens sans emploi.

En tant que ministre responsable de la jeunesse, pouvez-vous me dire quelles mesures ont été prises pour orienter les jeunes chômeurs vers ces emplois disponibles?

M. Cadieux: Premièrement, je pense que ce problème que vous soulevez n'est pas uniquement du ressort du ministre d'État à la jeunesse. Mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, met en oeuvre tout un train de programmes pour aider, évidemment, les jeunes ainsi que les moins jeunes, et les jeunes qui ne seraient pas admissibles aux programmes que j'administre en tant que ministre d'État à la Jeunesse continueront à avoir accès à ces autres

[*Text*]

per se. I understand there are a number of jobs in Canada alleged to not be filled because of the lack of technical skills of certain of our work force, and that is proof of the theory I'm putting forward with the Stay-in-School program itself, that you have to have the basic skills in order to succeed.

• 1600

You have to have at least secondary school graduation and something else in order to not only get employment right now, but also to be able to maintain your employment and/or to be able to face the oncoming and ongoing changes that will occur, nothwithstanding the skills you may have at the present moment.

Again the other programs—and I'm sure that you will be asking that question to my colleague, the Minister of Employment and Immigration when he appears before you—are there to deal with that. I'm convinced all efforts are being made, to use your expression, to match the skills that are there with the jobs that are there also.

Mr. Bevilacqua: One of the problems I encounter often when dealing with youth issues is one you've given an example of right now. I ask you a question as the minister responsible for youth, and you are not able to answer fully because there's another department taking care of that.

Then when I get to the Minister of Employment, he will also tell me that sometimes it's not in his jurisdiction, so we are down to the provinces. Who falls between the cracks? The students and young people who have a hard time. I'm wondering whether the minister would agree that there has to be a review of youth policy, not just at the federal level, but how they all relate to the two levels of government in Canada.

Until there is a focus and a common vision to address this extremely serious issue, I think in the future in Canada—if we really mean what we say, namely that young people are the future of this country—we're going to be faced with a problem. We've already seen a 30% high school drop-out rate and Canada's inability to respond to the new and emerging global marketplace. These are issues that as Minister of State (Youth), sir, you must exercise leadership on, because a review is certainly required.

Mr. Cadieux: Whether it's a review or consultations or *concertation* or whatever term we want to use to identify what you're referring to, I tend to agree in part with you. I think all efforts should be made in Canada to ensure that the youth of today, the people who will be replacing us tomorrow and who will benefit from what we do today, should be getting the best treatment possible.

How to achieve this, of course, is perhaps a little more complicated to identify, because of certain realities, unfortunately, that we have to deal with. You specifically put your finger on one of them—the problem of jurisdictions, particularly in education.

[*Translation*]

programmes. Il semble qu'il y ait au Canada un certain nombre d'emplois qui ne peuvent pas être dotés sous prétexte qu'une partie de notre main-d'oeuvre n'a pas les compétences techniques requises; c'est la preuve de ce que j'avançais au sujet du programme l'École avant tout, c'est-à-dire qu'il faut des compétences de base pour pouvoir réussir.

Les jeunes doivent avoir au moins un diplôme d'études secondaires ou d'autres qualifications non seulement pour se trouver un emploi aujourd'hui, mais pour pouvoir conserver leur emploi et pour pouvoir constamment s'adapter aux changements, peu importe les compétences qu'ils ont à l'heure actuelle.

Je le répète, les autres programmes—et vous poserez sans doute cette question à mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration lorsqu'il comparaîtra devant vous—ont été conçus pour faire face à ces situations. Je suis convaincu qu'on ne négligence aucun effort pour, comme vous le disiez, jumeler les emplois disponibles et les travailleurs.

M. Bevilacqua: Vous venez tout juste de donner un exemple d'un des problèmes auxquels je suis souvent confronté lorsque je m'occupe des problèmes des jeunes. Je vous pose une question en votre qualité de ministre responsable de la jeunesse et vous êtes incapable de me donner une réponse complète parce qu'il y a un autre ministère qui s'occupe de cela.

Lorsque je poserai la question au ministre de l'Emploi, lui aussi me dira que ce n'est pas de son ressort, que cela relève des provinces. Qui sont les grands oubliés dans tout cela? Les étudiants et les jeunes qui ont des problèmes. J'aimerais savoir si le ministre pense comme moi qu'il faudra examiner les politiques à l'intention des jeunes, pas seulement au niveau fédéral, mais toutes celles des deux ordres de gouvernement au Canada.

Tant qu'il n'y aura pas eu une vision et une orientation communes à l'égard de cette question extrêmement grave,—si nous sommes vraiment sincères lorsque nous disons que les jeunes sont l'avenir de ce pays—il faut s'attendre à de sérieux problèmes. Le taux de décrocharge des étudiants du secondaire est déjà de 30 p. 100 et le Canada est incapable de s'adapter au nouveau marché mondial en évolution. En tant que ministre du ministère de la Jeunesse, vous devez faire preuve de leadership dans ce domaine, car un tel examen s'impose.

M. Cadieux: Je suis en partie d'accord avec vous quant à la nécessité d'un examen, de consultations, d'une concertation ou appelez cela comme vous voudrez. Je pense qu'il faut tout faire pour que les jeunes d'aujourd'hui, ceux qui prendront notre relève demain et qui tireront les avantages de ce que nous faisons aujourd'hui, soient traités le mieux possible.

Évidemment, il est un peu plus difficile de dire comment nous pourrons y parvenir à cause de certaines réalités. Vous avez justement mis le doigt sur l'une d'elles: le problème des compétences, surtout dans le domaine de l'éducation.

[*Texte*]

I personally welcome the discussions ongoing right now in the constitutional context with respect to the possible transfer of powers to the provinces. For instance, the Province of Quebec is interested in getting the "training" powers that, according to their reasoning, complement their education jurisdiction, so as to have a better view of what is needed. That is strictly an example, Mr. Chairman.

• 1605

I think, as in the Stay-in-School initiative which the federal government launched, the idea is to get all stakeholders involved. We all have our responsibilities and our obligations, but there's a problem there. I believe we all have to get involved in finding the causes and the solutions to the very important problem we have. I think we are demonstrating that in the Stay-in-School initiative, for one.

I know my colleague, the Minister of Employment and Immigration, in the broader employment questions is trying to do the same with his colleagues in the Prosperity Initiative, for instance, that is going on right now. It is specifically aimed at that problem and others in order to find those solutions that will hopefully resolve the problem.

The Chairman: I realize you've been consistent in following one line of questioning, which is what we're trying to encourage here, but even that time is... One more, sir.

Mr. Bevilacqua: Just very quickly, as a minister of this government, are you in favour of national standards for education and a national apprenticeship program?

Mr. Cadieux: As a minister of this government right now, I obviously know, as you do, that there are some very clear jurisdictional divisions in power with respect to education. I think if there is one clear subject with respect to which courts and everybody agrees, it's the fact that the provinces have an exclusive jurisdiction on education at least up to and including high school.

I believe it would be a lot simpler if this country had standards. That is my personal opinion. How to achieve that remains to be seen. I believe it could probably be achieved in the *concertation* we were talking about a little while ago, in which all the ministers of education get together and come to some decisions with respect to that. I understand there is a conference of ministers of education, or whatever it's called, that is allegedly working on potential standards indicators—and the labour market ministers also.

The Chairman: Mr. Minister, maybe you could also introduce the other members from your department.

Mr. Cadieux: I'll let them identify themselves because they have long titles and, of course, I don't know them. But I know Madame Jean has two titles right now, so I'll let her give the committee her title. —Madame Jean.

[*Traduction*]

Pour ma part, je me félicite des discussions constitutionnelles en cours sur le transfert éventuel de certains pouvoirs aux provinces. Par exemple, le gouvernement du Québec aimerait obtenir les pouvoirs en matière de formation qui, d'après son raisonnement, sont le complément naturel de ses pouvoirs en matière d'éducation afin d'avoir une meilleure idée d'ensemble des besoins. Ce n'est qu'un exemple, monsieur le président.

L'objectif de l'initiative L'école avant tout, mise en oeuvre par le gouvernement fédéral, est de faire participer tous les intervenants. Nous avons tous nos responsabilités et nos obligations, mais il y a un problème. Je crois que nous devons travailler tous ensemble pour cerner les causes de ce très grave problème et pour trouver les solutions. C'est ce que nous tâchons de faire grâce à l'initiave L'école avant tout, pour ne citer que celle-là.

Je sais que mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, essaie de faire la même chose avec ses collègues en ce qui a trait aux questions plus générales en matière d'emploi dans le cadre de l'Initiative prospérité, par exemple, qui est déjà en oeuvre. Cette initiative a été conçue précisément pour trouver des solutions qui, nous l'espérons, permettront de régler ce problème, et pas seulement celui-là.

Le président: Je reconnais que toutes les questions que vous avez posées portaient sur le même sujet, ce que nous essayons d'encourager, mais malgré tout votre temps... D'accord, vous pouvez en poser une autre.

M. Bevilacqua: Très rapidement, en tant que ministre êtes-vous pour des normes nationales en matière d'éducation et la mise en oeuvre d'un programme national d'apprentissage?

M. Cadieux: En tant que ministre, je sais évidemment, tout comme vous, qu'en matière d'éducation les compétences sont très clairement définies. S'il y a une question sur laquelle tout le monde s'entend, y compris des tribunaux, c'est que les provinces ont des pouvoirs exclusifs en matière d'éducation du moins jusqu'au niveau secondaire inclusivement.

Je pense que les choses seraient beaucoup plus simples si nous avions des normes nationales. C'est mon opinion personnelle. Reste à savoir comment nous pourrions y parvenir. Il serait probablement possible d'établir de telles normes grâce à une concertation, comme nous en parlions tout à l'heure, entre tous les ministres de l'éducation qui se réuniraient pour prendre des décisions à cet égard. Je crois savoir que les ministres de l'éducation et les ministres responsables du marché du travail sont en train de déterminer des normes et des indices.

Le président: Monsieur le ministre, auriez-vous l'obligeance de nous présenter les fonctionnaires de votre ministère qui vous accompagnent.

M. Cadieux: Je vais les laisser se présenter eux-mêmes car ils ont des titres très longs que, bien entendu, je ne connais pas. Je sais que M^me^ Jean a, à l'heure actuelle, deux titres, et je vais donc lui demander de se présenter. Madame Jean.

[*Text*]

Ms Michèle Jean (Associate Deputy Minister, Department of Employment and Immigration): I am the associate deputy minister, and since for the last four months the deputy, Arthur Kroeger, has been managing the constitutional conferences, I'm also the acting deputy minister.

Ms Virginia Miller (Director General, Youth Affairs, Department of Employment and Immigration): I'm the director general of the Youth Affairs branch, which is in Employment and Immigration.

Mr. McCurdy (Windsor—St. Clair): It's good to see you here. Maybe we can get some answers to some questions that I think are important. So far it has been very, very nice and cordial; let's see if we can continue this.

Tuition fees have been rising right across the country, in some places as much as 150%. Last year, when announcing the funding for Challenge, you pointed out that last summer was going to be—since the umemployment has gone up above 3% since last summer—a particularly tough year and you were going to raise the budget of SEED by 3%.

The unemployment rate for youth right now is veering towards 20%—it was 18.9% in February. It will likely be worse in the summer. Unemployment right across the country is far higher. Additional expenses have been imposed upon students—earlier repayment on loans, and so on. You point out in your declaration that out of $211 million altogether, your Youth Initiatives budget is the same as it was last year.

It's a fact, however, that if you look at the youth program from 1985 to 1992, there has been, roughly speaking, a 50% decrease in real money and almost a 50% decrease in the number of students served.

• 1610

In sum, the real money available for students for summer employment has decreased. The costs to students have increased. If you're worried about the drop-out rate, then one significant factor in drop-out rates is whether you're going to be able to afford to go to college or university.

Do you really think that a 3% increase in SEED this year is going materially to affect or contribute to the great difficulties that students are going to have in getting jobs and being able to pay for their tuition and other expenses next year?

Mr. Cadieux: First, I respectfully do not accept a lot of what you've said in your introduction, particularly with respect to your statistics on unemployment, etc. If you have those numbers, then I'd like to see them, because they don't jibe with the ones we have.

I also take issue with the way you perhaps inadvertently compare one situation with another. I will not try to suggest that you are totally wrong when you take the numbers of 1985 and compare them with the numbers of 1992 per se, or

[*Translation*]

Mme Michèle Jean (sous-ministre déléguée, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Je suis le sous-ministre déléguée et également sous-ministre intérimaire en remplacement du sous-ministre, Arthur Kroeger qui, au cours des quatre derniers mois, s'est chargé de l'organisation des conférences constitutionnelles.

Mme Virginia Miller (directrice générale, Affaires de la jeunesse, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Je suis la directrice générale de la Direction générale des Affaires de la jeunesse, au ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

M. McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Je suis heureux que vous soyez là. Nous pourrons peut-être obtenir des réponses à certaines questions que j'estime importantes. Jusqu'à présent cette réunion s'est déroulée de façon très, très agréable et cordiale; voyons si nous pouvons continuer sur le même ton.

Les frais de scolarité ont augmenté dans tout le pays, de 150 p. 100 même à certains endroits. L'an passé, lorsque vous avez annoncé le montant des fonds affectés au programme Défi, vous avez indiqué que l'été 1991 allait être particulièrement difficile puisque le taux de chômage avait augmenté de plus de 3 p. 100 et que vous alliez augmenter de 3 p. 100 le budget du programme ÉET.

À l'heure actuelle, le taux de chômage des jeunes se situe aux alentours de 20 p. 100—il était de 18,9 p. 100 en février. Il augmentera sans doute d'ici cet été. Le taux de chômage est beaucoup plus élevé dans tout le Canada. On a imposé aux étudiants des dépenses additionnelles—comme le remboursement anticipé de leurs prêts, etc. Dans votre déclaration vous dites que le budget des Initiatives Jeunesse s'établira à 211 millions de dollars au total, le même montant que l'an passé.

Toutefois, le fait est qu'en 1985 et 1992, le financement des programmes pour les jeunes a diminué d'environ 50 p. 100, en dollars réels, et que le nombre d'étudiants qui ont pu profiter de ces programmes a également diminué d'environ 50 p. 100.

Au total, les sommes qui sont véritablement à la disposition des étudiants pour des emplois d'été ont diminué. Les frais des étudiants ont augmenté. Vous vous inquiétez du taux de décrochage, mais la question de savoir si on a les moyens d'aller à l'université est un facteur important.

Pensez-vous vraiment qu'une augmentation de 3 p. 100 du programme Emploi d'été/Expérience de travail améliorera beaucoup la situation difficile des étudiants, leur permettra de trouver des emplois et de payer leurs frais de scolarité et autres dépenses l'année prochaine?

M. Cadieux: Pour commencer, dans l'ensemble, je ne suis pas d'accord sur ce que vous avez dit dans votre introduction et en particulier sur les statistiques que vous avez citées à l'égard du chômage. Si vous avez ces chiffres, j'aimerais bien les voir, car ce ne sont pas les mêmes que les miens.

Je ne suis pas d'accord non plus lorsque vous comparez, peut-être par inadvertance, une situation à une autre. Je n'irai pas jusqu'à dire que vous vous trompez totalement quand vous comparez les chiffres de 1985 avec ceux de 1992,

[*Texte*]

in isolation. What you perhaps forget in the translation is that some other initiatives have been created in the process and that consequently some funds that may once have been available to summer student jobs have been targeted to the students more at risk, including, for instance, the Stay-in-School initiative. Consequently, it's not a 50% drop of funds for students in general, but some have been reallocated to the Stay-in-School initiative for the more at-risk students.

On the other hand, I appreciate that the situation is still difficult with respect to employment and that most probably it will still be difficult in mid-May or late June when the students are on the market, as it was last year.

I also appreciate that if there were more money, perhaps we would be helping more people. I don't deny that. What I have to bear in mind, and I think you also have to bear in mind, is that Canada as a whole is undergoing a very tough situation, with all the facts and circumstances you know of. I don't think you'd want me to bore you with them here. Nevertheless, we have fiscal restraint that we have to deal with. We have recession, etc. It's a situation as a whole, and the government has to deal with the situation as a whole.

However, notwithstanding some cost reductions in programs all over the government, we have managed to add a sum of money, $3 million, to the Summer Employment/Experience Development program specifically, which perhaps is not what you would like, but it's $3 million more than there was last summer. It's $3 million real dollars that are going to be available for the students this summer. Compared to last year it's $3 million more, and compared to the year before it's $6 million more.

Mr. McCurdy: And what was the inflation rate in the meantime?

Mr. Cadieux: That is going to be there, and hopefully it's going to be put to good use and will serve some of the students who will have some difficulty this summer.

Mr. McCurdy: Hold it. You've answered my question. I don't want to listen to you just going on throwing out words at me.

The fact is that $6 million over two years is no constant-dollar increase at all, taking into account the inflation rate and particularly the additional costs that students have had to incur in the meantime.

I'd like to get just a bit of information out of you. There's no use talking about principles. We know that the Prosperity Initiative is no initiative at all.

In view of the fact that there has been a cut of something in the order of $200 million to $300 million—it's difficult to know which—in the Canadian Jobs Strategy, and in view of the fact that among its clients the Canadian Jobs Strategy has something in the order of 41% youth, could you tell us what the impacts of those cuts are likely to be on the youth programs or the youth services that have been identified in your estimates?

[*Traduction*]

mais vous semblez oublier que, dans l'intervalle, d'autres initiatives ont été prises et que des fonds qui étaient jadis à la disposition de l'ensemble des étudiants pour leur permettre de trouver des emplois d'été sont aujourd'hui consacrés à des étudiants plus vulnérables, par exemple dans le cadre de l'initiative l'École avant tout. Les fonds destinés aux étudiants en général n'ont donc pas été réduits de 50 p. 100, mais une certaine proportion de ces fonds a été consacrée à l'initiative l'École avant tout destinée aux étudiants les plus vulnérables.

Je sais que le marché du travail est encore difficile et que, comme l'année dernière, la situation ne s'améliorera probablement pas quand les étudiants arriveront sur le marché du travail entre la mi-mai et la fin de juin.

Je sais également que, s'il y avait plus d'argent, nous aiderions peut-être plus de gens. Je ne le conteste pas. Toutefois, je ne dois pas oublier, et vous non plus, que l'ensemble du Canada se trouve dans une situation très difficile dont vous n'ignorez pas les circonstances. Vous ne voudriez pas que je vous ennuie en vous les énumérant, mais certaines restrictions fiscales nous limitent dans ce que nous pouvons faire. Nous sommes en pleine récession. Il faut considérer l'ensemble de la situation et le gouvernement doit également faire face à la situation dans son ensemble.

Toutefois, en dépit de certaines réductions des coûts des programmes pour l'ensemble du gouvernement, nous avons réussi à consacrer trois millions de dollars supplémentaires au programme Emploi d'été/Expérience de travail. Ce n'est peut-être pas autant que vous l'auriez voulu, mais il s'agit de trois millions de plus que l'été dernier. Comparé à l'année dernière, cela fait trois millions de plus et comparé à l'année précédente, cela fait six millions de plus.

M. McCurdy: Et à combien s'est élevé le taux d'inflation pendant ce temps-là?

M. Cadieux: C'est de l'argent qui existe, qui sera utilisé à bon escient et qui aidera les étudiants qui seront en difficulté cet été.

M. McCurdy: Un instant. Vous avez répondu à ma question. Je ne veux pas que vous continuiez à me noyer sous un flot de paroles.

Vous parlez d'une augmentation de six millions de dollars sur deux ans, mais ce ne sont certainement pas des dollars constants, cela ne tient pas compte du taux d'inflation ni de l'augmentation des frais des étudiants pendant cette période.

J'aimerais que vous me donniez certaines informations. Il ne sert à rien de parler des principes, nous savons que l'Initiative prospérité n'est pas vraiment une initiative.

Puisque des coupes de l'ordre de 200 ou de 300 millions de dollars—il est difficile d'établir le chiffre exact—ont été effectuées dans le programme de Planification de l'emploi et puisque 41 p. 100 environ des clients de ce programme sont des jeunes, pouvez-vous nous dire quels seront les effets de ces coupes sur les programmes ou les services destinés à la jeunesse dont vous parlez dans votre budget?

[*Text*]

• 1615

Mr. Cadieux: The $100 million per se has been cut or reduced by my colleague the Minister of Employment and Immigration. I believe he is going to appear before you tomorrow.

Mr. McCurdy: Well, you're the youth minister—right?

Mr. Cadieux: That's correct, but if you let me—

Mr. McCurdy: Now, 41% of that money goes to youth?

Mr. Cadieux: If you let'll me finish, then maybe I'll give you the answer.

Therefore, he's going to be able to give you the bigger picture of the $100 million in general.

If I understand you correctly—notwithstanding the fact that you're now throwing words at me, as, allegedly, I am at you—the specific question is where it affects the youth department per se, for which I am responsible. We have been asked to contribute a sum of $5 million, which has not been taken out of services to students but has been taken mainly out of administration and other such expenses.

Mr. McCurdy: So you don't know. Is that the answer? You don't know how much the $100 million this year and last year cut from the Canadian Jobs Strategy, 41% of whom are youths, has affected the delivery of programs to youth. You don't know that and the other minister is going to have to tell me.

Mr. Cadieux: What I said is that my colleague the Minister of Employment and Immigration—

Mr. McCurdy: Well, just yes or no. I just asked you—

Mr. Cadieux: I didn't say that I don't know. I said that the Minister of Employment and Immigration, whose responsibility it is—

Mr. McCurdy: You're not going to tell me then?

Mr. Cadieux: —will be here tomorrow and will answer all those questions for you.

Mr. McCurdy: You're not going to tell me. Is that the answer?

Let's go on to the START program. How much was in the START program last year?

The Chairman: Mr. McCurdy, we will just remind you of the way we've been working at the committee to date. I let the first speaker go on for 15 minutes because he was following a thrust of the same line, and then technically I let someone intervene who wants to jump in on that same subject, to avoid the problem of just going back and forth. So if you could cover your first set of questions in the same line, then we will come back to you after everyone has had a turn, to get a thrust going.

Mr. McCurdy: I don't know what you're talking about, quite frankly. I'm asking questions about youth and I'm trying to get some answers. What is the identifiable theme beyond that?

[*Translation*]

M. Cadieux: Les 100 millions de dollars ont été coupés ou réduits par mon collègue le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je crois savoir qu'il comparaîtra devant vous demain.

M. McCurdy: Mais c'est vous le ministre de la Jeunesse, n'est-ce pas?

M. Cadieux: C'est exact, mais si vous me permettez. . .

M. McCurdy: Il y a bien 41 p. 100 de cet argent qui est destiné à la jeunesse?

M. Cadieux: Si vous me laissez terminer, je pourrais peut-être vous répondre.

Quant à mon collègue, il pourra vous parler de la situation d'ensemble, de la somme totale de 100 millions de dollars.

Si je vous ai bien compris—même si maintenant c'est vous qui me noyez sous un flot de paroles—vous me demandez dans quelle mesure cela va toucher les programmes destinés aux jeunes dont je suis responsable. On nous a demandé une contribution de cinq millions de dollars qui n'a pas été prélevée sur les services destinés aux étudiants, mais plutôt sur les services administratifs et autres dépenses.

M. McCurdy: Autrement dit, vous ne savez pas. C'est votre réponse? Vous ne savez pas dans quelle mesure les coupes effectuées l'année dernière et cette année dans le programme de Planification de l'emploi ont touché les jeunes qui représentent 41 p. 100 de la clientèle de ce programme. Vous ne le savez pas et il va falloir que je pose la question à l'autre ministre.

M. Cadieux: Je vous ai dit que mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. . .

M. McCurdy: Un oui ou un non suffiront. Je vous ai seulement demandé. . .

M. Cadieux: Je n'ai dit pas que je ne le savais pas. J'ai dit que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui en est responsable. . .

M. McCurdy: Vous n'avez pas l'intention de me le dire?

M. Cadieux: . . .il sera là demain et pourra répondre à toutes vos questions à ce sujet.

M. McCurdy: Vous n'avez pas l'intention de me le dire. C'est votre réponse?

Passons au programme POINT DE DÉPART. Combien a-t-on consacré à ce programme l'année dernière?

Le président: Monsieur McCurdy, je me permets de vous rappeler les méthodes de travail que nous observons dans ce comité. J'ai accordé 15 minutes au premier intervenant, car ses questions étaient toutes dans la même veine. J'ai également laissé d'autres personnes intervenir parce qu'il s'agissait toujours du même sujet et que cela nous évitait des va-et-vient continus. Peut-être pourriez-vous en terminer avec votre premier sujet, après quoi nous reviendrons à vous quand tout le monde aura eu un tour.

M. McCurdy: Je ne comprends pas du tout de quoi vous parlez. Je pose des questions au sujet de la jeunesse et j'essaie d'obtenir des réponses. Quel autre sujet y a-t-il?

[*Texte*]

The Chairman: Okay, so the theme you're following is the reduction, cuts.

Mr. McCurdy: Cuts.

The Chairman: Proceed on that then.

Mr. McCurdy: There's no way of finding out how money is being spent on youth here. I'd like to clear it up.

The Chairman: Okay. I just wanted to understand your thrust. You have had 10 minutes, but make it one more anyway.

Mr. McCurdy: Well, I have five minutes. With your interruption and his interruption, I don't lose time.

The START program involves how much expenditure?

Mr. Cadieux: This year or last year?

Mr. McCurdy: This year and last year.

Mr. Cadieux: Last year, $20 million.

Mr. McCurdy: And this year?

Mr. Cadieux: It is $53.7 million.

Mr. McCurdy: That includes, therefore, the addition of the WOW program to that?

Mr. Cadieux: That's correct.

Mr. McCurdy: So did you save approximately $1.5 million on administration? Is that the case?

Mr. Cadieux: That's correct.

Mr. McCurdy: So it's $20 million this year and last year, $35.2 million this year and last year? That's correct?

Okay, I pass.

Mr. Holtmann (Portage—Interlake): Mr. Chairman, I don't know if you're going to allot me 15 minutes. I'll need only about seven or eight. I'd like to yield the balance of my time to my colleague, if that's all right.

The Chairman: We don't do that here. We just stay on subject areas. So you cover the subject area you wish, and then we'll switch to whomever has a new subject area. We don't go by party here, either.

An hon. member: [*Inaudible—Editor*]

The Chairman: He was calling us johnny-come-latelies. He's saying that a couple of new members of the committee are not accustomed to the very cordial way in which we move and the very non-partisan way in which we pose our questions here.

Mr. Cadieux: That's what I thought I had noticed so far.

The Chairman: It's a new style we've been having for a year, and it's been very good.

[*Traduction*]

Le président: D'accord, votre sujet, ce sont donc les réductions, les coupes.

M. McCurdy: Les coupes.

Le président: Dans ce cas, allez-y.

M. McCurdy: Il est impossible de savoir comment l'argent destiné à la jeunesse est dépensé. J'aimerais bien éclaircir ce point.

Le président: D'accord. Je voulais savoir où vous alliez. Vous avez déjà eu 10 minutes, mais je vous en donne une de plus.

M. McCurdy: Avec vos interruptions et les siennes, cela ne fait que cinq minutes. Moi, je ne perds pas de temps.

Le programme POINT DE DÉPART s'élève à combien?

M. Cadieux: Cette année ou l'année dernière?

M. McCurdy: Cette année et l'année dernière.

M. Cadieux: L'année dernière, 20 millions de dollars.

M. McCurdy: Et cette année?

M. Cadieux: Il s'agit de 53,7 millions de dollars.

M. McCurdy: Et cela comprend l'ajout que représente le programme AOT.

M. Cadieux: C'est exact.

M. McCurdy: Vous avez donc économisé environ 1,5 million de dollars sur l'administration? C'est bien cela?

M. Cadieux: C'est exact.

M. McCurdy: Autrement dit, 20 millions de dollars cette année et l'année dernière, 35,2 millions de dollars cette année et l'année dernière? C'est bien cela?

D'accord, j'ai fini.

M. Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le président, je ne sais pas si vous avez l'intention de m'accorder 15 minutes, mais sept ou huit devraient suffire. J'aimerais céder le reste de mon temps à mon collègue, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Le président: Ce n'est pas notre façon de faire. Tant que vous restez sur le même sujet, je vous laisse la parole puis nous passons à quelqu'un d'autre qui a un autre sujet à soulever. Nous ne fonctionnons pas par parti non plus.

Une voix: [*Inaudible—Éditeur*]

Le président: Il nous traite de nouveaux venus, il dit qu'il y a des membres du comité qui ne sont pas habitués à nos manières cordiales et à nos périodes de questions non partisanes.

M. Cadieux: Il m'avait semblé le remarquer jusqu'à maintenant.

Le président: C'est une nouvelle méthode que nous avons adoptée depuis un an et qui, jusqu'à présent, donne de très bons résultats.

[*Text*]

• 1620

Mr. Nunziata (York South—Weston): Most of the members around the table are not regular members of the committee.

The Chairman: Yes. That's true.

Mr. Nunziata: They're fly-by-nighters who come in, take a quick hit at the minister, and then disappear. The rest of us have to stick around and clean up the mess afterwards.

The Chairman: That's part of our process; we need to reform that. We appreciate their particular interest in being here, and that's the way we get new interest and new involvement.

Mr. Nunziata: It's nice of him to be here, we'll grant him some brownie points.

Mr. Holtmann: What did you call me?

Mr. Nunziata: The resident expert, the pig farmer from Manitoba here, the youth expert of the Tory caucus has some questions.

Mr. Holtmann: Yes, that's right.

Mr. Nicholson (Niagara Falls): I know the procedure. You said if we asked them in a non-partisan manner, I suppose much the same way as Mr. McCurdy does, we might get about 15 minutes each. Is that the way it is?

The Chairman: No, no. We're saying we're trying in a non-partisan way to share the time amongst us as ladies and gentlemen. That's what we're trying to do, and then we keep the subjects flowing smoothly.

Mr. Holtmann: Thank you. I wonder if I could get the floor again, and maybe just hold it even for a little while. I know I've never belonged to rat packs and different organizations that occurred around here, but I'm on this side of the House.

I want to direct a question to the minister. On page 3 of your brief you refer to the alarming 30% drop-out rate in Canada, the highest among industrialized countries. You talked about Japan at 4% and you indicated this is totally negative to Canada's development as a country. In short, you said it won't sustain us.

You're the minister for youth. That's a reality, and because you pointed this out, have you any evidence that what you're doing in your capacity as minister of youth will reduce those numbers? You obviously studied how Japan maintains 4% and Europe is probably slightly higher.

Are you satisfied that the committee will come back here in two years' time and hear that with these programs you initiated the drop-out rate has been reduced significantly or at all?

Mr. Cadieux: It's an excellent question and I wish I had a specific or guaranteed answer, Mr. Holtmann, but unfortunately I cannot give you any guarantees. I think the program is effective. I think it will become more effective with time, because it is a fairly recent initiative.

[*Translation*]

M. Nunziata (York-Sud—Weston): La majeure partie des députés qui sont là ne sont pas des membres réguliers du comité.

Le président: Oui, c'est vrai.

M. Nunziata: Ce sont des dilettantes qui apparaissent soudain, tapent un peu sur le ministre pour disparaître aussitôt. Quant à nous, nous sommes obligés de rester là et de réparer les dégâts ensuite.

Le président: Cela fait partie de nos méthodes; il faudrait apporter des réformes. Nous apprécions toutefois l'intérêt qu'ils nous manifestent et le point de vue nouveau qu'ils nous apportent.

M. Nunziata: C'est gentil à lui d'être venu, nous allons lui donner des bons points.

M. Holtmann: Comment m'avez vous appelé?

M. Nunziata: Notre expert attitré, l'éleveur de cochons du Manitoba, l'expert du caucus conservateur a des questions à poser.

M. Holtmann: Oui, c'est exact.

M. Nicholson (Niagara Falls): Je connais la procédure. Vous avez dit que si nous posions nos questions dans un esprit non partisan, un peu comme M. McCurdy, vous alliez nous accorder 15 minutes à chacun, c'est bien ça?

Le président: Non, non. Ce que nous voulons faire, sans partisanerie, c'est nous partager le temps en gens bien élevés. Voilà ce que nous cherchons à accomplir, ce qui devrait nous donner une séance qui se déroule dans le calme.

M. Holtmann: Merci. Peut-être pourrais-je reprendre maintenant la parole, et la garder, ne serait-ce que pour quelques instants. Je sais que je n'ai jamais fait partie des divers «rat packs» et autres confréries, mais je siège tout de même de ce côté-ci de la chambre.

J'ai une question à poser au ministre. À la page 3 de votre mémoire, vous parlez d'un taux de décrochage alarmant de 30 p. 100, le plus élevé de tous les pays industrialisés. Vous citez celui du Japon qui est de 4 p. 100 et vous expliquez à quel point c'est négatif pour le développement général du Canada. Bref, vous dites qu'à ce rythme-là nous ne serons plus en mesure de soutenir la concurrence mondiale.

Vous êtes le ministre chargé de la jeunesse. C'est une réalité, vous nous l'avez fait observer, mais qu'est-ce qui vous prouve que ce que vous faites en votre qualité de ministre de la Jeunesse va faire baisser ce taux de décrochage? Vous avez dû vous demander comment le Japon réussit à maintenir son taux à 4 p. 100 et l'Europe, probablement un peu plus haut.

Pensez-vous que, dans deux ans, nous serons de nouveau réunis et qu'on nous dira alors que ces programmes que vous avez mis en place ont fait baisser le taux de décrochage?

M. Cadieux: C'est une excellente question et j'aimerais bien pouvoir vous donner des garanties, monsieur Holtmann, mais ce n'est malheureusement pas possible. Je crois que le programme est efficace et qu'il le deviendra encore plus avec le temps, car c'est une initiative relativement récente.

[*Texte*]

When launched by my predecessors, the initiative contained a number of efforts, one of which, simply put, was an awareness part, because notwithstanding the fact that the problem existed, a lot of people did not realize it or its severity. Of course, because our situation in Canada is different from that of Japan and other countries due to our constitutional arrangements, it is—as I indicated to some of my colleagues on the other side a few minutes ago—not only one jurisdiction's problem. All stakeholders and interested parties have a part to play, and that is where the awareness and mobilization part of the initiative come into play.

We've mobilized, we've informed, and we are getting stakeholders to get involved more and more in dealing with the problems. There are many causes for people dropping out, and I don't think there's only one solution. There are a number of solutions that we're working at right now. Hopefully next year when I reappear before this committee, I will be able to give you some better statistics on the drop-out rate.

Mr. Holtmann: That leads to my next question, Mr. Chairman. It has often been said that the provincial governments have jurisdiction in education, but obviously they are failing themselves, as well as we all collectively in this very serious problem. I want to know if the minister has initiated any consultative talks with the provinces directly in addressing this situation, and if there have been any suggestions on how to lower the drop-out rate.

I think presently you have to go to school until you're 14 legally; at least I think that's the case in Manitoba. What about finding some national policies so that, in fact, for anyone hiring students and wanting to be in any kind of a federally administrated program, the particular students must have a minimum education? As a result, students would soon get the message that by dropping out of school they don't enter the work force very easily.

• 1625

I am just wondering what efforts are being co-ordinated. Quite frankly, Mr. Chairman, unless we do fix this problem, the moneys we spend, and the provincial governments spend, better be rethought because they are not going to fix the problem. We can put fancy words to it saying we are going to do all kinds of things, but I have been here since 1984 and that 30% rate has not changed very much. Obviously, we are not addressing the real issue here.

Mr. Cadieux: The one thing I would like to make clear, Mr. Holtmann, is that I am not suggesting that the provinces are not aware of the problem or are not doing something for the problem. We, the federal government, decided that an initiative was necessary because we realized that it was a national problem, and we put our money where our mouth was at that time. The provinces are dealing, I believe, specifically within their own jurisdiction with the problem and are also dealing with the federal government, in co-operation with us, in our initiative, Stay-in-School, where we have agreements with all the provinces with respect to how to deal with that.

[*Traduction*]

Lorsque mes prédécesseurs ont lancé cette initiative, elle comportait divers éléments, et en particulier un effort de sensibilisation du public, car le problème existait sans nul doute, mais beaucoup de gens ne s'en rendaient pas compte ou ne mesuraient pas bien sa gravité. Bien sûr, comme notre situation est différente de celle du Japon et d'autres pays à cause de nos arrangements constitutionnels, cette question n'est pas de notre seul ressort, comme mes collègues d'en face l'ont expliqué il y a quelques minutes. Toutes les parties intéressées ont un rôle à jouer et c'est ce qui explique l'importance de cet effort de sensibilisation.

Nous avons mobilisé, nous avons informé et nous cherchons à impliquer de plus en plus les intéressés dans la solution des problèmes. Quand les jeunes décrochent, ils le font pour des raisons multiples et je ne crois pas qu'il y ait une solution unique. Plusieurs solutions existent, et c'est ce que nous étudions actuellement. L'année prochaine, quand je comparaîtrai à nouveau devant ce comité, j'espère pouvoir vous donner des statistiques plus satisfaisantes sur les taux de décrochage.

M. Holtmann: Monsieur le président, cela m'amène à ma question suivante; on a souvent dit que l'éducation était du ressort des gouvernements provinciaux, mais de toute évidence, ces derniers échouent eux-mêmes, comme nous échouons tous collectivement face à ce problème grave. Le ministre a-t-il entrepris des consultations directes avec les provinces pour tenter de trouver une solution et lui a-t-on fait des suggestions quant à la façon de diminuer le taux de décrochage?

À l'heure actuelle, l'école est obligatoire jusqu'à 14 ans, du moins c'est le cas au Manitoba. Ne pourrait-on pas adopter des politiques nationales qui,et que nous avons obligeraient les gens qui embauchent des étudiants et qui veulent profiter d'un programme fédéral à exiger un niveau d'éducation minimum? Les étudiants se rendraient vite compte qu'en décrochant ils diminuent de beaucoup leurs chances d'entrer sur le marché du travail.

Je me demande dans quelle mesure les efforts sont coordonnés. Monsieur le président, tant que nous ne résoudrons pas ce problème, l'argent que nous dépensons et que les provinces dépensent ne sera jamais vraiment dépensé efficacement. Nous pouvons prononcer de belles paroles et avoir les meilleurs intentions, mais je suis ici depuis 1984 et ce taux de décrochage de 30 p. 100 n'a pas tellement changé. De toute évidence, nous n'avons pas réussi à cerner le véritable problème.

M. Cadieux: Monsieur Holtmann, je ne prétend absolument pas que les provinces ignorent le problème ou qu'elles restent inactives. Si le gouvernement fédéral a décidé qu'une initiative était nécessaire, c'est que nous nous sommes rendus compte qu'il s'agissait d'un problème national et que nous avons décidé de joindre le geste à la parole. Je crois que les provinces s'attaquent au problème dans leur propre sphère de compétence et en même temps, elles coopèrent à notre initiative l'École avant tout. En effet, nous avons des accords avec toutes les provinces à ce sujet.

[*Text*]

I know for a fact, for instance, that in the province of Quebec, again to cite one example, the Minister of Education, Mr. Pagé, has made some clear statements recently on the subject of the drop-out situation in Quebec, which is fairly close to the national average, not to say slightly above the national average, and is putting his own initiatives forward.

The school commissions all across Canada are very interested and very active with respect to those initiatives, and are very concerned with the situation. I believe that we are moving ahead in bringing about some solutions. Whether or not others, such as the ones that you have suggested, should, could, or would work, remains to be seen, but definitely I will speak not only to my colleague, the Minister of Employment and Immigration, but also to the education ministers of the provinces to see where they are on that specific solution that you have suggested.

Mr. Holtmann: I find that most interesting. We have had, as everyone knows, a great deal of constitutional talk, and my colleagues around the table have been involved. Japan and some European countries that have very successful educational systems have national educational systems, as you know. Would it not seem appropriate, at a time when we are visiting the Constitution, that some direction towards some national educational authority be in place in our country to harmonize all the programs, to pick out ones that are effective and try to implement them on a national basis, without diluting the jurisdiction of the provinces, and clearly not have a whole hodgepodge of systems in place that are not to the benefit of anybody? What are your thoughts on something like this?

Mr. Cadieux: I think I partially gave an indication of my thoughts on that in reply to a previous question. Canada is the only OECD country without a national department of education, or national standards, if you wish, and consequently we have to live with that. Notwithstanding the ongoing discussions right now with respect to the Constitution, as I said earlier, the ministers of education council is and has been working on that topic for a long time. Whether or not it is possible, or whether they would be agreeable to determine those national standards per se, I can't give you that answer today, Mr. Holtmann. I know it has been addressed. I, personally, would support that idea, and consultations are ongoing. It will be possible in the actual system right now only with agreements between the provinces, unless certain constitutional changes were brought about.

• 1630

The Chairman: Does anybody else have comments on this area before we move to the next questioners? I want to comment on this myself. I can either come back at the end or throw it in now. It is your choice. It would be up to Mr. Nunziata.

Mr. Nunziata: Are we talking about the—

The Chairman: The drop-out situation.

[*Translation*]

Je sais par exemple qu'au Québec, le ministre de l'Éducation, M. Pagé, a fait récemment des déclarations très claires sur les décrochages au Québec et il a annoncé ses propres initiatives. Dans cette province la moyenne est légèrement supérieure au taux national.

Les commissions scolaires de tout le Canada s'intéressent activement à ces initiatives et s'inquiètent beaucoup de la situation. Je crois que nous faisons quelque chose de positif pour trouver des solutions, mais quant à savoir si d'autres méthodes, comme celles que vous avez suggéré, pourraient fonctionner, cela reste à voir. Cela dit, j'en parlerai non seulement à mon collègue le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, mais également aux ministres de l'Éducation des provinces pour voir ce qu'ils pensent de la solution que vous avez proposée.

M. Holtmann: Cela me semble très intéressant. Comme tout le monde le sait, on a beaucoup discuté de la Constitution et certains de mes collègues qui sont ici ont participé à ces discussions. Le Japon et certains pays européens qui ont d'excellent systèmes d'éducation ont, comme vous le savez, des systèmes d'éducation nationaux. Comme nous sommes en train de remettre en question notre Constitution, ne pourrions-nous pas en profiter pour étudier la possibilité d'établir une institution nationale qui harmoniserait tous les programmes, qui choisirait les plus efficaces et qui tenterait de les imposer dans toutes les régions? On pourrait le faire sans porter atteinte aux domaines de compétence provinciaux et cela éviterait cette multiplicité de systèmes qui ne profitent à personne. Que pensez-vous de cette idée?

M. Cadieux: Je crois vous avoir répondu en partie tout à l'heure. Le Canada est le seul pays de l'OCDE qui n'ait pas un ministère national de l'éducation ou des normes nationales, et c'est une situation dont nous devons nous accommoder. Indépendamment des discussions sur la Constitution qui se déroulent actuellement, comme je l'ai dit tout à l'heure, le Conseil des ministres de l'Éducation se penche sur cette question depuis très longtemps. Quant à savoir si cette idée est réalisable, s'il est possible de mettre en place des normes nationales, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui, monsieur Holtmann. Je sais qu'on y a déjà réfléchi. Personnellement, je serais plutôt pour et des consultations sont en cours. Dans le cadre du système actuel, cela ne serait possible que si les provinces se mettent d'accord, à moins de changements constitutionnels.

Le président: Est-ce que vous avez d'autres observations à formuler sur cette question avant que je ne donne la parole à quelqu'un d'autre? J'ai moi-même des observations que je peux faire maintenant ou à la fin de la séance. C'est à vous de décider, monsieur Nunziata.

M. Nunziata: Est-ce qu'il s'agit de...

Le président: Du décrochage.

[*Texte*]

Mr. Nunziata: The drop-out rate. What is most distressing is the rate has remained static over the last number of years. I am wondering whose failure that is, a 30% rate.

It seems the government is reacting eight years too late. They find themselves in a situation in which there is a 30% drop-out rate and we are trying to address the problem. I almost get the feeling that the government is ad libbing its way through the problem of youth unemployment—ad hoc programs, no consistent overall plan.

With all due respect to the minister, he heads a junior ministry. He keeps referring to the Minister of Employment and Immigration. But that minister has immigration responsibilities. The youth seem to be falling between the cracks. On this drop-out rate of 30%, can I understand exactly what the position of the minister is as to the root causes of the 30% drop-out rate?

Mr. Cadieux: Since you referred to the eight years, I assume your target start date is 1984. I presume that was a non-partisan indication of the time—

Mr. Nunziata: September 4, 1984. I cannot hold you responsible for any actions of the previous administration. But clearly you have to assume responsibility on behalf of your government after 1984.

Mr. Cadieux: I don't intend to dodge responsibility from 1984, Mr. Nunziata, on the contrary. You referred to the high unemployment rate, etc. I would like to remind you that before September 4, 1984, it was higher. So therefore the situation did improve.

We are living right now a very difficult situation where some numbers that went down are coming back up. But still, number for number, I think we are still ahead of where the former government was in September of 1984, the third in particular.

Contrary to the fact that we are ad libbing, I will give you the following example that the programs we are talking about today have been in place since 1984. The Challenge program was put forward, if I recall correctly, in 1985; the Stay-in-School Program was put forward a couple of years ago. Consequently, we are dealing with the situation the best we can.

My goal, Mr. Nunziata, perhaps contrary to others', is not to try to find whose fault it is but to try to find some solutions. Bearing in mind that we are dealing with education, particularly drop-outs at the high school level, it is definitely within provincial jursidictions. We have to deal with that. We are dealing with the provinces in order to find solutions. I believe we are going in the right direction. Whether we are going fast enough is a matter of opinion.

Mr. Nunziata: With all due respect, I think the minister has to admit that the policies of his government are a failure. We can only hold you responsible for the last eight years. But if you are telling me that the drop-out rate hasn't changed in the last eight years, you can't start passing the buck now and saying that it is the responsibility of the provincial governments. You have assumed the responsibility by having this program. And you couldn't even tell my good

[*Traduction*]

M. Nunziata: Du taux de décrochage. Le plus inquiétant, c'est que ce taux n'a pas bougé depuis plusieurs années. Je me demande qui est responsable de cet échec, de ce taux de 30 p. 100.

J'ai l'impression que le gouvernement réagit avec huit ans de retard. On s'aperçoit soudain que le taux de décrochage est de 30 p. 100 et on décide de faire quelque chose. J'ai presque l'impression que le gouvernement improvise avec des palliatifs, mais qu'il n'a pas de plan d'ensemble pour faire face aux problèmes de chômage chez les jeunes.

Je me permets de faire remarquer au ministre qu'il dirige un ministère secondaire. Il ne cesse de se référer au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Mais ce ministre-là a des responsabilités en matière d'immigration. J'ai l'impression que les jeunes se retrouvent assis entre deux chaises. Le ministre peut-il m'expliquer exactement à quoi il attribue ce taux de décrochage de 30 p. 100?

M. Cadieux: Comme vous avez parlé de huit ans, je suppose que vous faites remonter tout cela à 1984. Vous le faites, sans doute, sans aucune partisanerie. . .

M. Nunziata: Le 4 septembre 1984. Je ne peux pas vous tenir responsable des actes de l'administration précédente. De toute évidence, à partir de 1984, vous devez assumer la responsabilité au nom de votre gouvernement.

M. Cadieux: Je ne refuse pas d'assumer les responsabilités qui nous incombent depuis 1984, monsieur Nunziata, au contraire. Vous avez parlé d'un taux de chômage très élevé, mais je vous rappelle qu'avant le 4 septembre 1984, il était encore plus élevé. La situation s'est donc améliorée.

À l'heure actuelle, nous traversons une période difficile et les statistiques qui avaient baissé sont en train de remonter. Quoi qu'il en soit, chiffre pour chiffre, nous nous en tirons tout de même mieux que le gouvernement précédent en septembre 1984, et en particulier le 3 septembre.

Vous nous accusez d'improviser, mais je vais vous prouver que les programmes dont nous discutons aujourd'hui existent depuis 1984. Le programme Défi a été instauré, si je me souviens bien, en 1985. Le programme l'École avant tout remonte à il y a deux ans. Autrement dit, nous faisons face à la situation du mieux que nous pouvons.

Monsieur Nunziata, contrairement à certaines personnes, je n'essaie pas de trouver quelqu'un à accuser, j'essaie plutôt de trouver des solutions. Étant donné qu'il s'agit de l'éducation, et en particulier du problème du décrochage à l'école secondaire, il est certain que cela relève des provinces. C'est un fait dont nous devons nous accommoder. Nous discutons avec les provinces dans l'espoir de trouver des solutions. À mon avis, nous sommes sur la bonne voie. Quant à savoir si nous avançons assez vite, c'est une question d'opinion.

M. Nunziata: Je ferai remarquer respectueusement au ministre que les politiques de son gouvernement sont un échec et qu'il doit le reconnaître. Vous pouvez uniquement être tenu responsable des huit dernières années, mais quand vous me dites que le taux de décrochage n'a pas changé depuis huit ans, vous pouvez difficilement prétendre que ce sont les gouvernements provinciaux qui sont responsables. En mettant ce programme en place, vous en avez assumé la

[*Text*]

friend and colleague, the pig farmer from Manitoba, what your targets are in terms of the program, what you hope to achieve in the next two or three years in terms of the drop-out rate.

I asked you the question in terms of the root causes of the drop-out rate. I suggest to you that the root causes are the economic policies of the Government of Canada. They cut $100 million from the Canadian Jobs Strategy. You seem to think that youth are only taking a $5 million hit, but in effect, if you look at the community-based training right across the country, in particular Metropolitan Toronto, the youth are being hardest hit as a result of the policies of this government. The unemployment rate of young people is still around 18%, 19%. What are you guys doing?

• 1635

Mr. Cadieux: Obviously, Mr. Nunziata, I disagree with you that our policies are a failure. On the contrary, I think our policies are going to demonstrate the successes. We have to bear in mind, on the other hand, certain world situations in the economy. Canada is not beyond those difficulties, but we are dealing with them as any responsible government would do.

The problem with the drop-outs, Mr. Nunziata, is to try to keep the students in school so they get a high school diploma. It has nothing to do with the Jobs Strategy per se. You have to keep them in school, and that is what the program is for: to address, hopefully, the at-risk students before they make the decision to drop out, and if unfortunately they have made that decision, to deal with the situation that may occur with the various individuals living that situation at the time. Some of them may want to come back. Some of them may not want to come back. That is what the strategy is all about.

I believe it will be extremely successful. It is perhaps not as fast as one would desire—I am prepared to admit that—in the sense that the rate still seems to be fairly steady. But I believe the investment we are making now will serve us not only now but in the future. Some of those at-risk students who are responding to those initiatives right now will not only obtain their high school diplomas but will probably go on to other things. I think that is a policy that is not only good but worth pursuing.

Mr. Bevilacqua: I am concerned about the past, but I am much more concerned about the future, which should really be the concern of all members of this committee. The Minister of Employment and Immigration was cited in an article as saying Canada should be training 1 million people per year. Last year 350,000 people were trained. Some of them were the youth of this country.

What concerns me, though, is that even with all the knowledge we have at our disposal—the high unemployment rate amongst young people, how they are systemically discriminated against in our economic structure—we still have

[*Translation*]

responsabilité. Vous n'avez même pas réussi à dire à mon bon ami et collègue, l'éleveur de cochons du Manitoba, quels sont vos objectifs dans le cadre de ce programme. Vous n'avez pas réussi à lui dire ce que vous espérez accomplir au cours des deux ou trois prochaines années en ce qui concerne le taux de décrochage.

Je vous ai demandé quelles étaient les causes de ce problème et je peux vous dire qu'à mon avis, ce sont les politiques économiques du gouvernement du Canada, un gouvernement qui a diminué de 100 millions de dollars la Planification de l'emploi. Vous semblez penser que le budget destiné à la jeunesse n'a diminué que de cinq millions de dollars, mais en fait, si vous prenez les programmes de formation au niveau de la collectivité, dans tout le pays, mais en particulier à Toronto, c'est la jeunesse qui est le plus touchée par les politiques de ce gouvernement. Parmi les jeunes le taux de chômage tourne toujours autour de 18 ou 19 p. 100. Qu'est-ce que vous faites, vous et vos copains?

M. Cadieux: Monsieur Nunziata, je ne suis évidemment pas d'accord avec vous quand vous dites que nos politiques sont un échec. Au contraire, je pense que nos politiques vont s'avérer un véritable succès. D'un autre côté, il ne faut pas oublier les circonstances mondiales en matière économique. Le Canada n'a pas encore surmonté toutes ces difficultés, mais comme n'importe quel gouvernement responsable, nous y faisons face.

Le problème des décrocheurs, monsieur Nunziata, c'est qu'il faut essayer de les convaincre de rester à l'école et d'obtenir leur diplôme d'études secondaires. Cela n'a rien à voir avec la Planification de l'emploi en soit. Voilà à quoi sert le programme. Il tente de convaincre les étudiants vulnérables de rester à l'école et il doit les toucher avant qu'ils n'aient pris la décision de décrocher. S'ils ont malheureusement déjà pris cette décision, le programme cherche à régler les situations individuelles. Certains étudiants acceptent de revenir, d'autres ne veulent pas en entendre parler, mais voilà à quoi sert la stratégie.

Je suis convaincu qu'elle sera très utile. Nous n'agissons peut-être pas aussi rapidement que certains le souhaiteraient, je suis prêt à le reconnaître, car en effet, le taux de décrochage reste assez stable. Cela dit, je pense que nous faisons aujourd'hui un investissement qui sera rentable, pas seulement tout de suite, mais pour l'avenir. Non seulement certains de ces étudiants vulnérables qui se laissent convaincre par ces initiatives obtiendront leur diplôme d'études secondaires, mais certains continueront leurs études. À mon avis, c'est une politique qui mérite d'être maintenue.

M. Bevilacqua: Je m'intéresse au passé, mais je m'intéresse encore beaucoup plus à l'avenir, et cela devrait être la préoccupation de tous les membres de ce comité. D'après un article que j'ai lu, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration aurait dit que le Canada devrait former un million de personnes par année. L'année dernière, 350,000 personnes ont suivi des cours de formation. Parmi eux, il y avait la jeunesse de ce pays.

Ce qui m'inquiète, c'est qu'aujourd'hui nous connaissons parfaitement la situation, nous savons que le taux de chômage est très élevé chez les jeunes et que ces derniers souffrent d'une discrimination systématique dans notre

[*Texte*]

not moved. There has been no movement towards a national service program. There have been no movements towards national education standards. There has been no movement towards a national apprenticeship program that can train those individuals. So although we are setting these goals, we are really not doing anything in a tangible way.

The minister must realize the Stay-in-School initiative is not going to solve the bulk of the problem. He has to admit to that, because if he admits to the fact that it is a partnership he is after, and only the multinationals seem to be doing some training. . .small business cannot afford to train. The whole system caters to large corporations and big business, which are, by the way, the ones that supply the fewest jobs. Small business supplies three out of four jobs in Canada.

So the system is out of whack; and I have not seen any evidence from this government that it has recognized the problem or found the solution. Unless we see a serious approach towards restructuring the system, you will always have young people falling through the cracks.

The Chairman: This is a very helpful discussion, a very positive. . . We may head towards some kind of subcommittee on this area if it seems to be of particular interest all around the table here.

Mr. McCurdy: You may have insight into what the subject is, but. . .

Just by the way, the unemployment rate in the summer of 1983 was 18.3%. The uncorrected unemployment insurance rate for February 1992 was 18.8% for those defined as "youth".

Mr. Cadieux: I would like you to give me a copy of your statistics, because they are not—

Mr. McCurdy: You can get them from Statistics Canada.

Mr. Cadieux: —identical to ours, and I would like to compare them. Please give me a copy.

Mr. McCurdy: Look at the 15-to-24 age-group in the Statistics Canada statistics for February 1992.

I would like to follow this up.

• 1640

Mr. Cadieux: We'll check it, because that's not the number we have, Mr. McCurdy.

Mr. McCurdy: Your government's policy within the so-called Prosperity Initiative talks about doubling the number of engineers, scientists and mathematicians. Two of those disciplines are the most expensive that the universities provide and the most expensive for university students to pay for.

This is one of the few specific things we have heard out of the Prosperity Initiative. This goes along with the providing that 90% of high school students will graduate, it goes along with an attack on illiteracy, and it goes along with a program to quadruple the number of people who are trained in industry.

[*Traduction*]

structure économique, et pourtant, nous n'avons encore rien fait pour remédier à cette situation. On n'a pas essayé de mettre en place un programme national. On n'a pas essayé de mettre en place des normes d'éducation nationales. On n'a pas essayé d'instaurer un programme d'apprentissage national pour former ces personnes. Autrement dit, bien que nous nous fixions des objectifs, nous ne faisons en réalité rien de tangible.

Le ministre doit savoir que l'initiative L'école avant tout ne va pas vraiment résoudre le problème. Il faut bien qu'il le reconnaisse, car s'il prétend vouloir établir un partenariat, et seules les multinationales semblent faire vraiment quelque chose en matière de formation. . . les petites entreprises n'en ont pas les moyens. Tout le système est axé sur les grandes sociétés et les grosses entreprises qui, soit dit en passant, sont la source d'emplois la moins importante. Au Canada, trois emplois sur quatre se trouvent dans la petite entreprise.

Nous sommes donc en présence d'un système qui a déraillé et le gouvernement actuel ne semble pas avoir compris le problème ni avoir trouvé de solutions. Faute d'une restructuration sérieuse du système, il y aura toujours des jeunes assis entre deux chaises.

Le président: Voilà une discussion très utile, très positive. . . Il faudrait peut-être envisager de créer un sous-comité pour étudier cette question si cela intéresse particulièrement les membres du comité.

M. McCurdy: Vous avez peut-être une bonne compréhension du sujet, mais. . .

Soit dit en passant, à l'été 1983, le taux de chômage était de 18,3 p. 100. Pour février 1992, le taux d'assurance-chômage non pondéré était de 18,8 p. 100 pour la catégorie «jeunes».

M. Cadieux: J'aimerais bien que vous me donniez un exemplaire de vos statistiques, car ce ne sont pas. . .

M. McCurdy: Vous pouvez les demander à Statistique Canada.

M. Cadieux: . . .les mêmes que les nôtres et j'aimerais bien pouvoir les comparer. Je vous prie donc de m'en donner un exemplaire.

M. McCurdy: Vous n'avez qu'à consulter les chiffres de Statistique Canada pour février 1992, le groupe d'âge des 15 à 24 ans.

J'aimerais poursuivre ce sujet.

M. Cadieux: Nous allons vérifier, car ce n'est pas le chiffre que nous avons, monsieur McCurdy.

M. McCurdy: Dans le cadre de ce que vous appelez l'Initiative prospérité, votre gouvernement envisage de doubler le nombre des ingénieurs, des chercheurs et des mathématiciens. Deux de ces disciplines sont les plus onéreuses des disciplines universitaires et ce sont les spécialités qui coûtent le plus cher aux étudiants.

C'est une des rares précisions que contient l'Initiative prospérité. Il y a également un projet selon lequel 90 p. 100 des étudiants obtiendraient un diplôme d'études secondaires, un effort de lutte contre l'analphabétisme et un programme destiné à quadrupler le nombre des gens qui sont formés dans l'industrie.

[*Text*]

In the meantime, the number of students going to post-secondary institutions has increased. In the last decade I think it's something like 40%.

If you look at the SEED and take into account the redistribution of some funds, the fact is that since 1985 the number of students served has been halved.

I am trying to figure out the last eight years, apart from all the rhetoric. I agree with you that the previous years were not better. With respect to R and D and science initiatives they were far worse, but that is not the question. Your Prime Minister said in 1983 that the priority should be in just the area that is now described as the Prosperity Initiative.

Between then and now, I would like you to indicate to us what indication there has been in spending priorities in favour of what is now deemed to be the Prosperity Initiative. Tell me one thing in this year's budget that can be seriously considered as a contribution to doubling the number of scientists, mathematicians or engineers or anything else in the educational and youth services sphere that is supposed to be in the Prosperity Initiative.

Mr. Cadieux: Mr. Chairman, since there have been two interventions, do I deal with both of them at the same time?

The Chairman: Deal with both of them now, please.

Mr. Cadieux: It that the idea?

The Chairman: Yes, please.

Mr. Cadieux: I agree with my Liberal colleague that we should be more concerned with the future than the past. I don't have any difficulty agreeing with that. We still have to bear in mind, unfortunately, certain things that have occurred in the past because some of us have inherited certain situations and so on.

My colleague in his premise referred to a statement made by my other colleague, the Minister of Employment of Immigration, with respect to the fact that we needed to train one million people per year in Canada. If I recall correctly, that is a question that was asked in the House recently to my colleague the Minister of Employment and Immigation. He obviously indicated, I believe, that this year there are going to be over 700,000—or 650,000—who are going to be trained. This is subject to verification in *Hansard*.

I also want to briefly repeat one of the statements that my colleague made in the House. It's that the program that's being criticized right now by my colleague, among others, was stalled in the House and in the Senate for over a year before it was effectively passed and put to use in order to train those Canadians that both my colleagues are referring to.

I also agree with my colleagues—I think there would be a consensus on this—that Canadians have to find solutions to the problems that youths are having today in order to ensure them a better future and in order to make sure that the next generation is not in worse shape than we are or we were when we took over.

[*Translation*]

En attendant, le nombre des étudiants qui entreprennent des études postsecondaires a augmenté. Pour la décennie passée, je crois que c'est de l'ordre de 40 p. 100.

Or, si vous considérez le programme Emploi d'été—Expérience de travail et si vous tenez compte de la nouvelle répartition des fonds, depuis 1985, le nombre des étudiants qui ont profité de ce programme a diminué de moitié.

J'essaye de me faire une idée précise de ce qui s'est véritablement passé depuis huit ans. Je reconnais avec vous que les années qui ont précédé cette période n'étaient pas tellement plus brillantes. En ce qui concerne la recherche et le développement et les initiatives sur le plan scientifique, elles étaient même pires, mais là n'est pas la question. Votre premier ministre a déclaré en 1983 qu'il fallait accorder la priorité uniquement à ce qu'on appelle aujourd'hui l'Initiative prospérité.

J'aimerais que vous m'expliquiez dans quelle mesure depuis cette époque on a vraiment consacré des fonds aux secteurs qui font aujourd'hui partie de cette Initiative prospérité. Citez moi une chose dans le budjet de cette année qui puisse sérieusement contribuer à doubler le nombre des chercheurs, des mathématiciens et des ingénieurs, citez moi quelque chose dans les services d'enseignement et les services destinés à la jeunesse qui apporte une contribution à cette Initiative prospérité.

M. Cadieux: Monsieur le président, il y a eu deux interventions, dois-je y répondre en même temps?

Le président: Répondez donc aux deux, s'il vous plaît.

M. Cadieux: C'est ce que vous voulez?

Le président: Oui, je vous en prie.

M. Cadieux: Je suis d'accord avec mon collègue libéral, l'avenir est plus important que le passé. Je n'hésite pas à abonder dans son sens, mais malheureusement, il ne faut pas oublier certains événements passés, en particulier certaines situations dont nous avons hérité.

Mon collègue a commencé par faire allusion à une déclaration d'un autre collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, au sujet de la nécessité de former un million de personnes par année au Canada. Si je me souviens bien, c'est une question qui a été posée récemment à la Chambre à mon collègue le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Évidemment, il a répondu que, cette année, plus de 700,000 ou 650,000 personnes allaient bénéficier de programmes de formation. Vous pourriez le vérifier dans le *Hansard*.

J'aimerais aussi répéter brièvement une autre déclaration de mon collègue à la Chambre. Ce programme que mon collègue critique aujourd'hui, a trainé à la Chambre et au Sénat pendant plus d'un an avant d'être enfin adopté, ce qui a permis de former tous ces Canadiens dont mes collègues et moi même discutons.

Je suis également d'accord avec mes collègues—je crois que personne ne le contestera—pour dire que les Canadiens doivent trouver des solutions au problème actuel de la jeunesse afin de lui assurer un meilleur avenir et pour que la génération suivante ne se retrouve pas dans une situation plus difficile que la nôtre, quand nous sommes arrivés.

[*Texte*]

• 1645

There are definitely many solutions to many causes. It would be very simple, I assume, if it were possible to just come up with a national standard or national philosophy and deal with it, but we also have to deal with reality—and I am coming to you, Mr. McCurdy; be patient—we also have a national reality we have to live with. There are a lot of discussions ongoing right now in many forms that may bring an ideal situation one day, but I don't know.

With respect to the situation we are living right now, I believe the federal government is doing what it can within its means, bearing in mind the very serious responsibility we have—that we cannot afford to put out money we don't have so that the people we want to help today will have to pay for it for the rest of their lives, as was the case before. I think we are dealing with that, and within those means and powers we are doing what we can for the youth of the country.

The Prosperity Initiative that my colleague Mr. McCurdy is referring to, as he knows very well—this Prosperity Initiative, which a little earlier he said was not a policy at all but now it is a policy apparently—is ongoing.

As you know, both my colleagues the Minister of International Trade and, again, the Minister of Employment and Immigration are proceeding with that particular initiative, bearing in mind those goals set out in the Speech from the Throne by the Prime Minister and the government in order to deal with *l'analphabétisme* and deal with graduates, and to get those engineers, etc., and we are pursuing those policies and continue to pursue them.

Mr. McCurdy: The specific question is, where is it in the budget? Where is it in the budget?

Mr. Cadieux: In the youth budget, Mr. McCurdy, that's not where you are going to find it.

Mr. McCurdy: But it's still—it hasn't moved. It's still at the same level as last year.

Mr. Cadieux: But, again, when you deal with the Prosperity Initiative, it's not just a youth budget, Mr. McCurdy, and my colleague—

Mr. McCurdy: Of course, you—

Mr. Cadieux: —the Minister of Employment and Immigration I am sure will—

Mr. McCurdy: Oh, he will tell me we should have talked to you about it.

Mr. Cadieux: Oh, well, there you go.

The Chairman: I hope he will come tomorrow so we can ask him the same questions and we will see if that happens. If it does—

Mr. McCurdy: I don't want to waste another day.

The Chairman: Just let me try to summarize this discussion before moving on to Mr. Nicholson, who has been patient in allowing this discussion to continue. I see some consensus coming out of what has been said here. I see that the minister has expressed his concern about this 30% and asserted that it has to be improved somehow. We have heard the same from both sides. We have heard talk of national standards and, in fact, a fairly good discussion confirming this is an area that maybe we need to pursue further.

[*Traduction*]

Il y a certainement diverses solutions à divers problèmes. Tout serait très simple, si on pouvait simplement créer des normes nationales ou instaurer des principes nationaux pour régler le problème. Mais il faut également tenir compte de la réalité de notre pays. Je vais vous répondre, monsieur McCurdy, soyez patient. Beaucoup de discussions sont en cours maintenant, à bien des niveaux, qui pourraient nous amener à une situation idéale. Mais je n'en suis pas sûr.

Mais dans la situation actuelle, je pense que le gouvernement fédéral fait de son mieux avec les moyens qu'il a. Nous avons une très lourde responsabilité. Nous ne pouvons pas dépenser de l'argent que nous n'avons pas et obliger les gens à payer la note le reste de leur jours. C'est ce qu'on faisait autrefois. Je pense que nous tentons de régler le problème avec les moyens et les pouvoirs dont nous disposons pour faire quelque chose pour les jeunes.

Il y a également l'Initiative prospérité. Mon collègue M. McCurdy en parlait. Un peu plus tôt, il disait que ce n'était pas une politique, mais maintenant il dit le contraire.

Comme vous le savez, mes collègues le ministre du Commerce international et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration se sont lancés dans cette initiative, en tenant compte des objectifs fixés dans le discours du Trône par le premier ministre et le gouvernement afin de lutter contre l'analphabétisme et d'aider les diplômés, par exemple les ingénieurs. Nous mettons en oeuvre des politiques et nous continuerons à le faire.

M. McCurdy: Oui mais voici la question: Où cela se trouve-t-il dans le budget? Où le voit-on dans le budget?

M. Cadieux: Monsieur McCurdy, on ne le voit pas dans le budget consacré à la jeunesse.

M. McCurdy: Mais rien n'a bougé. C'est au même niveau que l'année dernière.

M. Cadieux: Mais lorsqu'on parle de l'Initiative prospérité, ce n'est pas simplement destiné à la jeunesse. Mon collègue...

M. McCurdy: Bien sûr vous...

M. Cadieux: ...le ministre de l'Emploi et de l'Immigration va certainement...

M. McCurdy: Il va nous dire que nous aurions dû vous en parler.

M. Cadieux: Eh bien, que voulez-vous...

Le président: J'espère qu'il viendra demain pour que nous puissions lui poser les mêmes questions. Nous verrons ce qui arrivera. Si c'est le cas...

M. McCurdy: Je ne voudrais pas perdre une autre journée.

Le président: Permettez-moi de résumer cette discussion avant de donner la parole à M. Nicholson qui a été très patient en permettant cet échange. Je vois un certain consensus dans ce qui vient d'être dit. Le ministre s'est dit préoccupé par ce chiffre de 30 p. 100 et a déclaré qu'il fallait améliorer les choses. Nous avons entendu les arguments des deux côtés. Nous avons parlé de normes nationales et il ressort de notre discussion que nous pourrions peut-être nous engager dans cette voie.

[*Text*]

I would like to add my comments to it. I taught alternative education 30 years ago myself, and now my son-in-law teaches alternative education. It seems to me, as I hear him talking about it, it hasn't changed much over the 30 years, so it's a fault of the system. If found, as my son-in-law finds, that the problem tends to be young people in a system that reinforces failure upon failure upon failure and then peer rejection, and you couple that with family problems and community rejection, then in fact you have this body that may be 10%, 20%, 30%, but it's always going to be there and the correct solutions have not been found.

One of the solutions in alternative eduction was, within the system, you establish a class over here. But that becomes the class of rejects and anybody who gets in there is finished anyway. So maybe there needs to be some look at new alternative forms of education. Somebody mentioned the apprenticeship program, a national apprenticeship program over here. These kinds of ideas—there may be some further constructive work a subcommittee could go and do.

So I am saying to this committee we have subcommittees in immigration and employment, and if you wish—gentlemen, gentlemen—if there are three members, at least one of which should be government and at least one should be opposition, who wish to pursue this matter by calling upon the department for, first of all, reports to us so we can see what the programs are—in other words, doing a study of two or three meetings—then if you wish to pursue it further, perhaps looking towards even calling some witnesses in this area to look for new and better ways that might break this cycle, as your chairman I would be pleased to organize that for you, should you be willing to commit the time to do that in a more thorough way.

So I just throw that out to you today, and you should get back to me on that if you have further interest. Otherwise, I would like to go back to the list now and leave you to consider that. When the minister has gone, we will come back to that subject. Mr. Minister, do you want to comment?

• 1650

Mr. Cadieux: About what you are saying, Mr. Chairman, some of which was said in the exchanges a few minutes ago, tomorrow, when my colleague the Minister of Employment and Immigration is here. . .within the various labour force agreements that have been made, etc., a lot of those solutions or suggestions you have just referred to specifically are being looked at within those agreements. So I think you will start to have those explanations tomorrow from my colleague and the people of the department who will be here.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister.

We will now go to Mr. Nicholson, on another subject.

Mr. Nicholson: My question is about two of the summer employment programs initiated by the minister. But before I get to those, I want to have one final comment on that subject of national standards.

[*Translation*]

J'aimerais ajouter mes impressions. Il y a 30 ans, j'ai moi-même été dans le domaine de l'éducation non traditionnelle, et mon gendre y est actuellement. À l'entendre, il me semble que les choses n'ont pas beaucoup changé depuis 30 ans. Le système est donc défectueux. Il semblerait, comme pense mon gendre, que le problème provient du fait que le système favorise l'accumulation des échecs et le rejet par les pairs. On peut ajouter à cela les problèmes familiaux et le rejet de la collectivité. Il y a donc un groupe de décrocheurs qui représente 10 p. 100, 20 p. 100 ou 30 p. 100 de la population, mais qui sera toujours là tant qu'on n'aura pas trouvé une bonne solution.

L'une des solutions proposées en éducation non traditionnelle était la création de classes spéciales. Mais ces classes devenaient celles des parias. Quiconque s'y retrouvait était de toute façon dans une impasse. On pourrait donc considérer de nouvelles formes d'éducation non traditionnelles. Quelqu'un a parlé d'un programme d'apprentissage national. Il faudrait se pencher sur ce genre d'idée. Un sous-comité pourrait peut-être faire un travail constructif dans ce domaine.

Notre comité de l'immigration et de l'emploi a divers sous-comités. Messieurs, si trois d'entre vous, dont au moins un du parti gouvernemental et un de l'opposition, désirez vous pencher sur cette question, vous pourriez demander au ministère de produire des rapports afin que nous sachions quels sont les programmes existants. Vous consacreriez donc deux ou trois séances à cet examen. Si vous désirez aller plus loin, vous pourriez, par exemple, convoquer des témoins qui pourraient proposer des manières nouvelles et plus efficaces de rompre le cercle vicieux du décrochage. En tant que président, je serais ravi de vous aider à organiser cela, si vous êtes prêt à y consacrer le temps qu'il faudra.

Je vous fait donc cette suggestion. Si elle vous intéresse, vous pourrez m'en reparler. Entre temps, revenons à nos moutons. Pensez-y. Quand le ministre sera parti, nous en reparlerons. Avez-vous un commentaire à ajouter, monsieur le ministre?

M. Cadieux: Monsieur le président, vous pourrez reparlez demain de ce dont vous avez traité dans notre échange de tantôt, avec mon collègue le ministre de l'emploi et de l'immigration. Beaucoup des solutions que vous venez de mentionner ont été intégrée dans des ententes syndicales patronales. Vous recevrez des explications à leur sujet demain, de mon collègue et des gens du ministère qui l'accompagneront.

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Passons maintenant à un autre intervenant, M. Nicholson, et à un autre sujet.

M. Nicholson: Ma question se rapporte à deux programmes d'emploi d'été lancés par le ministre. Mais auparavant, j'ai des commentaires à faire sur la question des normes nationales.

[*Texte*]

No matter what area we talk about, someone in Parliament always wants national standards. It always sounds pretty good, but I leave a caution with you on this subcommittee you have talked about. National standards are a very difficult thing to implement in this country, because you must be sensitive to the fact that there is provincial jurisdiction in many of the areas, including this one. You have to be sensitive in a country that is made up of 13 different governments.

In addition, national standards are sometimes very difficult to put down on paper, because there are so many regional differences. I sat on a day care committee one time, and from coast to coast everybody said they wanted national standards. At one point a women from Snowdrift said, make sure when you write down your national standards they are not those southern Ontario national standards, because what works for a day care centre, for everything from window size to number of sinks available, is not what works in Snowdrift in the Northwest Territories. She said, your national standards had probably better be regional standards, and you might get back to the idea where in fact you have provincial standards.

So I caution you, and I caution all those who talk about national standards in areas of overlapping jurisdiction with the provinces, and those who think it is very simple to write these things down and have them apply to a country as different as Canada is.

My question concerns two programs, and one of them is the SEED program. I like the SEED program, Mr. Minister. I think it is a good one, and I am pleased you have stuck with that particular program. There is nothing more confusing to employers and students alike than to have the programs shifting and changing, with name changes each year. I want to commend you. That in an era when all governments, I suppose with the exception of the Ontario government, are trying to hold the line on spending, you were able to get $3 million more for that program is something I applaud.

As a Member of Parliament who will be asked questions, and who does get questions, and who is interested in this as a former employee of the Canada Employment Centre for students—I worked there—what changes, if any, have you brought about in what we might expect in the questions we might be getting from students? Is it very similar to what it was last year, or have any technical or other changes been made?

Mr. Cadieux: Mr. Nicholson, it is basically the same program as last year, with an additional $3 million. Despite what some people may want you to believe, that $3 million is not $3 million; there is going to be $3 million more in the program this year. As I said, basically it is the same program.

I believe that in the division of moneys, if you wish, between provinces and between regions within provinces, there will be basically the same criteria as last year. However, one criterion that apparently was being used last year was student population, and that is not necessarily an accurate criterion, because certain areas get student populations during the school year, for obvious reasons—they have universities, colleges, etc.—but once the summer occurs and the school

[*Traduction*]

Quel que soit le sujet, il se trouve toujours quelqu'un au Parlement qui exige des normes nationales. Cela semble souvent une bonne idée, mais je vous recommande la prudence, notamment au sujet de ce sous-comité. Les normes nationales sont très difficiles à appliquer au Canada à cause des compétences provinciales dans bien des domaines, y compris celui qui nous intéresse. C'est une question délicate dans un pays composé de 13 gouvernements distincts.

Il est parfois même difficile de préparer sur papier des normes nationales à cause des différences régionales. Je fais partie d'un comité sur les services de garde. D'un bout à l'autre du pays, on réclamait des normes nationales. Une femme de Snowdrift nous a recommander de veiller à ce que les normes nationales ne tiennent pas compte uniquement de la réalité du sud de l'Ontario. En effet, les normes qui conviennent à un garderie de l'Ontario, qu'il s'agisse de la grandeur des fenêtres ou du nombre de lavabos, ne convient pas nécessairement à Snowdrift, dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle nous disait que les normes nationales devraient plutôt être des normes régionales et qu'on pourrait peut-être même revenir à des normes provinciales.

C'est pourquoi je vous met en garde, de même que tous ceux qui parlent de normes nationales dans les domaines où il y a une compétence partagée avec les provinces. Il n'est pas si simple de préparer des normes et de les appliquer dans un pays aussi diversifié que le Canada.

Ma question porte sur deux programmes, dont le programme Emploi d'été/Expérience de travail. J'aime bien ce programme, monsieur le ministre. C'est à mon avis un bon programme et je suis ravi que vous l'ayez maintenu. Rien n'est plus déroutant pour les employeurs et les étudiants que de voir les programmes changer chaque année et reparaître sous de nouveaux noms. Je tiens à vous féliciter. En effet, à une époque où tous les gouvernements, à l'exception peut-être de celui de l'Ontario, se serre la ceinture, vous avez réussi à trouver trois millions de dollars de plus pour ce programme. Je vous en félicite.

En tant que député, je devrais répondre à des questions, j'ai parfois moi-même des questions à poser et je m'intéresse à cela également en tant qu'ancien employé d'un Centre d'emploi pour étudiants. Quel changement avez vous apporté qui pourrait faire l'objet de questions de la part des étudiants? Le programme est-il semblable à celui de l'an dernier ou y a-t-il des changements, de nouveaux détails?

M. Cadieux: Monsieur Nicholson, c'est en gros le même programme que l'an dernier, avec en plus trois millions de dollars. Malgré ce que voudront vous faire croire certaines personnes, il s'agit vraiment de trois millions de dollars supplémentaires pour le programme. En gros, c'est le même programme, je le répète.

Je pense que pour la répartition des fonds entre les provinces et entre les régions au sein des provinces, les mêmes critères que l'an dernier s'appliqueront. Il y a toutefois le critère de la population étudiante, utilisé l'an dernier, qui n'est pas très exact. En effet, dans certaines régions, la population étudiante est très forte pendant l'année scolaire pour des raisons évidentes comme la présence d'universités et de collèges. Mais pendant l'été, une

[*Text*]

year is finished, they go to where they came from. So that particular criterion specifically will not be used as it was last year.

Members of Parliament, I sincerely believe, have a role to play in the determination of the projects accepted under SEED, with the regional or local employment office or sector they are in, and I encourage Members of Parliament to be proactive.

• 1655

Mr. Nicholson: In your experience with Members of Parliament in this Parliament, are they proactive? Do they get involved, or is it different in different parts of the country? I find it very interesting to get involved, because I think a lot of good can be done through these projects.

Mr. Cadieux: I would tend to say that in some areas of the country some members may be more active than others, rather than to say that in some areas members are not active. I believe every Member of Parliament is looking into the program for his or her riding, but by certain requests that I get from Members of Parliament, I know for a fact that some are more active than others.

Mr. Nicholson: Yes. I'm more familiar with that program than I am with the other, the student business loans. I wonder if you could tell me a bit about it. I know much more about the SEED program. I'm more involved with that than I am with this, but this seems to be in keeping with our philosophy, as a free enterprise society, of encouraging individuals.

What has been your experience in terms of job creation, in terms of the types of projects the students have been into? I wonder if you could give me some of your thoughts on that.

Mr. Cadieux: Just on specific numbers, in 1991, last year obviously, 861 loans were approved under that particular program, providing summer jobs for 2,093 students. The fundamentals of the program simply are to encourage young entrepreneurs to set up their own business and hence create their own jobs. To that effect, up to a $3,000 interest-free loan is provided to those entrepreneurs via the FBDB, the Federal Business Development Bank. Notwithstanding the fact that it is coming out of the Challenge program per se, it's negotiated through the FBDB.

Mr. Nicholson: Would they be expected to pay that back within the summer out of revenues from the business? Is that the way it would work? Presumably they would submit estimates or projections as to what they might expect.

Mr. Cadieux: That's correct. It's like a business venture specifically for student entrepreneurs, interest free. It's not a very large amount, but, if my memory serves me right, if it's repaid immediately at the end of the summer, right away, then I believe there's a $100 rebate.

Mr. Nicholson: Is that right? If it's not repaid at the end of the summer, then what would be the terms? Is it spread out? Do they work out a repayment schedule?

Mr. Cadieux: My information at this point—and I'll provide the details to you through the chairman, if you wish—is that most loans are repaid immediately at the end of the summer, I presume because of the potential $100 rebate. Again, the terms per se are dealt with by the FBDB, but I'll get you the specific information on the success rates and the terms and conditions.

[*Translation*]

fois l'année scolaire terminée, les étudiants retournent chez eux. Ce critère utilisé l'an dernier sera supprimé cette année.

Je crois sincèrement que les députés ont un rôle important à jouer pour les décisions se rapportant au projet accepté dans le cadre du programme EÉET. Ils peuvent s'adresser au centre d'emploi local ou régional. Je les encourage à être dynamiques.

M. Nicholson: D'après votre expérience ici, les députés ont-ils été dynamiques? Font-ils des démarches? Est-ce différent selon les régions du pays? Je trouve ma participation très intéressante parce que j'estime pouvoir faire beaucoup de bien grâce à ces projets.

M. Cadieux: Plutôt que de dire qu'il y a des députés moins actifs dans certaines régions, je dirais qu'au sein d'une même région, certains députés sont plus dynamiques que d'autres. Je crois que chaque député essaie de trouver dans ce programme ce qui est bon pour son comté; toutefois, d'après les demandes que je reçois, je sais que certains sont plus dynamiques que d'autres.

M. Nicholson: Oui. Je connais mieux ce programme que l'autre, le programme de Prêts aux étudiants entrepreneurs. J'aimerais que vous m'en parliez. Je connais bien mieux le programme d'emploi d'été/expérience de travail. Je travaille davantage avec ce dernier. Mais il me semble que l'autre, corresponde mieux à notre philosophie de promotion de la libre entreprise puisqu'il encourage des particuliers.

D'après votre expérience, combien d'emplois sont créés? Quels types de projets les étudiants proposent-ils? J'aimerais que vous me fassiez part de votre opinion.

M. Cadieux: Je vais d'abord vous citer des chiffres: En 1991, 861 prêts ont été accordés dans le cadre de ce programme, et 2,093 emplois ont été créés pour des étudiants. Le principal objectif du programme est d'encourager de jeunes entrepreneurs à créer des entreprises et ainsi, à créer leur propre emploi. Dans ce but, la Banque fédérale de développement prête jusqu'à 3,000$ sans intérêt aux jeunes entrepreneurs. Même si cela fait partie du programme Défi, la négociation se fait avec la BFD.

M. Nicholson: Doivent-ils rembourser le prêt pendant l'été, à partir des revenus de l'entreprise? Comment cela fonctionne-t-il? J'imagine qu'ils doivent présenter des prévisions ou des estimations.

M. Cadieux: Oui. Il s'agit d'une entreprise, mais spécifiquement pour les entrepreneurs étudiants qui bénéficient d'un prêt sans intérêt. Ce n'est pas une très grosse somme mais, si je me souviens bien, quand elle est remboursée à la fin de l'été, immédiatement, il y a je crois un rabais de 100$.

M. Nicholson: Ah oui? Et si le prêt n'est pas remboursé à la fin de l'été, quelles sont les conditions? Le remboursement est-il étalé? Prépare-t-on un échelonnement des paiements?

M. Cadieux: Je fournirai davantage de détails au président, si vous le souhaitez. Je crois savoir que les prêts sont remboursés immédiatement à la fin de l'été, sans doute en raison du rabais de 100$. Les conditions sont fixées par la BFD. Je vous fournirai des renseignements sur le taux de réussite, et sur les conditions du prêt.

[*Texte*]

Mr. Nicholson: Thank you. I would appreciate that. I don't have any more questions for you, but one of the reasons why I like the SEED program is that in many cases it provides some challenging opportunities for young people to get into areas and be a part of an employment project where otherwise they might not get the experience. I think the same goes for that. I can't think of a more interesting challenge for a young person than to try to run his or her own business during the course of a summer.

Mr. Cadieux: I believe that there are some very good examples that could be looked at by a lot of other business people to see how resourceful and how productive student entrepreneurs—for instance, in the business loans facet, but also under the SEED program—become.

Mr. Nicholson: If your office has any suggestions or examples of some of those innovative entrepreneurial projects, then I'd be very interested to hear about them.

Mr. Cadieux: I'll provide some to you.

The Chairman: We haven't had Mr. Shields on his first round yet. It's 5 p.m., but you might give Mr. Shields at least a moment.

Mr. Cadieux: I obviously will give Mr. Shields the opportunity to ask at least one question.

Mr. Shields (Athabasca): Thank you, sir.

• 1700

Mr. Chairman, I'm going to deviate, because I think it's important. As we originally decided, we tried to set up a non-partisan committee that would work to try to come up with solutions to offer to the department, and maybe to the minister for youth, and so on. I'm disappointed, but I'm not surprised about the meeting today, with the exception of a couple of people who asked questions that were leading to solutions, pushing for solutions to the problem that we face.

I firmly believe that the school drop-out rate of our youth is the most serious problem in Canada. It's not the economy. I don't think it's the Constitution. I don't think it's many of the things that we highlight. This has to be the most critical and the most serious problem facing our nation.

You're suggesting that we get together somehow and put up a subcommittee. I say no. I think what we have to do as a committee is adopt this, and it may be necessary to do an in-depth study and seek out information across the country. Maybe once a week we may have go to the provinces, talk to the governments, talk to people who are in the schools, because the critical problem of drop-out is coupled with the fact that, as I understand it, teachers are leaving the system in droves. Some of our best teachers are leaving the schools in droves.

My brother in Grand Prairie just went through a strike situation. He's chairman of the school board up there. My sister-in-law is a teacher, and my wife is a teacher. We have friends who are teachers. They have said that they can't abide the situation in the high schools any more because of the lack of discipline. The discipline has deteriorated so badly that teachers can't control the situation and, as I said, they are leaving in droves.

[*Traduction*]

M. Nicholson: Merci. Je n'ai plus d'autres questions à vous poser. J'aime bien le programme EÉET, entre autres parce qu'il offre d'intéressantes possibilités à des jeunes qui peuvent ainsi participer à un projet et y acquérir de l'expérience. Je pourrais en dire autant du programme de prêts. Il n'y a pas de défis plus intéressants pour un jeune que d'essayer de créer sa propre entreprise au cours d'un été.

M. Cadieux: Je pense que beaucoup de jeunes entrepreneurs pourraient servir d'exemple aux gens d'affaires. Ils sont très débrouillards, et très productifs. On le constate grâce au programme de prêts aux étudiants entrepreneurs, mais aussi dans le cadre du programme EÉET.

M. Nicholson: Si votre bureau a des suggestions ou des exemples de telles entreprises innovatrices, j'aimerais que l'on m'en fasse part.

M. Cadieux: Je le ferai.

Le président: Monsieur Shields n'a pas encore participé à la première ronde. Il est 17 heures, mais nous allons lui donner l'occasion d'intervenir.

M. Cadieux: Je vais volontiers laisser monsieur Shields me poser au moins une question.

M. Shields (Athabasca): Merci monsieur.

Monsieur le président, je vais m'écarter un peu du sujet parce que c'est important pour moi. Au début, nous avons essayé de mettre sur pied un comité neutre qui se chercherait des solutions à offrir au ministère, et peut-être au ministre de la jeunesse. La séance d'aujourd'hui m'a déçu, sans m'étonner, sauf peut-être pour quelques questions susceptibles d'aboutir à des solutions.

Je crois fermement que le décrochage chez nos jeunes est actuellement le plus grave problème du Canada. Ce n'est pas l'économie, ni la constitution. Ce n'est pas non plus les questions dont on nous rebat les oreilles. Le problème qui nous occupe est le plus grave pour notre pays.

Vous parlez de créer un sous-comité. Je suis contre; je pense qu'en tant que comité, nous devons épouser cette cause. Un examen en profondeur peut être nécessaire, de même que la convocation de témoins originaires de toutes les régions du pays. Nous pourrions une fois par semaine devoir nous rendre dans les provinces, parler aux gouvernements, aux responsables des écoles. On constate que le grave problème du décrochage est conjugué au départ des enseignants qui fuient le système scolaire. Certains de nos meilleurs enseignants quittent les écoles en grand nombre.

Mon frère, à Grand Prairie, vient de connaître une grève. Il est président du conseil scolaire. Ma belle-soeur est enseignante, de même que ma femme. Certains de nos amis sont enseignants. Ils disent qu'ils ne peuvent plus endurer la situation dans les écoles secondaires à cause du manque de discipline. La discipline s'est tellement déteriorée que les enseignants ont perdu le contrôle. C'est pourquoi ils abandonnent l'enseignement en grand nombre.

[*Text*]

I think if we looked at the situation and really studied it, there may be ways of redirecting youth who want to drop out, or maybe set a standard for all youth in the country who go to school that they have to do some kind of service to the country, maybe a national service. I don't know what kind of a service they could perform, but maybe we could establish something like they have in the European countries where you have to spend 18 months in a service, and get some of the discipline that is required back into the system.

I am going to use myself as an example. Maybe it's not a very good one, but I'm going to tell you that I was a drop-out. I left school halfway through grade 10. I don't know what it was, whether it was not challenging, or what. My home was pretty good. It was an average home. I don't know why I left. I was maybe too big for my britches. I was a disciplinary problem. Anything that happened in the school was blamed on Jack Shields.

The Chairman: It hasn't changed much in the House.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Shields: I was out of school for a while. I worked in labouring jobs. I worked in the oil patch and so on. Then I ended up in the Canadian army. It was after 10 years in the army that I decided to go back to school and I did my high school. Then I went to university and graduated, and I got into business.

I am absolutely convinced that I would not have gone beyond a very low paying job, a very low level of contribution to the society of Canada, had I not spent time in the Canadian Armed Forces. I don't think I had to stay the 10 years. I could have done it in three, or in a year and a half, because I did start to get out after a year and a half, but then the Korean War broke out and I stayed in.

I think that these are things that we have to explore, Mr. Minister. Are we actually looking at other ways to do it? I think your ad campaign is good. I think it strikes a note. We're making money available for students in the SEED program, the COSEP program, and all of these kinds of programs. I think that's good. Those are good initiatives, but is anyone in the department searching out and thinking of making a recommendation that we have to do something about the discipline in the schools, to bring discipline back into the system, or bring discipline to our youth? We can't continue to do this unless there is some kind of discipline, and maybe a national campaign of involvement of youth in serving the country in some way, through a national program of the armed forces or whatever. I don't say armed forces. It could be anything.

• 1705

Mr. Cadieux: Thank you very much, Mr. Shields. The question of discipline in schools is again a very interesting issue. I cannot go as far back as you can, perhaps, and compare, but I seem to remember discipline was a lot more of a day-to-day concern when I was going to school than it appears to be today. Why have we gone from that situation to the situation we have today? There are all sorts of reasons.

[*Translation*]

Si l'on examine bien la situation, il y a peut-être des façons de réorienter les jeunes décrocheurs. On pourrait instaurer une norme selon laquelle tous les jeunes du pays qui vont à l'école devraient faire un service national. Je ne sais pas quel genre de service cela pourrait être. On pourrait faire comme certains pays européens où l'on doit passer 18 mois à servir le pays. On pourrait ainsi rétablir une certaine discipline dans le système.

Je vais vous citer mon propre exemple. Ce n'est peut-être pas un bon exemple, mais je confesse que j'ai moi-même été un décrocheur. J'ai quitté l'école au milieu de la dixième année. Je ne sais pas pourquoi. Peut-être que le défi n'était pas assez grand. Je venais d'une bonne famille, d'une famille moyenne. Je ne sais pas pourquoi j'ai abandonné. J'était peut-être un jeune «fendant». J'avais certainement un problème de discipline. Tout me retombait toujours sur les épaules.

Le président: Et c'est encore comme ça à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Shields: J'ai donc quitté l'école. J'ai travaillé comme manoeuvre, notamment dans le secteur pétrolier. Je me suis retrouvé dans l'armée canadienne. Ce n'est qu'après dix ans dans l'armée que j'ai décidé de retourner à l'école et de terminer mon secondaire. J'ai ensuite étudié à l'université, obtenu mon diplôme, puis je me suis lancé en affaires.

Je suis persuadé que j'aurais toujours eu un emploi peu rémunéré, et que j'aurais peu contribué à la société canadienne si je n'avais pas passé du temps dans les Forces armées. Il ne m'était peut-être pas nécessaire d'y rester dix ans. Trois ans ou un an et demi aurait pu suffire. Je m'apprêtais à quitter l'armée après un an et demi lorsque la guerre de Corée a été déclarée. Je suis resté.

Je pense que ce sont des suggestions à envisager, monsieur le ministre. A-t-on envisagé de nouvelles solutions? J'aime beaucoup votre campagne publicitaire; je pense qu'elle est efficace. Nous consacrons de l'argent aux étudiants dans le cadre des programmes EEET et PEÉAC, par exemple. C'est très bien. Il s'agit de bonnes initiatives. Mais je me demande si quelqu'un au ministère pense à faire des recommandations pour régler le problème de la discipline dans les écoles, pour ramener la discipline dans le système, pour discipliner nos jeunes? On ne peut pas continuer en l'absence de discipline. On pourrait avoir une campagne nationale de recrutement des jeunes au service du pays, par l'entremise d'un programme national des Forces armées, par exemple. Pas nécessairement les Forces armées. Ils pourrait s'agir d'autre chose.

M. Cadieux: Merci beaucoup, monsieur Shields. La question de la discipline dans les écoles est certainement très intéressante. Je ne peux sans doute pas remonter aussi loin que vous dans le temps, pour comparer. Mais il me semble que la discipline était une préoccupation plus quotidienne lorsque j'étais à l'école. Pourquoi la situation a-t-elle changée? Pour de nombreuses raisons.

[*Texte*]

It is just like the question, why do we have such a high drop-out rate? There are all sorts of reasons. The cause of drop-out does not necessarily begin in school. We can relate a lot of the causes for drop-out before school. They may be related to family situations, family difficulties: more mono-parental families, two-income families, which in some circles might appear to be a good thing but people in other circles say perhaps not as much time is given to the children when they come back from school and turn on the TV instead of doing homework or instead of reading, etc. There are a number of causes, I believe, that bring people to make that decision to drop out. A number of those causes have been identified.

I don't intend to tell the committee what to do, because the committee is master of its own rules. But before the committee makes a decision to do another study, I think the committee should perhaps take the time to look at the studies that have been made, because there are a number of them. One of them that is not finished is the Prosperity Initiative, which includes the learning part of the initiative, which is going to be reported on very soon, I'm told.

Instead of deciding to make a study or survey, etc., across the land right now, I believe the committee perhaps should look at what has been done. The Stay-in-School initiative was not imagined just like that overnight. It was because those studies existed. The reality is that we have not only a drop-out problem but a darn serious problem, at 30%.

I don't claim we've found all the solutions right now. On the contrary. Again, we have to bear in mind, as Mr. Nicholson has said, the difficulties of jurisdiction. Standards, ideally, on paper, philosophically, are probably the solution. They seem to work everywhere else. But they don't have the system we have here, politically or constitutionally.

It works elsewhere. How could we achieve it again and how could we define it, etc.? If we're to have free circulation of not only goods and money but people across this country, then we have to ensure that standards, or some standards, are available for the free circulation of people across the country. I don't think there is one solution to it.

But the department will be more than happy to co-operate in giving you the information to start with and pursuing whatever questions you may have on those studies that are there, including the Prosperity one coming to fruition.

Mr. Shields: I'm not suggesting the committee do another study. In my view the committee can review, basically as you've suggested, the information we have, but it should add to that information that this committee, as master of its own house, could very clearly outline and make recommendations, and very strong recommendations, to the Government of Canada on what we could do. And we could do it in a non-partisan way.

We keep seeing the studies. The studies come. But I have to look at the finance committee. The finance committee has done a tremendous job over the last few years.

• 1710

The Chairman: The minister is anxious to leave, but let me say that through the process of our committee we have focused on a very important issue. Everyone says it is important.

[*Traduction*]

De la même façon, il y a toutes sortes de raisons qui expliquant le taux élevé de décrochage. Les causes du décrochage ne se trouvent pas nécessairement à l'école. Elles peuvent remonter à la situation familiale, à l'existence de familles monoparentales, par exemple; ou aux familles où les deux parents travaillent. Certains considèrent qu'il n'y a pas de lien avec ce problème; d'autres estiment que l'on ne consacre pas suffisamment de temps aux enfants qui, à leur retour de l'école, écoutent la télévision plutôt que de faire leurs devoirs, ou de lire. Beaucoup de raisons peuvent inciter les jeunes à abandonner l'école. On en a recensé quelques-unes.

Je n'ai nullement l'intention de dicter au comité une ligne de conduite. Le comité doit agir selon son bon jugement. Mais avant d'entreprendre une nouvelle étude, je pense qu'ildevrait prendre connaissance des études qui ont déjà été faites; elles sont nombreuses. L'une d'entre elles, qui n'est pas encore terminée, se fait dans le cadre du volet éducation de l'Initiative prospérité. On m'informe qu'elle sera bientôt terminée.

Plutôt que de faire une étude ou un sondage à travers le pays, le comité devrait considérer ce qui a déjà été fait. Le Programme l'école avant tout n'a pas été créé de toutes pièces, du jour au lendemain. Les études auxquelles je fais allusions ont été prises en compte. Le problème du décrochage est un problème très grave; le taux est de 30 p. 100.

Je ne pense pas que l'on ait trouvé toutes les solutions. Bien au contraire. Comme le disait M. Nicholson, il faut tenir compte des problèmes liés au conflit de compétences. Des normes sur papier seraient probablement une solution. Ailleurs, il semble que ça fonctionne. Mais notre système est différent, politiquement et constitutionnellement.

On a réussi ailleurs. Comment pourrions-nous le faire nous aussi? Comment définir le problème? Pour avoir une libre circulation des biens, du capital et des personnes au Canada, il nous faut des normes qui permettent cette libre circulation des personnes. Je ne pense pas qu'il existe une seule solution.

Mon ministère collaborera volontiers en vous donnant les renseignements dont vous aurez besoin et en répondant à vos questions sur ces études, y compris celles de l'Initiative prospérité qui sera bientôt publiée.

M. Shields: Je ne propose pas que le comité fasse une autre étude. Selon moi, le comité peut passer en revue, comme vous le proposez, les connaissances qui existent déjà. Mais ensuite, notre comité, dans sa sagesse, pourrait formuler clairement des recommandations; des recommandations très fermes se rapportant à ce que pourrait faire le gouvernement du Canada. Nous pourrions agir de manière non partisane.

Les études abondent. Mais je pense au Comité des finances qui a fait un excellent travail au cours des dernières années.

Le président: Le ministre doit nous quitter. Nos discussions nous ont permis de nous concentrer sur une question très importante. Tous reconnaissent son importance.

[*Text*]

If we wish to follow it, the way we follow it in this committee is we demonstrate interest to members. We have to find that out from the committee as a whole. If there is interest, then the first thing we do is seek information, briefing; in other words, what is happening. Then from what is happening we decide whether we have something to contribute.

But you know the jurisdiction problems. We can't say this jurisdiction or this jurisdiction because we are responsible for a major problem here. If we can find answers, or be part of the answer ourselves, then we should try to do so. But that means we have to find members of the committee who are willing to dedicate that time from their schedule, not just ask a few general questions.

I am the chairman of the committee, and I have no way of understanding all these programs. I don't understand them in my riding, which one fits where, which one fits where with which minister, and how it works. If I can't do that, how can other Members of Parliament, how can society, how can those who are supposed to be responding? Even that is a study in itself.

So for this session, I thank you very much for your appearance here. And I thank the members, particularly for the very responsible direction they have taken in these areas. It has been a good discussion. I hope we can find the political will to proceed further. We will bring that as a matter to the committee as a whole when we next meet.

Thank you very much, Minister.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Si nous voulons nous pencher sur cette question, il faut que les membres du comité manifestent leur intérêt. Tout le comité doit s'exprimer. Si cela nous intéresse, nous devons d'abord obtenir des renseignements et savoir ce qui se passe actuellement. Ensuite, nous pourrons déterminer si nous sommes en mesure d'apporter une contribution.

Mais vous connaissez les problèmes de compétences. C'est un problème important qui dépasse les querelles de compétences. Si nous pouvons trouver des réponses ou des éléments de réponse, nous devons faire l'effort nécessaire. Il faudrait alors que les membres du comité soient prêts à y consacrer de leur temps, à s'impliquer davantage qu'en posant quelques questions générales.

Je suis président de ce comité, et je n'arrive pas à comprendre tous ces programmes. Je ne les comprends pas dans mon comté. Je ne sais pas lequel englobe lesquels; quel programme dépend de quel ministre, ou comment fonctionnent ces programmes. Si je n'y arrive pas, comment font les autres députés? Comment fait la société, et ceux qui sont sensés être concernés? Cela justifierait en soi une étude.

Je vous remercie d'avoir participé à cette séance. Je remercie également les membres du comité, notamment pour la maturité dont ils ont fait preuve dans l'orientation des questions. C'était une excellente discussion. J'espère que nous trouverons la volonté politique d'aller plus loin. Nous en reparlerons à notre prochaine réunion du comité plénier.

Merci beaucoup, monsieur le ministre.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Employment and Immigration:

Michèle Jean, Associate Deputy Minister and Vice-Chairperson and Acting Deputy Minister and Chairperson;

Virginia Miller, Director General, Youth Affairs.

TÉMOINS

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

Michèle Jean, sous-ministre déléguée, vice-présidente, sous-ministre intérimaire et présidente;

Virginia Miller, directrice générale, Affaires de la Jeunesse.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Governme
Publicatio

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 10

Thursday, April 2, 1992

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 10

Le jeudi 2 avril 1992

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Main Estimates 1992-93: Votes 1, 5 and 10 under EMPLOYMENT and INSURANCE

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1992-1993: Crédits 1, 5 et 10 sous la rubrique EMPLOI et ASSURANCE

APPEARING:

The Honourable Bernard Valcourt,
Minister of Employment and Immigration

COMPARAÎT:

L'honorable Bernard Valcourt,
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992

24807

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Vice-Chairman: Harry Chadwick

Members

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Vice-président: Harry Chadwick

Membres

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, APRIL 2, 1992
(16)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:35 o'clock p.m. this day, in Room 237-C, Centre Block, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Doug Fee, Fernand Jourdenais, John Nunziata, and Robert Wenman.

Acting Member present: Joy Langan for Dan Heap.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr, Research Officer.

Appearing: The Honourable Bernard Valcourt, Minister of Employment and Immigration.

Witnesses: From the Department of Employment and Immigration: Michèle Jean, Associate Deputy Minister and Vice-Chairperson and Acting Deputy Minister and Chairperson; and Hy Braiter, Executive Director, Finance and Administration.

In accordance with its Order of Reference of February 27, 1992, the Committee resumed its study of Main Estimates for the fiscal year of 1992-93. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Wednesday, April 1, 1992, Issue No. 9*).

By unanimous consent, the Chairman called Votes 1, 5 and 10 under EMPLOYMENT and IMMIGRATION (employment matters).

The Minister made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 5:02 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

Luc Fortin

Committee Clerk

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 2 AVRIL 1992
(16)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit 15 h 35, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Doug Fee, Fernand Jourdenais, John Nunziata et Robert Wenman.

Membre suppléant présent: Joy Langan remplace Dan Heap.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Comparaît: L'honorable Bernard Valcourt, ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Témoins: Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration: Michèle Jean, sous-ministre déléguée, vice-présidente, sous-ministre intérimaire et présidente; Hy Braiter, directeur exécutif, Finances et administration.

Conformément à son l'ordre de renvoi du jeudi 27 février 1992, le Comité reprend l'étude du Budget des dépenses principal pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1992 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 1er avril 1992, fascicule nº 9*).

Du consentement unanime, le président appelle les crédits 1, 5 et 10 sous la rubrique EMPLOI et IMMIGRATION (Questions d'emploi).

Le ministre fait une déclaration puis, avec les témoins, répond aux questions.

À 17 h 02, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Greffier de Comité

Luc Fortin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, April 2, 1992

• 1536

The Chairman: I call this meeting to order. We have a quorum. I'm reminded that we have to vacate the room by 5 p.m. After the minister speaks there are some items of business that we could cover, but of course we'll give the minister the appropriate amount of time here.

Do you have a statement, Mr. Minister? Please introduce your staff.

L'honorable Bernard Valcourt (Ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Merci, monsieur le président.

I am accompanied by my associate deputy minister, Madam Michèle Jean, who is also vice-chairman of Employment and Immigration Canada. Mr. Hy Braiter is the executive director of finance and administration for the department, and Mr. Ken Wyman is the executive director of unemployment insurance.

Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de me présenter devant le Comité permanent pour discuter du Budget des dépenses principal en ce qui concerne l'emploi.

Comme les membres du Comité le savent, le ministre des Finances, dans son dernier budget, n'a pas eu la tâche facile. Il a dû établir un équilibre entre le besoin permanent de limiter les dépenses et la nécessité de favoriser la reprise économique. Et je crois que le budget de 1992-1993 permettra d'assurer que le Canada dispose d'un plan économique souple et pertinent qui tient compte des réalités des années 1990.

Dans le monde entier, la globalisation des marchés, la récession, l'inflation et les réformes politiques exercent des pressions qui font évoluer les économies nationales. Et en tant que gouvernement, nous avons appliqué et nous continuerons d'appliquer des politiques permettant de relever les défis de l'avenir. Nos principales préoccupations demeurent une gestion financière prudente et une croissance significative à plus long terme sur les marchés mondiaux où la concurrence sera et est féroce. Les stratégies économiques que nous appliquons depuis 1984 sont essentielles pour favoriser la croissance soutenue et la compétitivité accrue ainsi que pour contrôler l'inflation.

Étant donné que les problèmes de notre marché du travail sont structurels et non cycliques, il faut adopter une approche stratégique à long terme, et c'est ce que nous avons fait. Nous avons donc concentré nos efforts sur l'efficacité et la qualité de la main-d'oeuvre ainsi que sur la capacité des travailleurs de s'adapter aux changements d'ordre économique et social.

Entre autres, cela implique le soutien de la transition progressive qui privilégiera davantage les mesures actives—plutôt que passives—visant à créer plus d'emplois et à favoriser une croissance non inflationniste.

Voilà l'orientation pragmatique et nécessaire que nous avons adoptée au cours des deux dernières années, à commencer par l'adoption du projet de loi C-21, où nous avons commencé à privilégier une utilisation plus active des fonds de l'Assurance-chômage. Depuis, les dépenses affectées à la formation des sans-emplois ont augmenté de 62 p. 100.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 2 avril 1992

Le président: La séance est ouverte. Il y a quorum. On me rappelle que nous devons libérer la salle pour 17 heures. Après la comparution du ministre, nous pourrions aborder certains aspects de nos travaux, mais nous consacrerons évidemment le temps qu'il faut au ministre.

Monsieur le ministre, avez-vous une déclaration à faire? Veuillez présenter les gens qui vous accompagnent.

The Hon. Bernard Valcourt (Minister of Employment and Immigration): Thank you Mr. Chairman.

Je suis accompagné par la sous-ministre déléguée, M^me^ Michèle Jean, qui est également vice-présidente d'Emploi et Immigration Canada. M. Hy Braiter est le directeur exécutif de Finances et Administration; et M. Ken Wyman est le directeur exécutif de l'Assurance-chômage.

Mr. Chairman, I am pleased to have this opportunity to come before the Standing Committee to discuss the Main Estimates for Employment.

As the committee is aware, the Minister of Finance was faced with a very difficult balancing act. He had to rationalize both the continuing need to practice fiscal restraint with the necessity of working towards a revitalized economy. I believe the 1992-93 Budget will ensure that Canada has a responsive and relevant economic agenda which deals with the realities of the 90s.

Economies around the world are in the midst of transition under the pressures of globalization, recession, inflation and political restructuring. As a government, we have and will continue to pursue policies aimed at addressing these challenges. Our central concerns remain prudent fiscal management and meaningful growth in the longer term in a fiercely competitive international environment. The economic strategies that we have followed since 1984 are fundamental to sustained growth and increased competitiveness—as is keeping inflation under control.

Because the problems in our labour market are not cyclical but structural, they require a long-term strategy approach. This is the approach we have taken. We have, therefore, concentrated our efforts on the effectiveness and quality of the labour force and the ability of the labour market to accommodate economic and social change.

Among other things, this involves support for the progressive shift from passive to active labour market measures to generate more jobs and achieve non-inflationary growth.

This is the pragmatic, necessary course we have chartered over the past two years, beginning with the introduction of Bill C-21, which signaled a move to the more active use UI dollars. Since then we have seen a 62% increase in the spending on training unemployed people.

[*Texte*]

En utilisant la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre comme catalyseur, nous avons concentré nos efforts sur trois aspects cruciaux, soit l'efficacité de la main-d'oeuvre, le partenariat et la cohérence de la politique sociale.

Le budget annoncé par notre collègue le ministre des Finances, M. Mazankowski, a renforcé cette volonté politique.

Le budget de 1992-1993 prévoit l'affectation de 3,4 milliards de dollars à des activités reliées à la formation professionnelle et à l'emploi, comparativement aux 3,1 milliards affectés en 1991-1992. On estime que l'augmentation globale permettra à Emploi et Immigration Canada de venir en aide à quelque 650,000 personnes l'an prochain.

En général, les fonds destinés à la formation seront augmentés de 300 millions de dollars. En privilégiant des mesures actives d'aide plutôt qu'un soutien passif et en collaborant avec le secteur privé, nous sommes en mesure d'offrir une formation plus efficace et efficiente aux Canadiens et Canadiennes.

• 1540

Le nouveau mode de financement tient compte d'une augmentation de 400 millions de dollars des fonds de l'Assurance-chômage destinés à des fins productives. L'augmentation des fonds de l'Assurance-chômage destinés à des fins productives porte à 1,8 milliards de dollars les dépenses globales, soit un niveau trois fois plus élevé qu'en 1990. La somme de 1,6 milliards qui reste sera affectée à la planification de l'emploi dont le financement, lui, a été réduit de 200 millions de dollars au cours des deux dernières années.

Et cette réduction de 200 millions de dollars ne témoigne pas d'une indifférence à l'égard des besoins en formation, parce que s'il en était ainsi, monsieur le président, aucune mesure n'aurait été prise afin d'utiliser davantage les fonds de l'Assurance-chômage à des fins productives plutôt que comme soutien passif. Au contraire, cette réduction montre la nécessité de mieux dépenser les fonds dont nous disposons et de faire comprendre aux entreprises du secteur privé l'importance de consacrer davantage de fonds et d'énergie à la mise en valeur des ressources humaines. Leur survie en dépend.

Le gouvernement fédéral ne peut pas assumer seul la responsabilité de la mise en valeur des ressources humaines au pays. Dans le cadre de la planification de l'emploi, le financement de programmes d'aide à l'intention des personnes défavorisées et des clients visés par l'équité demeure une priorité du gouvernement. Cependant, à l'heure actuelle, chaque contribuable au pays se préoccupe de son avenir. Le gouvernement doit donc continuer à jouer un rôle d'orientation en incitant tous les intervenants à faire leur part pour stimuler l'économie et en créant des partenariats en vue de l'application des nouvelles mesures actives de formation et d'adaptation.

Ce changement d'orientation est primordial si nous voulons assurer l'efficacité du marché du travail canadien.

We are determined, Mr. Chairman, to better utilize available resources to improve labour market efficiency by refocusing priorities from passive income maintenance and transfers to active measures, and from the social treatment of

[*Traduction*]

With the Labour Force Development Strategy as the catalyst, we have focused our efforts on three areas of vital importance, labour-market efficiency; partnership; and social policy coherence.

The Budget announced by the Minister of Finance has only served to strengthen this policy commitment.

The 1992-93 Budget provides for $3.4 billion for skills training and employment-related activities compared to $3.1 billion in 1991-92. The overall increase will put EIC in a position to provide assistance to an estimated 650,000 people next year.

Overall, there is an increase of $300 million in training funds available. Through shifting our emphasis from passive to active programming, we are in a position, in partnership with the private sector, to provide more efficient and effective training for Canadians.

This shift in funding reflects an increase of $400 million in Unemployment Insurance Developmental Uses. The increase in UI developmental uses brings total spending to $1.8 billion which reflects the tripling of funds compared to 1990 expenditures. The remaining $1.6 billion funds the Canadian Jobs Strategy which over the last two years has seen a cut of $200 million.

This cut of $200 million is not about showing disregard for training needs. If it were so, the transformation of UI passive funding to active uses would not have occurred. No, it reflects the need to spend smarter and to get the private sector to realize the importance of investing in human resource development. Their bottom line depends on it.

The Human Resource Development Agenda of the country is not one that can be left in the purview of the federal government alone. Under the CJS, the government remains committed to targeting funds to the disadvantaged and equity clients. But, at this time when individual taxpayers are concerned with their future, the government must and has demonstrated leadership calling for the involvement of all stakeholders in the economy, and forging new partnerships to work together to implement this new active approach to training and adjustment.

This shift from passive to active programming is critical to labour-market efficiency in Canada.

Nous sommes déterminés, monsieur le président, à faire un meilleur usage des ressources disponibles afin d'améliorer l'efficacité du marché du travail en axant les priorités non plus sur un soutien passif du revenu, mais sur des mesures

[*Text*]

unemployment to a more economic one. In an OECD study of active versus passive program expenditures, Canada ranked 20th out of 23 member countries, with only 24% of our labour market program expenditures spent on active measures.

In order to ensure that the new training programs operate effectively, the Labour Force Development Strategy has systematically brought the private sector on board. Through consultations representatives from the business community, the labour movement, educators, and social action groups helped our department with program design and implementation.

There is no question, Mr. Chairman, that over time passive income support generates significant disincentive to seeking employment. It does nothing to develop the skills of the unemployed or to make them more employable and productive members of the labour force.

I'd like to share with you just one example of the type of training that I feel really helps Canadians get back to work. For example, in Montreal, about 40 UI recipients are receiving a combination of training and on-the-job work experience in bookkeeping and accounting. The local training institution already has a 75% success rate in placing graduates, which bodes well for these participants. Trainees also have six-week job placements with local employers and the project ends with a two-week job search session. I'll give you more such success stories later on, but I wanted to give you one example of what works.

I'd like to turn to a recent suggestion that we've read and heard about, Mr. Chairman, about pursuing what I call the ill-considered make-work programs. This is, if I can use the term, the low road, which only perpetuates low skills, low productivity and low wages. When such projects end, the economic hole Canada finds itself in is even deeper. The high road, which is the route my government has chosen to take, is the shift to active retraining, resulting in higher skills, higher productivity, higher wages and an improved standard of living for Canadians.

• 1545

While our focus and priority is building skills for the future, we have not forgotten the needs of those who need help now. If I take an example in Fort McMurray, Alberta, nine aboriginal people earn more than $40,000 a year each, working in full-time jobs in oil sands plants. They got these jobs after an EIC-funded class in fourth class power engineering gave them the skills they needed. The course costs $40,000, and it has generated more than $360,000 in annual income. The successful participants have become role models for other aboriginal people in the area. That's what I call a success story.

[*Translation*]

plus actives, et non plus sur le seul aspect social du chômage, mais en tenant davantage compte des questions d'économie. Selon une étude de l'OCDE portant sur les dépenses passives par rapport aux dépenses actives des programmes, le Canada s'est classé 20e sur 23 pays membres, avec seulement 24 p. 100 de ses dépenses affectées à des mesures actives dans le cadre de programmes reliés au marché du travail.

Afin que les nouveaux programmes de formation soient plus efficaces, on s'est adjoint le secteur privé grâce à la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, la SMNO. Dans le cadre de consultations, des représentants du monde des affaires, du mouvement syndical, des enseignants et des groupes d'action sociale on aidé notre ministère à concevoir et à mettre en oeuvre des programmes.

Il n'y a aucun doute, monsieur le président, qu'avec le temps, le soutien passif du revenu joue un rôle dissuasif dans la recherche d'emploi. Il ne contribue pas à améliorer les compétences des chômeurs ou à faire d'eux des travailleurs plus aptes à l'emploi et plus productifs.

Permettez-moi de vous donner un exemple du genre de formation qui, à mon avis, aide réellement les Canadiens à se réinsérer dans la population active. A Montréal, quelque 40 prestataires d'assurance-chômage reçoivent une formation et une expérience de travail en tenue de livres et en comptabilité. Le taux de placement des diplômés de l'établissement local de formation s'établit déjà à 75 p. 100, ce qui est de bon augure pour les participants. De plus, ceux-ci font un stage de six semaines chez un employeur local, pour ensuite participer à 2 semaines de recherche d'emploi. Je vous relaterai plus tard d'autres cas de réussite semblables, mais je voulais vous donner un exemple d'un projet efficace.

Je voudrais maintenant répondre aux allégations selon lesquelles on continue d'offrir les programmes de création d'emploi ponctuels et mal planifiés. Ces programmes représentent à mon avis la voie de la facilité, qui ne fait que perpétuer un niveau de compétences peu élevé, une faible productivité et des salaires bas. Lorsque de tels projets se terminent, le creux économique dans lequel se trouve le Canada est encore plus profond. La voie plus difficile, mais plus sage, qui est celle que mon gouvernement a choisi de suivre, est d'adopter des mesures actives de perfectionnement, qui accroîtront le niveau des compétences, la productivité, les salaires ainsi que le niveau de vie des Canadiens.

Toutefois, bien que notre objectif et nos priorités soient de créer des compétences pour l'avenir, nous n'avons pas oublié les besoins des personnes qui doivent être aidées maintenant. J'aimerais vous donner quelques exemples: A Fort Murray, en Alberta, neuf autochtones gagnent plus de 40,000$ par année en travaillant à plein temps dans une usine de sable bitumineux. Ces personnes ont obtenu leur emploi après avoir suivi un cours de mécanicien de centrale, quatrième classe, financé par EIC. Ce cours leur a permis d'acquérir les compétences dont elles avaient besoin. Le cours a coûté 40,000$. Il a rapporté plus de 360,000$ en revenus annuels. De plus, les participants qui ont réussi sont devenus des modèles pour les autres autochtones de la région. Voilà ce que j'appelle un cas de réussite.

[*Texte*]

We also offer assistance through the industrial adjustment service, or the IAS, which facilitates and promotes efforts among business and labour to find solutions when workers lose their jobs or are threatened with a lay-off. For example, in North Bay, Ontario, a mining equipment manufacturer with 38 employees was in immediate danger of permanent closure as a result of loss of market share and outdated technology. A committee was set up to identify the wide range of new product opportunities, to test market prototypes, and to upgrade employee skills to meet the technological challenges. That company in North Bay has stabilized its work force and is once again in a competitive position.

In New Westminster, a number of women receiving UI are also benefiting from training in the non-traditional, well-paying meat-cutting field. This is accomplished with funding from the developmental uses initiative as well as sponsorship by the United Food and Commercial Workers Union. This represents more than just federal funding; it represents, Mr. Chairman, partnership that works.

Programs such as these dovetail with the second key element of our commitment to revitalize the more competitive labour market, and that is increased partnership with all economic stakeholders. Despite the massive expenditures by both provincial and federal governments—literally billions and billions of dollars each year—Canada still has problems addressing fundamental learning and training issues. We aren't going to be getting any new money, so we have to learn to spend smarter. We have to think of training and skills upgrading as more of an investment than just an expense.

One way is to lever the private sector. The Metro Labour Education Centre project in Toronto is a good example of how effective partnerships can be. This project was formed in 1987 through a combination of funding from the CJS innovations program and the provincial ministry of skills development. When the three years of innovations funding expired, EIC continued to provide funding through a combination of direct private purchase and delivery assistance agreements.

The Metro Labour Education Centre ensures that adjustment programs and services are offered to union members who face lay-offs due to plant closure. The project sees that such workers are provided with information and counselling. The work adjustment team of the metro project staff, consisting of a training advocate, four instructor-counsellors, and the workplace co-ordinator, assist workers. They oversee vocational training assessment for more

[*Traduction*]

Nous offrons également de l'aide par l'entremise du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie -ou SAAI -qui permet de promouvoir, auprès des entreprises et des syndicats, la recherche de solutions lorsque les travailleurs perdent leur emploi ou qu'ils sont menacés de mise à pied. À titre d'exemple, mentionnons le cas d'un fabricant d'équipement minier de North Bay, en Ontario, qui avait 38 employés. La perte d'une part du marché et une technologie périmée menaçait l'entreprise de fermeture immédiate. Un comité a été mis sur pied pour déterminer une vaste gamme de nouveaux produits possibles, pour mettre à l'essai des prototypes de marché et pour perfectionner les compétences des employés afin qu'ils puissent relever les défis technologiques. J'ai le plaisir de vous informer que cette compagnie de North Bay a stabilisé sa main-d'oeuvre et qu'elle est redevenue concurrentielle.

J'aimerais vous donner un autre exemple, à New Westminster cette fois, où un certain nombre de femmes touchant des prestations d'assurance-chômage reçoivent également de la formation dans le domaine non traditionnel et rémunérateur de la boucherie. Cette formation est elle aussi offerte grâce à des fonds de l'Assurance-chômage utilisés à des fins productives ainsi qu'au parrainage de l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce. Voilà qui est plus qu'un simple octroi de fonds fédéraux. Voilà un partenariat qui marche.

Des programmes de ce genre cadrent avec le deuxième aspect de notre engagement à revigorer le marché du travail et à le rendre plus concurrentiel; cet aspect touche le recours accru au partenariat avec tous les intervenants sur le plan économique. Malgré les dépenses énormes engagées par les gouvernements provinciaux et fédéral (littéralement des milliards et des milliards de dollars chaque année), le Canada éprouve encore de la difficulté à faire face aux problèmes fondamentaux d'apprentissage et de formation. Nous n'obtiendrons pas de fonds supplémentaires; nous devons donc apprendre à mieux dépenser ce dont nous disposons. Nous devons considérer la formation et le perfectionnement comme un investissement plutôt qu'uniquement une dépense.

Un moyen d'y parvenir est de solliciter la participation du secteur privé. Le projet de centre éducatif et de travail du grand Toronto (Metro Labour Education Centre Project) illuste bien un partenariat efficace à l'oeuvre. Ce projet a vu le jour en 1987, grâce à un financement conjoint du Programme d'aide à l'innovation de la planification de l'emploi et du ministère provincial de la Formation professionnelle. Lorsque les trois années de financement du programme d'aide à l'innovation ont été écoulées, EIC a continué de fournir des fonds par l'intermédiaire de l'Accord sur l'aide à l'exécution et de l'Accord sur l'achat de cours de formation à des établissements privés.

Grâce au centre éducatif et de travail du grand Toronto, les programmes et services d'adaptation sont offerts aux employés syndiqués menacés de mise à pied en raison d'une fermeture d'usine. Le projet permet à ces employés de recevoir l'information et le counselling dont ils ont besoin. Une équipe d'employés de ce projet, qui s'occupe de l'adaptation au travail et qui est composé d'un représentant de la formation, de quatre conseillers pour les instructeurs et

[*Text*]

training, or job search and placement for job-ready workers. In certain cases they even provide on-site training.

• 1550

Altogether, some 400 people have been assisted and trained through this cost-effective partnership between EIC, the Government of Ontario and the Metro Labour Education Centre. Take your choice of joint provincial or private sector involvement or financial and administrative support from unions or training institutions. The fact is that this government's programs serve as a lightning rod for greater participation of all labour market partners in building a highly skilled work force for Canada. Let there be no doubt that this increased participation is needed.

It is well known, Mr. Chairman, that percentage expenditures on employee training by Canadian business are significantly below those of the private sector in competing nations. Germany spends eight times more than Canadian businesses do on training their employees. Japan spends five times as much.

Whatever reasons there are for our poor performance in the past, the private sector must change the way it looks at their human resources. It must realize that investing in training their people is every bit as important as investing in new technology and facilities. The government's action plan which includes creating a globally competitive training system calls for the involvement of the private sector in the labour force development strategy, the prosperity initiative and other high-profile undertakings.

We're also considering the development of incentives for businesses who provide training. Canada has joined Australia in asking the OECD to document the co-ordinating mechanism and institutions which exist in various countries.

The government's strategy aims to increase private sector responsibility for training through the establishment of the Labour Force Development Board, provincial and territorial boards and roughly 60 local boards.

In the past, the private sector had no clear role at all in identifying labour market needs or in recommending programs and services to address those needs. The idea is to give business, labour, the education sector and social action groups some leverage in making these critical decisions. The creation of the Labour Force Development Board underscores our determination to co-operate more fully with all our partners and it reinforces the consistent policy approach of the government.

[*Translation*]

d'un coordonnateur en milieu de travail, aide les travailleurs. Les membres de cette équipe supervisent la formation professionnelle, l'évaluation des besoins en formation, la recherche d'emploi et le placement des personnes employables. Dans certains cas, les membres de l'équipe assurent même de la formation en milieu de travail.

Au total, environ 400 personnes ont reçu de l'aide et de la formation grâce à ce partenariat efficace entre EIC, le gouvernement provincial et le centre d'éducation et de travail du grand Toronto. Que vous choisissiez les programmes de participation conjointe du gouvernement provincial et du secteur privé ou le soutien financier et administratif des syndicats ou des établissements de formation, il reste que les programmes du gouvernement actuel offrent aux intervenants du marché du travail une infrastructure qui leur permet de contribuer davantage à bâtir une main-d'oeuvre hautement compétente pour le Canada. Il est indéniable que la participation accrue de ces intervenants est nécessaire.

Tout le monde sait, monsieur le président, que les entreprises canadiennes dépensent beaucoup moins pour la formation de leurs employés que les entreprises des pays concurrents. Par exemple, l'Allemagne dépense huit fois plus que les entreprises canadiennes pour la formation de ses employés, et le Japon, cinq fois plus.

Peu importe les raisons de notre piètre rendement par le passé, les entreprises du secteur privé doivent maintenant changer leur orientation en ce qui concerne leurs ressources humaines. Elles doivent comprendre que miser sur la formation de leurs employés est tout aussi important que de consacrer des fonds à de nouvelles technologies ou à des équipements plus modernes. Le gouvernement a élaboré un plan d'action qui comprend la création d'un système de formation concurrentiel sur le plan mondial. À cette fin, il doit obtenir la participation du secteur privé à la Stratégie canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, à l'Initiative de la prospérité et à d'autres mesures très visibles.

Nous envisageons également de mettre en oeuvre des mesures incitatives pour les entreprises qui offrent de la formation. En outre, le Canada s'est joint à l'Australie pour demander à l'OCDE de faire un relevé des mécanismes et des établissements de coordination en place dans différents pays.

La stratégie du gouvernement vise à accroître la responsabilité du secteur privé à l'égard de la formation grâce à la mise sur pied de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, de commissions provinciales et territoriales et d'environ 60 commissions locales.

Dans le passé, le secteur privé n'avait pas de rôle clair à jouer dans la détermination des besoins des marchés du travail ou dans la recommandation de programmes et de services pour répondre à ces besoins. L'objectif est de permettre aux entreprises, aux associations d'employés, aux enseignants et aux groupes d'action sociale de participer, dans une certaine mesure, à la prise de ces décisions primordiales. L'établissement de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre témoigne de notre engagement à pleinement collaborer avec tous nos partenaires et cadre avec la politique de notre gouvernement.

[*Texte*]

Follow-up studies on the Canadian job strategy have demonstrated the wisdom of this approach. Evaluations of CJS participants consistently demonstrate that superior results are closely linked to private sector involvement in training.

Similarly, we will continue our efforts to establish a greater sense of social policy coherence to labour market programming.

It is generally accepted that there is a need to have all components of our social safety net—social assistance, unemployment insurance, fiscal measures and labour market programs—working in harmony to support active, positive policies and, more important, to support greater individual self-sufficiency.

In terms of coherence, my department has made significant progress in delivering a unified service to clients for unemployment insurance with our claimant re-employment strategy which is a one-stop approach to income support, employment placement and to training and adjustment programs. But more needs to be done.

In Canada, a forbidding poverty trap faces people at the low end of the income scale. People in receipt of social assistance, unemployment insurance or other government transfer payments are confronted with high tax rates at or in excess of 100% on any income they may also earn.

This may make sense in order to keep the cost of these programs down, but I believe that this is counterproductive in the long run. Too often the combined signal of the social security system is that it doesn't pay to work, resulting in dependency on social programs instead of encouraging self-sufficiency.

• 1555

In this regard we are about to undertake a rigorously monitored project to test whether providing an earnings supplement might make sense for some social assistance recipients. It is based on a premise that we all share, namely that most people, given the choice, prefer a job to a handout. But in many cases, the wages of available jobs are too low to allow persons receiving social assistance to meet current family needs. So what do you do?

The project we are beginning will take the form of a five-year pilot project to assess the feasibility and cost-effectiveness of an earnings supplementation program for social assistance recipients. Those eligible will be employable, single parents who are in receipt of social assistance. Participants will receive counselling and job search assistance as well as earnings supplements for up to three years.

[*Traduction*]

Les études de suivi de la Planification de l'emploi ont déjà révélé le bien-fondé de cette approche. L'évaluation des participants à la Planification de l'emploi véhicule un message constant: l'obtention de résultats supérieurs en ce qui concerne la formation est étroitement liée à la participation du secteur privé.

En outre, nous déployerons d'autres efforts en vue de rendre plus cohérentes les politiques sociales touchant les programmes relatifs au marché du travail.

On convient généralement de la nécessité d'harmoniser toutes nos mesures sociales—aide sociale, assurance-chômage, mesures fiscales et programmes relatifs au marché du travail—en vue d'appuyer des politiques actives et productives et, qui plus est, de promouvoir le développement d'une plus grande autonomie personnelle.

En ce qui concerne la cohérence des politiques, mon ministère a déjà franchi des étapes importantes vers la prestation de services unifiés aux prestataires d'assurance-chômage, grâce à notre Stratégie de réemploi des prestataires d'assurance-chômage, à approche intégrée en matière de soutien du revenu, de placement et de programmes de formation et d'adaptation. Il reste toutefois beaucoup à faire.

Au Canada, le piège de la pauvreté guette les gagne-petit. Les taux d'imposition des personnes qui reçoivent des prestations d'aide sociale ou d'assurance-chômage ou qui bénéficient d'autres paiements de transfert de l'État peuvent atteindre et même dépasser 100 p. 100 de leur rémunération éventuelle.

C'est peut-être une bonne façon d'empêcher le coût de ces programmes d'augmenter, mais je crois qu'à long terme cette approche se révélera improductive. Trop souvent, les caractéristiques du régime de sécurité sociale incitent les bénéficiaires à se dire que «ce n'est pas payant de travailler» et à compter sur les programmes sociaux, plutôt que de les encourager à devenir plus autonomes.

À cet égard, nous sommes sur le point de lancer un projet pilote dont le déroulement sera contrôlé rigoureusement, afin de vérifier si le versement d'un supplément du revenu peut être indiqué dans le cas de certains bénéficiaires d'aide sociale. Le projet part d'un principe auquel nous souscrivons tous, soit que la plupart des gens, si on leur donne le choix, préfèrent un emploi à un coup de main. Mais, dans bien des cas, les emplois disponibles offrent une rémunération trop faible pour permettre aux bénéficiaires d'aide sociale de subvenir aux besoins de leur famille. Que feriez-vous à leur place?

Le projet pilote d'une durée de cinq ans que nous amorçons visera à évaluer la faisabilité et la rentabilité d'un programme de supplément du revenu à l'intention des bénéficiaires d'aide sociale. Seront admissibles les personnes employables qui sont chefs d'une famille monoparentale et qui reçoivent de l'aide sociale. Les participants bénéficieront de services de counselling et d'aide à la recherche d'emploi, en plus de toucher un supplément du revenu pendant une période maximale de trois ans.

[*Text*]

I have great hopes for the outcome of this project. If successful, it has the potential to contribute to a more coherent social policy, a social security system that will address some pressing structural problems in Canada.

Monsieur le président, c'est en définitive le but de nos politiques d'emploi et, de fait, le but de toutes les mesures contenues dans ce budget, soit trouver des solutions aux problèmes complexes qui menacent la compétitivité du Canada dans un marché mondial en mutation. Après tout, notre avenir repose sur la compétence de notre main-d'oeuvre.

Au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, nous travaillons à bâtir cet avenir en continuant d'offrir un soutien du revenu ainsi que toute la gamme de nos services habituels. Fait plus important, nous avons considérablement accru les possibilités de formation pour les chômeurs. Puisque nous privilégions un régime d'assurance-chômage comprenant des mesures plus actives, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, mon ministère a augmenté ses dépenses à cet égard de plus d'un milliard de dollars en 1992, par rapport à 1990. Il y a deux ans, avant le changement vers une approche plus active, le plan de dépenses pour l'utilisation des fonds de l'Assurance-chômage à des fins de création d'emplois était de 500 millions de dollars. Cette année, nous y avons affecté 1,8 millions.

En fait, des centaines de milliers de Canadiens participent à nos programmes. Et à la fin de l'année, nous estimons qu'une aide à la formation ou à l'adaptation aura été offerte à plus de 1,2 millions de Canadiens et Canadiennes au cours des deux dernières années.

Nous faisons tout cela par le truchement de programmes efficaces et soigneusement ciblés qui continuent de mettre l'accent et de reposer sur les partenariats sans accroître le déficit. Accroître la pertinence des programmes et améliorer en même temps leur rentabilité, c'est la difficulté à laquelle se heurtent tous les gouvernements du monde en cette période cruciale de transition économique.

Les lignes de conduite préconisées par ce budget et qui sont reflétées dans nos programmes d'emploi sont à mon avis celles qu'il convient d'adopter pour relever ce défi. Au bout du compte, monsieur le président, elles jetteront les bases d'un Canada prospère et compétitif pour les années à venir.

Ce sont là, monsieur le président, mes remarques d'introduction.

I am at the disposal of the committee to answer questions pertaining to the main estimates for 1992-93 for employment.

Mr. Nunziata (York South—Weston): Mr. Chairman, first I would like to congratulate the minister for the standing ovation he received in Toronto. Today during Question Period he was boasting that he had a standing ovation in Toronto, believe it or not. I don't know—he seemed really pleased and happy. He looked like the cat that just swallowed the canary.

Mr. Valcourt: It was great, John, you would have enjoyed it.

• 1600

Mr. Nunziata: Standing ovations for government ministers are few and far between. Nonetheless, congratulations. We don't know how many were in the crowd—

[*Translation*]

Je fonde de grands espoirs sur ce projet, car, s'il réussit, il peut contribuer à doter la société canadienne d'un régime de sécurité sociale plus adéquat grâce auquel nous pourrons résoudre certains problèmes structurels pressants.

Ultimately, Mr. Chairman, that is what our employment policy—indeed, the policies of the Budget as a whole are all about: tackling the difficult issues that threaten Canada's competitiveness in a changing global market-place. The foundation of our future, after all, lies in developing a well skilled labour force.

At EIC we are working to that future by continuing to provide income assistance and the full range of our traditional services and most importantly by implementing a massive increase in training opportunities for unemployed individuals. Because of this shift to a more active UI system, there has been more than a $1 billion increase in my department's program effort in 1992 compared to 1990. Two years ago, before the change, the expenditure plan for the UI developmental uses was $500 million. This year we have allocated $1.8 million to that fund.

Literally hundreds of thousands of Canadians are participating in our programs. By the end of the year we expect to have provided training or adjustment assistance to more than 1.2 million Canadians over a two-year period.

And we have been doing all of this through efficient, carefully focused progamming that continues to emphasize and build on partnerships without increasing the deficit. This challenge of combining greater programming relevance with increased efficiency is one that governments around the world must face at this critical time of economic transition.

The policies of this Budget, as reflected in our Employment programming, are, I believe, the right ones to meet this challenge. Ultimately, they will lay a foundation for a competitive, prosperous future for Canada.

These were the opening comments I wanted to make.

Je suis maintenant prêt à répondre aux questions du comité qui ont trait au budget des dépenses principal pour l'exercice 1992-1993 pour ce qui est de l'emploi.

M. Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le président, j'aimerais d'abord féliciter le ministre à qui on a fait une ovation debout à Toronto. Aujourd'hui, pendant la période des questions, il s'est vanté de cette ovation à Toronto, croyez-le ou non. Vraiment—il semblait tout à fait heureux et satisfait. Il avait l'air comblé.

M. Valcourt: C'était formidable, John, cela vous aurait plu.

M. Nunziata: On ne fait d'ovation debout à des ministres que rarement, de loin en loin. Néanmoins, félicitations. Nous ne savons pas s'il y avait foule. . .

[*Texte*]

Ms Langan (Mission—Coquitlam): Or what it was for.

Mr. Nunziata: —whether it was two or 200 or—

Mr. Valcourt: I'll debrief you.

Mr. Nunziata: —whether it was at a family gathering. But we're pleased that he had the standing ovation.

Mr. Minister, are there any tax dollars in the UI fund?

Mr. Valcourt: Depending on what the hon. member calls tax dollars. . .

Mr. Nunziata: Perhaps I can explain.

Mr. Valcourt: Let me answer this way, Mr. Nunziata. The UI fund is made up of contributions from employers and employees from all across Canada.

Mr. Nunziata: Let me ask you, are there any tax dollars in the UI fund?

Mr. Valcourt: A couple of years ago the government indicated that it would no longer participate in the UI fund, but because of the deficit in the fund and our accounting system, the government still has to carry the deficit in the UI fund. So in that way there is taxpayers' money, other than through their contributions, in the fund.

Mr. Nunziata: In 1991, how many taxpayers' dollars. . .? I ask this question because the minister seems to think that the money in the fund—when he talks about increasing training dollars from the UI fund—is from government largesse, but he's dealing with other people's money. He is dealing with money that belongs to employees and employers. He's not dealing with money from the Consolidated Revenue Fund.

In 1991, how much of the fund was made up of tax dollars?

Mr. Valcourt: That approach is just playing a shell game with Canadians. The simple fact is that total spending on training and adjustment programs will increase in the coming year. We spent approximately $3 billion last year to provide training and adjustment assistance to approximately 465,000 Canadians. If we include job sharing, over 600,000 people were helped. We are planning to spend another $3.4 billion in the coming year, which will help tens of thousands more.

In the three years from 1989-90 to 1992-93, this government has increased spending on training and adjustment programs from $2.1 billion to $3.4 billion, an increase of $1.3 billion.

Mr. Nunziata: Mr. Chairman, I'm not sure whether the minister is obtuse by nature or whether he is trying to hoodwink Canadians and play the shell game he accuses the opposition of playing. He knows that of the $3.4 billion, $1.8 billion is not from tax dollars, that in effect—

Mr. Valcourt: They're not tax dollars. There is only one taxpayer in this country.

[*Traduction*]

Mme Langan (Mission—Coquitlam): Ni à quel sujet c'était.

M. Nunziata: . . .il y avait eu 2 ou 200 personnes ou. . .

M. Valcourt: Je vous raconterai.

M. Nunziata: . . .si c'était une réunion de famille. Quand même, nous nous réjouissons qu'on l'ait acclamé debout.

Monsieur le ministre, verse-t-on des contributions fiscales à la caisse d'assurance-chômage?

M. Valcourt: Tout dépend ce que vous entendez par contributions fiscales. . .

M. Nunziata: Je pourrais peut-être l'expliquer.

M. Valcourt: Je vous répondrais ainsi, monsieur Nunziata. La caisse d'assurance-chômage est constituée de cotisations d'employeurs et d'employés de tout le Canada.

M. Nunziata: J'aimerais savoir la caisse d'assurance-chômage contient-elle des contributions fiscales?

M. Valcourt: Il y a quelques années, le gouvernement a fait savoir qu'il ne contribuerait plus à la caisse d'assurance-chômage, mais en raison du déficit de la caisse et de notre système de comptabilité, le gouvernement doit encore éponger le déficit de la caisse d'assurance-chômage. Par conséquent, il s'y trouve des contributions fiscales, mises à part les cotisations des employeurs et des employés.

M. Nunziata: En 1991, à combien s'élevaient les contributions fiscales des contribuables. . .? Je pose la question parce que le ministre semble penser que l'argent qui se trouve dans la caisse—quand il parle de hausser la part de dollars provenant de la caisse d'assurance-chômage qui sont affectés à la formation—que l'argent qui se trouve dans cette caisse y est grâce à la générosité du gouvernement, mais il s'agit en fait de l'argent des autres. Il gère de l'argent qui appartient aux employés et aux employeurs. Il ne gère pas de l'argent qui provient du Trésor.

En 1991, quelle part de la caisse d'assurance-chômage était constituée de contributions fiscales?

M. Valcourt: Cela revient à jouer un tour de passe-passe aux Canadiens. Le fait est que les dépenses totales des programmes de formation et d'adaptation augmenteront au cours du prochain exercice. L'an dernier, nous avons dépensé environ 3 milliards de dollars pour offrir des programmes de formation et d'aide à l'adaptation à environ 465,000 Canadiens. Si l'on inclut le partage d'emploi, plus de 600,000 en ont bénéficié. Nous prévoyons dépenser 3,4 milliards de dollars de plus au cours du prochain exercice, et nous aiderons ainsi des dizaines de milliers de gens de plus.

Au cours des trois exercices de 1989-1990 à 1992-1993, le gouvernement a fait passer les dépenses au chapitre des programmes de formation et d'adaptation de 2,1 milliards de dollars à 3,4 milliards de dollars, soit une augmentation de 1,3 milliard de dollars.

M. Nunziata: Monsieur le président, je ne sais pas si le ministre a l'esprit obtus ou s'il essaie de berner les Canadiens et de leur faire le tour de passe-passe dont il accuse l'opposition. Il sait que 1,8 milliard de dollars des 3,4 milliards ne proviennent pas de contributions fiscales, qu'en réalité. . .

M. Valcourt: Ce ne sont pas des contributions fiscales. Il n'y a qu'un contribuable au Canada.

[*Text*]

Mr. Nunziata: It is not from tax dollars.

Mr. Valcourt: They are premiums paid by employers and employees, and taxes are also paid by the same people. It is the people's money.

Ms Langan: So they are paying twice.

Mr. Valcourt: No, well...they pay twice. Either you have no UI premiums and you take the money required for training from taxes... The evolution of this UI program requires us to activate these passive funds. It's not as if Canada was the only country in the world doing that. I sat with member countries of the OECD; together they encouraged one another to activate these funds. That's what we're doing.

• 1605

To me, what is important for Canadians at the end of the day is the total commitment of training. Does that result in less training? No, it results in more training, $1.8 billion more.

Mr. Hy Braiter (Executive Director, Finance and Administration, Department of Employment and Immigration): On October 23, 1990, Bill C-21 was passed. With the passage of that bill the government no longer contributed toward the funding of the UI account. Prior to that they used to contribute with respect to certain elements of the UI payments, such as extended benefit payments. From that date on, all of the UI account is funded by the premium payers, the employers and the employees.

Mr. Nunziata: Thank you very much for that honest answer.

Mr. Braiter: As of the end of 1990, we were running a surplus of $2.2 billion in the account. That earns interest when we run a surplus. As of the end of 1991, which I think was your question, we were running an cumulative deficit of $1.9 billion. That was our position as of December 31, 1991.

To finance that, we go to the Department of Finance monthly to make up our cashflow shortfalls. We sign promissory notes with the Department of Finance. We finance the deficit through promissory notes, borrowing. We pay an interest rate equivalent to approximately the rate of 90-day treasury bills with the Department of Finance.

Mr. Nunziata: Thank you for that forthright answer. In effect, what you're telling us is that the taxpayers of Canada do not contribute to the fund. They guarantee loans or at best make loans to the fund, which are paid back.

Mr. Braiter: The premium rates are designed to break even over the long run.

Mr. Nunziata: Exactly, but when you talk about the deficit, the government, in effect, the taxpayers, are lending money to the fund. You talk about a promissory note, which is eventually paid back to the Consolidated Revenue Fund. Is that not the case?

Mr. Braiter: Yes, that's pretty well the case—with interest.

Mr. Nunziata: So the minister, Mr. Chairman, in effect is saying that the unemployment insurance program is no longer the unemployment insurance program. It's the unemployment and training insurance program.

[*Translation*]

M. Nunziata: Il ne s'agit pas de contributions fiscales.

M. Valcourt: Il s'agit de cotisations versées par des employeurs et des employés, et d'impôt également payé par ces mêmes gens. C'est l'argent du peuple.

Mme Langan: Ils paient donc deux fois.

M. Valcourt: Non, eh bien... ils paient deux fois. Soit qu'il n'y a pas de cotisations au régime d'assurance-chômage et que l'argent nécessaire à la formation est prélevé sur les impôts... Le programme d'assurance-chômage évolue de telle manière que nous devons activer ces fonds passifs. Sachez bien que le Canada n'est pas le seul pays au monde à le faire. J'ai siégé avec des pays membres de l'OCDE; ensemble, ils s'encourageaient à activer ces fonds. C'est ce que nous faisons.

Pour moi, ce qui importe en fin de compte pour les Canadiens c'est le montant total engagé pour la formation. Cela aboutit-il à moins de formation? Non, il en résulte plus de formation, 1,8 milliard de dollars en plus.

M. Hy Braiter (directeur exécutif, Finances et Administration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Le projet de loi C-21 a été adopté le 23 octobre 1990. Suite à l'adoption de ce projet de loi, le gouvernement a cessé de financer le régime d'assurance-chômage. Avant cette date, il contribuait à certains éléments des prestations d'assurance-chômage, comme les prestations de prolongation. Depuis cette date, l'ensemble du Régime d'assurance-chômage est financé par les cotisants, c'est-à-dire les employeurs et les employés.

M. Nunziata: Merci pour cette réponse honnête.

M. Braiter: À la fin de 1990, nous disposions d'un excédent de 2,2 milliards de dollars dans le compte. Un excédent rapporte des intérêts. À la fin de 1991, année sur laquelle portait je crois votre question, nous avions un déficit cumulatif de 1,9 milliard de dollars. C'était notre situation au 31 décembre 1991.

Pour financer ce déficit, nous nous tournons chaque mois vers le ministère des Finances pour qu'il comble nos pénuries de trésorerie. Nous signons des billets à ordre au ministère des Finances. Nous finançons le déficit au moyen de billets à ordre, en empruntant. Nous versons au ministère des Finances un taux d'intérêt équivalent à environ le taux des bons du Trésor à 90 jours.

M. Nunziata: Merci pour cette réponse franche. En fait, ce que vous me dites, c'est que les contribuables canadiens ne contribuent pas à la caisse d'assurance-chômage. Ils garantissent les prêts ou au mieux accordent des prêts à la caisse, prêts qui sont remboursés.

M. Braiter: Les cotisations d'assurance-chômage sont calculés de façon à s'équilibrer à long terme.

M. Nunziata: Exactement, mais quand vous parlez du déficit, le gouvernement, en fait les contribuables, prête de l'argent à la caisse. Vous parlez de billets à ordre, qui sont en fin de compte remboursés au Trésor. N'est-ce pas le cas?

M. Braiter: Oui, c'est à peu près cela—moyennant des intérêts.

M. Nunziata: Ainsi, monsieur le président, le ministre est en fait en train de nous dire que le programme d'assurance-chômage n'est plus le programme d'assurance-chômage. C'est le programme d'assurance-chômage et d'assurance-formation.

[*Texte*]

The government over the last number of years has privatized unemployment insurance. They are, in effect, getting out of the business of training, putting that responsibility, or at least requiring the payment of that responsibility, on the backs of workers and employers.

I just wanted to make that perfectly clear. The minister continues to talk about the UI fund as if it's the Government of Canada's money. They are administering the fund at present. That's all they're doing. Don't try to kid Canadians into believing these are taxpayers' dollars being used.

I'm pleased that the minister at page 2 finally admits to the $200 million cut from the Canadian Jobs Strategy as far as training is concerned. I'd like to ask him seriously about people who are not on UIC, people whose UIC benefits have run out, or people who for whatever reason do not qualify for UIC. Will he not admit that this $200 million cut over the last two years will affect those programs directed toward those people, in particular community-based training programs across the country?

Mr. Valcourt: If the question is whether or not we will spend less money on the target groups of the Canadian Jobs Strategy because of the $200 million cut over two fiscal years, the answer is yes. It is absolutely impossible to reduce the deficit and at the same time spend as we did before. Yes, some groups throughout the country will see their funding reduced under CJS. Absolutely.

• 1610

Mr. Nunziata: Can I ask why? We have in Metropolitan Toronto—and I can speak with some experience because I represent a riding in Metropolitan Toronto—a significant number of community-based training programs. I am told that two years ago there were 30 programs. Today there are 12 programs. This is all because of the minister's budget cuts. There are waiting lists that sometimes it takes two years to get into these courses. They are very successful. I have several in the riding of York South—Weston. Why, pray tell, would the minister eliminate or jeopardize these very successful training programs, in particular in Metropolitan Toronto from 30 programs down to 12 programs? These were tried and tested.

The women, minorities, youth, and others who are more severely disadvantaged when it comes to employment are the people who would benefit the most. Why would the minister cut back in this area when it seems to me this is the area the minister should at least go to bat for? The minister should ensure that funding is at least maintained at its present level.

[*Traduction*]

Au cours des dernières années, le gouvernement a privatisé l'assurance-chômage. Il lâche en fait le secteur de la formation en mettant cette responsabilité, ou du moins en exigeant le paiement de cette responsabilité, sur le dos des travailleurs et des employeurs.

Je voulais simplement éclaircir ce point. Le ministre continue à parler de la caisse d'assurance-chômage comme s'il s'agissait de l'argent du gouvernement canadien. À l'heure actuelle, le gouvernement gère la caisse. C'est tout ce qu'il fait. N'essayez pas de berner les Canadiens en leur faisant croire que l'on utilise l'argent des contribuables.

Je constate avec plaisir que le ministre admet finalement à la page 2 que le financement de la Planification de l'emploi a été réduit de 200 millions de dollars, en ce qui concerne la formation. J'aimerais lui poser une question sérieuse à propos des personnes qui ne reçoivent pas les prestations d'assurance-chômage, de celles dont les prestations d'assurance-chômage sont épuisées, ou encore des gens qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage pour une raison quelconque. N'admettra-t-il pas que cette réduction de 200 millions de dollars au cours des deux dernières années aura des répercussions sur les programmes destinés à ces personnes, en particulier sur les programmes de formation communautaires offerts dans le Canada?

M. Valcourt: Si la question consiste à savoir si oui ou non nous dépenserons moins d'argent sur les groupes cibles de la Planification de l'emploi en raison de la réduction de 200 millions de dollars sur deux exercices financiers, la réponse est oui. Il est absolument impossible de réduire le déficit tout en dépensant comme nous le faisions auparavant. Oui, certains groupes répartis dans tout le pays verront leur financement réduit dans le cadre de la Planification de l'emploi. Absolument.

M. Nunziata: Puis-je vous demander pourquoi? Dans le Toronto métropolitain—et je parle en connaissance de cause puisque je représente une circonscription du Toronto métropolitain—nous avons un nombre important de programmes de formation communautaires. On m'a dit qu'il y avait 30 programmes il y a deux ans et qu'aujourd'hui il n'y en a plus que 12. Tout cela est dû aux coupures budgétaires du ministre. Il y a des listes d'attente telles qu'il faut parfois deux ans pour assister à ces cours qui connaissent un grand succès. J'en ai plusieurs dans la circonscription de York-Sud—Weston. Pourquoi, de grâce, le ministre éliminerait-il ou mettrait-il en danger ces programmes de formation très fructueux, en particulier dans le Toronto métropolitain où leur nombre a chuté de 30 à 12? Ils avaient été testés et éprouvés.

Les femmes, les minorités, les jeunes et les autres groupes qui sont le plus durement touchés en matière d'emploi sont les gens qui en bénéficiaient le plus. Pourquoi le ministre ferait-il des coupures dans ce domaine lorsqu'il me semble que c'est le secteur pour lequel le ministre devrait au moins se battre? Il devrait s'assurer que le financement est au moins maintenu à son niveau actuel.

[*Text*]

Mr. Valcourt: The Government of Canada does not have the monopoly and the sole responsibility of providing training to Canadian workers. This is a shared responsibility we are trying to highlight through our labour force development strategy, where we try to incite the private sector, the provinces, and all stakeholders into the labour market to do more.

The alternative to not reducing these expenditures was to increase taxes for Canadians or increase the deficit. This government has made a choice and has decided they would act in a fiscally responsible manner by reducing the deficit and ensuring at the same time that one group not be targeted with severe cuts and be deprived of assistance.

I cannot comment on the number of programs in the Toronto area that you have alluded to of 30 versus 12 today, or something like that. I don't have those figures here. What is important to understand is we will still be spending $1.6 billion to train these people across Canada. And it is noteworthy that provinces, which I think have the prime responsibility to provide training, only account for 30% of the total spending on training for workers in Canada.

I admit there are less funds available, hence the obligation for us, Mr. Nunziata, to try to spend smarter by involving more people in it.

Mr. Nunziata: I guess it is a question of priorities and credibility. The government keeps talking about global competitiveness and how we have to compete. Surely the very foundation of a more competitive labour force is the skills training.

Mr. Valcourt: That is right.

Mr. Nunziata: That is the very foundation of it. Why would you cut back in that area? It is just so foolish, it seems to me, to cut back on training, especially in an area where you were boasting in your speech about situations in different communities, such as Fort McMurray, nine people. Congratulations; we are happy that you are successful.

Mr. Valcourt: Thank you.

Mr. Nunziata: But what about all these areas in Toronto and elsewhere, right across the country? They were success stories, and you eliminated them. Obviously your voice at the Cabinet table is not strong enough; you are not persuasive enough. You weren't able to tough it out with the other ministers and the Minister of Finance to convince the minister that it was, to put it bluntly, stupid to cut $100 million last year and a further $100 million this year. I regret that the minister didn't have the clout at the cabinet table to go to bat for the unemployed in Canada.

[*Translation*]

M. Valcourt: Le gouvernement du Canada n'a pas le monopole et la seule responsabilité de la formation offerte aux travailleurs canadiens. Il s'agit d'une responsabilité partagée que nous essayons de mettre en évidence par le biais de notre stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, par laquelle nous essayons d'inciter le secteur privé, les provinces et tous les intervenants présents sur le marché du travail d'en faire davantage.

Pour ne pas réduire ces dépenses, il aurait fallu augmenter les impôts pour les Canadiens ou accroître le déficit. Notre gouvernement a fait un choix et a décidé d'adopter un comportement responsable sur le plan financier en réduisant le déficit et en s'assurant en même temps qu'aucun groupe ne soit visé par des coupures sévères et ne soit privé d'aide.

Je ne peux pas faire de commentaires à propos du nombre de programmes offerts dans la région de Toronto, et vous avez fait allusion à 30 programmes comparativement à 12 aujourd'hui, ou quelque chose du genre. Je ne dispose pas de ces chiffres ici. Ce qu'il importe de comprendre, c'est que nous continuerons à dépenser 1,6 milliard de dollars pour former ces gens au Canada. Et il convient de faire remarquer que les provinces, auxquelles incombe à mon avis la principale responsabilité en matière de formation, ne représentent que 30 p. 100 des dépenses totales de formation des travailleurs au Canada.

J'admets qu'il y a moins d'argent disponible, ce qui nous oblige, monsieur Nunziata, à essayer de la dépenser plus judicieusement en faisant participer plus de gens.

M. Nunziata: Je suppose que c'est une question de priorités et de crédibilité. Le gouvernement n'arrête pas de parler de compétitivité mondiale et de la nécessité d'être concurrentiel. Il est certain que le fondement même d'une main-d'oeuvre plus concurrentielle est la formation des compétences.

M. Valcourt: C'est exact.

M. Nunziata: C'est son véritable fondement. Pourquoi feriez-vous des coupures dans ce domaine? Selon moi, c'est tellement insensé de faire des coupures dans la formation, surtout dans un secteur où vous vous vantez dans votre discours des succès obtenus dans diverses collectivités, comme par exemple le cas de neuf personnes à Fort McMurray. Félicitations! Nous sommes heureux de votre succès.

M. Valcourt: Merci.

M. Nunziata: Mais qu'en est-il de toutes ces régions à Toronto et ailleurs, partout au pays? Il y avait beaucoup d'exemples couronnés de succès et vous les avez supprimés. Il est évident que votre voix n'a pas beaucoup de poids au Cabinet; vous n'êtes pas assez convaincant. Vous n'avez pas été capable de résister aux autres ministres et au ministre des Finances pour convaincre ce dernier que c'était franchement stupide de couper 100 millions de dollars l'an dernier et encore 100 millions de dollars cette année. Je regrette que le ministre n'ait pas eu le courage au Cabinet de se battre pour les sans-emploi au Canada.

[*Texte*]

• 1615

Mr. Valcourt: It seems politically attractive for the hon. member to single out one segment, one little tiny part of the gross funding for employment programs. He makes a total abstraction of the fact that there are more resources devoted to training in 1992-93 than last year.

The predicament of the hon. member's argument is that this is not taxpayers' money, this is paid by some strangers from I don't know where. They are Canadian workers. They are taxpayers. It is money from Canadians that is put to an important use, training the unemployed, who we have in much too large numbers these days.

The bottom line is that the overall training effort has increased tremendously over the last couple of years. If we can succeed in getting the private sector and the provincial government to acknowledge what the hon. member so rightly pointed to as crucial—the skills of Canadian workers—we should be optimistic that we will have a better-trained work force in this country.

Mr. Fee (Red Deer): Mr. Minister, I wish to thank you for coming and thank you for your attendance at our subcommittee a few weeks ago.

There is one question that I wasn't going to ask, but I picked it up on page 6 of your report. You didn't elaborate very much on it. You mentioned that too often the combined signal of the social security system is that it doesn't pay to work. You go on to talk about a rigorously monitored project to test that. I would appreciate it if you would elaborate a little bit on that. Where are you going to test it? If you haven't located an area, I would like to volunteer my constituency.

Mr. Valcourt: This is part, again, of our drive towards a more active society. This project will be carried out in the provinces of British Columbia and New Brunswick, starting in the fall. Instead of keeping people on welfare, this project will take these people off welfare. We will put them in the workplace. Today if someone on welfare tries to go into the workplace, he is penalized. He loses all his benefits. Because he has no great skills the salary he can command in the work force is not very high. Most of the time it is not high enough to give a decent standard of living for a family.

For a period of three years we will pay a supplement to whatever income he's going to earn. At the end of the three years we expect the person to have been working all that time, to have improved his skills, and have an attachment to the work force. By that time his salary should have gone up enough so he will no longer need to have an income supplement. The project is geared towards trying to draw conclusions that could affect the whole social security program.

Mr. Fee: I'm assuming you're working very closely with the provincial governments in both these locations.

[*Traduction*]

M. Valcourt: Il me semble que le député essaie de se faire un capital politique en montant un élément en épingle, une toute petite partie du financement global des programmes d'emploi. Il fait totalement abstraction du fait que la formation disposera en 1992-1993 de plus de ressources que l'année précédente.

L'argument du député se fonde sur le fait qu'il ne s'agit pas de l'argent des contribuables, que c'est payé par des étrangers venant de je ne sais où. Ce sont les travailleurs canadiens. Ce sont les contribuables. C'est l'argent de Canadiens dont on se sert pour en faire bon usage, pour former les sans-emploi, qui sont beaucoup trop nombreux ces jours-ci.

Le résultat, c'est que les efforts globaux en matière de formation ont augmenté considérablement au cours des dernières années. Si nous pouvons parvenir à faire comprendre au secteur privé et aux gouvernements provinciaux ce que le député a à juste titre jugé capital—à savoir les compétences des travailleurs canadiens—nous devrions faire preuve d'optimisme car nous aurons des travailleurs mieux formés au Canada.

M. Fee (Red Deer): Monsieur le ministre, je tiens à vous remercier de votre présence et également de votre comparution devant notre sous-comité il y a quelques semaines.

Voici une question que je n'avais pas l'intention de poser, mais j'ai relevé ceci à la page 7 de votre rapport. Vous ne vous êtes pas beaucoup étendu sur la question. Vous avez dit que trop souvent les caractéristiques du régime de sécurité sociale incitent les bénéficiaires à se dire que ce n'est pas payant de travailler. Vous poursuivez en parlant du projet pilote dont le déroulement sera contrôlé vigoureusement afin de vérifier cela. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous donner quelques précisions à ce sujet. Où allez-vous le tester? Si vous n'avez pas encore choisi de région, ma circonscription se porterait volontaire.

M. Valcourt: Une fois encore, cela fait partie de notre campagne en faveur d'une société plus active. Ce projet pilote sera lancé en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick et débutera à l'automne. Au lieu de maintenir les gens sur l'aide sociale, ce projet pilote les en sortira. Nous allons les réintégrer sur le marché du travail. Aujourd'hui, si quelqu'un qui reçoit l'aide sociale essaie de réintégrer le marché du travail, il est pénalisé. Il perd toutes ses prestations. Étant donné qu'il n'a pas de grandes compétences, le salaire qu'il peut exiger sur le marché du travail n'est pas très élevé. La plupart du temps, il ne suffit pas à garantir un niveau de vie décent pour une famille.

Pendant trois ans, nous verserons un supplément au revenu que gagnera cette personne. À la fin des trois ans, nous espérons que la personne aura travaillé pendant toute cette période, aura amélioré ses compétences et éprouvera un sentiment d'appartenance au marché du travail. Après ce délai, son salaire devrait avoir augmenté suffisamment pour qu'elle n'ait plus besoin d'un supplément de revenu. Le projet pilote est destiné à essayer de tirer des conclusions qui pourraient avoir des répercussions sur l'ensemble du programme de sécurité sociale.

M. Fee: Je suppose que vous collaborez très étroitement avec les gouvernements provinciaux dans ces deux cas.

[*Text*]

• 1620

Mr. Valcourt: Absolutely. These were developed in co-operation with both provincial governments.

Mr. Fee: Will it be done on a voluntary basis by the people involved?

Mr. Valcourt: Yes, because we cannot force people onto this program. We will seek volunteer welfare recipients who are employable people in order to experiment.

Mr. Fee: After how many months can I apply to do the same thing in my riding on the same basis?

Mr. Valcourt: Well, this is part of the innovations program of the department in matters of research. We will be committing a serious amount of money, approximately $50 million, over a period of time. It is not anticipated that we will extend the project to other areas of Canada until we receive the conclusions of these. We want to monitor these two projects closely and draw our conclusions from them.

Mr. Fee: We'll be watching the project closely; it sounds interesting.

On page 215, you talk about training and mention that one of the prime reasons for the low skill levels of the Canadian work force is the lack of training provided by the business community. You had some nice words on page 5 of your report. Quoting you, you said that "government's programs serve as a lightning rod for greater participation". I think the words are good, but what are you doing specifically that you see as deserving the title of a lightning rod that's going to attract all this extra money from private business?

Mr. Valcourt: When you look at the labour force development strategy, which now involves the private sector—both labour and business—and those special interest groups around the table in a given area of the country where they have first-hand knowledge of the labour market and the needs, we have to develop a learning and training culture.

We think that these training funds we already have on the table can lever the private sector to invest more in human resource development. We are looking at ways of creating incentives within UI for employers to do more training, and hopefully if we can put some of these measures in place we should see an increase in private sector investment in human resource development in the not too distant future.

Mr. Fee: We've had this conversation before, but there have historically been problems when employers tend to gear their investment toward directions in which they can get the money. It will be difficult to overlook that factor or to overcome it.

Mr. Valcourt: But more and more employers have to realize that their bottom lines are no longer the amount of wood or the vastness of our natural resources. More and more, they are realizing that training is the key to their

[*Translation*]

M. Valcourt: Absolument. Les projets pilotes ont été mis au point en collaboration avec les deux gouvernements provinciaux.

M. Fee: La participation des personnes concernées sera-t-elle volontaire?

M. Valcourt: Oui, car nous ne pouvons pas forcer les gens à participer à ce programme. Nous rechercherons des bénéficiaires d'aide sociale volontaires pour réaliser l'expérience.

M. Fee: Après combien de mois pourrais-je demander à faire la même chose dans ma circonscription selon les mêmes critères?

M. Valcourt: Eh bien, cela fait partie du programme d'innovations du ministère en matière de recherche. Nous allons engager une somme d'argent importante sur une certaine période de temps, environ 50 millions de dollars. Nous ne prévoyons pas étendre le projet à d'autres régions du Canada avant d'avoir reçu les conclusions de ces projets pilotes. Nous tenons à surveiller étroitement ces deux projets pour en tirer nos conclusions.

M. Fee: Nous suivrons ce projet de près car cela semble intéressant.

À la page 215, vous parlez de la formation et vous mentionnez que l'une des principales raisons des faibles niveaux de compétence de la main-d'oeuvre canadienne réside dans le manque de formation offert par l'entreprise. Un peu plus haut, vous aviez quelques mots gentils. Vous dites, et je cite, que «les programmes du gouvernement actuel offrent aux intervenants du marché du travail une infrastructure qui leur permet de contribuer davantage à bâtir une main-d'oeuvre hautement compétente pour le Canada». Ce sont là de belles paroles, mais que faites-vous exactement qui puisse mériter le titre d'infrastructure qui permettra d'attirer tout cet argent supplémentaire du secteur privé?

M. Valcourt: Si vous examinez la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, qui implique actuellement le secteur privé—à la fois les travailleurs et les entreprises—et des groupes d'intérêt spéciaux dans une région donnée du pays qui ont une connaissance pratique du marché du travail et des besoins, nous voulons développer une culture d'apprentissage et de formation.

Nous sommes d'avis que ces fonds de formation dont nous disposons déjà peuvent inciter le secteur privé à investir davantage dans le perfectionnement des ressources humaines. Nous recherchons des moyens de créer des stimulants pour inciter les employeurs à faire davantage de formation dans le cadre de l'assurance-chômage et, si nous pouvons mettre en place certaines de ces mesures, il faut espérer que nous pourrions constater une augmentation de l'investissement du secteur privé en matière de perfectionnement des ressources humaines dans un avenir assez rapproché.

M. Fee: Nous en avons déjà parlé, mais il y a toujours eu des problèmes lorsque les employeurs ont tendance à orienter leurs investissements dans des directions où ils peuvent obtenir de l'argent. Il sera difficile d'oublier ce facteur ou de le surmonter.

M. Valcourt: Mais de plus en plus d'employeurs doivent reconnaître que ce qui compte à la fin ce n'est plus la quantité de bois ou l'immensité de nos richesses naturelles. De plus en plus, ils se rendent compte que la formation est

[*Texte*]

competitiveness and productivity. It goes without saying that they must invest more in labour market training, and unless they do so I don't think anyone will do it for them, so employers really have no choice.

For those who complain about reduced expenditures from the Consolidated Revenue Fund, for example, in the last two budgets, whereby you have to pay your way, this also serves as a signal that they have to do more. They have to invest in human resource development, because in the end it will be themselves who will pay the price because they will not be able to have the work force they need.

When you consider that the rate of unemployment in 1991 could have been two percentage points lower, i.e., 8.1%, had we been able to fill those jobs that were unfilled due to a lack of skilled workers in Canada, that shows the magnitude of the problem and the urgency for the private sector to become involved.

• 1625

Mr. Fee: I understand the urgency and I appreciate your comment. I don't have any great ideas on how to motivate and get them involved. I hope your initiative works.

May I change gears? You speak both official languages somewhat better than I do. There's a third official language that you also speak better than I do; I've called it "bureaucratese". Your department this year changed a couple of programs. You just learn what one is called and then the name gets changed. I find it confusing.

Under human resource development activity you have Canadian Jobs Strategy and the National Employment Services activities, which both folded; I believe they are now called the employment activity. Can you just explain why these were rolled in together and what advantages you see in putting them together?

Mr. Valcourt: I will ask Michèle to answer that question.

Mr. Fee: She speaks the third language better than you, does she?

Mr. Valcourt: Yes, she's a real linguist.

Ms Michèle Jean (Associate Deputy Minister, Department of Employment and Immigration): I understand you; it's really a third language. I think that's why we changed a few things.

We wanted to achieve two goals. The first one was to build on the Canadian Jobs Strategy success. The second one was to answer some of the criticisms made through the consultation process that led to the creation of the Canadian Labour Force Development Board. Through that consultation process a lot of people involved in different forums told us our criteria were too strict, we had too many options. We had about 50 options under Canadian Jobs Strategy.

[*Traduction*]

la clé de leur compétitivité et de leur productivité. Il va sans dire qu'ils doivent investir davantage dans la formation de la main-d'oeuvre et qu'à moins de le faire, je ne pense pas que quiconque le fera pour eux, si bien qu'ils n'ont vraiment pas d'autre choix.

Quant à ceux qui se plaignent à propos de la réduction des fonds provenant du Trésor, par exemple dans les deux derniers budgets, où vous devez payer votre part, il s'agit également d'un indice leur indiquant qu'ils doivent faire davantage. Ils doivent investir dans le perfectionnement des ressources humaines parce qu'en fin de compte ce sont eux qui paieront le prix parce qu'ils seront incapables de trouver la main-d'oeuvre dont ils ont besoin.

Si vous imaginez que le taux de chômage aurait pu être inférieur de 2 p. 100 en 1991, c'est-à-dire à 8,1 p. 100, si nous avions pu combler les emplois qui sont restés vacants par manque de travailleurs qualifiés au Canada, cette situation montre bien l'ampleur du problème et l'urgence de la participation du secteur privé.

M. Fee: Je comprends bien l'urgence et j'apprécie votre commemtaire. Je n'ai pas beaucoup d'idées lumineuses sur la façon de les motiver et de les inciter à participer. J'espère que votre initiative fonctionnera.

Puis-je changer de sujet? Vous parlez les deux langues officielles un peu mieux que moi. Il existe une troisième langue officielle que vous parlez également mieux que moi; je l'ai surnommée la «langue bureaucratique». Cette année, votre ministère a modifié plusieurs programmes. Vous apprenez tout juste le nom d'un programme et il change. Tout cela est très confus.

Dans le secteur de la mise en valeur des ressources humaines, vous avez les activités de la Planification de l'emploi et du Service national de placement, qui ont cessé dans les deux cas; je crois qu'on les appelle maintenant l'activité en matière d'emploi. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ces deux activités ont été amalgamées et quels sont les avantages de cette fusion?

M. Valcourt: Je demanderais à Michèle de répondre à cette question.

M. Fee: Elle parle la troisième langue mieux que vous, n'est-ce pas?

M. Valcourt: Oui, c'est une véritable linguiste.

Mme Michèle Jean (sous-ministre déléguée, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Je vous comprends; il s'agit vraiment d'une troisième langue. Je crois que c'est la raison pour laquelle nous avons modifié un certain nombre de choses.

Nous souhaitions atteindre deux objectifs. Le premier consistait à profiter du succès de la Planification de l'emploi. Le deuxième visait à répondre à certaines des critiques exprimées lors du processus de consultation qui avait conduit à la création de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Pendant ce processus de consultation, beaucoup de gens impliqués dans des forums différents nous ont dit que nos critères étaient trop sévères et que nous avions trop d'options. En vertu de la Planification de l'emploi, nous disposions d'environ 50 options.

[*Text*]

We have tried to streamline the structure, going from 50 options to about 20, to rename it so that it's easier to understand, and to remove some of the rigid criteria, such as the 24 out of 30, as you will remember, or the three years a woman had to wait to re-enter the labour force. That has been removed.

We have also included in the new structure some new programs to develop the partnership with employers that you were just talking about, to raise the awareness by providing seed funding for sectors, and providing the opportunity to do some human resource planning at the local level, when you're managing a small business firm.

What we've been trying to accomplish is simplification, integration of programs and services to provide a continuum of program and services. We were told that our approach was too fragmented. You would get some counselling and then wait for ages for training. Now it's integrated. We have developed what we call a "client-centred" approach.

We now have four big boxes: employability improvement for workers, labour market adjustment for employers, community programming for communities, and research and information. Those are the four main streams.

We have also a brochure that explains the change from the old program structure to the new one. If you are interested we could provide that brochure.

Mr. Fee: I would appreciate a copy. Ms Langan says she would as well.

Ms Jean: Basically it's streamlining, simplification, a better process, and a client-centred approach.

Mr. Fee: I have one final question, if I may. On page 2-22 you go into program funds by region. At the time it was printed you did not have a breakdown for this year's estimates. I'm wondering if that's available at this time.

Mr. Braiter: Unfortunately, we're still in the process of consulting with our regions and our labour market partners in doing the final distributions. It's only the second day of the fiscal year. Our regions do have advances so that they can get started on their programming, but we haven't finalized all of the fine tuning of the distributions at the moment.

We have the extra moneys from UI developmental funds to distribute as well. It will take some time to finish the consultations and ensure that we get the right moneys where they're needed most. Even on page 2-22 you will notice that as of the time of the forecast for the past year, we still had some moneys allocated. This is to allow us flexibility to meet unforeseen situations in various regions.

[*Translation*]

Nous nous sommes efforcés de rationaliser la structure, pour passer de 50 options à environ 20, de lui donner un nouveau nom afin qu'elle soit plus facile à comprendre, et d'éliminer certains des critères sévères, par exemple les 24 sur 30, comme vous vous en souviendrez, ou les trois années qu'une femme devait attendre avant de réintégrer le marché du travail. Tout cela a été supprimé.

Dans la nouvelle structure, nous avons également incorporé quelques nouveaux programmes destinés à développer le partenariat avec les employeurs dont vous venez tout juste de parler, pour sensibiliser davantage les gens en accordant des fonds d'amorçage aux secteurs, et en offrant la possibilité d'effectuer une certaine planification des ressources humaines au niveau local, lorsque vous gérez une petite entreprise.

Ce que nous avons essayé de faire, c'est une simplification, une intégration des programmes et des services afin d'offrir un continuum de programmes et de services. On nous avait dit que notre approche était trop fragmentaire. On obtenait des conseils et puis il fallait attendre une éternité pour obtenir la formation. Maintenant, tout cela est intégré. Nous avons développé ce que nous appelons le concept du «clientélisme».

La structure comporte actuellement quatre principaux volets: l'amélioration de l'employabilité des travailleurs, l'adaptation au marché du travail pour les employeurs, des programmes communautaires pour les collectivités et la recherche et l'information. Ce sont là les quatre principales filières.

Nous disposons également d'une brochure qui explique le passage de l'ancienne à la nouvelle structure des programmes. Si vous êtes intéressé, nous pourrions vous faire parvenir cette brochure.

M. Fee: J'aimerais en avoir un exemplaire. M^me^ Langan aimerait également en avoir un.

Mme Jean: Il s'agit essentiellement d'une rationalisation, d'une simplification, d'une amélioration du processus et du concept de clientélisme.

M. Fee: Si vous le permettez, j'aimerais poser une dernière question. À la page 2-22, vous parlez du financement des programmes par région. Au moment où le document a été imprimé, vous ne disposiez pas d'une répartition pour le budget de cette année. Je me demande si les chiffres sont maintenant disponibles.

M. Braiter: Malheureusement, nous en sommes encore à consulter nos régions et nos partenaires du marché du travail pour effectuer les répartitions finales. Nous n'en sommes qu'au deuxième jour de l'année financière. Nos régions disposent d'avances afin de pouvoir démarrer leur programme, mais nous ne possédons pas à l'heure actuelle tous les détails des répartitions.

Nous avons également à distribuer les excédents du fonds de mise en valeur de l'assurance-chômage. Il nous faudra un certain temps pour achever les consultations et pour nous assurer que les montants appropriés iront là où les besoins sont les plus pressants. Même à la page 2-22, vous remarquerez qu'au moment des prévisions budgétaires de l'année passée, nous avions encore certains montants attribués. Ceci nous donne un peu de souplesse pour faire face aux situations imprévues dans diverses régions.

[*Texte*]

Mr. Fee: So it will probably be this time next year before you can give us those.

Mr. Braiter: It'll get closer and closer, of course, as the weeks tick by, but it'll never be absolute until the year is over and we know the final numbers.

Mr. Fee: Thank you, I appreciate it.

• 1630

Ms Langan: I'm delighted and I support the private sector having a larger share in the role of training in this country. I've been involved in the labour movement for 25 years and have been to endless meetings where there has been goodwill on the part of both employers and unions to try to get this kind of programming. So I'm delighted—but not by robbing the UI fund.

Employers and employees are the stakeholders in the UI fund. They are already paying into the fund, which the government is now choosing to use increasingly for training. While I think the direction is right, I think the means is wrong. We may all live to see that.

I have some questions, on four areas: one is UI, one is CJS, the labour force development centre, and the social assistance part of the presentation. Forgive me if I use the wrong terminology now that we're into the new "bureaucratese", but if we can follow each other in that, I would appreciate it.

The first question is whether UI premiums will go up in the next fiscal year.

Mr. Valcourt: The UI premiums were set in December, and it is not anticipated at this time that UI premiums will have to go up.

Ms Langan: They won't go up again this year?

Mr. Valcourt: No.

Ms Langan: Second, what assurance is there in your discussion about the training that there are jobs at the end of that training? We have heard consistently—I get letters from my constituency and I think other MPs do too—that people find themselves training for jobs that don't exist.

Mr. Valcourt: That is the question: do we not train because we don't immediately see jobs at the end? I think that would be a great mistake.

Ms Langan: Oh, I agree.

Mr. Valcourt: When we look at training the unemployed, for example, if at the end of that period of unemployment the person re-enters the work force with better skills, we have helped him or her and we've also helped the employer and the economy of the region in question. A lot of people seem to believe we should only train for a specific job.

[*Traduction*]

M. Fee: Il faudra donc probablement attendre à la même époque l'an prochain avant que vous puissiez nous donner ces chiffres.

M. Braiter: À mesure que les semaines passent, nous nous rapprocherons évidemment du résultat final, mais les chiffres ne seront jamais absolus tant que l'année ne sera pas terminée et que nous ne connaîtrons pas les chiffres définitifs.

M. Fee: Merci beaucoup, j'apprécie votre réponse.

Mme Langan: Je suis enchantée et j'appuie l'idée que le secteur privé doit assumer une plus grande part du rôle de formation au Canada. Je suis impliquée dans le mouvement ouvrier depuis 25 ans et j'ai assisté à d'innombrables réunions au cours desquelles les employeurs et les syndicats faisaient preuve de bonne volonté pour essayer d'obtenir ce genre de programme. Je suis donc enchantée—mais à condition que l'on ne dévalise pas le fonds d'assurance-chômage.

Les employeurs et les employés sont les intervenants dans le régime d'assurance-chômage. Ils contribuent déjà au fonds, que le gouvernement décide maintenant d'utiliser de plus en plus à des fins de formation. Même si je pense que l'orientation prise est la bonne, je crois que les moyens ne sont pas les bons. Nous aurons peut-être tous l'occasion de le constater.

J'aimerais poser quelques questions dans quatre domaines: l'assurance-chômage, la planification de l'emploi, le centre de mise en valeur de la main-d'oeuvre et la sécurité sociale. Excusez-moi si j'utilise la mauvaise terminologie maintenant que nous utilisons la nouvelle langue «bureaucratique», mais si nous pouvons nous comprendre, je l'apprécierais beaucoup.

Ma première question consiste à savoir si les cotisations d'assurance-chômage augmenteront au cours de la prochaine année financière.

M. Valcourt: Les cotisations d'assurance-chômage ont été fixées en décembre et il n'est pas prévu à l'heure actuelle qu'elles devraient augmenter.

Mme Langan: Elles n'augmenteront pas à nouveau cette année?

M. Valcourt: Non.

Mme Langan: Deuxièmement, dans votre discussion à propos de la formation, quelle assurance pouvez-vous nous donner qu'il y aura des emplois à la fin de cette formation? On entend constamment des exemples—je reçois des lettres de ma circonscription et je pense que c'est également le cas des autres députés—de gens qui se retrouvent en cours de formation pour des emplois qui n'existent pas.

M. Valcourt: C'est la question: ne faut-il pas faire de formation parce que nous n'envisageons pas d'emplois immédiatement disponibles à la fin? Je pense que ce serait une grave erreur.

Mme Langan: Oh, je suis d'accord.

M. Valcourt: Prenons par exemple la formation des sans-emploi. Si à la fin de cette période de chômage la personne réintègre le marché du travail avec de meilleures compétences, nous l'avons aidée, nous avons également aidé l'employeur et l'économie de la région concernée. Beaucoup de gens semblent croire qu'il faudrait uniquement suivre une formation pour un emploi précis.

[*Text*]

Ms Langan: Mr. Minister, if I can interrupt, I'm not suggesting for a moment that we don't train.

Mr. Valcourt: No, but what you articulate is a question I also hear in many places—train for what? There are no jobs. The fact remains that jobs are being created all the time. Those jobs that may not be there now will only be created if investors know, in investing in one area or another, that there is a skilled work force. The importance of training, if it is only to ensure that the level of skills in the work force will bring investment to create those jobs, I think that's what we—

Ms Langan: You're assuring us that there's a plan in place to make that happen.

Mr. Valcourt: Absolutely. When you look at the economy and at what creates jobs, what the fundamentals are that result in job creation, they are those fundamentals we have been working on: lower interest rates, low inflation, a competitive tax system and a skilled work force. These result in job creation and that's what we're pursuing.

• 1635

Ms Langan: I'd like to give you an example and perhaps make an analogy about something that's further on in this discussion and somewhat takes into account the social assistance side of your document. Of the IWA members in my riding, which is Mission—Coquitlam, 40% are laid off. They are in manufacturing, they produce softwood lumber. Only one mill out of about 12 or 14 mills in my riding is running full shifts, and that's a cedar mill.

Many of those members are rapidly running out of unemployment insurance and are on a fast track to welfare. On the other side we hear you talking about co-operation in British Columbia, about social assistance training to assist people like employable single parents and so on to receive retraining. Having been a single mom myself, having been unemployed, having been trained as an apprentice, having been a journeywoman, having been unemployed and having been through that process, I don't disagree with any of those.

However, what I see is us holding up this wonderful new project. What happens to those 40% of IWA members in my riding who are unemployed and now going on welfare and coming in on the other end? And there has been tremendous technological change in that industry. So my concern is that while—and I agree that we must train women, we must train the disadvantaged, and I will address that in a minute—I'm very concerned about skilled people who, because of the economy and international trade problems, etc., are feeling devastated, who don't see any light at the end of the tunnel and don't feel as if there's anything there for them.

Mr. Valcourt: I share that concern, and that's why, in this prosperity initiative, we have again gathered the private sector together with the educators and the social action groups to revisit the way we do business in terms of learning

[*Translation*]

Mme Langan: Monsieur le ministre, si je peux vous interrompre, je ne sous-entends pas du tout que nous ne devrions pas faire de formation.

M. Valcourt: Non, mais j'ai déjà entendu à maints endroits la question que vous posez—suivre une formation, pourquoi? Il n'y a pas d'emplois. Le fait est que des emplois sont créés en permanence. Les emplois qui n'existent peut-être pas à l'heure actuelle ne seront créés que si les investisseurs savent, en investissant dans un secteur ou un autre, qu'il existe une main-d'oeuvre qualifiée. L'importance de la formation, si elle ne sert qu'à garantir que le niveau des compétences de la main-d'oeuvre entraînera des investissements pour créer ces emplois, je pense que c'est ce que nous. . .

Mme Langan: Vous nous assurez qu'il existe un plan déjà en place pour y parvenir.

M. Valcourt: Absolument. Regardez l'économie et ce qui crée des emplois, quels sont les éléments de base qui aboutissent à la création d'emplois, ce sont les éléments fondamentaux auxquels nous nous sommes attaqués: des taux d'intérêt bas, une inflation faible, un régime fiscal compétitif et une main-d'oeuvre qualifiée. Ces éléments aboutissent à la création d'emplois et c'est ce que nous recherchons.

Mme Langan: J'aimerais donner un exemple et établir une analogie avec un aspect auquel nous reviendrons un peu plus tard et qui touche la question de l'assistance sociale figurant dans votre document. Dans ma circonscription de Mission—Coquitlam, 40 p. 100 des membres de l'IWA ont été mis à pied. Leur domaine est celui de la fabrication, du sciage de bois résineux. Une seule des quelque 12 ou 14 scieries de ma circonscription fonctionne à pleine capacité; il s'agit d'une scierie de cèdre.

Pour bon nombre de ces personnes, l'assurance-chômage tire rapidement à sa fin, et elles devront se rabattre sur le bien-être social. Par ailleurs, nous vous entendons parler de coopération en Colombie-Britannique, d'aide sociale afin d'assurer le recyclage de groupes de personnes comme les parents célibataires aptes au travail. J'ai été mère célibataire sans emploi, j'ai suivi une formation d'apprenti et j'ai été ouvrière qualifiée. Ayant été au nombre des personnes en difficulté, je ne suis pas en désaccord avec les programmes d'aide.

Toutefois, je nous vois monter en épingle ce merveilleux nouveau projet. Qu'en est-il de ces 40 p. 100 des membres de l'IWA de ma circonscription qui sont au chômage et qui se retrouveront bientôt dépendants du bien-être social? L'industrie du bois a connu d'énormes changements technologiques. Je sais que nous devons assurer la formation des femmes et des personnes défavorisées, et je reviendrai à cette question, mais je m'inquiète beaucoup des personnes compétentes qui, à cause de la conjoncture économique, des problèmes de commerce international, etc., sont terrassées par leur situation, qui ne voient pas le bout du tunnel et qui ont l'impression d'être laissées pour compte.

M. Valcourt: Je partage les mêmes préoccupations et c'est pourquoi, dans l'initiative visant la prospérité, nous avons réuni le secteur privé, les éducateurs et les groupes d'action sociale afin de revoir les méthodes d'enseignement et

[*Texte*]

and training in Canada. We can complain about the amount of dollars in it, but when we really look at. . .you know, we have to look someplace else as to how to do it. Only one other country in the world spends more on education and training than Canada does, and that is Denmark. So given our demography in Canada, why have we not been able to anticipate the needs of these older workers, because that's what really what you're talking about.

Ms Langan: Not necessarily. There are a lot of young workers there.

Mr. Valcourt: Okay, but people who because of the economic conjuncture. . .there is nothing any more. The training system in place now is not there to accommodate the training requirements of these people.

Ms Langan: I understand that.

Mr. Valcourt: That is why it is crucial that we at the federal and the provincial level, with labour and business, create this partnership. This is not a buzzword, it is the solution of the future.

I am from New Brunswick and I have some mills in my own riding that have closed, although perhaps not to the same extent as you've just described. But we're trying to implement these local and regional boards, where the funds at least will be targeted to the needs of that work force. I know that is of little solace to someone who is running out of UI, having to go on welfare and having no prospects, but we have to look at the efforts we are doing with the provinces under those social assistance recipient agreements, where hopefully we'll be able to share the burden of trying to help those individual workers who do need retraining.

• 1640

Ms Langan: Let me take you then to the UI top-up for the west coast fisheries for the fishery persons. They came to you, they came to Ottawa; they tried to get a meeting with you, they tried to arrange a meeting with you in Vancouver. It was an extremely successful program. There were all kinds of letters from people who have had shoreworkers working with them. I'm talking about the shoreworkers program, a $1 million program. There are all kinds of letters from community organizations, small businesses, etc., who had these people working with them. Some of these people in fact went on working in that industry instead of going back to being shoreworkers, because of what's happening in the fishing industry.

This year they were cut off, not a penny, not a meeting, nothing. How can we be announcing a program like this, especially in British Columbia—I suspect the fishery folk will be quite offended—when most of those shore workers are immigrant women, some of whom have difficulties with the language? Shoreworking is not a full-time occupation. When the fish are running, the shoreworkers work—when they are fishing. Yhis is a group that you are supposedly targeting

[*Traduction*]

de formation au Canada. Nous pouvons tout simplement nous plaindre des sommes investies, mais en y regardant de plus près, nous voyons qu'il faut chercher des solutions ailleurs. De tous les pays du monde, seul le Danemark consacre plus d'argent à l'éducation et à la formation que le Canada. Mais il faut compter avec la situation démographique de notre pays et nous n'avons pas su prévoir les besoins des travailleurs plus âgés, puisque c'est bien cela dont il est question.

Mme Langan: Pas nécessairement. Il y a beaucoup de jeunes travailleurs touchés.

M. Valcourt: D'accord, il s'agit de gens touchés par la conjoncture économique. Le système de formation en place n'est pas conçu pour répondre aux besoins de ces personnes.

Mme Langan: J'en conviens.

M. Valcourt: C'est pourquoi il est crucial que le gouvernement fédéral, les provinces, les syndicats et l'entreprise créent un nouveau partenariat. Je n'utilise pas ce mot seulement parce qu'il est à la mode, le partenariat est bel et bien la solution de l'avenir.

Je viens du Nouveau-Brunswick, et des scieries ont également dû fermer dans ma circonscription, mais pas en aussi grand nombre que chez vous. Mais nous essayons de mettre sur pied des conseils locaux et régionaux qui veilleront au moins à ce que les fonds soient utilisés de manière à répondre aux besoins de la main-d'oeuvre. Je sais que c'est une piètre consolation pour la personne qui arrive à la fin de l'assurance-chômage, qui doit envisager le bien-être social et qui n'entrevoit aucune possibilité d'emploi, mais nous devons poursuivre les efforts menés en collaboration avec les provinces dans le cadre de ces ententes d'assistance sociale dans l'espoir de pouvoir partager le fardeau et aider les travailleurs qui ont besoin d'être recyclés.

Mme Langan: Permettez-moi donc de vous parler des prestations supplémentaires d'assurance-chômage versées aux pêcheurs de la côte ouest. Ils sont venus vous voir à Ottawa; ils ont essayé de vous rencontrer, ils ont essayé de vous rencontrer à Vancouver. Ce programme a connu un très grand succès. Il y a eu toutes sortes de lettres de gens qui ont eu à leur emploi des travailleurs à terre. Je veux parler du programme à l'intention des travailleurs à terre, un programme de 1 million de dollars. Il y a toutes sortes de lettres provenant d'organismes communautaires, de petites entreprises, etc. qui ont eu de ces gens à leur emploi. Certaines de ces personnes ont continué en fait de travailler dans cette industrie plutôt que de redevenir des travailleurs à terre, étant donné ce qui se passe dans l'industrie des pêches.

Cette année, on leur a coupé les vivres, pas un sou, pas une rencontre, rien. Comment pouvons-nous annoncer un programme comme celui-ci, surtout en Colombie-Britannique—je soupçonne que les travailleurs des pêches seront très offusqués—alors que la plupart de ces travailleurs à terre sont des femmes immigrantes, certaines d'entre elles ayant des problèmes à parler l'anglais? Les travailleurs à terre n'ont pas un emploi à plein temps. Il s'agit-là d'un

[*Text*]

under this new program, to get them full-time and actively in the work force. They pleaded for the continuation of the program this year, and they've been left high and dry at a time when the fishing industry in B.C. is in serious trouble. We're talking about small communities here, too.

Mr. Valcourt: The answer to your question is that when I was confronted with this request, they were trying to access the emergency response program. They were citing as an example the emergency response program on the Atlantic coast, which, as I explained to them, is triggered by a collapse in the fishery. The truth of the matter is that in B.C. there has been no collapse of the fishery.

Ms Langan: How did they get it the year before then?

Mr. Valcourt: I don't know about the year before. They may have, I don't know. There was the issue of the resources, but the fishery sector in B.C. is not going down. The landing of fish was up. The value was up. The industry is doing well. These shoreworkers were victims of restructuring within the fishery, fewer jobs were available for a long period of time. If I remember correctly, and correct me if I'm wrong, what they wanted was to be stamped up. They needed to qualify for their UI.

Ms Langan: Absolutely.

Mr. Valcourt: They wanted to use the fisheries section as a means of getting income security.

Ms Langan: Which had been provided the year before.

Mr. Valcourt: I will not dispute that; I do not have the facts before me to say why they got it the year before and not last year. What I remember is that the conditions to trigger the emergency response program were not in place. That is why I wrote back to these people, to the union, indicating that I could not trigger the emergency response, because the conditions were not met.

Ms Langan: I would appreciate it, when you have those facts, if you could provide them to me. I certainly work very closely with the fishermen and I don't feel that I've had those answers.

I'd like to ask you about the CJS program. I have some correspondence here from Ontario organizations, which I think many members might have received: the Davenport First Neighbourhood Centre, the Working Skills Centre, the Skills for Change, More Information on Legal Services, Social Planning Council of Metro Toronto, etc. I can name half a dozen CJS recipients in my riding that will quite probably be affected by this cut: the Ridge Meadows

[*Translation*]

groupe que devrait viser ce nouveau programme, afin qu'il participe à plein temps à la population active. Ils ont plaidé pour le maintien du programme cette année, et on les a laissés en plan à un moment où le secteur de la pêche en Colombie-Britannique est dans une très mauvaise passe. Nous parlons ici de petites collectivités, également.

M. Valcourt: La réponse à votre question c'est que lorsqu'ils m'ont fait cette demande, ils essayaient d'accéder au programme d'aide d'urgence. Ils citaient comme exemple le programme d'aide d'urgence sur la côte de l'Atlantique qui, comme je le leur ai expliqué, découle de l'effondrement du secteur des pêches. La vérité c'est que les pêches ne connaissent pas le même sort en Colombie-Britannique.

Mme Langan: Comment l'ont-ils obtenu l'année précédente alors?

M. Valcourt: Je ne sais pas ce qui s'est passé l'année précédente. Ils y ont peut-être eu droit, je ne le sais. Il y avait la question des ressources, mais le secteur des pêches en Colombie-Britannique ne décline pas. Les prises étaient à la hausse tout comme la valeur. L'industrie se porte bien. Les travailleurs à terre ont été victimes de la restructuration au sein du secteur, les emplois ayant été moindres sur une longue période. Si je me rappelle bien, corrigez-moi si je me trompe, ce qu'ils voulaient c'était d'accumuler les semaines voulues. Ils devaient accumuler les semaines nécessaires afin de pouvoir toucher leur assurance-chômage.

Mme Langan: Tout à fait.

M. Valcourt: Ils voulaient utiliser les pêches pour obtenir la sécurité de revenu.

Mme Langan: Ils l'avaient obtenue l'année précédente.

M. Valcourt: Je ne mettrai pas cela en doute; je ne possède pas les données permettant de dire pourquoi ils l'ont obtenue l'année précédente et non l'an dernier. Ce dont je me souviens c'est qu'ils ne répondaient pas aux conditions permettant de déclencher le programme d'aide d'urgence. C'est la raison pour laquelle j'ai répondu à ces personnes, aux syndicats, que je ne pourrais enclencher le programme d'aide d'urgence étant donné qu'ils ne satisfaisaient pas aux conditions.

Mme Langan: Je vous saurai gré, lorsque vous posséderez ces données, de me les fournir. Je travaille en très étroite collaboration avec les pêcheurs et je cherche toujours ces réponses.

J'aimerais vous poser des questions au sujet du programme de Planification de l'emploi. J'ai ici des lettres provenant d'organismes de l'Ontario que nombre de membres du comité ont peut-être reçues: du *Davenport First Neighbourhood Centre*, du *Working Skills Centre*, les groupes *Skills for Change*, de l'association *More Information on Legal Services*, du *Social Planning Council of Metro Toronto*, etc. Je peux vous nommer une demi-douzaine

[*Texte*]

Recycling Society, the To-Tolith Education Centre, the Katzie Indian Band, the Port Coquitlam Women's Centre, the centre for environmental and educational development. These are all organizations that have worked with the CJS program and provided exceptional programming.

• 1645

I want to target one in particular, the Ridge Meadows Recycling Society. They train mentally challenged young people to equip them to apply for jobs and function in the work force. It was the first reclycling project in all of British Columbia. At the same time as they are contributing to an environmental project in the community, they are getting training, they are gaining pride, the dignity of working, they are getting off disability pensions. This program is very, very reliant on CJS. So when I hear about a $100 million cut for yet another year, those are the kinds of programs that get hurt.

The To-Tolith Centre does computer training and has a police program for natives and a whole host of other programs for young aboriginal people and single moms in the aboriginal community which depend on the CJS program.

We find it really hard, Mr. Minister, when that cut is happening. The alternative is a very important program, and that is the opportunity of coming off welfare. But again we abandon some good stuff for some other good stuff. I just find it very, very frustrating and really hard to justify out there on the ground.

Mr. Valcourt: This is a highly decentralized department, as you know. These cuts to CJS, that part of training funded under CJS, for example the region in B.C., in consultation with the communities involved, will establish priorities. So I am unable to tell you today whether one will be cut or the other will not. This decision will be made at the regional level.

But I have to acknowledge that since there will be a bit less money under these programs some will not get as much as they were getting in the past. It would be nice if we had all the money in the world, but—

Ms Langan: I guess what I am trying to say, Mr. Minister, is we seem to be throwing out the baby with the bath water in many of these programs.

I think it would be useful in the days ahead if you could provide this committee with a detailed list of where the money committed to CJS is going and where the $100 million is being cut from.

Mr. Chairman, are we going another round on this?

[*Traduction*]

d'organismes de ma circonscription qui bénéficient de subventions dans le cadre du programme de Planification de l'emploi qui seront sans doute touchés par cette coupure: le Ridge Meadows Recycling Society, le To-Tolith Education Centre, la Katzie Indian Band, le Port Coquitlam Women's Centre, le Centre for Environmental and Educational Development. Tous ces organismes ont bénéficié de subventions dans le cadre du programme de Planification de l'emploi et ont offert des services exceptionnels.

Je voudrais vous parler d'un organisme en particulier, la Ridge Meadows Recycling Society, qui aide les jeunes aux prises avec des difficultés mentales à acquérir les compétences voulues pour postuler des emplois et joindre la population active. Il s'agissait du premier programme de recyclage en son genre offert à l'échelle de la province. Les jeunes, tout en participant à un projet écologique, acquièrent de l'expérience pratique, de la fierté et de la dignité. Il travaillent au lieu de vivre de leur pension d'invalidité. Ce programme est largement tributaire des subventions offertes dans le cadre de la Planification de l'emploi. Ainsi, lorsque j'entends dire qu'environ 100 millions de dollars seront retranchés cette année encore, ce sont les programmes de ce genre qui en souffrent.

Le To-Tolith Centre offre des cours d'informatique, un cours de formation policière à l'intention des autochtones, et toute une série de programmes pour les jeunes autochtones et les mères célibataires de la collectivité autochtone qui dépendent du programme de Planification de l'emploi.

Nous trouvons très difficile à accepter ce genre de coupure, monsieur le ministre. Ces programmes très importants permettent aux gens de ne plus dépendre du bien-être social. Encore une fois, nous abandonnons des programmes très bénéfiques. Je trouve tout cela très frustrant et difficile à justifier.

M. Valcourt: Comme vous le savez, ce ministère est très décentralisé. Les réductions annoncées à la Planification de l'emploi, au programme de formation financé dans le cadre de la Planification de l'emploi, obligeront par exemple la Colombie-Britanique, de concert avec les collectivités visées, à établir des priorités. Je suis donc incapable de vous dire aujourd'hui quels sont les programmes qui seront réduits. Cette décision devra être faite au palier régional.

Mais il est vrai que, puisqu'il y aura un peu moins de fonds consacrés à ces programmes, certaines localités n'auront pas autant de subventions que dans le passé. Ce serait bien si nous avions tout l'argent de monde, mais. . .

Mme Langan: Ce que j'essaie de vous dire, monsieur le ministre, c'est que l'on semble pécher par excès de zèle dans bon nombre de ces programmes.

Je crois qu'il serait utile de fournir au comité, dans les jours à venir, une liste complète des programmes qui sont financés dans le cadre de la Planification de l'emploi et nous expliquer comment vous comptez retrancher 100 millions de dollars de cette initiative.

Monsieur le président, est-ce que nous poursuivons le débat?

[*Text*]

The Chairman: I always like to let good discussion flow a little bit, and you have good discussion and a good exchange between you and the minister. It is very constructive. But we have a request for a second round for a short one from Mr. Fee, so could you sort of summarize a little bit.

Ms Langan: If there is time on the second round I will come back to a couple of other questions.

A couple of days ago or several days ago you offered in the House to provide a briefing to members on the activities and objectives of the Canadian Labour Force Development Board. I am wondering if it would make some sense to give this briefing to the full standing committee or the subcommittee on labour while we are doing the deliberation on training. I think it would be a useful exercise, probably with a productive outcome.

• 1650

Mr. Valcourt: I have already spoken to both co-chairs, Mr. Thibault and Mr. Docquier, of the Labour Force Development Board. I understand they will be setting up meetings with Members of Parliament from the different caucuses. I'm sure that they would be pleased—either in this forum or at the subcommittee level—to come and have this kind of exchange with Members of Parliament. I have no hesitation in transmitting the wishes of this committee to both Mr. Thibault and Mr. Docquier.

Ms Langan: Thank you.

The Chairman: Thank you very much. Now let's go to a quick one for Mr. Fee. Do you have any more questions you'd like to put? Mr. Fee? We'll do short snappers now back and forth till we complete the round.

Mr. Fee: I've two very short ones. The second one will just be a smart aleck question and you can say what you like to it. The first one came up while talking about training again and I appreciated the success stories you had in here. I think we need more of those to encourage people. We hear so much of the doom and gloom that we should have some of them. I had one in my riding that perhaps I should have bragged to you about because I think it's better than the two examples you've got here.

There was a group of aboriginal Canadians from two reserves with chronic high unemployment rates in my riding. They were given some training by an industrial firm and this was a co-operative effort organized by the officials of CEIC along with with provincial representatives and with industry. It had a tremendously positive effect on the community. But it also twigged something else in the back of my mind. One criticism I've heard about some government-sponsored programs is that they're too specific and too narrowly defined and that they offer a program that only social assistance recipients can get into or only certain groups can go. I wonder, when these programs are offered, how much flexibility does local management have to make them available to other people who just happen to be unemployed and don't fit the specific category that the program's aimed at?

[*Translation*]

Le président: J'aime les discussions intéressantes et nous assistons à un très bon échange de vues entre vous et le ministre. Il s'agit là d'un débat constructif. Mais je crois comprendre que M. Fee veut poser une deuxième question, de sorte que je vous demanderais d'être brève.

Mme Langan: Si nous avons le temps de poursuivre le débat, j'aimerais poser encore quelques questions.

Vous avez déclaré à la Chambre il y a quelques jours que vous étiez disposé à nous fournir des renseignements sur les activités et les objectifs de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Je me demande s'il n'y aurait pas lieu de fournir ces renseignements au comité permanent ou au sous-comité de l'emploi maintenant que nous discutons de formation. Je crois que cet exercice serait très utile et très productif.

M. Valcourt: J'ai déjà parlé aux deux coprésidents, messieurs Thibault et Duguay, de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Je crois comprendre qu'ils organiseront des réunions avec les parlementaires des différents groupes parlementaires. Je suis sûr qu'il leur fera plaisir d'avoir ce genre d'échange avec des parlementaires, que ce soit ici ou au niveau des sous-comités. Je n'ai aucune hésitation à transmettre les voeux de votre Comité à messieurs Thibault et Duguay.

Mme Langan: Merci.

Le président: Merci beaucoup. Maintenant, passons rapidement à M. Fee. Avez-vous d'autres questions que vous aimeriez poser, monsieur Fee? Nous procéderons à une série rapide de questions jusqu'à ce que nous ayons terminé.

M. Fee: J'ai deux très courtes questions. Dans le deuxième cas, il s'agit simplement d'une question facétieuse et vous pouvez y répondre comme bon vous semblera. La première m'est venue pendant que l'on parlait encore une fois de formation. J'apprécie d'ailleurs les cas de réussite qui ont été présentés ici. Je pense qu'il faut plus de cas de ce genre pour encourager les gens quand nous entendons tant d'histoires d'échecs. Il y a en particulier un cas de réussite dans ma circonscription dont j'aurais peut-être dû me vanter auprès de vous, car je crois que c'est un meilleur exemple que les deux que l'on vient de citer.

Un groupe de Canadiens autochtones provenant de deux réserves de ma circonscription où le taux de chômage est élevé ont reçu une formation dispensée par une entreprise industrielle. Il s'agissait d'une initiative conjointe des responsables de la CEIC, des représentants provinciaux et de l'industrie. Cette intiative a eu des répercussions extrêmement positives sur la collectivité. Cela m'a également amené à me poser une question. Une des critiques que j'ai souvent entendue à propos de certains programmes parrainés par le gouvernement, c'est qu'ils sont trop spécifiques et trop étroitement définis et que seuls les prestataires d'assistance sociale ou certains groupes en particulier peuvent en bénéficier. En ce qui concerne ces programmes, je me demande quelle est la marge de manoeuvre dont dispose la direction locale pour les mettre à la disposition d'autres personnes au chômage, mais qui ne correspondent pas aux catégories particulières visées par le programme?

[*Texte*]

Mr. Valcourt: I think they have all the flexibility in the world. I'll give you an example. I was in Toronto yesterday where I got this great standing ovation that John Nunziata is jealous of.

Mr. Fee: He's getting to my second smart-aleck question, Mr. Chairman.

Mr. Valcourt: The company there is taking advantage of the funding of EIC. The clients are disabled people with psychological problems that are now stable. It is about training and basic skills training for these people to get them into the work force. You have welfare recipients. You have unemployed people. You have people who are either on welfare or UI recipients. The way that this is devised—correct me, Michèle, if I'm wrong—is that they have much flexibility to take all of this together and not be targeted to just one group. It depends on the proposal. It can happen. It depends on the way it is framed. I think that with these partnerships taking hold in the regions, we'll see more sectors and groups getting together and having projects that will be less targeted to just one group.

Mr. Fee: I think I heard the answer I wanted to hear and that there is some flexibility in these and they're not locked in stone.

Mr. Valcourt: No, absolutely.

Ms Jean: As I said before, we have removed some of the rigidity like the 24 out of 30 that was criticized by everybody and the three years that you had to wait if you wanted to re-enter the labour market. For sure some money is targeted. If we have an agreement with a province, you have to use the money in a specific area. But as the minister says there is a lot of flexibility and they do their own local planning strategy.

Mr. Fee: Good, I appreciate that.

I was just going to say that I was really pleased to hear that Toronto is giving the minister the same respect that all of us in Ottawa do, and I'd like you to elaborate on why you got the standing ovation. I hope it wasn't just because you were giving them money.

Mr. Nunziata: You didn't answer his question why you got the standing ovation.

Mr. Valcourt: I'm going to tell you why. It's because I explained to them what the philosophy of this government was in terms of our programs, and they really liked it. I think I'm going to call them back and tell them to talk to you. They might convince you.

Mr. Nunziata: You had a cheque for them?

Mr. Valcourt: No, I had no cheque.

• 1655

The Chairman: Mr. Nunziata, are you through?

[*Traduction*]

M. Valcourt: Je pense que la direction dispose de toute la marge de manoeuvre possible. Je vous donnerai un exemple. J'étais à Toronto hier où on m'a fait d'ailleurs une ovation dont John Nunziata est jaloux.

M. Fee: Il arrive à la question facétieuse que je voulais poser, monsieur le président.

M. Valcourt: Cette société de Toronto profite du financement offert par EIC. Ses clients sont des personnes qui ont eu des problèmes psychologiques mais qui sont maintenant stables. On leur offre une formation de base afin de leur permettre d'entrer sur le marché du travail. Certaines d'entre elles sont des assistés sociaux. D'autres, des personnes au chômage. D'autres ne sont ni des assistés sociaux, ni des prestataires d'assurance-chômage. La façon dont ce programme est conçu -corrigez-moi, Michèle, si je me trompe -c'est qu'il permet d'offrir cette formation à l'ensemble de ces personnes sans viser un groupe en particulier. Cela dépend de la proposition, de la façon dont elle est formulée. Je pense que compte tenu de tous ces partenariats en train de se former dans les régions, il y aura de plus en plus de secteurs et de groupes qui uniront leurs efforts et mettrons sur pied des projets axés davantage sur plus d'un groupe.

M. Fee: Je pense que j'ai obtenu la réponse que je voulais et qu'effectivement, ces programmes offrent une certaine marge de manoeuvre et ne sont pas complètement rigides.

M. Valcourt: Non, absolument pas.

Mme Jean: Comme je l'ai déjà dit, nous avons assoupli certains aspects comme l'histoire du 24 sur 30, qui a été critiquée par tout le monde, et la période d'attente de trois ans imposée avant de pouvoir revenir sur le marché du travail. Il est évident que certains fonds sont ciblés. Si nous avons une entente avec une province, il faut utiliser l'argent octroyé dans un domaine précis. Cependant, comme le ministre l'a indiqué, le programme est très souple et la direction locale peut procéder à sa propre stratégie de planification.

M. Fee: Bien, je comprends.

J'allais simplement dire que j'étais vraiment heureux de savoir que Toronto accorde au ministre le même respect que nous lui accordons tous ici à Ottawa et j'aimerais savoir plus précisément pourquoi on vous a fait une ovation. J'espère que ce n'était pas uniquement parce que vous leur donniez de l'argent.

M. Nunziata: Vous n'avez pas répondu à sa question à propos de l'ovation dont vous avez fait l'objet.

M. Valcourt: Je vais vous dire pourquoi. C'est parce que je leur ai expliqué quelle était la philosophie de ce gouvernement en ce qui concerne nos programmes et cette explication leur a vraiment plu. Je pense que je vais les rappeler et leur dire de vous parler. Ils arriveront peut-être à vous convaincre.

M. Nunziata: Aviez-vous un chèque pour eux?

M. Valcourt: Non, je n'avais pas de chèque.

Le président: Monsieur Nunziata, avez-vous terminé?

[*Text*]

Mr. Nunziata: No, I'm not finished.

The Chairman: I want time to clear the room and I want two minutes myself.

Mr. Valcourt: John, you know the tradition, and you have—

The Chairman: You have one minute then. One minute, John, one minute to Joy, and then wrap-up.

Mr. Nunziata: Since the minister likes to come to Toronto, seriously, would he be willing to come to Toronto either on a special visit or when he's next in Toronto and meet with some of these community-based training groups to hear from them the impact of the $100 million cut to the Canadian Jobs Strategy? I'd like the minister to hear first-hand from these different community groups, and Joy mentioned a number of these groups. Would he be willing to come to Toronto and listen to these groups to understand how effective these groups have been in skills training in the past? Will he come with an open mind? Hopefully the group will be able to convince him that the government was ill-advised to make those cuts.

Mr. Valcourt: Yes, listen, I hear about these groups almost every day. They do convey to us their views. I guess that the collective challenge we have as Canadians, given the reality of our economic situation, is how can we spend smarter and improve what we already do with the resources we have.

Mr. Nunziata: But will you come to Toronto?

Mr. Valcourt: No, I cannot commit to going to see... I have a busy schedule. If it were possible I would consider it, but I—

Mr. Nunziata: I'll organize it.

Mr. Valcourt: But I will not, Mr. Nunziata—

Mr. Nunziata: You could stay with me overnight.

Mr. Valcourt: When I want to meet these groups, I'm going to tell you. I can make the arrangements, and when they invite me, when I can go I do. I have no hesitation at all to go and explain to them that yes, indeed, we have one choice. Either increase their taxes or increase the deficit.

Mr. Nunziata: Or change the government. Let's not forget that option.

Mr. Valcourt: And hopefully, John, you know—

Mr. Nunziata: You were much more fun when you were a backbencher.

Mr. Valcourt: Mr. Chairman, let me conclude on this, please.

Mr. Nunziata: Much more fun.

Mr. Valcourt: The member is talking about what... I want him to also revisit the commitment of his party for this special $150 million program of actual money his leader called for in January. A miserable, petty, $150 million for training, that's what your party called for, and you know we're doing a lot more than that.

The Chairman: Could we stop this political thing that's going on right now and ask for Ms Langan, please, to ask her last question.

[*Translation*]

M. Nunziata: Non, pas encore.

Le président: Je veux avoir le temps de vider la salle et je veux aussi deux minutes pour moi-même.

M. Valcourt: John, vous connaissez les traditions et vous avez...

Le président: Je vous accorde une minute alors. Une minute, John, une minute pour Joy et ensuite la conclusion.

M. Nunziata: Étant donné que le ministre aime venir à Toronto; soyons sérieux; serait-il prêt à venir à Toronto pour une visite spéciale ou lorsqu'il y sera de passage, la prochaine fois et rencontrer certains de ces groupes de formation communautaire qui lui parleront des répercussion qu'aura la compression de 100 millions de dollars du budget de la Planification de l'emploi? J'aimerais que le ministre entende directement ces divers groupes communautaires; Joy en a mentionné plusieurs. Serait-il prêt à venir à Toronto écouter ces groupes pour comprendre jusqu'à quel point ils ont déjà fait preuve d'efficacité en matière de formation professionnelle? Viendra-t-il l'esprit ouvert? Espérons que le groupe pourra convaincre que le gouvernement a eu tort de faire ces compressions.

M. Valcourt: Écoutez, j'entends parler de ces groupes presque tous les jours. Ils nous font part de leur point de vue. J'imagine qu'en tant que Canadiens, et compte tenu de la réalité de notre situation économique, nous devons apprendre comment dépenser de façon plus intelligente et améliorer ce que nous faisons déjà avec les ressources dont nous disposons.

M. Nunziata: Viendrez-vous à Toronto?

M. Valcourt: Non, je ne peux pas m'engager à venir voir... Je suis fort occupé. Si c'était possible, je l'envisagerais, mais je...

M. Nunziata: J'organiserai votre voyage.

M. Valcourt: Mais je n'irai pas, monsieur Nunziata...

M. Nunziata: Vous pourriez passer la nuit chez moi.

M. Valcourt: Lorsque je souhaiterai rencontrer ces groupes, je vous le dirai. Je peux prendre mes propres dispositions, quand ils m'inviteront. J'airai quand je le pourrai. Je n'hésiterai pas à aller les voir pour leur expliquer qu'effectivement nous avons un choix: augmenter les impôts ou augmenter le déficit.

M. Nunziata: Ou changer de gouvernement. N'oublions pas cette option.

M. Valcourt: J'espère, John, que vous savez...

M. Nunziata: Il était beaucoup plus agréable de discuter avec vous lorsque vous étiez simple député.

M. Valcourt: Monsieur le président, permettez-moi de conclure sur ce point.

M. Nunziata: Beaucoup plus agréable.

M. Valcourt: Le député parle de... Je voudrais qu'il revienne sur l'engagement que son parti a pris à l'égard de ce programme spécial de 150 millions de dollars que son chef a demandé en janvier. Une somme misérable, minable de 150 millions de dollars pour la formation. C'est ce que votre parti a demandé et vous savez que nous faisons beaucoup plus.

Le président: Pourrions-nous mettre un terme à ce débat politique et demander à M^me^ Langan de poser sa dernière question.

[*Texte*]

Ms Langan: I'd like to get one last question about your new program. It's actually three questions, and they are very brief, but it's about the last program, the new program that you talked about, the trial program for British Columbia. If you can't answer it here, maybe you can provide the answers in view of the time.

What kinds of jobs are we talking about? Will there be child care support for those single parents in particular? How can you assure us that there will be salary growth so that in three years people will be able to move off the supplement? It's not much use if we give them salaries for three years that they can get off welfare on and snatch it away and they're back on welfare because there's been no salary growth.

I know you might not be able to answer those in this short time, but I'd appreciate the answers.

Mr. Valcourt: I want you to know that we are in the process of concluding our arrangement with the province; we have to respect their... As soon as this is completed with the province and we are in a position to answer all of these questions, I undertake to provide you with these answers to those specific questions.

Ms Langan: I'd appreciate it. Maybe you could provide the whole committee, because they might want it. And could I just have an undertaking from you that in those negotiations you will urge that there be child care support and that you will be committed to child care support?

Mr. Valcourt: This is a research project. Don't confuse this with a program. This is a research project—

Ms Langan: I understand that.

Mr. Valcourt: —and I don't know whether part of the benefits that will be given to those people will include child care, but I will raise it with the developer of the program. I'll let you know.

• 1700

The Chairman: I think I can get my one minute now. I just want to support something Joy Langan was saying earlier. It relates to discussions I had last night with the chiefs of the Sto:Lo Nation, who were her chiefs as well. They indicated that a generation of native people that make it past that hurdle of grades 9, 10 and 11, when they can go out into the forest industry and take a job, which seems to be the easier way out, that happened 10 years ago. Now many young native people are making it past. Once they get to a university program, under Bill C-31 there is funding to carry them through university.

But there has been a group that has dropped out. They are not handicapped, not disadvantaged in any way, shape or form, but they are unemployed and they have found the traditional resource areas—to get into skills, manufacturing and so forth—is blocked to them and there is no funding in that area. There is a pick-up group there between 25 and 35 that will need some special retraining and are falling through the cracks. I said I would bring it to your attention today and ask you to take that under advisement.

[*Traduction*]

Mme Langan: J'aimerais poser une dernière question à propos de votre nouveau programme. Il s'agit en fait de trois questions très brèves au sujet du dernier programme, du nouveau programme dont vous avez parlé, du programme mis à l'essai en Colombie-Britannique. Peut-être pourriez-vous nous donner quelques éléments de réponses rapides.

De quel genre d'emploi parlons-nous? Une allocation pour garde d'enfants sera-t-elle prévue pour les familles monoparentales en particulier? Comment pouvez-vous nous assurer qu'il y aura augmentation des salaires pour que dans trois ans, les gens n'auront plus besoin de supplément de revenu garanti? Il n'est guère utile de leur verser un salaire pendant trois ans pour qu'ils n'aient plus besoin des prestations de bien-être social, si c'est pour le leur reprendre et les renvoyer au bien-être social simplement parce que leur salaire n'aura pas augmenté.

Je sais que vous ne pourrez peut-être pas répondre rapidement, mais j'aimerais avoir des réponses.

M. Valcourt: Je tiens à vous faire savoir que nous concluons actuellement notre accord avec la province; nous devons respecter... Dès que nous en aurons terminé et que nous serons en mesure de répondre à toutes ces questions, je vous donnerai des réponses précises.

Mme Langan: Je vous remercie. Vous pourriez peut-être donner ces réponses pour tout le comité car il pourrait les vouloir également. J'aimerais aussi vous demander, lors de ces négociations, de vous engager véritablement à l'égard des allocations pour garde d'enfant.

M. Valcourt: Il s'agit d'un projet de recherche. Ne confondez pas avec un programme. C'est un projet de recherche...

Mme Langan: Je comprends très bien.

M. Valcourt: ...et je ne sais pas si les allocations pour garde d'enfants feront partie des prestations accordées à ces gens, mais je soulèverai la question auprès du promoteur du programme. Je vous tiendrai au courant.

Le président: Je peux m'accorder une minute maintenant, me semble-t-il. Je veux tout simplement appuyer ce que disait Joy Langan un peu plus tôt. Il s'agit de discussions que j'ai eues hier soir avec les chefs de la Nation Stolo, qui étaient également ses chefs. Ils m'ont parlé de la génération des autochtones qui arrivent à réussir les neuvième, dixième et onzième années et trouver un emploi dans l'industrie forestière, ce qui semble être la solution la plus facile; c'est ce qui se produisait il y a 10 ans. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes autochtones vont plus loin que la onzième année. En vertu du projet de loi C-31, leurs études universitaires sont financées.

Mais il y a un groupe qui a décroché. Ce ne sont pas des personnes handicapées ni désavantagées d'une façon ou d'une autre; mais ce sont des chômeurs qui se sont aperçus que les secteurs traditionnels qui leur permettent d'apprendre un métier, de travailler dans le domaine de la fabrication, etc—ne leur sont pas ouverts et qu'aucun financement n'est offert dans ce secteur.

[*Text*]

With that, I want to say to the minister that from Mr. Harder down, and from yourself down, this has been a refreshing year for this committee because the answers have been coming sincerely, directly and openly both from yourself and the staff. You would have to say the staff have given direct responses to your questions. That was excellent, and this open attitude is giving a possibility for exchange today that has been useful to the process. I thank you for that, Mr. Minister, and I thank your officials for their directness.

Mr. Nunziata: Do we give him a standing ovation?

The Chairman: No, we don't ask you to give him a standing ovation.

Secondly, we had some excellent research questions here, and I would ask for these in writing as well. Could I have those, please, Mr. Minister, from your staff?

Mr. Valcourt: Absolutely.

The Chairman: Thanks to all of you. The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Il s'agit d'un groupe qui aura besoin de recyclage et pour lequel rien n'est prévu. J'ai dit que je vous saisirais de cette question aujourd'hui et je vous demande de la prendre en considération. J'aimerais également dire au ministre que tous les intervenants, qu'il s'agisse de M. Harder, de vous-même ou de votre personnel ont répondu sincèrement, directement et ouvertement aux questions posées et que cela a été des plus stimulants pour notre comité. Il faut dire que le personnel a répondu de façon directe à vos questions. Tout cela est très bien, et cette attitude d'ouverture permet les échanges d'aujourd'hui, qui sont fort utiles au processus. Je vous en remercie, monsieur le ministre, et je remercie vos représentants pour leur franchise.

M. Nunziata: Nous levons-nous pour l'applaudir?

Le président: Non, nous ne vous demandons pas de vous lever pour l'applaudir.

Ensuite, nous avons eu d'excellentes questions de recherche ici, et je vous les demanderais également par écrit. Est-il possible, monsieur le ministre, que votre personnel nous les transmette?

M. Valcourt: Certainement.

Le président: Merci à tous. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Employment and Immigration:

Michèle Jean, Associate Deputy Minister and Vice-Chairperson and Acting Deputy Minister and Chairperson;

Hy Braiter, Executive Director, Finance and Administration.

TÉMOINS

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

Michèle Jean, sous-ministre déléguée, vice-présidente, sous-ministre intérimaire et présidente;

Hy Braiter, directeur exécutif, Finances et administration.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

36

Governme
Publicatio

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 11

Wednesday, April 8, 1992

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 11

Le mercredi 8 avril 1992

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Main Estimates 1992-93: Votes 1, 15 and 20 under IMMIGRATION

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1992-1993: Crédits 1, 15 et 20 sous la rubrique IMMIGRATION

APPEARING:

The Honourable Bernard Valcourt, Minister of Employment and Immigration

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Bernard Valcourt, Ministre de l'Emploi et de l'Immigration

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Vice–Chairman: Harry Chadwick

Members

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Vice–président: Harry Chadwick

Membres

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 7, 1992
(17)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:37 o'clock p.m. this day, in Room 701, La Promenade, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Harry Chadwick, Dan Heap and Robert Wenman.

Acting Members present: Ricardo Lopez for Jack Shields, Gabriel Fontaine for Fernand Jourdenais and Joe Comuzzi for John Nunziata.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

Appearing: The Honourable Bernard Valcourt, Minister of Employment and Immigration.

Witnesses: From the Department of Labour: V. Peter Harder, Assistant Deputy Minister; and André Juneau, Executive Director, Immigration Policy.

In accordance with its Order of Reference of February 27, 1992, the Committee resumed its study of Main Estimates 1992-93: Votes 1, 15 and 20 under IMMIGRATION. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of April 1, 1992, Issue No. 9*).

By unanimous consent, the Chairman called Votes 1, 5 and 20 under Employment and Immigration (immigration matters).

The Minister made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

By unanimous consent, the Committee proceeded to discuss its future business.

It was agreed,—That the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration meet next week, subject to the availability of the witnesses, with the senior officials of the Department of Employment and Immigration to discuss Main Estimates for the fiscal year 1992-93 (immigration matters).

It was agreed,—That immediately after the meeting with the officials of EIC, the Committee would meet to discuss future business and to elect a Chairman of the Sub-Committee on Immigration.

At 5:34 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 7 MAI 1992
(17)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit 15 h 37, dans la salle 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Harry Chadwick, Dan Heap et Robert Wenman.

Membres suppléants présents: Ricardo Lopez remplace Jack Shields; Gabriel Fontaine remplace Fernand Jourdenais; Joe Comuzzi remplace John Nunziata.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche.

Comparaît: L'honorable Bernard Valcourt, ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Témoins: Du ministère du Travail: V. Peter Harder, sous-ministre délégué; André Juneau, directeur exécutif, Politique d'immigration.

Conformément à son l'ordre de renvoi du jeudi 27 février 1992, le Comité reprend l'étude du Budget des dépenses 1992-1993: crédits 1, 15 et 20, IMMIGRATION (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 1er avril 1992, fascicule nº 9*).

Du consentement unanime, le président appelle les crédits 1, 5 et 10, Emploi et Immigration (questions d'immigration).

Le ministre fait une déclaration puis, avec les témoins, répond aux questions.

Par consentement unanime, le Comité examine ses travaux à venir.

Il est convenu,—Que le Comité permanent entende la semaine prochaine les fonctionnaires d'Emploi et Immigration (s'ils sont disponibles), pour examiner le Budget des dépenses principal pour l'exercice 1992-1993 (questions d'immigration).

Il est convenu,—Que tout de suite après l'audition des fonctionnaires, le Comité discutera de ses travaux et procédera à l'élection du président du Sous-comité de l'immigration.

À 17 h 34, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Monique Hamilton

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, May 7, 1992

• 1535

The Chairman: Order.

We have some guests to welcome. I understand that we have one of the newest parliaments of the world here with us, the Ukrainian Parliament. Maybe the delegation from Ukraine could identify themselves.

Welcome to the House of Commons Standing Committee on Labour, Employment and Immigration.

I assume someone has explained to you the purpose of the standing committee. In case they haven't, you should know that three ministers appear before this committee, and we have the senior minister, Mr. Valcourt, today. The Government of Canada gives money to each of the departments, and each of the departments then is responsible to answer questions about the spending of this money and any other matters regarding their department.

The Minister of Immigration is here to answer the questions that will come from members of Parliament sitting around the table. Ministers usually have an introductory statement, and then members take turns questioning them. That's the process we're following today.

I'm going to ask you please to stay at 5 p.m. for 15 minutes on future business. Other than that, we'll go directly into the report from Minister Valcourt.

Minister Valcourt, I understand that you have a brief statement prior to questions.

Hon. Bernard Valcourt (Minister of Employment and Immigration): Thank you, Mr. Chairman and members of the committee. First let me tell members that I am accompanied today by my associate deputy minister, Mr. Peter Harder. Should the need arise, I also have officials present in the room: Mr. Hy Braiter, the Executive Director of Finance and Administration;

M. André Juneau, directeur exécutif, Politique d'immigration; M. Ian Glen, directeur exécutif, Opérations de l'Immigration; et M. Gavin Stewart, sous-ministre adjoint, Secteur des affaires consulaires, de l'immigration et des passeports, ministère des Affaires extérieures.

Once again, Mr. Chairman, I welcome the opportunity to report to the committee on the activities of Canada's immigration department.

In the time since we last met, two issues continue to dominate the national agenda and preoccupy the minds of Canadians. They are, simply put, national unity and prosperity. These issues represent two fundamental elements of our nationhood. We cannot have one without the other. Yet today we find ourselves debating that very proposition, with some people suggesting that it's possible to have the impossible.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 7 mai 1992

Le président: La séance est ouverte.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à des invités d'un des plus récents parlements du monde. Celui de l'Ukraine. J'invite la délégation à s'identifier.

Bienvenue au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration de la Chambre des communes.

J'imagine que l'on vous a expliqué la raison d'être du comité permanent. Si ce n'est pas le cas, permettez-moi de vous dire que trois ministres sont appelés à témoigner devant ce comité; aujourd'hui, il s'agit du ministre principal, M. Valcourt. Le gouvernement du Canada accorde un financement à chacun des ministères, à qui il incombe de rendre compte des dépenses faites, ainsi que de toute autre question relevant du ministère concerné.

Le ministre de l'Immigration est venu répondre aux questions que les députés assis autour de la table vont lui poser. D'habitude, le ministre fait une déclaration liminaire, puis ensuite, nous passons aux questions. C'est ce que nous allons faire aujourd'hui.

Je demande aux membres du comité de ne pas partir à 17h00 et de rester encore 15 minutes pour discuter des travaux futurs. Sans plus tarder, passons maintenant au rapport du ministre Valcourt.

Monsieur le ministre, vous avez, je crois, une courte déclaration à faire avant la période des questions.

L'honorable Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Merci, monsieur le président et membres du comité. Permettez-moi de signaler aux membres que je suis accompagné aujourd'hui du sous-ministre délégué, M. Peter Harder. Si nécessaire, je peux aussi faire appel à d'autres fonctionnaires qui sont ici: M. Hy Braiter, directeur exécutif, Finances et Administration;

Mr. André Juneau, Executive Director, Immigration Policy; Mr. Ian Glen, Executive Director, Immigration Operations, and Mr. Gavin Stewart, Assistant Deputy Minister, Counsular, Immigration and Passport Sector, Department of External Affairs.

Encore une fois, monsieur le président, je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de rendre compte au comité des activités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.

Depuis notre dernière rencontre, deux questions sont toujours en tête du programme national et préoccupent les Canadiens. Il s'agit pour ainsi dire de l'unité nationale et de la prospérité, qui constituent deux fondements de notre nation. Ils sont indissociables. Pourtant, à l'heure actuelle, nous mettons en question cette indissociabilité. Certains laissent même entendre que l'impossible est possible.

[*Texte*]

J'aborde ces deux questions parce qu'elles touchent de près le travail du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, comme c'est le cas depuis plus de 100 ans.

La politique d'immigration du Canada symbolise à maints égards le pays et les défis auxquels il fait face.

Les gens qui sont fiers d'être Canadiens évoquent souvent la tolérance et la compassion qui distinguent le Canada d'autres pays. Ils parlent du Canada comme d'un pays accueillant. Qu'ils en soient conscients ou non, monsieur le président, ils font allusion aux valeurs qui sous-tendent notre politique concernant les immigrants et les réfugiés.

Cette politique compte pour beaucoup dans l'image que nous projetons dans le monde. Les observateurs nous jugent d'après ce que leur révèle cette politique au sujet du Canada. Et ce qu'elle révèle, c'est un pays de tolérance et de compassion.

• 1540

In turn, the immigration policies we have shaped as a nation have helped us to define ourselves, to understand who we are as a people. Our immigration policies provide us with a mirror to look into our soul as a nation. And while the reflection is far from perfect, it does represent a face the world has come to trust. It shows the world a pragmatic yet humanitarian approach to immigration that the federal government will not abandon.

Like immigration, our unity debate is about who we are and who we trust. It is my hope that Canadians will demonstrate the same compassion and tolerance toward each other as we have for others and that we have exhibited and demonstrated in welcoming new Canadians to our shores.

In a similar way, immigration policy addresses the public's concerns about prosperity. A central objective of immigration policy, a central objective of our 125 years as a nation, is to attract to Canada people with the skills and talents we require to build a prosperous nation.

At different times in our history the economic rationale for immigration has been more obvious than at other times. For example, at the turn of the century we deliberately recruited immigrants to open up the west. Less than 50 years later a new wave of builders arrived to participate in the post-war industrialization of Canada.

The bottom line today is the same as the bottom line of a century ago. Immigration is essential to prosperity. So immigration contributes to both the soul and the sinew of Canada. Social and humanitarian concerns and economic need are significant factors in our immigration policy. Managing the balance between these two faces of immigration is the key to a successful program that best serves the interests of Canadians. And you cannot have one without the other; the program would be incomplete.

Le même raisonnement s'applique au débat sur l'unité nationale. L'unité et la prospérité vont de pair. Je suis persuadé que les Canadiens comprennent ce raisonnement. Je suis également convaincu que l'immigration continuera de contribuer à l'unité et à la prospérité de notre pays.

[*Traduction*]

I mention this because these two issues are intertwined in the work of Canada's Immigration Deparment. That has been the case for over 100 years.

In many respects, Canada's immigration policy is symbolic of the country and the challenges we face.

When Canadians speak about what makes them proud to be Canadian, they often talk about the tolerant and compassionate attitude that distinguishes us from others. They talk about Canada as a "welcoming" nation. Whether they know it or not they are talking about the values that underpin our immigration and refugee policies.

Those policies are prominent in the face we present to the world. Observers judge us on the basis of what those policies tell them about Canada. And what those policies have told others is that we are a tolerant and compassionate country.

En retour, la politique d'immigration que nous avons conçue nous a permis de nous définir, de comprendre quel peuple nous formons. Notre politique d'immigration est un miroir qui reflète l'esprit de notre nation. Et, bien que ce reflet soit loin d'être parfait, il en est un dans lequel les gens ont confiance. Il révèle au monde l'approche à la fois pragmatique et humanitaire que le gouvernement fédéral a adoptée et qu'il n'abandonnera pas.

À l'instar de l'immigration, le débat sur l'unité nationale porte sur notre identité et les partenaires que nous privilégions. J'espère que les Canadians auront la sagesse d'être aussi compatissants et tolérants entre eux qu'ils le sont envers les nouveaux immigrants au Canada.

Parallèlement, la politique d'immigration répond aux questions du public concernant la prospérité. Depuis que nous sommes une nation, soit depuis 125 ans, nous voulons surtout, par notre politique d'immigration, attirer au Canada des personnes qui, par leurs compétences et leurs talents, contribueront à la prospérité de notre pays.

Par le passé, les motifs économiques justifiant l'immigration sont ressortis plus clairement à certains moments qu'à d'autres. Par exemple, au début du siècle, nous avons fait venir des immigrants expressément pour coloniser l'Ouest. Moins de 50 ans plus tard, il y a eu une nouvelle vague d'immigrants, venus participer à l'industrialisation du Canada de l'après-guerre.

Aujourd'hui comme hier, l'immigration demeure un élément essentiel à notre prospérité. Ainsi, l'immigration contribue à façonner l'âme et la vigueur du Canada. Les soucis d'ordre social et humanitaire tout comme les besoins économiques sont des éléments importants de notre politique d'immigration. L'harmonisation de ces éléments est la clé d'un programme réussi, qui répond le mieux aux intérêts des Canadiens. L'un ne va pas sans l'autre, car le programme serait incomplet.

The same logic holds true for our national challenge. Unity and prosperity are inseparable. I am confident that Canadians understand this logic. And I am equally certain that immigration will continue to contribute to our unity and prosperity.

[*Text*]

Lors de notre dernière rencontre portant sur l'immigration, en novembre, j'ai indiqué clairement que la gestion plus efficace du programme d'immigration était l'une de mes principales priorités.

Je vous ai alors informé de l'état du plan quinquennal d'immigration, lequel mise sur l'approche constructive à l'immigration appliquée par le gouvernement depuis 1984. Le plan est le résultat d'un vaste consensus sur le nombre et les catégories d'immigrants qui répondent le mieux aux besoins du Canada.

Mais élaborer un plan est une chose, et le mettre en oeuvre en est une autre. Voilà où j'entrevois la possibilité de certains problèmes graves. Le cadre législatif dans lequel notre programme a été élaboré date de 1976, alors que le monde était très différent de celui d'aujourd'hui.

Partout dans le monde, la situation politique et économique est loin d'être stable. Des conflits régionaux, des désastres écologiques et des crises économiques se sont ajoutés aux mouvements de population imprévisibles. Ces mouvements ont pris naissance en bonne partie au Tiers monde. Et, comme il ressort d'un rapport récent des Nations Unies sur la population mondiale, l'ampleur que prennent ces mouvements grandit à un rythme effarant.

Le Canada possède un plus haut taux d'immigration par habitant que tout autre pays du monde. Un Canadien sur six est né ailleurs. Nous acceptons maintenant 250,000 immigrants par année, soit trois fois plus qu'en 1983. Et, personnellement, je crois qu'on pourrait même intensifier encore l'immigration.

• 1545

My department and seven other agencies and ministries will commit close to $900 million and over 6,200 person-years by the end of 1992-93 to ensure that immigration best serves the interests of Canada. Within that envelope CIC's share will be $458 million and 3,400 person-years, as was tabled in the 1992-93 main estimates.

Where will the government spend that taxpayers' money and what will those people do? Immigration staff and others will conduct interviews, medical exams, and security checks on each of the 250,000 immigrants we are prepared to accept. In addition to their immigration processing work, our 65 visa offices abroad will issue approximately 700,000 temporary visas. We will provide immigrants and refugees with settlement assistance programs that include counselling and language training. For instance, some 34,000 newcomers will benefit from the language training initiative that I announced last January. Staff at border points will examine about 3 million people seeking entry to Canada, while still other staff will process individuals who make refugee claims at the border.

Within Canada the department's network of 135 immigration centres will handle some 150,000 immigration applications or sponsorships. Other members of the department will be involved in enforcement activities to

[*Translation*]

When we last met on immigration, in November, I made i clear that one of my main priorities was to manage this program more effectively.

I reported to you then on the status of the five-yea immigration plan—a program which builds on the positive approach this administration has taken to immigration since 1984. The plan represents broad consensus on the number and categories of immigrants that will best meet Canada's needs.

But designing a plan is one thing. Effectively implementing i is another. And that is where I see some potentially serious problems emerging. The legislative framework that supports our program was developed in 1976—in a world that was very different from the world we live in today.

Political and economic conditions around the globe are far from stable. Regional conflict, environmental disasters and economic collapse have spurred on the unpredictable mass movement of people. The source of much of that movement lies in the Third World. And, as a recent UN report on the world's population illustrates, the size of those Third World communities is growing at an explosive rate.

Canada has the highest immigration rate per capita of any nation in the world. One in six Canadians was born elsewhere. We now accept 250,000 immigrants each year—three times the number we accepted in 1983. I personally believe in increased levels of immigration.

Le ministère que je dirige ainsi que sept autres organismes et ministères engageront d'ici la fin de l'exercice 1992-1993 près de 900 millions de dollars et plus de 6,200 années-personnes afin d'assurer que l'immigration servira l'intérêt supérieur des Canadiens. La contribution d'EIC à cette enveloppe pendant l'exercice 1992-1993 sera de 458 millions de dollars et 3,400 années-personnes, conformément au Budget des dépenses principal 1992-1993.

Où le gouvernement dépensera-t-il ces sommes et que feront ces personnes? Les employés de l'Immigration et d'autres effectueront des entrevues, des examens médicaux et des contrôles de sécurité pour chacun des 250,000 immigrants que nous sommes disposés à accepter. En plus du traitement des demandes d'immigration, nos 65 bureaux des visas répartis à l'étranger délivreront près de 700,000 visas temporaires. Nous offrirons aux immigrants et aux réfugiés un programme d'aide à l'établissement qui comprendra du counselling et des cours de langue. Par exemple, quelque 34,000 nouveaux venus profiteront du projet de cours de langue que j'ai annoncé en janvier dernier. Les employés des points frontaliers interrogeront environ 3 millions de personnes qui cherchent à entrer au Canada, tandis que les autres employés traiteront les demandes des réfugiés présentées à la frontière.

Au Canada, le réseau des 135 centres d'Immigration Canada traitera près de 150,000 demandes d'immigration et de parrainage. D'autres employés du ministère participeront à des mesures d'exécution de la Loi en vue de préserver

[*Texte*]

uphold the integrity of the program and protect Canadian society. The department will conduct some 20,000 investigations independent of federal police and judicial action. All this adds up, Mr. Chairman, to increasing pressures on a legislative framework built to manage the demands of a simpler time. We can deal with these new pressures in part through targeted initiatives destined to solve individual problems.

Take the refugee backlog clearance program, for example. The backlog program deals with refugee claims made before the new refugee system was introduced on January 1, 1989. I am pleased to report to you and your colleagues that our efforts to clear the backlog will be completed this year, within budget. A majority of the cases have been determined already. The program is concluded in all provinces except Ontario, where we will wind up hearings by the end of the year. If there is one lesson, Mr. Chairman, we have learned from this experience, it is that we can't tolerate backlogs. They benefit no one except lawyers, and they only victimize genuine refugees.

On another issue, the chairman of this committee has expressed interest in the report of the task force on the immigrant investor program. I commissioned the report because I am determined to make this program a success. It holds exceptional potential for real benefit to Canada. For example, according to the task force report, immigrant investors contribute approximately 50% of all new development capital to Canada's economically disadvantaged regions. I am pleased to table with you the primary findings of the task force and would welcome any comments the committee may have to offer.

More comprehensive change to the immigration program is required to make it fair, balanced and effective in these challenging times. The status quo is no longer good enough if we want to sustain the confidence of Canadians in our immigration programs.

• 1550

Canadians are understandably concerned about their immigration program. They are concerned about the growing costs. They worry about the fairness of the program for those caught in backlogs. They want to be satisfied that immigration is being managed to bring the greatest possible economic and social benefits to Canada. They want to know the laws that govern the program will be enforced and we will deal firmly with those who abuse our generosity.

The limitations of the management tools developed for the 1970s exhibit themselves in many different ways. For instance, while the current act gives the federal government the responsibility to set annual objectives, it does not provide

[*Traduction*]

l'intégrité du programme et de protéger la société canadienne. Le ministère mènera près de 20,000 enquêtes, indépendamment de celles de la police fédérale et des tribunaux. Le cadre législatif dans lequel s'inscrit le programme d'immigration, conçu à un moment où le monde était plus simple, est devenu trop étroit et cède sous la pression. Nous pouvons faire face à cette nouvelle pression, en partie grâce à des initiatives ciblées, visant à résoudre des problèmes particuliers.

Le programme d'élimination de l'arriéré des revendications du statut de réfugié en est un exemple. Le programme d'élimination de l'arriéré concerne les revendications présentées avant le 1er janvier 1989, date d'entrée en vigueur du nouveau processus de détermination du statut de réfugié. C'est avec plaisir que je puis vous annoncer que grâce à nos efforts, l'arriéré sera éliminé cette année, dans les limites budgétaires prévues. Une décision a déjà été rendue pour la majorité des cas. L'arriéré a été éliminé dans toutes les provinces, sauf en Ontario, où les audiences devraient être terminées d'ici la fin de l'année. S'il y a une leçon que nous pouvons tirer de ce programme, c'est que nous ne devons pas tolérer d'arriérés. Ils ne profitent à personne, sauf aux avocats, et ils ne font que pénaliser les réfugiés authentiques.

J'aimerais vous parler maintenant du rapport du groupe de travail sur le programme d'immigration des investisseurs, pour lequel le président de ce comité a manifesté son intérêt. J'ai demandé ce rapport parce que je suis déterminé à faire du programme d'immigration des investisseurs un succès. Il offre un potentiel exceptionnel et peut réellement profiter au Canada. Selon le rapport du groupe de travail, par exemple, 50 p. 100 environ de tous les nouveaux capitaux de développement injectés dans les régions économiquement défavorisées du Canada l'ont été par des investisseurs immigrants. Cela me fait plaisir de déposer les résultats clés d'une étude effectuée par le groupe de travail et j'apprécierais recevoir les commentaires du comité à ce sujet.

Il me faut modifier le programme d'immigration en profondeur pour qu'il soit juste, équilibré et efficace en ces temps difficiles. Si nous voulons que les Canadiens continuent d'avoir confiance en notre programme d'immigration, nous ne pouvons plus nous contenter du statu quo.

Les Canadiens s'inquiètent au sujet du programme d'immigration, et c'est normal. La montée des coûts les alarme. Ils s'interrogent sur l'équité du programme pour ceux dont la demande est prise dans l'arriéré. Ils veulent être certains que l'immigration est gérée de façon à ce qu'elle profite le plus possible à l'économie et à la société canadienne. Ils veulent être certains que les lois qui régissent le programme seront appliquées et que nous agirons avec fermeté à l'égard de ceux qui abusent de notre générosité.

Les limites des outils de gestion conçus pour les années 1970 se manifestent de nombreuses façons. Par exemple, la loi actuelle oblige le gouvernement fédéral à fixer des objectifs annuels, mais ne nous donne pas les pouvoirs ni les

[*Text*]

us with the authority or the management tools to meet those objectives. The act does not allow us to set limits on the number of applicants we will accept in any category. As a result, if 50,000 eligible assisted relatives apply to come to Canada, the government must consider each application even though the annual plan may only call for 25,000 positions.

The inevitable consequence is more backlogs and delays. This in turn causes us to direct scarce resources to respond to backlogs in one area when these resources might be better used to support integration programs or to address the economic objectives of the annual plan.

Let me offer you a second example—immigrant smuggling. Immigrant smuggling and its spin-off industry of counterfeit travel documents has become a multi-billion dollar business worldwide. We do not have the tools to effectively deal with these kinds of abuse.

In Canada today, customs officers can legally search any Canadian citizen they suspect of concealing an item as innocuous as an undeclared bottle of perfume. Yet an immigration officer faced with someone claiming to have no passport and requesting our protection as a refugee cannot search the individual for travel documents even if the officer sees the passport sticking out of the claimant's coat pocket.

There are other examples we could discuss that illustrate the challenges Immigration faces in meeting the realities of the 1990s. The bottom line is we must examine new measures in order to effectively respond to those challenges and provide Canadians with an immigration program that is fair, balanced, and effective, a program that best serves the interests of Canada and its individual citizens.

To achieve that objective we must have a solid legislative framework that provides us with the tools for managing immigration in the 1990s and into the next century.

I intend to respond to this need. I made that clear last fall when I tabled my annual report to Parliament. The cabinet is currently reviewing a list, a set of proposals that will ensure that Immigration continues to contribute to the unity and the prosperity of Canada. Once my colleagues have approved those proposals I will table them in the House for the consideration of all Canadians.

The principal thrust of those proposals would provide us with the management tools to better balance our immigration flows, to provide better protection to Canadian society from those who would abuse our programs and laws, and to streamline our world-class refugee determination system.

The changes will respond to the need for balance to which I referred earlier. We will be guided by the need for a program that satisfies our compassionate instincts as a people while meeting our pragmatic requirements as a nation.

[*Translation*]

outils de gestion pour atteindre ces objectifs. La loi ne nous autorise pas à limiter le nombre de requérants que nous accepterons dans les diverses catégories d'immigrants. Si 50,000 parents aidés admissibles demandent à venir au Canada, le gouvernement doit examiner les 50,000 demandes, même si le plan annuel prévoit 25,500 immigrants dans cette catégorie.

Conséquence inévitable: d'autres arriérés et d'autres retards, qui nous obligent à consacrer des ressources limitées à l'élimination d'un arriéré dans un secteur, alors que ces ressources pourraient être affectées plus utilement aux programmes d'intégration ou à la réalisation des objectifs économiques du plan annuel.

Permettez-moi de vous donner un deuxième exemple. Les réseaux d'immigration illégale et l'industrie des faux documents de voyage qui en découle sont devenus une opération mettant en jeu des milliards de dollars, à l'échelle mondiale. Nous n'avons pas les moyens d'arrêter efficacement ce genre de fraude.

Actuellement, les agents des douanes canadiennes sont habilités à fouiller tout citoyen canadien qu'ils soupçonnent de cacher une chose aussi inoffensive qu'une bouteille de parfum non déclarée. Par contre, l'agent d'immigration à qui une personne déclare qu'elle n'a pas de passeport et qui demande protection se déclarant réfugiée, ne peut fouiller cette personne pour chercher des documents de voyage, même s'il voit le passeport dépasser sa poche.

Il y a d'autres exemples dont nous pourrions discuter et qui sont autant d'illustrations des défis que doit relever l'Immigration pour faire face aux réalités des années 90. Essentiellement, nous devons examiner de nouvelles mesures qui permettront de relever efficacement ces défis et d'offrir aux Canadiens un programme d'immigration équitable, équilibré et efficace—un programme qui permettra de servir au mieux les intérêts du Canada et de chacun de ses citoyens.

Afin de réaliser cet objectif, nous devrons nous doter d'un cadre législatif solide qui nous donnera les moyens de gérer l'immigration au cours des années 90 et du prochain siècle.

Je compte faire le nécessaire. Je l'ai d'ailleurs dit clairement l'automne dernier lorsque j'ai déposé au Parlement mon rapport annuel. Le Cabinet étudie actuellement un ensemble de propositions qui feront en sorte que l'immigration pourra encore contribuer à l'unité et à la prospérité du Canada. Dès que mes collègues auront approuvé ces propositions, je les présenterai au Parlement pour que tous les Canadiens puissent en prendre connaissance.

Les principales mesures proposées nous donneraient des outils de gestion pour mieux équilibrer les mouvements d'immigration, mieux protéger la société contre ceux qui abusent de nos programmes ou qui enfreignent nos lois et pour simplifier notre processus de reconnaissance du statut de réfugié qui est d'envergure mondiale.

Les changements proposés permettront d'atteindre l'équilibre dont je parlais plus tôt. Nous tiendrons compte avant tout de la nécessité d'avoir un programme qui nous permette d'exprimer notre générosité naturelle en tant que peuple et de répondre à nos besoins plus pragmatiques en tant que nation.

[*Texte*]

• 1555

More specifically, a new legislative and policy framework will ensure we can better balance and better manage both the categories and numbers of immigrants who come to Canada, provide new measures to enhance the quality of the department's service to Canadians and immigrants, improve enforcement and control measures to defend the integrity of the system and protect Canadians from those who would abuse their generosity, and make the refugee determination system more efficient and effective.

Mr. Chairman and members of the committee, in the coming days as we debate the merits of the proposed changes, I will be guided in my approach to the proposals by three fundamental principles.

First, we must preserve—and there will be no compromise—the integrity, compassion, and humanitarian values of our immigration and refugee programs. Second, we must serve the best interests of Canada and Canadians. Third, we must better manage and better control all aspects of the immigration program, including our capacity to effectively enforce the rules governing the program.

Canada's immigration and refugee programs must continue to adapt to the realities of the 1990s, and the progress we have made since 1984 in strengthening these programs will continue. But we now face a more pressing need to change in order to ensure that the program is fair, balanced, and effective. I am confident we will achieve those goals just as I am confident that immigration will continue to contribute to the unity and prosperity of our country. Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Thank you, Mr. Minister, for your presentation. There are some things in there I would like to discuss, as I'm sure you know.

You indicated clearly you are going to streamline a whole system and you spent quite some time on the refugee system. The region of Peel has some quite serious problems with refugees, as you know, and one of the most recent ones is the identification of refugees. They are having some concerns about people coming into this country and not being identified, and wonder why the immigration authorities neither fingerprint nor photograph people at the port of entry when they come in.

Mr. Valcourt: The problem you raise today has been raised in many places in Canada in many cities. That is why, as part of the review we are doing of the Immigration Act that I have referred to and in which we are trying to get a more fair, more balanced, more effective program, we are going to be looking at that very point. Right now, the act does not give our immigration officers the legal power to do what you say ought perhaps to be done. So it is one aspect we will want to consider in considering amendments to the Immigration Act.

Mr. Chadwick: Without putting words into your mouth, are you saying you are intending to identify those people who are coming in?

[*Traduction*]

Plus précisément, ces nouvelles mesures législatives et administratives permettront de mieux équilibrer et gérer les catégories et le nombre d'immigrants admis au Canada; d'améliorer la qualité des services offerts par le ministère aux Canadiens et aux immigrants; d'améliorer l'exécution de la loi et le contrôle afin de faire respecter les règles établies et de protéger les Canadiens contre ceux qui pourraient abuser de leur générosité; et de rendre le processus de reconnaissance du statut de réfugié plus efficace.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, au cours des prochains jours pendant lesquels nous discuterons du bien-fondé des changements proposés, mon approche à l'égard de ces propositions sera guidée par trois principes fondamentaux.

Premièrement, nous devons conserver—et il n'y aura pas de compromis sur ce point—la raison d'être des programmes concernant les immigrants et les réfugiés, ainsi que les éléments humanitaires qu'ils comportent. Deuxièmement, nous devons servir au mieux les intérêts du Canada et des Canadiens. Troisièmement, nous devons mieux gérer et mieux contrôler tous les aspects du programme d'immigration, ce qui comprend les moyens dont nous disposons pour faire effectivement respecter les règles du programme.

Nous devons continuer d'adapter aux réalités des années 90 les programmes concernant les immigrants et les réfugiés. Les progrès que nous avons réalisés depuis 1984 pour améliorer ces programmes se poursuivront. Cependant, nous faisons actuellement face à un besoin de changement plus pressant pour que le programme demeure équitable, équilibré et efficace. Je suis convaincu que nous pourrons atteindre ces objectifs, tout comme je suis convaincu que l'immigration contribua encore à l'unité et à la prospérité de notre pays. Merci, monsieur le président.

M. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Merci, monsieur le ministre, de votre exposé. Vous comprendrez sans doute que j'aimerais discuter d'un certain nombre de questions.

Vous avez souligné votre intention de rationaliser vos opérations, et vous avez parlé surtout des réfugiés. Comme vous le savez, la région de Peel connaît des problèmes assez graves au niveau des réfugiés. Une des difficultés récentes concerne l'identification des réfugiés. Les habitants de cette région se préoccupent des réfugiés qui ne sont pas enregistrés, et ils se demandent pourquoi les agents d'immigration ne prennent pas d'empreintes digitales ni de photos de ceux qui entrent au pays.

M. Valcourt: Ce problème a déjà été soulevé par beaucoup de Canadiens, dans beaucoup de villes. C'est la raison pour laquelle on étudie cette question dans le cadre de notre révision de la Loi sur l'immigration que j'ai mentionnée tout à l'heure et qui vise la mise en place d'un programme d'immigration qui est juste, équilibré et efficace. La loi actuelle ne permet pas à nos agents d'immigration de faire ce que, selon vous, on devrait faire. C'est un aspect qui fera partie de notre étude de la réforme de la loi.

M. Chadwick: Je ne veux pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit, mais avez-vous l'intention d'identifier les gens qui entrent au Canada?

[*Text*]

Mr. Valcourt: What I am telling you is that the problem you have referred to is one that has been raised in many cities in Canada. Right now, we have to consider if we are going to reform or review the act. I've talked about the more effective, fairer and balanced system. I said we needed tools, and one of the tools mentioned and being considered is fingerprinting. We have an example of a claimant who, while processing his claim, was drawing 18 welfare cheques. Had we had the tools—fingerprinting is a main example—our enforcement people could have tracked this. Then perhaps we could avoid this abuse of the system. There is only one taxpayer in Canada and we all know who it is. That's why we will be considering not only fingerprinting, but other tools to better enforce the provisions of the Immigration Act.

• 1600

Mr. Chadwick: I hope that can be expedited, because it's the local taxpayer in the municipality who has to pay for those 18 welfare cheques for an individual. There is documentation of that happening fairly frequently now, among other issues of fraud. That's why identification has been a really serious problem to municipalities and to shopkeepers dealing with people who are representing themselves as other people. So if that could be expedited, my municipality would really appreciate it.

You talked at length that you're supportive of increased immigration. I noticed the last time the immigration numbers were increased there wasn't a corresponding increase in staffing. At that time there were serious backlogs just about everywhere in the system, but when you increase the numbers and you don't increase the staffing to process those numbers, you just increase your backlog.

Members of Parliament certainly take the brunt of the complaints about backlogs and lengthy processing times. When you increase numbers and backlogs, especially in ports of entry or embassies abroad, then we hear about it and nothing seems to happen. It's just an increase in the backlog.

Mr. Valcourt: Then, Mr. Chadwick, the issue is one of perception. When we increase the number of immigrants we allow into Canada, it has an impact on the resources required to process them. We have increased these resources. I'm not saying to members of the committee today that we have enough resources to deal with the enormity of the work that our immigration officers and employees have to go through each year.

That's why in this time of fiscal restraint, there's something noteworthy here for Canadians. During tough economic times previous governments would accept fewer immigrants to Canada. The story was that these people come here and take jobs away from our people, which is false. A lot of these provisions in the act today are make-work for bureaucrats, and I'm going to give you an example. If you have a student on a visa in Canada at a Canadian university

[*Translation*]

M. Valcourt: Je vous dis que le problème que vous avez mentionné a déjà fait l'objet d'un débat dans beaucoup de villes canadiennes. A l'heure actuelle, nous devons voir si nous allons entreprendre une refonte ou une révision de la loi. J'ai parlé d'un programme juste, équilibré et efficace. J'ai dit qu'il nous faut des outils, et l'un de ces outils que nous étudions est la prise d'empreintes digitales. Nous sommes au courant d'un demandeur de statut de réfugié qui a encaissé 18 chèques du bien-être social pendant le traitement de sa demande. Nous aurions pu éviter un tel abus si nos agents avaient eu à leur disposition un outil tel que la prise d'empreintes digitales. Il n'y a qu'un seul contribuable au Canada, et nous savons tous de qui il s'agit. Voilà pourquoi nous envisageons non seulement la prise des empreintes digitales, mais d'autres moyens de faire respecter les dispositions de la Loi sur l'immigration.

M. Chadwick: J'espère que vous pourrez accélérer les choses, car ce sont les contribuables des municipalités qui doivent payer les 18 chèques d'assistance sociale versés par individu. Nous avons la preuve que ce genre d'abus est maintenant assez fréquent et qu'il y a toutes sortes d'autres fraudes. Voilà pourquoi l'identification pose un sérieux problème pour les municipalités et les commerçants qui ont affaire à des gens se faisant passer pour d'autres personnes. Par conséquent, s'il y avait moyen d'accélérer les choses, ma municipalité l'apprécierait vraiment.

Vous avez insisté sur le fait que vous vouliez accroître l'immigration, mais la dernière fois que le nombre d'immigrants a été augmenté, j'ai constaté que le personnel n'avait pas augmenté dans la même proportion. Il y avait alors de gros arriérés à tous les maillons de la chaîne, mais quand vous augmentez le nombre d'immigrants admis sans accroître le personnel requis, vous ne faites qu'alourdir l'arriéré.

Les députés sont les premiers à qui les gens se plaignent de ces arriérés et de la lenteur des formalités. Quand vous augmentez le nombre d'immigrants et l'arriéré, surtout aux ports d'entrée ou dans les ambassades à l'étranger, nous en entendons parler, mais on ne fait rien de concret. L'arriéré s'alourdit, un point, c'est tout.

M. Valcourt: Monsieur Chadwick, c'est aussi une question de perception. Quand nous augmentons le nombre d'immigrants admis au Canada, cela se répercute sur les ressources requises pour examiner les dossiers. Nous y avons affecté du personnel supplémentaire. Je ne prétends pas que ces ressources soient suffisantes compte tenu de l'énormité de la tâche que nos agents d'immigration et nos employés doivent accomplir chaque année.

Voilà pourquoi, en cette période d'austérité, il y a une chose qui vaut la peine d'être signalée aux Canadiens. En période de marasme économique, les gouvernements antérieurs acceptaient moins d'immigrants au Canada sous prétexte qu'ils venaient prendre les emplois des Canadiens, ce qui est faux. Un grand nombre des dispositions de la loi actuelle servent seulement à créer des emplois pour les bureaucrates, et je vais vous en donner un exemple. Si une

[*Texte*]

and he or she changes courses, you have to issue a new visa. What does that have to do with that person being in Canada? There are a lot of make-work provisions in the act that are no longer relevant to the needs.

We have staff out there pushing paper for the sake of it, but they are required to by the act. So in my review of the Immigration Act, I want to cut the make-work of the act and devote these resources instead to the most important elements of the immigration program, which are enforcement, managing levels, and processing claims.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Before I put my questions to the minister I want to bring a matter to his attention, with the hope he will do something about it. I want to tell the minister that the efficiency in his office in answering mail and providing information is one of the worst that I've seen in my 26 years in Parliament. I've received answers to letters that I sent to you last summer only in January of this year. Another member of Parliament in my party wrote to you on May 31 of last year and finally received an answer in February. One of your officials before the subcommittee on immigration was requested to give us information about the domestic worker program at our meeting held in February. The official still has not provided that information, even though we've had two or three meetings since then.

• 1605

The Chairman: It's late, but it is before us.

Mr. Allmand: Please don't interrupt. I'm trying to make a point with the minister. I don't know if he's aware of it, but NGOs, members of Parliament, my own office—I don't say this in a partisan way, because I write to other ministers, where I'm not the critic, and I get answers within two or three weeks. But for some reason or other the provision of information and the answering of letters in your office is deplorable and I hope that you would do something about it in order to serve the Canadian population better.

I want to ask some questions about the refugee determination process. Mr. Minister, the Immigration and Refugee Board is still deporting people; for some reason they're not considering them refugees—people who come from Iran, Lebanon, Haiti, Somalia, Sikhs from India who have been under serious threat in their countries and whose colleagues have been assassinated and killed. I have one case I sent to your office of an Iranian colonel in the air force who's been put in prison many times. All his fellow officers have been killed, have been executed in Iran, and yet he was not considered a refugee by the refugee board and is subject now to a removal order, a deportation order.

There's another case of a Lebanese family, where there are three brothers. One brother has been assassinated. The two other brothers have been recognized as refugees and have been allowed to stay in Canada, but their elderly mother is being deported back to Lebanon, where she has no family left and where one of her sons was assassinated.

[*Traduction*]

personne fréquente une université canadienne en vertu d'un visa d'étudiant, si elle désire changer ses cours, vous devez lui émettre un nouveau visa. Quel est le rapport avec sa présence au Canada. La loi contient un tas de dispositions de ce genre, qui ne répondent plus aux besoins.

Nous avons des employés qui brassent de la paperasserie inutile, mais la loi les y oblige. Par conséquent, dans le cadre de ma révision de la Loi sur l'immigration, j'ai l'intention d'abolir ce genre de dispositions et de consacrer plutôt ces ressources aux éléments les plus importants du programme d'immigration, qui sont l'application de la Loi, la gestion des niveaux d'immigration et l'examen des demandes.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Avant de poser mes questions au ministre, je voudrais lui signaler un problème dans l'espoir qu'il y remédiera. Je dois lui dire que l'efficacité avec laquelle son bureau répond au courrier et fournit des renseignements est la chose la plus lamentable qu'il m'ait été donné de voir depuis 26 ans que je siège au Parlement. C'est seulement en janvier que j'ai reçu une réponse à des lettres que je vous avais adressées l'été dernier. Un autre député de mon parti vous a écrit le 31 mai dernier et a finalement reçu une réponse en février. À la réunion qu'il a tenue en février, le sous-comité de l'Immigratiion avait demandé à l'un de vos collaborateurs de nous fournir des renseignements sur le programme des travailleurs domestiques. Nous n'avons toujours pas reçu ce renseignement même si nous avons tenu deux ou trois réunions depuis.

Le président: C'est un peu tard, mais nous les avons reçues.

M. Allmand: Ne m'interrompez pas. J'essaie de faire comprendre quelque chose au ministre. J'ignore s'il est au courant, mais les ONG, les députés, mon propre bureau—je le dis en toute objectivité, car lorsque j'écris à d'autres ministères, dont je ne suis pas le critique, j'obtiens des réponses en deux ou trois semaines. Mais pour une raison ou une autre, votre bureau fournit des renseignements ou répond aux lettres de façon déplorable, et j'espère que vous allez y remédier et ainsi mieux desservir la population canadienne.

Je voudrais poser quelques questions au sujet du processus de détermination du statut de réfugié. Monsieur le ministre, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié continue à expulser des gens du pays, parce qu'elle refuse de les considérer comme des réfugiés. Ce sont des gens venus d'Iran, du Liban, de Haïti, de Somalie, des Sikhs de l'Inde, qui ont fait l'objet de graves menaces dans leur pays et dont les collègues ont été assassinés. J'ai soumis à votre bureau le cas d'un colonel de l'aviation iranienne qui a été emprisonné à de nombreuses reprises. Tout ses collègues ont été exécutés en Iran; pourtant la Commission du statut de réfugié a refusé de le considérer comme un réfugié, et il fait maintenant l'objet d'une ordonnance d'expulsion.

Il y a aussi le cas de cette famille libanaise où il y avait trois frères. L'un d'eux a été assassiné. Les deux autres ont obtenu le statut de réfugiés et ont été autorisés à rester au Canada, mais leur vieille mère est expulsée et renvoyée au Liban, où elle n'a plus de famille et où l'un de ses fils a été assassiné.

[*Text*]

There are 22 Haitians who have been involved in political activity in Haiti, who fled to Canada and who are going back to that country, where they feel they are threatened.

For one reason or another the board did not grant them refugee status. What I can't understand is that the humanitarian compassionate review that's supposed to be done under your auspices through your office is no longer. Even when we compare your record to Minister Bouchard and Minister McDougall, one can't understand why these cases aren't being given some consideration for the humanitarian compassionate qualities. We note that as of April 22, 1992, only 23 cases out of 3,485 have been recognized as acceptable on humanitarian compassionate grounds. And I could go on and on, Salvadorans and so on; in one case they're admitted as refugees and in other cases, which are equally as bad and as dangerous, they're not.

I know you can't answer for the board, although you're the minister responsible, but you can answer for the way the humanitarian compassionate review is undertaken. I'd like to know who is doing the review on these grounds. What guidelines do they have, and were those guidelines changed? I'd like to know why there are fewer cases being recognized on humanitarian compassionate grounds now than there had been in previous years, and especially cases of the nature that I've given you, where it seems obvious that these people will be subject to serious imprisonment or harassment or even assassination, in returning to their countries.

• 1610

Mr. Valcourt: On the issue that you've raised about responding, I take this seriously because I'm a member of Parliament too, and whenever I inquire from a minister's office I want answers. I will not hide my exasperation at this department's slowness in answering questions or inquiries by members of Parliament and the general public.

I thought they were just sitting there doing nothing, but the reality is that there are few departments like this in Ottawa. I receive about 50,000 inquiries from MPs, organizations, and the public every year.

Over the past years considerable delays occurred in the handling of this correspondence, and more particularly letters on immigration issues. When I got in this department, I was asked to sign letters that had been written 14, someimes 18 months prior to my signing an answer.

Mr. Allmand: I got some of them.

Mr. Valcourt: Yes. I have directed that special efforts be made to reduce this time required to respond to these letters. The number of outstanding letters dealing with immigration went down from some 7,000 in April of 1991, when I was appointed, to 3,400 today. It's still not good enough. The objective is to reduce this number to maybe a couple of thousand letters as soon as possible.

[*Translation*]

Il y a 22 Haïtiens qui ont participé à des activités politiques en Haïti, qui se sont sauvés au Canada et qu'on renvoie dans leur pays, où ils estiment être en danger.

Pour une raison ou une autre, la Commission ne leur a pas accordé le statut de réfugiés. Je ne comprends pas pourquoi vous ne tenez plus compte des considérations humanitaires comme vous êtes censé le faire. Quand nous comparons vos résultats à ceux de vos prédécesseurs, M. Bouchard et M^me^ McDougall, on voit mal pourquoi vous n'exercez pas cette prérogative. Nous constatons, au 22 avril 1992, que seulement 23 cas sur 3,485 ont été jugés admissibles pour des considérations humanitaires. Et j'aurais bien d'autres exemples à citer, celui de Salvadoriens, etc. Dans un cas on les admet comme réfugiés et dans d'autres, où leur situation est tout aussi dangereuse, leur demande est rejetée.

Je sais que vous ne pouvez pas répondre au nom de la Commission, même si vous en êtes le ministre responsable, mais vous pouvez me dire ce qu'il en est de l'examen des considérations humanitaires. Je voudrais savoir qui examine le dossier de ce point de vue. Quelles sont les lignes directrices, et celles-ci ont-elles été modifiées? Je voudrais savoir pourquoi on accepte maintenant moins de gens que par le passé pour des considérations humanitaires,surtout dans les cas comme ceux que je vous ai cités, où il est évident que ces personnes se feront emprisonner, harceler ou même assassiner à leur retour dans leur pays.

M. Valcourt: Pour ce qui est de votre question concernant la lenteur des réponses, je la prends très au sérieux, car j'ai été aussi député, et chaque fois que je demande des renseignements au bureau d'un ministre, je veux obtenir une réponse. Je ne cacherai pas mon exaspération devant la lenteur avec laquelle mon ministère répond aux questions des députés et du grand public.

Je m'imaginais que les fonctionnaires restaient les bras croisés, mais en réalité, il y a peu de ministères comme le nôtre à Ottawa. Je reçois chaque année environ 50,000 demandes de renseignements émanant des députés, de divers organismes et du public.

Ces dernières années, mon ministère a tardé énormément à répondre à cette correspondance, et surtout aux lettres concernant l'immigration. À mon arrivée, on m'a demandé de signer des réponses à des lettres envoyées 14 mois ou même 18 mois plus tôt.

M. Allmand: J'en ai reçu quelques-unes.

M. Valcourt: Oui. J'ai demandé qu'on fasse des efforts particuliers pour accélérer les choses. Depuis ma nomination, en avril 1991, le nombre de lettres en souffrance est tombé de 7,000 à 3,400. Ce n'est pas encore suffisant. Notre but est de réduire ce nombre de peut-être un ou deux mille, le plus tôt possible.

[*Texte*]

Once this objective has been reached, our correspondence will be handled with three months' or less delay, I hope. I hope you know that my staff and I are always willing to assist when a faster response is required, and that's why officials are authorized to communicate directly with clients' or members of Parliament's offices, to provide verbal replies.

Only the most important correspondence is signed by the minister. Other correspondence is signed by minister's assistants or by officials of my department. A special writing unit has been created in Immigration to assist in the preparation of replies.

Mr. Allmand, all I want to tell you is that I take this very seriously and that is why I want to give you my assurance that I share your concern. We're doing everything we can to try to speed up that process.

Let's get to the substance of your question on deportation. Right now, if we look at our refugee determination system in Canada—and I don't have to brag about it as a Canadian; every international organization will tell you that Canada has the best, the most substantive, the most generous, the fairest refugee determination system in the world. This refugee determination system is in place and a lot of taxpayers' dollars go to support it.

We invest in these refugee claimants a lot of time, a lot of money, a lot of resources. Maybe the system is not perfect, but it works, because there is no other country in the world that gives that treatment to genuine refugee claimants.

The minute, however, that this system decides that a person is not in need of Canada's protection, then an important decision has to be made. The UNHCR, the United Nations High Commission for Refugees, tell us that a refugee determination system will not work unless you remove bogus claimants. They tell us and they tell the whole world, "You have to remove them if the system is going to work, otherwise what's the point?"

Once these decisions have been made by the IRB, the Immigration and Refugee Board, once these people have gone through our justice system, the courts in Canada, the Federal Court of Canada, once all of these persons have transacted an application and they determine that the person is not in need of Canada's protection, then I have a decision to make. That decision is not whether or not that person should be removed. The law requires that this person be removed. The decision I have to make is whether or not I shall intervene, and sometimes we do and sometimes we don't.

• 1615

You referred to the H and C provision of the act that gives the minister that discretion. The humanitarian and compassionate landings from within Canada are not decisions that are restricted to my own personal review. These decisions are made daily by immigration officials at all levels, both in Canada and overseas. Last year over 8,000 people—you referred to 23, and I don't know where you took that number, Mr. Allmand—

[*Traduction*]

Une fois que cet objectif sera atteint, j'espère que nous répondrons à la correspondance dans un délai maximal de trois mois. Vous savez, j'espère, que mon personnel et moi-même sommes toujours prêts à intervenir lorsqu'une réponse plus rapide est exigée, et c'est pourquoi les fonctionnaires du ministère sont autorisés à communiquer directement avec les clients ou les bureaux des députés pour fournir des réponses verbales.

Seule la correspondance la plus importante est signée par le ministre. Le reste est signé par ses adjoints ou par les fonctionnaires du ministère. Un service spécial de correspondance a été constitué au sein des services d'immigration pour faciliter la préparation des réponses.

Monsieur Allmand, je peux seulement vous dire que je prends cette question très au sérieux et que je partage votre préoccupation à cet égard. Nous faisons tout notre possible pour essayer d'accélérer les choses.

Venons-en à votre question concernant les expulsions. Pour le moment, si vous prenez le régime de détermination du statut de réfugié que nous avons au Canada, sans vouloir me vanter, en tant que Canadien, tous les organismes internationaux vous diront que notre pays est celui qui a le système le plus complet et le plus généreux au monde. Il est en place, et les contribuables y consacrent beaucoup d'argent.

Nous y investissons beaucoup de temps, d'argent et d'efforts. Il n'est peut-être pas parfait, mais il fonctionne, car aucun autre pays ne traite aussi bien les réfugiés de bonne foi.

Néanmoins, dès que ce système détermine qu'une personne n'a pas besoin de la protection du Canada, il y a une importante décision à prendre. Le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est le premier à nous dire que le système ne peut pas fonctionner à moins qu'on en élimine les faux réfugiés. Le Haut-commissariat dit au monde entier qu'il faut faire un tri si l'on veut que le système fonctionne, sans quoi tout cela ne servira à rien.

Une fois que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a pris une décision, une fois que l'intéressé est passé devant nos tribunaux, devant la Cour fédérale du Canada, une fois que sa demande a suivi toute la filière et qu'on a déterminé qu'il n'avait pas besoin de la protection du Canada, je dois prendre une décision. Je dois décider si cette personne doit être expulsée ou non. La loi exige qu'elle le soit. Je dois donc décider si j'interviens ou non; parfois nous le faisons, mais pas toujours.

Vous avez parlé des dispositions de la loi permettant au ministre de tenir compte de considérations humanitaires. Je ne suis pas le seul à prendre ce genre de décision. Les agents d'immigration de tous les niveaux, tant au Canada qu'à l'étranger, les prennent quotidiennement. L'année dernière, plus de 8,000 personnes—vous avez parlé de 23, et j'ignore d'où vous sortez ce chiffre, monsieur Allmand. . .

[*Text*]

Mr. Allmand: That's through what's supposed to be called the automatic review of cases that are refused by the board at a certain level.

Mr. Valcourt: That's in the case of refugees.

Mr. Allmand: Yes, just of refugees.

Mr. Valcourt: Okay. Let's not paint the whole thing with the same brush—

Mr. Allmand: No, no; I was talking only about refugees.

Mr. Valcourt: —because some 8,000 people were admitted to Canada on humanitarian and compassionate grounds, and the basis for making these decisions is wide and generous.

You talked about a moratorium. Right now we don't deport to a certain country automatically; that is, before we deport there is a case-by-case review of each and every case.

Mr. Allmand: That's what I'm talking about.

Mr. Valcourt: I am going to give you an example, because most of the times I intervene are not in the paper. So please don't judge my record of intervention by what we see in the papers.

Mr. Allmand: No, I'm judging by the ones that come to my office who—

Mr. Valcourt: That's right.

Mr. Allmand: —are being kicked out of the country.

Mr. Valcourt: I know you well enough, Mr. Allmand, to know that you will not want to judge my total action on just the limited experience you have in your office.

Mr. Allmand: No, but the ones I mentioned don't make sense. It's hard to understand why.

Mr. Valcourt: I remember many that didn't seem to make sense. Sometimes you think it is easy. I have the integrity of the system to protect. Most of the time they will go to your office or any other member's office only after the system has rejected their H and C claim. They think: let's go after the member of Parliament; he's got to be re-elected, so we want him to move this system for us. I'm sorry, Mr. Allmand, but I see this every day in the House among members from all parties.

I'm going to tell you how I exercise my judgment. I look at the case, and then if I have doubts, I will exercise that doubt in favour of the applicant. I check with the UNHCR, and I have never deported anyone from Canada when there was the slightest doubt expressed to me by the UNHCR that this person could be in trouble if returned to that country.

I know that sometimes it looks and sounds tough, but for the system to work, for the integrity of that system to be kept, I do not think I should just intervene for the sake of it, but I should do it for sound reasons.

Mr. Allmand: I agree with that, but I've got so many cases where it doesn't make sense. As I say, there is this family where one son has been assassinated; the two other sons are allowed in and the elderly mother is sent back. You

[*Translation*]

M. Allmand: Il s'agit de la révision supposément automatique des cas refusés par la commission, à un certain niveau.

M. Valcourt: C'est dans le cas des réfugiés.

M. Allmand: Oui, seulement pour les réfugiés.

M. Valcourt: Très bien. Il ne faudrait pas généraliser. . .

M. Allmand: Non, je parlais seulement des réfugiés.

M. Valcourt: . . .parce que 8,000 personnes ont été admises au Canada pour des considérations humanitaires, et ces décisions sont prises en fonction de critères très larges et très généreux.

Vous avez parlé d'un moratoire. Pour le moment, nous n'expulsons pas automatiquement quelqu'un vers un pays donné; autrement dit, avant de procéder à l'expulsion, nous examinons chaque cas individuellement.

M. Allmand: C'est ce dont je parle.

M. Valcourt: Je vais vous donner un exemple, car la plupart des cas dans lesquels j'interviens ne sont pas relatés dans les journaux. Alors ne jugez pas de mes actes en fonction de ce que vous y lisez.

M. Allmand: Non, j'en juge d'après les gens qui viennent à mon bureau et qui. . .

M. Valcourt: C'est vrai.

M. Allmand: . . .sont expulsés du pays.

M. Valcourt: Monsieur Allmand, je vous connais suffisament pour savoir que vous ne jugerez pas mes actes uniquement en fonction de l'échantillon limité que vous en avez à votre bureau.

M. Allmand: Non, mais les cas que j'ai mentionnés sont tout à fait illogiques. Je n'arrive pas à comprendre.

M. Valcourt: Je me souviens de nombreux cas qui ne semblaient pas logiques. Parfois, tout paraît facile. Néanmoins, je dois protéger l'intégrité du système. La plupart du temps, les gens vont vous voir, vous ou un autre député, uniquement lorsque le système a rejeté leur demande. Ils se disent que le député doit se faire élire et que c'est une bonne idée de lui demander de faire fléchir le système en leur faveur. Je regrette, monsieur Allmand, mais je constate le même phénomène tous le jours à la Chambre dans les rangs de tous les partis.

Je vais vous dire comment j'exerce mon jugement. J'examine le dossier et si j'ai des doutes, j'accorde au requérant le bénéfice du doute. Je vérifie auprès du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et je n'ai jamais expulsé qui que ce soit quand le commissariat avait émis le moindre doute quant aux difficultés que cette personne pourrait connaître une fois de retour dans son pays.

Je sais que parfois cela semble sévère, mais pour que le système fonctionne et conserve son intégrité, je crois devoir intervenir uniquement pour des raisons valables.

M. Allmand: Je suis d'accord sur ce principe, mais j'ai vu bien des cas où la décision paraissait illogique. Comme je l'ai dit, il y a cette famille dont l'un des fils a été assassiné; les deux autres fils ont été autorisés à rester, mais leur vieille

[*Texte*]

get an Iranian colonel where every one of his cadre has been assassinated by the regime or executed and he's been in prison eight times, I believe. He finally gets out and gets here as a refugee, and we're sending him back. I could go on, but I have brought those two cases.

I'd like to go back on afterwards, Mr. Chairman. I have other questions.

The Chairman: Mr. Minister, since we follow themes, one of the themes that was mentioned by Mr. Allmand has also been mentioned to me personally by Mr. Heap and other members of the committee. It is the problem of getting responses from the department in a prompt manner. Secondly, the responses tend to be a bit obscure, as opposed to being helpful. I sent a whole list of examples to you last week. For example, last November 27 I raised the issue of Chinese students. The answer arrived this week.

• 1620

I know it varies according to what we're asking, but generally speaking, what do you think would be a reasonable period of time when we might expect responses from the department?

Mr. Valcourt: It all depends on the volume. If a member comes to me or comes to one of my staff, and there is action that is going to be taken within 48 hours or 24 hours, usually that person doesn't have long to wait.

The Chairman: You're getting examples now. What I am saying to you—

Mr. Valcourt: I indicated that if we could answer all inquiries within a 3-month delay, I would be satisfied, given the volume. That is my objective. If the committee tells me that you recommend to my department and to me that special priority be given to inquiries from members, I'm afraid of the effect this would have on your workload.

To address the problems of members of Parliament—and I am looking at this in terms of my review—I am looking at the possibility, given the new computerized centre we can create, of establishing special offices in the big cities to help members and interested people get information more quickly. Why do we insist on writing letters in the 21st century when we can do it through phone and fax and machines? I'm not saying it will occur; I'm saying I'm looking at trying to have these special offices where members and the public in general could access that information in a much faster way, given modern technology and the communication devices we have.

The Chairman: The reference from me was relating to committee business. If a committee is studying nannies, and we have a series of people appearing before us, if it takes a long period of time to get the response, it loses its relevance.

Mr. Heap, did you want to comment?

Mr. Heap (Trinity—Spadina): I want to speak further to that point. Then I have some questions.

[*Traduction*]

mère est expulsée. Vous avez ce colonel iranien, qui a vu tous les autres officiers de son esquadre assassinés par le régime ou exécutés, et qui a été emprisonné huit fois, je crois. Il arrive enfin chez nous comme réfugié, mais nous le renvoyons. Je pourrais donner toute une liste, mais je voulais surtout vous signaler ces deux cas.

J'aurai d'autres questions à poser tout à l'heure, monsieur le président.

Le président: Monsieur le ministre, comme nous suivons certains thèmes, l'un de ceux que M. Allmand a abordés m'a également été signalé par M. Heap et par d'autres membres du comité. Il s'agit de la difficulté à obtenir rapidement une réponse de votre ministère. Deuxièmement, ces réponses, au lieu de nous être utiles, sont généralement assez nébuleuses. Je vous ai envoyé toute une liste d'exemples, la semaine dernière. Ainsi, le 27 novembre dernier, j'ai soulevé la question des étudiants chinois. La réponse est arrivée cette semaine.

Je sais que cela varie selon la nature de la question, mais en général, dans quel délai pensez-vous que nous pourrions obtenir une réponse de votre ministère?

M. Valcourt: Tout dépend du volume. Si un député vient me voir ou vient voir un de mes adjoints, et s'il faut intervenir dans les 48 heures ou les 24 heures, notre réponse est généralement immédiate.

Le président: Nous vous avons donné des exemples. Ce que je veux vous dire...

M. Valcourt: J'ai dit que si nous pouvions répondre à toutes les demandes de renseignements dans un délai de trois mois, j'en serais satisfait étant donné le volume. Tel est mon objectif. Si votre comité me recommande d'accorder la priorité aux demandes de renseignements émanant des députés, j'ai bien peur que cela ne se répercute sur votre charge de travail.

Pour résoudre le problème des députés—et je me penche sur la question dans le cadre de la révision de la loi—j'examine la possibilité, étant donné le nouveau centre informatisé que nous pouvons créer, d'ouvrir des bureaux spéciaux dans les grandes villes pour aider les députés et les personnes intéressées à obtenir des renseignements plus rapidement. Pourquoi s'obstiner à écrire des lettres au XXI^{e} siècle, alors que nous pouvons répondre par téléphone ou par télécopieur? Je ne dis pas que nous le ferons, mais que j'envisage simplement d'ouvrir ces bureaux spéciaux, où les députés et le grand public pourraient obtenir ces renseignements beaucoup plus vite grâce à la technologie moderne et aux dispositifs de communication dont nous disposons.

Le président: Le cas que je vous ai soumis se rapportait aux travaux du comité. Si un comité examine la situation des gardiennes d'enfants et si nous faisons comparaître un bon nombre de gens, votre réponse perdra tout son intérêt si elle se fait trop longtemps attendre.

Monsieur Heap, vouliez-vous ajouter quelque chose?

M. Heap (Trinity—Spadina): Je voudrais faire une observation à ce sujet et ensuite poser quelques questions.

[*Text*]

At the end of February a report was promised on the matter of the statement by staff that there is no shortage of live-out care-givers, which is the reason the live-in rule was maintained. The committee, not an individual member, asked for the report. I understand that report went to the minister's office within about a week, the beginning of March. It did come from the minister's office, but it did not arrive at our offices until this week, a week after the report had been implemented, which just makes a mockery of the work of the committee. It's contemptuous to send us the information after the program has been implemented.

That's not a matter of 50,000 requests. That's a matter of a committee request for a report that already exists and was provided, I understand, to the minister's office within a week of that meeting at the end of February, and was held back by the minister's office from the beginning of March until this week.

• 1625

Mr. Valcourt: If you believe, Mr. Heap, and if you are telling me here today in this committee that I show contempt for my colleagues in Parliament by withholding in my office a document that my colleagues in Parliament and a standing committee have requested, well, you can think that way if you want. If this is your opinion of my office, I thank you for it, but that's not how we treat members of Parliament. That's not how we treat the institution of Parliament. That's not how we treat this committee of Parliament.

Mr. Heap: It is how we were treated, in fact.

Mr. Valcourt: It may be your own conclusion. It may be that you could have asked me why there has been a delay in filing this report with the committee. To that question—

Mr. Heap: You were asked that by the chairman and you dodged it by talking about a request from individual MPs when it was clearly a request from a committee two months ago.

Mr. Valcourt: I don't have the answers to everything. I don't have the corner on perfection that some people think they have. I do the best I can.

The Chairman: Mr. Minister, I want you to know that Mr. Harder has been very good and very forthright in answering questions on your behalf when he's been here, as you have always when you have come. What we're saying is that in the process we need to check up when the committee asks for responses to see if they can get them a little more quickly. We're bringing that to your attention, which I am sure you were not aware of before this time. This is why we're bringing it forward today. We are not being critical of your own response. Well, maybe some others are, but I think your own response and your work with the committee, particularly with Mr. Harder, has been particularly good this year and very forthright, and similarly today in your letting us know about what's coming in legislative form and in business and immigration... We're very pleased about that. We have to bring up this other item so that you're aware of it, and I'm sure it can be corrected.

[*Translation*]

À la fin de février, on nous a promis de nous faire un rapport au sujet de la déclaration de votre personnel selon laquelle la pénurie de travailleurs domestiques visait seulement les employés résidant chez l'employeur, et non les autres, et que c'est pour cela que la règle à cet égard avait été maintenue. C'est le comité et non un simple député qui a demandé le rapport. Je crois qu'il a abouti à peu près une semaine plus tard, au début de mars, sur le bureau du ministre. Néanmoins, il n'est pas parvenu à nos bureaux avant cette semaine, une semaine après sa mise en oeuvre, ce qui témoigne d'un mépris total pour les travaux du comité. Il est insultant de nous envoyer les renseignements une fois le programme mis en oeuvre.

Peu importe que vous receviez 50,000 demandes. Le comité avait demandé un rapport qui existait déjà, que, d'après mes renseignements, le ministre avait reçu une semaine après cette réunion de la fin février, et que son bureau ne nous a pas fait parvenir avant cette semaine.

M. Valcourt: Monsieur Heap, si vous croyez vraiment que je fais preuve de mépris envers mes collègues du Parlement en retenant dans mon bureau un document demandé par mes collègues et un comité permanent, libre à vous. Si c'est ce que vous pensez de mon bureau, je vous en remercie, mais ce n'est pas ainsi que nous traitons les députés. Ce n'est pas ainsi que nous traitons le Parlement, et ce n'est pas ainsi que nous traitons ce comité parlementaire.

M. Heap: Mais c'est ainsi que nous avons été traités.

M. Valcourt: C'est sans doute ce que vous croyez. Peut-être auriez-vous pu me demander pourquoi nous ne vous avons pas fait parvenir ce rapport plus rapidement. Pour ce qui est...

M. Heap: Le président vous a posé la question, et vous l'avez éludée en parlant de la demande d'un député, alors que, de toute évidence, le comité avait émis cette demande il y a deux mois.

M. Valcourt: Je n'ai pas réponse à tout. Je ne prétends pas à la perfection comme certaines personnes. Je fais de mon mieux.

Le président: Monsieur le ministre, je tiens à ce que vous sachiez que M. Harder a répondu aux questions à votre place de façon très franche et très directe, comme vous l'avez toujours fait vous-même. Nous disons simplement qu'il faudrait faire en sorte que notre comité obtienne un peu plus rapidement les réponses qu'il demande. Nous vous signalons une chose dont vous n'étiez certainement pas au courant. Voilà pourquoi nous en parlons aujourd'hui. Nous ne critiquons pas votre propre façon de faire. D'autres le font peut-être, mais je crois que vous avez très bien collaboré avec le comité cette année, surtout par l'entremise de M. Harder, et encore aujourd'hui en nous faisant savoir à quoi nous attendre sur le plan législatif et sur le plan de l'immigration... Nous en sommes très satisfaits. Nous devons néanmoins signaler ce problème afin que vous soyez au courant, et je suis sûr que vous pourrez y remédier.

[*Texte*]

Mr. Valcourt: You can be assured of my full co-operation to move as expeditiously as we can with requests of this committee.

Mr. Heap: I have one question following on the minister's remarks and several questions in connection with the program of language instruction and language training.

On the minister's remarks. . .you mentioned that there are proposals for amending the act. I am wondering if you can give us any clearer idea of what is being considered. You mentioned better management of flows, better protection of Canadians from abuse of our generosity, and better streamlining of the refugee process. Also, in response to Mr. Chadwick, you mentioned consideration of tools for correcting the problem of refugee claimants, or perhaps immigrants—I don't know how broad it is—who take advantage of the difficulty of identifying them one way or another. Can you give us any more indication of what is being considered?

Mr. Valcourt: When you look at the whole system, and let's look, for example, at our refugee claimants, those genuine refugees that come to Canada to seek our protection, you agree to give them protection. Yet at the same time you penalize. The way you treat this person in need is that you make him wait two or three years before he can sponsor his own family in Canada. This is taking place every day. We have genuine refugee claimants who are accepted and cannot sponsor their family. So we have to have legislative changes that will allow us. . . Why hold that person to being landed in order to sponsor? We know from the start, because he's in need of protection, that we will want to reunite his family with him or her. This is an example of the kinds of changes we must make to our system.

On the refugee determination side, you see the processing time of the refugee claim, the consistency of decision. Mr. Allmand referred to an example. Why is it that you have a brother and a sister coming from the same community in a country where they are being persecuted and, depending on where they go in our system, they get a different decision. There ought to be provisions in the act that allow for more consistency and coherence in the decisions of the Immigration and Refugee Board. So this is a measure I'd like to consider.

• 1630

There are other issues. For example, once a refugee claimant is turned down because he is in no need of Canada's protection, why should I allow that person to work in Canada? He's been declared to not be a refugee, yet we will let him work. We encourage those bogus ones.

Mr. Heap: Mr. Minister, in Toronto their work permits are cut off even while they're waiting for leave to appeal to the Federal Court.

Mr. Valcourt: Yes, on renewal. On renewal this happens, but the decision is made—

[*Traduction*]

M. Valcourt: Vous pouvez être sûrs que nous nous efforcerons de coopérer pleinement avec vous et de répondre le plus rapidement possible aux demandes du comité.

M. Heap: J'ai une question à poser à la suite des observations du ministre et plusieurs questions concernant le programme de cours de langue.

Vous avez dit que vous vous proposiez de modifier la loi. Pourriez-vous nous donner une idée plus précise des modifications que vous envisagez. Vous avez mentionné une meilleure gestion de l'immigration, une meilleure protection des Canadiens contre les fraudeurs et une meilleure rationalisation du processus de détermination du statut de réfugié. Également, en réponse à M. Chadwick, vous avez parlé de chercher des moyens pour remédier aux problèmes des revendicateurs du statut de réfugié ou peut-être des immigrants—j'ignore la gravité de la situation—qui profitent de notre difficulté à les identifier. Pourriez-vous me préciser ce que vous envisagez?

M. Valcourt: Si vous prenez l'ensemble du système et, par exemple, les revendicateurs du statut de réfugié, nous sommes d'accord pour accorder notre protection aux réfugiés de bonne foi qui viennent au Canada. Néanmoins, en même temps, nous les pénalisons. Nous les obligeons à attendre deux ou trois ans avant qu'ils puissent parrainer leur propre famille. C'est ce qui se passe tous les jours. Nous avons des réfugiés de bonne foi qui sont acceptés et qui ne peuvent pas parrainer leur famille. Par conséquent, il faut modifier la loi de façon à pouvoir. . . Pourquoi obliger cette personne à attendre l'obtention de sa résidence permanente pour pouvoir parrainer les membres de sa famille? Comme elle a besoin de protection, nous savons dès le départ que nous voudrons la réunir avec sa famille. C'est un exemple des changements que nous devons apporter à notre système.

Pour ce qui est de la détermination du statut de réfugié, vous constatez le problème que pose la lenteur de l'examen des demandes et le manque d'uniformité des décisions. M. Allmand a cité un exemple. Comment se fait-il qu'un frère et une soeur venant d'un même pays où ils sont persécutés fassent l'objet d'une décision différente parce que ce ne sont pas les mêmes personnes qui statuent sur leur cas? La loi devrait prévoir une plus grande uniformité dans la décision de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Il y a d'autres questions également que j'aimerais aborder; ainsi, lorsqu'on refuse à quelqu'un le statut de réfugié parce qu'on estime que cet individu n'est pas en danger, pourquoi devrait-on lui permettre de travailler? On déclare qu'il n'est pas réfugié, mais on lui permet de travailler. C'est en fait une façon d'encourager l'illégalité.

M. Heap: Monsieur le ministre, à Toronto, on retire le permis de travail même aux personnes qui attendent de savoir si leur appel devant la Cour fédérale sera autorisé ou non.

M. Valcourt: Cela peut se produire au moment du renouvellement, mais la décision. . .

[*Text*]

Mr. Heap: No, but often and very directly before the permit has expired. I'm not arguing at this point the merits of it, though I might argue, but this is a point of fact at present, which is already done administratively.

Mr. Valcourt: Well, if it's already done, then we don't have to do it, but I disagree it's being done. But let's not argue. The principle here is in question. Do we want to streamline that system to make sure that a genuine refugee in need of Canada's protection gets it faster? That's what I'm interested in; that's what my government is interested in.

Mr. Heap: Since you've invited to argue the principle, my principle in that case is that it has been found by the Federal Court that the board makes mistakes. The Federal Court has found the board having made mistakes in some cases. Therefore, when a person asks leave to appeal it's not completely clear that the board was right in its decision and therefore the basis for cutting him or her off the work permit is not clear. While the leave is being sought or if there's leave while the appeal is being heard, there may very well be in that case also, as in some others, a genuine refugee and it might be so found, but in the meanwhile the person is deprived of the right to work.

Mr. Valcourt: Do you agree with me that in the case of those manifestly unfounded claims that person—and you know of many manifestly unfounded claims—even after a decision is made by the IRB, should be removed pending appeal?

Mr. Heap: The ones that have come to me were not manifestly unfounded.

Mr. Valcourt: No, but for those that are manifestly unfounded claims, would you agree?

Mr. Heap: Are you saying then that what you want is a general rule that all of them will be refused or that there will be a decision made to sort out manifestly unfounded ones from ones that are not manifestly unfounded?

Mr. Valcourt: I think the IRB could make that decision.

Mr. Heap: No. Where the IRB has made a decision in some cases the Federal Court has found the IRB was mistaken.

Mr. Valcourt: On points of law, yes, they have.

Mr. Heap: Who is to decide then whether that claim that is waiting for a Federal Court decision is manifestly unfounded or perhaps in doubt?

Mr. Valcourt: Well, if we went with your philosophy, then we would never execute a decision of any tribunal.

Mr. Heap: No, that's not true.

Mr. Valcourt: Absolutely. Once they have made that decision there is a right of appeal to the Federal Court of leave to appeal to the Federal Court. Many exercise it. Most of the time the IRB is supported. In some instance, yes, indeed there has been an error of law and the case is either being reviewed—

[*Translation*]

M. Heap: Non, très souvent avant même que le permis soit venu à expiration. Je ne discute pas pour le moment du bien fondé de cette pratique, je dis simplement que c'est la voie administrative que l'on suit à l'heure actuelle.

M. Valcourt: Si c'est ce qui se passe, ce n'est pas ce qui devrait se faire; personnellement je ne crois pas que c'est ce qui se fait. Cependant ici c'est une question de principe: voulons-nous améliorer le système pour que les réfugiés authentiques qui viennent ici pour y chercher une protection obtiennent leur statut plus rapidement. C'est le but que mon gouvernement recherche.

M. Heap: Puisque vous abordez la question de principe, je vous signale que la Cour fédérale a reconnu que la commission faisait des erreurs dans certains cas. Par conséquent, lorsqu'une personne demande la possibilité d'en appeler à la Cour fédérale d'une décision de la commission, cette décision n'a pas encore été entérinée par la Cour fédérale et par conséquent il ne faudrait pas supprimer le permis de travail. Dans un tel cas la personne en question pourrait très bien être un réfugié authentique, en dépit de la décision de la commission; pourtant le permis de travail peut être retiré.

M. Valcourt: Ne convenez-vous pas avec moi que dans les cas où les demandes de statut de réfugié étaient manifestement sans fondement—et nous connaissons beaucoup de cas de ce genre—le permis de travail devrait être retiré même s'il y a appel?

M. Heap: Dans le cas des personnes qui sont venues me trouver, la demande n'était pas sans fondement.

M. Valcourt: Peut-être, mais dans le cas où ces demandes sont manifestement sans fondement, ne seriez-vous pas d'accord avec moi?

M. Heap: Voulez-vous qu'on adopte une règle générale et qu'on décide d'établir une catégorie de personnes dont la demande est manifestement sans fondement.

M. Valcourt: Je crois que la commission pourrait prendre une telle décision.

M. Heap: Pourtant dans certains cas où la commission a rendu une décision, la Cour fédérale a décidé de la renverser.

M. Valcourt: Sur des questions de droit, oui.

M. Heap: Qui pourra alors décider si, dans le cas d'appel devant la Cour fédérale, la demande était manifestement sans fondement ou s'il y avait des doutes à son sujet?

M. Valcourt: Vous semblez vouloir dire que les décisions des tribunaux ne devraient jamais être exécutoires.

M. Heap: Pas du tout.

M. Valcourt: Mais si! Une fois la décision rendue par la commission, il existe un droit d'appel devant la Cour fédérale. Beaucoup de personnes se prévalent de ce droit. Dans la plupart des cas la décision de la commission est maintenue, même si parfois, à cause d'une erreur de droit, la demande fait l'objet d'une révision ou. . .

[*Texte*]

Mr. Heap: I believe that in most cases where the leave was granted, the decisions were favourable to the claimant.

Mr. Valcourt: That's correct.

Mr. Heap: In other words, where the leave was granted the claimant was found in fact to be a refugee.

Mr. Valcourt: I believe most were, but I don't have the numbers.

Mr. Heap: I don't have the numbers in front of me either.

Mr. Valcourt: But what is the issue here?

Mr. Heap: In other words, if most of them turned out to be the subject of a mistake by the board, most of the ones where the leave was granted, then surely it was unfortunate that they were prevented from working in the meantime. Both they and the country suffer.

Mr. Valcourt: Absolutely, I agree with you. Yes, that's correct.

Mr. Heap: So why not at least allow them to work until the leave is decided?

• 1635

Mr. Valcourt: And then encourage all the bogus ones to appeal for the sake of continuing to work in Canada.

I want to see this balanced. You have to be fair, but you must not allow your fairness or your goodness to become a problem or to create a problem. Whether we like it or not, we have a lot of people who abuse our system. Some people don't want to see it; some people don't want to admit it.

Mr. Heap: I don't deny that. I've said that to some who've come to my office.

Mr. Valcourt: In the rules we try to put in place, we have to seek a balance. When you take the odd case... When you talk about the immigration system, everyone in Canada agrees we should have rules; it's only when you apply them and they don't work to one's...

Mr. Heap: When the Federal Court refuses permission to appeal, I presume the Federal Court has, in effect, decided there is no substance to the procedural question; it hasn't decided on the merits, but on the procedural question.

Mr. Valcourt: That's right.

Mr. Heap: At least in those cases, which I think are still the majority—that is to say, those who go by leave, who receive the leave—the Federal Court has indeed found there was something that should be looked at there, and I don't think that would be a seriously large number, partly because I know some of the lawyers who specialize in refugee law who have told their clients, look, don't bother. The lawyers I know, the good lawyers, are too busy; they don't want to take a worthless case. You have suggested before that it only benefits the lawyers. I think that is an unusual slander on lawyers in private practice.

Mr. Valcourt: I'm a lawyer myself, you see, and I see lawyers operate in the refugee determination system. That's my opinion.

Mr. Heap: Yes, but when this government believes that private enterprise is the engine of recovery, I'm surprised that it chooses one group of lawyers to slander.

[*Traduction*]

M. Heap: Si je ne me trompe pas, dans la plupart des cas où l'appel est autorisé, la décision de la cour est favorable au demandeur.

M. Valcourt: Oui.

M. Heap: En d'autres termes, lorsque l'appel est autorisé, le demandeur est reconnu comme réfugié authentique.

M. Valcourt: Dans la plupart des cas, mais je n'ai pas les chiffres ici.

M. Heap: Moi non plus.

M. Valcourt: De toute façon, quel est le problème?

M. Heap: Si dans la plupart des cas la décision de la commission a été renversée par la Cour fédérale, il est malheureux qu'on ait retiré à ces personnes leur permis de travail. C'est malheureux pour eux, mais pour le pays également.

M. Valcourt: Je suis tout à fait d'accord avec vous à ce sujet.

M. Heap: Pourquoi alors ne pas leur donner le permis de travail jusqu'à ce que la Cour fédérale ait statué?

M. Valcourt: Et encourager ainsi tous les escrocs à faire appel tout simplement pour pouvoir continuer à travailler au Canada.

Il ne faut pas pécher par excès. Il faut être juste et bon, sans pour autant que ce sens de la justice ne crée de problèmes. Que nous veuillons le reconnaître ou non, beaucoup de personnes abusent de notre système, même si l'on ne veut pas s'en rendre compte.

M. Heap: Je ne le nie pas, je l'ai d'ailleurs dit à certaines personnes qui sont venues me voir.

M. Valcourt: Il faut donc que les règles que nous adoptons reflètent un certain équilibre. Au Canada, tout le monde convient qu'il faut des règles dans le domaine de l'immigration. Mais parfois les gens ne sont pas d'accord sur leur application.

M. Heap: Je suppose que quand la Cour fédérale refuse à un demandeur de présenter un appel, c'est pour une question de procédure et non parce qu'elle a statué sur le bien-fondé de la question.

M. Valcourt: C'est cela.

M. Heap: Dans les cas où la Cour fédérale octroie la permission de présenter un appel, c'est parce qu'elle estime cet appel justifié. Je ne crois pas que cela représente un grand nombre de cas. Je connais des avocats qui se spécialisent dans ce domaine, il s'agit de bons avocats, qui sont très occupés, et qui ne défendraient pas une cause si elle n'en valait pas la peine. Vous avez dit que ce sont les avocats qui ont à gagner dans toute cette affaire. Il me semble qu'en disant cela, vous insultez les avocats de pratique privée.

M. Valcourt: Étant moi-même avocat je vois comment certains membres de cette profession travaillent, et c'est l'opinion que j'ai d'eux.

M. Heap: Je m'étonne que le gouvernement, pour qui l'entreprise privée est le moteur de la relance économique, choisisse de s'attaquer à un groupe, celui des avocats.

[*Text*]

Mr. Valcourt: I'm not slandering anyone. I'm telling you there are lawyers out there who make a living out of encouraging abuse of the system, and I stand by what I say—I see it every day. We have darn good lawyers, like me and Mr. Allmand, who do their best, and there are many, many others. All I'm saying is we should have a balanced system that does not...

Mr. Heap: I understand your view that the only good lawyers are in Parliament.

Mr. Valcourt: That's safest for the country.

Mr. Heap: Could I ask some questions about the language instruction and training program?

Mr. Valcourt: Sure.

Mr. Heap: I've been receiving letters from several non-governmental organizations, community organizations, concerned particularly with their programs of instruction, which have been going for several years and are found to have a high degree of success; that is to say, about 80% or better of their students are placed in jobs. In the last two months there have been a number of them cut off and it's not clear where the money is going or where the students should go. Partly there's uncertainty between the LINC program and the community-based program.

One of the questions is, what happens, under the new arrangement of funding of the programs, when a person is not on unemployment insurance? Perhaps the person is a woman trying to enter the work force or perhaps the person is found to be a convention refugee but has no work history sufficient to qualify him for unemployment insurance. Then what is the possibility for such a person to get the language training?

Mr. Valcourt: Well, our new policy really opens language instruction to a much wider spectrum of clients, including those not immediately destined for the labour market. This year alone we'll be investing $200 million on immigrant integration programs, and we have chosen to target the bulk of funding for those adult immigrants who have the least language skills, and to bring a larger number of newcomers up to a basic level of competency.

• 1640

I am aware of expressed concerns about the removal of training allowances. You must have heard about this too.

Mr. Heap: Yes, I did.

Mr. Valcourt: However, this decision will allow us to offer language training to a greater number of people. Most newcomers are sponsored by families and groups who have undertaken to provide for their basic needs. Alternate sources of income support may be available to participants if they are eligible for adjustment assistance, unemployment insurance or social assistance. Women, especially, will not be adversely affected. They will benefit from flexible training options such

[*Translation*]

M. Valcourt: Je n'attaque personne. Je vous dis simplement que des avocats encouragent l'abus du système. Je vois ce genre de chose se produire tous les jours. Certains avocats sont excellents, comme moi-même et M. Allmand; nous faisons de notre mieux, et il y en a beaucoup d'autres comme cela. Je dis simplement qu'il faudrait établir un certain équilibre dans le système...

M. Heap: Si je vous comprends bien, les bons avocats se trouvent seulement au Parlement.

M. Valcourt: Heureusement pour le pays.

M. Heap: J'aimerais poser des questions au sujet du programme d'instruction et de formation linguistiques.

M. Valcourt: Bien.

M. Heap: J'ai reçu des lettres de différentes organisations gouvernementales, d'organisations communautaires, qui se préoccupent particulièrement des programmes d'instruction. Ceux-ci semblent bien fonctionner depuis plusieurs années, et le taux de succès est excellent: Environ 80 p. 100 des étudiants ou plus trouvent un travail. Au cours des deux derniers mois, des coupures ont été effectuées, et la situation est incertaine tant du point de vue du financement que du placement des étudiants. L'incertitude vient de ce qu'il existe ce nouveau programme gouvernemental, CLIC, et les programmes des collectivités elles-mêmes.

Que se passe-t-il, avec ce nouveau programme, pour les personnes qui ne sont pas en chômage? Il peut s'agir notamment d'une femme qui essaie de s'intégrer au milieu du travail ou de quelqu'un considéré comme réfugié aux termes de la convention, mais qui n'a cependant pas travaillé suffisamment longtemps pour bénéficier de l'assurance-chômage. Comment une personne se trouvant dans cette situation peut-elle bénéficier du programme de formation linguistique?

M. Valcourt: Notre nouveau programme offre la formation linguistique à une gamme beaucoup plus grande de personnes, y compris celles qui ne se destinent pas immédiatement au marché du travail. Au cours de cette année seulement, nous investirons 200 millions de dollars dans les programmes d'intégration des immigrants; la plus grande partie du financement servira aux immigrants adultes dont les compétences dans le domaine linguistique sont très faibles; notre but est de permettre à un nombre plus important de nouveaux venus d'atteindre le niveau de compétence linguistique de base.

Certaines personnes se sont plaintes de la suppression des allocations de formation. Vous en avez sans doute entendu parler.

M. Heap: Oui.

M. Valcourt: Cette décision cependant permettra d'offrir une formation linguistique à un plus grand nombre. La plupart des nouveaux venus sont parrainés par leur famille et par des groupes qui se sont engagés à leur fournir les besoins de base. D'autres sources d'appui du revenu pourront être mises à la disposition des participants qui sont admissibles au Programme d'aide à l'adaptation, à l'assurance-chômage ou à l'assistance sociale. Les femmes spécialement ne seront pas

[*Texte*]

as part-time and workplace-based training, transportation assistance, and on-site child minding.

Immigrants and refugees who have obtained citizenship will have access to advanced language training in an occupational context, which will likely be beyond the level of language training required to obtain citizenship. Immigrants in Canada longer than one year will not be disqualified from training as such. I understand—

Mr. Heap: I thought the regulations do limit it to one year.

Mr. Valcourt: Yes, they do for non-Canadian citizens. But the others who are citizens will qualify under the regular programming of the Canadian Job Strategy.

Mr. Heap: My understanding was that citizens are expressly excluded because obviously, by definition, they have been here for three years, but some of them didn't have the opportunity to get English equivalent to the kind of employment for which their skills would otherwise fit them. They have been held back by lack of English or lack of French.

Mr. Valcourt: Under the new policy that we announced in January, with implementation planned for June, there are two major language training components. The first is the one you referred to, LINC, Language Instruction for Newcomers to Canada, which will provide basic communication skills that are essential to settlement. This is the one I say that offers it to a much wider spectrum.

Then we have the labour market training policy, which will provide more advanced language training, normally in conjunction with skills development in a field of labour market demand.

Mr. Heap: But only 20% of the money goes there.

Mr. Valcourt: Yes.

Mr. Heap: So that very few, only one-fifth of the potential population, can access that.

Mr. Valcourt: And the judgment we have passed is that we wanted to make sure we could help many more people who, as newcomers to Canada, need the basic language skills. It is a choice.

Mr. Heap: Are you saying that they will be allowed to do this on social assistance? Has that been negotiated with the provinces? Will they be able to claim social assistance while they are taking the language instruction?

Mr. Valcourt: I cannot answer that, but maybe Peter could help me.

Mr. Peter Harder (Associate Deputy Minister (Immigration), Department of Employment and Immigration): People who are on social assistance are able to avail themselves of this program, and similarly people on UI,

[*Traduction*]

pénalisées, elles pourront bénéficier d'options de formation souple, notamment la formation à temps partiel ou dans le milieu du travail avec aide pour le transport et garde des enfants.

Les immigrants et les réfugiés qui ont obtenu leur citoyenneté auront accès à une formation linguistique poussée dans le contexte de leur travail; cette formation dépassera le niveau requis pour l'obtention de la citoyenneté. Les immigrants qui se trouvent au Canada depuis plus d'un an pourront également bénéficier de cette formation. Si je comprends bien. . .

M. Heap: Les règlements ne limitent-ils pas cette formation aux personnes résidant ici depuis moins d'un an?

M. Valcourt: Si, mais pas dans le cas des citoyens canadiens, qui pourront en bénéficier dans le cadre de la planification de l'emploi.

M. Heap: Il me semblait que les citoyens canadiens ne pouvaient se prévaloir de ces programmes puisque par définition ils sont ici depuis plus de trois ans; cependant certains d'entre eux n'ont pas eu la possibilité de suivre des cours d'anglais qui leur auraient permis de décrocher un travail en rapport avec leur compétence. Ces personne n'ont pu trouver de travail à cause de leur manque de connaissance de l'anglais ou du français.

M. Valcourt: À cet égard, nous avons annoncé en janvier une nouvelle politique, dont l'application est prévue pour le mois de juin et qui comprend deux composantes importantes en matière de formation linguistique. La première, vous en avez parlé, il s'agit du programme CLIC, cours de langue pour les immigrés au Canada, qui leur offrira la compétence linguistique voulue pour communiquer, ce qui est essentiel à leur établissement dans notre pays. Il s'agit-là d'un programme qui sera offert à un beaucoup plus grand échantillon de personnes.

Nous avons ensuite la politique de formation au marché du travail, qui offrira une formation linguistique plus avancée avec un programme de perfectionnement des compétences dans le domaine de l'emploi.

M. Heap: Mais seulement 20 p. 100 des fonds seront consacrés à cette politique.

M. Valcourt: Oui.

M. Heap: Celle-ci ne s'adressera donc qu'à un cinquième de la population ciblée.

M. Valcourt: Nous avons décidé d'aider le très grand nombre de nouveaux venus qui ont besoin de formation linguistique. C'est un choix que nous avons fait.

M. Heap: Ces personnes pourront-elles bénéficier de ce genre de programme tout en bénéficiant de l'assistance sociale? Est-ce que cela a été négocié avec les provinces? Pourront-elles bénéficier de l'assistance sociale tout en suivant un cours de formation linguistique?

M. Valcourt: Je ne peux répondre à cette question, Peter le pourrait peut-être.

M. Peter Harder (sous-ministre délégué, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Les asssistés sociaux peuvent bénéficier de ce programme, de même que les personnes en chômage ainsi que celles qui sont parrainées. Le système a

[*Text*]

or certainly people who are the subject of a sponsorship. The system is designed to apply our limited resources, although they are augmented, to language training for the maximum number of people. If you have $190 million—

Mr. Valcourt: I'd like to ask Mr. Juneau to give the details. Mr. Heap, I think there is a lot of misunderstanding out there and members can help us clarify this. André, maybe you could provide the details for the benefit of Mr. Heap.

Mr. André Juneau (Executive Director, Immigration Policy, Department of Employment and Immigration): Mr. Chairman, just to make sure that there was no misunderstanding, the access to this program will not be limited just to first-year residents in Canada. You've heard it, but it is not true. I don't know where the information comes from, but we do not plan to restrict access to LINC for just the first year of stay in Canada.

• 1645

Second, with respect to citizens, I think you have it right. Citizens would have access to language training in, as the minister put it, an occupational context.

Third, with respect to unemployment insurance, the Canada Employment and Immigration Commission has amended its rules so that people who are on UI, entitled to UI, can remain on UI and take language training.

With respect to social assistance, as Mr. Harder said, it is also our intention that people on social assistance be able to stay and have access to language training, and we have asked our regions to work out the arrangements for the provinces. We're fully confident that should work. As you know, we have a lot of experience in Employment and Immigration with those kinds of arrangements with provinces.

Under Canadian Job Strategy, we've worked out extensive arrangements with provinces for social assistance recipients. And everything I read about the plans of provinces for people on social assistance suggests that they would be favourably disposed to this kind of preparation for people on social assistance.

Mr. Heap: Thank you. I'm very glad of some of the news and I'll relay that to some of the people who have written to me. If they want further details, I'm sure they will get in touch with you.

May I ask one further question about the program?

The Chairman: Dan, I'm going to let you do that because you are following the same train, but there are still members who haven't had their first. . .I appreciate the dialogue. It has been helpful, I think, to all.

Mr. Heap: The LINC program involves tests that rate people as one, two, three or four. In the experience of a Miss Baril, who is a teacher—I see by your grin that you had correspondence from her. No? She believes that the tests are vague enough—not sufficiently precise; they were not developed in discussion with the experienced groups, she claims—that people may be set in at a level that won't give them enough weeks of training to really move on from there.

[*Translation*]

été conçu de façon à utiliser nos ressources limitées pour la formation linguistique du plus grand nombre de personnes. Ces ressources ont été augmentées, mais nous disposons seulement de 190 millions de dollars. . .

M. Valcourt: J'aimerais que M. Juneau nous donne des détails à ce sujet. Monsieur Heap, je crois que les gens comprennent très mal la situation, et les députés peuvent certainement aider à clarifier les choses. André, pourriez-vous donner à M. Heap tous les détails voulus.

M. André Juneau (directeur exécutif, Politique d'immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, je tiens à bien préciser que l'accès à ce programme ne se limitera pas simplement aux personnes qui résident au Canada depuis moins d'un an. C'est ce qu'on a dit, mais ce n'est pas exact. Je ne sais d'où vient cette information, mais nous n'avons certainement pas l'intention de restreindre l'accès au programme CLIC aux personnes qui résident au Canada depuis moins d'un an seulement.

Deuxièmement, en ce qui concerne les citoyens canadiens, comme le ministre l'a dit, ils auront accès à la formation linguistique dans le contexte du travail.

Troisièmement en ce qui concerne l'assurance-chômage, la Commission d'Emploi et d'Immigration Canada a modifié ses règlements pour permettre aux personnes qui en bénéficient de suivre des cours de formation linguistique.

En ce qui concerne l'assistance sociale, comme M. Harder l'a dit, nous avons également l'intention de permettre à ceux qui en bénéficient de se prévaloir des programmes de formation linguistique. Nous avons demandé aux régions de s'entendre avec les provinces sur cette question. Nous nous attendons à ce que cela fonctionne tout à fait convenablement, car comme vous le savez, notre ministère est habitué à négocier ce genre d'entente avec les provinces.

Dans le cadre de la planification de l'emploi, nous avons négocié des ententes importantes avec les provinces pour les assistés sociaux. L'orientation des provinces en matière d'assistance sociale laisse penser qu'elles seront tout à fait prêtes à accepter ce genre de programme.

M. Heap: Merci. Je suis heureux d'entendre ces nouvelles; je les communiquerai d'ailleurs à certaines personnes qui m'ont écrit à ce sujet. Si elles veulent d'autres détails, je leur dirai d'entrer en contact avec vous.

Pourrais-je poser une dernière question au sujet du programme?

Le président: Dan, je vous permettrai de poser cette question, qui est dans la même veine que les autres, même si certains membres du comité n'ont pas encore eu la parole. J'apprécie cependant le dialogue, qui est très utile pour tous.

M. Heap: Le programme CLIC prévoit des examens qui classent les participants en quatre catégories. D'après un professeur, une certaine madame Baril. . . je vous vois sourire, avez-vous correspondu avec elle? Non? D'après cette personne, ces examens sont trop vagues et n'ont pas été élaborés de concert avec les enseignants. D'après ce professeur certaines personnes sont peut-être classées dans une catégorie qui ne leur permettra pas de bénéficier de suffisamment de semaines de formation pour que celle-ci en vaille la peine.

[*Texte*]

The example she gives is a university graduate in business in the Ukraine, who is here now. She was the manager of a large department store, a person with some ability. After 24 weeks of English as a second language she is able to accept an evening training position at a local hotel as a bookkeeper and she continues to study during the day. But under the new policy, she would probably test at level 3 and she would only get 12 or 14 weeks instead of 24 weeks of LINC training. It's expected that her English in a case like that would not be good enough either to go on to the labour market language training or to be offered a bookkeeper job. Isn't that going to frustrate the purpose of the training?

Mr. Juneau: Maybe it's a question of your expert against mine. Miss Baril hasn't written to me. As you may know, we developed this interim assessment instrument, as the experts call it.

First, it's an interim assessment instrument; therefore, we will be working with and we are working with a variety of people to turn it into a more permanent instrument. It's an art, if you will, that's in its infancy in Canada, although some parts of the country have done a lot of good work on assessment—Alberta is an example; another example is Vancouver Community College. The LINC assessment tool we use was developed with Vancouver Community College, which I am sure, as the chairman knows, is one of the major institutions when it comes to language training in the country.

I've met with the head of Vancouver Community College on a number of occasions, Mr. Gallagher, and I know that they know what they're up to.

The Chairman: Of course, the problem is to get in there.

Mr. Juneau: That's right. Well, that's why we have more money.

I think that the test has been looked at by people who know a lot about what they're doing, but not everybody agrees with it. As I said, it's an area where there's matter for debate.

I've seen the test myself. It's been presented to me by my colleagues, and I think it is designed to assess people and to help them move into the higher level of language training.

We are putting in place a series of community-and regional-based workshops, to bring to bear all the expertise we can on exactly that test. Other experts will have an occasion very soon in the case of Ontario to tell us their views so we can improve the test.

• 1650

The Chairman: Mr. Heap, many members have written to us on the question of ESL. We've heard the suggestion a policy statement will be forthcoming on ESL. It could well be in the business meeting in just 10 minutes from now we can discuss the possibility of further briefings on the ESL programs evolving, so we can help to understand and clear up some of these things that you've cleared up today for Mr. Heap and the rest of us.

[*Traduction*]

Elle donne notamment l'exemple d'une diplômée en sciences commerciales d'une université ukrainienne, qui se trouve maintenant au Canada. Cette personne était directrice d'un grand magasin à rayons. Après 24 semaines de cours d'anglais langue seconde, elle peut maintenant accepter un poste de formation à un hôtel de l'endroit, où elle travaille le soir comme comptable tout en continuant à étudier pendant la journée. Dans le cadre de cette nouvelle politique, elle réussirait sans doute l'examen au niveau 3 et ne bénéficierait plus alors que de 12 ou 14 semaines de formation linguistique au lieu de 24; sa formation linguistique ne serait pas suffisante pour lui permettre de bénéficier de la formation linguistique en milieu de travail ou de décrocher un emploi de comptable. Est-ce que cela ne va pas à l'encontre du but visé par cette formation?

M. Juneau: Votre expert et l'expert du ministère ne semblent pas d'accord. Quant à M^me^ Baril, elle ne m'a pas écrit. Comme vous le savez, cet outil d'évaluation est temporaire.

Cela signifie que nous tiendrons compte de l'avis d'un grand nombre de gens avant d'en faire un outil permanent d'évaluation. Cet outil d'évaluation en est à ses débuts, même si dans certaines régions du pays le travail qui a été fait en matière d'évaluation est excellent. C'est le cas notamment de l'Alberta, ainsi que du Vancouver Community College. C'est ce collège qui a mis au point l'outil d'évaluation du CLIC. Comme le président le sait sans doute, c'est une des institutions les plus prisées en matière de formation linguistique.

J'ai rencontré à plusieurs occasions le directeur du Vancouver Community College, M. Gallagher, qui sait ce qu'il fait.

Le président: Le problème, c'est évidemment de pouvoir bénéficier des cours.

M. Juneau: Oui, et c'est la raison pour laquelle nous avons augmenté le financement.

Quant au programme d'évaluation, beaucoup de personnes très compétentes en la matière l'ont évalué, mais tout le monde n'est pas d'accord avec celui-ci. Comme je l'ai dit, il s'agit d'un domaine où il est difficile de rallier tous les suffrages.

J'ai vu moi-même cet outil d'évaluation. Mes collègues me l'ont expliqué. Son but est de permettre une bonne évaluation des candidats afin de pouvoir leur offrir le meilleur niveau de formation linguistique.

Nous sommes en train d'organiser différents ateliers aux niveaux communautaire et régional afin d'utiliser les meilleurs experts et de perfectionner encore davantage le processus d'évaluation. En Ontario, des spécialistes en la matière pourront très prochainement nous donner leur point de vue à ce sujet.

Le président: Monsieur Heap, beaucoup de députés nous ont écrit au sujet de l'anglais langue seconde. On nous a dit qu'une déclaration de politique serait formulée bientôt à ce sujet. Au cours de la réunion qui aura lieu dans dix minutes, nous pourrons sans doute discuter des autres séances d'information qu'on pourra avoir sur cette question. Cela nous permettra de mieux comprendre toute cette question, que vous avez d'ailleurs élucidée pour M. Heap et pour les autres membres du comité aujourd'hui.

[*Text*]

Mr. Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): I have one question I think I'll have time for, but I want to reserve, if I may, Mr. Chairman, to change the theme on another go around if I'd be allowed that.

The Chairman: I think we'll have time to get everyone in. Mr. Chadwick is next.

Mr. Comuzzi: Thank you. I'm following through on Mr. Chadwick's remarks made at the outset, and that's the direct assistance that your department, Mr. Minister, can offer in the problems that we find our provinces and more particularly our municipalities are facing today, and that's with the process in the system with respect to refugees. It has to do with the two-tier process. It has to do with not being applicable to go out and get a work permit until they go through that first process. Sometimes, as I'm told, that first process takes upwards to eight months. During that period of time they have to apply, if they have no other means of support, to the welfare agencies within the province or within the community in which they locate, for assistance just to find the funds on which to live.

If there's a common theme that's coming to us, I think to all of us, it's that the provinces but particularly the municipalities today are being overwhelmed with the amount of funds they're required to raise in those two areas of increased expenditure over which they have no control: obviously education and their social welfare system.

I know it's very easy, Minister, for us to sit here and suggest different ways you can run your department much better than what you're doing. I don't want to be part of that process, but it seems to me that with respect to this two-tier process there are some fundamental decisions you're going to have to make with the refugee program itself. I think you'd find some support if we were to grapple with those two fundamental issues, the two-tiered process of determining a refugee and how to speed up the refugee process in making some very fundamental decisions. I draw that to your attention. I'd like to hear your comments on that, please.

Mr. Valcourt: Mr. Comuzzi, I think you raise a very important point. As the Prime Minister indicated in central Ontario last week when he talked to municipal leaders, he was quite sensitive to these costs. We have colleagues on your side of the House and on my side of the House, many in the Toronto area, who have come to us—Mr. Chadwick being one—asking that we do something about it. So what you point to, the two-tier level system, prolongs the period of time.

We are seriously looking at following the advice of many people that we consider eliminating the credible basis level, for the reason that the genuine refugee applicant will be better served by having a much faster process. When you look at it and the numbers that go through it, I am not sure that we are serving our interests as taxpayers well and those of genuine refugees by keeping this. It is an important policy decision that I will soon bring before cabinet to decide

[*Translation*]

M. Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Je crois avoir le temps de poser une autre question, monsieur le président, mais je la reporterai peut-être à plus tard pour pouvoir passer à un autre sujet, si c'est possible.

Le président: Je crois que tout le monde aura la possibilité de poser des questions. M. Chadwick suivra.

M. Comuzzi: Merci. J'aimerais continuer dans la ligne de ce que M. Chadwick a dit début, je veux parler de l'aide directe que peut apporter votre ministère, monsieur le ministre, aux provinces et aux municipalités, en ce qui concerne les réfugiés et, plus particulièrement, ce processus à deux niveaux selon lequel un réfugié n'a pas le droit de travailler s'il n'a pas franchi l'étape du premier niveau. Or on me dit que parfois il faut attendre plus de huit mois avant de la franchir. Au cours de cette période les réfugiés qui n'ont pas d'autre moyen de subsistance doivent présenter une demande aux organismes de bien-être de la province.

De façon générale, les provinces, et tout particulièrement les municipalités, croulent sous le fardeau financier, toujours de plus en plus lourd, de l'éducation et du bien-être social.

Il nous est très facile, monsieur le ministre, de pontifier et de vous dire comment vous pourriez faire un meilleur travail au sein de votre ministère. Je ne voudrais pas me laisser prendre à ce jeu, mais il me semble que vous devriez cependant prendre des décisions importantes en ce qui concerne le processus à deux niveaux du programme des réfugiés. Je crois que vous trouverez de l'appui si vous essayez de régler le problème de la détermination du statut de réfugié et si vous voulez accélérer ce processus à deux niveaux. Cela nécessitera des décisions de nature assez fondamentale. Je désire attirer votre attention sur la question et avoir vos commentaires également.

M. Valcourt: Monsieur Comuzzi, vous soulevez une question fort importante. Comme le premier ministre l'a dit dans le centre de l'Ontario la semaine dernière lorsqu'il s'adressait aux responsables municipaux, les frais en ce domaine sont assez considérables, et le premier ministre est très sensible à cette question. Des collègues tant du côté ministériel que de votre côté de la Chambre, qui proviennent de la région de Toronto, M. Chadwick, notamment, nous ont demandé de faire quelque chose à ce sujet. Il est certain que ce processus à deux niveaux ne fait que prolonger les délais.

Nous sommes en train d'étudier très sérieusement la possibilité, comme de nombreuses personnes nous l'ont d'ailleurs conseillé, d'éliminer le niveau des motifs raisonnables de la demande; en effet les réfugiés authentiques bénéficieraient d'un processus plus rapide, de même d'ailleurs que les contribuables. Je soumettrai bientôt cette question de politique importante au Cabinet, qui décidera s'il est possible de simplifier le processus de détermination du statut de

[*Texte*]

whether we are going to streamline the refugee determination process to do two things: speed up the process for genuine claimants, and also lower the cost to these municipalities and levels of government that have to pay for it.

• 1655

We at the federal level, under CAP, are also part of it—50%. As I indicated earlier, I don't want to make changes for the sake of saving money. I want to make changes to improve the system. The delay in genuine refugees getting protection in Canada worries me. At the same time, as we say

en français, je fais d'une pierre deux coups.

I get this benefit of a quicker process for genuine refugees, but municipalities in Ontario also get the huge benefit of a much quicker and speedier system. So I think I'm on your side on this one. I will be recommending to my colleagues that we consider this important policy shift to see what it does.

Another thing I'd like you to know, because I know a lot of members, especially in your area, are concerned about this... I think we can make changes and speed up the way we do business to save these municipalities some money. For example, under the unemployment insurance program, sometimes a welfare applicant is also a UI recipient. During the period of time he is waiting for his UI support, he goes on welfare. That money is supposed to be reimbursed to the municipality but it never occurs.

I'm looking at a way of synchronizing my UI system with the provincial and municipal databases, so I could probably protect the municipalities by having the applicant directly assign the benefit for that period to the municipality. The municipalities could save serious amounts of money. So I'm really on the side of you and Mr. Chadwick on this one. We will continue to work to improve this system so as not to create a problem for our genuine refugee claimants, and also ease up on the financial cost to taxpayers in those municipalities.

Mr. Comuzzi: Thank you, Mr. Chairman.

As an observation, when we discussed lawyers earlier, I want you to know that Mr. Allmand sought my legal advice a few days ago and I understand that he is going to take it.

The Chairman: It is a smart lawyer that doesn't take his own advice.

Just a couple of quickies here and then I want to let the minister head for his plane.

Mr. Chadwick: I'd like to talk about numbers, but before I do that I'd like to bring up a long-standing complaint and perhaps ask for a comment from the minister. With respect to the overseas processing of immigrants, frequently the medicals run out before the processing is completed and they have to get their medical all over again, at added expense and processing time.

[*Traduction*]

réfugié afin, d'une part, de l'accélérer pour le plus grand bien des réfugiés authentiques et, d'autre part, de diminuer les coûts que doivent supporter les municipalités et les autres paliers de gouvernement.

Le gouvernement fédéral dans le cadre du régime d'assistance publique du Canada doit également verser 50 p. 100 des frais. Comme je l'ai dit précédemment, je ne voudrais pas procéder à des changements uniquement pour des raisons financières; il faut que ces changements aient pour but d'améliorer le système. Ce qui me préoccupe, c'est que des réfugiés authentiques risquent de ne pas bénéficier aussi rapidement que possible de la protection de notre pays. Pour moi, ce serait également...

to kill two birds with one stone.

On aurait ainsi un processus plus rapide, qui améliorerait le sort des réfugiés authentiques, et les municipalités de l'Ontario retireraient certainement des avantages d'un système plus rapide. Je suis par conséquent tout à fait d'accord avec vous à cet égard. Je recommanderai à mes collègues de modifier la politique.

J'aimerais également vous dire... et je sais que beaucoup de députés, spécialement ceux de votre région, se préoccupent de la question... Je pense que nous pouvons procéder à des changements afin d'accélérer les choses et de permettre aux municipalités d'économiser de l'argent. Dans certains cas, par exemple, certaines personnes sont assistées sociales avant d'obtenir leurs prestations d'assurance-chômage. Les municipalités sont censées obtenir le remboursement de ces sommes, mais cela ne se produit jamais.

J'envisage donc de synchroniser la banque de données de l'assurance-chômage avec les banques de données provinciales et municipales; de cette façon, les municipalités pourraient se voir rembourser l'argent et faire donc de sérieuses économies. Je suis donc tout à fait d'accord avec vous et avec M. Chadwick sur cette question. Nous continuerons à améliorer le système; cela permettra de régler les problèmes dans le cas des réfugiés authentiques et de diminuer les frais pour les contribuables et les municipalités.

M. Comuzzi: Merci, monsieur le président.

Je voudrais simplement vous dire, puisque nous avons précédemment discuté de la question des avocats, que M. Allmand m'avait demandé mon avis il y a quelques jours et qu'il allait en tenir compte.

Le président: Il faut parfois se fier aux autres.

Je vais permettre quelques questions rapides, et ensuite le ministre devra partir pour ne pas rater son avion.

M. Chadwick: J'aimerais parler des statistiques, mais auparavant je voudrais évoquer une question qui n'a jamais été réglée et demander au ministre de faire quelques commentaires. Bien souvent, tout simplement parce que leur cas n'a pas été étudié assez rapidement dans les bureaux d'immigration à l'étranger, les immigrants doivent passer une deuxième fois la visite médicale, ce qui constitue une dépense de temps et d'argent.

[*Text*]

Mr. Valcourt: Yes, and when it happens it points to the need for much faster processing times. As I said earlier, that's why we have to get the tools we need to properly manage those levels—so that we can deliver a quicker processing time to avoid that. I think this is the only solution to that problem. But every time I talk about quicker processing time, I get wary, because so many ministers have said it over the last 50 years.

• 1700

But I am confident that if we can put in place the necessary tools to manage these levels, we can deliver in a much shorter period of time.

Mr. Chadwick: I want to ask you about the overall figures. Again I remind you you've gone on record having expanded figures, expanded numbers. The consultative process—this happened before your time as minister—that preceded the five-year plan indicated that eight cities across Canada were consulted. The majority of the cities, as I recall the report, indicated that there were complete reservations about increasing the numbers. However, the numbers were increased. May I suggest they were increased without consultation with the municipalities who are complaining bitterly today—and one of those municipalities is mine—about the impact of immigration in their communities.

As you well know, immigration seems to follow a trend in this country. Three major cities take the bulk of immigration, with the greater Toronto area taking 60% of all immigration into this country. It's bursting at the seams with the impact of this. So I say it's great to have increased numbers, but what good are those increased numbers if we are not looking at the serious social problems, the living conditions and services in the communities that are being heavily impacted? It would be nice to have them spread to Regina where they would like to see increased levels and don't see them.

Mr. Valcourt: Unfortunately, time is flying by. The way you pose the problem, it is as if your area were only getting the minus side of the immigration equation. It's easy to deal with the problem, but what about the plus side? Your area has benefited from immigration to an extent that my own area of New Brunswick would love.

Sometimes areas of this country would like to have some of the problems you have. I don't dismiss those as being serious. But I don't like to talk about immigration in terms of only the minus side because there are large pluses that could be put in the window but are often not in the window.

[*Translation*]

M. Valcourt: Exactement, ce qui ne fait que militer en faveur d'un système beaucoup plus rapide. Comme je l'ai dit précédemment, c'est la raison pour laquelle nous avons besoin des outils voulus pour mieux gérer toute cette question. C'est la seule solution. Cependant chaque fois que j'évoque la possibilité d'accélérer les choses, j'ai un peu peur, car c'est précisément la solution qu'ont préconisée beaucoup de ministres au cours des 50 dernières années.

Mais j'ai confiance, je pense que si nous arrivions à mettre en place les outils nécessaires pour gérer cette question, nous y parviendrons beaucoup plus rapidement.

M. Chadwick: J'ai quelques questions à vous poser au sujet de l'accroissement de l'immigration. Je vous rappelle que vous l'avez vous-même confirmé. Au cours du processus de consultation—qui a été effectué avant que vous ne deveniez ministre et qui a précédé l'établissement du plan quinquennal, huit villes ont été consultées au Canada. Si je me souviens bien de ce qui était dit dans le rapport, la majorité d'entre elles ont exprimé des réserves au sujet de l'accroissement de l'immigration. On a quand même permis à davantage d'immigrants d'entrer au Canada. Donc, sans qu'il y ait eu au préalable consultation auprès des municipalités, on a admis davantage d'immigrants, et les municipalités se plaignent aujourd'hui amèrement—et ma municipalité fait partie de ce nombre—des effets locaux de l'immigration.

Comme vous le savez, l'immigration, dans notre pays, semble suivre une tendance. Trois grands centres reçoivent la majorité des immigrants, entre autres, la région métropolitaine de Toronto, qui reçoit 60 p. 100 du nombre total. L'incidence de l'immigration se fait donc particulièrement sentir dans l'agglomération de Toronto. C'est bien beau de permettre une augmentation de l'immigration, mais quel avantage peut-on en tirer si nous ne tenons pas compte des graves problèmes sociaux que cela crée dans les conditions de vie et dans les services qui sont offerts dans le milieu? Il serait bien que des immigrants soient dirigés vers Régina, par exemple, où l'on voudrait bien les accueillir en plus grand nombre.

M. Valcourt: Malheureusement, le temps passe rapidement. À vous écouter, on dirait que votre région ne bénéficie pas de l'immigration, qu'elle est touchée seulement par ses aspects négatifs. Les aspects négatifs, c'est une chose, mais où sont dans tout cela les avantages que procure l'immigration? Dans ma région, au Nouveau-Brunswick, on voudrait bien pouvoir profiter autant que vous de l'immigration.

Il y a bien des régions au Canada, vous savez, qui voudraient avoir certains de vos problèmes. Je reconnais la gravité de ces difficultés. Mais je n'aime pas tellement discuter uniquement des aspects négatifs de l'immigration, car elle procure aussi bien des avantages, qui pourraient être mis en évidence, mais ne le sont pas souvent.

[*Texte*]

I know, Mr. Chadwick, of your deep interest in this and your preoccupations and concerns. I have read your letter and many of the changes you suggest, and I must commend you on them because they show a very reasonable, balanced approach, I think, to the problem. I am looking at your suggestions with my officials with a view to improving the system.

Let us not think we can get an immigration program that only has pluses without problems at some places. But the important thing is that we try to settle those in the most fair, efficient, and effective manner possible.

Mr. Chadwick: I'm sure my municipality understands the problems of immigration too, but they've come to the point of sending you a letter and publicizing it in the local newspaper in reference to, I believe, what they have said is a moratorium on immigration. They've come to that reluctantly.

The Chairman: Mr. Chadwick, I'm going to have to save that one for the next round. As usual, I don't get to ask my questions. I would like to have asked you about urbanization, the social impact of racial conflict and tension that evolves in that area as it relates to immigration and how we resolve those problems through appropriate urbanization programs.

I would have liked to talk to you about language policy, the involvement of the private sector, and I would like to have heard how much backlog there is on business immigration. I would like to have asked you many other questions, including when the act might be coming in, but you don't have time to answer those questions today.

Mr. Valcourt: I've got to be on that flight in three minutes.

The Chairman: I don't ask you to, so I just want to say thank you very much for coming today. I understand you may have an executive synopsis of the business immigration report with you. If we could have that tabled immediately following your departure, we are going to consider that as potential future business. So if you would table that information with us, we would appreciate it. Thank you.

• 1705

Mr. Valcourt: Absolutely, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much. It's been a good forthright discussion today. That's the best kind.

Mr. Valcourt: Thank you.

The Chairman: The meeting is not adjourned. I want to discuss future business.

Mr. Allmand has a point of order that he wanted to raise, which he mentioned earlier. Maybe we will start with that.

Mr. Allmand: It's this. The subcommittee on immigration was to meet last Thursday. Suddenly at nine o'clock on Thursday morning we got a notice that the meeting had been cancelled. The meeting was scheduled for 9.30 a.m. I've tried to find out why it was cancelled. I've learned only informally—and I don't know whether it's true or not—that Mr. Jourdenais, the chairman, resigned. I don't know if that's correct. I would like to have some confirmation

[*Traduction*]

Monsieur Chadwick, je sais tout l'intérêt que vous portez à cette question, ainsi que les préoccupations et les inquiétudes qu'elle provoque chez vous. J'ai lu votre lettre et toutes les modifications que vous proposez d'apporter, et je dois vous en féliciter, car elles s'inspirent d'une approche fort raisonnable et équilibrée. J'ai d'ailleurs entrepris de les examiner avec mes collaborateurs en vue d'améliorer le système.

Ne nous leurrons pas, en pensant que nous pourrons instaurer un programme d'immigration qui ne comportera que des avantages. Ce qui importe, c'est de régler les difficultés existantes de la façon la plus équitable et efficace possible.

M. Chadwick: Je suis persuadé qu'on comprend dans ma municipalité les difficultés que crée l'immigration, mais les élus municipaux ont dû se résoudre à vous écrire et publier cette lettre dans le journal local, pour vous faire savoir qu'ils considèrent qu'un moratoire a été imposé à l'immigration, en quelque sorte. Et ils l'ont fait avec réticence, soit dit en passant.

Le président: Monsieur Chadwick, je vais encore devoir attendre la prochaine fois pour poser mes questions, comme d'habitude. J'aurais bien voulu vous interroger au sujet de l'urbanisation, de l'incidence sociale des tensions et des conflits raciaux, notamment dans le contexte de l'immigration, et sur la façon de résoudre ces difficultés au moyen de programmes appropriés.

J'aurais voulu vous poser quelques questions au sujet de la politique en matière de langue, de la participation du secteur privé, et j'aurais voulu savoir où en est l'immigration de gens d'affaires. J'aurais voulu vous poser bien d'autres questions encore, y compris sur le moment où vous prévoyez l'entrée en vigueur de la loi, entre autres, mais vous n'avez pas le temps de répondre à ces questions aujourd'hui.

M. Valcourt: J'ai un vol à prendre dans trois minutes.

Le président: Non, je ne vous demande pas d'y répondre. Je tiens simplement à vous remercier infiniment d'être venu nous rencontrer aujourd'hui. Je crois comprendre que vous avez un résumé du rapport concernant l'immigration de gens d'affaires. Si nous pouvions en obtenir un exemplaire immédiatement après votre départ, nous pourrions envisager de l'examiner d'ici quelque temps. Donc si voulez bien déposer ce rapport, nous apprécierons cela. Merci.

M. Valcourt: Bien sûr, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie. Nous avons eu une bonne discussion aujourd'hui.

M. Valcourt: Merci.

Le président: Nous n'avons pas terminé. Je veux discuter des affaires à venir.

M. Allmand a un rappel au Règlement dont il veut nous entretenir. Nous pourrions peut-être commencer par cela.

M. Allmand: Voilà de quoi il s'agit. Le sous-comité de l'immigration devait se réunir jeudi dernier. À 9 heures, jeudi matin, nous avons su que la réunion était annulée. Elle devait débuter à 9h30. J'ai cherché à savoir pourquoi elle était annulée. J'ai appris, façon non officielle—et je ne sais pas si c'est vrai ou non—que M. Jourdenais, le président, a démissionné. Je ne sais pas si c'est vrai. Je voudrais savoir ce qui s'est passé, en réalité. Pourquoi a-t-on annulé la séance?

[*Text*]

of what in fact happened. Why was the meeting cancelled, and did Mr. Jourdenais resign? If so, are we going to appoint a new chairman of the subcommittee, and when will that be done?

The Chairman: I've just received a letter from Mr. Jourdenais, I think today or yesterday, indicating that he wished to resign as chairman of the subcommittee, so of course I suppose that we will have to accept his letter with regret and consider what course of action we will take with the subcommittee on this basis.

I had asked both Mr. Jourdenais and Mr. Fee to report to us today on their progress on the subjects they had chosen to study and their terms of reference and so forth. Mr. Fee indicated to me that they were waiting for material but they are preparing a report of their subcommittee to us, and that they would also like to change the nature of their study from occupational training to labour-management relations. I think that related to Joy Langan's concerns earlier, at one time. So I was anticipating a progress report from them today, and hopefully that will be available for us at our next meeting. I had spoken to Mr. Jourdenais about it as well.

During that time a discussion had arisen about what is the process for seeking a reference and how many references you keep going at a time. I had suggested to the chairman, could we please have a response to the references that they had agreed to take from the committee, or that they had requested from the committee, and could we have an update? He mentioned that they were also working on two or three other references that we had talked about from a general work program.

There was some suggestion that we need to have clarification of the process. My understanding is that the process is that we can have subcommittees as requested and the subcommittees can suggest to the committee the terms of reference they wish to take or the committee can ask them to take certain terms of reference. But I would expect that there should be agreement with the general committee about those terms of reference, about those work programs, before they are proceeded with. Secondly, once a program has been proceeded with, there should be some report on that before three or four other things get under way. So I think that is a discussion we need to have about the open process of subcommittees and how they report back and forth and so forth.

If they are going to report back to us on the work they've done, then it's very important that they should do so forthwith, because if this committee is to consider their report in time to get it into the House of Commons before the end of June, it almost isn't going to happen now because there is too much work. Therefore a lot of that time and money gets wasted. Well, I guess it's not wasted. It has in fact provided a venue for expression of those views.

So I was hoping that very soon the subcommittees would report and also that we should have a discussion about whether they are effective. Is it an effective way of doing business, or what are the problems? So that is an area we need to discuss.

[*Translation*]

Est-il vrai que M. Jourdenais a démissionné? Le cas échéant, allons-nous nommer un nouveau président au sous-comité? Quand le fera-t-on?

Le président: J'ai justement reçu une lettre de M. Jourdenais, aujourd'hui ou hier, dans laquelle il indique son intention de démissionner du poste de président du sous-comité. Évidemment, je suppose que nous allons devoir accepter sa démission, avec regret, et décider ce que nous allions à faire au sujet du sous-comité.

J'avais demandé à M. Jourdenais et à M. Fee de nous faire rapport, aujourd'hui, de l'avancement de leurs travaux, de leur mandat, etc. M. Fee m'a dit qu'ils attendaient des documents, mais qu'ils avaient commencé à préparer, à notre intention, un rapport, et qu'ils souhaitaient aussi faire porter leur étude sur les relations ouvrières plutôt que sur la formation professionnelle. Je pense que cette décision est venue à la suite des questions soulevées par Joy Langan, à un certain moment. Je pense donc recevoir d'eux aujourd'hui un rapport provisoire et j'espère que nous l'aurons pour notre prochaine réunion. J'en ai aussi parlé à M. Jourdenais.

Au cours de cette discussion, il a aussi été question de la façon d'obtenir un mandat et du nombre de sujets qu'on peut examiner en même temps. J'ai demandé au président de nous dire quels sujets le sous-comité avait décidé d'examiner, ou de demander d'examiner, et de nous résumer brièvement la situation. Il a mentionné que le sous-comité avait aussi entrepris de travailler sur deux ou trois autres sujets dont nous avions discuté dans le cadre d'un programme de travail plus général.

On a dit qu'il faudrait apporter quelques précisions sur le processus. À mon avis, il peut y avoir autant de sous-comités que nécessaire; et les sous-comités peuvent proposer au comité les sujets qu'ils souhaitent examiner, ou le comité peut leur demander d'examiner certains aspects. Mais avant d'entreprendre l'étude d'un sujet quelconque, je pense que le sous-comité devrait avoir reçu l'assentiment de l'ensemble du comité. Deuxièmement, lorsqu'un sous-comité a terminé un examen, il devrait produire un rapport avant d'entreprendre l'étude de trois ou quatre autres questions. Je pense donc que nous devons discuter du fonctionnement des sous-comités ainsi que des rapports qu'ils doivent produire.

Si le sous-comité doit nous faire rapport du travail qu'il a accompli, il est très important qu'il le fasse immédiatement, car il est presque impossible que le comité ait le temps d'examiner le rapport pour le présenter à la Chambre des communes avant la fin de juin, car il y a trop de travail. Par conséquent, beaucoup d'argent et de temps se perdent. On ne peut toutefois pas qualifier cela de gaspillage, car cet examen a au moins donné la possibilité de recueillir toutes sortes de points de vue sur la question.

J'espérais donc que les sous-comités nous feraient rapport d'ici peu, et que nous discuterions de leur efficacité. Cette façon de procéder est-elle efficace? Quelles sont les difficultés? Nous allons donc devoir en discuter.

[*Texte*]

Then we need to recognize that between now and the middle of June, when the House is scheduled to break up, we have only about three or four weeks of potential hearing times left, as we get busy down to that last week of June. In that particular period we've now heard the ministers and so forth. I would like to consider what you would like for your course of work in the period between now and the end of June.

I asked some of you for input on the Immigration Act. I forwarded the input I got to the minister, and you can see that he's using some of those ideas in legislation, as he himself said today. Fortunately, some of you have made direct input, which hopefully will be reflected in the legislation when the legislation comes forward. If it is not, we have the opportunity to try it again through the process of our committee. There will be legislative study of the act, either by legislative committee or by ourselves. That may be forthcoming relatively soon.

• 1710

We also have the Ferguson report on business immigration, which the minister has now made available to us, particularly investor immigration, and there are some community concerns about that as well. I had hoped that we could have a look at a study of that report from interested parties. I am hoping that between now and the next meeting you will have a look at that material to find out if you're interested yourself. If you're not interested yourself, would you please check around your caucus, and we can circulate the broader committee for interest to have two or three meetings on the business immigration.

ESL was mentioned in several of your letters. I certainly want to make it open to any course of action you wish to take on the ESL programs. You may wish to have a work program. It might be a briefing from the department for those who wish we could throw it open rather broadly. If you wish to go further than that, we can actually have hearings or investigate, provided you're willing to do the work. It's no good, however, to start a term of reference and then have nobody show up and produce no results from it. It's better, I think, not to start the terms of reference. We have to find that there is in fact genuine interest, which goes beyond the five minutes in this room and carries us through to a commitment to several meetings either by ourselves or others in our party who might share those interests.

With those words I would like to have a brief discussion with you today and your opinions on what business you would like to discuss in this committee between now and the end of June. I would like to have the work program started, whatever comes out of your suggestions, and we can be prepared to have it ready to go for the meeting next week.

[*Traduction*]

Il ne faut pas oublier que d'ici la mi-juin, où il est prévu que la Chambre ajourne ses travaux, il ne reste plus que trois ou quatre semaines où il sera possible de tenir des audiences. Nous aurons donc entendu les ministres ainsi que tous les autres témoins d'ici là. Je voudrais pouvoir examiner ce que vous prévoyez d'ici la fin de juin.

J'ai demandé à quelques-uns d'entre vous de formuler des observations et des recommandations au sujet de la Loi sur l'immigration. Je les ai fait parvenir au ministre, et vous pouvez constater qu'il utilise certaines de ces idées dans la loi, comme il l'a dit lui-même aujourd'hui. Heureusement, certains d'entre vous ont proposé directement des idées, qui se retrouveront, espérons-le, dans le projet de loi à venir. Dans le cas contraire, nous pourrons les proposer de nouveau au cours des travaux de notre comité, car le projet de loi sera examiné par un comité législatif ou par le nôtre. Cela viendra peut-être bientôt.

Nous avons aussi le rapport Ferguson, sur l'immigration de gens d'affaires, dont le ministre nous a remis un exemplaire, notamment sur l'immigration d'investisseurs, et cette question soulève aussi quelques inquiétudes dans le milieu. Je pensais que nous pourrions peut-être examiner une étude de ce rapport effectuée par certaines personnes. J'espère que d'ici à la prochaine réunion, vous aurez trouvé le temps d'examiner ces documents pour savoir si cela vous intéresse. Si vous n'êtes pas personnellement intéressés, je vous demanderais de sonder un peu le terrain auprès de vos collègues, et nous demanderons aux membres du comité s'ils veulent tenir deux ou trois réunions sur l'immigration de gens d'affaires.

L'enseignement de l'anglais, langue seconde, est un thème qui revient dans plusieurs de vos lettres. Je suis ouvert à toutes les idées que vous pourrez avoir au sujet des programmes d'enseignement de l'anglais, langue seconde. Vous voudrez peut-être établir un programme de travail. Ceux qui désirent en discuter d'une manière plus générale souhaiteront peut-être que le ministère nous donne un séance d'information là-dessus. Si vous voulez examiner la chose plus en profondeur, nous pourrons tenir des audiences ou enquêter sur cette question, pourvu que vous consentiez à faire le travail. Il n'est pas vraiment efficace d'entreprendre l'examen d'une question, si personne ne se présente et si l'affaire doit tourner en queue de poisson. Dans une telle situation, il vaudrait mieux ne rien entreprendre du tout. Il doit y avoir un intérêt réel, qui dépasse une discussion de cinq minutes dans cette pièce, et qui nous amène à nous engager pour plusieurs réunions entre nous ou avec d'autres membres de notre parti qui peuvent aussi s'intéresser à la question.

Ceci dit, je voudrais parler brièvement avec vous, aujourd'hui, des questions dont vous voudriez discuter d'ici la fin de juin. Je voudrais pouvoir établir un programme de travail, à partir de ce que vous aurez suggéré, et il pourrait être prêt pour la prochaine réunion qui doit avoir lieu la semaine prochaine.

[*Text*]

Mr. Allmand: I have several points. To begin with, and I've raised this before but I don't seem to be getting anywhere, these business meetings and the meetings themselves are scheduled without any consultation with the leading critics in the opposition. This morning I got a notice saying that this business meeting to discuss future business was going to be on Wednesday, May 13 at 3.30 p.m. That was set unilaterally by somebody without any consultation with me, without any effort to see whether I'm going to be in Ottawa or away from Ottawa. In the past on every committee I've been on, the chairman, with the clerk, have consulted with the opposition critics. I did that—and I was chairman of this committee for several years. I always consulted with the opposition critics to make sure that when we met we would have all parties and members present. That's just one thing.

The other thing is that we had a very good work program in the subcommittee on immigration. It's my understanding—I haven't spoken to him—that Mr. Jourdenais resigned because while we were in the midst of the domestic worker program, the government announced its new policy even before we had a chance to report. The other thing was that we had asked Mr. Valcourt's officials to produce facts and figures to assist the committee with that study. We asked for those in February and then we asked for them again at a future meeting—I forget the exact date—in March. We never got them. It was a request to give us the names of the organizations and individuals they had consulted. Everybody who came before the committee said they had not been consulted and did not agree with the proposals; yet the woman who was his official said they had consulted here, there and everywhere. So we asked who, and she said she'd send us the information. She never did.

Anyway, we had agreed to complete that study on the domestic workers. We also had a meeting scheduled with Gordon Fairweather and the Immigration and Refugee Board to inquire into these revelations that have been made in recent months of members sleeping at meetings, members laughing at applicants, firings and all that kind of thing. That meeting didn't take place. It was cancelled at the last minute. We were also supposed to look into the announcement on the new family class regulations that the minister announced on March 27.

Today I find a bit of a farce, Mr. Chairman. I had about eleven questions; I got in two points out of the eleven. My recollection is that in the past the minister often came two and three times or, if he didn't come, at least the deputy

[*Translation*]

M. Allmand: J'ai plusieurs choses à dire là-dessus. Premièrement, ce n'est pas la première fois que j'en parle, mais on dirait que je crie dans le désert; ces réunions où l'on discute des questions a examiner sont toujours prévues sans consultation préalable des critiques de l'opposition. Ce matin, j'ai reçu un avis dans lequel on me dit que la réunion où il doit être question des travaux à venir aura lieu mercredi, le 13 mai, à 15h30. Quelqu'un a décidé cela, tout seul, sans avoir fait l'effort de me demander si je serai à Ottawa ce jour-là. Auparavant, à tous les comité dont j'ai fait partie, le président, de concert avec le greffier, a toujours consulté les critiques de l'opposition. C'est toujours ce que j'ai fait, pendant toutes les années où j'ai été président du comité. J'ai toujours consulté les critiques de l'opposition, pour m'assurer que les partis et tous les membres du comité seraient présents. Voilà pour le premier point.

L'autre difficulté, c'est que nous avions un très bon programme de travail au sous-comité de l'immigration. Si M. Jourdenais a démissionné—même si je ne lui ai pas parlé depuis—c'est, je pense, parce qu'au beau milieu de l'examen que nous avions entrepris au sujet des travailleurs domestiques, le gouvernement a annoncé sa nouvelle politique, et ce, avant même que nous ayons eu la possibilité de faire part de nos conclusions. Nous avions aussi demandé aux collaborateurs de M. Valcourt de nous faire part de certains faits et de certains chiffres pour aider le comité dans ses études. Nous leur avions demandé cela en février, et nous sommes revenus à la charge—je ne me souviens plus exactement de la date—en mars. Nous n'avons jamais rien reçu. Nous voulions connaître les noms des associations et des personnes qu'ils avaient consultées. Tous les gens qui sont venus témoigner au comité nous ont dit ne pas avoir été consultés et ne pas être d'accord au sujet des propositions; pourtant, la représentante de M. Valcourt a dit que le ministère avait consulté tout le monde, un peu partout. Nous lui avons donc demandé qui avait été consulté, et elle nous a répondu qu'elle nous ferait parvenir ces renseignements, ce qu'elle n'a jamais fait.

Quoi qu'il en soit, nous nous étions entendus pour terminer cette étude sur les travailleurs domestiques. Nous devions aussi rencontrer M. Gordon Fairweather et des représentants de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, afin de discuter des révélations qui ont été faites au cours des derniers mois, à savoir que des membres de la Commission s'endormiraient parfois, riraient de personnes ayant formulé une demande, et toutes sortes de choses de ce genre. Cette rencontre n'a pas eu lieu. Elle a été annulée à la dernière minute. Nous étions aussi censés examiner les nouveaux règlements portant sur la catégorie des membres de la famille, que le ministre a annoncés le 27 mars.

Aujourd'hui, monsieur le président, je trouve que la situation tient un peu de la farce. J'avais environ 11 questions à poser au ministre. Je n'ai pu en poser que deux. Auparavant, si je me souviens bien, le ministre revenait

[*Texte*]

minister came with his officials. We had one meeting on immigration on estimates, and if it's suggested that we've covered everything... There are all kinds of things. You yourself didn't have a chance to ask questions.

• 1715

This meeting was sprung on me. I didn't know we were going to do it today. I got a notice this morning saying it was going to be on May 13. I think there should be consultation. I had scheduled a meeting in my office, but I had to phone and delay it. I would co-operate if I were consulted, but I'm not being consulted, and it's hard to co-operate. There is a pile of things we could do, and I'm willing to do them. And if my memory serves me correctly, this is the second meeting of the full committee since January.

The Chairman: No.

Mr. Allmand: As far as I know, this is the second one I've been called to. It hasn't met very often. I don't know why not.

I mentioned three that we were doing in the subcommittee. I'd like to continue doing those. But I would like to see more meetings of the full committee on the estimates, and if not with the minister, at least with the senior officials. There are many things to clarify. You don't get them clarified as quickly or as effectively in private, by letter, and by going over and sitting beside the minister in a seat in the House of Commons. I want some of these things from the minister or from the deputy minister and his staff on the official record.

The Chairman: Let me answer some of the questions.

First of all, we decided at the meeting in the fall that we would concentrate our meetings on Wednesdays and Thursdays, that we would try to block, whenever and wherever we could, between the main committee and the subcommittee meetings as requested. We have held all of those meetings that have been requested, on a regular basis. But the problem we have is in getting people to the meetings, of finding a quorum. If we bring a minister, the minister sits here for a half hour and nobody shows up for the meeting. So we adjourn the committee meeting on estimates, with a minister sitting here with his full staff.

I'm willing to have any number of meetings that you wish, on any subject you wish, but that means we have to have the participation of members.

For this meeting, the whip called me yesterday and said he was having trouble getting members. He said, should I cancel it the day before? I said, no, we can't; we have to get to the issue of business since there are only three or four weeks left.

We can schedule as many as you are willing to take the time to attend. That's answering Warren, and he's gone.

[*Traduction*]

souvent deux ou trois fois ou, quand il ne pouvait pas venir lui-même, il nous envoyait son sous-ministre accompagné de ses collaborateurs. Nous avons eu une réunion sur l'immigration, plus exactement sur le budget des dépenses, et si l'on pense que nous avons tout couvert... Il y a toutes sortes de choses dont il faut encore discuter. Vous n'avez même pas eu la possibilité de poser vos questions.

J'ai vraiment été pris de court. Je ne savais pas que nous ferions cela aujourd'hui. J'ai reçu un avis, ce matin, dans lequel on disait que la réunion aurait lieu le 13 mai. Je pense qu'il faudrait consulter avant... Je devais rencontrer des gens à mon bureau, mais j'ai dû remettre la réunion à plus tard. Je collaborerais si j'étais consulté, mais on ne me consulte pas. Il est difficile de collaborer dans de telles conditions. Il y a bien des choses que nous pourrions faire, et je suis prêt à travailler. Si ma mémoire est bonne, ce n'est que la deuxième réunion du comité plénier depuis janvier.

Le président: Non.

M. Allmand: En tout cas, c'est la deuxième où j'ai été convoqué. Le comité ne s'est pas réuni tellement souvent. Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi.

J'ai mentionné trois sujets que nous avons entrepris d'examiner au sous-comité. Je voudrais bien poursuivre ce travail. Mais je voudrais qu'il y ait davantage de réunions du comité plénier au sujet du budget des dépenses, sinon avec le ministre, au moins avec ses collaborateurs. Il y a bien des précisions à demander, précisions qui sont beaucoup plus lentes ou difficiles à obtenir en privé, par lettre, ou en siégeant à côté du ministre à la Chambre des communes. Je veux que certaines réponses du ministre ou du sous-ministre et de son personnel apparaissent officiellement au procès-verbal.

Le président: Permettez-moi de répondre à quelques questions que vous avez posées.

Premièrement, à la réunion que nous avons eue à l'automne, nous avons décidé que nous tiendrions nos réunions les mercredi et jeudi, que nous réserverions ces jours-là, dans la mesure du possible, aux réunions du comité principal et aux réunions des sous-comités. Nous avons obtenu toutes les réunions qui ont été demandées de façon régulière. Mais la difficulté, c'est d'avoir aux réunions assez de présences pour qu'il y ait quorum. Vous savez, quand le ministre se présente, accompagné de tout son personnel et que personne ne vient à la réunion... Nous avons donc dû reporter la réunion consacrée au budget des dépenses, cette fois-là.

Je suis tout à fait d'accord pour tenir le nombre de réunions que vous voudrez, sur tous les sujets que vous voudrez, mais pour cela, il faut la participation des membres du comité.

Pour la réunion dont vous parlez, précisément, le whip m'a appelé hier, et il m'a dit qu'il avait de la difficulté à réunir suffisamment de députés. Il m'a demandé s'il devrait l'annuler la veille. Je lui ai dit que nous ne le pouvions pas, car il devenait urgent de discuter de cette question puisqu'il ne reste plus que trois ou quatre semaines.

Nous pouvons prévoir autant de réunions que vous le voulez pourvu que vous preniez le temps d'y assister. Cela répond à Warren, qui est parti.

[*Text*]

Do you want to add to this? We might as well wait so we do not have to repeat it.

Mr. Heap: I would also say, Mr. Chairman, that I think the minister behaved in a strange way. He talked for 25 minutes, and the new information he gave us occupied about 5 minutes. We were ready to start before he came; he came late. For 20 minutes he gave us a sermon on the beauties of Canada and the beauties of Canada's immigration and refugee policy. It was a strange way of communicating with us. And it substantially interfered with the time for asking him questions.

I appreciate, Mr. Chairman, that you allowed me a good deal of time, at your expense and at the expense of some others. If the minister is mad at us because his colleague sat and waited for us, then that was a rather childish way of retaliating.

The Chairman: The last time this minister came we had to delay the meeting 15 minutes while we rounded up members for him. So he has waited for us and we've waited for him. I saw him busy, in the back of the House of Commons with a couple of other ministers, as I was coming over. He was trying to make it on time.

• 1720

Mr. Heap: Two subjects that I am working on on my own and am prepared to work on with other members of the committee, if that is wished, are the ones that I mentioned in my April 7 letter concerning legislative changes. It was October when Peter Harder told me they'd be bringing down changes in February and I assumed he meant February 1992. If we're going to be having legislative changes, it would be useful if we could have some discussion in this committee. I don't know whether it'll be referred to this committee or to a committee of people who haven't had anythng to do with immigration.

Second, there is the matter of language training. When I was unavoidably away and was replaced by Joy Langan, she asked for a briefing on the immigrant language training policy that was announced. We never had the briefing. I would say we've suffered by not having it. I've suffered by not having it.

The Chairman: Would you like a briefing, Dan?

Mr. Heap: I would still like it.

The Chairman: The changes are still coming, but in advance of the changes being announced you'd like it?

Mr. Heap: It's always better to know in advance—

The Chairman: Okay.

Mr. Heap: —because people ask us questions. To say, gee, maybe we'll have a briefing in September doesn't do us much good.

The Chairman: Let's see if we can get enough interest in the room for a briefing on language training policies. How many people here would come to such a briefing or want such a briefing?

[*Translation*]

Voulez-vous ajouter quelque chose à cela? Nous ferions tout aussi bien d'attendre, de manière à ne pas avoir à nous répéter.

M. Heap: J'ajouterai aussi, monsieur le président, que j'ai trouvé l'attitude du ministre un peu bizarre. Il a parlé pendant 25 minutes, et ce qu'il nous a dit de neuf tenait dans environ cinq minutes. Nous étions prêts à commencer la réunion avant qu'il arrive; et il est arrivé en retard. Pendant 20 minutes, il nous a entretenus des beautés du Canada et des finesses de la politique du Canada en matière d'immigration et de refugiés. J'ai trouvé cela plutôt étrange, comme façon de communiquer. Qui plus est, son allocution, si l'on veut, a beaucoup empiété sur le temps réservé aux questions.

En passant, monsieur le président, je vous remercie du temps que vous m'avez accordé, à vos dépens, et à même le temps réservé à certains autres. Si le ministre nous en veut parce que nous avons fait attendre son collègue, c'était une façon plutôt infantile de se venger.

Le président: La dernière fois que ce ministre est venu nous rencontrer, nous avons dû retarder de 15 minutes le début de la réunion pour aller chercher quelques députés. Donc, nous fait attendre, et lui aussi nous a fait attendre. En venant à la réunion, je l'ai vu qui discutait avec deux ou trois autres ministres à l'arrière de la Chambre des communes. Il essayait de se libérer pour arriver à temps.

M. Heap: Il y a deux sujets sur lesquels je travaille personnellement, et sur lesquels je suis disposé à travailler avec d'autres membres du comité, si le comité le souhaite. Il s'agit des questions que j'ai mentionnées dans ma lettre, datée du 7 avril, concernant les modifications législatives. C'est en octobre que Peter Harder m'a dit que des modifications seraient proposées en février, et j'ai supposé qu'il avait voulu dire en février 1992. S'il pouvait y avoir des modifications, il pourrait être utile d'en discuter au comité. Je ne sais pas si elles seront renvoyées à notre comité ou à un autre comité formé de gens qui n'ont rien à voir avec l'immigration.

Deuxièmement, il y a la formation linguistique. Lorsque j'ai dû m'absenter, et que j'ai été remplacé par Joy Langan, elle a réclamé une séance d'information sur la politique de formation linguistique des immigrants, et celle-ci a été annoncée. Mais elle n'a jamais eu lieu. Je dois dire que nous en aurions bien besoin.

Le président: Vous voudriez une séance d'information, Dan?

M. Heap: Ce serait encore utile, oui.

Le président: Les modifications ne sont pas encore sorties, mais avant qu'elles soient annoncées, vous voudriez cette séance d'information?

M. Heap: Il est toujours mieux de savoir un peu à l'avance...

Le président: D'accord.

M. Heap: ...parce que les gens nous posent des questions. Prévoir une séance d'information pour septembre, n'est pas tellement utile.

Le président: Voyons qui serait intéressé par une séance d'information sur les politiques concernant la formation linguistique. Combien d'entre vous voudraient d'une telle séance d'information?

[*Texte*]

There is another way of doing it. If we don't want to do it officially as a committee, we could do it as a group of interested members and extend it to the whole larger caucus if you wish.

Mr. Heap: Okay.

The Chairman: Then maybe we could canvas general interest in language training programs and set up a briefing with the Department of Employment and Immigration. Would you like to do that?

Mr. Heap: Okay.

The Chairman: Our committee will take the initiative to set up the briefing, but we would invite all members of Parliament who are interested.

Mr. Heap: Okay. Good.

The Chairman: Agreed? Do you think there's enough interest amongst other caucus members? We'll try for that? Okay, that's one item we'll do before June. I sensed, as I said earlier, that was coming through the meetings.

Mr. Allmand, as I was saying on the—

Mr. Allmand: They called me because of the meetings I was supposed to have.

The Chairman: Yes. Certainly as far as a consultation with me, I'd be very pleased to... We said that because the committees are so small we should do it here, in the meetings. But maybe we should go back to the steering committee idea. Maybe I should meet with the critics. We should have a meeting, sit down and discuss this in detail. I'd be pleased to do that if you wish.

Mr. Allmand: It's fine. All I was suggesting is that if you want a meeting on business on day X, suggest it to the clerk. She will phone me and whoever else is the main critic on the government side and and ask whether this day is all right. You will get things done more quickly.

The Chairman: I felt a little panic as I looked at the calendar and looked at the things that were before us, things to do after I received your suggestions. I thought today we'd better stay for a few minutes so we can get things going for whatever it is you want to do for the next week and the week thereafter.

We have one suggestion for the language training briefing and possibly looking at business immigration.

Mr. Allmand: What's going to happen to the subcommittee on immigration and the matters we have already started to work on?

The Chairman: We have the resignation of the chairman of the subcommittee. In order to get that going again, if that is desirable, we should elect a new chairman then—elected, appointed or whatever.

Mr. Allmand: I would think so.

The Chairman: Do you want to do that from this committee, at this time, or should we put it as an order of business so that everyone can be here for that meeting?

[*Traduction*]

Nous pourrions aussi procéder autrement. Si nous ne voulons pas en faire officiellement la demande, en tant que comité, nous pourrions le faire comme groupe de députés intéressés, et donner à tous les députés la possibilité d'y assister.

M. Heap: D'accord.

Le président: Nous pourrions peut-être voir l'intérêt que suscitent les programmes de formation linguistique chez les députés, et organiser une séance d'information avec des gens d'Emploi et Immigration. Que pensez-vous de cette idée?

M. Heap: Je suis d'accord.

Le président: Notre comité prendra l'initiative d'organiser cette séance d'information, mais tous les députés du parlement pourront y assister.

M. Heap: D'accord. Très bien.

Le président: D'accord? Pensez-vous que la question intéresse suffisamment de députés? Allons-nous faire une tentative en ce sens? Très bien. Nous allons essayer d'organiser cela avant la fin de juin. Comme je l'ai dit plus tôt, je sentais que ce besoin existait au cours des réunions.

Monsieur Allmand, comme je le disais...

M. Allmand: On m'a appelé à cause des gens que j'étais censé rencontrer.

Le président: Oui. Au sujet de la consultation, je ferai volontiers... Nous avons convenu que, puisque si peu de membres font partie des comités, nous le ferons au cours des réunions. Mais nous devrions peut-être revenir au système du comité directeur. Je devrais peut-être rencontrer les critiques au préalable. Nous devrions peut-être nous réunir et en discuter en détail. Je le ferai volontiers, si vous le désirez.

M. Allmand: Bien. Tout ce que je disais, c'est que si vous avez l'intention de tenir une réunion sur les questions à venir, à telle ou telle date, parlez-en à la greffière. Elle me téléphonera, alors, ou elle appellera celui ou celle qui est le critique officiel, et demandera si cela peut aller. Les choses iront beaucoup plus rapidement de cette manière.

Le président: J'ai paniqué un peu en regardant le calendrier et tout ce que nous devons faire d'ici la fin de juin, après que j'ai reçu vos propositions. J'ai pensé qu'il serait bon de prendre quelques minutes, aujourd'hui, pour prévoir le programme de la semaine prochaine et de la semaine suivante.

On a proposé de tenir une séance d'information sur la formation linguistique des immigrants, et d'examiner la question de l'immigration de gens d'affaires.

M. Allmand: Qu'adviendra-t-il du sous-comité de l'immigration et des questions que nous avons déjà commencé à examiner?

Le président: Le président du sous-comité a démissionné. Pour que le sous-comité puisse continuer de fonctionner, si nous le souhaitons, il faudrait élire ou nommer un nouveau président.

M. Allmand: Oui.

Le président: Voulez-vous le faire aujourd'hui, ou devrions-nous plutôt mettre cela à l'ordre du jour de la prochaine réunion, pour que tous les membres du comité soient présents?

[*Text*]

Mr. Allmand: I think everybody should be here.

The Chairman: Okay.

Mr. Allmand: Is your chief whip aware of this?

The Chairman: I believe so, but I only received this this morning. I heard about it yesterday afternoon.

Mr. Allmand: We have had three or four meetings on the domestic workers, but I don't know what's the point in putting out a report. The government has already made up its mind. We have other matters. We were supposed to have a meeting with Mr. Fairweather and that was cancelled at the last minute. I would like to proceed with that.

The Chairman: Yes, and I think we should have a clarification of what are the terms of reference of the subcommittee. Where is it going? What is it doing? Maybe the committee needs to meet to suggest to us what its new work reference might be: that the committee should report back (a) that you will not be reporting on nannies—

Mr. Allmand: The press have approached me on this. They wanted to know how much we spent on bringing witnesses in from Vancouver and Montreal. We paid, if I understand correctly, for witnesses to come in and testify on this domestic worker issue. If we just leave it, we will look totally irresponsible—

The Chairman: I agree.

Mr. Allmand: —spending money on an examination of an issue and then dropping it in the middle of the damned—

The Chairman: Then can we agree that next week we will have the election of officers? I've had a suggestion to change the date to Thursday. Is that a better date for you?

• 1725

Mr. Allmand: No, Wednesday will be fine. It's the principle of consultation. I have now accepted it, but I just don't like being taken by surprise. As I say, when I was chairman, when Jim Hawkes was chairman, they would consult with us on fixing dates for these meetings. All I ask is that you do that. But I've now noted next Wednesday at 3.30 p.m.

The Chairman: Before we finalize the meeting, we will check with all members of the committee to see which is the most appropriate day next week for the meeting. It will probably be that day or the Wednesday or the Thursday block date as planned.

Mr. Allmand: Okay. And then we'll elect a new chairman.

The Chairman: We'll elect a chairman of the subcommittee, and we'll ask them to have their own meeting as they will do. But if that committee is meeting in one of our blocks then the full committee won't meet.

[*Translation*]

M. Allmand: Je pense que tous les membres devraient être là.

Le président: D'accord.

M. Allmand: Votre whip en chef est-il au courant?

Le président: Oui, je pense, mais je n'ai reçu cette lettre que ce matin. Je ne l'ai appris qu'hier après-midi.

M. Allmand: Nous avons eu trois ou quatre réunions au sujet des travailleurs domestiques, mais je ne vois pas l'utilité de produire un rapport maintenant. Le gouvernement a déjà pris sa décision. Nous avons d'autres chats à fouetter. Nous étions censés rencontrer M. Fairweather, mais la rencontre a été annulée à la dernière minute. Je voudrais bien que nous prévoyions une nouvelle rencontre.

Le président: Oui, et je pense qu'il faudrait préciser le mandat du sous-comité. Où va-t-il? Que fait-il? Le comité devrait peut-être se réunir pour nous dire ce que pourrait être son nouveau programme: que le sous-comité nous dise qu'il ne produira aucun rapport sur les travailleurs domestiques...

M. Allmand: Des gens de la presse ont communiqué avec moi à ce sujet. Ils voulaient savoir combien nous avions dépensé pour faire venir des témoins de Vancouver et de Montréal. Si j'ai bien compris, je pense que nous avons payé pour que des gens témoignent au sujet de la situation des travailleurs domestiques. Si nous laissons tout tomber, nous aurons l'air de gens totalement irresponsables...

Le président: Je suis d'accord.

M. Allmand: ...qui dépensent de l'argent pour examiner une question, et qui laissent ensuite tout tomber au beau milieu de l'examen...

Le président: Nous entendons-nous, donc, pour que la semaine prochaine, nous élisions les responsables...? Quelqu'un a proposé de tenir la réunion jeudi prochain. Cela ferait-il davantage votre affaire?

M. Allmand: Non, mercredi, ça va. C'est le principe de la consultation qui m'intéresse particulièrement. J'ai accepté la chose, maintenant, mais je n'aime tout simplement pas les surprises de ce genre. Comme je l'ai dit, lorsque j'étais président du comité, lorsque Jim Hawkes était président, nous consultions avant de fixer la date des réunions. C'est tout ce que je vous demande. Mais j'ai noté que la prochaine réunion doit avoir lieu mercredi, à 15h30.

Le président: Avant de terminer, nous allons vérifier auprès de tous les membres du comité pour savoir le jour qui convient le mieux. Ce sera probablement mercredi ou jeudi prochain, tel que prévu.

M. Allmand: Bon. Et nous élirons alors un nouveau président.

Le président: Oui, nous allons élire un nouveau président du sous-comité, et nous demanderons ensuite au sous-comité de tenir la réunion qui était prévue. Mais si ce comité se réunit en même temps que nous, il n'y aura pas de réunion du comité plénier.

[*Texte*]

Mr. Allmand: It's their responsibility. What else will you do at next week's meeting?

The Chairman: It's up to you. If you want your briefing on the SL next—

Mr. Allmand: I would like the estimates. When are the estimates returned to the House?

The Chairman: May 20. We have found our ministers have been very co-operative at coming whenever they're asked, given appropriate notice, or the department.

Mr. Allmand: I don't know about Dan. I have all sorts of other questions with respect to things going on in that department on which I would like clarification.

The Chairman: Would you like another meeting, then, before?

Mr. Allmand: I would if we could, with the minister; if not with the minister, with senior officials on immigration.

The Chairman: On the business immigration reference from the Ferguson report just tabled, would we like to have a briefing? Maybe we could have members of the Ferguson committee here to question at the same time as the department—do half and half next week.

Mr. Allmand: That's good. I don't object. But I want to be able, as we always used to do on estimates, to go through our many grievances. I have a business immigrant applicant from Australia who's been waiting. He's been told he'll get a meeting in 1994. Here's a guy who wants to come and invest hundreds of thousands of dollars in Canada. He cannot even get a meeting with the immigration officials in Australia until 1994. I have a whole pile of things I want answers on from officials. They're not only on business questions.

The Chairman: Would you like the officials including business immigration people next week?

Mr. Allmand: Sure. You may ask business questions. I may ask on the backlog. Dan may ask on language matters.

The Chairman: We don't want to bring the whole department out, so it would be nice to focus on who you would like.

Mr. Allmand: Get the chief—is it the assistant deputy minister for immigration?—and the directors, the ones who were here today.

The Chairman: Give me the rough areas you want to cover here, Dan. Then we'll ask specifically in those areas.

[*Traduction*]

M. Allmand: C'est aux membres de ce comité qu'il appartient d'en décider. Que prévoyez-vous d'autre pour la réunion de la semaine prochaine?

Le président: C'est à vous d'en décider. Si vous voulez la séance d'information sur l'anglais, langue seconde, à la prochaine...

M. Allmand: Je voudrais que nous discutions du budget des dépenses. Quand doit-on faire rapport à la Chambre?

Le président: Le 20 mai. Nos ministres ont été très coopératifs, et se sont présentés volontiers aux réunions, lorsqu'ils ont été invités suffisamment à l'avance, évidemment, ou ils se sont fait représenter par des fonctionnaires de leur ministère.

M. Allmand: Je ne sais pas ce que Dan en pense. Pour ma part, j'ai toutes sortes d'autres questions à poser au sujet de choses qui se passent dans ce ministère, bien des éclaircissements à demander.

Le président: Voudriez-vous une autre réunion, alors, avec le ministre?

M. Allmand: Si c'était possible, oui. Sinon, nous pourrions rencontrer des hauts fonctionnaries de l'immigration.

Le président: Voudrions-nous aussi une séance d'information au sujet de l'immigration de gens d'affaires, du rapport Ferguson, qui vient d'être déposé? Nous pourrions peut-être demander à des membres du comité Ferguson de nous rencontrer la semaine prochaine, en même temps que nous recevrons les hauts fonctionnaires du ministère.

M. Allmand: Je n'ai pas d'objection. Mais je voudrais que nous puissions faire valoir tous nos griefs, comme nous avons toujours pu le faire en examinant les crédits budgétaires. Un homme d'affaires australien a fait une demande d'immigration, et il attend toujours une réponse. On lui a dit qu'il aura une rencontre avec des fonctionnaires de l'immigration en 1994. Voilà quelqu'un qui veut immigrer au Canada, et qui a des centaines de milliers de dollars à y investir. Il ne peut même pas obtenir une rencontre avec des fonctionnaires de l'immigration, en Australie, avant 1994. J'ai toute une série de questions pour lesquelles je veux obtenir des réponses des hauts fonctionnaires de l'immigration. Et il ne s'agit pas uniquement de questions concernant les gens d'affaires.

Le président: Voulez-vous que nous invitions aussi en même temps les responsables de l'immigration de gens d'affaires la semaine prochaine?

M. Allmand: Bien sûr. Vous pourrez ainsi poser les questions qui vous intéressent. Moi, je pourrai demander où l'on en est dans le traitement des demandes. Dan pourra poser des questions sur la formation linguistique des immigrants.

Le président: Mais, évidemment, nous ne voulons pas inviter tous les gens du ministère. Il faudrait déterminer qui nous voulons voir.

M. Allmand: Invitez le chef—est-ce le sous-ministre adjoint de l'immigration?—et les directeurs, ceux qui étaient là aujourd'hui.

Le président: Dites-moi quels domaines vous intéressent particulièrement, Dan. Nous pourrons alors demander des gens qui travaillent dans ces domaines.

[*Text*]

Mr. Heap: I would be interested in questioning about the whole subject of removals and how they're being carried out. There are some rather strange things happening in Toronto—arbitrary premature arrests and so on, unnecessary detentions. I want to know what the new rules are, because they've changed apparently since the Supreme Court decided they wouldn't listen to the Council of Churches' cases on Bill C-55.

The Chairman: All right. We want something on removals, something on business immigration. What do you want, Warren?

Mr. Allmand: Well, I have several on the refugee determination process. I want to ask about people who come from countries formerly on the B-1 list, and why we can't return to the B-1 list.

I would like to question on the new family reunification proposals introduced on March 27. I want to ask questions on the relationship between allegations being made with respect to immigrants and criminality. I want to ask about the new program outside Canada to transfer the processing from External Affairs to Employment and Immigration. I want to talk about the review promised on medical inadmissibility. The minister promised to do a study and to report. I want to find out what happened to that. I want to find out what their reaction is to the report of the Law Reform Commission.

There is a conference here in June on the harmonization of refugee processes with other countries. I want to find out what the proposals are of the Canadian government with respect to that conference, because I've been told by rumour some things that don't make me feel very good. I want to find out if they're right or wrong.

• 1730

The Chairman: Okay. I think it's very helpful if we do get some of this stuff in advance and then we get the answers at the same time and they don't—

Mr. Allmand: If you had the senior Immigration officials here they could deal with most of those questions.

Mr. Chadwick: I agree. I think the senior officials should be here again, because this is a very complex field and you can't go through it in one afternoon or one meeting. I think you have to have them back and, sure, if you can get the minister that would be great too.

The Chairman: A lot of what we want is technical information. We've just had the minister for political questions. What Warren is asking here sound like technical ones.

All right. So we've agreed then that next week, after checking the members' calendars and checking the availability of ministry officials, we will have a meeting covering the areas as brought forward here today. Also, there will be a business meeting—

Mr. Allmand: A good deputy minister, Mr. Chairman, and his assistant deputy minister should be in a position to answer all those questions.

[*Translation*]

M. Heap: Je voudrais poser des questions sur les gens qui sont renvoyés et sur la façon dont ces décisions sont exécutées. Il se passe des choses étranges à Toronto: arrestations prématurées, arbitraires, détention non nécessaire, etc. Je veux connaître les nouvelles règles, car elles ont changé, apparemment, depuis que la Cour suprême a décidé de ne pas étudier les cas relatifs à la loi C-55, présentés par le Conseil des Églises.

Le président: Très bien. Donc, nous voulons quelqu'un qui pourra nous parler des gens qui sont renvoyés, de l'immigration de gens d'affaires. Et vous, Warren, que voulez-vous?

M. Allmand: J'ai plusieurs questions à poser sur le processus d'attribution du statut de réfugié, sur les gens en provenance de pays dont le nom figurait auparavant sur la liste B-1, et je veux demander pourquoi nous ne pouvons pas revenir à la liste B-1.

J'ai aussi des questions sur les nouvelles propositions présentées le 27 mars et concernant la réunification des familles. J'en ai aussi quelques-unes sur le lien que certaines personnes établissent entre les immigrants et la criminalité, ainsi que sur le programme entrepris, à l'extérieur du Canada, pour faire passer le traitement du ministère des Affaires exétieures à celui de l'Emploi et de l'Immigration. Je veux aussi discuter de l'examen promis au sujet du refus pour raisons médicales. Le ministre a promis de faire une étude là-dessus et d'en faire rapport. Je veux savoir ce qu'il est advenu de cette promesse. Je veux savoir ce qu'il pense du rapport de la Commission de la réforme du droit.

Une conférence doit avoir lieu, en juin, au sujet de l'harmonisation avec d'autres pays des processus applicables aux réfugiés. Je veux savoir ce que le gouvernement canadien a l'intention de proposer à cette conférence, car j'ai entendu quelques rumeurs, qui me rendent plutôt mal à l'aise. Je veux savoir si elles sont vraies ou fausses.

Le président: D'accord. Il sera très utile de leur faire savoir à l'avance que nous avons l'intention de leur poser des questions sur tout cela, et ils pourront ainsi nous répondre en même temps que. . .

M. Allmand: Les hauts fonctionnaires de l'immigration pourraient répondre à la plupart de ces questions.

M. Chadwick: Oui. Je pense qu'il faut réinviter les hauts fonctionnaires, car c'est un domaine très complexe, et l'on ne peut espérer tout faire en une demi-journée ou en une seule réunion. Vous devez donc les réinviter et, évidemment, si le ministre pouvait venir, ce serait vraiment bien, aussi.

Le président: Il y a bien des questions qui sont d'ordre technique. En fait nous venons de recevoir le ministre pour répondre à nos questions à caractère politique. Les questions de Warren sont plus techniques qu'autre chose.

Très bien. Nous sommes donc tous d'accord; la semaine prochaine, après avoir vérifié si tous les membres du comité pourront y être, et avoir vérifié aussi si les hauts fonctionnaires seront disponibles, nous aurons une réunion au cours de laquelle nous discuterons des domaines mentionnés aujourd'hui. Il y aura aussi une réunion au sujet des travaux à venir. . .

M. Allmand: Un bon sous-ministre, monsieur le président, accompagné de son adjoint, devrait pouvoir répondre à toutes ces questions.

[*Texte*]

The Chairman: Would you like to have a business meeting as well? Next week we'll have to elect the chairman of the subcommittee and any other items of business we need to talk about between now and the end of June, and then we need to talk about the summer and the fall also. I think it's clear that in late summer or fall we may well get the Immigration Act, I guess whenever it gets through cabinet, but certainly that should be something that's before us for the early fall, I would think.

Mr. Allmand: All right, agreed. So next week we'll have a general meeting on Immigration estimates in which we can put questions on immigration, various matters on immigration, to officials.

The Chairman: That will be followed by a business meeting. Now, do you want to do something more extensive in a business meeting? Do you want to have dinner together or lunch together before it, or anything like that?

Mr. Allmand: I think I'm already engaged.

The Chairman: So just book it into a meeting, a two-hour meeting kind of thing, an hour and a half for officials and a half-hour for business?

Mr. Allmand: That's fine.

The Chairman: Is that enough? I think we'll do it with your offices. It will be easier to find out who's coming and then what are the most probable availability dates, and we'll let you know in the next day or so.

The meeting is adjourned to the call of the chair.

[*Traduction*]

Le président: Voulez-vous aussi que nous ayons une réunion au sujet des travaux à venir? La semaine prochaine, nous allons devoir élire le président du sous-comité, et discuter de toutes les autres questions que nous voudrons examiner d'ici la fin de juin, et nous devrons aussi discuter de ce que nous prévoyons pour l'été et l'automne. Nous pouvons nous attendre à ce que le projet de loi sur l'immigration soit prêt à la fin de l'été ou à l'automne, dès qu'il aura reçu l'assentiment du cabinet, je suppose, mais nous pouvons sûrement prévoir que nous devrons commencer à examiner ce projet de loi au début de l'automne.

M. Allmand: Très bien, d'accord. Donc, la semaine prochaine, nous aurons une réunion générale sur le budget des dépenses du ministère de l'Immigration, au cours de laquelle nous pourrons poser des questions, toutes sortes de questions, aux fonctionnaires, au sujet de l'immigration.

Le président: Après quoi nous aurons une réunion sur les travaux futurs. Voulez-vous faire quelque chose d'un peu plus élaboré, pour cette réunion? Voulez-vous que nous mangions ensemble, avant la réunion, ou quelque chose de ce genre?

M. Allmand: Je suis déjà pris, je pense.

Le président: Prévoyez donc une réunion de deux heures: une heure et demi avec les hauts fonctionnaires, et une demi-heure pour les travaux à venir.

M. Allmand: Très bien.

Le président: Y a-t-il autre chose? Nous allons communiquer avec vos bureaux. Ce sera ainsi plus facile de savoir qui viendra aux réunions et quelles dates conviendront le mieux. Nous vous le ferons savoir demain ou après demain.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Labour:

V. Peter Harder, Assistant Deputy Minister;

André Juneau, Executive Director, Immigration Policy.

TÉMOINS

Du ministère du travail:

V. Peter Harder, sous-ministre délégué;

André Juneau, directeur exécutif, Politique d'immigration.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 12

Wednesday, May 13, 1992
Thursday, May 21, 1992

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 12

Le mercredi 13 mai 1992
Le jeudi 21 mai 1992

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Wednesday, May 13, 1992

Future business of the Committee

Thursday, May 21, 1992

Main Estimates 1992-93: Votes 15 and 20 under IMMIGRATION

CONCERNANT:

Le mercredi 13 mai 1992

Travaux futurs du Comité

Le jeudi 21 mai 1992

Budget des dépenses principal 1992-1993 : Crédits 15 et 20 sous la rubrique IMMIGRATION

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
JUN 16 1992
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Vice-Chairman: Harry Chadwick

Members

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Vice-président: Harry Chadwick

Membres

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 13, 1992
(18)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met *in camera* at 3:31 o'clock p.m. this day, in Room 536, Wellington Bldg., the Vice-Chairman, Harry Chadwick, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Harry Chadwick, Doug Fee, Dan Heap and Jack Shields.

Acting Members present: Ross Harvey for Robert Wenman and Allan Koury for Fernand Jourdenais.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

The Committee met to discuss its future business.

Doug Fee moved, seconded by Allan Koury,—That Harry Chadwick be elected Chairman of the Sub-Committee on Immigration.

The question being put on the motion, it was agreed to.

It was agreed,—That the membership of the Sub-Committee on Immigration be changed by replacing Tom Wappel by Warren Allmand.

By unanimous consent, it was agreed,—That the Sub-Committee on Immigration meet immediately upon the adjournment of the Standing Committee.

At 3:36 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, MAY 21, 1992
(19)

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 10:07 o'clock a.m. this day, in Room 237-C, Centre Block, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Harry Chadwick, Jack Shields and Robert Wenman.

Acting Members present: Joe Comuzzi for John Nunziata; Simon de Jong for Dan Heap; Garth Turner for Doug Fee; Clément Couture for Fernand Jourdenais.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

Witnesses: From the Department of Employment and Immigration: Peter Harder, Associate Deputy Minister, Immigration; André Juneau, Executive Director, Immigration Policy; Ian Glenn, Executive Director, Immigration Operation and Gavin Stewart, Assistant Deputy Minister, Immigration Branch.

The Committee resumed its Order of Reference dated February 27, 1992 relating to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1993. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Wednesday April 1, 1992, Issue No. 9*).

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 13 MAI 1992
(18)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à huis clos à 15 h 31, dans la salle 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de Harry Chadwick (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Harry Chadwick, Doug Fee, Dan Heap et Jack Shields.

Membres suppléants présents: Ross Harvey remplace Robert Wenman; Allan Koury remplace Fernand Jourdenais.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche.

Le Comité délibère de ses travaux à venir.

Doug Fee, appuyé de Allan Koury, propose,—Que Harry Chadwick soit élu président du Sous-comité de l'immigration.

La motion est mise aux voix et adoptée.

Il est convenu,—Que la composition du Sous-comité de l'immigration soit changée par le remplacement de Tom Wappel par Warren Allmand.

Par consentement unanime, il est convenu,—Que le Sous-comité de l'immigration se réunisse tout de suite après la réunion du Comité permanent.

À 15 h 36, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 21 MAI 1992
(19)

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à 10 h 07, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Harry Chadwick, Jack Shields, Robert Wenman.

Membres suppléants présents: Joe Comuzzi remplace John Nunziata; Simon de Jong remplace Dan Heap; Garth Turner remplace Doug Fee; Clément Couture remplace Fernand Jourdenais.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche.

Témoins: Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration: Peter Harder, sous-ministre délégué, Immigration; André Juneau, directeur exécutif, Politique d'immigration; Ian Glenn, directeur exécutif, Opérations d'immigration; Gavin Stewart, sous-ministre adjoint, Secteur de l'immigration.

Conformément à son ordre de renvoi du 27 février 1992, le Comité reprend l'étude du Budget des dépenses pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1993 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 1er avril 1992, fascicule nº 9*).

By unanimous consent, the Chairman called Votes 15 and 20 under immigration matters.

The witnesses answered questions.

At 10:41 o'clock a.m. the sitting was suspended.

At 11:00 o'clock a.m. the sitting resumed.

The witnesses resumed answering questions.

At 11:30 o'clock a.m., by unanimous consent, the Committee proceeded to sit *in camera*.

The Committee proceeded to discuss future business.

It was agreed,—That the Committee would undertake a study to review the Business Immigration Program, and in particular, to study the discussion document recently prepared by the Department of Employment and Immigration Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program.

It was agreed,—That the Committee adopt the following mandate:

—That the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration review the Business Immigration Program, and in particular:

1) Study the Discussion Document prepared by the Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program;

2) Hear testimony from various interested parties regarding the Task Force Report and other concerns relating to the Business Immigration Program;

3) Engage the services of consultants with expertise in the field: and

4) Report to the House of Commons by 30 June 1992.

It was agreed,—That the Committee would meet on the following dates:

Monday, June 8, 1992 for an *in camera* briefing by the Committee's Consultants followed by a public meeting with the authors of the Task Force Report;

Tuesday, June 9, 1992 at 9:30 a.m. with the Canadian Bar Association;

Tuesday, June 9, Wednesday June 10 and Thursday June 11, 1992 for public hearings; and

Thursday afternoon June 11, 1992 to instruct researchers and consultants on the content of the draft report.

It was agreed,—That the Committee hire, subject to their availability, up to three consultants.

It was agreed,—That pursuant to Standing Order 120, the Committee retain the services of Frank Neal Marrocco as consultant to the Committee for the Committee's study of the Immigrant Investor's Program. That this consultant be hired for the period of 22 May 1992 to 23 June 1992 at a rate of $599 per day, including travel and accommodation up to a total of $14,096.65, as set forth in Schedule II of the contract.

It was agreed,—That pursuant to Standing Order 120, the Committee retain the services of Peter D. Fairey as consultant to the Committee for the Committee's study of the Immigrant Investor's Program. That this consultant be hired for the period of 22 May 1992 to 23 June 1992 at a rate of $599 per day, including travel and accommodation to a total of $17,062.10 as set forth in Schedule II of the contract.

Du consentement unanime, le président appelle: crédits 15 et 20, questions d'immigration.

Les témoins répondent aux questions.

À 10 h 41, la séance est suspendue.

À 11 heures, la séance reprend.

L'audition des témoins se poursuit.

À 11 h 30, du consentement unanime, le Comité déclare le huis clos.

Le Comité discute de ses questions à venir.

Il est convenu,—Que le Comité entreprenne d'examiner le Programme d'immmigration des gens d'affaires, notamment le document de travail rédigé récemment par le Groupe de travail ministériel d'Emploi et Immigration et portant sur le Programme d'immigration des investisseurs.

Il est convenu,—Que le Comité se donne le mandat suivant:

—Que le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration examine le Programme d'immigration des gens d'affaires, entre autres:

1) Étudie le document de travail rédigé par le Groupe de travail ministériel sur le Programme d'immigration des investisseurs;

2) Entende des témoignages portant sur le rapport du Groupe de travail ainsi que sur le Programme d'immigration des gens d'affaires;

3) Retienne les services d'experts-conseils; enfin,

4) Présente son rapport au plus tard le 30 juin prochain.

Il est convenu,—Que le Comité adopte le programme suivant:

Lundi 8 juin, exposé en privé par les consultants suivi du témoignage public des auteurs du rapport du Groupe de travail;

Mardi 9 juin, à 9 h 30, témoignage du Barreau canadien;

Les mardi 9, mercredi 10 et jeudi 11 juin, séances publiques; et

Dans l'après-midi du jeudi 11, intructions aux attachés de recherche et aux consultants sur les orientations du rapport.

Il est convenu,—Que le Comité embauche, sous réserve des disponibilités, jusqu'à trois consultants.

Il est convenu,—Qu'en application de l'article 120 du Règlement, le Comité retienne les services de Frank Neal Marrocco, à titre de conseiller, pour l'aider à étudier le Programme d'immigration des investisseurs. Que la période du service porte du 22 mai au 23 juin 1992, au taux quotidien de 599$, incluant les frais de déplacement et de séjour, pour un total de 14,096.65$, conformément à l'annexe II du contrat.

Il est convenu,—Qu'en application de l'article 120 du Règlement, le Comité retienne les services de Peter D. Fairey, à titre de conseiller, pour l'aider à étudier le Programme d'immigration des investisseurs. Que la période du service porte du 22 mai au 23 juin 1992, au taux quotidien de 599$, incluant les frais de déplacement et de séjour, pour un total de 17,062.10$, conformément à l'annexe II du contrat.

It was agreed,—That the Committee authorize payment from the Committee's budget for the Committee to hold a working dinner on June 8, 1992.

It was agreed,—That all the Provinces will be invited to either appear or send in a written brief.

It was agreed,—That a final list of witnesses would be decided upon by the Chairman in consultation with the consultant; and that Members would send additional suggestions to the Clerk's office by Monday, May 25, 1992.

It was agreed,—That the Committee invite Gordon Fairweather, Chairman of the Immigration Refugee Board, to appear before the Committee during the week of June 1, 1992.

It was agreed,—That the Committee would deal with the question of the new Language Training Policy in the fall.

It was agreed,—That the Chairman of the Committee would write the Honorable Bernard Valcourt, Minister of Employment and Immigration as well as to the House Leaders requesting that the anticipated legislation amending the Immigration Act be referred for study to the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration rather than to a Legislative Committee.

At 12:55 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

Il est convenu,—Que le Comité autorise le paiement imputé sur son budget, du dîner de travail devant avoir lieu le 8 juin.

Il est convenu,—Que toutes les provinces soient invitées soit à témoigner soit à soumettre un mémoire.

Il est convenu,—Que le président, en consultation avec le consultant, décide de la liste finale des témoins; que les membres ont jusqu'au lundi 25 mai pour proposer des candidats au bureau de la greffière.

Il est convenu,—Que le Comité invite Gordon Fairweather, président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, à venir témoigner au cours de la semaine du 1er juin.

Il est convenu,—Que le Comité examine à l'automne la nouvelle politique de formation linguistique.

Il est convenu,—Que le président écrive à l'honorable Bernard Valcourt, ministre de l'emploi et de l'immigration, ainsi qu'aux leaders parlementaires, pour leur demander de renvoyer au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, plutôt qu'à un comité législatif, le futur projet de loi modifiant la Loi sur l'immigration.

À 12 h 55, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Monique Hamilton

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, May 21, 1992

• 1006

The Chairman: I think we can begin.

Mr. Allmand, since this was specifically your request for departmental officials—others as well as yours—would you like to begin?

Maybe we should welcome Mr. Harder again. Mr. Harder, would you like to introduce those who are with you?

Mr. Peter Harder (Associate Deputy Minister, Immigration, Department of Employment and Immigration): Thank you, Mr. Chairman. I am happy to be here with my three colleagues—Ian Glenn, who is the executive director of operations in Canada; Gavin Stewart, who is the executive director of international service, and also until things are finalized with respect to the transfer of the foreign service social affairs stream to immigration, the assistant deputy minister for consular and immigration at External Affairs; and André Juneau, known to most of the members here as the executive director, policy.

The Chairman: Mr. Allmand, would you please proceed.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Yes. I have questions in several areas. I could go for a certain period of time, and if you want to move back and forth. . .

The Chairman: Mr. Chadwick, do you have a question?

Mr. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): No, not really.

The Chairman: Please proceed however is comfortable.

Mr. Allmand: All right. First of all, the minister recently announced, I believe it was near the end of May, changes in the family class immigration rules. I asked this question at an earlier meeting. I want to know if there have been any impact studies done prior to making those changes. As a result of those impact studies, could you tell us how many fewer children—I use that term in the broad sense—of immigrants you estimate would be brought into the country than otherwise under the rules that had been existing up until that date? What prompted those changes that were made? Why were these changes made?

So there are three questions there: Were there any impact studies? What do the impact studies indicate with respect to the numbers of dependants or children of immigrants that would come in? Finally, what led to the changes—why were those changes made?

Mr. Harder: Mr. Allmand, I'll begin very briefly and then ask Mr. Juneau to give details, as he has responsibility for making these recommendations in the department.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 21 mai 1992

Le président: Je crois que nous pouvons commencer.

Monsieur Allmand, étant donné que c'est vous qui avez demandé aux fonctionnaires du ministère de comparaître, même s'il y a eu d'autres demandes, voudriez-vous commencer?

Peut-être devrions-nous souhaiter la bienvenue, une nouvelle fois, à M. Harder. Monsieur Harder, voulez-vous nous présenter les personnes qui vous accompagnent?

M. Peter Harder (sous-ministre adjoint, Immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Merci, monsieur le président. J'ai le plaisir d'être accompagné de mes trois collaborateurs, Ian Glenn, le directeur exécutif des Opérations de l'immigration au Canada, Gavin Stewart, le directeur exécutif du Secteur international et qui est également sous-ministre adjoint aux Affaires consulaires et à l'immigration au ministère des Affaires extérieures, jusqu'à ce que l'on ait fini de transférer à l'Immigration les affaires sociales du Service extérieur; ainsi qu'André Juneau, directeur exécutif de la Politique d'immigration, que la plupart d'entre vous connaissent déjà.

Le président: Monsieur Allmand, voulez-vous commencer?

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Oui. J'ai des questions à poser sur plusieurs sujets. Cela pourrait durer assez longtemps et si vous voulez céder la parole à mon collègue d'en face. . .

Le président: Monsieur Chadwick, avez-vous une question à poser?

M. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Non, pas vraiment.

Le président: Procédez de la façon que vous préférez.

M. Allmand: Très bien. Tout d'abord, le ministre a récemment annoncé, vers la fin mai je crois, des changements concernant la catégorie de la famille. J'ai déjà posé la question à une réunion antérieure. Je voudrais savoir si, avant d'apporter ces changements, le ministère a réalisé des études d'impact. D'après ces études, pourriez-vous nous dire de combien diminuera le nombre d'enfants d'immigrants—j'emploie le mot «enfant» au sens large—qui entreront au Canada par rapport aux chiffres que vous auriez enregistrés en l'absence de changements? Pour quelle raison avez-vous modifié les critères?

J'ai donc, en fait, posé trois questions: Avez-vous fait des études d'impact? D'après ces études, de combien diminuera le nombre d'enfants à charge qui entreront au Canada? Et enfin, pour quelle raison a-t-on apporté ces changements?

M. Harder: Monsieur Allmand, je vais vous répondre très brièvement, après quoi je demanderai à M. Juneau de vous apporter des précisions, étant donné que c'est lui qui est chargé de formuler ce genre de recommandations au ministère.

[*Texte*]

The regulations redefining dependency were amended to deal with some of the problems we were experiencing with the definition as it existed after July 1988, where widowed women, let's say, of 17 years of age, would not be considered a dependant, and yet an unmarried child of 49 was considered a dependant. Indeed, unmarried children of unmarried children were considered dependent.

As a result of the amendments that are presently in force, we used 19, which is the oldest age of majority in the provinces, as the baseline that would also meet Charter requirements. In addition to that, as you know, we provide for exemptions from this age cut-off if there is continuing education or training on a full-time basis being undertaken and supported by parents.

The impact, we believe, over the period of the plan, will be quite substantial in the out years. There will not be any impact in 1993, but we would expect that it could narrow the persons qualifying as family class members by 20,000 annually.

• 1010

Mr. Allmand: Excuse me. You say that you expect that once this program gets moving along it could reduce the family class—

Mr. Harder: The potential group—

Mr. Allmand: —by 20,000 a year.

Mr. Harder: That's correct.

Mr. Allmand: I have great sympathy with the example you give of the widowed child of 18 who had been married not being admitted, but I'm wondering why that could not have been corrected. I would like to know how many cases there were like that. Why couldn't we have made an exception to admit people like that without putting a cap of 19 on the others? It doesn't appear to me that the example that you gave logically leads to the conclusion that you put the cap on at 19.

I ask again, especially if it's going to reduce the number of family-class children by about 20,000, what prompted that decision?

Mr. André Juneau (Executive Director, Immigration Policy, Department of Employment and Immigration): Mr. Chairman, perhaps I can go over some of the grounds, including some noted by Mr. Harder.

When the five-year plan was tabled in 1990 and confirmed in 1991 by Mr. Valcourt, you will recall that one intention was to maintain a certain balance between the different components of the plan—the right balance in the eyes of the government, of course.

We felt that in order to run an immigration program at about 250,000 a year rather than a lot more, we needed to bring the various elements of the plan into better balance. That included looking at the way the family class was growing, and it was growing quite rapidly, partly as a result of changes introduced in 1988 which made eligible never-married children and their never-married children.

[*Traduction*]

Nous avons modifié la définition des personnes à charge pour remédier à certains problèmes que cette définition nous a posés après juillet 1988. En effet, une jeune veuve âgée de 17 ans, par exemple, n'était pas considérée comme une personne à charge contrairement à un enfant célibataire âgé de 49 ans. En fait, les enfants célibataires d'enfants célibataires étaient considérés comme des personnes à charge.

À la suite des modifications apportées, nous avons fixé l'âge limite à 19 ans, ce qui correspond à l'âge de la majorité le plus élevé qui est en vigueur dans les provinces, ce qui est également conforme aux exigences de la Charte. De plus, comme vous le savez, nous avons prévu des exemptions pour les enfants qui poursuivent leurs études à plein temps et qui sont à la charge de leurs parents.

À notre avis, ces changements auront des répercussions assez importantes avec le temps. Il n'y en aura aucune en 1993, mais cela devrait réduire le nombre de personnes admissibles dans la catégorie de la famille de 20,000 par an.

M. Allmand: Excusez-moi. Vous dites qu'une fois ce programme mis en oeuvre, il pourrait réduire la catégorie de la famille...

M. Harder: Le nombre de personnes potentiellement admissibles...

M. Allmand: ...de 20,000 par an.

M. Harder: C'est exact.

M. Allmand: Je comprends très bien l'exemple que vous donnez de la jeune veuve de 18 ans qui n'est pas admissible, mais je me demande pourquoi vous n'auriez pas pu simplement remédier à cette anomalie. Je voudrais savoir combien il y a eu cas de ce genre. Pourquoi ne pas faire une exception pour admettre ce genre de personnes sans fixer la limite à 19 ans pour les autres? L'exemple que vous m'avez donné ne me semble pas suffisant pour justifier votre décision de fixer l'âge limite à 19 ans.

Je vous demande à nouveau ce qui a motivé cette décision, étant donné qu'elle va réduire d'environ 20,000 le nombre d'enfants admis dans la catégorie de la famille?

M. André Juneau (directeur exécutif, Politique d'immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, je pourrais peut-être passer en revue certaines des raisons, y compris celle que M. Harder a mentionnée.

Quand le plan quinquennal a été déposé en 1990 et qu'il a été confirmé en 1991 par M. Valcourt, il visait notamment à maintenir un certain équilibre entre les divers éléments du plan—aux yeux du gouvernement, il s'agissait évidemment d'un juste équilibre.

Nous estimions que pour recevoir environ 250,000 immigrants par an, nous devions assurer un meilleur équilibre entre les divers éléments du plan. Il s'agissait notamment d'examiner la croissance de la catégorie de la famille, qui était très rapide, en partie à la suite des changements apportés en 1988, qui rendaient admissibles les enfants célibataires et leurs propres enfants célibataires.

[*Text*]

The result of the change is, as you've suggested, to limit the number of children who are eligible, but also in effect to cut back somewhat on the number of parents who would come. We found that a number of parents were being sponsored for the purposes of bringing in never-married children of any age, so it's not just children that would be affected by this.

There was a Charter concern in that this new rule introduced in 1988 could be seen as discriminatory on the basis of marital status, that is, a family could sponsor a never-married child of any age, but could not sponsor a married child of any age. There was a significant risk, we were told, that this would be discriminatory under the charter.

Mr. Allmand: You say you were told. Were there legal opinions to that effect?

Mr. Juneau: Yes. If married children of any age could be sponsored then you truly are getting away from the concept of dependency, which is the point of being able to sponsor your children, and you're looking at very large numbers in a program that's already considerable, an annual program of 250,000, compared to less than 100,000 in 1985. This program has grown considerably at a time when, say, the U.S. program is not growing and the Australian program is being cut back dramatically.

Those were the policy concerns that led the minister of the day to announce that change.

Mr. Allmand: I thank you for those answers, but I'm personally not convinced. It would have been helpful if that had been included in the press release, because it got a lot of people upset. I can see some rationale in the Charter challenge. It would have helped a lot of people to understand that.

Mr. Juneau: I might add, Mr. Allmand, as Mr. Harder said, another policy concern was to capture the concept of dependency.

Mr. Allmand: Yes.

• 1015

Mr. Juneau: It's not an easy thing to do, because you have to adopt some kind of standard. We did it as part of the work that went into designing the regulations. We looked at how dependency was defined for various purposes in Canada, at either the federal or the provincial level. We did a thorough search of the various statutes that might appear to be relevant, and that's why we came up with age 19 on the one hand, and on the other the exception in respect of either continuing education or health condition.

Mr. Allmand: All right, I want to move to another matter. Last year, before I was the Liberal Party critic, the minister and some of the senior officials had announced that you were doing a review on the medical inadmissibility

[*Translation*]

Comme vous l'avez dit, ce nouveau changement a pour résultat de limiter le nombre d'enfants admissibles, mais également de réduire dans une certaine mesure le nombre de parents qui viendraient autrement au Canada. Nous avons constaté que l'on parrainait un certain nombre de parents dans le but de faire venir des enfants célibataires de tous âges. Par conséquent, cette mesure ne touche pas seulement les enfants.

Nous craignions que la nouvelle règle instaurée en 1988 puisse être jugée discriminatoire en vertu de la Charte, du fait qu'elle établissait une distinction fondée sur l'état matrimonial. Autrement dit, une famille pouvait parrainer un enfant célibataire quel que soit son âge, mais pas un enfant marié. On nous a dit que cette disposition risquait d'être jugée discriminatoire en vertu de la Charte.

M. Allmand: C'est ce qu'on vous a dit. Avez-vous obtenu des opinions juridiques à cet égard?

M. Juneau: Oui. S'il est possible de parrainer des enfants mariés de tous âges, vous vous écartez totalement du concept de la personne à charge, alors que c'est en fonction de ce concept que l'on pourrait permettre aux gens de parrainer leurs enfants. D'autre part, cela représente une énorme proportion d'un programme d'immigration déjà considérable puisqu'il s'élève à 250,000 personnes par an au lieu de 100,000 en 1985. Ce programme a pris énormément d'expansion alors que, pendant ce temps, le programme américain, par exemple, est resté stable et que le programme australien a été énormément réduit.

Telles sont les considérations politiques qui ont conduit le ministre à annoncer ce changement.

M. Allmand: Je vous remercie de ces réponses, mais personnellement, je ne suis pas convaincu. Il aurait été bon d'apporter ces précisions dans le communiqué, car beaucoup de gens s'en sont alarmés. Je vois une certaine logique dans vos explications concernant la Charte. Mais il aurait été bon de l'expliquer aux gens.

M. Juneau: Monsieur Allmand, j'ajouterais que, comme l'a dit M. Harder, nous voulions également préserver le concept de la personne à charge.

M. Allmand: D'accord.

M. Juneau: Ce n'est pas facile étant donné que nous devons adopter une norme quelconque. Nous l'avons fait dans le cadre de la révision du règlement. Nous avons examiné la définition donnée de la personne à charge tant au niveau fédéral que provincial. Nous avons effectué un examen approfondi des diverses lois pertinentes, et c'est ainsi que nous avons fixé l'âge limite à 19 ans en accordant une exemption pour les enfants qui poursuivent leurs études ou dont l'état de santé justifie des dispositions particulières.

M. Allmand: Très bien, je voudrais passer à une autre question. L'année dernière, avant que je ne devienne le critique du Parti libéral, le ministre et quelques hauts fonctionnaires ont annoncé une révision des dispositions du

[*Texte*]

provisions of the regulations in the law, and had promised a report in November, I believe it was. As far as I know, that report is not yet available. I looked at the minutes of a November meeting I think it was, and the answer was that it was still being prepared and would be released soon.

It's now May of 1992, and I would like to know the status of that. I've had representations from organizations that are concerned about that as well, especially organizations of disabled people and people with certain chronic illnesses. I would like to know what the status is of that study and potential report. As well, perhaps you could tell me if those matters will be included in the bill we're expecting to amend the Immigration Act.

The Chairman: If you could just think about that question for a minute. . .? This is a 30-minute bell on a vote in the House of Commons, so we can carry on for another 15 minutes or so, briefly adjourn, and then we'll come straight back after the vote.

Mr. Allmand: All right. Do you know what the vote is about?

The Chairman: We're just getting those details.

Mr. Harder: Mr. Allmand, I'll make a general statement on what the state of it is, and if there's any specific follow-up. . .

You're correct that the medical inadmissibility review has been a long-standing process here. As you can well understand, it has necessitated extensive discussions with the provinces, as well as some 60 organizations that have been consulted. It's my understanding that this committee has the report from January 1991 that was a product of that early consultation.

We are about to distribute to the provinces a further report and ask for their comments on it. This is a result of the consultations that surrounded the January 1991 document. We'll have some serious discussions with the provinces, as they have responsibility for health.

Mr. Allmand: I presume the basis of these wide and intense consultations would be that if the federal government simply went ahead and changed these rules and admitted people with certain health problems, the provinces might object because they would have to pick up the burden.

Mr. Harder: Indeed, because the excessive demand is something that the provinces have to pay for, and we would like them to work with us in defining what that might be in a more clear and transparent way. That's the challenge we have on the medical inadmissibility side. In the disabled report of two weeks ago, the Secretary of State announced the government's intention to move with respect to disability and medical inadmissibility. I expect medical inadmissibility will be a component of the amendments that the minister will be bringing forward to allow us to deal with the product of the consultations we're presently engaged in, so that the provinces will be partners with us in defining excessive demand.

[*Traduction*]

règlement concernant la non-admissibilité pour raison de santé, en promettant un rapport pour novembre, je crois. À ma connaissance, ce rapport n'a pas encore été publié. J'ai examiné les procès-verbaux d'une réunion de novembre où la question a été soulevée, et les représentants de votre ministère ont répondu que ce rapport serait bientôt prêt.

Nous sommes maintenant en mai 1992, et je voudrais savoir où vous en êtes. J'ai reçu des instances d'organismes qui s'intéressent également à cette question, et surtout de groupements de personnes handicapées ou de malades chroniques. Je voudrais savoir où en sont l'étude et le rapport dont vous avez parlé. Peut-être pourriez-vous également me dire si ces questions seront incluses dans le projet de loi qui doit être présenté pour modifier la Loi sur l'immigration.

Le président: Pourriez-vous simplement réfléchir à la question quelques minutes? Il y a une sonnerie de 30 minutes pour un vote à la Chambre des communes. Nous pouvons donc continuer une quinzaine de minutes, suspendre la séance et revenir directement après le vote.

M. Allmand: Très bien. Savez-vous sur quoi porte le vote?

Le président: Nous sommes en train de nous informer.

M. Harder: Monsieur Allmand, je peux vous dire où en sont les choses en général et si vous avez des questions précises. . .

Vous avez raison de dire que la révision des dispositions sur la non-admissibilité pour raison de santé dure depuis longtemps. Comme vous pouvez le comprendre, il a fallu tenir des discussions intensives avec les provinces ainsi qu'une soixantaine d'organismes que nous avons consultés. Si j'ai bien compris, votre comité a obtenu le rapport de janvier 1991, qui résultait des premières consultations.

Nous sommes sur le point de distribuer aux provinces un nouveau rapport en leur demandant leurs commentaires. Ce rapport est le fruit des consultations portant sur le document de janvier 1991. Nous allons en discuter sérieusement avec les provinces, étant donné que la santé est de leur ressort.

M. Allmand: Je suppose que si vous tenez ces consultations intensives, c'est parce que, si le gouvernement fédéral modifiait le règlement de façon à admettre des personnes présentant certains troubles de santé, les provinces pourraient s'y opposer, étant donné qu'elles devront payer la note.

M. Harder: En effet. Les provinces doivent assumer l'accroissement de la demande de services de santé et nous voulons donc bien nous entendre avec elles. Voilà le problème que nous devons résoudre en ce qui concerne la non-admissibilité pour raison de santé. Dans le rapport qu'il a présenté, il y a deux semaines, sur les personnes handicapées, le secrétaire d'État a annoncé que le gouvernement avait l'intention d'agir de côté-là. Je m'attends à ce que la non-admissibilité pour raison de santé fasse partie des amendements que le ministre va déposer à la suite des consultations que nous tenons actuellement, de façon à ce que les provinces définissent avec nous ce qui constitue une demande excessive.

[*Text*]

• 1020

Mr. Allmand: Do I understand that the proposals of the Secretary of State with respect to disabled persons would also find their way into amendments in the Immigration Act, as far as admissibility is concerned?

Mr. Harder: That's correct. That was what the Secretary of State announced, and it would be the intention of the minister to come forward with those amendments. It requires the balance of the Immigration Act to be implemented. That is why the Secretary of State's amendments didn't include reference to a change in its legislative basis.

Mr. Allmand: I want to return to a matter I raised with the minister the other day. It might require some further explanation. I'm still very concerned with certain refugee cases which for one reason or other, and I can't seem to understand, are turned down by the board. I gave an example the other day, when we had the minister before us, of an Iranian colonel who was in the Iranian air force. He had been arrested eight times. His colleagues who were at a similar rank had all been executed. This man finally fled from Iran. He was obviously on the wrong side of the political fence. His going in and out of prison, it appeared, depended on who was the junior or middle official of the day, whose side he was on. So he'd be released, but he never knew when he would be back in. He fled to France and finally came to Canada but was rejected as a refugee.

I have other cases of people who are also being rejected. They come from countries such as Somalia and Zaire, where there are serious civil wars going on, where there is extensive cruelty and persecution. It would seem obvious to me, in these type of cases, this humanitarian and compassionate review should be used in a positive way. I can't seem to understand the process.

I was led to believe during a briefing—maybe I misunderstood—that there was a systematic humanitarian compassionate review of all cases, but very few had been considered. I've been trying to get details of some of these. There seem to be flagrant examples where the review should be used, and every case is turned down out of hand. As a matter of fact, some of the people in the minister's office—we're not dealing with offficals—say the minister will not even consider it. I could go through a whole lot of cases of that nature. They appear so evidently to me to be refugees, but in any case they're turned down by the board.

I would like you to explain the criteria for using that humanitarian compassionate clause to admit these people, and how are the cases reviewed when they're brought to your attention by Members of Parliament, by groups like Amnesty International, by churches or whatever? It also seems to many of us out there that the clause was used with more compassion or more understanding by the two former ministers, Mr. Bouchard and Mrs. McDougall, than it is by

[*Translation*]

M. Allmand: Dois-je comprendre que les propositions du secrétaire d'État concernant les personnes handicapées se retrouveraient dans les amendements apportés à la Loi sur l'immigration en ce qui concerne l'admissibilité?

M. Harder: En effet. C'est ce que le secrétaire d'État a annoncé, et le ministre a l'intention de proposer ces amendements. Il faut pour cela mettre en oeuvre le reste de la Loi sur l'immigration. Voilà pourquoi il n'était pas question de changements législatifs dans les propositions du secrétaire d'État.

M. Allmand: Je voudrais revenir sur une question que j'ai posée au ministre l'autre jour. J'aurais besoin d'explications complémentaires. J'ai toujours beaucoup de mal à comprendre que la Commission du statut de réfugié ait rejeté certains cas, pour une raison ou pour une autre. Lorsque le ministre a comparu, l'autre jour, j'ai cité l'exemple d'un colonel de l'Armée de l'air iranienne. Il avait été arrêté à huit reprises. Ses collègues du même grade que lui ont tous été exécutés. Cet homme s'est finalement enfui d'Iran. De toute évidence, il n'était pas du bon côté sur le plan politique. Il a été emprisonné et relâché à plusieurs reprises selon l'affiliation politique de l'autorité en place au niveau inférieur ou intermédiaire. Il a donc été libéré de prison, mais il ne savait jamais quand il y retournerait. Il s'est enfui en France et il a finalement abouti au Canada, où sa demande de statut de réfugié a été rejetée.

Je pourrais citer d'autres exemples de personnes dont la demande a également été rejetée. Ces personnes sont originaires de pays comme la Somalie et le Zaïre, qui sont en proie à des guerres civiles et où les actes de cruauté et les persécutions sont monnaie courante. De toute évidence, le ministère devrait examiner ces cas en fonction de considérations humanitaires. Je ne comprends pas pourquoi il n'en fait rien.

Au cours d'une séance d'information, j'ai cru comprendre, que tous les cas étaient examinés systématiquement en fonction de considérations humanitaires. Néanmoins, très peu l'ont été. J'essaie d'obtenir des précisions sur certains de ces dossiers. Même si l'on a des exemples flagrants de cas où cet examen serait justifié, ils sont tous rejetés l'un après l'autre. En fait, certaines personnes qui travaillent au Cabinet du ministre—nous ne nous adressons pas aux fonctionnaires—disent que ce dernier refuse d'examiner un seul cas. J'aurais bien d'autres exemples à vous citer. Ces personnes me semblent présenter toutes les caractéristiques du véritable réfugié, mais la commission rejette toutes leurs demandes.

Pourriez-vous m'expliquer en fonction de quels critères vous faites intervenir les considérations humanitaires et comment vous examinez les cas qui sont portés à votre attention par des députés, des groupes comme Amnistie internationale ou des Églises? La plupart d'entre nous ont également l'impression que les deux ministres précédents, M. Bouchard et M^me^ McDougall, ont davantage tenu compte des considérations humanitaires que M. Valcourt. Nous

[*Texte*]

Mr. Valcourt. We don't know if there's been a change of policy. We can't seem to understand what's going on. People are being returned to their countries, while this clause, which is there for the use of the minister, is not being used when the cases seem to cry out for its use.

Mr. Harder: I'd like to respond, Mr. Allmand. I'm not going to deal with the Iranian case—

Mr. Allmand: No, no, I don't expect you to, but—

Mr. Harder: —except to make the point that given the nature of the protection we provide to claimants, the public information concerning the nature of their claims is provided by the claimants or their lawyers, and it is not necessarily the information that was before the panel when it dealt with the case. I make that as a cautionary note because of the confidentiality applied to refugee claims and the difficulty decision-makers have in rendering a decision with only the material that is before them. That's point one.

• 1025

Point two is that we are dealing with, at the refugee determination level, about 3000 claims a month. That's a significant number.

Mr. Allmand: That's the board?

Mr. Harder: That's the board, yes, at full hearing. That's actually the hearing that counts. It is the only opportunity to get a negative in any number, we can talk about credible basis if you like. Given that volume, there are a significant number of negative decisions issued every month. They have significantly increased productivity from what it was two years ago or even one year ago. Numerically there are more negative decisions because we're dealing with more cases.

Have acceptance rates changed in the course of this period? They have. Circumstances in countries have changed. The obvious example is eastern Europe where the acceptance rate has gone down significantly over the course of the work of the IRB. There are also other cases in which the acceptance rate has gone down. The People's Republic of China for example is less attributed to the change in human rights condition than it is to the nature of the claims that are before the board.

With respect to the two countries you cited, Somalia and Iran, we have a very high acceptance rate for Somalians and Somalia is our number one source country. Even with the high acceptance rate, let's say it's 90%, it has gone down in recent times, we still are rejecting some Somalia claims, and given the volume, that yields a significant number of rejected cases.

Mr. Allmand: I acknowledge that the board is accepting a large percentage of Somalian and Iranian claims and it's difficult to understand these ones that finally end up in our office.

[*Traduction*]

ignorons si cela traduit un changement de politique. Nous ne comprenons pas ce qui se passe. On renvoie les gens dans leur pays sans que le ministre ait recours à cette disposition, même si cela semble tout à fait justifié.

M. Harder: Je voudrais vous répondre, monsieur Allmand. Je ne parlerai pas du cas de votre colonel iranien. . .

M. Allmand: Non, ce n'est pas ce que je vous demande, mais. . .

M. Harder: . . .si ce n'est pour dire qu'étant donné la protection que nous accordons aux requérants, les renseignements publics concernant la revendication, qui sont fournis par les requérants ou leurs avocats, ne correspondent pas nécessairement à ceux dont la commission dispose lorsqu'elle examine le dossier. Je tiens à le préciser, étant donné le caractère confidentiel des revendications du statut de réfugié et la difficulté que les commissaires éprouvent à rendre une décision sur la foi des seuls renseignements dont ils disposent. Voilà pour le premier aspect de votre question.

Pour ce qui est du deuxième, nous examinons environ 3,000 revendications du statut de réfugié par mois. Cela représente un volume important.

M. Allmand: Vous parlez de la commission?

M. Harder: Oui, la commission, lors de l'audience proprement dite. En fait, c'est l'audience qui compte. C'est la seule occasion que nous avons d'établir la crédibilité de la revendication. Étant donné ce volume, un nombre important de décisions négatives sont rendues chaque mois. La commission a nettement augmenté sa productivité depuis deux ans ou même un an. Le nombre de décisions négatives est plus grand du fait que nous examinons davantage de dossiers.

Pour ce qui est de savoir si le taux d'acceptation a changé au cours de cette période, je dirai qu'effectivement, il a changé. La situation a évolué dans plusieurs pays. Le meilleur exemple est l'Europe de l'Est, pour laquelle le taux d'acceptation a nettement baissé. Il y a aussi d'autres cas, comme celui de la République populaire de Chine, par exemple. Cette diminution est moins attribuable à l'amélioration du respect des droits de la personne qu'à la nature des revendications soumises à la commission.

Pour ce qui est des deux pays que vous avez mentionnés, la Somalie et l'Iran, notre taux d'acceptation est très élevé pour la Somalie, d'où viennent la majorité des réfugiés admis au Canada. Même si ce taux d'acceptation est très élevé, disons qu'il est de 90 p. 100, il a baissé dernièrement. Nous rejetons en effet quelques revendications émanant de Somaliens et, étant donné le volume de la demande, cela représente un certain nombre de décisions négatives.

M. Allmand: Je reconnais que la commission accepte un grand pourcentage de revendications émanant de Somaliens et d'Iraniens, mais il est difficile de comprendre en fonction de quels critères certains dossiers aboutissent sur votre bureau.

[*Text*]

Mr. Harder: That's why I think it would be useful for the committee—I don't want to direct your work—to spend some time with Mr. Fairweather and the data base at the IRB which will give you a data base of negative decisions with names blanked out but you would get some idea of the texture of negative decision making even with a Somalian or Iranian case.

Mr. Allmand: We had a meeting scheduled with Mr. Fairweather and it was cancelled and we will probably try to reschedule that, but what I was getting at is once they turn them down, there still is in the act a provision.

Mr. Harder: That's right, and I'm coming to that, but I wanted to in a sense set myself up for the humanitarian and compassionate review by responding to your comments about the board and the consistency of decision-making.

The board has tried, as much as Consolidated Bathurst allows in administrative tribunal, to provide preferred policy positions of the board in dealing with various matters of law and substance. You might want to pursue that with Mr. Fairweather. It's in everybody's interest to have consistent decision-making, but I do want to underscore that he has 270 decision-makers out there and circumstances that are difficult to deal with in terms of country of origin information.

After a negative decision, there is the Federal Court and the leave to appeal application. That is a process that takes some time, and the Federal Court does take some of the case load that is referred to it. Before a removal, there is a humanitarian and compassionate review with explicit criteria.

In November we spent a whole session on removals, as the chair will recall, in which we for the first time had the IRB, the Department of External Affairs, and CEIC together to go through the component parts of this process. I'm going to ask Mr. Glenn, who has responsibility for case management and the review of humanitarian and compassionate concern, to review how that is done within his area of operational responsibility. If you have any follow-up questions, maybe we can have a bit of a conversation on this and I'll try to be helpful.

The Chairman: Certainly we'll deal with Mr. Fairweather in the business section later. That issue isn't the real problem. The jurisdictional issue is what we have to straighten out.

• 1030

I want to invite the other members to come in whenever they wish, particularly if you wish to discuss this issue. Would you proceed, please.

Mr. Ian Glenn (Executive Director, Immigration Operation, Department of Employment and Immigration): Certainly. I won't be able to give you an exhaustive list of all the factors, because personally I'm not aware of just how finite they are.

[*Translation*]

M. Harder: Voilà pourquoi, sans vouloir me mêler de vos travaux, je crois qu'il serait utile que votre comité passe un certain temps en compagnie de M. Fairweather. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié pourra vous communiquer des décisions négatives où le nom aura été enlevé, mais qui vous donneront une idée des motifs du rejet, même dans le cas des Somaliens ou des Iraniens.

M. Allmand: Nous devions rencontrer M. Fairweather, mais la réunion a été annulée. Nous allons sans doute essayer de prendre à nouveau rendez-vous, mais je voulais souligner qu'une fois la demande rejetée, il restait quand même un recours dans la loi.

M. Harder: C'est exact, et j'y arrive, mais avant de vous répondre au sujet des considérations humanitaires, je voulais relever ce que vous avez dit à propos de l'uniformité des décisions de la commission.

La commission a essayé, dans la mesure où c'est possible dans un tribunal administratif, de faire valoir qu'elle était la ligne de conduite à suivre pour diverses questions de droit et de fond. Peut-être pourriez-vous en discuter avec M. Fairweather. Tout le monde a intérêt à ce que les décisions soient prises en fonction des mêmes critères, mais je tiens à souligner que M. Fairweather supervise 270 décideurs et qu'il est difficile d'obtenir des renseignements précis sur le pays d'origine.

Lorsque la commission rend une décision négative, il est possible de faire appel à la Cour fédérale. Cela prend un certain temps, mais la Cour fédérale accepte d'entendre un certain nombre d'appels. Avant l'expulsion, on examine le cas en fonction de considérations humanitaires, à partir de critères explicites.

En novembre, nous avons consacré toute une réunion aux expulsions, comme le président s'en souviendra. Pour la première fois, la Commission du statut de réfugié, le ministère des Affaires extérieures et EIC ont examiné ensemble les divers éléments du processus. Je veux demander à M. Glenn, qui est chargé de la gestion des cas et de l'examen en fonction de considérations humanitaires, de vous expliquer ce que l'on fait à cet égard dans son domaine de responsabilité. Si vous désirez davantage de précisions, peut-être pourrions-nous avoir une petite conversation à ce sujet.

Le président: Nous allons certainement organiser, plus tard, une rencontre avec M. Fairweather. La question n'est pas vraiment là. Nous devons régler le problème du partage des compétences.

Je tiens à inviter les autres députés à venir s'ils le désirent, surtout s'ils veulent discuter de cette question. Allez-y.

M. Ian Glenn (directeur exécutif, Opérations de l'immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Certainement. Je ne pourrais pas vous énumérer tous les critères au complet, étant donné que je ne les connais pas tous.

[*Texte*]

I do know that in general terms, we review all cases that are subject to removal either in the regions, in the local areas, where the individuals reside, or in special groups—an example being people who might be removed to the PRC. Their cases are reviewed at that headquarters in a case management group.

In 1991, the numbers that were dealt with under humanitarian and compassionate grounds and allowed to stay constituted 8,000 people.

Mr. Allmand: In 1991 you dealt with 8,000?

Mr. Glenn: No, we approved 8,000.

Mr. Allmand: Oh, approved 8,000 under humanitarian and compassionate?

Mr. Glenn: That's right.

Mr. Harder: They're not all claimants.

Mr. Glenn: They're not all claimants. These would be people in Canada for which we felt there were exceptional circumstances warranting their being granted landing in Canada. But drawn into those numbers would be people who were determined or, in essence, rejected as refugee claimants through the process Mr. Harder set out.

What the officers try to do is to look to see whether there are any extenuating circumstances that would generate an appropriate compassionate response. You could look to situations involving other family here in Canada, for which the individual would be both emotionally and financially dependent. So you're really losing a life support of that circumstance. It might assess whether a recent marriage is in fact bona fide or is simply an effort to try to generate a contact in Canada. It has to be assessed to see whether it then generates true compassionate response.

Children in Canada: We look at the circumstances in the country to which the person would be removed, not necessarily with the focus being persecution—the very claim that's been considered by the board—but the present circumstances in the country. I'll use an example that may not be quite appropriate—

Mr. Allmand: Excuse me, could I interrupt you? Do you look at perhaps the individual circumstances? Let's say a person was a leader of a student union or this individual would be more politically involved for one reason or other—a trade union, student union or whatever.

Mr. Glenn: We would consider some of that, as long as we weren't appearing to in essence go right back into what was determined in the refugee claim.

Mr. Allmand: I see.

Mr. Glenn: I use this only for a current example—we probably didn't have cases that were caught in this. Let us say that someone was to be returned to Thailand and his home base was Bangkok. Would you do it right now or would you wait until you were certain the situation calmed down enough that he wouldn't be going back into a community in upheaval? The upheaval could be quite independent of the individual, but the circumstances are so uncertain that you have to decide whether the person should be removed at this time.

[*Traduction*]

Je sais qu'en général, nous examinons tous les cas d'expulsion, au niveau régional ou local, là où la personne réside ou lorsqu'elle fait partie d'un groupe spécial, par exemple, si elle est renvoyée dans la République populaire de Chine. C'est un groupe de gestion des cas qui se charge d'examiner les dossiers à l'administration centrale.

En 1991, 8,000 personnes ont été autorisées à rester pour des considérations humanitaires.

M. Allmand: Vous avez examiné 8,000 cas en 1991?

M. Glenn: Non, nous en avons admis 8,000.

M. Allmand: Vous avez admis 8,000 personnes pour des considérations humanitaires?

M. Glenn: C'est exact.

M. Harder: Elles ne revendiquaient pas toutes le statut de réfugié.

M. Glenn: Non. Il s'agissait de personnes à qui nous avons décidé d'accorder la résidence permanente au Canada en raison de circonstances exceptionnelles. Mais, parmi elles, figuraient des revendicateurs du statut de réfugié dont la demande avait été rejetée à l'issue de la procédure énoncée par M. Harder.

Nos agents tentent d'établir si certaines circonstances justifient des considérations humanitaires. Par exemple, vous pouvez avoir une personne qui dépend affectivement et financièrement d'un membre de sa famille résidant au Canada. Si nous l'expulsons, elle se retrouverait complètement démunie. Nous devons parfois établir si une personne qui s'est récemment mariée l'a fait de bonne foi ou simplement dans le but de s'établir au Canada. Nous devons examiner les circonstances pour voir si les considérations humanitaires sont justifiées.

Pour ce qui est des enfants, nous examinons la situation qui règne dans le pays où la personne doit être expulsée, pas nécessairement si elle risque d'y être persécutée, ce que la commission a déjà examiné. Pour prendre un exemple qui n'est peut-être pas parfait. . .

M. Allmand: Puis-je vous interrompre? Examinez-vous la situation personnelle de l'intéressé? Disons qu'une personne a fait de la politique, dans le cadre d'un syndicat d'étudiants ou d'ouvriers.

M. Glenn: Nous en tenons compte, mais sans revenir sur les critères sur lesquels la Commission du statut de réfugié s'est fondée pour rendre sa décision.

M. Allmand: Je vois.

M. Glenn: Ce n'est qu'un exemple car nous n'avons probablement pas eu de cas de ce genre. Mais disons qu'une personne est renvoyée en Thaïlande et qu'elle est originaire de Bangkok. Allons-nous la renvoyer immédiatement ou attendre que la situation se soit calmée? Cette personne n'a peut-être rien à voir avec les émeutes, mais étant donné l'instabilité qui règne là-bas, nous devons décider s'il y a lieu de renvoyer l'intéressé maintenant.

[*Text*]

The Chairman: Are there Members of Parliament interventions or community interventions as part of the compassionate process? Does that have value? I really ask the question as a Member of Parliament. When I get these kinds of requests, I often ask for evidence of support from the community, and then I might make my own intervention. Do you weigh those as factors in compassionate cases, or are we just wasting our time?

Mr. Glenn: They wouldn't be discounted. To the extent that they represent a sort of interest in letting this person stay as opposed to the person's circumstances as such, that there really is a dependency on this community and without this community the person would be going through severe emotional hardship, they might be factored in.

Let's say the community comes to a Member of Parliament and says help us get this person to stay, he's a good person. We have thousands of good persons outside the country trying to get in through the normal process. I would say more often than not that would not be the winning intervention. We would still focus on the individual's situation: does that person deserve special exceptional consideration?

• 1035

The Chairman: The reality of course is that all of these are questions of human judgment.

Mr. Glenn: That's right.

The Chairman: In fact, one of the human beings who hopefully has some measure of judgment, and also some responsibility, in these situations might well be a Member of Parliament. I am sure that Members of Parliament don't want the right to decide, but I would think a Member of Parliament would be introduced to the refugee board system and all of these kinds of things, through these appointed people and so on.

Shouldn't a Member of Parliament interview them and make a strong recommendation? They sense compassion there. Shouldn't that have some value in the evaluation?

Mr. Glenn: It would be drawn in. It wouldn't be determinative for a conclusion of the matter.

The Chairman: You said usually unsuccessful, usually a waste of time.

Mr. Glenn: A lot of the interventions in the short months I have been here said how could the board make such a decision, this is ludicrous; reopen it, reconsider it, decide yourself.

What we are looking at are the individual's circumstances. It is already determined. It has been rejected as a refugee in that process.

The Chairman: I am just saying in the sense of the human and compassionate. That is a political appeal. That is an appeal to the minister. It is true that the bureaucrats perhaps do it, but the concept in law is that is the direct

[*Translation*]

Le président: Les députés ou les groupes communautaires interviennent-ils dans ce processus? Cette intervention est-elle utile? Je me pose vraiment la question en tant que député. Lorsque je reçois ce genre de demande, je veux souvent qu'on me prouve d'abord que la communauté l'appuie avant d'intervenir. Tenez-vous compte de notre intervention dans les cas qui peuvent justifier des considérations humanitaires ou n'est-ce qu'une perte de temps?

M. Glenn: Nous en tenons compte dans la mesure où ces interventions témoignent du désir de permettre à cette personne de rester au Canada au lieu de s'en désintéresser, alors que, sans l'appui de la collectivité, la personne en question aurait de sérieuses difficultés.

Disons que la communauté demande à un député de l'aider à faire rester une personne au Canada parce que c'est une bonne personne. Nous avons des milliers de bonnes personnes qui attendent, à l'étranger, de suivre la filière normale. Je dirais que, la plupart du temps, ce genre d'intervention ne donne rien. Nous tenons plutôt compte de la situation de cette personne pour voir si elle mérite des considérations exceptionnelles.

Le président: En réalité, c'est toujours une question de jugement.

M. Glenn: C'est exact.

Le président: En fait, une des personnes qui pourrait sans doute faire preuve de jugement et également de sens des responsabilités dans ce genre de situation pourrait très bien être un député. Les députés ne réclament certainement pas le droit de décider, mais ils pourraient être présentés aux membres de la commission du statut de réfugié.

Les députés ne pourraient-ils pas leur faire des recommandations? S'ils estiment qu'il y a lieu de faire preuve de compassion, cela ne devrait-il pas compter dans une certaine mesure?

M. Glenn: On en tiendrait compte, mais sans que ce ne soit déterminant.

Le président: Vous dites qu'en général, nos interventions ne donnent rien et que nous perdons notre temps.

M. Glenn: Je n'occupe mon poste que depuis quelques mois, mais, dans de nombreuses interventions, on a contesté la décision de la commission, la jugeant ridicule et demandant qu'elle soit réexaminée.

Nous examinons la situation de l'intéressé. La décision a déjà été rendue. Sa demande de statut de réfugié a été rejetée.

Le président: Je veux seulement parler des considérations humanitaires. Il s'agit d'un appel politique, d'un appel au ministre. Les bureaucrates se chargent parfois de prendre cette décision, mais la loi prévoit qu'il s'agit d'un

[*Texte*]

appeal to a minister, who is a politician. Similarly, a direct appeal through a politician who is elected in a capacity that is not the same as that of the minister, an expression of support understanding the compassionate measures that may have been met, I would think should have some value. Otherwise, Members of Parliament had better stop interviewing or meeting immigrant cases.

I can recognize, though, that if it became known as a route again, it becomes another problem. I am just suggesting that your department and your officials should respect the views of the Member of Parliament who has made a personal interview and a personal assessment of this person and of the community, churches and others that have made personal assessments of these people, have seen them be successful in jobs, have seen them be successful in the communities and establish themselves and demonstrate that they are successful new Canadians. That should have a value in the process. I sense that it doesn't, and therefore I sense frustration from Members of Parliament, who feel that their assessment should have some value and should be taken into special consideration.

Mr. Harder: If I could comment, I think it's to everybody's advantage to make humanitarian compassionate reviews as transparent as possible, with criteria. That is a point the minister made when he was here last to discuss some of the areas in which he is contemplating legislative amendments. For humanitarian compassionate reviews we ought to be able to describe some of the criteria.

The other point I want to make, Mr. Allmand, is that the United Nations High Commissioner for Refugees, Mr. Chefeke, has an office here. I don't want to speak for him, but I know that if he were asked, he would tell you that Canada has never sent a rejected case to a country of origin where the UNHCR has asked us to intervene on humanitarian compassionate grounds. I think the UNHCR is a useful point of reference for any consideration the committee might give to getting a handle on this whole process.

The Chairman: I'm sorry; we have to go to vote. Are you able to wait for us to go and vote and come back?

Mr. Harder: We'll be here.

Mr. Allmand: I didn't expect this. I had a few more questions.

Mr. Harder: If the government survives, we'll be here.

• 1039

• 1058

The Chairman: I think since we didn't really adjourn we can carry on. Mr. Allmand.

Mr. Allmand: I wonder from listening to the answers if I could maybe help save some time by focusing, now that I understand better.

I wasn't the critic in November, and I'll try to get the exact date of that meeting to refer to those. If I understand correctly the humanitarian compassionate review is not of whether the applicant is really a refugee. Is that right?

[*Traduction*]

appel direct au ministre, lequel est un élu politique. Dans ce cas, je pense qu'on devrait pouvoir faire directement appel par l'entremise d'un autre élu, en fonction de considérations humanitaires. Autrement, les députés feraient mieux de cesser d'intervenir dans les cas d'immigration.

Je reconnais toutefois que cela poserait un problème si tout le monde était au courant de l'existence de ce recours. Je suggère seulement que votre ministère tienne compte de l'opinion du député qui a rencontré personnellement l'intéressé et celle de la collectivité, des églises et des autres organismes qui l'ont jugé, qui l'ont vu travailler et réussir à s'intégrer dans la société canadienne. Tout cela devrait compter. J'ai l'impression que non et je comprends donc le sentiment d'impuissance des députés, qui estiment qu'on devrait tenir compte de leur jugement.

M. Harder: Tout le monde a intérêt à ce que l'examen en fonction de considérations humanitaires soit le plus transparent possible et se fasse selon certains critères. Le ministre l'a souligné lorsqu'il est venu ici, la dernière fois, discuter des domaines dans lesquels il envisage des amendements législatifs. Il faudrait que nous puissions établir certains critères à l'égard des considérations humanitaires.

D'autre part, monsieur Allmand, le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Chefeke, qui a un bureau à Ottawa, vous dirait sans doute que le Canada n'a jamais renvoyé quelqu'un dans son pays lorsque le haut-commissariat nous a demandé d'intervenir pour des raisons humanitaires. Si le comité désire étudier tout ce processus, le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pourrait certainement lui servir de point de repère.

Le président: Je regrette, mais nous devons aller voter. Pouvez-vous attendre notre retour?

M. Harder: Nous restons ici.

M. Allmand: Je ne m'attendais pas à cela. J'ai quelques autres questions.

M. Harder: Si le gouvernement n'est pas renversé, nous serons là.

Le président: Comme nous n'avons pas vraiment levé la séance, nous pouvons continuer. Monsieur Allmand.

M. Allmand: Étant donné les réponses que nous avons obtenues, maintenant que je comprends mieux la situation, je pourrais peut-être gagner du temps en posant des questions plus précises.

En novembre, je n'étais pas le porte-parole de mon parti et je vais donc essayer d'obtenir la date exacte de la réunion. Si j'ai bien compris, lorsqu'on examine un cas en fonction de considérations humanitaires, ce n'est pas pour établir si le requérant est véritablement un réfugié. N'est-ce pas?

[*Text*]

Mr. Harder: That's correct.

Mr. Allmand: Very often when we as members or non-governmental organizations ask for a review, they see circumstances. For example, I don't want you to comment on the individual case, but in that of the Iranian colonel, there were circumstances of a person being in and out of prison and their colleagues having all been executed. Even though you are not reviewing the decision of the board, would things like that be taken into consideration?

Mr. Harder: What would be taken into consideration is not the hearing or the circumstances of the claim to the protection of Canada. That, after all, is reviewed by the Federal Court. What would be taken into consideration in addition to dependency if it exists within Canada is whether the person would experience undue hardship or inhumane treatment if returned to the home country. That's where you get into the circumstances of the particular case you cite.

Mr. Allmand: Okay.

Mr. Harder: After all the nature of the claim is what the independent board is there to determine, and that's what the Federal Court is there to review.

Mr. Allmand: Okay, I understand. Are these criteria written down?

Mr. Harder: They are written down as guidelines.

Mr. Allmand: Are they available publicly?

Mr. Harder: Yes.

The Chairman: Perhaps we could have the clerk circulate them.

Mr. Harder: My recollection is we did that in November.

• 1100

Mr. Allmand: That leads to another question. Are these criteria still the same? I mentioned before we adjourned for the vote that there's an impression that there's been a change of policy in applying the humanitarian and compassionate grounds and the present minister is using that potential much less than his former colleagues in the same party in the same government. Have the criteria been changed, or has there been a change in the policy?

Mr. Harder: No, the criteria haven't been changed. They are guidelines. The minister was asked that question last week, or whenever he was here, and did respond. I think it's worth reminding ourselves that his concern is for the integrity of the system. All ministers have that concern. What has changed is that there are more cases being rejected through the refugee determination stream because the immigration refugee board is able to deal with more cases. Circumstances have changed in some countries, which have, as a result, reduced the acceptance rate of the board.

What you're dealing with is a larger number of rejected cases but with the same process of humanitarian and compassionate review. The concern of the minister, and I think quite properly so, is to ensure that the system has integrity.

[*Translation*]

M. Harder: C'est exact.

M. Allmand: Lorsque les députés ou les organisations non gouvernementales nous demandent la révision d'un dossier, la plupart du temps, c'est parce qu'ils connaissent la situation de l'intéressé. Je ne vous demande pas de parler de cas particuliers, mais dans celui de ce colonel iranien, par exemple, cette personne avait été emprisonnée à plusieurs reprises et ses collègues avaient tous été exécutés. Même si vous ne réexaminez pas la décision de la commission, tenez-vous compte de ce genre de chose?

M. Harder: Nous ne tenons pas compte des arguments invoqués pour réclamer la protection du Canada. C'est la Cour fédérale qui s'en charge. Nous établissons plutôt si l'intéressé a des membres de sa famille au Canada et si son retour dans son pays d'origine l'exposerait à des difficultés excessives ou à un traitement inhumain. C'est là que nous examinerions les circonstances particulières que vous mentionnez.

M. Allmand: D'accord.

M. Harder: Pour ce qui est de la nature de la revendication, c'est à la commission de l'établir et à la Cour fédérale qu'il revient de la réexaminer.

M. Allmand: Je comprends. Ces critères existent-ils noir sur blanc?

M. Harder: Ils sont énoncés sous forme de lignes directrices.

M. Allmand: Sont-ils à la disposition du public?

M. Harder: Oui.

Le président: Le greffier pourrait peut-être nous en faire parvenir des exemplaires.

M. Harder: Si je me souviens bien, nous l'avons déjà fait en novembre.

M. Allmand: J'en suis amené à vous poser une autre question. Ces critères sont-ils toujours les mêmes? J'ai mentionné avant que nous allions voter qu'on avait l'impression que la politique sur les considérations humanitaires avait été modifiée et que le ministre actuel y avait beaucoup moins recours que son ancien collègue, du même parti et du même gouvernement. A-t-on modifié les critères, ou la politique?

M. Harder: Non, nous n'avons pas changé les critères. Il s'agit en fait de directives. Lorsqu'on a posé la question au ministre la semaine dernière, ou lors de sa comparution ici, il y a répondu. Il ne faut surtout pas oublier que le ministre tient à maintenir l'intégrité du système. Comme tous les ministres. Il est toutefois à noter qu'un plus grand nombre de demandes de reconnaissance du statut de réfugié ont été rejetées, parce qu'à l'heure actuelle, la commission du statut de réfugié est en mesure de traiter un plus grand nombre de cas. Les circonstances ont évolué dans certains pays, ce qui a réduit le taux d'acceptation des réfugiés.

Il y a donc un nombre supérieur de demandes rejetées, mais elles sont susceptibles d'une réévaluation en fonction des mêmes considérations humanitaires. À juste titre, le ministre se préoccupe de maintenir l'intégrité du système.

[*Texte*]

Mr. Shields (Athabaska): I've had cases where people were not accepted on humanitarian and compassionate grounds. I do understand that this is a nebulous kind of thing. Let me give you an example. A woman who lived in Fort McMurray was a refugee claimant. She lived in the community for eight years, established herself very well, and showed me a bank balance in excess of $30,000. I was unable to do anything for her and she had to go back. She took a voluntary departure because she didn't want to be deported, and now is applying to come back again.

I think there's something wrong when on humanitarian and compassionate grounds. . .these can be authorized by an immigration officer—

Mr. Harder: That's correct.

Mr. Shields: —right in the community or right close to the community.

Mr. Harder: Yes.

Mr. Shields: Because of that there's going to be a lot of differences. I think had she been in another community, Calgary maybe, Winnipeg, wherever—

Mr. Harder: That's why the guidelines are in place Mr. Shields. But you do point to a problem of humanitarian and compassionate discretion, and that's the consistency and transparency. It's a problem that the minister was able to refer to when he was here, and it is a difficulty because at one time it is discretionary. On the other hand, you do want to have some consistency.

With respect to the particular case that you're citing, I again don't want to get into it, but it appears to me to be a backlog case, given the circumstances that you've described. The comment I would make there is that it's in everybody's interest that there not be backlogs.

Mr. Shields: Oh, I agree.

Mr. Harder: Backlogs contribute to the kinds of circumstances that are very difficult for a department to deal with and for individual circumstances.

Mr. Shields: Has any consideration been given, or could consideration be given to taking a a step beyond that? If an immigration officer refuses an h-and-c, based on that refusal could there be an appeal of some kind?

Mr. Glenn: One of the difficulties with that is we're almost begging the system that we now have in place. You have a capacity to go to an independent adjudicator if you're reportable under the act. You have a capacity to go into an independent refugee determination board. You then get to the last adminsitrative discretion, and the person has got another appeal.

• 1105

What we're trying to do in order to deal with backlogs, to deal with a more expeditious way of handling cases, appropriate to the individuals who deserve it, is to get out of these cycles. What you would innocently propose—I don't

[*Traduction*]

M. Shields (Athabaska): Je connais des personnes dont la demande fondée sur des considérations humanitaires a été rejetée. Je comprends que c'est un peu nébuleux. Permettez-moi de vous donner un exemple. Une femme qui habitait à Fort McMurray revendiquait le statut de réfugié. Elle était établie dans cette localité depuis huit ans, s'était très bien tirée d'affaire et m'a montré qu'elle avait plus de 30,000$ à la banque. J'ai été incapable de faire quoi que ce soit en sa faveur et elle a dû partir. Elle est partie volontairement parce qu'elle ne voulait pas être déportée et, maintenant, elle a présenté une demande pour revenir.

Je pense que cela ne va pas lorsqu'une demande fondée sur des considérations humanitaires est formulée et qu'un agent d'immigration. . .

M. Harder: En effet.

M. Shields: . . .dans la localité même ou tout près peut se prononcer.

M. Harder: Oui.

M. Shields: Forcément, les décisions varieront énormément. Je pense que si cette femme s'était trouvée dans une autre localité, peut-être à Calgary, à Winnipeg ou ailleurs. . .

M. Harder: C'est justement pourquoi il y a des directives, monsieur Shields. Toutefois, vous avez raison de soulever le problème de la discrétion en matière de considérations humanitaires, le problème de l'uniformité et de la transparence. Le ministre en a justement parlé lors de sa comparution ici; cette difficulté découle du pouvoir discrétionnaire. D'autre part, il faut une certaine uniformité.

Pour ce qui est du cas particulier que vous avez expliqué, je ne veux pas entrer dans les détails, mais il me semble, vu les circonstances que vous décrivez, qu'il s'agissait d'un cas qui faisait partie de l'arriéré. Je me contenterai de dire qu'il n'est dans l'intérêt de personne qu'il y ait un arriéré.

M. Shields: J'en conviens.

M. Harder: Les arriérés contribuent à créer des circonstances très difficiles pour un ministère et pour les personnes intéressées.

M. Shields: A-t-on songé ou pourrait-on songer à aller un peu plus loin? Si l'agent d'immigration refuse la demande fondée sur des considérations humanitaires, pourrait-on instituter un mécanisme d'appel?

M. Glenn: La difficulté, notamment, c'est que nous contournons presque le système que nous avons actuellement en place. Vous pouvez vous adresser à un arbitre indépendant si vous êtes susceptible d'être déporté aux termes de la loi. Vous pouvez vous adresser à un mécanisme indépendant de détermination du statut de réfugié. Il y a en suite le dernier palier administratif discrétionnaire et, ensuite, un autre mécanisme d'appel.

Dans le but de réduire l'arriéré, d'examiner plus rapidement les dossiers, comme nous devons le faire pour les intéressés, nous tentons de sortir de ces cycles. Vous proposez tout innocemment—ce n'est pas à dessein, je

[*Text*]

think it's intended—is creating another cycle, another delay, another backlog. What you might well end up with as a matter of public policy is more willingness to not use humanitarian compassionate determinations.

In essence, say that if you've gone to two independent bodies and if it's a no, it's a no and the system then requires you leave. That's the risk I would see if you try to what I would call, euphemistically, legalize that last review and make it appealable and make it reviewable. You've gone to a minister of the crown to say is there not some compassionate circumstance that allows you to exercise this exceptional power, and if the answer is no, you then return to the issue and say I want it appealed.

Mr. Shields: Just a minute. That's the problem and that's the fallacy in it—that we're not going to the minister for humanitarian and compassionate grounds, we're going to a bureaucrat who sits behind a desk. You could have 20, and 20 of them would make different decisions based on the information they have. Humanitarian and compassionate—

Mr. Harder: Mr. Shields, a significant number do go to the minister and he personally deals with that. Last time he was here, he described the extent to which this does occupy a good portion of his time. The balance here is between transparency and consistency and getting the job done and moving on. That's difficult to come to terms with. In other jurisdictions, just anecdotally, Australia, the minister debating the same problem said I'm going to do away with discretion. He was in Canada visiting and he went back and actually did eliminate ministerial discretion. His deputy was fired and he was promoted and to get out of all discretion has caused problems for Australia.

The difficulty is when discretion itself takes on a judicialized character.

Mr. Shields: How many ministerial permits are issued on a yearly basis, approximately? Ten to fifteen thousand? Just approximately is good enough.

Mr. Harder: About 20,000.

Mr. Shields: How many of those are humanitarian compassionate?

Mr. Harder: I have in-Canada landings. We'll sort this out. But to respond to your question, there were in-Canada landings in 1991 of let's say 39,000, of which little better than 8,000 were humanitarian compassionate for various reasons. The second-largest group, as you would expect, is spouses. The largest group is special programs, which in this year dealt with a lot of PRC students.

Mr. Shields: So we're talking about 8,000 humanitarian compassionate. The minister wouldn't see any more than maybe 100 or 200?

Mr. Harder: He would see more than that, and his staff. There is a very close working relationship between case management in Mr. Glenn's area and the minister's office. On a daily basis there is discussion of files, the more sensitive

[*Translation*]

pense—de créer encore un cycle, encore un retard, encore un arriéré. Vous risqueriez ainsi, par politique, d'avoir de moins en moins recours aux considérations humanitaires.

Essentiellement, si vous vous êtes déjà adressé à deux organismes indépendants qui ont rejeté votre demande, il vous faut partir. Il est risqué de tenter de légaliser, si l'on peut dire, le dernier recours pour pouvoir interjeter appel. Vous vous adressez à un ministre de la Couronne en invoquant des considérations humanitaires pour qu'il exerce ce pouvoir exceptionnel, mais si votre demande est rejetée, vous pouvez revenir en arrière et interjeter appel.

M. Shields: Un instant. C'est là la difficulté et c'est là l'erreur—vous ne vous adressez pas au ministre pour qu'il tranche les demandes fondées sur les considérations humanitaires, vous vous adressez à un fonctionnaire. Vous pourriez avoir vingt fonctionnaires de ce genre et ils formuleraient des décisions différentes fondées sur l'information à leur disposition. Les considérations humanitaires...

M. Harder: Monsieur Shields, un grand nombre de ces demandes sont portées directement à l'attention du ministre, qui tranche ces questions. À sa dernière comparution, le ministre vous a expliqué que cette activité occupait une grande partie de son temps. Il faut trouver un équilibre entre la transparence et l'uniformité, et faire le travail et faire avancer les choses. C'est difficile à réaliser. Dans d'autres pays, soit dit en passant, en Australie, le ministre, saisi du même problème, a décidé de renoncer à son pouvoir discrétionnaire. Il était au Canada, et lorsqu'il est entré chez lui, il a bel et bien supprimé la discrétion ministérielle. Son adjoint a été congédié, et l'Australie connaît des difficultés parce qu'on y a éliminé ce pouvoir discrétionnaire.

Le problème se pose lorsque la discrétion prend un caractère judiciaire.

M. Shields: Combien de permis ministériels ont été émis environ par année? Il y en aurait 10,000 à 15,000? Je me contenterai d'un chiffre approximatif.

M. Harder: Environ 20,000.

M. Shields: Combien de ces permis étaient fondés sur des considérations humanitaires?

M. Harder: J'ai les chiffres sur le droit d'établissement au Canada. Nous ferons une ventilation. Toutefois, pour répondre à votre question, on a accordé en 1991, à disons 39,000 personnes, le droit d'établissement au Canada, et, dans un peu plus de 8,000 cas, ce droit était fondé sur des considérations humanitaires diverses. Le deuxième groupe le plus important, comme on s'y attendrait, était constitué des conjoints. Le plus grand groupe provenait des programmes spéciaux, cette année, beaucoup d'étudiants chinois.

M. Shields: Donc, il y aurait eu environ 8,000 autorisations pour des considérations humanitaires. Le ministre n'aurait pas examiné plus de 100 ou peut-être 200 de ces demandes?

M. Harder: Il en examine un plus grand nombre, de concert avec son personnel. Il y a eu des relations très étroites entre l'administration des cas dans le service de M. Glenn et le bureau du ministre. Tous les jours, on discute des

[*Texte*]

ones, and I should also say that the UNHCR is often involved in some of the files as well, which is why, before the vote, I referred to the UNHCR as being helpful to us when we come to some of the difficult cases.

The Chairman: I'd like to ask some questions in the same vein. Certainly if one of the members of the committee wants to proceed, we've just been following Mr. Allmand's line of questioning.

• 1110

There are two issues I would like to come back to. One is the policy in this case. For example, how do we reach a policy between the Department of External Affairs and the Department of Employment and Immigration? In the case of situations of immediacy, such as Serbia and Croatia, the former Yugoslavian situation, you have a person who is being sent back to a war situation, and obviously if the person is here and is being sent back to that situation his life is in danger. Perhaps not, but it has to be the case, in a political sense in some way.

What is the policy in the case of these immediate wars when we perhaps can't negotiate through our embassies or whatever? It would seem to me that every person who has a child would want that child out, on a visa of some kind, to get education or to reach safety, in these kinds of situations. How do we make this sort of policy and what is the policy in this one example of a regional war?

Mr. Harder: Why don't I ask Mr. Stewart to describe how that is being done in the specific circumstances of the case you cited, that of the former Yugoslavia, and how we are facilitating what we can, in those very difficult circumstances?

Mr. Gavin Stewart (Assistant Deputy Minister, Immigration Branch, Department of Employment and Immigration): I should make clear first, Mr. Chairman, whether we are still referring to the question of deporting or removing people back to a place such as Croatia or whether you are now thinking about bringing people from Croatia.

The Chairman: Both ways. You get some people who make it outside their country to a second country and who then want to come to Canada. If they can make it out to an embassy of an adjoining country can they be handled there? Or is the volume so high that we're frustrating the system?

When I have people come to my office what advice do I give for those who are, say, in an adjoining country, but who can't get into our embassy because the line is too long or whatever? This is what they say. Should they stay put, should they leave their children there, should they bring their children out, and should their relatives come to visit them in Canada for a period of safe haven? These questions are the sort I hear. What advice do we give and how do you formulate the policy?

Mr. Stewart: It would probably be best to describe what has been done in what was Yugoslavia, for example. First of all, the visa section of the embassy in Belgrade has continued to function quite well. Belgrade itself has not been in the

[*Traduction*]

dossiers, les plus délicats, et je dirais aussi que le Haut-commissariat aux réfugiés est souvent saisi de ces dossiers aussi. C'est pourquoi je disais, avant le vote, que le HCR nous est d'une aide précieuse lorsque nous avons des dossiers difficiles à régler.

Le président: J'aimerais poser quelques questions dans la même veine. Si l'un des membres du comité veut aussi poser des questions, nous allons tout simplement reprendre là où M. Allmand s'est arrêté.

J'aimerais revenir sur deux points. Le premier concerne la politique applicable à la situation. En effet, comment réussir à élaborer une politique tant pour le ministère des Affaires extérieures que pour celui de l'Emploi et de l'Immigration? Dans les cas d'urgence, comme celui de la Serbie et de la Croatie, l'ancienne Yougoslavie, une personne est renvoyée dans un contexte de guerre, ce qui met évidemment sa vie en danger. Elle ne sera peut-être pas exposée, mais il y a un danger au moins du point de vue politique.

Quelle politique appliquer dans ces cas de conflits, lorsqu'il est peut-être impossible de négocier par l'entremise de nos ambassades? Il me semble que quiconque a un enfant voudrait le faire sortir du pays à l'aide d'un visa quelconque pour qu'il puisse aller à l'école ou, à tout le moins, être en sécurité. Comment en arriver à une telle politique et quelle politique appliquer dans ces cas de conflits régionaux?

M. Harder: Pourquoi ne pas demander à M. Stewart de décrire la ligne de conduite adoptée dans les circonstances précises que vous mentionnez, le cas de l'ancienne Yougoslavie, et quelles dispositions nous prenons pour faciliter les choses?

M. Gavin Stewart (sous-ministre adjoint, Immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Je voudrais d'abord savoir, monsieur le président, si nous parlons encore de déporter ou de renvoyer des gens dans des endroits comme la Croatie, ou s'il est plutôt question maintenant de faire venir des gens de Croatie.

Le président: Les deux. Vous avez des gens qui réussissent à atteindre un autre pays et qui veulent venir au Canada. S'ils peuvent se rendre dans une ambassade d'un pays voisin, peut-on traiter leur cas à partir de cet endroit? Ou alors le volume est-il tel qu'il paralyse le système?

Quels conseils donner à mes visiteurs au sujet de ceux qui, par exemple, sont dans un pays voisin mais qui ne peuvent communiquer avec notre ambassade parce que la file d'attente est trop longue? C'est du moins ce qu'ils disent. Doivent-ils rester où ils sont, doivent-ils laisser leurs enfants sur place ou les faire sortir? Les membres de la famille devraient-ils venir visiter leurs parents au Canada pour jouir d'un moment de sécurité? C'est le genre de questions qu'on pose. Quels conseils donner dans ces cas et comment vous y prenez-vous pour formuler la politique?

M. Stewart: La meilleure chose à faire serait peut-être de décrire ce qui a été fait dans le cas de l'ancienne Yougoslavie. Premièrement, la section des visas de l'ambassade à Belgrade a continué de fonctionner assez bien.

[*Text*]

situation that applies in Zagreb, for example. The people who have sought advice as to how they might leave quickly for personal safety—wives and children—have been facilitated to the extent possible by the mission in Belgrade.

Until quite recently this facilitating involved taking quite circuitous trips around and back into Zagreb, for example, to ensure that people who could make it into the honourary consulate in Zagreb and who wanted to leave were able to obtain visas. A very extensive effort was made there to contact all people whose names and telephone numbers, etc., were given and letters were mailed to them.

I should add that the same staff responsible for visa matters in Belgrade are also responsible for consular matters and, therefore, their primary responsibility during this period has been the safety of Canadians.

Since the troubles began, the routes to Vienna and Budapest have remained open for the most part, and where people have been able to get to those places they have been encouraged to make contact with our embassies in those capitals. Again, I think every effort has been made to accommodate those people and to see them and deal with them.

• 1115

If a person is stranded as a virtual refugee and there is difficulty coming to the embassy, he or she can go through the local UNHCR offices. The UNHRC will often get in touch with our missions to say it has a person or a family it thinks we should see, and we will respond to that immediately.

The Chairman: Now in my last run I would like to talk about consistency, transparency, and from that credibility of the department. If External Affairs makes one decision and Immigration seems to make another or implements it with inconsistency, then that program needs to be revisited. I'm referring specifically to the PRC situation.

The Minister of External Affairs gave clear indication immediately after Tiananmen Square that those who were in Canada would be well received should they apply. Immigration seemed to say it would interview them and see. Now there was inconsistency there. I've prepared that material for the department, but I received an unsatisfactory response. I want to know what is being done to correct that inconsistency. I don't want a new program, I don't want exemptions made to the program. I want the program revisited.

If the Minister of External Affairs stated the policy was that those people should be allowed to come in, they should be allowed in, just in that period of time. People who applied in Vancouver and were turned down, then went and applied to Calgary and were accepted. That is inconsistency. Now this has occurred and has been documentated, I understand, by many of these Chinese students. Some of the documentation is brought forward.

[*Translation*]

Il faut dire que Belgrade ne s'est pas retrouvée dans la même situation que Zagreb, par exemple. La mission à Belgrade a aidé dans toute la mesure du possible les gens—les femmes et les enfants—qui sont venus demander des conseils sur la façon de partir rapidement pour leur sécurité personnelle.

Jusqu'à tout récemment, cette aide a donné lieu à des voyages plutôt compliqués à l'extérieur de Zagreb, pour que les gens qui voulaient partir puissent revenir à Zagreb, au consulat honoraire, et obtenir des visas. À cet endroit, on a consenti d'énormes efforts pour communiquer avec toutes les personnes dont on avait les noms et les numéros de téléphone; des lettres leur ont été envoyées.

Je dois ajouter que ceux qui sont chargés des visas à Belgrade sont également responsables des affaires consulaires et, par conséquent, leur première responsabilité durant cette période est d'assurer la sécurité des Canadiens.

Depuis le début des hostilités, les routes qui mènent à Vienne et à Budapest sont restées ouvertes pour la plupart, et ceux qui ont réussi à atteindre ces endroits ont été encouragés à prendre contact avec nos ambassades dans ces capitales. Je répète donc que tout a été tenté pour venir à aide à ces gens, les rencontrer et traiter leur cas.

Si quelqu'un se trouve pris, dans une situation semblable à celle d'un réfugié, et qu'il a de la difficulté à communiquer avec l'ambassade, il peut entrer en contact avec le HCR local. Souvent, celui-ci avertira nos missions qu'il a une personne ou une famille que nous devrions voir, auquel cas nous répondons immédiatement.

Le président: Pour ma dernière intervention, j'aimerais parler d'uniformité, de transparence et de la crédibilité du ministère. Si les gens des Affaires extérieures prennent une décision et que l'Immigration semble en prendre une autre ou l'appliquer d'une façon illogique, alors le programme a besoin d'être revu. Je parle précisément de la situation de la Chine.

Immédiatement après les événements de la place Tiananmen, le ministre des Affaires extérieures a bien indiqué que ceux qui étaient au Canada seraient bien reçus s'ils demandaient d'y rester. Le ministère de l'Immigration, pour sa part, semblait dire qu'il les interviewerait et examinerait leur situation. Un peu contradictoire, n'est-ce pas? J'ai fourni ces données au ministère, mais j'ai reçu une réponse insatisfaisante. Je veux savoir ce qu'on fait pour corriger cet illogisme. Je ne veux pas de nouveau programme, je ne veux pas d'exceptions au programme. Je veux que le programme soit revu.

Si le ministre des Affaires extérieures dit que la politique est d'accepter ces gens, alors ils doivent être acceptés, précisément durant la période visée. Certaines personnes qui ont présenté leur demande à Vancouver et qui ont été rejetées, ont de nouveau présenté une demande à Calgary et ont été acceptées. C'est ce que j'appelle un manque d'uniformité. Ce sont néanmoins des cas authentiques, qui ont été documentés par de nombreux étudiants chinois, à ce qu'on m'a dit. Voici une partie de la documentation pertinente.

[*Texte*]

I wanted someone to tell me that program was being revisited, or in fact we were reconsidering those cases, particularly because of the spouses who are not allowed to come back to Canada to visit the students who are here. So I just want you to comment on that.

Mr. Harder: You've raised the subject of the Chinese students several times now. I want to reiterate what I said last November, that the immigration department was very supportive of the policy that was announced by Mr. Clark, when he was Secretary of State for External Affairs and implemented it.

I should also point out, as I did then, we landed in Canada more than twice the number of Chinese students than were thought to be in Canada at the time of Tiananmen. So it was a generous system.

Now if there are problems of inconsistency, I think we could take a look at them and discuss them, but not perhaps in this forum. But certainly Canada treated the Chinese students in the most generous way, and I think the numbers reflect that.

The Chairman: I think it was generous, but there was inconsistency. There were a number who were not granted landed immigrant status. They only applied because they interpreted what the minister said to mean if they were in that timeframe, unless there was something wrong with them legally or health-wise, they were more or less in. That did not happen in cases I know of.

So I won't deal with those now. I was trying to deal through the process of raising it here, sending you the briefing and getting a response from the briefing. I'm telling you I was not happy or satisfied with the response. So I will deal with you personally on it after the meeting.

Mr. Harder: I would be happy to.

The Chairman: Mr. de Jong.

Mr. de Jong (Regina—Qu'Appelle): I would like to go back to the case the chairman of the committee had mentioned, and that is the situation in the former Yugoslavia. I was glad to hear the honorary consulate in Zagreb is now empowered to issue visas. Is that true?

Mr. Stewart: Yes, it is.

Mr. de Jong: Since when?

Mr. Stewart: It has always had that ability. The problem has been there was no designated visa officer at that consulate. We now have an officer of the Department of External Affairs in Zagreb, and he has been there for several months now.

• 1120

Mr. de Jong: So you have one officer in Zagreb.

Mr. Stewart: That's correct, and with a locally-engaged surpport staff. That officer has signing authority delegated from the immigration minister, whereas before it was necessary for visa officers from Belgrade to go to Zagreb by a very circuitous route. They had to go out and them come back in.

[*Traduction*]

Je voulais que quelqu'un me dise que le programme faisait l'objet d'un examen ou que les cas étaient passés en revue, particulièrement ceux des conjoints à qui on n'avait pas permis de revenir au Canada pour visiter les étudiants qui s'y trouvaient. J'aimerais que vous formuliez des commentaires à ce sujet.

M. Harder: Cela fait maintenant plusieurs fois que vous abordez la question des étudiants chinois. Or, je tiens à répéter ce que j'ai dit en novembre dernier, à savoir que le ministère de l'Immigration a appuyé sans réserve la politique annoncée par M. Clark, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et l'a appliquée.

Je me dois aussi de préciser, comme je l'ai fait à l'époque, que nous avons octroyé le droit d'établissement à plus du double des étudiants chinois que nous croyions établis au Canada au moment des événements de Tiananmen. Le processus a donc été très généreux.

S'il existe des problèmes d'uniformité, je suis d'avis que nous pourrions les examiner et en discuter, mais ce n'est peut-être pas ici qu'il faudrait le faire. Quoi qu'il en soit, le Canada a sans contredit très bien traité les étudiants chinois, ce que les chiffres prouvent indéniablement.

Le président: Je crois en effet que le processus a été généreux, mais qu'il y a quand même eu des illogismes. Un certain nombre de requérants n'ont pas reçu le droit d'établissement. Or, ils avaient présenté leurs demandes seulement parce qu'ils avaient interprété les paroles du ministre comme voulant dire que, s'ils respectaient un certain délai et qu'ils n'avaient aucun problème à caractère juridique ou médical, ils seraient à toutes fins utiles admis. Ce n'est toutefois pas ce qui s'est produit dans certains cas dont j'ai eu connaissance.

Je vais donc laisser tomber pour l'instant. J'essayais de régler la question en l'abordant ici, en vous communiquant le mémoire et en essayant d'obtenir une réaction. Je tiens à préciser que la réponse obtenue ne m'a pas satisfait. C'est pourquoi je reviendrai à la charge directement avec vous après la séance.

M. Harder: Cela me fera plaisir.

Le président: Monsieur de Jong.

M. de Jong (Regina-Qu'Appelle): J'aimerais revenir au cas déjà abordé par le président, c'est-à-dire la situation de l'ancienne Yougoslavie. Je suis content d'apprendre que le consulat honoraire à Zagreb est maintenant habilité à délivrer des visas. Est-ce bien le cas?

M. Stewart: En effet.

M. de Jong: Depuis quand?

M. Stewart: Il en a toujours été ainsi. Le problème, c'est qu'il n'y avait pas d'agent des visas au consulat. Nous avons maintenant un agent du ministère des Affaires extérieures à Zagreb, et ce, depuis plusieurs mois.

M. de Jong: Ainsi, vous avez un agent à Zagreb.

M. Stewart: C'est exact, et il est appuyé par du personnel local. Cet agent s'est vu déléguer le pouvoir de signer par le ministre de l'Immigration, alors qu'avant, les agents des visas de Belgrade devaient suivre une voie détournée pour se rendre à Zagreb. Ils devaient en sortir puis y revenir.

[*Text*]

They did a big push to clear up the backlog of people who had identified themselves as wishing to leave. Since the time of the arrival of the Canada-based officer, there has been the capacity to sign visitor visas or immigrant visas which would then be mailed to them from Belgrade.

Mr. de Jong: So the process is that the visas and so forth are still mailed from Belgrade.

Mr. Stewart: If it's an immigrant visa.

Mr. de Jong: I have real difficulty understanding this. Don't you understand the reality of the situation there, that the mail from Belgrade into Croatia—

Mr. Stewart: No, it would be bagged to the mission.

Mr. de Jong: Okay.

Anyway, I have difficulty with the amount of work we're still doing through Belgrade, work that affects Bosnia and Croatia, and that we haven't strengthened our representation and our presence in Zagreb. How many applications have we been getting for immigration and/or refugee status? Are we accepting people on the way out of Croatia and Bosnia on a refugee basis?

Mr. Stewart: First of all, to be considered as refugees they have to be out of the country. I'm not aware of any number of persons seeking to be treated as refugees at posts such as Vienna or Budapest. I'm not aware of any pressure on the mission from Croatians or Bosnians.

Mr. de Jong: Okay. How many visas is the office in Zagreb dealing with? Have those numbers increased at all?

Mr. Stewart: I would have to look at the precise numbers, but when the crisis was at its peak in Croatia, we put on a special effort to go in there and exhaustively seek out every single person whose name was presented to us. The embassy representative at the time, the officer who was there, was satisfied that everyone who wanted to go had been dealt with. They telephoned and they mailed. It was an extensive effort. The mission was satisfied that they had dealt with everyone who was seeking assistance. In fact, there were many cases where the names of relatives had been given by people here in Canada, and when contacted these people did not wish to leave.

Mr. de Jong: Okay.

Mr. Allmand: Mr. Châirman, I asked some questions that are still unanswered. There are some conflicts in the statistics that I have.

The Chairman: Just in terms of the process, could you just list your questions and then we will get a written response?

Mr. Allmand: They can probably give some of these right away.

The Chairman: Okay.

Mr. Allmand: In answer to an earlier question they said that in 1991, 8,000 cases were approved under humanitarian and compassionate grounds. I have a document here which says that between April 1, 1991 and March 20, 1992, there

[*Translation*]

Ils ont fait un gros effort pour traiter l'arriéré des cas de personnes désireuses de partir. Depuis l'arrivée de l'agent du Canada, nous pouvons maintenant accorder des visas de visiteurs ou d'immigrants, lesquels sont par la suite postés aux intéressés à partir de Belgrade.

M. de Jong: Ainsi, les visas et tout ce qui s'ensuit sont encore postés à partir de Belgrade.

M. Stewart: S'il s'agit d'un visa d'immigrant.

M. de Jong: Je ne comprends pas très bien. Vous n'êtes pas sans savoir que le courrier acheminé de Belgrade en Croatie...

M. Stewart: Non, ce sont des envois par sac diplomatique.

M. de Jong: Très bien.

J'ai quand même de la difficulté à comprendre pourquoi beaucoup de travail se fait encore à Belgrade, du travail qui concerne la Bosnie et la Croatie, et que nous n'avons pas renforcé notre présence à Zagreb. Combien de demandes de statut d'immigrant ou de réfugié recevons-nous? Acceptons-nous comme réfugiés des gens qui sortent de Croatie et de Bosnie?

M. Stewart: Tout d'abord, pour être considérés comme réfugiés, ils doivent être à l'extérieur du pays. Je ne crois pas qu'il y ait une foule de gens qui réclament le statut de réfugié à des endroits comme Vienne ou Budapest. À ma connaissance, la mission n'est pas inondée de demandes de personnes qui habitent la Croatie ou la Bosnie.

M. de Jong: D'accord. Combien de visas le bureau de Zagreb traite-t-il? Le nombre a-t-il augmenté?

M. Stewart: Il me faudrait vérifier les chiffres exacts; je peux toutefois dire que, lorsque la crise était à son point culminant en Croatie, nous avons fourni un effort spécial pour retrouver tous ceux dont le nom nous avait été communiqué. Le représentant de l'ambassade à l'époque, l'agent qui était sur place, est convaincu que tous ceux qui voulaient partir ont été atteints, que ce soit par téléphone ou par la poste. Cela a été un gros travail. La mission a la conviction d'avoir joint tous ceux qui demandaient de l'aide. En fait, dans bien des cas, des gens installés ici au Canada ont donné les noms de parents qui, une fois joints, ont dit ne pas vouloir partir.

M. de Jong: Je comprends.

M. Allmand: Monsieur le président, j'ai posé des questions qui n'ont pas encore reçu de réponse. Il y a certaines contradictions dans les statistiques que j'ai en main.

Le président: Pour le bon déroulement de la séance, pourriez-vous énumérer vos questions, puis nous demanderons une réponse écrite?

M. Allmand: On pourrait probablement me répondre tout de suite dans certains cas.

Le président: D'accord.

M. Allmand: En réponse à une précédente question, on nous a dit que, en 1991, 8,000 cas avaient été approuvés pour des considérations humanitaires. J'ai ici un document selon lequel, entre le 1 avril 1991 et le 20 mars 1992, il y a eu 889

[*Texte*]

were 889 negative decisions on humanitarian/compassionate grounds in the Quebec region, and only 4 positive decisions. This information comes from a meeting between department officials and the *table de consultation* in Montreal.

• 1125

That is a very small percentage—four permitted and 889 rejected. In Ontario, from April 1, 1991, to March 6, 1992—2,288 negative decisions and only 16 positive decisions. Again, humanitarian compassion—I don't see how that corresponds to the 8,000 admitted, although that is just for 1991.

Mr. Harder: No, first of all, Mr. Glenn said the 8,000 included groups other than refugees, but refugees are included in that. My guess is what you have are those referred to headquarters only, not the number of positive humanitarian compassionate reviews done at the CEIC level. Let's sort that out, if you don't mind.

Mr. Allmand: I think it is important, because it deals with a lot of questions about the chairman that were asked around the table here.

The Chairman: Go ahead.

Mr. Harder: My suspicion is that those are the figures you have, but if you don't mind, I would like to—

Mr. Allmand: The Ontario figures were provided by officials to the Jesuit Centre and to Madam Janet Dench for the Canadian Council of Refugees. The figures for Ontario were given to them.

Mr. Harder: Yes.

The Chairman: Since we are asking a very specific question, this requires some further research. Could we ask the department to get the research for you?

Mr. Harder: Yes, sure.

Mr. Allmand: I would also like this to be on the record. If you do it, I would like it distributed to everybody.

Mr. Harder: Sure.

The Chairman: All right. We will ask for the response back directly to the committee, and it will be distributed.

Mr. Harder: That I believe is the rule, Mr. Allmand. When we do respond, we respond to the clerk who distributes it.

Mr. Allmand: I know, but there is a difference between that and having it publicly on the record in our proceedings.

The Chairman: You can make a motion at the end of the meeting to have it appended to the minutes.

Mr. Allmand: I want some other figures of that nature, and he could provide them in the same way. I am told that 18 countries were on the B-1 list when it was abolished in 1987. Some organizations have followed through refugee applicants from those countries since the abolition of the list, and out of 29,322 cases from those countries there have been only 183 rejected.

[*Traduction*]

décisions négatives pour des considérations humanitaires au Québec et seulement quatre décisions positives. Cette information découle d'une réunion entre les représentants du ministère et la table de consultation à Montréal.

Quatre contre 889, voilà qui représente un très petit pourcentage. En Ontario, du 1er avril 1991 au 6 mars 1992, il y a eu 2,288 décisions négatives contre seulement 16 décisions positives. Toujours dans la catégorie des considérations humanitaires—je ne vois pas le rapport avec les 8,000 cas acceptés, bien qu'il ne s'agisse que de 1991.

M. Harder: Tout d'abord, M. Glenn a dit que les 8,000 cas comprenaient des groupes autres que les réfugiés, mais que ces derniers étaient inclus dans le nombre. Les chiffres que vous citez s'appliquent peut-être seulement à l'administration centrale, et non pas aux décisions positives rendues pour des raisons humanitaires dans l'ensemble de la CEIC. Ne mêlons pas les cartes s'il vous plaît.

M. Allmand: Je crois que ce point est important parce qu'il a trait à beaucoup de questions posées ici même au sujet du président.

Le président: Allez-y.

M. Harder: Je soupçonne que ce sont les chiffres que vous avez en mains, mais si vous n'y voyez pas d'inconvénients, j'aimerais. . .

M. Allmand: Les chiffres concernant l'Ontario ont été fournis par de hauts fonctionnaires au Centre jésuite et à Mme Janet Dench, du Conseil canadien pour les réfugiés.

M. Harder: Oui.

Le président: Comme vous posez une question très précise, la réponse exige une recherche. Le ministère peut-il se charger de cette recherche?

M. Harder: Mais bien sûr.

M. Allmand: J'aimerais que le compte rendu en fasse état. Si la recherche s'effectue, j'aimerais que les conclusions soient distribuées à tous.

M. Harder: Aucun problème.

Le président: Nous demanderons que la réponse soit fournie directement au comité et qu'elle soit distribuée.

M. Harder: C'est la règle, je crois, monsieur Allmand. Si nous fournissons une réponse, nous la faisons parvenir au greffier, qui ensuite la distribue aux membres du comité.

M. Allmand: Je sais, mais il y a une différence entre ce processus et l'inscription de la réponse dans notre procès-verbal.

Le président: Vous pourrez formuler une motion à la fin de la réunion pour que la réponse soit annexée au procès-verbal.

M. Allmand: Je désire obtenir d'autres chiffres de cette nature, lesquels pourraient nous être fournis de la même façon. Je crois savoir que 18 pays figuraient sur la liste B-1 au moment de son abolition en 1987. Certains organismes ont fait le suivi des demandeurs du statut de réfugié en provenance de ces pays, depuis l'abolition de la liste; sur 29,322 cas, seulement 183 ont été rejetés.

[*Text*]

Those are all countries where there was a lot of conflict at the time—on the old B-1 list—Afghanistan, Albania, Bulgaria, Cuba, Czechoslovakia, Cambodia, Salvador and so on—which makes many of us wonder. It seems the B-1 list was a pretty good idea, because by abolishing it you put all these people through a system, and only 183 of 29,000 more or less are rejected. Aren't you wasting a lot of time?

It seems the rationale for the original B-1 list was good, and I wonder if we would consider doing it again for certain countries where there is a lot of trouble, and you're going to take the people anyway? Why put them through the hoops and bowels of the very complicated system we have?

Mr. Harder: Mr. Allmand, I can't comment again on the numbers you have; we could check them out. Let me make a point that would be very useful to explore with Mr. Fairweather. What we have in Canada is a very speedy system to say, yes. We can see credible bases.

The Immigration and Refugee Board has devised what they call "the expedited process" to deal with the most meritorious or obvious of claims, and we are able to render positive decisions literally within weeks of referral. That is a much better system to deal with all cases than a B-1 list that says anybody coming from those countries can be landed.

Mr. Allmand: We will have a meeting with Mr. Fairweather, I hope, and we will try to raise that with him, but would you try to provide us with an answer on it? I still don't know why, considering this result, we don't use the B-1 list type of system. It served well, it seems to me.

Mr. Harder: Because we have a system of refugee determination that looks at individual claims. We deal with them as quickly as we can. Positive cases from Somalia, for example—many of those are expedited. Through the experience we've had, going to a B-1 list leads to situations where it's difficult to take into account changing circumstances. When things get better the lists stays, and we don't need to go into the difficulties of the Polish claims, for example, that continued beyond the period of significant change in Poland.

• 1130

The system is a more transparent and efficient system for dealing with positive claims from countries that are producing refugees, and it is made, as Parliament directed, by an independent decision-maker, not by immigration officers saying this country merits positive attention. It's made by the Immigration and Refugee Board on the basis of country-of-origin information, publicly available, which has been noted by the UNHCR and other organizations as the best country-of-origin information available internationally. It is used by the American immigration judges and it is used in other countries for their determination systems, and that's the basis on which these decisions are made.

[*Translation*]

Les pays de la liste B-1 connaissaient tous beaucoup de conflits à l'époque—l'Afghanistan, l'Albanie, la Bulgarie, Cuba, la Tchécoslovaquie, le Cambodge, le Salvador, etc.. Il semble que la liste B-1 était une bonne idée, parce qu'en l'abolissant, vous mettez tous ces gens dans un système et, sur quelque 29,000 cas, seulement 183 sont rejetés. N'y a-t-il pas là une lourde perte de temps?

Il semble que le bien-fondé de la liste B-1 initiale était valable. C'est pourquoi je me demande si vous considéreriez faire la même chose pour certains pays aux prises avec beaucoup de problèmes et dont vous allez de toute façon accepter les gens? Pourquoi les soumettre aux affres de notre lourd système?

M. Harder: Monsieur Allmand, encore une fois, je ne puis me prononcer sur les chiffres que vous avancez, mais nous pouvons les vérifier. Je tiens toutefois à signaler un aspect qu'il pourrait être intéressant d'approfondir avec M. Fairweather. Nous avons au Canada un système d'examen très rapide.

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié a conçu ce qu'elle appelle un processus accéléré pour traiter les revendications les plus évidentes. Ainsi, en quelques semaines seulement, nous pouvons rendre des décisions positives. Il s'agit là d'un bien meilleur système pour traiter tous les cas, que ne l'est la liste B-1 en vertu de laquelle quiconque provient des pays visés peut obtenir le droit d'établissement.

M. Allmand: Nous aurons, je l'espère, une rencontre avec M. Fairweather, à l'occasion de laquelle nous essaierons d'aborder la question. Entre-temps, toutefois, pouvez-vous nous fournir une réponse? Je ne comprends toujours pas pourquoi, étant donné les résultats, nous n'utilisons pas de système semblable à la liste B-1. Cela nous a bien servi, à ce qu'il me semble.

M. Harder: Parce que nous avons un système de reconnaissance du statut de réfugié qui permet d'examiner les revendications individuelles. Et nous les traitons aussi rapidement que nous le pouvons. Des cas positifs concernant la Somalie, par exemple—beaucoup ont été expédiés. D'après notre expérience, le recours à une liste B-1 ne permet pas de prendre en considération l'évolution des circonstances. Même si la situation s'améliore, les listes restent. Et nous ne voudrions pas une reprise des difficultés engendrées par les revendications polonaises, par exemple, qui se sont poursuivies au-delà de la période des changements significatifs intervenus en Pologne.

Nous bénéficions d'un système plus efficace, plus transparent pour le traitement de revendications positives concernant les pays d'où viennent les réfugiés. Il est le fait d'un décisionnaire indépendant, comme l'a prescrit le Parlement, et non pas d'agents d'immigration qui jugent qu'un pays donné mérite qu'on y porte attention. Il est conçu par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, en fonction de données publiques sur le pays d'origine, données considérées par le HCR et d'autres organismes comme étant les meilleurs renseignements disponibles à l'échelle internationale sur le pays d'origine. C'est ce qui est utilisé par les juges de l'immigration des États-Unis, c'est ce qui est utilisé par d'autres pays dans leurs systèmes de détermination et c'est ce qui sert de base aux décisions que nous prenons.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Allmand, it's 11.30 a.m. We do have some business to discuss.

Mr. Allmand: I have two questions. I just want to put them on the record.

The budget that was just presented provided for the termination of the demographic review secretariat. Although it was in the Department of Health and Welfare, it served many departments, including Immigration. Those statistics were of great value. In other years immigration officials... As a matter of fact, I was with this committee when we participated in that demographic review. What's going to happen with the provision of demographic statistics? Who's going to work for your department that the demographic review secretariat used to do? We won't get an answer now, but I would like the answer in writing.

Second, I understand there will be a major international conference on refugees and immigration to Canada in Ottawa in June, and I am told the purpose is to harmonize our policy with those in other countries. A lot of people are concerned about that. Since it is in June and before the conference, exactly what is the purpose of the conference, what is the role of the Canadian government in it, and will it lead to changes in our legislation and so on?

Mr. Harder: Mr. Allmand, I would like to answer the last question, and Mr. Juneau has the answer to your earlier question. If there's time, we'll do both.

The conference you are referring to is called the informal consultations on asylum seeking and migration. It is an informal grouping of 16 countries—13 European, both EC and non-EC, Canada, the United States, and Australia, as well as the new United Nations High Commissioner for Refugees and the International Organization on Migration.

This grouping has done work for the last number of years, and this year Canada is chairing it. I have chaired the consultation since last October, and will for a year. The full round of consultations will take place in Niagara-on-the Lake on June 29 and 30—in the Niagara Peninsula, where all good things come from—and we will also be visiting Toronto and showing our colleagues in other countries how we deal with refugee determination, settlement, immigration and that sort of thing.

This group seeks to share information on how countries are coping with what has been a significant growth in migratory pressure. OECD countries, in the last eight years or so, have moved from about 72,000 asylum seekers to over 702,000 asylum seekers last year.

Canada's numbers have to be put in context. They have been relatively smaller and relatively stable in the last number of years, but that has not been the case in Britain, where there has been a 100% increase in each of the past two years. The Yugoslav pressure in the last while has been of particular significance to Austria, Germany, and Switzerland. So we discussed these kinds of issues.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Allmand, il est 11h30 et nous avons d'autres points à aborder.

M. Allmand: J'ai deux autres questions et je désirerais qu'elle soient portées au compte rendu.

Le dernier budget prévoit l'élimination du secrétariat d'étude démographique. Même si ce dernier faisait partie du ministère de la Santé et du Bien-être social, il desservait plusieurs ministères, dont l'Immigration. Ses statistiques étaient très utiles. En fait, je faisais partie du comité lorsque nous avons participé à l'étude démographique. Qui se chargera des statistiques démographiques. Qui fera à votre ministère le travail accompli par le secrétariat d'étude démographique? Je ne vous demande pas de répondre immédiatement, mais de le faire par écrit.

Je crois comprendre qu'il y aura à Ottawa, en juin, une grande conférence internationale sur les réfugiés et l'immigration au Canada, dans le but d'harmoniser notre politique avec celle d'autres pays. Beaucoup de gens s'interrogent à ce sujet. Quel est exactement le but de la conférence et quel rôle le gouvernement du Canada y jouera-t-il. Cela mènera-t-il à des changements dans nos lois?

M. Harder: Monsieur Allmand, j'aimerais répondre à cette dernière question, et M. Juneau peut faire de même pour la question précédente. Si nous en avons le temps, nous traiterons des deux.

Le conférence dont vous parlez consiste en des consultations officieuses sur la demande d'asile et la migration. Il s'agit d'une demande informelle de 16 pays—13 pays d'Europe de la CE et de l'extérieur, le Canada, les États-Unis et l'Australie, ainsi que le nouveau haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations.

Cette assemblée a accompli une certaine somme de travail au cours des dernières années et, cette année, c'est le Canada qui en assure la présidence. Depuis octobre dernier, je préside les consultations et je le ferai pendant un an. Une série complète de consultations se tiendra à Niagara-on-the-Lake, les 29 et 30 juin, et nous nous rendrons également à Toronto pour montrer à nos collègues des autres pays comment nous réglons les questions de reconnaissance du statut de réfugié, d'établissement, d'immigration, etc.

Le groupe cherche à partager de l'information sur la façon dont les pays font face à la pression migratoire croissante. Au cours des huit dernières années environ, on est passé pour les pays de l'OCDE de quelque 72,000 demandeurs d'asile à plus de 702,000, l'an dernier.

Les chiffres pour le Canada doivent être mis en perspective. Ils ont été relativement faibles et stables au cours des dernières années, mais il n'en va pas de même pour la Grande-Bretagne, qui a connu une augmentation de 100 p. 100 pour chacune des deux dernières années. Ces derniers temps, la pression yougoslave s'est faite particulièrement sentir en Autriche, en Allemagne et en Suisse. Ce sont là les sujets dont nous discutons.

[*Text*]

• 1135

We are also convinced—and this is a development, I think, of a number of years—that refugee determination, the protection of those requiring protection, requires an international framework if we are to deal effectively with the protection issues we are committed to. That's why the United Nations High Commissioner for Refugees is a party to these discussions. We in Canada are very interested in putting a framework in place to assure that protection is granted, we're able to deal effectively with multiple applications and rejected cases, and claims are treated fairly and expeditiously. So that's one of the issues.

We're also dealing with issues of information sharing and country of origin information, aside from individual claimant information. One of the innovations of the last year has been what we call the country assessment approach, which is to say in many cases we're all talking about the same set of countries.

Surely we should be talking about how we can collectively deal with issues, let's say, of Sri Lanka. We set up some task groups to look at various countries with several countries involved in this. They visited the CIS, Ghana, Sri Lanka, certainly Albania and the like. They have tried to explore ways we can deal collectively with some of the root causes through aid and support for human rights organizations.

This is not an operational or decision-making forum. It is a way of getting countries to think a bit more creatively, if I can call it that, about how we can deal more effectively with the migratory pressures that are on us.

The Chairman: I think it is really interesting, but I want to get the answer to your question.

Mr. Allmand: I want the 18 countries in writing.

Mr. Harder: The 16 countries for sure.

The Chairman: Can we get the other response as well?

Mr. Juneau: The question was on the demographic secretariat. I think the demographic review produced some very interesting material for us, Immigration, and several other departments, but they weren't in the business of producing regular data. They produced a report.

Statistics Canada has been in the business of producing ongoing series of data relevant from a demographic point of view and it will continue to do that.

Unfortunately, we have a limited research budget through which we will continue to be able to generate the kind of calculations the demographic secretariat did. For instance, what kind of impact do different levels of immigration have on Canada's demographic structure? We will continue to contract for such research. It's a combination of what we'll do and what Statistics Canada has been doing and will continue to do.

Mr. Harder: Mr. Allmand, I've written out your countries.

[*Translation*]

Nous sommes convaincus—et c'est nouveau depuis un certain nombre d'années, je crois—que la détermination du statut de réfugié et la protection de ceux qui en ont besoin nécessitent un cadre international pour être efficaces. C'est pourquoi le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés participe aux discussions. Au Canada, nous tenons beaucoup à mettre en place une structure qui assurera la protection nécessaire, nous permettra de traiter efficacement les multiples demandes et les cas rejetés et de nous occuper des revendications d'une façon équitable et expéditive. C'est là un des points traités.

Nous nous penchons également sur des questions de partage de l'information et sur les renseignements concernant le pays d'origine, en plus des données sur les demandeurs individuels. L'une des innovations de l'an dernier a consisté en ce que nous appelons la méthode d'évaluation par pays; ainsi, dans bien des cas, nous parlons tous d'un même groupe de pays.

Évidemment, il nous faut parler de la façon de régler collectivement les problèmes ayant trait, par exemple, au Sri Lanka. Nous formons donc des groupes de travail qui examinent la situation de divers pays. Plusieurs pays prennent part à ces travaux, et leurs représentants ont visité la CEI, le Ghana, le Sri Lanka, l'Albanie, etc. Ils ont essayé de trouver des solutions collectives à certaines causes fondamentales grâce à l'aide et à l'appui d'organismes des droits de l'homme.

Il ne s'agit pas là d'une tribune opérationnelle ou décisionnaire. C'est tout simplement une façon d'amener les pays à trouver des idées innovatrices, si je puis dire, sur la façon d'absorber plus efficacement les pressions migratoires que nous ressentons.

Le président: Ces détails sont très intéressants, mais j'aimerais avoir la réponse à votre question.

M. Allmand: J'aimerais avoir la liste écrite des 18 pays en cause.

M. Harder: Il s'agit de 16 pays.

Le président: Pouvons-nous également avoir l'autre réponse?

M. Juneau: Il s'agissait d'une question sur le Secrétariat d'étude démographique. Je suis d'avis que l'examen démographique nous a procuré de la documentation très intéressante à nous, de l'Immigration, ainsi qu'à plusieurs autres ministères, mais le Secrétariat n'avait pas pour mandat de fournir des données régulières. Il produisait un rapport.

Statistique Canada, par contre, produit des séries de données liées au domaine démographique et continuera de le faire.

Nous disposons d'un budget de recherche malheureusement limité, qui nous permettra de poursuivre les calculs entrepris par le Secrétariat: quelle incidence ont différents niveaux d'immigration sur la structure démographique du Canada, par exemple. Nous continuerons à faire faire de telles recherches à contrat. Il y aura un équilibre entre ce que nous ferons et ce que fait et continuera de faire Statistique Canada.

M. Harder: Monsieur Allmand, j'ai dressé la liste des pays à votre intention.

[*Texte*]

Mr. Allmand: You can give them to the clerk, as long as we know what the 16 countries are.

The Chairman: If we could just quickly move to the business of the committee, I think most of you are aware of what needs to be done here. We're moving to a study on business immigration.

Mr. Allmand: It is proposed that we deal with the study. We haven't agreed to do that, Mr. Chairman.

The Chairman: We've had considerable negotiations among the parties, and we'll now have that discussion. So looking at page 2 of your agenda this morning, we're moving into in camera for discussion here, since we'll be talking about staffing and that sort of thing.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Traduction*]

M. Allmand: Je vous saurais gré de la remettre au greffier.

Le président: Pouvons-nous passer rapidement aux travaux du comité, je crois que la plupart d'entre vous savent ce qu'il faut faire. Nous procéderons à une étude sur l'immigration des gens d'affaires.

M. Allmand: Il est proposé que nous nous occupions de l'étude. Nous n'en avions pas convenu, monsieur le président.

Le président: Les partis ont longtemps négocié, et nous allons maintenant tenir cette discussion. Reportez-vous donc à la page 2 de l'ordre du jour de ce matin; nous procéderons à la discussion à huis clos, puisqu'il s'agit de dotation et de questions de cet ordre.

[*La séance se poursuit à huis clos*]

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Employment and Immigration:

Peter Harder, Associate Deputy Minister, Immigration;

André Juneau, Executive Director, Immigration Policy;

Ian Glenn, Executive Director, Immigration Operation;

Gavin Stewart, Assistant Deputy Minister, Immigration Branch.

TÉMOINS

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

Peter Harder, sous-ministre délégué, Immigration;

André Juneau, directeur exécutif, Politique d'immigration;

Ian Glenn, directeur exécutif, Opérations d'immigration;

Gavin Stewart, sous-ministre adjoint, Secteur de l'immigration.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 13

Tuesday, June 2, 1992

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 13

Le mardi 2 juin 1992

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), an investigating into the recent problems at the Immigration and Refugee Board

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude des incidences problématiques récentes à la Commission de l'immigration et du Statut de réfugié

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

25006

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Vice-Chairman: Harry Chadwick

Members

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Vice-président: Harry Chadwick

Membres

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 2, 1992
20)

Text]

The Standing Committee on Labour, Employment and mmigration met at 9:13 o'clock a.m. this day, in Room 237-C, Centre Block, the Vice-Chairman, Harry Chadwick, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Harry Chadwick, Doug Fee, Dan Heap, John Nunziata and Jack Shields.

Other Member present: Joe Comuzzi.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Margaret Young, Research Officer.

Witnesses: From the Immigration and Refugee Board: Gordon Fairweather, Chairman; Jerry Robbins, Acting Executive Director; and Gerry Stobo, Director of Legal Services.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee commenced an investigating into the recent problems at the Immigration and Refugee Board.

Gordon Fairweather made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 10:30 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 2 JUIN 1992
(20)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à 9 h 13, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Harry Chadwick (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Harry Chadwick, Doug Fee, Dan Heap, John Nunziata et Jack Shields.

Autre député présent: Joe Comuzi.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Margaret Young, attachée de recherche.

Témoins: De la Commission de l'immigration et du statut de réfugié: Gordon Fairweather, président; Jerry Robbins, directeur exécutif intérimaire; Gerry Stobo, directeur, Services juridiques.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité entreprend d'examiner les problèmes éprouvés récemment à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Gordon Fairweather fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 10 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Monique Hamilton

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, June 2, 1992

• 0911

The Vice-Chairman: Order. This morning I welcome Mr. Fairweather, whom our committee asked to appear before it to discuss certain matters. I would like him first of all to introduce the people he has brought with him to the committee.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Mr. Chairman, I want to raise a point of order I wish to postpone to the end of meeting, not to interfere with our examination of Mr. Fairweather. I will simply raise it.

As you know, this committee has decided to review the investor immigrant program, and we learned last week the report of the task force to advise the minister on the investor immigrant program, which was given to us, was incomplete. We were not told it was incomplete. Consequently I want to raise the question of obtaining the full report and whether or not our decision to review that program is in jeopardy as a result of our not getting complete information.

I simply bring that to your attention and would like to discuss it at the end of the meeting.

The Vice-Chairman: Mr. Allmand, perhaps your point of order should come up at 10.15 a.m.

Mr. Fairweather, I believe you have a submission for us.

Mr. Gordon Fairweather (Chairman, Immigration and Refugee Board): Thank you, Mr. Chairman.

When I was invited to become chairman of the Immigration and Refugee Board in 1987, I set several goals for the new board. The first was that the membership of the board should be widely representative of the cultural plurality of Canada. Why wouldn't I, coming from the Human Rights Commission?

The second was that the board should not consist only of lawyers. A wider variety of life experiences would provide a more broadly based and less legalistic approach. I sought, and the Governor in Council accepted, people with both broad life experience and specialized knowledge. For example, the Mennonite Central Committee Refugee Program, Amnesty International, the International Social Service in Geneva, and the United Nations High Commissioner's office were all sources of excellent members.

Administrative boards are just that, boards, agencies, tribunals, whose decisions are reviewable by the courts. Boards make no claim to be junior courts. They are collections of people interpreting legislative decisions of Parliament.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 2 juin 1992

Le vice-président: Je déclare la séance ouverte. Ce matin nous accueillons M. Fairweather à qui notre comité a demandé de comparaître pour discuter de certaines questions. J'aimerais tout d'abord qu'il nous présente les personnes qui l'accompagnent.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le président, je voudrais faire un rappel au Règlement. Mais pour ne pas empiéter sur le temps que nous consacrerons à M. Fairweather, je vais vous expliquer brièvement de quoi il s'agit et nous pourrions peut-être en discuter à la fin de la séance.

Comme vous le savez, notre comité avait décidé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, mais nous avons appris la semaine dernière que le groupe de travail chargé de conseiller le ministre au sujet de ce programme avait remis un rapport incomplet. En nous transmettant ce rapport, on ne a pas signalé qu'il était incomplet. Par conséquent, j'aimerais qu'on me dise si nous allons obtenir le rapport complet ou si notre décision d'examiner ce programme risque d'être compromise faute d'avoir obtenu toute l'information.

Je veux tout simplement porter cette question à votre attention et nous pourrions en discuter à la fin de la séance.

Le vice-président: Monsieur Allmand, nous pourrions peut-être discuter de votre rappel au Règlement à 10h15.

Monsieur Fairweather, je crois que vous avez une déclaration à nous présenter.

M. Gordon Fairweather (président, Commission de l'immigration et du statut de réfugié): Merci, monsieur le président.

Lorsqu'on m'a demandé de devenir le président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié en 1987, j'ai fixé plusieurs objectifs pour la nouvelle commission. Le premier objectif était que la composition de la Commission devrait être largement à l'image de la pluralité culturelle du Canada. Pourquoi pas, puisque j'étais auparavant avec la Commission des droits de la personne?

Le deuxième objectif était que la Commission ne devrait pas seulement être composée d'avocats, mais aussi de personnes ayant des antécédents très variés, nous permettant d'avoir une approche plus diversifiée, moins empreinte de juridisme. J'ai cherché des personnes, dont la nomination a été approuvée par le gouverneur en conseil, ayant à la fois des antécédents variés et des connaissances spécialisées. Le Programme pour les réfugiés du Comité central Mennonite, Amnistie internationale, le Service social international à Genève et le HCR ont tous été des organismes qui nous ont donné d'excellents commissaires.

Les commissions administratives ne sont guère plus que ce que leur nom indique: des commissions, des organismes, des tribunaux dont les décisions sont susceptibles d'être révisées par les tribunaux. Les commissions ne prétendent pas être des tribunaux junior. Elles sont composées de personnes qui interprètent les décisions législatives du Parlement.

[*Texte*]

The third goal was that a board made up of citizens would require careful training and ongoing education in the elements of public administrative law in general and immigration and refugee law in particular.

The fourth goal was to emphasize Parliament's legislative intent by ensuring that the process of convention refugee determination was quick, compassionate, and non-adversarial, with the benefit of the doubt going to the claimant.

The fifth goal was that the operational part of the work of the board be decentralized, with assistant deputy chairs and regional directors free to run their offices, within the general guidelines established by a national organization.

The sixth goal was the need to develop an objective and up-to-date data base about country conditions of the major refugee-producing countries of the world. Objective information on the status of human rights, of an independent judiciary and the rule of law, represents one of the key ingredients of refugee determination, the other being the claimant's subjective fear of persecution.

• 0915

With the agreement of the Minister of Immigration, a decision was made to offer places to all members of the former Immigration Appeal Board on one or other of the divisions of the IRB. Former members of the Refugee Status Advisory Committee were also given special consideration and several of them are now useful members of the IRB. All members were given a seven-week course, three weeks at a government training school in Hull and four weeks in their respective regions. A copy of the three-week curriculum is attached.

Trainers were drawn from the immigration bar, professors of law who specialize in administrative immigration and refugee law, and officials from the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees in Canada and in Geneva. Here I can't say enough about the support given to this board by the United Nations High Commissioner for Refugees.

The Canadian Institute for the Administration of Justice and the Canadian Council for Administrative Tribunals are useful resources in the continuing education of members, and we use them freely.

A training program was developed, which was the most extensive ever provided for members of a federal tribunal or agency.

A continuing education program was established, involving one and a half training days per month with outside experts. Members are given an opportunity to attend conferences, and there is an annual meeting at which most of the agenda consists of lectures on current topics in the refugee field.

[*Traduction*]

Le troisième objectif était qu'une commission composée de simples citoyens doit donner à ses membres une formation bien préparée et continue sur le droit administratif en général, et sur le droit de l'immigration et des réfugiés en particulier.

Le quatrième objectif était de renforcer l'intention du législateur en faisant en sorte que le processus de détermination du statut de réfugié soit rapide, fondé sur le principe de la compassion et de la procédure non contradictoire, laissant au demandeur le bénéfice du doute.

Le cinquième objectif était de décentraliser les opérations de la Commission en nommant des vice-présidents adjoints et des directeurs régionaux, libres de diriger leur propre bureau dans la limite des lignes directrices générales émises pour l'ensemble de l'organisation.

Le sixième objectif était de concevoir une base de données objectives et à jour sur les conditions existant dans les principaux pays sources de réfugiés. Des renseignements objectifs sur la situation concernant les droits de l'homme, un tribunal indépendant et l'application de la règle de droit sont un des éléments clés de la détermination du statut de réfugié, l'autre étant la crainte subjective du demandeur d'être persécuté.

Avec l'accord du ministre de l'Immigration, nous avons décidé d'offrir un poste à tous les commissaires de l'ancienne Commission d'appel de l'immigration dans l'une ou l'autre section de la CISR. Nous avons aussi examiné spécialement les candidatures des membres du Comité consultatif du statut de réfugié, et plusieurs d'entre eux sont aujourd'hui des membres utiles de la CISR. Tous les commissaires ont suivi un cours de sept semaines, dont trois semaines à un centre de formation fédéral, à Hull, et quatre semaines dans leur région respective. J'ai joint une copie du programme d'une durée de trois semaines.

Les personnes qui ont dispensé les cours étaient des avocats de la Section de l'immigration de l'Association du barreau canadien, des professeurs spécialisés en droit administratif, en droit de l'immigration et des réfugiés ainsi que des hauts fonctionnaires du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés au Canada et à Genève.

L'Institut canadien d'administration de la justice et le Conseil des tribunaux administratifs canadiens nous sont des ressources utiles pour assurer la formation continue de nos commissaires.

Le programme de formation dispensé aux commissaires a été le plus important qui ait jamais été dispensé aux membres d'un tribunal ou d'un organisme fédéral.

Nous avons mis sur pied un programme de formation continue comprenant une journée et demie de formation par mois, dispensée par des experts de l'extérieur. Les commissaires ont la possibilité d'assister à des conférences ainsi qu'à une réunion annuelle, à l'ordre du jour de laquelle figurent essentiellement des exposés sur des sujets relatifs aux réfugiés.

[*Text*]

The board, sir, is very representative: 42% of its members are women; 26% of its members have identified themselves as belonging to visible minorities; 2% of its members are people with physical disabilities. We have just been informed that the board stands first in staff hiring of visible minorities across the government. This percentage is 13.6%.

The life experiences of board members are many and varied, consisting of people who were themselves convention refugees, immigrants, staff members of the UNHCR, and field officers from helping organizations. I mention the Mennonite Central Committee, Catholic Relief, OXFAM, Amnesty International, clergy, former ambassadors of Canada in other countries, lawyers, teachers, anthropologists, and several former Members of Parliament, provincial legislatures, and the public sector.

The Governor in Council in four years has appointed 298 people, and on my recommendation 15 have not been reappointed when their terms ended. Sadly several have died. Two are on permanent disabililty, and some have resigned. Parliament has the authority to examine the credentials of Governor in Council appointments but has exercised this right only once, in the case of Peter Harder, the board's first executive director.

Since January 1, 1989, the board has made some 58,000 decisions involving claimants from 130 countries. All members agree that justice delayed is justice denied, yet the consequences of meeting the requirements for expeditiousness can be very stressful to committed individuals.

At the suggestion of several members who are located in the board's offices at 70 University Avenue, Toronto, a team from the Clark Institute of Psychiatry interviewed members and staff about stress and other job-related matters. In January the interviews were also conducted at 1 Front Street. A helpful report was produced, with the result that a small committee of members and senior staff has been established to recommend ways by which some of the institute's suggestions might be put into place.

• 0920

Judges also suffer from stress, and Madam Justice Claire l'Heureux-Dubé raised the issue in a recent speech. Judicial stress was the subject of an article in the June 1991 issue of the *Canadian Journal of Psychiatry*.

Over the past couple of months the board has received unfavourable press coverage because of its use of style guides for reason writing and for the behaviour of some of its members during hearings. The Federal Court of Appeal has pronounced, on two or three occasions, on the use of style guides, and I have made appropriate recommendations within the powers that I have to deal with unacceptable behaviour of certain members.

[*Translation*]

La Commission est très représentative de la population: 42 p 100 des commissaires sont des femmes; 26 p. 100 de commissaires sont des personnes qui se sont identifiées elles-mêmes comme faisant partie d'une minorité visible; 2 p 100 des commissaires sont des personnes souffrant d'u handicap physique. On nous informe que la Commission vien en tête de toutes les administrations gouvernementales pour c qui a trait à l'embauche des minorités visibles, soit 13,6 p. 100 d l'effectif.

Les antécédents des commissaires sont multiples e variés. Ils ont été eux-mêmes des réfugiés au sens de l Convention, ils sont des immigrants, des membres du personnel du HCR, des spécialistes d'organismes d'aide comme le Comité central mennonite, les Catholic Relie Services, OXFAM, Amnistie internationale et le clergé d'anciens ambassadeurs du Canada et d'autres pays, des avocats des enseignants, des anthropologues ainsi que d'anciens députés provinciaux et fédéraux, et des représentants du secteur public.

Le gouverneur en conseil a nommé 298 personnes depuis 1988 et, sur ma recommandation, la nomination de 15 d'entre elles n'a pas été reconduite. Certains sont décédés, deux nous ont quittés pour cause d'invalidité permanente et quatre ont démissionné. Le Parlement a le pouvoir d'examiner les références des personnes nommées par le gouverneur en conseil, mais n'a exercé son droit qu'une fois, dans le cas de Peter Harder, le premier directeur exécutif de la Commission.

Depuis le 1er janvier 1989, la Commission a rendu 58,000 décisions concernant des demandeurs venant de près de 130 pays. Tous les commissaires s'entendent pour dire que le retard à rendre la justice est déni de justice. Or, vouloir respecter les impératifs de rapidité peut être une grande source de stress pour des personnes consciencieuses.

À la suggestion de plusieurs commissaires qui travaillent dans les bureaux de la Commission au 70, University Avenue, à Toronto, une équipe du Clark Institute of Psychiatry a interrogé des commissaires et des membres du personnel administratif sur le stress et d'autres questions concernant leur travail. En janvier, les entrevues ont également eu lieu au 1, Front Street. L'Institut a produit un rapport fort utile qui a donné lieu à la création d'un petit comité composé de commissaires et de cadres administratifs, chargé de faire des recommandations sur les façons de mettre en oeuvre certaines des propositions de l'Institut.

Les juges souffrent également du stress, et la juge Claire l'Heureux-Dubé a soulevé le problème dans un discours récent. Le stress des professionnels de la justice a fait l'objet d'un article dans le numéro de juin 1991 de la *Revue canadienne de psychiatrie*.

Depuis environ deux mois, la Commission a été la cible des commentaires défavorables de la part des médias en raison de l'utilisation par les commissaires de modèles normalisés de décision et à cause du comportement de certains commissaires en salle d'audience. La Cour d'appel fédérale s'est prononcée sur l'utilisation de modèles normalisés pour la rédaction d'un motif et j'ai pris toutes les mesures à ma disposition pour enrayer le comportement inacceptable de certains commissaires.

[*Texte*]

Since it began its work 40 months ago, the board, which I have the privilege of leading, has gained a reputation for being a model of competence, both here at home and internationally. I regularly sit as a member of hearing panels in various parts of the country and on both divisions of the board. Doing so gives me the opportunity to hear and decide immigration appeals and refugee claims, but with an added bonus of getting to know and to work with public servants and members of extraordinary dedication and professionalism from Vancouver to St. John's.

I would be happy to answer questions.

The Vice-Chairman: Thank you very much, Mr. Fairweather.

Mr. Heap (Trinity—Spadina): Thank you, Mr. Fairweather, for coming with your staff to meet with us once more, and thank you for your statement.

You made reference to the unfavourable publicity. You have been quoted in the *Financial Post* as saying there has to be somewhere that the chair can sanction and reprimand members of the board, although, as you made clear, the chair does not have the power either to discontinue a membership on the board or to discontinue the wages or salary of a board member.

On the question of there needing to be some way the chair can sanction and reprimand, if that was an appropriate quotation in the *Financial Post*, have you made your opinions known officially to the Prime Minister; and if so, were there specific recommendations? What is the current status of the board members who were suspended from their current status and function?

Mr. Fairweather: If Mr. Heap doesn't mind, I will talk about status right off. I am faced with a problem about a couple of them who are in the midst of negotiating with the Privy Council office. A couple have instituted actions against Her Majesty. It is a well-known rule. In fact, it would be most inappropriate. However, one of the members has resigned. As I understand it, I have been instructed by the Privy Council office to complete the arrangements that he and his lawyer negotiated with the Privy Council office. That is where the matter stands now.

As to sanction and reprimand, reprimand is an interesting word. I have learned a lot, as you can imagine, in the last two or three months about sanction of members. The Canadian Judicial Council, which could provide a route now, hasn't officially told me, but no matter has come before the Canadian Judicial Council involving an administrative board in federal jurisdiction. Judges say they have enough to do looking after their own membership. There should be a discrete or distinct system, in my opinion, for administrative boards and tribunals.

Professor Edward Ratushny did a report on the independence of federal administrative tribunals and agencies in Canada for the Canadian Bar Association in 1990. Professor Ratushny had many recommendations about how boards should fit into the federal jurisdiction and so on.

[*Traduction*]

La Commission, que j'ai le privilège de diriger, a commencé ses activités il y a de cela 40 mois et s'est acquis une réputation de compétence sur le plan national et international. Je siège régulièrement aux audiences de la Section d'appel et de la Section du statut à différents endroits au Canada, ce qui me permet d'assumer mes responsabilités en tant que commissaire en plus de côtoyer et de travailler avec des fonctionnaires et des commissaires d'un dévouement et d'un professionnalisme extraordinaire, de Vancouver à St. John.

C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Le vice-président: Merci beaucoup, monsieur Fairweather.

M. Heap (Trinity—Spadina): Merci, monsieur Fairweather, d'être venu avec votre personnel nous rencontrer encore une fois, et merci de votre exposé.

Vous avez parlé de la publicité défavorable. Selon le *Financial Post*, vous auriez dit que le président devrait pouvoir imposer des sanctions aux commissaires et les réprimander, même si, et vous l'avez dit clairement, le président n'a pas le pouvoir de congédier un commissaire ni de suspendre son salaire.

En ce qui concerne la nécessité pour le président de pouvoir imposer des sanctions et faire des réprimandes, et je suppose que le *Financial Post* a bien rapporté vos paroles, avez-vous fait connaître votre point de vue officiellement au premier ministre? Dans l'affirmative, avez-vous fait des recommandations bien précises? Qu'elle est, à l'heure actuelle, la situation des commissaires qui ont été suspendus de leurs fonctions?

M. Fairweather: Si M. Heap n'y voit pas d'inconvénient, je vais d'abord répondre à sa question concernant la situation de ces commissaires. Le problème, c'est que quelques-uns d'entre eux sont en train de négocier avec le Bureau du conseil privé. Quelques-uns ont intenté des poursuites contre Sa Majesté. C'est une règle bien connu. En fait, il ne conviendrait absolument pas de parler de ces cas. Cependant, un des commissaires a démissionné. Le Bureau du conseil privé m'a demandé de donner suite aux arrangements que le commissaire et son avocat ont négocié avec le Bureau du conseil privé. Voilà donc où en sont les choses à l'heure actuelle.

Pour ce qui est des sanctions et des réprimandes, réprimandes est un mot intéressant. Comme vous pouvez l'imaginer, j'ai beaucoup appris au cours des deux ou trois derniers mois au sujet des sanctions imposées aux commissaires. Ces cas pourraient être portés devant le Conseil canadien de la magistrature. Sans que cela ait été dit officiellement, aucun cas concernant un tribunal administratif fédéral n'aurait été porté devant le conseil. Les juges disent qu'ils ont suffisamment à faire de s'occuper de leurs propres membres. À mon avis, il devrait y avoir un système distinct pour les tribunaux et les commissions administratives.

Le professeur Edward Ratushny a rédigé un rapport sur l'indépendance des tribunaux administratifs et organismes fédéraux au Canada pour l'Association du Barreau canadien en 1990. Il a fait de nombreuses recommandations sur la façon dont les commissions devraient s'intégrer à la compétence fédérale, etc.

[*Text*]

• 0925

He had some specific recommendations about sanctioning. He suggested a panel be established of chairs of other agencies within the federal jurisdiction, to which the chair of the IRB. . .or if the inappropriate behaviour was in another board, the other board chair would follow the same route. For example, the chair of the Canadian Labour Relations Board, the Canadian Human Rights Commission and the Tariff Board could be constituted as a committee of three to which the IRB chairman could present a case. The member would have an opportunity to present his or her side of the story and of course have an opportunity to have counsel.

If I may say so, one of the problems Professor Ratushny identified, one of the suggestions for which I haven't heard any murmurs of approval in Ottawa lately, is the establishment of a general council of boards, rather as the Australians have. It seems to me, if I read the public polity correctly, the mood is not for yet another board, and there should be a simpler way to sanction or deal with members whose activities are inappropriate.

The one I favour is very simple. It would be for the chair to make a recommendation to the Minister of Justice, who would invite an investigation to be held under the auspices of a judge of the Federal Court, either a serving judge or a supernumerary judge.

Mr. Heap asked where this was. As far as I know, the various suggestions made by me to the minister and to the Department of Justice are being worked on, with the possibility of being included in any amendments to the Immigration Act.

Let me be very frank. Even if major amendments are not made to the Immigration Act, I would hope this committee would urge what I guess is called a consequential amendment, an amendment dealing with the specific issue that's taking your time now.

The recent incidents were extraordinarily difficult in that because the chair hasn't any authority, other than to make a recommendation to the Governor in Council. . .and frankly, the Governor in Council. . .I have some appreciation for the dilemma they face, because they're trying to preserve the independence of the board and the members. We've done some research. . . The last time the Governor in Council of Canada revoked an appointment of an Order in Council was 1916. This is not surprising to me, because of the hands-off feeling that Parliament has developed an independent agency and the Governor in Council shouldn't be meddling.

Mr. Heap: I appreciate the difficulty Mr. Fairweather has described for the Governor in Council acting, since he hasn't done it since 1916. I know the most recent heresy trial in the Presbyterian Church was about 90 years ago, in the case of my grandfather, the Reverend Daniel James Macdonnell, for whom I am named. He was acquitted. It concerned interpretation of scripture. If there is a simpler way of dealing with it, I would hope that the committee

[*Translation*]

Il avait des recommandations bien précises au sujet d l'imposition de sanctions. Il a recommandé qu'un comité soi mis sur pied, composé des présidents d'autres organisme fédéraux, devant lequel le président de la CISR. . . ou si c'étai les membres d'une autre commission qui avait u comportement inapproprié, alors ce serait le président d cette autre commission qui s'adresserait au comité. Pa exemple, les présidents du Conseil canadien des relations d travail, de la Commission canadienne des droits de la personn et de la Commission du tarif pourraient former un comité d trois membres à qui le président de la CISR pourrait s'adresse Il aurait ainsi l'occasion de présenter son point de vue et d'alle chercher conseil.

Le professeur Ratushny a fait une proposition pou laquelle je n'ai entendu aucun murmure d'approbation Ottawa récemment. Il s'agit de la création d'un consei général des commissions, un peu comme celui qui existe e Australie. Si je ne me trompe pas, il me semble que la tendanc dans l'administration politique à l'heure actuelle n'est pas e faveur d'une autre commission, et qu'il devrait y avoir une façoi plus simple d'imposer des sanctions ou de prendre des mesure pour enrayer le comportement inacceptable de certains commis saires.

La méthode que je préconise est très simple. Le présiden pourrait faire une recommandation au ministre de la Justice qu demanderait qu'une enquête soit tenue sous les auspices d'u juge de la Cour fédérale, soit un juge en exercice ou un jug surnuméraire.

M. Heap m'a demandé où l'on en était à l'heure actuelle. À ma connaissance, la ministre et le ministère de la Justice sont e train d'examiner les diverses suggestions que je leur ai faites, e ces suggestions pourraient être incluses dans les modifications à la Loi sur l'immigration.

Permettez-moi d'être très franc. Même si des modification majeures ne sont pas apportées à la Loi sur l'immigration j'espère que votre comité recommandera un amendemen corrélatif, un amendement portant sur la question bien précis sur laquelle vous vous penchez à l'heure actuelle.

Les incidents récents ont été extrêmement difficiles parc que le président n'a aucun pouvoir, si ce n'est que de faire une recommandation au gouverneur en conseil. . . e franchement, le gouverneur en conseil. . . je comprends so dilemme, car on essaie de préserver l'indépendance de l commission et des commissaires. Nous avons fait certaine recherches. . . La dernière fois que le gouverneur en conseil d Canada a révoqué une nomination par décret, c'était en 1916 Cela ne me surprend pas, car le Parlement a voulu créer u organisme indépendant et le gouverneur en conseil ne veut pa s'immiscer dans ses affaires.

M. Heap: Je comprends qu'il est difficile pour l gouverneur en conseil d'agir, comme M. Fairweather l'a dit puisqu'il ne l'a pas fait depuis 1916. Je sais que dans l'égliso presbytérienne, le procès d'hérésie le plus récent s'es déroulé il y a environ 90 ans, dans le cas de mon grand-père le Révérend Daniel James MacDonnell, dont je porte l nom. Il a été acquitté. C'était au sujet de l'interprétation de Écritures. S'il existe un moyen plus simple de traiter de ce

[*Texte*]

might have the advice of the chairman, Mr. Fairweather, in wording such a proposal.

• 0930

Mr. Fairweather: We would be delighted to do that, Mr. Heap.

Mr. Heap: If it could be done today, I would hope we would act on it today, but that may be too sudden.

Mr. Fairweather: We can make available the suggestions we've made.

Mr. Heap: Thank you.

Mr. Allmand: I wanted to ask questions about what appears to be an erratic record of the board in accepting refugees. While the board has accepted many legitimate refugees, and the goals that you set out in your remarks to us are extremely acceptable, I keep getting in my office, as many of us do, many cases we just cannot understand. It's beyond belief that some of them are turned down, Mr. Chairman. People from Iran, from Lebanon, from Somalia, from Haiti, countries where there is excessive conflict and suffering. In the remarks you made this morning you pointed out that one of your goals was that the benefit of the doubt should always go to the claimant. As I say, when I look at the cases that come into my office, I find it difficult to believe that principle was followed.

The sixth goal is that you say you have a very up-to-date data base about country conditions. It is difficult to understand how with those principles these people have been rejected. One is an Iranian colonel, who was in the airforce in Iran. All his cadre of colonels have been executed. He has been imprisoned eight times in Iran. He fled the country, got to Canada, makes a claim as a refugee, is rejected. Then he appeals—of course this is not your responsibility—to the minister on compassionate humanitarian grounds and still is rejected.

There are cases of Lebanese being deported—their claims being rejected—who come from south Lebanon. I can go on and on. There was a story recently about a Somalian woman, a single mother of five children under twelve, whose claim was rejected by the board. She comes from a city that was totally destroyed in Somalia in the thick of that terrible civil war. She was returned to the United States, and we know that if you return to the United States, you're sooner or later sent back to your own country or God knows where you're sent.

My question, Mr. Fairweather, is: considering your alleged extensive data base and the alleged benefit of the doubt to the claimant, how do you explain—and I accept that you've admitted many legitimate refugees—the thousands, and I would say it is over a thousand, of cases that come to us? It is almost impossible to understand how refugees in particular from those countries—Iran, Lebanon, Somalia, Haiti—are returned to those countries.

[*Traduction*]

cas, j'aimerais que le comité demande l'avis du président, M. Fairweather, sur la rédaction d'une proposition à cet effet.

M. Fairweather: Nous le ferions avec plaisir, monsieur Heap.

M. Heap: Si cela pouvait se faire aujourd'hui, j'aimerais bien que nous puissions agir dès aujourd'hui, mais ce serait peut-être trop rapide.

M. Fairweather: Nous pouvons soumettre les suggestions que nous avons faites.

M. Heap: Merci.

M. Allmand: Je voulais poser des questions au sujet d'un manque apparent de cohérence dans les décisions de la Commission en ce qui concerne l'acceptation de réfugiés. Bien que la Commission ait accepté bon nombre de réfugiés légitimes, et du reste les objectifs que vous exposez dans vos observations préliminaires sont extrêmement louables, à mon bureau, je suis sans cesse mis au fait, comme nombre d'entre nous, de bien des cas que nous n'arrivons pas du tout à comprendre. Il est tout à fait incroyable que certains voient leur demande rejetée, monsieur le président. Des gens de l'Iran, du Liban, de la Somalie, d'Haïti, de pays déchirés par de graves conflits, soumis à de grandes souffrances. Dans vos observations de ce matin, vous dites que l'un de vos objectifs est de toujours laisser au demandeur le bénéfice du doute. Or quand j'examine les cas qui me sont présentés à mon bureau, j'ai du mal à croire que ce principe est effectivement respecté.

Votre sixième objectif est de concevoir une base de données objectives et à jour sur les conditions existant dans les principaux pays sources de réfugiés. On a du mal à comprendre comment, sur la base de ces principes, ces demandeurs ont pu être refoulés. Je pense notamment au cas d'un colonel iranien, qui faisait partie là-bas des forces aériennes. Tous les colonels de sa cellule ont été exécutés. Il a été emprisonné huit fois en Iran. Il a fui, est arrivé au Canada, a revendiqué le statut de réfugié, mais sa demande a été rejetée puis, il a fait appel—vous ne vous occupez évidemment pas des appels—au ministre pour des motifs humanitaires, des motifs de commisération, mais son appel a lui aussi été rejeté.

Il y a là le cas de Libanais qui ont été expulsés—leurs demandes ayant été rejetées—des gens qui venaient du sud du Liban. Je pourrais poursuivre mon énumération. Récemment, on a parlé d'une Somalienne, une femme seule avec cinq enfants de moins de 12 ans, dont la demande a été rejetée par la Commission. Elle vient d'une ville de Somalie qui a été entièrement rasée au plus fort de cette terrible guerre civile. On l'a renvoyée aux États-Unis, mais nous savons tous que si l'on renvoie quelqu'un aux États-Unis, cette personne sera tôt ou tard renvoyée dans son propre pays ou Dieu sait où

Monsieur Fairweather, compte tenu de votre présumée grande base de données et du bénéfice du doute qu'on accorde présumément aux demandeurs, comment expliquez-vous—et je reconnais que vous avez admis un grand nombre de réfugiés légitimes—que des milliers, et je dirais qu'effectivement il y en a plus d'un millier, des milliers de cas nous soient soumis? Il est presque impossible de comprendre comment il se fait que des réfugiés, surtout s'ils viennent de ces pays—l'Iran, le Liban, la Somalie et Haïti—soient renvoyés là-bas.

[*Text*]

Mr. Fairweather: First of all, I don't accept for one minute the hyperbole of "allege". You, sir, were in the Parliament of Canada that gave the board the authority to give the benefit of the doubt to the claimant. That is exactly what this board does every day. It isn't "alleged benefit of the doubt". It is "the benefit of the doubt" that is given to the claimant.

In the case of Somalia, in 1991, 91% of all the claims before our board were accepted. I've sat on many Somalian claims myself. Usually the issue in Somalia is whether in fact people are indeed Somalians. They could well be Djiboutians, or they could well be Eritreans, Ethiopians, and so on. So it's important to locate the people as Somalians.

• 0935

Somalian people are part of our expedited process. The claims, as I say, in 1990–91 were 91%. Sri Lanka was 95%. Without question, the claims from Lebanon have dropped: January to December 1991, 83%. Since then, Lebanese people who are not in the south are like most of their countrymen, who are returning by the tens of thousands; in the last three months, 55% of them got refugee status. For Iran, in the last three months 78% got refugee status.

If this board makes egregious errors, or what the act calls capricious errors, then leave to appeal is granted. I have some Federal Court statistics I'll leave. I don't want to read out the numbers unless you want me to. Also, there is the humanitarian and compassionate review by the minister.

Mr. Allmand: I accept the figures Mr. Fairweather gives us. There is no doubt that it's over 90% in one case, and over 85% in another, and over 60% in another. But the fact of the matter is that we get these other cases, which are in the 5% or the 10%, that are almost impossible to understand.

That leads me to another principle, and it was a laudable principle that you would try to decentralize the decision-making in your board. However, it appears there is an unacceptable degree of inconsistency in the decisions of the board. I don't know how you deal with that. Maybe you have some advice for us.

We have the cases of claimants who come from countries where the conditions have changed. We have the well-known case in Ottawa in which when a family came from Poland they were probably in fact refugees, but it took so long for their case to be heard that by the time it was they weren't considered to be refugees because conditions had changed in their country, even though they had children born in this country. Then we had the decision of your board in Winnipeg

[*Translation*]

M. Fairweather: D'abord, je ne suis pas du tout d'accor quand par hyperbole vous employez le mot «présumé». Vous monsieur, faisiez partie du Parlement du Canada quand il confié à la Commission le pouvoir d'accorder le bénéfice d doute aux demandeurs. Or c'est exactement ce que l Commission fait jour après jour. Il ne s'agit pas «d'accorde présumément le bénéfice du doute». Nous accordons effective ment le bénéfice du doute aux demandeurs.

Pour ce qui est de la Somalie, en 1991, 91 p. 100 de toutes le demandes présentées par des ressortissants de ce pays ont été acceptées. J'ai moi-même siégé à de nombreuses audiences où l'on étudiait les demandes de Somaliens. Habituellement, la question qui se pose au sujet de la Somalie, est de savoir si l'or a véritablement affaire à des Somaliens. Ils pourraient très bien venir de Djibouti, de l'Érythrée, d'Éthiopie ou d'ailleurs. Il es donc important d'établir que ce sont bien des Somaliens.

Les demandes des Somaliens reçoivent le traitement expéditif. En 1990–1991, le taux était de 91 p. 100. Pour le Sri Lanka, il était de 95 p. 100. Il va sans dire que les demandes présentées par des Libanais ont diminué: pour la période de janvier à décembre 1991, le taux était de 83 p. 100. Depuis, les Libanais qui ne sont pas dans le Sud se trouvent dans la même situation que la plupart de leurs compatriotes, qui rentrent chez eux par dizaines de milliers; au cours des trois derniers mois, 55 p. 100 d'entre eux ont obtenu le statut de réfugié. Pour ce qui est de l'Iran, dans les trois derniers mois, 78 p. 100 des demandeurs ont obtenu le statut de réfugié.

Si la Commission commet des erreurs flagrantes, ou ce qu'au terme de la loi on considérait être une décision arbitraire, alors on donne l'autorisation d'en appeler. Je vais vous remettre des statistiques de la Cour fédérale. Je ne vais pas vous en faire la lecture à moins que vous me le demandiez. En outre, le ministre peut réexaminer les dossiers pour tenir compte de considérations d'ordre humanitaire et de motifs de compassion.

M. Allmand: Je suis d'accord sur les chiffres que M. Fairweather cite. Il ne fait aucun doute que le pourcentage est de plus de 90 p. 100 dans un cas, et de plus de 85 p. 100 dans un autre et de plus de 60 p. 100 dans un troisième. Mais le fait est qu'il y a ces autres cas, qui tombent dans la catégorie des 5 ou des 10 p. 100, et qui sont presque impossibles à comprendre.

Ce qui m'amène à mentionner un autre principe, principe fort louable, soit celui de décentraliser le processus décisionnel de la Commission. Cependant, il semble que les décisions de celle-ci soient si peu cohérentes que cela en devient inacceptable. Je ne sais pas ce que vous en dites. Peut-être pourriez-vous nous donner des explications.

Nous sommes au fait de dossiers de demandeurs qui viennent de pays où le contexte politique a changé. À Ottawa, une affaire a beaucoup attiré l'attention: il s'agissait d'une famille venue de Pologne qui au moment de son arrivée aurait sans doute pu être considérée comme une famille de réfugiés, mais il a fallu tant de temps pour entendre sa demande qu'au moment où on l'a entendue, ces demandeurs n'ont pas pu être considérés comme des réfugiés

[*Texte*]

about a Guatemalan woman that said that, despite the fact that the conditions were changed in Guatemala and she no longer had to fear, they would accept her. How do you deal with the inconsistency of the decision-making?

You mentioned the appeal process, but the appeal process to the Federal Court is only on a question of law and not on the substance of the case. So, despite 90% acceptance from countries like Iran and Haiti and Sri Lanka, we're having some very cruel and impossible-to-understand cases of people who are being deported and sent back to these countries who, from all examination of the law and of the conditions and so on, should not be.

I know you, Mr. Fairweather; you would not agree to... I know you have a compassionate attitude towards things. How can this inconsistency can be explained and accepted?

Mr. Fairweather: I wish I were back in Parliament.

Mr. Allmand: Do you want to change places?

Mr. Fairweather: Not on a dime would I change places.

This board doesn't run free. We are interpreting an international instrument that was domesticated by the people at this table in amendments to the Immigration Act. Change of circumstances is one of the things the board must take into account.

I'm particularly proud of the Guatemalan decision, because it does exactly what the act and the United Nations High Commissioner said the board should do. That is that conditions the woman faced in Guatemala through her young life—because she was a young woman—were so reprehensible that the subjective fear of persecution could not be exorcised by the change of circumstances in Guatemala. Anyway, Guatemala is no Poland.

• 0940

In the Polish case we occasionally seem to get immigration and refugee determination mixed up. The duty of Canada is to protect those who meet the subjective and objective elements of the test. There is a change of circumstances, thank God, in Poland. The fact that somebody is born in Canada doesn't give anybody a claim to refugee status. It gives that happy child probably the right to dual nationality sometime, but that in itself is not a reason why a person will or will not meet the international definition.

[*Traduction*]

parce que la conjoncture de leur pays avait changé, et la décision a été maintenue même si des enfants de cette famille étaient nés au Canada. Par ailleurs, la Commission, à Winnipeg, a rendu une toute autre décision dans le cas d'une Guatémaltèque. La Commission a jugé que malgré le renversement de la situation au Guatemala et le fait que cette femme n'avait plus rien à redouter, on ferait droit à sa demande. Comment explique-vous ces incohérences dans le processus décisionnel?

Vous avez parlé du processus d'appel, mais quand on fait appel à la Cour fédérale, on ne peut le faire que pour une question de droit et non pas pour demander un réexamen des faits. Ainsi, bien que 90 p. 100 des demandeurs qui viennent de pays comme l'Iran, Haïti et le Sri Lanka soient acceptés, il subsiste des cas inexplicables et déchirants de demandeurs qui sont renvoyés dans ces pays et qui, compte tenu d'un examen approfondi de la loi et des conditions, ne devraient pas l'être.

Je vous connais, monsieur Fairweather; vous ne seriez pas d'accord pour... Je sais que vous pouvez vous montrer compatissant. Comment peut-on expliquer cette incohérence et l'accepter?

M. Fairweather: J'aimerais bien me trouver encore au Parlement.

M. Allmand: Vous voulez qu'on change de place?

M. Fairweather: Je n'en changerais pas pour tout l'or du monde.

La Commission n'a pas toute liberté d'action. Nous interprétons un document international qui est appliqué à l'échelle nationale parce que les gens autour de cette table ont apporté des modifications à la Loi sur l'immigration. La Commission doit tenir compte, entre autres choses, de l'évolution de la conjoncture.

Je suis particulièrement fier de la décision qui a été prise dans le cas de cette femme du Guatemala, parce qu'elle correspond exactement à ce que la Commission devait faire aux termes de la loi et selon les directives du Haut commissariat des Nations unies. Il fallait tenir compte du fait que ce qu'avait vécu cette femme au Guatemala pendant sa jeunesse—c'était en fait une toute jeune femme—était si déplorable que même le renversement de la situation au Guatemala ne pouvait dissiper la crainte qu'elle avait d'être persécutée. Quoi qu'il en soit, le Guatemala, ce n'est pas la Pologne.

Pour ce qui est de la Pologne, il arrive à l'occasion que les aspects immigration et détermination du statut de réfugié soient confondus. Le devoir du Canada est de protéger ceux qui satisfont aux critères subjectifs et objectifs. Grâce à Dieu, la situation a changé en Pologne. Le fait d'être né au Canada ne confère à personne le droit de revendiquer le statut de réfugié. Dans certains cas, on peut obtenir une double nationalité, mais ce n'est pas là une raison suffisante pour conclure qu'une personne correspond ou ne correspond pas à la définition internationale.

[*Text*]

With respect to changed circumstances, look at all of eastern Europe. We are saluting Poland, Czecholslovakia, and Hungary, which have all ratified the convention now and have come to this board to find out how best to determine refugees, because they see Canada as a world leader.

Mr. Allmand: Consistency in the decisions—

Mr. Fairweather: Consistency in decisions is, I would say, the no. 1 priority of this board. Because the board has itself in the enviable state of being in balance, claims in and claims disposed of, we now are facing, perfectly understandably as put by the member, the need for consistency. In the end, however, this chair, or Fairweather and Company, is not a court of appeal. We work hard on consistency, but just as the country is different so too are the claims.

For instance, in Newfoundland the claims from the old Soviet Union tend to be quite different from the claims from the old Soviet Union that arrive in Toronto. The reverse is true if you cross the country west to east for the People's Republic of China. There is a very large number coming into the Vancouver office, fewer in Toronto and Calgary and Montreal, with quite different stories. Of course, as my general counsel has reminded me, credibility is part of the test of whether or not a person is a convention refugee.

Mr. Shields (Athabasca): I agree with my hon. friend, Warren Allmand, that inconsistency does seem to be a problem right across the country. I don't know how we're ever going to get that addressed satisfactorily for everyone.

I would like to ask a question based on page five of your statement. You said:

> Since 1st January 1989, the Board has made 58,000 decisions involving claimants from some 130 countries.

How did the decisions break down? Some were sent back to third or to safe countries. Some were rejected outright, and some were accepted. How does that break down among the 58,000?

Mr. Fairweather: If you will allow me, last year the acceptance rate was about 64% after full hearings. Of course, this board hasn't the authority to remove people. We do our duty and say yes or no, and then it's up to the Department of Immigration.

The Department of Immigration has a short list of countries to which Canada does not remove. Haiti, Lebanon, and China, I think are on the list. I don't know if there are any others. About 40% of the claims were rejected.

Mr. Shields: Is part of the basis for rejection of a claim that people arrive here from an intermediate country, a safe country where they could have made—

[*Translation*]

Pour ce qui est des revirements de la situation, voyez ce qui se passe en Europe de l'Est. Nous félicitons la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie qui ont toutes ratifié la convention et qui ont délégué des représentants à la Commission pour voir comment s'y prendre pour déterminer le statut de réfugié, car ces pays considèrent que dans ce domaine le Canada est un chef de file.

M. Allmand: Pour ce qui est de la cohérence des décisions...

M. Fairweather: La cohérence des décisions est, je dirais, la toute première priorité de la Commission. Parce que la Commission, et on a de quoi l'envier, est à jour, elle règle les dossiers au fur et à mesure, nous devons maintenant nous occuper de la question de la cohérence, et le membre du comité a très bien expliqué pourquoi. En fin de compte, toutefois, la présidence, ou Fairweather et Compagnie, n'est pas un tribunal d'appel. Nous nous efforçons vraiment d'assurer la cohérence, mais tout comme ce pays est hétérogène, les demandes le sont aussi.

Par exemple, à Terre-Neuve, les demandes présentées par des ressortissants de l'ancienne Union soviétique sont assez différentes de celles que présentes leurs compatriotes qui arrivent à Toronto. L'inverse est vrai également dans le cas des ressortissants de la République populaire de Chine, quand on examine la situation au Canada d'est en ouest. Un très grand nombre de demandes sont présentées au bureau de Vancouver, un peu moins à Toronto, à Calgary et à Montréal, et les antécédents sont très différents. Bien sûr, comme mon conseiller juridique général me le rappelle, la crédibilité fait partie des critères sur lesquels on se fonde pour juger si une personne correspond ou non à la définition de réfugié au sens de la convention.

M. Shields (Athabasca): Je suis d'accord avec mon honorable collègue, M. Warren Allmand, pour dire que l'incohérence des décisions semble poser un problème d'un bout à l'autre du pays. Je ne sais pas comment nous allons régler cette question à la satisfaction de tous.

J'aimerais poser une question au sujet d'une déclaration que vous faites à la page 4 de votre exposé. Vous dites:

> Depuis le 1er janvier 1989, la Commission a rendu 58,000 décisions concernant des demandeurs venant de près de 130 pays.

Comment se répartissent ces décisions? Certains demandeurs ont été renvoyés dans des pays tiers ou dans des pays sûrs. Certains ont été carrément refusés, et certains ont été acceptés. Quelle est la ventilation de ces 58,000 décisions?

M. Fairweather: Si vous le permettez, l'année dernière, 64 p. 100 des demandes ont été jugées recevables après instruction approfondie. Bien sûr, la Commission n'a pas le pouvoir de renvoyer des gens. Nous faisons notre devoir et disons oui ou non, et c'est ensuite au ministère de l'Immigration d'agir.

Le ministère de l'Immigration a une brève liste de pays vers lesquels le Canada ne renvoie personne. Haïti, le Liban et la Chine, je crois, figurent sur cette liste. Je ne sais pas s'il y a d'autres pays. Environ 40 p. 100 des demandes ont été rejetées.

M. Shields: Est-ce qu'en partie on ne rejette pas une demande parce que les intéressés arrivent d'un pays tiers, un pays sûr où ils auraient pu...

[*Texte*]

Mr. Fairweather: No.

Mr. Shields: That's not taken into consideration at all?

Mr. Fairweather: The government didn't ever develop a safe country list. In our annual report we say that it would be important if Europe is going to have... The answer to the challenge posed by movements of people, many of whom are convention refugees, is a multinational one. But we have to be sure the systems in place to hear refugee claims are in harmony.

• 0945

Mr. Shields: That brings up the problem Mr. Allmand pointed out, which was if you remove people to the United States, the inference there I think is that they eventually get deported out of the United States. Do you find this to be true, in your experience?

Mr. Fairweather: We don't remove people.

Mr. Shields: I am not suggesting that.

Mr. Fairweather: No, but I don't think Canada would remove to the United States. That was a wrinkle I didn't pick up on when I was questioned by Mr. Allmand.

Mr. J. Robbins (Acting Executive Director, Immigration and Refugee Board of Canada): Only people rejected as refugees would be removed. If we sent somebody back to another country, it would be because the board found that person not to be a refugee.

Mr. Shields: That's correct. But if they have come originally from another country, let's say Lebanon through to Germany or somewhere in Europe where they could have made an application, and if they come here on a visa of some kind from Germany, they can be removed to Germany. Is that not correct?

Mr. Robbins: The immigration department would try to remove them from the country where they are alleging persecution.

Mr. Shields: Or would remove them to—

Mr. Robbins: Remove them to the country, yes.

Mr. Shields: Or would they not remove them to the last country where they could have applied for—

Mr. Robbins: No, to the country where they are alleging persecution.

Mr. Shields: I get a number of people writing to me...and in discussions in my constituency with people who have personal knowledge of individuals who have applied for refugee status and these people have abused the system. Do you find much abuse in the system? If so, are they basically the 40% you are talking about who are rejected?

Mr. Fairweather: The abuse of the system would be in that 40%. It would also be in those accepted. This is a board, obviously, of 255 human beings. There is no question that some come who are not convention refugees, but very few.

[*Traduction*]

M. Fairweather: Non.

M. Shields: On n'en tient pas du tout compte?

M. Fairweather: Le gouvernement n'a jamais dressé de liste de pays sûrs. Dans notre rapport annuel, nous disons que ce serait important si l'Europe devait... La réponse au défi que posent les mouvements de population, un bon nombre de ces personnes étant des réfugiés au sens de la convention, est l'affaire de nombreux pays. Nous devons nous assurer que les systèmes mis en place pour examiner les demandes de revendications du statut de réfugié sont harmonisés.

M. Shields: Ce qui nous ramène au problème qu'a souligné M. Allmand, à savoir que si on renvoit quelqu'un aux États-Unis, on peut, je pense, présumer que ces personnes seront un jour ou l'autre expulsuées des États-Unis. À votre connaissance, en est-il ainsi?

M. Fairweather: On ne renvoit pas de gens.

M. Shields: Je ne le suppose pas.

M. Fairweather: Non, mais je ne pense pas que le Canada renverrait des gens aux États-Unis. C'est une tactique que je n'ai pas relevée quand M. Allmand m'interrogeait.

M. J. Robbins (directeur exécutif par intérim, Commission de l'immigration et du statut de réfugié): Seuls ceux à qui on ne reconnait pas le statut de réfugiés seraient renvoyés. Si nous renvoyons quelqu'un vers un autre pays, ce serait parce que la commission a jugé que cette personne ne correspond pas à la définition de réfugié.

M. Shields: C'est juste. Mais si à l'origine ils viennent d'un autre pays, le Liban, par exemple, en passant par l'Allemagne ou quelque part d'autre en Europe où ils auraient pu présenter une demande, et s'ils arrivent ici grâce à un visa quelconque obtenu en Allemagne, ils peuvent être renvoyés en Allemagne. N'est-ce pas?

M. Robbins: Le ministère de l'Immigration essayerait de les renvoyer là où ils prétendent être menacés de persécution.

M. Shields: Ou les renverrait dans...

M. Robbins: Les renverrait dans ce pays, oui.

M. Shields: Ou est-ce qu'il ne les renverrait pas dans le dernier pays où ils auraient pu présenter une demande...

M. Robbins: Non, il les renverrait dans le pays où ils prétendent être menacés de persécution.

M. Shields: Des tas de gens m'écrivent...et dans mon comté j'ai pu m'entretenir avec des gens qui connaissent personnellement des gens qui ont demandé le statut de réfugié et ces personnes ont déjoué le système. Constatez-vous beaucoup de cas d'abus? Le cas échéant, correspondent-ils à peu près au taux de rejet de 40 p. 100 dont vous parlez?

M. Fairweather: Les cas d'abus seraient inclus dans ce pourcentage de 40 p. 100. Il y aurait aussi des cas d'abus parmi les demandes acceptées. En fait, cette commission est constituée de 255 êtres humains. Il va sans dire que, sur le nombre, certains ne sont pas des réfugiés au sens de la convention, mais il n'y en a que très peu.

[*Text*]

Mr. Shields: My last question concerns the number of complaints. I think information was leaked to the press regarding the qualifications of some of the individuals sitting on the refugee boards. Indications were, through this information, that some of the people had been refugees themselves, or were recent immigrants, and were more favourable to certain people from certain countries, their own country in particular. These accusations have been made. . .some people who could not even write out their own decision in either official language, who needed help with English or French. Are these valid criticisms? What is happening here? I would just like to know.

Mr. Fairweather: We recruited, as I said in my statement, a culturally plural group of citizens, and we have trained them. It is absolutely and grossly unfair to say they can't write a decision in either of the official languages. I have to say that with 26% from minority groups, their English or French might not be as impeccable as that of the members of this committee. But that doesn't render their decisions any less correct.

This is the story of modern Canada, this board. I truly believe it. I am not indulging in hyperbole. Yes, we have, for instance, a Ghanaian who came here in 1968. He writes extraordinarily well. Some Ghanaians in 1992 think he carries with him the baggage of the tribal wars in Ghana, but if that criticism is to be accepted, then I guess the Scots and the Irish and the Germans and everybody else has to face that kind of thing.

• 0950

Some cases are so extraordinary that a member will come and say, I cannot shift the cultural baggage I have, it's part of my life and I'm worried about my objectivity; would you schedule somebody else? Of course we would respond to that. But it's very rare, and it's very dangerous in a plural country to begin chastising people about whether they have an accent that's Caribbean or a bit German, etc.

Mr. Shields: I wasn't suggesting that.

Mr. Fairweather: No.

I looked at that criticism. By the way, we wonder about criticism. I don't bother with some newspapers because of the quality of the journalism. But with papers of record you want to try to set the record straight. On the other hand, one doesn't want to be perpetually writing letters to the editor saying that this or that is wrong.

So we hope that our annual report and the general record of the board will speak for themselves. I'm paid by the taxpayers to take the slings and arrows; not from members—you wouldn't do that—but from the public.

The Vice-Chairman: Mr. Shields, we have to move along. As mentioned earlier, we have to move this round very quickly, because if we want to deal with Mr. Allmand's point of order—

[*Translation*]

M. Shields: Ma dernière question a trait au nombre de plaintes. Je pense que la presse a mis la main sur des renseignements au sujet de la qualification de certaines personnes qui siègent aux différents comités de détermination du statut de réfugié. Selon ces renseignements, il semblerait que certaines de ces personnes soient elles-mêmes des réfugiés, ou des immigrants de fraîche date et qu'elles aient privilégié des ressortissants de certains pays, le leur en l'occurrence. On a soutenu que... certaines personnes ne pouvaient même pas rédiger leur propre décision dans l'une ou l'autre langue officielle, qu'elles avaient besoin d'aide en anglais ou en français. Ces critiques sont-elles fondées? Qu'est-ce qui se passe? J'aimerais savoir.

M. Fairweather: Comme je l'ai dit dans ma déclaration, nous avons recruté des membres qui sont à l'image de la pluralité culturelle du Canada et nous leur avons donné une formation. Il est tout à fait injsute de dire que ces membres ne peuvent pas rédiger leur décision dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Je dois dire que 26 p. 100 des commissaires faisant partie de groupes minoritaires, leur anglais ou leur français n'est peut-être pas aussi impeccable que celui des membres du présent comité. Leur décision n'en est pas moins valide pour autant.

La commission est le reflet du Canada d'aujourd'hui. J'y crois sincèrement. Je ne tombe pas dans l'exagération. Nous avons, par exemple, un Ghanéen qui est arrivé en 1968. Il écrit merveilleusement bien. Certains Ghanéens, en 1992, pensent qu'il trimbale avec lui les vestiges des guerres tribales du Ghana. À ce compte-là, je suppose qu'on peut dire la même chose des Écossais et des Irlandais et des Allemands et de tous ceux qui ont déjà vécu ce genre de situation.

À l'occasion, lorsque la Commission est saisie d'un cas exceptionnel, il se peut qu'un membre invoque ses antécédents culturels et demande à ne pas entendre la requête de crainte de manquer d'objectivité. Nous acquiesçons évidemment à sa demande. C'est cependant très rare, et il est d'ailleurs très dangereux dans un pays pluraliste comme le nôtre de relever le fait qu'une personne parle avec un accent qui trahit son origine antillaise ou allemande, par exemple.

M. Shields: Ce n'est pas ce que j'ai voulu entendre.

M. Fairweather: Je sais.

Je me suis demandé si ce reproche était mérité. Soit dit en passant, nous prêtons attention aux critiques qui sont formulées à l'égard de la Commission. Je ne prends pas la peine de corriger les inexactitudes qui paraissent dans les mauvais journaux, mais je ne rate pas l'occasion de souligner les erreurs qui se glissent dans les véritables organes d'information. D'autre part, je ne peux pas passer mon temps à écrire des lettres au directeur de journaux.

Nous espérons donc que notre rapport annuel et que les réalisations de la Commission suffiront à faire taire nos détracteurs. Les contribuables me paient pour encaisser les coups que m'assènent le public. Je sais bien que les députés n'agiraient jamais de la sorte.

Le vice-président: Monsieur Shields, votre temps est écoulé. Comme je l'ai dit plus tôt, ce tour devra être bref parce qu'il faut régler le cas du rappel au Règlement fait par M. Allmand.

[*Texte*]

Mr. Allmand: We called Mr. Fairweather here. I do not want to interfere with the questions.

The Vice-Chairman: All right. Well, I want to give you fairness then and make sure that it happens to you. We have a time limit of 10.30 a.m., so if you want to conclude the questioning at 10.30, that's fine with me. —Mr. Comuzzi.

Mr. Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): I want to address two issues with respect to the appointment of the boards. Correct me if I'm wrong, but I understand that there are 298 appointments as—

Mr. Fairweather: There were since 1988, when the board was established.

Mr. Comuzzi: How many are active appointments?

Mr. Fairweather: Today?

Mr. Comuzzi: Today.

Mr. Fairweather: Two hundred and fifty-five.

Mr. Comuzzi: Could you give me an approximate number of cases that each of those appointees would hear?

Mr. Robbins: About 240 cases a year. That's our objective.

Mr. Comuzzi: Each person would hear 220 cases a year.

Mr. Robbins: Two hundred and forty.

Mr. Comuzzi: They travel around the country and hear cases. There are two members on a panel. That's the adjudication process; there are two of those members to a panel.

Mr. Fairweather: Yes.

Mr. Comuzzi: They travel to different sections of the country—or are they broken down into regions?

Mr. Fairweather: There is limited travel. The Calgary office covers the province of Saskatchewan—Regina and Saskatoon—and the member in Winnipeg does Fort Frances and so on. The offices are numbers-driven. We're in Calgary because of numbers; we're in Vancouver because of numbers. We have a small office in Edmonton to prevent people from having to travel back and forth.

Mr. Comuzzi: I want to discuss something you brought up. I really have difficulty with the issue of stress that is claimed by some of the people hearing these cases. The board has been in place for only about 40 months. I read a report last evening and yesterday afternoon. They hear cases at about their own speed and they take as long as they need to gather the evidence and make an adjudication.

• 0955

Having sat on a panel for only 40 months, some of them, I have some difficulty with the concept of stress that we're claiming for perhaps some reason why some of them are being inefficient or are not doing a good job. It appears to me

[*Traduction*]

M. Allmand: Nous avons invité M. Fairweather à comparaître devant le comité, et je voudrais que nous continuions de lui poser des questions.

Le vice-président: Très bien. Je veux cependant être juste envers vous, et vous permette de faire votre rappel au Règlement. Nous pouvons poursuivre la période des questions jusqu'à 10h30. M. Comuzzi.

M. Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): J'aimerais soulever deux questions se rapportant à la nomination des commissaires. Corrigez-moi si j'ai tort, mais 298 personnes ont été, paraît-il, nommées à ce poste depuis. . .

M. Fairweather: Depuis la création de la Commission en 1988.

M. Comuzzi: Combien de commissaires la Commission compte-t-elle aujourd'hui?

M. Fairweather: Aujourd'hui?

M. Comuzzi: Oui.

M. Fairweather: Deux cent cinquante-cinq.

M. Comuzzi: Combien de requêtes ces commissaires entendent-ils en moyenne?

M. Robbins: Environ 240 par année. C'est notre objectif.

M. Comuzzi: Chaque personne entend donc 220 requêtes par année.

M. Robbins: Deux cent quarante.

M. Comuzzi: Les commissaires se déplacent dans tout le pays pour entendre des requêtes. Chaque commission se compose de deux membres. C'est le processus de détermination du statut de réfugié qui le veut.

M. Fairweather: Oui.

M. Comuzzi: Les commissaires sont-ils affectés à différentes régions du pays?

M. Fairweather: Les déplacements sont limités. Le bureau de Calgary s'occupe des requêtes entendues en Saskatchewan, à Regina et à Saskatoon et le commissaire de Winnipeg se rend notamment à Fort Frances. La Commission a des bureaux là où le nombre de requêtes est le plus important comme à Calgary et à Vancouver. Il y a un petit bureau à Edmonton pour éviter les déplacements inutiles.

M. Comuzzi: J'aimerais revenir sur un point que vous avez soulevé. Je comprends mal pourquoi certains commissaires se plaignent de travailler sous pression. La Commission n'existe que depuis environ 40 mois. J'ai lu un rapport sur la Commission hier après-midi et en soirée. Selon ce rapport, les commissaires prennent le temps qu'ils veulent pour entendre les requêtes, pour recueillir les preuves nécessaires avant de rendre leur décision.

Étant donné qu'aucun commissaire n'est membre de la commission depuis plus de 40 mois, j'ai du mal à comprendre pourquoi on pourrait imputer au stress le fait que certains d'entre eux sont inefficaces ou remplissent mal leur rôle. De

[*Text*]

that if these adjudicators are being stressed out in such a short period of time, we've obviously made the wrong choice at the outset, that they had some evidence of stress prior to their appointment or that they're not qualified to do their jobs. Therefore, the additional stress of having to make an adjudication that affects the lives of people is bearing so strongly on them that they're not able to cope with their situation.

I would appreciate your comments. I say, I'm talking about this stressful situation in the most sincere way. I have trouble with that concept.

Mr. Fairweather: Am I to respond?

Mr. Comuzzi: Yes, please do.

Mr. Fairweather: To that question?

Mr. Comuzzi: To be very frank, and to put it in the strongest words I can, how can we appoint somebody and at 40 months have stressful situations so they can't do the job?

Mr. Fairweather: I have it every day.

Mr. Comuzzi: We all have stress, Mr. Fairweather.

Mr. Fairweather: The stress was mentioned in a six-or seven-page comment to this committee as possibly being one aspect of what faces members who make life choices for people. I'm not claiming that 255 members—

Mr. Comuzzi: I didn't say that at the outset.

Mr. Fairweather: I'm trying to answer. There are people, however, who find listening to these extraordinary stories difficult. Some of them, incidentally, have asked at the end of their term to be relieved, and the Governor in Council has not reappointed them. The vast majority of the members of this board are able to handle the claim load and perform, I think, extraordinary well. It didn't seem to me to make much sense to come here and talk about some members without mentioning that issue. Some members raised it, and we thought we should respond.

We had the Clark Institute look into it. There were some things that we could rather easily do in administrative terms. Also, frankly, we think sometimes we put too much emphasis on expeditiousness and not enough emphasis on time for reflection. You people must face this every single day. As a Member of Parliament I used to wonder when I ever had time to muse. Musing is also important if you're absorbing and reading and doing a difficult. . . Members of Parliament don't have that kind of time. Sometimes our members—

Mr. Comuzzi: My time's running short. Let me get to the next point. With the greatest of respect, I have difficulty with this.

Mr. Fairweather: Well, I hear you, but some members have stress.

Mr. Comuzzi: All right, then they were wrong appointments.

Mr. Fairweather: I beg your pardon.

[*Translation*]

toute évidence, ces personnes-là ont été mal choisies au départ ou elles ne possédaient pas les qualités exigées par le poste. C'est sans doute pour cette raison que certains d'entre eux ne peuvent pas faire face au stress que comporte le fait de devoir rendre une décision lourde de conséquences pour les gens visés.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Je m'interroge sincèrement au sujet du stress dont se plaignent certains commissaires.

M. Fairweather: Vous voulez que je réponde?

M. Comuzzi: Oui, s'il-vous-plaît.

M. Fairweather: À cette question?

M. Comuzzi: Très honnêtement, et sans mâcher mes mots, je me demande comment quelqu'un qui est en poste depuis 40 mois peut ressentir tellement les effets du stress qu'il ne peut plus faire son travail?

M. Fairweather: Je ressens les effets du stress tous les jours.

M. Comuzzi: Comme nous tous, monsieur Fairweather.

M. Fairweather: J'ai mentionné dans une déclaration de six ou sept pages les effets possibles du stress sur les membres de la Commission qui doivent rendre des décisions lourdes de conséquences pour les gens visés. Je n'ai pas dit que les 255 commissaires. . .

M. Comuzzi: Ce n'est pas ce que j'ai voulu laisser entendre.

M. Fairweather: J'essaie de répondre à votre question. Il est vrai que certaines personnes trouvent pénible le récit de ces histoires extraordinaires. Certains commissaires ont demandé à ce qu'on ne renouvelle pas leur mandat. La vaste majorité des membres de la commission ne trouve cependant pas sa charge de travail trop lourde et s'acquitte, à mon avis, fort bien de ses fonctions. J'ai cru bon aborder cette question du stress qui a été soulevée par certains commissaires.

Nous avons demandé à l'Institut Clark d'étudier la question. On nous a proposé certains changements administratifs faciles à mettre en oeuvre. Honnêtement, je crois qu'on insiste parfois trop sur la célérité, et pas suffisamment sur la réflexion. Vous faites face à ce problème tous les jours. Lorsque j'étais député, je me souviens m'être demandé si j'avais encore le temps de méditer. Or, la méditation est importante car elle nous permet d'absorber ce qu'on lit ou lorsqu'on s'attache à une tâche difficile. . . Les députés n'ont pas de temps pour méditer. Parfois, les membres de la Commission. . .

M. Comuzzi: Mon temps est presque écoulé. Permettez-moi d'aborder mon deuxième point. Sauf votre respect, j'ai du mal à accepter cet argument.

M. Fairweather: Je comprends votre point de vue, mais il est vrai que certains commissaires ressentent les effets du stress.

M. Comuzzi: Dans ce cas-là, il s'agit de mauvaises nominations.

M. Fairweather: Comment?

[*Texte*]

Mr. Comuzzi: Then they had to be wrong appointments. The appointments weren't proper. If they can't hear the evidence—and we know what the evidence is going to be on refugee claims—because of the tragedy of it and they get stressed out, obviously they were the wrong appointment.

Let me get to the next question. We know that a quasi-judicial decision is going to be rendered by the board. We know that the rules of natural justice must be adhered to. If we don't want to adhere to the rules of natural justice, the minimum requirement in any quasi-judicial hearing is procedural fairness, some of the elements being that the people be given proper notice, that transcripts be provided, that if they don't understand the language interpreters be provided, that they be given right to counsel—which is usually through the legal aid programs in the provinces—and that at the end of the day when a decision is made decision stands the test of going to a further court for review, either the Federal Court of Canada or sometimes right up to the Supreme Court of Canada. Therefore, the decision and the rationale for making those decisions become a judicial matter.

• 1000

I wonder how you can make the appointments in areas where the procedures must be followed—I am not talking about the substance of the decisions—the procedures must be procedurally correct at every stage of the hearing process because of the eventual appeal process, so that we would appoint people to these boards who have no knowledge of the fundamental principles of natural justice or fundamental justice in order to render a decision.

Mr. Fairweather: Oh, but they most certainly do have the basics of natural justice. They get—

Mr. Comuzzi: Tell me how.

Mr. Fairweather: I said earlier, thank God we don't have 255 lawyers. I say that as a member of that profession. Rabbi Gunter Plaut urged the government, in a very helpful report, to make this system non-adversarial and informal. Trained citizens with broad life experience—Parliament put in, I think, a 5% rule of lawyers—with the help of refugee hearing officers, and with a review if we make a jurisdictional error, seem to me to provide elements of a good hearing.

We are not a court, and never made a claim to be a court. We're part of administrative law that has come into being since somewhere around the First World War.

Mr. Comuzzi: I have some difficulty, Mr. Fairweather, in saying that this panel that adjudicates on the rights of an individual is not structured in some court-like setting. The very process must be of a judicial nature. I have difficulty with what you've just said, that you're not a court. You're a quasi-court.

Mr. Fairweather: We're a quasi-judicial hearing, with all the protections that you very properly mentioned. The Charter applies, of course, and a claimant has the right to counsel, interpretation, and so on. The act speaks of the non-

[*Traduction*]

M. Comuzzi: Il s'agissait de mauvaises nominations. On a mal choisi les commissaires. Si certains d'entre eux sont stressés parce qu'ils trouvent trop pénible le récit des tragédies des demandeurs de statut de réfugié, ils n'auraient pas dû être nommés à leurs postes.

Permettez-moi d'aborder un autre point. La Commission rend des décisions quasi judiciaires. Elle doit respecter les règles de la justice naturelle. À défaut de cela, à tout le moins, la procédure doit être juste, et notamment, les partis visés doivent recevoir un avis suffisant, avec transcription des délibérations, services d'interprétation au besoin, présence d'un avocat—qui leur vient normalement des services d'aide juridique—et possibilité de recours devant une instance supérieure, soit la Cour fédérale du Canada, voire la Cour suprême du Canada. Par conséquent, les décisions doivent se fonder sur des motifs juridiques.

Étant donné qu'il y a une procédure à suivre—je ne parle pas du fond de la décision—à toutes les étapes de l'audience puisqu'on peut interjeter appel de la décision rendue, comment peut-on nommer comme commissaires des gens qui n'ont aucune connaissance des principes de base de la justice naturelle ou fondamentale.

M. Fairweather: Mais ils connaissent évidemment les principes de base de la justice naturelle. Ils reçoivent...

M. Comuzzi: Comment?

M. Fairweather: Dieu merci, nous n'avons pas 255 avocats. Je le dis parce que je suis moi-même avocat. Dans un rapport très utile, le rabbin Gunter Plaut a pressé le gouvernement de mettre sur pied un système non contradictoire et informel. À mon avis, des citoyens bien formés ayant une vaste connaissance de la vie—le Parlement a, je crois, limité à 5 p. 100 le nombre des commissaires qui peuvent être avocats—peuvent tenir une bonne audience avec de l'aide d'agents d'audience. Si une erreur est commise, un processus d'examen est prévu.

La commission n'est pas un tribunal et n'a jamais prétendu l'être. Elle est un organisme créé dans le cadre du droit administratif qui a pris naissance aux environs de la Première Guerre mondiale.

M. Comuzzi: Je ne pense pas qu'on puisse dire, monsieur Fairweather, que les arbitres qui rendent une décision sur le statut de réfugiés ne constituent pas un tribunal. Le processus lui-même est de nature juridique. Vous venez de dire que la commission n'est pas un tribunal. Or, je pense qu'elle est un quasi tribunal.

M. Fairweather: Nous tenons des audiences quasi juridiques qui se déroulent selon les règles que vous avez si bien mentionnées. La Charte s'applique évidemment et le requérant a notamment le droit d'avoir un avocat et un

[*Text*]

adversarial process. We don't have time, but that presents some difficulties, not for the rights of the claimant, but sometimes it's very hard to test credibility without a court-like cross-examination and so on. The Immigration Act is very clear on this point.

Mr. Comuzzi: I'd like to have a second round if we can, Mr. Chairman. I'm not satisfied with those answers.

The Vice-Chairman: If we have time.

Mr. Fairweather: You better come and see us and then you wouldn't be so nervous.

Mr. Comuzzi: I tried to see you, Mr. Fairweather—

The Vice-Chairman: Mr. Nunziata, please.

Mr. Fairweather: We'll let you in any day. Delighted.

Mr. Nunziata (York South—Weston): I'd like to explore two areas, the first with regard to the board's appeal record. In the last reporting period, how many decisions were made, how many claims were rejected, how many were examined?

Mr. Fairweather: Rejected, 54%; 6% were either withdrawn or abandoned; and 40% rejected.

Mr. Nunziata: In numbers, what are we dealing with?

Mr. Robbins: We rendered about 7,500 decisions this past quarter.

Mr. Nunziata: Of the 40% that were rejected, how many were appealed to the Federal Court of Appeal?

Mr. Fairweather: A very high percentage. I have a Federal Court leaves document that I'll leave with you. Perhaps the clerk will see that you get a copy of it.

• 1005

Mr. Nunziata: I'm interested in knowing how often the Federal Court of Appeal overrules the decisions.

Mr. Fairweather: About 10%, sir. I'm very proud of that.

Mr. Nunziata: You're saying 10% of the 40% of those appeals are accepted?

Mr. Fairweather: The courts are being more and more deferential. In the early days the success rate of this board was higher. Quite properly, we needed the direction of the Federal Court and certain aspects of the law.

Mr. Nunziata: Of the 40%, how often is leave denied?

Mr. G. Stobo (Legal Service Director, Immigration and Refugee Board): In about 75% of the cases.

[*Translation*]

interprète. La loi précise que le processus est non contradictoire. Je n'ai pas le temps de vous en parler, mais cela pose certaines difficultés, non pas en ce qui touche les droits du demandeur, mais il est parfois très difficile d'établir la crédibilité du témoin sans recourir à un contre-interrogatoire de type juridique. La Loi sur l'immigration est très claire à ce sujet.

M. Comuzzi: J'aimerais qu'il y ait un second tour de questions, monsieur le président. Ces réponses ne me satisfont pas.

Le vice-président: S'il nous reste du temps.

M. Fairweather: Il vaudrait mieux que vous veniez voir par vous-même comment fonctionne la Commission. Cela apaiserait vos craintes.

M. Comuzzi: J'ai essayé de le faire, monsieur Fairweather...

Le vice-président: La parole est à M. Nunziata.

M. Fairweather: Nous serons heureux de vous recevoir.

M. Nunziata (York Sud—Weston): J'aimerais aborder deux questions dont l'une porte sur les appels des décisions de la Commission. Au cours de la dernière période visée, combien de décisions ont-elles été rendues, combien de requêtes ont-elles été rejetées et combien d'entre elles ont-elles fait l'objet d'un examen?

M. Fairweather: Cinquante-quatre pour cent des requêtes ont été rejetées, 6 p. 100 ont été soit retirées, soit abandonnées et 40 p. 100 ont été rejetées.

M. Nunziata: À combien s'élève le nombre total des décisions?

M. Robbins: La Commission a rendu 7,500 décisions au cours du dernier trimestre.

M. Nunziata: Si 40 p. 100 des demandes ont été rejetées, combien d'entre elles ont fait l'objet d'un appel à la Cour fédérale?

M. Fairweather: Un pourcentage très élevé. Je vais vous remettre un document sur les demandes d'appel présentées à la Cour fédérale. Le greffier veillera à vous en remettre un exemplaire.

M. Nunziata: J'aimerais savoir si la Cour fédérale du Canada renverse souvent vos décisions.

M. Fairweather: Dans environ 10 p. 100 des cas, monsieur. J'en suis très fier.

M. Nunziata: Quarante pour cent des décisions rendues font l'objet d'un appel et la Cour renverse ces décisions dans 10 p. 100 des cas.

M. Fairweather: Les tribunaux sont de plus en plus respectueux de nos décisions. Au début, le taux de succès de la commission était plus élevé. Il fallait que la Cour fédérale et certains aspects du droit nous guident.

M. Nunziata: Si 40 p. 100 des décisions sont portées en appel, quelle proportion des demandes d'appel sont-elles rejetées?

M. G. Stobo (directeur des services juridiques, Commission de l'immigration et du statut de réfugié): Environ 75 p. 100.

[*Texte*]

Mr. Nunziata: In 75% of the 40%, the Federal Court of Appeal says we are not even going to hear this case?

Mr. Fairweather: They take a look at it and say there is no palpable error.

Mr. Nunziata: Of those they do hear, what percentage do they accept?

Mr. Robbins: About half.

Mr. Nunziata: We are into 50% of the ones they say they want to hear. I'd appreciate it if I could have those numbers broken down.

I suppose by now some type of pattern has developed over the last few years. What do the trends suggest?

Mr. Fairweather: I think one of the major problems, with great respect to this committee, is the backlog developing with the Federal Court. Something has to give there.

Mr. Nunziata: Are you suggesting we need more Federal Court judges?

Mr. Fairweather: I wouldn't dare suggest that. I think it would be nice if you made that recommendation.

Mr. Nunziata: This is an opportune time to appoint judges.

Mr. Fairweather: Some of the better ones came from this Parliament.

Mr. Nunziata: No doubt. Not without criticism though.

Mr. Fairweather: No, but that's the life we all have to face.

Mr. Nunziata: The second area I want to ask you about is the completeness of this data base you are also very proud of.

Could you describe for the committee exactly how you gather your information for this data base and how up to date it is? Do you rely on reports from External Affairs? Do you rely on reports from CSIS? Do you have your own intelligence gathering personnel that work with the board? Can you describe how you input into this data base and how up to date it is?

Mr. Fairweather: I think El Salvador is a rather interesting example, if you don't mind. It was the last updated profile that came across my desk and, incidentally, had to have a supplement because of the very fragile nature of what was supposed to have been a peace agreement.

I want to reassure members, CSIS or our own intelligence gathering in any kind of clandestine way is not involved. Everything we have in the data base is publicly accessed information. If the Department of External Affairs isn't comfortable with de-classifying information, we won't use it.

A major source is Amnesty International and the United Nations High Commissioner for Refugees. They are two keys.

There are newspapers of record, of course, such as *Le Monde* or *The New York Times* or perhaps a British paper for factual information. Incidentally, we have had *désmarches* from a couple of ambassadors who think they can rewrite our country profile better than we can.

[*Traduction*]

M. Nunziata: La Cour d'appel de la Cour fédérale du Canada rejette donc 75 p. 100 des demandes d'appel?

M. Fairweather: Parce que la Commission n'a pas commis d'erreur.

M. Nunziata: Dans quel pourcentage des cas la Cour donne-t-elle raison à l'appelant?

M. Robbins: Dans environ la moitié des cas.

M. Nunziata: La décision de la Commission est donc renversée dans 50 p. 100 des cas qui font l'objet d'un appel. J'aimerais obtenir la ventilation de ces chiffres.

Je suppose qu'une tendance se dégage des cas entendus au cours des dernières années. Qu'elle est-elle?

M. Fairweather: Avec tout le respect que je dois à ce comité, l'un des grands problèmes qui se pose, c'est l'arriéré des causes que doit entendre la Cour fédérale. Il faut que la situation change.

M. Nunziata: Faut-il en conclure qu'il faut nommer plus de juges à la Cour fédérale?

M. Fairweather: Je n'oserais pas faire cette suggestion. J'aimerais mieux qu'elle vienne de vous.

M. Nunziata: Le moment est bien choisi pour nommer des juges.

M. Fairweather: Certains des meilleurs juges sont d'anciens députés.

M. Nunziata: Je n'en doute pas. Ils font cependant l'objet de certaines critiques.

M. Fairweather: Comme nous tous.

M. Nunziata: Je voulais aussi vous demander dans quelle mesure la base de données dont vous êtes si fier est complète.

Pourriez-vous nous dire de quelle manière vous recueillez les renseignements qui y sont versés et dans quelle mesure ils sont à jour? Vous fondez-vous sur les rapports préparés par les Affaires extérieures ou par le SCRS? La commission compte-t-elle ses propres agents de renseignements? Comment recueillez-vous donc ces données et dans quelle mesure sont-elles à jour?

M. Fairweather: Si vous me le permettez, je prendrai l'exemple du Salvador. C'est le dernier profil de pays à jour que j'ai vu et auquel, soit dit en passant, on a dû ajouter un supplément en raison de l'extrême fragilité de l'accord de paix.

Je tiens à rassurer les députés. La Commission ne rassemble pas de renseignements de façon clandestine et ne compte pas sur le SCRS pour le faire. Tous les renseignements qui figurent dans notre base de données sont publics. Si le ministère des Affaires extérieures n'est pas prêt à rendre publics les renseignements qu'il nous fournit, nous ne les versons pas dans notre base de données.

Nous tenons une bonne part de nos renseignements de Amnistie internationale et du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Nous comptons aussi, pour les renseignements d'actualité, sur les quotidiens *Le monde*, *The New York Times* et aussi un des journaux britanniques. Notez que quelques ambassadeurs ont aussi proposé leurs services pour rédiger les profils de pays à notre place.

[*Text*]

Mr. Nunziata: You have your own analysts, I assume.

Mr. Fairweather: Yes, we have.

Mr. Stobo: There are probably about 20.

Mr. Nunziata: Do one or two of them watch CNN and *Newsworld* to keep up to date? Is that how up to date you are?

Mr. Fairweather: Well, they don't sit and watch CNN, but they certainly are current.

• 1010

Mr. Nunziata: Our External Affairs people watch CNN to be kept up to date.

Mr. Fairweather: Well, that's fine.

Mr. Nunziata: There's nothing wrong with that.

Mr. Fairweather: I prefer *Newsworld* myself, but I'm a chauvinist.

Mr. Nunziata: You have this information, this data base. Is this information that is provided to the board in rendering a decision also made available to lawyers or to the claimants?

Mr. Fairweather: To both, sir.

Mr. Nunziata: All right. So they actually have—

Mr. Fairweather: The panel doesn't have anything before it but the refugee claimant and his or her lawyer.

Mr. Nunziata: All right. With regard to the specific case, that's understandable. Generally, can a board member say this involves country X, so I'm going to go to the library, pull out whatever information we have on country X, and apply the facts of the case to the information we have? You're saying that doesn't happen.

Mr. Fairweather: Well, I'm saying that the court would quickly call us to account for such activity.

Mr. Nunziata: Then, how does the board member become familiar with the facts? You say you have a data base, but is that data base available to claimants?

Mr. Fairweather: Yes. The data base is available. It's a public facility. There's one at 222 Nepean Street. Any member of the public can walk into that office and ask to access, say, El Salvador.

But, sir, there is training and the Federal Court has just spoken about that. Somebody took us to task for having training sessions to which every member of the immigration bar may or may not have been invited. Basically, if it's a major training session, we ask the bar and the carrying agencies. It's very important that Amnesty International and the Canadian Council for Refugees take part and criticize and comment and so on. But the court said there could be sessions, just as there are for judges on gender bias, things like that, that would not be subject to a general invitation.

[*Translation*]

M. Nunziata: Je suppose que vous avez vos propres analystes.

M. Fairweather: Oui.

M. Stobo: La Commission compte environ 20 analystes.

M. Nunziata: Un ou deux d'entre eux regardent-ils CNN et *Newsworld* pour se tenir au courant? Vos renseignements sont-ils vraiment à jour?

M. Fairweather: Nos analystes ne passent pas leur temps à regarder CNN, mais leurs renseignements sont à jour.

M. Nunziata: Les fonctionnaires des Affaires extérieures se tiennent au courant en regardant CNN.

M. Fairweather: Grand bien leur fasse.

M. Nunziata: Il n'y a rien à redire à cela.

M. Fairweather: Je suis chauvin et je préfère par conséquent regarder *Newsworld*.

M. Nunziata: Vous possédez donc cette base de données. Les renseignements qui sont fournis à la commission pour lui permettre de rendre une décision sont-ils à la disposition des avocats et des demandeurs du statut de réfugié?

M. Fairweather: Aux deux, oui.

M. Nunziata: Bien. Ainsi donc ils ont à leur disposition des. . .

M. Fairweather: Le panel, quant à lui, redispose, pour toute ressource, que du demandeur du statut de réfugié et de son avocat ou avocate.

M. Nunziata: Je veux bien. En ce qui concerne l'affaire en question, c'est compréhensible. Vous semblez dire toutefois, qu'en général les membres de la commission ne se documentent pas à la bibliothèque pour évaluer les faits dans les affaires qu'ils instruisent.

M. Fairweather: S'ils le faisaient, les tribunaux nous demanderaient de rendre compte d'une telle façon de procéder.

M. Nunziata: Comment alors les membres de la commission se familiarisent-ils avec les faits? Vous dites que vous avez une base de données, mais celle-ci est-elle mise à la disposition des demandeurs du statut?

M. Fairweather: Oui. Il s'agit d'une installation publique. Il y en a une au 222 de la rue Nepean à Ottawa. Le public peut s'y rendre et demander par exemple les dossiers concernant le Salvador.

Cependant, il ne faut pas oublier que nous donnons également de la formation. La Cour fédérale vient de s'exprimer à ce sujet. On nous avait reproché d'avoir tenu des séances de formation auxquelles tous les membres de la section de l'immigration de l'Association du Barreau n'avaient peut-être pas été invités. De façon générale, dans le cas d'une session d'information importante, nous invitons le Barreau et les organismes de prestation à participer. Il est très important qu'Amnistie internationale ainsi que le Conseil canadien pour les réfugiés participent et nous donnent leur point de vue. Cependant, comme l'a dit le tribunal, on peut également prévoir des sessions, comme les sessions sur le sexisme offertes aux juges et auxquelles tout le monde n'est pas invité.

[*Texte*]

Mr. Nunziata: Thank you.

Mr. Fee (Red Deer): I have three short questions for you, Mr. Fairweather, following up on a couple of earlier ones.

I want to preface my remarks by saying that I don't envy you or any of the board members. We talked about the stress they face, and I think I can understand some of the stress they'd have. It has to be very difficult sitting there, trying to determine what's the truth and what are the facts. There are very often complicated and even emotional arguments. They are dealing with somebody's life and circumstances are different. Sometimes it's difficult to understand where people are coming from and what the situation was like. It's very easy for us and the general public and the media to sit back and criticize board members for decisions. It's very easy for us to make the decisions, based on limited information we have or our own personal biases. It's somewhat more difficult to actually have the authority and make the decision and have to live with it.

I want to go back to Mr. Shields' earlier question on consistency between decisions that are made at different locations and by different board members. In response to his question, you indicated that you are working hard and establishing consistency. You also mentioned that there's a difference in claims and I can understand that.

Given the extensive training program you have, are you confident that the same evidence, the same claim presented in Calgary would get the same result as one in Toronto or as one in St. John's, Newfoundland?

Mr. Fairweather: Confident is too strong a word. There's no doubt at all that consistency is the major challenge facing the board. We did several things at the board. One, we got Professor Murray Rankin of the University of Victoria to give advice on the ability of the administrative board to have policy directives or preferred positions. The chair runs the board, but just because I say a decision should be this way or that way, there's obviously no reason why a member should follow a direction of the chair.

• 1015

The Supreme Court of Canada, in a very interesting case called Consolidated Bathhurst Packaging Ltd. v. International Woodworkers of America, Local 2-69 and the Ontario Labour Relations Board, gave an imprimatur on boards such as ours having general policy directives. As the lawyers on this committee will know, the major premise is "he who hears decides". But there can be general policy issues. For instance, the difference between persecution and prosecution is a very interesting issue. Mr. Allmand alluded to it in the case of the Guatemalan woman. We now have, after consulting with the Canadian Council for Refugees, the bar, and other players, developed a series of policy positions. With the approval of the court. . .the court says you have to be very careful to consult the players. This is one way we have tried to come to terms with consistency.

[*Traduction*]

M. Nunziata: Merci.

M. Fee (Red Deer): Je voudrais vous poser trois brèves questions, monsieur Fairweather, qui font suite à deux questions que je vous ai posées auparavant.

Tout d'abord je tiens à signaler que je n'envie pas votre situation pas plus que celle des membres de la commission. Nous avons parlé du stress auquel ils sont soumis et je peux bien l'imaginer. Il doit être très difficile de discerner les faits et la vérité parmi tant de renseignements. Très souvent il s'agit de choses fort complexes et qui laissent une grande part aux émotions. Il s'agit après tout de la vie d'un être humain et de circonstances différentes dans chaque cas. Parfois il est difficile de comprende le point de vue de la personne en cause et sa situation. Il est très facile pour nous et pour le grand public ainsi que pour les médias de critiquer certaines décisions que vous prenez. Il nous est très facile d'avoir notre opinion qui se base sur le peu d'information que nous avons ou sur nos préjugés personnels, mais c'est autre chose que de prendre des décisions comme vous le faites et de devoir en subir les conséquences.

Je désirerais revenir à la question posée par M. Shield à propos de la cohérence des décisions prises dans diverses localités par différents membres de la commission. Vous avez répondu que vous travaillez avec acharnement afin de maintenir une solide cohérence. Vous avez également signalé la différence qui existe entre les différentes demandes. Je peux comprendre cela.

Étant donné le programme de formation exhaustif dont vous disposez maintenant, êtes-vous certain que les mêmes faits qui seraient présentés à Calgary, Toronto et St. John aboutiraient aux mêmes décisions de la part des commissaires dans ces trois endroits?

M. Fairweather: Le mot «certain» est trop fort. Il est certain que le défi le plus important auquel nous avons à faire face est celui de la cohérence en matière de décisions. Pour cela nous avons pris différentes initiatives: nous avons demandé notamment au professeur Murray Rankin de l'université Victoria de nous conseiller sur la possibilité de nous baser sur des directives ou des positions souhaitables. Évidemment le président gère la commission, mais ce n'est pas parce que j'estime que la décision devrait être telle ou telle que les membres devraient nécessairement s'y tenir.

La Cour suprême du Canada dans une affaire très intéressante, Consolidated Bathhurst and the Ontario Labour Relations Board a décidé que les commissions comme la nôtre peuvent établir des directives générales en matière de politique. Comme les avocats qui siègent à ce comité le savent, le principe de base est que c'est à la cour de juger. La différence entre poursuite et persécution est très intéressante. M. Allmand y a fait allusion dans le cas de cette Guatemaltèque. Après avoir consulté le Conseil canadien pour les réfugiés, le Barreau et les autres intervenants, nous avons adopté une série de positions en matière de politique. Le tribunal nous enjoint de consulter les intervenants et c'est de cette façon que nous avons essayé d'établir une certaine cohérence en matière de décision.

[*Text*]

Another way is country-specific specialization for members. Members with a very heavy volume, particularly in Montreal and Toronto, will for three or four months work on claims from Iran or the Near East. Others will work on Somalia and Ethiopia.

But I wouldn't hide for one minute from this committee that consistency is extraordinarily important. We are full-out in training and in preferred positions and in policy papers. We were perhaps slower than we should have been, but frankly, we waited until we heard from the court—the rule of law prevails with us too—and they said yes.

There was an interesting decision just the other day where the court warned a board—it was Tremblay and the Social Service Commission of Quebec, *Commission des affaires sociales*. The court wasn't as comfortable with the method used by the chair. The chair in that case rather peremptorily laid down the policy, without proper consultation.

So the court is watching boards and how they develop preferred positions.

Mr. Fee: Something else coming out of Mr. Shield's questions was your response about the quality of board appointments. I was a little uncomfortable with the way you worded it, that it depended on the quality of the paper that was reporting the alleged mistakes or mishandling of cases by board members. Do you have a formal procedure for receiving complaints? Do you evaluate each of the board members or review decisions—

Mr. Fairweather: Yes, I most certainly do; although this too is a case where administrative law is developing. Madam Justice Rosalie Abella, happily appointed to the Court of Appeal of Ontario the other day, feels it is inappropriate to appraise board members.

Mr. Fee: Inappropriate to praise them?

Mr. Fairweather: To have performance appraisals. We don't look for praise, no. We are the government, and we're here to help.

I have a member performance appraisal report, and that is done every year. The assistant deputy chair discusses the appraisal with the member, and I tell the member that from my point of view the recommendations I make to the Governor in Council are largely based on performance. How else would I decide?

Mr. Fee: Government members don't get much praise, but they often get complaints. Do you have a formal procedure for receiving complaints and handling them?

Mr. Fairweather: The formal procedure, of course, is that the chair receives them and makes a recommendation, after investigation, to the Governor in Council. As Mr. Heap said in his first question, this committee would be helped if I

[*Translation*]

Une autre façon de procéder consiste à se spécialiser selon les pays. Les membres des commissions où le volume de travail est très important comme à Montréal et à Toronto travaillent pendant trois ou quatre mois uniquement sur des demandes d'Iran ou du Proche-Orient, d'autres sur celles venant de Somalie ou d'Éthiopie.

La cohérence est extrêmement importante je ne le cache pas. Nous avons donné une priorité totale à la formation, l'établissement de position souhaitable et de directives en matière de politique. Nous n'avons peut-être pas été aussi rapides qu'on l'aurait voulu, mais il ne faut pas oublier que nous avons attendu la décision du tribunal à ce sujet—nous croyons en la suprématie du droit—et le tribunal a décidé que nous pouvions effectivement procéder de cette façon.

Une décision intéressante a été rendue l'autre jour. Le tribunal a mis en garde M. Tremblay et la Commission des services sociaux du Québec parce que le président de cette commission avait établi la politique de façon péremptoire sans consultation suffisante.

Ainsi donc les tribunaux surveillent le travail des commissions et leur façon d'élaborer des positions souhaitables.

M. Fee: En réponse à une question de M. Shield vous avez parlé de la qualité des nominations aux commissions. Ce qui m'a mis un peu mal à l'aise, c'est de vous entendre dire que les choses dépendaient du prestige du journal qui faisait rapport des incidents de mauvaises gestions des cas par les membres des commissions. Existe-il une procédure officielle de réception des plaintes? Procédez-vous à une évaluation des membres de vos commissions, est-ce que vous passez en revue les décisions. . .

M. Fairweather: Très certainement. Dans ce cas, le droit administratif est en train de s'élaborer. La juge Abella, qui a été nommée à la Cour d'appel de l'Ontario estime qu'il ne convient pas d'évaluer les membres de la commission.

M. Fee: Qu'il ne convient pas de les louer?

M. Fairweather: D'évaluer leur travail. Il n'est pas question de louer qui que ce soit car nous sommes des fonctionnaires, nous sommes ici pour aider et non pour obtenir des louanges.

Chaque année je fais un rapport d'évaluation pour les différents membres. Le sous-président adjoint de la commission discute de l'évaluation avec le membre et celui-ci sait que les recommandations que je fais au gouverneur en conseil se basent en grande partie sur la performance. Sur quoi d'autre pourrais-je me baser?

M. Fee: Les députés du parti ministériel ne reçoivent pas beaucoup de louanges, généralement des plaintes. Existe-il à la commission une procédure officielle de réception des plaintes et de leur traitement?

M. Fairweather: La procédure officielle est de présenter, après enquête, des recommandations, au gouverneur en conseil à la suite de la réception de plaintes. Comme M. Heap l'a dit dans sa première question, il serait utile à que je

[*Texte*]

felt free to give the committee my recommendations for—let's for the sake of argument use the word "sanction"—and I agreed to do that. It is much easier if the complaint comes to me and I have a chance to investigate rather than it being leaked to a newspaper.

• 1020

Mr. Fee: Could you very briefly describe the investigation to me, what you would do? You receive a complaint on specific Board Member A. What steps do you take? How do you investigate it to make your report?

Mr. Fairweather: First of all, it is very basic natural justice. The member should know that a complaint has been made. That is fair enough. In the particular issue that is before this committee, my understanding of it, I heard it first of all from *The Globe and Mail*, secondly from the ubiquitous fax machine. I then went to Toronto, interviewed staff and members, including colleagues, the immigration bar and other knowledgeable people, and as a result of that made recommendations to the Governor in Council.

The Vice-Chairman: We have very little time left. I would like to get everybody on, but I do not know how we are going to do it. Perhaps if we are very quick. —Mr. Heap.

Mr. Heap: In the matter of guidelines or policy directives, or whatever they should be called, you referred to the Supreme Court decision on Consolidated Bathurst. Can you tell us what the process of consultation is? You said the players must be consulted. I take it that means people outside the board, perhaps even outside the bar. Is there a group you normally consult, or is it sort of ad hoc each time?

Mr. Fairweather: No, it isn't that. The Canadian Council for Refugees, for instance, would be no. 1, and the immigration bar. I wouldn't rank them one and two. The immigration bar also is seen by our assistant chairman on a regular basis in Montreal, Toronto, Vancouver, and Calgary. Those draft reports are sent to that spectrum and then we hear back from them.

Mr. Heap: So there are no guidelines put into operation that have not been viewed by those two groups.

Mr. Fairweather: No. I will continue to be frank, of course. Not always do we accept every intervention. But those groups are extraordinarily helpful. After all, the immigration bar is in front of us all the time. Then I finally got an appointment with the Attorney General of Ontario and had discussions with him about a reworking of the legal aid, and I sent him a good deal of material.

Mr. Allmand: Mr. Fairweather, as you know, the department will not issue work permits to refugee claimants until they have gone through the first hearing, which is the credibility hearing. When this system was set up, that hearing

[*Traduction*]

sois libre de lui transmettre mes recommandations à votre comité dans le cas de sanctions et je suis d'accord pour procéder de cette façon. La situation est beaucoup plus facile lorsque la plainte m'est transmise et que je peux faire enquête plutôt que d'être mis au fait par un article de journal.

M. Fee: Pourriez-vous brièvement me dire ce que vous faites en cas d'enquête. Supposons que vous receviez une plainte au sujet d'un commissaire. Que faites-vous? Comment procédez-vous pour faire votre rapport?

M. Fairweather: Tout d'abord, il n'est que juste d'avertir l'intéressé qu'une plainte a été faite à son endroit. Dans le cas qui nous occupe, si je comprends bien, c'est d'abord par le *Globe and Mail* que j'en ai pris connaissance avant de recevoir des informations sur mon télécopieur. Je suis ensuite allé à Toronto, j'ai procédé à des entrevues et je me suis entretenue notamment avec des commissaires, des employés, des collègues, des représentants de la Section de l'immigration de l'Association du Barreau canadien, et d'autres personnes compétentes, après quoi j'ai rédigé mes recommandations au gouverneur en conseil.

Le vice-président: Il ne nous reste que très peu de temps. J'aimerais que tout le monde puisse poser une question mais je me demande comment cela pourra se faire. Nous devrions peut-être nous dépêcher. . . . M. Heap.

M. Heap: En ce qui concerne les directives, directives en matière de politique ou peu importe le nom que vous leur donnez, vous avez fait allusion à la décision de la Cour suprême dans l'affaire Consolidated Bathurst. Pourriez-vous nous parler du processus de consultation? Vous avez dit que les intervenants doivent être consultés; je suppose que cela signifie des personnes qui ne font pas partie de la commission, peut-être pas non plus du Barreau. Y a-t-il un groupe que vous consultez habituellement ou procédez-vous de façon différente chaque fois?

M. Fairweather: Non pas du tout. Le Conseil canadien pour les réfugiés est consulté en premier lieu ainsi que la Section de l'immigration du Barreau canadien. En fait les deux sont de la même importance. Notre président adjoint va rendre visite de façon régulière aux Sections de l'immigration du Barreau canadien à Montréal, Toronto, Vancouver et Calgary. Les projets de rapport sont donc soumis à ces organisations qui nous informent de leurs réactions par la suite.

M. Heap: Par conséquent, aucune directive n'est appliquée qui n'ait été connue de ces deux groupes.

M. Fairweather: Non. Pour dire vrai, nous n'acceptons pas chaque intervention, mais ces groupes sont généralement extrêmement utiles. Après tout, la Section de l'immigration du Barreau canadien est tout le temps en contact avec nous. Notez que j'ai obtenu un rendez-vous avez le Procureur général de l'Ontario; j'ai discuté avec lui de la façon dont le système d'aide juridique pourrait être remanié et je lui a fait parvenir beaucoup d'informations.

M. Allmand: Monsieur Fairweather, comme vous le savez, le ministère n'émet pas de permis de travail aux personnes qui demandent le statut de réfugiés avant la première audience, c'est-à-dire celle où l'on détermine le

[*Text*]

was supposed to take place rather quickly. We are told by other Members of Parliament that these first-stage hearings are taking longer and longer to take place. For example, I have been told by one of the Ottawa Members of Parliament that it was taking up to eight months. What is happening as a result of that is these people who might be working are on welfare and are draining in a time of recession the welfare rolls considerably. A lot of them could be working. They do types of work that a lot of other Canadians would not do. Whether that is good or bad, that is the case.

What is the solution to this problem? What is the cause of it?

Mr. Fairweather: One solution is to abolish the initial hearing. We suggested that in our annual report. I can't imagine eight months. There must have been some extraordinary reason for the eight months.

Mr. Allmand: This comes from City of Ottawa officials, it seems, who deal with welfare in Ottawa.

Mr. Fairweather: If the City of Ottawa official would call, I would tell them it is about two and half months.

Mr. Allmand: That is your assessment.

Mr. Fairweather: If I can lower my voice, Ottawa is considered to be part of Quebec-Atlantic for the Immigration Board. Don't get into whether the mayor likes it or not. It's convenient in terms of scheduling to have that grouping.

• 1025

Mr. Allmand: In any case, you recommend, as the chairman, the abolition of the first-stage hearings. Most of them are being conceded anyway, I understand. What percentage are being conceded?

Mr. Fairweather: It's 94% or 95%. You see, it did what it was supposed to do. It stopped claims coming from non-refugee-producing countries. As I said to this committee when I was asked this question a year ago, I think it's time to give it a hoist. I hope that perhaps amendments might do just that.

Mr. Allmand: My last question is about Somalians being deported to the United States because they spent a few days there on their way to Canada. Figures I have here are that in 1991, 12 Somalis were deported to the United States, but in the first 4 months of this year, 21 Somalis were deported to the United States. To our knowledge, one was sent back to Somalia.

A lawyer in Toronto who deals with Somalian refugees says that it is the most inhumane thing he has seen in 13 years of refugee advocacy. We get very upset when a David Milgaard spends 15 years in prison, but it appears that we're sending people back to countries where they're facing certain death or starvation. I'm not blaming you or the members of the board, but something is wrong in the system when these people are falling through the cracks.

Mr. Fairweather: I agree with the premise about Somalia. That's why we have a very high acceptance rate. I have to say that many Somalians coming to this country come with United States visas issued by their embassy in Nairobi.

[*Translation*]

fondement minimum. Lorsque ce système a été établi, cette audience était censée se passer assez rapidement. Certains députés nous ont dit qu'il fallait parfois attendre très longtemps avant de pouvoir franchir cette première étape. Un des députés d'Ottawa m'a dit qu'il fallait même attendre jusqu'à huit mois.Le résultat est que des personnes qui pourraient travailler se retrouvent assistés sociaux en pleine période de récession. Ces personnes pourraient faire le travail que beaucoup de Canadiens ne veulent pas, quels que soient les mérites d'une telle chose.

Qu'elle est la solution à ce problème, qu'elle en est la cause?

M. Fairweather: Une solution serait d'abolir cette première audience. C'est ce que nous avons d'ailleurs suggéré dans notre rapport annuel. Je ne peux vraiment pas comprendre comment cela pourrait prendre huit mois. Il doit y avoir eu des circonstances extraordinaires.

M. Allmand: Cette information nous vient de fonctionnaires de la ville d'Ottawa qui s'occupent de l'assistance sociale.

M. Fairweather: Si cette personne voulait m'appeler, je pourrais lui dire qu'il s'agit de deux mois et demi environ.

M. Allmand: C'est ce que vous dites.

M. Fairweather: Je ne devrais peut-être pas le dire trop haut, mais Ottawa fait partie de la région Québec-Atlantique aux fins de la Commission de l'immigration. Quoi qu'on dise la mairesse, ce regroupement est pratique pour les horaires.

M. Allmand: En tout cas, en tant que président de la Commission de l'immigration, vous recommandez l'abolition de cette première audience. De toute façon, la plupart des demandeurs voient leur demande acceptée n'est-ce pas? Quel est le pourcentage?

M. Fairweather: Il s'agit de 94 ou 95%. En fait, ce système a permis d'arrêter les demandes provenant de pays où il n'y a pas de réfugiés. Comme je l'ai dit au comité, il y a un an lorsqu'on m'a posé la question, il serait temps de changer. J'espère que des amendements seront proposés.

M. Allmand: Ma dernière question porte sur les Somaliens qui sont refoulés vers les États-Unis parce qu'ils ont passé quelques jours dans ce pays avant de venir au Canada. D'après les chiffres que j'ai, en 1991, 12 Somaliens ont été renvoyés aux États-Unis mais pendant les quatre premiers mois de cette année, il y en a eu 21. D'après ce que nous savons, un d'entre eux a été renvoyé en Somalie.

Un avocat torontois qui s'occupe de réfugiés somaliens a dit qu'il s'agissait là de la chose la plus inhumaine dont il ait été témoin au cours de ses 13 années de travail pour le compte des réfugiés. Le cas de David Milgaard qui a passé 15 ans en prison nous a dérangé, et pourtant nous renvoyons des gens dans des pays où ils risquent d'être tués ou de mourir de faim. Je ne m'attaque pas à vous ou aux membres de la Commission, mais il me semble qu'il y a quelque chose qui cloche dans le système quand des gens passent ainsi entre les mailles du filet.

M. Fairweather: Je suis d'accord avec ce que vous dites au sujet de la Somalie et c'est la raison pour laquelle nous acceptons un si grand nombre de Somaliens. Il faut dire que beaucoup de Somaliens viennent au Canada avec des visas

[*Texte*]

Not to talk about the injustice of particular claimants, but it seems to me, with no offence to the United States, that if they're going to issue a visa for a visit or education, it's passing change that. . .a person would then have to come to Canada to make a refugee claim.

The Vice-Chairman: Thank you very much, Mr. Fairweather. I appreciate your co-operation with the committee.

I'd just like to mention that Mr. Allmand has agreed to defer his point of order to the first full committee meeting that's to be heard. I appreciate that co-operation, Mr. Allmand. It gives us an opportunity to hear Mr. Fairweather.

Mr. Shields: Is there time for a couple of quick questions to Mr. Fairweather? We still have about three minutes.

The Vice-Chairman: We actually have other people whom we haven't entertained. I'm sorry about that. It was unfortunate that we were working under time restraints today, but we were. They were imposed on us.

Thank you very much, committee, for your co-operation. The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

américains émis par leur ambassade à Nairobi. Je ne m'arrêterai pas pour parler de la situation injuste de certains demandeurs de statut de réfugié, et sans vouloir m'en prendre non plus aux États-Unis, il me semble étrange que si ce pays est prêt à émettre un visa de tourisme ou d'éducation à une personne, celle-ci doive ensuite présenter une demande de réfugié au Canada.

Le vice-président: Merci monsieur Fairweather. Je vous remercie de votre collaboration.

Je vous signale que M. Allmand est d'accord pour reporter son rappel au règlement à la première réunion du comité plénier qui aura lieu. J'apprécie votre collaboration monsieur Allmand. Ainsi nous avons pu entendre M. Fairweather.

M. Shields: Pourrait-on poser quelques brèves questions à M. Fairweather? Il nous reste encore trois minutes.

Le vice-président: Il y en a d'autres qui veulent poser des questions et qui n'ont pas eu la possibilité de le faire. Je suis désolé. Il est malheureux que nous ayons dû être limités par le temps, mais nous n'y pouvons rien. C'est une situation qui nous a été imposée.

Je remercie les membres du comité de leur collaboration. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Immigration and Refugee Board:

Gordon Fairweather, Chairman;

Jerry Robbins, Acting Executive Director;

Gerry Stobo, Director of Legal Services.

TÉMOINS

De la Commission de l'immigration et du statut de réfugié:

Gordon Fairweather, président;

Jerry Robbins, directeur, exécutif intérimaire;

Gerry Stobo, directeur, Services légaux.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 14

Monday, June 8, 1992

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 14

Le lundi 8 juin 1992

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a review of the Business Immigration Program, in particular the study of the discussion document entitled: "The Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program"

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, l'étude du Programme d'immigration des investisseurs, et plus particulièrement l'étude du document de travail intitulé: «Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs»

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

25031—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Vice–Chairman: Harry Chadwick

Members

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Vice–président: Harry Chadwick

Membres

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, JUNE 8, 1992
(21)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met *in camera* at 5:14 o'clock p.m. this day, in Room 237-C, Centre Block, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Harry Chadwick, Doug Fee, Jack Shields and Robert Wenman.

Acting Members present: Rey Pagtakhan for John Nunziata and Simon de Jong for Dan Heap.

Other Member present: Lee Richardson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers. *From McCarthy Tétrault:* Peter D. Fairey, Consultant. *From Smith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer:* Frank N. Marrocco, Consultant.

Witnesses: From the Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program: Louis Ferguson, Director; Nicole Chénier-Cullen, Member; Michael MacDonald, Member; and Lionel Bonnell, Member.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee commenced a review of the Business Immigration Program, in particular the study of the discussion document entitled: "The Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program".

The Consultants gave the Members a briefing on the Business Immigration Program and on the discussion document entitled: "The Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program".

At 6:45 o'clock p.m., the Committee proceeded to sit in public.

Louis Ferguson made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

Warren Allmand presented the deleted part of the discussion document.

It was agreed,—That, the document be distributed to all Committee Members.

It was agreed,—That the Committee seek assurance from the Minister of Employment and Immigration, the Honourable Bernard Valcourt, that the discussion paper entitled: "The Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program" as presented to the Members of the Committee, is the complete report and that no other sections, were deleted as was the case of the section on Provincial and Territorial Linkages.

At 8:08 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 8 JUIN 1992
(21)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à huis clos à 17 h 14, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Harry Chadwick, Doug Fee, Jack Shields, Robert Wenman.

Membres suppléants présents: Rey Pagtakhan remplace John Nunziata; Simon de Jong remplace Dan Heap.

Autre député présent: Lee Richardson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche. *De McCarthy Tetrault:* Peter D. Fairey, consultant. *De Smith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer:* Frank N. Marrocco, consultant.

Témoins: Du Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs: Louis Ferguson, directeur; Nicole Chénier-Cullen, membre; Michael MacDonald, membre; Lionel Bonnell, membre.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité entreprend d'examiner le Programme d'immigration des gens d'affaires, entre autres le document rédigé par le groupe ministériel chargé d'examiner le Programme d'immmigration des investisseurs.

Les consultants font le point, pour l'information des membres du Comité, sur le Programme d'immigration des gens d'affaires ainsi que sur le document de travail rédigé par le groupe ministériel.

À 18 h 45, le Comité lève le huis clos.

Louis Ferguson fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

Warren Allmand présente la partie biffée du document de travail.

Il est convenu,—Que le document soit remis à tous les membres du Comité.

Il est convenu,—Que le Comité demande au ministre de l'emploi et de l'immigration, l'honorable Bernard Valcourt, de lui assurer que l'exemplaire du document de travail du groupe ministériel remis aux membres en est effectivement la version intégrale, et qu'aucune autre partie, à l'exception de celle sur les relations provinciales et territoriales, n'en a été supprimée.

À 20 h 08, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Monique Hamilton

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, June 8, 1992

• 1841

The Chairman: Order. Let me thank the task force for coming tonight and appearing before us after hours. We also welcome all our guests, some of whom will be witnesses tomorrow and the next day or so. We have, of course, the chairman of the task force, Mr. Ferguson.

Mr. Ferguson, will you please introduce the other members?

Mr. Louis Ferguson (Director, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program): Thank you, Mr. Chairman, members of the committee. It is with great pride that we appear here today to exchange with you on the Immigrant Investor Program. Before proceeding any further, allow me to introduce the other senior members of our task force: Mrs. Nicole Chénier-Cullen, Mr. Michael MacDonald, and Mr. Lionel Bonnell.

The Chairman: Mr. Allmand, on a point of order.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Mr. Chairman, I didn't want to interrupt the introductions, but I had given notice I wanted to deal with the point of order I tabled before the committee last week.

The Chairman: Do you want to do it now, or could you do after the witnesses?

Mr. Allmand: I want to do it now, because I intend to put questions to the members about that.

The Chairman: All right.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, as you know, the task force report originally was not made public. It was made public after it was leaked to the public by a report in *The Globe and Mail*. When it was finally made public by the government, we were given the impression that we were getting the whole task force report.

Then, last week, the same reporter from *The Globe and Mail*, in examining the report that had been leaked to him and the one that had been made public and given to us, found that a major part was missing, a part called "Provincial and Territorial Linkages", which contained four recommendations on provincial linkages, in particular with Quebec.

My point of order is this. When this was raised and made public last week, the minister said the reason this part was not included with the report when it was made public was that it was very sensitive. I would have thought the minister, in making the report public, if he did take out a part, would have said, we did not give you the full report, did not make it public, because one part was sensitive and we are withholding it. That was not done. We were given the report as if we were getting the full report.

The reason I raise this in particular is that, as you know, we have just completed another study, one on domestic workers, and while we were doing our study the government made a decision and published new regulations and did not

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 8 juin 1992

Le président: La séance est ouverte. Je tiens d'abord à remercier les membres du groupe de travail qui ont accepté de témoigner ce soir. Nous souhaitons également la bienvenue à tous nos invités, dont certains témoigneront demain et après-demain. M. Ferguson, le président du groupe de travail est bien sûr des nôtres.

Monsieur Ferguson, veuillez nous présenter vos collègues.

M. Louis Ferguson (directeur, Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs): Je vous remercie, monsieur le président, membres du comité. Nous sommes flattés de pouvoir parler avec vous ce soir du Programme d'immigration des investisseurs. Avant d'aller plus loin, permettez-moi de vous présenter les autres membres du groupe de travail: M^me^ Nicole Chénier-Cullen, M. Michael MacDonald et M. Lionel Bonnell.

Le président: Monsieur Allmand, vous invoquez le Règlement.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le président, je ne voulais pas interrompre les présentations, mais je vous avais prévenu que je donnerais suite à l'objection que j'ai soulevée en comité la semaine dernière.

Le président: Vous voulez y donner suite maintenant ou voulez-vous attendre la fin des témoignages?

M. Allmand: Je veux le faire maintenant car j'entends poser des questions à ce sujet aux membres du groupe de travail.

Le président: Fort bien.

M. Allmand: Monsieur le président, comme vous savez, le rapport du groupe de travail n'a pas été rendu public initialement. Il a été rendu public après que des fuites ont été publiées dans *The Globe and Mail*. Quand le gouvernement l'a finalement rendu public, on a voulu nous faire croire que nous avions là le texte complet du rapport du groupe de travail.

La semaine dernière, le même journaliste du *The Globe and Mail*, comparant le rapport qu'on lui avait remis sans autorisation et celui qui avait été rendu public et qui nous avait été remis, a constaté qu'une partie importante du rapport manquait, celle intitulée «Rapports avec les provinces et les territoires», qui contenait quatre recommandations sur les rapports avec les provinces, en particulier avec le Québec.

Voici le fond de mon objection. Lorsqu'on a appris cela la semaine dernière, le ministre a dit qu'en raison de son caractère très délicat, on avait retranché cette partie du rapport qui a été rendu public. Je me serais attendu à ce que le ministre, en rendant le rapport public, s'il en avait retranché une partie, dise: nous ne publions pas le rapport au complet, nous ne publions pas la partie du rapport que nous jugeons délicate. Ce n'est pas ce qui a été fait. On a voulu nous faire croire que nous avions en main le rapport au complet.

Si je soulève cette question, c'est que, comme vous le savez, nous venons de compléter une autre étude qui porte sur les travailleurs domestiques, et au moment où nous faisions notre étude, le gouvernement a décidé de prendre de

[*Texte*]

wait for our recommendations. Here again we have set out to do a serious study. We have hired experts to work with us, consultants. Then we find if it hadn't been for the press we would not have got the full report of the task force.

So I want to make a request. First of all, I am going to table the missing part of the report, which was given to me not by the government but by *The Globe and Mail*, so it will be part of the record and part of our study. But I am going to request that in the meanwhile the government give us the full report, including any other parts that might be missing. I hate to think from week to week we are going to find out there is a new part that hasn't been put before us. As far as I know, we now have it all, but God knows.

• 1845

So I want some assurance from the government that if we're going to do a serious study, we have the full report of the task force. As I say, I'm going to table and make it part of the record—the part that is missing—so that everybody has it, including our consultants. I intend to ask questions about it once we get to questioning, because I'd like to understand better some of the recommendations in this particular part.

The Chairman: I think that's very satisfactory to have you table that material, which is now in the public domain.

Mr. Allmand: But I also want the assurance from the minister... Before we started this study I told you that I was concerned about our launching another serious study and being cut off at the knees before we finish. I'm not interested in playing games in a sand box while the government simply ignores us. If we're going to study something, I would expect that they would treat us fairly and we'll treat them fairly. I'd like to get the assurance from the government that we now have the full report.

The Chairman: We have the whole task force report group here. So when it comes to questioning, they can tell you whether this is the full report, or isn't the full report, or how many hundreds of other letters they have that may or may not be here. We will wait and see what they say. Okay?

Mr. Allmand: Fine.

The Chairman: So we'll accept the tabling and we'll proceed. We'll wait for your questions.

Mr. Ferguson: Thank you, Mr. Chairman. Our mandate derived from a personal commitment that Mr. Valcourt made to review the Immigrant Investor Program, so it could be used effectively to support specific economic objectives of all regions of the country. The minister directed us, as a task force, to examine all aspects of the existing program and to recommend new approaches, which would ensure that it realizes its full potential.

[*Traduction*]

nouveaux règlements sans attendre nos recommandations. Dans ce cas-ci également, il s'agit d'une étude sérieuse. Nous avons engagé des experts pour nous assister, des consultants. Et nous apprenons tout à coup que, n'eût été de l'intervention de la presse, nous n'aurions pas obtenu le rapport complet du groupe de travail.

C'est pourquoi je vous adresse ma demande. D'abord, je vais déposer la partie manquante du rapport, qui m'a été remise non pas par le gouvernement mais par *The Globe and Mail*. Elle fera donc partie du procès-verbal et de notre étude. Mais je vais exiger tout de même que le gouvernement nous donne le rapport au complet, et qu'on nous donne toutes les parties manquantes. Je ne voudrais pas qu'on découvre semaine après semaine que d'autres parties manquent au rapport. Pour autant que je sache, nous avons maintenant la version complète du rapport, mais on ne sait jamais.

Si nous voulons faire une étude sérieuse, je veux que le gouvernement s'engage à nous remettre le texte complet du rapport du groupe de travail. Comme je l'ai dit, je vais déposer la partie manquante du rapport pour qu'elle figure au procès-verbal—ainsi tout le monde l'aura, même les consultants. Je compte poser des questions à ce sujet tout à l'heure parce qu'il y a des recommandations dans cette partie que je n'ai pas bien comprises.

Le président: J'approuve entièrement le dépôt de ce document qui doit désormais être considéré comme étant public.

M. Allmand: Mais je tiens aussi à avoir du ministre l'assurance... Je vous ai dit tout à l'heure que je ne voulais pas me lancer dans une autre étude sérieuse pour me faire couper l'herbe sous le pied avant d'avoir fini. Le comité perd son temps si le gouvernement ne veut en faire qu'à sa tête. Si nous devons faire une étude sérieuse, qu'on nous traite équitablement et nous rendrons la pareille au gouvernement. Je veux que le gouvernement s'engage à nous remettre le rapport au complet.

Le président: Tous les membres du groupe de travail sont ici ce soir. Vous pourrez leur demander tout à l'heure s'il s'agit bien là du rapport au complet, leur demander combien de lettres ils ont reçues, tout ce que vous voudrez. Attendons de voir ce qu'ils ont à dire. D'accord?

M. Allmand: D'accord.

Le président: Nous acceptons donc le dépôt de ce document et nous continuons. Vous pourrez poser vos questions tout à l'heure.

M. Ferguson: Je vous remercie, monsieur le président. Notre mandat a pris forme le jour où M. Valcourt a promis de repenser le Programme d'immigration des investisseurs en fonction des objectifs économiques de toutes les régions du pays. Le ministre a demandé au groupe de travail d'examiner tous les aspects du programme existant et de recommander de nouvelles façons de faire qui nous permettraient d'en optimiser le potentiel.

[*Text*]

The process we followed was a simple one. During the first phase of its mandate, the task force established two steering committees with federal partners. One related to business and investment and the other related to immigration policy and processes. The task force also conducted an evaluation of programs, policy direction, and administration.

After considering several options, the task force focused on certain proposals and developed additional alternatives, which would result in a more businesslike approach to the administration of the Immigrant Investor Program. These included strong controls at the national level, a streamlining of the investment process, and the development of a proactive strategy to deal with economic disparity.

The task force then launched a discussion with all stakeholders, including provincial and territorial governments, legal and private sector interests, federal partners, and persons formerly associated with the process. In January a discussion paper was released, which represented the outcome of its review and served as the basis for deliberations.

The next step was consultation. Over a three-week period, members of the task force travelled across the country, meeting over 800 representatives from provincial governments, the legal and business community, and these deliberations were followed by a series of further consultations with federal government departments, with an interest in the development of the program.

In addition, more than 70 briefs and letters were received from interested parties, confirming their position on various aspects of the program. It must be noted that consultation with the Province of Quebec took place through the official mechanism of the *comité mixte* provided for under the Canada-Quebec accord, rather than directly with the task force members. The executive director responsible for immigration policy conducted these consultations with Quebec. A discussion paper was provided to the province and briefly discussed at a ministerial meeting. The issue was subsequently raised at a *comité mixte* meeting, where the province was briefed on the result of provincial and private sector consultations held by the task force.

In conclusion, the consultation revealed widespread support for the program, no one supporting its cancellation. A general consensus emerged on the various aspects of the policy framework, and most provincial governments, organizations, and individuals agreed on the major challenges facing the program.

• 1850

The following clearly dominated the area of discussion. The program is seen and believed to be an important development tool that should be maintained, properly managed and marketed. The program's focus on economic disparity should be reinforced through the expanded use of the different tier differentials. Visa processing delays are intolerable and at the basis of many difficulties in the program's administration. The federal approval process

[*Translation*]

Nous avons procédé simplement. Au cours de la première phase de son mandat, le groupe de travail a créé deux comités de direction avec des partenaires fédéraux, l'un pour examiner les questions commerciales et les investissements et l'autre, la politique et les formalités d'immigration. Le groupe de travail a également évalué les programmes, leur orientation et leur gestion.

Après avoir considéré diverses options, le groupe de travail s'est arrêté à certaines propositions et a mis au point des méthodes nouvelles en vue de dynamiser la gestion du Programme d'immigration des investisseurs. Entre autres mesures, nous avons proposé des contrôles plus sévères au niveau national, la rationalisation des formalités d'investissement et l'articulation d'une stratégie proactive visant à combler les écarts régionaux.

Le groupe de travail a ensuite lancé une discussion avec tous les intéressés, dont les gouvernements provinciaux et territoriaux, le milieu juridique et le secteur privé, les partenaires fédéraux et les personnes qui avaient été associées au programme auparavant. En janvier, nous avons publié un document de travail faisant étant de nos conclusions et devant servir de base à nos discussions.

L'étape suivante a été la consultation. Pendant trois semaines les membres du groupe de travail ont parcouru le pays, ils ont rencontré plus de 800 représentants des gouvernements provinciaux, du milieu des affaires et du milieu juridique, et ces discussions ont été suivies par une série de plus amples consultations avec les ministères fédéraux intéressés à l'évolution du programme.

En outre, nous avons reçu plus de 70 mémoires et lettres d'intéressés qui confirmaient leur avis sur divers aspects du programme. Je signale que la consultation avec la province de Québec a eu lieu par l'entremise du mécanisme officiel établi aux termes de l'accord Canada-Québec, à savoir le comité mixte, et que les membres du groupe de travail n'y ont pas pris part directement. Le directeur administratif responsable de la politique d'immigration a dirigé les consultations avec le Québec. Un document de travail a été remis à la province et débattu brièvement lors d'une rencontre ministérielle. La question a été soulevée plus tard lors d'une séance d'un comité mixte, où l'on a communiqué à la province le résultat des consultations du groupe de travail auprès des gouvernements provinciaux et du secteur privé.

En conclusion, les consultations ont révélé que le programme bénéficiait d'un appui général et que personne ne souhaitait son abolition. Divers aspects du cadre stratégique ont fait l'unanimité, et la plupart des gouvernements provinciaux, des organisations et des personnes se sont entendus sur les grands défis que pose le programme.

Les thèmes suivants ont dominé la discussion. Le programme, s'il est bien administré et bien présenté, est considéré comme un outil de développement important qui doit être maintenu. L'accent que le programme met sur l'élimination des disparités économiques doit être renforcé par une utilisation accrue des différents écarts entre les catégories d'investissement. Les retards dans le traitement des demandes de visa ne peuvent être tolérés et sont à la

[*Texte*]

should be streamlined and transparency brought to its regulations. Strong national monitoring and enforcement standards should be established, and stiff sanctions imposed on violators.

The activities of practitioners and promoters should be better regulated, and qualifying standards should be designed and implemented. The investment process should be improved to ensure that funds are better targeted to job-creating sectors of our economy while third-party guarantees should be continued to be prohibited. Stronger partnerships should be formed with provincial governments and the business community. The lack of regional presence in the program's administration is a drawback.

Expertise, intelligence and data should be leveraged from federal economic partners, who may also be a source of matching funds, so as to bring quality to the projects that may be susceptible to be funded or considered through the program. Any improvement brought to the investor program should be dovetailed with the entrepreneur program, which should be actively promoted.

The above, Mr. Chairman, are the salient findings of this task force. We are now ready to entertain your questions.

Mr. Michael MacDonald (Member, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program): I would gladly answer questions, Mr. Chairman.

The Chairman: Okay. We'll proceed directly to questions from the members. No one is ready to begin yet. I will begin while we wait for you to frame your questions.

One of the places you should start when examining a program is on the basis of the philosophy and the purpose of those programs. Goals and priorities were not a strong emphasis in your report. You deal with the technical matters. Is there a need? What are the goals, as far as you're concerned, and what are the priorities of the program?

Mr. Ferguson: In our report we allude to these goals on page 6, where we give some sort of illustration of what it is all about. In summary, the program was designed to bring talent to this country and money to those small-and medium-sized businesses who have traditionally had a hard time obtaining financing from the traditional financial institutions of this country. It is no secret to anyone that many good ideas are leaving this country because their conceptors usually have no collateral, and no assets, and receive but lip service from traditional financial institutions.

This program virtually was designed to address that, to make it a flexible instrument complementary to what existed already in the business immigration sector—the entrepreneur program—and to allow through that flexibility people to

[*Traduction*]

base de nombreux problèmes rencontrés dans l'administration du programme. Le processus d'approbation du gouvernement fédéral doit être simplifié et les dispositions réglementaires doivent être plus transparentes. Des normes nationales de surveillance et d'application, assorties de peines sévères pour les contrevenants, doivent être établies.

L'activité des intervenants et des promoteurs doit être mieux réglementée et des critères d'admissibilité doivent être conçus et appliqués à leur intention. Le processus d'investissement doit être amélioré de façon à mieux cibler les secteurs de l'économie créateurs d'emploi, et l'interdiction des garanties par des tierces parties doit être maintenue. Des liens plus étroits devraient être établis avec les gouvernements provinciaux et le monde des affaires. L'absence d'une représentation régionale dans l'administration du programme est une lacune.

Les connaissances, l'information et les données des partenaires économiques du gouvernement fédéral, qui peuvent également être une source de fonds de contrepartie, doivent être mises à contribution de façon à améliorer la qualité des projets pouvant être financés ou envisagés dans le cadre du programme. Le programme des investisseurs, s'il est amélioré, doit quand même être raccordé au programme des entrepreneurs qu'il convient de promouvoir activement.

Voilà donc, monsieur le président, quelles ont été les principales conclusions du groupe de travail. Nous sommes maintenant disposés à répondre à vos questions.

M. Michael MacDonald (membre, Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs): Je suis également à votre disposition, monsieur le président.

Le président: Très bien. Nous allons passer aux questions des membres du comité. Si personne d'autre n'est prêt, je vais commencer.

Vous devriez examiner en premier l'orientation principale et l'objet du programme. Vous ne mettez pas beaucoup l'accent sur les objectifs et les priorités dans votre rapport. Vous avez l'air de vous soucier davantage des questions techniques. En ce qui vous concerne, quels doivent être les objectifs et les priorités du programme?

M. Ferguson: Nous traitons des objectifs du programme à la page 6 de notre rapport; nous essayons de les décrire concrètement. Essentiellement, le programme a été conçu pour attirer au pays des gens qui ont des connaissances précises, qui ont également de l'argent à investir dans les moyennes et petites entreprises qui ont toujours beaucoup de mal à se financer à partir des sources traditionnelles. Ce n'est un secret pour personne que beaucoup de bons projets sont exportés en dehors du pays parce que leurs promoteurs n'ont pas de garanties, n'ont pas les fonds suffisants et ne sont pas pris au sérieux par les institutions financières traditionnelles.

Ce programme a été conçu pour résoudre le problème, pour compléter de façon souple un élément du programme d'immigration des hommes d'affaires qui existait déjà—le programme des entrepreneurs—pour servir de point de

[*Text*]

come in, invest, and after a period of time make perhaps a personal commitment to managing new businesses themselves or creating new businesses themselves. The underlying factor is always creating jobs, bringing that talent into the country. One of the conditions for being accepted in Canada under this program is to have business experience. Business experience is a prerequisite. You cannot go around it.

The Chairman: The purpose, I understand, is to attract successful and skilful business people to immigrate into Canada. That's the way it's sold internationally. But then once you have been sold on that principle, the next thing the investor finds out is that he has to invest in a part of the country where it is very difficult to invest, and secondly, he has to put his capital at risk. So all of a sudden this free business program has all kinds of strings attached to it to meet these objectives that they perhaps had never heard about when they signed up for the program.

• 1855

Mr. MacDonald: Mr. Chairman, if you notice in the report, one of the things we strongly urge is that immigrant investors should invest in risk projects but they should not be asked to invest at a higher level of risk than a Canadian citizen, nor should they be asked to invest in projects Canadian citizens would shun. That is part of the whole approach of our report.

But the other point is that the Immigrant Entrepreneur Program was the first program, and we all know that entrepreneurs were not going to six or seven or eight of our provinces, to begin with. The Immigrant Investor Program was an attempt to attract investment capital, development capital, into those provinces not enjoying the benefit of immigration. So, for example, 49% of the investments in this program have gone to provinces—for example, the Atlantic provinces, Saskatchewan, and Manitoba—that have not enjoyed high levels of immigration.

So there is a balance here. I think you have to see the Immigrant Investor Program together with the Immigrant Entrepreneur Program.

The Chairman: In other words, we should put them all together.

Mr. MacDonald: Yes. One of the conclusions we came to in our consultations, and what the Canadian public told us, is that we have a Business Immigration Program. We have two streams, and we should stick by that.

Mr. de Jong (Regina—Qu'Appelle): I think this is very important, and I commend the chairman for starting out the questioning on what the objectives are. Perhaps in terms of our questioning you we should really start from that.

What are we trying to accomplish here? I get confusing signals. It seems as though we have added things on to it. Certainly there are many things we would like to see. We want to see the entrepreneurial experiences brought in, we want job creation, we want to see all of this going into areas where it normally wouldn't go. That is our wish list, and it might be very legitimate in terms of a wish list, but we have to ask if this is the instrument to accomplish those objectives.

[*Translation*]

départ à des investisseurs étrangers et leur permettre après un certain temps de se lancer en affaires eux-mêmes. Le principe de base demeure toujours la création d'emplois et l'apport de nouveaux talents au pays. Pour être acceptés au Canada en vertu du programme, il faut posséder de l'expérience dans le domaine des affaires. C'est la condition de base.

Le président: Il s'agit, si je comprends bien, d'attirer au Canada des hommes d'affaires qui ont fait leurs preuves et qui possèdent des qualités particulières. C'est ainsi que le programme est présenté dans les autres pays. Mais ensuite, l'investisseur s'aperçoit qu'il faut investir dans une partie du pays où il est très difficile d'investir et, deuxièmement, qu'il lui faut risquer son capital. Donc, tout d'un coup, tout ce programme de libre entreprise se trouve assorti d'un tas de conditions dont on n'avait peut-être jamais entendu parler jusque-là.

M. MacDonald: Monsieur le président, vous remarquerez que dans le rapport, une des choses que nous préconisons est que les immigrants investisseurs investissent dans des projets à risque mais non pas dans des projets à plus haut risque que les citoyens canadiens ni dans des projets qu'éviteraient les citoyens canadiens. C'est dans ce sens que nous présentons notre rapport.

Une autre chose, c'est que le Programme d'immigration des entrepreneurs a été le premier programme et que nous savons bien que les entrepreneurs n'allaient pas dans six, sept ou huit de nos provinces au départ. Le Programme d'immigration des investisseurs tentait d'attirer des capitaux, des capitaux de développement, dans les provinces où l'immigration n'est pas forte. Donc, par exemple, 49 p. 100 des investissements couverts par ce programme sont allés dans des provinces—par exemple, dans les provinces de l'Atlantique, en Saskatchewan et au Manitoba—où jusqu'ici les taux d'immigration restent assez faibles.

Cela permet donc un certain équilibre. Il faut considérer ce programme en même temps que celui des entrepreneurs.

Le président: Autrement dit, il faut les regrouper.

M. MacDonald: Oui. Une des conclusions de nos consultations avec la population canadienne est que nous devrions avoir un programme d'immigration des gens d'affaires. Il y a deux courants et nous devons nous en tenir là.

M. de Jong (Regina—Qu'Appelle): C'est très important et je félicite le président d'avoir entamé la période de questions par une discussion sur les objectifs. C'est en effet un bon point de départ.

Qu'essayons-nous de réaliser ici? Cela me semble un peu confus. Il semble que nous ayons ajouté un certain nombre de choses. Il y a évidemment des tas d'éléments que nous aimerions y voir. Nous aimerions que l'on tienne compte de l'expérience des entrepreneurs, de la création d'emploi, et nous voudrions que ce programme soit réalisé dans des régions où il ne le serait pas normalement. Ce sont là nos desiderata et c'est peut-être une liste très légitime, mais nous devons d'abord nous demander si nous avons là le moyen d'atteindre ces objectifs.

[*Texte*]

Yes, it is important for small business to have access to capital. Quite often they have great difficulty with the banks. My constituents quite often tell me that they cuss and curse the banks for not giving enough money to small businesses, particularly in areas like Saskatchewan. But those small businesses are in no position to enter into the Hong Kong market. They don't have the sophistication; they don't have the money. They would be dealing with regulations in a foreign country, a foreign language, foreign customs. There is no meeting there. So to say that we have to accomplish investment in small business in, let's say, Saskatchewan through this instrument, I would tend to think off the top of my head that it is the wrong instrument to use unless there is some other way this can be accomplished.

What conclusions have you reached in terms of how appropriate the investment program is to accomplishing those objectives, or can those objectives be reached in some other way?

Ms Nicole Chénier-Cullen (Member, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program): I might be able to go back a little bit in the program's history to indicate how it got started. As a matter of fact, it involved the province of Saskatchewan at that time, and also it came from a recommendation from this very committee back in 1986.

The entrepreneur program at that time was one of two components of the Business Immigration Program. It required business people to manage their businesses. I was at the commission at that time. I'm going back 12 years. I'm really dating myself.

• 1900

The province that approached us said: We have this businessman in a very small part of the province who has all his markets identified. He invented a new product in partnership with a German person. He needs the capital to service the market that he has already identified in the United States. However, the commission won't issue a visa to his German partner because he's not required in the management of the business.

That seemed to make an awful lot of sense. You were helping a small business grow in Canada with the investment capital from the foreign business person who was not an entrepreneur because he wouldn't manage the business, but who was very instrumental in getting the business started.

That was really the basis on which this program grew. If the task force did not put emphasis on the goals and priorities of the program, it was because it agreed with them. We found that it is a very necessary thing in order to protect the credibility of the immigration program that the emphasis be put on the qualifications and skills. Yet—and you mentioned yourself—small businesses could not get resources from banks. Therefore perhaps we should expand on the entrepreneur program, marry those skills, and allow these people to invest money as opposed to managing the business.

[*Traduction*]

Certes, il est important pour les petites entreprises d'avoir accès à des capitaux. Très souvent, elles rencontrent de grosses difficultés auprès des banques. Mes électeurs me disent souvent qu'ils en veulent beaucoup aux banques qui ne donnent pas assez d'argent aux petites entreprises, en particulier dans des régions comme la Saskatchewan. Mais ces petites entreprises ne peuvent pas opérer sur le marché de Hong Kong. Elles n'en ont pas les moyens. Il leur faudrait faire face à une réglementation étrangère, à une langue étrangère et à des douanes étrangères. C'est impossible. Alors, dire qu'il nous faut parvenir à attirer les investissements dans de petites entreprises, en Saskatchewan, par exemple, par ce moyen me semble une erreur si l'on ne peut pas trouver d'autres façons de procéder.

Quelles sont vos conclusions quant aux chances que nous avons que ce programme d'investissement atteigne ses objectifs et pensez-vous que ceux-ci puissent être atteints d'une autre façon?

Mme Nicole Chénier-Cullen (membre, Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs): Peut-être devrais-je faire un bref historique de ce programme pour expliquer comment il a commencé. La Saskatchewan était en effet intervenue et il y avait aussi une recommandation de ce comité en 1986.

Le Programme des entrepreneurs était alors un des deux éléments du programme d'immigration des gens d'affaires. Il exigeait que ceux-ci gèrent leurs entreprises. À l'époque, je faisais partie de la commission; cela fait 12 ans. Cela me vieillit.

La province nous avait approchés au sujet d'un homme d'affaires qui travaillait dans une petite région et qui avait repéré tous ses marchés. En partenariat avec un Allemand, il avait inventé un nouveau produit et avait besoin de capital pour approvisionner le marché qu'il avait déjà repéré aux États-Unis. Toutefois, la commission n'avait pas donné de visa au partenaire allemand parce que sa présence n'était pas nécessaire pour gérer l'entreprise.

La demande nous paraissait tout à fait justifiée. Il s'agissait d'aider la croissance d'une petite entreprise canadienne grâce à un investissement fourni par un étranger qui n'entrait pas dans la catégorie des entrepreneurs parce qu'il ne gérerait pas l'entreprise, mais qui jouait un rôle essentiel pour lancer celle-ci.

On sait, en fait, que c'est à partir de ces considérations que le programme s'est développé. Si le groupe de travail n'a pas mis l'accent sur les buts et les priorités du programme, c'est parce qu'il les acceptait. Il nous a paru indispensable, pour assurer la crédibilité du programme d'immigration, de mettre l'accent sur les titres et qualités et sur les compétences. Et comme vous l'avez dit, les petites entreprises ne peuvent pas obtenir des banques les ressources dont elles ont besoin. Par conséquent, nous pourrions peut-être étendre la portée du programme d'immigration des entrepreneurs, apparier ces compétences et permettre à ces individus d'investir des fonds au lieu de demander leur participation à la gestion.

[*Text*]

But for the task force the skills were a very important component of the program. We never questioned the program's objectives, because we felt they were the right objectives for this sort of movement.

Taking it a step further, we should not be blinded to the intangible benefits in this program. As you mentioned yourself, these are the people who are coming here who have knowledge of international businesses, language, culture, and who have these ties with Hong Kong, with Taiwan, and with the Middle East. And they will teach their Canadian partners how to... They will add that new dimension to how Canadian businesses operate. There are some very valid examples of how that has happened.

That is why the task force never really questioned the goals and priorities, because it really did agree with them.

Mr. de Jong: Did you question not necessarily the goals but how to accomplish those goals—

Ms Chénier–Cullen: Absolutely.

Mr. de Jong: And is this the proper instrument?

Mr. MacDonald: The whole thrust of the task force report is to say how we can better deliver the goods. Therefore, we're talking about tightening up regulations and going into syndication as opposed to blind syndicates, and a whole series of issues that say, focus this money on economic development and show that it's working.

For example, we were told in Newfoundland that over 90% of the development capital available in Newfoundland to business is in this program. It's over 90% in Prince Edward Island; it's 80% in Nova Scotia; it's about 60% in New Brunswick; and it's 70% in Saskatchewan. Well, you know, we can't sneeze at that.

Mr. de Jong: Right. No, no.

Mr. MacDonald: Secondly, in our whole economic development strategy in Canada we have used development agencies. The fact of the matter is that if this program were managed well and focused well, it could have a greater impact than an ACOA, for example, in Atlantic Canada, much stronger. We're talking about a lot of money. What the task force report says is, how can we deliver the goods with this money?

Mr. Ferguson: Mr. Chairman, just as a point of precision, in a province like Saskatchewan they have raised $365 million thus far through this program alone, capital that wasn't there before. You have also to remember that in the economic recession we are going through, especially in the last few years, and as a result of the freight rate negotiations and the conditions we had to go under to respect the freight rate philosophy, a number of economic incentive

[*Translation*]

Il n'en reste pas moins qu'aux yeux du groupe de travail les compétences constituent un élément très important du programme. Nous n'avons jamais mis en cause les objectifs, car ils nous semblaient parfaitement adaptés à ce genre de situation.

Si nous poussons un peu plus loin notre raisonnement, nous devons noter qu'il ne faut pas ignorer les avantages intangibles que ce programme apporte. Comme vous l'avez d'ailleurs signalé, il s'agit d'immigrants qui connaissent le commerce international, qui connaissent également des langues et des cultures étrangères, et qui possèdent des liens avec Hong Kong, Taïwan, le Moyen–Orient. Ils peuvent enseigner à leurs partenaires canadiens comment... Ils peuvent apporter cette nouvelle dimension aux méthodes de travail des entreprises canadiennes. Nous en connaissons des exemples très pertinents.

Donc, si le groupe de travail n'a jamais questionné les objectifs et les priorités, c'est parce qu'il les acceptait.

M. de Jong: Même s'il ne vous a pas paru nécessaire de remettre les objectifs en cause, avez–vous pensé à examiner la façon de les atteindre...

Mme Chénier–Cullen: Sans aucun doute.

M. de Jong: Et vous pensez que nous avons ici l'instrument approprié?

M. MacDonald: Le rapport du groupe de travail vise essentiellement à signaler comment améliorer le fonctionnement du programme. C'est dans ce sens que nous parlons d'une formulation plus rigoureuse des règlements et de la formation de syndicats d'investissements au lieu de syndicats sans droit de regard, et que nous traitons de toute une série de sujets en insistant pour que ces investissements contribuent au développement économique, et pour que l'on démontre que l'on obtient des résultats.

Par exemple, on nous a dit à Terre–Neuve que plus de 90 p. 100 du capital d'expansion auquel les entreprises pouvaient faire appel dans cette province provient de ce programme. À l'Île–du–Prince–Édouard, il s'agit également de 90 p. 100, en Nouvelle–Écosse c'est 80 p. 100; 60 p. 100 au Nouveau–Brunswick; 70 p. 100 en Saskatchewan. Ce ne sont pas des chiffres à dédaigner, vous en conviendrez.

M. de Jong: Tout à fait.

M. MacDonald: Deuxièmement, toute la stratégie de développement canadienne fait appel à des agences de développement. Ce qu'il faut réaliser, c'est que si ce programme était bien géré et bien orienté, il pourrait donner plus de résultats, pour le Canada atlantique, que l'APECA, et serait beaucoup plus robuste. Il s'agit de sommes considérables. La question posée par le groupe de travail dans son rapport est celle–ci: comment utiliser cet argent pour obtenir des résultats?

M. Ferguson: Monsieur le président, un exemple précis: ce programme, à lui seul, a apporté 365 millions de dollars à la Saskatchewan; et il s'agit d'argent frais. D'autre part, il ne faut pas oublier la récession que nous connaissons actuellement, particulièrement celle ces dernières années, les négociations portant sur les tarifs–marchandises et les conditions que nous avons dû subir du fait des orientations adoptées pour les taux de fret, et la disparition d'un certain

[*Texte*]

programs of the federal government were cancelled, thus creating a vacuum. This program was perceived by provincial authorities as being one of the main channels to replace that, perhaps on a temporary basis. I believe they certainly made a good use of it.

In hindsight, we have to look at what the program did for the last four years in terms of bringing capital, over $1.2 billion, into this country.

The instrument is only good if you have consultation among the partners, where you have really the private sector—that's what the task force is recommending—the federal government agencies, and provincial governments. Up to now many provinces, in my opinion, have not lived up to their responsibilities. We have to recognize that. If you have a concerted effort, then you can make it a nice, nice instrument for Canada.

• 1905

Ms Chénier-Cullen: There is a clearly stated objective of the Immigration Act about promoting Canada's economic needs. The immigration policies right now do that very well—I should qualify that comment; maybe some of you don't think it is done very well—through the admission of skilled workers for jobs that need them. The admission of entrepreneurs and the promotion of development capital is very much in response to the requirement in the Immigration Act to promote the economic needs of this country. That was also behind the task force philosophy when we agreed with the goals and priorities as now stated.

The Chairman: If the purpose is to attract successful and skilled business people who wish to immigrate to Canada and in fact we attract them and their millions of dollars but then we put the risk level too high, the management level too low, with the forced regional positioning of money, don't we destroy the program in the longer term because the program becomes discredited by word of mouth through the marketplace?

Mr. MacDonald: Mr. Chairman, I see you have read our report. That is exactly the point, yes. If we are going to be in the business of immigrant investment, then we have to be in the business of investment and we have to run this program in such a way that the business philosophy and regulations are sound and they satisfy good investment policies.

We do a pretty good job in immigration already. But we are ladling an extra level on this program and on these people who come here. We are taking their money and we are making a commitment that we are going to manage it well. There is the issue.

The Chairman: I hope our program demonstrates that and the results do as well.

Mr. de Jong: About the goals again, did you find some of the goals are in contradiction with each other?

[*Traduction*]

nombre de programmes de stimulants économiques du gouvernement fédéral; tout cela a créé un vide. Les autorités provinciales se sont rendu compte que ce programme pourrait, peut-être temporairement, remplacer ce qui était perdu. J'estime qu'elles s'en sont fort bien servi.

Un regard sur le passé nous révèle que ce programme nous a apporté plus de 1,2 milliard de dollars de capital, au cours des quatre dernières années.

Mais, comme cela est recommandé dans le rapport, cet instrument ne peut vraiment bien fonctionner que si les partenaires, c'est-à-dire le secteur privé, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, se consultent entre eux. Jusqu'à présent, à mon avis, les provinces n'ont pas assumé leurs responsabilités. Il faut le reconnaître. Un effort conjoint de tous les participants fera de ce programme un excellent instrument pour le Canada.

Mme Chénier-Cullen: La Loi sur l'immigration indique clairement que la promotion des intérêts économiques du Canada est l'un des objectifs visés. Les politiques d'immigration actuelles reflètent fort bien cet objectif—je devrais peut-être nuancer cette déclaration; certains d'entre vous pensent peut-être que ces politiques ne sont pas très bonnes—quand il s'agit de l'admission de travailleurs qualifiés pour occuper des postes qui ont besoin de leurs compétences. L'admission des entrepreneurs et la promotion des investissements de développement répondent directement à l'objectif de promotion des intérêts économiques du pays mentionné dans la Loi sur l'immigration. Cela reflète également les principes du groupe de travail quand nous avons accepté les buts et les priorités dans leur formulation actuelle.

Le président: Ainsi, il s'agit d'attirer des gens d'affaires compétents qui ont déjà réussi et désirent immigrer au Canada, et si, en fait, nous réussissons à les intéresser, eux et leurs millions de dollars, mais si, ensuite, le niveau de risque est trop élevé, la gestion insuffisante et qu'on leur impose la région où l'investissement doit se réaliser, ne risquons-nous pas de détruire le programme à long terme, car les commentaires de bouche à oreille entre les gens d'affaires ne pourraient que le discréditer?

M. MacDonald: Monsieur le président, je constate que vous avez lu notre rapport. C'est bien de cela qu'il s'agit. Si nous entendons nous intéresser aux immigrants investisseurs, nous devons aussi nous intéresser à l'aspect investissement et gérer ce programme de telle façon que les principes de gestion commerciale et les règlements soient valables et répondent aux exigences de politiques d'investissement saines.

En ce qui concerne l'immigration, nous faisons déjà du bon travail. Mais nous ajoutons quelque chose de nouveau à ce programme et à l'égard de cette catégorie d'immigrants. Nous prenons leur argent et nous nous engageons à le bien gérer. C'est cela qui est en cause.

Le président: J'espère que notre programme le démontre ainsi que les résultats.

M. de Jong: Je reviens aux objectifs. Avez-vous constaté que certains d'entre eux étaient contradictoires?

[*Text*]

Mr. Ferguson: In what sense?

Mr. de Jong: For example, the goals are that you want to bring in the business skills, you want to bring in investment and create jobs, sometimes to invest in regions of the country where there is very little economic development. You do that, but what you give up is attracting the skills, because the person isn't going to end up in St. John's, Newfoundland, or Regina, Saskatchewan, let alone Moose Jaw or North Battleford or Southey.

Mr. Ferguson: We have to look at what is possible under the Constitution, first of all. I go from that premise. Secondly, when the people are coming over as immigrants, that is an enrichment for the total country. I think we have to accept that.

It is true the majority of people under this program do not settle in the province of investment. You have to look at culture, what type of network they already have in this country. It is not incongruous for us to see that if it is packaged right, with support given by the stakeholders, people who have an interest in that, be they from the government or the private sector, it can attract people to live in the regions, therefore accomplishing the ultimate goals of this program, if they wish to bring them to live in the region of disparities and use their talent in those regions. But this program, as a first step, does not put that type of obligation in.

Ms Chénier–Cullen: When we looked at that very point, we looked at several studies—an awful lot of studies have been done on this program—

Mr. de Jong: I understand.

Ms Chénier–Cullen: One was by the Institute for Research on Public Policy. They had done a really interesting critique of the entrepreneur program. One of their critiques, one of their concerns or complaints, was that you are not helping the whole country here; these entrepreneurs are only going to Montreal and Toronto—you're only building these strong economies; you're doing nothing for the regions of disparity. We felt that was a very valid concern of the institute.

• 1910

If you look at the entire business immigration movement, you're right, the entrepreneurs are self-employed persons and the person as a investor is still going to live in those regions. The funds are being directed to economies where it is most needed, not necessarily at higher risk, because it isn't necessarily at higher risk. It's simply because that is where the moneys are needed more. And let's face it, Canada is not all that attractive as a country of investment right now for various reasons that have nothing to do with this program. It was felt that if we could at least tailor this program to bring benefits to those regions of the country where they've had trouble attracting that kind of investment, then the program is doubly beneficial to the country as a whole.

Mr. MacDonald: I have one small point, Mr. Chairman. There seems to be a bias running through your questions; for example, that investing in some of the smaller provinces that are having economic problems is not a good investment. If

[*Translation*]

M. Ferguson: Dans quel sens?

M. de Jong: Eh bien, par exemple, vous dites que vou désirez attirer des gens d'affaires compétents, que vou voulez également attirer des investissements et créer de emplois, et, parfois, ces investissements doivent se faire dan des régions où le développement économique est très faible Mais dans ce cas, vous ne bénéficiez pas des compétences parc que l'immigrant ne va pas aller s'installer à St. John's Terre-Neuve ou à Regina, Saskatchewan, et encore moins Moose Jaw ou à North Battleford, ou à Southey.

M. Ferguson: Nous devons tout d'abord tenir compte de c que la Constitution permet. C'est mon point de départ Deuxièmement, l'arrivée de ces immigrants enrichit l'ensembl du pays. Je crois qu'il nous faut l'accepter.

Il est exact que la majorité des immigrants participant ce programme ne s'établit pas dans la province où se réalis l'investissement. Il faut tenir compte de considération culturelles, du genre de réseau auquel ils participent déj dans notre pays. Il nous est possible de penser que si le choses sont bien présentées et si les intéressés, qu'il s'agiss du gouvernement ou du secteur privé, apportent leur appui, serait possible d'intéresser les immigrants à vivre dans le régions défavorisées, s'ils le désirent, pour y déployer leur talents, ce qui permettrait d'accomplir tous les objectifs d programme. Mais celui-ci, en première étape, n'impose pas c genre d'obligation.

Mme Chénier–Cullen: En examinant cet aspect, nous avon consulté plusieurs études—il y en a eu énormément au sujet d ce programme. . .

M. de Jong: Je comprends.

Mme Chénier–Cullen: L'une de ces études était réalisé par l'Institut de recherches politiques qui a fait une critiqu très intéressante du programme des investisseurs. L'une de critiques, ou craintes, de l'Institut est que le programm n'aide pas l'ensemble du pays car les entrepreneurs vont s'établi uniquement à Montréal et Toronto et n'aide que les économie déjà fortes; ils ne font rien pour les régions défavorisées. Nou estimons que cette crainte est justifiée.

Quand on examine l'ensemble des flux migratoires de gens d'affaires, c'est exact, les entrepreneurs sont de travailleurs autonomes et l'investisseur va continuer à vivr dans ces régions. Les fonds sont orientés vers les économie qui en ont le plus besoin sans que cela impos nécessairement un risque plus élevé. C'est tout simplemen que ces régions ont le plus besoin de capitaux. Soyon honnêtes et reconnaissons que le Canada n'est pas un pay particulièrement intéressant pour les investissements, actuelle ment, pour différentes raisons qui n'ont rien à voir avec c programme. On a pensé que s'il était possible de modifier l programme pour qu'il bénéficie aux régions qui éprouvent de difficultés à attirer des investissements, nous pourrions amélio rer encore les avantages qu'il apporte à l'ensemble du pays.

M. MacDonald: Une petite remarque, monsieur l président. Il me semble que les questions reflètent un certai préjugé. On semble croire qu'un investissement dans l'un des petites provinces qui rencontrent des difficulté

[*Texte*]

You look at the facts you'll find that these investments have done very well. They've been well run and they've had a very sound impact. I think you should know that an investment, for example, in St. John's, Newfoundland, if properly run, can do just as well as an investment in Toronto.

The Chairman: I appreciate that response.

Mr. Fee (Red Deer): Mr. Chairman, before you go on, could I get one point of clarification and a question?

The Chairman: Surely.

Mr. Fee: You mentioned that the funds are going to the area of need, and there was also an allusion earlier to the fact that the majority of these investors do not live in the province or in the area of their investment. I'd like to know if you see that as a concern at all.

Mr. MacDonald: Mr. Chairman, that became a major concern of our task force in the global sense. We felt that it wasn't part of our mandate down the road, directing all our immigrants or passively allowing all our immigrants to go to three larger cities. I don't think it is very good public policy. However, what people will tell you is that when you talk about directing immigrants to the smaller provinces, the bureaucratic response is to say, mobility rights and the Charter of Rights.

What we're suggesting in the report is that instead of taking a bureaucratic response in terms of regulations and the law, Canada take a proactive marketing approach to this; that we point out the advantages, the possibilities, and the limitations. In terms of the tier system, the main reason for having two tiers is a marketing device. If you invest, for example, in a smaller province, you have a lower rate, but we're not doing this. We're not marketing our country.

By the way, it's not just the federal government, it's the provinces too. We went to all the provinces, and the smaller provinces are not marketing themselves. We became very concerned about this, but we are optimistic. If you notice in the report, we say that Canada should develop a proactive marketing strategy and sell the country—all the country, not just three cities.

The Chairman: Do you want to change subject?

Mr. Allmand: I had a different subject, but I—

The Chairman: A different subject goes to Mr. Shields.

Mr. Allmand: I have questions on this subject too.

The Chairman: Go ahead.

Mr. Allmand: I have substantive questions, but I guess this is as good a time as any to ask you if we now have the full report before us.

[*Traduction*]

économiques n'est pas un bon investissement. En fait, quand on examine les faits, on constate que ces investissements ont donné de très bons résultats. Ils ont été bien gérés et ont donné des résultats très valables. Je crois que vous devriez noter qu'un investissement, à St. John's, Terre-Neuve, par exemple, s'il est bien géré, peut se révéler tout aussi rentable qu'un investissement à Toronto.

Le président: Je vous suis reconnaissant de cette remarque.

M. Fee (Red Deer): Monsieur le président, avant que vous ne poursuiviez, pourrais-je obtenir une précision et poser une question?

Le président: Bien sûr.

M. Fee: Vous avez indiqué que les fonds sont orientés vers les régions qui en ont besoin, et vous avez également fait allusion, auparavant, au fait que la majorité des investisseurs ne vit pas dans la province ou dans la région où leur argent est investi. Je me demande si cela vous préoccupe.

M. MacDonald: Monsieur le président, cet aspect est devenu l'une des principales préoccupations de notre groupe de travail. Nous avons pensé que notre mandat ne nous autorisait pas à dire où tous nos immigrants devraient s'installer, ou à prendre une attitude passive et leur permettre de prendre résidence dans les trois plus grandes villes. Je ne pense pas que ce soit une bonne politique. Toutefois, quand on parle de demander aux immigrants de s'établir dans les provinces moins peuplées, la réaction bureaucratique consiste à nous renvoyer à la liberté de circulation et d'établissement et à la Charte des droits et libertés.

Le rapport suggère que le Canada adopte une approche de commercialisation proactive plutôt qu'une approche bureaucratique axée sur les règlements et les lois. Nous devons présenter les avantages, les possibilités et les contraintes. Un système à deux paliers, c'est en fait un outil de commercialisation. Par exemple, si on investit dans une province moins peuplée, le taux est inférieur; mais ce n'est pas ce que nous faisons. Nous ne savons pas mettre notre pays en valeur.

D'ailleurs, cela ne vaut pas uniquement pour le gouvernement fédéral; c'est également vrai des provinces. Nous les avons toutes visitées, et les plus petites ne se mettent pas en valeur. Cela nous a beaucoup préoccupés, mais nous demeurons optimistes. Vous aurez remarqué que dans le rapport, nous disons que le Canada devrait adopter une stratégie de commercialisation proactive et faire valoir les avantages offerts par notre pays—tout le pays, non pas uniquement trois grandes villes.

Le président: Voulez-vous changer de sujet?

M. Allmand: Je pensais aborder un autre sujet, mais je. . .

Le président: S'il s'agit d'un nouveau sujet, je donne la parole à M. Shields.

M. Allmand: J'ai également des questions à poser sur le sujet dont nous parlons.

Le président: Allez-y.

M. Allmand: Je voudrais poser des questions sur le fond du sujet, mais je crois que le moment présent est tout aussi bon qu'un autre pour vous demander si nous avons maintenant en main la version complète de votre rapport.

[*Text*]

Mr. MacDonald: We don't know what you have.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Allmand: I see. Okay. Then I will get the answers from somebody else.

In your report you mention that 8.5% of the entire immigration movement was business immigration. You also point out that 2% of the entire immigration movement was investor immigration. You don't say whether you believe these percentages to be the desirable levels in the total scheme of things. If we introduced the changes that are recommended in your report, how would that change these categories as percentage of total immigration? Would it increase and to what extent? As part of it, what do you believe to be the optimum levels as percentages of the total immigration scheme for the business class and for the investor class within it?

Mr. MacDonald: That is a complex question, because the essence of immigration is monitoring, control, direction, and Parliament setting numbers and goals, right? In business immigration, you're not just trying to limit and control, you're trying to attract. Our major problem in our country is that you have control, monitoring, and flows on the one hand; however, there is a whole marketing approach that we are not doing.

• 1915

One thing might surprise you—and I think I speak for my colleagues. We would like to get as many business immigrants as possible, but you will notice that although we set targets of 4,000 to 5,000 last year in the Immigrant Investor Program, we got 1,172. That number should burn into our heads. I suggest that the approach should be that we have to work hard at marketing our country to keep up the levels of investors and entrepreneurs who want to come here.

So we are suggesting that the problem with the program is that the culture is restrictive flow numbers, yet we are saying that we need a new culture here for this program. Business is about marketing.

Mr. Allmand: Many of us believe that all levels of immigration are desirable—

Mr. MacDonald: Yes, but—

Mr. Allmand: Excuse me, I want to complete my thought. And if you are going to set total levels, despite the fact that you are marketing and hoping to attract business and investor immigrants into the country, they have to have some relationship within the total levels for the whole country or else you are potentially squeezing out the other types of immigration—family class, independent class, etc.

Mr. Shields (Athabasca): On a point of order, you are introducing a whole new subject, and I thought we were on the rule of doing—

[*Translation*]

M. MacDonald: Nous ne savons pas ce que vous avez reçu.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Je vois. Bon. Quelqu'un d'autre me donnera la réponse.

Votre rapport précise que la catégorie des gens d'affaires représentait 8,5 p. 100 du nombre total d'immigrants, et que les investisseurs représentaient 2 p. 100 de ce total. Vous n'indiquez pas, cependant, si vous estimez que ces pourcentages représentent, dans le cadre de la politique générale, des niveaux souhaitables. D'autre part, si nous apportons les modifications recommandées dans votre rapport, quels seraient alors ces pourcentages pour ces catégories? Y aurait-il une augmentation, et quelle serait son importance? Finalement, quelle serait, à votre avis, la participation optimale des gens d'affaires et des investisseurs au flux d'immigration, exprimée en pourcentage du nombre total d'immigrants?

M. MacDonald: C'est une question fort complexe, car quand on parle d'immigration on parle de surveillance, de contrôle, d'orientation, d'établissement des nombres et des objectifs par le Parlement; n'est-ce pas? Quand il s'agit des gens d'affaires, on ne se contente pas de limiter et de contrôler, on veut également attirer. L'une des principales difficultés que nous rencontrons dans notre pays c'est que nous avons bien des mécanismes concernant le contrôle, la surveillance, les flux, mais nous ne faisons rien pour commercialiser les programmes.

Vous serez peut-être surpris d'apprendre—et je crois parler aussi au nom de mes collègues—le nombre d'immigrants qui ont été reçus l'an dernier au titre du Programme d'immigration des investisseurs. On cherche à en recevoir le plus grand nombre possible et l'objectif visé était de 4,000 à 5,000 personnes. En fait, nous en avons reçu 1,172. C'est un chiffre qu'il faudrait graver dans nos mémoires. J'estime que nous devrions travailler très fort pour faire valoir les avantages offerts par notre pays pour augmenter le nombre d'investisseurs et d'entrepreneurs qui veulent venir chez nous.

Ce que nous suggérons, c'est que nous avons une culture qui tend à restreindre le nombre d'immigrants alors que ce programme demande une culture nouvelle. Faire des affaires, c'est faire de la mise en marché.

M. Allmand: Bon nombre d'entre nous estiment que tous les niveaux d'immigration sont souhaitables...

M. MacDonald: Oui, mais...

M. Allmand: Excusez-moi, je désire terminer ma remarque. Si nous voulons déterminer le nombre global d'immigrants, et même si vous voulez faire de la mise en marché et espérez attirer des gens d'affaires et des immigrants, il faut tout de même qu'il y ait un certain rapport entre le nombre total d'immigrants pour l'ensemble du pays et les catégories qui vous intéressent, sans quoi nous risquons de réduire la proportion utilisée par les autres catégories—réunion familiale, immigrant indépendant, etc.

M. Shields (Athabasca): J'invoque le Règlement, vous évoquez un sujet entièrement nouveau, et je croyais que la règle admise...

[*Texte*]

The Chairman: Yes, that is true.

Mr. Allmand: All right. I thought it had to do with goals, but. . .

The Chairman: Do you want to conclude this question? We will then go to Mr. Shields and back to you again.

Mr. Allmand: That is the question. I just have the question of what are the desired and optimal levels. If it was 8%, 8.5%, and 2%, is it 20%? We have to decide on that kind of thing.

Ms Chénier-Cullen: We really didn't see it as part of our mandate to look at the impact of this program in relation to the entire program in a very narrow sense. However, I think I speak for my colleagues also when I say that the more investor entrepreneurial immigrants you get to stimulate our economy, the more you will also be able to afford to finance other parts of the immigration program that might not be an immediate benefit financially to our economy.

Insofar as the entire level is concerned, that really is a ministerial decision and Parliament's decision. It was not something the task force really looked at in any specific, detailed sense.

Mr. Shields: I want to stay on the subject we were talking about before. I have one question on that. You mentioned that a total of over $200 million was invested in Saskatchewan.

Mr. MacDonald: It was $265 million.

Mr. Shields: At what point do you reach the saturation level in a province? If you have a project or you come up with another project and it is syndicated and you are unable to find a viable placement for the intended purpose, what do you do? Can you go elsewhere?

Mr. MacDonald: That is a great question. That is part of the federal complexity of our country in that, as you know, the provinces have the financial legislation to approve investments as worthwhile vehicles. So one of the weaknesses and one of the problems we have is that the individual provinces approve and determine where this money goes. As you know, the federal government approves the overall offering.

We would like to see—I think I speak for my colleagues—much more flexibility. For example, it was suggested by several people at our consultations that we could have a prairies fund, a maritimes fund, an Atlantic Canada fund, and people urged us to allow much more flexibility here. But this is up to the provinces. If you can get all of the three western provinces to agree to support one fund, great; I think the market will be better.

[*Traduction*]

Le président: Oui, c'est vrai.

M. Allmand: Fort bien. Je croyais que je parlais des objectifs mais. . .

Le président: Voulez-vous terminer cette question? Ensuite, nous passerons à M. Shields et, après, vous aurez à nouveau la parole.

M. Allmand: Voici la question que je désire poser; il s'agit des niveaux optimaux et désirés. Si l'on a observé 8 p. 100 ou 8,5 p. 100, et 2 p. 100, désire-t-on 20 p. 100? Il nous faut trancher ce genre de question.

Mme Chénier-Cullen: Nous n'avons pas jugé que notre mandat nous autorisait à examiner les conséquences de ce programme pour l'ensemble des programmes d'immigration. Je crois toutefois parler au nom de mes collègues quand je dis que plus nous admettons d'immigrants de la catégorie des investisseurs et des entrepreneurs pour stimuler notre économie, plus nous pourrons nous permettre de financer les autres aspects des programmes d'immigration qui pourraient ne pas apporter d'avantages économiques immédiats.

En ce qui concerne le nombre total d'immigrants à admettre, c'est une décision qui appartient au ministre et au Parlement. Nous n'avons pas étudié cette question spécifiquement et en détail.

M. Shields: Toujours au même sujet, je désire poser une question. Vous avez mentionné que plus de 200 millions de dollars ont été investis en Saskatchewan.

M. MacDonald: Il s'agit de 265 millions de dollars.

M. Shields: Comment décidez-vous qu'on est arrivé au point de saturation dans une province donnée? Si vous avez un projet, ou si on présente un autre projet et si on crée un syndicat d'investissement, et s'il se révèle impossible de trouver un investissement viable dans le cadre des objectifs visés, que faites-vous? Pouvez-vous investir ailleurs?

M. MacDonald: C'est une question fondamentale. Du fait même de la structure fédérale complexe de notre pays, ce sont, comme vous le savez, les provinces qui ont le pouvoir d'adopter des lois en matière d'investissements. L'une des faiblesses du système et l'un des problèmes rencontrés, c'est que ce sont les provinces qui, individuellement, doivent approuver les investissements et déterminer leur utilisation. Comme vous le savez, le gouvernement fédéral approuve les montants globaux.

Nous aimerions avoir un système beaucoup plus souple et je crois que cela reflète également l'opinion de mes collègues. Par exemple, on nous a suggéré à plusieurs reprises, lors de nos consultations, qu'il serait souhaitable d'avoir un fonds pour les Prairies, un fonds pour les Maritimes, un fonds pour le Canada atlantique, et on nous a souligné l'importance d'avoir une bien plus grande souplesse dans ce domaine. Mais ce sont les provinces qui ont le dernier mot. Si vous pouvez obtenir des trois provinces de l'Ouest qu'elles acceptent la création d'un fonds unique, parfait; je crois que cela nous donnerait un marché bien meilleur.

[*Text*]

The second part of your question comes back to market demands and market share. This is market driven. What is the saturation point in Saskatchewan? I don't know. I would suggest that this year it will be different from what it will be next year, God helping.

That is a very good point. We want more flexibility in this.

Mr. Shields: May I go on to the new topic?

The Chairman: Is there anyone else on the same objective and goals at the moment? No? Then Mr. Shields is introducing a new area.

Mr. Shields: I want to cover a couple of the recommendations. If you read through your recommendation 17, it has to do with the existing backlog of business immigration cases before implementing revised programs. How would you go about this? That's number one, because there's no recommendation in here on how you would accomplish this.

• 1920

Clearly you're correct. The recommendation is correct. You have to get rid of the backlog before you can get going. But I can see, trying to get rid of the backlog, you could delay some of the applicants under the new system by a year or year and a half, which would defeat the whole purpose.

I'll go on with a couple.

The investment process: the blind syndicates in their present form should be eliminated. Are you saying they should still be blind syndicates, or are you saying we eliminate them altogether? I think I'm getting two signals here, and I would sure like that clarified.

Then if you go to item 26, that commercial and hospitality real estate investments should be limited to a level of not more than 33%, why 33%? Why not 50%? Why not 40%? I don't understand what the rationale would be? I think that's an arbitrary number that could affect, for example, Alberta or B.C. There may be a real necessity as tourism increases. You may want the hospitality industry. You may want to go as high as 60% or 70%. Wouldn't that be market driven also? Why would we impose this because the market is going to drive it?

Let's go over to item 29, that participation by major financial institutions should be restricted and a limit not exceeding $35 million should be set on the total assets of fund managers. Why? I'm curious about that, because I would think some of the syndicate managers, the fund managers, could control. . .$35 million is not very much. If this thing really gets carried away and goes the way it should, I'm wondering if $35 million. . . That's not very much.

[*Translation*]

La deuxième partie de votre question nous ramène aux besoins du marché et à la part du marché désirée. Ce sont les forces du marché qui décident. Quel serait le point de saturation pour la Saskatchewan? Je ne le sais pas. Je peux simplement suggérer qu'il sera cette année différent de ce qu'il sera l'année prochaine, si Dieu nous vient en aide.

C'est une question très intéressante, ce que nous voulons c'est une plus grande souplesse.

M. Shields: Puis-je passer au sujet suivant?

Le président: Est-ce que quelqu'un d'autre veut parler des objectifs et des buts? Non? Monsieur Shields, vous pouvez donc aborder un nouveau sujet.

M. Shields: Je désire reprendre une ou deux de vos recommandations. En lisant votre recommandation numéro 17, je constate qu'elle traite de l'arriéré des demandes d'immigration de gens d'affaires, dont il faudrait s'occuper avant de mettre en place un programme modifié. Que proposez-vous à ce sujet? C'est ma première question, car, en effet, je ne vois aucune recommandation indiquant la façon de procéder à ce sujet.

Il est évident que vous avez raison et que la recommandation est justifiée. Il faut éliminer l'arriéré avant d'aller de l'avant. Mais il me semble qu'en essayant d'éliminer l'arriéré, on retarderait d'un an ou d'un an et demi les demandes qui seraient déposées dans le cadre du nouveau système, ce qui irait à l'encontre de l'objectif visé.

Deux autres remarques.

Le processus d'investissement: les syndicats sans droit de regard, tels qu'ils existent actuellement, devraient être éliminés. Pensez-vous que l'on devrait conserver certains syndicats sans droit de regard, ou désirez-vous les éliminer complètement? Il me semble que vous envoyez deux signaux à ce sujet, et j'aimerais une explication.

Je passe maintenant à la recommandation 26 où vous dites que les placements dans l'immobilier commercial et hôtelier ne devraient pas dépasser 33 p. 100 du total; pourquoi 33 p. 100? Pourquoi pas 50 p. 100, ou 40 p. 100? Je ne vois pas comment vous justifiez votre chiffre. Il me semble que c'est un nombre arbitraire qui pourrait affecter, par exemple, l'Alberta ou la Colombie-Britannique. Si le tourisme augmente, de tels investissements pourraient être indispensables. Le secteur hôtelier pourrait avoir besoin d'investissements et la proportion requise pourrait passer à 60 ou 70 p. 100. La dynamique du marché ne s'applique-t-elle pas ici également? Pourquoi imposer une limite puisque c'est le marché qui va déterminer les besoins?

Passons maintenant à la recommandation 29. Ici, vous recommandez de limiter la participation des principales institutions financières et vous précisez que le total détenu par les administrateurs de fonds ne devrait pas dépasser 35 millions de dollars. Pourquoi? Cela m'intrigue, car il me semble que certains des administrateurs du syndicat d'investissements, les administrateurs du fonds, pourraient contrôler. . .35 millions de dollars ce n'est pas énorme. Si ce programme démarre à fond et prend la direction voulue, je me demande si 35 millions de dollars. . . Ce n'est vraiment pas beaucoup.

[*Texte*]

Government-administered venture capital funds should be eliminated. I would like some of your rationale on that, because as you know, some of the provinces in western Canada have government funds. I suppose the answer to that is that there is... You imply there's a guarantee because it's a government fund. But I wonder if a venture capital fund isn't set up under provincial jurisdiction. Maybe there's another way of getting around that. I would like your comments on that.

Ms Chénier-Cullen: I think the backlog could be cleared.

Mr. Shields: What do you recommend to clear it?

Ms Chénier-Cullen: The fastest and simplest way possible.

Mr. Shields: How, though?

Ms Chénier-Cullen: We're not the experts in processing, but it has been done before, where some teams of extra workers are sent to countries where there are backlogs. I hate to compare it with other movements, but there have been instances where if there were serious backlogs and good reasons why a person should be "visa-ed" quickly, a special team of officers has been sent to those offices and they have simply cleared the backlog. They look at all the applications, start with the oldest ones and work their way forward until the whole backlog has been eliminated. That would seem to be the simplest and the fastest way, but I have no doubt there are other ways the task force hasn't looked at.

In the case of investor immigrants, the backlog is quite important, because you do have Canadian businesses waiting for that investment capital. It does create economic problems and financial problems for Canadians in which there is no comparison with the other immigration movements. Especially if you are going to accept a new, revised program, before you implement that program, unless you clear the backlog you might run into very serious difficulties and really hurt the country's confidence abroad in the international markets. That is why we focused on clearing the backlog. But on how it is to be cleared, there are experts in the commission who are much better able to address that subject than the task force.

• 1925

Mr. de Jong: On the backlog, earlier when this committee was meeting in camera with our expert advisers, one of them suggested that—

The Chairman: In camera with one of our advisers, you suggested.

Mr. de Jong: —some of the investors aren't necessarily interested in having a fast track, that they have their own personal reasons, as long as somewhere down the road they were going to have their visa. But certainly in terms of the business, they would definitely want their money. So there's a conflict in there, perhaps.

[*Traduction*]

Vous dites aussi qu'il faut éliminer les fonds de capitaux-risques administrés par les gouvernements. J'aimerais entendre votre explication à ce sujet, parce que, comme vous le savez, certaines des provinces de l'Ouest canadien ont créé des fonds administrés par le gouvernement. Je suppose que la réponse est que... Vous semblez laisser entendre qu'il y a une garantie parce qu'il s'agit d'un fonds géré par le gouvernement. Toutefois, je me demande si un fonds de capital-risques n'est pas de compétence provinciale. Il y a peut-être une autre façon de contourner cela. De toute façon, j'aimerais entendre vos commentaires.

Mme Chénier-Cullen: J'estime que l'arriéré doit être éliminé.

M. Shields: Comment procéder d'après vous?

Mme Chénier-Cullen: De la façon la plus rapide et la plus simple possible.

M. Shields: Oui, mais comment?

Mme Chénier-Cullen: Nous ne sommes pas experts dans le traitement de ces demandes, mais cela a déjà été fait, quand on a envoyé des équipes supplémentaires dans les pays où il y a des arriérés. Je ne veux certes pas faire une comparaison avec d'autres cas, mais on a connu des situations où il y avait des arriérés considérables et de bonnes raisons d'octroyer un visa rapidement à un requérant; on envoya alors au bureau intéressé une équipe spéciale qui a liquidé l'arriéré. Cette équipe examina toutes les demandes, en commençant par la plus ancienne, jusqu'à ce que tous les cas soient réglés. Cela me semble être la méthode la plus rapide et la plus simple, mais je suis sûre qu'il y a d'autres possibilités que le groupe de travail n'a pas examinées.

Dans le cas des immigrants investisseurs, l'arriéré est très important parce qu'il s'agit d'entreprises canadiennes qui attendent les investissements. Cela entraîne des difficultés économiques et financières pour des Canadiens, situation que l'on ne retrouve pas avec les autres catégories d'immigrants. Si vous acceptez les modifications proposées, il est essentiel que l'arriéré soit éliminé, sans quoi le nouveau programme se heurtera à de graves difficultés et cela portera atteinte à la confiance dont le pays bénéficie à l'étranger et sur les marchés internationaux. C'est pour cela que nous avons attaché beaucoup d'importance à l'élimination de l'arriéré. Quant à la méthode à utiliser pour arriver à cette fin, la commission peut recourir à des experts qui sont beaucoup plus compétents que le groupe de travail pour résoudre ce problème.

M. de Jong: A propos de l'arriéré, un des membres du comité, lorsque nous nous sommes réunis tout à l'heure à huis clos avec nos experts-conseils, a donné à entendre que...

Le président: A huis clos avec l'un de nos conseillers, vous disiez.

M. de Jong: ...certains investisseurs ne tiennent pas absolument à bénéficier d'une procédure accélérée, qu'ils ont leurs propres raisons personnelles pour cela, à condition d'être assurés qu'ils obtiendront finalement leur visa, mais que pour l'entreprise, ils tiennent à recevoir l'argent. Il y a donc peut-être là un conflit.

[*Text*]

Ms Chénier-Cullen: That's right, and that's why we came back with a recommendation saying that if you're going to process them quickly, you might look at the feasibility of extending the validity of the visa to two years. It is because of the business investment that the visa is required quickly.

Right now you have a very difficult and sensitive situation where the people marketing funds... On the offering memoranda there is an 18-month validity period in which the minimum subscriptions have to be filled. That is creating problems. When you are going abroad and recruiting your investors, if it takes them two years to get their visa, and the clock starts ticking on the investment at the point when the visa is issued, then it's creating all these problems. That is why you now have something like 23,000 subscriptions for sale and 1,100 investors "visa-ed" at the point when we were writing the report. It is very true, it is mostly because of the requirements of the Canadian financial business community that the visa should be issued quickly; otherwise you run into all kinds of complicated administrative systems that have to be put in place in order to accommodate the delays.

Mr. de Jong: In your recommendations, it seemed to me you were recommending establishing a special branch within the department and a special operating agency. As I understood it, the operating agency was the one you would prefer, which would have more resources. The special branch would try to plug into existing resources in other departments, and from my reading of it, the operating agency would have the resources to do marketing itself and so forth. Would you also foresee that either it's a special branch or the operating agency that would have its own officers who would process and be able to issue visas, that the whole thing could be sort of fast-tracked through that branch, or would the other parts of the department still do the operating?

Mr. MacDonald: In the midst of the task force, a very important event took place, and that was that Minister Valcourt took back to Immigration Canada all responsibility for immigration matters. This changed our perspective. What we noticed in Immigration, going to Mr. Allmand's point about the numbers, is that the orientation of Immigration Canada today is highly social—refugees, families, and what have you. What we were recommending—and how it is done is not as important as that it should be done—is that there has to be business expertise involved in the administration of business immigration. Business immigration is not just immigration, it is investment, it is entrepreneurs, it is starting business. After the event of Minister Valcourt, we began to conclude that perhaps a business unit within Immigration Canada was the most efficient way, so we were not really favouring the agency. But the big thing is that we want business expertise in there.

Mr. Shields: Mr. Chairman, I had a number of questions that were posed, and we're getting into other areas.

[*Translation*]

Mme Chénier-Cullen: C'est exact, et c'est pourquoi nous recommandons que si vous adoptez pour eux une procédure accélérée, vous pourriez envisager de prolonger la validité du visa à deux ans. C'est à cause de l'investissement que le visa doit être obtenu rapidement.

A l'heure actuelle, la situation est très délicate: les gens qui recueillent les fonds... Sur le protocole d'offre, la période de validité, pendant laquelle les souscriptions minimum doivent être faites, est de 18 mois, ce qui suscite des difficultés. Si vous recrutez vos investisseurs à l'étranger et s'il leur faut deux ans pour obtenir leur visa, deux ans pour l'investissement à partir du moment où le visa est émis, cela soulève toutes sortes de problèmes. C'est pourquoi vous avez actuellement environ 23,000 souscriptions en vente et 1,100 investisseurs qui ont obtenu leur visa au moment où nous rédigions le rapport. C'est tout à fait exact, c'est surtout à cause des conditions posées par le monde financier canadien que le visa devrait être émis dans de brefs délais, faute de quoi vous vous embarquez dans toutes sortes de complications administratives qu'il faut résoudre pour tenir compte des délais.

M. de Jong: Dans vos recommandations, vous proposiez, je crois, de mettre sur pied une division spéciale, au sein du ministère, et un organisme spécifiquement créé à cet effet. C'est la deuxième solution que vous semblez favoriser, parce qu'elle aurait davantage de ressources. La division spéciale essayerait de s'alimenter aux ressources existantes dans d'autres ministères alors que, si je comprends bien, l'organisme spécial aurait les ressources pour s'occuper lui-même de la commercialisation, etc. Prévoyez-vous également que ce serait soit une division spéciale, soit l'organisme spécifique qui aurait ses propres agents pour émettre des visas, qui pourrait ainsi se charger d'une procédure accélérée, ou bien serait-ce toujours encore les autres instances du ministère qui seraient chargées de ces démarches?

M. MacDonald: En pleins travaux du groupe d'étude, un événement très important s'est produit: le ministre Valcourt a rendu toute la responsabilité pour les questions d'immigration à Immigration Canada, ce qui a changé notre perspective. Pour revenir à la question de M. Allmand sur les chiffres, nous avons constaté qu'à l'heure actuelle l'orientation d'Immigration Canada est fortement axée sur les questions sociales—réfugiés, familles et que sais-je encore. Ce que nous recommandions—et ce n'est pas tant la façon de procéder qui importe que la nécessité de procéder—c'est qu'il y ait des spécialistes en questions commerciales qui participent à l'administration du programme des immigrants d'affaires car il ne s'agit pas, en l'occurrence, de simples immigrants, mais d'entrepreneurs, d'investisseurs, de fondateurs d'entreprises. Nous avons commencé à envisager, après l'intervention du ministre Valcourt, que la façon la plus efficace serait peut-être de mettre sur pied une unité spéciale au sein d'Immigration Canada, de sorte que nous n'étions pas vraiment en faveur de l'organisme, mais l'important, c'est que nous voulons qu'il y ait là des spécialistes en questions commerciales.

M. Shields: Monsieur le président, un certain nombre de questions ont été posées, et nous nous laissons entraîner dans d'autres directions.

[*Texte*]

The Chairman: We're talking about the backlog now?

Mr. Shields: No. The only one we talked about was backlog, and now we have gone into other areas.

Mr. de Jong: I asked the question in terms of the backlog, in terms of the organization, whether it is the agency or the special branch, whether they would have the power to issue the visas, whether all of that processing work would be done within the branch of that department, or done by the regular people within the department. That's where that question came from, Jack.

• 1930

Ms Chénier-Cullen: Most importantly, we wanted to give it a comprehensive approach. We did consider several different scenarios, and one of them did involve issuing visas in Canada, which we rejected for various reasons. First of all, the investors aren't that interested in having their visas issued here as long as their visas are issued. I'm not even going to go into that.

The main point about either the agency or the branch is that this organization would have full responsibility for the entire spectrum of the program. The reason we decided that it should come from Immigration is because the program is legislated through the Immigration Act. If you're going to start running a program in different directions, it's the Immigration Act that's going to suffer and not the other aspects of the program. It is going to lose it's credibility.

Whether it be a special branch or an agency, there are different objectives you can attach to both. The agency concept is now being tested. There have been some successes. It certainly would be a very solid way of administering the program. The most important aspect is that the entire program, including entrepreneurs and self-employed persons, be managed through this office, through this organization. The organization would not be responsible for issuing visas, but we recommend that the organization would be responsible for training these officers, for writing up qualifying standards for visa officers who might be issuing the visas abroad.

The international business centres might be a very good idea also, which would be administered through this agency. I don't think the agency would want to get into the field of visa issuance. Then you get into an awful lot of headaches that you can do without, frankly. That's not something you would want the organization to do. It's a technical issue. You don't want that agency to become involved in representations, but you certainly want the agency to have some say in who is going to be administering the program abroad, writing up the guidelines, training the visa officers, doing the marketing and everything else that goes with this program.

The Chairman: The reality of the program relative to the backlog is that the backlog could be cleared up in two weeks if in fact that was the priority of the government in terms of its levelling. If we said to the government and the government in turn said, yes, we agree, we'll conclude the backlog, it simply means that they address that through the levels to the various branches where this is relevant. There's no visa that takes 400 days to process. It's not a processing problem. It's the time to get it within the priority and within the levels. Is that not true?

[*Traduction*]

Le président: Est-ce que nous parlons actuellement de l'arriéré?

M. Shields: Non, c'était la question dont nous parlions, mais nous avons dévié de ce sujet.

M. de Jong: J'ai posé la question en pensant à l'arriéré, à l'organisation, pour savoir si c'est un organisme ou une division spéciale, si celle-ci aurait le pouvoir d'émettre les visas, si toutes les démarches devraient se faire au sein de la division spéciale ou avec le personnel du ministère. C'est là l'esprit dans lequel je posais cette question, Jack.

Mme Chénier-Cullen: Nous voulons surtout voir la question sous tous ses aspects, envisager différents cas de figure, dont l'un prévoyait l'émission de visas au Canada, solution que nous avons rejetée pour diverses raisons. Les investisseurs ne tiennent pas particulièrement à ce que leurs visas soient émis ici, pourvu qu'ils en reçoivent un, mais je ne veux pas m'apesantir là-dessus.

La principale décision à prendre en choisissant soit l'organisme soit la division, c'est que cette instance assumerait l'entière responsabilité pour tout le programme. Si nous avons décidé de l'attribuer à Immigration, c'est parce que le programme relève de la Loi sur l'immigration. Si vous partagez la responsabilité d'un programme entre diverses instances, c'est la Loi sur l'immigration qui va en pâtir, et non les autres aspects du programme. Elle va perdre de sa crédibilité.

Mais qu'il s'agisse d'une division spéciale ou d'un organisme, l'un ou l'autre aurait à réaliser divers objectifs. La notion d'organisme est actuellement mise à l'essai, elle a enregistré quelques succès, ce serait certainement une façon très solide d'administrer le programme. Ce qui est le plus important, c'est que le programme tout entier, y compris les entrepreneurs et les travailleurs indépendants, soit administré par ce bureau, par cette organisation. L'organisation, sans être responsable de l'émission de visas, devrait l'être de la formation de ces agents, elle devrait prévoir les qualifications des agents chargés d'émettre des visas à l'étranger.

Une idée intéressante pourrait être celle des centres internationaux d'affaires qui seraient administrés par cet organisme. Je ne pense pas que ce dernier veuille se charger de l'émission de visas, ce qui entraînerait toutes sortes de difficultés dont on peut fort bien se passer. C'est un casse-tête dont on ne voudrait pas charger cette organisation, un problème de nature technique. On ne veut pas que cet organisme soit entraîné dans ce genre de dédale, mais on voudrait qu'il ait son mot à dire sur ceux qui administrent le projet à l'étranger, qui rédigent les directives, qui forment les agents de visas, qui font le marketing et tout ce qui va avec ce programme.

Le président: Cet arriéré, à vrai dire, pourrait être résorbé en deux semaines si le gouvernement en faisait vraiment une priorité. Si nous le demandions au gouvernement et que celui-ci acceptait de résorber l'arriéré, cela signifierait simplement qu'il le fait passer par les filières pertinentes. Il n'y a pas de visa pour lequel 400 jours soient nécessaires, ce n'est pas un problème de traitement, c'est le temps nécessaire pour qu'il passe sur la liste prioritaire et franchisse les étapes, n'est-ce pas?

[*Text*]

Ms Chénier-Cullen: It's also the fact that the offices are terribly under-resourced.

The Chairman: But they're putting their resource on the first priority as listed by the act, which is family reunification.

Ms Chénier-Cullen: Yes, that's right.

The Chairman: If they were told to put the first priority on business immigration, you'd clear the backlog right away. There wouldn't be anyone waiting and then you'd be dealing with family reunification again, which would still be the major priority. It comes down to a matter of the interest of Canada and the government's reflection of that interest. You are saying clearly that the interest should be business immigration, and some of us hope that the committee will agree. For the government, that's not the problem. The problem is the order of processing, the priority of processing.

Mr. MacDonald: Mr. Chairman, the thing that struck us, by the way, on this point in looking at how as a country we could run, for example, immigrant investment, is that we could do this in such a way that we could pay the bill of immigration completely. That's a fact. That can be done; that's not a pie in the sky. We can bring in enough money in this program, enough investment, to pay the bill, and you know the bill is getting pretty high.

The Chairman: That's another very interesting area we're heading into here.

Mr. Fee: My question is very closely related to this one, Mr. Chairman, but I believe there's a comment coming before I start.

Mr. Ferguson: I have a final comment, Mr. Chairman. Future Canadian business persons want to be treated in a business-like fashion; they want people to understand what they are about. They don't want to be second-guessed all the time. They want to be treated in a professional manner, so that when they come to this country they feel welcome to come to this country. That is why we're simply advocating that business resources or business sustaining resources should be committed to the program in the future.

• 1935

Mr. Fee: You almost answered the whole line of questions I have here with your last statement, because I had wanted to pick up on two things that were mentioned during the original presentation: the processing delays and your call for strong national monitoring. I have to agree that the delays as outlined in here are intolerable. For the life of me, I can't understand why an investor would wait up to 400 days to get approval to do it. I would be looking somewhere else in that period of time. I'm amazed that they're even waiting around.

Mr. MacDonald: They're not waiting around. We're in trouble.

Mr. Fee: We're losing a lot of good investors because of that?

[*Translation*]

Mme Chénier-Cullen: C'est également dû au fait que le personnel n'est pas assez nombreux.

Le président: Mais les ressources disponibles sont avant tout affectés à la réunion des familles, priorité absolue d'après la loi.

Mme Chénier-Cullen: Oui, c'est exact.

Le président: Si on disait que l'immigration des gens d'affaires est une question prioritaire, il serait possible de résorber rapidement l'arriéré, il n'y aurait plus d'attente et l'on pourrait ensuite de nouveau s'occuper de la réunion des familles, qui continuerait à rester une priorité. Il s'agit de savoir où le gouvernement considère quel est l'intérêt du Canada. Vous dites clairement que l'immigration des gens d'affaires est de l'intérêt du Canada, et certains d'entre nous espèrent que le comité sera d'accord. Pour le gouvernement ce n'est pas là le problème, le problème est la priorité accordée aux différentes catégories.

M. MacDonald: Monsieur le président, ce qui nous a frappés dans cette question d'investissement des immigrants et de la façon dont le pays pourrait procéder, c'est que nous pourrions le faire de telle façon que cela nous permettrait de payer complètement la facture de l'immigration. C'est là un fait, c'est faisable, ce n'est pas une vue utopique. Nous pouvons recueillir suffisamment d'argent dans ce programme, suffisamment d'investissements, pour payer la facture qui, comme vous le savez, est plutôt exorbitante.

Le président: C'est un autre angle intéressant sous lequel considérer la question.

M. Fee: Ma question est étroitement liée à celle-ci, monsieur le président, mais je crois que vous avez un commentaire à faire auparavant.

M. Ferguson: J'ai un commentaire en conclusion, monsieur le président: les futurs hommes d'affaires canadiens veulent être traités comme il est d'usage dans le monde des affaires, ils veulent qu'on comprenne ce qu'ils entendent faire, ils ne veulent pas qu'on leur prête tout le temps des intentions. Ils veulent être traités de façon professionnelle, de sorte qu'à leur arrivée dans notre pays ils se sentiront bien accueillis. C'est pourquoi nous recommandons que le programme bénéficie à l'avenir de ressources de soutien aux entreprises.

M. Fee: Vous avez répondu dans cette dernière déclaration à peu près à toutes les questions que je voulais vous poser. J'avais en effet l'intention de revenir à deux points que vous avez mentionnés pendant votre exposé: le retard dans le traitement des demandes et votre plaidoyer pour un système de surveillance nationale fort. J'avoue que les retards décrits ici sont intolérables. Je ne comprends vraiment pas pourquoi un investisseur attendrait jusqu'à 400 jours pour faire approuver un projet. Si j'étais dans une situation comme celle-là, je chercherais ailleurs pendant ce temps-là. Il est d'ailleurs tout à fait étonnant qu'ils attendent aussi longtemps.

M. MacDonald: Ils n'attendent pas. C'est cela, le problème.

M. Fee: Nous perdons beaucoup de bons investisseurs pour cette raison?

[*Texte*]

Mr. MacDonald: We're in trouble, yes.

Mr. Fee: The other thing I related to this was your call for strong national monitoring to make sure that the funds are properly directed and to investigate the abuses, and maybe later we can follow up on the abuses. It sounded to me like a request for an extended bureaucracy and a lot of additional people and I was going to make a big issue out of that, but in your last comment you said that we could pay the bill if it's handled properly.

Mr. MacDonald: I think you have to come back to the point—it took us a while to get this into our heads—that the provinces have securities legislation. For example, the Ontario Securities Commission has very good regulations on how to handle investments. We feel the machinery is there. By the way, the provinces have to take this more seriously. That's one of the things we're recommending, as you notice. It's fine to approve these projects and then blame the feds if they go wrong. The provinces approve the financial vehicles. But if we put in place the regulations we now have on the books, we could do a very good job.

Mr. Fee: So you don't see the need for a lot of additional federal bureaucrats to go in and police the system.

Mr. MacDonald: No. On the contrary, the partnership between the federal government and the individual provinces has to be strengthened here.

Ms Chénier-Cullen: There is also the fact that with some of the other recommendations we are making, the number of practitioners wanting to utilize this program would probably be controlled by themselves, so that with other control mechanisms you are not really asking for a very big bureaucracy but you are asking for effective controls.

Mr. Fee: You would also recommend that the immigration department should have personnel who have some business expertise.

Mr. MacDonald: Yes.

Mr. Fee: Are you looking for a separate group, or at just hiring people with those skills and putting them in place with the existing...?

Mr. MacDonald: You will notice in the report that there are two very strong recommendations, on marketing as opposed to control, and on training. They both go hand in hand in modern business. We feel we have to invest in our officers, in terms of training, if we're going to make this work. We must. You can't have people from other departments or other programs handling international investments. It's just foolish, and we're going to get into big trouble.

Mr. de Jong: Do you envisage some section of the department being involved in marketing?

[*Traduction*]

M. MacDonald: Il y a un problème, oui.

M. Fee: L'autre question connexe, c'est que vous demandez un système de surveillance nationale fort qui permettrait de s'assurer que les fonds sont vraiment utilisés là où ils le devraient et de faire enquête sur les abus; nous pourrons peut-être revenir plus tard à cette question des abus. Mais il me semble que votre requête entraînerait une bureaucratie supplémentaire, et j'allais en faire tout un plat, mais vous avez terminé en disant que nous pourrions payer la note si les choses se faisaient de la bonne façon.

M. MacDonald: Je pense qu'il faut tenir compte du fait que les provinces ont adopté des lois sur les valeurs mobilières; il nous a fallu un certain temps pour nous en rendre compte nous-mêmes. Par exemple, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a adopté de très bons règlements sur le traitement des investissements. A notre avis, les mécanismes sont là. Soit dit en passant, il faut que les provinces prennent la chose beaucoup plus au sérieux. Vous remarquerez d'ailleurs que c'est une de nos recommandations. Il est bien beau d'approuver des projets et de blâmer ensuite le gouvernement fédéral si les choses tournent mal. Les provinces approuvent les mécanismes financiers. Mais si nous mettons en oeuvre les règlements que nous avons préparés, nous pourrons faire un excellent travail.

M. Fee: Vous ne pensez donc pas qu'il serait nécessaire d'ajouter beaucoup de bureaucrates fédéraux pour assurer la bonne marche du système.

M. MacDonald: Non. Au contraire, il faut resserrer les liens entre le gouvernement fédéral et les provinces à ce sujet.

Mme Chénier-Cullen: Il faut dire aussi que, par suite de certaines des autres recommandations que nous présentons, le nombre d'intervenants qui voudraient se prévaloir du programme serait probablement limité par ces gens eux-mêmes, de sorte que, quand nous demandons d'autres mécanismes de contrôle, nous ne parlons pas vraiment d'une très grosse bureaucratie, mais plutôt de mesures efficaces.

M. Fee: Vous recommandez également que le ministère de l'Immigration embauche du personnel ayant une certaine expérience du domaine des affaires.

M. MacDonald: Oui.

M. Fee: S'agirait-il d'un groupe distinct, ou le ministère embaucherait-il seulement des gens qui posséderaient ces compétences, pour les placer au côté des...?

M. MacDonald: Vous remarquerez que le rapport contient deux recommandations très précises, sur la promotion, par opposition au contrôle, et sur la formation. Les deux vont de pair dans le monde des affaires aujourd'hui. A notre avis, nous devons investir dans la formation de nos fonctionnaires si nous voulons que le programme fonctionne. C'est essentiel. On ne peut pas demander à des gens d'autres ministères ou d'autres programmes de s'occuper des investissements internationaux. Ce serait tout simplement ridicule, et cela nous causerait de graves problèmes.

M. de Jong: Envisagez-vous qu'une section du ministère pourrait s'occuper de promotion?

[*Text*]

Mr. MacDonald: Yes.

Ms Chénier-Cullen: Either the agency or the branch.

Mr. de Jong: How would that work? Something gets approved, and you're marketing it?

Mr. MacDonald: If I could answer that with an example, we have a business immigrant invest $250,000 in a project or a fund. We can't prove this yet, by the way, but we've been told this. We fear that this visa investment is the last investment this person is making in Canada, and this is a tragedy.

We feel that we should so handle that initial visa investment so that it's the first investment in our country. Then, let's say in Prince Edward Island they have 160 investors investing in their province. What we suggest is that this list then becomes available to them—and it's not always available, by the way; some fund managers hide this—and that the province be encouraged and allowed to follow up these investors to say, look, you invested $23,000 in Prince Edward Island; do you know that we have this, that we're not doing this? It goes back to our original point that we're not marketing our country.

What we're saying is that the visa investment should be the first, not the last, and we should so handle these people that we don't turn them off. I fear they're investing back in Asia.

Mr. de Jong: We heard earlier today that anywhere from $3.3 billion to $5 billion has come from the investment immigration program, $1.3 billion from the actual program itself and the extra, more than double, coming in from these investors then investing in other places as well—which contradicts what you were saying when you were saying that what they invest in the investment program is the last investment.

• 1940

Mr. MacDonald: You have to be careful because, if I may suggest it, you're confusing net worth with investment in Canada. What we're saying is that the net worth of these investors is $1 million plus. Whether they're investing in Prince Edward Island, for example, is another question.

You're right, though. We should really market our country in such a way that we'll be able to get that money invested in Canada. I think it's a lost opportunity.

Mr. de Jong: This is where I want to come back to your recommendation that either the branch or the agency is going to do marketing. I'm not quite clear in my mind what you mean by "marketing". Is it a general program of TV advertisements in Hong Kong on the beauties and investment opportunities in Canada, or are you out there with specific projects, saying, look, we have these people in Southey, Saskatchewan who want to start a furniture factory, and

[*Translation*]

M. MacDonald: Oui.

Mme Chénier-Cullen: L'organisme ou la division générale.

M. de Jong: Comment cela fonctionnerait-il? Une fois un projet approuvé, vous en feriez la promotion?

M. MacDonald: Je vais vous répondre par un exemple. Supposons qu'un homme d'affaires immigrant investisse 250,000$ dans un projet ou dans un fonds donné. Nous n'en avons pas encore de preuves, soit dit en passant, mais c'est ce qu'on nous a dit. Nous craignons que cet investissement effectué grâce à un visa soit le dernier investissement de cette personne au Canada, et c'est une tragédie.

A notre avis, il faudrait traiter l'investissement initial découlant du visa de telle façon qu'il s'agisse d'un premier investissement dans notre pays. Donc, supposons qu'il y ait à l'Île-du-Prince-Édouard 160 investisseurs. Ce que nous proposons, c'est que cette liste leur soit distribuée—ce qui n'est pas toujours le cas, soit dit en passant, puisque certains administrateurs de fonds la cachent—et que la province soit encouragée et autorisée à assurer le suivi auprès de ces investisseurs en leur disant par exemple: «Vous avez investi 23,000$ à l'Île-du-Prince-Édouard; saviez-vous que nous avons ceci, que nous ne faisons pas cela?» Cela se rattache à notre observation originale au sujet du fait que nous ne faisons pas la promotion de notre pays.

Ce que nous disons, c'est que l'investissement découlant d'un visa devrait être le premier, et non le dernier, et que nous devrions traiter ces gens de façon à ne pas les décourager. J'ai bien peur qu'ils retournent investir en Asie.

M. de Jong: Nous avons entendu dire plus tôt que le Programme d'immigration des investisseurs a généré entre 3,3 et 5 milliards de dollars, 1,3 milliard provenant du programme lui-même et le reste, soit plus du double, provenant des investisseurs qui investissent également dans d'autres endroits, ce qui contredit votre affirmation selon laquelle les sommes investies dans le cadre du programme constituent un dernier placement.

M. MacDonald: Il faut être prudent parce que, à mon avis, vous confondez la valeur nette et les investissements au Canada. Ce que vous dites, c'est que valeur nette de l'actif de ces investisseurs dépasse le million de dollars. Quant à savoir s'ils investissent à l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, c'est une autre histoire.

Mais vous avez raison de dire que nous devrions vraiment faire la promotion de notre pays de façon à attirer ces investissements au Canada. Je pense que nous perdons des occasions intéressantes.

M. de Jong: C'est pourquoi je voudrais en revenir à votre recommandation, selon laquelle ces activités de promotion seraient confiées soit à la direction générale, soit à l'organisme. Je ne comprends pas très bien ce que vous voulez dire par «promotion». S'agit-il d'un programme général d'annonces publicitaires télévisées à Hong Kong, au sujet des attraits du Canada et des possibilités d'y investir, ou plutôt de projets précis? Pourriez-vous dire par exemple

[*Texte*]

we're out there actually looking for people who are interested in the investment program to connect with them? Is that what you mean by "the market"?

Mr. MacDonald: No, we mean something quite simple and commonsensical. We have financial groups and mechanisms in our provinces already. I keep bringing in the provinces here.

Let me give you an example from my own province of New Brunswick. We have, for example, 300-plus investors who have made a visa investment in New Brunswick. The Province of New Brunswick, as far as I know, does not have a complete list, with addresses, for those investors. They are now actively looking for investment funds, and no one has thought they should go to this group first. The simple thing in marketing is to say, Dear So-and-so, we notice you invested in a visa investment here; do you know here are some more opportunities in New Brunswick, and we would be able to invite you to come down? This is not done.

We have investors investing in funds in specific provinces, and they may be living in Vancouver. They never go there. They know nothing about, for example, Saskatchewan or New Brunswick. We figure that given what's in the provinces already, access to lists, access to addresses, access especially to opportunity identification would make a big difference. We're not doing that.

Mr. de Jong: Again, I'm trying to get some sense of what you mean by marketing. What sort of staff? How big? How active is it going to be? Then, do you reach a point when you're actively marketing things where the investor feels this is the Government of Canada that's out here promoting this so there's some sense of guarantee? Obviously the Government of Canada isn't going to be out there promoting and marketing something that's going to fail or be a rip-off. Are you afraid you're going to be running into that problem?

Mr. MacDonald: No. You're leaving out the province again. The province is the major player here. The province is.

Mr. de Jong: Then why are you recommending a branch that's going to do marketing?

Ms Chénier-Cullen: We have to clarify that. We're not recommending the agency get involved in marketing specific projects. As a matter of fact, if we could recommend anything, it would be against that. It might even be putting the agency in a conflict situation. What we're recommending is that the program be better marketed, not that the agency get into the act of marketing specific projects.

The Chairman: Mr. Allmand, we're trying to follow subject areas, if we can. Would you like to introduce another one?

[*Traduction*]

«Nous avons à Southey, en Saskatchewan, des gens qui veulent mettre sur pied une usine de meubles et nous cherchons des personnes qui souhaiteraient participer au programme d'investissement pour aider ces gens». Est-ce que c'est cela que vous voulez dire quand vous parlez de «promotion»?

M. MacDonald: Non, nous voulons parler de mesures très simples, dictées par le bon sens. Il y a déjà dans les provinces des groupes financiers et des mécanismes en place. Je renvoie toujours aux provinces.

Je vais vous donner un exemple au sujet de ma province, le Nouveau-Brunswick. Il y a par exemple plus de 300 personnes qui ont investi au Nouveau-Brunswick après avoir obtenu un visa. À ce que je sache, la province du Nouveau-Brunswich n'a pas une liste complète de ces investisseurs, avec leurs adresses. Elle cherche activement des investisseurs, et personne n'a pensé à s'adresser d'abord à ce groupe. La chose la plus simple à faire, en matière de promotion, ce serait de dire: «Cher Monsieur, nous avons constaté que vous aviez investi ici après avoir obtenu un visa; savez-vous qu'il y a d'autres possibilités au Nouveau-Brunswick et que nous serions prêts à vous inviter à venir les étudier.» Cela ne se fait pas à l'heure actuelle.

Il y a des gens qui investissent dans des fonds dans diverses provinces. Ceux qui vivent à Vancouver, par exemple, ne vont jamais sur place et ne savent pas ce qui se passe en Saskatchewan ou au Nouveau-Brunswick. Nous estimons qu'étant donné ce dont les provinces disposent déjà, l'accès aux listes d'investisseurs, l'accès à leurs adresses et surtout l'accès à l'identification des possibilités d'investissement, tout cela ferait une grande différence. Nous ne le faisons pas pour le moment.

M. de Jong: Encore une fois, j'essaie d'avoir une idée de ce que vous entendez par «promotion». Combien de personnes y travailleraient? S'agirait-il d'un gros service? Serait-il très actif? Il faudrait savoir aussi si cela pourrait aller jusqu'à une promotion active qui inciterait les investisseurs à croire que c'est le gouvernement du Canada qui est le promoteur d'un projet donné, ce qui constitue en quelque sorte une garantie? De toute évidence, le gouvernement du Canada ne fera pas la promotion d'un projet voué à l'échec ou d'une entreprise malhonnête. Est-ce que vous craignez ce genre de problème?

M. MacDonald: Non. Encore une fois, vous oubliez la province. C'est un intervenant majeur dans cette affaire.

M. de Jong: Pourquoi alors recommandez-vous la création d'une direction générale chargée de la promotion?

Mme Chénier-Cullen: Permettez-moi de préciser que nous ne recommandons pas que cet organisme s'occupe de promouvoir des projets précis. En fait, si nous avions une recommandation à faire à ce sujet, elle irait dans le sens contraire. Cela pourrait même mettre l'organisme dans une situation de conflit. Ce que nous recommandons, c'est que le programme fasse l'objet d'une meilleure promotion, pas que l'organisme s'occupe de promouvoir des projets précis.

Le président: Monsieur Allmand, nous essayons de procéder par grands sujets, dans la mesure du possible. Aimeriez-vous aborder un nouveau sujet?

[*Text*]

Mr. Shields: On a point of order, maybe we should get away from doing this, because what's happened is that I've asked one, two, three, four, five, six questions, and we're still on the first one. It's the subject area, but the subject area has gone far beyond what the backlog is. There was a very straightforward answer. I think what we should do is get back to a system that allows us to ask our questions and stay away from this.

The Chairman: Okay. We'll try to get a broader set of issues out at this point.

Mr. Allmand: I agree. The way it is, whoever gets the first question controls the subject-matter. It could go on for hours.

Mr. Shields: That's right.

Mr. Allmand: Those of us who have other subject-matters never get to discuss them.

Mr. Shields: To my hon. friend, it doesn't really control the subject-matter. All we've talked about for an hour is supposed to be backlog.

• 1945

Mr. Allmand: I know, but when I was called to order by the chairman I hesitated from interrupting any longer.

The Chairman: You've been invited to speak. Proceed.

Mr. Allmand: I first of all want to clarify this, to be absolutely certain. You said that you were not asked to study the relationship between investor immigrant levels and other levels; therefore, you have no view on that. Is that correct?

Ms Chénier-Cullen: No.

Mr. Allmand: You're nodding. I want that on the record. The record doesn't record nods.

Ms Chénier-Cullen: It's not bilingual to that extent, is it?

Mr. Allmand: That's all right. I'm not being critical. If that's the case, I just want it clear.

Ms Chénier-Cullen: Unofficially, we think that the more business immigrants who can come into the country, the more benefit they are to the country. Officially, we felt that the question of the levels and the composition of the levels was not something that was within the mandate of the task force.

Mr. Allmand: The fact of the matter is that the government sets overall levels for immigration. If you increase the business class without any limit, it takes away from the other classes. So I don't blame you.

One of you said that it could finance the entire program, but that presupposes that you're going to have an open-ended—

Mr. MacDonald: No, not really. You'd be surprised how much investment you can get with 8,000 immigrants.

Mr. Allmand: Then why are you suggesting a limit of—was it $35 million for certain projects?

[*Translation*]

M. Shields: J'invoque le Règlement. Nous devrions peut-être changer notre façon de procéder parce que j'ai posé une, deux, trois, quatre, cinq, six questions et que nous en sommes toujours à la première. Nous discutons toujours du même sujet, mais nous avons débordé largement la question de l'arriéré. Nous avons eu une réponse très claire. Je pense que nous devrions en revenir à un système qui nous permet de poser nos questions, plutôt que de procéder de cette façon.

Le président: D'accord. Nous allons essayer de soulever davantage de questions à partir de maintenant.

M. Allmand: Je suis d'accord. En ce moment, celui qui pose la première question contrôle le sujet de la discussion. Cela pourrait continuer pendant des heures.

M. Shields: C'est exact.

M. Allmand: Ceux d'entre nous qui veulent aborder d'autres sujets ne peuvent jamais y arriver.

M. Shields: Je dirais à mon collègue que la première question n'influe pas vraiment sur le sujet. Nous sommes censés parler de l'arriéré depuis une heure.

M. Allmand: Je sais, mais quand le président m'a rappelé à l'ordre, j'ai hésité à interrompre le débat plus longtemps.

Le président: Vous avez été invité à prendre la parole. Allez-y.

M. Allmand: Je voudrais d'abord un éclaircissement, pour être absolument certain d'une chose. Vous avez dit qu'on ne vous avait pas demandé d'étudier le lien entre les niveaux d'immigration des investisseurs et les autres niveaux, et que vous n'avez par conséquent pas d'opinion à ce sujet. Est-ce exact?

Mme Chénier-Cullen: Non.

M. Allmand: Vous secouez la tête. Je voudrais une réponse pour le compte rendu. Les signes de tête n'y paraissent pas.

Mme Chénier-Cullen: Le compte rendu n'est pas bilingue à ce point-là, n'est-ce pas?

M. Allmand: C'est exact. Je ne veux pas critiquer, mais si c'est le cas, je veux simplement que cela soit clair.

Mme Chénier-Cullen: Officieusement, nous estimons que plus il y a de gens d'affaires immigrants qui peuvent venir au pays, plus le pays en profitera. Officiellement, nous avons estimé toutefois que la question des niveaux et de la composition de ces niveaux débordait le mandat du groupe de travail.

M. Allmand: La vérité, c'est que le gouvernement établit des niveaux d'immigration globaux. Si l'on augmente la catégorie des gens d'affaires sans fixer de limite, on réduit d'autant les autres catégories. Donc, je ne vous blâme pas.

L'un d'entre vous a dit qu'il pourrait être possible de financer l'ensemble du programme, mais cela suppose que vous aurez un...

M. MacDonald: Non, pas vraiment. Vous seriez surpris de savoir quelles peuvent être les sommes investies par 8,000 immigrants.

M. Allmand: Vous suggérez ensuite une limite de... S'agissait-il de 35 millions de dollars pour certains projets?

[*Texte*]

Mr. MacDonald: I believe $35 million was Mr. Shields' question. That's Revenue Canada's definition of a small-and medium-sized business.

Mr. Allmand: Anyway, since that wasn't within your terms of reference, I guess we'll have to deal with that in another place. In your report, in a very soft sell sort of way, you say that we should review the feasibility of applying the disparity tier on a regional basis rather than on a provincial basis, to begin with. Then you suggest as well that we revise the regulations to enable the use of indices of disparity to determine which province is eligible, and I suppose indices to determine which region might be eligible.

I sort of like your recommendation that we consider regions rather than provinces. Let's take Ontario. There are at least four economic regions, eastern Ontario, the Golden Horseshoe, northern Ontario, the Niagara Peninsula and so on. One could say the same about Quebec, with the Gaspé, Montreal—even in Manitoba, the north of Manitoba and the Winnipeg area. How strong are you in favour of moving to a regional basis? Was the evidence before you for moving to a regional basis rather than a provincial basis for the disparity tier? Do you think we can really develop an objective set of indices to determine these disparity regions or provinces without making it overly political? Can we become objective to a certain extent so that it is not just simply whim and politics?

Mr. MacDonald: There are about four questions there. First of all, let's take the last part: can we have objective measures of economic disparity? Yes. Statistics Canada already provides data that indicate unemployment and employment rates, rates of job creation, rates of new business creation, etc. So you have all that. One of the things I recommended was a series of indices that are internationally accepted. We've already used them, let's say, in defending regional development at the GATT as non countervailable. That is already in the system.

In terms of the provinces, I think you're probably asking about sub regions, if I might look at that. We were asked by one province whether that was possible. What we basically said was, yes, you draw the line though. The province draws the line and defends it, in terms of objective, economic indicators. That issue, that drawing of the line should be thrashed out in the province before it comes forward to immigration. That's a provincial issue. That hasn't happened yet, by the way, but that was put on the table.

In terms of the other question, and please correct me if I'm not following your train of thought, it seemed commonsensical to us and it came up constantly. For example, in Atlantic Canada several promoters said that it

[*Traduction*]

M. MacDonald: Je pense que nous avons parlé de 35 millions de dollars en réponse à la question de M. Shields. C'est le seuil établi par Revenu Canada pour définir les petites et moyennes entreprises.

M. Allmand: Quoi qu'il en soit, puisque cette question ne relevait pas de votre mandat, je suppose que nous allons devoir en discuter ailleurs. Dans votre rapport, vous dites de façon tout à fait discrète que nous devrions étudier la possibilité d'appliquer le seuil de disparité sur une base régionale plutôt que provinciale, pour commencer. Vous suggérez aussi que nous révisions la réglementation pour permettre l'emploi d'indicateurs de disparité afin de déterminer quelles provinces auraient droit au programme, ou quelles régions, je suppose.

J'aime bien votre recommandation sur la possibilité de tenir compte des régions plutôt que des provinces. Prenons l'Ontario par exemple. Cette province comprend au moins quatre grandes régions économiques, c'est-à-dire l'est de l'Ontario, le Golden Horseshoe, le nord de l'Ontario, la péninsule du Niagara, etc. On pourrait dire la même chose du Québec, où il y a la Gaspésie, Montréal... Et même pour le Manitoba, où l'on peut faire la distinction entre le nord de la province et la région de Winnipeg. Dans quelle mesure êtes-vous convaincu de la nécessité d'adopter un critère régional? Les témoignages que vous avez entendus allaient-ils en ce sens, plutôt que dans le sens d'un critère provincial pour l'application du seuil de disparité? Pensez-vous que nous pouvons vraiment élaborer une série d'indicateurs objectifs pour déterminer quelles sont les régions ou les provinces défavorisées, sans tomber dans un débat trop politique? Pouvons-nous garder une certaine objectivité de façon à ce que ce ne soit pas une simple question de caprice et de politique.

M. MacDonald: Vous avez posé là à peu près quatre questions en une. Tout d'abord, prenons la dernière partie de votre question: pouvons-nous mesurer les disparités économiques selon des critères objectifs? Oui. Statistique Canada fournit déjà des données sur les taux de chômage, de création d'emplois, de création de nouvelles entreprises, etc. Toutes ces données existent. J'ai recommandé notamment une série d'indicateurs acceptés au niveau international. Nous nous en sommes déjà servi, par exemple pour démontrer devant le GATT que les programmes de développement régional ne doivent pas faire l'objet de mesures compensatoires. Ces données sont déjà dans le système.

En ce qui concerne les provinces, je suppose que vous voulez parler de sous-régions. Une des provinces nous a demandé si c'était possible. Nous avons dit en gros que oui, mais qu'il incombait aux provinces de tracer les frontières de ces sous-régions et de les défendre en se servant d'indicateurs économiques objectifs. Cette question devrait être étudiée par les provinces avant d'être soumise au ministère de l'Immigration. Cela relève des provinces. Soit dit en passant, cela ne s'est pas encore produit, mais c'est une possibilité qui a été évoquée.

Pour répondre à votre autre question—et n'hésitez pas à me corriger si je ne suis pas le fil de votre pensée—c'est une solution qui nous semblait pleine de bon sens et qui a été évoquée à maintes reprises. Par exemple, dans les provinces

[*Text*]

made good economic and business sense to have four provinces together. I think the question was put, can we act regionally and not just provincially? That makes good sense, yes. However, given financial legislation, the issue is that those four provinces have to agree to support a fund regionally, for example. We are in favour of that; there's no question about it.

• 1950

One of the problems we've noticed is that promoters have asked, well, I'm in this province, why can't I invest in that other province, because there are opportunities there? We have to address that. You're absolutely right.

Mr. Allmand: What about the large provinces like Quebec and Ontario?

Mr. MacDonald: Well, that's the issue of sub region again.

Mr. Allmand: Four or five years ago they had about a 4% to 5% unemployment rate in the greater Toronto region, yet eastern Ontario had nearly 10%, taking Ottawa out of it, and northern Ontario had a very serious one as well.

Mr. MacDonald: Let's take Ontario. Who is going to draw the line? Who is going to decide that your community is on the lower-tier side and his community is on the higher-tier side? That's a provincial matter, and there are objective indices that can be used to defend that.

Mr. Allmand: Are you recommending that we move to that sort of regional thing? As I say, your recommendation seems rather soft. It says, "review the feasibility of applying".

Mr. MacDonald: Given what's going on in Canada right now, we figured it was prudent to be soft.

Ms Chénier–Cullen: We felt that it was a valid comment that was received during the course of our deliberations. We also felt that if you moved towards a system that recognized indices of disparity on a regional basis, then you might end up with a lot of administrative complexities. We felt that without the benefit of further study we couldn't really foresee how you could administer the program in a valid manner.

Perhaps we should consider only regions of disparity. The sort of thing is what came into our minds when we were deciding whether you should do it on a provincial basis, which is clean–cut, the whole province qualifies on the basis of disparity, or you should move to regions, where you are talking about a different system. You have to bring a lot of confidence and reassurance in this system right now. This program has changed so fast and so often in such little time. It was just an area where we felt it really didn't need further study. But the idea was a valid one that should be pursued.

[*Translation*]

de l'Atlantique, plusieurs promoteurs nous ont dit qu'il semblait logique, du point de vue économique et commercial, de regrouper les quatre provinces. Nous nous sommes donc demandés s'il était possible d'agir au niveau régional, et pas seulement provincial? Effectivement, cela semble logique, mais étant donné la législation financière, il faudrait que ces quatre provinces s'entendent pour appuyer un fonds régional, par exemple. Mais nous sommes favorables à cette solution, cela ne fait aucun doute.

Nous avons remarqué notamment que les promoteurs se demandent pourquoi ils ne peuvent pas investir dans une autre province s'il y existe des possibilités. Nous devons examiner cette question. Vous avez absolument raison.

M. Allmand: Et qu'en est–il des grandes provinces comme le Québec et l'Ontario?

M. MacDonald: Eh bien, cela nous ramène encore une fois à la question des sous–régions.

M. Allmand: Il y a quatre ou cinq ans, le taux de chômage était d'environ 4 à 5 p. 100 dans la grande région de Toronto, alors qu'il approchait des 10 p. 100 dans l'est de l'Ontario, sans compter Ottawa, et qu'il était également très élevé dans le nord de la province.

M. MacDonald: Prenons l'Ontario. Qui va délimiter ces sous–régions? Qui va décider qu'une collectivité est défavorisée par rapport à une autre? C'est une question provinciale, et il existe des indicateurs objectifs permettant de justifier ces décisions.

M. Allmand: Recommandez–vous en quelque sorte de procéder par région? Comme je l'ai dit, votre recommandation manque plutôt de force. Vous dites: «examiner la possibilité d'attribuer».

M. MacDonald: Étant donné ce qui se passe actuellement au Canada, nous avons jugé plus prudent de ne pas être trop catégoriques.

Mme Chénier–Cullen: Nous estimions qu'il s'agissait d'une observation intéressante entendue pendant nos délibérations. Nous jugions également que l'adoption d'un système reconnaissant les indicateurs de disparité au niveau régional pourrait entraîner un certain nombre de complications administratives. Nous étions d'avis qu'il était impossible de prévoir avec exactitude comment le programme pourrait alors être administré de façon efficace, sans examiner la question plus à fond.

Nous devrions peut–être tenir compte seulement des régions défavorisées. C'est une solution qui nous est apparue possible quand nous avons dû décider s'il était préférable de procéder au niveau provincial, ce qui est clair et net puisque l'ensemble de la province peut profiter du programme si elle est défavorisée, ou s'il était préférable plutôt d'adopter un système régional tout à fait différent. Il faut rassurer les gens et leur redonner confiance dans le système. Le programme a changé tellement vite et tellement souvent en très peu de temps. À notre avis, la question ne méritait pas vraiment un examen plus approfondi. Mais l'idée était intéressante et devait être envisagée.

[*Texte*]

Mr. Shields: I just want to get back to where I was before. Recommendation 23 is that the blind syndicates in their present form should be eliminated. I understand you're talking about syndications and so on, that you'd specify a project before you'd go out and do it. My comment would be that the marketplace really takes care of this sort of thing. Why, then, would you eliminate the blind syndicate? Let both of them operate. If people don't want to buy into blind syndicates, then they'll disappear.

Mr. Lionel Bonnell (Member, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program): Speaking on the blind syndicates, the syndicate is supposed to operate like a mutual fund in spreading risk across a number of investments. To date, two things have happened in what are known as blind syndicates. First, the syndicates that have sold have, on average, invested in only a little over two projects per syndicate. That's hardly spreading the risk. In fact, that's one above being a business venture.

On the other side of it, letting the public or the investor make the decision, a large number of syndicates—in fact, about 260 of them—were accepted by the federal government for marketing and presumably were marketed and were not successful at all. In fact, in the view of the task force and many of the people we consulted, they have really cluttered the marketplace and made it very confusing. Had the 260 syndicates sold, the maximum of their offerings would have raised $3.4 billion. In fact, they raised $30 million, and as of last June none of that $30 million had been invested yet.

So in the consultations and in our review and analysis of the performance of the program, one of the things that comes to mind is to extend the form of syndication. Syndication, as you say, is pre-project approved and identified. The investor knows what he or she is investing in.

In discussing it with one of the securities commissions, we raised the possibility that a syndication could be authorized, say, for $20 million, but they'd only be authorized to market the given projects as they come along, the idea being that their offering memorandum would in fact be standard, and that would be accepted and approved and meet the standards of disclosure.

• 1955

What they would go forward with would be the individual projects as and when they arose. In a sense, you would have the best of both worlds. It allows the investors to invest in given projects, knowing what is happening, and eliminate the idea of a blind syndicate with just very general statements of intent. If one buys into a mutual fund in Canada, at least you have some idea of what that manager invests in, if it's a growth fund or an income fund. Blind syndicates have none

[*Traduction*]

M. Shields: Je voudrais revenir au point où j'en étais tout à l'heure. Vous dites à la recommandation 23 qu'il faudrait éliminer les syndicats sans droit de regard tels qu'ils existent présentement. Si je comprends bien, vous prônez la syndication de projets identifiés à l'avance. À mon avis, les problèmes de ce genre se règlent d'eux-mêmes si on laisse agir les forces du marché. Pourquoi donc voudriez-vous éliminer les syndicats sans droit de regard? Laissez les deux formules s'appliquer. Si les gens ne veulent pas investir dans les syndicats sans droit de regard, ils vont disparaître.

M. Lionel Bonnell (membre du Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs): Les syndicats sans droit de regard sont censés fonctionner comme des fonds mutuels en répartissant les risques sur un certain nombre de placements. Jusqu'ici, il s'est passé deux choses dans ce qu'on appelle les syndicats sans droit de regard. Premièrement, ceux qui ont réussi à vendre leurs produits ont investi en moyenne dans seulement un peu plus de deux projets chacun. Ce n'est pas ce qu'on appelle répartir les risques. En fait, c'est simplement un projet de plus que pour une entreprise.

D'un autre côté, si on laisse le public ou l'investisseur prendre la décision, il y a de nombreux syndicats—en fait, environ 260—dont le gouvernement fédéral a accepté de faire la promotion et qui ne semblent avoir connu aucun succès. En fait, de l'avis des membres du groupe de travail et de bien des gens que nous avons consultés, ces syndicats ont vraiment encombré le marché et créé une grande confusion. Si ces 260 syndicats avaient vendu leurs produits, leurs offres auraient permis de recueillir au maximum 3,4 milliards de dollars. En fait, ils en ont recueilli seulement 30 millions, qui n'avaient pas encore été investis en juin dernier.

Donc, quand nous avons tenu des consultations et quand nous avons analysé le rendement du programme, une des solutions qui s'est imposée à nous consistait à étendre les formes de syndication possibles. Comme vous l'avez dit, la syndication porte sur des projets déjà identifiés et approuvés. L'investisseur sait dans quoi il investit.

En discutant de la question avec les membres d'une des commissions des valeurs mobilières, nous avons soulevé la possibilité d'autoriser la syndication par exemple pour 20 millions de dollars, mais seulement pour la mise en marché de certains projets au fur et à mesure, en partant du principe que les notices d'offres seraient en quelque sorte uniformes, qu'elles seraient acceptées et approuvées, et qu'elles respecteraient les normes de présentation de l'information.

Les projets seraient alors financés au fur et à mesure. En un sens, on gagnerait sur les deux tableaux. Les investisseurs pourraient investir dans des projets donnés, en sachant à quoi s'attendre, ce qui éliminerait le concept des syndicats sans droit de regard qui se contentent d'une déclaration d'intention très générale. Si l'on investit dans un fonds mutuel au Canada, on a au moins une vague idée de ce que l'administrateur du fonds fait de cet argent, s'il le verse dans

[*Text*]

of that. They just have a statement that conforms with a given province's economic objectives. Therefore, in our view, they really haven't sold very well.

Mr. Shields: The one I am really interested in is commercial and hospitality real estate at 33%. I can see instances where you would want to go much higher than that, particularly if you are developing in the mountain areas and things like that, or close to some of the national parks. I can see it in northern Alberta. I can see all sorts of indications where this would be very, very important. How did you pick out 33%? Why wouldn't you allow the market to take care of itself?

Mr. Bonnell: The market, Mr. Chairman, is in a sense taking care of itself, in that 69% of the funds are invested in real estate. If one looks at the program in its original intent, to provide development funds for Canadian business generally, and if one looks at that as a national investment program, then I think it is pretty hard to not judge that 69% is too much of a high proportion.

Mr. Shields: Why?

Mr. Bonnell: It is not serving the other parts of the developing community.

Mr. Shields: It is still development. It's development of a hospitality industry and a commercial industry. It's still development. It's not just that you are going out and buying raw land. You are buying into actual development of some kind. If Canada calls for this and the need is there, it will happen. If it's not there, it goes by the way of O&Y, doesn't it?

Mr. Bonnell: There is, Mr. Chairman, some suggestion that some of the commercial development funded by the program could have been otherwise funded in a normal way. This has detracted from the funds that would be available to other businesses, particularly manufacturing businesses and other types of enterprises.

Coming back to the 33%, your point is well taken. Whether it's 33% in a given area or 50%, it's really something that would probably need to be worked out, but on the whole nationally it certainly was the view that 69% is too high.

The Chairman: Mr. Shields, may I try a supplementary to help your question out. You say 69% is real estate. What's real estate? Every business requires a place. Is social housing real estate? Tourism? What do you define as real estate investment?

Mr. Bonnell: For the purposes of this review we defined it as commercial, meaning office buildings, not the buildings in manufacturing, and hospitality real estate, meaning motels and hotels—

[*Translation*]

un fonds de croissance ou dans un fonds à revenu. Mais les syndicats sans droit de regard ne procèdent pas de cette façon. Ils émettent simplement une déclaration conforme aux objectifs économiques de la province. Par conséquent, à notre avis, ils n'ont vraiment pas connu beaucoup de succès.

M. Shields: Le plafond de 33 p. 100 recommandé pour les placements dans l'immobilier commercial et hôtelier m'intéresse tout particulièrement. Je conçois qu'il y ait des cas où il ne faudrait pas dépasser de beaucoup ce plafond, surtout dans le cas de développement dans des régions montagneuses, par exemple, ou à proximité de certains parcs nationaux. Je peux concevoir cela dans le nord de l'Alberta. Il y a toutes sortes de situations où cela serait extrêmement important. Mais comment en êtes-vous arrivés à 33 p. 100? Pourquoi ne pas permettre aux forces du marché de s'exercer librement?

M. Bonnell: Monsieur le président, les forces du marché s'exercent librement en un sens, puisque 69 p. 100 des fonds sont investis dans le secteur immobilier. Si l'on considère l'intention originale du programme, c'est-à-dire de fournir des fonds d'équipement pour des entreprises canadiennes en général, et si l'on tient compte du fait qu'il s'agit d'un programme d'investissement national, je pense qu'il est assez difficile de ne pas juger trop élevé ce chiffre de 69 p. 100.

M. Shields: Pourquoi?

M. Bonnell: Parce que cela ne profite pas aux autres secteurs de développement.

M. Shields: Mais il s'agit quand même de développement. Il s'agit du développement d'une industrie hôtelière et d'une industrie commerciale. C'est toujours du développement. Il ne s'agit pas seulement d'acheter des terrains en friche, mais d'acheter du développement sous une forme ou sous une autre. Si le Canada le demande et si le besoin est là, cela va se produire. Sinon, c'est l'histoire d'Olympia et York, qui va se répéter, n'est-ce pas?

M. Bonnell: Monsieur le président, d'après certaines personnes, certains des projets de développement commercial financés par le programme auraient pu l'être autrement, par les voies normales. Cela a réduit d'autant les fonds disponibles pour d'autres entreprises, en particulier dans le secteur manufacturier.

Pour en revenir au chiffre de 33 p. 100, vous avez tout à fait raison de vous poser des questions. Il faudrait vraiment déterminer si ce plafond devrait être fixé à 33 p. 100 ou à 50 p. 100 par exemple pour une région donnée, mais pour l'ensemble du pays, nous étions certainement d'avis qu'une proportion de 69 p. 100 était trop élevée.

Le président: Monsieur Shields, puis-je poser une question supplémentaire pour compléter la vôtre. Vous dites que 69 p. 100 des investissements se sont faits dans le secteur immobilier. Mais qu'entendez-vous par «secteur immobilier»? Toute entreprise a besoin de locaux. S'agit-il de logements sociaux? De tourisme? Comment définissez-vous les placements dans l'immobilier?

M. Bonnell: Pour les fins de cette étude, nous nous sommes limités au secteur immobilier commercial, c'est-à-dire les immeubles à bureaux, et non les bâtiments industriels, ainsi que les installations d'hébergement, c'est-à-dire les motels et les hôtels. . .

[*Texte*]

The Chairman: Social housing?

Mr. Bonnell: Not social housing.

Mr. MacDonald: I think, Mr. Chairman, to go to Mr. Shields' question, we see a difference between, for example, investing in an empty office building in Toronto and then selling it a year later in a speculative market, as opposed, let's say, to building a motel on the Trans-Canada Highway in rural Canada, which will have a great impact on that community. We have already seen that in several projects it has had its impact on the shopping centre and restaurants and what have you. The 33% was a good diversified portfolio. Even today, given real estate, you should have less than 33%, I am told. But there is a loophole here. For example, if there were 33% real estate investments, let's say, in your province and you wanted to get involved in a real estate development that had economic significance—that's the loophole—then sure. The burden is upon you to show that this project, though it isn't real estate, has economic development significance; for example, redeveloping some of the downtown infrastructures of our communities.

• 2000

Mr. Shields: You see, that bothers me. You're putting the Canadian entrepreneur, the Canadian syndicator, through the hoops because we have an artificial 33%. Let me give you an example.

Let us say one project in Alberta, in Canmore, with four or five golf courses, ski runs, and all of the rest of it, close to the national parks of Banff and Jasper, could take up 33% of the total investment in Alberta because of its enormity and its size, in direct competition with some of the other ski areas and winter fun areas just across the border in Montana, in Washington, and in British Columbia. Then you would find other parts of the province where you would have a need for this kind of investment and all of a sudden you are hit with this artificial 33% stance.

I would favour more that the marketplace takes care of itself. An investor is not going to take part in it if it's not going to be a viable operation. And if it's viable, then it's needed. That's all I'm saying.

Mr. MacDonald: I should tell you that there was major concern across the country on the high level of investment in real estate, and in each province people talked about money being used from the immigrant investor program when commercial banks could provide money for that project.

The Chairman: But what people do you mean? Are you talking about the investors? What about the investor interest that in fact wants that investment as well? What is the investor interest?

[*Traduction*]

Le président: Et les logements sociaux?

M. Bonnell: Non.

M. MacDonald: Monsieur le président, pour répondre à la question de M. Shields, je dirai que nous faisons une distinction par exemple entre un projet d'investissement dans un immeuble à bureaux vide de Toronto, vendu un an plus tard sur un marché spéculatif, et la construction d'un motel sur la route transcanadienne dans une région rurale, qui a d'importantes répercussions sur la collectivité locale. Dans plusieurs projets, les centres commerciaux, les restaurants et les autres commerces en ont ressenti les effets. Ce chiffre de 33 p. 100 représente un bon portefeuille diversifié. Même aujourd'hui, étant donné la situation dans l'immobilier, on me dit que le plafond devrait être plus bas. Mais il y a une échappatoire. Par exemple, si les placements immobiliers dans votre province atteignaient déjà 33 p. 100 et si vous vouliez vous occuper d'un projet de développement immobilier ayant une grande importance économique, vous pourriez sûrement le faire; c'est là l'échappatoire. Il vous incomberait seulement de démontrer que ce projet, même s'il se trouve dans le secteur immobilier, a une certaine importance pour le développement économique; il pourrait s'agir par exemple de la remise en valeur de l'infrastructure du centre-ville de certaines de nos collectivités.

M. Shields: Cela me dérange, voyez-vous. Vous mettez les entrepreneurs canadiens, les agences de souscription canadiennes sur la sellette à cause d'un plafond artificiel de 33 p. 100. Je vais vous donner un exemple.

Supposons qu'un projet comportant quatre ou cinq terrains de golf, des pistes de ski et d'autres installations de ce genre à Canmore, en Alberta, à proximité des parcs nationaux de Banff et de Jasper, représenterait 33 p. 100 de l'ensemble des placements effectués en Alberta parce qu'il s'agirait d'un projet gigantesque, en concurrence directe avec certains centres de ski et de sports d'hiver situés de l'autre côté de la frontière au Montana, dans l'État de Washington ou en Colombie-Britannique. Il pourrait arriver que des placements de ce genre soient nécessaires dans d'autres régions de la province, mais qu'ils doivent tout à coup respecter ce plafond artificiel de 33 p. 100.

Je préférerais que les forces du marché s'exercent librement. Les investisseurs ne participeront pas à un projet qui ne sera pas viable. Et s'il est viable, c'est qu'il est nécessaire. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. MacDonald: Je dois vous dire que l'importance des placements dans le secteur immobilier soulève de graves préoccupations dans l'ensemble du pays; dans chaque province, les gens se sont plaints du fait que le programme des investisseurs immigrants versait des fonds à des projets qui auraient pu être financés par les banques commerciales.

Le président: De quels gens voulez-vous parler? Des investisseurs? Que faites-vous de l'intérêt des investisseurs, qui veulent eux aussi faire ces placements? Où est leur intérêt?

[*Text*]

Mr. MacDonald: I'm talking about concern in the provinces, very much. I think the degree of cynicism in some of the provinces about the program rests with the high level of investment in real estate.

The Chairman: Are banks now investing in commercial real estate, or isn't there in fact cut-back and slow-back—

Mr. MacDonald: I think you can answer that, Mr. Chairman, a lot better than I can.

The Chairman: So maybe the money isn't available.

Mr. MacDonald: You read *The Globe and Mail* this morning.

Mr. Shields: I want to go back to the issue that the government-administered venture capital fund should be eliminated. I don't know how you would do this. There are some provinces that would want government-administered venture capital.

Mr. MacDonald: We have two provinces that have funds today. The major dilemma in one of the provinces—

Mr. Shields: And those provinces are?

Mr. MacDonald: Prince Edward Island and Saskatchewan.

Mr. Shields: Why are they set up that way?

Mr. MacDonald: Because of the initiatives in those provinces.

Mr. Shields: I think more than that. I think it's very difficult to draw investment into those two provinces. We know that in Saskatchewan, and I would suspect it is the same in Prince Edward Island. Although they say there's no government guarantee, just the fact that they are running the program or have set up the fund, there is an implied guarantee, and I guess that is the problem. But I wonder if we in some cases shouldn't allow it. I don't think Alberta, for example, wants to get involved, and I'm sure British Columbia doesn't want to get involved, but I'm not sure about Ontario.

Mr. MacDonald: You'd be surprised.

Mr. Shields: Maybe they do.

Mr. Peter Fairey (Consultant to the Committee): British Columbia does have a fund, as well as Prince Edward Island.

Mr. MacDonald: But I think it's the implied third-party guarantee that is against—

Mr. Shields: With the current definition it is 22. The current definition applying to investor immigrants should continue to require a business background but should allow senior executives to qualify. I think that comes out very clear in your report. But I would go a step further.

There are many medical people who in other countries run their own operations, whether they be dentists or whether they be ophthalmologists or GPs, and so on. They operate hospitals and they operate independent offices, and

[*Translation*]

M. MacDonald: Les provinces s'inquiètent beaucoup de cette situation. Je pense que le cynisme que le programme suscite dans certaines provinces vient du fait que les placements dans l'immobilier sont très élevés.

Le président: Les banques investissent-elles actuellement dans l'immobilier commercial, ou ne sont-elles pas plutôt en train de ralentir et de réduire...

M. MacDonald: Je pense que vous pouvez répondre à cette question beaucoup mieux que moi, monsieur le président.

Le président: Donc, les fonds ne sont peut-être pas disponibles.

M. MacDonald: Vous avez lu *The Globe and Mail* de ce matin.

M. Shields: Je voudrais revenir à la question de l'élimination des fonds de capital-risque administrés par le gouvernement. Je ne vois pas comment vous pourriez vous y prendre. Il y a des provinces qui tiennent à ces fonds.

M. MacDonald: Il existe des fonds de ce genre dans deux provinces à l'heure actuelle. Le grand dilemme dans une de ces provinces...

M. Shields: De quelles provinces s'agit-il?

M. MacDonald: De l'Île-du-Prince-Édouard et de la Saskatchewan.

M. Shields: Pourquoi fonctionnent-elles de cette façon?

M. MacDonald: À cause des initiatives qui y ont été prises.

M. Shields: Je pense que cela va plus loin. À mon avis, il est très difficile d'attirer des investissements dans ces deux provinces. Nous savons que c'est le cas en Saskatchewan, et je suppose que c'est la même chose à l'Île-du-Prince-Édouard. Même si les gouvernements affirment qu'ils n'offrent pas de garantie, le simple fait qu'ils administrent le programme ou qu'ils aient mis un fonds de ce genre sur pied implique une certaine garantie, et je suppose que c'est cela le problème. Mais je me demande si nous ne devrions pas l'autoriser dans certains cas. Je ne pense pas que l'Alberta, par exemple, soit intéressée, et je suis sûr que la Colombie-Britannique ne l'est pas, mais je me pose des questions au sujet de l'Ontario.

M. MacDonald: Vous seriez surpris.

M. Shields: Ils seraient peut-être intéressés.

M. Peter Fairey (expert-conseil auprès du comité): La Colombie-Britannique a un fonds de ce genre, de même que l'Île-du-Prince-Édouard.

M. MacDonald: Mais je pense que c'est la garantie implicite offerte par un tiers qui va à l'encontre...

M. Shields: À la recommandation 22, vous proposez de modifier la définition d'investisseur immigrant de manière à ce qu'elle englobe les cadres supérieurs, mais sans en enlever les exigences relatives aux compétences en affaires. Je pense que c'est très clair dans votre rapport. Mais j'irais un peu plus loin.

Il y a bien des médecins qui administrent leur propre entreprise dans d'autres pays, par exemple des dentistes, des ophtalmologistes ou des généralistes. Ils administrent des hôpitaux et des bureaux indépendants, et pourtant, ils ne sont

[*Texte*]

so on, and yet they're excluded as being businessmen, but truly they are businessmen. How do you define a businessman? I think we have to come to grips with that somehow. A lot of my experience has been that people have been turned down in the professions who should normally be accepted or would be accepted in Canada running a business. Is that the medical profession getting involved in this thing? Is that what's happening? Is that why they're saying, "We don't want them over here because they're going to go after a licence"?

[*Traduction*]

pas considérés comme des gens d'affaires même s'ils en sont. Comment définissez-vous les gens d'affaires? Je pense qu'il faut se pencher sur cette question d'une façon ou d'une autre. J'ai entendu parler d'un grand nombre de ces médecins, dont la demande a été refusée, alors qu'elle aurait dû normalement être acceptée et aurait été acceptée au Canada, étant donné leur qualité de gens d'affaires. Est-ce parce que les médecins commencent à s'intéresser à ce genre d'entreprise? Est-ce que c'est cela qui se produit? Est-ce que c'est pour cela que les gens disent: «Nous ne voulons pas les avoir ici parce qu'ils vont demander un permis d'exercice»?

• 2005

Ms Chénier-Cullen: That's a bit of a dilemma right now. You're right. There are some professional practitioners who have business expertise. Yet it's very much a controversial point with the provinces, especially on the issue of medical doctors. There was a court case that came down on the side of medical practitioners. By leaving it general the task force felt that it was just too sensitive an area with the provinces to make a firm recommendation on that issue.

We've spoken to some visa officers. I'm sure that where a person has demonstrated that he or she has been involved in the administration of the business as opposed to the practising of his profession—some of them have in visas—it has been very successful. But on the other hand, some have received visas, I believe, and have wanted to go back into the medical profession.

Because of the sensitivities involved with the court case and the provincial priorities and objectives, the task force felt that we shouldn't really get into that specific detail. However, we felt that the definition did need an examination in order to make sure that the people who should be included are included.

Mr. Shields: So that would only add to the good news/bad news story?

The Chairman: Mr. Shields, it's 8.05 p.m. and we must decide.

Mr. Shields: Thank you very much.

The Chairman: We've been here for three hours now and we must decide how much you're willing to proceed, or we have to quit to go and make some of these decisions in camera again. Or you could make them here as a whole committee on the issue of television coverage. I'm seeking your advice on how the committee wishes to proceed.

Mr. Shields: Who cares? Anybody who wants to watch it can sit up and watch it.

The Chairman: There's agreement generally that we'll proceed with the television as a test on Tuesday.

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Are there any other items of business that maybe we can get back to in some kind of informal discussion?

Mme Chénier-Cullen: C'est un dilemne à l'heure actuelle. Vous avez raison. Il y a des professionnels qui ont une certaine expérience des affaires. C'est un sujet de controverse avec les provinces, surtout en ce qui concerne les médecins. Il y a eu une cause portée devant les tribunaux, qui s'est réglée en faveur des médecins. Le groupe de travail a donc préféré s'en tenir à une recommandation générale puisqu'il jugeait la question trop délicate pour présenter une recommandation ferme à ce sujet, étant donné les réticences des provinces.

Nous avons parlé à certains agents des visas. Je suis certaine que, quand quelqu'un prouve qu'il a participé à l'administration d'une entreprise, par opposition à l'exercice de sa profession—ce qui est parfois le cas des gens qui ont obtenu un visa—il n'y a eu aucun problème. Mais en revanche, je pense que certaines personnes ont obtenu un visa et ont ensuite décidé de retourner à la pratique médicale.

À cause du caractère délicat de cette question, étant donné la décision du tribunal et les priorités et objectifs des provinces, le groupe de travail a jugé qu'il ne devrait vraiment pas entrer dans les détails. Cependant, nous estimions qu'il était nécessaire d'examiner la définition pour s'assurer que les personnes devant être incluses le soient effectivement.

M. Shields: Cela s'ajouterait donc seulement à votre histoire de la bonne et de la mauvaise nouvelle?

Le président: Monsieur Shields, il est 20h05, et nous devons prendre une décision.

M. Shields: Merci beaucoup.

Le président: Nous sommes ici depuis trois heures maintenant et nous devons décider comment nous voulons procéder. Nous pourrions interrompre la séance pour prendre certaines de ces décisions à huis clos encore une fois, ou les prendre ici en comité plénier—au sujet de la télédiffusion. J'aimerais savoir comment les membres du comité voudraient procéder.

M. Shields: Qu'est-ce que cela peut faire? Tous ceux qui veulent nous regarder n'ont qu'à s'asseoir et regarder.

Le président: La majorité des membres du comité sont d'accord pour que la séance de mardi soit télévisée à titre d'essai.

Des voix: D'accord.

Le président: Y a-t-il d'autres questions dont nous pourrions discuter à bâtons rompus?

[*Text*]

Mr. Allmand: Since the members of the task force do not know whether we have the full report or not, I think we should have some assurance from the minister or from the department by tomorrow noon, since we're going to conclude this by the end of the week, on whether we in fact have the full report or not. If we don't, we should have the full report.

The Chairman: We can pass your message forward as quickly as possible. I don't know if you'll get something by noon tomorrow, but I agree it would have to be fairly—

Mr. Allmand: Well, there's no use our studying the thing for a week.

The Chairman: Are we having departmental officials?

Mr. Shields: Mr. Chairman, on this subject the minister made it very clear that it was an internal study. I think he made it very clear at the very beginning that the views of the provinces and practitioners were submitted always in confidence. I think that was very clear in the minister's statement. It's only necessary that the committee ask for the material, and the material will be presented. I don't see the problem with it.

The Chairman: Fine.

Mr. Shields: Maybe Mr. Allmand would like to make a motion that this material be submitted.

We have to understand that all of this material was submitted from the provinces and from practitioners on a confidential basis. That's why it's—

Mr. Allmand: I didn't think it all had been. That should have been said. Yes, I would like to have the entire—

The Chairman: We'll get a response, and a further response from the minister—a request from the committee and a further response to that.

Mr. de Jong: I understand there are two different things that we're talking about here. One is the commission report, and apparently what we received is not the full report.

The second is documents that the commission has gathered from provinces and private practitioners. That's entirely—

The Chairman: A different matter.

Mr. de Jong: That's a different matter.

Mr. Shields: Call it an internal study.

Mr. de Jong: I understand that's an internal study, and if the minister doesn't want to share that with us on the basis of confidentiality, he might feel that he might have to go to the provinces to get their agreement. I totally understand that. The part I don't understand is the part that was not given to us that was part of the official report.

I don't have any special relationship with *The Globe and Mail*, and therefore they didn't give me, in a brown paper envelope, the part that's not included. Apparently Mr. Allmand does. I wonder if he would share with me or give me a copy of what he has that I don't have.

[*Translation*]

M. Allmand: Puisque les membres du groupe de travail ne savent pas si nous avons ou non le rapport complet, je pense que nous devrions demander au ministre ou au ministère de nous le confirmer d'ici demain midi, puisque nous voulons terminer cet examen d'ici la fin de la semaine. Si nous n'avons pas le rapport complet, je pense que nous devrions l'obtenir.

Le président: Nous pouvons transmettre votre message le plus tôt possible. Je ne sais pas si nous aurons une réponse d'ici demain midi, mais je conviens qu'il faudrait que ce soit assez. .

M. Allmand: Eh bien, il nous ne sert à rien d'étudier ce document pendant une semaine.

Le président: Allons-nous entendre des fonctionnaires du ministère?

M. Shields: Monsieur le président, sur ce point, le ministre a indiqué très clairement qu'il s'agit d'une étude interne. Je pense qu'il a précisé dès le début que les opinions des provinces et des intervenants sont confidentielles. Je pense que la déclaration du ministre est très claire à ce sujet. Le comité n'a qu'à demander les documents, et il les aura. Je ne vois pas où est le problème.

Le président: D'accord.

M. Shields: M. Allmand pourrait peut-être présenter une motion pour demander le dépôt de ces documents.

Il faut bien comprendre que tous les documents ont été soumis par les provinces et les intervenants sous le sceau du secret. C'est pourquoi. . .

M. Allmand: Je ne pensais pas que c'était le cas de tous les documents. Il aurait fallu le dire. Mais effectivement, j'aimerais avoir l'ensemble. . .

Le président: Nous allons demander une réponse au ministre le comité va présenter une requête et demander une réponse.

M. de Jong: J'ai l'impression que nous parlons ici de deux choses différentes. Il y a, premièrement, le rapport de la Commission, que nous n'avons apparemment pas reçu au complet.

Il y a, deuxièmement, les documents que les provinces et les intervenants privés ont soumis à la commission. C'est entièrement. . .

Le président: Différent.

M. de Jong: C'est tout à fait différent.

M. Shields: Il s'agit d'une étude interne.

M. de Jong: Je comprends que c'est une étude interne et que si le ministre ne veut pas nous la communiquer parce que ces renseignements sont confidentiels, il jugera peut-être nécessaire de demander l'assentiment des provinces. Je comprends cela parfaitement. Ce que je ne comprends pas, c'est qu'on ne nous ait pas donné l'ensemble du rapport officiel.

Je n'ai pas de rapport privilégié avec le *Globe and Mail*, et, par conséquent, je n'ai pas reçu dans une enveloppe brune la partie qui n'était pas incluse. Apparemment, M. Allmand l'a reçue. Je me demande s'il pourrait me prêter ce document que je n'ai pas ou m'en faire une copie.

Texte]

Mr. Allmand: I have already done that.

The Chairman: It has already been tabled. I have received the same copy. It's well into the public domain and has been now for about two weeks. I think what we have is probably what we're looking for, but we will check with the minister once more just to make sure.

Mr. de Jong: Can I get a copy of that?

The Chairman: Sure. If it was tabled today, it's readily available.

• 2010

Mr. Fee: Just in case my friend thinks he is the only one left but, I too do not have a special relationship with *The Globe and Mail*.

The Chairman: I would like to thank the witnesses. We have two very competent professional researchers and there may be something they want to put on the record for us. Perhaps there are a couple of last questions. If the answers are going to be long, give them to us in writing. But we will see if there is something they want to ask.

Mr. Fairey: You have indicated that the securities commission of each province is the place where the monitoring should occur, but do you think they are in a position to determine whether real estate investment is good for the province, or whether guarantees are appropriate, or any of the policy goals?

Second, how do you deal with the fact that many of the securities commissions already have done a review and continue to? But one province not doing it poisons the entire well for the entire country. I put it to you that I think the federal position must act as a regulating force on that difference between the provinces.

Mr. MacDonald: We would agree, but we don't see the securities commissions involved in policy decisions about, for example, real estate and economic development. There are departments in the provincial governments that have policies on what is significant economic development for their province. That is a fact. Where we do see the securities commissions involved is in terms of financial regulations and how these financial regulations meet the regulations of the provinces. That is all. But that's the federal-provincial thing in this program. It is a shared partnership.

Mr. Fairey: I don't think the abuses arise from the disclosure in a securities law area. I think the abuses are on missing the purpose of the program, which is a federal—

Mr. MacDonald: Well, the federal government cannot tighten this program up without co-operation from the provinces. No question about it.

Mr. Fairey: I agree. That's the difficulty.

Mr. MacDonald: Yes, that is it.

Mr. Frank Marrocco (Consultant to the Committee): I wanted to pursue this point. If the program pays for itself, is there any reason then why the levels of business immigrants couldn't be excluded from the resources that are required to continue to process family class and refugees in these other areas?

[*Traduction*]

M. Allmand: Je l'ai déjà fait.

Le président: Ce document a déjà été déposé. J'ai reçu la même copie. C'est un document qui est du domaine public depuis environ deux semaines. Je pense que nous avons probablement ce que nous cherchons, mais nous allons vérifier à nouveau avec le ministre pour nous en assurer.

M. de Jong: Est-ce que je peux en avoir une copie?

Le président: Bien sûr. Le document a été déposé aujourd'hui, et il est donc accessible à tout le monde.

M. Fee: Au cas où mon collègue penserait qu'il est seul, moi non plus, je n'ai pas une relation spéciale avec le *Globe and Mail*.

Le président: Je remercie les témoins. Nous avons deux chercheurs professionnels très compétents et ils aimeraient peut-être que certains renseignements figurent au compte rendu. Il y a peut-être quelques dernières questions à poser. Si vous croyez que les réponses seront longues, s'il vous plaît répondez par écrit. Nous allons voir s'ils veulent poser des questions.

M. Fairey: Vous nous avez dit que ce sont les commissions des valeurs mobilières dans chaque province qui devraient s'occuper de la surveillance, mais pensez-vous qu'elles soient bien placées pour décider de la pertinence de l'investissement immobilier dans leur province, des garanties, ou quelque objectif de la politique que ce soit?

Deuxièmement, plusieurs commissions des valeurs mobilières ont déjà effectué une étude et continuent de le faire. Cependant, si une province ne le fait pas, il y a des conséquences néfastes pour tout le pays. Que faites-vous? Je prétends que le gouvernement fédéral devrait pouvoir jouer un rôle d'harmonisation entre les provinces.

M. MacDonald: Nous sommes d'accord, mais nous ne pensons pas que les commissions des valeurs mobilières devraient élaborer des politiques dans le domaine, par exemple, de l'immobilier et du développement économique. Il y a déjà des ministères provinciaux qui décident ce qui est important pour le développement économique dans leur province. C'est un fait. Mais nous pensons que les commissions des valeurs mobilières ont une responsabilité en matière de règlements financiers et de la conformité entre ces derniers et les règlements des provinces. C'est tout. C'est le côté fédéral-provincial de ce programme. C'est un partenariat.

M. Fairey: Je ne pense pas que les abus découlent de la divulgation aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Je pense qu'ils découlent du manque de compréhension face à l'objectif de ce programme que le gouvernement fédéral...

M. MacDonald: Le gouvernement fédéral ne peut pas améliorer ce programme sans avoir la coopération des provinces. C'est certain.

M. Fairey: Je suis d'accord. C'est ça, le problème.

M. MacDonald: Oui.

M. Frank Marrocco (expert-conseil au comité): J'aimerais poursuivre cette question. Si le programme s'autofinance, pourquoi ne pourrait-on pas soustraire la catégorie des immigrants investisseurs aux ressources requises pour le traitement des catégories de la famille et des réfugiés?

[*Text*]

Mr. Ferguson: In principle, it could be done that way, but it is up to the minister and the department or the government to make those decisions.

Mr. Marrocco: In other words, if the program pays for itself, increasing the number of business immigrants does not necessarily mean you will be unable to process as efficiently prospective immigrants in other categories. Is that right?

Mr. Ferguson: Agreed.

Mr. Marrocco: I have one last question. There was $1.3 billion subscribed; $800 invested—

Mr. Ferguson: Yes.

Mr. Marrocco: Where is the other $400 million?

Mr. Ferguson: In escrow.

Mr. Marrocco: Is that related to the processing problem?

Mr. Ferguson: That is correct.

Mr. Marrocco: Are you saying to us that if you approve tomorrow all of the investors who are in the system, it would free up $400 million worth of investment?

Mr. MacDonald: Minimally.

Mr. Marrocco: Well, minimally or whatever, but it would?

Mr. MacDonald: Yes.

Mr. Marrocco: Thank you.

Mr. de Jong: Mr. Chairman, are we going to have an opportunity of having the members of the commission back again?

The Chairman: That will depend on your patience and your ability to sit here through briefings this week. Now, at the end of the week, if we haven't heard enough, we certainly can have them back, and I think it would be helpful as we get the conclusions. But maybe we could encourage them to follow along with us, and we appreciate their continuing input throughout the hearings this week.

Mr. de Jong: We have run out of time. There are some fundamental questions I still want to ask. Why should this program go under the immigration program? All the department is doing is visas. Why not a department that is more involved with economics? It could tell the department, look, these are the people: process them. In two months' time, thank you very much. Your job is to process, and your technicians—you just do that. Why not?

Mr. MacDonald: Because this is an immigration program, period.

Mr. de Jong: Well, you offer the visas, period.

Mr. MacDonald: That is a good question, but it is a—

Mr. de Jong: Yes.

[*Translation*]

M. Ferguson: En principe, on pourrait le faire, mais ces décisions relèvent du ministre et du ministère ou du gouvernement.

M. Marrocco: En d'autres mots, si le programme s'autofinance, le fait d'augmenter le nombre d'immigrants investisseurs n'empêchera pas nécessairement le traitement efficace d'autres catégories d'immigrants. N'est-ce pas?

M. Ferguson: Vous avez raison.

M. Marrocco: J'ai une dernière question. La somme allouée s'élève à 1,3 milliard de dollars. Huit cent millions ont été investis...

M. Ferguson: Oui.

M. Marrocco: Où se trouvent les autres 400 millions de dollars?

M. Ferguson: Ils sont en main tierce.

M. Marrocco: Y a-t-il un lien entre cela et le problème de traitement?

M. Ferguson: En effet.

M. Marrocco: Êtes-vous en train de nous dire que si vous donniez votre aval à tous les investisseurs dans le système jusqu'à 400 millions de dollars seraient libérés.

M. MacDonald: Au moins.

M. Marrocco: Au moins, n'importe, mais c'est ce qui arriverait.

M. MacDonald: Oui.

M. Marrocco: Merci.

M. de Jong: Monsieur le président, aurons-nous l'occasion d'entendre les membres de la commission de nouveau?

Le président: Cela dépendra de votre patience et de votre capacité de siéger aux séances d'information au cours de la semaine. Bien sûr, si, d'ici la fin de la semaine, il nous faut encore des renseignements, ils pourraient revenir. Je crois que ce serait utile lorsque nous arriverons aux conclusions. Peut-être pourrons-nous les encourager à suivre nos réunions. Nous apprécions d'ailleurs leur contribution au cours de la semaine d'audiences.

M. de Jong: Il ne nous reste plus de temps et je veux encore poser quelques questions fondamentales. Pourquoi ce programme devrait-il faire partie du programme d'immigration? Le ministère s'occupe seulement des visas. Pourquoi ne pas choisir un ministère qui s'occupe davantage de l'économie? Il pourrait dire au ministère, écoutez, voici les gens. Traitez leurs dossiers en deux mois, s'il vous plaît. Vous et vos techniciens êtes responsables du traitement—vous faites seulement ça. Pourquoi pas?

M. MacDonald: Parce qu'il s'agit d'un programme d'immigration.

M. de Jong: Eh bien, vous offrez les visas.

M. MacDonald: C'est une bonne question mais c'est...

M. de Jong: Oui.

[*Texte*]

Ms Chénier-Cullen: Also, I would like to clarify, Mr. de Jong, that we are members of the task force. I would be proud to be associated with the commission, but right now we are representing the task force, not the commission.

• 2015

Mr. Shields: That was recommended to the task force by a number of submissions, I think, wasn't it?

The Chairman: As a matter of interest, I might say that a series of questions were prepared by our researchers for today. We would like to leave a copy of these with you. If you feel in the mood to respond to any of them—I know that you are volunteers now—as further input in writing to us, we would be pleased to receive any such information or continuing input as we proceed this week.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Mme Chénier-Cullen: J'aimerais ajouter, monsieur de Jong, que nous siégeons sur le groupe de travail. Je serais fière d'être associée à la commission, mais actuellement nous représentons le groupe de travail, et non la commission.

M. Shields: C'est ce que plusieurs mémoires recommandaient au groupe de travail, je crois, n'est-ce pas?

Le président: D'ailleurs, à ce sujet, je dois dire que nos attachés de recherche avaient préparé toute une série de questions pour la séance d'aujourd'hui. Nous aimerions vous en laisser une copie et si vous désirez répondre à l'une quelconque de ces questions par écrit—je sais que vous travaillez désormais à titre bénévole—, maintenant ou plus tard, nous vous serions reconnaissants.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program:

Louis Ferguson, Director;

Nicole Chénier-Cullen, Member;

Michael MacDonald, Member;

Lionel Bonnell, Member.

TÉMOINS

Du Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs :

Louis Ferguson, directeur;

Nicole Chénier-Cullen, membre;

Michael MacDonald, membre;

Lionel Bonnell, membre.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

IOUSE OF COMMONS
ssue No. 15
'uesday, June 9, 1992
'hairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES
Fascicule nº 15
Le mardi 9 juin 1992
Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a review of the Business Immigration Program, in particular the study of the discussion document entitled: "The Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program"

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, étude du Programme d'immigration des investisseurs et, plus particulièrement, étude du document de travail intitulé: «Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs»

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
JUN 3 0 1992

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

25034—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Vice–Chairman: Harry Chadwick

Members

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Vice–président: Harry Chadwick

Membres

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 9, 1992

(22)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 9:17 o'clock a.m. this day, in Room 237-C, Centre Block, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Harry Chadwick, Doug Fee, Jack Shields and Robert Wenman.

Acting Member present: Simon de Jong for Dan Heap.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers. *From McCarthy Tétrault:* Peter D. Fairey, Consultant. *From Smith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer:* Frank N. Marrocco, Consultant.

Witnesses: From Canadian Bar Association: Howard Greenberg, CBA (Ontario) Vice-Chair; Carter Hoppe, CBA, Vice-Chair; Mendel Green, Toronto, Ontario; Ken Zaifman, CBA Vice-Chair, Western Canada. *From Canadian Bar Association (Ontario):* Steven Green, Business Immigration Committee; Iqbal Dewji, Vice-Chair; and Bill Wong, Business Immigration Committee. *From Taiwan Entrepreneurs and Investors Association in B.C.:* Jason Lee. *From the Royal Trust:* Guy Racine, Managing partner and Manager Immigrant Investors Services.

In accordance with the Standing Order 108(2), the Committee resumed its study of the Business Immigration Program, in particular the study of the discussion document entitled: "The Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program". (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Monday, June 8, 1992, Issue No. 14*).

Carter Hoppe, Howard Greenberg, Mendel Green and Ken Zaifman from the Canadian Bar Association, each made an opening statement and answered questions.

Steven Green, Iqbal Dewji and Bill Wong from the Canadian Bar Association, Ontario Division, each made an opening statement and answered questions.

At 10:54 o'oclock a.m., the sitting was suspended.

At 11:08 o'clock a.m., the sitting resumed.

The witness from the Taiwan Enpreneurs and Investors Association in B.C. made an opening statement and answered questions.

At 11:42 o'clock a.m. the Acting Chairman took the Chair.

Guy Racine, from the Royal Trust, made an opening statement and answered questions.

At 12:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

Luc Fortin

Committee Clerk

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 9 JUIN 1992

(22)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à 9 h 17, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Harry Chadwick, Doug Fee, Jack Shields, Robert Wenman.

Membre suppléant présent: Simon de Jong remplace Dan Heap.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche. *De McCarthy Tétrault:* Peter D. Fairey, consultant. *De Smith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer:* Frank N. Marrocco, consultant.

Témoins: De l'Association du Barreau canadien: Howard Greenberg, vice-président (Ontario); Carter Hoppe, vice-président; Mendel Green, Toronto; Ken Zaifman, vice-président (Ouest du Canada). *De l'Association du Barreau canadien, section Ontario:* Steven Green, Comité de l'immigration des gens d'affaires; Iqbal Dewji, vice-président; Bill Wong, Comité de l'immigration des gens d'affaires. *De l'Association des entrepreneurs et investisseurs de Taiwan en* C.-B.: Jason Lee. *Du Trust Royal:* Guy Racine, partenaire gestionnaire, Services aux investisseurs immigrants.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité continue d'examiner le Programme d'immigration des gens d'affaires, entre autres le document rédigé par le groupe ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs (*voir les Procès-verbaux et témoignages du lundi 8 juin 1992, fascicule nº 14*).

Carter Hoppe, Howard Greenberg, Mendel Green et Ken Zaifman, de l'Asssociation du Barreau canadien, font chacun un exposé et répondent aux questions.

Steven Green, Iqbal Dewji et Bill Wong, de l'Association du Barreau canadien, section Ontario, font chacun un exposé et répondent aux questions.

À 10 h 54, la séance est suspendue.

À 11 h 08, la séance reprend.

Le témoin de l'Association des entrepreneurs et investisseurs de Taiwan en C.-B., fait un exposé et répond aux questions.

À 11 h 42, le président suppléant assume la présidence.

Guy Racine, du Trust Royal, fait un exposé et répond aux questions.

À 12 h 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Greffier de Comité

Luc Fortin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, June 9, 1992

• 0913

The Chairman: If the witnesses from the Canadian Bar Association would care to briefly introduce themselves and proceed. . .we have very short timeframes here for everyone, so remember the time you take in talking means no questions. We thank you very much for appearing this morning—Mr. Hoppe and Mr. Greenberg, please.

Mr. Howard Greenberg (Chair, Canadian Bar Association (Ontario)): Thank you, Mr. Chairman. I'd like to extend our appreciation to the committee for inviting us to speak. I am the chair of the Canadian Bar Association of Ontario's immigration section and also a member of the Canadian Bar Association's national executive.

I'm here today to speak in a very general way about the investor program from the following perspectives. First, I don't represent any investor funds. Some of my colleagues do for various reasons, but I don't. Secondly, I do not represent investor immigrants. Many potential investor immigrants seek counsel from me and I steer them into the other avenues of the Business Immigration Program—self-employed and entrepreneur. So I have refused to represent investor immigrants in this particular program.

I couldn't begin to discuss all the issues with you, so I think what I'm going to try to do is leave you with some impressions you might want to reflect on.

Last Friday I returned from Hong Kong. I travel to Hong Kong every three or four months and speak to many business immigrants about Canada. Certain conclusions can be drawn from seeing approximately 70 families. They are as follows:

• 0915

First, those investor immigrants who came to see me do not want to come to Canada now. They don't want to live in Canada now. They want to have Canada as a long-term home, somewhere they can come to down the line. They're quite content to stay in Hong Kong. They make more money in Hong Kong. There are jobs in Hong Kong. There are profits to be made.

Second, they consider the investor visa to be a good visa. It has no conditions in it. There are no monitoring procedures unique to the investor program. They can come and go as they please in and out of Canada. Except for the normal immigration requirement, which is abandonment of residence after 183 days from departure, there are no other controls on the investor immigrant. For the international business person it's the visa of choice.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 9 juin 1992

Le président: J'invite les témoins de l'Association du Barrea canadien à se présenter et à faire leur déclaration. . . les témoin ne disposent que de peu de temps et je tiens à leur rappeler qu plus leur déclaration est longue, moins il reste de temps pour le questions. Merci beaucoup de comparaître devant nous c matin—vous avez la parole, monsieur Hoppe et monsieu Greenberg.

M. Howard Greenberg (vice-président, Association d Barreau canadien (Ontario)): Merci, monsieur le présiden Permettez-moi de remercier le comité de son invitation comparaître. Je suis président de la Section ontarienne d l'immigration et membre de l'exécutif national de l'Associatio du Barreau canadien.

J'ai l'intention de vous parler aujourd'hui de façon générale du Programme d'immigration des investisseurs dan une optique bien précise. Premièrement, je ne représent aucun des fonds de placement. Certains de mes collègue représentent ces fonds pour diverses raisons, moi pas. Deuxiè mement, je ne représente pas non plus d'immigrants investis seurs. Bon nombre d'immigrants investisseurs éventuels m demandent conseil, mais je les oriente vers d'autres composan tes du Programme d'immigration des gens d'affaires– travailleurs autonomes et entrepreneurs. J'ai donc refusé d représenter des investisseurs immigrants dans le cadre de c programme.

Comme il me serait impossible de discuter avec vous de tou les points, j'essaierai plutôt de lancer des idées auxquelles vou voudrez peut-être réfléchir.

Vendredi dernier, je suis revenu de Hong Kong. Je me rend à Hong Kong tous les trois ou quatre mois et je discute avec de gens d'affaires immigrants au sujet du Canada. Après avoi rencontré environ 70 familles, je suis en mesure de tirer le conclusions qui suivent:

Premièrement, les investisseurs immigrants qui sont venus m rencontrer ne veulent pas venir au Canada maintenant. Ils n souhaitent pas vivre au Canada maintenant. Ils souhaitent veni vivre au Canada plus tard. Ils sont très heureux de rester à Hon Kong, puisqu'ils gagnent davantage là-bas, qu'il y a des emploi et qu'ils peuvent faire des profits.

Deuxièmement, ils estiment que le visa délivré au investisseurs est un bon visa. Il n'est pas assorti d conditions. Le programme des investisseurs ne comporte pa de processus de surveillance particulier. Les investisseur peuvent venir au Canada et retourner chez eux à leur gré Aucune autre mesure de contrôle ne s'applique aux investisseur immigrants, si ce n'est les exigences normales de l'immigration c'est-à-dire l'abandon de résidence, 183 jours après le départ Pour les gens d'affaires internationaux, c'est un visa de choix.

[*Text*]

The third conclusion I've come to is that every investor nmigrant who came to see me—and believe it or not at least half f them were permanent residents of Canada already—want a eturning resident permit. Everyone who consulted me wanted document to preserve their status in Canada. They understood ow difficult the document was to obtain.

In my respectful submission, the task force in their report nissed the point. The point starts off with the premise as to what he policy really is about the investor program. When we've got noney changing hands in exchange for a visa, the bottom line, o matter how distasteful it is to say it, is: Are we selling a visa? Are they buying a visa? That's the bottom line.

Although this is a sensitive issue, the fact of the matter is hat this is a policy decision that the minister is going to have o make. The reason the investor program really hasn't vorked is that you start with a policy, you enact regulations hat deliver the policy, you create administrative guidelines in he immigration manual that help you interpret the egulations, but if you have no policy, if you have no direction in the program—that's not this minister's fault, this program has been in existence beyond this minister's erm—you can't possibly devise regulations that satisfy the needs of the immigrant and Canadians. The administrative policy is in an absolute shambles because they can't determine how to determine a policy when the regulations are so incoherent. So the whole program's in a mess.

The task force makes certain recommendations. For example, in the copy of the task force report that I have they discuss processing time in 100 days—No. 10.

Sir, I can't say this strongly enough, no business immigrant who consulted me in the investor program or approached me about it wanted to be in Canada in 100 days, or receive a visa in 100 days.

We, as lawyers who deal with immigrants every day and who amongst ourselves get together and talk, have seen no need to issue a visa in 100 days. The only explanation as to why the process should be quickened is the release of funds—not because there's a requirement or a need by the immigrant to get here. In fact, in most business cases they're on the next plane back to their home country to tie up their business affairs and likely don't come back to Canada until 183 days have expired, or shortly before that time period.

The second issue is one of extending the validity of an immigrant visa from nine months to two years, which is No. 20. That ties directly in as well—two years as opposed to one year or a year and a half.

The whole thing is going to have to be rethought in terms of whether people should come to Canada right away, or whether people should come to Canada down the line.

[*Traduction*]

La troisième conclusion à laquelle j'en suis arrivé, c'est que chacun des investisseurs immigrants qui est venu me consulter—et, croyez-le ou non, au moins la moitié d'entre eux était déjà des résidents permanents du Canada—souhaitait obtenir un permis de retour. Tous ceux qui m'ont consulté souhaitaient obtenir un document pour conserver leur statut au Canada. Ils savaient à quel point ce document est difficile à obtenir.

Malgré tout le respect que je dois aux membres du groupe de travail, j'estime que ceux-ci, dans leur rapport, sont passés à côté de la véritable question. Pour connaître cette question, il faut d'abord se demander quelle est vraiment la politique qui s'applique au programme des investisseurs. Lorsqu'on échange de l'argent contre un visa, il faut, en fin de compte, se demander, aussi déplaisant cela soit-il: vendons-nous des visas? Achètent-ils un visa? C'est aussi simple que cela.

Même s'il s'agit d'une question délicate, il n'en reste pas moins que le ministre devra prendre une décision à ce sujet. Si le programme des investisseurs n'a pas vraiment fonctionné, c'est qu'il faut d'abord établir une politique, puis prendre des règlements d'application de cette politique, rédiger des lignes directrices administratives et les intégrer au manuel d'administration pour aider à interpréter les règlements. Mais s'il n'y a pas de politique, s'il n'existe pas d'orientation dans le programme—ce n'est pas la faute du ministre actuel, puisque le programme existait bien avant qu'il entre en fonctions—il n'est pas possible de prendre des règlements qui satisfassent les besoins tant des immigrants que des Canadiens. La politique administrative est totalement confuse puisqu'il n'est pas possible de savoir quelle est la politique lorsque les règlements sont aussi incohérents. Le programme tout entier est un gâchis.

Le groupe de travail a fait certaines recommandations. Par exemple, dans l'exemplaire du rapport que je possède, on parle de porter à 100 jours le délai de traitement—recommandation numéro 10.

Monsieur le président, permettez-moi de souligner qu'aucun des gens d'affaires immigrants qui m'ont consulté dans le cadre du programme des investisseurs ne souhaitait venir au Canada dans les 100 jours, ni recevoir un visa dans ce délai.

Nous, avocats, qui travaillons tous les jours avec des immigrants et qui discutons entre nous, n'avons pas constaté le besoin de délivrer un visa dans un délai de 100 jours. La seule raison pour laquelle on voudrait accélérer le processus, c'est que les fonds seraient libérés plus rapidement—pas parce que les immigrants le souhaitent ou en ont besoin. En fait, dans la plupart des cas, ces gens prennent le premier avion pour retourner dans leur pays d'origine, pour s'occuper de leurs affaires et ne reviennent vraisemblablement au Canada qu'à l'expiration de la période de 183 jours ou peu avant l'expiration de cette période.

Deuxièmement, le groupe de travail proposait d'étendre la validité du visa d'immigrant de neuf mois à deux ans, à la recommandation numéro 20. Cela cadre directement aussi... deux ans, plutôt qu'un an ou un an et demi.

Il faudra repenser tout cela et se demander si les gens devraient venir au Canada tout de suite ou plus tard.

[*Text*]

Now Australia has a three-year time period. You come and you land in Australia, and then you depart and come back within the three-year period.

The issue is whether or not these people should have to live in Canada now or not. That's a policy decision the minister's going to have to make.

• 0920

My concluding comment is simply this. The threshold for net worth is $500,000. You must show you earned it from your business endeavours. If we decide that the person must come to Canada right away with their visa, then I guess it's relevant as to whether or not they're a business person and they have a lot of money, because they're going to bring it to Canada and reinvest it. If we decide that the person is not going to come to Canada for two or three years, or the reality is that he doesn't stay in Canada, then what's the difference how much the threshold is? That $500,000 never gets here. Whether or not he earned it from his own business endeavours or got it as a gift from his father might be irrelevant if the person doesn't come here to use those moneys or his business knowledge.

Some hard decisions have to be made in the policy aspects of this program as to whether or not we're selling a visa to somebody who's going to live in Canada or whether we're simply prepared to take his or her money.

There's an economic impact report that has been photocopied. I believe you should have a copy of it. This was prepared by the commission in September 1991. On page 27 of that report is the conclusion:

> The extent to which investors engage in productive investment in addition to their proved funds cannot be ascertained. Canadian immigration application forms simply suggest one's entire net worth should be brought into Canada. Given global money flows, however, there is no reason to expect that business immigrants' entire net worth will be brought into Canada.

It's a real question. If that's the idea as to why we have thresholds and the money doesn't come here, then what are we doing? Thank you.

The Chairman: Thank you.

Mr. Carter Hoppe (Vice-Chair, Canadian Bar Association (Ontario)): Good morning, members. I'm also a lawyer and a member of the Canadian Bar Association. I guess I'm here because I am a member of the Canadian Bar Association. I want to stress that my views are my own personal views and are not necessarily sanctioned by the Canadian Bar Association or the Canadian Bar Association of Ontario. I'm a member of both organizations.

[*Translation*]

En Australie, le délai est maintenant de trois ans. Le immigrants peuvent arriver en Australie, puis repartir et reveni au cours des trois années qui suivent.

Il faut donc déterminer si les immigrants doivent vivre a Canada tout de suite ou pas. C'est là une décision que le ministr devra prendre.

Pour conclure, je parlerai du seuil de valeurs nettes, qu est établi à 500,000$. L'immigrant doit démontrer qu'il gagné ce montant grâce à ses entreprises commerciales. S nous décidons que l'immigrant doit venir au Canada tout d suite avec son visa, je suppose qu'il n'est plus pertinen d'exiger que cet immigrant fasse partie du monde des affaire et possède beaucoup d'argent, puisque de toute façon i amènera son argent au Canada et le réinvestira. Si l'o décide par contre que l'immigrant n'a pas besoin de venir a Canada avant deux ou trois ans, ou en fait qu'il n'habite pa au Canada, le montant de ce seuil n'aura pas d'importance puisque cet argent n'arrivera jamais au Canada. Qu l'immigrant ait gagné cette somme dans ses entreprise commerciales ou que son père lui en ait fait cadeau n'a pa d'importance, si l'immigrant ne vient pas au Canada avec so argent et sa connaissance du monde des affaires.

Il faudra prendre des décisions ardues sur la politique de c programme pour déterminer si l'on vend un visa à quelqu'un qu vivra au Canada ou si nous sommes tout simplement prêts accepter son argent.

J'ai des photocopies d'un rapport d'impact économique don vous avez, je crois, l'exemplaire. Ce rapport a été préparé par l commission en septembre 1991. À la page 27 du rapport, o conclut:

> Il n'est pas possible d'évaluer dans quelle mesure le investisseurs font des placements productifs en plus de leur fonds démontrés. Les formulaires de demande d'Immigration Canada disent simplement que l'immigrant doit amener au Canada sa valeur nette tout entière. Cependant, compte tenu de la circulation de l'argent dans le monde, on ne saurai s'attendre à ce que toute la valeur nette des gens d'affaires immigrants soit amenée au Canada.

C'est là la vraie question. Si c'est là la raison pour laquelle o a établi des seuils et si l'argent n'est jamais amené au Canada que fait-on?

Le président: Merci.

M. Carter Hoppe (vice-président, Association du Barreau canadien (Ontario)): Bonjour, messieurs les députés. Je suis également avocat et membre de l'Association du Barreau canadien. Si je suis ici, c'est sans doute à titre de membre de l'Association du Barreau canadien. Je tiens à souligne cependant que les opinions dont je vous ferai part n'engagen que moi et qu'elles ne sont pas nécessairement sanctionnées par l'Association du Barreau canadien, non plus que par sa filiale ontarienne. Je suis membre des deux organismes.

[*Texte*]

I do have what I believe to be interesting views that you should hear. I wrote a paper called *What's Wrong With "Investing Your Way" Into Canada?*. I spent a lot of time writing this paper. It's really, really good paper. If you accept my argument, then you'll be persuaded. If you don't, it'll be the other way. It's a really good paper. I urge you to read it.

Some hon. members: Oh, oh.

Mr. Hoppe: My point is basically this.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Do we have it?

Mr. Hoppe: I'm not sure, sir, if you do have it or not. Whether or not you have it, I'm going to give you a little summary, if you don't mind.

I'd like to pick up on Mr. Greenberg's point. Let's call the program by its correct name. If we're going to have an investor immigrant program, then a rose by any other name is a rose. Let's call a spade a spade. Use whatever phrase you want to use. We're in the business of offering immigrant status in Canada to people who invest substantial amounts of money in this country.

This notion that they have a business background and they will hopefully one day be able to contribute their expertise and so forth is all very nice, but that's not why we admit them. We admit them to this country because they are putting a lot of money into one plan or another.

The policy-makers, since 1986, have attempted to disguise what's going on by saying: "Oh, no, no, no. It's not a visa-selling program. We're offering people an opportunity to take a risk." We have an obsession with risk in the policy. Everything is driven by risk. Why? The investors don't want risk. They want to write a cheque. The fund managers don't want risk. They'll be out of business if they lose money. They are in the business of returning the money to the investors. So what does every fund manager do? He or she puts as much money as possible into T-bills. He or she puts as much money into so-called safe investments like real estate. Talk to CIBC and Olympia and York Developments Ltd. about that.

The fund manager tries to preserve the funds so that the investor gets a return. The fund manager tries to preserve the funds so that the investor gets a return. That's all the investor wants.

• 0925

If you try to force the investors, as this task force report seems to want to do, into putting their money into hair-brained schemes in economically disadvantaged areas of Canada, they will lose the money. If they lose the money, the investors don't want to come. If they lose the money, Canadians don't like the program.

If you get away from this idea of risk, if you allow funds to be guaranteed, if you allow government-administered funds to guarantee the return, everyone will like it. Canadians will like it. The investors will like it. We all will like it. It will be a good program. I will sell it.

[*Traduction*]

J'estime que mon point de vue est très intéressant et que vous devriez l'entendre. J'ai rédigé un document intitulé *What's Wrong With Investing Your Way Into Canada?*. Il m'a fallu beaucoup de temps pour rédiger ce document. Il s'agit d'un excellent document. Je ne doute pas que mes arguments nous convaincront. Sinon, tant pis. Il s'agit d'un excellent document. Je vous exhorte à le lire.

Des voix: Oh, oh.

M. Hoppe: Mon opinion est la suivante.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Avons-nous un exemplaire de ce document?

M. Hoppe: Je n'en suis pas certain, monsieur. Que vous en ayez un exemplaire ou non, je vous en donnerai un petit résumé, si vous me le permettez.

Permettez-moi de commencer là où M. Greenberg s'est arrêté. Donnons au programme sa juste appellation. Si nous voulons avoir un programme d'immigration des investisseurs, donnons-lui un nom qui corresponde à la réalité. Appelons un chat un chat. Ce que nous voulons, c'est offrir à des personnes qui investissent de fortes sommes d'argent au Canada le statut d'immigrant.

L'idée qu'ils s'y connaissent en affaires et qu'ils pourront un jour faire profiter le pays de leur expérience, etc., c'est bien joli, mais ce n'est pas pour cela qu'on les admet au pays. S'ils sont admis au Canada, c'est qu'ils investissent de fortes sommes dans un projet ou un autre.

Depuis 1986, les décideurs ont tenté de déguiser ce fait en disant qu'il ne s'agit pas d'un programme dans le cadre duquel on vend des visas mais plutôt d'un programme dans lequel on offre aux gens la possibilité de prendre des risques. Dans la politique, il semble y avoir une obsession du risque. Tout est fondé sur le risque. Pourquoi? Les investisseurs ne veulent pas de risques. Ils veulent signer un chèque. Les gestionnaires des fonds ne veulent pas non plus de risques. S'ils perdent de l'argent, ils seront en faillite. Leur travail consiste à faire rapporter les placements des investisseurs. Que font donc tous les gestionnaires de fonds? Ils achètent autant de bons du Trésor que possible. Ils font des placements sûrs, par exemple dans l'immobilier. Parlez-en à la Banque canadienne impériale de commerce ou à Olympia and York Developments Ltd.

Le gestionnaire essaie de préserver le fonds de façon à faire rapporter les placements des investisseurs. Le fonds est géré de façon à fructifier. C'est là le but de l'investissement.

Si l'on veut forcer les investisseurs, comme semble vouloir le recommander le groupe de travail, à investir dans des entreprises farfelues dans des régions défavorisées du Canada, ils perdront leur argent. Si les investisseurs perdent leur argent ils ne voudront pas venir s'installer au Canada; s'ils perdent leur argent, les Canadiens verront d'un mauvais oeil le programme.

Par contre, si l'on s'éloigne de cette idée de risque, si l'on prévoit des fonds administrés par le gouvernement dont le rendement est garanti, ce sera à l'avantage de tous, des Canadiens, des investisseurs. Il s'agira d'un bon programme et je le recommanderai à mes clients.

[*Text*]

Like Mr. Greenberg, at the moment I have represented exactly two investor immigrant clients. I try to tell all of my business immigrant clients not to invest in an investor fund. They might lose their money because guarantees are not permitted.

Two of my clients, against my advice, said no. They wanted to. One gave their money to the Province of Saskatchewan because this person thought the Province of Saskatchewan might need the money. This was a humanitarian client of mine, a very wealthy person who thought Saskatchewan could probably use the money. Another person put his money into Quebec in a $250,000 fund. Why? Because that person thought it was a good idea.

All the rest of my clients have followed my advice. They have not invested in this program. When this program becomes a good program, a guaranteed program, then I will recommend it to my clients.

Thank you very much. That's all I have to say.

The Chairman: Thank you. I would suggest, since we started 15 minutes late, that I cut 5 minutes off each person's time. This would make it 25 minutes per hearing. That means we carry on with this group until 9.40 a.m., and then the next one until 10.05, and the next one until 10.30.

We'll try to keep our questions short and give everybody at least one.

Mr. Allmand: Both of you have described this program the way many of us have—it's simply selling visas. Since Mr. Greenberg and you, I guess, say that you've dealt with a lot of immigrants and immigration law, under the present program do these investor immigrants contribute any more to Canada than the aeronautical engineer that we might bring in, the electronics technician, the surgeon, a good athlete, a choreographer, a plumber who comes here and contributes?

In your opinion, having dealt with many types of immigrants and comparing them with immigrants under this program as it is now, do these people really contribute? Mr. Greenberg says that many of them don't even take up their residence. They make more money back home in Hong Kong. They probably pay most of their taxes back in Hong Kong. Correct me on that if I'm wrong.

What's your view on these questions, both of you?

Mr. Greenberg: In my personal opinion, I don't believe investor immigrants transfer their asset base to Canada. I don't believe they transfer even a small portion of their asset base to Canada. That's not necessarily a wrong way to go.

Their asset bases are spread over one jurisdiction or another—Hong Kong, the Far East, the United States. But the fact of the matter is, they view Canada as being only one of many homes.

Mr. Allmand: If you're a brain surgeon and you come to Canada, your whole asset base comes with you.

[*Translation*]

Comme M. Greenberg, je n'ai jusqu'à présent représenté que deux investisseurs immigrants. Je dis à tous mes clients dans cette catégorie de ne pas investir dans un fonds d'investissement car ils pourraient perdre leur argent puisque ces fonds ne sont pas garantis.

Deux de mes clients n'ont pas suivi mes conseils, ils ont voulu investir dans un tel fonds. L'un a investi dans le fonds de la province de Saskatchewan. Il pensait que la province aurait peut-être besoin de son argent. Il s'agissait en fait d'une personne très riche qui investissait cet argent pour des raisons humanitaires. Une autre a investi dans un fonds du Québec parce qu'il pensait que c'était une bonne idée.

Mes autres clients ont suivi mes conseils et n'ont pas investi dans ce programme. Lorsque la situation changera et qu'il y aura des garanties, je le recommanderai à mes clients.

Je vous remercie, c'est tout ce que j'ai à dire.

Le président: Merci. Étant donné que nous avons commencé 15 minutes en retard, je propose de retirer cinq minutes au temps de chaque membre, de cette façon nous aurions 25 minutes par groupe. Nous poursuivrons avec ce groupe jusqu'à 9h30, avec le suivant jusqu'à 10h05 et avec le troisième jusqu'à 10h30.

Il conviendrait de poser des questions courtes afin de donner la possibilité à tous les membres de poser leurs questions.

M. Allmand: Nos deux témoins envisagent ce programme comme nous l'envisageons d'ailleurs aussi comme un programme qui sert à vendre des visas. Vous dites, de même que M. Greenberg, que vous vous êtes occupé de beaucoup de cas d'immigration. J'aimerais savoir si, à votre avis, dans le cadre du programme actuel la contribution de ces investisseurs immigrants est plus importante que celle d'un ingénieur en aéronautique par exemple, d'un technicien en électronique, d'un chirurgien, d'un bon athlète, d'un chorégraphe, d'un plombier?

Vous connaissez la situation des immigrants et vous pouvez comparer leur apport à celui des immigrants reçus dans le cadre de ce programme. Estimez-vous que ces personnes apportent véritablement une contribution réelle? M. Greenberg nous a dit que beaucoup d'entre eux ne s'établissent même pas dans notre pays, qu'ils gagnent davantage d'argent en restant à Hong Kong où ils payent sans doute la plupart de leurs taxes. Corrigez-moi si je me trompe.

Pourriez-vous tous les deux me dire ce que vous pensez de cette question?

M. Greenberg: Personnellement, je ne crois pas que les investisseurs immigrants transfèrent leur base d'actifs au Canada. Je ne crois même pas qu'ils transfèrent une petite partie de leurs actifs au Canada. Mais ce n'est pas nécessairement mauvais.

Tous leurs actifs restent dans un lieu, Hong Kong, l'Extrême-Orient, les États-Unis. Ce qui ne les empêche pas de considérer le Canada comme une de leurs nombreuses bases.

M. Allmand: Si vous êtes un spécialiste en chirurgie du cerveau et que vous immigrez au Canada, vous amenez avec vous tous vos actifs.

[*Texte*]

Mr. Greenberg: That's right, sir. The basis to your coming to Canada, the type of applicant you are dictates that you live here full time and conduct your ordinary course of business wholly within Toronto. A brain surgeon doesn't operate outside of Toronto or outside of his hospital.

A business immigrant is on a plane flying all over the place all the time. In any one of these clients' passports there are so many stamps it's hard to believe they have room for any more. They're always on the move. The moneys are everywhere. We can never figure out where they all are. Investments are made everywhere.

The investor immigrant's a different creature. He's a different creature from an independent applicant, different creature from a family-class applicant. This applicant requires a little more leeway. This person is on the move. The question is, how much leeway do you give the person?

But you can't expect that person to move the assets to Canada. This report confirms what I've been thinking all along. There's just no way to measure the movement of money in and out, back and forth. Probably we shouldn't. It's a useless exercise.

• 0930

If I were a visa officer, an immigration officer, at a port of entry and someone demonstrated to me that they moved $1 million into an account in downtown Toronto, and the next day the moneys are gone, what have we demonstrated? What have we proven? We haven't, and that's why they can't track the money. The exercise is not a worthwhile one.

Mr. Hoppe: As to what is the difference or the benefit between a choreographer or a brain surgeon and an investor immigrant, it's an apples and oranges kind of thing. I think Mr. Greenberg gave you a sense of that idea. Independent skilled worker immigrants, by definition, are working. Most employers require them to be here to work. Business immigrants are not necessarily tied physically, in terms of time and space, to this country all the time. They tend to do what they want to do. They tend to be business persons. They go around. They make deals. They call people. They fly around. Many of you probably do that. You base yourselves in Ottawa, but you don't really live in Ottawa, do you? No—you live in your ridings, right? The investor immigrants, they kind of live in Canada but they also have their home base wherever they're from.

What's so wrong with that? There's nothing wrong with that. They all have a value to contribute. In terms of who's more interesting. . .? Well, I've met some very interesting choreographers and some very interesting immigrant investors. It depends on your personal style. You meet them at a cocktail party and they're all kind of interesting—you know what I'm saying? Immigrants are interesting people.

Mr. Allmand: But what does it contribute to Canada?

Mr. Hoppe: They contribute a lot. How many of us are first-, second-, third-generation immigrants? Our country is immigrants. We are immigrants. This is our country.

[*Traduction*]

M. Greenberg: Oui. C'est le genre de profession qui détermine si l'on va passer tout son temps ici, à Toronto par exemple. Il est certain qu'un spécialiste en chirurgie du cerveau à Toronto ne pourra fonctionner que dans l'hôpital auprès duquel il est accrédité dans cette ville.

Les gens du milieu des affaires qui immigrent dans notre pays ne cessent de se déplacer, ce dont témoigne leur passeport. Ils investissent un peu partout et il est impossible de savoir où ils sont à un moment donné.

Ainsi, l'investisseur immigrant est dans une catégorie à part. Il ne ressemble en rien à l'immigrant de la catégorie indépendante ou de la classe familiale. Il faut lui laisser un peu plus de latitude étant donné ses nombreux déplacements. La question est évidemment de savoir combien.

Ce qui est certain, c'est qu'on ne peut s'attendre à ce que cette personne vienne au Canada avec tous ses actifs. Le rapport du groupe de travail ne fait que confirmer ce que je pense depuis toujours: il est impossible de surveiller les entrées et les sorties des fonds de ces personnes. On ne devrait même pas essayer, car c'est tout à fait inutile.

Si j'étais un agent de l'immigration ou des visas au port d'entrée et que quelqu'un me prouvait qu'il a déposé un million de dollars dans un compte à Toronto et que le lendemain cet argent avait disparu, qu'est-ce que cela aurait prouvé? Cela ne prouve absolument rien; de plus on ne peut savoir où l'argent est parti. Vouloir le faire est tout à fait futile.

M. Hoppe: Quant à savoir qui, d'un chorégraphe, d'un spécialiste en chirurgie du cerveau ou d'un investisseur immigrant est celui dont la contribution est la plus importante pour le Canada, c'est comme vouloir comparer des pommes et des oranges. Je crois que M. Greenberg vous a bien fait comprendre ce dont il s'agit. Les ouvriers spécialisés qui ont émigré au Canada en tant qu'indépendants sont par définition en train de travailler pour un employeur. Les immigrants du milieu des affaires ne sont pas nécessairement obligés d'être dans notre pays en tout temps. Ils établissent des contacts, ils concluent des marchés, ils se rendent dans un endroit ou dans un autre. C'est comme vous, vous travaillez à Ottawa mais vous ne vivez pas vraiment à Ottawa mais plutôt dans votre circonscription, n'est-ce pas? Quant à l'investisseur immigrant, on peut dire qu'il vit au Canada, d'une certaine façon, mais que sa base c'est son pays d'origine.

Je ne vois pas ce qu'il y aurait à redire à cela. Leur contribution est importante. Quant à savoir quelle contribution est la plus intéressante. . . j'ai rencontré des chorégraphes très intéressants de même que des investisseurs immigrants très intéressants. Tout dépend de ce que l'on cherche. Il est certain que les immigrants sont des personnes intéressantes.

M. Allmand: Ce qu'il faut savoir, c'est quelle est leur contribution à la vie de notre pays?

M. Hoppe: Elle est très importante. Nous sommes tous des immigrants de première, deuxième ou troisième génération. Notre pays n'a connu que cela.

[*Text*]

The Chairman: Any further questions? I have one if no one else has. There's a reality that the world is a global village now and within that global village, while we might lay our citizenship and our investments in a particular country, we have to recognize that global village. Is that not what you're saying?

Mr. Hoppe: Yes.

Mr. Greenberg: Absolutely. Taking off on that point, restricting immigrants to not departing Canada in 183 days and playing with all these immigration tools that were put into the legislation and not designed for investor immigrants is absolutely ridiculous. There's just no point in tracking them. As much as this government tries in policy and regulation to control them in some fashion, they're working out ways of remaining outside the control structure. You're working at odds with one another. There's no point to it.

In my heart I honestly believe that down the line these investor immigrants will bring their families, their wives, their children. They will make the investments in the community. It may not be in year one or year two or year three, but better in year five than never.

Mr. Hoppe: Li Ka-Shing is probably not going to be a Canadian, but his son Victor is. We're going to get the money eventually.

Mr. Fee (Red Deer): You said that initially very few, if any, of these investors have any intention of moving to Canada, yet you just said that eventually we're going to get all of their families here anyway.

Mr. Hoppe: Yes, sir. What we're talking about is a generational movement. The typical investor immigrant is probably in his or her forties or fifties, has probably made a lot of money being successful in some business in a foreign country, and probably now has a family consisting of a spouse and some children. But they want to move, in my case, to Scarborough. They are bringing their family to Canada, but the business person who's the head of the family wants to continue—what?—making money in their original business. Those children will be growing up in Scarborough high schools. They will go to the University of Toronto or York University or maybe, if they're really bright, even the University of Waterloo in math. They will become the heart of our nation. They will become the engines that will drive our future. This is normal. This is not a contradiction.

Mr. Fee: I don't understand why anybody would want to go to Waterloo when they could move to Alberta, but that's a moot point.

Mr. Hoppe: I understand there's a good program there.

Mr. Greenberg: Could I comment on that contradiction? Immigration boils down to a very simple formula. It's push-pull. Certain countries push people out to Canada. All my clients tell me if it wasn't for 1997, they would maybe visit here once in their lifetime. And there's a pull factor. There's an attractiveness to Canada—the school system, the safety. These work in a kind of balance with one another.

[*Translation*]

Le président: D'autres questions? J'aimerais en poser une s personne d'autre ne veut le faire. Le fait est que notre monde es devenu le village planétaire que nous connaissons tous e indépendamment du pays dont nous sommes les citoyens ou d pays où nous investissons, nous faisons tous partie de ce village. N'est-ce pas cela que vous dites?

M. Hoppe: Oui.

M. Greenberg: Absolument. Par conséquent, empêcher les immigrants de quitter le Canada pendant 183 jours ou avoir recours à toutes sortes de mécanismes comme le fait la loi, et qui ne conviennent pas vraiment aux investisseurs immigrants, c'est absolument ridicule. D'un côté, le gouvernement, par sa politique et ses règlements, veut contrôler les allées et venues de ces immigrants, de l'autre, ces derniers trouvent des moyens d'échapper à ces contrôles. Finalement, les deux travaillent l'un contre l'autre, ce qui n'est pas du tout raisonnable.

En fin de compte, je suis sûr que ces investisseurs immigrants amèneront leur famille, leur femme, leurs enfants; qu'ils investiront chez nous, peut-être pas dans un an ou deux ou trois, mais peut-être dans cinq. C'est mieux que pas du tout.

M. Hoppe: Li Ka-Shing ne deviendra peut-être jamais un véritable Canadien, mais son fils Victor certainement et il finira par amener tout cet argent au Canada.

M. Fee (Red Deer): Vous avez dit qu'au départ très peu de ces investisseurs ont l'intention de déménager au Canada, mais qu'en fin de compte c'est toute leur famille qui s'y établira.

M. Hoppe: Exactement. L'investisseur immigrant type a probablement entre 40 et 50 ans, il a acquis beaucoup d'argent en faisant des affaires dans un pays étranger, et a sans doute une famille, une femme et des enfants. Il installe cette famille à Scarborough par exemple, mais le chef de ménage, l'homme d'affaires, veut continuer à s'enrichir en continuant à faire ce qu'il a fait avec succès jusqu'à présent. Ses enfants grandiront, ils fréquenteront les écoles secondaires de Scarborough, ils iront à l'Université de Toronto ou l'Université York ou peut-être, s'ils sont vraiment brillants, à l'Université de Waterloo, où ils suivront un programme de mathématiques. Ils forgeront notre avenir, c'est tout à fait normal; et l'un n'empêche pas l'autre.

M. Fee: Je ne vois pas pourquoi l'on voudrait aller à Waterloo quand on peut venir en Alberta, mais peu importe.

M. Hoppe: On me dit qu'on y offre un très bon programme.

M. Greenberg: J'aimerais revenir à cette question de contradiction apparente. L'immigration fonctionne selon le principe de l'attraction et du rejet. Certains pays obligent pour ainsi dire leur population à chercher refuge au Canada. Tous mes clients me disent que si cette date fatidique de 1997 n'existait pas, ils viendraient peut-être en visite ici, mais ils ne s'y établiraient certainement pas. Ce qui les attire au Canada, c'est le système scolaire, la sécurité dont on jouit ici.

Texte]

• 0935

At the present time we're relying on the push factor to bring people to Canada. I have clients, for example, in South Africa. If you were faced with leaving your house and getting shot, or coming to Canada and not being shot, that's the push factor. That's why you have a whole immigration movement out of that country to this country.

The pull factor is our school system. That is what draws whatever Hong Kong people are coming right now. That is what draws them out—the brothers, the sisters. The economy is not drawing them out. They are unemployed for five, seven, or eight months before they get a job. It's push-pull factors, which work in cycles.

Because my investor immigrant doesn't want to come today, when Canada gets back on its feet, that person is going to be along with his or her money, when the time is right, when it's a rational business decison, not when the 183 days are expired.

Mr. de Jong (Regina—Qu'Appelle): Is it to Canada's benefit to have a person of the profile you've given us? If a person who has a lot of international connections, does a lot of international travelling, would still maintian his business interests in his original domicile, is it in Canada's interest for that person having those international connections to have a Canadian passport?

Mr. Hoppe: Some people, Canadian immigration officials being among these people, think there is something wrong with a person who comes to Canada and acquires a Canadian passport after having lived in Canada only a relatively short period of time.

I can only give you my personal view.

I was at a dinner in Hong Kong a couple of years ago. At the dinner there were about 20 persons. They were all Hong Kong Chinese, except myself, and every person had an Australian, an American, or a Canadian passport. I didn't think anything was wrong with that. I think we are creating little ambassadors. And I hope when they make some kinds of deals, some kinds of connections, some kind of economic miracle, like that of James Ting, who is is the chairman of Semi-Tech Microelectronics, they think of Canada.

These investor immigrants, the business immigration program, puts us on the world map. That is where I want to be.

Mr. Greenberg: The fact of the matter is that Canada has a lot to offer, and it's viewed like that worldwide. I just came back from an around-the-world trip, and everywhere I've gone great things have been said about the educational system, the heath care system. Although we complain inside, the outside world thinks it's wonderful.

At some point in time these ambassadors with their passports will make it back here. And I'm satisfied that they will see the virtues of the country and come back. If they don't come back, they are not consuming anything; and if they do come back, they add.

Mr. de Jong: What would you say then, with the onslaughts of the global village, more so in terms of the economics with the various trading agreements, the globalization, that we need that type of person? Historically,

[*Traduction*]

À l'heure actuelle, le Canada bénéficie de ce phénomène de rejet. J'ai des clients qui viennent d'Afrique du Sud. Si les seules possibilités c'est de quitter son pays où l'on pourrait se faire tuer ou de venir au Canada, on se rend compte que le Canada est attrayant. Et c'est la raison pour laquelle beaucoup de Sud-Africains essaient d'immigrer au Canada.

Il est certain que ce n'est pas l'économie qui attire les gens de Hong Kong à l'heure actuelle vers le Canada. C'est notre système scolaire. Et c'est un pays où ces entrepreneurs et hommes d'affaires peuvent élever leurs enfants. Et ce phénomène de rejet et d'attirance fonctionne de pair.

Les investisseurs immigrants ne veulent pas venir s'installer au Canada à l'heure actuelle, mais quand la situation économique se sera améliorée, ils viendront investir leur argent. C'est une décision d'affaires qui poussera ces immigrants à venir s'installer; quant à cette période de 183 jours, ce n'est pas cela qui fera pencher la balance.

M. de Jong (Regina—Qu'Appelle): Quels avantages le Canada retire-t-il de l'immigration de personnes comme celles que vous décrivez, qui voyagent beaucoup dans le monde, qui ont des liens avec beaucoup de pays, qui gardent leurs intérêts commerciaux dans leur pays d'origine? Est-ce l'intérêt du Canada que cette personne détienne un passeport canadien?

M. Hoppe: Certaines personnes, les agents d'immigration notamment, pensent qu'il ne faudrait pas que l'on octroie un passeport canadien à une personne qui n'a passé que relativement peu de temps dans notre pays.

Je peux simplement vous donner mon point de vue personnel.

Il y a quelques années je me retrouvais autour d'une table avec 20 Chinois de Hong Kong qui détenaient tous un passeport australien, américain ou canadien. Personnellement, cela ne me choque pas. Il s'agit en fait d'ambassadeurs de notre pays. J'espère que quand ils concluent des marchés, ils pensent au Canada. Je pense à des gens comme James Ting, président de Semitech ou Microelectronics, peu importe le nom de sa société.

Ces deux programmes, le programme d'immigration des gens d'affaires et celui des investisseurs, mettent le Canada sur la carte du monde. C'est là où nous voulons être.

M. Greenberg: Le Canada est connu dans le monde entier pour tout ce qu'il a à offrir. Je reviens d'un voyage autour du monde où l'on ne cesse de vanter les mérites de notre système scolaire et de santé. Nous nous plaignons peut-être ici, mais dans les autres pays on nous cite en exemple.

Je suis sûr qu'à un moment ou à un autre ces ambassadeurs, munis d'un passeport canadien, viendront s'installer ici. Ils comprendront les avantages que notre pays a à offrir. S'ils ne reviennent pas, ils ne nous auront rien enlevé, mais s'ils reviennent ils apporteront leur contribution.

M. de Jong: Dans le cadre de ce village planétaire, de l'économie planétaire également, estimez-vous que ce genre d'immigrants nous soient utiles? Nos échanges commerciaux se sont toujours limités aux provinces ou aux États-Unis. Il

[*Text*]

our trade has been internal or with the United States. We have to think more globally; in part what we're lacking are entrepreneurial people who have global skills, and what these people have is badly needed for the country. Would you agree with that assessment?

Mr. Greenberg: Absolutely. I think there is a fixation on money that has distorted the business immigration program. Money is not the be-all and end-all of business immigration.

I brought a client in from South Africa who literally had in his container 10 sewing machines and $35,000 in his pocket. I was able to convince the visa officer to issue an entrepreneur visa. That person now has 90 employees in downtown Toronto in the textile industry, which is the hardest hit, providing a level of service with a turn-around of 24 hours on orders. Ninety jobs were created. And it wasn't money. That person has business know-how, and Canada has benefited from that, not from the money; the money was generated afterwards.

The fixation on money in the investor program and thresholds is absolutely wrong; it is just a red herring. It forces people in Hong Kong to fabricate. Fathers give sons $500,000, sons go in and apply as investors. They lose because the visa officers figured out they didn't earn it from their own business endeavours. The lawyers complain that the visa officers are being arbitrary. The visa officers are just trying to interpret the policy; they don't know. They think you are supposed to make the money. That is how it is explained to them. The system is all screwed up, up and down the line.

• 0940

Mr. Shields (Athabasca): This is a very interesting presentation, the entrepeneurs bringing in people who are familiar with the global village and the way you do business. What do you recommend? You say there is a fixation on money. How far do you go in determining where the funds are coming from? Of course, we don't want certain funds in this country; I think we all agree with that. What are your recommendations? I've heard a lot of comments and I think they're good comments, but if you had your druthers, what would be your three main recommendations?

The way you've placed this is that the whole program we have is not really—and I think you said it—worth a damn. You wouldn't recommend it because of the risk factor, and I tend to agree with that. Why should they invest their money, even to get a passport? In their minds they must be thinking: I'm going to invest this money. It's risky as hell, but I'm going to get a passport out of it. That's the objective.

[*Translation*]

faut envisager les choses de façon plus planétaire et ce dont nous avons besoin ce sont d'entrepreneurs qui savent comment fonctionner à l'échelle du globe. N'êtes-vous pas d'accord?

M. Greenberg: Absolument. Nous sommes absolument obsédés par l'argent et cela a faussé tout notre programme d'immigration des gens d'affaires. L'argent n'est pas tout en ce domaine.

J'ai travaillé pour un client d'Afrique du Sud qui n'avait dans son conteneur que 10 machines à coudre et qui est arrivé avec 35,000$ en poche. J'ai pu convaincre l'agent des visas de lui émettre un visa d'entrepreneur. À l'heure actuelle, cette personne emploie 90 personnes au centre de Toronto dans l'industrie textile, le secteur le plus lourdement frappé dans notre pays; il peut remplir les commandes qu'on lui passe à 24 heures d'échéance. Il a créé 90 nouveaux emplois. Et il a pu réaliser cela non pas parce qu'il avait de l'argent, mais parce qu'il savait comment faire en affaires. Le Canada a bénéficié de son expertise. L'argent a découlé naturellement de ce qu'il faisait.

C'est s'engager sur une fausse piste que de vouloir à tout pris dans le programme d'immigration des investisseurs se concentrer sur le montant d'investissement que ceux-ci peuvent faire. Je connais des cas où des pères donnent 500,000$ à leur fils pour qu'il présente une demande dans le cadre du programme canadien d'immigration des investisseurs. Ils se voient refuser le visa soi-disant parce qu'ils n'ont pas gagné eux-mêmes cet argent. Leurs avocats se plaignent ensuite aux agents des visas de ce traitement arbitraire, mais ceux-ci répondent simplement qu'ils essaient d'interpréter la politique qu'ils comprennent d'ailleurs très difficilement. Ils croient en effet que ces personnes doivent avoir gagné cet argent elles-mêmes, en tout cas c'est comme cela qu'on leur a expliqué le programme. D'un bout à l'autre, le système est complètement faussé.

M. Shields (Athabasca): Votre exposé est très intéressant. Vous nous dites que ces entrepreneurs immigrants amènent avec eux nos connaissances du village planétaire et de la façon d'y faire des affaires. Quelles sont vos recommandations? Vous dites que l'on se concentre trop sur les questions d'argent. Jusqu'où peut-on aller pour déterminer d'où proviennent les fonds? Il est certain qu'il y en a dont nous ne voulons pas, nous sommes d'accord là-dessus. Si vous aviez trois recommandations à faire, lesquelles seraient-elles?

Selon vous, le programme actuel ne vaut pas grand-chose. Vous ne le recommandez pas à cause des risques possibles. Les investisseurs sont prêts à investir uniquement parce qu'ils peuvent en retirer un passeport. C'est là le but qu'ils cherchent.

Texte]

Mr. Hoppe: I think our program should welcome investors to Canada and not put a gun to their heads on the way in. What would I recommend? I would recommend that we set a sufficiently high threshold of investment to make the whole exercise worthwhile.

Mr. Shields: But then your colleague here said he was able to talk an immigrant investor into coming in with $35,000 and a bunch of machines.

Mr. Hoppe: Oh, but you see, we have two programs. We have the entrepreneur or the self-employed people who are actively managing their own businesses—that's one program. We call it business immigration, but the other one is the opposite, it's the other side of the coin. The investor immigrant is a passive investor who just writes a cheque. Now, if that person wants to just write a cheque, I want the cheque to be, as a Canadian, for a lot of money. I want that person to put that money into Canada and then people in Canada, investor syndicates, government-administered funds, or whatever, will decide what to do with that money. Should I let that person live with me? Yes. If he has put a lot of money into my country, I say, thank you very much. Come and live with me if you want to. But if you don't want to, that's okay too.

Mr. Shields: What threshold level would you put?

Mr. Hoppe: We don't want to sell ourselves too cheaply, so I think at least a couple of hundred thousand; maybe three or four hundred thousand. I think the world can afford that these days. We will get enough people. By the way, we have 250,000 immigrants coming into Canada. We're talking here, in the business immigration category, about 5,000 immigrants, a mere fraction of the total. Make those people write a big cheque. What's the problem?

The Chairman: I think this is a very useful conversation we're having, but we do have another seven people to hear. Therefore, when we have the break, if you're not in a hurry, we can visit and ask the extra questions.

Mr. Shields: I have one more question. You mentioned Li Ka-Shing, but there are others on a much smaller scale who are investing in the country and moving back to the country of origin to do business. They are moving their families and their children here to go to school. Is that a common practice, in your experience?

Mr. Greenberg: Absolutely, yes.

Mr. Shields: Thank you.

Mr. Mendel Green (Member, Canadian Bar Association): Mr. Chairman and ladies and gentlemen, unlike Mr. Greenberg, who has indicated he has never acted for an investor, and unlike Mr. Hoppe, who has indicated he has acted for two investor immigrants, in the past three years, I have placed into the Saskatchewan Government Growth Fund approximately 50 investor immigrants. On behalf of the Province of Prince Edward Island, I devised and distributed the Island Fund, and into that fund I placed approximately 90 immigrant investors. In addition, in the Province of Quebec, I have done approximately 10 of the $500,000 guaranteed funds and a variance of perhaps 30 or 40 more in various provinces.

[*Traduction*]

M. Hoppe: Je crois que notre programme devrait être conçu de telle façon à accueillir les investisseurs au Canada sans leur mettre le couteau sur la gorge lorsqu'ils viennent ici. Personnellement, je recommanderais un seuil relativement élevé d'investissement pour rendre l'opération valable.

M. Shields: Mais votre collègue vient de dire qu'il a réussi à permettre à un investisseur immigrant d'entrer au Canada avec 35,000$ et quelques machines.

M. Hoppe: Il ne faut pas confondre les deux programmes d'immigration des gens d'affaires pour les entrepreneurs, les travailleurs autonomes qui gèrent leurs propres entreprises. Mais il y a également un autre programme, le programme d'immigration des investisseurs. Ces investisseurs immigrants investissent de façon passive, ils se contentent de libeller un chèque. À mon avis, il faut que ce chèque soit suffisamment important pour que cela en vaille la peine. Les syndicats d'investissements, les caisses administrées par le gouvernement pourront ensuite décider de ce qu'ils feront de cet argent. Il ne faudrait pas pour autant obliger la personne qui investit de cette façon à vivre à tout prix dans notre pays.

M. Shields: Quel devrait être à votre avis le seuil?

M. Hoppe: Il faut savoir ce que l'on vaut; à mon avis, il devrait s'agir d'un investissement d'au moins quelques centaines de milliers de dollars, peut-être 300,000 ou 400,000. C'est un chiffre tout à fait réaliste. Il ne faut pas oublier qu'il arrive au Canada tous les ans 250,000 immigrants dont 5,000 seulement viennent dans le cadre du programme d'immigration des investisseurs. Il faut donc que ces personnes soient à même de payer.

Le président: C'est une conversation fort intéressante, mais nous avons encore sept autres témoins à entendre. Au cours de la pause, si vous n'êtes pas pressés, nous pourrions vous poser les autres questions.

M. Shields: Je voudrais poser une dernière question. Vous avez mentionné Li Ka-Shing, mais il y en a d'autres qui investissent sur une plus petite échelle et retournent dans leur pays d'origine pour faire des affaires. Ces personnes installent leur famille dans notre pays, leurs enfants y vont à l'école. Est-ce une pratique courante?

M. Greenberg: Oui.

M. Shields: Merci.

M. Mendel Green (membre, Association du Barreau canadien): Monsieur le président, mesdames et messieurs, contrairement à M. Greenberg qui nous a dit qu'il n'avait jamais eu comme client un investisseur et contrairement à M. Hoppe qui s'est occupé seulement de deux clients investisseurs au cours des trois dernières années, je me suis occupé du cas de 50 investisseurs immigrants qui ont investi dans le Saskatchewan Government Growth Fund. J'ai également organisé le Island Fund pour le compte de la province de l'Île-du-Prince-Édouard auquel ont investi environ 90 investisseurs immigrants. De plus, dans la province de Québec, j'ai organisé 10 des fonds garantis de 500,000$ et peut-être 30 ou 40 dans différentes autres provinces.

[*Text*]

• 0945

In addition to that, I personally represent hundreds, if not thousands, of entrepreneurs who have come to Canada over the years, and my experience in this area is that the immigrant investors who invest in these funds bring to this country a human capital, a business acumen and a global attitude that is second to none.

My immigrant investors are coming to Canada and buying bankrupt companies and accessing free trade into the United States. They see bargains here. They do tremendous good for Canada. My office, Green and Spiegel, has a commercial arm which, unlike many law firms in the commercial area, has increased its volume in Canada's recessionary times solely because of the entrepreneurial immigrants that are coming to Canada.

Unlike my friends who don't act for investors, I can see the dramatic impact on Canada that these investors are making, and if ever there was a motherhood issue, it is that investors are good for Canada, and more is better.

Forget about their investments for the moment. The nature of the investor person is incredible and good for this country. I have read the task force report. You have a brief before you with a minor typographical error on page 2—it should be B.C. for the $350,000 group. I have a few comments about the task force report that I think are very important. I want to comment because time is short.

In my opinion, the definition of an investor is no good. Believe it or not, Canada has refused to accept, under the investor immigrant category, doctors, lawyers, dentists, architects, engineers and many senior managers of major concerns, all of them wealthy persons with business acumen. The immigration process is such that in the minds of the immigration commission, they refuse those persons because they say they are not and do not fit the investor definition.

Canada has lost billions of dollars in business, and more importantly, in the entrepreneurial spirit of these professionals. I think we have to expand the definition to attract all persons of moneyed worth, and all persons who have that entrepreneurial spirit.

Before the task force report came out with a criticism of the manner in which the visa offices assess persons, I made a speach to the Canadian Bar Association, which you have here. I myself was hearing the concerns of my clients about the manner in which they were being treated by the immigration commission.

Attached to my brief you have a letter that deals with a gentleman who told the immigration commission that he thought he had accumulated $4 million in net worth by somehow or other juggling his books and cheating the income

[*Translation*]

De plus, j'ai personnellement représenté des centaines sino des milliers d'entrepreneurs qui ont immigré au Canada au cour des années et d'après mon expérience, ces personnes e investissant dans ces différentes caisses apportent avec elles u capital humain, un sens des affaires et une connaissance de activités commerciales à l'échelle du globe qui est de tou premier ordre.

Les investisseurs immigrants dont je me suis occup viennent ici, ils achètent des compagnies qui ont fait faillite ils ont accès aux États-Unis grâce au libre-échange, il estiment que l'on peut faire de très bonnes affaires ici. Il sont extrêmement utiles pour le Canada. Mon étude, Green an Spiegel, a un service commercial qui, contrairement à ce qui s passe dans beaucoup d'autres études a augmenté son volume au cours de la récession à cause de la contribution des entrepre neurs qui ont immigré dans notre pays.

Contrairement à mes amis qui ne travaillent pas pour le investisseurs, je peux me rendre compte de l'importance de ce derniers. Il va de soi que la contribution des investisseurs es extrêmement bonne pour le Canada et plus il y en aura mieux c sera.

Mais oublions les investissements de ces personnes pou l'instant. Il est certain que les connaissances de ces personnes sont extrêmement importantes pour notre pays. J'ai lu le rapport du groupe de travail. Le mémoire que vous avez comporte une petite erreur typographique à la page 2, il faudrait en effet lire B.C. pour le groupe de 350,000$. Je voudrais faire quelques commentaires au sujet du rapport du groupe de travail. Celui-ci est très important.

À mon avis, il faudrait changer la définition d'un investisseur. C'est peut-être difficile à croire, mais le Canada a refusé d'accepter que des médecins, avocats, dentistes, architectes, ingénieurs, gestionnaires supérieurs d'entreprises importantes soient considérés comme investisseurs immigrants. Il s'agit pourtant là de personnes riches ayant le sens des affaires. La Commission de l'immigration a tout simplement refusé ces personnes parce qu'elles ne correspondent pas à son avis à sa définition d'investisseur.

Le Canada a perdu des milliards de dollars mais, ce qui est plus important encore, il n'a pas pu compter sur la participation de ces professionnels. Il faut élargir la définition du terme investisseur pour attirer dans notre pays toutes ces personnes qui valent leur pesant d'or et qui ont un tel esprit d'entreprise.

Avant même que le rapport du groupe de travail ne critique la façon dont les bureaux de visa évaluent les immigrants possibles, j'avais fait un discours à ce sujet à l'Association du Barreau canadien. J'étais bien placé pour le faire ayant entendu les plaintes de mes clients sur la façon dont ils étaient traités par la Commission de l'immigration.

En annexe à mon mémoire vous avez également une lettre au sujet de quelqu'un qui a dit à la Commission de l'immigration que sa valeur nette était de 4 millions de dollars et qu'il avait acquis cet argent en ne déclarant pas

[*Texte*]

ax department. In fact, he hadn't. His accountant had caught all his and had declared it, but he was refused entry into Canada as an immigrant investor because they were concerned that his tax considerations in Hong Kong didn't give him the right to come to Canada.

They became so concerned about income tax in the assessment of this particular entrepreneur that they refused him. What they forgot to ask him was what he was going to do in Canada. What he is doing and has been doing for the past five years is exporting, from Canada, $1.5 million annually of Canadian-made goods. They refused a man like that.

Fortunately, another visa office saw it another way, but I've enclosed this letter so you'll understand the nature of the kinds of interviews and attitudes toward business persons that the task force has commented on. It is a serious concern.

• 0950

Returning resident permits are another major concern with regard to entrepreneurial and investor immigrants. A free and unfettered re-entry system had been recommended by the task force.

Ladies and gentlemen, do you know that Asian businesspersons are not flying into the Vancouver airport because Canada immigration has a special desk to target entrepreneurs and investors who may have been out of Canada for more than 183 days? They are also staying away from Canadian Airlines because it lands in Vancouver.

Why are we so concerned about multinational business persons who have made an investment in this company, have come to Canada under the entrepreneurial business plan, and have started businesses and created jobs here, if they are out of Canada for 184 days? Are we Canadians hurt by it? Yet I must tell you that the Asian businesspeople perceive this situation as racism. Believe it or not, my secretary was stopped in this special line for Chinese businesspersons four weeks ago. She was a well-dressed person, coming through the line. It's unbelievable.

Blind syndicates are a concern that was expressed here last evening. I see no concern with those that are properly managed and I recommend that governments—provincial, municipal, and regional—be permitted to have blind syndicates that would be well managed.

My recommendation is that those types of blind syndicates by government agencies, which have, incidentally, been recommended against by the task force for some reason, be used to create such things as a mortgage fund for first-time home buyers in Canada, low-cost housing, environmental projects, small municipal projects, parks, baseball diamonds, and so on. What would be so politically unsavoury about Moose Jaw, Saskatchewan—as somebody mentioned—putting in a new environmental work with immigrant investor money? How good that would be for Canada, yet we have prohibited such investment.

[*Traduction*]

tout à l'impôt. En fait, ce n'est pas vraiment ce qui s'était passé car son comptable avait rectifié la situation. Cette personne s'est vu refuser l'accès au Canada en tant qu'investisseur immigrant.

Les autorités de l'immigration se sont préoccupées avant tout de la situation fiscale de cet entrepreneur et lui ont refusé le statut d'immigrant. Les autorités canadiennes se sont peu inquiétées de savoir ce que faisait cette personne qui, au cours des cinq années précédentes, avait exporté pour 1,5 million de dollars annuellement de biens canadiens. C'est ce genre de personnes qui s'est vu refuser le statut d'immigrant.

Heureusement, cette décision a été renversée. J'ai inclus la lettre à ce sujet pour vous donner un exemple du genre d'entrevues et d'attitudes envers les personnes du milieu des affaires qui ont fait l'objet de commentaires de la part du groupe de travail. Il s'agit là d'un problème sérieux.

Les permis de retour sont un autre souci majeur pour les entrepreneurs et les investisseurs immigrants. Le groupe d'étude avait recommandé l'institution d'un système plus libéral.

Mesdames et messieurs, savez-vous que les gens d'affaires asiatiques n'atterrissent pas à l'aéroport de Vancouver parce que les services d'immigration ont un comptoir spécial chargé exclusivement de repérer parmi les entrepreneurs et les investisseurs ceux qui ont été absents du Canada pendant plus de 183 jours? Ils évitent aussi les Lignes aériennes Canadien international parce qu'elles atterrissent à Vancouver.

Pourquoi donner une telle importance au fait que ces gens d'affaires qui évoluent à l'échelle internationale et qui ont investi dans une compagnie canadienne, qui sont venus au Canada dans le cadre du programme des gens d'affaires, et qui ont créé des emplois aient été absents du pays 184 jours? Est-ce que nous, Canadiens, en souffrons? Je dois pourtant vous dire que les gens d'affaires asiatiques considèrent cette situation comme du racisme. Croyez-le ou non, ma secrétaire a été dirigée vers ce comptoir spécial pour les gens d'affaires chinois il y a quatre semaines. Il n'y avait rien de spécial dans son apparence et elle faisait la queue avec tout le monde. C'est incroyable.

Hier soir certaines craintes ont été exprimées concernant les syndicats sans droit de regard. Je n'en vois pas la raison pour ceux qui sont correctement gérés et je recommande que les gouvernements—provinciaux, municipaux et régionaux—soient autorisés à les établir.

À l'encontre du groupe d'étude, je recommande que ces genres de syndicats sans droit de regard gérés par des organismes gouvernementaux soient utilisés pour constituer par exemple des fonds hypothécaires pour les premiers acheteurs de domiciles au Canada, pour financer les programmes de logement à coût modique, des projets écologiques, des petits projets municipaux, des parcs, des stades de base-ball, etc. Pourquoi serait-il politiquement maladroit de faire financer un projet écologique par des fonds d'investisseurs immigrants à Moose Jaw en Saskatchewan comme l'a mentionné quelqu'un? Le Canada y gagnerait et pourtant de tels investissements sont interdits.

[*Text*]

I attempted, on behalf of a town in Saskatchewan that had a very viable project, to get the federal government to approve the project. But its officials said no, that Saskatchewan already has a government plan and one government plan in each province is all the government will allow. Believe me, 30 or 40 jobs in a small-town Saskatchewan town went away.

The municipality was going to market Canada. What's wrong with that? We heard last night about marketing Canada and this situation is what Dr. MacDonald was talking about, I think. Get the governments and the municipalities involved in going out and telling everyone what a good place this is, where they should come, and what they should do.

I have basically given you a number of my considerations. I am not happy with the "have" provinces and "have-not" provinces. I think that's silly.

I have been approached by some of Canada's and the world's multinational companies that want to create investment projects in Canada and have the marketing arms in the Middle East and Asia by which to sell these projects, but they have a big problem: they're worth more than $35 million and cannot access this plan.

Why not permit a tiered program for big persons and small persons? Governments, for example—I don't say the federal government, but provincial, municipal, and regional governments—should be put in at perhaps a $350,000 level, with no interest to the particular investors. With the big persons—the $35-million-plus corporations—restrict the amount of return they can give and all other funds can go in and be in the market. Let the marketplace determine where the money will go.

My last comment is on the credibility of the Immigrant Investor Program. Mr. Hoppe told you about programs that are for crazy types of investment that Canadians are marketing abroad. In my opinion, ladies and gentlemen, when you see the manner in which Canadian businesspersons are marketing these funds in Asia and the Middle East you would become very concerned about the credibility of Canada's business reputation.

I suggest we have a conditional visa program for entrepreneurs, which gives an entrepreneur who comes here a period of two years in which to start up a business and create one job. Let the investor program be switched to conditional landings, so that those businesspersons can come to this country and be given two years to either start their business and create one job or invest in Canada. Let the marketing of these investor programs be brought back to Canada so that we can control them. I'm telling you that it's like wild west days in Taipei with these investor programs.

• 0955

That's all I have to say. My comments are in writing before you, and I'm prepared to answer any questions.

[*Translation*]

J'ai essayé de faire approuver par le gouvernement fédéral un projet très viable proposé par une ville de Saskatchewan. Des fonctionnaires m'ont répondu que ce n'était pas possible parce que la Saskatchewan a déjà un programme gouvernemental et que le gouvernement n'autorise qu'un seul programme de ce genre par province. Croyez-moi, cela a coûté 30 ou 40 emplois à cette petite ville de Saskatchewan.

Cette municipalité allait faire la promotion du Canada. Qu'y a-t-il de mal à cela? Nous avons entendu parler hier soir de la promotion du Canada et c'est bien de cela dont parlait M. MacDonald, sauf erreur. Il faut encourager les gouvernements et les municipalités à se transformer en voyageurs de commerce pour vanter les investissements au Canada.

Dans mon mémoire, je vous fais part d'un certain nombre de mes réflexions. Je n'aime pas cette distinction entre provinces nanties et provinces défavorisées. Je trouve cela idiot.

J'ai été contacté par certaines multinationales canadiennes et étrangères qui veulent se lancer dans des projets d'investissement au Canada et dont les investisseurs se trouvent au Moyen-Orient et en Asie mais qui ont un gros problème: elles pèsent plus de 35 millions de dollars et n'ont donc pas accès à ce programme.

Pourquoi ne pas avoir deux catégories dans ce programme: une pour les grands et une pour les petits? Pour les gouvernements, par exemple—je ne parle pas du gouvernement fédéral, mais des gouvernements provinciaux, municipaux et régionaux—on pourrait fixer le seuil à 350,000$ sans intérêt pour les investisseurs particuliers. Pour les grands—les sociétés pesant plus de 35 millions de dollars—on pourrait limiter le montant des dividendes avec obligation de réinvestissement du solde sur le marché qui déterminerait lui-même les points de chute.

Mon dernier commentaire concerne la crédibilité du programme d'immigration des investisseurs. M. Hoppe vous a parlé de ces programmes d'investissements un peu fous dont les Canadiens font la promotion à l'étranger. À mon avis, mesdames et messieurs, quand on constate la manière dont les gens d'affaires canadiens font la promotion de ces investissements en Asie et au Moyen-Orient on finit par se poser de graves questions sur la crédibilité de la réputation commerciale du Canada.

Je propose un programme de visa conditionnel pour les entrepreneurs leur accordant une période de deux ans pendant laquelle lancer une entreprise et créer un emploi. Il faudrait que les investisseurs bénéficient de l'octroi conditionnel du droit d'établissement afin qu'ils puissent séjourner chez nous pendant deux ans soit pour lancer leur propre entreprise et créer un emploi, soit pour investir. Il faudrait que la promotion de ces programmes d'investisseurs se fasse désormais à partir du Canada afin de pouvoir les contrôler. Les promoteurs actuels de ces programmes se comportent comme au temps de l'Ouest sauvage.

C'est tout ce que j'ai à dire. Vous avez mes commentaires par écrit et je suis prêt à répondre à vos questions.

[*Texte*]

I am strongly supportive of government funds because they build credibility. They're not guaranteed, but the credibility of the Canadian business scene is at stake here. That's why I'm so concerned about it. Those are my comments.

The Chairman: Thank you, Mr. Green.

Mr. Ken Zaifman (Vice-Chair, Canadian Bar Association (Western Canada)): I'll just briefly introduce myself. I'm a lawyer from Winnipeg and I'm here representing the Canadian Bar Association. But I also should disclose a second hat I wear.

You've heard mention of a government fund. We have been involved with the Government of Saskatchewan in raising capital for them for their Saskatchewan Government Growth Fund, and I'll deal with that perhaps briefly. I want to make several points, and I want to make them in this fashion.

We are supportive of the immigrant investor program. The question becomes, is this an immigration program or is it an economic development vehicle? We are trying to marry two concepts in one program. We are trying to select business immigrants, yet we want to use their money and we sometimes have an unnatural fit.

The economic development issues drive promoters. The immigration issues drive the selection requirements. If we make the determination that we want to raise capital for economic development in Canada, then this should impact directly on the definition of an investor. We may or may not want to insist on business experience. We may want to broaden the definition to include professionals and senior executives.

But fundamentally we have to come to grips with the question, what do we want? Are we selecting immigrants, or are we raising capital? That's the task of the committee and probably the task force report.

Another recommendation I would make is in the area of enforcement, which has, until now, been inadequately discharged. It is our recommendation that where a promoter wishes to access funds under the program there should be a requirement that all material facts relating to the program be disclosed after it's approved.

When a fund is approved now, the Department of Immigration, citing the privacy regulations, does not disclose any material. It doesn't disclose how many investors are in the fund, where the investments go and at what level the investments have been redeemed. I would make it a pre-condition that there be full and complete disclosure once an offering has been approved. That would enable investors, the media, and other interested parties to exactly determine the progress of the fund. It would offset the burden of enforcement from the department onto other parties.

[*Traduction*]

Je suis un ardent supporteur des fonds gouvernementaux car ils sont porteurs de crédibilité. Ils ne sont pas garantis, mais c'est la crédibilité du monde des affaires canadien qui est en jeu. C'est la raison pour laquelle je m'inquiète tant. Ce sont mes commentaires.

Le président: Merci, monsieur Green.

M. Ken Zaifman (vice-président, Association du Barreau canadien (Canada de l'Ouest)): Permettez-moi de me présenter brièvement. Je suis avocat à Winnipeg et je représente ici l'Association du Barreau canadien. Mais je devrais ajouter que je porte un deuxième chapeau.

Vous avez entendu parler d'un fonds gouvernemental. Le gouvernement de la Saskatchewan nous a chargés de trouver des capitaux pour le Saskatchewan Growth Fund (Fonds de croissance du gouvernement de la Saskatchewan) et je vous en dirai peut-être quelques mots. Je tiens à faire plusieurs remarques et de la manière suivante.

Nous appuyons le programme des investisseurs immigrants. Cela posé, il faut se demander si c'est un programme d'immigration ou si c'est un instrument de développement économique. Notre objectif est de fondre ces deux concepts en un seul programme. Nous choisissons les hommes d'affaires candidats à l'immigration, mais c'est leur argent qui nous intéresse et quelquefois les deux ne sont pas naturellement compatibles.

Les promoteurs sont guidés par des motifs de développement économique et les sélectionneurs par des critères d'immigration. Si notre objectif est de trouver des capitaux pour financer le développement économique du Canada, il faut que notre définition d'investisseur soit ajustée en conséquence. Insister sur l'expérience des affaires peut ne plus être nécessaire. Élargir cette définition pour inclure les professionnels et les cadres supérieurs peut par contre devenir nécessaire.

En fin de compte, il faut nous demander: Qu'est-ce que nous voulons? Est-ce que nous voulons des immigrants ou est-ce que nous voulons des capitaux? C'est à votre comité d'y répondre et probablement au rapport du groupe d'étude d'y répondre.

J'aimerais faire une autre recommandation au sujet des dispositions de la Loi qui, jusqu'à présent, ont été insuffisamment observées. Tout promoteur faisant une demande de fonds devrait obligatoirement, en cas d'approbation de cette demande, divulguer tous les faits matériels liés au programme.

Aujourd'hui quand un fonds est approuvé, le ministère de l'Immigration, sous prétexte des règlements sur la protection des renseignements personnels, refuse toute divulgation. Il refuse de dire combien d'investisseurs participent au fonds, la destination de ces investissements et le niveau de ses investissements. Comme préalable, je rendrais obligatoire une divulgation complète chaque fois qu'une offre est approuvée. Cela permettrait aux investisseurs, aux médias et aux autres intéressés d'établir avec exactitude la progression du fonds. Cela soulagerait d'autant les tâches administratives et réglementaires du ministère.

[*Text*]

I think the role of the provinces should be examined. The provinces are key in the development of this program. There's only so many things the federal government can do in the enforcement area in terms of monitoring where the investments go. If the provinces want a greater role, they have to have the responsibility of devoting the resources to monitoring the investments.

The report deals with visa processing. In my opinion, that is not a significant issue at this time. As the number of applicants to Canada decreases, the processing times, I think, will become more normalized and will fit within the time parameters of the task force report.

I'm involved with the Saskatchewan Government Growth Fund. By the investments it has made in Saskatchewan, to give you an idea of the economic impact, it has created 309 new permanent jobs and helped to maintain more than 1,100 existing jobs in the province of Saskatchewan.

It did not cost the Government of Canada, or the Government of Saskatchewan, one dollar to create those jobs. My friends and colleagues who come from Toronto may not be that conversant with the reality of western Canada. Manitoba, Saskatchewan and Alberta are in dire need of not only immigrants, but economic development capital.

Under the previous entrepreneurial program, smaller provinces were not getting the immigrants. They were going to Vancouver, Toronto and Montreal. The fact of the matter is that without the immigrant investor program, these provinces would not be getting any significant benefits from the immigration program.

I don't care how you slice it, that's just the way it is. You cannot convince someone to go to Regina or Winnipeg if they've never heard of Regina or Winnipeg, or if they have no family members in Regina or in Winnipeg. Alberta because of their economy is becoming more aggressive in this area, but it's tough there, too. We have to look at the immigration policy from a national perspective. If we can't get the people to settle in these provinces, we sure as hell should be able to get the money to do things that can benefit the province. We take strong issue with the task force report, which recommends the elimination of government funds.

• 1000

Each of us may have a different vision of what the investor program should be. It's not suited for every immigrant, but it has enabled smaller provinces to attract investment capital, and at the end of the day that's the name of the game. If we can create and maintain jobs in provinces that are economically depressed, then we've served a very useful public purpose. The point is that the number of investors who are coming are not large in a global sense. A very small portion of the number of immigrants we accept. There is a task force report, and my reply, and I'll end my comments on that.

Mr. Allmand: Mr. Green, you said that we need investment in Canada. Investors are good for Canada. I fully agree with that. The question is, in order to get that investment, is it necessary that we give out a visa? We have

[*Translation*]

Je crois que le rôle des provinces devrait être examiné. Les provinces jouent un rôle clé dans l'évolution de ce programme. Les moyens de contrôle du gouvernement fédéral sur la destination de ces investissements sont limités. Si les provinces veulent jouer un plus grand rôle, il faut qu'elles aient la responsabilité de dégager les ressources nécessaires pour contrôler les investissements.

Le rapport parle des formalités de visa. À mon avis, pour le moment, ce n'est pas une question importante. Au fur et à mesure que le nombre de candidats à l'immigration diminuera, les délais, à mon avis, tendront à se normaliser et correspondront aux paramètres recommandés par le groupe d'étude.

Je travaille pour le Fonds de croissance du gouvernement de la Saskatchewan. Pour vous donner une idée de son impact économique, ses investissements ont permis la création de 309 nouveaux emplois permanents et le maintien de plus de 1,100 emplois existants en Saskatchewan.

La création de ces emplois n'a pas coûté un dollar au gouvernement du Canada ou au gouvernement de la Saskatchewan. Mes amis et collègues de Toronto ne connaissent peut-être pas très bien les réalités de l'Ouest canadien. Le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont des besoins criants non seulement d'immigrants mais de capitaux pour leur développement économique.

Dans le programme d'entrepreneurs précédent, les petites provinces ne voyaient pas arriver d'immigrants. Ils allaient tous s'installer à Vancouver, à Toronto et à Montréal. Il est certain que sans ce programme d'investisseurs immigrants, ces provinces ne bénéficieraient pratiquement pas du programme d'immigration.

Vous pouvez retourner le problème dans tous les sens, c'est ainsi et pas autrement. Il est impossible de convaincre quelqu'un qui n'a jamais entendu parler de Regina ou de Winnipeg, ou qui n'a pas de famille à Regina ou à Winnipeg, de venir s'y installer. L'Alberta, grâce à son économie, est plus dynamique mais ce n'est pas facile non plus. La politique d'immigration doit être considérée dans son contexte national. Si nous ne pouvons inciter ces gens à s'installer dans ces provinces, raison de plus pour nous donner cet argent dont peuvent profiter nos provinces. Nous ne sommes pas du tout d'accord avec le groupe d'étude qui recommande l'élimination des fonds gouvernementaux.

Il est possible que nous ayons tous une vision différente du programme des investisseurs. Il n'est pas fait pour tous les immigrants, mais il permet aux provinces plus petites d'attirer des capitaux d'investissement et somme toute c'est le but recherché. Si nous pouvons créer et maintenir des emplois dans les provinces économiquement déprimées, nous servons l'intérêt national et public. Le problème est que ces investisseurs ne sont pas nombreux comparativement. Ils ne représentent qu'une petite proportion du nombre d'immigrants que nous accueillons. Vous avez le rapport du groupe d'étude, ma réponse et mes commentaires auxquels je mets un terme.

M. Allmand: Monsieur Green, vous dites que nous avons besoin d'investissements au Canada, que les investisseurs sont bons pour le Canada. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Cependant, est-il vraiment nécessaire

[*Texte*]

many people investing in Canada. There are many ways of attracting investment other than providing investors with immigration visas, especially since the conditions for those visas are different from other immigration visas, and the monitoring is often less stringent.

This brings me to the point that Mr. Zaifman made when he said we have to decide whether this is really an economic development program or an immigration program. I guess my question is—and you've told us about your experience in the field—is it essential—and I'm not talking about the entrepreneurial program or the self-employed program, which is very different—that to get this investment, this economic development, which we need, we have this type of immigration visa program?

Mr. M. Green: It is, in my opinion. The majority of people that I act for, Mr. Allmand, far exceed the minimum limits of $500,000 net worth. Most of those persons are multinational business persons. They don't at this stage in their development—and interestingly enough they're all in the ages of 35 to 50 pretty well, and have active businesses all over the world—want necessarily at this time to establish a business as an entrepreneur as a self-employed person would have to do. They want their families here for political, social or other reasons.

It is amazing the indirect effect that the family coming here and locating has on these individuals. Invariably, many of these persons come to Toronto and start up with what I call a starter kit, which is usually a million-dollar plaza and a $500,000 home in Toronto. It's so good for Canada. It's the kind of thing that I have hands-on experience with. I see the indirect advantage of the human capital that is coming. Forget about the money. It's just a simple way for a very busy business person to get here without having to know that for the next two or three years of his life he has to be hooked here starting up a business. A high percentage of my clients, which are quite numerous, start up businesses here, and if not for them, for their families.

Mr. Allmand: I have to ask you to keep in mind that in our immigration department we have a system of levels. Levels are set each year: global levels, levels for independent class, levels for family class, and levels for refugee class. I think we need investment, but again the question is, do we have to give out an immigration visa? When you do you're affecting the percentages in the other classes.

• 1005

Mr. Zaifman: In my opinion, Mr. Allmand, without the visa inducement you would not get the investment.

Mr. M. Green: Malaysia, Thailand, Mexico and the United States are all syphoning off these investors from Canada too, because they are doing the same thing.

[*Traduction*]

d'accorder un visa pour attirer ces investisseurs? Il y a beaucoup de gens qui investissent au Canada. Il y a de nombreux autres moyens d'attirer des investissements qu'en accordant aux investisseurs des visas d'immigration surtout quand les conditions attachées à ces visas sont différentes de celles des autres visas et que les contrôles sont souvent moins sévères.

Or, M. Zaifman nous a demandé de déterminer une bonne fois pour toutes si c'était un programme de développement économique ou un programme d'immigration. Ma question est la suivante—et vous nous avez parlé de votre expérience personnelle—est-il essentiel—et je ne parle pas du programme des entrepreneurs ou du programme des indépendants qui sont très différents—pour attirer ces investissements, pour financer ce développement économique, dont nous avons besoin, d'avoir ce genre de programme de visa d'immigration spécial?

M. M. Green: À mon avis, essentiel. La majorité de ceux que je représente, monsieur Allmand, pèse de loin beaucoup plus que 500,000$. Pour la plupart ils sont à la tête de multinationales. Ils ne veulent pas à cette étape de leur développement—et il est intéressant de noter qu'ils ont tous aux alentours de 35 à 50 ans et qu'ils ont des entreprises dans le monde entier—forcément créer une entreprise comme il est demandé aux simples entrepreneurs ou aux indépendants. Ils veulent installer leur famille chez nous pour des raisons politiques, sociales ou autres.

L'effet indirect sur ces gens de l'installation de leur famille chez nous est surprenant. Invariablement, pour nombre d'entre eux, ils viennent s'installer à Toronto et pour leurs premières armes généralement ils commencent par s'acheter un centre commercial d'un million de dollars et une maison de 500,000$. C'est bon pour le Canada. C'est le genre de choses dont j'ai une expérience pratique. Je peux voir les avantages indirects de l'arrivée de ce capital humain. Oubliez l'argent. C'est le simple moyen pour ces gens très occupés de venir chez nous sans avoir à se préoccuper de lancer une entreprise pendant les deux ou trois années suivantes de leur vie. Un fort pourcentage de mes clients qui sont très nombreux crée des entreprises sinon pour eux, pour leurs familles.

M. Allmand: Je me dois de vous rappeler que dans notre ministère de l'Immigration il y a un système de niveaux. Ces niveaux sont fixés chaque année: les niveaux globaux, les niveaux pour les indépendants, les niveaux pour les familles et les niveaux pour les réfugiés. Nous avons besoin d'investissements, mais faut-il pour ce faire donner en prime un visa d'immigration? C'est aux dépens des pourcentages des autres catégories d'immigrants.

M. Zaifman: À mon avis, monsieur Allmand, sans visa, pas d'investissement.

M. M. Green: La Malaysia, la Thaïlande, le Mexique et les États-Unis nous privent de ces investisseurs car ils font la même chose.

[*Text*]

Mr. Allmand: For years we had investment in this country in railroads. We have so many resources here. . .we had people investing in the country. As a matter of fact, we had a problem with foreign ownership. If you look back to the sixties, we had task forces and royal commissions on the fact that too much of our economy was owned from abroad. We had lots of investment without giving out immigration visas.

Mr. Zaifman: I think your assessment, historically, is a correct one.

The difficulty we have now is that the kind and level of investments we are seeking are on a more micro scale. I think if we're trying to attract the kinds of investors you heard about, there has to be an inducement of the visa because we're living in a much more global economy and investment decisions are made on a different basis than perhaps they were made not so long ago.

There may be other investments that result from this. In other words, what we're also doing is planting the seed, and we may not know until many years down the road whether this turns into something significant and meaningful.

The numbers on your point are not significant. We'd have a much bigger problem if you were taking 20% or 30% of the flow of immigrants under the investor program. The numbers we hope to achieve are certainly significant from an investment point of view, but from a global point of view they wouldn't affect the levels. . .wouldn't affect the numbers.

Mr. Fee: I have two very simple questions. Mr. Green, I would like to ask you one, first.

You were quite critical in your earlier comments on the visa officers who are operating abroad. Based on the task force report and some anecdotal evidence we had, it appears to be well-founded, yet you also mentioned your concern about our business reputation abroad and suggest the marketing should come to Canada.

The task force report had three recommendations about the program—either cancel it or establish a new branch. . .or even a special operating agency. How does your suggestion fit in with that?

Mr. M. Green: Dr. MacDonald mentioned yesterday that what he needed was highly trained officers. I don't agree with the task force report that they need to create a whole new bureaucracy. There are very good people within the immigration commission. What they need is better training and perhaps more bodies. I am always against more bureaucracy.

Mr. Fee: I share that feeling.

Mr. M. Green: There are very competent officers within the commission. What I am concerned about is a general attitude. For example, they refused people because they don't speak English or French. That's quite a common attitudinal thing.

It would in fact be good for Canada, because you'd have to hire an interpreter to help you. . .create a job, you see.

[*Translation*]

M. Allmand: Pendant des années nos chemins de fer on attiré des capitaux. Nous avons tellement de ressources. . . le investisseurs ne manquaient pas. En fait, nous avions u problème de participation étrangère. Dans les années 60, le groupes d'étude et les commissions royales se plaignaient de l part trop grande de notre économie appartenant à des intérêt étrangers. Les investissements ne manquaient pas sans visa d'immigration.

M. Zaifman: Historiquement, vous avez raison.

Notre problème actuel est que le genre d'investissements qu nous recherchons est plus limité. Si nous voulons attirer le genr d'investisseurs qui nous intéressent, il nous faut cette prime d visa car nous évoluons dans une économie beaucoup plu planétaire et les décisions d'investissement se font sur une bas différente de celle d'il y a peut-être pas si longtemps.

Cette forme nouvelle d'investissements n'est peut-être pa sans lendemain. En d'autres termes, il est aussi possibl qu'aujourd'hui nous en soyons aux semences et qu'il nous faill attendre de nombreuses années pour savoir si elles porteront de fruits importants.

Les chiffres que vous avancez ne sont pas importants. Nou aurions un problème beaucoup plus gros si le programme de investisseurs comptait pour 20 ou 30 p. 100 de l'immigration. D point de vue des investissements, les résultats que nou souhaitons atteindre sont certainement importants, mais d'u point de vue global ils n'ont pas d'incidence sur les niveaux. . .su les chiffres.

M. Fee: J'ai deux questions très simples. Monsieur Green j'aimerais vous poser la première.

Tout à l'heure vous avez fort critiqué les agents responsable des visas à l'étranger. Si l'on en croit le rapport du groupe d'étude et certains témoignages, ces critiques semblent tout à fait fondées et pourtant vous avez également dit vous inquiéte de notre réputation commerciale à l'étranger et suggéré que l promotion soit faite au Canada.

Le rapport du groupe d'étude comporte trois recommanda tions concernant ce programme—soit son annulation, soi l'établissement d'une nouvelle direction. . .soit même un orga nisme spécial. Comment se situe votre suggestion par rapport à ces recommandations?

M. M. Green: M. MacDonald a dit hier qu'il avait besoi d'agents hautement qualifiés. Je ne suis pas d'accord avec le auteurs du rapport qui recommandent la création d'un bureaucratie entièrement nouvelle. Il y a d'excellents élément au sein de la Commission de l'immigration. Ils ont besoin d'êtr mieux formés et peut-être d'être plus nombreux. J'ai toujour été contre la création de nouvelles bureaucraties.

M. Fee: Je partage votre sentiment.

M. M. Green: Il y a des agents très compétents au sein de l Commission. Ce qui me gêne c'est un problème d'attitud générale. Par exemple, ils refusent des demandes parce que le candidats ne parlent ni anglais ni français. C'est une attitude trè commune chez eux.

En fait ce serait une bonne chose pour le Canada car i faudrait embaucher un interprète. . .donc créer un emploi.

[*Texte*]

Within the commission, they have business units in the larger offices. These persons must just be given upgrading, more intensive training and a basic understanding.

We are now accessing investors and business persons from China and the former Soviet Union. Believe it or not, people in Immigration Canada are asking persons from the former Soviet Union to show them copies of their income tax returns for the operation of their business under communism. These people are coming to us from China and elsewhere with millions of dollars. They made their money because they are business persons and, candidly, they would never get through the system.

We have over 25 people from China who just approached us. I don't know how I'm going to get them into Canada but, believe me, they will be good for Canada. The present system and the training involved does not appreciate the way business is done. Because a person doesn't pay his taxes in Malaysia probably makes him a better business person than a person who pays his taxes in Canada. When he comes to our culture and understands our system, he will toe the line. I'm not afraid of people who evade taxes in Malaysia, and/or Russia or China.

An attitudinal change must take place and we need people. I'm so impressed with Dr. MacDonald and the manner of his presentation. It's like a new light on immigration. What he said last night about a business-like way of processing immigrants is just all we need. . .it's not that hard to do.

• 1010

Mr. Fee: Thank you. I appreciate that. The other question is very simple, for Mr. Zaifman—

The Chairman: You have one question this round. We'll come back for your second one if we get time.

Mr. Shields: You suggested that we bring back in Canada the control of marketing investment funds. How do you envisage that? Do you see a one-stop shopping system?

Mr. M. Green: They all come here with conditions that they do one of two things, be an entrepreneur or be an investor. There should not be a problem with switching from one to the other. But they should do it here. They have two years after landing to invest in Canada.

That might slow down the process for a short period, but I must tell you that when you see the marketing and advertising in Taipei about how you get into Canada by investing $150,000 in government securities, you'd be shocked. It's a common thing in the paper, day after day after day.

Unfortunately, when the immigrant investors meet people abroad from Canada, they think these people are representing the government and have a government-approved scheme. They think it is the government. So they'll buy anything. They don't speak English. . .or in the Middle East.

[*Traduction*]

Au sein de la Commission, dans les plus grands bureaux, ils ont des unités pour les gens d'affaires. Il s'agit simplement de donner aux responsables de ces unités une formation plus poussée, plus intensive et surtout une formation psychologique.

Nous avons maintenant des investisseurs et des gens d'affaires venant de Chine et de l'ancienne Union soviétique. Croyez-le ou non, les agents d'Immigration Canada demandent aux ressortissants de l'ancienne Union soviétique de leur montrer des copies des déclarations d'impôt de leurs entreprises sous le communisme. Ces gens nous viennent de Chine et d'ailleurs avec des millions de dollars. Ils ont gagné cet argent parce qu'ils sont entreprenants et que de toute évidence ils ne se sont jamais moulés dans le système.

Il y a plus de 25 Chinois qui viennent de nous contacter. Je ne sais pas comment je vais les faire entrer au Canada, mais croyez-moi ils seront bons pour le Canada. Le système actuel et la formation actuelle ne permettent pas de comprendre les ficelles du monde des affaires. L'homme d'affaires qui ne paie pas ses impôts en Malaysia est probablement meilleur homme d'affaires que celui qui paie ses impôts au Canada. Quand il comprendra notre culture et notre système, il fera comme tout le monde. Les gens qui ne paient pas leurs impôts en Malaysia et ou en Russie ou en Chine ne me font pas peur.

Il faut qu'il y ait un changement d'attitude et il nous faut des ressources. M. MacDonald et la teneur de son exposé m'ont vivement impressionné. C'est un nouvel éclairage de l'immigration. Il a parlé hier soir de traitement professionnel des dossiers d'immigration et c'est tout ce qu'il nous faut. . . et ce n'est pas si difficile.

M. Fee: Merci beaucoup. Mon autre question est très simple et s'adresse à M. Zaifman. . .

Le président: Vous n'avez droit qu'à une question pour ce tour. Si nous avons le temps, vous pourrez en poser une autre pendant le deuxième.

M. Shields: Vous avez suggéré le rapatriement du contrôle de la promotion des fonds de placement. Que proposez-vous? Un système centralisé?

M. M. Green: Il y a deux conditions d'admission: être soit entrepreneur, soit investisseur. Changer l'une pour l'autre ne devrait pas poser de problèmes. Mais ils devraient pouvoir le faire au Canada. Après leur arrivée, ils ont deux ans pour investir au Canada.

Cela pourrait ralentir le processus pendant une courte période, mais permettez-moi de vous dire que vous seriez choqué de voir dans la publicité et la promotion que 150,000$ investis dans des titres du gouvernement suffisent pour être admis au Canada. C'est ce qu'on lit jour après jour dans les journaux.

Malheureusement, quand les investisseurs immigrants rencontrent des Canadiens à l'étranger, ils pensent qu'ils représentent le gouvernement et que ce qu'ils proposent est approuvé par le gouvernement. Ils pensent que c'est le gouvernement. Ils sont donc prêts à acheter n'importe quoi. Ils ne parlent pas anglais. . . ou au Moyen-Orient.

[*Text*]

To be very frank, with certain people who develop reputations... If I tell someone to give me $150,000 for a pencil and I'll get them into Canada, if the person has confidence in me—and in Asia, face and confidence is the way of the business world—they'll give me $150,000.

You have to be very careful not to take advantage of these people. If we brought it all back home, we'd have our securities commissions. We'd have our control. We'd have the entrepreneur here, who could get his feet on the ground. He could get Canadian lawyers, Canadian accountants and Canadian business advisers to advise him, not persons abroad who may be unscrupulous.

Mr. Zaifman: If I could just express a contrary... There is a differentiation between the entrepreneurial program and the investor program. It makes good sense for an entrepreneur to take a period of time to make his investment decision. When a person decides to be an investor, he makes a determination that he wants to be a passive investor. I am less concerned about sophisticated business people being led astray than perhaps is Mr. Green.

The point is, we want to ensure that the capital is transferred at the earliest possible time in order to achieve either the investment that the fund wants to make or a specific project. The sooner that gets done, the better it is, in my view. I think we should keep that differentiation to give those people who want to come as entrepreneurs sufficient time to make their decision, and those people who want to come as investors, time to make their determination.

I would suggest, however, that we are perhaps a little too rigorous when someone applies. He is in one stream or the other. I think prior to the time he exercises his visa, the applicant should be given maximum flexibility to be either an entrepreneur or an investor.

Mr. de Jong: It's been suggested to me—and I'd like to check this with you, sir—that concerning the Saskatchewan Government Growth Fund, this fund has not been approved by the Hong Kong securities commission. People have charged that it gives the impression that there's a government guarantee and has been marketed as such, that you have agents selling it who are...

Well, part of the reason financial institutions in southeast Asia aren't selling the fund is that it hasn't been approved by the securities commission in Hong Kong. The agents you have selling it are suggesting that there is a government guarantee in there, and that there's quite a flexibility in the commission payments.

In fact, it's been suggested to me that the Saskatchewan Government Growth Fund is an example of what's wrong with the present program.

Mr. Zaifman: One, factually, it is correct that the Saskatchewan Government Growth Fund was not approved by the Securities and Futures Commission. It is ineligible because of its structure. It is required to be approved according to the company's ordinance in Hong Kong, which it was. So it is ineligible by the laws of Hong Kong to be approved by the SFC. It was approved by the appropriate regulatory body in Hong Kong and was marketed publicly.

[*Translation*]

Pour être très franc, avec certaines gens qui se font des réputations... Si je dis à quelqu'un de me donner 150,000$ pour un crayon et que je le ferai entrer au Canada, si ce quelqu'un a confiance en moi—et en Asie, les affaires se font sur la foi de l'apparence et de la confiance—il me donnera ces 150,000$.

Il faut bien faire attention à ne pas profiter de ces gens. Si tout se faisait ici chez nous, il y aurait les commissions boursières pour veiller au grain. Tout serait contrôlé. L'entrepreneur serait ici, sur place. Il pourrait bénéficier de juristes, de comptables et d'experts canadiens pour le conseiller et non pas de voyageurs de commerce parfois sans scrupules.

M. Zaifman: J'aimerais simplement faire une petite réserve... Il y a une différence entre le programme des entrepreneurs et le programme des investisseurs. Il est tout à fait raisonnable qu'un entrepreneur réfléchisse avant de décider d'investir. Celui qui décide de n'être qu'investisseur décide d'être un participant passif. Je m'inquiète peut-être moins que M. Green des dangers courus par des hommes d'affaires qui connaissent bien leur métier.

Il n'en reste pas moins que nous voulons que les capitaux soient transférés le plus tôt possible afin que le fonds puisse procéder à l'investissement qu'il souhaite faire ou qu'il puisse réaliser un projet bien précis. À mon avis, plus vite arrive l'argent, mieux c'est. Il faudrait maintenir cette distinction pour donner à ceux qui veulent venir s'installer comme entrepreneur suffisamment de temps pour prendre leur décision et à ceux qui veulent venir comme investisseur le temps de prendre les mesures nécessaires.

Cependant, je dirais que nous sommes peut-être un peu trop rigoureux au moment de la demande. Les demandeurs sont dans un programme ou dans l'autre. Je crois qu'avant qu'ils ne puissent se servir de leur visa, il faudrait leur donner un maximum de marge de choix entre entrepreneur ou investisseur.

M. de Jong: On m'a suggéré—et j'aimerais le vérifier avec vous, monsieur—que le Fonds de croissance du gouvernement de la Saskatchewan n'avait pas été approuvé par la Commission des opérations boursières de Hong Kong. D'aucuns prétendent que cela donne l'impression d'une garantie gouvernementale, d'un démarchage dans cette optique par des agents qui...

Une partie de la raison pour laquelle les institutions financières de l'Asie du sud-est ne vendent pas ce fonds est qu'il n'a pas été approuvé par la Commission des opérations boursières de Hong Kong. Les agents qui le démarchent parlent d'une garantie gouvernementale et de grande souplesse pour le paiement de la commission.

En fait, le Fonds de croissance du gouvernement de la Saskatchewan m'a été cité comme exemple de ce qui ne marche pas dans le programme actuel.

M. Zaifman: Pour commencer, il est exact que le Fonds de croissance du gouvernement de la Saskatchewan n'a pas été approuvé par la Commission des titres et des placements à terme. Il ne le peut pas à cause de sa structure. Il doit être approuvé conformément à l'ordonnance de la compagnie à Hong Kong, ce qui a été fait. Donc, en vertu des lois de Hong Kong, il ne peut pas être approuvé par la Commission des titres et des placements à terme. Il a été approuvé par

[*Texte*]

Two, it was marketed by financial institutions both in Hong Kong and elsewhere. Three, it is not guaranteed by the Government of Saskatchewan; it is administered by the Government of Saskatchewan. Four, it has the lowest management rate of any syndicate: less than 1% of total assets. Five, it has invested a significant portion of its capital in businesses in Saskatchewan, particularly rural Saskatchewan. Six, it is probably the largest venture capital fund in Canada, and has in the last two years not only operated efficiently but shown a profit. Now if those things are all bad, then I think we maybe should shut the whole program down.

[*Traduction*]

l'organisme de réglementation compétent à Hong Kong et commercialisé publiquement. Deuxièmement, il a été commercialisé par les institutions financières tant à Hong Kong qu'ailleurs. Troisièmement, il n'est pas garanti mais administré par le gouvernement de la Saskatchewan. Quatrièmement, son ratio de gestion est plus faible que celui de n'importe quel autre syndicat: moins de 1 p. 100 de la valeur totale des actifs. Cinquièmement, une part importante de son capital a été investie dans des entreprises de la Saskatchewan, surtout dans les régions rurales. Sixièmement, c'est probablement le plus important des fonds de capital-risque au Canada et depuis deux ans il fonctionne efficacement, mais en plus il est rentable. Si tout cela est négatif, alors nous devrions peut-être abandonner totalement ce programme.

• 1015

The Chairman: Thank you very much. I think that more than takes our time.

We call now on Steve Green, Iqbal Dewji and Bill Wong. Please proceed.

Mr. Steven Green (Member, Business Immigration Committee, Canadian Bar Association (Ontario)): We've heard lots of comments today with respect to the program. A basic theme that appears to be coming out is this concept of risk. I propose today to deal with the modification against third-party guarantees. I think it is important that we look at this global market. The realities in this market of immigration investors tell us that they're down. I believe the figures in Hong Kong show that applications are down 50%.

With all this talk today I think it's important that we look at the reality of the situation. It is my submission that the reality cries out for third-party guarantees. I think if you look at many of the funds, in order to compete internationally and in order to compete within Canada against other proposed funds, people have been able to develop schemes that perhaps not directly are guarantees but indirectly are guarantees.

I submit that you have to look to the practicalities. The practicalities of today's market state that we need third-party guarantees. The United States of America has now entered this game; Australia is in the game; Singapore is in the game. People are looking elsewhere. Perhaps before, Canada was the only alternative. Few countries provided this type of program and now everyone's in this game. I submit to you that third-party guarantees are important, that in practical fact there are third-party guarantees and people have been able to get around them.

In my second comment, I'd like to deal with the concept of blind syndicates. You have the task force recommendation of the elimination of blind syndicates. It's my opinion that this recommendation should not be followed. The availability of blind syndicates, provincially, federally, or municipally, would provide each syndicate with the ability to grow with Canada. If Canada, for example, required sewer systems in a regionally disparate part of Canada, then perhaps these funds

Le président: Merci beaucoup. Je pense que notre temps est plus qu'écoulé.

Je passe maintenant la parole à Steve Green, Iqbal Dewji et Bill Wong.

M. Steven Green (membre, Comité de l'immigration des gens d'affaires, Association du Barreau canadien (Ontario)): Nous avons entendu aujourd'hui bien des commentaires sur ce programme. Le concept du risque est un thème fondamental qui semble émerger. Je me propose, aujourd'hui, de plaider contre toute modification à la garantie offerte par un tiers. Je pense qu'il est important de regarder le marché mondial. La réalité est que le nombre d'investisseurs immigrants sur ce marché diminue. Des données pour Hong Kong indiquent que le nombre de demandes a diminué de 50 p. 100, je crois.

Dans nos discussions aujourd'hui, je crois qu'il est important d'examiner la situation réelle. À mon avis, la réalité montre qu'on a grand besoin de garanties offertes par des tiers. Je pense que si vous examiniez d'autres fonds, vous verriez que dans nombre de cas les gens ont pu mettre en place des mécanismes qui sont peut-être des garanties plus indirectes que directes mais qui leur ont permis d'être compétitifs sur les marchés internationaux et de faire face à la concurrence d'autres fonds canadiens qui ont été proposés.

Je pense qu'il faut examiner les aspects pratiques. Étant donné la situation actuelle du marché, cela veut dire qu'il faut des garanties offertes par des tiers. Les États-Unis se sont lancés dans la partie, tout comme l'Australie et Singapour. Les gens regardent ailleurs. Peut-être qu'auparavant le Canada était la seule possibilité. Peu de pays offraient ce genre de programme, mais maintenant chacun a le sien. Je pense que les garanties offertes par des tiers sont importantes et qu'en pratique ces garanties existent et que les gens ont réussi à les contourner.

Deuxièmement, j'aimerais traiter des syndicats sans droit de regard. Le groupe de travail a recommandé la suppression des syndicats sans droit de regard. À mon avis, il ne faut pas donner suite à cette recommandation. L'existence de syndicats sans droit de regard au niveau provincial, fédéral ou municipal assurerait à chaque syndicat la capacité de croître de concert avec le Canada. Si, par exemple, une région défavorisée du Canada avait besoin d'un système d'égout, ces

[*Text*]

could be targeted for that area. It provides us with an opportunity to grow and to direct our investor funds.

The problem in the past—and my colleagues will talk about this—has been the inability to manage these funds properly. I submit to you that if we're able to manage, and appropriate enforcement is brought into these blind syndicates, then they are a terrific idea that municipalities and various organizations can use. Without these, then I suggest Canada will have a great time in being able to grow.

Due to limited time, that's all I have to say with regard to that.

• 1020

Mr. Iqbal Dewji (Former Vice-Chair, Canadian Bar Association (Ontario)): I was the vice-chairman of the Canadian Bar Association, national section, and also a chair of the Ontario section for a while.

I've been designated to talk about conditional reasons, which Mendel touched upon earlier. Members of the panel may not be aware, but these investor syndicate funds are not required to be processed through the securities legislation in Canada. Therefore, the prospectus for these is not vetted necessarily by any securities organization in Canada.

Overseas, they are marketed all over the place, in whatever manner that the promoter sees fit in marketing. You've heard about some of the schemes that are used to promote these.

One of the simple tools that existed in the immigration legislation and, in fact, one of the recommendations that was made—I remember being part of the regional CBA group that was speaking to the CEIC when they were putting together this program—was basically that of the conditional visa.

We thought that if an investor was looked at by a visa officer and found to have complied with the statutory requirements—i.e., he should have had a certain amount of threshold, amount of money, and he should have made this money in a commercial venture. If he satisfied the security requirements, the medical requirements, then the investor should be sent forth to Canada and he should select the appropriate investment vehicle in Canada. He would be able to receive some on-the ground guidance. He would receive help from accountants, lawyers, other professionals. He would know the market for a winery in Saskatchewan or a market for a hotel in the middle of a recession in Saskatchewan.

These are the questions that the investors are forced to look into. When they're abroad, they have no knowledge of the Canadian marketplace. They are very sophisticated players, no doubt. They have a lot of international business experience, they have local business experience, but they have absolutely no knowledge of Canada. Their knowledge of Canada comes in large measure from the promoters. The promoters tell them about the project and also about the various agents of Canada. They tell them why it would be good for them to go to Canada, how we would help them in the long run if they were to avail themselves of the Canadian immigrant visa.

[*Translation*]

fonds pourraient être affectés à cette région. Cela nous donne la possibilité de croître et d'orienter les fonds des investisseurs.

Dans le passé, le problème—et mes collègues en ont déjà parlé—était l'incapacité de bien gérer ces fonds. Je crois que si nous pouvions gérer ces syndicats sans droit de regard et les assujettir à des mécanismes d'application convenables, ils seraient, pour les municipalités et divers organismes, un outil formidable. Sans eux, je pense que le Canada aura beaucoup de mal à assurer sa croissance.

Étant donné les contraintes de temps, je n'en dirai pas plus sur cette question.

M. Iqbal Dewji (vice-président, Association du Barreau canadien—Ontario): J'ai été vice-président de la section nationale de l'Association du Barreau canadien et président de la section ontarienne pendant un certain temps.

J'ai été désigné pour vous parler des conditions, que Mendel a mentionnées tout à l'heure. Les membres du comité ne savent pas qu'il n'est pas nécessaire que les fonds de ces syndicats de placement soient assujettis aux mesures législatives régissant la vente des valeurs au Canada. Par conséquent, les notices d'offre relatives à ces fonds ne sont pas nécessairement approuvées par un organisme de valeurs mobilières au Canada.

À l'étranger, les promoteurs peuvent les commercialiser n'importe où et comme bon leur semble. On vous a mentionné certains des moyens qu'ils utilisent pour en faire la promotion.

L'un des outils les plus simples prévus dans la Loi sur l'immigration est le visa conditionnel qui, en fait, a fait l'objet d'une des recommandations-j'étais membre du groupe régional de l'ABC que la CEIC a consulté au moment de l'élaboration de ce programme.

Nous avons pensé que si le dossier d'un investisseur est examiné par un agent des visas et que si celui-ci est d'avis que l'investisseur répond aux exigences législatives—c'est-à-dire avoir une certaine somme d'argent minimale provenant d'un commerce, satisfaire aux normes de sécurité et aux exigences médicales—il devrait être admis au Canada et pouvoir choisir le moyen de placement qui lui convient. Il pourrait alors obtenir des conseils sur place. Il pourrait obtenir l'aide de comptables, d'avocats et d'autres professionnels. Il pourrait se renseigner sur les chances de succès d'une vinerie ou d'un hôtel en pleine période de récession en Saskatchewan.

Ce sont des questions que les investisseurs sont obligés d'examiner. Ils ne peuvent pas connaître le marché canadien pendant qu'ils sont à l'étranger. Ce sont, sans aucun doute, des gens rompus aux affaires. Ils ont une vaste expérience des affaires internationales, des affaires locales, mais ils ne connaissent absolument pas le Canada. Ce qu'il savent du Canada, ils le tiennent en grande partie des promoteurs. Ceux-ci leur présentent un projet et leur parlent des autres agents au Canada. Ils leur disent qu'ils feraient une bonne affaire en venant au Canada, que nous pourrons les aider à long terme s'ils décident de demander un visa d'immigrant au Canada.

[*Texte*]

Now, at that time we had said that this idea of being able to shop in Canada would be good. As far as I know, and as Mendel has just confirmed, the legislative framework still exists. The visa officer has the ability, even today, to send forth an investor with a conditional visa.

You might ask, why isn't that being done? I think it isn't being done because the investors syndication program was marketed abroad so extensively, both by the immigration commission and by these promoters. . . The impression given was that if you don't have this, if you don't invest the money, you can't go to Canada. You must put your money into the program before you get a visa.

I think if you allowed the investor to come forth on a conditional visa, you would eliminate the problem of having Canadian offerings registered in foreign countries, having other countries regulate what we do.

My colleague is going to talk about some of the situations that have developed in Hong Kong. But all of these things could be eliminated if those things could be marketed in Canada. The only issue would be that the immigrant come forth as an immigrant.

If there are any questions, I'll be happy to answer them.

The Chairman: A 30-minute bell for a vote is what we have. That's what the bell means. We have time to finish this delegation, at least, but then we'll have to break before the next delegation—for the vote.

• 1025

Mr. Shields: Or maybe I can pair with Warren and you could pair with Mr. de Jong and we could continue.

The Chairman: Do we want to try that and try to carry on?

Mr. Allmand: What is the vote about?

The Chairman: Bill C-80.

Mr. Allmand: I go by the names and not by the number.

The Chairman: Can someone help us with C-80? I will get that information.

Mr. Allmand: Depends on how important the bill is. I'd be willing to pair if it's not that important a bill.

The Chairman: So we can carry on the hearings and pair, if we can find four who are interested. Okay, we'll get that information back to you immediately.

Meanwhile, carry on.

Mr. Bill Wong (Member, Business Immigration Committee, Canadian Bar Association (Ontario)): I'm going to be the last member of the CBA or CBAO. . . I'm also a member, and it's the last time we'll hear that this morning. I am also a member of the Blue Jays fan club.

[*Traduction*]

Lorsque nous avons été consultés, nous avons dit que nous aimions l'idée qu'ils puissent venir au Canada constater d'eux-mêmes les possibilités. À ma connaissance, et comme Mendel vient de le confirmer, le cadre législatif existe toujours. L'agent des visas peut, encore aujourd'hui, délivrer un visa conditionnel à un investisseur.

Vous vous demandez peut-être pourquoi cela ne se fait pas? Je pense que c'est parce que le programme des syndicats de placement a fait l'objet d'une si vaste promotion à l'étranger, tant de la part de la Commission de l'immigration que de ses promoteurs. . . On a donné l'impression qu'il était impossible de venir au Canada sans participer à ce programme, sans investir d'argent. On a laissé entendre qu'il fallait investir dans ce programme pour obtenir un visa.

Je pense que si l'investisseur pouvait venir au Canada avec un visa conditionnel, cela éliminerait le problème de l'enregistrement des émissions de titres canadiens dans les pays étrangers, de la réglementation de nos affaires par d'autres pays.

Mon collègue va vous décrire quelques problèmes qui ont surgi à Hong Kong et qui pourraient tous être éliminés si ces valeurs pouvaient être vendues au Canada. La seule condition est que l'investisseur puisse venir au Canada comme immigrant.

Si vous avez des questions, je serai heureux d'y répondre.

Le président: Cette sonnerie nous informe qu'il y aura un vote dans 30 minutes. Nous avons le temps de terminer nos discussions avec ce groupe de témoins, mais nous serons obligés de suspendre la séance avant la prochaine délégation pour aller voter.

M. Shields: À moins que je paire avec Warren et que vous fassiez de même avec M. de Jong; nous pourrions ainsi continuer.

Le président: Voulez-vous essayer cela et continuer?

M. Allmand: Sur quoi porte le vote?

Le président: Le projet de loi C-80.

M. Allmand: Je ne connais pas les numéros, seulement les titres.

Le président: Est-ce que quelqu'un peut nous dire sui quoi porte le projet de loi C-80? Je vais me renseigner.

M. Allmand: Cela dépend de l'importance du projet de loi. Je suis d'accord pour le pairage si le projet de loi n'est pas très important.

Le président: Donc, si nous trouvons quatre députés intéressés, nous pourrons faire des paires et poursuivre la séance. Nous allons nous renseigner tout de suite.

Entre-temps, si vous voulez bien continuer.

M. Bill Wong (membre, Comité de l'immigration des gens d'affaires, Association du Barreau canadien—Ontario): Je serai le dernier membre de l'ABC, ou plutôt de l'ABCO. . . Je suis également membre—c'est la dernière fois que vous entendrez cela ce matin. Je suis aussi membre du Club des fans des Blue Jays.

[*Text*]

I'm going to speak on something that is close to me, because I've often put through memorandums in Newfoundland, in Nova Scotia, in Ontario and Saskatchewan and Alberta; I've acted for promoters there, I've acted for investors.

I've been through Hong Kong, like my colleagues before me, and I generally concur with the comments of my colleagues.

What we have here is a legislation, selling securities, but we don't have penalties. We don't have the fundamental tenet of any securities type of legislation, and that's disclosure.

I've also written a really good report, not as good as Carter Hoppe's, but a really good report and I submitted it—and we've all submitted it before—and I hope you read that.

I think it's at best an international embarrassment and at worst an affront to Canadian sovereignty that a foreign jurisdiction like Hong Kong has enacted legislation regulating the sale of Canadian securities.

That's because of the lack of response from the Canadian legislatures.

We do not have any legislation regulating securities abroad and that has to stop.

The fundamental portion of securities legislation is disclosure to the public.

If you are going to market, you might market honestly and you might tell the investors what they're buying.

There has to be enforcement legislation.

I notice that the task force discussion document says that we might fine them $100,000.

In marketing, offering memorandums selling 200 to 300 units at $250,000, $350,000 a unit, we're talking about one-third of a unit.

If I am a promoter and I have my adding machine on, the cost of doing business is not too bad—like a liar comitting fraud.

The penalties have to increase, we have to put one promoter in jail and I think the problem of fraudulent disclosure, non-disclosure and misrepresentation would at least be curtailed.

The other question that I was harping on with the task force and I want to emphasize here is that we should look at the securities legislation that exists in Canada.

We have four securities stock exchanges, complete with the legislation in all 10 provinces, controlling the marketing of securities.

We have an after market here, and that's the problem. That's why my colleagues are saying investors want guarantees. Well, investors will take risks if there is a reward.

What we have here in the current system is risk without reward. I don't know, I've gone through so many countries. . .Hong Kong, Taiwan, everybody is asking how much money am I going to lose, not how much money am I going to make. How much money am I going to lose? I know I'm going to lose something, I want to know how much it is—that's the cost of my visa.

[*Translation*]

Je vais vous parler d'une chose que je connais bien, puisque j'ai souvent eu à préparer des notices d'offre à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, en Saskatchewan et en Alberta. J'ai représenté les promoteurs et les investisseurs.

Je suis allé à Hong Kong, tout comme mes collègues, et, de façon générale, je suis d'accord avec ce qu'ils vous ont dit.

Nous avons ici une loi sur la vente des valeurs mobilières, mais elle est dépourvue de sanctions. On n'y retrouve pas le principe fondamental de toute autre loi sur les valeurs mobilières: l'obligation d'information.

J'ai rédigé un très bon rapport, qui n'est peut-être pas de la même qualité que celui de Carter Hoppe, mais tout de même un très bon rapport que je vous ai présenté—nous l'avons tous présenté auparavant—et j'espère que vous l'avez lu.

J'estime que le fait qu'un pays étranger comme Hong Kong ait adopté une loi réglementant la vente de valeurs mobilières canadiennes est au mieux une humiliation face aux autres pays et au pire un affront à la souveraineté canadienne.

C'est attribuable à l'absence de réaction des assemblées législatives du Canada.

Nous n'avons aucune loi réglementant la vente des valeurs mobilières à l'étranger et il est temps que cela change.

La disposition fondamentale d'une loi sur les valeurs mobilières concerne l'obligation d'informer le public.

Si l'on veut vendre des valeurs sur le marché, il faut le faire honnêtement et dire aux investisseurs ce qu'ils achètent.

Il doit y avoir une loi d'application.

Je constate que le document de travail du groupe de travail propose des amendes de 100,000$.

Des notices d'offre de 200 ou 300 unités à 250,000$ ou 350,000$ l'unité proposent en fait un tiers d'unité.

Si j'étais un promoteur muni d'une bonne calculatrice, je calculerais que le coût d'entreprise n'est pas trop élevé—comme un menteur coupable de fraude.

Je pense que si les sanctions étaient plus sévères et qu'un promoteur était emprisonné, cela contribuerait à atténuer le problème de la divulgation frauduleuse, de la dissimulation et de l'information trompeuse.

L'autre point sur lequel je revenais sans cesse au groupe de travail et que je tiens à souligner aujourd'hui c'est la nécessité d'examiner la législation sur les valeurs mobilières du Canada.

Nous avons quatre bourses de valeurs mobilières et chacune des 10 provinces a une loi réglementant la vente des valeurs mobilières.

Le problème c'est que nous n'avons pas d'après bourse. C'est pourquoi mes collègues disent que les investisseurs veulent des garanties. Eh bien, les investisseurs prendront des risques s'ils peuvent faire des gains.

Dans notre système actuel, il y a des risques sans gain. Je ne sais pas, je suis allé dans tellement de pays. . . Hong Kong, Taïwan, et tous les investisseurs me demandent combien ils vont perdre. Ils ne me demandent pas combien d'argent ils vont gagner. Ils me demandent combien ils vont perdre. Ils savent qu'ils vont perdre quelque chose, et ils veulent savoir combien—c'est le coût de leur visa.

[*Texte*]

This will be changed if we put in an after market.

If we have a stock exchange, we'll say, okay, you buy something and you create an after market for it, like the Toronto Stock Exchange, the Vancouver Stock Exchange, the Alberta Stock Exhange, etc.

You'll market better because people will know I can be able to sell it at the end of the day.

That's why there is a flood of securities, real estate based hotel projects are selling, government funds are selling, because they know they can get their money back. That's the number one question the investors ask me: how do I know that I am going to get my money back?

Think, those are my comments subject to any questions. I thank you for the time.

• 1030

The Chairman: I'm sorry for these interruptions, but that's life in the House of Commons. We can't always anticipate these votes. Do we have an agreement to pair?

Mr. Allmand: Not yet.

The Chairman: It is Bill C-80 and the vote is on time allocation.

Mr. Allmand: On Bill C-80, the child tax credit.

The Chairman: Yes. The vote is on time allocation.

Mr. Allmand: I'm checking with the whip.

Mr. de Jong: The standing rule in my party is that we do not pair, but if there are two Conservatives staying here for my one, I would consider that a good deal.

Mr. Allmand: I'll know in a minute.

The Chairman: Mr. Allmand, you're to start the questioning. After your first question we'll try to get an answer from you on the other one.

Mr. Allmand: All right. My question is to Mr. Green. He said we need the third-party guarantees.

In the task force report, and I'm referring in particular to that part of the report that was deleted. . .they talk about the Quebec program and the criticism of the Quebec program, because in Quebec allegedly there was a system of circumventing the third-party guarantee. Although we discussed that last night and there was some difference of opinion about whether or not it really is a circumvention under the law. . . In any case, in the part of the report that was deleted, they recommend amending the legislation to enable the revocation of visas for investors who knowingly invest in instruments with third-party guarantees or other investments that are in contravention of federal regulations.

From what you tell us, you would not only oppose that recommendation but would encourage the amendment of the entire program to allow for third-party guarantees.

[*Traduction*]

Tout cela changerait si nous avions un après bourse.

Nous pourrons alors dire aux investisseurs qu'ils pourront créer un après bourse pour les valeurs qu'ils auront achetées, comme la bourse de Toronto, de Vancouver, d'Alberta, etc..

Nous pourrons vendre plus facilement parce que des gens sauront qu'ils pourront toujours revendre leurs valeurs.

C'est pour cela qu'il y a un torrent de valeurs mobilières, que les projets immobiliers comme les hôtels se vendent, que les fonds des gouvernements se vendent, car des acheteurs savent qu'ils pourront récupérer leur argent. C'est la première question que me posent les investisseurs: Quelles garanties ai-je de récupérer mon argent?

C'est tout ce que je voulais vous dire. Je vous remercie de m'avoir écouté et je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

Le président: Je suis désolé de ces interruptions, mais c'est la vie à la Chambre des communes. Nous ne pouvons pas toujours prévoir ces votes. Avons-nous une entente de pairage?

M. Allmand: Pas encore.

Le président: Il s'agit du projet de loi C-80, et le vote porte sur l'attribution de temps.

M. Allmand: Le projet de loi C-80, le crédit d'impôt pour enfants.

Le président: Oui, et le vote porte sur l'attribution de temps.

M. Allmand: Je vérifie auprès du whip.

M. de Jong: La règle de mon parti interdit le pairage, mais si ces deux Conservateurs acceptent de rester ici pour moi, je considérerais que c'est une bonne affaire.

M. Allmand: Je saurai ce qu'il en est dans un instant.

Le président: Monsieur Allmand, c'est à vous de poser la première question. Après quoi, nous essaierons d'obtenir de vous une réponse sur l'autre sujet qui nous préoccupe.

M. Allmand: D'accord. Ma question s'adresse à M. Green, qui a dit que nous avions besoin des garanties de tiers.

Dans le rapport du groupe de travail—et je songe en particulier à la partie du rapport qui a été supprimée. . . on parle du programme du Québec et des critiques dont il a été l'objet. En effet, il paraîtrait qu'au Québec il existait un système permettant de contourner la garantie de tiers. Quoi qu'il en soit, nous en avons discuté hier soir et les avis différaient quant à savoir s'il s'agissait vraiment de contravention à la loi. . . Pour en revenir à la partie du rapport qui avait été supprimée, on recommandait de modifier la loi pour autoriser la révocation des visas des investisseurs qui, en pleine connaissance de cause, investissent dans des instruments assortis de garanties offertes par des tiers ou d'autres instruments qui contreviennent à la réglementation fédérale.

D'après ce que vous nous dites, non seulement vous seriez contre cette recommandation, mais vous préconiseriez que l'on modifie le programme tout entier pour autoriser les garanties de tiers.

[*Text*]

Mr. S. Green: I would certainly amend it to allow for third-party guarantees, in order to permit Canada to market its products effectively.

However, to penalize the investor is not fair. Any idea of taking away his visa when full disclosure in many cases has not been provided to him would be a tremendous injustice. Without the proper enforcement and the proper disclosure, I don't think we can penalize many of these investors. They just aren't aware of what's going on here or fully aware of what this investor project is all about, and I don't think the investor should be penalized. That's not the object here. Perhaps the promoter should be penalized if he's violating the regulations at the time, but I would suggest that they be amended in order to permit him to do that.

If you are an individual who is attempting to show a client an investor project, the first question, as you've heard many times today, is what is the risk factor? We heard about the Saskatchewan Government Growth Fund. Is it guaranteed? No, it's not. But if it's a government and you are comparing it to a gentleman who has a widget factory, then yes, I would say the government is more secure and my risk is less. So I don't think we can penalize the investor. I think we have to look at the whole program in that regard.

Mr. Allmand: I got a message from the whip and he says it's okay to pair as long as it's Fee and... No.

Mr. de Jong: A two for one sale.

Mr. Allmand: No, it's all right.

Mr. Shields: As long as it's two for one.

Mr. Allmand: Two for two will do, as long as it's Jack and Fee.

The Chairman: Two for two. One, two, the chairman and one more from our side to stay. Could you decide among yourselves who will stay and then...?

An hon. member: We'd better leave Mr. Shields here.

Mr. Shields: Sure, I'll stay.

Mr. de Jong: Mr. Chairman, after these witnesses, perhaps we could have a short break.

The Chairman: After these witnesses have a break?

Mr. de Jong: A two-or three-minute break.

The Chairman: Okay.

Mr. Wong: To comment on your question, I don't think there is anything inherently wrong with the guarantee. It's not inherently evil to have a guarantee. If the promoter is putting jobs in economically disadvantaged regions, if he's creating jobs, if he's taking risks and creating jobs and bringing wealth, there's nothing wrong with having him guarantee that. You can't look at it in isolation. You have to look at the project as a whole. Is he doing what he stated out

[*Translation*]

M. S. Green: Je modifierais assurément le programme pour autoriser la garantie de tiers afin de permettre au Canada de commercialiser ses produits de façon plus efficace.

Cela dit, il n'est pas juste de pénaliser l'investisseur. Ce serait une grave injustice que de lui retirer son visa alors que dans bien des cas il n'est pas au courant de tous les détails. En l'absence d'un système permettant la communication et l'application en bonne et due forme de toutes les règles du jeu, je ne pense pas que l'on puisse pénaliser ces investisseurs. Tout simplement, ils ne savent pas vraiment ce qui se passe ici et ils connaissent mal la nature de ce projet d'investissement. Par conséquent, je ne pense pas qu'on devrait les pénaliser. D'ailleurs, ce n'est pas l'objectif visé. Le promoteur, lui, pourrait peut-être être sanctionné s'il contrevient à la réglementation, mais j'estime qu'on devrait la modifier pour lui permettre d'agir de cette façon.

Comme vous l'avez déjà entendu à de nombreuses reprises aujourd'hui, la première question que le client pose à une personne qui essaie de lui vanter un projet d'investissement porte sur le facteur de risque. On nous a parlé du Fonds de croissance de la Saskatchewan. Est-ce un fonds garanti? Non. Cela dit, c'est un instrument gouvernemental et en comparaison avec une usine appartenant à un particulier qui fabrique un machin quelconque, cela représente à mes yeux un investissement plus sûr où le risque est moindre. Par conséquent, je ne pense pas que nous puissions pénaliser l'investisseur. À mon sens, il faut examiner l'ensemble du programme dans cette optique.

M. Allmand: J'ai reçu un message du whip, qui m'a dit qu'il était d'accord pour le pairage, sous réserve que ce soit M. Fee et... Non.

M. de Jong: Un solde de deux pour un.

M. Allmand: Non, ça va.

M. Shields: Pour autant que ce soit deux pour un.

M. Allmand: Nous acceptons deux pour deux, pourvu que ce soit Jack et Fee.

Le président: Deux pour deux. Un, deux, le président et un autre député de notre parti peuvent rester. Pouvez-vous décider entre vous qui va rester et qui va...

Une voix: Je pense qu'il est préférable que M. Shields reste.

M. Shields: Bien sûr.

M. de Jong: Monsieur le président, après avoir entendu ces témoins, nous pourrions peut-être faire une petite pause.

Le président: Une pause après ces témoins?

M. de Jong: Une pause de deux ou trois minutes.

Le président: D'accord.

M. Wong: Pour revenir à votre question, je ne pense pas qu'il y ait quelque chose de fondamentalement répréhensible dans le fait d'avoir une garantie. Ce n'est pas fondamentalement mauvais. Si le promoteur crée des emplois dans des régions économiquement défavorisées, s'il prend des risques et réussit à créer des emplois et à susciter la prospérité, il n'y a rien de mal à ce qu'ils garantissent cela. Nous ne pouvons pas examiner cet aspect de façon isolée. Il

[*Texte*]

doing? Is that a benefit to Canada? If he has a guarantee, well that's a side issue.

• 1035

Mr. Dewji: I would also like to comment on that. You have an uneven playing field right now. If the Government of Saskatchewan is out there peddling a fund, and then you have all these other people who want to create jobs in smaller places, in Atlantic Canada and other places, the perception out there is that it is a government guaranteed fund. Mr. Zaifman and his group may not have been promoting it that way, but that is the perception. It goes across the board. Any time there is provincial government involvement in any fund, that is the perception of it.

Mr. de Jong: With the Quebec plans, they are considered to be guaranteed. The market thinks they are secure investments and people go for those. There is no question there.

Mr. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): You seem to be a proponent of the conditional visa. Do you not see some problems with compliance in that field, similar to what we have in deportations, and the difficulty we have?

Mr. Dewji: There are two issues there. One is that the kind of individual you are talking about is definitely a high-activity individual. The threshold right now is $500,000. He's coming into Canada. He doesn't have to look for a business. He doesn't have to site himself in any particular area of the country. These are some of the things that distinguish it from the entrepreneur who has to do all these things. The investor, when he comes in, can be given a shorter period of time to make his investment. It could be a three-month condition. I don't see that as a problem. Most of the investors are in fact committed to making that investment. They are aware of the fact that they will have to make that amount of investment; it's just that if they have a better choice, if they had guidance, it would be easier for them to make that kind of investment.

Mr. Chadwick: You don't see any non-compliance?

Mr. Dewji: I don't see too much of non-compliance. There is a three-year condition anyway on their visa. It's throughout that period of three years that they have to maintain their investment. If they choose to, sir, if they want to not invest, they can leave. There would be very little problem with their leaving. They would probably have businesses abroad that they are associated with, that continue to run.

The non-compliance problems with the entrepreneur program is largely with some of the people who come here and find the investment climate not suitable for them, and they don't want to take a higher risk than they thought they were going to have when they first started.

Mr. de Jong: I'd like to go back to the whole notion of the guarantee. Part of the reason the task force recommended not allowing third-party guarantees and restricting the government offers is that it was considered to

[*Traduction*]

faut envisager le projet dans son ensemble. Remplit-il ses obligations? Cela est-il avantageux pour le Canada? Pour moi, la question de la garantie est secondaire.

M. Dewji: Je voudrais également intervenir à ce sujet. À l'heure actuelle, il existe un déséquilibre. Il y a d'une part le gouvernement de la Saskatchewan qui fait la promotion d'un fonds et, d'autre part, de nombreux autres intervenants qui veulent créer des emplois dans des petites villes dans la région atlantique du Canada, etc. Or, il existe une perception selon laquelle il s'agit de fonds garantis par le gouvernement. M. Zaifman et son groupe n'ont peut-être pas fait leur publicité en ce sens, mais c'est la perception qui existe, et ce à tous les niveaux. Chaque fois qu'un gouvernement provincial participe à un fonds quelconque, cela créé cette perception.

M. de Jong: On considère que les investissements effectués dans le cadre du programme du Québec sont garantis. Le marché estime qu'il s'agit d'investissements sûrs, ce qui les rend très populaires. C'est indéniable.

M. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Vous semblez privilégier les visas conditionnels. Ne considérez-vous pas que cela poserait des problèmes d'application, un peu comme ceux auxquels nous nous heurtons dans le cas dès déportations?

M. Dewji: Cette question comporte deux aspects. Premièrement, la personne dont vous parlez est sans contredit une personne très dynamique. À l'heure actuelle, le seuil est fixé à 500,000$. Cette personne veut venir au Canada et elle n'est pas tenue de chercher une entreprise. Elle n'est pas tenue non plus de s'établir dans une région en particulier du pays. Voilà qui distingue ce candidat du candidat entrepreneur qui, lui, est assujetti à toutes ces conditions. On pourrait imposer à l'investisseur qui veut venir au Canada une période plus courte au cours de laquelle il doit faire son investissement. Ce pourrait être trois mois, par exemple. À mon avis, cela ne pose pas de problème. En fait, la plupart des investisseurs sont déjà prêts à faire cet investissement. Ils savent qu'ils devront investir ce montant. Seulement, s'ils avaient un meilleur choix, si on leur prodiguait des conseils, il serait plus facile pour eux de l'effectuer.

M. Chadwick: Vous ne prévoyez pas de problème de non-observance?

M. Dewji: Pas tellement. De toute façon, leur visa est assorti d'une condition de trois ans. Ils sont tenus de maintenir leur investissement pendant cette période de trois ans. S'ils décident de ne pas investir, et qu'ils le souhaitent, il peuvent partir. Leur départ ne poserait pas vraiment de problèmes. On suppose qu'ils auraient des entreprises à l'étranger qu'ils pourraient continer à gérer.

Les problèmes de non-observance liés au programme des entrepreneurs tient surtout au fait que certaines des personnes qui viennent ici constatent que le climat d'investissement ne leur est pas favorable et ne veulent pas prendre plus de risques qu'elles n'avaient prévu en prendre au départ.

M. de Jong: Je voudrais revenir à cette notion de garantie. Si le groupe de travail a recommandé de ne pas autoriser des garantie de tiers et de limiter les offres gouvernementales, c'est en partie parce que cela était vu

[*Text*]

be part of economic policy to try to direct these people who have money to invest, and want to come and live in this country, to invest and to channel that money into areas with some risk, areas that at present would have difficulty getting capital from the banks and normal lending institutions.

Certainly from an economic development point of view and economic strategy, targeting the money that way is very desirable. Of course the investor would like to minimize his risk as much as possible. Mr. Wong has just quite nicely and quite rightly summed it for us. The investor wants to come here. He recognizes it's going to cost him some money. He wants to sort of know up front what it is going to cost him, what the minimum hoops are that he has to go through in inconveniences. He would like to get it all straight. He wants to know what the name of the game is and what the rules are. He says, here's my money. Let's do it clean and easy. Away we go.

• 1040

So there's a mismatching here. The government wants money to be directed in certain areas. The investor wants the least hassle, the least risk, the least number of hoops. Where can we start fitting it in? Are the two mutually exclusive?

Mr. Wong: I'm saying no. If you give them an after-market, I will invest in Semi-Tech, as Carter has said, if I can buy for $3 and now it's a $17 stock. If you give me a reward, I'll take the risk. But right now we have no reward. I'm putting up my money, here it is.

It's taxation without representation, form without substance—I don't know what you would even call it. It doesn't make sense right now. The investor is writing a cheque, here's his money. It's not risk capital, it's not securities. It's benign taxation at this point. I don't even know if it's taxation. Some of the money is going to promoters.

Mr. S. Green: Just in regard to that, I think we have to look at the investor as a person where it's not a one-shot deal. We have to be able to provide him with extras. If there is some type of risk, as Mr. Wong has stated, let's give him something for that.

The way the system is set up now is that the only gift provided to this person for his investment is perhaps this guarantee. If we were able to set up some type of system whereby, as the result of his investment of $150,000 or $200,000, it made sense... Right now so many of these programs don't make good business sense. Therefore, we're only really getting a lot of them as one-shot deals. You go ahead, you invest, you get your visa, and that's it for now.

Perhaps if we can change the structure to give these investors something else, that would be a good idea.

The Chairman: Mr. Shields, did you have one more?

[*Translation*]

comme allant dans le sens d'une politique économique voulant que l'on dirige ces investisseurs intéressés à venir s'établir au pays vers des régions comportant certains risques, des régions qui, à l'heure actuelle, auraient du mal à obtenir des capitaux des banques et autres institutions prêteuses.

Chose certaine, du point de vue de la stratégie et du développement économique, il était éminemment souhaitable de cibler les investissements. Il va de soi que l'investisseur veut minimiser autant que possible ses risques. D'ailleurs, M. Wong vient de nous expliquer très justement sa position. L'investisseur veut venir ici. Il sait que cela lui coûtera de l'argent. Il veut savoir d'entrée de jeu combien il lui en coûtera et quels sont les inconvénients qui l'attendent. Il aimerait que tout cela soit clair. Il tient à connaître les règles du jeu. Il se dit que c'est son argent, et il voudrait bien que les choses se fassent simplement et facilement.

Il y a donc un désiquilibre. Le gouvernement souhaite que les investissements soient acheminés dans certaines régions. Pour sa part, l'investisseur souhaite qu'il y ait le moins de problèmes, le moins de risques et le moins d'inconvénients possible. Pouvons-nous trouver un terrain d'entente ou ces deux perspectives s'excluent-elles mutuellement?

M. Wong: Je ne crois pas. On pourrait envisager de leur donner un après-marché. Ainsi, comme M. Carter l'a dit, il serait disposé à investir dans la société Semitech s'il lui était possible d'en acheter les actions à 3$ alors qu'elles se transigent à 17$. Autrement dit, s'il y avait un incitatif, il serait prêt à prendre le risque. Mais à l'heure actuelle, il n'y a pas d'incitatif. L'investisseur doit tout simplement investir.

C'est de la taxation sans représentation, de la forme dénuée de toute substance. Je ne sais même pas comment l'appeler. À l'heure actuelle, cela n'a pas de sens. L'investisseur se borne à rédiger un chèque, à remettre son argent. Ce n'est pas du capital de risque, ce ne sont pas non plus des valeurs mobilières. C'est de la taxation douce. Et encore, je ne sais même pas s'il s'agit véritablement d'un impôt puisque une partie de l'argent va à des promoteurs.

M. S. Green: À cet égard, je pense que nous devons considérer l'investisseur comme une personne qui n'est pas partie à un marché unique. Nous devrions être en mesure de lui offrir des stimulants. S'il doit assumer un certain risque, comme M. Wong l'a dit, offrons-lui quelque chose en contrepartie.

Selon le système actuel, le seul cadeau qui est fait à l'investisseur est cette garantie. Si nous pouvions instaurer un système qui prévoierait, à la suite d'un investissement de 150,000$ ou 200,000$... À l'heure actuelle, bon nombre de ces programmes ne brillent pas pas leur sens des affaires. C'est pourquoi de nombreux investisseurs ne concluent qu'un seul marché ici. On les invite, ils investissent, ils obtiennent leur visa, et cela ne va pas plus loin.

Si nous pouvions modifier la structure du système pour offrir autre chose à ces investisseurs, cela me semblerait une bonne idée.

Le président: Monsieur Shields, avez-vous une question supplémentaire?

[*Texte*]

Mr. Shields: I haven't had any.

The Chairman: We have you down here at 10.37 a.m. I guess that was another comment. Proceed. Sorry.

Mr. Shields: You interrupted and went on to something else.

The Chairman: I'm just trying to be efficient here for all of us.

Mr. Shields: I think the suggestion was made that a conditional visa would be made available for the individuals to come to Canada to look around. Of course, for the entrepreneurial you have to do this. For the investor, the suggestion is that this would happen too. I guess this ties into the marketing overseas of some of these investor funds and investor programs.

What is the range of commission that you experience, that you see overseas? For example, if you go to Taiwan or Hong Kong or Germany or wherever it happens to be, what fee is typically charged by the agent overseas?

Mr. S. Green: The fees we've been seeing range from $3,000 to $18,000 Canadian in that regard, extremely high. You have to remember that this is taken off their investment. For example, if you invest $150,000, $18,000 may be taken off. But that's just the agent's fee. That doesn't necessarily refer to the promoter's fee when he gets his bit, the lawyer's fee, the accountant's fee and so on.

Mr. Shields: So really it could happen that the original investor's up-front charges, by the time he gets that done, could probably range up to $30,000 to $40,000 Canadian.

Mr. S. Green: I don't think it's as high as $40,000. I mean, it would depend upon the percentage of the investment, at what tier. Certainly if it were in the higher tiers it could go that high.

Mr. Shields: Would it not be more attractive, then, to have the investor come to a centre where all of these...? Let me see if I can phrase it properly. Let's say there are five or six funds operating out of Alberta. Would it not make sense to have the investor come to Alberta and be able to go somewhere, examine these funds, go to a lawyer, the accountants and all of these things? It may cost the investor some funds, but at least the activity generated in Canada would be quite significant.

Mr. S. Green: As far as the investor goes, I certainly recommend that. I think it's a great idea. But the problem you'll have with that suggestion is that the promoters and the individuals who want this capital are going to say that they can't wait the two years to get their money to build their hotel or to get their business going. Something has to be developed whereby the money can be put in escrow or something for the individual project so they can use the money. That is the problem with the conditional visa. I assume that you would hear from the individuals who want the money to capitalize their ventures.

• 1045

Mr. Shields: Yes, but the conditional visa could change very quickly to a permanent visa if the individual eyes an investor from another country coming into Canada or coming to Alberta or going to a central area. He could examine a

[*Traduction*]

M. Shields: Je n'en ai pas encore posée.

Le président: Vous êtes inscrit sur ma liste à 10h37. Je suppose qu'il s'agissait d'autre chose. Allez-y. Je suis désolé.

M. Shields: Vous m'avez interrompu et vous êtes passé à autre chose.

Le président: J'essaie tout simplement d'être efficace dans l'intérêt de tous.

M. Shields: On a proposé d'accorder un visa conditionnel pour permettre aux investisseurs de sonder le terrain au Canada. Évidemment, il faut le faire pour les entrepreneurs. On propose de le faire également pour les investisseurs. Je suppose que cela fait partie de la commercialisation à l'étranger de certains fonds d'investissement et programmes d'investisseurs.

D'après votre expérience, quelle est la fourchette des commissions réclamées à l'étranger? Par exemple, quels sont les honoraires que réclament habituellement un agent à l'étranger, à Taiwan, à Hong Kong ou en Allemagne?

M. S. Green: Ces honoraires peuvent aller de 3,000$ à 18,000$ CAN, ce qui est extrêmement élevé. Il convient de se rappeler que cet argent est soustrait de leur investissement. Ainsi, sur un investissement de 150,000$, on peut soustraire 18,000$, simplement pour les honoraires de l'agent. Mais cela ne comprend pas nécessairement les honoraires du promoteur, de l'avocat, du comptable, etc.

M. Shields: Il se peut donc fort bien que simplement pour arranger ses affaires, les coûts initiaux de l'investisseur s'élèvent à 30,000$ ou 40,000$ CAN.

M. S. Green: Je ne pense pas que cela aille jusqu'à 40,000$. En fait, tout dépend du pourcentage de l'investissement, à quel niveau. Chose certaine, s'il s'agit du niveau supérieur, cela pourrait aller chercher des sommes aussi élevées.

M. Shields: Dans ce cas-là, ne serait-il pas préférable que l'investisseur se présente dans un endroit où tous ces...? Voyons si je peux formuler cette idée correctement. Supposons qu'il existe cinq ou six fonds en Alberta. Ne serait-il pas logique que l'investisseur vienne en Alberta et puisse se rendre à un bureau où il pourrait étudier les fonds en question, consulter un avocat, des comptables, etc.? Il pourrait lui en coûter quelque chose, mais cela engendrerait au moins une activité non négligeable au Canada.

M. S. Green: C'est une idée que je recommanderais certainement pour l'investisseur car elle est excellente. Cela dit, vous vous heurterez à un problème. Les promoteurs et les personnes intéressées par ces capitaux vous diront qu'elles ne peuvent attendre deux ans pour obtenir l'argent nécessaire à la construction de leur hôtel ou au démarrage de leur entreprise. Il faut mettre au point un mécanisme qui permettrait de mettre l'argent en fiducie pour un projet donné, afin que l'investisseur puisse y avoir accès. Voilà le problème que pose le visa conditionnel. Je suppose que l'idée ne plairait pas à ceux qui souhaitent ces capitaux pour financer leurs entreprises.

M. Shields: Oui mais ce visa conditionnel pourrait être changé très rapidement en un visa permanent si la personne en question trouve un investisseur d'un autre pays qui veut venir au Canada, en Alberta ou dans une grande

[*Text*]

number of funds and say that this is one that he's really familiar with and the kind of thing that he would like to get involved in. He then goes to a lawyer and does all the necessary vetting and so on and says he's going to invest in that one. He could change it to a permanent visa.

Mr. S. Green: However, I think that's making the assumption that they're going to do this quickly. I think if you look at many of the conditional visas that entrepreneurs were given, you have to examine the time factor they use with respect to starting up their business. I don't know how quickly they would go into a specific project. On the one side, we don't want the investor to go in quickly. From his perspective, he wants to look and examine. However, on the other side, we have this capital that must go into this venture. They're going to be yelling and screaming that they need their money. That's the problem now with the backlog whereby all these projects are supposedly waiting for their money, the minimum subscription has not been met because the visas haven't been issued and these people are saying they can't go. Jobs are being lost because they don't have their capital to go.

Mr. Dewji: Let me respond to that as well, sir. Let's say the conditional visa was imposed within 30 days from today. I have six or seven investors right now who have interviews between now and September. They would get a conditional visa. They would be in Canada presumably shortly thereafter. They are then in the marketplace to acquire one of these funds. So if there's any promoter who wants their funds, they could have their funds within six months or earlier.

There are people right now in the system who may be ready for coming into Canada. The time lag is really not an issue here. Very soon you would create a market in Canada. For the promoter it would reduce the promotion costs. I wonder about having something in Alberta where all the promoters in Alberta had a one-shot field. The only thing is that the commission right now does some of the marketing abroad as well. When a potential investor comes forth, the commission gives him a list of these programs that are on the market and throws the investor out to the vagaries of sitting in Taiwan, or wherever they are, to make a decision. The visa officer has no opinion and cannot express an opinion obviously. This person has nowhere to go but to the promoter to get more information, and that's a dangerous situation.

Mr. Wong: If I could make one short comment, I've been harping on such an after market for ages, but I would go one step further. I would put it into the Toronto Stock Exchange or the Vancouver Stock Exchange. I would have professional advisers such as security advisers and financial advisers as opposed to the promoters. You would achieve two things. You would create an after market or a liquidity in the investor. He could see his investment go up or down if it's

[*Translation*]

agglomération. Il pourrait à cette occasion examiner un certain nombre de fonds et déterminer lequel lui convient le mieux. Ensuite, il pourrait consulter un avocat, faire l'examen approfondi qui s'impose et décider d'investir dans un fonds en particulier. Il pourrait donc changer son visa pour un visa permanent.

M. S. Green: Cependant, cela suppose que les investisseurs agissent rapidement. Si l'on examine les nombreux visas conditionnels accordés aux entrepreneurs, vous constaterez qu'il y a toujours des délais avant le démarrage de l'entreprise. J'ignore dans quelle mesure ils investiraient rapidement dans un projet précis. D'un côté, nous ne voulons pas pousser l'investisseur à prendre une décision précipitée. Il est normal qu'il veuille prendre son temps et examiner la situation. D'un autre côté, nous avons besoin de capitaux pour financer nos entreprises. Ceux qui attendent vont réclamer leur argent à corps et à cris. Voilà ce qui cause le problème de l'arriéré. Tous les projets en question attendent censément des capitaux, mais les contributions minimales n'ont pas été faites parce que les visas n'ont pas été émis et que les investisseurs disent qu'ils ne peuvent pas partir. Des emplois se perdent par manque de capitaux.

M. Dewji: Permettez-moi de répondre à cela également, monsieur. Supposons que le visa conditionnel soit imposé pour 30 jours à compter d'aujourd'hui. Je connais à l'heure actuelle six ou sept investisseurs qui subiront leur entrevue d'ici le mois de septembre et qui pourraient obtenir un visa conditionnel. Ils pourraient sans doute venir au Canada peu de temps après. Ils se trouvent alors sur le marché pour faire l'acquisition d'un de ces fonds. Et si un promoteur veut avoir accès à ces capitaux, il pourrait les obtenir dans les six mois ou même plus tôt.

Il y a dores et déjà dans le système des gens qui sont sans doute prêts à venir au Canada. En l'occurrence, les délais ne sont pas très importants. Très rapidement, on créerait un marché au Canada. D'ailleurs, on contribuerait ainsi à réduire les coûts de promotion du promoteur. Je me demande s'il ne serait pas possible d'établir en Alberta un bureau où tous les promoteurs albertains pourraient oeuvrer. Sauf qu'à l'heure actuelle, la Commission fait aussi de la commercialisation à l'étranger. Lorsqu'un investisseur potentiel se présente, la Commission lui fournit une liste des programmes disponibles sur le marché et laisse l'investisseur se creuser la tête à Taïwan, ou ailleurs, pour prendre une décision. L'agent des visas n'a pas d'opinion et il va de soi qu'il ne peut en exprimer une. Pour obtenir davantage d'information, l'investisseur n'a personne à qui s'adresser si ce n'est au promoteur, et c'est là une situation dangereuse.

M. Wong: Permettez-moi un bref commentaire. Je défends depuis une éternité cette idée d'un après-bourse, mais j'irai encore plus loin. J'inscrirais cela à la Bourse de Toronto ou de Vancouver. Personnellement, je préconise que des conseillers professionnels, notamment des conseillers en valeurs mobilières et des conseillers financiers s'en chargent plutôt que des promoteurs. Cela nous permettrait d'atteindre deux objectifs. Premièrement, on créerait un après-bourse ou

[*Texte*]

good or bad. The small promoter could get into such a model much more easily and compete with the financial institutions.

So, I'd go one step further. We have four existing stock exchanges selling securities. We can control them. We have existing legislation creating disclosure and penalties for disclosure. Why can't we use it? If we're selling securities in this area under the immigration model, why can't we use securities legislation to monitor it and to enforce it?

Mr. Peter Fairey (Consultant to the Committee): I have just one point of information there for Mr. Wong. There are publicly traded on-exchange funds out there and market forces have dictated that.

My question had to do with guarantees. It's clear that they benefit the people selling the funds. It's clear the investor likes them. What I don't understand is the benefit to Canada. To give a guarantee, you obviously have resources that you can secure that guarantee against in Canada. Why do you need the extra funds if you have those resources already? I don't see there is any new benefit, new capital coming to Canada. Can you tell me that? You say it is great to have a guarantee, but what does it do for Canada besides attract the investor?

• 1050

Mr. S. Green: I agree that it certainly attracts investors. I think we have to have them compared to the other marketplaces, what's out there.

Mr. Fairey: What does it do for Canada? What's the economic benefit?

Mr. S. Green: I think it provides the investor with an ability to enter the Canadian business market with the concept that he is not going to be ripped off, that he is going to get something for his investment, and therefore continues with his investments.

Mr. Fairey: If that is the case, then you take a $50,000 fee just to pay down the deficit for the visa and let him continue with that. I am trying to ask, what is the benefit to the Canadian business?

Mr. Wong: The benefit to the Canadian business is what the program makes it to be. If you say you have to create jobs in economically disadvantaged regions, that's your benefit; you can provide a guarantee as long as you meet these certain criteria. If the policy or the legislation throws standards into that, there is a benefit to Canada, and the benefit to Canada is what the legislation makes it, basically.

The Chairman: I suggest that we are going to take a five-minute break now. This is the time to ask a few questions informally and to grab a cup of coffee. We will begin again at about 11 a.m.

[*Traduction*]

une liquidité pour l'investisseur. Ce dernier pourrait voir l'investissement monter ou descendre selon qu'il est bon ou mauvais. Quant au petit promoteur, il pourrait s'adapter beaucoup plus facilement à ce modèle et faire concurrence aux institutions financières.

J'irai donc encore plus loin. Il existe au Canada quatre marchés boursiers qui vendent des valeurs mobilières, et nous pouvons les contrôler. Il existe déjà une législation qui établit une obligation de divulguer l'information et des sanctions pour tout manquement à cet égard. Pourquoi ne pas nous en servir? Si nous vendons des titres dans ce domaine en vertu du modèle de l'immigration, pourquoi ne pas avoir recours à la législation sur les valeurs mobilières pour assurer la surveillance et en assurer l'application?

M. Peter Fairey (conseiller auprès du Comité): Je voudrais informer M. Wong d'une chose. Il existe des fonds qui sont vendus publiquement et cotés en bourse. D'ailleurs, cette innovation a été dictée par les forces du marché.

Ma question porte sur les garanties. Il est clair qu'elles sont avantageuses pour les vendeurs de fonds. Il est clair aussi qu'elles plaisent aux investisseurs. Mais je ne comprends pas quel avantage en tire le Canada. Pour pouvoir donner une garantie, il faut de toute évidence posséder au Canada des ressources à cette fin. D'où vient le besoin de ces fonds supplémentaires si on possède déjà ces ressources? Je ne vois pas de nouvel avantage, d'argent frais qui entre au Canada. Pouvez-vous éclairer ma lanterne? Vous affirmez que c'est très bien de posséder une garantie, mais quels sont les avantages pour le Canada, à part le fait d'attirer l'investissement?

M. S. Green: Je conviens que cela attire certainement les investisseurs. Je pense qu'il faut regarder ce qui se fait sur les autres marchés, ce qui se fait ailleurs.

M. Fairey: Qu'est-ce que cela donne au Canada? Quels sont les avantages économiques?

M. S. Green: Je pense que cela permet à l'investisseur d'entrer sur le marché des affaires canadien en étant assuré qu'il ne se fera pas rouler, que son investissement lui rapportera quelque chose et donc qu'il continuera d'investir.

M. Fairey: Dans ce cas, le droit de 50,000$ vise simplement à réduire le déficit associé au visa et à le laisser continuer d'agir. J'essaie de savoir quel est l'avantage pour les entreprises canadiennes?

M. Wong: L'avantage pour les entreprises canadiennes dépend de ce que l'on fait du programme. Si vous affirmez qu'il faut créer des emplois dans des régions économiquement défavorisées, voilà votre avantage; on peut fournir une garantie tant que certains critères sont satisfaits. Si la politique ou les lois vont en ce sens, il y a un avantage pour le Canada, cet avantage étant essentiellement fonction de l'objectif de la législation.

Le président: Je propose que nous fassions une pause de cinq minutes. Profitons-en pour discuter à bâtons rompus et pour boire un café. Nous reprendrons nos travaux vers 11 heures.

[*Text*]

• 1052

• 1103

The Chairman: We are ready to begin again.

We have heard from the legal profession, from our task force and from our consultants. Now we will have from a very important group, those who in fact invest and the interests of the investors here. Jason Lee from Vancouver represents those who have had some successes and those who have had some difficulties. So we look forward to hearing from you, Jason. Would you proceed, please?

• 1105

Mr. Jason Lee (Taiwan Entrepreneurs and Investors Association in B.C.): Ladies and gentlemen, the members of TEIA are companies in B.C. owned by the business immigrants from Taiwan. We would like to thank you for providing us this opportunity to join this hearing and speak on behalf of the business immigrants from Taiwan.

According to the more and more unsuccessful immigration funds being exposed, Canada's Business Immigration Program can stop the situation becoming worse and worse.

All these investors came to Canada with great dreams and hopes. They positively believe they made a very right choice to emigrate to Canada, the best country to live in the world. They all like to contribute to this great country. Through work with the people here they can create a better future life in Canada. Unfortunately, no sooner after they arrive in the country they somehow find out themselves or have been told that the immigration funds they participated in were filled and the money they invested was gone.

The investors know no business can give them a promise that they can make a 100% profit, but they can also distinguish what is a scam. When they looked deeper inside the facts they found out the immigration funds they participated in failed in such an incredible way. They knew they couldn't play a silent party any more, which is what the government wanted them to play.

They spent most of their time and strength trying to fight for their own rights right after they landed in this country. Because of their language barrier, without any connection and not knowing the regulations here, the only thing they can have after the fight is despair.

Under such circumstances they couldn't help thinking in a very bad way. How come so many unsuccessful investment projects get registered as immigration funds? Which government departments are in charge of these matters? Did the government know their loss of unsuccessful immigration from outside? Did government get involved? Did government allow these things to continue or was that just exactly what government wanted? We have used these bad cases and worse, but unfortunately we were afraid all these questions would create a bigger and bigger shadow, destroying those investors' quality of life here.

[*Translation*]

Le président: Nous sommes prêts à commencer.

Nous avons déjà entendu les avocats, notre groupe d'étude et nos experts-conseils. Nous accueillons maintenant un groupe très important, ceux qui investissent et qui représentent les intérêts des investisseurs. Jason Lee, de Vancouver, représente ceux qui ont eu du succès et ceux qui ont éprouvé quelques difficultés. Nous serons donc heureux de vous entendre, Jason. Veuillez procéder, je vous en prie.

M. Jason Lee (Taiwan Entrepreneurs and Investors Association in B.C.): Mesdames et messieurs, les membres de la TEIA sont des entreprises de la Colombie-Britannique qui appartiennent à des immigrants investisseurs de Taïwan. Nous vous remercions de nous donner l'occasion de comparaître devant vous et de prendre la parole au nom des immigrants investisseurs de Taïwan.

Étant donné que l'on entend parler de l'échec de plus en plus de fonds d'immigration, le Programme d'immigration des investisseurs peut empêcher la situation de s'aggraver.

Tous ces investisseurs sont venus au Canada la tête pleine de rêves et d'espoirs. Ils sont fermement convaincus d'avoir fait le bon choix en émigrant au Canada, le meilleur pays au monde. Ils aiment tous contribuer à la prospérité de ce grand pays. En travaillant avec les gens d'ici, ils peuvent bâtir un avenir meilleur pour le Canada. Malheureusement, à peine débarqués au pays, ils se rendent compte par eux-mêmes ou se font dire que les fonds d'immigration auxquels ils ont participé ont été placés et que leurs investissements se sont envolés.

Les investisseurs savent qu'aucune entreprise ne peut leur promettre un profit de 100 p. 100, mais ils savent aussi reconnaître une escroquerie. En approfondissant les faits, ils se sont aperçus que les fonds d'immigration auxquels ils ont participé ont échoué lamentablement. Ils savaient qu'ils ne pouvaient plus jouer le rôle de l'associé passif, rôle que le gouvernement voulait leur voir jouer.

Ils ont consacré presque tout leur temps et leur énergie à essayer de lutter pour défendre leurs droits après s'être établis au pays. À cause de la barrière linguistique, sans contact et ne connaissant pas la réglementation du pays, tout ce qui leur reste après la lutte, c'est le désespoir.

Dans ces circonstances, ils ne peuvent qu'être amers. Pourquoi un si grand nombre d'investissements qui n'aboutissent à rien sont-ils enregistrés comme fonds d'immigration? Quels ministères s'occupent de ces questions? Le gouvernement sait-il à quel point ces échecs font du tort à l'immigration? A-t-il joué un rôle? A-t-il permis que la situation se poursuive ou est-ce ce qu'il voulait exactement? Nous avons donné ces exemples déplorables et d'autres pires encore, mais malheureusement, nous craignions de semer une plus grande confusion et, de détruire la qualité de vie des investisseurs qui sont venus ici.

[*Texte*]

TEIA held a settlement and business forum for new business immigrants from Taiwan on May 28, 1992. During that forum about 200 immigrants participated. Here we would like to summarize those questions and the confusion of these immigrants related to the Business Immigration Program. We understand some questions cannot be answered in this hearing, but still we'd like to give you an idea.

• 1110

Question 1: There's an immigrant entrepreneur. He has a farm. During the off-season no worker is needed, but during the peak system more than one worker is needed. He has been told that he has to hire at least one full-time Canadian worker. Can he hire workers according to his needs, such as none in the off-season and more than one during the peak season?

Question 2: As an investor or an entrepreneur immigrant, he has to travel back to Taiwan. How does the immigration department calculate the three-year requirement for citizenship?

Question 3: Regarding project names, the west Canadian shopping centre project, the total amount is $34 million Canadian. The offering memorandum stated "project for shopping mall in Alberta". However, Mr. Dutton, who is the fund manager, sold this project to Claude Resources. As a result, this project is going to be bankrupt. The investor is already organized to take legal action. Can the investor get any help from the government?

Question 4: Regarding Newfoundland Port, Aux Basques Motel, and St. Christopher's Hotel, organized through Inlet Consultation Corporation, the address is 75 Young Street, Hamilton, Ontario. The manager's name is Mr. Jerry McCollough. Each share is $150,000 Canadian. The shareholders joined the project in 1989 and were promised a return of $50,000 Canadian in May 1992. The shareholders have not as yet received the sum mentioned. Furthermore, Mr. Jerry McCollough asked the investors to sign to get an additional mortgage from the bank. How do investors protect themselves from this type of mismanagement?

Question 5: Investors often wonder how come so many unsuccessful investment projects get registered as immigration funds. Which government departments are in charge of these matters?

Question 6: Is it possible that all immigrant funds are directly under the government's control, such as treasury bills or federal-provincial bonds are?

Question 7: Because more and more investment funds have failed, all investors outside start to worry about the immigration fund they participated in. Will it go successfully or not? Because these investors cannot get involved in the management, they can't expect the project to go exactly as the proposal said. Is there any way the government can help these investors fully understand what is really going on with their project? If something goes wrong, is there any way government can minimize the damage or stop it by legal action?

[*Traduction*]

La TEIA a tenu le 28 mai dernier un colloque sur l'établissement et les affaires à l'intention des nouveaux immigrants en provenance de Taïwan. Environ 200 immigrants ont participé à cette rencontre. Nous aimerions vous résumer les questions qu'ils se posent à propos du Programme d'immmigration des investisseurs ainsi que les sources de confusion. Nous savons que certaines questions resteront sans réponse au cours de ces audiences, mais nous aimerions tout de même vous les exposer.

Première question: prenons l'exemple d'un entrepreneur immigrant qui a une ferme. En période creuse, il n'a besoin d'aucun travailleur, mais pendant la période de pointe, il lui en faut plusieurs. On lui a dit qu'il doit embaucher au moins un travailleur canadien à plein temps. Peut-il embaucher des travailleurs selon ses besoins, autrement dit, personne en période creuse et plusieurs en période de pointe?

Deuxième question: à titre d'immigrant investisseur ou entrepreneur, il doit retourner à Taïwan. Comment le ministère de l'Immigration calcule-t-il les trois années de résidence donnant droit à la citoyenneté?

Troisième question: en ce qui concerne les projets, prenons l'exemple du centre commercial dans l'Ouest canadien, d'une valeur de 34 millions de dollars canadiens. L'offre parlait d'un projet de centre commercial en Alberta. Mais M. Dutton, l'administrateur du fonds, a vendu ce projet à Claude Resources. Par suite de cette vente, le projet est acculé à la faillite. L'investisseur s'est déjà organisé pour intenter des poursuites. Peut-il obtenir de l'aide du gouvernement?

Quatrième question: considérons le Newfoundland Port, le motel Aux Basques et l'hôtel St. Christopher's, organisés par Inlet Consultation Corporation, établie au 75, rue Young, à Hamilton, en Ontario. M. Jerry McCollough en est l'administrateur. Chaque part vaut 150,000$ CA. Les actionnaires ont investi dans le projet en 1989 et ont reçu la promesse d'un rendement de 50,000$ en mai 1992. Les actionnaires attendent toujours cette somme. De plus, M. Jerry McCollough a demandé aux investisseurs d'endosser un emprunt hypothécaire supplémentaire de la banque. Comment les investisseurs se protègent-ils contre ce genre de mauvaise gestion?

Cinquième question: les investisseurs se demandent souvent pourquoi un si grand nombre de projets d'investissement qui échouent sont considérés comme des fonds d'immigration. Quels ministères s'occupent de ces questions?

Sixième question: tous les fonds d'immigration pourraient-ils relever directement du gouvernement, comme le font les bons du Trésor ou les obligations fédérales et provinciales?

Septième question: de plus en plus de fonds d'investissement ayant échoué, tous les investisseurs à l'étranger s'inquiètent des fonds d'immigration auxquels ils ont participé. Ces fonds seront-ils rentables ou non? Les investisseurs ne pouvant pas participer à la gestion, ils ne peuvent être assurés que le projet se réalisera comme le prétend la proposition. Le gouvernement peut-il aider les investisseurs à bien comprendre ce qu'il advient de leur projet? Si les choses tournent mal, peut-il réduire les dommages ou les empêcher par des poursuites judiciaires?

[*Text*]

Question 8: Does government have any research on immigration funds being registered? What percentage is successful? What percentage is unsuccessful, such as going bankrupt or suing in the courts? What percentage have a problem now, such as they cannot pay the interest or dividend to the investors as they promised from the beginning?

• 1115

Question 9: According to the task force report, from January 1986 to June 1991 government has received about $1.2 billion from 6,522 investors. Did government have a study about this money? Is it all being used to directly invest in the projects as expected, or does some of it go directly into personal pockets? We don't believe that can do any good for Canada's economy.

The above are questions we have. We would also like to give some recommendations here.

The first one is that investors could choose their immigration fund after they have landed. Government could limit the period of time they have to choose the fund.

The second is that the government should have an institute or a special department in charge of those immigration funds.

The third one is to cancel the commission of selling immigration funds, or limit the commission rate to the minimum, such as under 2%.

Four, the applicants of immigration funds should pay the performance bond before they start to raise the capital.

Five, investors can organize their own board to inspect the fund managers.

Six, cancel the regulation regarding the days investors and entrepreneurs should stay in Canada, such as at least 183 days a year. Instead of that, government can calculate it by a certain period of time that can give more room to those business immigrants so that they can continue to develop their business.

Seven, we should have a different rate of duty for parts and finished products. That will encourage immigrants to establish assembling factories here.

Eight, government should ask that fund managers make a report at least once every six months to prevent any unsuccessful factors made by fund managers.

Nine, is there any possibility that government can consider asking that fund managers give every investor a full-name list of all investors involved in the immigration fund and the management? That can help all those investors. They can organize their own vote and have their own representatives to inspect the fund managers— [*Inaudible—Editor*] —the project well.

[*Translation*]

Huitième question: le gouvernement a-t-il effectué des recherches sur les fonds d'immigration enregistrés? Quel pourcentage est rentable? Quel pourcentage ne l'est pas, à cause notamment d'une faillite ou de poursuites judiciaires? Quel pourcentage éprouve des difficultés actuellement, notamment en raison de l'impossibilité de verser les intérêts ou les dividendes promis au départ aux investisseurs?

Neuvième question: selon le rapport du groupe de travail, de janvier 1986 à juin 1991, le gouvernement a reçu environ 1,2 milliard de dollars de la part de 6,522 investisseurs. Le gouvernement a-t-il étudié l'emploi de ces fonds? Servent-ils tous à des investissements directs dans les projets, comme prévu, ou une partie aboutit-elle directement dans les poches de certaines personnes? Nous ne croyons pas que cela est à l'avantage de l'économie canadienne.

Voilà les questions que nous nous posons. Nous aimerions aussi formuler quelques recommandations.

Premièrement, les investisseurs devraient pouvoir choisir leur fonds d'immigration après avoir reçu le droit de s'établir au Canada. Le gouvernement pourrait limiter la période pendant laquelle ils exercent leur choix.

Deuxièmement, le gouvernement devrait charger un institut ou un ministère spécial de s'occuper de ces fonds d'immigration.

Troisièmement, il faudrait abolir la commission sur la vente des fonds d'immigration ou limiter cette commission au minimum, au-dessous de 2 p. 100, par exemple.

Quatrièmement, ceux qui demandent des fonds d'immigration devraient verser la garantie de bonne exécution avant de commencer à chercher du capital.

Cinquièmement, les investisseurs devraient pouvoir organiser leur propre conseil afin d'inspecter les activités des administrateurs de fonds.

Sixièmement, il faudrait annuler le règlement concernant le nombre de jours pendant lesquels les investisseurs et les entrepreneurs doivent demeurer au Canada, par exemple, au moins 183 jours par an. Le gouvernement pourrait plutôt fixer une période qui donne plus de marge de manoeuvre aux immigrants investisseurs afin qu'ils puissent continuer à faire prospérer leurs affaires.

Septièmement, il faudrait un taux de droit de douane différent pour les pièces et les produits finis. Cela inciterait les immigrants à établir des usines d'assemblage au Canada.

Huitièmement, le gouvernement devrait demander que les administrateurs de fonds présentent un rapport au moins tous les six mois afin d'empêcher toute mauvaise utilisation des fonds.

Neuvièmement, le gouvernement pourrait-il envisager que les administrateurs de fonds donnent à tous les investisseurs la liste complète de tous les investisseurs participant au fonds d'immigration et de tous les membres de la direction? Cela aiderait tous les investisseurs. Ils pourraient organiser leur vote et envoyer leurs propres représentants inspecter les activités des administrateurs de fonds... [*Inaudible—Éditeur*] ...bien le projet.

[*Texte*]

The last one is, we know by policy that all these registered immigration funds are high-risk investments. But can government clarify this point and make sure that incoming investors, before they choose their investment, already have received the message from the government? As we have noted, all that's invested seems to be misguided in the wrong direction, and that will destroy the image of Canada.

• 1120

That's my report.

The Chairman: Thank you for a very sobering and excellent point of view. Mr. Allmand.

Mr. Allmand: Mr. Lee, did you say that you were an immigrant investor yourself under the program?

Mr. Lee: I'm an entrepreneur, not an investor.

Mr. Allmand: Okay. How many in this Taiwan Entrepreneurs and Investors Association in B.C. were, in fact, immigrant investors under the program? Have you got any numbers?

Mr. Lee: Actually, we don't have exact numbers, but everybody seems to be whispering about what will happen to their immigration fund. That's why we have asked the government if there is any possibility that the government or the committee can provide the exact numbers concerning all these immigration funds, successful or unsuccessful.

Mr. Allmand: So some of the people in the Taiwan investment association in British Columbia are entrepreneurs. They're not all here as investment immigrants. Is that correct?

Mr. Lee: You mean the TEIA? We include investors and entrepreneurs from Taiwan.

Mr. Allmand: Your complaints are consistent with the other complaints we've received, that there have been scams, that there has been lack of information and so on. You're looking for greater guarantees and greater monitoring of the investment proposals and the investments. You want more government involvement.

You are also asking that the 183 days be relaxed so the investors can travel more and take care of their businesses abroad. How many of these investors are resident in Canada? There has been some criticism from the other side that the people who take advantage of the program do not become resident in Canada and pay their taxes elsewhere, that they're taking advantage of many worlds at the same time. That may or may not be acceptable; I'm not passing judgment on that, but I'm trying to determine to what extent the holders of immigrant investor visas are in fact keeping their residence in other countries and paying most of their taxes in other countries. Would you have any information on that?

Mr. Lee: Yes. Actually, yesterday I was here and there was a gentleman—I don't know his name—who said that for all these investors, it seems that the immigration fund was the last investment here. But in my case, my company has three investors, and they have already purchased their immigration fund. But they invested again in my company. So if the environment can allow all these businessmen, they can start their careers here. I believe everybody would like to start a career here.

[*Traduction*]

Enfin, nous savons que ces fonds d'immigration enregistrés sont des investissements très risqués. Mais le gouvernement pourrait-il le stipuler clairement et s'assurer que les nouveaux investisseurs ont déjà reçu ce message du gouvernement avant de choisir leur investissement? Comme nous l'avons souligné, tous les investissements semblent être dirigés dans la mauvaise direction, et cela détruira la réputation du Canada.

Voilà mon rapport.

Le président: Merci de ce point de vue sérieux et excellent. Monsieur Allmand.

M. Allmand: Monsieur Lee, avez-vous dit être vous-même un immigrant investisseur ayant participé au programme?

M. Lee: Je suis un entrepreneur, pas un investisseur.

M. Allmand: D'accord. Combien de membres de la Taiwan Entrepreneurs and Investors Association in B.C. sont des immigrants investisseurs en vertu du programme? Connaissez-vous leur nombre?

M. Lee: En réalité, nous n'avons pas de chiffres exacts, mais tous semblent se demander à mots couverts ce qui arrivera à leur fonds d'immigration. Voilà pourquoi nous avons demandé au gouvernement si lui ou le comité serait en mesure de fournir des chiffres exacts au sujet de tous ces fonds d'immigration, aussi bien ceux qui réussissent que ceux qui échouent.

M. Allmand: Par conséquent, certains membres de l'Association d'investissement de Taïwan en Colombie-Britannique sont des entrepreneurs. Ils ne sont pas tous des immigrants investisseurs. C'est exact?

M. Lee: Vous voulez dire la TEIA? Il y a parmi nous des investisseurs et des entrepreneurs de Taïwan.

M. Allmand: Vos doléances concordent avec celles que nous avons déjà entendues, au sujet des escroqueries ou de l'absence d'information, etc. Vous voulez de meilleures garanties et une surveillance accrue des propositions d'investissement et des investissements proprement dits. Vous voulez que le gouvernement participe davantage.

Vous demandez également que le critère des 183 jours soit assoupli afin que les investisseurs puissent voyager davantage et s'occuper de leurs affaires à l'étranger. Combien de ces investisseurs résident au Canada? Des gens de l'autre côté se sont plaints que ceux qui profitent du programme ne deviennent pas résidents du Canada et versent leurs impôts ailleurs, qu'ils jouent sur plusieurs tableaux. Cela peut être acceptable ou non; je ne porte pas de jugement sur cette question, mais j'essaie de déterminer dans quelle mesure les titulaires de visas d'immigrants investisseurs résident réellement dans d'autres pays et versent la plupart de leurs impôts à l'étranger. Avez-vous des renseignements à ce sujet?

M. Lee: Oui. De fait, j'étais ici hier lorsqu'un monsieur—je ne connais pas son nom—a déclaré que, pour tous ces investisseurs, le fonds d'immigration semble être le dernier investissement effectué au Canada. Mais dans mon cas, il y a dans ma compagnie trois investisseurs qui ont déjà acheté leur fonds d'immigration. Pourtant, ils ont investi à nouveau dans mon entreprise. Par conséquent, si les conditions le permettent, tous ces entrepreneurs peuvent entreprendre une carrière ici. Je pense que tout le monde veut faire carrière ici.

[*Text*]

We're talking about the taxation. Only when you make a profit do you pay the tax. So all businessmen know that if you don't make money you don't have to pay the tax, and if you make money the tax is no big deal. Of course, the tax should be within a reasonable range and rate. In my personal experience, I have brought in many factory owners from Taiwan to look at opportunities here. As everybody knows, the major way Taiwan can make money is through international trading. All successful businessmen in Taiwan have experience in international trading. They do have some customers in hand, including in the big battlefront—the United States.

• 1125

I believe they would rather establish assembly factories or subsidiary companies here to further their careers. After all, this is the place they want to be. For the next generation—how can they provide the next generation with some sort of security? You can't just drive a Mercedes and when your son's classmate asks about his father's occupation, he says "none".

So everybody is trying to get some working opportunity or provide some working opportunity to Canadian residents. But the question is, does this environment allow them to do that?

Mr. Allmand: Do you mean the business environment at the present time?

Mr. Lee: That includes all kinds of aspects, such as whether or not they can settle well, whether they can overcome the language barrier, and whether they can distinguish the regulations here. I think they need help, and that's why we established the TEIA. The member must be the company, and each company is allowed to have only one representative join the association.

Mr. Allmand: I see. So the association is made up of companies, not individuals.

Mr. Lee: That's right.

Mr. Shields: Mr. Lee, that was very interesting. You were suggesting that the immigrant investor choose the fund after landing. Are you suggesting a provisional or temporary visa?

Mr. Lee: Before 1986 we didn't have an investor program. All of these business immigrants entered under conditional visas.

If most of these immigration funds run successfully, nobody will ask for the requirements. The reality is that it seems to them that most immigration funds did not run very well. They know nothing about the projects in which they invest. They can't control it and they can't participate. After they land, they realize that it's a totally different environment and market than in the country they're from.

If this country can allow those immigrants perhaps six months after settlement, then they will know what is going on in this country. According to their experience, they can judge what kind of business is good for this country. Then

[*Translation*]

Nous parlons de la fiscalité. On ne verse des impôts que quand on réalise un profit. Par conséquent, tous les gens d'affaires savent que s'ils ne font pas d'argent, ils ne versent pas d'impôt et s'ils en font, l'impôt ne pose aucune difficulté. Il faut bien entendu que les taux d'imposition soient raisonnables. Quant à moi, j'ai incité un grand nombre de propriétaires d'usines de Taïwan à s'intéresser aux débouchés qui s'offrent ici. Comme chacun le sait, la prospérité de Taïwan est associée essentiellement au commerce international. Tous les gens d'affaires qui réussissent à Taïwan ont de l'expérience dans le domaine du commerce international. Ils ont des clients un peu partout, notamment sur le plus gros marché—les États-Unis.

Je pense qu'ils préféreraient établir ici des usines d'assemblage ou des filiales afin de faire progresser leur carrière. Après tout, c'est ici qu'ils veulent être. Pour la prochaine génération—comment peuvent-ils offrir une certaine sécurité à la prochaine génération? On ne peut pas simplement se promener en Mercedes et obliger son fils à répondre à ses camarades qui lui demandent le métier de son père, qu'il n'a en pas.

Par conséquent, tout le monde essaie de trouver du travail ou de donner du travail à des résidents canadiens. Mais il faut se demander dans quelle mesure les conditions le permettent.

M. Allmand: Vous voulez dire la conjoncture économique actuelle?

M. Lee: Cela inclut toutes sortes d'aspects, comme la possibilité de bien s'établir, de surmonter la barrière linguistique et de se familiariser avec la réglementation. Je pense qu'ils ont besoin d'aide et c'est pourquoi nous avons formé le TEIA. Les membres doivent être des entreprises, et chaque entreprise n'a droit qu'à un représentant au sein de l'association.

M. Allmand: Je vois. Par conséquent, l'association comprend des entreprises, pas des particuliers.

M. Lee: C'est exact.

M. Shields: Votre exposé était très intéressant, monsieur Lee. Vous avez proposé que l'immigrant investisseur choisisse le fonds après avoir reçu le droit de s'établir au Canada. Proposez-vous un visa provisoire ou temporaire?

M. Lee: Avant 1986, il n'y avait pas de programme pour les investisseurs. Tous les immigrants d'affaires sont entrés avec des visas conditionnels.

Si la plupart des fonds d'immigration étaient bien administrés, personne ne poserait de questions. Mais il semble que la plupart d'entre eux n'aient pas bien tourné. Les gens ne savent rien des projets dans lesquels ils investissent. Ils n'exercent aucun contrôle et ils ne peuvent participer. Après s'être établis au pays, ils se rendent compte que les conditions et le marché sont tout à fait différents de ceux qui existent dans leur pays d'origine.

Si le Canada pouvait accorder à ces immigrants un délai de six mois, par exemple, après s'être établis, ils sauraient ce qui se passe ici. D'après leur expérience, ils pourraient déterminer quel genre de projet serait utile au Canada. Ils

[*Texte*]

they can choose their own fund or their own project. They might give some good ideas to set up totally new things, and not just solve the problems this country has right now. . .without any future planning.

If you can allow a certain period of time after the mandate where they can choose their investment project, to them this would be very fair. Once the funds or the project goes wrong, that's their own choice. That will be good for Canada's economy.

Mr. Shields: So what you're suggesting is that the investor be treated similar to the entrepreneur who comes in on a conditional visa to set up a business or look around. You're suggesting that the investors are the same way. What about the investors who don't want to move to Canada, but want to invest and have some security for their children and an eventual passport? Some have suggested that we're purchasing a passport. How about those who want to continue doing international business, but who don't want to make Canada their home just yet?

• 1130

Mr. Lee: I don't think the government would want to sell passports to all these investors. But one way to modify this. . . As I said before, if there is any opportunity by which they can connect with their business there, in the country they're from, I strongly believe they will connect with it. If the environment is not that good and the government still forces the businessmen to invest in a project in which they don't want to invest, then they are not successful businessmen. They should have their own judgment.

Mr. Shields: I don't disagree with that. Are you supposing that every investor must move to Canada, must take up residence in Canada? Has it been your experience that all investors from Taiwan, for example—and I'm not talking about the businessmen coming over to set up a business here, but just straight investors—are also moving here when they invest here?

Mr. Lee: It depends on the definition you give the move, that they live here all the time, or that they purchase their residential house here, have a bank account, and their wives and children are travelling back and forth. That doesn't mean they don't want to move here, because they still have something to take out, and I don't think the government would want all these investors to close their business there, in their own country. So how can these investors take care of their businesses and move here as well? They have to go back and forth as they must.

Mr. Shields: Yes, I agree.

Mr. de Jong: From the concerns you raised and the recommendations you made, and from having read all the various briefs and heard the presentations we've had, I gather there are two problems.

One lies with the government and the department, such as the number of days the government allows a person to be outside of the country and the treatment of the immigrant investors by immigration officers. We've heard some horror

[*Traduction*]

pourraient choisir ensuite leur propre fonds ou leur propre projet. Ils auraient peut-être de bonnes idées pour lancer des projets tout à fait nouveaux et pas seulement régler les problèmes actuels du Canada. . . sans planification d'avenir.

S'ils peuvent obtenir un certain délai après leur arrivée pour choisir eux-mêmes leur projet d'investissement, ce serait très équitable à leurs yeux. Si le fonds ou le projet tourne mal par la suite, ils ne pourront blâmer personne. Ce serait donc bon pour l'économie canadienne.

M. Shields: Vous proposez donc que l'investisseur soit traité comme l'entrepreneur qui vient au pays muni d'un visa conditionnel afin de lancer une entreprise ou de prospecter. Vous proposez que les investisseurs soient traités de la même façon. Qu'arrive-t-il des investisseurs qui ne veulent pas s'établir au Canada mais qui veulent investir et avoir une certaine sécurité pour leurs enfants et peut-être un jour un passeport? Certains ont laissé entendre qu'ils achètent un passeport. Qu'arrive-t-il à ceux qui veulent continuer à faire des affaires à l'échelle internationale mais qui ne veulent pas encore s'établir au Canada?

M. Lee: Je ne crois pas que le gouvernement voudrait vendre des passeports à tous ces investisseurs. Mais il y a une façon de modifier les choses. . . Comme je l'ai déjà indiqué, s'ils peuvent être rattachés à leurs entreprises là-bas, dans leur pays d'origine, je crois fermement qu'ils le feront. Si la conjoncture n'est pas très bonne et que le gouvernement force malgré tout les gens d'affaires à investir dans un projet dans lequel ils ne veulent pas investir, ils ne réussiront pas en affaires. Ils devraient pouvoir porter leurs propres jugements.

M. Shields: Je suis d'accord. Supposez-vous que tous les investisseurs doivent établir leur résidence au Canada? Avez-vous constaté que tous les investisseurs de Taïwan, par exemple—et je ne parle pas des gens d'affaires qui viennent établir une entreprise chez nous, mais des gens qui sont purement des investisseurs—déménagent ici quand ils investissent chez nous?

M. Lee: Tout dépend de la définition qu'on donne à déménager. Faut-il qu'ils vivent ici tout le temps ou qu'ils achètent leur résidence ici, aient un compte en banque et fassent faire la navette à leur femme et à leurs enfants. Cela ne veut pas dire qu'ils ne veulent pas déménager ici, mais ils ont encore des biens là-bas et je ne crois pas que le gouvernement voudrait que tous ces investisseurs liquident leurs entreprises, dans leur pays d'origine. Comment ces investisseurs peuvent-ils s'occuper de leurs affaires et déménager ici? Ils doivent faire la navette, ils n'ont pas le choix.

M. Shields: J'en conviens.

M. de Jong: Compte tenu des préoccupations que vous avez soulevées et des recommandations que vous avez formulées, et après avoir lu tous les mémoires et entendu tous les témoignages, je vois deux problèmes.

Le premier est lié au gouvernement et au ministère. Il porte par exemple sur le nombre de jours pendant lesquels le gouvernement permet de s'absenter du pays et sur la façon dont les agens d'immigration traitent les immigrants

[*Text*]

stories about how the basic human decencies have not been extended to them. You're recommending a special government institute, department or section that's clearly identified, that knows the program and what's going on, that can have some control over what's being issued out there, that has some information, and that the immigrant investor can go to directly and deal with the problems. That section or department would know what's going on and would be sympathetic.

The other concern you have is with the amount of fees and commissions of the people selling things and that the investors are being taken.

So I would say those are the problems with the private sector that has become attracted to this program. Of the two, which do you think is the most serious problem from the investor's point of view?

Mr. Lee: Actually, we make the recommendation that if government can allow all these investors to choose their investment, then we should have an institute in charge of all these immigration funds. The government doesn't have to use a consulting company to sell this program. It can have an institute that can accept all these investors. It is very common. Or the government can introduce the funds it has and let the investors choose. After they have landed here, they can have their own professionals give them advice or they can organize their own funds.

• 1135

Mr. de Jong: We have heard testimony by some of the people who were involved in the various schemes, marketing and so forth, suggesting that we allow third-party guarantees, that what the investor is concerned with is the guarantee. Yet, from a national economic development point of view, just to have money flowing into areas where there is already a guarantee. . .well, the banks can do that. Our existing financial institutions can do that. People ask what benefit this is to the country.

Would the immigrant investor accept high-risk investment as a condition of getting the visa as long as he has some information and the ability to choose where he is going to do the investing? In other words, they understand that what they are going to be investing in has a high risk, but at least coming over here on a temporary visa, he or she has the ability to get all the information, explore what the economic conditions are, and then on the basis of the information he can gather, decide where to invest. Would the immigrant investor accept that?

Mr. Lee: Actually I can't speak on that point for all the immigrants. As I said, every businessman realizes that no business can promise 100% that you can make a profit. What they are really concerned about is that they don't want to be cheated.

Mr. de Jong: Absolutely.

Mr. Lee: That's the decision they make, just as they choose the stock from the stock market. Maybe the stock market changes the next day, but it was their own choice.

[*Translation*]

investisseurs. Nous avons entendu des histoires d'horreur selon lesquelles les règles élémentaires de politesse n'auraient pas été observées. Vous recommandez un institut public spécial, un ministère ou un service désigné clairement à cette fin, un organisme qui connaît le programme et son fonctionnement, qui exercerait un certain contrôle sur les activités, qui aurait de l'information et à qui l'immigrant investisseur pourrait s'adresser directement pour régler les problèmes. Ce service ou ce ministère saurait ce qui se passe et serait sensible aux préoccupations des immigrants.

Votre autre préoccupation concerne le montant des droits et des commissions des vendeurs que doivent verser les investisseurs.

Je dirais donc qu'il s'agit là des problèmes auxquels font face les entreprises privées qui ont été attirées par le programme. À votre avis, lequel de ces deux problèmes est le plus grave du point de vue de l'investisseur?

M. Lee: De fait, nous recommandons que, si le gouvernement permet aux investisseurs de choisir leur investissement, un institut devrait se charger de tous les fonds d'immigration. Le gouvernement n'a pas besoin de recourir à des experts-conseils pour vendre le programme. Il peut se doter d'un institut qui acceptera tous les investisseurs. C'est une pratique courante. Ou encore le gouvernement peut présenter les fonds et laisser les investisseurs choisir. Après s'être établis au Canada, les investisseurs peuvent faire appel à leurs propres professionnels pour obtenir des conseils ou organiser leurs propres fonds.

M. de Jong: Des témoins qui participent aux divers aspects du programme, dont la commercialisation, ont proposé que nous permettions des garanties offertes par un tiers, car l'investisseur tient à une garantie. Or, du point de vue du développement national, investir dans des régions où il existe déjà une garantie... enfin, les banques peuvent s'en charger. Nos institutions financières peuvent s'en charger. Les gens se demandent quels sont les avantages pour le pays.

L'immigrant investisseur accepterait-il d'effectuer un investissement très risqué afin d'obtenir un visa s'il était informé et pouvait choisir où il investira? Autrement dit, ils savent que leur investissement sera très risqué, mais parce qu'ils ont un visa temporaire, ils peuvent au moins venir ici pour obtenir toute l'information, se renseigner sur la conjoncture économique, puis en fonction de l'information obtenue, décider où investir. L'immigrant investisseur accepterait-il cette proposition?

M. Lee: Je ne peux parler au nom de tous les immigrants. Comme je l'ai déjà indiqué, tous les gens d'affaires se rendent compte qu'aucune entreprise ne peut leur promettre un profit avec certitude. Mais ils ne veulent pas être dupés.

M. de Jong: Absolument.

M. Lee: C'est leur décision, tout comme ils choisissent les actions qu'ils achètent à la Bourse. Le marché s'écroulera peut-être le lendemain, mais ils ont fait un choix.

[*Texte*]

Unfortunately, I think the policy is not delivered very clearly to these investors, especially in Taiwan, because all this information is given by a third party. We all know that if you want to make money from the commission then you should do some advertising to attract people, and you will hide your disadvantage and emphasize your advantage. That is definitely sure. So how can these investors have their fair chance?

Mr. de Jong: Would it be more honest and fairer—and this has certainly been suggested by some others as well—that, for example, if there is an offering of $350,000 of which $30,000 or $40,000 goes to fees and commissions, it should be sold as an investment really of $220,000 or $210,000 rather than an investment of $250,000, so that the fees and the commissions are separated; or if you are going to sell a $250,000 unit, that the commission should then be placed on top of that, so the investor knows what he is investing and what are fees and commissions?

Let's say the investor invests $250,000 but $30,000 or $40,000 of that goes to fees and commissions. The investor is still not clear about that, and he wants a return on his $250,000. He realizes, of course, down the line that he is not going to get a return on $250,000 because $30,000 or $40,000 of that has been taken off as fees and commissions. Do you feel it is more honest and fairer for the immigrant investor to show fees and commissions separate of whatever investment instrument is being offered and bought?

Mr. Lee: Again, either you separate the commission or that is just extra money they have to pay.

They have already paid their consultant fees when applying as immigrants. Our concern is whether or not the amount of the immigration fund is worth risking. If you put too much on the soft cost, that would just give you one signal. That immigration fund will not be run successfully. I think every businessman can judge that. But again, if they do have some soft costs incurred from an immigration fund, you should have something. Soft costs are not that much. You should minimize that type of thing.

• 1140

Mr. de Jong: Should it be shown as a separate item rather than be all rolled into one?

Mr. Lee: From the point of view of organizing a company, the soft cost is allowed. Otherwise, you can't say you paid *x* amount of soft costs and then say you ran it very successfully. But you already paid more than the capital you put in. So you should include the whole thing to become just one capital.

Mr. Fairey: Mr. Lee, you indicated that coming to Canada to examine the investment first would be beneficial to the investors. Do you think if that occurred, and most business immigrants live in Vancouver or Toronto, they would make the effort to travel to Saskatchewan or New Brunswick to make an investment, or do you think they would more likely choose investments near where they are residing when they come on a conditional visa to live in Vancouver or Toronto, where 80% have gone?

[*Traduction*]

Malheureusement, je pense que la politique n'a pas été expliquée très clairement à ces investisseurs, en particulier à Taïwan, parce que toute l'information est donnée par des tiers. Nous savons tous que pour faire de l'argent avec les commissions, il faut faire de la publicité pour attirer les gens, cacher les inconvénients et mettre en valeur les avantages. C'est évident. Mais comment les investisseurs peuvent-ils avoir leur juste chance?

M. de Jong: Serait-il plus juste et plus équitable—et certains autres témoins l'ont proposé eux aussi—que, par exemple, un projet de 350,000$ comprenant 30,000$ ou 40,000$ de droits et de commissions, soit vendu comme un investissement de 220,000$ ou de 210,000$ au lieu d'un investissement de 250,000$, afin que les droits et les commissions soient séparés; ou que si l'on vend une unité de 250,000$, la commission s'ajoute à ce montant, afin que l'investisseur sache combien il investit et quel est le montant des droits et des commissions?

Supposons qu'un investisseur investisse 250,000$ mais qu'il y ait 30,000$ ou 40,000$ en droits et commissions. L'investisseur ne le sait pas clairement et veut obtenir un rendement sur les 250,000$. Il s'aperçoit bien entendu en cours de route qu'il n'aura pas un rendement sur 250,000$ parce qu'il fallait compter les 30,000$ ou 40,000$ de droits et commissions. Pensez-vous qu'il serait plus honnête et plus juste pour l'immigrant investisseur d'indiquer séparément les droits et les commissions sur l'investissement offert et acheté?

M. Lee: Là encore, on sépare la commission ou on a un montant supplémentaire à payer.

Ils ont déjà versé les honoraires à l'expert-conseil quand ils ont demandé à immigrer. Nous nous demandons s'il vaut la peine d'investir le montant du fonds d'immigration. Si les coûts accessoires sont très élevés, c'est un signe. Ce fonds d'immigration ne sera pas rentable. Je pense que tous les gens d'affaires sont en mesure de porter ce genre de jugement. Mais, une fois de plus, si le fonds d'immigration comporte des coûts accessoires, il faudrait le savoir. Les frais accessoires ne sont pas importants. Il faudrait les réduire au minimum.

M. de Jong: Devraient-ils constituer un poste distinct ou être inclus dans le total?

M. Lee: Du point de vue de l'organisation d'une entreprise, ces coûts sont permis. Autrement, on peut dire qu'on a versé tel montant en coûts accessoires et que l'opération a réussi. Mais on a déjà versé plus que le capital investi. Alors il faudrait inclure tous les coûts dans l'ensemble du capital.

M. Fairey: Monsieur Lee, vous avez indiqué que les investisseurs auraient avantage à venir au Canada pour examiner l'investissement avant de s'engager. Pensez-vous que, si c'était possible—et nous savons que la plupart des immigrants vivent à Vancouver ou à Toronto—ils se donneraient la peine d'aller en Saskatchewan ou au Nouveau-Brunswick pour y investir ou bien qu'ils choisiraient plutôt des investissements plus près de l'endroit où ils s'installent grâce à leur visa conditionnel, c'est-à-dire à Vancouver ou à Toronto, comme le font 80 p. 100 d'entre eux?

[*Text*]

Mr. Lee: I think Canada should compete with the other countries' markets. The question is, if the investor can have the potential and the competitive conditions, they can set up the factories or invest in Saskatchewan or Calgary, Alberta. They would like to do that instead of investing in mainland China or Thailand or southeast Asian countries.

The point is, if a businessman wants to invest, they will evaluate whether or not the environment is good. That's the main point. But they certainly like to stay in the place they live. They care something about it.

Mr. Fairey: What I'm suggesting is that if I lived in Vancouver, my ability to assess the market in Saskatchewan or New Brunswick, even as a. . . Unless I go there and live there, how am I going to be able to make any evaluation of whether these are good businesses? That's what you're saying is the advantage to the investor in being in Canada first.

Mr. Lee: I'm a little bit confused about your question. Do you mean that if the investors living in Vancouver—

Mr. Fairey: On a conditional, for two years.

Mr. Lee: Are they going to choose the immigration funds established in Saskatchewan?

Mr. Fairey: Yes, or New Brunswick.

Mr. Lee: Other places, right?

Mr. Fairey: Right. Will they more likely choose where they are near?

Mr. Lee: It depends. If there is a very good project in Saskatchewan or New Brunswick, I might invest. From the point of view of investment, you must choose a good target. If that project, according to your experience, has potential for you to make money from that investment, then you go to invest.

Mr. Fairey: But are you in a better position from Taiwan or Vancouver? Isn't Vancouver just as far from Fredericton, New Brunswick, as Taiwan? Do you get a big advantage by having this conditional visa for two years, living in Vancouver? How are you going to know anything about Fredericton, living in Vancouver?

Mr. Lee: I'm sorry. You mean if they live in Vancouver. Again, we go to the question of whether they are interested in investing in other programs they're not quite familiar with. Is that right?

I think the easiest way is that if the provincial government does need this capital from all these investors, they can organize a trip. They can offer a very good opportunity, introduce themselves. They can have all kinds of forums or seminars.

If all the investments are under conditions, they will eventually find out a way to remove the conditions. They have to choose a target in which to invest. They already have the motivation to immigrate to Canada. The following step is to remove the condition. If you can successfully remove the condition, then you're gone. Nobody wants to put their next generation's future in gambling. They don't want to go back and forth too many times.

[*Translation*]

M. Lee: Je pense que le Canada devrait rivaliser avec les marchés des autres pays. Si le potentiel existe et que la conjoncture concurrentielle le permet, les investisseurs établiront des usines ou investiront en Saskatchewan, ou à Calgary, en Alberta. Ils préféreraient cette solution plutôt que d'investir en Chine continentale ou en Thaïlande ou encore dans les pays du sud-est asiatique.

En réalité, si un homme d'affaires veut investir, il déterminera d'abord si les conditions sont propices. Voilà l'essentiel. Mais il aimerait certainement rester là où il vit. Il se soucie de cet aspect.

M. Fairey: Si je vivais à Vancouver, ma capacité d'évaluer le marché en Saskatchewan ou au Nouveau-Brunswick, même en tant que. . . À moins d'aller là bas et d'y vivre, comment puis-je déterminer si l'entreprise sera rentable? Ce que vous décrivez, c'est l'avantage qu'a l'investisseur qui se trouve déjà au Canada.

M. Lee: Je ne comprends pas très bien votre question. Voulez-vous dire que si les investisseurs établis à Vancouver. . .

M. Fairey: Grâce à un visa conditionnel, pour deux ans.

M. Lee: Vont-ils choisir des fonds d'immigration en Saskatchewan?

M. Fairey: Oui, et au Nouveau-Brunswick.

M. Lee: Ailleurs, n'est-ce pas?

M. Fairey: Oui. Auront-ils plutôt tendance à investir près de l'endroit où ils se trouvent?

M. Lee: Tout dépend. S'il y a un bon projet en Saskatchewan ou au Nouveau-Brunswick, j'investirai peut-être. Du point de vue de l'investissement, il faut choisir une bonne cible. Si le projet en cause, compte tenu de son expérience, peut lui permettre d'effectuer un investissement rentable, alors il investit.

M. Fairey: Mais êtes-vous mieux placé à Taïwan ou à Vancouver? Vancouver est aussi loin de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, que l'est Taïwan, n'est-ce pas? Obtenez-vous un avantage très important grâce à ce visa conditionnel de deux ans, si vous vivez à Vancouver? Comment saurez-vous ce qui se passe à Fredericton, si vous vivez à Vancouver?

M. Lee: Je suis désolé. Vous voulez dire, s'ils vivent à Vancouver. Une fois de plus, il faut se demander s'ils souhaitent investir dans d'autres programmes qu'ils ne connaissent pas bien, n'est-ce pas?

Je pense que la meilleure solution serait que le gouvernement provincial fasse venir les investisseurs s'il a besoin de leurs capitaux. Ils peuvent trouver de très bons débouchés, se présenter. Il peut y avoir toutes sortes de tribunes ou d'ateliers.

Si tous les investissements sont assortis de conditions, ils finiront par trouver un moyen d'abolir les conditions. Ils doivent choisir un marché cible où investir. Ils ont déjà la motivation pour immigrer au Canada. La prochaine étape serait de supprimer la condition. Si cet obstacle est retiré, il n'y a plus de problème. Personne ne veut que l'avenir de la prochaine génération soit en jeu. Ils ne veulent pas faire le va-et-vient trop souvent.

[*Texte*]

• 1145

Mr. Frank Marrocco (Consultant to the Committee): I want to follow up in this way: do you think these promoters in Taiwan are necessary in order to generate an interest in living in Canada, or do you think the investors already have the desire to live in Canada and don't need these promoters and consultants that are advertising in the newspapers and that sort of thing?

Mr. Lee: I think most people in Taiwan already know what Canada is now. Actually, all these promoters didn't introduce the living requirement or something like that to the potential investors. They only tried to sell their immigration funds there. That's the main purpose.

Mr. Marrocco: So in your view they are not really important to the process if you allow the person to come here first and choose the investment later.

Mr. Lee: Yes.

Mr. de Jong: I think Mr. Lee has raised some very interesting points. What he's talking about is, in a sense, greater government involvement, both federal and provincial, of informing on what the rules and regulations are and enforcing those rules and regulations. I hear you say that the investor doesn't want any special privileges and guarantees, except he wants to know that he's not going to be taken for a ride. The provincial government should play more of an active role in contacting the potential investors and letting them know what the investment opportunities are in their various provinces.

I find that what Mr. Lee has told us makes eminent sense. If any of us sitting around this table were in a similar situation as investors, we would want that type of information as fundamental information.

Mr. Fee: Mr. Chairman, I missed the earlier part of the presentation and the first part of the questioning. Could I ask for a copy of the blues and the transcript as soon as possible? I'm sure Mr. Chadwick would appreciate one too.

The Acting Chairman (Mr. Shields): Certainly.

I would ask Royal Trust to come forward.

We're going to extend the time until 12.30 p.m., if that's agreed with everyone.

Some hon. members: Agreed.

M. Guy Racine (partenaire dirigeant, Services aux investisseurs immigrants, Trust Royal): Il nous est agréable de constater que le document de travail sur le Programme d'immigration des investisseurs confirme l'apport économique du Programme des investisseurs immigrants depuis sa création et reconnaît qu'il s'agit d'un outil de développement économique qu'il faut exploiter, et non restreindre ou même éliminer. Il est certes à propos de procéder à ces ajustements au programme, créé il y a maintenant six ans. Je vous soumets quelques commentaires sur des points qui intéressent plus particulièrement le Trust Royal.

Tout d'abord, nous appuyons fortement la recommandation visant à raccourcir la période de traitement des demandes. En effet, le premier obstacle auquel font face nos clients est la durée de l'étude du dossier et le temps

[*Traduction*]

M. Frank Marrocco (conseiller auprès du Comité): Je voudrais poursuivre comme suit: Pensez-vous que ces promoteurs sont utiles à Taïwan pour inciter les gens à venir vivre au Canada, ou que les investisseurs éprouvent déjà le désir d'habiter au Canada et n'ont pas besoin de ces promoteurs et experts-conseils qui font de la publicité dans les journaux et autre.

M. Lee: Je pense que la plupart des gens de Taïwan connaissent déjà le Canada. En fait, aucun de ces promoteurs n'avait dit aux investisseurs éventuels qu'il fallait habiter au Canada. Ils ont tout simplement essayé de vendre leurs fonds d'immigration. C'était leur but principal.

M. Marrocco: Donc à votre avis, ils ne jouent pas un rôle important dans le processus si on permet d'abord à la personne de venir et de choisir ensuite son investissement.

M. Lee: Oui.

M. de Jong: Je pense que M. Lee a soulevé des questions très intéressantes. Il dit au fait que les gouvernements fédéral et provinciaux devraient faire davantage pour informer les investisseurs des règlements et pour les appliquer. Si je vous comprends bien, l'investisseur ne veut pas de privilèges ou de garanties spéciales, mais il veut être sûr qu'il ne va pas se faire avoir. Le gouvernement provincial devrait jouer un rôle plus actif pour se mettre en contact avec les investisseurs éventuels et les informer des possibilités d'investissement dans les diverses provinces.

Je trouve les commentaires de M. Lee très logiques. Si un d'entre nous était investisseur et se trouvait dans la même situation, nous voudrions sans doute ces renseignements essentiels.

M. Fee: Monsieur le président, j'ai manqué le début de la présentation et la première partie des questions. Pourrais-je recevoir un exemplaire des bleus et du procès-verbal le plus tôt possible? Je suis certain que M. Chadwick les apprécierait aussi.

Le président suppléant (M. Shields): Certainement.

Je demanderais maintenant à Trust Royal de prendre place à la table.

Nous allons prolonger la séance jusqu'à 12h30, si cela convient à tout le monde.

Des voix: D'accord.

Mr. Guy Racine (Managing Partner, Immigrant Investors Services, Royal Trust): We are pleased to see that the discussion paper on the Immigrant Investors Program confirms that the program has generated economic benefits since its implementation and that it is perceived as a tool for economic development that should be developed rather than restricted or eliminated. It is certainly appropriate to make adjustments to the program which was created six years ago. I would like to make a few comments on some points which are of particular interests to Royal Trust.

First, we strongly support the recommendation to reduce the time to process applications. Indeed, the first obstacle our clients face is the time it takes to study the application and to issue a visa. Until recently, it could take from 36 to 40

[*Text*]

requis pour l'émission du visa. Jusqu'à récemment, cette période pouvait s'étendre de 36 à 40 mois en ce qui concerne Hong Kong. Cette situation n'est pas acceptable, compte tenu de l'importance d'une telle décision, et elle a forcé nombre de bons candidats à se tourner vers d'autres solutions et d'autres pays. De plus, cette situation rend plus complexe l'administration des conventions signées avec les clients et la gestion de leurs comptes. Il est donc primordial que nos clients reçoivent une réponse à leur candidature dans un délai raisonnable. À cet égard, le document de travail propose que le délai soit d'au plus six mois. J'appuie fortement la mise en place de ressources nécessaires pour atteindre cet objectif.

• 1150

En ce qui concerne les placements dans l'immobilier, le document de travail vise à limiter cette catégorie de placements à 33 p. 100 du total cumulatif des offres faites sur le marché. Imposer une telle limite serait, à notre avis, une erreur. Selon le document de travail, cette recommandation se justifie par le faible risque relié à ce type de placement. Pourtant, le même document admet que les pires pertes subies par les prêteurs nord-américains récemment ont été dans ce domaine.

Il est important de souligner que le remboursement du capital au terme de la période réglementaire de trois ans compte bien davantage que le rendement pour plusieurs clients qui hésitent à prendre des risques. Sur ce point, mentionnons que le Trust Royal a été le premier placement à 250,000$ à être approuvé par la *Securities and Futures Commission of Hong Kong*. Le permis de la SFC n'a été obtenu qu'après dépôt d'un prospectus définissant bien la nature du placement offert et les risques qu'il comporte.

Le Trust Royal a réussi à attirer plusieurs centaines de clients, puisque nous avons mis en place un produit qui satisfait aux besoins de cette clientèle, soit l'hypothèque commerciale. Par le biais du Trust Royal, cinq compagnies ont bénéficié jusqu'à maintenant des fonds de plus de 55 investisseurs immigrants à des taux d'intérêt avantageux. Nous sommes présentement à la recherche de projets en vue de placer plusieurs millions de dollars.

Bref, si le Programme des investisseurs immigrants a eu du succès, c'est justement parce que les risques relatifs aux placements offerts répondent aux attentes des investisseurs. Limiter les placements dans l'immobilier commercial à 33 p. 100 du total des offres faites changerait l'équilibre qui existe actuellement.

Ceci m'amène à parler d'une autre recommandation du document de travail, à savoir que les administrateurs de fonds devraient posséder des avoirs totaux de moins de 35 millions de dollars et qu'il faut restreindre la participation des grandes sociétés financières.

Le Trust Royal n'est pas un administrateur de fonds. Nos clients investissent directement dans une entreprise, et nous gérons son placement pendant la période réglementaire. Nous agissons plutôt comme intermédiaire et, à ce titre, respectons la réglementation du Québec qui ne reconnaît pas l'admissibilité des placements faits dans un fonds. Le document de travail aurait dû tenir compte des règlements du programme en vigueur présentement au Québec.

[*Translation*]

months to process applications from Hong Kong. That is unacceptable given the importance of such a decision, and it has forced a number of good candidates to choose other alternatives and other countries. Furthermore, this situation makes it more difficult to administer agreements that have been signed with the clients and to manage their accounts. It is therefore crucial to give our clients an answer within a reasonable period of time. The discussion paper suggests a maximum of six months. I am very much in favour of setting up the necessary resources to reach that objective.

As for real estate investments, the discussion paper suggests limiting investments in that category to 33% of the cumulative total of the market supply. We feel imposing such a limit would be an error. According to the discussion paper, that recommendation is based on the fact that it is a low-risk investment. Yet the same document also says that the worst losses incurred recently by North American lenders were in real estate.

It is important to note that for several conservative clients, capital reimbursement at the end of the three-year statutory period is far more important than the return on investment. In fact, Royal Trust was the first $250,000 investment to be approved by the Securities and Futures Commission of Hong Kong. The SFC permit was obtained only after they had received a prospectus that clearly defined the type of investment being offered and its inherent risks.

Royal Trust has attracted several hundred clients because we developed a product that met our clients' needs, namely commercial mortgages. Through Royal Trust, five companies so far have benefitted from over 55 immigrant investor funds offering favourable interest rates. We are currently seeking out projects in which to invest several million dollars.

The Immigrant Investor Program has been successful mainly because the investors find the investment risks acceptable. Limiting commercial real estate investments to 33% of total real estate holdings would upset the current balance.

This leads me to another recommendation in the discussion paper, namely that fund administrators should have total assets worth less than $35 million and that major financial institution involvement should be restricted.

Royal Trust is not a fund administrator. Our clients invest directly in a firm, and we manage the investment during the statutory period. We act more as an intermediary and as such, follow Quebec regulations whereby fund investments are not eligible. The discussion paper should have reflected the program regulations currently applicable in Quebec.

[*Texte*]

L'annexe D, aux pages 8 et 9 du document de travail, propose entre autres de confier la gestion du Programme d'immigration des investisseurs à un organisme distinct qui pourrait assumer la responsabilité des activités de promotion au Canada et à l'étranger. Cette recommandation vise sans doute les activités reliées au programme et non la promotion des investissements disponibles. Il faudrait le préciser puisque le Trust Royal, avec son réseau aux plans domestique et international, est en pleine mesure d'assurer lui-même la promotion de ses produits.

Merci.

The Acting Chairman (Mr. Shields): Thank you. We'll start with the questions. Mr. Allmand.

Mr. Allmand: This morning there's been some discussion with respect to third-party guarantees. I also referred to the part of the task force's report that dealt with Quebec's processing or Quebec's system whereby they—according to some allegations—do provide for a third-party guarantee. The task force recommends that this be eliminated.

You obviously are operating these real estate funds in Quebec under that system, it appears. How do you view the recommendations? I read them earlier into the record. You may have heard them at that time. To be very clear for you, it says that we should amend the legislation to enable the revocation of visas for investors who knowingly invest in instruments with third-party guarantees or other investments that are in contradiction of federal regulations.

• 1155

One of the witnesses this morning thought we should go in the other direction, that we should permit third-party guarantees and not punish those under the present system who, for one reason or another, invested in funds with third-party guarantees. I am wondering if you would mind commenting on the proposals of the task force and the implications of the third-party guarantee not only for Quebec but also for the other provinces.

Mr. Racine: First of all, of the large number of clients we have, we have very few clients who have invested $500,000 with a bank guarantee. We think there are very few demands for that type of product and we have no objection at all if this program is discontinued.

As far as we are concerned, if the investor invests $250,000 under the Quebec program and there is a third-party guarantee, the dealers who are offering this type of investment are members of the Quebec Securities Commission and therefore run a risk of having problems with their licence. A financial institution like Royal Trust has no interest at all in not following the guidelines set up.

Mr. Allmand: In Quebec, do you see no other risk either to the competitive aspects of the program or the marketing aspects of the program to continue in this way?

Mr. Racine: That's right. As I said, there are very few demands for this type of investment, at least from our client base, so we don't see any problems at all in not being able to offer it.

[*Traduction*]

Appendix D, on pages 8 and 9 of the discussion paper, suggests among other things to have a separate organization run the Immigrant Investors Program that would be in charge of marketing the program both in Canada and abroad. No doubt this recommendation is to promote the program activities rather than the investments available. That should be clarified since Royal Trust, with its national and international network, is fully capable of doing its own marketing for its products.

Thank you.

Le président suppléant (M. Shields): Merci. Nous commencerons avec les questions. Monsieur Allmand.

M. Allmand: On a discuté ce matin de garanties offertes par un tiers. J'ai également cité une partie du rapport du groupe de travail qui portait sur les méthodes utilisées au Québec; selon certaines allégations, le régime québécois prévoit une garantie offerte par un tiers. Le groupe de travail recommande que cela soit éliminé.

Il semblerait que vous gérez ces fonds immobiliers au Québec selon ce régime. Que pensez-vous de ces recommandations? Je les ai lues à haute voix plus tôt pour le procès-verbal. Vous les avez peut-être entendues. Pour être bien clair, on dit que nous devrions modifier la loi pour permettre de retirer leur visa aux investisseurs qui investissent sciemment dans des placements ayant une garantie offerte par un tiers ou dans d'autres placements qui sont en contradiction avec les règlements fédéraux.

Un témoin de ce matin estime que nous devrions aller dans la direction opposée, que nous devrions permettre des garanties offertes par des tiers et ne pas punir ceux qui sont assujettis au système actuel et qui, pour une raison ou pour une autre, ont investi dans des fonds assortis de telles garanties. Je me demande si vous pouvez donner votre opinion sur les propositions du groupe de travail et sur les implications des garanties offertes par un tiers, pas simplement pour le Québec, mais aussi pour les autres provinces.

M. Racine: Premièrement, parmi nos nombreux clients, très peu ont investi 500,000$ avec une garantie bancaire. Nous pensons que la demande est très faible pour ce genre de produit et nous n'avons aucune objection à ce que ce programme soit aboli.

En ce qui nous concerne, lorsque l'investisseur investit 250,000$ dans le cadre du programme québécois et qu'il y a une garantie offerte par un tiers, les courtiers qui offrent ce genre d'investissements sont membres de la Commission des valeurs mobilières du Québec et risquent donc de perdre leur permis. Une institution comme le Trust Royal n'a pas du tout intérêt à ne pas suivre les lignes directrices établies.

M. Allmand: Au Québec, ne voyez-vous aucun autre risque, du point de vue des aspects compétitifs du programme ou de la commercialisation du programme, si nous continuons d'agir comme maintenant?

M. Racine: Non. Comme je l'ai indiqué, la demande est très faible pour ce genre d'investissements, chez nos clients tout au moins. Ne pas pouvoir l'offrir ne nous dérange donc pas du tout.

[*Text*]

Mr. Allmand: What about competing with the programs in other countries where third-party guarantees may be permitted?

Mr. Racine: I am not that familiar with what the other countries are being offered at this stage. From my knowledge of what the client tells me, there is certainly an attraction in coming to Canada, so the problem with the guarantee is not really an issue. In any case, with the commercial mortgage, at least most people know the risk related to investments in real estate and they are quite willing to run those risks.

Mr. Allmand: On another point, you object to the recommendation to limit the real estate holdings for commercial matters to 33%. You point out that most of your business is in commercial mortgages. Is the market for these commercial mortgages generally in the greater Montreal area?

Mr. Racine: In our case it is.

Mr. Allmand: The recommendation has of course been formulated on a Canada-wide experience, and some people believe too much investment through this program in real estate has negative impacts in our economic situation. Do you feel there is a market for this in the greater Montreal area. . .you need the funds, it is beneficial on all sides?

Mr. Racine: In our case, there is a break to the borrowing company on the interest rates, so there is certainly a benefit that goes to the company. I know, for example, of a company who does packaging products and they really like our product because it helps their cashflow. So there are some benefits on the real estate product and on the commercial mortgage product.

Mr. Allmand: Do you see no reason for limiting it to the 33%?

Mr. Racine: No, not at all.

Mr. de Jong: On the question of the real estate—maybe you are the wrong person to ask—how much of the investment money fuelled the real estate hysteria that existed especially in Toronto and Vancouver in the latter 1980s, where you had the federal government here maintaining a very high interest rate policy in part because they wanted to dampen and control the increase in real estate values, particularly in Toronto and Vancouver.

• 1200

How much of the investment that was coming into real estate through this program was doing that thing? Wouldn't it make sense that in areas where there are strong increases in real estate values, the government would perhaps prevent investment programs in real estate in those areas but still allow it in other areas?

Mr. Racine: That's a tough question for me to answer. Coming from Montreal, where real estate prices have been more stable than in the other centres—

Mr. de Jong: Right. By the way, this is not a problem in Regina, and it hasn't been for the last 20 or 25 years.

Mr. Racine: I don't think it's a problem in Montreal. It's speculating, but I think don't that is the situation, including all the dealers who operate in this business.

[*Translation*]

M. Allmand: Pouvez-vous rivaliser avec les programmes d'autres pays où les garanties offertes par un tiers sont permises?

M. Racine: Je ne connais pas bien les produits offerts à l'étranger. D'après ce que me disent mes clients, l'attraction du Canada est bien réelle, par conséquent, le problème des garanties n'existe pas vraiment. Quoi qu'il en soit, dans le cas des prêts hypothécaires commerciaux tout au moins, la plupart des gens connaissent le risque lié au placement immobilier et sont très disposés à courir ce risque.

M. Allmand: Dans un autre ordre d'idées, vous vous opposez à la recommandation visant à plafonner les placements dans l'immobilier commercial à 33 p. 100. Vous faites remarquer que la plupart de vos activités s'exercent dans le secteur des prêts hypothécaires commerciaux. Le marché de ces prêts se trouve-t-il surtout dans la région de Montréal?

M. Racine: Chez nous, oui.

M. Allmand: La recommandation a bien sûr été formulée en fonction de l'expérience à travers le Canada. Certains estiment que des placements immobiliers trop importants dans le cadre de ce programme nuisent à notre situation économique. Pensez-vous qu'il existe un marché pour ce genre de produit dans la région métropolitaine de Montréal. . . vous avez besoin des fonds, toutes les parties y trouvent-elles leur compte?

M. Racine: Dans notre cas, les taux d'intérêt pour l'emprunteur sont moins élevés, il s'agit donc clairement d'un atout pour l'emprunteur. Je connais, par exemple, une entreprise d'emballage qui aime beaucoup notre produit parce qu'il améliore sa trésorerie. Il y a donc des avantages dans le secteur immobilier et dans celui des prêts hypothécaires commerciaux.

M. Allmand: Vous ne voyez aucune raison d'imposer un plafond de 33 p. 100?

M. Racine: Pas du tout.

M. de Jong: À propos de l'immobilier—vous n'êtes peut-être pas la bonne personne à qui je dois poser la question—dans quelle mesure les placements ont-ils alimenté l'hystérie immobilière à Toronto et à Vancouver, à la fin des années 80, lorsque le gouvernement fédéral maintenait les taux d'intérêt à des niveaux élevés en partie parce qu'il voulait atténuer et contrôler la hausse des prix immobiliers?

Dans quelle mesure les sommes investies dans l'immobilier dans le cadre de ce programme étaient-elles responsables de cet effet? Ne serait-ce pas logique que le gouvernement interdise des investissements dans le cadre de ce programme dans les régions où les valeurs immobilières montent en flèche, tout en continuant de les autoriser ailleurs?

M. Racine: Il est difficile pour moi de répondre à cette question. Je suis de Montréal où les valeurs immobilières ont été plus stables que dans les autres centres.

M. de Jong: Oui. Soit dit en passant, ce n'est pas un problème à Regina et ce, depuis les 20 ou 25 dernières années.

M. Racine: Je ne pense pas que ce soit un problème à Montréal non plus. Nous parlons de spéculation, mais je ne pense pas que ce mot décrive effectivement la situation, et c'est d'ailleurs l'avis de tous les courtiers qui travaillent dans ce milieu d'affaires.

[*Texte*]

Our product is a loan to the borrowing company, so there is no purchase of the actual piece of property. It is a loan, so it does have very little effect. I don't think it has any effect on the actual value of the property.

Mr. de Jong: Okay. Mr. Chairman, for my own edification, I would like to run through what Royal Trust does here. I assume your bank customers need to borrow money, and you connect them with immigrant investors.

Mr. Racine: That's right.

Mr. de Jong: Why don't you directly lend the money to those borrowers? What's in it for you? What are your commissions, for example? Why is it in the interest of Royal Trust to go out and connect investors with people to whom you would otherwise be lending money?

Mr. Racine: The borrowing company benefits from the program because of the discount on the interest rate that is being offered. It is below market.

Secondly, we are interested in attracting investors because we want to build a relationship with them. We don't want them to deal with Royal Trust only on the Immigrant Investor Program. We want them to become Royal Trust clients and give them more and more products in the domestic side. We also charge what we think are standard fees and commissions to the investors, so there are several reasons why we should be in this type of business.

Mr. de Jong: In your experience, what are the fees associated with a typical investment made under the Immigrant Investor Program?

Mr. Racine: From my experience, it varies. Some time ago there were more than 300 funds being offered in Hong Kong, and the fees would vary from $10,000 to $25,000 or $30,000 in some cases. There is almost no standard, I think.

Speaking from having to administer this program, I know that our costs are much higher than a normal product being offered across the board in Canada. The immigrant investor requires a lot of attention and a lot of hand-holding across the process. Some of them write letters and it's a very cumbersome process for us, so the costs are much higher than with a normal product. So I think there is some justification in having higher fees in the case of this product.

Mr. de Jong: Thank you.

Mr. Fee: To follow up on that, can you compare the fees? You say there is a justification for making them somewhat higher. Is there a set fee or does it vary depending upon the services required by an individual client?

Mr. Racine: In our case we have a set fee.

[*Traduction*]

Pour notre part, nous offrons des prêts aux compagnies qui empruntent et ainsi, nous n'achetons pas de propriétés en tant que telles. Il s'agit d'un prêt qui a donc très peu d'effets sur les prix. Je doute que ces prêts aient quelque effet que ce soit sur la valeur réelle des propriétés.

M. de Jong: Bien. Monsieur le président, pour ma gouverne, j'aimerais passer en revue rapidement le rôle du Trust Royal dans ces transactions. Je suppose que vos clients bancaires doivent emprunter de l'argent et vous les mettez en rapport avec les investisseurs immigrants.

M. Racine: C'est exact.

M. de Jong: Pourquoi ne prêtez-vous pas l'argent vous-même directement à ces emprunteurs? Comment y trouvez-vous votre avantage? Quelles sont vos commissions, par exemple? Quel est pour le Trust Royal l'avantage de mettre en rapport investisseurs et emprunteurs, emprunteurs à qui vous prêteriez autrement de l'argent?

M. Racine: La société qui effectue le prêt bénéficie du programme à cause du taux d'intérêt escompté. Le taux d'intérêt est en deçà de ceux qui sont pratiqués sur le marché.

Deuxièmement, nous voulons attirer des investisseurs parce que nous voulons les amener à faire affaire avec nous. Nous ne voulons pas que leurs affaires avec le Trust Royal se limitent au Programme d'immigration des investisseurs. Nous voulons qu'ils deviennent les clients du Trust Royal afin de pouvoir leur offrir la gamme croissante des produits que nous vendons sur le marché intérieur. Nous percevons aussi des investisseurs les commissions et honoraires normaux, selon nous, pour ce type de transaction; ainsi, plusieurs raisons expliquent notre intérêt pour ce genre d'affaires.

M. de Jong: D'après votre expérience, quels sont les honoraires perçus pour un investissement typique effectué dans le cadre du Programme d'immigration des investisseurs?

M. Racine: Selon mon expérience, cela varie. Il y a quelque temps, les investisseurs éventuels pouvaient choisir entre 300 fonds à Hong Kong, et les frais imposés pouvaient aller de 10,000$ à 25,000$ ou à 30,000$ dans certains cas. Je pense qu'on ne peut presque pas parler de frais typiques.

D'après mon expérience en tant qu'administrateur de ce programme, je peux vous dire que nos frais sont beaucoup plus élevés que dans le cas d'un produit ordinaire offert à tout preneur au Canada. Nous devons, au contraire, accorder beaucoup d'attention aux investisseurs immigrants, les rassurer et les guider pendant tout le processus. Certains d'entre eux écrivent des lettres et tout cela entraîne beaucoup de travail pour nous et ainsi, nos coûts sont beaucoup plus élevés que ceux qui sont associés à un produit normal. Je pense donc que nous pouvons justifier le fait d'imposer des frais plus élevés dans le cas de ce produit.

M. de Jong: Merci.

M. Fee: Sur le même sujet, pourriez-vous nous citer des exemples qui nous permettent de comparer les frais? Vous dites que les frais un peu plus élevés peuvent se justifier. Impose-t-on normalement des frais fixes ou varient-ils selon les services requis par les clients?

M. Racine: Nous avons des frais fixes.

[*Text*]

Mr. Fee: How does that relate to the same services provided to a Canadian client?

Mr. Racine: At Royal Trust we have set up. . .I am in charge of the immigrant investor unit at Royal Trust. We have dedicated a number of resources to this program. We also have offices abroad—in Hong Kong, Taiwan and Singapore, for example—and they have also dedicated resources to dealing with the immigrant investors.

• 1205

Totalling all the costs, I know that it is much higher on an absolute basis than what we would charge a normal client here. I don't know the number of clients that Royal Trust has across Canada, but I know that our computer system, if it is amortized across the board to all these clients, is smaller. We have created special systems for the immigrant investors, etc., so I know that the costs are much higher. It is difficult to relate it on the domestic side, to give you absolute numbers, but I know that it is more expensive.

Mr. Fee: How about the return to Royal Trust? Would it be approximately the same percentage for the investment they have setting up those offices internationally versus the ones within Canada?

Mr. Racine: The return is in the form of fees. As I said again, it is a bit higher, not much higher than what we charge, because again our expenses are much higher than what we normally incur.

Mr. Fee: I would like a clarification, too. You were talking about the recommendation that was made by the task force that would put a limit on participation by fund managers who had assets exceeding $35 million. As I understand your presentation, you said this would not apply to Royal Trust because you are not really a fund administrator, you are an intermediary.

Mr. Racine: That is right. We don't have a fund itself. We actually act as an intermediary between the client and the borrowing company. We just facilitate the transfer of funds between those two entities.

In any case, under the Quebec program, we wouldn't be able to have a fund. It is not according to the regulations.

Mr. Fee: You are saying that this limitation as suggested here would not apply in the province of Quebec at all?

Mr. Racine: I really don't know. The first time I read the recommendation, I was surprised to see it and that is when I put it on my paper. On the other hand, when I read it in French, it says—in English I think it is the same term—the fund manager. If I read it *à la lettre*, we are not a fund manager, but I am concerned that the interpretation is that across the board, across Canada, financial institutions with more than $35 million would not be able to work in this business.

[*Translation*]

M. Fee: Et comment se comparent-ils aux frais imposés pour les mêmes services que vous fourniriez à un client canadien?

M. Racine: Au Trust Royal, nous avons mis sur pied. . . Je suis responsable du module des investisseurs immigrants au Trust Royal. Nous avons alloué certaines ressources à ce programme. Nous avons aussi des bureaux à l'étranger—à Hong Kong, à Taïwan et à Singapour, par exemple—et là aussi des ressources ont dû être consacrées aux investisseurs immigrants.

Si on fait le total de tous ces coûts, je sais qu'ils sont plus élevés dans l'absolu que les frais que nous imposerions à un client ordinaire ici. Je ne connais pas le nombre exact de clients qui font affaire avec le Trust Royal partout au Canada, mais je sais que les coûts associés à notre système informatique sont moins élevés si on les amortit en tenant compte de tous ces clients. Nous avons créé des systèmes spéciaux pour les investisseurs immigrants, etc., et je sais que les coûts sont beaucoup plus élevés. Il est difficile d'établir des comparaisons avec nos opérations intérieures et de vous fournir des chiffres exacts, mais je sais pertinemment que les coûts associés à ces autres opérations sont plus élevés.

M. Fee: Et quel est le rendement de ces opérations pour le Trust Royal? Le rendement sur l'investissement nécessaire pour ouvrir ces bureaux à l'étranger se compare-t-il, grosso modo, au rendement nécessaire pour ouvrir des bureaux au Canada?

M. Racine: Ce sont les frais imposés qui constituent notre rendement. Comme je l'ai dit, ces frais sont un peu plus élevés, bien qu'ils ne le soient pas énormément, que les frais que nous imposons normalement, car, encore une fois, nos dépenses sont beaucoup plus élevées qu'elles ne le sont normalement.

M. Fee: J'aimerais aussi un éclaircissement. Vous avez fait allusion à la recommandation du groupe de travail qui voudrait voir imposer une limite à la participation des gestionnaires de fonds dont les actifs dépassent 35 millions. Si j'ai bien compris votre exposé, vous avez dit que cette limite ne s'appliquerait pas dans le cas du Trust Royal parce que vous n'administrez pas réellement ces fonds; vous êtes un intermédiaire.

M. Racine: C'est juste. Nous n'avons pas de fonds en tant que tels. Nous agissons comme intermédiaire entre le client et la société de prêt. Nous ne faisons que faciliter le transfert de fonds entre ces deux entités.

De toute façon, dans le cadre du programme au Québec, nous ne pourrions pas constituer de fonds car cela irait à l'encontre des règlements.

M. Fee: Vous dites que la limite recommandée par le groupe de travail ne s'appliquerait pas du tout au Québec?

M. Racine: Je ne sais pas vraiment. Quand j'ai lu la recommandation pour la première fois, j'ai été étonné et c'est à ce moment-là que je l'ai incluse dans mon document. D'autre part, quand j'ai lu la version française, j'ai vu qu'on y parlait des administrateurs de fonds—et je pense que c'est la même expression en anglais. Si on prend la recommandation à la lettre, nous ne sommes pas un administrateur de fonds, mais je crains qu'on interprète cette recommandation de façon à interdire aux institutions financières canadiennes qui détiennent des avoirs de plus de 35 millions de faire des affaires dans ce domaine.

[*Texte*]

Mr. Fee: So you do have a concern that it might apply to you but you don't think it does—

Mr. Racine: Exactly.

Mr. Fee: This looks like something we're going to have to clarify. Thank you for raising it.

Mr. Fairey: I have three short questions. I do think the task force did intend it to apply. I am not saying I agree with it, but I believe that was their intent.

My first question is on the use of investor funds for commercial *hypothèques* in Montreal. What additional employment is created in Canada as a result of that activity? Do you think there is any employment activity other than...? The borrower may have 1% or 2% below prime borrowing cost, a slight—on a $250,000 investment, $5,000 a year—saving, might be able to employ more people with the $5,000 out of the $250,000. But other than that, how does this help create employment?

Mr. Racine: It helps because our funds can only finance an expansion of the business. That could be the purchase of equipment, an expansion of the plant, purchase of rolling stock, something of that nature, but it has to be something new. It has to be an expansion so there has to be some creation of economic activity.

The relationship is indirect, if I can put it that way. Our funds will support an expansion of the business. If a company is expanding their plant, we can finance that with the funds from our investors. So there is certainly an element of job creation.

We have not sat down and actually looked at the numbers. It is very difficult for us, not having that expertise, but we do finance only expansions of businesses.

Mr. Fairey: Clearly real estate is not perceived to be risky abroad. What would you think of larger public companies being allowed investments in Alcan or other Montreal-based companies to do employment-creating activity?

• 1210

Mr. Racine: That's an interesting point. As far as I'm concerned, a job created with Alcan is equivalent to a job created in a company of assets less than $35 million.

What we also have to look at is the economic context. We have always told our clients that we would not invest our funds in a project in which we would not believe Royal Trust would lend its own funds. Consequently, the economic context today is not very favourable to invest in our type of product, in a commercial mortgage loan. Therefore we have what I consider a large line-up to place the funds for our clients. I would be very favourable today that the investment

[*Traduction*]

M. Fee: Vous craignez donc d'être visés par cette recommandation tout en pensant qu'elle ne s'applique pas à vous...

M. Racine: Précisément.

M. Fee: Je pense que nous allons devoir éclaircir ce point. Je vous remercie de l'avoir soulevé.

M. Fairey: J'ai trois brèves questions. Je pense que l'intention du groupe de travail était que cette recommandation s'applique en l'occurrence. Je ne dis pas que je suis d'accord, mais je crois que c'était là son intention.

Ma première question porte sur le placement des fonds d'investisseurs dans l'hypothèque commerciale à Montréal. Dans quelle mesure cette activité crée-t-elle de nouveaux emplois au Canada? Pensez-vous qu'elle ait un effet dans ce domaine autre que...? L'emprunteur jouit peut-être d'un escompte de un ou deux pour cent par rapport au taux préférentiel, ce qui signifie une petite économie d'environ 5,000$ sur un investissement de 250,000$; il pourrait peut-être consacrer ces 5,000$ à employer un plus grand nombre de gens. Mais, cela mis à part, comment ces transactions aident-elles à créer de l'emploi?

M. Racine: Elles aident à créer de l'emploi parce que nos fonds ne peuvent être utilisés que pour l'expansion d'une affaire. On peut les utiliser pour l'achat d'équipement, pour agrandir l'établissement, pour acheter du matériel roulant ou quelque chose comme cela, mais il faut acheter du neuf. Les fonds doivent servir à financer une expansion, ce qui engendre nécessairement une certaine activité économique.

Le rapport est indirect, pour ainsi dire. Nos fonds permettent l'expansion d'un commerce. Si une société décide d'agrandir son usine ou ses immeubles, nous pouvons financer le projet avec les fonds fournis par nos investisseurs. Il y a donc très certainement un élément de création d'emplois.

Nous n'avons pas essayé de quantifier cet effet. C'est très difficile pour nous car nous n'avons pas cette expertise. Mais le fait demeure que nous ne finançons que les agrandissements des sociétés.

M. Fairey: Il semble très clair qu'à l'étranger, on n'estime pas que l'investissement immobilier présente des risques. Que penseriez-vous si l'on permettait à de plus grosses sociétés ouvertes d'investir dans la société Alcan ou dans d'autres sociétés qui ont leur siège social à Montréal afin qu'elles puissent créer des emplois?

M. Racine: Vous soulevez un sujet intéressant. En ce qui me concerne, un emploi créé par Alcan équivaut à un emploi créé par une société avec un actif de moins de 35 millions.

Il faut aussi tenir compte du contexte économique. Nous avons toujours dit à nos clients que nous n'investirions pas leurs fonds dans un projet auquel le Trust Royal ne prêterait pas ses propres fonds, selon nous. Conséquemment, la conjoncture économique ne favorise pas les investissements dans notre type de produit, c'est-à-dire l'hypothèque commerciale. Nous avons donc beaucoup de fonds en attente que nous désirons placer pour nos clients. Aujourd'hui, je

[*Text*]

criteria would be loosened in order to be able to place the funds as quickly as possible.

We would rather tell our clients today that they are in a much better position to wait longer. If it takes six months longer to find a proper investment for them that is not as risky, they're much better off waiting that six months than to invest today in a project that is more risky, in which you risk not having your funds in three years. So I would be favourable, at least in today's context, to be able to place the funds in larger types of companies.

Mr. Marrocco: I wonder if you could take me through the process. Let's assume I'm an investor client and I approach Royal Trust in Hong Kong. What happens?

Mr. Racine: If you're from Hong Kong, Royal Trust has have a presence over there—we have quite a large office—so our name might be known to you. Also, we were the first company in Canada on the 200 investment fund to obtain the permit of the Hong Kong Securities and Futures Commission, which allowed us to advertise our program.

Mr. Marrocco: Let's assume I want to do business with Royal Trust, that I have confidence in the name.

Mr. Racine: Most likely you would walk in our office and deal with one of our staff locally who knows about our product and would walk you through our documentation and explain to you what is really involved, what type of investment you want to risk.

Mr. Marrocco: Am I presented with one product or more than one product?

Mr. Racine: You would be presented with one product—a Royal Trust product.

Mr. Marrocco: Very summarily, what is that product? Not all the members of the committee are really into the investment—

Mr. Racine: It's an investment on the commercial mortgage loan for three years. The investor would be explained that we can lend up to 75% of the value of the property at the time of the investment.

Mr. Marrocco: So I'm presented with a commercial mortgage loan, and it's going to be to a company in Quebec?

Mr. Racine: That's right.

Mr. Marrocco: And you're going to apply your own lending criteria to the choice of that company?

Mr. Racine: Right.

Mr. Marrocco: So if I decide to proceed, when do I give you the money?

Mr. Racine: It all depends. If you would be submitting your application for Quebec, you would have to deposit the full $250,000 before the Quebec government would issue you a certificate of selection. After the submission of your application it would normally take four or five months.

[*Translation*]

serais tout à fait favorable à un élargissement des critères d'investissement qui nous permette de placer ces fonds le plus rapidement possible.

Aujourd'hui, nous préférons dire à nos clients qu'il vaut mieux qu'ils attendent plus longtemps. S'il nous faut six mois pour leur trouver un bon investissement qui présente moins de risques, il est préférable qu'ils attendent six mois que d'investir dans un projet moins sûr où l'on risque de perdre sa mise dans trois ans. Je favoriserais donc, du moins dans le contexte actuel, le placement de ces fonds dans de plus grosses compagnies.

M. Marrocco: Pourriez-vous m'expliquer les étapes du processus? Supposons que je suis un client, un investisseur, et que je me présente au Trust Royal à Hong Kong. Que se passe-t-il?

M. Racine: Le Trust Royal a un bureau assez important à Hong Kong, et notre nom ne vous serait peut-être pas inconnu si vous étiez de là-bas. De plus, nous avons été la première compagnie canadienne à obtenir, dans le cadre du programme d'investissement, le permis de la Hong Kong Securities and Futures Commission, ce qui nous a permis de faire la publicité de notre programme.

M. Marrocco: Supposons que je veuille traiter avec le Trust Royal et que je fasse confiance à cette société.

M. Racine: Ce qui se passerait probablement, c'est que vous entreriez dans nos bureaux et l'un des membres de notre personnel local qui connaît notre produit s'occuperait de vous, vous expliquerait notre documentation et tout le processus et discuterait avec vous du type d'investissement que vous désirez faire.

M. Marrocco: Est-ce qu'on m'offrirait un produit ou plus d'un produit?

M. Racine: On vous offrirait un seul produit—un produit du Trust Royal.

M. Marrocco: Très rapidement, quel est ce produit? Tous les membres du comité ne sont pas des investisseurs chevronnés.

M. Racine: Il s'agit d'un placement dans l'immobilier commercial, d'un prêt hypothécaire de trois ans. On expliquerait à l'investisseur que nous pouvons prêter jusqu'à 75 p. 100 de la valeur de la propriété au moment de l'investissement.

M. Marrocco: On m'offre donc de participer à un prêt hypothécaire commercial dans une société québécoise?

M. Racine: C'est exact.

M. Marrocco: Et les critères que vous utilisez pour accorder ou refuser un prêt sont les critères que vous utilisez pour choisir cette société?

M. Racine: C'est juste.

M. Marrocco: Si je décide d'aller de l'avant, à quel moment dois-je vous remettre l'argent?

M. Racine: Cela varie. Si vous soumettez une demande au Québec, vous devez déposer les 250,000$ au complet avant que le gouvernement du Québec ne vous émette un certificat de sélection. Vous attendrez normalement quatre ou cinq mois après avoir soumis votre demande.

Texte]

Mr. Marrocco: If I say, yes, I like that commercial mortgage loan, I write you a cheque for $250,000. Do you hold the money?

Mr. Racine: Yes.

Mr. Marrocco: Do you pay me interest on the money?

Mr. Racine: Yes.

Mr. Marrocco: When Quebec issues its certificate, then what happens? What happens to that money? Now you've got it—

Mr. Racine: We invest it in treasury bills in the meantime, until the person—

Mr. Marrocco: Okay, I accept the fact that you are doing something responsible with it. You're holding the money. When does the money go to the company that's going to provide the commercial mortgage?

Mr. Racine: We wait until the client gives us the authorization to place the funds. Once the funds are in the mortgage, the investment becomes irrevocable. Most clients—99% of them—will wait until they actually have the visa, and most of them will wait until they are actually in Canada before they proceed with the investment. They have to give us the formal authorization to go ahead.

Mr. Marrocco: So in your experience, in approximately 99% of the cases the funds would not be released to the company until the permanent visa is issued and the person has landed in Canada.

• 1215

Mr. Racine: That's what most people select. On the other hand, there are odd cases where the client, for some reason, is quite confident in getting the visa. For him to start the three years as soon as possible, he might tell us to invest the funds as soon as possible.

Mr. Marrocco: Who is the person on the document who's shown as being the mortgagee? Is it Royal Trust?

Mr. Racine: No. It's the client.

Mr. Marrocco: Do you sometimes put clients together so that you, in effect, syndicate the mortgage among them?

Mr. Racine: That's right.

Mr. Marrocco: So several people would each put up their $250,000. A company might get $1 million or $2 million or whatever.

Mr. Racine: That's right.

Mr. Marrocco: If this program wasn't available, would Royal Trust have lent the money to these people anyway?

Mr. Racine: Yes.

Mr. Marrocco: So the advantage to the company is that it's at a slightly lower rate.

Mr. Racine: That's right.

[*Traduction*]

M. Marrocco: Si je vous dis, oui, j'aime ce prêt hypothécaire commercial, je vous fais un chèque de 250,000$. Est-ce vous qui détenez l'argent?

M. Racine: Oui.

M. Marrocco: Est-ce que vous me versez de l'intérêt sur cet argent?

M. Racine: Oui.

M. Marrocco: Que se passe-t-il quand le gouvernement du Québec émet ce certificat? Qu'arrive-t-il à l'argent? Vous l'avez en main...

M. Racine: Nous le plaçons dans des bons du Trésor entretemps, jusqu'à ce que l'investisseur...

M. Marrocco: Très bien, je reconnais que vous placez cet argent de façon responsable. Vous détenez l'argent. Quand les fonds sont-ils remis à la société qui va accorder le prêt hypothécaire commercial?

M. Racine: Nous attendons que le client nous donne l'autorisation de placer les fonds. Quand les fonds ont été investis dans l'hypothèque commerciale, l'investissement devient irrévocable. La plupart des clients—99 p. 100 d'entre eux—attendent d'avoir le visa en main et la plupart attendent même d'être au Canada avant de nous donner l'autorisation de faire l'investissement. Ils doivent nous donner l'autorisation officielle avant que nous ne puissions procéder.

M. Marrocco: Donc, selon votre expérience, dans 99 p. 100 des cas environ, les fonds ne sont pas remis à la société hypothécaire avant que le gouvernement ait émis le visa permanent et que la personne ait été admise au Canada.

M. Racine: C'est ce que font la plupart des investisseurs. Il y a parfois des cas où le client est très confiant d'obtenir son visa pour une raison quelconque. Pour que la période de trois ans commence le plus rapidement possible, il peut nous dire d'investir les fonds le plus tôt possible.

M. Marrocco: Qui est nommé comme créancier sur le document hypothécaire? Est-ce le Trust Royal?

M. Racine: Non. C'est le client.

M. Marrocco: Vous arrive-t-il de regrouper des clients pour créer en quelque sorte un syndicat financier qui se répartit l'hypothèque?

M. Racine: Oui.

M. Marrocco: Plusieurs personnes vous remettraient ainsi une somme de 250,000$ à placer. Une société pourrait donc recevoir un prêt de 1 ou 2 millions de dollars.

M. Racine: C'est exact.

M. Marrocco: Si ce programme n'existait pas, est-ce que le Trust Royal aurait prêté de l'argent à ces gens de toute façon?

M. Racine: Oui.

M. Marrocco: L'avantage pour la société est donc d'obtenir un taux d'intérêt légèrement inférieur.

M. Racine: C'est exact.

[*Text*]

Mr. Marrocco: Typically, what's the interest differential?

Mr. Racine: It all depends, but in some cases it was up to 1% of the market rate.

Mr. Marrocco: So the break I would get is about 1%.

Mr. Racine: That's right.

Mr. Marrocco: If I was the company. Thank you.

Mr. de Jong: Would Royal Trust be in any position where it would incur liability? Does the Royal Trust give a guarantee? You put your money into this commercial real estate and we've applied the same test that we do in determining the eligibility of the borrower. Does that mean that if that investment goes sour then I can turn around and sue you? Could I sue Royal Trust if they made a wrong evaluation or a bad evaluation? In part, what you're marketing is your evaluation ability, isn't it?

Mr. Racine: That's right. We have lent countless billions of dollars in real estate in Canada, so we think we have the expertise to do the proper analysis in evaluating the risk of a project. Our loan loss is quite low, consequently, but we still incur losses of course. To answer your question, it's the investor's name that appears on the documentation and he is responsible for the risk in the transaction. Royal Trust in no way guarantees, or implies that we are guaranteeing, the return of the capital.

Mr. de Jong: Is it possible that Royal Trust then looks at its customers who are asking for commercial loans and says, I don't really want to turn these folks down. They have been good customers. What we'll do is connect them to somebody in Hong Kong and let them carry the risk. In other words, the more riskier parts of your portfolio get shifted over to the investor immigrants.

Mr. Racine: Yes. Some people have asked that question and the answer, I think, is very simple. Royal Trust has a reputation to maintain in this market and we're not going to risk it just because we want to place a million dollars for five investors. I personally have been in business as manager of this program at Royal Trust for three and a half years. Our clients know that if they deal with Royal Trust there's a certain integrity involved. They also like the fact that they're dealing with a large financial institution. In my mind, knowing the process at Royal Trust, a transaction with immigrant investors would follow the same process as a normal transaction. It would go through a credit committee and review and so on.

There is no doubt in my mind that we would channel funds for immigrant investors into projects that we think are sort of rocky or not satisfactory.

[*Translation*]

M. Marrocco: Quelle est la différence, en général?

M. Racine: Tout dépend, mais dans certains cas, c'est allé jusqu'à 1 p. 100 des taux pratiqués sur le marché.

M. Marrocco: Je profiterais donc d'un escompte d'environ 1 p. 100.

M. Racine: C'est juste.

M. Marrocco: Si j'étais la société. Je vous remercie.

M. de Jong: Pourrait-il arriver que le Trust Royal soit tenu responsable? Le Trust Royal accorde-t-il une garantie? Vous placez l'argent de l'investisseur dans ce prêt hypothécaire commercial après avoir appliqué les mêmes critères que ceux que vous utilisez pour évaluer l'emprunteur. Est-ce que cela signifie que si l'investissement coule à pic, l'investisseur peut vous faire un procès? Peut-il intenter un procès au Trust Royal si le Trust Royal a fait une mauvaise évaluation? En fait, vous vendez en quelque sorte vos talents d'évaluateur de placements, n'est-ce pas?

M. Racine: C'est juste. Nous avons prêté des milliards et des milliards de dollars dans le domaine immobilier au Canada, et nous pensons donc détenir l'expertise voulue pour bien effectuer les analyses qui nous permettent d'évaluer le risque que présente un projet. Les pertes subies suite à des prêts sont donc peu élevées pour notre société, mais nous en encourons bien sûr quand même. Pour répondre à votre question, c'est le nom de l'investisseur qui paraît sur le document et c'est lui qui est responsable quant au risque que présente la transaction. Le Trust Royal ne garantit en aucune façon le rendement escompté du capital et ne donne en aucune façon cette impression.

M. de Jong: Est-il possible que le Trust Royal ne veuille pas rejeter les demandes de prêts commerciaux de ses bons clients et se dise: ce sont de bons clients de longue date. Nous allons plutôt les mettre en rapport avec un investisseur à Hong Kong et c'est lui qui fera face au risque. En d'autres termes, vous proposez aux investisseurs immigrants les prêts à plus haut risque qui entreraient normalement dans la composition de votre portefeuille.

M. Racine: Je comprends la question; d'autres l'ont posée et la réponse est très simple, je pense. Le Trust Royal doit maintenir sa réputation dans ce marché et nous n'allons pas la mettre en péril simplement parce que nous voulons placer 1 million de dollars pour cinq investisseurs. Personnellement, je gère ce programme au Trust Royal depuis trois ans et demi. Nos clients savent que s'ils traitent avec le Trust Royal, ils traitent avec une institution qui saura faire preuve d'intégrité. Ils aiment aussi le fait qu'ils traitent avec une grosse institution financière. À la lumière de ce que je connais des procédés au Trust Royal, les transactions traitées avec les investisseurs immigrants seraient sujettes au même processus que les transactions ordinaires. Elles seraient sujettes à l'approbation d'un comité du crédit, elles seraient examinées et évaluées, etc..

Je suis absolument certain que nous ne placerions jamais les fonds d'investisseurs immigrants dans des projets qui nous sembleraient quelque peu douteux ou peu sûrs.

Texte]

Mr. de Jong: You don't see a potential conflict of Royal Trust? ou've got, let's say, your permanent clients who are seeking me investment into commercial property and you've now got ew clients who are the investors. You're in between them. here's no possibility that you could be sort of in a conflict tuation in there?

Mr. Racine: In some transactions we actually lend our own nds on a parallel loan on a *pari passu* basis. In some projects e actually incur the same risk as the investors. That question oes not really apply.

The Acting Chairman (Mr. Shields): Perhaps I may ask a uestion.

Mr. Fee: I just want to go up on the walk-through.

The Acting Chairman (Mr. Shields): Okay, go ahead. I'll ask ine at the very last.

• 1220

Mr. Fee: I appreciate that. I also appreciated the question, the alk-through. I guess I walked a little slower than the rest of you nd I would like to back up to that for a second.

You talked about somebody coming in with the $250,000 to nvest and they have talked to you and decided that was the way o go. They have not yet applied for their visa. So you have the 250,000 that you have deposited in a government security of ome form. They are then getting the full return on that, are hey?

Mr. Racine: Yes.

Mr. Fee: So for 400 days it is tied up in government T-bills, ust exactly the same as if they had come to Canada and bought overnment T-bills and are getting the same return.

Mr. Racine: Not necessarily. Nothing in the regulations says hat the client has to pay the $250,000 the day he walks into our ffice. In some cases the client would have transferred the funds nly a few months before he actually gets his visa. But the greements might be signed a few years earlier.

Mr. Fee: So it is not necessary that they give you the money p front and then sit and wait out the processing time. They can ive the money whenever they decide; you just handle the paper ork.

Mr. Racine: That's right. We have agreements that are signed, nd we open accounts, etc., so we ask for a few thousand dollars s a deposit.

Mr. Fee: But not necessarily the whole amount.

Mr. Racine: No.

Mr. Fee: At what point do your fees become due and payable?

Mr. Racine: We charge an administration fee the moment we get the full $250,000, as that is when we start investing or actually managing the account.

[*Traduction*]

M. de Jong: Vous ne voyez pas de conflit d'intérêts potentiel pour le Trust Royal? Vous avez d'un côté, disons, vos clients permanents qui cherchent à obtenir des investissements dans leur propriété commerciale et vous avez de l'autre, maintenant, de nouveaux clients qui sont les investisseurs. Vous êtes entre les deux. N'est-il pas possible que vous vous retrouviez dans une situation de conflit?

M. Racine: Pour certaines transactions, nous prêtons de fait nos propres fonds à parts égales avec les investisseurs. Pour certains projets, nous faisons face aux mêmes risques que les investisseurs. Le problème que vous soulevez ne s'applique donc pas.

Le président suppléant (M. Shields): Peut-être pourrais-je poser une question.

M. Fee: Je voulais simplement participer à cet examen du processus.

Le président suppléant (M. Shields): Très bien, allez-y. Je poserai ma question à la toute fin.

M. Fee: Je vous en suis reconnaissant. J'ai aussi apprécié la question, la revue du processus étape par étape. J'ai peut-être mis un peu plus de temps que les autres à comprendre et j'aimerais revenir là-dessus brièvement.

Vous avez cité le cas, en guise d'illustration, d'une personne qui arrive dans les bureaux de la société avec 250,000$ à investir; elle s'entretient avec vous et décide de placer son argent avec la société. Elle n'a pas encore demandé son visa. Vous avez entretemps les 250,000$ en main et vous les investissez dans un fonds d'État quelconque. L'investisseur touche le plein rendement sur cet investissement, n'est-ce pas?

M. Racine: Oui.

M. Fee: Donc, pendant 400 jours, l'argent est investi dans des bons du Trésor tout comme si l'investisseur s'était rendu au Canada et avait acheté des bons du Trésor; le rendement est le même pour l'investisseur.

M. Racine: Par nécessairement. Rien dans les règlements ne précise que le client doit déposer ces 250,000$ le jour où il entre dans nos bureaux. Dans certains cas, le client ne transférerait les fonds que quelques mois avant d'obtenir son visa. Mais les ententes peuvent être signées quelques années auparavant.

M. Fee: Donc, les investisseurs ne vous donnent pas nécessairement les fonds au début du processus pour ensuite attendre qu'on traite leur demande. Ils peuvent vous remettre l'argent quand ils décident de le faire; vous vous occupez simplement des formalités.

M. Racine: C'est exact. Nous faisons signer des ententes, nous ouvrons des comptes, etc., et pour cela nous demandons un dépôt de quelques milliers de dollars.

M. Fee: Mais pas nécessairement le montant total.

M. Racine: Non.

M. Fee: À quel point vos frais et doivent-ils être payés?

M. Racine: Nous imposons des frais d'administration dès que nous touchons la somme totale de 250,000$ parce que c'est à ce moment-là que nous commençons à gérer le compte ou à investir l'argent.

[*Text*]

Mr. Fee: Is that a set fee?

Mr. Racine: Yes.

Mr. Fee: May I ask what it is?

Mr. Racine: Right now it is 2% per year.

M. Allmand: Vous ne l'avez pas mentionné dans vos remarques, mais le groupe de travail suggère dans ses recommandations la création d'un nouveau service au ministère ou d'une agence spéciale pour administrer ce programme. Ce matin, plusieurs se sont plaints de l'administration: longueur excessive du processus et manque d'expertise du gouvernement.

Vous avez travaillé pendant trois ans et demi à ce programme. Que pensez-vous de cette recommandation concernant une agence spéciale ou un service spécial au gouvernement?

M. Racine: Je pense que les hommes d'affaires recherchent une certaine expertise lorsqu'ils font leur demande d'immigration. Je peux vous donner l'exemple des gens d'Asie ou de Hong Kong. Souvent la documentation n'est pas complète, non pas parce que le client n'a pas les documents en question, mais tout simplement parce que les documents n'existent pas.

L'agent d'immigration doit faire une certaine analyse du bilan personnel de la personne. D'après ce que m'ont dit certains clients, quelques-uns ont été un peu insultés du manque d'expertise des agents d'immigration en ce qui concerne les finances en général. Cela a été un peu gênant pour certains de nos clients d'être obligés de répondre, non pas parce qu'ils ne voulaient pas donner l'information, mais parce que certains agents avaient des préjugés défavorables envers les hommes d'affaires, surtout s'ils avaient amassé une certaine fortune pendant leurs années de travail.

Il faut absolument former les agents d'immigration ou, du moins, renforcer leur expertise pour qu'ils soient capables de transiger avec des hommes d'affaires qui ont certains besoins particuliers.

Je ne suis pas convaincu qu'il faille créer une nouvelle agence séparée, mais je suis convaincu qu'il faut absolument renforcer le système existant pour donner aux agents les ressources nécessaires pour les rendre plus efficaces et pour qu'ils puissent analyser les candidatures dans un délai raisonnable.

Le document de travail propose entre autres que cette agence soit responsable de la promotion. Je pense qu'on visait surtout la promotion du programme de façon générale.

M. Allmand: Globalement.

M. Racine: On ne disait pas que l'agence devait être responsable de la promotion de chacun des investissements.

The Acting Chairman (Mr. Shields): I want to ask a couple of questions. But before I do, I want to tell you that we should pack up all of our stuff after the meeting. We are moving across the hall to room 253 where the television cameras are set up.

[*Translation*]

M. Fee: Ces frais sont-ils fixes?

M. Racine: Oui.

M. Fee: Puis-je vous en demander la somme?

M. Racine: À l'heure actuelle, c'est environ 2 p. 100 par année.

Mr. Allmand: You did not mention this in your remarks, but in its recommendations, the working group suggests that a new service be created within the department or that a special agency be set up to manage that program. This morning, several witnesses complained about the management; they claimed that the process is much too long and that the government lacks expertise.

You have worked with this program for three and a half years. What do you think of that recommendation concerning a special agency or a special service within the government?

Mr. Racine: I think that businessmen are looking for a special expertise when they submit their immigration application. Take people from Asia or Hong Kong as an example. Often, their documentation is not complete, not because the client does not have the documents in question, but simply because the documents asked for do not exist.

The immigration officer has to carry out his own analysis of the individual's personal financial standing. Certain clients have told me that they were somewhat offended by the lack of expertise of immigration officers with regard to finances in general. It was somewhat embarrassing for some of our clients to be forced to answer certain questions, not because they did not want to provide the information, but because some officers were biased against businessmen, especially if they had managed to amass a certain fortune in the course of their years of work.

Immigration officers absolutely have to receive more training and be given more expertise, at the very least, in order to enable them to be able to deal with businessmen who have certain specific needs.

I am not convinced that we need to create a new, separate agency, but I am convinced that we absolutely have to strengthen the existing system to give officers the necessary resources to make them more effective and to enable them to analyze applications within a reasonable period of time.

The discussion paper suggests, among other things, that that agency should be responsible for promotion. I think that they meant the promotion of the program in general.

Mr. Allmand: The program's promotion overall.

Mr. Racine: They did not suggest that the agency should be responsible for the promotion of each investment.

Le président suppléant (M. Shields): Je veux poser une ou deux questions, mais avant cela, je veux dire aux membres du comité de prendre tous leurs effets après la réunion. Nous nous réunirons à nouveau de l'autre côté du corridor, dans la pièce 253, où sont installées les caméras de télévision.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1225

If I'm a client of Royal Trust—not an investor client, I come to you for a mortgage—the funds, which are pretty secure, are made available through investors. For argument's sake, let's say it comes to $10 million or $20 million. How many people are registered on my mortgage documents that I file at the courthouse? Is it a Royal Trust document?

Si je suis un client du Trust Royal—pas un investisseur, mais un client qui s'adresse à vous pour obtenir une hypothèque—l'argent, qui est à l'abri, provient d'investisseurs. Aux fins de l'argument, disons qu'il s'agit d'environ 10 ou 20 millions de dollars. Combien de noms figurent sur le document hypothécaire que je dépose au palais de justice? S'agit-il d'un document du Trust Royal?

Mr. Racine: Well, it's a Royal Trust standard document but it's the names of the investors that would appear on the document. If it's $10 million, you would have 40 different names. We have the power of attorney from the investors to act on their behalf, etc., so the documents are supportive of the investment, of the placement.

M. Racine: Il s'agit d'un formulaire du Trust Royal et ce sont les noms des investisseurs qui figurent sur ce document. Si c'est un prêt de 10 millions, il y aura 40 noms. Les investisseurs nous donnent une procuration qui nous permet d'agir en leur nom, etc., et les documents ne viennent que confirmer le placement.

The Acting Chairman (Mr. Shields): You mentioned that the clients can come over and determine what kind of investment they go into. Is it that way, or is it under the standard arrangement—if the client doesn't come over and determine where he's going to invest, if he just puts $250,000 into the program, Royal Trust guarantees him that the're going to treat his money exactly the way they would treat anybody's—

Le président suppléant (M. Shields): Vous avez dit que les clients peuvent venir au Canada et évaluer sur place les investissements éventuels. Les choses se passent-elles de cette façon ou plutôt selon l'entente normale—si le client ne vient pas au pays pour choisir son investissement et vous remet tout simplement 250,000$ dans le cadre du programme, le Trust Royal lui garantit que la société va traiter son argent exactement de la même façon qu'il traiterait l'argent de qui que ce soit...

Mr. Racine: That has changed over the years.

M. Racine: Les choses ont évolué au fil des ans.

The Acting Chairman (Mr. Shields): I'm not quite finished. The point I'm getting at is that in essence, in those instances, Royal Trust is operating a blind investment fund. Is that not correct?

Le président suppléant (M. Shields): Je n'ai pas tout à fait fini. Voici où je veux en venir: essentiellement, dans ces cas-là, le Trust Royal administre un fonds d'investissement sans droit de regard. N'est-ce pas exact?

Mr. Racine: No. At the very beginning, in our documentation, which is signed by the client, he doesn't know the name of the company but he knows the general parameters of the investment, that being 75% of the value of the property. He knows the rate of interest, he knows all our fees, etc. So he knows in what type of investment we will place his funds.

M. Racine: Non. Au tout début, le client signe certains documents et ne connaît pas le nom de la société dans laquelle il va investir. Il connaît toutefois les grandes lignes de son investissement et sait que cela correspond à 75 p. 100 de la valeur de la propriété. Il connaît le taux d'intérêt, il est mis au fait de tous les frais que nous imposons, etc. Sans savoir exactement où nous allons placer son argent, il a une bonne idée du type d'investissement qui sera engagé.

The actual process has changed somewhat over the years in that at the very beginning, since we had the power of attorney from the client, we would select an investment for him that of course would satisfy those parameters that were explained to him, which in any case are in our agreements. But over the years, as I said... We're now asking the actual authorization from the client to invest in a company. He would know the name of the company in which the funds are invested and we would send him a summary of the transaction beforehand.

Le processus a évolué quelque peu au fil des ans en ce sens qu'au tout début, comme nous avions la procuration du client, nous choisissions un investissement pour lui qui répondait bien sûr aux paramètres qui lui avaient été transmis, qui figurent en tout état de cause dans nos ententes. Mais au fil des ans, comme je l'ai dit... Maintenant, nous demandons une autorisation du client avant d'investir dans une société. Il connaît le nom de la société dans laquelle les fonds seront investis et nous lui faisons parvenir un résumé de la transaction au préalable.

The Acting Chairman (Mr. Shields): So it's either a mortgage, the funds are registered against the mortgage, or it could actually be a conditional sales contract for equipment—

Le président suppléant (M. Shields): Donc, il s'agit soit d'une hypothèque, c'est-à-dire que les fonds sont prêtés contre garantie par une hypothèque, ou d'un contrat de vente conditionnel pour de l'équipement...

Mr. Racine: No, it's not a conditional sales contract; it's an actual mortgage, a three-year first-ranking mortgage.

M. Racine: Non, il n'y a pas de contrat de vente conditionnel; c'est bel et bien une hypothèque, une hypothèque de premier rang pour une période de trois ans.

[*Text*]

The Acting Chairman (Mr. Shields): What I'm driving at is that Royal Trust is out bringing in clients, which is good, bringing in the investment. Does Royal Trust have difficulty in a down market, when people are not coming forward to borrow money and not expanding their operations? Where do these funds go? Do they strictly go into treasury bills for quite some time?

Mr. Racine: Yes, at this time they are in treasury bills, and as I said, we have several million dollars at this stage waiting to be invested in projects. In 1989-90 we could do an investment probably every three or four months or so, given that there was a certain demand and the economy was doing much better. Today we don't think the investments... First of all, very few companies are expanding, and that is the first criterion we have to look at. Second, the companies that are expanding might not generate enough cashflow in order to satisfy our own financing criteria. That's the other obstacle we are seeing.

• 1230

Third, companies must have less than $35 million in assets. So if you put those three together you are just reducing the number every time. You get to the point where there are very few companies that are eligible to borrow under the program.

We think the economy is picking up again and we'll be able to place the funds at a normal pace again, probably after the summer. But for the past 12 months it has been difficult finding safe investments we are comfortable with for our investors.

The Acting Chairman (Mr. Shields): Has there been a slowdown in individuals wanting to invest? You are saying there has been a spread and it's hard to find necessary investments in Canada that would satisfy the criteria you laid out. Has there been a slowdown in individuals in, let's say, Hong Kong coming forward and wanting to—

Mr. Racine: Do you mean people applying for actual—

The Acting Chairman (Mr. Shields): Right.

Mr. Racine: From Hong Kong, it's been quite obvious that the market has been down to very few clients per month, so it's not very active. There might be a shift of people or of the market moving to Taiwan, for example. We still see some interest in coming to Canada, although there again the market has slowed down over the past few months.

There was an election in Taiwan earlier this year, which went smoothly. I called my office in Taiwan earlier this week and was told it had a group of clients who went to Canada and saw that the economic activity was not very good, so they decided not to emigrate at this stage and they will wait for some time before making a final decision. There is a bit of a slowdown at this stage, you are right.

[*Translation*]

Le président suppléant (M. Shields): Ce que je veux dire, c'est que le Trust Royal va chercher des clients, ce qui est une bonne chose, et va chercher de l'investissement par la même occasion. Le Trust Royal éprouve-t-il des difficultés quand les marchés sont à la baisse et que les gens ne viennent pas emprunter de l'argent pour élargir leurs opérations? Que faites-vous de ces fonds? Les investissez-vous dans des bons du Trésor pendant de longues périodes?

M. Racine: Oui, à l'heure actuelle nous les plaçons dans des bons du Trésor et comme je l'ai dit, nous attendons à l'heure actuelle pour investir plusieurs millions de dollars dans des projets. En 1989-1990, nous pouvions faire un placement tous les trois ou quatre mois environ, parce que la demande était plus forte et que l'économie se portait beaucoup mieux. Aujourd'hui, nous ne pensons pas que les placements... Tout d'abord, peu de sociétés prennent de l'expansion, et c'est le premier critère dont nous devons tenir compte. Deuxièmement, les sociétés qui s'agrandissent n'ont peut-être pas les rentrées de fonds nettes nécessaires pour satisfaire à nos propres critères de financement. Voilà l'autre obstacle qui se pose à nous.

Troisièmement, les sociétés doivent avoir un actif de moins de 35 millions de dollars. Si l'on tient compte de ces trois éléments, le nombre de sociétés admissibles diminue à chaque fois. Très peu de sociétés finissent par être admissibles aux prêts accordés dans le cadre de ce programme.

Nous pensons que la relance économique est en cours et que nous allons pouvoir à nouveau faire des placements à un rythme normal, probablement après l'été. Mais au cours des 12 derniers mois, il nous a été difficile de trouver pour nos investisseurs des placements sûrs qui nous satisfaisaient.

Le président suppléant (M. Shields): Y a-t-il moins d'investisseurs qui se manifestent? Vous dites que la conjoncture vous a rendu la tâche difficile et que vous avez eu du mal à trouver au Canada des occasions d'investissement qui satisfassent aux critères que vous avez fixés. Avez-vous noté un ralentissement quant au nombre d'investisseurs, disons de Hong Kong, qui viennent vous voir afin de...

M. Racine: Voulez-vous dire des gens qui soumettent une demande...

Le président suppléant (M. Shields): Oui.

M. Racine: À Hong Kong, il est manifeste qu'il n'y a plus que quelques clients par mois; le marché n'est donc pas très actif. Nous allons peut-être revoir les choses s'activer à Taïwan, par exemple. Nous voyons encore un certain intérêt de la part de ceux qui désirent venir au Canada, bien que là aussi, le marché ait beaucoup ralenti au cours des derniers mois.

Il y a eu une élection à Taïwan plus tôt cette année, et les choses se sont bien passées. J'ai téléphoné à mon bureau de Taïwan plus tôt cette semaine et on m'a dit qu'il y avait là un groupe de clients qui s'était rendu au Canada et y avait constaté un ralentissement des activités économiques. Ils ont donc décidé de ne pas émigrer à ce stade-ci et vont attendre un certain temps avant de prendre une décision finale. Vous avez raison, les choses tournent au ralenti à l'heure actuelle.

Texte]

The Acting Chairman (Mr. Shields): The investment you make is on a conventional mortgage at 75%, with basically the same kind of criteria you set for yourself. It's so secure; that is a very secure kind of investment. You mentioned earlier that you didn't see any problem with a third-party guarantee, but in essence that's what you've got. You've got a pretty good guarantee, with the way you are—

Mr. Racine: The guarantee or the mortgage is always coming from the company, so Royal Trust does not guarantee the investment.

The Acting Chairman (Mr. Shields): No, Royal Trust isn't guaranteeing it and there's no guarantee on the investment, but it is a very secure investment because of the criteria Royal Trust lays out. So, in essence, I can understand why it doesn't matter to Royal Trust whether there's a third-party guarantee. You made the recommendation and said you didn't see that as a problem. There are others who do see it as a problem, obviously, because they are not going into the first mortgage calls and that sort of thing.

Mr. Racine: I can see myself in the place of the investor and of the foreigner coming to Canada and having to invest in certain of the funds that are, I think, very risky and I'm not very sure I would put $250,000 or $150,000 in them. Compared to our product, of course—and I think we were successful in attracting some investors on our side—I think there would be cases where people would decide not to come to Canada if they had to invest $150,000 with a large chance of not seeing it in three years.

The Acting Chairman (Mr. Shields): I think we agree on the same thing, but I would think the third-party guarantee is perhaps a way to go for some of the municipalities and other governments, wouldn't you think?

Mr. Racine: Yes, and concerning the risk and the commercial mortgage, in normal economic times I think it is a relatively safe investment compared to other types of vehicles, but when loan loss ratios are reaching 2% and 3%, or 4% in some institutions—and we look at other trust companies that have large problems with their portfolios and investments—it is a cycle, I think. Real estate has a five, six, or seven-year cycle and a certain number of risks are involved.

The Acting Chairman (Mr. Shields): Thank you.

The meeting is adjourned until 3.30 p.m., after Question Period.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Shields): Vous investissez donc dans des hypothèques ordinaires à 75 p. 100 et vous utilisez les mêmes critères qu'applique votre société quand elle accorde des prêts. Ce sont des placements sûrs. Vous avez dit plus tôt que vous ne vous opposiez pas aux garanties par les tiers, et c'est essentiellement ce que vous avez. Votre garantie est assez bonne, vu que vous. . .

M. Racine: La garantie ou l'hypothèque provient toujours de la société en cause, et ainsi le Trust Royal ne garantit pas l'investissement.

Le président suppléant (M. Shields): Non, le Trust Royal ne garantit pas l'investissement et le rendement n'est pas garanti, mais il s'agit quand même d'un placement très sûr à cause des critères fixés par le Trust Royal. Donc, essentiellement, je comprends que le Trust Royal ne se soucie pas des garanties offertes par les tiers. Vous avez formulé votre recommandation et cela ne vous posait pas de problèmes. Pour d'autres, il y a un problème, manifestement, puisqu'ils ne prêtent pas pour les hypothèques de premier rang ou des placements semblables.

M. Racine: Je me mets à la place de l'investisseur étranger qui vient au Canada et qui envisage d'investir dans certains des fonds qui sont, selon moi, très peu sûrs et je ne suis pas du tout certain que je désirerais investir 250,000$ ou 150,000$ dans ces fonds. Si l'on compare ces fonds à notre produit, bien sûr—et je pense que nous avons réussi à attirer plusieurs investisseurs chez nous—je pense que plusieurs investisseurs décideraient de ne pas venir au Canada s'ils devaient investir 150,000$ et courir le risque—un risque très élevé—de ne plus revoir cet argent dans trois ans.

Le président suppléant (M. Shields): Je pense que nous sommes d'accord, mais la garantie par les tiers me semble peut-être la solution pour certaines municipalités et d'autres paliers de gouvernement, n'est-ce pas?

M. Racine: Oui, et en ce qui a trait aux risques et aux hypothèques commerciales, dans une conjoncture normale, c'est un investissement relativement sûr si on le compare à d'autres, mais quand les pertes dues aux prêts atteignent 2, 3 ou 4 p. 100 dans certaines institutions—d'autres sociétés de fiducie ont de gros problèmes avec leur portefeuille et leurs investissements—je pense que nous sommes en présence d'un phénomène cyclique. Il y a dans l'immobilier un cycle de cinq, six ou sept ans et ce genre de placement comporte quand même un certain risque.

Le président suppléant (M. Shields): Merci.

La séance est levée jusqu'à 15h30, après la période des questions.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Canadian Bar Association:

Howard Greenberg, CBA (Ontario) Vice Chair;

Carter Hoppe, CBA Vice Chair;

Mendel Green, Toronto, Ontario;

Ken Zaifman, CBA Vice Chair, Western Canada.

From Canadian Bar Association (Ontario):

Steven Green, CBA (Ontario), Business Immigration Committee;

Iqbal Dewji, CBA (Ontario), Vice Chair;

Bill Wong, CBA (Ontario), Business Immigration Committee.

Taiwan Entrepreneurs and Investors Association in B.C.:

Jason Lee.

Royal Trust:

Guy Racine, Managing partner and Manager, Immigrant Investors Services.

TÉMOINS

Association du Barreau canadien:

Howard Greenberg, ABC (Ontario), Vice-président;

Carter Hoppe, ABC, Vice-président;

Mendel Green, Toronto (Ontario);

Ken Zaifman, ABC, Vice-président, Ouest Canada.

De l'Association du Barreau canadien (Ontario):

Steven Green, ABC (Ontario), Comité de l'immigration d gens d'affaires.

Iqbal Dewji, ABC (Ontario), Vice-président;

Bill Wong, ABC (Ontario), Comité de l'immigration des ge d'affaires.

Taiwan Entrepreneurs and Investors Association in B.C.:

Jason Lee.

Trust Royal:

Guy Racine, Partenaire dirigeant, Services aux investisseu immigrants.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS
Issue No. 16
Tuesday, June 9, 1992
Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES
Fascicule nº 16
Le mardi 9 juin 1992
Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a review of the Business Immigration Program, in particular the study of the discussion document entitled: "The Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program"

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, étude du Programme d'immigration des investisseurs et, plus particulièrement, étude du document de travail intitulé: «Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs»

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

5041—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Vice-Chairman: Harry Chadwick

Members

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Vice-président: Harry Chadwick

Membres

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

INUTES OF PROCEEDINGS

UESDAY, JUNE 9, 1992
3)

ext]

The Standing Committee on Labour, Employment and nmigration met at 3:42 o'clock p.m. this day, in Room 253-D, entre Block, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Doug ee, Jack Shields and Robert Wenman.

Acting Members present: Edna Anderson for Harry Chadwick; ohn Cole for Harry Chadwick; and Simon de Jong for Dan eap.

In attendance: From the Research Branch of the Library of arliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers. *rom McCarthy Tétrault:* Peter D. Fairey, Consultant. *From nith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer:* Frank N. Marrocco, onsultant.

Witness(es): From Atlantic Canada Chinese Business Council, c.: Zoue Lam, President. *From Baker, Stewart & Roper:* hristopher J. Roper, Partner; and David Lesperance, Associate awyer. *From President Canada Syndicates Inc.:* Jack A. Lee, esident. *From Dyne Holdings Ltd.:* M.H. Arnold, President.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), he Committee resumed its review of the Business Immigration ogram, in particular the study of the discussion document titled: "The Ministerial Task Force on the Immigrant Investor ogram" (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated onday, June 8, 1992, Issue No. 14*).

The witness from the Atlantic Canada Chinese Business ouncil Inc. made an opening statement and answered estions.

The witnesses from Baker, Stewart & Roper each made an ening statement and answered questions.

The witness from President Canada Syndicates Inc. made an ening statement.

The witness from Dyne Holdings Ltd. made an opening atement and answered questions.

At 6:52 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of e Chair.

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

Luc Fortin

Committee Clerk

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 9 JUIN 1992
(23)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à 15 h 42, dans la salle 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Doug Fee, Jack Shields, Robert Wenman.

Membres suppléants présents: Edna Anderson remplace Harry Chadwick; John Cole remplace Harry Chadwick; Simon de Jong remplace Dan Heap.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche. *De McCarthy Tetrault:* Peter D. Fairey, consultant. *De Smith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer:* Frank N. Marrocco, consultant.

Témoins: De Atlantic Canada Chinese Business Council, Inc.: Zoue Lam, président. *De Baker, Stewart & Roper, avocats:* Christopher J. Roper, partenaire; David Lesperance, avocat associé. *De President Canada Syndicates Inc.:* Jack A. Lee, président. *De Dyne Holdings Ltd.:* M.H. Arnold, président.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité poursuit son examen du Programme d'immigration des gens d'affaires, entre autres le document rédigé par le groupe ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs (*voir les Procès-verbaux et témoignages du lundi 8 juin 1992, fascicule nº 14*).

Le témoin de Atlantic Canada Chinese Business Council, fait un exposé et répond aux questions.

Les témoins de Baker, Stewart & Roper font chacun un exposé et répondent aux questions.

Le témoin de President Canada Syndicates fait un exposé.

Le témoin de Dyne Holdings Ltd. fait un exposé et répond aux questions.

À 18 h 52, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Greffier de comité

Luc Fortin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, June 9, 1992

• 1539

The Chairman: I call the meeting to order here. We are introducing Mr. Zoue Lam, President of Atlantic Canada Chinese Business Council, Inc.

Would you please proceed.

Mr. Zoue Lam (President, Atlantic Canada Chinese Business Council, Inc.): Mr. Chairman, hon. members, ladies and gentlemen, I want to take this opportunity to thank this standing committee for the invitation to come here today as a witness on the report of the Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program.

Mr. Chairman, I am here today as a private citizen, a businessmen in the city of Moncton, New Brunswick, and also as a president of Atlantic Canada Chinese Business Council.

The mandate of the Atlantic Canada Chinese Business Council is to promote and support business and economic development in Atlantic Canada. As such, we are very concerned with Canada's business immigration program in general, and with the Immigrant Investor Program in particular. The Chinese Business Council is very concerned about the impact of this program on Atlantic Canada, how this money is being used, how it is being raised, and how it has been working to support investment in our region.

• 1540

The Atlantic Canada Chinese Business Council was present at several sessions of the ministerial task force consultations. We are very supportive of Mr. Valcourt's initiative and the mandate of the task force. We praise him for his courage and imagination. We have also been very impressed with the positive and open attitude the members of the task force brought to the consultations with the Canadian public.

The Immigrant Investor Program has been running into some rough weather abroad and some milder tempests at home. We agree with the minister it is time to make the Immigrant Investor Program work better for the prosperity of our nation. How can we do that?

We disagree with very little in the task force's report, but I would like to make a few points today.

First, we feel the Immigrant Investor Program should be tightened up in regulations. It should be focused on significant economic development projects and better managed in Canada by Canadians with experience in investment. It should be used as a base to market the country and especially the smaller provinces, which have been unable to attract a significant number of immigrants.

Secondly, immigrants should not be asked to bear an investment risk higher than that borne by Canadians themselves. This principle alone would do much to restore the image of Canada as a reliable place in which to invest.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 9 juin 1992

Le président: La séance est ouverte. Nous accueillons M. Zoue Lam, président de Atlantic Canada Chinese Business Council, Inc.

Vous avez la parole.

M. Zoue Lam (président, Atlantic Canada Chinese Business Council, Inc.): Monsieur le président, mesdames et messieurs, je remercie le comité permanent de m'avoir invité à témoigner aujourd'hui sur le rapport du groupe de travail ministériel sur le Programme d'immigration des investisseurs.

Monsieur le président, je suis ici en tant que simple citoyen, homme d'affaires de Moncton, au Nouveau-Brunswick, et président du Atlantic Canada Chinese Business Council.

Le mandat du Atlantic Canada Chinese Business Council est de promouvoir et d'encourager le développement des affaires et de l'économie au Canada atlantique. A ce titre, nous nous préoccupons étroitement du programme d'immigration des hommes d'affaires au Canada, et plus précisément du Programme d'immigration des investisseurs. Le Chinese Business Council se préoccupe beaucoup des retombées de ce programme sur le Canada atlantique, de la façon dont l'argent est utilisé et recueilli, et de la manière dont ce programme a servi à stimuler les investissements dans notre région.

Le Atlantic Canada Chinese Business Council a participé à plusieurs séances de consultation du groupe de travail ministériel. Nous sommes très favorables à l'initiative de M. Valcourt et au mandat de ce groupe de travail. Nous le félicitons pour son courage et son imagination. Nous avons aussi été très impressionnés par l'attitude positive et ouverte des membres du groupe de travail lors des consultations avec le public canadien.

Le Programme d'immigration des investisseurs a été durement malmené à l'étranger et a connu des difficultés plus légères au Canada. Nous convenons avec le ministre qu'il est temps d'améliorer ce programme au nom de la prospérité de notre nation. Comment y parvenir?

Nous avons très peu d'objections au rapport du groupe de travail, mais j'aimerais cependant faire quelques remarques.

Nous estimons tout d'abord qu'il faudrait resserrer la réglementation du Programme d'immigration des investisseurs. Il devrait être axé sur d'importants projets de développement économique et mieux géré au Canada par des Canadiens ayant une expérience dans le domaine des investissements. Il devrait servir à attirer des immigrants au pays, et en particulier dans les petites provinces qui n'y parviennent pas suffisamment.

Deuxièmement, on ne devrait pas demander aux immigrants de faire des investissements plus risqués que ceux des Canadiens. A lui seul, ce principe rétablirait l'image du Canada comme pays où l'on peut investir en confiance. I

[*Texte*]

We have to face the fact our country is seen in Asia as a fine place to live, but a poor place to invest. We all know Canada will not continue to be a fine place to live if we don't turn that negative perception around. The task force in its report has begun to do just that. I sincerely hope the minister and the government will be able to continue the momentum that has been created.

In addition, our regulations need teeth. Immigration Canada officials must have the legislative power to enforce regulations and impose serious penalties on those who would abuse this program and our country's generosity. These penalties should be not in the thousands of dollars but in the hundreds of thousands of dollars.

On the other hand, I must tell you and your colleagues our council has received many complaints from recently arrived business immigrants who are attempting to carry on business between Asia and Canada. These business people are often harassed at entry points when returning to Canada and questioned aggressively and with suspicion even though they are doing business and creating jobs in Canada. We have to get our act together. The government must help these entrepreneurs do business internationally, so our country will benefit from their energy, networks, and investments.

The Atlantic Canada Chinese Business Council supports the use of a permanent resident card, which will make international business travel more positive and accessible for business immigrants who have been admitted to Canada. I was told just a little while ago those programs are on a trial basis in some areas in Canada.

• 1545

With regard to the backlog in Hong Kong, I can add very little to what the task force report has already said. This is a scandal and we Canadians look like fools. I am embarrassed about the long delays, the arbitrary attitudes and the general lack of understanding and sympathy by many immigration officers for the complexities of business, transferring investments and moving one's business to a new land and a new culture. The Atlantic Canada Chinese Business Council urges better training programs in business and investment for immigration officials at home and abroad.

Furthermore—I say this with great pain—many of the immigration and consulat officials abroad do not know our country and its contemporary economies. For example, I have been shocked to hear business immigrants who have been very successful in the Maritimes tell me that when they apply to emigrate from the United States to Nova Scotia, immigration officials attempt to persuade them to go to Toronto or Vancouver. One successful business immigrant to

[*Traduction*]

faut bien admettre que vu d'Asie, le Canada est un pays où il fait bon vivre, mais non investir. Nous savons tous qu'il ne sera pas possible de continuer à y vivre dans d'aussi bonnes conditions si nous ne modifions pas cette perception négative à l'étranger. Le groupe de travail a commencé à le faire avec son rapport. J'espère sincèrement que le ministre et le gouvernement vont poursuivre sur cette lancée.

Il faut d'autre part renforcer la réglementation. Les autorités d'Immigration Canada doivent avoir le pouvoir législatif d'appliquer la réglementation et d'infliger des sanctions lourdes à ceux qui abuseraient de ce programme et de la générosité de notre pays. Ces sanctions ne devraient pas se chiffrer en milliers de dollars, mais en centaines de milliers de dollars.

En revanche, je dois vous dire, ainsi qu'à vos collègues, que notre conseil a reçu des plaintes d'immigrants récemment arrivés qui essayaient d'organiser des relations d'affaires entre l'Asie et le Canada. Ces hommes d'affaires sont souvent harcelés aux points d'entrée lorsqu'ils reviennent au Canada et interrogés de façon agressive par des gens suspicieux alors qu'ils font simplement des affaires et qu'ils créent des emplois au Canada. Nous devons nous reprendre. Le gouvernement doit aider ces entrepreneurs à avoir des activités internationales pour permettre à notre pays de profiter de leur énergie, de leurs réseaux et de leurs investissements.

Le Atlantic Canada Chinese Business Council est d'accord avec l'utilisation d'une carte de résident permanent qui permettra aux hommes d'affaires immigrants reçus au Canada de faire plus facilement et de façon plus positive des voyages d'affaires internationaux. On m'a dit tout récemment que ces programmes étaient à l'essai dans certaines régions du Canada.

En ce qui concerne l'arriéré des demandes à Hong Kong, je ne peux pas vraiment ajouter quoi que ce soit au rapport du groupe de travail à ce sujet. C'est un véritable scandale, et le Canada se couvre de ridicule. Je suis profondément gêné par les longs délais pour le traitement des demandes, les attitudes arbitraires de bon nombre d'agents d'immigration et par leur manque de compréhension des complexités du milieu des affaires et du transfert de ces investissements et des problèmes qui se posent quand on doit s'implanter dans un autre pays et s'adapter à une nouvelle culture. Le Atlantic Canada Chinese Business Council encourage le gouvernement à offrir à ses agents d'immigration au Canada et à l'étranger de meilleurs programmes de formation au sujet des entreprises et des investissements.

De plus—et j'avoue que je suis très peiné de devoir vous dire cela—bon nombre de nos agents d'immigration et de ceux qui travaillent dans les consulats à l'étranger ne connaissent pas bien notre pays ni comment fonctionne notre économie à l'heure actuelle. Par exemple, j'ai été scandalisé quand des immigrants hommes d'affaires qui ont eu beaucoup de succès dans les provinces de l'Atlantique m'ont dit que quand on présente une demande d'immigration à partir des

[*Text*]

New Brunswick was told in Asia that in New Brunswick he would end up penniless and on welfare.

From my own experience I have found in several of our Asian missions little knowledge of my region, little knowledge of the existence of the Atlantic Canada Opportunities Agency, little knowledge of the opportunities available to Atlantic Canada because of the free trade agreement. I found officers who had little knowledge of the actual geography of this country, its close relations with many American business centres, no knowledge of our ports, actual distance and our actual current trade in goods and services. All I can ask is: Are we getting good value for our tax dollars? Are we being well served?

The recent move by Minister Valcourt to bring immigration back to Immigration Canada is a good step forward. I applaud the minister and his officials and I look forward to better and smarter service at home and abroad.

In conclusion, how can my region of Canada get a better deal out of business immigration, an immigrant investor program in particular? I am a Canadian, an Atlantic Canadian who happens to be Chinese. We want to contribute to the economic development of our region. We need business immigrants because business immigration is economic development.

Whenever we discuss with our government officials our region's poor performance in immigration, they always answer our concerns with reference to mobility rights in the Charter of Rights and Freedoms. This is a bureaucratic response to an economic problem, quoting regulations and laws in the face of failure.

I noticed in a task force report reference to marketing along with training, a marketing response would not be defeated by mobility rights. Rather, the marketing model would define the challenges making something more attractive, outlining the opportunities, defining the support in the face of limitations. Business and marketing are two faces of the same thing. Business immigration should presume a creative marketing strategy. Life in Halifax or Fredericton, Charlottetown or Chester or St. Andrew is very attractive, but you have to know something about it first, be positive about our possibilities and have a bit of creative energy. That is the kind of immigration officers I would like to meet if I

[*Translation*]

États-Unis pour aller s'établir en Nouvelle-Écosse, les agents d'immigration essaient toujours de les persuader de s'établir à Toronto ou à Vancouver. Un homme d'affaires très prospère qui a immigré au Nouveau-Brunswick s'est fait dire en Asie que s'il allait s'établir dans cette province, il finirait sans le sou et serait obligé de demander l'assistance sociale.

Pour ma part, j'ai constaté, dans plusieurs de nos missions en Asie, que les agents connaissaient très peu ma région, ignoraient pour ainsi dire l'existence de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et n'étaient nullement au courant des possibilités qui existent dans cette région à cause de l'Accord de libre-échange. Je suis tombé sur des agents qui connaissaient à peine la géographie du pays, ignoraient les relations très étroites que nous entretenons avec bon nombre de centres commerciaux aux États-Unis, et connaissaient à peine nos ports, les distances d'un port à l'autre et le volume de nos échanges de biens et de services à l'heure actuelle. Je me pose donc la question que voici: nos impôts sont-ils vraiment bien utilisés? Sommes-nous vraiment bien servis dans tout cela?

La récente décision du ministre Valcourt de confier de nouveau les questions d'immigration à Immigration Canada est tout à fait positive. Je félicite le ministre et ses collaborateurs, et je m'attends à ce que le service qu'on nous offre ici et à l'étranger soit de meilleure qualité.

En conclusion, comment ma région du Canada peut-elle profiter davantage du programme d'immigration des gens d'affaires, et surtout du Programme d'immigration des investisseurs? Je suis citoyen canadien d'origine chinoise qui habite dans les provinces de l'Atlantique. Nous cherchons à contribuer au développement économique de notre région. Mais nous avons besoin d'immigrants qui sont des gens d'affaires, car ce sont eux qui nous permettront de concrétiser nos projets de développement économique.

Chaque fois que nous discutons avec des responsables gouvernementaux de la faible performance de notre région en matière d'immigration, ils nous répondent toujours en nous rappelant la liberté de circulation et d'établissement que garantit la Charte des droits et libertés. Voilà le genre de réponse bureaucratique qu'on donne face à un problème économique, puisqu'on se contente de citer des règlements et des lois lorsqu'on constate un échec.

J'ai remarqué, dans le rapport du groupe de travail, qu'on parlait du marketing et de la formation en disant que le fait de faire un peu plus de promotion ne serait pas contraire à nos droits en ce qui concerne la liberté de circulation et d'établissement. Il s'agirait plutôt d'élaborer un modèle de commercialisation ou de promotion qui définirait les défis à relever pour insister sur les éléments les plus positifs, renseigner les intéressés sur les débouchés et établir les possibilités d'aide pour contourner divers problèmes. Les affaires et le marketing sont deux facettes d'une même stratégie. Le programme d'immigration des gens d'affaires doit être fondé sur une stratégie de marketing créatrice. La

[*Texte*]

were trying to decide where I should invest or start a business in Canada.

[*Traduction*]

vie à Halifax ou à Fredericton, Charlottetown, Chester ou St. Andrew est très agréable, mais il faut en savoir quelque chose au départ, être positif en ce qui concerne les diverses possibilités qu'offrent toutes ces villes et mettre à profit l'énergie créatrice des uns et des autres. Voilà ce que je souhaiterais d'un agent d'immigration si j'essayais de décider où investir mon argent ou implanter une entreprise au Canada.

• 1550

In addition, Atlantic Canada and the smaller provinces need more of an edge in immigrant investment tier structure. The momentum already created by the business immigration to three of our major cities creates an unfair situation for smaller provinces. Frankly, Mr. Chairman, I find that is destabilizing our country. We cannot be passive. We must market.

De plus, les provinces de l'Atlantique et les autres petites provinces doivent être davantage privilégiées en ce qui concerne les différents paliers d'investissement du programme d'immigration des gens d'affaires. L'élan créé par l'afflux d'immigrants et d'investisseurs vers trois de nos plus grandes villes est extrêmement injuste vis-à-vis des petites provinces. Pour vous dire vrai, monsieur le président, je dirais même que cela déstabilise le pays. Il ne faut pas être passif. Il faut faire du marketing.

Making tier one investment at $200,000, with tier two at $350,000, would go a long way to supporting the marketing model I spoke of earlier. My colleagues and I are very worried about our region of Canada. We need investment. We need more entrepreneurs who will create jobs for our young people. In the face of historic out-migration, we need in-migration, and we need immigrant investment. That is why I'm here today: to beg you to look beyond our larger cities and to see this program as an essential ingredient in our economic development.

Si l'on établissait le premier palier d'investissement à 200,000$, et le deuxième à 350,000$, ce serait déjà extrêmement positif en ce qui concerne le modèle de marketing que j'ai mentionné tout à l'heure. Mes collègues et moi sommes très inquiets au sujet de l'avenir de notre région du Canada. Nous avons besoin d'investissements. Nous avons besoin de davantage d'entrepreneurs qui vont créer des emplois pour nos jeunes. Étant donné les départs massifs que nous avons connus dans notre région, ce qu'il nous faut maintenant, c'est un véritable afflux d'immigrants qui sont disposés à investir chez nous. Voilà pourquoi je comparais devant vous aujourd'hui: pour vous exhorter à aller au-delà de nos plus grands centres et à voir, dans ce programme, un élément essentiel de notre développement économique.

I thank you very much. I am available for questioning.

Je vous remercie infiniment. Je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Lam. Mr. Allmand will be the first questioner.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lam. M. Allmand sera le premier intervenant.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Thank you, Mr. Chairman. I wanted to ask Mr. Lam some questions about the recommendations relating to economic disparity that are in the report. You have already referred to one. They recommend that the lock-in for the disparity tier be $200,000 rather than $250,000. Some people I've spoken to suggest that it should even be $150,000. I'd like to have your view on that.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Merci, monsieur le président. Je voulais poser quelques questions à M. Lam au sujet des recommandations du rapport en matière de disparités économiques. Vous en avez déjà mentionné une. Le groupe de travail recommande, en ce qui concerne la disparité économique, que le seuil soit de 200,000$ plutôt que de 250,000$. Certains disent même qu'il devrait être de 150,000$. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

In addition, they've recommended that the disparity tier apply to regions rather than to provinces. In discussing this with the task force last night, they said that, with respect to the Atlantic provinces, one possibility would be that all Atlantic provinces, or at least the Maritime provinces, might be considered one region, rather than dealing with each province separately. I'd like to have your view on that. In other words, instead of applying the criteria to each province separately, you would apply them to a region.

De plus, il a recommandé que les indicateurs de disparité s'appliquent à des régions plutôt qu'à des provinces. En discutant de cette question avec les membres du groupe de travail hier soir, ils nous ont dit qu'en ce qui concerne les provinces de l'Atlantique, il serait peut-être possible de considérer toutes les provinces comme formant une même région. Mais j'aimerais savoir ce que vous en pensez. Autrement dit, au lieu d'appliquer les critères à chaque province individuellement, on les appliquerait à toute la région.

[*Text*]

Then they also suggest that we establish an index of disparity, an objective measurement of disparity, whereby you would determine how a province or a region—if you had regions—would qualify for the disparity tier, instead of leaving it to more subjective examination and perhaps too political criteria.

As a person who comes from Moncton and the Atlantic provinces, I would like to have your reactions to those three recommendations in particular.

Mr. Lam: Mr. Allmand, I read that report and I could only express my personal opinion on the disparity concept and also the tier one and tier two concept.

Initially, if I'm not mistaken, tier one was $150,000 and tier two was $250,000. It was established basically to assist the have-not provinces, or perceived less attractive provinces, to attract more potential investors from foreign countries. As of now, I would say in the Atlantic region, if I am not mistaken, they are getting less than 1% of the immigrants and less than 1.5% of the investment coming into the country. So I think they'll try to address this by asking how they can entice the foreign investors to go into that area. That was the reason it was started.

It has always been that way because, until lately, the federal transfer payment has been going more towards the have-not provinces than it has been going to provinces like Ontario, British Columbia and Alberta. Now Ontario wants its share as well. That was basically the reason for it.

• 1555

I think it's a very complex question at this time. I would like to study it more before giving you an answer.

Mr. Allmand: Would you have the same answer if I asked you about the use of these indices they suggest? You're not prepared to answer that now. I'm not criticizing you for not answering.

Mr. Lam: We were talking about the region also. I don't think I touched on the region either. I agree in concept. It seems the region is gaining ground on acceptance. If New Brunswick decided to create a fund for downtown developments, it might be able to create a pool of funds, but it might not be able to find a readily available project to invest its money in. If it had been regional, it would have broadened the market availability to invest those funds. In the Atlantic region I believe we have always fallen into the tiered category, so it would be much easier in our case.

Mr. Allmand: So, you personally feel regionalizing either the three maritime provinces or the four Atlantic provinces might be helpful in better marketing and providing a more substantial fund for investment?

Mr. Lam: I feel very strongly about that. Again, I'm referring to Atlantic Canada. We should always pool it together as one single entity when we do our marketing promoting our tourist industry or investment abroad. Initially,

[*Translation*]

Ils ont également suggéré que nous établissions des indicateurs de disparité, autrement dit, une mesure objective de la disparité qui servirait à déterminer comment une province ou une région—si on opte pour un système fondé sur les régions—serait traitée par rapport aux différents paliers, au lieu de prévoir un examen plus subjectif qui peut être trop axé sur des critères d'ordre politique.

Pour ma part, je suis originaire de Moncton, donc des provinces de l'Atlantique, et j'aimerais savoir ce que vous pensez de ces trois recommandations.

M. Lam: Monsieur Allmand, j'ai lu le rapport dont vous parlez, mais je ne peux qu'exprimer mon opinion personnelle quant au concept de la disparité et des deux paliers dont il est question ici.

Je crois comprendre qu'au départ le seuil du palier un était de 150,000$ et celui du palier deux de 250,000$. L'idée était surtout d'aider les provinces moins nanties, celles qui étaient considérées comme moins attrayantes, afin d'encourager davantage d'investisseurs étrangers à s'y établir. À l'heure actuelle, je crois que la région de l'Atlantique reçoit moins de 1 p. 100 des immigrants et moins de 1,5 p. 100 des investissements qui arrivent au Canada. Ils espèrent donc aborder ce problème en se demandant comment ils pourront encourager les investisseurs étrangers à s'établir dans cette région. C'est la raison pour laquelle on a lancé cette initiative au départ.

En fait, il en a toujours été ainsi jusqu'à tout dernièrement, étant donné que les provinces plus pauvres reçoivent plus de paiements de transfert fédéraux que les provinces nanties comme l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta. Maintenant l'Ontario réclame également sa part. Voilà donc ce qui est à l'origine de ce concept.

Cette question est très complexe. J'aimerais l'étudier plus en profondeur avant de vous répondre.

M. Allmand: Votre réponse serait-elle la même au sujet de l'emploi des indices dont ils parlent? Vous préférez ne pas répondre sur-le-champ. C'est très bien. Je ne vous blâme pas de ne pas vouloir répondre.

M. Lam: On a aussi mentionné les régions. Je ne crois pas en avoir parlé. J'appuie ce concept. On pense de plus en plus en fonction des régions. Si le Nouveau-Brunswick décidait de créer un fonds de valorisation des centres-villes, il trouverait peut-être de l'argent, mais pas nécessairement des projets où investir cet argent. Si le fonds pouvait servir à toute la région, le marché serait plus vaste et les possibilités d'investissement plus nombreuses. Ce serait d'autant plus facile pour nous que la région de l'Atlantique a presque toujours fait partie de la catégorie des moins nantis.

M. Allmand: Vous estimez donc personnellement que la formation d'une région incluant les trois provinces Maritimes ou les quatre provinces Atlantiques faciliterait le marketing et ferait augmenter les fonds d'investissement?

M. Lam: J'en suis convaincu. Je crois que l'on devrait toujours considérer la région de l'Atlantique comme une seule entité lorsqu'on tente d'attirer les touristes ou les investissements étrangers. A l'origine, notre organisme a été

[*Texte*]

he Atlantic Canada Chinese Business Council was created to nake Asia-Pacific aware of the existence of the Atlantic egion and that Canada does not end at the border of Quebec. When we did go over to Hong Kong or Taiwan, if I vas so foolish as to mention the city of Moncton, they'd never ieard about us. They'd never heard of New Brunswick for that natter. We have seen a map of Canada that doesn't even include New Brunswick. So it would be a little easier to promote us as a egion rather than as single provinces.

Mr. Allmand: Is the purpose of the Atlantic Canada Chinese Business Council to attract investor and entrepreneural immigrants to the Atlantic provinces? If so, how successful have you been? Do you concentrate principally on Taiwan and Hong Kong or other countries as well?

Mr. Lam: We deal with China as well. We are not quite a year old yet. We feel we have accomplished much in this short time, but much, much more needs to be done. But with the establishment of this council, we have managed to raise awareness in Hong Kong and Taiwan. Hong Kong television is coming to the Atlantic region this coming summer to videotape the whole Atlantic region. It will be shown on Hong Kong television, so you're looking at about 6 million potential viewers who will say, ah, there is such a place as Atlantic Canada.

We have also managed to attract summer students from Hong Kong to the University of New Brunswick for a summer English immersion program. We believe if the students come, generally their parents will come along. This will certainly raise awareness. We also try to promote our educational facilities, our cultural background, our business opportunities and our tourist attractions to the Asian market.

Mr. Fee (Red Deer): Mr. Lam, just in conclusion you said you thought you were carrying on too long. I'd like to assure you that you didn't carry on too long. I found your presentation to be very thought-provoking and very good. There's a lot to think about and some very real concerns I'm going to accept as valid, based on your experience. I was very, very concerned with your comment that officials overseas don't know our country well enough. That's something I think we have to address as a separate issue. It's important to this program and to other programs. Those people are representatives of our country and they should be experts. You should be able to get advice.

• 1600

I also agree with the point that you made on the need to focus on the economic development base and I would just like to assure you that although you were speaking as a representative from Maritime Canada, from eastern Canada, I've heard exactly the same concerns in the province of Alberta. I know the program has changed recently, but there were some very real concerns in Alberta that this money could go to valuable projects. Yet it was being focused on

[*Traduction*]

créé pour sensibiliser les habitants de l'Asie du Pacifique à l'existence de la région de l'Atlantique, pour leur faire comprendre que le Canada s'étend au delà de la frontière du Québec. A Hong Kong ou à Taiwan, lorsque je mentionnais la ville de Moncton, on ne savait pas de quoi je parlais. On n'avait jamais entendu parler du Nouveau-Brunswick non plus. Nous avons même déjà vu une carte géographique du Canada d'où le Nouveau-Brunswick était absent. Il serait donc plus facile pour nous de faire la promotion de la région plutôt que de chacune des provinces.

M. Allmand: Votre organisation a-t-elle pour but d'attirer les investisseurs et les entrepreneurs immigrants dans les provinces de l'Atlantique? Si tel est le cas, avez-vous eu du succès? Concentrez-vous vos efforts à Taiwan et à Hong Kong? Ou entretenez-vous des liens avec d'autres pays?

M. Lam: Nous faisons aussi affaire avec la Chine. Notre organisation existe depuis moins d'un an. Nous jugeons avoir accompli beaucoup en si peu de temps, mais nous avons encore beaucoup de pain sur la planche. Notre conseil a réussi à sensibiliser les gens d'affaires de Hong Kong et de Taiwan. Cet été, une chaîne de télévision de Hong Kong viendra dans la région de l'Atlantique pour y tourner un vidéo sur toute la région. Ce film sera diffusé à la télé de Hong Kong, soit un auditoire possible de six millions de personnes qui se diront: tiens, il existe une région de l'Atlantique au Canada.

Par ailleurs, grâce à nos efforts, des étudiants de Hong Kong viendront cet été suivre des cours d'anglais intensifs à l'Université du Nouveau-Brunswick. Nous croyons que bon nombre de parents accompagneront leurs enfants et qu'ils en apprendront ainsi beaucoup sur notre région. Nous faisons aussi la promotion de nos établissements d'enseignement, de notre culture, de nos possibilités d'affaires et des attraits touristiques sur le marché asiatique.

M. Fee (Red Deer): Monsieur Lam, pour conclure, vous avez dit que vous aviez peut-être pris trop de temps. Je puis vous assurer que tel n'est pas le cas. Vous nous avez présenté un exposé excellent et qui nous fera réfléchir. Vos préoccupations, fondées sur votre expérience, sont tout à fait valables. Je suis très préoccupé par ce que vous avez dit sur les fonctionnaires à l'étranger, à savoir qu'ils connaissent mal notre pays. Je crois que cela devrait faire l'objet d'une discussion distincte, car c'est crucial pour ce programme et d'autres. Ces gens représentent notre pays et devraient être des experts. On devrait pouvoir obtenir de bons conseils d'eux.

Je suis d'accord avec vous lorsque vous dites que nous devons mettre l'accent sur le développement économique. Je tiens à vous assurer que, bien que vous ayez présenté votre exposé à titre d'habitant des Maritimes, de l'Est du Canada, j'ai entendu les mêmes remarques en Alberta. Je sais que le programme a été modifié récemment, mais, en Alberta, on estimait qu'il était important que cet argent soit injecté dans des projets de qualité. Or, les investissements étaient

[*Text*]

three large urban centres in the country and they had exactly the same arguments that you presented to us, based on the Alberta experience. I guess we have to look at all of Canada and not just our own provinces when we're sitting here, but that's close to home for me and so it is important.

You also said that we need to improve programs and put them on a more businesslike basis. I agree with that because that was my philosophy in business before I came here. I'm concerned that we may end up with a bureaucratic response, another one of your lines, to that problem. If we are going to have a more businesslike approach to administer the program, we're going to need more resources. Based on your experience, I would like to know if you think a program like this can be operated on a cost-recovery basis. It was suggested to us yesterday by our consultants that it could. What is your opinion?

Mr. Lam: The answer is yes. I have met with many potential investors and would-be immigrants who want to come to Canada. They would be prepared to pay, but they certainly are not prepared to wait for three years for a visa.

Mr. Fee: The money is not the problem, but the time is.

Mr. Lam: Money is not the problem.

Mr. Fee: Can you give me an idea what you think is a reasonable amount to pay for that?

Mr. Lam: I couldn't pick a number, but I do know for a fact that some of those would-be investors or immigrants who want to come to Canada had acquired the services of so-called consultants. They paid as much as $15,000 just to fill out the application and have it proceed. I assure they're willing to pay.

Mr. Fee: What about the time an investor could reasonably expect to wait? Right now it is excessive. I think we're all agreed on that.

Mr. Lam: I would say between three to six months would be acceptable.

Mr. Fee: How do we solve the problem of regional disparity and make sure that the potential investor's aware of Atlantic Canada and prairie provinces, as well as the larger centres?

Mr. Lam: Once this awareness is being made to the potential investors, it's up to each individual province to promote its product and to promote business opportunities to make them available to potential investors. Again, it would be something almost like a market-driven thing.

Mr. de Jong (Regina—Qu'Appelle): I would like to join my colleagues in expressing my feeling that you made an excellent presentation. What comes through in your presentation is your commitment to Atlantic Canada and to the welfare of Atlantic Canada and your frustration at how institutions and how we Canadians are sort of defeating ourselves in marketing and presenting Canada.

[*Translation*]

concentrés dans trois grands centres urbains du pays. D'après leur expérience, ils ont fait valoir exactement les mêmes arguments que vous. Nous devrions peut-être examiner la situation à l'échelle du pays, et pas seulement dans notre propre province, lorsque nous siégeons en comité, mais cette question me tient à coeur.

Vous avez dit aussi qu'il faut améliorer les programmes et adopter pour ces programmes des pratiques de gestion d'entreprise. J'abonde dans votre sens; c'était ma philosophie quand je faisais des affaires avant d'être élu. J'ai bien peur que nous ne nous retrouvions encore une fois avec une réponse de bureaucrate. Mais si nous voulons adopter des pratiques de gestion d'entreprise pour le programme, il nous faudra davantage de ressources. D'après votre expérience, croyez-vous qu'un programme comme celui-ci peut s'autofinancer? Un de nos experts-conseils nous a dit hier que cela était possible. Qu'en pensez-vous?

M. Lam: Je crois que oui. J'ai rencontré beaucoup d'investisseurs et d'immigrants éventuels qui aimeraient venir au Canada. Ils sont prêts à payer le prix, mais ils ne sont certainement pas prêts à attendre trois ans pour obtenir un visa.

M. Fee: Le problème n'est donc pas l'argent, mais le temps.

M. Lam: L'argent ne constitue pas un problème.

M. Fee: Selon vous, que serait-il raisonnable de demander pour ce service?

M. Lam: Je ne peux vous donner un chiffre précis, mais je sais pertinemment que certains des immigrants et investisseurs éventuels qui désirent émigrer au Canada ont fait appel à de soi-disant experts-conseils. Ils ont payé jusqu'à 15,000$ seulement pour faire remplir et traiter leur formulaire de demande. Je vous assure qu'ils sont prêts à payer.

M. Fee: Qu'est-ce qui constituerait une période d'attente raisonnable? A l'heure actuelle, l'attente est trop longue. Nous le reconnaissons tous.

M. Lam: Une période d'attente de trois à six mois serait acceptable.

M. Fee: Comment pouvons-nous régler le problème des disparités régionales et nous assurer que les investisseurs éventuels en connaissent autant sur la région de l'Atlantique et les Prairies que sur les grands centres urbains?

M. Lam: Une fois que les investisseurs éventuels sont bien informés, il incombe à chaque province de faire la promotion de son produit, de ses possibilités d'affaires, de les annoncer aux investisseurs éventuels. Encore une fois, cela s'apparenterait aux forces du marché.

M. de Jong (Regina—Qu'Appelle): Je me joins à mes collègues pour vous féliciter pour votre excellent exposé. De toute évidence, le bien-être de la région de l'Atlantique vous tient à coeur et vous êtes frustré de voir que les Canadiens et leurs institutions ne savent pas faire la promotion de leur pays.

Texte]

In your experience, and it's certainly been discussed by various witnesses, when investors in Atlantic Canada make their investment, how many end up staying and living in Atlantic Canada? What can be done so that Atlantic Canada can benefit from their expertise more, not just their investment, but their connections, their business sense, their global outlook?

Mr. Lam: That is a very good question. We have an investment fund going into Atlantic Canada. At this point there are very few people who actually live in Atlantic Canada. I always pointed out very strongly that we not only need their money but that we need their entrepreneurial spirits and skills more than their money. I would have to say that the program has to change. Perhaps we have to have a program to, say, allow them to invest in that province and whereby they must leave the money and/or own a business with a minimum of five years or whatever. Perhaps then, upon staying there, they would realize how wonderful life can be in Atlantic Canada.

• 1605

When I go over to Hong Kong and Taiwan, I am always totally honest with them. I say, if you expect to find a Chinatown in Atlantic Canada, don't come; we don't have one; but if you want your children to fit into the mainstream, that is where you want to go. For myself, I went to Moncton when I was eight years old, and I have stayed ever since. I will not tell you how long.

Mr. de Jong: At least a year.

Mr. Lam: On one side my neighbour is an anglophone, on the other side a francophone; and we are very much at home. That is what I explain to them. I try to explain to them about the lifestyle and the cleanliness of Atlantic Canada. We don't have a crime rate as high as everywhere else, and so on. We are proud to say we have very good universities there. If I may quote the *Macleans* magazine survey, in Atlantic Canada we have three universities in the top ten.

Also, we have mentioned, with North American free trade, that if you set your factories in Atlantic Canada, with 51% North American content, you will be able to roll them into the New England states, with 60 million or more sophisticated consumers.

So we do have a lot to offer.

Mr. de Jong: I go back to something my colleague Mr. Allmand raised, the tier structure. Do you think it might be worthwhile to break down the tier structure? As I understand it, Halifax is getting a lot of the investment, but some of the areas outside of the cities aren't. Perhaps if the tier system becomes a little more flexible, insofar as northern Ontario and parts of the Maritimes other than the major cities become eligible for the lower tier and Halifax, like Toronto, might be on the higher tier. . .we have to look at the tier structure and not make it quite so rigid as it is now.

[*Traduction*]

D'après votre expérience, et divers témoins en ont déjà parlé, combien d'immigrants qui investissent dans la région de l'Atlantique décident de s'y installer? Que pouvons-nous faire pour que la région de l'Atlantique profite non seulement de leurs investissements, mais de leurs compétences, de leurs relations, de leur sens des affaires et de leurs perspectives globales?

M. Lam: C'est une excellente question. Il y a un fonds d'investissement dans la région de l'Atlantique. Mais, pour l'instant, peu d'investisseurs s'y établissent. J'ai toujours souligné que nous avons besoin non seulement de l'argent des investisseurs immigrants, mais aussi de leur esprit d'entreprise et de leurs compétences. A cet égard, le programme devrait être modifié. Peut-être que nous devrions exiger des immigrants qu'ils investissent leur argent ou qu'ils conservent l'entreprise qu'ils achètent pour une période minimale de cinq ans, par exemple. Peut-être qu'en fin de compte, après être restés là-bas, ils réaliseraient que la vie peut être magnifique dans la région atlantique.

Quand je vais à Hong Kong et à Taiwan, je suis toujours totalement honnête. Je leur dis: si vous vous attendez à trouver un quartier chinois dans la région de l'Atlantique, ne venez pas; nous n'en avons pas; mais si vous voulez que vos enfants s'intègrent au reste de la population, c'est là qu'il faut venir. Personnellement, je suis venu à Moncton quand j'avais huit ans, et j'y suis resté depuis. Je ne vous dirai pas combien cela fait de temps.

M. de Jong: Au moins un an.

M. Lam: D'un côté, mon voisin est anglophone, de l'autre, francophone; et nous nous sentons tous chez nous. C'est ce que je leur explique. J'essaie de leur parler du style de vie et de la propreté qui caractérisent cette région. La criminalité n'y est pas aussi élevée qu'ailleurs au Canada, etc. Nous sommes fiers de dire que nous avons là-bas d'excellentes universités. Si vous me permettez de citer le sondage de *Macleans*, trois des 10 premières universités au Canada se trouvent dans la région de l'Atlantique.

Nous avons également indiqué qu'avec le libre-échange nord-américain, si l'on installe une usine dans cette région, avec 51 p. 100 de contenu nord-américain, on peut avoir accès aux États de la Nouvelle-Angleterre, où il y a quelque 60 millions ou plus de consommateurs avertis.

Nous avons donc certainement beaucoup à offrir.

M. de Jong: Je reviens à ce que disait mon collègue, M. Allmand, au sujet des catégories. Pensez-vous qu'il serait utile de les éliminer? Si j'ai bien compris, Halifax attire une bonne part des investissements, mais certaines des régions en dehors de villes n'en attirent pas. Peut-être que si le système de catégories était un peu assoupli, des régions comme le Nord de l'Ontario et certaines régions des Maritimes en dehors des grandes villes pourraient être admissibles dans la catégorie inférieure, alors qu'Halifax, comme Toronto, pourrait se retrouver dans la catégorie supérieure... Toute cette structure de catégories doit être examinée, car il serait préférable qu'elle ne soit pas aussi rigide qu'actuellement.

[*Text*]

Mr. Lam: Perhaps that could be worked out between individual provinces. If they had the power to determine whether a certain area of that province could be tier one, the other should be tier two. . .by all means. The main reason for foreign investment was to bring in the investment dollar to stimulate our economy. But now it is not working, because it is overheated in some areas and other areas receive absolutely nothing.

Mr. de Jong: Nobody seems to have the answer to this one. Since the changes, where the amounts needed have increased from $150,000 to $250,000 and $350,000, what effect has this had on potential investors? Has the increase meant fewer people are interested in coming to Canada, we are pricing ourselves out of the market? Or is that not a major concern to the investor?

Mr. Lam: Personally, sir, I don't think that would be a major concern. That would be a way of testing their commitment to the area. I think most of the Asian investors by nature never really expose how much money they have; they only tell you what you need to know and how much they need to fill in to qualify. From $150,000 to $200,000 or $250,000. . .I don't think that would be a deterrent. But perhaps what it would do is weed out some of the undesirable ones you don't really want there.

Mr. de Jong: Again, Mr. Chairman, I want to say Mr. Lam is just an excellent ambassador for the Maritimes.

I think the Atlantic Chamber of Commerce is very smart in sending you to Hong Kong and Taipei.

Mr. Lam: Thank you.

Mrs. Anderson (Simcoe Centre): Thank you very much for appearing before us today.

What attracted you to come to Canada?

Mr. Lam: Madam, I was eight years old when I came to Canada. I didn't have any choice.

Mrs. Anderson: I see how you were attracted, then.

• 1610

Mr. Lam: However, Madam, I do have a choice about staying in Atlantic Canada. I have been making a very strong argument to some politicians and some, if I may boldly call them that, bureaucrats down in Nova Scotia. The fact is that what I was doing was hurting some other people's sensitivities, because they said, hey, that is my domain, that is my turf; what are you doing talking about trade with China? I said to them, look, I volunteer my position; I don't get paid for what I'm doing. I stay in Atlantic Canada by choice. Some of you were born there or have been transferred there, so I don't think you have much to say.

I will stay in Atlantic Canada by choice.

Mrs. Anderson: I was just wondering what sort of marketing skill had attracted you.

[*Translation*]

M. Lam: Peut-être que cela pourrait se négocier entre les provinces. Si elles pouvaient décider elles-mêmes que telle ou telle région entre dans la catégorie 1, telle autre dans la catégorie 2... certainement. La première raison d'être de l'investissement étranger, c'était de faire entrer des capitaux d'investissement pour stimuler notre économie. Maintenant, on s'aperçoit que cela ne marche pas parce qu'il y en a trop dans certaines régions, alors que d'autres ne reçoivent absolument rien.

M. de Jong: Personne ne semble pouvoir trouver une solution. Depuis que l'on a changé le système et que les montants nécessaires sont passés de 150,000$ à 250,000$ et 350,000$, quel effet cela a-t-il eu sur les investisseurs éventuels? L'augmentation a-t-elle fait que moins nombreux sont ceux qui sont intéressés par le Canada, qui n'ont pas les moyens de venir s'y installer? Ou cela ne les inquiète-t-il pas trop?

M. Lam: Personnellement, monsieur, je ne pense pas que c'est un gros problème. C'est une façon de s'assurer qu'ils s'intéressent bien à la région. Je crois que la plupart des investisseurs asiatiques n'indiquent jamais exactement combien ils ont d'argent; ils vous disent simplement ce que vous voulez savoir et qu'ils ont de quoi répondre aux conditions requises. Que ce soit 150,000$, 200,000$ ou 250,000$... je ne pense pas que cela ait un effet dissuasif. Peut-être que cela permet par contre d'éliminer les indésirables.

M. de Jong: Monsieur le président, je tiens à répéter que M. Lam est un excellent ambassadeur pour les Maritimes.

Je crois que la Chambre de commerce de l'Atlantique est très astucieuse de l'envoyer à Hong Kong et Taipei.

M. Lam: Merci.

Mme Anderson (Simcoe-Centre): Merci beaucoup d'être venu aujourd'hui.

Qu'est-ce qui vous a attiré au Canada?

M. Lam: Madame, j'avais huit ans quand je suis arrivé au Canada. Je n'avais pas le choix.

Mme Anderson: Je comprends alors ce qui vous a attiré.

M. Lam: Je dois dire, toutefois, madame, que je ne suis pas obligé de résider au Canada atlantique. J'ai présenté mon argument avec beaucoup d'insistance à certains politiciens et à certains, si je peux utiliser cette expression, bureaucrates en Nouvelle-Écosse. Mes activités froissaient certaines susceptibilités parce que, m'a-t-on dit: attention, vous empiétez sur mon domaine, sur mon territoire; pourquoi donc parlez-vous de commerce avec la Chine? J'ai répondu que j'étais bénévole et que je n'étais pas rémunéré pour mes activités. Si je réside au Canada atlantique, c'est parce que j'ai décidé de le faire. Certains de mes interlocuteurs étaient nés dans cette région ou y avaient été mutés et n'avaient donc guère le choix.

Je resterai au Canada atlantique parce que j'ai décidé de le faire.

Mme Anderson: Je me demandais quelle sorte de compétences en commercialisation vous a attiré.

Texte]

Mr. Lam: I didn't have any skill.

Mrs. Anderson: You didn't have any skill on that one.

Overseas in Hong Kong, or wherever the trade or immigration people are, are they strictly Chinese? They are not equipped with knowledge of the Canadian life or lore or culture or area?

Mr. Lam: Are you referring to the staff who work in the commission?

Mrs. Anderson: That's right.

Mr. Lam: I may never get back to Canada again, if I go to Hong Kong.

A lot of employees are hired locally, on contract. Some of the higher officials are sent from Canada to Hong Kong. At that time it was External Affairs. Very few employees were from Atlantic Canada. So normally they have very little knowledge about Atlantic Canada, if they have any at all.

One gentleman I spoke to said, we take training before we get posted overseas. My colleague asked him, when was the last time you had training? He said, that was seven years ago. He didn't even know about the existence of ACOA. Therefore, he knew very little about our region. So if I'm a potential immigrant and I approach that person and ask him questions he can't answer, he will probably refer me to some place where I'd be more familiar or more comfortable.

I'd like to tell you about one case, which is true. The Hon. Elmer MacKay heard that story himself. This gentleman owns a fleet of taxis in Hong Kong. In Hong Kong a taxi licence is worth $800,000 or $900,000. So he's well off and he runs a business.

He wanted to buy a taxi business in a small town in New Brunswick, Oromocto. They definitely tried to persuade him not to, saying, if you go there you'll be broke and you'll be on welfare. I felt very bad about that. When I talked to them, they said, oh, we're neutral. Well, how could you be neutral when you persuade people not to go to a certain area when they want to apply to go to that area to begin with?

Those are the facts.

Mrs. Anderson: You mentioned you felt the new move for bringing immigration back to Canada is a good step forward. Do you feel enough information gets back over to China to appeal to people over there?

Mr. Lam: I would definitely think a better training program is important. I really don't have the answer. All I'm suggesting is that something has to be done. Perhaps a better program of training would allow them to give more information about what's available, what opportunities there are in different areas.

[*Traduction*]

M. Lam: Je n'avais aucune compétence.

Mme Anderson: Vous n'en aviez pas à ce sujet.

Outre-mer, à Hong Kong, ou dans tout autre poste où se trouve du personnel de Commerce extérieur ou de l'Immigration, s'agit-il exclusivement de Chinois? Ces personnes ne possèdent-elles pas une connaissance de la vie canadienne, des coutumes et de la culture canadiennes, ou de différentes régions?

M. Lam: Parlez-vous du personnel de la commission?

Mme Anderson: Oui.

M. Lam: Si je vais à Hong Kong, il est possible que je ne revienne jamais au Canada.

Bon nombre des employés sont engagés localement, par contrat. Certains des hauts fonctionnaires à Hong Kong viennent du Canada. À l'époque, il s'agissait du personnel des Affaires extérieures. Très peu d'employés venaient du Canada atlantique. Normalement, donc, ces employés connaissent très peu, ou pas du tout, cette région.

J'ai parlé à l'un de ces messieurs, qui m'a dit avoir reçu une formation avant d'être envoyé à l'étranger. Mon collègue lui a demandé quand il avait participé à une session de formation la dernière fois. Il lui a répondu que cela faisait sept ans. Ce monsieur ne connaissait même pas l'existence de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique; il était donc fort peu renseigné sur notre région. Si j'étais candidat à l'immigration et rencontrais cette personne et lui posais des questions auxquelles il ne pourrait pas répondre, il est probable qu'il me renverrait à un autre endroit qui me serait plus familier et où je serais plus à l'aise.

Voici une anecdote que je tiens de l'honorable Elmer MacKay, qui l'a recueillie. Il s'agit du propriétaire d'un parc de taxis à Hong Kong, où un permis de taxi vaut de 800,000$ à 900,000$. C'était donc une personne très à l'aise, qui dirigeait une entreprise.

Il voulait acheter une entreprise de taxis à Oromocto, une petite ville du Nouveau-Brunswick. On a clairement essayé de le dissuader en lui disant qu'il y perdrait son argent et se retrouverait au bien-être social. Cela m'a vivement contrarié, mais quand j'ai parlé à ces différentes personnes, elles m'ont affirmé qu'elles demeuraient neutres. Comment peut-on dire être neutre quand on persuade les gens de ne pas aller dans telle ou telle région où ils ont indiqué vouloir aller?

Voilà donc les faits.

Mme Anderson: Vous avez indiqué qu'à votre avis la nouvelle orientation consistant à ramener l'immigration au Canada est un pas dans la bonne direction. Estimez-vous que suffisamment de renseignements parviennent en Chine pour intéresser les résidents de ce pays?

M. Lam: Il ne fait aucun doute qu'il serait important d'avoir un meilleur programme de formation. Mais je ne connais vraiment pas la réponse. Tout ce que je peux dire, c'est qu'il faut faire quelque chose. Un meilleur programme de formation pourrait peut-être permettre de donner de meilleurs renseignements sur ce qui est disponible et sur les possibilités que l'on trouve dans les différentes régions.

[*Text*]

The Chairman: You have called for Canadians with experience in investment to be the managers. You've suggested there is a management problem, or there may be a management problem. We've heard that from several witnesses. How would you qualify a person to be a manager of an investment fund? What would you call for and what process would you qualify that business management...?

• 1615

Mr. Lam: My personal opinion is that I would look for someone with a business background, who knows about the fund, what he wants to do with the fund. In many instances right now, if I am not mistaken, Canada is getting a bad name because a lot of funds are being mismanaged. They were advertised to do certain things, but once the money gets in here, they take the money and do something else. If I am not mistaken, there are a lot of legal allegations going on because of those things. Those are the things we have to address. I really don't think I have all the answers to it.

The Chairman: In the case of the investor program, we can make whatever recommendations we will, including that maybe it should be cancelled. But I think you are speaking in favour of the Immigration Investor Program, are you not? Even at 1.5%, it is virtually the venture capital, investment capital, in the poorer provinces, is it not?

Mr. Lam: I don't think I catch—

The Chairman: The investor program is critical in the poorer provinces, because it is almost the only form of venture capital. Therefore, we need to recommend the strengthening of the program, not the cancelling of the program; and that's what you are recommending. You are strongly in favour of the program.

Mr. Lam: Yes, I am. But I think we have to tighten the regulations and strengthen the regulations to make sure that those funds are not being mismanaged.

The Chairman: Okay, thank you very much. Our next witnesses are from Baker, Stewart, Roper, Barristers and Solicitors. With us today are Christopher Roper and David Lesperance.

Do proceed, please.

Mr. Christopher J. Roper (Legal Counsel, Baker, Stewart, Roper, Barristers and Solicitors): Thank you for inviting us. I think we have 10 minutes, is that right, Mr. Chairman, for opening remarks?

The Chairman: The point is that you will have fewer questions if you take more time reading a brief. Usually the preferred message is not for you to read the brief, but to highlight the brief in your own words. Let us read the brief as we can and then proceed to questions as quickly as possible.

Mr. Roper: Very good. We are a medium-sized law firm based in Toronto. We do have something of a specialization in this field. We have about six lawyers doing immigration work; at least four have what I would call an intimate knowledge of this program, and you see two of us here today. Dave and I will split up the brief summary of our brief.

[*Translation*]

Le président: Vous nous dites que les gestionnaires devraient être des Canadiens possédant une bonne expérience dans le domaine des investissements. D'autres témoins nous ont dit la même chose. À votre avis, quelles seraient les caractéristiques du gestionnaire d'un fonds d'investissement? Que proposeriez-vous, comment formeriez-vous les administrateurs...?

M. Lam: Je chercherais des hommes d'affaires établis, qui connaissent le fonds, qui savent quoi en faire. Dans bien des cas, le Canada se crée une mauvaise réputation actuellement parce que les fonds sont mal administrés. Présentés d'une certaine manière, ils ont changé de cap une fois constitués. Si je ne m'abuse, il y a des poursuites actuellement alléguant de tels procédés. Je ne peux pas vous dire ce qu'elles sont, mais il faut trouver des solutions à ces problèmes.

Le président: Nous pouvons faire toutes sortes de recommandations relativement au programme des investisseurs; nous pouvons même recommander son annulation. En ce qui vous concerne, vous souhaitez le maintien du Programme d'immigration des investisseurs, n'est-ce pas? Même s'il ne représente que 1,5 p. 100, c'est pratiquement le capital de risque dans les provinces pauvres, n'est-ce pas?

M. Lam: Je ne sais pas si je vous ai bien compris...

Le président: Le programme des investisseurs est crucial pour les provinces pauvres, parce qu'il est leur seule forme de capital de risque. Nous devons donc recommander le renforcement du programme, non pas son annulation. C'est ce que vous nous demandez de faire. Vous êtes en faveur du programme.

M. Lam: Oui. J'estime cependant que la réglementation doit être resserrée pour éviter la mauvaise administration des fonds.

Le président: Merci beaucoup. Les témoins suivants représentent Baker, Stewart, Roper, Barristers and Solicitors. Ce sont Christopher Roper et David Lesperance.

Vous avez la parole.

M. Christopher J. Roper (conseiller juridique, Baker, Stewart, Roper, Barristers and Solicitors): Merci de nous avoir invités à comparaître. Nous avons bien 10 minutes pour faire nos observations préliminaires, monsieur le président?

Le président: Plus la déclaration est longue, moins il y a de temps pour les questions. Nous recommandons habituellement aux témoins de ne pas lire leur mémoire, de se contenter d'en présenter les grandes lignes. Nous allons vous écouter, après quoi nous passerons aux questions dès que nous le pourrons.

M. Roper: Très bien. Nous sommes un bureau d'avocats de taille moyenne établi à Toronto. Nous sommes quelque peu spécialisés dans ce domaine. Nous avons environ six avocats qui s'occupent de causes d'immigration; au moins quatre connaissent bien le programme, dont deux se trouvent devant vous aujourd'hui. Dave et moi allons présenter chacun une partie de notre mémoire.

[*Texte*]

By and large we endorse the report of the committee. We think this is a very good program. In our experience dealing with fund promoters, managers, in their process of securing governmental approvals and their marketing activities, in terms of dealing with the immigrant investors themselves and being conscious of their concerns and problems in the past, in terms of the concerns and comments of the immigration officials themselves, immigration officers, we feel the recommendations contained in this report do go a long way towards addressing some of the problems this program has experienced in the past.

• 1620

If we identify one major or main thrust or problem the recommendations seem to address, and which we feel strongly about, it is the need for a clear and level playing field, a strong federal voice in the implementations program, keeping into account regional inputs, certainly the economic benefit aspects. What the program seems to have lacked over the past number of years has been a consistent process of processing immigrants, of approving projects and funds, of enforcement and so on. This report goes a long way in implementing a revised program that will deal with those concerns or issues.

If I can just briefly go through our report and highlight some of the key points, under the heading "Organizational Options" we support the notion of more streamlined immigration processing proceedures, not so much through a separate operating agency, but through the present immigration department. The needs of the business immigrants are quite specialized and we feel this would be a step in the right direction.

In terms of the issue of economic disparity, we are aware of the reason for the changes in increasing the previous economic investment levels. We really are not in favour of any further changes. There have been so many changes in the past in this area, it just serves to confuse the potential investors and we are in favour of at least maintaining the present formula or maintaining very modest changes.

In terms of the immigration process, one specific concern we had dealt with the process involving not only investors but also entrepreneurs. The entrepreneurs are a large part of the business immigration program, the larger percentage of the business immigrants, and to streamline the process for investors and not entrepreneurs would throw the balance out.

One particular recommendation we whole-heartedly endorse is the recommendation to extend the validity of immigration visas. At this point visas are valid for the date of issuance based on a one-year period from the date of the medical examinations. Extending it for two years would allow more flexibility, especially for businessmen who need a bit more time to reorganize their affairs and make the move to Canada.

[*Traduction*]

De façon générale, nous appuyons le rapport du comité. Nous pensons que le programme est excellent. Si nous nous fions aux contacts que nous avons eus avec les promoteurs, les administrateurs de fonds—lorsqu'ils ont voulu obtenir les approbations gouvernementales nécessaires et mener leurs activités—que nous avons eus avec les investisseurs immigrants eux-mêmes, qui ont leurs propres préoccupations et problèmes, que nous avons eus enfin avec les fonctionnaires et les agents d'immigration, nous pouvons dire que les recommandations contenues dans le rapport contribueront largement à régler les problèmes que le programme a pu éprouver par le passé.

Un courant majeur que nous relevons dans les recommandations, et au sujet duquel nous avons des opinions bien arrêtées, c'est la nécessité d'avoir des règles du jeu uniformes et claires, une présence fédérale forte dans l'application du programme, avec un apport des régions, en particulier pour ce qui est des avantages économiques que peuvent représenter les projets. Par le passé, les lacunes du programme se sont situées au niveau du traitement constant des demandes d'immigration, de l'approbation des projets et des fonds et de l'application des dispositions du programme, entre autres. Le rapport propose un programme révisé qui constitue un grand progrès.

Je revois brièvement avec vous les principaux points de notre mémoire, en commençant par les «options de restructuration». Nous préconisons un traitement simplifié des demandes d'immigration, non pas en faisant appel à un organisme distinct, mais en passant par le ministère de l'Immigration tel qu'il existe actuellement. Les besoins des hommes d'affaires immigrants sont particuliers; nous pensons qu'il convient de passer par le ministère.

En ce qui concerne les disparités économiques, nous savons qu'il peut y avoir des raisons pour augmenter le seuil des investissements. Nous ne sommes cependant pas en faveur d'autres changements. Par le passé, il y en a eu tellement qu'il en est résulté de la confusion chez les investisseurs potentiels. Nous recommandons donc le maintien de la formule actuelle, ou au plus des changements très mineurs.

Pour ce qui est du processus d'immigration, nous avons examiné la possibilité d'appliquer le processus non pas seulement aux investisseurs, mais également aux entrepreneurs. Ceux-ci forment un groupe important à l'intérieur du programme d'immigration des hommes d'affaires; de fait, ils forment le pourcentage le plus élevé chez les hommes d'affaires immigrants. Simplifier le processus seulement pour les investisseurs, et non pas pour les entrepreneurs, créerait un déséquilibre.

S'il y a une recommandation que nous appuyons de tout coeur, c'est bien celle qui vise à prolonger la validité des visas d'immigrant. Actuellement, les visas sont valides pendant un an à partir de la date des examens médicaux. Une période de deux ans serait plus indiquée, surtout pour les hommes d'affaires qui doivent prendre un grand nombre de dispositions avant de déménager au Canada.

[*Text*]

One point we also do make is in relation to what is called a returning resident permit. For those who aren't familiar with that document, it is one that does allow for landed immigrants to be outside of Canada for periods in excess of the periods of time required to maintain their residency, usually based on an economic benefit test to Canada. In our experience, many business immigrants could be entitled to a certain degree of flexibility in the issuance of these types of documents if the reasons are valid, such as they are encouraging trade for Canada. As a general principle of encouraging international trade, we feel that would be a very good thing.

We touched on the subject of conditional visas. We do not feel they are a good idea. There is an immediate concern with these and we saw this similar development with the introduction of conditional visas for entrepreneurs about two or three years ago. They tend to create a bit of a lag in terms of the infusion of capital as people defer their investment decisions for up to two years. Furthermore, the investors themselves tend to be more sophisticated businessmen and have the ability to receive financial advice, and of course the documentation that's being put out in support of these investor projects generally complies with securities requirements in terms of being full-disclosure documentation.

• 1625

One point that I don't think is touched on in the report is one we've come across in our experience, situations of entrepreneurs landing in Canada. They of course have to make a qualifying investment within two years of landing and, especially in the current economic climate, they're having some difficulty finding viable businesses. We feel there is a way under the current laws to allow these individuals to make their qualifying investment through the investor program, thereby ensuring that there is in fact economic benefit and the entrepreneur is not obliged to invest in the first business that comes along.

We don't feel there's a need to increase the net worth threshold to $1 million. We feel the present $500,000 threshold is sufficient.

At this point I might just turn the brief over to David, who can perhaps follow through on the balance.

Mr. David Lesperance (Legal Counsel, Baker, Stewart, Roper, Barristers and Solicitors): I'll be centring my comments more closely on the actual approval and the structure of the different funds as they now are in the comments in the report.

We whole-heartedly support the report and its comments of trying to get away from the concept of completely blind pools, getting into having investors invest in privately administered investment syndicates that have at least targeted businesses. In that way, they can do their due diligence. They know what they're investing in. They're not investing in a fund manager and their track record so much as they're investing in a particular business and they know exactly what they're getting into.

[*Translation*]

Nous parlons dans notre mémoire du permis de retour pour résident permanent. Pour ceux qui ne connaissent pas ce document, disons qu'il permet aux immigrants ayant obtenu le droit d'établissement de s'absenter du Canada pendant des périodes dépassant les périodes prévues pour le maintien du statut de résident, habituellement pour des raisons qui ont à voir avec des avantages économiques pour le Canada. À notre avis, beaucoup d'hommes d'affaires immigrants devraient avoir droit à ce genre de document dans des circonstances particulières, lorsqu'ils peuvent contribuer à stimuler les échanges avec le Canada, par exemple. Nous pensons que ce serait une bonne façon d'encourager le commerce international.

Nous mentionnons également les visas conditionnels dans notre mémoire. Nous ne sommes pas en faveur de cela. Nous avons vu ce qui s'est passé lorsque des visas conditionnels ont été offerts aux entrepreneurs, il y a deux ou trois ans. Ils ont tout simplement tendance à retarder les investissements; les investisseurs peuvent reporter leurs décisions jusqu'à deux ans plus tard. En outre, les investisseurs eux-mêmes sont de plus en plus perspicaces; ils peuvent obtenir des évaluations. Évidemment, les documents qui appuient les projets répondent généralement aux conditions établies par les commissions des valeurs mobilières; ce sont des documents publics.

Il y a un problème qui n'est pas mentionné dans le rapport, mais auquel nous nous sommes heurtés lorsque nous avons traité avec les entrepreneurs demandant le droit d'établissement au Canada. Ils ont deux ans pour faire un investissement admissible; compte tenu de la conjoncture, ils ont du mal à trouver des entreprises viables. À notre avis, ils devraient être possible pour ces gens de faire leur investissement admissible dans le cadre du programme des investisseurs, ce qui comporterait un avantage économique pour le pays, mais ne forcerait pas l'entrepreneur à investir dans la première entreprise qui se présente.

Nous ne pensons pas qu'il convienne d'augmenter le seuil de la valeur nette à 1 million de dollars. Nous estimons que le seuil actuel de 500,000$ est suffisant.

Maintenant, David passera en revue le reste de notre mémoire.

M. David Lesperance (conseiller juridique, Baker, Stewart, Roper, Barristers and Solicitors): Je m'attacherai essentiellement au processus d'approbation et à la structure des divers fonds mentionnés dans le rapport.

Nous appuyons entièrement la recommandation du rapport visant à écarter les syndicats sans droit de regard aucun en faveur de syndicats d'investissement privés ayant au moins ciblé d'avance un certain nombre d'entreprises. À ce moment-là, les investisseurs pourraient faire preuve de diligence raisonnable. Ils sauraient dans quoi ils s'engagent. Ils n'auraient pas à se fier uniquement à l'administrateur du fonds et à ses antécédents.

[*Texte*]

We also wanted to emphasize that the program was originally contemplated to provide venture capital to smaller companies, smaller ventures that would not otherwise have access to traditional financing. Some of the comments I heard this morning from some of the other witnesses said that this should be expanded to major organizations. Those groups already have ways of getting financing. We support the contention that the $35-million cap is really designed for funding for the smaller types of businesses and that this should really not be used as a way of getting slightly lower financing for larger businesses.

We also had some comments about commercial real estate and narrowing that down to one-third for commercial real estate and for hospitality industries. On our comment about the hospitality industry being self-regulating, the investors we found, as they look around, understand when a marketplace may be overexpanded, that there may already be enough hotels in a particular region, and they tend not to invest in those types of projects. So it's a bit more self-regulating.

We like the fact that there's going to be some type of curb on some of the types of funds some of the provinces have been promoting, which are basically purely commercial real estate, commercial mortgages, or commercial paper. We feel that again that gets away from the whole essence of the program, which was to have job creation. Query what type of job creation you're having when an investor invests directly in commercial paper instead of into a business where jobs are being created.

One final point, on guarantees, is the difference between third party and related, as we use those words. Related parties, existing companies who are willing to put their money on the line to back up that type of guarantee, are fine; they're just putting their money where their mouth is. We do not like the idea of having a third party coming in and guaranteeing that situation. An internal type of security is fine, but we don't think there's a role for the third-party guarantee, and we still want to have some of that venture capital, which was the whole purpose of the original program.

Mr. Roper: Under the enforcement heading, our comments are more or less that we'd love to see the appropriate provincial securities bodies somehow involved in this process to regulate the promoters and the marketing groups.

• 1630

The recommendations seem to put a heavy onus on the investors themselves. We don't feel that's fair. We feel that a proper scrutiny of the investments going through and the promoters themselves should be done. Put the weight on the promoters and as well the system; make sure projects going through meet the various tests and requirements, rather than putting the onus on the investors themselves.

Mr. Lesperance: An investor should be able to rely on the fact that this has been federal goverment approved. The onus shouldn't be on them to go beyond that to check to make sure it meets the guidelines. They're not familiar with

[*Traduction*]

Nous insistons sur le fait que le programme a été conçu au départ pour apporter du capital de risque aux petites entreprises, aux entreprises qui n'ont pas accès facilement au financement traditionnel. Certains témoins ont fait valoir ce matin que ce capital devrait également être offert aux grandes entreprises. Ces entreprises ont d'autres sources de financement. Nous faisons valoir que le plafond de 35 millions de dollars est censé bénéficier aux petites entreprises et non pas permettre aux grandes entreprises de se financer à un coût légèrement moindre.

Nous parlons de la possibilité de limiter les placements dans l'immobilier commercial et hôtelier à un tiers du total. Le secteur de l'immobilier hôtelier est autorégulateur. Nous avons constaté, dans le cours de notre activité, que les investisseurs savent reconnaître un marché trop encombré. S'il y a déjà trop d'hôtels dans une région, ils ne sont pas tellement tentés par des projets d'hôtels. Donc, l'équilibre finit par se rétablir de lui-même.

Nous voyons d'un bon oeil la réduction du nombre et des types de fonds que peuvent offrir les provinces; il s'agit souvent de l'immobilier purement commercial, des hypothèques commerciales ou des effets de commerce. En ce qui me concerne, ces fonds ne respectent pas l'objet du programme, qui est la création d'emplois. Il convient de se demander à quel point un investisseur crée de l'emploi lorsqu'il investit directement dans des effets commerciaux plutôt que dans des entreprises comme telles.

Un dernier point en ce qui concerne les garanties. Il y a une différence entre les tiers et les parties liées. Il n'y a rien à reprocher aux parties liées, aux sociétés existantes qui sont prêtes à risquer leur argent pour garantir une entreprise; elles ne font que se montrer conséquentes avec elles-mêmes. Il n'en va pas de même pour un tiers. Nous sommes d'accord avec la garantie interne, mais nous n'acceptons pas une garantie offerte par un tiers. Par ailleurs, nous tenons quand même au capital de risque, qui est à la base même du programme.

M. Roper: Au chapitre de l'exécution de la loi, nous faisons valoir que les commissions provinciales des valeurs mobilières en cause doivent participer au processus de réglementation des promoteurs et des groupes de commercialisation.

Les recommandations semblent imposer le plus gros du fardeau aux investisseurs eux-mêmes. Nous considérons que c'est injuste. À notre avis, il faudrait plutôt que l'examen porte sur les investissements qui sont acceptés et sur les promoteurs eux-mêmes. Il faut faire supporter la charge aux promoteurs ainsi qu'à l'ensemble du système; s'assurer que les projets qui voient le jour répondent aux différents critères ou différentes exigences plutôt que de laisser le fardeau aux investisseurs.

M. Lesperance: Les investisseurs doivent pouvoir s'en tenir au fait que le projet a été agréé par le gouvernement fédéral. Ils ne doivent pas avoir d'autres obligations que de vérifier que le projet répond bien aux lignes de conduite

[*Text*]

the guidelines. That's not their job. That's really the job at the front end. Some of the projects have managed within very flexible offering memorandums to change after the original approval, but if they're no longer in compliance with the guidelines, that federal approval should be withdrawn. The onus should not be on immigrants to make sure their particular investment also complies with federal government laws; they should be able to rely on the original approval.

Mr. Roper: Those are our comments, Mr. Chairman.

Mr. Allmand: Among other things in your brief, you support the suggested limits on commercial real estate projects. And you would even go further in proposing that 100% commercial real estate projects be prohibited outright, with certain exceptions.

This morning we had as a witness before our committee the Royal Trust. I'm translating loosely from their brief, which was written in French. They say that to impose such limits on commercial real estate would be in their opinion a serious error. They said that the reason such limits were suggested was that it was considered that real estate had very little risk. But then they went on to point out in the same document that it indicates some serious losses have been suffered in North America recently in commercial real estate. So they feel it does entail a certain risk. By the way, their main product is a commercial mortgage. They don't feel that any limits should be placed on this. They went on to say that they had 55 investor immigrants with such a product and that they think the commercial mortgage has contributed to the success of the program.

As a layman in the field and a member of this committee, I'm trying to determine whether we should follow the recommendation and put limits on commercial real estate or whether we should listen to the Royal Trust.

Perhaps you could explain a bit more your proposal. You propose that 100% commercial real estate projects be prohibited outright, with certain exceptions. Perhaps in answering my question you could explain your recommendation a bit more for the committee.

Mr. Lesperance: We feel that when an immigrant investor is coming to Canada he is contributing several things. He's bringing to the table his business experience, a certain net worth, and also some seed capital to be able to do some things. That's a long-term benefit for Canada. In the short term he is creating jobs here in Canada. As an entrepreneur he's creating jobs in the business he's running directly. As an investor he's creating jobs as a passive investor in investor projects.

[*Translation*]

fixées. Ils connaissent mal ces lignes de conduite. Ce n'est pas de leur ressort. C'est en fait le travail qui doit être fait au départ. Certains projets sont administrés au moyen de règles très souples consignées dans le prospectus distribué au moment de l'offre et qui ont changé après l'agrément donné à l'origine; à partir du moment où elles ne correspondent plus aux lignes de conduite qui sont fixées, cet agrément donné par le fédéral doit être retiré. Ce n'est pas aux immigrants qu'il incombe de s'assurer que tel ou tel projet d'investissement est conforme par ailleurs à la législation fédérale; ils doivent pouvoir s'en tenir à l'agrément qui a été donné à l'origine.

M. Roper: Ce sont là les observations que nous avions à faire, monsieur le président.

M. Allmand: Entre autres choses, vous êtes favorables dans votre mémoire au seuil proposé en ce qui a trait aux projets liés à l'immobilier commercial. Vous iriez d'ailleurs encore un peu plus loin en proposant que les projets immobiliers purement commerciaux soient totalement interdits, à quelques exceptions près.

Ce matin, notre comité a entendu à titre de témoin le Trust Royal. Je fais une traduction libre du mémoire de cette société, qui était rédigé en français. Cette dernière nous affirme qu'à son avis ce serait une erreur grave que d'imposer de tels seuils à l'immobilier commercial. Selon elle, si l'on a proposé ces seuils, c'est parce que l'on considérait que l'immobilier était un investissement très peu risqué. Toutefois, elle fait remarquer par la suite dans ce même document que de grosses pertes ont été enregistrées récemment en Amérique du Nord dans l'immobilier commercial. Elle estime donc qu'il y a un certain risque. Je signale en passant que les hypothèques commerciales constituent le principal produit de cette société. À son avis, il n'est pas nécessaire d'imposer des seuils dans ce secteur. Elle ajoute qu'elle compte 55 investisseurs immigrants qui se prévalent de ce produit et qu'à son avis les hypothèques commerciales ont contribué à la réussite du programme.

En tant que non-spécialiste et en ma qualité de membre du comité, j'aimerais savoir s'il nous faut suivre les recommandations et imposer des seuils en matière d'immobilier commercial ou s'il nous faut écouter le Trust Royal.

Vous pourriez peut-être nous donner quelques précisions concernant votre proposition. Vous proposez que les projets immobiliers de type purement commercial soient carrément interdits, à quelques exceptions près. En répondant à ma question, vous pourrez peut-être en apprendre davantage à notre comité.

M. Lesperance: Nous considérons que lorsqu'un investisseur immigrant entre au Canada, il apporte un certain nombre de choses. Il met sur la table son expérience du monde des affaires, une certaine valeur nette et aussi un certain capital de départ lui permettant d'entreprendre. Le Canada en profite à long terme. À court terme, il crée des emplois ici, au Canada. En tant qu'entrepreneur, il crée des emplois dans l'entreprise qu'il exploite directement. En tant qu'investisseur, il crée des emplois s'il investit passivement dans les projets d'investissement.

[*Texte*]

Whether it's risky or not depends on the astuteness of the fund manager. The question is, does that commercial mortgage create jobs? Does the selling of that commercial paper create jobs? We would say no. Our exception to the 100% commercial is where a commercial building is being built and there is short-term job creation.

Mr. Allmand: You're talking about your proposal of 100% prohibition rather than a 33% limit, with certain exceptions.

Mr. Lesperance: Right. We're saying that the 100% commercial mortgage funds, with which we're all very familiar, right now are lacking in that job creation. We do envision the circumstance in which a commercial development will have both short-term construction jobs and long-term creation of jobs, and we shouldn't outright prohibit those types of investments from being looked at. But the commercial mortgages, the simple reselling and refinancing of existing mortgages, does not in itself create any jobs. It's missing part of the element, part of the deal.

• 1635

Mr. Allmand: We put that question to the Royal Trust representative this morning, and he said that these mortgage bonds or whatever they sell were only for expansion. They do not promote them at all for simply buying an existing building and then reselling it. There has to be some improvement, some expansion. He argued that in fact these mortgages—what does he call them in French?—commercial mortgages were all related to expansion. I have to take his word for it.

Mr. Roper: I guess it still boils down to the basic issue that expansions of existing facilities or new facilities are construction jobs. The policy behind this program from the outset has been that this capital should be used for long-term jobs, long-term employment benefits or other economic benefits. We feel that allocating some of these moneys to, say, destination resorts, hospitality—the statistics clearly show the indirect benefits from money going into these types of projects. There is significant economic benefit. Throughout the history of this program there has been, I think, a consistent feeling that construction jobs are not where this money should be going. We're looking for long-term benefit, and in certain sectors: high-tech, pharmaceutical, research and development, areas where they might be best utilized.

Mr. Allmand: Well, we'll struggle with that one.

There is one other area where there's been some difference in views. Just before you appeared you heard the gentleman from Moncton, from Atlantic Canada, who approves of the increasing differential for the disparity tier. I

[*Traduction*]

L'importance du risque dépend de la sagacité de l'administrateur du fonds. On demande: est-ce que les hypothèques commerciales créent des emplois? Est-ce que la vente d'effets commerciaux crée des emplois? Nous répondons par la négative. La seule exception qui justifie à nos yeux un projet purement commercial, c'est lorsque l'immeuble commercial est en cours de construction et qu'il y a une création d'emplois à court terme.

M. Allmand: Vous nous parlez de votre proposition qui consiste à interdire totalement le projet plutôt que d'imposer un seuil de 33 p. 100, avec certaines exceptions.

M. Lesperance: Oui. Nous affirmons que les fonds investis intégralement dans des hypothèques commerciales, que nous connaissons tous très bien, ne permettent pas à l'heure actuelle de créer des emplois. Nous n'excluons pas le cas où un projet commercial pourrait offrir des emplois à court terme dans la construction ainsi qu'une création d'emplois à long terme, et il ne s'agit pas d'écarter a priori ce genre de projets. Toutefois, les hypothèques commerciales, le simple fait de revendre et de refinancer des hypothèques existantes, ne créent pas en soi d'emplois. C'est l'élément qui manque dans ce genre de contrat.

M. Allmand: Nous avons posé la question au représentant du Trust Royal, ce matin, et il nous a dit que ces garanties hypothécaires, ou autres effets de ce genre, ne sont vendues que lorsqu'il y a des travaux d'aménagement. Cette société n'en fait pas la promotion lorsqu'il s'agit simplement d'acheter un bâtiment existant pour le revendre. Il faut qu'il y ait des rénovations, des travaux d'aménagement. Il a soutenu d'ailleurs que ces—comment les appelle-t-on en français?—que ces hypothèques commerciales étaient toutes liées à des travaux d'aménagement. Il me faut bien le croire sur parole.

M. Roper: Tout se ramène finalement au fait que les travaux d'aménagement des bâtiments neufs ou existants offrent des emplois dans la construction. La politique qui sous-tend ce programme a consisté dès le départ à dire que les capitaux devaient être utilisés pour créer des emplois à long terme, pour procurer des avantages à long terme sur le plan de l'emploi et de l'économie. Nous considérons qu'il faut affecter une part de ces investissements à des secteurs comme le tourisme et l'hôtellerie—les statistiques montrent bien tous les avantages indirects que procurent les investissements dans ce genre de projets. Il y a là des bénéfices économiques importants. Depuis que le programme existe, on a toujours eu le sentiment que ce n'est pas des emplois dans la construction que ce genre de projets devaient procurer. Nous cherchons des avantages à long terme et dans des secteurs bien précis: la haute technologie, l'industrie pharmaceutique, la recherche et le développement, là où l'argent sera le mieux utilisé.

M. Allmand: Eh bien, nous verrons ce que nous pourrons faire sur ce point.

Il y a un autre point sur lequel les avis ne concordent pas. Juste avant vous, vous avez entendu le témoin venant de Moncton, du Canada atlantique, qui est d'accord avec l'augmentation des différences selon les catégories. Je lui ai

[*Text*]

mentioned to him that some people have spoken to me who want it even wider. You oppose that in your brief and you give a certain rationale for it. However, some people might say that these fellows before us right now are from Toronto, the fat golden triangle, and the fellow who was here before us was from poor old Moncton.

Mr. Roper: It's not so fat any more, I can assure you.

Mr. Allmand: I realize that, but that's the usual...

Are you opposed to the differential at all, or simply to an increase in the differential? Do you believe there should be just one tier for all of Canada and no provision for slow-growth or under-developed regions?

Mr. Roper: We did not actually go into too much detail on that particular issue, because it does merit quite a bit of discussion, I think.

Mr. Allmand: Of course it does.

Mr. Roper: Our feeling is that there is room for economic disparity, if you would, within limits. If you look at the statistics, you've had a lot of skewing, if you would, of the allocation of where this money, this venture capital, ends up. There should almost be some kind of ratio perhaps; 50% or 60% is just wide open, and a certain percentage remains to be allocated to certain have-not areas as opposed to provinces. I think Mr. de Jong indicated earlier the concept of having, say, northern Ontario recognized as an economically depressed area, therefore investment a lower threshold. We're in favour of some formula, but one that brings the balance a bit back into focus.

Mr. Lesperance: The other point we wanted to make is really a practical one. As somebody who has to explain to actual immigrant investors what the whole program is about, explaining about 150 funds and 250, 250 and 350, 500 funds. The simple explanation of the current regime is very difficult. It takes 15 to 16 minutes, and I think our memorandum on the issue runs to 8 or 9 pages. To introduce a new number such as 200,000 further confuses the immigrant at a time when we're trying to sell that person on coming to Canada. I would think staying either at the current 150 to 250 or 250 to 350—and it's for this committee to decide what best investment level they should stay at—is much better than creating yet a third 200,000 and maybe splitting that up.

Mr. Allmand: I understand the 200,000 would replace the 250, and the 350 would remain the same.

[*Translation*]

indiqué que d'autres personnes m'avaient dit qu'elles souhaitaient que cette différence soit encore plus grande. Vous vous y opposez dans votre mémoire et vous vous en expliquez. Il y a toutefois des gens qui vont vous répondre que les témoins que nous avons ici devant nous habitent dans la région de Toronto, dans le triangle doré, dont la santé est florissante, alors que le témoin qui les a précédés nous venait de cette pauvre ville de Moncton.

M. Roper: Cette santé n'est plus aussi florissante, je peux vous le garantir.

M. Allmand: J'en conviens, mais c'est ce qu'habituellement...

Est-ce que vous vous opposez carrément à ce qu'on fasse une différence, ou tout simplement à ce que l'on augmente cette différence? Pensez-vous qu'il faudrait qu'il n'y ait qu'une seule catégorie pour l'ensemble du Canada, sans faire d'exception pour les régions à faible croissance ou sous-développées?

M. Roper: Nous nous sommes en fait abstenus de trop entrer dans le détail sur cette question, qui mérite à mon avis que l'on y revienne.

M. Allmand: Oui, bien entendu.

M. Roper: Nous considérons que l'on peut toujours tenir compte des disparités économiques, si vous voulez, dans certaines limites. Considérez les statistiques, et vous verrez qu'il y a de nombreuses choses qui sont faussées, si vous voulez, en ce qui a trait à l'affectation de cet argent, de l'endroit où aboutit ce capital de risque. Il faudrait peut-être conserver certains ratios; 50 ou 60 p. 100 étant laissés tout à fait libres et un certain pourcentage restant affecté à des régions défavorisées, et non pas à des provinces. Je crois que M. de Jong a signalé tout à l'heure qu'il fallait par exemple que le Nord de l'Ontario soit considéré comme une région en retard sur le plan économique, ce qui justifie en conséquence un seuil d'investissement moins élevé. Nous sommes favorables à une certaine formule d'ajustement, mais une formule qui fasse un peu mieux la part des choses.

M. Lesperance: Il y a aussi une question pratique que je veux souligner. Pour quelqu'un comme moi qui doit dans la pratique expliquer le fonctionnement du programme aux investisseurs immigrants, il me faut déjà parler des seuils d'investissement de 150,000$, de 250,000$, de 350,000$ et de 500,000$. Il n'est pas facile d'expliquer simplement le régime actuel. C'est une opération qui dure 15 ou 16 minutes, et je crois que notre prospectus, sur cette question, fait huit ou neuf pages. L'introduction d'un nouveau seuil de 200,000$ ne fait qu'ajouter à la confusion des immigrants que nous cherchons à faire venir au Canada. Il me semble que l'on devrait en rester aux seuils actuels de 150,000$ à 250,000$ ou de 250,000$ à 350,000$—il appartiendra à votre comité de décider du meilleur seuil d'investissement—ce qui serait bien préférable à la création d'un troisième seuil de 200,000$, en coupant éventuellement la catégorie en deux.

M. Allmand: Si j'ai bien compris, le seuil de 200,000$ remplacerait celui de 250,000$, et celui de 350,000$ resterait le même.

[*Texte*]

• 1640

Mr. Lesperance: I'm saying it confuses the marketplace. It used to be simple. We talked about 150 and 250, then we talked about 500 also. In the marketplace right now, if you're an immigrant investor you would have five potential investments to invest in, depending on the region and what time it sought its approval. Putting in a sixth just further confuses that immigrant. They're looking at places such as the United States and we're going head to head with countries like the United States for these immigrants. It's 500 or a million. Then we have to get into a whole explanation of 150, 250, 200.

We support the maintaining of the have-not and the have areas or provinces, so if you're going to maintain, you should stay within the 150 or 250, or 250 and 350. We also endorse the point about the $500,000 being eliminated. It sounds attractive. It was a certain type of guarantee, for those members who aren't that familiar with it. When you worked out the numbers you were losing a lot of money on interest. You were losing more than 150 or 250. It should be eliminated; people aren't investing in it anyway. That's tier three as it now exists, the 500 five-year lock in.

Mr. Shields (Athabasca): I was looking at the immigration process and you were looking at 10, 12, 13, 14, 15. You omitted 11. I wonder whether you want to comment on 11, which states:

> Make a clear projection of the number of Immigrant Investors to be processed and publicize this forecast in the Immigration Plan tabled in Parliament each year.

Do you want to comment on that?

Mr. Roper: That's a good thing, and I think it's being done to a large extent right now. The present five-year plan, which was introduced over a year ago now, for the first time really sets firm targets as to how many people will be admitted per year, even to the extent of targets in different categories. We know for a fact posts have been given final disposition numbers, so to speak, so there is some maintenance of that actual target.

In the 1980s, targets were consistently over-reached. We see that coming down to a large extent. Some posts are having trouble meeting their quotas, although I hate using that term, largely because the refugee process is slowing down. There are fewer coming through that particular process.

Mr. Shields: Would you be in favour of taking the investor portion out of those numbers completely, rather than setting the overall target numbers? We're after different things.

Mr. Roper: It certainly has to be recognized the investors themselves bring some added benefit to the economy. That's clearly set out in the gist of the report. The targets themselves are not caps in the sense they can go over.

[*Traduction*]

M. Lesperance: Je dis que cela introduit une confusion sur le marché. Jusqu'alors, c'était simple. Nous parlions de 150,000$ et de 250,000$, et ensuite de 500,000$. Sur le marché actuel, l'investisseur immigrant a cinq possibilités d'investissement, selon la région et la date à laquelle il a demandé l'agrément. En rajouter une sixième ne fait que l'embrouiller davantage. Il faut voir que nous avons des concurrents comme les États-Unis, qui s'arrachent eux aussi ces immigrants. Il s'agit là de 500,000$ ou d'un million de dollars. Il nous faut alors expliquer tous ces seuils de 150,000$, 250,000, 200,000$.

Nous voulons maintenir le critère des provinces riches et des provinces défavorisées, mais dans ce cas, il faut s'en tenir aux seuils de 150,000$ ou 250,000$ ou de 250,000$ et 350,000$. Nous sommes aussi en faveur de la suppression du seuil de 500,000$. Cela paraît intéressant. Il y avait un certain type de garantie; je le dis à l'intention des députés qui ne sont pas familiarisés avec la question. En regardant bien les chiffres, on s'apercevait que l'on perdait beaucoup d'argent en termes d'intérêts. On perdait plus qu'avec 150,000$ ou 250,000$. Il faut que ce seuil soit supprimé; les gens n'investissent pas à ce niveau de toute façon. C'est la troisième catégorie, telle qu'elle existe à l'heure actuelle, 500,000$ sur cinq ans bloqués.

M. Shields (Athabasca): Le processus d'immigration: vous avez parlé des points 10, 12, 13, 14 et 15. Vous avez omis le point 11. Avez-vous des commentaires à faire au sujet de ce point 11, où l'on nous recommande:

> Prévoir clairement le nombre de cas d'investisseurs immigrants à traiter, et publier ces prévisions dans le plan d'immigration déposé chaque année au Parlement.

Avez-vous des commentaires à faire?

M. Roper: C'est une bonne chose, et je crois que cela se fait déjà dans une large mesure à l'heure actuelle. Le plan sur cinq ans que nous avons actuellement, qui a été présenté voici déjà plus d'un an, fixe pour la première fois des objectifs précis concernant le nombre de personnes qui seront admises chaque année, même à l'intérieur des différentes catégories. Nous savons d'ailleurs que certaines missions à l'étranger se sont vu attribuer des objectifs chiffrés concernant les admissions définitives, si l'on peut s'exprimer ainsi, de sorte que l'on s'en tient à peu près à ce que l'on s'était fixé.

Au cours des années 80, les objectifs étaient systématiquement dépassés. Les choses reviennent à la normale dans une certaine mesure. Certaines missions ont des difficultés à atteindre leurs quotas, même si je n'aime pas employer ce mot, en grande partie parce que l'arrivée des réfugiés se ralentit. Il y en a de moins en moins qui passent par cette voie.

M. Shields: Pensez-vous qu'il faut que l'on sépare complètement les chiffres concernant les investisseurs de l'ensemble de ces statistiques plutôt que de fixer des objectifs chiffrés globaux? Nous parlons là de choses différentes.

M. Roper: Il est évident qu'il faut reconnaître que les investisseurs apportent en soi quelque chose de plus à l'économie. C'est clairement dit dans le corps du rapport. Les objectifs en soi ne sont pas des plafonds, en ce sens qu'ils

[*Text*]

The effective use of the final dispositions per post probably will result in that cap being set in some instances. Our view would be to keep it either open or outside so there's room to accommodate more investors, rather than being kept to an arbitrary ceiling just because of the simple fact their admission generates jobs for Canadians.

Mr. Shields: You commented in your presentation you would like to see the entrepreneural immigrant who comes to Canada and doesn't meet the timelines to invest and get something going, be able to change his mind and go into an investor program.

Mr. Roper: That's a practical difficulty that's come up. We first encountered the situation when an entrepreneur arrived and decided he wanted to invest in an investor project. We spoke to officials and said he was a business immigrant and has to make a qualifying investment that meets economic benefit tests. We had an improved investor project, which had been approved on that basis. Why can't he invest $150,000 or $250,000 and meet his investment requirement?

• 1645

The comment essentially was, well, when he was interviewed, he was interviewed as an entrepreneur. There is a different net-worth test for an entrepreneur. But that seemed to be the only reason. He was processed as an entrepreneur. He was interviewed as one.

I don't think it'd be difficult to go back to the interview process, or subsequent to landing, and have this fellow classify as an investor for investment purposes—assuming he meets the $500,000 net-worth requirement. If he doesn't, perhaps he can't make a qualifying investment through the investor program.

We have a lot of people in Canada right now who are looking to make investments as entrepreneurs, and they just don't feel comfortable in the present economic climate, or they just don't feel comfortable in making an investment they run themselves, with an active involvement, and are running out of time, of course; they have a two-year time span to do that. Here we have a number of good projects, which have been approved, with room to accommodate them. I think it's something that could be solved quite easily if somebody put their mind to it.

Mr. de Jong: I'm trying to put together two or three different sections about enforcement. I like what you're saying there. I think what you're saying is that the federal government, which does the analysis, has some responsibility,

[*Translation*]

peuvent être dépassés. Le recours effectif à un nombre d'admissions définitives dans chaque mission amènera probablement à fixer un tel plafond dans certains cas. À notre avis, il faut que des possibilités restent ouvertes pour que l'on puisse accueillir davantage d'investisseurs et que l'on évite de fixer arbitrairement un plafond, ne serait-ce que pour la simple raison que les admissions de ce genre créent des emplois pour les Canadiens.

M. Shields: Vous avez dit dans votre exposé que vous aimeriez que l'entrepreneur immigrant qui arrive au Canada et qui ne réussit pas à respecter les délais pour investir et faire démarrer quelque chose puisse changer d'avis et prendre part à un programme s'adressant aux investisseurs.

M. Roper: C'est une difficulté qui se présente dans la pratique. Nous avons eu au départ le cas d'un entrepreneur qui est arrivé au pays et qui a décidé d'investir dans un projet s'adressant aux investisseurs. Nous avons parlé avec les responsables et nous leur avons dit que c'était un immigrant appartenant à la catégorie des entrepreneurs qui devait faire un investissement le rendant admissible, compte tenu des critères prévus en ce qui a trait aux retombées économiques. Nous avions un projet agréé pour les investisseurs, un projet qui avait été agréé à cette fin. Pourquoi ne pourrait-il pas investir 150,000$ ou 250,000$ et répondre ainsi aux critères d'investissement qui lui ont été fixés?

On nous a répondu en substance qu'en fait, lorsque cette personne avait passé son entrevue, elle avait été interrogée en tant qu'entrepreneur. Les critères s'appliquant à la valeur nette sont différents pour un entrepreneur. Il semble que c'était là la seule raison. Son dossier avait été traité comme étant celui d'un entrepreneur. Il avait passé une entrevue en tant que tel.

Je ne crois pas qu'il soit difficile de revenir sur la procédure d'entrevue ou de faire en sorte que cette personne, une fois débarquée sur notre territoire, puisse être agréée en tant que simple investisseur—en supposant qu'elle réponde au critère se rapportant à la valeur nette de 500,000$. Si ce n'est pas le cas, on pourrait peut-être alors lui dire qu'il ne peut pas prétendre faire un investissement admissible par l'intermédiaire du programme s'adressant aux investisseurs.

Il y a bien des gens au Canada à l'heure actuelle qui veulent procéder à des investissements en tant qu'entrepreneurs et que rebute la conjoncture économique ou qui hésitent tout simplement à investir dans une entreprise qu'ils exploitent eux-mêmes, à laquelle ils participent activement ou qu'ils doivent exploiter à un moment qui ne leur convient pas, puisque, bien entendu, ils ne disposent que d'un délai de deux ans pour le faire. Nous avons ici un bon nombre d'excellents projets, qui ont été agréés, dans lesquels ils pourraient très bien investir. Je crois que c'est quelque chose qui pourrait être résolu très facilement si quelqu'un voulait s'en occuper.

M. de Jong: J'essaie de rassembler deux ou trois idées différentes au sujet du respect de l'application des règles. J'aime ce que vous nous dites ici. Si je comprends bien, vous nous dites que le gouvernement fédéral, qui procède à

[*Texte*]

the issuers have responsibility, and about the enforcement, don't take it out on the poor investor; don't have a ludicrous Kafkaesque-type situation where an investor gets taken, the rules have been broken and the investor ends up in jail.

Mr. Roper: We don't think that's right at all.

Mr. de Jong: That implies responsibility by the federal and provincial agencies, which is what I want to explore with you. In your administration, in the organizational options, you're saying to bring it all in-house. That means there has to be a section in the immigration department that could look at investments, what's being offered, and determine whether they make business sense, whether they comply with the rules. It requires an expertise within the department that I'm not certain the department at present has.

Mr. Roper: I think it's a fair comment. Our experience has been that the department reviewing these projects has not had a sufficient budget to be able to attract the necessary degree of expertise to go through what are often very complicated securities-type offerings. Unfortunately, what seemed to be happening was it was more of a check-list through the guidelines for what the minimum requirements were. The scrutiny that was really required for these complicated documents just wasn't there. Things were coming through and being passed. . .mind you, you have to keep in mind there are some pretty smart lawyers and promoters out there. That perhaps shouldn't have got through. We hope the new set-up will allow for a more thorough review of these investments.

One thought we had on the whole issue of the project being approved was. . .this is not the be-all and end-all, but a number of years ago the Province of Ontario required that for any project being approved, the promoters had to put in 25% of the equity themselves. We see throughout this brief a concern regarding enforcement, quality product, marketability.

If we had something where you've promoters themselves, the local Canadian investors, putting their own money in—perhaps not a substantial amount; perhaps as low as 10% of the total—I would think a lot of these concerns would be alleviated. Obviously the local investors would show due diligence to make sure this is a good investment. The marketability people would say, well, there are local Canadians in this investment. It would tend to create a better product in the end and solve a lot of these problems we're running into.

The Chairman: We have 12 or 13 minutes before the bell. Maybe we can conclude this. We'll come back if we can.

Mr. Allmand: A point of order. This is the same bill as it was this morning.

[*Traduction*]

l'analyse, a une responsabilité, que les promoteurs ont une responsabilité, et que pour faire appliquer les règles, il ne faut pas tout mettre sur le dos des pauvres investisseurs; évitons de nous retrouver dans une situation kafkaïenne qui fait que l'on s'en prend à l'investisseur lorsque les règles n'ont pas été respectées et que c'est l'investisseur qui se retrouve en prison.

M. Roper: Je crois que ce n'est absolument pas justifié.

M. de Jong: Cela implique une responsabilité de la part des instances fédérales et provinciales, et c'est ce que je voudrais examiner avec vous. Dans votre section sur l'administration, dans les options de restructuration, vous nous dites qu'il faut que tout soit entre les mains des services internes. Cela signifie qu'il doit y avoir une section au sein du ministère de l'Immigration qui examine les investissements qui sont proposés et détermine dans quelle mesure ils se justifient d'un point de vue commercial, dans quelle mesure ils respectent les règles. Il faut des compétences au sein de ce ministère dont je ne suis pas sûr qu'elles existent à l'heure actuelle.

M. Roper: C'est une bonne observation. L'expérience nous a enseigné que le ministère chargé de revoir ces projets ne disposait pas d'un budget suffisant pour attirer les compétences nécessaires à l'examen de projets de souscription de valeurs mobilières souvent très complexes. Malheureusement, il semble que l'on se contentait de passer en revue la liste des différents points prévus dans la ligne de conduite pour faire respecter un minimum de précautions. L'examen détaillé de ces documents complexes auquel il aurait fallu procéder n'était tout simplement pas fait. Les projets étaient présentés et agréés. . . N'oubliez pas qu'il y a en ce domaine des juristes et des promoteurs particulièrement rusés. Il aurait peut-être fallu bloquer certains projets. Nous espérons que le nouveau système permettra d'examiner ces placements plus en détail.

Nous avons pensé au sujet de toute cette question de l'agrément des projets. . . ce n'est pas une panacée, mais il y a un certain nombre d'années, la province de l'Ontario a exigé que, pour qu'un projet soit agréé, il fallait que les promoteurs mettent personnellement 25 p. 100 des fonds. Nous constatons tout au long de ce mémoire qu'il y a un souci de faire respecter les règles, de promouvoir la qualité du produit, sa possibilité de commercialisation.

Si nous trouvions le moyen de faire en sorte que les promoteurs eux-mêmes, les investisseurs canadiens locaux, mettent eux aussi leur argent dans ces projets—il n'est pas nécessaire que ce soit un pourcentage important; éventuellement 10 p. 100 du total, pas plus—je crois que l'on apaiserait bien des inquiétudes. Il est évident que les investisseurs locaux feraient le nécessaire pour que ce soit un bon investissement. Les responsables de la commercialisation des projets se diraient qu'il y a aussi des Canadiens qui ont investi dans ce projet. On aurait tendance à avoir un meilleur produit au bout du compte et l'on éviterait un grand nombre des difficultés qui sont les nôtres à l'heure actuelle.

Le président: Il nous reste 12 ou 13 minutes avant la cloche. Nous pouvons peut-être conclure. Nous reviendrons si nous en avons la possibilité.

M. Allmand: J'invoque le Règlement: c'est le même projet de loi que ce matin.

[*Text*]

The Chairman: But I understand it's a vote on the bill this time.

Mr. Allmand: It is, but we would be willing to pair if there is an agreement—

• 1650

The Chairman: I'm certainly willing to pair. Do we have a second to this?

Mr. de Jong: Then I suppose I'm paired, too.

The Chairman: Could someone please phone the whips and see whether we can have the same agreement as this morning.

Mr. Allmand: We have witnesses from out of town.

The Chairman: Yes, I think it would be very valuable if we could continue, and I appreciate that co-operation between government and opposition. That's part of the way this committee works.

Mrs. Anderson: If there are two and two, I can slide back and vote.

The Chairman: Mr. Shields and I will stay this time.

Mr. Fee: Can I still get my question in before I go?

The Chairman: Yes, you'll get your question.

Mr. de Jong: Can I then come back and finish my question?

The Chairman: Yes, on that basis.

Mr. Fee: I want to ask a facetious question first. Knowing you're both lawyers from Toronto, I know the answer I'm going to get. Do lawyers' getting involved in the immigration process delay or expedite it?

Mr. Roper: Expedite it.

Mr. Fee: I was expecting that answer.

Mr. Roper: Lawyers always expedite things, in my experience.

Mr. Fee: This morning we had witnesses from a financial institution. I believe you were both here to hear them. We walked through its involvement in a typical case. Could I ask you to do the same thing with your involvement in one?

Mr. Lesperance: For a very practical example, in February I was in the Middle East doing exactly this, meeting with business people. They would come to us responding either through contacts and referrals we had or with various financial institutions, banks, accounting firms, etc.

Mr. Fee: The contact had been made with the financial institution and they in turn contacted you and invited you in?

Mr. Lesperance: They heard about us. Generally immigrants decide they don't like where they are right now. They then start wondering where they can go. They look at the different options. We can tell them about Canada and

[*Translation*]

Le président: Oui, mais j'apprends que l'on vote cette fois-ci sur le projet de loi.

M. Allmand: En effet, mais nous sommes prêts à pairer s'il y a un accord. . .

Le président: Je suis tout à fait disposé à pairer. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie cette résolution?

M. de Jong: J'imagine que moi aussi je vais alors pairer.

Le président: Est-ce que quelqu'un pourrait téléphoner aux whips pour savoir si nous pouvons en arriver à la même entente que ce matin?

M. Allmand: Nous avons des témoins qui viennent de l'extérieur de la ville.

Le président: Oui, je crois qu'il serait très utile que nous puissions poursuivre, et j'apprécie cette collaboration entre le gouvernement et l'opposition. C'est la façon dont nous fonctionnons au sein de ce comité.

Mme Anderson: S'il y a deux députés d'un côté et de l'autre, je peux partir en vitesse pour aller voter.

Le président: M. Shields et moi même resterons pour cette fois.

M. Fee: Puis-je poser ma question avant de partir?

Le président: Oui, vous pouvez poser votre question.

M. de Jong: Pourrais-je alors revenir pour terminer ma question?

Le président: Oui, dans cette optique.

M. Fee: Je vais vous poser tout d'abord une question amusante. Sachant que vous êtes tous deux des avocats de Toronto, je connais d'avance la réponse que vous allez me donner. Est-ce que les avocats qui interviennent dans le processus d'immigration le ralentissent ou l'accélèrent?

M. Roper: Ils l'accélèrent.

M. Fee: Je m'attendais à cette réponse.

M. Roper: Les avocats, si j'en crois mon expérience, accélèrent toujours la procédure.

M. Fee: Ce matin, nous avons entendu des témoins appartenant à une institution financière. Il me semble que vous étiez tous deux présents et que vous avez eu l'occasion de les entendre. Nous avons pris un cas particulier pour voir quelle était leur participation au processus. Puis-je vous demander de faire la même chose en nous donnant un exemple précis?

M. Lesperance: Pour prendre un exemple bien pratique, le 1er février, j'étais au Moyen-Orient pour rencontrer justement des gens d'affaires. Ces derniers venaient nous parler parce que nous les avions contactés ou parce que nous avions été renvoyés à eux par des établissements financiers, des banques, des firmes comptables, etc.

M. Fee: Les contacts étaient pris avec l'institution financière, puis ce sont eux qui vous contactaient et vous invitaient à venir?

M. Lesperance: Ils avaient entendu parler de nous. En général, les immigrants se sentent mal à l'aise dans le pays où ils vivent. Ils se demandent alors où ils peuvent aller. Ils examinent les différents choix qui s'offrent à eux. Nous

[*Texte*]

also what their options are in the United States. We have that expertise in our firm. They're looking at the different options. They come in and they meet with me. I first find out what their particular business experience is and what their net worth is and whether they'll qualify as business immigrants, being both entrepreneurs and investors.

I then explain those two categories to them and they decide which one best fits their particular timing and future business plans. If they then decide that they're going to be going investor, I explain the conditional visa, the things they're going to have to do here in Canada under the present regime of having to create jobs here in businesses they run, actively manage and invest in.

A voice: That's the entrepreneur.

Mr. Lesperance: That's the entrepreneur. If they decide to go in as an investor, I then go through my very lengthy explanation of the different categories and what all those things are about, so that I can give them a bit of a backdrop as to what the regiment is, what the regime is. They will have a number of products marketed to them and they can then compare a 150 project from Nova Scotia to a 350 project from Ontario and they can understand why those numbers are there.

I also explain to them what the federal requirements are right now relating to guarantees. I also explain to them the very unique structure we have in Quebec, the whole Quebec immigration. They're getting a lot of information at that point.

Often at that point the person decides he doesn't want to emigrate. He may or may not at that point decide under which category he wants to emigrate, but let's assume our fellow is going in as an investor. He's going to have to make an investment, but not necessarily at the beginning of the whole process. Once we've decided that he's going to be an investor, we then put together his application, all the supporting documentation relating to his business experience and net worth. We choose a particular post, which is convenient for him, and particular timing, which is good for him. He then will have an interview scheduled.

In the meantime he has to invest in something. Right now there are over 200 projects out there. Some of them are worth looking at financially and in some of them the deals just don't make sense. I've looked at more than 200 offer memorandums. Some of them just don't make internal sense, let alone business sense, all the way down the line. They have to choose one of those funds.

Mr. Fee: You don't make a recommendation, you simply tell them the options that are open, what's available. They make their own decisions.

Mr. Lesperance: Correct. They may retain our firm, particularly to narrow down that 200 list to a workable number of, say, five projects, but we're basically analyzing those strictly non-financially. They may say they can invest

[*Traduction*]

pouvons leur parler du Canada ainsi que des possibilités que leur offrent les États-Unis. Notre entreprise a ce genre de compétence. Ils examinent les différentes options. Ils viennent me rencontrer. Je cherche à savoir tout d'abord quelle est leur expérience du monde des affaires, la valeur nette de leurs avoirs et dans quelle mesure ils peuvent prétendre être des immigrants montant une entreprise, étant à la fois entrepreneurs et investisseurs.

Je leur explique en quoi consistent ces deux catégories, et ils décident alors celle qui correspond le mieux à leur situation particulière et à leur projet d'entreprise future. S'ils décident d'être des investisseurs, je leur expose en quoi consiste le visa conditionnel, ce qu'ils devront faire ici au Canada dans le cadre du régime actuel afin de créer des emplois dans les entreprises qu'ils vont exploiter, qu'ils vont activement diriger et dans lesquelles ils vont investir.

Une voix: C'est l'entrepreneur.

M. Lesperance: C'est l'entrepreneur. S'ils décident de venir en tant qu'investisseurs, j'entre dans une longue explication des différentes catégories et de tout ce qui s'y rattache, afin de leur donner une bonne idée de ce qu'est le régime, en quoi il consiste. Il y a un certain nombre de produits qui leur sont proposés, et ils peuvent donc établir une comparaison entre un projet de 150,000$ en Nouvelle-Écosse et un projet de 350,000$ en Ontario, et il faut qu'ils comprennent pour quelles raisons ces chiffres sont là.

Je leur explique quelles sont les exigences fédérales à l'heure actuelle en ce qui a trait aux garanties. Je leur expose aussi la structure bien particulière que nous avons au Québec, tout ce qui entoure l'immigration au Québec. Ils reçoivent beaucoup de renseignements à ce stade.

Souvent, à ce moment-là, l'intéressé choisit de ne pas immigrer. Il peut aussi à ce stade-là décider ou non de la catégorie dans laquelle il veut immigrer, mais supposons qu'il veuille immigrer en tant qu'investisseur. Il lui faudra faire un placement, mais pas nécessairement au tout début de la procédure. Une fois qu'il a décidé de venir en tant qu'investisseur, nous pouvons acheminer sa demande avec tous les documents justificatifs ayant trait à son expérience du monde des affaires et à la valeur nette de ses avoirs. Nous choisissons la mission à l'étranger qui est la plus pratique pour lui ainsi qu'une date qui lui convient. Il lui faut alors demander à passer une entrevue.

Dans l'intervalle, il doit investir dans quelque chose. A l'heure actuelle, il y a plus de 200 projets de ce type. Certains de ces projets présentent un intérêt financier et d'autres n'ont aucun sens. J'ai examiné plus de 200 prospectus concernant des offres de projets. Certains d'entre eux n'obéissent à aucune logique, et ne parlons pas de logique commerciale, d'un bout à l'autre du projet. Il faut qu'ils choisissent entre ces différents fonds.

M. Fee: Vous ne faites pas de recommandation, vous vous contentez de leur dire quels sont les choix qui s'offrent à eux, ce qui est disponible. Ils prennent leurs propres décisions.

M. Lesperance: C'est exact. Ils peuvent engager les services de notre entreprise, notamment pour ramener cette liste de 200 projets à un nombre raisonnable de projets, disons cinq, mais à la base, nous ne faisons pas d'analyse

[*Text*]

only $150,000 because that's all they have. That will eliminate all the other categories for them. They may be interested in certain provinces which I've heard about. We can then put in front of them all the Atlantic, the prairie provinces, the 150 funds that are there.

• 1655

They then have to make their own financial decisions. By definition, these are businessmen. Granted, they will be looking at very sophisticated documents, and they are going to be dealing with a business which is overseas and which they may not be familiar with, limited partnerships and debt inequity as such. But they also have financial advisers, accountants, banks, other independent advisers who can give them that financial—

The Chairman: I would like to call you to order for a minute to remind those who have to vote that they should go now. There is an agreement between the Conservatives and the Liberals—

Mr. Fee: Could I get the answer on the fee question, please.

The Chairman: It would have to be a gentleman's agreement between Mr. Shields and Mr. de Jong. Is that agreed? If you both stay, then you will both know that you're here, other than the official pair. Okay?

I think you had better go.

Mr. Fee: Is it a percentage or a flat fee?

Mr. Lesperance: Flat fees. It is based on a projection of what our hours are to do that.

Mr. Fee: Thank you.

Mr. de Jong: You say that you don't recommend a conditional visa, though. We've had a lot of people testify in front of us that they would definitely recommend a conditional visa, because then you can use the security legislation in Canada to make certain that what's marketed out there is done on Canadian soil. Therefore, all the legalities in the Canadian system are at play.

Part of the problem is that things do sort of get lost between the cracks. So in terms of some of the problems that we've heard of, in terms of the shysters that are involved in the field—some person described it as being like the wild west in Taipei, with all these different offerings happening. One way of solving it is to have conditional visas.

Is the federal government liable at all? It has approved some sort of fund and the province as well has approved some sort of fund. It turns out that there is a bunch of shysters behind there.

Can the investors—I am asking you as lawyers—then take the government to court, saying that due diligence has not been observed, that the immigration department has only six people, totally inadequate? They are rubber-stamping this.

[*Translation*]

financière de ces projets. Il se peut que l'investisseur nous dise qu'il ne peut investir que 150,000$, parce que c'est tout ce qu'il a. Cela écarte dans son cas toutes les autres catégories. Certains s'intéressent à des provinces en particulier, dont ils ont entendu parler. Nous pouvons alors leur présenter les 150 fonds qui existent dans la région atlantique ou dans les Prairies.

C'est à eux de prendre leurs propres décisions financières. Par définition, ce sont des hommes d'affaires. Je reconnais qu'il leur faut examiner des documents très complexes, qu'ils ont affaire à des entreprises situées à l'étranger avec lesquelles ils ne sont pas familiarisés, à des sociétés au sein desquelles les participations et les responsabilités sont inégales. Toutefois, ils ont aussi des conseillers financiers, des comptables, des banquiers et divers conseillers indépendants qui peuvent leur fournir, sur le plan financier...

Le président: Je vous interromps un instant pour dire à ceux qui doivent aller voter que c'est le moment. Un accord a été passé entre les conservateurs et les libéraux...

M. Fee: Puis-avoir une réponse sur la question des honoraires?

Le président: Il faut qu'il y ait un accord passé de gré à gré entre M. Shields et M. de Jong. C'est entendu? Si vous restez tous les deux, n'oubliez pas que c'est vous qui restez là à la place de ceux qui ont officiellement pairé. C'est d'accord?

Je crois qu'il vous faut y aller.

M. Fee: Est-ce que c'est un pourcentage ou une somme forfaitaire?

M. Lesperance: C'est une somme forfaitaire. Nos honoraires sont calculés en fonction du nombre d'heures que nous prévoyons de consacrer au projet.

M. Fee: Je vous remercie.

M. de Jong: Vous nous dites cependant que vous êtes contre la recommandation d'un visa conditionnel. Bien des gens qui sont venus témoigner nous ont dit qu'ils sont tout à fait en faveur d'un visa conditionnel parce que c'est ce qui permet de recourir à la législation sur les valeurs mobilières au Canada pour s'assurer que tout ce qui est commercialisé dans ce domaine se passe sur le sol canadien. On peut donc faire jouer toutes les dispositions légales du système canadien.

Le problème vient en partie du fait que ce genre de choses échappent parfois à notre contrôle. Donc, pour résoudre le genre de problèmes dont nous avons entendu parler, lorsqu'on sait combien il y a d'aigrefins dans ce domaine... il y a quelqu'un qui nous a dit que cette prolifération d'offres d'investissement avait déclenché une véritable ruée vers l'or à Taipei. L'une des façons de remédier à ce problème, c'est de recourir au visa conditionnel.

Le gouvernement fédéral a-t-il une quelconque responsabilité? Il a agréé certains types de fonds, et la province a fait de même. Il se trouve alors que ce sont des aigrefins qui en sont les promoteurs.

Est-ce que l'investisseur—je vous pose la question en tant qu'avocats—peut alors poursuivre le gouvernement en justice en affirmant que ce dernier n'a pas pris les précautions nécessaires, que le ministère de l'Immigration n'a

[*Texte*]

I was led to believe, because they had approved this issuance, that at least they had shown proper diligence in investigating these people. I invested under the assumption that this was a legitimate concern. I now discover that they have a staff of only six. They rubber-stamped it. Could the government be sued on that?

Mr. Roper: I wouldn't want this to be taken as a legal opinion, but our view—

Mr. de Jong: I know. It costs too much.

Mr. Roper: Legally, probably not. When these projects are approved, the provincial governments go to the extent of having waivers signed—and the federal government as well—acknowledging that they don't hold the government responsible. It is a buyer beware situation essentially, and the compliance with the full disclosure documentation should be sufficient for the sophisticated investor.

Having said that, though, I think there is a sort of moral obligation to really tighten the number, the quality of that being distributed. It affects our credibility. You mentioned Taiwan as an example. That is a factor of the volume being put through, the inability of people in Taiwan perhaps to have the expertise to separate the wheat from the chaff, so to speak.

It does highlight the need for recognized financial advisers who can give opinions or recommendations on these types of projects. But the key, I think, is here, to get a more stringent, a better supported, better budgeted, better equipped group of people to deal with the approval thing going through here.

That deals in a way with your first question as well, in terms of the conditional visa. We are conscious of the concern of having security laws applied to the individual. As it stands right now, they are being marketed overseas. I wouldn't call it a loophole, but they are largely outside of the purview of local securities legislation.

• 1700

We saw the downside of this with the entrepreneur program. With the introduction of conditional visas, the flow of capital more or less died for two years as this conditional process went through. It took a while for the situation to balance. I think right now with all the changes we've had, that would really be very detrimental for the program. We feel the program can be tightened up and securities laws can be made to apply to a sufficient extent to give that extra weight to the enforcement proceedings.

Mr. Lesperance: The other thing is that if we are looking for what we really want and the real purpose of having that two-year...I find that we have informed consumers so that they are really buying into a product they

[*Traduction*]

qu'un effectif de six personnes pour s'en charger, un service totalement inadapté? Il ne fait que donner un blanc-seing. J'avais cru qu'à partir du moment où le ministère avait agréé l'émission de prospectus, il avait au moins pris les précautions qui s'imposaient pour faire enquête sur ces gens. Je me suis penché sur la question en partant du principe que l'on s'était soucié normalement de la chose. Je m'aperçois aujourd'hui qu'il n'y a qu'un effectif de six personnes. C'est un blanc-seing. Est-ce que l'on peut poursuivre le gouvernement en conséquence?

M. Roper: N'y voyez pas un avis juridique, mais en ce qui nous concerne...

M. de Jong: Je sais bien. Cela coûte trop cher.

M. Roper: En droit, il est probable que non. Lorsque ces projets sont agréés, les gouvernements provinciaux vont même jusqu'à faire signer des décharges—et le gouvernement fédéral en fait autant—reconnaissant que le gouvernement ne peut pas être tenu pour responsable. C'est essentiellement à l'acheteur de faire attention, et le respect des critères exigeant une pleine divulgation devrait suffire à l'investisseur averti.

Cela dit, cependant, je crois que nous avons en quelque sorte l'obligation morale de resserrer les boulons, d'améliorer la qualité de ce qui est offert. Il en va de notre crédibilité. Vous avez cité l'exemple de Taiwan. Il y a l'incidence du volume qui est offert, le fait que les gens de Taiwan n'ont peut-être pas la compétence nécessaire pour trier le bon grain de l'ivraie, si je peux m'exprimer ainsi.

Voilà qui souligne la nécessité de disposer de conseillers financiers dont la compétence est reconnue, qui seront en mesure de donner des avis ou de faire des recommandations sur des projets de ce type. Toutefois, l'essentiel à mon avis en la matière, c'est de se doter d'un groupe de personnes mieux appuyées, mieux équipées et dotées d'un meilleur budget pour traiter de l'agrément des projets qui leur sont présentés.

Cela répond aussi en partie à votre première question, pour ce qui est des visas conditionnels. Nous sommes aussi conscients de la nécessité d'appliquer la législation sur les valeurs mobilières aux personnes concernées. Tel que la situation se présente à l'heure actuelle, ces produits sont commercialisés à l'étranger. Sans vouloir parler d'échappatoire, je dirais que ces produits échappent en grande partie à la législation locale sur les valeurs mobilières.

Nous en avons vu les inconvénients au sein du programme s'adressant aux entrepreneurs. Au moment où sont apparus les visas conditionnels, l'arrivée de capitaux a pratiquement cessé pendant deux ans, pendant toute la phase de mise en place du mécanisme. Il a fallu un moment pour que la situation se décante. Je crois qu'à l'heure actuelle, avec tous les changements qui ont eu lieu, ce serait très préjudiciable au programme. Nous considérons qu'il est possible de resserrer l'application du programme et de faire en sorte que la législation sur les valeurs mobilières intervienne suffisamment pour que l'on puisse faire respecter les règles.

M. Lesperance: Il y a aussi le fait qu'il faut savoir ce que nous voulons et que si le but véritable de ces deux ans... Je considère que nous avons affaire à des consommateurs avertis et qu'ils achètent en fait un produit qu'ils ont eu la

[*Text*]

have had a chance to kick the tires on a bit. One of the problems we've had traditionally—and I explained the types of services our firm provides—is providing some information to the investors so that they are informed consumers. We are quite happy to be paid for that information. We really filled a vacuum that wasn't there.

A particular immigrant who is trying to find out information about those 200-odd projects would, under the current regime, continually be hitting brick walls. We are quite happy to give up that part of our legal fees and have the federal government really provide the information they already have in their records. I know there have been concerns, and maybe some legitimate concerns with the present people, that there are some privacy laws. We can get around those by having fund managers give permission to have financial disclosure that they're providing to the federal government ultimately passed on to investors.

The securities laws really require full material disclosure. These people really should be put to the test of providing all that information. They shouldn't be standing behind privacy laws when they are dealing with investors, people who are putting significant amounts of money into their company.

Mr. de Jong: Absolutely.

Mr. Lesperance: Saying that though, the problem we stressed, as I walked through that whole scenario of what I do with an immigrant, that if they were to delay making that investment... Let us say they have an interview; they go through medical and security checks; they would ultimately be issued a visa; they would wrap up their current affairs; they would get on a plane and come to Canada. That whole process from my first meeting till they actually arrive in Canada could be up to two years. If you were to add another two years on to that, you are looking at four years before that money is going to be applied to a project, and those Canadian jobs created. It's much better to have an informed consumer way back in the first six months making an investment.

Mr. de Jong: That assumes that it is going to take three years to get the conditional visa.

Mr. Lesperance: Under the current regime it is about a year and they have an additional year to actually get on to a plane and come before their visa is expired. If we knock it down to the 180 days, which we feel is a very good thing, that provides some certainty to these businessmen. If for that first year they don't know whether they are going to be getting a visa or not, they're not going to be making active steps to come to Canada.

The Chairman: I think it's my turn to get a question in before we go to second round here. In your paper you say that a procedure should be in place to vet managers and promoters. What procedures are you recommending? You say a uniform definition should be found for entrepreneurs and investors. Can you suggest what you mean by that particular definition? You seem to be against real estate. Are you talking about the 33% of the investment in Canada in real

[*Translation*]

possibilité de considérer sous toutes ses coutures. Nous avons toujours cherché—et je vous ai exposé les services qu'offrait notre entreprise—à renseigner les investisseurs pour qu'ils deviennent des consommateurs avertis. Nous sommes tout à fait disposés à fournir ce genre de renseignements contre rémunération. Nous avons comblé ici une lacune.

L'immigrant qui cherche à se renseigner sur quelque 200 projets différents se heurte, dans le régime actuel, à un véritable mur. Nous sommes tout à fait disposés à abandonner cette part de nos honoraires si le gouvernement fédéral fournit effectivement les renseignements qu'il a dans ses dossiers. Je sais que les responsables à l'heure actuelle nourrissent des inquiétudes, et peut-être bien des inquiétudes légitimes, en ce qui a trait aux lois protégeant les renseignements confidentiels. Nous pouvons tourner la difficulté en faisant en sorte que les administrateurs de fonds autorisent une divulgation financière des projets soumis au gouvernement fédéral et qui vont finalement passer aux mains des investisseurs.

La législation sur les valeurs mobilières exige une divulgation pleine et entière de toutes les données pertinentes. Il faut que l'on demande à ces responsables de divulguer toute l'information. Ils ne doivent pas prendre l'excuse des lois protégeant les renseignements confidentiels lorsqu'ils traitent avec des investisseurs, des gens qui mettent d'importantes sommes d'argent dans leurs entreprises.

M. de Jong: Vous avez tout à fait raison.

M. Lesperance: Cela dit, le problème que nous avons soulevé, et j'ai évoqué devant vous toute la procédure que nous suivons en compagnie de l'immigrant, c'est qu'à partir du moment où il retarde cet investissement... Prenons un cas, par exemple, où il y a eu une entrevue, où les examens médicaux et de sécurité ont été passés, où l'on a finalement délivré un visa, où l'immigrant fait ses bagages, prend l'avion et arrive au Canada. Entre le moment de notre première rencontre et celui où il arrive effectivement au Canada, il peut s'être écoulé deux ans. Ajoutez encore deux ans à cela, et vous avez un délai de quatre ans avant que l'argent soit mis dans un projet et que des emplois soient créés au Canada. Il est bien préférable de faire en sorte qu'un consommateur averti fasse un investissement dans les six premiers mois.

M. de Jong: En partant du principe qu'il faudra trois ans pour obtenir un visa conditionnel.

M. Lesperance: Dans le régime actuel, il faut à peu près un an, et une autre année encore pour que l'immigrant puisse effectivement prendre l'avion et arriver au pays avant que son visa expire. Si nous ramenons ce délai à 180 jours, ce qui me paraît très bon, ces hommes d'affaires bénéficieront d'un meilleur élément de certitude. Si au cours de cette première année ils ne savent pas s'ils vont pouvoir obtenir ou non un visa, ils ne feront pas de démarches actives pour venir au Canada.

Le président: C'est à moi, je crois, de poser une question avant que nous passions au deuxième tour. Dans votre document, vous nous dites qu'il faudrait prévoir une procédure d'agrément des administrateurs et des promoteurs. Quelle procédure recommandez-vous? Vous nous dites qu'il nous faudrait une définition uniforme des entrepreneurs et des investisseurs. Pouvez-vous nous préciser ce que vous entendez en particulier par cette définition? Vous semblez

[*Texte*]

estate, or are you talking about 33% of any investment as real estate? Why would you be opposed to, for example, social housing, affordable housing in the urban core, or seniors' housing, which would in fact take a burden from government and taxation, when in fact the private market through this source of funding may be willing to step in to supplement or reduce the government load? Why would you oppose that?

• 1705

Mr. Roper: If I could just work backwards, the issue of social housing is one that has been dear to my heart. I was actually involved in a project three or four years ago in your home province, Mr. Chairman, where we had exactly that situation. At that point the laws were such that they could be interpreted to accommodate social housing. We're certainly in favour of that. That's an issue that has been raised in the past, social housing being an example of how this money could be utilized for social benefit, not just economic benefit. We think there's room for accommodating that now within the exception to the real estate rule; but, to reiterate an earlier point, commercial real estate just doesn't have the economic benefit that could result in other use of the moneys.

Just to clarify our comments on hotels and commercial real estate and the 33% cap, we really don't see a need for commercial real estate, period. We see room for commercial real estate in the context of a resort or hospitality facility, because of the demonstrated indirect benefits these types of facilities generate, and commercial real estate in the context of a business, perhaps a manufacturing concern. Investment is, say, $10 million; $2 million goes to buy the actual plant and facility while $8 million is used for the actual facilities, machinery and so on, allowing employment for Canadians.

That's your last point. David might make some comments on the first three.

Mr. Lesperance: Okay. You'll have to remind me if I miss some of them.

The Chairman: A uniform definition of entrepreneur and investors. What should it be?

Mr. Lesperance: One of the problems we have right now is giving our opinion as to whether a particular person is going to meet the business experience qualifications on the up-front. Is it worthwhile for them to spend money on my fees and invest in particular projects if they don't meet those business experience requirements? We deal a lot with the post. We've talked to several of them about it. They want some direction as to what the federal government means by this.

[*Traduction*]

être contre l'immobilier. Parlez-vous de 33 p. 100 des investissements dans l'immobilier à l'échelle du Canada ou de 33 p. 100 de chaque projet d'investissement dans l'immobilier? Pourquoi vous opposer, par exemple, aux projets d'investissement dans le logement social, dans les logements à prix modérés des zones urbaines ou dans les logements pour les personnes âgées, qui allégeraient en fait la charge du gouvernement et la fiscalité, le secteur privé, par l'intermédiaire de cette source de financement, acceptant ainsi d'appuyer le gouvernement et de réduire sa charge? Pourquoi voudriez-vous vous y opposer?

M. Roper: Si vous me permettez de revenir en arrière, je vous dirai que la question du logement social est une question qui me tient à coeur. J'ai participé à un projet il y a trois ou quatre ans dans votre province d'origine, monsieur le président, et nous étions exactement dans cette situation. A cette époque, la loi était faite de telle sorte que l'on pouvait penser qu'elle englobait le logement social. Nous sommes bien entendu en faveur de ce genre de projet. C'est une question qui a été soulevée par le passé, le logement social étant donné en exemple pour illustrer la façon dont cet argent peut procurer des avantages sociaux et pas seulement des avantages économiques. Nous considérons qu'il est possible d'englober ce genre de projet à l'exclusion du reste de l'immobilier mais, pour revenir sur un point que j'ai évoqué précédemment, l'immobilier commercial ne procure tout simplement pas les avantages économiques qui résultent des autres façons d'investir cet argent.

Pour préciser notre pensée en ce qui concerne les hôtels, l'immobilier commercial et le plafond de 33 p. 100, nous ne voyons tout simplement aucune raison justifiant que l'on puisse investir dans l'immobilier. Nous considérons que l'immobilier commercial a sa place dans le cadre d'un centre d'accueil ou de tourisme, parce qu'il est prouvé que ce genre de projet procure des avantages indirects, et aussi pour l'immobilier dans le cadre d'une entreprise, éventuellement d'une entreprise de fabrication. Sur un investissement, disons, de dix millions de dollars, deux millions de dollars sont consacrés à l'achat en soi de l'usine et des installations et huit millions de dollars à l'installation des machines, etc., ce qui procure de l'emploi aux Canadiens.

C'est mon commentaire sur le dernier point. David pourra vous répondre sur les trois premiers.

M. Lesperance: Très bien. Rappelez-moi si j'en oublie.

Le président: Quelle est selon vous la définition uniforme que l'on doit donner aux entrepreneurs et aux investisseurs?

M. Lesperance: Ce qui nous préoccupe à l'heure actuelle, c'est d'avoir à donner un autre avis pour savoir si telle ou telle personne répond dès le départ aux critères de qualification et d'expérience pour ce qui est de mener une entreprise. A quoi sert que cette personne me verse des honoraires et investisse dans des projets donnés si elle ne répond pas à ces critères? Nous traitons souvent avec les missions à l'étranger. Nous avons parlé à plusieurs d'entre elles. Elles veulent avoir des directives sur ce qu'entend par là le gouvernement fédéral.

[*Text*]

Expanding business experience into professionals and professional managers, that type of thing: having clear definitions of what the business experience and the net worth requirements are—certainly on the entrepreneur, since they are not stated in the regulations—will go a long way towards helping. We have 64 different posts right now; we have 64 different standards of what appropriate business experience is and what appropriate net worth is.

The Chairman: If you could have some suggestions and wanted to write them back to us, if we take your recommendation we may want to expand on it, so I might suggest that to you.

The last question was what procedure should be in place to vet managers and promoters. Would you tell us what you mean by that?

Mr. Lesperance: One of the things we also want to stress is the organization that is going to be giving this approval. That's an up-front approval and an ongoing monitoring. Some of the projects right now have come in with very flexible structures that they altered after it had already received its approval and really turned it around and they were no longer what they were supposed to be on the up-front.

Fund manager qualifications also, looking at doing a bit of due diligence on behalf of the immigrant. Again, the federal government is not going to be liable on this, but we are dealing in Canada's good name here and we feel that there should be at least some examination of who are the people putting these things forward, and certainly the organizations that are putting them forward—some track records and those types of things.

Mr. Roper: The only requirement for promoters right now is that they have not run afoul of the regulations previously and that they have to be Canadians as well.

The Chairman: What should the requirements be? What kinds of qualifications are you suggesting and who would qualify and on what terms of what processing?

Mr. Roper: It's a tricky question to answer, in the sense that we could go so far as to have some kind of financial management qualification. That probably doesn't exclude too many people from the area, but there has to be some component of experience in the investment field to allow people to get into this field. Taiwan was mentioned as an example. There are people out giving advice on these projects who really have no idea of what they are talking about or what they are dealing with. Once again, it's unregulated and it's affecting our credibility.

• 1710

Mr. Lesperance: The other thing is that there are the fund managers; that is, the face to the Canadian government for the particular funds. They also have a whole staff of sales people, who are the face to the immigrants, making that fund management responsible for the comments, and certainly they are responsible under the securities legislation for how these particular projects are being marketed to the actual immigrants out in the field.

[*Translation*]

L'expérience professionnelle en matière de gestion, des choses de ce genre: définir clairement quels sont les critères en ce qui a trait à l'expérience de l'entreprise et à la valeur nette de l'intéressé—c'est évidemment le cas pour l'entrepreneur, puisque rien n'est dit dans le règlement—voilà qui nous aiderait grandement. Il y a 64 missions à l'étranger à l'heure actuelle; nous avons 64 critères différents de ce qui est une bonne expérience de l'entreprise et une bonne valeur nette des avoirs de l'intéressé.

Le président: Si vous avez des suggestions à faire, vous pouvez toujours nous écrire et nous pourrons en tenir compte dans nos recommandations.

Je vous ai demandé en dernier lieu quelle était la procédure d'agrément qu'il fallait mettre en place en ce qui concerne les administrateurs et les promoteurs. Pouvez-vous nous dire ce que vous entendez par là?

M. Lesperance: Nous voulons aussi parler de l'organisme qui va donner cet agrément. Il faut qu'il y ait un agrément au départ et un suivi permanent. Certains projets à l'heure actuelle possèdent des structures très souples qui sont modifiées une fois qu'ils ont reçu l'agrément. Ils ne sont donc plus du tout ce qu'ils paraissaient être au départ.

Il y a aussi la question de la qualification des administrateurs des fonds, si l'on veut faire respecter quelque peu les intérêts des immigrants. Là encore, le gouvernement fédéral n'est pas responsable, mais il y va de la réputation du Canada et nous considérons qu'il faudrait au moins que l'on cherche à savoir qui sont les gens qui mettent sur pied ces projets et, bien évidemment, les organisations qui sont derrière—quelles sont leurs réalisations passées, des choses du genre.

M. Roper: A l'heure actuelle, on exige uniquement des promoteurs qu'ils n'aient jamais enfreint à la réglementation et qu'ils soient Canadiens.

Le président: Quelles devraient être les exigences? Quel genre de qualifications proposez-vous et qui devrait être agréé, à quelles conditions et selon quelle procédure?

M. Roper: Il est bien difficile de répondre à cette question et il faudrait aller jusqu'à exiger une certaine qualification en gestion financière. Voilà qui n'exclura peut-être pas beaucoup de gens, mais il faudra aussi exiger une certaine expérience de l'investissement pour que les gens puissent accéder à ce domaine. On a cité l'exemple de Taiwan. il y a là-bas des gens qui donnent des conseils sur ces projets et qui ne savent absolument pas de quoi ils parlent et à quoi ils ont affaire. Là encore, il n'y a aucune réglementation et cela nuit à notre crédibilité.

M. Lesperance: L'autre chose, c'est qu'il y a les administrateurs des fonds qui répondent au gouvernement canadien des fonds en cause. Ils disposent également de tout un personnel de vendeurs, qui répondent aux immigrants, faisant des administrateurs des fonds les responsables des commentaires. Et ils sont certes tenus responsables, en vertu de la législation sur les valeurs mobilières, de la façon dont ces projets particuliers sont commercialisés auprès des véritables immigrants.

[*Texte*]

Mr. Shields: I notice in your submission something we've skipped over. Speaking about economic disparity, you speak of complicating the marketing of products by issues and exacerbating the disproportionately low proportion of immigrant investment capital being invested in have provinces; and you add in parentheses, "especially if the Quebec program is allowed to continue in its present form". Also, on page 6 you say perhaps the sponsoring of investment opportunities in Quebec should be limited to particular business enterprises with assets of less than $35 million. That was talking about the $35 million cap.

I'd like you to comment on the Quebec selection certificate. Is it different? How is it different? What are the problems you are seeing there in the marketing? I've heard this comment that Quebec is out-marketing the other provinces and there are flaws in the way we've set it up or in the agreement with Quebec. Maybe you could put that on the record for us.

Mr. Roper: I'll let David deal with the actual projects, and I'll deal with the process.

Mr. Lesperance: The two comments are tied together. Your comment is on the criteria applied on the certificate of selection, which is really how the Quebec government looks at the issues of the business experience and whether the net worth is different from the federal government's. Certainly in the past the perception in the marketplace has been that they were a bit different. Having put a number of people through both programs, I would say if somebody is going to be meeting the Quebec standards for business experience and net worth, they would in most cases also be meeting the federal standard.

What the question comes down to is the third part of the deal for coming to Canada, which is what they are going to be investing in. The particular projects Quebec has had again had the problem we've been talking about throughout our submission: the lack of the economic job creation, the economic benefit. The particular structures for the Quebec projects allow for investments that may not have that economic component. Granted, we may have expansions of existing commercial businesses where there are both construction jobs and even, in some cases, longer-term jobs, but that type of review, that type of onus, is not on there. It happens by happenstance rather than by being forced.

Mr. Roper: To the other comment, about the marketing, I think it is to Quebec's credit, for instance, that in the Middle East, not so much now as in the mid-1980s. . .the Quebec government was very active in sending officials to the area and encouraging people to immigrate into Quebec. I don't think there's anything wrong with that. In fact, the federal government can learn from that. Keeping in mind the agency or the specialized group, there should certainly be an

[*Traduction*]

M. Shields: Dans votre exposé, j'ai remarqué quelque chose que nous avons sauté. À propos des disparités économiques, vous parlez de compliquer la vente des produits par des émissions et d'aggraver la proportion anormalement faible des capitaux d'investissement des immigrants qui sont investis dans les provinces riches; et vous ajoutez entre parenthèses «en particulier si l'on permet le maintien du programme du Québec sous sa forme actuelle». En page 6, vous déclarez également qu'il faudrait peut-être restreindre le parrainage des investissement à des entreprises particulières ayant des actifs de moins de 35 millions de dollars. Vous vouliez parler du plafond de 35 millions de dollars.

J'aimerais entendre vos commentaires à propos du certificat de sélection du Québec. Est-ce différent? Dans quelle mesure? Quels problèmes décelez-vous au niveau du marketing? J'ai entendu un commentaire selon lequel le Québec vend mieux que les autres provinces et que l'accord avec le Québec ou le système que nous avons établi comporte des lacunes. Vous pourriez peut-être nous donner des éclaircissements.

M. Roper: Je vais laisser David parler des projets et j'aborderai le processus.

M. Lesperance: Les deux commentaires sont reliés. Vous parlez des critères appliqués dans le certificat de sélection, ce qui désigne en réalité la façon dont le gouvernement québécois étudie les questions d'expérience du milieu des affaires de même que le fait de savoir si la valeur nette diffère de celle du gouvernement fédéral. Dans le passé, il est certain que ces valeurs ont été perçues comme étant légèrement différentes sur le marché. Ayant fait participer un certain nombre de gens au deux programmes, je dirais que si quelqu'un répond aux normes du Québec en ce qui concerne l'expérience du milieu des affaires et la valeur nette, dans la plupart des cas, cette personne répondra également à la norme fédérale.

Cela nous ramène au troisième élément de l'accord en vue de venir au Canada, à savoir le secteur d'investissement. Les projets particuliers entrepris par le Québec ont encore une fois soulevé le problème dont nous avons parlé dans l'ensemble de notre mémoire: l'absence de création d'emplois économiques, l'avantage économique. Les structures particulières des projets du Québec permettent des investissements ne comportant pas cette composante économique. J'admets que des entreprises commerciales existantes peuvent connaître une expansion et créer à la fois des emplois dans la construction et même, dans certains cas, des emplois à long terme, mais ce type d'examen, ce type d'obligation, n'est pas présent. Cela arrive forfuitement et non par obligation.

M. Roper: Quant à l'autre commentaire, au sujet du marketing, je pense qu'il faut mettre au crédit du Québec, par exemple, qu'au Moyen-Orient, pas tant maintenant que vers le milieu des années 1980. . . le gouvernement québécois était très actif et envoyait des fonctionnaires dans la région pour encourager les gens à immigrer au Québec. Je ne vois rien de mal là dedans. En fait, le gouvernement fédéral pourrait en tirer des leçons. Sans oublier l'agence ou le

[*Text*]

inclination to go out and send representatives and perhaps have information disseminated and therefore encourage the attraction of these types of immigrants. Their economic benefit requires additions.

Mr. Shields: You say perhaps the sponsoring of investment opportunities in Quebec should be limited to particular business enterprises with assets of less than $35 million—you have talked about that—thereby eliminating the ability of banks, trust companies, and security houses in Quebec to market their own blind investment opportunities. We had trust company before us—you were here—and they don't look at that as a blind trust.

• 1715

I don't want to put words into your mouth, but I'd like to know whether this is a blind trust. There seems to be a way around the blind-trust attitude; there seems to be a way around the $35 million cap.

Mr. Roper: That's our concern. The $35 million cap is a worthwhile cap. We are looking at programs designed to encourage small and medium-sized businesses. Forget General Motors, for instance; it's just not what it's designed for.

Mr. Shields: But you saw the way around that this morning. How do you stop that?

Mr. Roper: This is one of our recommendations. The way it is being perceived is a large financial institution marketing... I guess the key word is "sponsoring" as opposed to "marketing". Marketing is one thing, but sponsoring, the perception is we are giving the money to this group—they have assets of over $35 million—and somehow they'll make good if things awry. That's where it's skewing the marketplace. That's our concern. We seem to have a perception that we're dealing with projects that involve large groups and the investment somehow goes to benefit them, not smaller businesses.

Mr. Shields: You're still not answering my question. How do you get around that? How you stop that?

Mr. Lesperance: The particular way Quebec projects get around that is they don't go through that federal approval stream all other provinces are going through. The point we're trying to make is the fund manager is really the inside owner or the managment of the particular company. We think there is certainly a role for large institutions to be in there marketing these particular funds. They do it very effectively; they already have existing offices overseas.

If I were a small business person who wanted to receive funding through this, although I may be the fund manager and allocating how the $5 million that is raised is going to be used in that particular business, as the elected manager, and these are going to be my shareholders, I would want to be able to get my particular fund in front of an immigrant investor. I would want to be able to use, as a distribution agent, a major financial institution that has offices worldwide,

[*Translation*]

groupe spécialisé, il devrait assurément y avoir une tendance à envoyer des représentants et peut-être à diffuser des renseignements, et par conséquent à encourager l'arrivée de tels immigrants. Leurs atouts économiques exigent davantage.

M. Shields: Vous voulez dire qu'il faudrait peut-être limiter le parrainage des investissements au Québec à certains types d'entreprises ayant des actifs inférieurs à 35 millions de dollars—vous en avez parlé—ce qui empêcherait les banques, les compagnies de fiducie et les maisons de courtage au Québec de mettre en marché leurs propres offres d'investissement sans droit de regard. Des représentants d'une compagnie de fiducie ont comparu devant nous—vous étiez présent—et ils ne les considèrent pas comme des fonds fiduciaires sans droit de regard.

Je ne veux pas parler à votre place, mais j'aimerais savoir s'il s'agit d'un fonds fiduciaire sans droit de regard. Il semble y avoir un moyen de contourner ce type de fonds; il semble y avoir un moyen de contourner le plafond de 35 millions de dollars.

M. Roper: C'est ce qui nous préoccupe. Le plafond de 35 millions de dollars est valable. Nous étudions des programmes destinés à encourager les petites et moyennes entreprises. Ce n'est pas du tout conçu pour General Motors.

M. Shields: Mais vous avez constaté ce matin qu'il existe un moyen de contourner cela. Comment y mettre fin?

M. Roper: C'est l'une de nos recommandations. On le perçoit comme du marketing par une grosse institution financière... Je pense que le mot-clé est «parrainage» par opposition à «marketing». Le marketing est une chose, mais le parrainage, est perçu comme une façon de donner de l'argent à un groupe particulier—qui a des actifs supérieurs à 35 millions de dollars—et d'une façon ou d'une autre qui fera de l'argent si les choses tournent mal. C'est là que le bât blesse. C'est ce qui nous préoccupe. Nous semblons donner l'impression que nous traitons des projets impliquant des groupes importants et que l'investissement leur profitera d'une façon ou d'une autre, et non aux petites entreprises.

M. Shields: Vous ne répondez toujours pas à ma question. Comment résoudre ce problème? Comment y mettre fin?

M. Lesperance: Les projets québécois contournent cette situation en ne suivant pas le circuit d'approbation fédérale que suivent toutes les autres provinces. Ce que nous essayons de dire, c'est que d'administrateur des fonds est vraiment le propriétaire ou le gestionnaire de l'entreprise en cause. À notre avis, les grosses institutions ont assurément un rôle à jouer pour vendre ces fonds particuliers. Elles le font très efficacement; elles disposent déjà de bureaux outre-mer.

Si j'étais un petit entrepreneur souhaitant percevoir des subventions dans le cadre de ce programme, même si j'étais le gestionnaire des fonds et celui qui décide de l'utilisation qui sera faite des 5 millions de dollars recueillis dans cette entreprise particulière, en tant que gestionnaire élu, et ce sont là mes actionnaires, j'aimerais pouvoir mettre mes fonds à la disposition d'un investisseur immigrant. J'aimerais pouvoir recourir en tant qu'agent distributeur, aux services

[*Texte*]

that has existing banking clients it can sell these to. I know, and the immigrant knows, that they are going to be paid some type of distribution fee to get the two of us together. That is to cover their overhead costs and maintaining those kinds of offices.

But then to replace that small-businessman with only large financial institutions being able to have this money and use it is a much different thing. I, the small-businessman, cannot possibly compete with that large trust company in going after that immigrant for the dollars.

On the blind pool question, the statement of the particular gentleman as to the person getting to pre-approve what his money goes into, how these particular funds are marketed into the marketplace is you, the immigrant, are investing in our commercial paper package; you are relying on our expertise. It is a bit of "you give us the money and you rely on us to find a good investment for you". The query as to whether that investor has the choice of which investment goes into—

Mr. Shields: And I'll treat the money the same way I would treat—

Mr. Lesperance: —my own commercial lending portfolio. Yes.

Mr. Shields: If I had my own little fund and I wanted to raise a couple of million dollars—

Mr. Lesperance: Instead of you paying for trips to Hong Kong and the Middle East.

Mr. Shields: —I would go to the Royal Bank, and I could say to the Royal Bank, will you market this for me?

Mr. Lesperance: Correct.

Mr. Shields: Doesn't that still say to the investor over there, gee, the Royal Bank is recommending this?

Mr. Roper: That's a very good point.

The Chairman: You might want to ask the CIBC about that.

Mr. Roper: There is some litigation on that point right now. Is the bank responsible if it is the marketing agent? They generally make it clear that they are marketing, they are not standing behind the project, although in some projects in the past that has come up with the issue of guarantees. They stop at being marketing agents. They make that clear to the investor. The investment stands on its own.

The Chairman: Gentlemen, this is very interesting, but in respect of the other witnesses we should proceed. Thank you very much for your brief today.

We will now call on Mr. Jack Lee. Mr. Lee is a representative of those who have been successful with the program, as it was hoped to be, and so we're pleased to invite him forward to tell us about his project and his successes and give us recommendations regarding the development of the program.

[*Traduction*]

d'une importante institution financière disposant de bureaux dans le monde entier et possédant des clients auxquels elle pourrait vendre ces produits. Je sais, tout comme l'immigrant, que les institutions recevront des honoraires de distribution pour nous mettre en contact tous les deux, pour couvrir leurs frais généraux et faire fonctionner leurs bureaux.

Mais le fait de remplacer ce petit entrepreneur uniquement par de grandes institutions financières en mesure d'obtenir cet argent et de l'utiliser est une toute autre histoire. En tant que petit entrepreneur, je ne suis pas en mesure de concurrencer la grosse société de fiducie pour aller chercher les dollars des immigrants.

Pour ce qui est de la question des capitaux sans droit de regard, ce qu'a dit le monsieur à propos de la personne qui doit approuver à l'avance l'utilisation de son argent, la façon dont les fonds sont commercialisés sur le marché, c'est que, vous, les immigrants, investissez dans nos valeurs commerciales. Vous vous fiez à notre compétence. C'est un peu comme si dire à l'investisseur qu'il peut nous confier son argent et se fiez à nous pour lui trouver un bon investissement. La question est de savoir si cet investisseur a le choix de son investissement. . .

M. Shields: Et je traiterai l'argent de la même façon que je traiterais. . .

M. Lesperance: Mon propre portefeuille de frais commerciaux. Oui.

M. Shields: Si j'avais mon propre petit fonds et si je voulais trouver quelques millions de dollars. . .

M. Lesperance: Au lieu de payer des voyages à Hong Kong et au Moyen-Orient.

M. Shields: . . .je me rendrais à la Banque Royale, et je lui demanderais si elle accepte de vendre ceci pour moi.

M. Lesperance: C'est exact.

M. Shields: Mais ne laisse-t-on pas ainsi l'impression à l'investisseur que la Banque Royale recommande cet investissement?

M. Roper: Vous soulevez un point très intéressant.

Le président: Vous aimeriez peut-être poser la question à la BCIC.

M. Roper: À l'heure actuelle, il y a un litige à ce sujet. La banque est-elle responsable si elle joue le rôle d'agent de mise en marché? En règle générale, elle mentionne clairement qu'elle vend, mais qu'elle n'endosse pas le projet, même si certains projets réalisés dans le passé ont soulevé la question des garanties. Les banques se contentent d'être des agents de mise en marché. Elles le disent clairement aux investisseurs. L'investissement existe par lui-même.

Le président: Messieurs, tout cela est très intéressant, mais par respect pour les autres témoins, nous devons poursuivre. Merci beaucoup pour le mémoire que vous nous avez présenté aujourd'hui.

Nous allons maintenant inviter M. Jack Lee. Il représente les personnes qui ont connu du succès avec le programme, tel qu'il est censé de le faire, et nous avons donc le plaisir de l'inviter à venir nous parler de son projet et de ses succès et à nous donner des recommandations concernant l'élaboration du programme.

[*Text*]

• 1720

Mr. Jack A. Lee (President, President Canada Syndicates Inc.): I have been working very hard for this hearing, and last night I stayed up until 3 a.m. just trying to put everything together. It is a pleasure to be in Ottawa, to visit the Parliament Buildings, which I have been in five times. However, this is the first time I've been called to be a witness. The television is in front of me and my family may be watching to see whether I can make it or not, so in order to release my numerous feelings, please sit back, relax, and let me entertain you.

First let me say a few polite words.

Bon après-midi. Je suis enchanté de vous voir.

It's nice to meet you. I love Québécois, as well as the rest of Canadians, and I like Canadian bilingual policy as well as multiculturalism.

I shall start with a bit about my personal résumé, because it has something to do with the business career I've established in Canada.

I received a master's degree in business administration in 1975 in the U.S.A. I moved to Canada in 1978, because I chased my girlfriend in beautiful British Columbia. That's part of a romantic story I will entertain you with later. I got my first job with a Canadian meat distributor. The salary was very low, only $800 per month, but that gave a good opportunity to be exposed to the Canadian business community in a non-Canadian way of doing business.

In 1990 I established my own company, Canada Enterprise, and concentrated in food import and export. As you will remember, it has been a tough recession for Canada. The Canadian dollar was devalued when bank interest was skyrocketing to 24%, so I almost closed down my business. However, I persevered and then started my business really from scratch.

I changed my import and distribution operation to international trading. As you can see from the overhead projector, international trading is multi-directional, not only a one-way trade, import from Taiwan to Canada and sales coast to coast, but also I can have the international trading to export from Taiwan to Australia, the United States, and the European countries, and I also export currently from Canada to the Pacific Rim countries, including Japan and Korea.

So far I've been hiring over 20 employees, and also my international trading experience let me get into the success of my immigrant investor program. By 1987, when my business kept expanding, I needed a bigger warehouse. I and my manager walked into the provincial government of B.C. to discuss with them what I can do about it. At that time not many lawyers knew about this program. Fortunately, we got help from the B.C. provincial government and from the

[*Translation*]

M. Jack A. Lee (président, President Canada Syndicates Inc.): J'ai beaucoup travaillé pour me préparer à cette audience et je suis restée éveillé jusqu'à trois heures du matin la nuit dernière pour essayer de rassembler mes idées. C'est un plaisir pour moi d'être à Ottawa, de visiter les édifices du Parlement, dans lesquels je me trouve pour la cinquième fois. Toutefois, c'est la première fois que je suis appelé à comparaître comme témoin. Je me trouve devant la télévision et ma famille la regarde peut-être pour voir si je me débrouille bien ou non, alors pour me libérer de mes nombreux sentiments, je vous demande de vous détendre et de me laisser la parole.

Tout d'abord, quelques mots de politesse.

Good afternoon. I am delighted to meet with you.

Je suis très heureux de vous rencontrer. J'aime les Québécois, ainsi que les autres Canadiens, et j'aime la politique bilingue du Canada, ainsi que le multiculturalisme.

Je vais commencer par vous donner quelques renseignements personnels, parce qu'ils ont un rapport avec la carrière d'homme d'affaires que j'ai entreprise au Canada.

En 1975, j'ai obtenu une maîtrise en administration des affaires aux États-Unis. J'ai déménagé au Canada en 1978 car j'y ai suivi mon amie dans la magnifique province de la Colombie-Britannique. Cela fait partie d'une histoire romantique dont je vous parlerai plus tard. Mon premier emploi a été chez un distributeur canadien de viande. Le salaire n'était pas très élevé, seulement 800$ par mois, mais cela m'a donné une bonne occasion de fréquenter le milieu canadien des affaires tout en étudiant une façon non canadienne de faire les affaires.

En 1990, j'ai mis sur pied ma propre compagnie, Canada Enterprise, et je me suis concentré sur l'importation et l'exportation de produits alimentaires. Comme vous vous en souvenez, le Canada a connu une terrible récession. Le dollar canadien s'est dévalué lorsque les taux d'intérêt ont grimpé à 24 p. 100, si bien que j'ai presque dû fermer mon entreprise. Cependant, j'ai persévéré et je suis pratiquement reparti à zéro.

J'ai modifié mon entreprise d'importation et de distribution pour me tourner vers le commerce international. Comme vous pouvez le constater sur le rétroprojecteur, le commerce international implique des échanges multilatéraux, et non pas bilatéraux, des importations de Taïwan vers le Canada et des ventes d'un océan à l'autre, mais je peux également faire du commerce international pour exporter de Taïwan en Australie, aux États-Unis et en Europe, et actuellement j'exporte également du Canada vers la ceinture du Pacifique, notamment le Japon et la Corée.

Jusqu'à maintenant, j'ai embauché plus de 20 employés, et mon expérience du commerce international m'a également permis de connaître du succès dans le cadre du Programme d'immigration des investisseurs. En 1987, alors que mon entreprise était en pleine expansion, j'ai eu besoin d'un entrepôt plus grand. Avec mon gérant, je suis allé au bureau du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique pour savoir ce que je pourrais faire. À cette époque, très peu

[*Texte*]

federal government, EIC. We were granted approval of 13 units of investors. We are now building a 51,000 square foot warehouse distribution centre under Chinagate Investments Co. project.

• 1725

We have 13 investors. All of them are already approved and became Canadian landed immigrants. They also became our partners for the next investment project. In this Chinagate building our own company utilized 60% of the space. I would also like to emphasize that we accommodate the needs of other clients. One is from Taiwan, who is a furniture manufacturer. The second one is a giftware importer-exporter from Malaysia, and the third one is a beauty and supply company from New Zealand. It has become an international complex that we take pride in.

Because of the success of this Chinagate investment and also because of the credibility and integrity that I have earned from my international trading partner, I can move one big step forward to establish another bigger company, which is called President Canada Syndicates. After two and a half years planning and preparation, construction is under way to have a hotel project, President Hotel Plaza, including a hotel with conference facilities, a medical centre, a Buddha temple, an adult education centre, a day care centre, plus a shopping centre complex. This is a comprehensive project. It has taken me two and a half years to come to this stage.

Last December 18, we invited the Grand Master Shing Yun of the International Buddha Light Temple to come over to give us a ground-breaking ceremony. I'd particularly like to mention to you that this Grand Master Shing Yun has set up over 100 branches world-wide to create good things for all human beings in terms of educational and cultural activities. We are very pleased to welcome them, to commit 15,000 square feet of space to a Buddha gathering hall. As for the adult educational institute, we are also talking about establishing a settlement centre where the new immigrants can get familiar with our Canadian community and get associated with Canadian business people.

As the director of the Taiwan Entrepreneurial Investor Association, I think I have made a good contribution toward that. For this project we got 40 investors committed, and the majority of the fund has already been remitted to Canada. Fortunately, in 1992 we also got support from the B.C. provincial government and the EIC to grant us an additional 40 units of investors. About 30% of them have already committed.

[*Traduction*]

d'avocats connaissaient ce programme. Fort heureusement, nous avons obtenu de l'aide du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et du gouvernement fédéral par le biais d'Emploi et Immigration Canada. On nous a accordé une autorisation pour 13 unités d'investisseurs. Nous sommes actuellement en train de construire un centre de distribution et entrepôt de 51,000 pieds carrés dans le cadre du projet Chinagate Investments Co.

Nous avons 13 investisseurs. Tous sont déjà approuvés et sont devenus des immigrants admis au Canada. Ils sont également devenus nos partenaires pour le prochain projet d'investissement. Dans cet édifice de la compagnie Chinagate, notre propre compagnie utilisait 60 p. 100 de l'espace. Je tiens également à souligner le fait que nous répondons aux besoins d'autres clients. L'un d'entre eux vient de Taïwan et c'est un fabricant de meubles. Le second est un importateur-exportateur de cadeaux venant de Malaisia, et le troisième est un marchand d'accessoires et de produits de beauté de la Nouvelle-Zélande. Il s'agit maintenant d'un complexe international dont nous sommes fiers.

À cause du succès de cet investissement de Chinagate, et aussi en raison de la crédibilité et de l'intégrité qui m'ont été reconnues à la suite de cette entreprise de commerce international, j'ai pu aller de l'avant et mettre sur pied une autre grosse société qui s'appelle President Canada Syndicates. Après deux ans et demi de planification et de préparation, nous sommes en train de construire un projet hôtelier, le President Hotel Plaza, qui comporte un hôtel avec des salles de conférences, un centre médical, un temple bouddhiste, un centre d'éducation pour adultes, une garderie, sans oublier un centre commercial. Il s'agit d'un vaste projet. Il m'a fallu deux ans et demi pour en arriver là.

Le 18 décembre dernier, nous avons invité le grand maître Shing Yun du International Buddha Light Temple à venir célébrer une cérémonie d'inauguration Je tiens à mentionner tout particulièrement le fait que ce grand maître Shing Yun a mis sur pied plus de 100 succursales dans le monde entier pour créer des activités éducatrices et culturelles pour tous les êtres humains. Nous sommes très heureux de l'accueillir, de lui réserver un espace de 15,000 pieds carrés pour un centre de rencontre bouddhiste. En ce qui concerne l'institut d'éducation pour adultes, nous sommes également en pourparlers pour mettre sur pied un centre de transition dans lequel les nouveaux immigrants pourraient se familiariser avec notre communauté canadienne et entrer en contact avec des gens d'affaires canadiens.

En tant qu'administrateur de la Taiwan Entrepreneurial Investor Association, je pense avoir largement contribué à cette réalisation. Une quarantaine d'investisseurs se sont déjà engagés dans ce projet, et la majorité des fonds ont déjà été transférés au Canada. Heureusement, en 1992, nous avons également obtenu l'appui du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et d'Emploi et Immigration Canada pour obtenir 40 unités supplémentaires d'investisseurs. Environ 30 p. 100 ont déjà fait l'objet d'un engagement.

[*Text*]

• 1730

Our investors' businesses range from a big textile manufacturer to a small locksmith store owner. We welcomed them to join us in the centre. Ninety percent of our shopping centre space has been pre-leased. In addition to the Buddha temple, a manufacturing agent of kitchenware has set up its first store in Vancouver. The Ten Zen Tea Store is also in our centre. It is a manufacturer and chain store with 50 stores world-wide.

I think we have shown the Canadian public and all the investors in Taiwan we can play a leading role to welcome them into this country. Because I have been so involved for the past four years in the investor immigration program, I have also some recommendations to give.

The immigrant investor program is a very outstanding program. Small companies like us benefit from the program by obtaining important investment funds from overseas investors. Indirectly, the economy of Canada is also strengthened.

In addition to their first investment, overseas investors also bring know-how, their international connections, their overseas business relationships and their venture spirit. All of this helps to promote our Canadian relationship and our Canadian exports too.

Three years ago, when I first met the ex-director of the investor program, Mr. Louis Ferguson, he was very, very enthusiastic and told me we have to cut the Canadian deficit. I think this investor program is helping. I think this program can also expose us to all the Asian countries. Canada really needs to globalize and diversify its economic structure with the rest of the world in addition to the U.S.A..

I would like to recommend more communication channels for potential investors so they can have a better understanding and choice before they make the final decision to invest their funds. It would be helpful if the fund company or the consultant overseas could provide them with information in both English and Chinese, if they are in Hong Kong and Taiwan, so they can fully understand. Usually they just depend on referrals from their friends. If their friends do not have all the information, then they could both be in trouble.

If frequent reports or information from EIC and provincial governments can be given to the public, that will also reduce the abuse of this program.

• 1735

Thirdly, since we have a substantial percentage of Taiwanese investors, I would strongly urge that our government provide a permanent officer in Taiwan to interview investors. We have had bad experiences not only with being kept waiting because of a lengthy processing time in Hong Kong but also with having to send those investors, through our legal counsel, to European countries, to central American countries, just to have a quick interview. That is

[*Translation*]

Les entreprises de nos investisseurs vont d'une grosse usine de textiles à une petite serrurerie. Nous les accueillons avec plaisir dans le centre. L'espace dans notre centre commercial a déjà été loué d'avance à 90 p. 100. En plus du temple bouddhiste, un fabricant d'ustensiles de cuisine a ouvert son premier magasin à Vancouver. Le magasin Ten Zen Tea est également dans notre centre. Il s'agit d'un fabricant et d'une chaîne qui compte 50 magasins dans le monde.

Je pense que nous avons démontré au public canadien et à tous les investisseurs de Taïwan que nous pouvons jouer un rôle de chef de file pour les accueillir au Canada. Étant donné que j'ai participé énormément au Programme d'immigration des investisseurs au cours des quatre dernières années, j'aimerais également faire certaines recommandations.

Le programme d'immigration des investisseurs est un excellent programme. De petites entreprises comme la nôtre bénéficient du programme en obtenant d'importants fonds d'investissement d'investisseurs étrangers. Indirectement, cela renforce également l'économie canadienne.

En plus de leur premier investissement, les investisseurs étrangers apportent également leur savoir-faire, leurs relations internationales, leurs relations d'affaires à l'étranger et leur esprit d'entreprise. Tout cela permet de promouvoir nos relations au Canada et également nos exportations canadiennes.

Il y a trois ans, la première fois que j'ai rencontré l'ex-directeur du programme des investisseurs, M. Louis Ferguson, il était extrêmement enthousiaste et m'a déclaré qu'il fallait réduire le déficit du Canada. Je pense que ce programme des investisseurs y contribue. Il peut également nous mettre en contact avec tous les pays asiatiques. Le Canada a vraiment besoin de mondialiser et de diversifier sa structure économique avec le reste du monde en plus des États-Unis.

J'aimerais recommander l'instauration d'un plus grand nombre de circuits de communication pour les investisseurs potentiels afin qu'ils puissent avoir une meilleure compréhension et un meilleur choix avant de prendre la décision finale d'investir leur argent. Il serait utile que la compagnie de fiducie ou l'expert-conseil à l'étranger puisse leur fournir des renseignements en anglais et en chinois, s'ils se trouvent à Hong Kong et à Taïwan, afin qu'ils puissent bien comprendre le programme. En règle générale, les investisseurs dépendent uniquement des recommandations de leurs amis. Si ces derniers ne disposent pas de tous les renseignements, les deux peuvent alors avoir des problèmes.

Si Emploi et Immigration Canada et les gouvernements provinciaux pouvaient fournir des rapports fréquents ou des renseignements au public, cela permettrait également de réduire les abus.

Troisièmement, étant donné que nous avons un fort pourcentage d'investisseurs de Taïwan, je suggèrerais fortement au gouvernement d'avoir un agent permanent à Taïwan pour interviewer les investisseurs. Nous avons eu de mauvaises expériences dues non seulement aux périodes d'attente prolongées en raison de la lenteur du traitement des demandes à Hong Kong, mais également au fait que nous devons envoyer ces investisseurs, par l'intermédiaire de notre

[*Texte*]

not business-like management. Since we all claim Canada is in the top seven, a strong country economically, we have to manage it in a more business-like manner.

The fourth point is that I would like to urge a positive attitude towards investors. We hope there will be no harassment during their interview. I have to put it in a cautious way. I know most of the overseas immigration officers are kind and considerate about language barriers and all sorts of different cultural or background differences. However, sometimes they are not treated as successful businessmen. I hope we don't think of them as "jerks" or thieves.

I have great sympathy for them in this situation. I fully understand their situation. Since I was born and raised in Taiwan, I know their background. They have accumulated their wealth through very hard work for the past five to twenty years. We would like to welcome them and we hope we can show a good side to them, instead of giving them a hard time right at the beginning.

Also, it is not right, at their first entry into a Canadian international airport, to give them a warning that they have to stay 183 days per year. That is really not a good welcome signal. I strongly believe Canada can take advantage of this great human resource, these investors who have been so successful in their business empire overseas. We can utilize this international connection to develop more business. It is not reasonable to shut down the entire business they have been working at for the past 20 years. Our government can give them more flexibility. It is very fortunate that our task force has made this kind of proposal; for instance, to give them a two-year lead-in time before they are landed or to give them a special pass when they need to go back and forth to do their business.

My fifth point is that all of us, including government and the private sector, should think constructively about marketing our investor program. Our investor program really is superior to those of countries such as the U.S.A., Australia, and New Zealand. However, if our government representatives are too shy, or are afraid of being associated with this good program, I think that is a pity. There is no harm in talking about the good things about Canada, but sometimes I feel our overseas representatives are too conservative to help us.

[*Traduction*]

conseiller juridique, dans des pays d'Europe ou d'Amérique centrale, simplement pour passer une brève entrevue. Ce n'est pas une gestion très professionnelle. Puisque nous prétendons tous que le Canada figure dans le Groupe des sept, que c'est un pays ayant une économie solide, nous devons gérer la situation de façon plus professionnelle.

Quatrièmement, je recommanderais que l'on adopte une attitude positive à l'égard des investisseurs. Nous espérons qu'ils ne seront pas harcelés pendant leur entrevue. Je dois aborder cette question très prudemment. Je sais que la plupart des agents d'immigration à l'étranger sont aimables et tiennent compte des barrières linguistiques et de toutes sortes de différences culturelles ou historiques. Cependant, on ne les traite pas toujours comme des gens d'affaires qui ont réussi. J'ose espérer que nous ne pensons pas qu'il s'agit de «pauvres types» ou de voleurs.

J'ai beaucoup de sympathie à l'égard des investisseurs dans une telle situation. Je comprends parfaitement leur situation. Étant donné que je suis né et que j'ai grandi à Taïwan, je comprends leurs antécédents. Ils ont accumulé leurs richesses grâce à un très dur labeur au cours des cinq à 20 dernières années. Nous aimerions bien les accueillir, et j'espère que nous pouvons leur montrer un bon côté du Canada, au lieu de leur créer des problèmes dès le départ.

En outre, à leur première arrivée dans un aéroport international canadien, on ne devrait pas les avertir qu'ils doivent rester 183 jours par an au Canada. Ce n'est pas vraiment un bon signe de bienvenue. Je crois sincèrement que le Canada peut profiter de ces excellentes ressources humaines, de ces investisseurs qui ont si bien réussi dans leurs entreprises à l'étranger. Nous pouvons nous servir de leurs relations internationales pour développer d'autres entreprises. Il n'est pas raisonnable de leur demander de fermer l'entreprise dans laquelle ils ont travaillé depuis 20 ans. Notre gouvernement pourrait leur donner un peu plus de souplesse. Il est très heureux que notre groupe de travail ait fait ce genre de proposition; par exemple, leur accorder un délai de deux ans avant d'être admis comme immigrants ou bien leur accorder un laissez-passer spécial lorsqu'ils ont besoin de voyager pour leurs affaires.

Cinquièmement, nous devrions tous, y compris le gouvernement et le secteur privé, avoir des idées constructives sur la façon de vendre notre programme des investisseurs. Ce programme est réellement supérieur à ceux des autres pays comme les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Cependant, si nos fonctionnaires sont trop timides, ou ont peur de s'associer à ce bon programme, je pense que c'est dommage. Pourquoi ne pas parler des aspects positifs du Canada, mais je pense parfois que nos représentants à l'étranger sont trop conservateurs pour nous aider.

[*Text*]

• 1740

I'd like to put it this way. I would like to say that most of the Taiwanese investors. . .actually those should be contributed to private sectors. I think Taiwanese independent consultants in Taiwan try to promote Canada, although they have a certain percentage of commission. But I think our government should play a more constructive role, a more leading role towards it.

I hope that our federal government and provincial government and private sectors can unite and make an exhibition of Canada in Taipei and Taiwan and Hong Kong. I will be very pleased to do my utmost to help. I think all of Canada and the private industry can benefit from it.

I welcome your comments and advice. *Merci beaucoup*. Thank you very much.

Mr. Shields: We're consistently hearing a lot about harassment in the submissions that are given. Is there harassment at the overseas posts? First of all, is there reluctance in the overseas posts to process the investor immigrant as compared to other immigrants? Second, are you talking about harassment when the investor is travelling back and forth from Canada? When he arrives at the Canadian port of entry, is harassment taking place there? Perhaps you could give me some examples of that type of harassment.

The Chairman: Mr. Lee, did I cut you off too soon?

Mr. Shields: He said thank you in French, but you didn't hear him.

Mr. Lee: *Merci beaucoup*.

The Chairman: I wanted to be clear that I had not cut you off before moving to questions. Fine, please proceed to the answer.

Mr. Lee: I have been experienced in both programs, the entrepreneurial program and the investor program, because a couple of our clients have also come through the entrepreneurial program. I feel very sorry to tell you about that, but—

Mr. Shields: You must tell us in a very open way; otherwise, we cannot do anything about it. I think it's very, very important that you tell us about the experiences.

Mr. Lee: As I say, most of the officers are kind to the investors, but there are increasing claims regarding those kinds of harassments. I can tell you that in some posts they keep checking on the clients, where they got their money. I hope that the officer is knowledgeable about the situation in Asia. Asians countries are different from Canada. In Canada we have all kinds of evidence, all kinds of taxation reports, but in Taiwan they don't have that much evidence to prove. . . That is one thing.

Another thing is that they keep asking questions, as though they were treating a criminal. I'm sorry to use that bad word. Some say, to hell with it. I want to give up; I don't need to go to Canada. I can go to another country. I hope

[*Translation*]

J'aimerais vous exposer la chose de cette façon. Je tiens à dire que la plupart des investisseurs de Taïwan. . . En réalité ils devraient contribuer au secteur privé. Je pense que les experts-conseils indépendants de Taïwan qui travaillent là-bas essaient de promouvoir le Canada, même s'ils reçoivent un certain pourcentage de commissions. Mais je pense que notre gouvernement devrait jouer un rôle plus constructif, un rôle de chef de file dans ce domaine.

J'espère que nos gouvernements fédéral et provinciaux et le secteur privé pourront s'unir et présenter une exposition du Canada à Taïpee, à Taïwan et à Hong Kong. Je ferai tout mon possible pour les aider. À mon avis, tout le Canada et le secteur privé pourront en bénéficier.

J'attends vos commentaires et vos conseils. *Thank you very much*. Merci beaucoup.

M. Shields: Dans les mémoires qui nous sont présentés, nous entendons sans cesse parler de harcèlement. Y a-t-il un harcèlement dans les postes à l'étranger? Tout d'abord, répugne-t-on dans les postes à l'étranger à traiter les immigrants investisseurs par rapport aux autres immigrants? Deuxièmement, parlez-vous de harcèlement lorsque l'investisseur quitte le Canada et y revient? Lorsqu'il arrive dans le port d'entrée canadien, est-il victime de harcèlement? Vous pourriez peut-être nous donner quelques exemples de ce genre de harcèlement.

Le président: Monsieur Lee, vous ai-je coupé la parole trop tôt?

M. Shields: Il a dit merci en français, mais vous ne l'avez pas entendu.

M. Lee: *Thank you very much*.

Le président: Je voulais être certain de ne pas vous avoir coupé la parole avant de passer aux questions. C'est très bien, vous pouvez répondre.

M. Lee: J'ai acquis de l'expérience avec les deux programmes, le programme des entrepreneurs et le programme des investisseurs, car quelques uns de nos clients sont également venus par le biais du programme des entrepreneurs. Je suis tout à fait désolé de vous parler de cela, mais. . .

M. Shields: Vous devez nous parler très ouvertement; autrement, nous ne pourrons rien y faire. Je pense qu'il est extrêmement important que vous nous parliez de vos expériences.

M. Lee: Comme je l'ai mentionné, la plupart des agents sont aimables envers les investisseurs, mais il y a de plus en plus de plaintes de harcèlement. Je peux vous dire que dans certains postes, on effectue des vérifications répétées pour savoir d'où provient l'argent des clients. J'espère que l'agent connaît bien la situation en Asie. Les pays asiatiques sont différents du Canada. Au Canada, on dispose de toutes sortes de preuves, de toutes sortes de rapports d'impôts, mais à Taïwan on n'a pas beaucoup de justificatifs pour prouver. . . C'est une chose.

Une autre chose, c'est que l'on n'arrête pas de leur poser des questions, comme s'ils étaient des criminels. Je suis désolé d'utiliser ce vilain mot. Certains envoient tout au diable et décident d'abandonner car il y a d'autres pays que le

[*Texte*]

that kind of situation can be prevented. That's why perhaps in the past that was the situation. Where we have a different authority to govern the situation that might happen, but I'm glad to hear that the task force recommended that we should have a special department to handle this and to expedite the applications and also to treat them well.

• 1745

Mr. Shields: The very honourable, hard-working entrepreneur or businessman wants to invest in Canada and when he goes to get his visa he is interrogated like the police would interrogate a criminal.

Mr. Lee: Something like that. I have one entrepreneur client who had to go back to the officer's office every day for two months, just like begging for a visa, and I think that's very bad.

Mr. Shields: For two months he went every day.

Mr. Lee: I don't want to name any specific post, so please don't force me to.

Mr. Shields: No, but I think that's important. It is something that you're seeing at some of the posts. That's very important and we should be aware of that.

On coming into Canada, we had indication that there were separate lines for people who were coming in on visas and investor immigrants or entrepreneurs and they were going through different lines as they arrived in Canada, at a Canadian post, whether it be Vancouver, Calgary, Toronto and so on. Have you had experience with this?

Mr. Lee: I have only had experience with the Vancouver International Airport, where residents of Canada go to one side and the visitors or non-residents go to another side. I have never experienced a different channel for investors or entrepreneurs.

Mr. Shields: Non-residents, I guess that's what it would be. Has that created a problem? Has there been any harassment there?

Mr. Lee: Since we don't have that facility yet at Vancouver International Airport, I'm not sure about your question.

Mr. Shields: As a Canadian, you show your Canadian passport when you come back from overseas and obviously you wouldn't be harassed.

Mr. Lee: No, not at all.

Mr. Shields: For someone who hasn't got a Canadian passport, coming in as an investor or on an entrepreneurial program, there have been indications by previous witnesses that some of those people we have invited to invest in Canada, upon arriving in Canada get harassed, and then, most particularly, if they go back and then come back again they're harassed again.

Mr. Lee: They are given a warning and maybe detained in the office for two or three hours, just sitting there. I think you can ask the direct witness, not me. I've been told of this a couple of times already.

[*Traduction*]

Canada. J'espère que l'on pourra empêcher une telle situation. C'est peut-être la raison pour laquelle cela arrivait dans le passé. C'est ce qui peut arriver lorsque nous avons des autorités différentes. Mais je suis heureux d'apprendre que le groupe de travail a recommandé qu'un service spécial soit chargé de s'occuper de cette situation et d'accélérer le traitement des demandes et de bien traiter les investisseurs.

M. Shields: L'entrepreneur ou homme d'affaires très honorable et très travailleur souhaite investir au Canada et, lorsqu'il demande son visa, il subit un interrogatoire semblable à celui d'un criminel par la police.

M. Lee: C'est à peu près cela. Je connais un entrepreneur parmi mes clients qui a dû retourner au bureau de l'agent tous les jours pendant deux mois, comme s'il mendiait pour obtenir un visa, et c'est très dommage.

M. Shields: Il y est allé tous les jours pendant deux mois.

M. Lee: Je ne veux pas nommer le poste en question, alors, s'il vous plaît, ne m'obligez pas à le faire.

M. Shields: Non, mais je pense que c'est important. Ce sont des choses que l'on constate dans certains postes. C'est très important et nous devons en prendre conscience.

Lorsque les gens arrivent au Canada, on nous a dit qu'il existe des files séparées pour ceux qui arrivent avec des visas et pour les immigrants ou entrepreneurs investisseurs. Ils passent par des files différentes lorsqu'ils arrivent au Canada, dans un poste canadien, que ce soit à Vancouver, Calgary, Toronto ou ailleurs. Avez-vous des exemples à ce sujet?

M. Lee: Je n'ai vu cette situation qu'à l'aéroport international de Vancouver, où les résidents du Canada passent d'un côté et les visiteurs ou non-résidents d'un autre côté. Je n'ai jamais vu de files différentes pour les investisseurs ou les entrepreneurs.

M. Shields: Les non-résidents, je crois qu'il s'agit d'eux. Cela a-t-il créé un problème? Y a-t-il eu du harcèlement à cet endroit?

M. Lee: Étant donné que nous n'avons pas encore cette facilité à l'aéroport international de Vancouver, je ne suis pas certain de comprendre votre question.

M. Shields: En tant que Canadien, vous montrez votre passeport canadien lorsque vous revenez de l'étranger et vous n'êtes évidemment pas harcelé.

M. Lee: Non, pas du tout.

M. Shields: Certains témoins précédents nous ont mentionné que certaines des personnes, qui n'ont pas de passeport canadien et qui arrivent dans le cadre du programme des investisseurs ou des entrepreneurs personnes que nous avons invitées à venir investir au Canada, sont harcelées à leur arrivée ici, et plus particulièrement par la suite lorsqu'elles retournent dans leur pays et reviennent. Elles sont de nouveau harcelées.

M. Lee: On leur donne un avertissement et on peut les garder dans un bureau pendant deux ou trois heures, assis là à ne rien faire. Je pense que vous pouvez interroger directement le témoin, pas moi. On m'a déjà parlé de cette situation à plusieurs reprises.

[*Text*]

Mr. Shields: They're actually taken into another office and interrogated again as if they were criminals.

Mr. Lee: Maybe in that situation they are not criminals, but it is not a happy feeling.

Mr. Shields: It's not a happy feeling.

Mr. Lee: It is not a pleasant feeling.

Mr. Shields: I've got the picture, thank you very much.

Mr. de Jong: Mr. Shields asked about the harassment, and certainly that keeps coming up from many, many witnesses. As a country, we're anxious to have investors come in and business people and creating employment. To be treated the way they're being treated at the border is just outrageous. It's one of the areas about which we have to make some very strong recommendations. The department has to clean this up immedialtely. Whether they're business or investment people or plumbers or family reunification people, people have to be treated civilly—and if they're not, we have a serious problem and that has to be cleaned up and cleared up immediately. It is unacceptable.

• 1750

I noted as well in your concerns you say you know 185 Taiwanese investors were in trouble because a fund company went bankrupt, with scandal problems. As a person who has been involved in this field, knowing investors, taking proposals forward to build the warehouse, to set up your company, tell us a bit about your experience, first of all, in getting approval for yourself from the federal and the provincial governments that would allow you to make this offering. Secondly, tell us a bit from your experience with the investors. When they see all these different offerings, some of the scandals you've heard about... Talk a little more to us about those two aspects of the program.

Mr. Lee: That's a good question.

About my experience with my company, I started it up in 1987. We walked into the provincial office. At that time there was only one person in the office. Mr. Jack Howard was kind enough to help us write the offer memorandum. We got only five units in the first phase of our project. Subsequently we got eight units. Of course we wanted to make the investment successful, with security for the investor, so they would feel comfortable about joining us.

So in this project, Chinagate Investments, since we needed a warehouse, instead of always renting and moving from one warehouse to another...at the end of each year, when everybody enjoys the Christmas season, we are in a moving season, so it's not good. We ourselves already utilized 50% of the warehouse. We had statistics and a feasibility study to show that the warehouse units were needed in that market. So we could leave the rest of the units to the other clients.

[*Translation*]

M. Shields: On les entraîne en réalité dans un autre bureau et on les interroge à nouveau comme s'il s'agissait de criminels.

M. Lee: Dans cette situation, il ne s'agit peut-être pas de criminels, mais ce n'est pas une expérience très agréable.

M. Shields: Ce n'est pas une expérience agréable.

M. Lee: Ce n'est pas une expérience plaisante.

M. Shields: J'ai une idée de la situation, merci beaucoup.

M. de Jong: M. Shields a posé des questions à propos du harcèlement, et de nombreux témoins en ont parlé. En tant que pays, nous souhaitons la venue d'investisseurs et de gens d'affaires afin de créer des emplois. Il est tout simplement scandaleux de les traiter de la façon dont ils sont traités à la frontière. Il s'agit d'un domaine dans lequel nous devrons présenter des recommandations très sérieuses. Le ministère doit immédiatement mettre de l'ordre. Qu'il s'agisse de gens d'affaires ou d'investisseurs ou de plombiers ou de gens qui viennent dans le cadre d'une réunification familiale, il faut les traiter poliment—et si ce n'est pas le cas, c'est un problème grave. Il faut immédiatement mettre de l'ordre et résoudre le problème. C'est inacceptable.

Vous avez également déclaré que vous connaissez 185 investisseurs de Taïwan qui ont eu des ennuis à la suite de la faillite d'une compagnie de fiducie qui s'est accompagnée d'un scandale. Vous connaissez ce secteur, vous connaissez des investisseurs, vous avez fait des propositions pour construire l'entrepôt, pour mettre sur pied votre compagnie, c'est pourquoi j'aimerais que vous parliez un peu de votre expérience, tout d'abord pour obtenir pour vous-même l'autorisation des gouvernements fédéral et provincial vous permettant de faire cette offre, ensuite auprès des investisseurs. Lorsqu'ils prennent connaissance de toutes ces offres différentes, de certains des scandales dont vous avez parlé... Parlez-nous de ces deux aspects du programme.

M. Lee: C'est une bonne question.

Pour ce qui est de mon expérience avec ma propre compagnie, je l'ai mise sur pied en 1987. Nous nous sommes rendus au bureau provincial. À l'époque, il n'y avait qu'une seule personne dans le bureau. M. Jack Howard a été assez aimable pour nous aider à rédiger la notice d'offre. Pour la première phase de notre projet, nous n'avons obtenu que cinq unités. Par la suite, nous en avons obtenu huit autres. Nous voulions évidemment assurer le succès de l'investissement, et une certaine sécurité pour les investisseurs, afin qu'ils n'aient pas d'appréhension à se joindre à nous.

Ainsi, dans le cadre du projet Chinagate Investments, étant donné que nous avions besoin d'un entrepôt, au lieu de toujours louer et déménager d'un entrepôt à l'autre... à la fin de chaque année, au moment où chacun profite du temps des Fêtes, nous sommes en plein déménagement, ce qui n'est pas très bon. Nous utilisions déjà nous-mêmes 50 p. 100 de l'entrepôt. Nous disposions de statistiques et d'une étude de faisabilité démontrant qu'il y avait une demande sur le marché pour les unités dans l'entrepôt. Nous pouvions donc laisser le reste des unités aux autres clients.

[*Texte*]

Since it is fully leased, I think our bank is very comfortable about giving us a bridging loan while we were waiting for our investor fund during the application for the visa. Furthermore, our company used a promissory note, promising to pay them back in three years, when it reaches maturity. Of course there was always a risk, subject to the availability of our financial situation. But that is applicable to all these funds.

After our success, we got more referrals and we got more credibility. So we moved forward to this big project, President Canada Syndicates, in Richmond, B.C. We had also done an extensive feasibility study through the Doane, Raymond, Pannell accounting firm and Price Waterhouse to make sure the hotel project was really workable and demanded by the market. We know the occupancy rate in that market is 80%. With the hotel project there, we can also welcome all the international clients, passengers, business people. So we are promoting tourism and multiculturism, and we are also supported by the local government.

Mr. de Jong: Mr. Lee, let me ask you two questions about your experience as you've described it so far. How long did it take you to get approval to make the offers, and how did you market those offers?

• 1755

Mr. Lee: To make an offer and get the subscription from investors—

Mr. de Jong: Yes, right.

Mr. Lee: My first experience of investment I think took me half a year. We did some marketing, primarily in Taiwan, but also in the United States because many Taiwanese business people have difficulty in getting an American visa. Luckily, we have some from the United States.

I have also travelled to Malaysia and to other countries other than Taiwan, but so far a majority is coming in from Taiwan. We send our Canadian executive staff to Taiwan to have a face-to-face discussion about each individual case and qualify them and provide a device to Canadians. So that is also a good sign. Originally, we tried to depend on independent, so-called, immigration consultants over there, but we did not have luck. So last August we sent our force under our own company to Taiwan and made seminars and especially had face-to-face discussions with them.

Mr. Cole (York—Simcoe): In your brief—and I'm sorry I didn't get to hear the whole thing—you talked about a private permanent officer in Taiwan and setting up a structure by the federal government to facilitate investors. I like the concept of that. It makes a lot of sense.

[*Traduction*]

Puisque tout était loué, notre banque n'a pas fait de difficulté pour nous accorder un prêt relais en attendant notre fonds d'investissement pendant la demande de visa. En outre, notre companie a utilisé un billet à ordre, en promettant ce remboursement dans trois ans, à son échéance. Il est certain qu'un risque demeurait en fonction de nos disponibilités financières. Mais cela s'applique à tous ces types de fonds.

Après notre succès, nous avons obtenu d'autres recommandations et augmenté notre crédibilité. Nous avons donc décidé de nous lancer dans ce gros projet, President Canada Syndicates, à Richmond en Colombie-Britannique. Nous avions également réalisé une vaste étude de faisabilité par l'intermédiaire du cabinet d'experts-comptables Doane, Raymond, Pannell et de la firme Price Waterhouse pour nous assurer que le projet hôtelier était vraiment réalisable et qu'il y avait une demande. Nous savons que le taux d'occupation est de 80 p.100 sur ce marché. Avec la présence de ce complexe hôtelier, nous pouvons également accueillir tous les clients internationaux, les passagers, les gens d'affaires. Nous nous occupons donc de promouvoir le tourisme et le multiculturalisme et nous bénéficions également de l'appui du gouvernement local.

M. de Jong: Monsieur Lee, permettez-moi de vous poser deux questions à propos de votre expérience telle que vous nous l'avez décrite jusqu'à présent. Combien vous a-t-il fallu de temps pour obtenir l'autorisation de présenter les offres, et comment avez-vous commercialisé ces offres?

M. Lee: Pour faire une offre et obtenir les souscriptions des investisseurs. . .

M. de Jong: Oui, exactement.

M. Lee: Ma première expérience en matière d'investissement m'a pris environ six mois. Nous avons fait un peu de marketing, surtout à Taïwan, mais également aux États-Unis car beaucoup de gens d'affaires de Taïwan éprouvent des difficultés à obtenir un visa américain. Par chance, nous en avons attiré quelques-uns des États-Unis.

Je me suis également rendu en Malaisia et dans d'autres pays en dehors de Taïwan, mais jusqu'à présent la majorité des investisseurs viennent de Taïwan. Nous envoyons nos cadres supérieurs canadiens à Taïwan pour rencontrer individuellement chaque investisseur et vérifier leurs critères d'admissibilité et offrir un mécanisme aux Canadiens. C'est donc également bon signe. Au départ, nous avons essayé de nous fier à des soi-disant experts-conseils indépendants en immigration là-bas, mais nous n'avons pas eu beaucoup de chance. En août dernier, nous avons donc envoyé les représentants de notre propre compagnie à Taïwan et nous avons organisé des séminaires et surtout des rencontres individuelles avec les investisseurs.

M. Cole (York—Simcoe): Dans votre exposé—et je suis désolé de n'avoir pas tout bien saisi—vous avez parlé d'un agent permanent privé à Taïwan et de la mise sur pied d'une structure par le gouvernement fédéral pour aider les investisseurs. J'aime ce concept. Il me semble très logique.

[*Text*]

Do you feel that the potential investors would be willing to put forth, on a cost-recovery basis, some financial assistance to set this program up, to arrange for the cost of the manpower and the other things that are necessary, the staffing and one thing and another? Could that be done on a basis of *x* dollars per investor, some of it recovered and based on some different criteria? What would your thoughts be on that?

Mr. Lee: My answer is, very definitely and absolutely, right, that we can provide this kind of cost-recovery system. I am sure that all the potential investors are willing to pay for it. As a matter of fact, our investor family has paid $500 per couple, plus their children, for the fee. I think that has already been increased from the previous amount. They would accept a higher fee if necessary, if more costs need to be recovered.

Mr. Cole: So you feel that would be a better way of doing it and a way of getting everybody involved in it?

Mr. Lee: Yes. Think of that way. If they have to bring their whole family to a European country to get an interview, why not spend $1,000 in Taipei? It is such a convenience to be interviewed in Taipei. They hate to go so far away to get that interview and wait there for two or three days. It is a strange environment for them, and we see jet lag. I think sometimes they also face difficulty in answering questions in the interview because of the time difference.

Mr. Cole: Do you feel that any potential investors are lost because of that process, that they have to go to Europe or somewhere else? Are we losing investors as a result of that?

Mr. Lee: Yes, very surely.

Mr. Cole: A substantive number?

• 1800

Mr. Lee: Yes. I think according to a report from a task force, in Hong Kong the waiting time is still two years. Nobody likes to wait that long. A business decision doesn't need to take that long. I know that two years ago the waiting time was only three to six months. That is very reasonable. But I think that two years is not a good way to welcome those potential investors and entrepreneurs.

Mr. Cole: Thank you very much, Mr. Lee. Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Allmand: Mr. Lee, what country do most of your clients come from? Are they from Taiwan?

Mr. Lee: Yes, Taiwan.

Mr. Allmand: And are most of your projects in the province of British Columbia?

Mr. Lee: Yes. I welcome the proposal of regional development. Today I talked to a legal counsel from Saskatchewan. There is a good opportunity for us. Even though our fund is established in B.C., if the provincial government allows us to utilize the fund into the neighbouring province or next province, I don't mind going forward.

[*Translation*]

Pensez-vous que les investisseurs éventuels seraient disposés à avancer un peu d'argent, sur une base de recouvrement des coûts, pour mettre sur pied un tel programme, pour payer le coût de la main-d'oeuvre et font ce qui est nécessaire, pour doter le bureau en personnel et autre? Pourrait-on le faire en demandant *x* dollars à chaque investisseur, en promettant le recouvrement d'une partie de ce montant et en se basant sur certains critères différents? Qu'en pensez-vous?

M. Lee: Je suis absolument et tout à fait en faveur de mettre sur pied ce système de recouvrement des coûts. Je suis persuadé que tous les investisseurs éventuels seraient disposés à payer pour un tel service. D'ailleurs, notre famille d'investisseurs a versé 500$ par couple, plus leurs enfants, comme honoraires. Je pense que cela a déjà augmenté par rapport au montant précédent. Les investisseurs accepteraient de payer au besoin un montant plus élevé, s'il fallait récupérer davantage de coûts.

M. Cole: Vous pensez donc qu'il s'agirait là d'un meilleur moyen pour y parvenir et pour faire participer tout le monde?

M. Lee: Oui, posons le problème ainsi. S'ils doivent amener toute leur famille dans un pays européen pour passer une entrevue, pourquoi ne pas dépenser 1,000$ à Taipei? C'est si commode de passer l'entrevue à Taipei. Ils détestent aller si loin pour passer cette entrevue et attendre là-bas pendant deux ou trois jours. C'est un environnement étranger pour eux, et en plus il y a le décalage horaire. Parfois, je pense qu'ils éprouvent également des difficultés à répondre aux questions lors de l'entrevue en raison du décalage horaire.

M. Cole: Pensez-vous que l'on perd des investisseurs éventuels à cause de ce processus, du fait qu'ils doivent se rendre en Europe ou ailleurs? Perdons-nous des investisseurs à cause de cette situation?

M. Lee: Oui, très certainement.

M. Cole: Un grand nombre?

M. Lee: Oui. D'après un rapport publié par un groupe de travail, je pense que la période d'attente est encore de deux ans à Hong Kong. Personne n'aime attendre aussi longtemps. Une décision d'affaires ne doit pas prendre autant de temps. Je sais qu'il y a deux ans, la période d'attente n'était que de trois à six mois. C'est très raisonnable. Mais, à mon avis, faire attendre ces investisseurs et ces entrepreneurs éventuels pendant deux ans n'est pas un bon moyen de leur souhaiter la bienvenue.

M. Cole: Merci beaucoup, monsieur Lee. Merci, monsieur le président.

M. Allmand: Monsieur Lee, de quel pays viennent principalement vos clients? Viennent-ils de Taïwan?

M. Lee: Oui, de Taïwan.

M. Allmand: Et la plupart de vos projets se déroulent-ils en Colombie-Britannique?

M. Lee: Oui. Je suis favorable au développement régional. Aujourd'hui, j'ai parlé à un conseiller juridique de la Saskatchewan. Une bonne occasion s'offre à nous. Même si notre fonds est établi en Colombie-Britannique, si le gouvernement provincial nous permet d'utiliser l'argent dans la province voisine ou dans une autre, je ne vois aucun inconvénient à aller de l'avant.

[*Texte*]

Mr. Allmand: But for the moment, most of your development has been in British Columbia?

Mr. Lee: Yes.

Mr. Allmand: I notice that the type of project you're into is the development of real estate—for example, both of the projects that you've shown us. We've had some discussion today and yesterday on whether it's advisable to put limits on commercial real estate development. This morning we had the Royal Trust, which opposed any limitation. The report recommends 33%. We had some witnesses this afternoon from Toronto, lawyers who were active in the field. They recommended that there be a 100% ban on certain commercial real estate development. What is your view on the recommendation that we limit to 33% the projects in commercial and hospitality development, in view of your type of work? Do you think that would be a bad or a good thing?

Mr. Lee: That's also a very good question. Although two of my projects right now are kind of related to real estate, however, I would consider—

Mr. Allmand: From what I understand, they would be classified as commercial real estate development.

Mr. Lee: Actually, in this project we only utilize the investor fund in the hotel construction, instead of the rest of the building and the hospitality industry. I think the market is really needed in B.C. As to that scenario of 33%, I'd really like to say let the market pick it, and let the provincial government make some guidelines. It is hoped that the CEIC can be flexible on this guideline.

Mr. Allmand: So instead of the 33%, you would prefer that the marketplace determine it or that the provincial government set it, considering the situation in their own province.

Mr. Lee: Yes. Yesterday I think the task force proposed that the provincial governments should also play a very important role in participating in this program. I think they have the authority to say something about this guideline.

Mr. Allmand: I see. This morning another gentleman with the name of Lee, Mr. Jason Lee, from the Taiwan Investment Association of British Columbia, appeared before us. He said he had many of the same complaints that you have. Because of scams and some bad deals that clients had been led into, he had recommended much more government supervision. For example, he felt that the managers of syndicates should have to report every six months. He felt there should be much greater monitoring of the projects by government. He suggested that there be a control on the commissions of the syndicates. He felt there should be a guarantee against fraud, not against risk. He felt there should be no guarantee of investing in a risky operation, but where there was fraud or misinformation by a Canadian client or syndicate the government should do something to minimize the damage and so on.

[*Traduction*]

M. Allmand: Mais pour l'instant, la plupart de vos projets se déroulent en Colombie-Britannique?

M. Lee: Oui.

M. Allmand: J'ai remarqué que le genre de projet dans lequel vous oeuvrez touche l'immobilier—par exemple, les deux projets dont vous nous avez parlé. Nous avons eu certaines discussions hier et aujourd'hui au sujet de savoir s'il est souhaitable d'imposer des limites aux projets d'immobilier commercial. Ce matin, les représentants du Trust Royal se sont opposés à toute limite. Le rapport recommande 33 p. 100. Cet après-midi, nous avons eu des témoins de Toronto, des avocats très actifs dans le domaine. Ils ont recommandé d'interdire complètement certains projets d'immobilier commercial. Quel est votre avis à propos de la recommandation visant à limiter à 33 p. 100 les placements dans l'immobilier commercial et hôteliers, étant donné votre type de travail? Pensez-vous que ce serait bon ou mauvais?

M. Lee: C'est également une très bonne question. Même si deux de mes projets actuels ont un certain lien avec l'immobilier, je dirais cependant. . .

M. Allmand: D'après ce que je comprends, ils seraient classés comme des projets dans l'immobilier commercial.

M. Lee: En réalité, dans ce projet, nous n'utilisons l'argent des investisseurs que pour la construction de l'hôtel, et non pour le reste de l'immeuble et le secteur hôtelier. Je pense que la demande existe vraiment en Colombie-Britannique. Quant à ce scénario de 33 p. 100, je dirais en fait de laisser le marché agir, et de laisser le gouvernement provincial dicter certaines lignes directrices. Il faut espérer que la CEIC pourra faire preuve de souplesse à l'égard de cette ligne directrice.

M. Allmand: Au lieu des 33 p. 100, vous préféreriez donc que le marché agisse ou que le gouvernement provincial fixe la limite, d'après la situation en vigueur dans sa province.

M. Lee: Hier, je pense que le groupe de travail a proposé que les gouvernements provinciaux jouent également un rôle très important dans le cadre de ce programme. À mon avis, ils ont le pouvoir de dire quelque chose à propos de cette ligne directrice.

M. Allmand: Je vois. Ce matin, un autre monsieur portant le nom de Lee, M. Jason Lee, de la Taïwan Investment Association of British Columbia, a comparu devant nous. Bon nombre de ses plaintes étaient les mêmes que les vôtres. En raison d'escroqueries et de mauvaises transactions dans lesquelles les clients ont été entraînés, il a recommandé une surveillance plus sévère du gouvernement. Par exemple, il est d'avis que les gestionnaires des syndicats de placement devraient présenter un rapport tous les six mois. Il estimait que le gouvernement devait exercer une surveillance plus stricte. Il a proposé que les commissions des syndicats fassent l'objet d'un contrôle. Il estime qu'il faudrait offrir des garanties contre les fraudes, mais pas relativement aux risques. D'après lui, il ne faut pas offrir de garanties aux personnes qui investissent dans des affaires à risque, mais par contre, le gouvernement devrait prendre des mesures pour réduire les dommages subis par les investisseurs qui sont victimes de fraude ou qui sont mal informés par un client ou un syndicat canadien.

[*Text*]

• 1805

I just wanted to know whether you agree with him that in these sorts of things either or both the province and the federal government should play a greater role in monitoring and assuring that there is greater assurance for the investors that they are getting a fair deal as far as fraud or something of that nature is concerned. How do you react to those kinds of recommendations by Mr. Lee?

Mr. Lee: My answer is that our governments, federal and provincial, can play a greater role in monitoring the program. The B.C. provincial government seems very responsible about that. We have to report every three months about our financial situation and about where the money has been put in.

Mr. Allmand: Every three months?

Mr. Lee: Yes, every three months. When we specify this project of Chinagate, it has to be utilized in Chinagate. When we specify Hotel Plaza, it has to be utilized there.

In this case the task force proposed that we eliminate the blind syndicate so that there is less chance to be abused. I strongly support that. If our government can be more active in the program monitoring and reporting procedures and try to maybe expose relevant information to the public on the investor judge in terms of what is good and what is bad, that would be good for the public.

I really have great sympathy for those 185 investors who are in trouble. As of May 24 we had that kind of a seminar under the support of Mr. Robert Wenman to understand their problems. Some of them were even crying that they are having trouble in their daily lives. They feel that they are cheated. They are set up in the scandal. Three months before they went in, the agent was still... [*Inaudible—Editor*] ...this WCSC fund. At that time the funds had been sold to another mining company. That is a kind of tragedy. That has ruined the Canadian image. That is something none of us wants to see. That hurt the progress of my project as well. Nobody got anything except that particular group.

Mr. Allmand: Thank you very much, you've answered my question.

The Chairman: I'd like to add to that question. There is an image around the Asian investor; there are massive Li Kai-Sheks coming across, and what's a few million here and there? There is a reality that many of the investors, maybe even the majority, are people who save what is a lot of money in Canadian standards, $700,000 or $800,000. They come to Canada with their $700,000 or $800,000, they spend $300,000 on a house, they have $250,000 invested, they think, in their interest, and enough to live on until they get their investment money back three to five years later. If all of a sudden that money is lost, they're in a foreign land with their investment gone, sitting in their house without a job. Those are very serious victims that had trust and thought the government was approving and recommending or supporting in some way.

[*Translation*]

Je voulais tout simplement savoir si vous pensez comme lui que le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral, ou les deux à la fois devraient jouer un rôle plus important au niveau de la surveillance et mieux garantir aux investisseurs qu'ils sont à l'abri des fraudes. Que pensez-vous de ces recommandations formulées par M. Lee?

M. Lee: J'estime que nos gouvernements, fédéral et provinaux, peuvent jouer un plus grand rôle au niveau de la surveillance du programme. Le gouvernement provincial de Colombie-Britannique semble prendre ses responsabilités dans ce domaine. Nous devons fournir tous les trois mois un compte rendu de notre situation financière et de nos investissements.

M. Allmand: Tous les trois mois?

M. Lee: Oui, tous les trois mois. Nous sommes tenus de respecter les prévisions en matière d'investissement et d'investir, tel que nous avons indiqué auparavant, dans Chinagate ou l'hôtel Plaza, par exemple.

Le groupe d'étude a proposé d'éliminer les syndicats sans droit de regard de manière à réduire les risques de fraude. Je suis tout à fait en faveur de cette proposition. Il serait bon pour la population que le gouvernement intervienne de manière plus active au niveau de la surveillance des programmes et des modalités de compte rendu et qu'il essaie peut-être de fournir des renseignements pertinents afin que l'investisseur soit mieux en mesure de juger.

Je me sens très solidaire des 185 investisseurs qui connaissent actuellement des difficultés. Le 24 mai, nous avons organisé un colloque avec l'appui de M. Robert Wenman pour essayer de comprendre leurs problèmes. Certains de ces investisseurs nous disent avoir des problèmes dans la vie quotidienne. Ils se sentent floués. Ils sont mêlés au scandale. Trois mois avant leur arrivée, l'agent était encore... [*Inaudible—Éditeur*] ...du fonds WCSC. À l'époque, les fonds avaient été vendus à une autre compagnie minière. C'est une tragédie qui a beaucoup nui à l'image du Canada. Personne ne veut de ce genre de chose, car mon projet lui-même en subit les conséquences. À l'exception de ce groupe, personne n'a rien eu.

M. Allmand: Merci beaucoup, vous avez répondu à ma question.

Le président: J'aimerais compléter cette question. On se fait une certaine image des investisseurs asiatiques. On les imagine comme de riches Li Kai-Shek qui ont plusieurs millions de dollars ici et là. En réalité, beaucoup d'investisseurs et peut-être même la majorité d'entre eux sont des gens qui ont économisé d'importantes sommes d'argent par rapport aux normes canadiennes, soit 700,000$ ou 800,000$. Ils arrivent au Canada avec 700,000$ ou 800,000$, achètent une maison de 300,000$ et investissent 250,000$ dans un placement qu'ils espèrent rentable. Il leur reste suffisamment pour vivre jusqu'à ce qu'ils récupèrent leur argent, trois ou cinq ans plus tard. S'ils perdent leur argent, ils se retrouvent démunis et sans emploi dans un pays étranger. Ces investisseurs sont des victimes qui se sentent lésés car ils pensaient avoir l'approbation et l'appui du gouvernement.

Texte]

• 1810

So the question is the re-imaging. There are a lot of these small investors—they might sound large in Canada, but they're small, in that $500,000 to $1 million range who have suffered greatly under this program. That is what is being demonstrated and it is idamaging the credibility. Right?

Mr. Lee: Yes.

The Chairman: Would you agree that the profile is misunderstood, because probably the majority are in that middle range, as opposed to the very wealthy upper range? How is the distribution?

Mr. Lee: Perhaps some people are misled that all those investors or entrepreneurs are all wealthy and don't care that they lost one quarter million dollars. As a matter of fact, a substantial percentage of our business immigrants are in the middle range of small and medium businessmen from Taiwan.

Right now in Taiwan, the trade surplus is over $80 billion. Those small and medium entrepreneurs and investors have made great contributions toward this national trade surplus in Taiwan. I think we have to do something to let them re-establish their life in Canada. I feel we can really take good advantage of this great human resource. They are not here to take away Canadian job opportunities. They're here to create another new business, to create more job opportunities or to educate and raise their children. Their next generation will be of great benefit to our Canadian economy with both Asian and Canadian background.

The Chairman: We want to thank you very much for the energy you've brought to Canada, for your success here. You have created 400 jobs and you're just starting. You are already moving to expand, and you talk about other provinces and this kind of thing. Certainly we are happy for you that you've found the success in Canada and that you are showing the way. We thank you very much for your presentation and your positive spirit.

I might also announce to you that these particular sessions will be replayed on Sunday afternoon on the parliamentary channel. On Friday they will list the time, but it will be replayed on Sunday, so your family will have a chance to see it then.

Mr. Lee: Thank you very much.

Mr. Fee: I would ask for a copy of the transcript to be delivered to my office.

The Chairman: You can just have your staff record it on Sunday, or record it yourself on Sunday. Thank you very much for your presentation.

[*Traduction*]

Nous devons donc réviser l'image que nous nous faisons des investisseurs. Beaucoup d'entre eux passent peut-être pour de gros investisseurs au Canada, mais en fait, ce sont de petits investisseurs dont le capital varie entre 500,000$ et un million. Ces investisseurs ont beaucoup souffert du programme. Cela a été prouvé et a beaucoup nui à sa crédibilité. Est-ce que vous êtes d'accord?

M. Lee: Tout à fait.

Le président: Êtes-vous d'accord pour dire que le profil des investisseurs est mal compris, puisque la majorité d'entre eux sont probablement des investisseurs moyens plutôt que des immigrants extrêmement riches? Pouvez-vous nous dire comment se répartissent les investisseurs?

M. Lee: Il y a peut-être des gens qui croient à tort que tous ces investisseurs ou entrepreneurs sont très riches et qu'un quart de million de dollars ne représente pas grand chose pour eux. Or, un pourcentage important des gens d'affaires immigrants se trouve dans la catégorie moyenne des gens d'affaires de petite ou moyenne taille en provenance de Taïwan.

Actuellement, l'excédent commercial de Taïwan est supérieur à 80 milliards de dollars. Ces petits et moyens entrepreneurs et investisseurs sont en grande partie à l'origine de cet excédent commercial national de Taïwan. Je pense que nous devons les aider à se réinstaller au Canada. J'estime que nous pouvons tirer partie de cette magnifique ressource humaine qu'ils représentent. Ils ne sont pas ici pour prendre les emplois des Canadiens, mais pour créer de nouvelles entreprises qui produiront d'autres emplois ou pour éduquer et élever leurs enfants. La deuxième génération qui sera marquée à la fois par ces racines asiatiques et par son éducation canadienne sera extrêmement précieuse à l'économie du Canada.

Le président: Nous voulons vous remercier pour l'énergie que vous avez apportée au Canada et vous féliciter pour le succès que vous connaissez. Vous avez créé 400 emplois, et ce n'est qu'un début! Vous envisagez déjà d'étendre vos activités et de vous établir dans d'autres provinces. Nous sommes heureux que vous ayez trouvé la prospérité au Canada et que vous fassiez figure de chef de file. Nous vous remercions pour l'exposé que vous avez présenté et pour l'esprit positif dont vous faites preuve.

Permettez-moi également de préciser que ces séances seront présentées dimanche après-midi sur la chaîne parlementaire. Les horaires seront indiqués vendredi et les enregistrements seront présentés dimanche, ce qui permettra à votre famille de vous regarder.

M. Lee: Merci beaucoup.

M. Fee: J'aimerais obtenir une transcription.

Le président: Vous pouvez demander à votre personnel de l'enregistrer dimanche prochain ou le faire vous même. Merci beaucoup pour votre exposé.

[*Text*]

Mr. Lee: Thank you very much. I remind you that if you really like my entertainment, after the chairman announces adjournment you can stay with us to watch our groundbreaking ceremony in Chinese traditional Buddhism style. That is extra for you. Thank you very much.

The Chairman: I think the kind of thing you're doing is of particular interest, because you're not just taking a commercial building. You're adding a day care, a cross-cultural experience in Buddhism and a way for people to integrate into the broader Canadian society. The concept certainly appeals to us as Canadians.

Mr. Lee: Thank you very much.

• 1815

The Chairman: Now we will proceed with the last briefing by Mr. M.H. Arnold of Dyne Holdings.

Mr. M.H. Arnold (President, Dyne Holdings Ltd.): I'll just run through quickly what I believe you have in front of you.

By way of background, I would just point out we have been raising funds under this program since about 1987 for various projects on Prince Edward Island. They have totalled in the vicinity of $70 million.

These projects have included investments in real estate, manufacturing and tourism. In the category of urban renewal, there has been investment and reinvestment in real estate; waterfront developments, including hotels, boating facilities and marinas; and production, which includes areas of production of cheese lines in a dairy and diagnostic facilities for manufacturing diagnostic chemicals.

The investments, along with a lot of other projects related either directly or indirectly, have had a very, very significant impact on the economy of Prince Edward Island. We have a population base of a little less than 130,000 people.

We are just responding to selected areas in the task force report. I think the most important thing from our point of view is we strongly support the program. We certainly hope everybody involved will see the program proceed. If certain objectives aren't met it could be scrapped.

We really believe the most important thing in principle is the requirement for a separate or distinct branch within Immigration Canada. It should be properly resourced both financially and from a personnel point of view. The people should be adequately trained with a business background, to assist in the whole process and make well-informed decisions as it goes along.

In terms of economic disparity, we're right in there with the low end of the totem pole. We would like very much to see the measure of where your tiers apply stay within provincial boundaries. It has worked well from our point of view, and it will continue to work well, but we have a very major concern that the playing field must be kept level, particularly as it relates to products sold from the province of Quebec, which appears to have a special status in support for their projects.

[*Translation*]

M. Lee: Merci beaucoup. Si vous avez vraiment aimé ma prestation, permettez-moi de vous rappeler que vous pourrez rester avec nous après que le président aura levé la séance, pour assister à une cérémonie de pose de la première pierre dans le style bouddhiste chinois traditionnel. Vous êtes invité à cette cérémonie qui aura lieu après la séance. Je vous remercie.

Le président: Ce que vous faites est particulièrement intéressant, puisque vous ne vous contentez pas de vous installer dans un immeuble commercial. Vous construisez une garderie qui offrira une expérience interculturelle dans un environnement bouddhiste et qui permettra aux gens de s'intégrer dans la société canadienne élargie. Voilà un concept qui plaira aux Canadiens.

M. Lee: Merci beaucoup.

Le président: Nous allons maintenant passer au dernier exposé présenté par M. M.H. Arnold de Dyne Holdings.

M. M.H. Arnold (président, Dyne Holdings Ltd): Je vais lire rapidement le document que vous avez, je crois, sous les yeux.

En guise d'introduction, j'aimerais préciser que nous avons recueilli des fonds dans le cadre de ce programme depuis environ 1987 pour divers projets à l'Île-du-Prince-Édouard. Nous avons recueilli environ 70 millions de dollars au total.

Les investissements ont été utilisés, entre autre, dans le secteur immobilier, le secteur de la fabrication et le tourisme. Dans la catégorie de la rénovation urbaine, nous avons investi et réinvesti dans l'immobilier, les constructions sur le front de mer, y compris des hôtels, des installations portuaires et des marinas. Dans le secteur de la production, nos efforts ont porté sur la production de fromage et sur des installations de diagnostic pour la fabrication de produits chimiques.

Les investissements, ainsi que beaucoup d'autres projets ayant un lien direct ou indirect, ont eu des répercussions extrêmement importantes sur l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous avons une population légèrement inférieure à 130,000 personnes.

Nous nous contentons de répondre à certains secteurs du rapport du groupe de travail. Je crois que le plus important à notre avis, c'est l'appui sans réserve que nous accordons au programme. Nous espérons pour tous les intervenants que le programme sera maintenu. Il pourrait en effet être supprimé si certains objectifs ne sont pas atteints.

Nous sommes convaincus que l'élément le plus important est certainement l'obligation de créer un service distinct au sein d'Immigration Canada. Ce service devrait disposer des ressources financières et du personnel appropriés. Il faudrait que le personnel reçoive la formation commerciale voulue afin d'être en mesure de participer au processus et de prendre des décisions bien informées.

Pour ce qui est de la disparité économique, nous nous trouvons à l'extrémité inférieure. Nous souhaitons que les catégories soient assujetties aux limites provinciales. Nous estimons que le programme donne de bons résultats et continuera à le faire, mais nous souhaitons vivement que les règles du jeu soient les mêmes pour tous, en particulier en ce qui a trait aux produits vendus par la province du Québec, qui semble accorder un statut spécial à ses projets.

[*Texte*]

We recently had an experience with a marketing agency that brought this point home to us. The agency would not market what we felt was a very well structured, secure project. They simply said no, we are not able to market your project because your security can't come up to the level of a Quebec project.

We have been competitive with that because we're in the lower tier. Now, if a region from Quebec was also able to market in the lower tier and be secured on a non-competitive basis with us, then I would suggest that the flow of funds from Prince Edward Island or the other Atlantic provinces would no longer go in the direction they are.

• 1820

Just to backtrack a bit, we were one of the first Canadian projects listed on the Hong Kong Securities and Futures Commission right across the country, and we were unable to market at all successfully, and within two weeks of the change in the tier system, from 250 to 150, immediately the project started to move and dollars started to come through to the province of Prince Edward Island and to other have-not provinces.

We strongly support the 350-200 split, and would suggest that the committee seriously consider putting the tier back to where it was at the 150 level.

The immigration process itself, and it was very interesting listening to the speaker before me, certainly has a long way to go. It's urgent that an overhaul be done.

On the financial side of it, in terms of the flow of funds versus the actual granting of visas, we have a major problem that I'm sure you're aware of where the funds can actually be invested in a project, whether it is real estate or otherwise, and then a year or two later, possibly longer, the immigrant investor individual can actually be refused his or her visa. The project itself is expected to come up with replacement funds, yet the marketing ability is non-existent because the marketing period has stopped. This in fact could actually bankrupt what otherwise would be a good project.

We suggest that on an interim basis, until things are revised and caught up, that the staff in Ottawa have the authority to extend the marketing period for projects that are closed but the visas have not yet gone through the process, to try to avoid some major catastrophes in terms of some of the projects that are financed.

On another issue, on the net worth, we think the $500,000 level makes sense where it is. We believe that by increasing the net worth requirement to $1 million, we simply, from a marketing point of view, reduce the market opportunity to bring funds into the country.

The investment process itself, we believe the determination of the projects as to who determines what is a significant economic benefit to the province should actually be the decision of the province in question, particularly where

[*Traduction*]

Nous avons récemment eu maille à partir avec une agence de commercialisation qui a refusé de commercialiser un projet qui nous paraissait pourtant très sûr et bien structuré. Cette agence a tout simplemnet refusé de commercialiser notre projet sous prétexte que nos garanties n'étaient pas au niveau de celles qu'offrait un projet québécois.

Nous devons notre compétitivité au fait que nous nous trouvons dans la catégorie inférieure. Si une région du Québec était, elle aussi, autorisée à exercer ses activités commerciales dans la catégorie inférieure et qu'elle s'associait à nous sur une base non concurentielle, je crois que les fonds en provenance de l'Île-du-Prince-Édouard et des autres provinces de l'Atlantique ne circuleraient plus dans la même direction.

Permettez-moi de revenir légèrement en arrière pour vous indiquer que nous sommes à l'origine d'un des premiers projets canadiens acceptés à la Hong Kong Securities and Future Commission, mais que nous n'avons connu aucun succès au début. Il a fallu attendre deux semaines après la modification du système des catégories qui nous a fait passer du seuil de 250 à 150. C'est alors que le projet a commencé à s'activer et que les dollars ont afflué dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard et dans les autres provinces moins nanties.

Nous sommes tout à fait en faveur du seuil 350-200 et nous proposons que le comité envisage sérieusement de rétablir le seuil à son niveau initial de 150.

Le témoin qui m'a précédé a dit de choses fort intéressantes. Il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la procédure d'immigration et il est urgent de la réviser.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un grave problème au niveau de l'attribution des visas et que certains investisseurs immigrants risquent de voir leur demande d'immigration rejetée un an ou deux, ou peut-être même plusieurs années, après qu'ils ont investi leur argent dans un projet immobilier ou autre. Il faut trouver d'autres crédits alors que la capacité de commercialisation n'existe plus, la période de commercialisation étant parvenue à échéance. De telles circonstances peuvent entraîner la perte d'un projet qui aurait autrement eu de bonnes chances de réussir.

En attendant que les modalités soient révisées et modifiées, nous demandons d'autoriser le personnel des bureaux d'Ottawa à prolonger la période de commercialisation des projets dont le financement est conclu lorsque les demandes de visas n'ont pas encore été examinées, afin d'éviter des catastrophes dans le cas de certains projets financés.

Pour ce qui est de la valeur nette, nous estimons que le seuil de 500,000$ est approprié. Nous pensons en effet qu'en portant à 1 million de dollars le seuil de la valeur nette, nous réduisons tout simplement notre capacité à attirer des fonds au Canada.

Quant au processus d'investissement lui-même, nous estimons qu'il revient à la province concernée, en particulier celles qui ont des capacités de fabrication ou de transformation relativement limitées, de choisir les projets

[*Text*]

there is relatively little manufacturing or processing. For a small province like Prince Edward Island it is very difficult to raise any form of conventional financing for real estate based projects, such as office, retail, or hotel accommodations, quite aside from other types of investments. The suggested 33% restriction on real estate, from our point of view, is certainly not realistic where most major investments that we have already made through the program have been used to trigger substantial additional investments in urban, waterfront, and tourist projects.

The province of Prince Edward Island needs this type of investment to assist in the development of the infrastructure to support one of its largest employers, which is the hospitality sector. For the information of this committee, over 600,000 visitors a year come to Prince Edward Island, and if the province is to expand the industry, additional reinvestment and new investment is required. It is certainly a very, very significant factor in the economy of Prince Edward Island, and yet that is what we are suggesting in the report be restricted to 33% of the total funds raised.

In another area, we believe the projects alone or the projects under a syndicate must be able to reasonably show prospective investors that they can expect, after evaluating the risks, that the project will be able to repay the borrowed money at the end of the investment period.

• 1825

The owner's financial position, a bank's willingness to consider mortgage financing of the assets, or the investors' confidence in the market projections, or some combination of these factors, should be part of the total package to ensure the projects succeed. None of us want to see the projects fail or the investors lose their money, with all the related negative impacts on this very important program.

Although we note the recommendation is there to eliminate government funds, we wish to point out that during our marketing period, the Island Fund, which was a provincial government fund, raised about $20 million for the province. We don't think it interfered with our projects. We do believe it simply added to the economic benefit for the province. So we're certainly not opposed to smaller provinces having limited government syndicates.

We express to and through your committee our appreciation to those we have worked with over the past four years at Immigration Canada, both staff and consultants. They have worked very hard to assist and co-operate with us to build this program to today's level of activity. Without their input and co-operation over the period, many of our projects would not have been completed.

[*Translation*]

qui représentent d'importants avantages économiques pour elles. Il est difficile pour une petite province comme l'Île-du-Prince-Édouard de réunir le financement traditionnel pour les projets immobiliers de bureaux, de magasins de détail ou d'hôtels, sans parler d'autres types d'investissement. Il nous semble que la limite de 33 p. 100 que l'on propose d'appliquer au projet immobilier n'est pas réaliste, étant donné que la plupart des gros investissements qui ont déjà été faits dans le cadre du programme ont servi d'amorce à d'autres investissements importants dans des projets d'urbanisme et d'aménagement du front de mer, ainsi que dans des projets touristiques.

La province de l'Île-du-Prince-Édouard a besoin de ce type d'investissement si elle veut favoriser le développement de l'infrastructure nécessaire pour appuyer un de ses plus grands employeurs, en l'occurence le secteur de l'hôtellerie. Permettez-moi de préciser, à titre d'information, que plus de 600,000 touristes visitent chaque année l'Île-du-Prince-Édouard et qu'il faut de nouveaux investissements et des réinvestissements pour permettre l'expansion de l'industrie touristique. C'est un facteur extrêmement important pour l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard et pourtant, nous demandons dans le rapport que ces investissements soient limités à 33 p. 100 de l'ensemble des fonds réunis.

Dans un autre secteur, nous estimons que les projets individuels ou entrepris par un syndicat doivent pouvoir garantir aux investisseurs en puissance qu'ils pourront, après évaluation des risques, récupérer leur argent après la période d'investissement.

Afin d'assurer le succès des projets, il faudrait faire état de la situation financière du propriétaire, de l'acceptation par une banque du financement hypothécaire des actifs, de la confiance des investisseurs dans les prévisions du marché ou d'une combinaison de ces facteurs. Personne ne veut que les projets échouent ni que les investisseurs perdent leur argent, sans parler de toutes les conséquences négatives que cela entraînerait pour ce programme très important.

Malgré la recommandation visant à éliminer les fonds gouvernementaux, nous voulons signaler que pendant notre période de commercialisation, le Island Fund, un fonds du gouvernement provincial, a recueilli environ 20 millions de dollars pour la province. Nous ne pensons pas que cela ait gêné nos projets. Nous croyons que cela a simplement contribué à augmenter les avantages économiques de la province. Par conséquent, nous ne sommes absolument pas opposés à ce que les petites provinces disposent de syndicats gouvernementaux restreints.

Nous profitons de notre présence aujourd'hui pour vous remercier et, par l'intermédiaire du comité, pour remercier le personnel et les consultants d'immigration Canada avec qui nous collaborons depuis quatre ans. Ils ont travaillé très fort pour nous aider à mettre sur pied ce programme et atteindre le degré d'activité que nous connaissons aujourd'hui. Sans leur participation et leur collaboration, bon nombre de nos projets n'auraient jamais été menés à terme.

[*Texte*]

Mr. Fee: Mr. Arnold, thank you for your presentation. I'm sure he people at Employment and Immigration appreciate your last omment too. We've been a little hard on them in this committee oday. They haven't received too many compliments from any of he other witnesses, and it is good to know some people have had good working relationship with them.

I'd like to know if you're interested in attracting people with his program, or just investment.

Mr. Arnold: We would be absolutely delighted to see eople come to Prince Edward Island with their investments. t's probably the largest requirement in a small province: to ring people with their skills, their knowledge, and their oney. The money, of course, is helping finance some projects ith low-cost interest. I believe we as a province are missing the reater benefit, and that's the people coming and helping to work ith us, work in the economy, and create jobs.

Mr. Fee: The majority of people who are investing right now ren't moving to the island?

Mr. Arnold: Almost none.

Mr. Fee: Do you have a program to encourage them to come?

Mr. Arnold: The province actually has a permanent ffice in Hong Kong, and they make every effort. Through ur people and marketing, we have always tried to promote rince Edward Island as an excellent place to live with your amily. There is very little crime, that type of thing. Come, it's a ood place to do business. But I think until we are successful in etting the first few to come with us it will be uphill struggle.

Mr. Fee: I don't know if it will make you feel good, but I would ke to assure you we do recognize the particular employment roblem you have on the island right now and the needs that do xist there.

We had some suggestion from critics that a lot of the money nvested in this program would have come anyway. Do you have response to people who would come up with that criticism?

Mr. Arnold: As it relates to Prince Edward Island?

Mr. Fee: To anywhere in the country. But let's relate it to rince Edward Island, because that's the basis you're talking on.

Mr. Arnold: Prince Edward Island in particular. Of the rojects, I would suggest that far less than half would ever ave... Some would obviously have happened, maybe over a nger time and at a lesser scale, under more difficult ircumstances. But the benefits of this program to Prince Edward sland were very real. They weren't just to substitute and ffectively make things a little better from the financial point of iew. The projects named were actually as a direct result of the rogram.

[*Traduction*]

M. Fee: Monsieur Arnold, je vous remercie de votre exposé. Je suis certain que les fonctionnaires d'Emploi et Immigration seront ravis d'entendre votre dernier commentaire. Nous avons été un peu durs pour eux aujourd'hui au comité. Comme ils n'ont pas reçu beaucoup de compliments de la part des autres témoins, nous nous réjouissons de constater que certaines personnes ont entretenu de bonnes relations de travail avec eux.

J'aimerais savoir si vous souhaitez, par ce programme, attirer des immigrants, ou uniquement des investissements.

M. Arnold: L'Île-du-Prince-Édouard serait très heureuse d'accueillir des investisseurs. C'est probablement le plus grand défi d'une petite province: attirer des immigrants avec leurs compétences, leurs connaissances et leurs capitaux. Les capitaux aident, bien entendu, à financer des projets à des taux d'intérêt faibles. Cependant, je pense que l'Île-du-Prince-Édouard ne bénéficie pas du plus grand avantage que représente la venue de nouveaux arrivants qui participent à l'économie et créent des emplois.

M. Fee: La majorité des investisseurs actuels ne viennent pas s'installer dans l'île.

M. Arnold: Pratiquement aucun.

M. Fee: Est-ce qu'il y a un programme qui les encourage à venir s'établir dans l'île?

M. Arnold: La province dispose actuellement d'un bureau permanent à Hong Kong et ne ménage pas ses efforts. Nos représentants et nos campagnes de promotion se sont toujours efforcés de présenter l'Île-du-Prince-Édouard comme un endroit idéal pour venir s'installer avec sa famille. C'est un endroit tranquille où la criminalité est faible. Nous invitons donc les gens à venir faire affaires dans l'île. Cependant, ce sont les premiers immigrants qui seront les plus difficiles à attirer.

M. Fee: Si cela peut vous rassurer, nous avons conscience des problèmes que vous rencontrez en matière d'emploi et nous connaissons les besoins actuels de l'île.

Certains détracteurs affirment qu'une grande partie des investissements auraient eu lieu même sans le programme. Que répondez-vous aux personnes qui font cette critique?

M. Arnold: Quand elle s'applique à l'Île-du-Prince-Édouard?

M. Fee: À n'importe quelle région du pays. Mais supposons qu'elle concerne l'Île-du-Prince-Édouard puisque nous en parlons en ce moment.

M. Arnold: Je crois qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, les investissements auraient été de beaucoup inférieurs à la moitié de ce que nous avons recueilli... Il y aurait eu, bien entendu, d'autres investissements, peut-être à plus long terme et à moins grande échelle, dans des circonstances plus difficiles. Mais ce programme a valu à l'Île-du-Prince-Édouard des avantages indéniables. Il ne s'agissait pas uniquement de trouver des investissements de rechange et d'améliorer la situation financière. Les projets mentionnés sont un résultat direct du programme.

[*Text*]

Mr. Fee: That's important to us for our background, because the criticism we're going to get from people is that we're encouraging people to invest in programs Canadians could have invested in. We're hearing from other witnesses and you that Canadians aren't investing in them and we are going to benefit from them.

Mr. Arnold: We're just talking about the direct dollar benefits here. The benefits to the economy and the spin-off have just been fantastic. That amount of investment just would not have taken place in the last three or four years in our province.

• 1830

Mr. Fee: You made a statement that the economic need should be the decision of the province, and that's a comment I agree with completely. But you also said that you are against tiers within a province. Relating it to my own province, I'm not sure I completely agree with you. In the province of Alberta, there's a difference between the needs and the opportunities in Edmonton and Calgary versus some of the smaller rural centres. We need more of an incentive to encourage people to invest in the smaller centres.

Mr. Arnold: My exception to the regional as opposed to the provincial is based primarily on the fact that, where it appears as a special status for Quebec projects, if in fact they are allowed to be more secured and a region in Quebec is designated as being one of the lowest tiers, then other provinces and projects would have very little ability to compete in the marketplace.

Mr. Fee: I was reading a different interpretation into your statement. Thank you for clarifying it. I appreciate it.

Mr. de Jong: Could you just walk me through what role you in P.E.I. Opportunities Fund Inc. play? Is it that people have economic development ideas, and then they come to you and you help them to determine whether they would be eligible for funding through the investment program, help them set it up, help them go through the process and then connect them with people who would market these things in the Orient?

Mr. Arnold: It's a combination of those. Principally, the first project we did was very experimental and I think we were one of the first listed on the Hong Kong Securities and Exchange Commission. When people saw a project take place that normally couldn't or wouldn't have taken place at conventional financing in those days, maybe 12%, 13%, or 14%, others had ideas of things they wanted done but in the same circumstances could not find ways to achieve the development. It's a very small place and you know most of the people in the business community. Through discussions and them approaching us or us having ideas. . .or maybe the development agency that tries to trigger new development would put people in touch with us, or vice versa. We would take one project at a time. For that particular project we would have to go through all of the normal routines of approval, both provincially and then with the federal input,

[*Translation*]

M. Fee: C'est important pour nous de le savoir, car les détracteurs du programme vont sans aucun doute nous reprocher d'encourager les étrangers à investir dans des programmes que des Canadiens auraient pu financer. Nous avons appris de vous et de certains autres témoins que les Canadiens n'investissent pas dans ces programmes, qui nous valent cependant certains avantages.

M. Arnold: Je n'ai invoqué que les avantages financiers directs. Les retombées sur l'économie ont été extraordinaires. Notre province n'aurait en effet jamais bénéficié de tels investissements au cours des trois ou quatre dernières années

M. Fee: Je suis tout à fait d'accord avec vous quand vous affirmez que c'est à la province de définir ses besoins économiques. Cependant, je ne vous suis plus lorsque vous vous prononcez contre l'établissement de catégories à l'intérieur des provinces. Dans ma provinces, l'Alberta, les besoins et les débouchés ne sont plus les mêmes dans des grandes villes comme Edmonton et Calgary et dans les petites localités rurales. Il faut multiplier les encouragements à l'investissement dans les petites localités.

M. Arnold: Si je m'oppose au système des régions plutôt qu'au système des provinces, c'est surtout que l'on pourrait accorder ainsi un statut spécial aux projets du Québec et que les autres provinces et leurs projets pourraient très mal se défendre sur le marché si les projets du Québec bénéficiaient d'une plus grande garantie et si certaines régions de cette province étaient désignées comme faisant partie des catégories inférieures.

M. Fee: J'avais interprété votre déclaration de manière différente. Je vous remercie de m'avoir donné cet éclaircissement.

M. de Jong: Pouvez-vous me parler du rôle que joue P.E.I. Opportunities Fund Inc.? Est-ce que vous accueillez les personnes qui ont des idées de développement économique afin de les aider à déterminer si elles peuvent bénéficier d'un financement dans le cadre du programme d'investissement? Est-ce que vous les aidez à présenter leurs demandes, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à rencontrer les personnes susceptibles de les aider à commercialiser leurs produits en Orient?

M. Arnold: Nous offrons une combinaisons de tous ces éléments. Notre premier projet était tout à fait expérimental et je pense que nous étions les premiers inscrits à la Hong Kong Securities and Exchange Commission. Le lancement de ce projet qui n'aurait pas pu ou n'aurait pas vu le jour compte tenu que les taux d'intérêt de l'époque atteignaient 12, 13 ou 14 p. 100, a donné des idées à d'autres qui ne pouvaient trouver de financement pour leur projet. Notre province est très petite et presque tous les membres du milieu des affaires se connaissent. Les entrepreneurs nous ont présenté leurs idées, nous leur avons présenté les nôtres. Ou bien l'agence chargée d'encourager les nouveaux développements nous ait mis en contact avec eux, ou vice versa. Nous nous sommes intéressés à un seul projet à la fois. Dans le cas de ce projet particulier, nous avons dû effectuer toutes les formalités habituelles pour obtenir

Texte]

nd then we would have the approval of all the people who are nvolved from our businesses and the securities and exchange ommission in Hong Kong and probably take six to nine months o take one project from the initial thought through to the final aising of the cash.

Mr. de Jong: So six to nine months is—

Mr. Arnold: Yes, and right now that is getting slower.

Mr. de Jong: It is getting slower?

Mr. Arnold: Yes, from our own experience. It may not e with others, but we are finding that, quite frankly, the mproved political and financial realities of Hong Kong, vhich was a major source from our end of it. . .and from our eople over there, the unfortunate publicity that we are etting in our country as to potential instability has shifted vhat was. . . When we first went out, Canada as a place to nvest, from what we could see with people with whom we vould meet, was absolutely No. 1. Today they look at other hoices, and I guess it's reasonable considering the circumtances.

Mr. de Jong: Are you then involved in the monitoring?

Mr. Arnold: Yes, very much so. We actually raise the money hrough the fund on the specific project, and then the fund itself dvances the money to the project. We monitor it; we get their inancial statements; we have full reporting. In turn, we report ack to the investors.

Mr. de Jong: So in a sense your commitment to the project emains.

Mr. Arnold: Totally, right through to the final repayment.

• 1835

Mr. de Jong: Have you seen abuses? If so, what are the worst buses of the program you've seen?

Mr. Arnold: I can only say, secondhand, that I have read bout or heard of abuses. I think in our own province, and I uess that's what I'm most familiar with, it would be very ifficult, based on the close monitoring at all levels, to have nyone really go out and abuse the system or the intention of he program. There is not a project that we would put ogether that would not be approved through the Department f Industry and, quite probably, by the Minister of Industry. It as to be fully justified from a financial point of view and proved hat it is of economic benefit to the province.

Mr. de Jong: In fact, I really haven't heard too many horror tories coming out of the Atlantic region, in terms of abuses.

Mr. Arnold: I'm not familiar with major problems there. Of ourse, a lot of the problems, if there are problems, will surface n the next couple of years, because many have not yet reached aturity.

Mr. de Jong: Also, a part of the criticism that we've heard as ell is about the number of fees and commissions that get iphoned off. What are your fees, if I may ask, and what has been he experience in the Atlantic region?

[*Traduction*]

l'approbation, aussi bien au niveau provincial qu'au niveau fédéral. Par la suite, nous avons demandé l'autorisation de toutes les personnes concernées parmi les entrepreneurs et à la Securities and Exchange Commission de Hong Kong. Il s'écoule en général six à neuf mois entre l'idée initiale du projet et la réunion des fonds.

M. de Jong: Il faut donc de six à neuf mois. . .

M. Arnold: Oui, et actuellement il y a un ralentissement.

M. de Jong: Il y a un ralentissement?

M. Arnold: Oui, si l'on en juge d'après notre expérience. Ce n'est peut-être pas la même chose ailleurs, mais nous avons l'impression que l'amélioration de la situation politique et financière à Hong Kong, qui était notre source principale d'investissement ici au Canada et par l'intermédiaire de nos représentants là-bas, ainsi que la malheureuse réputation d'instabilité qu'a actuellement le Canada ont contribué à changer les conditions. . . Au début, les investisseurs que nous avons rencontrés étaient convaincus que le Canada était le meilleur endroit pour investir. Actuellement, ils cherchent ailleurs et je suppose que c'est un choix raisonnable compte tenu des circonstances.

M. de Jong: Est-ce que vous participez à la surveillance?

M. Arnold: Tout à fait. Le fonds recueille les investissements destinés au projet, puis avance lui-même l'argent. Nous surveillons le déroulement du projet, nous réclamons des états financiers et des rapports complets. À notre tour, nous présentons des comptes rendus aux investisseurs.

M. de Jong: Par conséquent, vous conservez, dans un sens, votre responsabilité vis-à-vis du projet.

M. Arnold: Absolument et jusqu'au dernier remboursement.

M. de Jong: Avez-vous constaté certains abus? Et, dans l'affirmative, quels ont été les plus graves?

M. Arnold: Je n'ai pas eu connaissance moi-même de cas d'abus et je ne peux que répéter ce que j'ai lu ou entendu. Je crois qu'il serait très difficile dans notre province, en raison de la surveillance étroite que nous exerçons à tous les niveaux, d'abuser du système ou du principe même du programme. Tous les projets que nous proposons doivent être approuvés par le ministère de l'Industrie et probablement par le ministre lui-même. Il faut justifier chaque projet d'un point de vue financier et prouver qu'il se traduira par des avantages économiques pour la province.

M. de Jong: Je dois avouer que je n'ai pas entendu trop de cas d'abus ayant pour cadre la région de l'Atlantique.

M. Arnold: Je ne connais pas bien les principaux problèmes. Bien entendu, bon nombre des problèmes, si problèmes il y a, feront surface dans quelques années, lorsque les projets auront atteint leur seuil de maturité.

M. de Jong: Certaines critiques portent par ailleurs sur les honoraires et les commissions. Puis-je vous demander quels sont vos honoraires et quels sont les tarifs qui prévalent dans la région de l'Atlantique?

[*Text*]

Mr. Arnold: The fees vary, I guess, with time, competitive money costs, who at that particular point is marketing, and what their market fees are to the fund. Generally, we have tried to deliver money to the projects, anywhere from three and half to four years, at an overall cost of 5%, 5.5%, or 5.75%, which, compared to the earlier years of 13% or 11%, is very significant.

Mr. de Jong: Thank you.

Mr. Cole: Is P.E.I. Opportunities Fund Inc. a totally private corporation, or is it funded by the province?

Mr. Arnold: It' a private syndicate. Originally I had heard of this program in late 1986 and took a specific project from the beginning through to financing. We did an additional project. And then, through discussion with everyone in the community, we felt that it would be more cost-effective to have a fund approved, but not from the point of view that we go out and raise money and then selectively invest. We would simply do the same thing as we had been doing, taking a specific project at a time under the umbrella of the fund and raising the finances for that project.

Mr. Cole: It is good to have that for the record.

There is one thing I'm having a little difficulty with in your presentation. I get the impression there's a little bit of inconsistency. In some places you're suggesting that the province and the provincial government have more jurisdiction—and I really don't have any problem with that—but at the same time, there seems to be some suggestion that Ottawa get into the act, as it were. I'm thinking about the mechanism that permits flexibility for selling and holding additional replacement investment units, that this should be at the discretion of the staff in Ottawa. It seems to me, if it's a project that's taking place within a province and based on investment in the province and what not, to make more sense for the provincial government to be making that decision, because that does not relate to the individual's coming in.

Mr. Arnold: I believe the act and the regulations are federal by nature, so if anyone required an extension, for example, of replacement investors that would probably come under the federal area of responsibility. Where I refer to the province, it is the approval of the specific projects themselves. I think what's going to bring the best benefit to the province would probably be better known by the province. I think those are the two areas I was referring to.

• 1840

Mr. Cole: Concerning the financial limitations and structure for investing, the net worth and some of the other factors, do you feel they would be best left to the individual provinces as opposed to making a statement at the federal level where we're trying to make blanket statements and general statements? Should we make a minimum and then allow the provinces to up it from that, or should we do it the other way? You're dealing with this all the time.

[*Translation*]

M. Arnold: Les honoraires varient selon le temps consacré au projet, le coût de l'argent, la personne chargée de la commercialisation et les honoraires déterminés par le marché. Nous sommes généralement en mesure de fournir aux entrepreneurs des capitaux pour trois ans et demi ou quatre ans à un coût global de 5, 5,5, ou 5,75 p. 100, ce qui contraste beaucoup avec les taux de 13 ou 11 p. 100 des années antérieures.

M. de Jong: Je vous remercie.

M. Cole: Le P.E.I. Opportunities Fund Inc. est-il entièrement privé ou est-il financé par la province?

M. Arnold: C'est un syndicat privé. C'est à la fin de l'année 1986 que j'ai entendu pour la première fois parler du programme et que nous avons pris en charge un projet depuis le début jusqu'à l'étape du financement. Nous avons lancé un deuxième projet, puis, après consultation du milieu des affaires, nous avons conclu qu'il serait plus rentable de faire approuver un fonds, mais pas dans le but de recueillir des capitaux et de les investir sélectivement. Notre objectif était plutôt de procéder comme auparavant, c'est-à-dire de prendre en charge un projet à la fois et de recueillir les capitaux nécessaires à son exécution.

M. Cole: Il est bon que ces précisions soient consignées au *Procès-verbal*.

Une chose me fait difficulté dans votre exposé. J'ai l'impression que vous vous contredisez à certains endroits puisque vous réclamez une plus grande part de responsabilité pour les provinces et les gouvernements provinciaux, ce qui me paraît logique, tout en réclamant une plus grande participation d'Ottawa. Je pense au mécanisme qui permet une certaine souplesse dans la vente et le maintien d'investissements supplémentaires de remplacement, qui devraient être placés sous la responsabilité du personnel d'Ottawa. Il me paraît plus logique, dans le cas d'un projet exécuté dans une province à partir des investissements réunis dans cette province, etc, que ce soit au gouvernement provincial de prendre cette décision, qui est tout à fait indépendante de la venue de l'investisseur.

M. Arnold: Je crois que la loi et le règlement sont de nature fédérale, et que toute décision concernant l'extension du financement ou le remplacement des investisseurs tomberait probablement sous la responsabilité du gouvernement fédéral. Quand je parle des provinces, il s'agit de l'approbation de certains projets. Je pense en effet que la province est probablement la mieux placée pour déterminer quels sont les projets qui lui rapporteront le plus d'avantages. Je crois que ce sont les deux secteurs auxquels je faisais allusion.

M. Cole: Pensez-vous qu'il serait préférable de laisser les provinces prendre leurs propres décisions en matière de limites financières et de structures d'investissements, de valeurs nettes et relativement à certains autres facteurs plutôt que d'établir une norme générale au niveau fédéral? Serait-il préférable d'établir une norme minimale et de laisser les provinces fixer leurs propres conditions à partir de cette base ou de procéder de manière inverse? Vous êtes constamment aux prises avec ce genre de questions.

[*Texte*]

Mr. Arnold: We're dealing with it on a provincial basis, project by project. There's no question about that. As I understood it as we went along, the dollar base or the value of the company of $35 million or whatever was intended probably to keep major financial institutions out of the form of raising funds for their own purposes. I guess I would agree with that, because funds brought into large institutions and then recycled out through their normal lending practices would leave greater profits to the larger institutions, rather than passing those benefits on to the local economy to the projects that actually need the low-cost financing.

Mr. Cole: I think what I'm getting at is regarding the net worth criterion, for instance, you recommended it stay at $500,000.

Mr. Arnold: Of the individual coming in?

Mr. Cole: Exactly. Should those criteria come from the province the individual is investing in and hopefully would be living in? Would there be a way to encourage that kind of person coming to the island in this particular case by putting some stipulations or allowing the provinces to put some stipulations to encourage that in a couple of different ways?

Mr. Arnold: It's an interesting point. I had never really thought of it from that end. It might be a vehicle that if the dollar standards were lower yet the skills and the abilities to come and lend input from their business knowledge and to create investment in the province... It might be one way of assisting and directing or encouraging these people to come to a smaller province. It's an excellent thought. I really hadn't addressed it.

Mr. Cole: What I'm getting at, and I'll just conclude on it, is got the impression, or see the impression from you, that you're concerned that investors are putting dollars in but not moving to the area.

Mr. Arnold: Right.

Mr. Cole: If a province were given the ability or if it had the ability to make adjustments on those numbers based on whether a person was going to purchase a home on the island and do all the other things, would you feel that would be a constructive way it could balance out a little bit? Maybe what we should be doing is giving a little more autonomy to the provinces in these areas. I think that's what I'm hearing.

Mr. Arnold: I can see that following the tier system, assuming the tier system is in place, where you have the different dollar amounts required to invest in each project. If it were left up to each province to go beyond that on a sort of competitive position to attract these people, I think you would find that each province each month is trying to package a better offering so that these people would go to Nova Scotia instead of Prince Edward Island or Saskatchewan. I think if they followed the tiers, the highest activity and the highest residency is in the have provinces. If the dollar amount of the net equity requirement were lower as well as the investment for another tier level, that might help to achieve a better spreading of both people following their funds to the regions that need them most.

I hadn't really thought of that before. I think that's an excellent thought.

[*Traduction*]

M. Arnold: Il est vrai que nous traitons ce genre de questions, mais à l'échelle provinciale et projet par projet. Si j'ai bien compris, la limite de 35 millions de dollars est probablement destinée à empêcher les grandes institutions financières de réunir des fonds pour leur propre usage. Je crois que je suis d'accord avec cette formule, car les fonds réunis par les grandes institutions, puis recyclés dans le cadre de leur pratique normale de crédit rapporteraient surtout aux institutions elles-mêmes sans procurer d'avantages à l'économie locale dans des projets nécessitant un financement bon marché.

M. Cole: J'aimerais en venir aux critères de la valeur nette dont vous avez recommandé qu'ils soient maintenus à 500,000$.

M. Arnold: Pour chaque investisseur?

M. Cole: Exactement. Est-ce que ces critères devraient être déterminés par la province où l'immigrant désire investir et éventuellement s'installer? Est-ce qu'il existe un moyen d'encourager ce type d'investisseur à venir s'établir dans l'île, en imposant certaines exigences ou en permettant aux provinces d'appliquer certains critères qui encourageraient ce genre de choses?

M. Arnold: Voilà une idée intéressante. Je n'y avais jamais pensé sous cet angle. Ce serait peut-être un moyen à envisager si le dollar était plus faible, et lorsque l'entrepreneur est prêt à partager ses connaissances et compétences commerciales, et à créer de l'investissement dans la province... Ce serait un moyen d'aider et d'encourager ces investisseurs à venir s'installer dans une province plus petite. C'est une excellente idée à laquelle je n'avais pas vraiment pensé.

M. Cole: Je vais conclure avec ceci. J'ai eu l'impression ou vous m'avez donné l'impression que vous regrettez que les investisseurs offrent uniquement leurs capitaux et ne viennent pas s'installer chez vous.

M. Arnold: C'est exact.

M. Cole: Pensez-vous que ce serait un moyen positif de remédier à cet état de choses si l'on donnait aux provinces la possibilité de modifier ces chiffres pour les personnes qui accepteraient d'acheter une maison et de venir s'installer dans l'île? Il faudrait peut-être donner un peu plus d'autonomie aux provinces dans ce domaine. C'est ce que j'ai cru comprendre.

M. Arnold: Cela est possible grâce au système des catégories, qui fixent un montant d'investissement différent pour chaque projet. Si les provinces avaient la possibilité de modifier les conditions offertes afin d'attirer les investisseurs, je crois que chaque province modifierait chaque mois les conditions afin de se montrer plus attrayante que la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Edouard ou la Saskatchewan. Si l'on maintient le système des catégories, ce sont les provinces les plus riches qui attirent la plus grande activité et le plus grand nombre d'investisseurs immigrants. Abaisser le seuil de la valeur nette ainsi que le montant d'investissement d'une autre catégorie permettrait de mieux répartir les investisseurs et leurs capitaux entre les régions qui en ont le plus besoin.

C'est une excellente idée à laquelle je n'avais pas pensé auparavant.

[*Text*]

• 1845

The Chairman: Is there a limit to the absorption capacity of a small province like P.E.I. before you have money seeking opportunities at risk levels that in fact increase the risk levels to an unacceptable...?

Mr. Arnold: I am sure there is, at some level. But these numbers we are referring to here, $70 million or whatever... We were clearly brought to address that within the province, but when you think of the projects going on in any good-size city in the run of a year, it doesn't take too many specific investments to get to the point of $100 million or in that range. But absolutely, there is a point.

But as far as Prince Edward Island is concerned, from my knowledge of it, there are many, many development projects that are yet to take place in the province, we hope. I would say particularly if the bids that just came in on the fixed link going across to Prince Edward Island materialize, ongoing additional investment will be encouraged to take place to follow that increased level of economic activity.

The Chairman: Before we went to that $200,000 limit that has been recommended, we would want to make sure there were adequate investment opportunities for the poorer provinces, which are receiving very large amounts of money from this. In some areas, some investment managers might feel it is very difficult to invest more, because the absorption pool is too small or the capacity, because of the recession or whatever else, makes it too high a risk.

Mr. Arnold: That is a very reasonable point. But I think the market itself adjusts. If you were to come up with projects of a higher-risk nature, at least in our case the checks and balances in the system...and the people we go through just would not approve the project to start with, if you were there to promote it just for its own sake.

Mr. Peter Fairey (Committee Consultant): One point of information that might give you some comfort is there is an administrative memorandum in Employment and Immigration that allows you to substitute investors after expiry. It came out about four months ago. You might inquire.

My question has to do with how you repay the investors at the end of the period. We haven't really focused on that, and I know the task force hasn't, but there is a commercial reality that these things have a finite period of three or five years. When you are doing projects, you need either to sell them or to refinance them. I am interested in what your experience has been in that. Is it a problem, having to pay back the investors?

Mr. Arnold: Under normal circumstances, when you are not in a roller-coaster economy, the projects would be planned and the benefit... And in any type of business, whether manufacturing, real estate, or whatever, the start-up period is usually the most difficult. Usually substantial losses are incurred in most new projects. They take maybe the first, second, or third year. By having the low-cost money in place, those losses are either minimized or eliminated in the

[*Translation*]

Le président: Est-ce qu'une petite province comme l'Île-du-Prince-Édouard a une capacité d'absorption limitée qui, au-delà d'un certain seuil, rend les risques inacceptables?

M. Arnold: Je crois que c'est évident, passé un certain seuil. Cependant, les chiffres qui sont cités, en l'occurrence 70 millions de dollars... Nous y avons pensé dans notre province, mais n'importe quel projet dans une ville de taille moyenne atteint facilement une centaine de millions de dollars. Mais c'est vrai qu'il faut y penser.

Nous espérons cependant que l'Île-du-Prince-Édouard sera le cadre de nombreux autres projets d'aménagement. Je crois en particulier que si le projet de relier l'Île-du-Prince-Édouard de manière permanente au continent se concrétise, l'accroissement de l'activité économique entraînera d'autres investissements.

Le président: Avant d'adopter la limite de 200,000$ qui a été recommandée, nous souhaiterions nous assurer que les provinces les moins nanties bénéficient d'occasions appropriées d'investissements qui sont d'importantes sources de capitaux. Dans certaines régions, les gestionnaires de l'investissement pourraient décréter qu'il serait difficile d'augmenter l'afflux de capitaux, lorsque le bassin d'absorption est trop restreint ou que la capacité augmente trop les risques, en raison de la récession ou d'autres facteurs.

M. Arnold: Cette crainte me paraît tout à fait raisonnable, mais je pense que le marché s'ajuste de lui-même. Je crois que le système rejetterait de lui-même les projets présentant des risques trop grands et que les autorités, dont nous devons obtenir l'approbation, refuseraient d'encourager un projet uniquement pour lui-même.

M. Peter Fairey (consultant du Comité): Vous serez peut-être rassurés de savoir qu'Emploi et Immigration a émis il y a environ quatre mois une note de service autorisant la substitution des investisseurs après échéance des investissements. Vous pouvez demander des renseignements à ce sujet.

J'aimerais savoir comment vous vous y prenez pour rembourser les investisseurs à la fin de la période. Nous ne nous sommes pas intéressés à cet aspect, et je sais que le groupe de travail ne l'a pas fait non plus. Cependant, les investissements commerciaux ont une durée de trois ou cinq ans. Quand on exécute un projet, il faut soit le revendre, soit le refinancer. J'aimerais savoir quelle a été votre expérience à ce sujet. Est-ce que le remboursement des investisseurs pose problème?

M. Arnold: En temps normal, lorsque l'économie est stable, les projets seraient planifiés et les avantages... Que que soit le type d'entreprise, qu'il s'agisse de fabrication, d'immobilier ou d'autre chose, c'est le démarrage qui est le plus difficile. Les pertes sont généralement très grandes dans la plupart des nouveaux projets. Il faut parfois attendre la première, la deuxième ou la troisième année. Ces pertes sont moindres ou inexistantes dans les projets auxquels nous avons

Texte]

projects we have been involved in. So as they mature at the end of three to four years and they then have a track record, they should have a fairly solid opportunity for mortgage financing or business financing for the venture. Those basically would follow the projections put together on the project at day one, showing about three levels of activity, whether lease-up or production units or whatever. The only thing that really throws that off is if you nose-dive in a bad economic cycle.

The Chairman: Thank you very much for appearing and bringing us your information.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

participé, en raison du faible coût de l'argent. Par conséquent, au bout de trois ou quatre ans, lorsque les investissements parviennent à échéance, les projets disposent d'un état de service solide qui leur permet de trouver un financement hypothécaire ou commercial. Les projets se déroulent normalement conformément aux prévisions initiales, et donnent lieu à trois niveaux d'activités, qu'il s'agisse de locations ou d'unités de production, ou d'autre chose. Le seul véritable problème, c'est la chute brutale provoquée par des conditions économiques défavorables.

Le président: Je vous remercie d'être venus témoigner et partager vos connaissances avec nous.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Atlantic Canada Chinese Business Council, Inc.:
Zoue Lam, President.
Baker, Stewart, Roper Barristers and Solicitors:
Christopher J. Roper, Partner;
David Lesperance, Associate lawyer.
President Canada Syndicates Inc.:
Jack A. Lee, President.
Dyne Holdings Ltd.:
M.H. Arnold, President.

TÉMOINS

Atlantic Canada Chinese Business Council, Inc.:
Zoue Lam, Président.
Baker, Stewart, Roper Avocats et Conseillers:
Christopher J. Roper, Partenaire;
David Lesperance, Avocat associé.
President Canada Syndicates Inc.:
Jack A. Lee, Président.
Dyne Holdings Ltd.:
M.H. Arnold, Président.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 17

Wednesday, June 10, 1992

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 17

Le mercredi 10 juin 1992

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), A Review of the Business Immigration Program in particular the study of the discussion document entitled: "The Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program"

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, étude du Programme d'immigration des investisseurs et plus particulièrement l'étude du document de travail intitulé: «Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs»

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Vice–Chairman: Harry Chadwick

Members

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Vice–président: Harry Chadwick

Membres

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, JUNE 10, 1992
(24)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:50 o'clock p.m. this day, in Room 705, La Promenade, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Harry Chadwick, Jack Shields and Robert Wenman.

Acting Member present: Simon de Jong for Dan Heap.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers. *From McCarthy Tétrault:* Peter D. Fairey, Consultant. *From Smith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer:* Frank N. Marrocco, Consultant.

Witnesses: From Coopers and Lybrand Consulting Group: J. Camille Gallant. *From Canadian Maple Leaf Group:* Douglas A. Horne, Vice-President, Corporate Relation; and Steven Funk, Chairman. *From Citizen's Choice* Corporation: Patrick Shanahan; Ernie Shanahan, and Garnett Palmer. *From Ontario Ministry of Industry, Trade and Technology:* Claudette MacKay-Lassonde, Assistant Deputy Minister, Trade and International Relations Division; Chantal G. Ramsay, Manager, Business Immigration, and Rudy Hakala, Secretary, Ontario Business Immigration (Investor Program) Committee. *From Overseas Investment Consultants:* Jim Humphries. *From Government of* Saskatchewan: Bob Perrin, Executive Director, Programs Division, Department of Economic Development, and Elaine Burnett, Program Manager Business Immigration Program, Department of Economic Development. *From P.W. Lorch and Associates:* Wayne Lorch, President.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee resumed its review of the Business Immigration Program in particular the study of the discussion document entitled: "The Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program". (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Monday, June 8, 1992, Issue No. 14*).

The witness from Coopers and Lybrand Consulting Group made an opening statement and answered questions.

The witnesses from Canadian Maple Leaf Group made an opening statement ans answered questions.

Patrick Shanahan from the Citizen's Choice Corporation made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 6:39 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 7:49 o'clock p.m., the sitting resumed.

The witnesses from the Ontario Ministry of Industry, Trade and Technology each made an opening statement and answered questions.

The witness from Overseas Investment Consultants made an opening statement and answered questions.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 10 JUIN 1992
(24)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à 15 h 50, dans la salle 705 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Harry Chadwick, Jack Shields, Robert Wenman.

Membre suppléant présent: Simon de Jong remplace Dan Heap.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche. *De McCarthy Tétrault:* Peter D. Fairey, consultant. *De Smith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer:* Frank N. Marrocco, consultant.

Témoins: Des consultants Coopers and Lybrand: J. Camille Gallant. *Du groupe Canadian Maple Leaf:* Douglas A. Horne, vice-président, Relations avec les entreprises; Steven Funk, président. *De Citizen's Choice Corporation:* Patrick Shanahan; Ernie Shanahan; Garnett Palmer. *Du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie – (Ontario):* Claudette MacKay-Lassonde, sous-ministre adjointe, Relations commerciales et internationales; Chantal G. Ramsay, gestionnaire, Immigration des gens d'affaires; Rudy Hakala, secrétaire (Ontario), Comité d'immigration des gens d'affaires (Programme des investisseurs). *Des consultants Overseas Investment:* Jim Humphries. *Du Gouvernement de la Saskatchewan:* Bob Perrin, gestionnaire, Programme d'immigration des investisseurs, ministère du Développement économique; Elaine Burnett, gestionnaire, Programme d'immigration des investisseurs, ministère du Développement économique. *De P.W. Lorch et Associés:* Wayne Lorch, président.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité poursuit son examen du Programme d'immigration des gens d'affaires, entre autres le document rédigé par le groupe ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs (*voir les Procès-verbaux et témoignages du lundi 8 juin 1992, fascicule nº 14*).

Le témoin de Coopers and Lybrand fait un exposé et répond aux questions.

Les témoins du Canadian Maple Leaf Group font un exposé et répondent aux questions.

Patrick Shanahan, de Citizen's Choice Corporation, fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 18 h 39, la séance est suspendue.

À 19 h 49, la séance reprend.

Les témoins du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de l'Ontario, font chacun un exposé et répondent aux questions.

Le témoin de Overseas Investment Consultants fait un exposé et répond aux questions.

At 10:07 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 10:19 o'clock p.m., the sitting resumed.

Bob Perrin from the Government of Saskatchewan made an opening statement and, with the other witness, answered questions.

At 11:04 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

Luc Fortin

Committee Clerk

À 22 h 07, la séance est suspendue.

À 22 h 19, la séance reprend.

Bob Perrin, du Gouvernement de la Saskatchewan, fait un exposé puis, avec l'autre témoin, répond aux questions.

À 23 h 04, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Greffier de comité

Luc Fortin

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, June 10, 1992

• 1547

The Chairman: I call the meeting to order.

We are welcoming Mr. Gallant from The Coopers & Lybrand Consulting Group.

Mr. de Jong (Regina—Qu'Appelle): Mr. Chairman, I wonder whether on a point of order I could raise with you and members of the committee my concerns. I know the committee wanted to hold intensive hearings this week to be able to be in a position to start writing the report and hopefully have that finished before Parliament adjourns. But it seems to me there is some information lacking, which I think is esssential for us to have before we can even begin to write a report. There are four areas I would point to.

I think we need to know much more about what the arrangements are that exist with the Province of Quebec, how that works; a more in depth briefing for this committee so we understand what all is involved in this program.

Some other information we should have, if it is possible, is for the department to give us some statistical information about the performances of the funds. I understand it is on the computer. They should be capable of pulling that information out and giving us some idea on how successful the funds have been. I think that information is important for us if we are going to start writing.

One other area is the processing procedure. We have heard horror stories about when the clock starts ticking. We've heard horror stories about applications sitting on the floors in our offices in Hong Kong. If there is a possibility of talking to some people in the department, we could begin to get some of that straight.

The fourth area is the study Ernst & Young have been doing. Is there an opportunity of meeting with them so we could communicate on the work they have done and the work this committee has done so our report wouldn't be totally out of sync with theirs?

The Chairman: Those are excellent suggestions. Peter Harder is going to be before us tomorrow. One of the things that would be helpful is we can give him this in advance and hope that he would be prepared with responses for us to these specific questions.

I think the Ernst & Young study is another very valid point. Whether we want to try to call them or whether they can come when they're in the midst of it or not, I'm not sure. I am told that they are not in a position yet because they're collecting evidence, the same as we are. If we come out first they may want to use what we have, as opposed to our, of course, being interested in using what they have. Whether it is we inputting to them or they inputting to us, I suppose... There might be some way of having some informal meetings.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 10 juin 1992

Le président: La séance est ouverte.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Gallant du groupe Coopers & Lybrand Consulting.

M. de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le président, j'invoque le Règlement pour vous faire part de certaines préoccupations que j'aie, à vous et aux membres du comité. Je sais que nous avions projeté de longues séances d'audience cette semaine dans l'espoir de commencer à rédiger le rapport et, avec un peu de chance, de le terminer avant l'ajournement du Parlement. Malheureusement, il y a des informations que je juge essentielles pour commencer à rédiger un rapport, informations qui nous manquent encore. J'aimerais vous signaler quatre domaines en particulier.

Nous sommes loin d'en savoir assez au sujet des arrangements qui existent avec la province de Québec, comment cela fonctionne. Il faut qu'on nous explique en détail en quoi consiste ce programme.

Par ailleurs, si c'était possible, il faudrait bien que le ministère nous communique des données statistiques sur la performance des fonds. Apparemment, tout cela est sur ordinateur et il devrait être possible d'imprimer les données et de nous donner une idée de la façon dont ces fonds se comportent. Ce sont des informations importantes si nous voulons commencer à rédiger notre rapport.

Il y a aussi la question de la procédure de traitement des demandes. Nous avons entendu parler de situations affreuses, de retards renversants, de demandes qui traînaient sur les planchers de nos bureaux de Hong Kong. Si nous pouvions parler à des gens du ministère, ils pourraient mettre les choses au point.

En quatrième lieu, il y a l'étude qui est effectuée actuellement par Ernst & Young. Si nous pouvions les rencontrer, nous pourrions prendre mutuellement connaissance de notre travail, ce qui permettrait de coordonner quelque peu nos deux rapports.

Le président: Voilà d'excellentes suggestions. Peter Harder doit comparaître demain. Nous pourrions lui fournir cette liste de questions d'avance dans l'espoir qu'il pourra préparer des réponses avant de venir.

À propos de Ernst & Young, vous avez raison également. Cela dit, je ne sais pas s'ils pourront se libérer en plein milieu de leur étude. On me dit qu'ils ne sont pas encore prêts, que, comme nous, ils en sont encore à recueillir des informations. Si notre rapport sort le premier, ils voudront peut-être s'en inspirer, ou vice versa d'ailleurs. Que nous leur apportions une contribution ou que ce soit l'inverse, j'imagine... Il y a peut-être moyen d'organiser une rencontre informelle.

[*Text*]

• 1550

Mr. de Jong: Exactly. Maybe we could have a supper or dinner together.

The Chairman: I think that's a good idea. We'll see if we can arrange something like that just as a matter of exchange. In fact, even as we think about process, trying to do this quickly, we may decide tomorrow we can't. But I would certainly like to try to get at least a preliminary report into the House of Commons before the end of the session so we can input directly as the new legislation comes in and the preparation for regulation begins. The sooner we have our input, the more likely it will be implemented.

Mr. de Jong: I understand that.

The Chairman: Certainly we'd be pleased to co-operate with that. We'll pass this information to Mr. Harder, asking him to be prepared to respond in these ways. Also, if we can, we will set something up.

At the end of the day today, we need to decide about process. I would ask that each of us might also meet separately with the drafters and input our ideas even before tomorrow, because they're pulling together a talk-sheet for us tomorrow. If you in particular could meet with them before you leave tonight and just give them a sense of your feeling, that would be very helpful—and the same with all other members, of course.

Mr. de Jong: On the other hand, if they could help committee members in questioning the department tomorrow about Quebec and the performance of the funds and the processing—

The Chairman: You'd like some questions prepared in advance?

Mr. de Jong: Or just a discussion with them. Often when you sit around the table you're on to something and then somethng else takes you off, and then afterwards you forget, then later on that night you remember: "damn it, I. . ."

The Chairman: That's a good, thoughtful summary, and I think this is very helpful. I thank you for it, Mr. de Jong.

Mr. Shields (Athabasca): Can we just carry on with that? I think we should alert Mr. Harder to bring people very familiar with the Quebec accord.

The Chairman: Yes.

Mr. Shields: Of course, it's under the Quebec accord that the investor immigration program is working. Probably if we could hear some candid remarks—I think we got into some of that yesterday—on the unfairness of the Quebec program as compared with the rest, and so on. . . Maybe we could address some of our questions to the witnesses today and that would help us. We know the processing procedures aren't working. Maybe we could call back Mr. Ferguson also.

The statistics on the projects by provinces, for investor immigrants, refugees, other types of immigrants, per province, are going to be a very enlightening and very clear indication of what is happening and whether there is fairness

[*Translation*]

M. de Jong: Exactement. Nous pourrions, par exemple, souper ensemble.

Le président: Je trouve que c'est une excellente idée. Nous allons voir s'il est possible d'organiser cela. En fait, en ce qui concerne nos projets à nous, cette décision que nous avons prise d'avancer rapidement, nous pourrions nous apercevoir demain que ce n'est pas possible. En tout cas, j'aimerais au moins déposer un rapport préliminaire à la Chambre des communes avant la fin de cette session; ainsi, nous serions prêts à intervenir immédiatement lorsque la nouvelle loi sera déposée et qu'on commencera à préparer la réglementation. Plus vite nous interviendrons, plus rapidement ces dispositions seront appliquées.

M. de Jong: Je comprends cela.

Le président: C'est dans nos intentions. Nous allons communiquer ces informations à M. Harder, lui demander de se tenir prêt à répondre à ces questions. Quant à l'autre affaire, si c'est possible, nous organiserons quelque chose.

À la fin de la journée, aujourd'hui, il va falloir que nous prenions des décisions quant à l'organisation du travail. Chacun d'entre nous pourrait également rencontrer les rédacteurs et leur donner ses idées avant demain. En effet, ils sont en train de nous préparer une feuille d'information pour demain. Si vous pouviez les rencontrer avant de partir ce soir, leur donner une idée de votre position, cela serait très utile.

M. de Jong: D'autre part, ils pourraient aider les membres du comité à poser des questions au ministère demain au sujet du Québec et de la performance des fonds ainsi que du traitement des demandes. . .

Le président: Vous voulez qu'ils vous préparent des questions d'avance?

M. de Jong: Nous pourrions simplement discuter avec eux. Très souvent, au milieu d'une séance on change de sujet, on fait une digression et ce n'est qu'après la séance qu'on se dit: «zut, j'aurais dû. . .»

Le président: Vous avez fait le point très utilement, monsieur de Jong, et je vous en remercie.

M. Shields (Athabasca): Je peux rester sur ce sujet? Je crois que nous devrions demander à M. Harder de venir avec des gens qui connaissent bien l'accord avec le Québec.

Le président: Oui.

M. Shields: Évidemment, le programme d'immigration des investisseurs fonctionne dans le cadre de l'accord avec le Québec. Si nous pouvions entendre des observations franches—nous en avons déjà parlé hier—sur l'injustice du programme du Québec comparativement au reste. . . Une partie de ces questions pourrait d'ailleurs s'adresser à nos témoins d'aujourd'hui. Nous savons que les procédures de traitement des demandes ne fonctionnent pas. Nous pourrions également demander à M. Ferguson de revenir.

Les statistiques sur les projets par province, pour les immigrants investisseurs, les réfugiés et autres types d'immigrants, par province, tout cela va nous être extrêmement utile, tout cela va nous donner une idée claire

[*Texte*]

in the system from across the provinces. I understand in fact one of the witnesses today will be coming forward and they do have some statistics. We'll look at that. I think we'll have an opportunity to look at some of those statistics today.

The Chairman: Mr. de Jong, I'm just informed that Ernst & Young doesn't report till the end of August, so they're not really in a position to receive from us yet. But our consultants have already met with them and spent some time to see their direction and our direction. So we do have that input through our consultants.

Mr. de Jong: Good.

Mr. Shields: I would like to put one more thing on the record, if I may. Mr. Allmand wanted some information from the minister. He felt the task force report wasn't complete.

The Chairman: Yes.

Mr. Shields: The task force report is complete. It's complete in every detail, except that the comments made by various governments during the gathering of information were made in camera. It was a report made to the minister. The minister is not going to make the report to him available. It's a report to the minister, and a lot of the information gathered was gathered in confidence, in camera. But he feels if the committee wanted, they could approach the various provinces for their views and for their submissions. He feels quite confident that if the provinces want to release the information to the committee, they could, but he is bound not to do that.

• 1555

The Chairman: I think there is substantial information already before us on that same subject-matter, so we may be gathering information in advance, but that is a matter we should discuss. It's good to have it clarified in the *Minutes* since Mr. Allmand is not here. We'll deal with it later if you wish to raise it again. Our witness, please.

M. J. Camille Gallant (The Coopers & Lybrand Consulting Group): Bonjour. Je m'appelle Camille Gallant. Je suis comptable agréé et consultant à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Mr. Chairman, hon. members, ladies and gentlemen, I wish to thank the standing committee for their kindness in extending an invitation to me to appear before you. I have a great respect for our parliamentary traditions, and I consider it a marvellous honour to have this opportunity to participate in your deliberations.

One only has to visit some of the foreign countries I have had the experience to observe to realize that what we have in Canada is a way of life and government in which all of us should take pride, and as citizens of this great country we should be determined that the events that now surround and preoccupy us in terms of our future well-being and the Constitution of our country serve as positive building blocks for our children's well-being.

[*Traduction*]

de la situation et nous dire si le système est équitable dans toutes les provinces. Je crois savoir qu'un de nos témoins d'aujourd'hui a des statistiques à nous soumettre. Nous allons nous pencher sur ces données, je pense que nous pourrons commencer à étudier ces statistiques dès aujourd'hui.

Le président: Monsieur de Jong, on me dit que le rapport de Ernst & Young ne sera pas prêt avant la fin du mois d'août et, dans ces conditions, ils ne doivent pas être prêts à discuter avec nous. Cela dit, nos experts-conseils les ont déjà rencontrés pour se familiariser avec le travail qu'ils font et pour leur parler de ce que nous faisons, nous. Nous sommes donc au courant par l'entremise de nos experts.

M. de Jong: Très bien.

M. Shields: Si vous le permettez, j'ai une dernière observation à faire. M. Allmand voulait demander des informations au ministre. Il trouvait que le rapport du groupe de travail n'était pas complet.

Le président: Oui.

M. Shields: En fait, le rapport du groupe de travail est complet. Il est complet dans tous les détails, mais il se fonde sur les observations de différents gouvernements, lesquelles ont été communiquées lors de séances à huis clos. C'est un rapport qui était destiné au ministre. Le ministre n'a pas l'intention de communiquer ce rapport. C'est un rapport qui lui était destiné et qui contient beaucoup d'informations recueillies lors de séances à huis clos. Pour lui, si le comité souhaite prendre connaissance de ces informations, il va lui falloir s'adresser aux provinces directement. Il est certain que si les provinces veulent communiquer ces informations au comité, rien ne les empêchera de le faire, mais pour sa part, il n'est pas libre de le faire.

Le président: Je pense que nous possédons déjà pas mal d'informations à ce sujet, des informations recueillies d'avance, mais nous pourrions toujours en discuter. Comme M. Allmand n'est pas là, il est utile que cela figure dans notre procès-verbal. Si vous voulez revenir à cette question, nous pourrons toujours en discuter plus tard. Je donne la parole à notre témoin.

Mr. J. Camille Gallant (The Coopers & Lybrand Consulting Group): Good afternoon. I am Camille Gallant. I am a chartered accountant and consultant in Halifax, Nova Scotia.

Monsieur le président, honorables députés, mesdames et messieurs, je remercie le comité permanent d'avoir eu l'amabilité de m'inviter à comparaître. J'ai le plus grand respect pour nos traditions parlementaires et, pour moi, c'est un insigne honneur de pouvoir participer à vos délibérations.

Il suffit d'aller dans certains pays étrangers que j'ai eu l'occasion de visiter pour se rendre compte que nous avons de bonnes raisons d'être fiers, au Canada, de notre mode de vie et de gouvernement, et que les citoyens de ce grand pays devraient faire l'impossible pour construire l'avenir de leurs enfants en utilisant d'une façon positive les événements qui nous préoccupent actuellement et cette remise en cause de notre Constitution qui nous mobilise.

[*Text*]

My children are 11th generation Canadians and I am *acadien, 100 p. 100 pure laine.*

My forefathers came to the Maritimes in the 1640s with Nicolas Denys. Through an historical and genealogical coincidence my daughters, through my wife, are direct descendants of Nicolas Denys, the original immigrant investor and entrepreneur from France who began the development of the Maritimes between the years 1640 and 1680. My forefathers would be proud to observe me here today discussing the issues and concerns raised in the task force document.

A major issue transcending the discussion document is regional disparity. The Maritimes have existed as an economic backwater of Canada for too long, and the immigrant investor program has been a recent tool to attempt to marshal investment in the region.

According to the report, Appendix C, in 1991 the subscriptions for Nova Scotia, New Brunswick and Prince Edward Island totalled $89.3 million out of a total of $364 million for Canada. Since the beginning of the program, in the five years 1986-91, the Maritimes have benefited from total subscriptions of $238.8 million out of $1,463 million; 25% in 1991, and 17% since the beginning of the program in round figures.

The question needs to be asked: Are we using this tool to alleviate economic disparity? The results to date suggest otherwise for the Maritimes, although any capital investment is surely welcome in our part of the country. If we don't have a high ratio of external investment in the Maritimes, we will have no opportunity to catch up.

What we're talking about here is a major national program which costs very little compared to the investment benefits realized, with a clear objective to reduce disparity, but the record shows that what has occurred is that disparity has been maintained.

The Rideau Canal syndrome continues to flourish in Ottawa. Its victims in this case are the citizens of this great country who choose to live in the Maritimes and Newfoundland.

We're tinkering where major policy initiatives are required. Why do we have tiers at all? Why can't we simply restrict investments to the poorer provinces? The bureaucratic delays in the system described in the report in terms of backlogs are scandalous. Who is running the show? It's not the politicians. It is the senior bureaucracy, all suffering from the same illness referred to earlier.

• 1600

The report is well written and well prepared. All of its provisions should be enacted, although my complaint regarding regional disparity would not be addressed in its full sufficiency.

[*Translation*]

Mes enfants sont des Canadiens de la onzième génération et je suis Acadien, 100 p. 100 pure laine.

Mes ancêtres sont arrivés dans les Maritimes dans les années 1640 aves Nicolas Denys. Par une coïncidence historique et généalogique, mes filles descendent de Nicolas Denys par ma femme. C'était un immigrant investisseur et entrepreneur qui est arrivé de France et a commencé à développer les Maritimes entre 1640 et 1680. Mes ancêtres seraient fiers de me voir ici aujourd'hui discuter des problèmes et des questions soulevés par le groupe de travail dans ce document.

Une préoccupation majeure transparaît tout au long de ce document de travail: les disparités régionales. Les Maritimes sont une zone économique de deuxième classe depuis trop longtemps et le programme d'immigration des investisseurs a été utilisé récemment pour essayer d'attirer des investissements dans la région.

D'après l'annexe C du rapport, en 1991, les souscriptions en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard se sont élevées à 89,3 millions de dollars sur un total de 364 millions pour le Canada. Depuis le début du programme, pendant les cinq années comprises entre 1986 et 1991, les Maritimes ont profité de souscriptions totales de 238,8 millions de dollars sur un total de 1,463 million, soit 25 p. 100 en 1991 et 17 p. 100 depuis le début du programme en chiffres ronds.

Il convient de se poser une question: est-ce que nous utilisons bien cet outil pour effacer les disparités économiques? Dans les Maritimes, jusqu'à présent, les résultats semblent indiquer que ce n'est pas le cas bien que tout investissement de capitaux soit bienvenu dans notre région. Sans une proportion élevée d'investissements de l'extérieur, les Maritimes ne réussiront jamais à combler l'écart.

Nous discutons ici d'un programme national majeur qui coûte très peu par rapport aux avantages qu'il apporte, un programme qui a pour objectif de réduire les disparités mais qui, jusqu'à présent, n'est pas parvenu à ses objectifs puisque les disparités subsistent.

Le syndrome du canal Rideau est toujours aussi fort à Ottawa. Les victimes de ce syndrome, dans ce cas, ce sont les citoyens de ce grand pays qui ont décidé de vivre dans les Maritimes et à Terre-Neuve.

Des initiatives politiques majeures s'imposent, mais en attendant, on se contente de demi-mesures. Avons-nous vraiment besoin de plusieurs paliers? Pourquoi ne pas limiter les investissements aux provinces les plus pauvres? Le rapport parle de retards et de délais bureaucratiques qui sont, proprement scandaleux. Qui est aux commandes? Ce ne sont pas les hommes politiques, ce sont les hauts fonctionnaires, et ils souffrent tous de la maladie que j'ai mentionnée tout à l'heure.

Le rapport est bien rédigé et bien préparé. Toutes ses dispositions devraient être appliquées, ce qui, malheureusement, ne réglerait pas entièrement les problèmes de disparité régionale que j'ai mentionnés.

[*Texte*]

There is a requirement to pursue a strategy that provides for a business normalization of this program. The government could privatize the business of authorizing and registering investor immigrants to this country on the basis of a user-pay policy and restrict the agents involved to promoting investment in the economically poor regions.

The private sector would eliminate your backlog in short order. The bureaucracy will take years to do it, and we simply cannot afford to miss the present opportunity available to us in Hong Kong. Radical action is required, and here we have an excellent tool to effect some remedial economic endeavour. Ottawa has to open the door in order for us to pick ourselves up by the bootstraps. We can do that with a more business-minded approach to the recruitment of investment, with private sector participation.

Merci beaucoup.

Mr. de Jong: What you're saying is important to us in Saskatchewan as well. We have the same problems, the mentality—you called it, very nicely, the Rideau Canal syndrome—being directed towards attracting investors and creating economic activity.

I assume that you see this as a very important instrument for regions such as the Maritimes, Newfoundland, and the Prairies.

Mr. Gallant: It's a tremendous opportunity for us.

Mr. de Jong: The task force, for example, made some recommendations regarding commercial and hospitality and real estate, some restrictions.

Mr. Gallant: I understand those. In Nova Scotia and Prince Edward Island in particular, we've had ACOA as a regional development tool. They've done a considerable amount of work in upgrading and enhancing the hospitality industry, but in a number of cases could be criticized for going too far in that industry in terms of almost unfairly subsidizing some competition to the established entrepreneurs that were there.

It's time really to define strategies that would allow us to bring forth real economic development through this tool that we have the opportunity to go forward with. Of course real estate, although an economic generator, is not as attractive as the primary resource and manufacturing types of investment, which we really need badly.

There is a lot of initiative. My area is fisheries and, in particular, a lot of initiative could be undertaken in the fisheries field with these foreign investors, because they're very familiar with markets and products that are different from ours. A lot of our fishermen throw away fish that these people would gladly process.

Mr. de Jong: Exactly, and parts of fish are thrown away that they would very gladly process.

[*Traduction*]

Il est question d'adopter une stratégie qui aligne ce programme sur les pratiques du secteur commercial. Le gouvernement pourrait privatiser les opérations d'autorisation et d'enregistrement des immigrants investisseurs et le programme pourrait être financé entièrement par les usagers du système. Les agents se contenteraient alors de promouvoir l'investissement dans les régions économiquement pauvres.

En transférant ces activités au secteur privé, on éliminerait très vite les retards. Les bureaucrates, de leur côté, vont prendre des années pour le faire et nous n'avons pas les moyens de manquer les occasions uniques qui s'offrent en ce moment à Hong Kong. Des mesures radicales s'imposent et nous disposons de cet outil excellent pour réaliser un redressement économique. Ottawa doit ouvrir la porte pour nous permettre de nous prendre en main. En faisant appel au secteur privé, nous pourrons solliciter des investissements d'une façon plus rentable.

Thank you very much.

M. de Jong: Ce que vous dites s'applique à nous également, en Saskatchewan. Nous avons les mêmes problèmes et cette mentalité, que vous avez très bien baptisée syndrome du canal Rideau, s'applique à nous également quand il s'agit d'attirer des investisseurs et de créer une activité économique.

Vous considérez que ce programme offre des occasions importantes à certaines régions comme les Maritimes, Terre-Neuve et les Prairies.

M. Gallant: Pour nous, c'est une occasion incroyable.

M. de Jong: Par exemple, le groupe de travail a fait des recommandations en ce qui concerne certains secteurs, commercial, hôtelier, immobilier; des restrictions ont été mentionnées.

M. Gallant: Je les comprends fort bien. En Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, en particulier, nous avons eu le programme de développement régional APECA. L'Agence a beaucoup fait pour développer et moderniser le secteur hôtelier, mais dans certains cas on pourrait même lui reprocher d'avoir été trop loin en subventionnant presque à l'excès des entreprises qui concurrencent les entrepreneurs locaux.

Le temps est venu d'adopter des stratégies qui nous permettent, grâce à cet outil qu'est le programme des immigrants, de promouvoir un véritable développement économique. L'immobilier, tout en étant un secteur économique important, n'est pas un secteur aussi séduisant pour les investisseurs que les industries primaires et la fabrication, des types d'activités dont nous avons terriblement besoin.

Avec l'intervention de ces investisseurs étrangers, beaucoup d'initiatives pourraient être prises, par exemple dans le secteur des pêches qui est important pour ma région. En effet, ces investisseurs connaissent des marchés et des produits qui sont différents des nôtres. Très souvent, nos pêcheurs rejettent des poissons que ces gens-là utiliseraient volontiers.

M. de Jong: Exactement, et il y a également certaines parties des poissons qu'ils pourraient utiliser alors que nous les jetons.

[*Text*]

Doesn't that mean that there are some opportunities that we are missing on our end? That means more contacts and networking, for example, with people in Taiwan and Hong Kong, or in other places, who are involved in the fishing industry and who might also be interested not only in moving to Canada and putting together a package that involves a fishery, but also maybe in investing in a joint project or a new venture here, and packaging all that together. I tend to think with that approach you would also get them to come and live in the Maritimes, not just to park their money there.

Mr. Gallant: As far as living is concerned, in the Maritimes we have everything to offer in terms of housing, educational institutions, health services. I don't know to what extent a candidate from Hong Kong needs to live in a big city, but what you're talking about is not focused. We have too many. . .particularly at the provincial level, I would suggest—a lot of people running over, not really knowing what to talk about, or how to present it. Nothing is really strategized and well organized enough to undertake this effort. We have this major tool and it's being dissipated. We're just losing the opportunities.

• 1605

I like the regional aspect of what we're talking about in the task force recommendations. I don't know if the Maritimers can get their act togther to undertake that; they should have done it years ago. Anyway, that's a whole other topic, but I know it contributes to our regional disparity.

The pieces we have to offer in terms of an economic endeavour down there, in terms of the political structure that's required to support that—we're just too small to really function well. You can't have Prince Edward Island with 128,000 people and Nova Scotia with 880,000 people, really, and New Brunswick with less. . .until we get together and try to do it right and professionalize, and improve the quality of our provincial bureaucracies. . .

ACOA has tried to do some work in that regard. I have great admiration for some of the things they've done, but by and large there have been a lot of cast-offs from the Rideau Canal syndrome disease, trying to get cures in Moncton at ACOA. It doesn't work. There's something lacking. There's a thread missing in the whole thing. For some reason or other we can't seem to find the string and pull it and tie the knot.

Mr. de Jong: I think what you're saying is it requires more of a focused approach—

Mr. Gallant: Yes.

Mr. de Jong: —by the maritime provinces at home.

Mr. Gallant: Oh, sure. I recognize that and I freely admit that, sir.

The Chairman: Can you tell me what the population of the Maritimes is as a percentage of the Canadian population, approximately?

Mr. Gallant: Approximately, just in my head quickly, somewhere around 7% to 8% of the total of the national population.

[*Translation*]

Est-ce que ça ne veut pas dire que nous ne profitons pas de certaines occasions de notre côté? Ne faudrait-il pas établir plus de contacts avec les gens de Taïwan, de Hong Kong et d'autres régions, qui connaissent le secteur de la pêche et qui pourraient, non seulement s'installer au Canada et monter une affaire liée à la pêche, mais peut-être également investir, en association, dans d'autres affaires? Avec une telle démarche, je me dis qu'on pourrait les persuader de s'installer eux-mêmes dans les Maritimes au lieu d'y entreposer leur argent.

M. Gallant: Il est certain que les Maritimes ont beaucoup à offrir en termes de logement, d'établissements scolaires, de services de santé. Je ne sais pas dans quelle mesure un candidat de Hong Kong doit vivre dans une grande ville, mais dans l'ensemble, c'est un secteur qui manque de définition. Il y a beaucoup trop de gens, à mon avis surtout au niveau provincial, qui s'affairent sans vraiment savoir de quoi ils doivent parler et comment ils doivent présenter les choses. Il n'y a pas de stratégie, pas suffisamment d'organisation pour ce type d'entreprise. Voilà un outil terriblement important qui est gaspillé. Nous sommes en train de manquer beaucoup d'occasions.

J'aime bien l'aspect régional dans les recommandations du groupe de travail. Je ne sais pas si les gens des Maritimes vont réussir à s'organiser pour profiter de cela, cela aurait dû être fait il y a des années. Mais c'est une autre affaire, qui malheureusement contribue à nos disparités régionales.

Le problème c'est que nous représentons une entité trop petite pour fonctionner véritablement bien, et nos structures économiques et politiques sont trop morcelées. L'Île-du-Prince-Édouard n'a que 128,000 habitants, la Nouvelle-Écosse 880,000 et le Nouveau-Brunswick encore moins. . . Tant que nous ne nous regrouperons pas pour essayer de faire les choses d'une façon professionnelle, pour améliorer le fonctionnement de nos administrations provinciales. . .

L'APECA a bien essayé de faire quelque chose à ce sujet. Ses responsables ont accompli des choses exceptionnelles mais, dans l'ensemble, on a beaucoup vu de rejets du syndrome du canal Rideau qui venaient se faire soigner à Moncton à l'APECA. Ça ne marche pas. Il y a quelque chose qui manque. Il y a un fil conducteur qui manque. Pour une raison ou pour une autre, nous ne retrouvons pas ce fil qui nous permettrait de boucler la boucle.

M. de Jong: Vous voulez dire que la démarche devrait être plus concertée. . .

M. Gallant: Oui.

M. de Jong: . . .les provinces Maritimes, ici même, devraient se mettre d'accord.

M. Gallant: Absolument, je le reconnais volontiers.

Le président: Pouvez-vous me dire approximativement quel pourcentage de la population du Canada la population des Maritimes représente?

M. Gallant: Environ 7 à 8 p. 100 de la population nationale, si je me souviens bien.

[*Texte*]

The Chairman: As far as economic activity is concerned, what percentage would you think? Would it be in the same area or less?

Mr. Gallant: No, no, sub par.

The Chairman: So it would be about then...

Mr. Gallant: We're about somewhere between 75% and 80% of the national economic standard down there.

The Chairman: Okay. Would you not say that in fact if you have 7% or 6% of the population and less than that in terms of the economic activity, in other words the capacity to absorb, that if you're getting 25% of the funds, it's not that you're not receiving too little—maybe you're receiving more than your share?

Mr. Gallant: No, it's not a question of shares. It's a question of being so far behind, and we've been so far behind for so long that we need massive amounts of investment down there, but it has to be properly organized. The Maritimes ultimately are a bridgehead to the EEC, geographically. We can demonstrate that on a whole range of scenarios. I'm convinced we have tremendous opportunities there. We need, though, people to come in and stir up the pot a bit and bring their money. I know we can respond to that. We need a major share of this stuff and I'm not so sure we're catching up very much when most of it goes to the senior provinces.

The Chairman: When you say the Maritimes has everything to attract, why not let the everything attract rather than bringing about forced market distortion by forcing people to live there who may not want to live there?

Mr. Gallant: I recognize, particularly under the Charter we have, once they're there they have the freedom to leave. At least we can encourage them to come, and I can't see that a good lawyer couldn't get around those restrictions myself, but I'm not a lawyer.

The Chairman: If you're getting 25% of the funds already, at what point do you reach a saturation point where, in fact, you're increasing the risk because there's less and less economic opportunity? You increase the risk as you increase the ability of the economy to absorb.

Mr. Gallant: You're talking about the capacity. We've got a long to go before we hit that scenario. That's a wall that's way out in front of us for a long time to come.

• 1610

The Chairman: I only mention these things in counterpoint to those that recommend to us that, proportionally, you're doing very well. Some fund managers say it's a little bit difficult to invest there.

Mr. Gallant: We have to organize our own situation and do that regionally.

The Chairman: Right.

Mr. Gallant: I'm convinced that with the right kind of leadership down there we can create an environment that will attract investment. A part of this, in terms of investment particularly, is the short lock-in period or the time required

[*Traduction*]

Le président: Quant à l'activités économiques, quel pourcentage cela représente-t-il à votre avis? Plus ou moins la même chose?

M. Gallant: Non, non, beaucoup moins.

Le président: Dans ce cas, ce serait...

M. Gallant: Notre niveau d'activité économique se situe à environ 75 ou 80 p. 100 du niveau national.

Le président: D'accord. Si vous avez 7 ou 6 p. 100 de la population nationale et un pourcentage inférieur en ce qui concerne l'activité économique, cela a des répercussions sur votre capacité d'absorption et si vous recevez 25 p. 100 des fonds, ne pensez-vous pas que loin de recevoir trop peu de fonds, vous recevez plus que votre part?

M. Gallant: Non, ce n'est pas une question de parts. Le problème, c'est que nous sommes si loin derrière les autres, et nous y sommes depuis si longtemps, que nous avons besoin d'investissements massifs, mais il faut que ces investissements soient bien organisés. Géographiquement, les Maritimes seront un jour une tête de pont vers la CEE. Nous avons toute une série de scénarios qui montrent cette tendance. Je suis convaincu que des occasions uniques vont s'ouvrir à nous. Mais pour en profiter, nous avons besoin qu'on vienne nous aider à faire bouillir la marmite en nous apportant de l'argent. Je sais que nous saurons être à la hauteur, nous avons besoin d'une proportion importante de ces fonds et je doute que nous rattrapions beaucoup le temps perdu tant que la majeure partie de ces fonds ira aux grosses provinces.

Le président: Quand vous dites que les Maritimes ont tout pour séduire, pourquoi ne pas laisser cette séduction jouer au lieu de manipuler le marché en forçant des gens qui n'en ont peut-être pas envie à aller s'installer là-bas?

M. Gallant: Je sais bien qu'aux termes de notre Charte, une fois là-bas, ils sont libres de repartir. Nous pouvons tout de même les encourager à venir et, sans être avocat moi-même, je pense qu'un bon avocat pourrait contourner ces difficultés.

Le président: Si vous recevez déjà 25 p. 100 des fonds, vient un point de saturation, un point au-delà duquel le risque augmente à mesure que le potentiel économique diminue. Quand on tire sur la corde du potentiel économique, on fait augmenter le risque.

M. Gallant: Vous parlez de pleine capacité, mais nous en sommes encore très loin. C'est un mur que nous ne sommes pas prêts d'atteindre.

Le président: Si je mentionne cela, c'est parce que certains de nos témoins sont venus nous dire que, proportionnellement, vous étiez très bien servis. Il y a des administrateurs de fonds qui trouvent un peu difficile d'investir dans cette région.

M. Gallant: Nous devons nous organiser au niveau régional.

Le président: Exactement.

M. Gallant: Je suis certain que si nous sommes bien dirigés, nous pourrons nous doter d'un environnement favorable aux investissements. En ce qui concerne les investissements, la courte période d'immobilisation, la période

[*Text*]

to stay in. This is because you then have to look ahead and bridge back through. We're not talking about the kind of financing that's easy to put together. We're just learning the rules, but I'm convinced that given the proper leadership, particularly within ACOA, we can put something together here. The provinces, however, have to co-operate and that's a key ingredient in this.

The Chairman: What are your performance projections projecting toward? What do you hear? Are the funds that are already committed there, this 25%, being successfully invested? Are the investors going to be returned their amount of money, plus profit, at the end of three to five years?

Mr. Gallant: There have been some problems. One example in particular that everybody sees is just in flying to Halifax. We have one at the airport hotel. There have been some serious problems with some of these things.

I'm not sure how well it's being done at the provincial level in terms of the process involving the approvals for these projects at the provincial level. My sense is that our staffing in that area could certainly be upgraded.

The Chairman: If this is not successful, then we are forcing investors to lose money.

Mr. Gallant: Just because you fall on your knees occasionally doesn't mean that—

The Chairman: Are there some success stories that you know of?

Mr. Gallant: Yes, I understand there are. There are some success stories particularly in the hospitality industry, but with the hospitality industry I think we've gone far enough.

Mr. Shields: I'm a bit disturbed about the comment that we're tinkering with major policy initiatives. Why do we have tiers at all? Why can't we simply restrict investment for provinces?

Mr. Gallant: It would give us a chance to catch up.

Mr. Shields: Just a moment now. There are major investments out there that require a larger population base. So you're saying that until we catch up by the year 2008 or 2005, we don't want any foreign investment under this program into some of the have provinces such as Ontario, Quebec, Alberta and British Columbia, or whatever you want to call them. You're saying to them: "We don't want you to invest and we don't want some of this major investment that could come in". Yet, the major investment will not go into the Maritimes because of the population base. How do you square that?

Mr. Gallant: I'm not going to—

Mr. Shields: We're not talking about a Canadian program here, are we?

Mr. Gallant: Yes, we are. Canada needs to help the economically deprived regions of this country, and I'm not sure we do that by encouraging more investment in the have provinces versus the have-not provinces. We're just perpetuating the continuation of the endeavour.

[*Translation*]

minimum obligatoire, c'est important. En effet, partant de là, il faut former un plan d'avenir et poser des jalons. Je ne vous parle pas des investissements qui sont faciles à trouver. Nous commençons tout juste à apprendre les règles du jeu, mais je suis convaincu qu'avec un bon encadrement, en particulier avec l'APECA, nous allons réussir à nous organiser. Cela dit, il faut absolument que les provinces coopèrent.

Le président: Comment les investissements se comportent-ils et quelles sont les perspectives d'avenir? Qu'est-ce que vous entendez? Est-ce que ces 25 p. 100 qui sont déjà engagés sont investis avec succès? Est-ce que les investisseurs vont récupérer leur argent avec des bénéfices après trois à cinq ans?

M. Gallant: Nous avons eu des problèmes. Il y en a un, en particulier, qui n'échappe à personne, il suffit d'atterrir à l'aéroport de Halifax. L'hôtel de l'aéroport pose un problème. Nous nous sommes heurtés à des problèmes dans ce domaine.

Je ne sais pas si l'approbation de ces projets est bien faite dans les règles au niveau provincial. J'ai l'impression que le personnel pourrait être plus compétent.

Le président: Si ce genre de chose ne marche pas, nous forçons les investisseurs à perdre de l'argent.

M. Gallant: Ce n'est pas parce qu'on fait une chute de temps en temps...

Le président: Savez-vous s'il y a eu de véritables succès?

M. Gallant: Oui, je crois que c'est le cas. On a assisté à de véritables succès, en particulier dans le secteur hôtelier, mais à mon avis, c'est un secteur où on est allé suffisamment loin.

M. Shields: Vous dites que nous nous contentons de demi-mesures alors qu'il faudrait prendre des initiatives majeures. Vous demandez si nous avons vraiment besoin du système des paliers et pourquoi nous ne limitons pas les investissements à certaines provinces. Tout cela m'inquiète un peu.

M. Gallant: Cela nous donnerait l'occasion de rattraper les autres.

M. Shields: Attendez un instant. Il y a des investissements majeurs qui ont besoin d'une assiette démographique plus importante. Vous voulez dire que tant que vous n'aurez pas rattrapé les autres en 2008 ou en 2005, aucun investissement étranger dans le cadre de ce programme ne devrait aller aux provinces riches comme l'Ontario, le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique? Vous leur dites: Nous ne voulons pas que vous bénéficiiez de ces investissements, dont certains sont très importants. Et pourtant, les plus gros investissements n'iront pas aux Maritimes parce que la population de cette région n'est pas assez importante. Comment conciliez-vous cela?

M. Gallant: Je n'ai pas l'intention...

M. Shields: Nous ne sommes pas en train de parler d'un programme national?

M. Gallant: Si, absolument. Le Canada a besoin d'aider ses régions économiquement démunies, mais ce n'est pas en encourageant les investissements dans les provinces riches au détriment des provinces démunies que nous y parviendrons. Au contraire, cela ne fera que perpétuer cette situation.

[*Texte*]

Mr. Shields: You must understand that there's a basic tenet to any investment. First, you don't want to invest to lose your money.

Mr. Gallant: No, of course not.

Mr. Shields: You want to invest to keep your money and to make a profit.

Mr. Gallant: Are the only places in this country where we can make a profit in Quebec, Ontario, and British Columbia? Give me a break.

Mr. Shields: I'm not saying that.

Mr. Gallant: That's what it sounds like.

Mr. Shields: No. Just wait until I'm finished. If my investment requires some manufacturing sector of some kind and it requires a larger population base, then you would deny me that. You'd say I'd have to go to the Maritimes or one of the have-not provinces. I can't do it in one of the have-not provinces—I'm using that term loosely—because of the population base. I may have to locate—it might be a tool and die works of some kind—because I'm going to employ a large number of people, close to Toronto, or in the Golden Triangle, or in Edmonton, or Calgary, or Vancouver.

• 1615

Mr. Gallant: We don't have any fear of large investments in the Atlantic provinces. We have a lot of examples. We have a very successful example with Michelin. That's getting a little bit stale as an example because it's been there for a long time, but they've been very successful. I've been closely associated with Michelin—I understand their business—over the years.

One of the areas, for instance, where some of this policy has been applied, and quite successfuly I may add, is in the defence industry. In the defence contracts with the U.S.-related requirements, they've said you have to regionalize. If you call that forced investment. . .

The people at the airport, who've established the defence industry plant there, now laud that plant and that operation as one of the best operations they have. The name escapes me momentarily.

Mr. Shields: Has your province prepared an offering that would be similar to Michelin?

Mr. Gallant: Do you mean for this program?

Mr. Shields: You and I both know how Michelin was located there. It was through the incentive programs designed by the federal government and so on.

Mr. Gallant: Yes.

Mr. Shields: It was done through the tax system itself. But I'm asking you if there were any proposals put forward, other than the hospitality industry, in the Maritimes. Were there proposals offered to investors?

Mr. Gallant: I have to admit, sir, that I'm not familiar with any major proposals of that nature. The investment promotion wing of our three provincial governments, I have to tell you, have never impressed me, down through the years.

[*Traduction*]

M. Shields: Il faut bien comprendre que tous les investissements sont fondés sur un grand principe de base: premièrement, quand on investit, ce n'est pas pour perdre de l'argent.

M. Gallant: Non, bien sûr que non.

M. Shields: Quand on investit, on veut garder son argent et faire des bénéfices.

M. Gallant: Et vous prétendez qu'on ne peut pas faire de bénéfices ailleurs qu'au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique? Je vous en prie.

M. Shields: Ce n'est pas ce que je dis.

M. Gallant: C'est ce que vous aviez l'air de dire.

M. Shields: Non, attendez que j'aie terminé. Supposons que pour investir j'aie besoin d'un certain secteur manufacturier et d'une population assez importante: vous me refuseriez cela. Vous me diriez que je dois tout de même investir dans les Maritimes ou dans une des provinces démunies. Or, dans ces provinces-là, ce n'est pas possible parce que la population n'est pas suffisante. Une fabrique d'outils et de matrices, par exemple, emploiera beaucoup de gens, et il est alors peut-être préférable de l'établir à Toronto, ou dans le Triangle d'or, ou à Edmonton, Calgary ou Vancouver.

M. Gallant: Nous n'avons pas peur des gros investissements dans les provinces Atlantiques. Nous avons beaucoup d'exemples. Michelin est un exemple de très grande réussite. Cet exemple est un peu usé parce qu'on l'utilise depuis longtemps, mais c'est une très grande réussite. J'ai des rapports étroits avec Michelin depuis des années et je comprends bien cette entreprise.

L'un des secteurs où l'on a appliqué cette politique, par exemple, et avec un grand succès, est l'industrie de défense. Pour les marchés de défense provenant des États-Unis, on nous a dit qu'il fallait régionaliser. Si vous appelez cela de l'investissement forcé. . .

On a installé une usine de production de défense à l'aéroport et maintenant, les gens vantent cette usine et la présentent comme un de nos plus grands succès. Le nom de l'entreprise m'échappe pour l'instant.

M. Shields: Votre province a-t-elle préparé une offre semblable à celle faite à Michelin?

M. Gallant: Vous voulez dire dans le cadre de ce programme?

M. Shields: Nous savons tous les deux comment il se fait que Michelin s'est installé là. C'est grâce à des programmes d'encouragement conçus par le gouvernement fédéral.

M. Gallant: En effet.

M. Shields: On a utilisé le régime fiscal. Je me demande cependant si l'on a fait dans les Maritimes des propositions dans d'autres secteurs que celui du tourisme d'accueil. A-t-on présenté des propositions aux investisseurs?

M. Gallant: Je dois avouer, monsieur, que je ne suis pas au courant de propositions importantes de ce genre. La Division de la promotion des investissements de nos trois gouvernements provinciaux ne m'a jamais impressionné, je dois vous le dire.

[*Text*]

Back in Stanfield's time when we got—

Mr. Shields: It's not the governments that are doing it. This is the whole point.

Mr. Gallant: I agree.

Mr. Shields: It is the private sector that is coming forward and preparing proposals, and then submitting them to the federal government and the provincial governments for approval. Once they're approved, they go off and sell them.

Mr. Gallant: Yes. But you have to have the proper kind of environment at the government level to be able to get some assurance that within a certain framework you can offer these things. We're so low on the totem pole now, in terms of the economic endeavour, that we need to push this stuff and we need to get that framework inside our provincial governments. Regionally it has to be big enough to undertake the kinds of things your're talking about. The business community will respond, particularly if there's proper communication and we're not insulting the people who are trying to get in here with their money.

The Chairman: I want to assure you that, while you've been questioned by members from the have provinces, if our members from other parts of the country were here perhaps you would hear exactly the same arguments you are making. So they're only put to you in a positive spirit. I hope you recognize this.

Mr. Gallant: I've been around the ballpark long enough to understand who the batters are and who the pitchers are. The other thing I understand, particularly in terms of members who come to Ottawa and get involved here, is that it doesn't seem to take long for them to become assimilated with the kind of thinking. . .which means that Ontario, British Columbia, and Quebec get the big share of what's going on in this country. It's time it stopped. It is just as simple as that.

The Chairman: The British Columbians would not agree with you.

Mr. Shields: I don't appreciate the comment either, because it is not true.

The Chairman: But it's in the spirit of the thrust that we have and we must accept that. Certainly regional disparity is an element of the program, it's a legislated element of the program through regulation, and we accept that as one of the policy goals. I think what you're hearing is that it is one of the policy goals.

Mr. Gallant: Well, I think it should be the main policy goal. My understanding of this program was that it was central to the whole program. It appears that it's not headed in that direction.

The Chairman: I think you recognize, of course, that the minister of this particular department understands your point of view.

Mr. Gallant: Thank you very much.

• 1620

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Mr. Gallant, I represent a riding in Quebec. I should point out we have some very disfavoured regions in Quebec.

[*Translation*]

À l'époque de M. Stanfield, on avait. . .

M. Shields: Ce ne sont justement pas les gouvernements qui le font.

M. Gallant: Je suis d'accord.

M. Shields: C'est le secteur privé qui prépare les propositions et les soumet à l'approbation du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Une fois ces propositions approuvées, on s'en va les vendre.

M. Gallant: En effet. Il faut cependant que les gouvernements inspirent au secteur privé une certaine confiance, c'est-à-dire un certain environnement propice à ce genre d'offre. À l'heure actuelle, nous figurons tellement loin dans l'ordre des priorités, en ce qui concerne les projets de nature économique, que nous devons faire des efforts particuliers et obtenir la participation de nos gouvernements provinciaux. Dans les régions, les investissements doivent être suffisamment importants pour faire le genre de choses dont vous parlez. Le milieu des affaires répondra, en particulier si les communications sont adéquates et si nous n'insultons pas les investisseurs que nous essayons d'attirer chez nous.

Le président: Je sais que ce sont des députés des provinces nanties qui vous ont posé des questions, mais je tiens à vous assurer que si des députés d'autres régions du pays étaient ici, vous entendriez probablement exactement les mêmes arguments que les vôtres. Ces arguments sont seulement présentés dans un esprit constructif. J'espère que vous le reconnaissez.

M. Gallant: Je ne suis pas né de la dernière pluie et je peux donc bien distinguer les frappeurs des lanceurs. Je comprends également, en particulier en ce qui concerne les gens qui deviennent députés à Ottawa, qu'ils semblent rapidement adopter la façon de penser. . . il s'ensuit que l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec obtiennent la part du lion. Il est temps que cela cesse. C'est aussi simple que cela.

Le président: Les résidents de la Colombie-Britannique ne seraient pas d'accord avec vous.

M. Shields: Je n'apprécie pas ce commentaire non plus, car ce n'est pas vrai.

Le président: Mais c'est dans l'ordre des choses et nous devons l'accepter. Il est certain que les inégalités régionales constituent un élément du programme, un élément prévu dans les règlements et nous devons l'accepter comme l'un des objectifs de la politique en question.

M. Gallant: Je pense que cela devrait être le principal objectif de la politique. D'après ce que j'ai cru comprendre, c'était l'élément central de tout le programme. Il semble cependant que le programme n'aille pas dans cette direction.

Le président: Vous reconnaissez sûrement, je pense, que le ministre en cause comprend votre point de vue.

M. Gallant: Je vous remercie beaucoup.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur Gallant, je représente une circonscription du Québec. Je tiens à vous signaler que nous avons des régions très défavorisées au Québec.

[*Texte*]

Mr. Gallant: Yes, I agree.

Mr. Allmand: I have also lived in northern Ontario, and in Nova Scotia and New Brunswick.

In the report they recommend that maybe the disparity tier should be applied to regions rather than to provinces.

Mr. Gallant: I agree with that.

Mr. Allmand: You do. While things may be rosy. . .they are not so rosy now, but they could be rosy in the Golden Horseshoe around Toronto, they might be in a very sad state in northern Ontario—

Mr. Gallant: I agree.

Mr. Allmand: —or in the Gaspé, which is not far from—

Mr. Gallant: Yes. We had that in the tax act for years, then they took it out; why, I don't know. That was a very favourable—

Mr. Allmand: So you would agree with that.

While not restricting this to the disparity tier areas, they recommend widening the gulf between the so-called have and have-not provinces.

Mr. Gallant: Yes, that's in the right direction too.

Mr. Allmand: You would agree with that, but you would like to go further.

Mr. Gallant: Yes.

Mr. Allmand: I see.

It has you down here as coming from Coopers & Lybrand.

Mr. Gallant: Yes, I have been associated with Coopers & Lybrand down through the years. My association with this particular endeavour was primarily as a co-ordinator for some of the hearings for the task force. This is an example. We have a number of clients in this business—

Mr. Allmand: That is what I wanted to ask about. Have you had much experience in putting together investment proposals for immigrant investors?

Mr. Gallant: Not directly, sir.

Mr. Allmand: You haven't had clients you have worked with.

Mr. Gallant: Some people would consider me an observer of the scene, so to speak.

Mr. Allmand: I see. Well, some of the critics of the program have criticized it because they feel many of the investments that have been approved under the program have not resulted in jobs. They feel among the criteria there should be a linkage between the granting of the visa and the creation of employment. I was going to ask you whether in your area, the Halifax, Nova Scotia area, the investor immigrant projects that have been approved in your view

[*Traduction*]

M. Gallant: Oui, je suis d'accord.

M. Allmand: J'ai également vécu dans le nord de l'Ontario, ainsi qu'en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

Dans le rapport, on recommande d'examiner la possibilité d'attribuer la catégorie défavorisée à des régions plutôt qu'à des provinces.

M. Gallant: Je suis d'accord.

M. Allmand: Vous l'êtes. Il est vrai que la situation n'est pas bonne maintenant, mais en général la situation est bonne dans la région du Niagara, aux environs de Toronto, alors qu'elle peut être très déplorable dans le nord de l'Ontario. . .

M. Gallant: En effet.

M. Allmand: . . .ou dans la région de Gaspé, qui n'est pas loin de. . .

M. Gallant: Oui. C'était spécifié dans la Loi de l'impôt pendant des années, mais ce n'est plus le cas. Je ne sais pas pourquoi. C'était très avantageux. . .

M. Allmand: Vous seriez donc d'accord.

On recommande également d'augmenter l'écart entre les catégories, c'est-à-dire entre le seuil fixé pour les provinces défavorisées et celui pour les autres provinces; on ne parle pas uniquement de régions auxquelles serait attribuée la catégorie défavorisée.

M. Gallant: Oui, c'est également une bonne direction à prendre.

M. Allmand: Vous êtes en faveur d'une telle proposition, mais vous préféreriez qu'elle aille plus loin.

M. Gallant: En effet.

M. Allmand: Je vois.

On dit ici que vous représentez Coopers and Lybrand.

M. Gallant: Oui, je suis associé avec Coopers and Lybrand depuis des années. En ce qui concerne le programme dont nous discutons, j'ai principalement servi de coordonnateur à certaines des audiences du groupe de travail. C'est un exemple des choses que je fais pour cette entreprise. Nous avons un certain nombre de clients qui participent. . .

M. Allmand: C'est ce que je voulais vous demander. Avez-vous participé souvent à la préparation de propositions d'investissements pour des immigrants investisseurs?

M. Gallant: Pas directement, monsieur.

M. Allmand: Vous n'avez pas travaillé avec certains clients dans le cadre de ce programme.

M. Gallant: On pourrait dire que je suis un observateur.

M. Allmand: Je vois. Certains ont critiqué le programme parce qu'ils estimaient que plusieurs des investissements approuvés n'ont pas permis de créer des emplois. Ils estiment qu'on devrait inclure dans les critères un lien entre l'émission du visa et la création d'emplois. Je voulais vous demander si dans votre région, c'est-à-dire à Halifax ou ailleurs en Nouvelle-Écosse, les projets approuvés dans le cadre du programme d'immigration des investisseurs ont fait

[*Text*]

have or have not resulted in increased employment. In other words, have they been productive from an employment point of view?

Mr. Gallant: I think the yield has been quite low. I don't have any numbers on that, but I think the yield has been low, because we're talking primarily about realty and hospitality endeavours. I would suggest you are probably raising an issue which... I don't know where the task force went on this. I don't get a hint of this tie-in between jobs and investment directly in the recommendations, but that is something, in my opinion, that could be brought forward. But you have to allow the investor some...you can't totally regulate his environment. The private sector has to be given some flexibility to operate here and deal with the opportunities.

Mr. Allmand: I would agree with that. But just as you would like us to encourage investment in so-called have-not provinces, I think we could also give priority to those investments that have a higher spin-off in jobs than those that have a lower spin-off.

Mr. Gallant: I fully agree.

The Chairman: Thank you very much for appearing and for the spirit we have had here.

Mr. Gallant: I appreciate the opportunity. As I say, I am very proud to be part of something like this. It is an honour for me.

The Chairman: I am impressed, too. Thank you for coming.

The next group is the Canadian Maple Leaf Fund, with Doug Horne and Steven Funk. This is one of the larger funds in Saskatchewan.

• 1625

Mr. Steven Funk (Chairman, The Canadian Maple Leaf Fund Group of Companies): With me today is Doug Horne.

I thank the members of the committee for allowing us to speak to you today. I am not going to make a long, rambling speech, or even a brief speech. I'm going to make a few comments, and then I would like to open myself up to you as a resource person, inasmuch as we have been involved in this program since 1986.

Our first fund was one of the very first funds to be approved in Canada. I have observed this program through three different ministries, each and every director of the program, and various staff members that have been involved in the program. We have been lucky enough, and gifted enough, that we have been able to have subscribers subscribe with us over $100 million in three different funds. We have operated in British Columbia and in Manitoba, and I can tell you that over the course of time I've had many sleepless nights, many agonizing days, many glorious days. I've seen evolutions of the program. I've been involved in them. I've been impacted on by them. Hopefully, that will be able to provide you with some information that will be productive.

[*Translation*]

augmenter ou non, selon vous, le nombre d'emplois. Autrement dit, ces projets ont-ils produit des emplois?

M. Gallant: Je pense que le nombre d'emplois créés a été très faible. Je n'ai pas de chiffres à ce propos, mais je pense que le résultat a été faible parce qu'il s'agit surtout d'entreprises dans le secteur de l'immobilier et celui du tourisme d'accueil. Vous abordez là probablement une question qui... J'ignore ce qu'a dit le groupe de travail à ce sujet. Dans les recommandations, je ne vois absolument rien au sujet de ce lien entre les emplois et les investissements, mais j'estime qu'on pourrait imposer ce critère. Il faut tout de même laisser à l'investisseur... on ne peut pas réglementer absolument tout. Il faut laisser au secteur privé la souplesse nécessaire pour profiter des occasions qui se présentent.

M. Allmand: Je suis d'accord. Cependant, tout comme vous aimeriez que nous encouragions les investissements dans les provinces dites défavorisées, je pense que nous pourrions également donner la priorité aux investissements qui peuvent créer le plus d'emplois possible.

M. Gallant: Je suis entièrement d'accord.

Le président: Je vous remercie beaucoup d'avoir comparu devant le comité et je vous remercie pour l'esprit dans lequel la discussion s'est déroulée.

M. Gallant: Je vous suis reconnaissant de m'avoir donné cette occasion de m'adresser à vous. Je vous redis ma grande fierté de participer à ces audiences. C'est un honneur pour moi.

Le président: Je suis également impressionné. Merci d'être venu.

Les prochains témoins sont Doug Horne et Steven Funk, du Canadian Maple Leaf Fund. C'est le plus grand fonds d'investissement de la Saskatchewan.

M. Steven Funk (président, Canadian Maple Leaf Fund Group of Companies): Je suis accompagné aujourd'hui de Doug Horne.

Je remercie les membres du comité de nous permettre de vous adresser la parole aujourd'hui. Je ne ferai pas de long discours décousu, ni même un bref discours. Je me contenterai de faire quelques commentaires et je serai ensuite à votre disposition à titre de personne-ressources, étant donné que nous participons à ce programme depuis 1986.

Notre premier fonds d'investissement est l'un des tout premiers approuvés au Canada. J'ai pu observer l'administration de ce programme par trois différents ministères, ainsi que par chacun des directeurs du programme et divers membres du personnel qui y ont été affectés. Nous avons eu la chance et le talent d'obtenir des souscriptions de plus de 100 millions de dollars dans trois fonds différents. Nous avons opéré en Colombie-Britannique et au Manitoba, et je peux vous affirmer que j'ai passé bien des nuits blanches, bien des journées difficiles, mais aussi bien des journées merveilleuses. J'ai vu évoluer le programme. J'ai participé à cette évolution et j'en ai connu les effets. Nous serons en mesure, espérons-le, de vous fournir des renseignements qui vous seront utiles.

Texte]

I have handed out to you a very brief release that is succinct nd states our opinions. I do not believe that the program is in eed of overhaul. I believe that, like anything in life, it can nstantly be refined and improved, but inconsistency through verhaul creates instability, which ultimately leads to inefficiency nd unproductivity.

The processing and the syndicates are two of the areas nat should be addressed first and foremost. They're critical) the continued success of the program. I emphasize success ecause I believe that any program that has delivered nearly)% of all of the venture capital or new development capital nat this country has realized or has had available to it over ie last four, five, or six years is a program that has been xtremely successful, as I believe the tiering system has been ery successful in skewing a substantial amount of funds to the naller provinces.

It's said that 46.6% of the funds has gone into the $150,000 rovinces, but I want you to realize that for the first three years f this program there were no $150,000 provinces. So over the ost recent period a far higher level of capital has flowed into ose more disparaged provinces.

I also think this program today is administered in the morale nd the ethical standards of the department in which it's being dministered, and the ministry that is currently administering is program is at the highest level that I've seen in the entire me we've been involved in the program.

Doug, if you'd like to add any comments, please do.

Mr. Douglas A. Horne (Vice-President, Corporate elations, The Canadian Maple Leaf Fund Group of ompanies): As Steven said, I think that Minister Valcourt certainly committed to this program and that what he is oing now in looking at it and trying to assess its successes nd failures is very good. However, I would add again that, ertainly in the international marketplace, the word overhaul" really creates a lot of instability. People think e aren't certain about where we're going with the program, and his really hurts Canada in the end. We should look at honing the rogram, but certainly it doesn't need an overhaul at this point.

The immigration process has major problems, but those are eparate from the actual delivery of the immigrant investor rogram. I think the program itself is fine the way it's been unning.

Mr. Funk: Given our background, I would just as soon invite ou to ask questions and let me respond to them in any particular rea that is of interest to you.

Mr. Allmand: In the brief that was distributed to us, it says:

> The following highlights our beliefs:
>
> (1) One set of Federal Regulations should guide equally all participating provinces.

That brings me back to the previous witness.

[*Traduction*]

Je vous ai fait distribuer un très bref communiqué qui expose notre point de vue de façon succincte. Je ne crois pas que le programme doive être refondu. Je crois que comme toute autre chose dans la vie, il peut être constamment raffiné et amélioré, mais en brisant la continuité, une refonte crée de l'instabilité, ce qui risque en fin de compte de nuire à l'efficacité et à la productivité du programme.

Le traitement des demandes et les syndicats constituent deux éléments dont il faut s'occuper d'abord et avant tout. Ils sont d'une importance critique pour le succès du programme. Je tiens à parler de succès, car à mon avis, tout programme qui a permis d'attirer près de 50 p. 100 de l'ensemble du capital-risque ou des nouveaux capitaux de développement disponibles au Canada au cours des quatre, cinq ou six dernières années, est un programme extrêmement fructueux. Je crois également que la formule des catégories a permis de canaliser des fonds considérables vers les plus petites provinces.

On dit que 46,6 p. 100 de ces fonds sont allés dans les provinces où le seuil est fixé à 150,000$, mais vous devez comprendre que pendant les trois premières années du programme, il n'y avait pas de province pour laquelle le seuil était fixé à 150,000$. C'est donc dire que plus récemment, les provinces défavorisées ont reçu une proportion beaucoup plus grande des capitaux d'investissement.

J'estime également que ce programme est administré aujourd'hui selon les principes et les standards les plus élevés que j'ai vus depuis le début de notre participation au programme.

Si vous voulez ajouter des commentaires, Doug, je vous en prie.

M. Douglas A. Horne (vice-président, Relations corporatives, The Canadian Maple Leaf Fund Group of Companies): Comme l'a dit Steven, je pense que le ministre Valcourt est certainement déterminé à maintenir ce programme et qu'il a absolument raison de l'examiner, afin d'en évaluer les points forts et les points faibles. Je tiens cependant à ajouter également que sur le marché international, le mot «refonte» engendre vraiment beaucoup d'instabilité. Les gens pensent que nous ne sommes pas certains de l'orientation du programme, ce qui peut vraiment nuire au Canada en fin de compte. Nous devons chercher à profiler le programme, mais il n'a certainement pas besoin d'une refonte à l'heure actuelle.

Le processus d'immigration connaît des problèmes majeurs, mais ils ne sont pas liés à la mise en oeuvre du programme d'immigration des investisseurs. Je pense que le programme fonctionne très bien.

M. Funk: Étant donné notre expérience, je préfère vous inviter à nous poser des questions afin que nous puissions parler des secteurs qui vous intéressent le plus.

M. Allmand: Dans le mémoire qu'on nous a distribué, on dit:

> Voici les faits saillants de nos opinions:
>
> (1) Un ensemble de règlements fédéraux doit s'appliquer de la même façon à toutes les provinces participantes.

Cela me fait penser à un commentaire du témoin précédent.

[*Text*]

Am I led to believe by this that you do not believe in different tiers for different provinces? As you know, we now have three tiers. The third one is barely used. There is the first one and then the second one is for provinces considered to be have-nots or whatever with a lower lock-in than the other provinces. Are you suggesting we shouldn't have different rules for different provinces or we should not have variations in the program for disadvantaged regions? Is that what you're saying?

• 1630

Mr. Funk: No. The statement is intended to say federal regulations should guide all participating provinces equally. In other words, the guidelines under which investments are made, the structure of the investments, the type of investments and the methodology for investments should be consistent throughout the provinces.

I am from British Columbia and was involved in the first $250,000 fund when the tiering system came in. I believed at first it was unfair because a program of rules and regulations was set up and then a significant alteration was made so participants or promoters of various funds, the practitioners of the $250,000 funds, were rendered unproductive. They were essentially put out of business. That included the $250,000 funds that had been created in the smaller provinces.

Now that the tiering system has been in place and everyone has adjusted to it, I think retrospectively it has been a significantly positive attribute for the program. It has driven capital into the smaller provinces in a very substantial way.

Mr. Allmand: But you don't disagree with that.

Mr. Funk: No, I agree with that. I think the policy should be the same for the investment formats. In other words, it's a well-known fact that Quebec offers a guaranteed $250,000 investment structure, whereas the other nine provinces don't. Some provinces become competitive with one another in allowing real estate in certain kinds of areas where other provinces don't. The provinces tend to compete on the types of investments they allow in order to out-compete another province. I think a federal policy should be consistent for the investment format.

Mr. Allmand: So you're not opposed to the disparity tier. You're more opposed to the fact certain provinces have variations in their set-up for approving investment proposals.

Mr. Funk: Yes.

Mr. Allmand: Now one witness yesterday before this committee felt, in dealing with the Quebec situation, we should permit third-party guarantees in all provinces to make us more competitive. Rather than banning or outlawing the third-party guarantee in nine provinces and because of the Cullen-Couture agreement allowing Quebec to have a different regime, we should permit the third-party guarantee. That would make us more competitive with the United States, Australia and other countries. What's your view on that?

[*Translation*]

Dois-je déduire de cette affirmation que vous ne croyez pas à la formule des catégories différentes pour des provinces différentes? Comme vous le savez, il y a actuellement trois catégories. La troisième est rarement utilisée. Il y a d'abord la première, puis la deuxième, qui s'applique aux provinces jugées défavorisées, et pour lesquelles un seuil d'investissement plus bas est fixé. Voulez-vous dire qu'il ne faut pas avoir de règles différentes pour des provinces différentes ou que le programme ne devrait pas offrir de variantes pour les régions défavorisées? Est-ce bien ce que vous dites?

M. Funk: Non. Nous disons simplement que les règlements fédéraux devraient s'appliquer à toutes les provinces participantes de façon égale. Autrement dit, les lignes directrices régissant les investissements, c'est-à-dire leur structure, leur type et la méthode utilisée, devraient être uniformes pour toutes les provinces.

Je viens de la Colombie-Britannique et j'ai participé aux premiers fonds de 250,000$ autorisés lorsque la formule des catégories est entrée en vigueur. Au début, j'ai cru que c'était injuste, parce qu'on avait modifié considérablement un ensemble de règlements régissant un programme, de sorte que les participants à divers fonds, ou les promoteurs de fonds de 250,000$ sont devenus improductifs. Essentiellement, ils ont fait cesser leurs activités. C'était le cas également des fonds de 250,000$ créés dans les petites provinces.

Maintenant que la formule des catégories est en place et que tout le monde s'y est adapté, j'y vois en rétrospective un attribut très positif du programme. Cette disposition a permis de canaliser vers les petites provinces des capitaux vraiment considérables.

M. Allmand: Mais vous ne vous opposez pas à cela.

M. Funk: Non, je ne m'y oppose pas. Je pense que la politique devrait être la même pour tous en ce qui concerne les formules d'investissement. Tout le monde sait que le Québec offre une garantie d'investissements de 250,000$, tandis que les neuf autres provinces ne le font pas. Certaines provinces font la concurrence à d'autres en permettant des investissements dans l'immobilier dans certaines régions alors que d'autres ne le font pas. Les provinces tendent à permettre certains types d'investissement afin de rivaliser avec une autre province et je pense qu'une politique fédérale devrait être uniforme en ce qui concerne la formule d'investissement.

M. Allmand: Vous ne vous opposez donc pas à la formule des catégories. Vous vous opposez plutôt au fait que certaines provinces n'utilisent pas les mêmes formules pour approuver les propositions d'investissements.

M. Funk: En effet.

M. Allmand: Un témoin nous a dit hier qu'à cause de la situation au Québec, nous devrions permettre les garanties offertes par un tiers dans toutes les provinces, afin de nous rendre plus concurrentiels. Au lieu d'interdire les garanties offertes par un tiers dans neuf provinces, tout en permettant au Québec d'avoir un régime différent, en raison de l'Accord Cullen-Couture, nous devrions permettre les garanties offertes par un tiers. Nous pourrions ainsi mieux faire face à la concurrence des États-Unis, de l'Australie et d'autres pays. Qu'en pensez-vous?

[*Texte*]

Mr. Funk: Whether you allow the third-party guarantee or ot, I really don't care. I think no one really should care; just be onsistent.

Mr. Allmand: The last question concerns your fourth ighlight. You say:

Visas should allow a longer period for "landing".

'm not clear what you mean by that. Do you mean the 183 days hould be extended?

Mr. Funk: Yes. In fact, I'm glad you asked that uestion. In my brief statement, which obviously doesn't ncompass my entire beliefs, I said there is now a very long rocessing backlog. This is detrimental to the system because t requires such a long, complicated delay before investment apital actually lands in Canada and is deployed to a particular nvestment, whether it is project specific or through a syndicate.

You should shorten the visa processing period and then xtend the allowance for landing, particularly in the business ategory. As you can appreciate, a businessman in Hong Kong, Saudi Arabia, London or the United States who wishes o immigrate here will be quite actively involved in a financial tructure, i.e., his business. That complicates his movement a it more than a refugee, for instance, or a family-class move. You need to allow that individual a far greater degree of lexibility in the time he needs to organize his current affairs efore landing in Canada.

• 1635

Mr. Allmand: Finally, there is the question I put to the last vitness. What do you think of the view that in the criteria for the rogram, priority should be given to investments that would have higher spin-off in jobs or employment?

Mr. Funk: I feel the same way about that as I do about government involvement generally. I think you should leave that o the marketplace. The more we attempt to dictate, the more ve will confuse the process.

Mr. Allmand: Of course the whole program is an intervention y the government. This is an exception to the general rules on mmigration.

Mr. Funk: Immigration is a privilege that we allow hrough 10 or 11 categories of immigration, business mmigration being one, and investor being a subdivision of usiness. I don't think we should involve ourselves in nandating, dictating, controlling, or directing the kinds of nvestments that should be made, beyond a broad boundary of 'do we allow guarantees or don't we allow guarantees? Do we vant real estate or don't we want real estate?"

Mr. Allmand: So you would regard this program more as a rogram for economic development than an immigration rogram.

Mr. Funk: As I've often said, and I'm very pleased to be ible to say it here, I think immigration by any country is a rivilege granted by that country, and that privilege should be ranted to people that the country believes will enhance its

[*Traduction*]

M. Funk: Peu m'importe vraiment que vous permettiez ou non les garanties offertes par un tiers. Cela n'a vraiment pas d'importance, il faut simplement de l'uniformité.

M. Allmand: Ma dernière question porte sur votre quatrième fait saillant. Vous dites:

Les visas devraient accorder une plus longue période pour «l'établissement».

Je ne comprends pas ce que vous entendez par là. Voulez-vous dire que la période de 183 jours devrait être prolongée?

M. Funk: Oui. Je suis heureux que vous posiez cette question. Dans ma brève déclaration, où je n'ai évidemment pas exprimé toutes mes opinions, j'ai dit qu'il y avait actuellement un arriéré important des demandes. Cela nuit au programme, car le délai est trop long avant que les capitaux d'investissements puissent entrer au Canada et soient vraiment investis, que ce soit dans un projet précis ou dans un syndicat d'investissements.

Vous devriez raccourcir la période de traitement des demandes de visas et prolonger le temps permis pour l'établissement, en particulier dans le cas de la catégorie des entrepreneurs. Vous pouvez facilement comprendre qu'un homme d'affaires de Hong Kong, d'Arabie Saoudite, de Londres ou des États-Unis qui veut immigrer ici est probablement très actif dans une organisation financière, c'est-à-dire dans son entreprise. Cela rend son déménagement un peu plus compliqué que celui d'un réfugié, par exemple, ou celui d'une famille. Il faut accorder à cette personne un peu plus de temps pour organiser ses affaires en cours avant de venir s'établir au Canada.

M. Allmand: Enfin, j'aimerais vous poser la même question que j'ai posée au dernier témoin. En ce qui concerne les critères du programme, que pensez-vous de l'idée d'accorder la priorité aux investissements qui créeraient le plus d'emplois?

M. Funk: A cet égard, j'ai la même opinion qu'au sujet de l'intervention du gouvernement en général. Je pense que vous devriez laisser régler cette question par le marché. Plus on tente de dicter de règles, plus on complique le processus.

M. Allmand: Le programme dans son ensemble est évidemment une intervention du gouvernement. C'est une exception aux règles générales de l'immigration.

M. Funk: L'immigration est un privilège que nous accordons selon 10 ou 11 catégories d'immigration; les gens d'affaires représentent l'une de ces catégories et les investisseurs représentent une subdivision de la catégorie des gens d'affaires. Je ne pense pas qu'il faut se mettre à mandater, dicter, contrôler ou orienter le genre d'investissements permis, il suffit d'établir des limites générales, c'est-à-dire de décider par exemple s'il y a lieu de permettre ou non les garanties ou les investissements dans le secteur immobilier.

M. Allmand: Vous considérez donc ce programme comme un programme de développement économique plutôt qu'un programme d'immigration.

M. Funk: Comme je l'ai souvent dit, et je suis très heureux de pouvoir le dire ici, je vois l'immigration comme un privilège accordé par un pays, et ce privilège devrait être accordé à des gens que le pays estime capables de contribuer

[*Text*]

future. Investor immigration is really a key component of our immigration program. We're really seeking to bring people here who can enhance the future of this country and who will not be a strain on our social systems.

According to the task force, investor immigration creates 63% of all capital that inflows from business immigration. Business immigration creates 94% of all investment in Canada through all forms of immigration. Yet less than 2% of our immigration comes through the investor class. That's understandable. It's a new class of immigration. It's not well known, and we're going through this refining process.

Theoretically, 2% of our population, or less than 8% in our entire immigration program through business, is defined or given the task of creating jobs for the other 92% or 98%, however you look at it, of the people we immigrate to this country. I know that's a bit theoretical, but nonetheless the point is made. Business immigration is a very important component of our immigration program.

Investor immigration is the most efficient, succinctly managed, and the easiest form of immigration to monitor compliance, far easier than the entrepreneurial category.

Mr. Allmand: I think it could be. According to the task force report it hasn't been monitored. There have been, as pointed out to us yesterday, a number of scandals, scams, and whatever.

Mr. Funk: But I put this to you. When we have a scandal or a scam on the Toronto Stock Exchange, should we close the Toronto Stock Exchange?

Mr. Allmand: No. Improve things. That's what we're trying to do to this.

Mr. Funk: That's right. Exactly. We will never get ourselves away from a scandal. It will always happen.

Mr. Shields: You comment on the investor class and the immigration process. You mention that:

> Canada is seeking people with the ability to help make this country grow and prosper, and these immigrants have an ability to deliver. With this in mind, Option 2 of the Minister's Task Force report has considerable merit. . .

However, that only relates to operating the business immigration program. It's not the immigration process per se. It would still have to go through the immigration officer and so on. You are saying here that emphasis should be placed on security and health considerations and that much of the activity that goes on in the immigration process with the immigration officer in the overseas area should be eliminated.

Would you elaborate on that?

Mr. Funk: I believe that a department or an SOA, a special operating agency, designed with the task of enhancing, refining, promoting, and managing this immigration process would be very good because it uncomplicates the broad range

[*Translation*]

à améliorer son avenir. Le programme d'immigration de investisseurs est vraiment un élément clé de notre programm d'immigration. Nous cherchons ainsi à attirer des gens capable d'améliorer l'avenir du pays et qui ne risquent pas d'être un charge pour notre société.

D'après le groupe de travail, les investisseurs immigrants on investi 63 p. 100 de l'ensemble des capitaux apportés par des gen d'affaires immigrants. En outre, 94 p. 100 des capitaux amené au Canada par tous les immigrants appartenaient à des gen d'affaires immigrants. Pourtant, moins de 2 p. 100 de no immigrants appartiennent à la catégorie des investisseurs. C'es compréhensible, car il s'agit d'une nouvelle catégorie d'immigra tion. Elle n'est pas bien connue et le processus est en train d'êtr raffiné.

Théoriquement, 2 p. 100 de notre population ou moins de p. 100 des immigrants dans le cadre du programme d'immigra tion des gens d'affaires, se voit confier la tâche de créer de emplois pour les 92 ou 98 p. 100 restants, c'est-à-dire pour tou les autres immigrants du pays. Je sais que c'est un peu théorique mais il n'en reste pas moins que l'immigration des gens d'affaire est un élément très important dans notre programme d'immi gration.

L'immigration des investisseurs est la forme d'immigration l plus efficace, la plus facile à administrer, et l'on peut bien mieu vérifier le respect des règlements par cette catégorie d'immi grants que par celle des entrepreneurs.

M. Allmand: Je pense que c'est possible. Cependant, d'après le rapport du groupe de travail, une telle surveillance n'a pas eu lieu. Comme on nous l'a signalé hier, il y a eu des scandales e des escroqueries de toutes sortes.

M. Funk: Mais je vous le demande, s'il y a un scandale ou une escroquerie à la Bourse de Toronto, devons-nous la fermer?

M. Allmand: Non, il faut améliorer les choses. C'est ce que nous essayons de faire en l'occurrence.

M. Funk: C'est exact. On ne peut jamais éviter les scandales Il y en aura toujours.

M. Shields: Vous commentez dans votre mémoire la catégorie des investisseurs et le processus d'immigration. Vous dites que:

> Le Canada cherche des gens capables de contribuer à la croissance et à la prospérité du pays, et ces immigrants ont cette capacité. Cela dit, l'option 2 proposée dans le rapport du groupe de travail du ministre a vraiment beaucoup de mérite. . .

Cependant, cela ne concerne que le fonctionnement du programme d'immigration des gens d'affaires. Il ne s'agit pas du processus d'immigration comme tel. Il n'en faut pas moins continuer de passer par l'agent d'immigration et tout le reste du processus. Vous dites qu'on devrait mettre l'accent sur les aspects sécurité et santé, et qu'il faudrait éliminer une bonne partie du processus d'immigration où entre en jeu l'agent d'immigration à l'étranger.

Pourriez-vous vous expliquer davantage?

M. Funk: Je crois qu'une section ou un organisme de service spécial, conçu pour améliorer, raffiner, promouvoir et administrer ce processus d'immigration, serait une très bonne chose, car il y aurait ainsi beaucoup moins de risques de voir

Texte]

f immigration department influences that come to bear on this rogram. It puts the task in the hands of people who are there o support it, refine it, enhance it, improve it, and make it grow. hat's one point.

• 1640

The other point is immigration processing. The reason ve see the creation of this backlog we've seen, which, by the vay, will fall off dramatically because of a general lack of nterest in southeast Asia right now, is the interview process. personally believe that the interview process is very nefficient. It is a process that allows a great degree of liscretion and judgment, and it is fraught with error. It is rbitrary in its process. The interview is an unnecessary omponent of the investor immigration process, to my mind. It hould maybe be eliminated. But certainly it should be converted o a discretionary interview for marginal cases, or a case in which n officer believes that you have a marginal applicant.

The reason I say that is that elimination of the interview rocess is not only good for unwinding the log-jam we have, but n current periods of austerity, where we're trying to control overnment costs, we are spending an awful lot of costly human esources on an interview process, which at the end of the day s well known to be quite inefficient and unproductive.

We would improve taxpayer interests. We would improve overnment interests. We would improve our investor nterests by eliminating that. We're really interested in this rocess, I believe, in the human skill we deliver to this ountry, not even the money. The money is really not the ost important thing. The up-front commitment of an nvestment is as clean and true and pure in the investor rogram as you could possibly have it. You must confirm our investment at the time you make your application. But it is ot the investment that is the important thing; it is the human esource and the kind of individual we're emigrating to this ountry that is important.

We really don't need to interview as much as we need to do ecurity checks and medical checks. Our security checks should e impeccable, and our medical reviews should be impeccable, nd the interview process, which is arbitrary at best, should have efined parameters and very little arbitrary discretionary hought process in it.

Mr. Shields: You fully support, of course, from your resentation, a blind pool. Is that right?

Mr. Funk: Yes.

Mr. Shields: Investor syndicates are blind pools. You've read he report recommending the elimination of blind pools.

[*Traduction*]

certains éléments du ministère de l'Immigration influencer l'application de ce programme. Ainsi, la tâche serait confiée aux gens qui sont là pour appuyer le programme, le raffiner, l'améliorer et le rehausser. Voilà mon premier argument.

Mon autre argument porte sur le traitement des demandes d'immigration. J'estime que l'arriéré que nous avons vu s'accumuler est attribuable au processus d'entrevue. Je mentionne en passant que cet arriéré va diminuer considérablement par suite d'une manque général d'intérêt en Asie du sud-est à l'heure actuelle. Personnellement, je crois que le processus d'entrevue est très inefficace. Ce processus laisse place à un grand degré de discrétion et de jugement, et donne lieu à beaucoup d'erreurs. La façon de procéder est arbitraire. À mon avis, l'entrevue est un élément inutile dans le processus d'immigration des investisseurs. On devrait peut-être l'éliminer, ou du moins on devrait laisser un agent décider s'il y a lieu de convoquer un candidat marginal à une entrevue.

Je suggère qu'on élimine le processus d'entrevue non seulement pour débloquer l'arriéré considérable, mais aussi parce qu'en cette période d'austérité où nous essayons de limiter les dépenses gouvernementales, on n'en consacre pas moins une quantité considérable de ressources humaines coûteuses à un processus d'entrevue qui est en fin de compte tout à fait inefficace et improductif, tout le monde le sait.

L'élimination de ce processus serait dans l'intérêt des contribuables, tout comme dans celui du gouvernement et de nos investisseurs. Le programme nous intéresse vraiment, je crois, parce qu'il nous permet d'amener au pays des gens dotés de toutes sortes d'aptitudes, et l'argent qu'ils apportent n'est pas vraiment l'élément le plus important. Dans le cadre du programme d'immigration des investisseurs, l'engagement initial à investir est on ne peut plus net, franc et sincère. Le candidat doit confirmer son investissement au moment de présenter sa demande d'immigration, mais l'élément important n'est pas l'investissement, c'est plutôt la ressource humaine, le genre de personnes que nous aidons à immigrer au pays.

Il n'est pas vraiment nécessaire de faire une entrevue, il suffit plutôt de faire une vérification de sécurité et une vérification médicale. Nos vérifications de sécurité devraient être impeccables, de même que nos vérifications concernant la santé des candidats, et le processus d'entrevue, à tout le moins arbitraire, devrait se faire en fonction de paramètres bien définis et l'on devrait y laisser très peu de place à l'arbitraire.

M. Shields: D'après votre mémoire, vous êtes tout à fait en faveur des syndicats sans droit de regard. Est-ce exact?

M. Funk: Oui.

M. Shields: Les syndicats d'investisseurs sont des syndicats sans droit de regard. Vous avez lu dans le rapport qu'on recommande l'élimination des syndicats sans droit de regard.

[*Text*]

Mr. Funk: I'll start by first saying that in the report it is pointed out that no one in the entire committee efforts across the country, and in their meetings, supported the elimination of blind pools, so I don't know why it is being recommended that blind pools be eliminated. If this is the voice of the people, that is not what the people said.

Second, blind pools account for over 60% of all the capital that has been invested. Syndicates account for 60% of all the capital that has been invested through the investor program. Our compliance methodology is far better handled through pooled syndicates. Why? If I have 230 investors in one fund, you can deal with me very efficiently for compliance of 230 individuals.

Furthermore, investor protection ordinances and regulatory controls are far better executed through pools. For instance, in British Columbia you have a securities commission. When my fund was originally designed by Stikeman-Elliott, it went from Stikeman-Elliott to the securities commission for review. You had investor protection ordinances that were applied and you had regulatory approvals and requirements that were applied. So that blind pool became that much more protective of the investor and that much more efficient.

Furthermore, the delivery of capital to the marketplace, which is not the least important of all the points I'll make here, is far more efficient through a pooled investment structure. You have a lower overhead cost because you're dispersing it over a bigger capital base. You have diversification in your portfolio.

And what is diversification? I heard during the committee meetings that were held around the country that some of the funds didn't diversify enough. Well, two is more than one, which is diversification. Three is better than two. Four is better than three. Diversification is important, and this current structure of project-specific offerings will follow a path like this.

• 1645

I will decide that I'm going to make an investment in a project. Now, too often in project-specific offerings that's a self-serving project. I've decided I'm going to make an investment in, say, your project. It's going to take me six months minimum to get my offering approved, minimum, as it stands now. It's going to take me six more months to get in the marketplace and raise the money. Then, if I have to wait for the visas to be approved, it's going to take me currently 404 days, average, to get that approved. So maybe two years from now I might be able to deliver that capital to you. Your project is not going to hold still. If it does, there is something wrong with it.

Mr. Shields: Can you give me any idea where your funds under your syndicate are invested?

Mr. Funk: I would be happy to. We have in excess of 30 portfolio investments in British Columbia and Manitoba. They range across a broad spectrum of businesses, and they're very lightly loaded in real estate. We built three car

[*Translation*]

M. Funk: Je dirai tout d'abord qu'on signale bien dans le rapport que personne au sein du groupe de travail et dans les réunions tenues dans tout le pays ne s'est dit en faveur de l'élimination des syndicats sans droit de regard. Je ne comprends donc pas pourquoi le rapport contient une telle recommandation. Si le rapport est censé être la voix de la population, je signale que ce n'est pas ce que les gens ont dit.

Deuxièmement, les syndicats sans droit de regard représentent plus de 60 p. 100 de tous les capitaux investis dans le cadre du programme d'immigration des investisseurs. Il est beaucoup plus facile de vérifier le respect des règlements lorsqu'il s'agit de syndicats sans droit de regard. Pourquoi? Si 230 investisseurs participent à un fonds que j'administre, vous pouvez très facilement vérifier grâce à moi que les 230 personnes respectent les règlements.

En outre, les syndicats d'investissements facilitent grandement l'exécution des ordonnances relativement à la protection des investisseurs et les contrôles réglementaires. En Colombie-Britannique, par exemple, il existe une Commission des valeurs mobilières. Lorsque mon fonds d'investissements a été conçu par Stikeman-Elliott, il a été soumis à l'examen de la Commission des valeurs mobilières. On a appliqué des ordonnances de protection des investisseurs et l'on a vérifié le respect des exigences réglementaires. Ce syndicat sans droit de regard protégeait donc bien davantage l'investisseur et était bien plus efficace.

Un autre élément tout aussi important est le fait que l'investissement se fait de façon beaucoup plus efficace par l'entremise d'un syndicat d'investissements. Les frais directs sont bien moins élevés parce qu'ils sont répartis sur une base de capitaux bien plus élevée. En outre, on diversifie le portefeuille.

Qu'est-ce que la diversification? J'ai entendu dire au cours des réunions tenues dans tout le pays, que certains fonds n'étaient pas assez diversifiés. La diversification signifie plus d'un investissement. Trois investissements, c'est mieux que deux, et quatre, c'est mieux que trois. Il est important de diversifier, et la structure actuelle d'offres relatives à des projets précis ira dans cette voie.

Supposons que je décide d'investir dans un projet. Il arrive trop souvent que les offres portant sur des projets précis touchent des projets intéressés. Supposons que je décide d'investir dans votre projet. À l'heure actuelle, il me faudra au moins six mois pour faire approuver mon offre. Il m'en faudra encore six autres pour lever les fonds. Il me faudra ensuite attendre que les visas soient approuvés, soit actuellement 404 jours en moyenne. Donc, au total, il me faudra peut-être deux ans avant de vous livrer les capitaux. Votre projet ne restera pas statique. S'il le fait, c'est qu'il y a un problème.

M. Shields: Pourriez-vous me dire où les fonds de votre syndicat sont investis?

M. Funk: J'en serai heureux. Nous avons plus de 30 portefeuilles de placement en Colombie-Britannique et au Manitoba. Ces investissements sont faits dans une vaste gamme d'entreprises et ils ont été légèrement appuyés du

[*Texte*]

ash, gas bar, convenient stores in Winnipeg and in Brandon, Manitoba, which utilized a car-wash technology, a touchless ar-wash technology that's built in Manitoba. Payless as—the head office is located in Victoria—came along and ought those out ultimately. They didn't buy them from us. They id an exchange—to subdebt and equity in their company. ayless then, on the drive of that balance sheet equity, recently cquired Turbo Resources.

I'm not telling you that the $4 million that was first put n Manitoba, then acquired by Payless and ultimately acquired urbo, was the $4 million that did the whole deal, but I'm elling you it had a major impact. What that rippling effect ow means is a tremendous number of jobs, and Turbo esources, which as you all know was flat on its back, is now evitalized. It's operating 350 gas stations and has a better alance sheet today, post that acquisition by Payless, driven y this investment immigrant fund, than it ever could have had nder any other format. It has a strong balance sheet.

Westsun Leasing, a small lighting and sound-stage quipment firm in Manitoba, was a great example and one hat I love dearly. We put $4 million in so that it could bid he contract for the road tour of *Phantom of the Opera*. It on that contract. It is now one of the premier lighting and ound-stage equipment companies in North America, doing hany, if not most, of Andrew Lloyd Webber's work. It is based n Winnipeg.

The ripple effect of that investment is that we were able to also xert some influence, because of that investment, on Live Entertainment Corporation, kind of coach them to put the *Phantom of the Opera* performance in Winnipeg. The rippling ffect to the tourism industry, the social fabric of Winnipeg, is remendously enhanced by that investment.

Another one—

Mr. Shields: These are direct investments that you've made—

Mr. Funk: Direct investments.

Mr. Shields: —to a second party or a third party? Is that orrect, or did you. . .?

Mr. Funk: Direct investment.

Mr. Shields: You did not develop the car wash and onvenience stores yourself. Somebody else developed them.

Mr. Funk: No, the fund developed those.

Mr. Shields: The fund developed those.

You provided someone with $4 million for the lighting for the ouring portion of the *Phantom of the Opera*. Did you provide that n a loan? How did that work?

Mr. Funk: We provided it in a partnership structure, as a riority advance to the partnership. So the capital gets repaid to he fund first. Then there's an equity participation by the various articipants in the equipment after the loan is repaid.

[*Traduction*]

côté de l'immobilier. Nous avons construit trois lave-autos, postes d'essence et dépanneurs à Winnipeg et à Brandon, au Manitoba. Ces entreprises utilisent une technologie de lave-autos sans contact qui a été mise au point au Manitoba. Payless Gas—le bureau central situé à Victoria—a par la suite été créé et a acheté finalement ces trois entreprises. Mais elle ne les a pas achetées de nous. La transaction a été en fait un échange—sous forme de dette de second rang et de participation à Payless Gas. Dans la lignée de cette participation au bilan, Payless a ensuite récemment acquis Turbo Resources.

Même si ce ne sont pas les 4 millions de dollars initiaux placés au Manitoba, acquis par Payless et finalement acquis par Turbo qui ont été à la base de tout cela, cette somme a joué un rôle très important. Cet effet de cascade a permis de créer un très grand nombre d'emplois et Turbo Resources, qui comme vous le savez était à son plus bas, a été revitalisée. Turbo exploite maintenant 350 postes d'essence et, après son acquisition par Payless, réalisée grâce au fonds d'investissement des immigrants, a maintenant un bilan bien meilleur qu'elle ne l'aurait pu autrement. Son bilan est excellent.

Westsun Leasing, petite firme d'éclairage et de son de scène du Manitoba, est un très bon exemple de réussite, un exemple qui me tient beaucoup à coeur. Nous avons investi 4 millions dans cette firme de façon à ce qu'elle puisse présenter une offre dans le cadre du contrat de tournée du *Fantôme de l'Opéra*. Ce contrat lui a été adjugé. Cette firme est maintenant l'une des plus importantes dans le domaine de l'équipement d'éclairage et de son de scène en Amérique du Nord. En fait, c'est elle qui s'occupe maintenant de la majorité des productions de Andrew Lloyd Webber. Son bureau central est situé à Winnipeg.

Grâce aux répercussions de cet investissement, nous avons également pu exercer une certaine influence auprès de la Live Entertainment Corporation, pour que celle-ci présente le spectacle du *Fantôme de l'Opéra* à Winnipeg. L'investissement a donc eu des effets très positifs sur l'industrie du tourisme, la trame sociale de Winnipeg.

Autre exemple. . .

M. Shields: Il s'agit d'investissements directs. . .

M. Funk: Oui, d'investissements directs.

M. Shields: . . .à une deuxième ou à une troisième partie? Est-ce exact, ou avez-vous. . .?

M. Funk: Ce sont des investissements directs.

M. Shields: Vous n'avez pas mis sur pied les lave-autos et les dépanneurs vous-mêmes. Quelqu'un d'autre l'a fait pour vous.

M. Funk: Non, c'est le fonds qui les a mis sur pied.

M. Shields: C'est le fonds qui l'a fait.

Quant aux 4 millions de dollars que vous avez investis dans l'éclairage de la tournée du *Fantôme de l'Opéra*, s'agissait-il d'un prêt? Comment est-ce que cela fonctionnait?

M. Funk: Nous avons investi sous forme de partenariat, à titre d'avance principale dans le partenariat. De cette façon, les capitaux sont remboursés d'abord au fonds. Puis, les divers participants en matière d'équipement versent également une mise de fonds une fois le prêt remboursé.

[*Text*]

Mr. Shields: Where is your fund located?

Mr. Funk: We have three funds.

Mr. Shields: Your head office is where?

Mr. Funk: Our head office is in Vancouver. We have an office in Winnipeg, and recently we established an office in Toronto, because one of our funds, through a vote of 85% of the shareholders, with a $32 million capital base, has decided to list its shares for trading on the Toronto Stock Exchange. I'm very proud of this, because now that is permanent capital in Canada, forever. That's a permanent source of investment capital in Canada, created from this investor immigration program. The shareholders of that fund have decided to maintain their investment in Canada.

Mr. Shields: So do you want to comment on the $35 million cap that they are talking about?

Mr. de Jong: That was going to be my question.

• 1650

Mr. Funk: Again, consistency is the most important thing. A $35 million cap is a pretty substantial amount of money for a venture capital pool and, at the same time, I think you get a scale of economy in the management of these funds that starts at about $10 or $15 million. It probably takes the same staffing and the same cost to manage $10 to $15 million as it does up to about $50 million, so as long as you're in that territory I think you've got a reasonable cap and I think $35 million is fine.

Mr. Shields: You have how many funds?

Mr. Funk: We have three operating funds.

Mr. Shields: And how much in each fund?

Mr. Funk: We have $45 million in British Columbia, because there was no cap when we started that fund. We have $35 million in Manitoba, which has now listed its shares—it's past its three-year timeframe—for trading on the Toronto Stock Exchange, and we have a second Manitoba fund that has currently about $8 million in subscriptions and is in a subscription process.

Mr. Shields: So if it were determined by the bureaucracy that $45 and $35 and $8 million far exceed $35 million, it would be tough for you, wouldn't it—if they considered it all in one?

Mr. Funk: I can't understand why you would do that. If you want successful proponents of this program to manage the ongoing operations, and if you want the skill sets we've built, for instance, ourselves, over the last five years, then why would you say that when we raise $35 million, we're out of business?

I never would have gotten into this business if that were the format of the program. What I'm managing is a pool of capital and you can put a limitation on that pool, but to say the marketing network I've set up. . .you want me to fire 15

[*Translation*]

M. Shields: Où votre fonds est-il situé?

M. Funk: Nous avons trois fonds.

M. Shields: Où se trouve votre bureau central?

M. Funk: Notre bureau central est situé à Vancouver Nous avons un bureau à Winnipeg et nous avons récemmen créé un bureau à Toronto, puisqu'il a été décidé que l'un d nos fonds, grâce à un vote de 85 p. 100 des actionnaires et un capital de base de 32 millions de dollars, soit listé à l Bourse de Toronto. J'en suis très fier, puisque ces capitau seront maintenant investis de façon permanente au Canada pour toujours. Le programme d'immigration des investisseur aura donc permis de créer au Canada une source permanente d capitaux d'investissement. Des actionnaires de ce fonds on décidé de conserver leur investissement au Canada.

M. Shields: Que pensez-vous du maximum de 35 millions d dollars dont on parle?

M. de Jong: J'allais poser cette question.

M. Funk: Là encore, c'est l'uniformité qui l'emporte Un montant maximal de 35 millions de dollars, c'est un somme importante pour un fonds commun de capital-risqu et cela permet de réaliser des économies au niveau des fond de 10 à 15 millions de dollars. Il en coûte sans doute autant e employés et en frais divers, pour gérer 10 ou 15 millions d dollars que pour gérer 50 millions de dollars. Tant que cela rest dans cet ordre, je trouve que le montant de 35 millions de dollar est raisonnable.

M. Shields: Combien avez-vous de fonds?

M. Funk: Nous avons trois fonds en exploitation.

M. Shields: Quel est le capital de chacun de ces fonds?

M. Funk: Nous avons un fonds de 45 millions de dollars e Colombie-Britannique, puisqu'il n'existait pas de maximun lorsque ce fonds a été créé. Nous avons 35 millions de dollars a Manitoba, fonds dont les actions sont maintenant listées à l Bourse de Toronto—ce fonds a dépassé son cadre de troi ans—et nous avons un deuxième fonds au Manitoba dans leque il y a actuellement 8 millions de dollars en souscriptions. Le souscriptions à ce fonds sont en cours.

M. Shields: Si la bureaucratie décidait que 45 millions, 3 millions et 8 millions dépassent de loin les 35 millions, ce serai un dur coup pour vous, n'est-ce pas, s'ils considéraient l montant total?

M. Funk: Je ne comprends pas pourquoi cela serait. Si l'o veut que les partisans prospères de ce programme gèrent de entreprises permanentes et si l'on veut conserver les compéten ces que nous avons acquises, au cours des cinq dernières année dans notre cas, pourquoi voudrait-on nous faire fermer no portes lorsque notre chiffre d'affaires atteint les 35 millions d dollars?

Je n'aurais jamais participé à ce programme si cela avai été le cas. Je dirige un fonds commun de capitaux et il vou est possible de limiter le montant d'un tel fonds, mais de là dire que le réseau commercial que nous avons établi. . . Vou

[*Texte*]

people next week. My company has developed well in excess of 25 employees in this country, right now, because of this program, which isn't even a benefit you see on any balance sheet or a benefit you see in any report.

Mr. Shields: As a venture capitalist you come in and, basically, do you take a position in everything you go out for, or do you loan like a bank loans, or more like a trust company loans?

Mr. Funk: As a venture capitalist, my format may differ from other people's format. I'm very much a Benjamin Graham theorist, I'm a Warren Buffet fan—if you know those names—I'm a debt-secured equity participation lender. I usually invest in an equity position, but in the financial community it's called subordinate debt, and it ranks behind senior debt—it is in an equity position, but all it does is say if an investment goes bad, I have a chance to recoup that investment on behalf of the shareholders prior to the equity, of which I may be an equity participant.

Mr. Shields: Okay, one last question—have you had any failures?

Mr. Funk: Of course. I only know one guy that can do 10 investments and never make a mistake and his name is God.

Mr. Shields: What's your percentage?

Mr. Funk: We—touch wood—run about a 70%-75% success ratio on our investments, and our operations—again touch wood—have never had a loss quarter or a loss year in five years.

Mr. Shields: So if you have a loss of 25% that's considerably more than what the bank would have.

Mr. Funk: No, my loan loss ratio hasn't been 25%. Twenty-five percent of my portfolios turn out to be problem loans, which means I have to work them out, I have to help them, I have to re-capitalize them, I have to expand their capital, or I have to write them off, but my loan loss ratio has been far, far lower than that.

Mr. Shields: Thank you.

Mr. de Jong: I want to explore with you your recommendations regarding the syndicates and the task force recommendations against blind syndicates, having read both your suggestions and what the task force had to say about the blind syndicates.

Basically, what they were saying about the blind syndicates is they haven't really been very successful in being marketed and the major reason, it seems to me from reading from the task force report where they recommend against blind syndicates, is it just clutters up what is out there and what is being offered and creates confusion. What they are recommending as well is more syndications or funds that specify projects in advance and bring these together for financing under a syndication framework.

Would you consider yourself sort of a blind syndicate?

[*Traduction*]

voulez que je mette à pied 15 personnes la semaine prochaine. Grâce à ce programme, ma société a créé plus de 25 emplois au Canada. C'est là un avantage que ne montrent ni les bilans ni les rapports.

M. Shields: En tant que gestionnaire de capitaux de risque, occupez-vous un poste dans toutes les entreprises dans lesquelles vous investissez, ou faites-vous plutôt des prêts comme les banques ou les sociétés de fiducie?

M. Funk: Ma méthode diffère de celle d'autres personnes. J'applique les théories de Benjamin Graham et je suis un chaud partisan de Warren Buffet—si ces noms vous disent quelque chose. Ce que j'offre, ce sont des prêts garantis servant à la mise de fonds. Mes placements se situent généralement du côté de la mise de fonds, mais dans le monde de la finance, on parle de dette de second rang, qui se situe après la dette prioritaire—il s'agit d'une mise de fonds, mais si le placement ne réussit pas, je peux récupérer mes fonds au nom des actionnaires avant la mise de fonds, même si je participe à celle-ci.

M. Shields: Dernière question, avez-vous connu des échecs?

M. Funk: Bien sûr. Seul Dieu pourrait faire 10 investissements sans jamais se tromper.

M. Shields: Quel est votre pourcentage de réussite?

M. Funk: Le pourcentage de réussite de nos investissements est d'environ—touchons du bois—de 70 à 75 p. 100. Nos entreprises—je veux de nouveau toucher du bois—n'ont jamais fonctionné à perte durant un seul trimestre, au cours des cinq dernières années.

M. Shields: Si vos pertes sont de 25 p. 100, elles sont donc beaucoup plus élevées que celles des banques.

M. Funk: Non, le taux de perte sur nos prêts n'a jamais été de 25 p. 100. Vingt-cinq pour cent de mes portefeuilles se révèlent être des prêts à problèmes, ce qui signifie que je dois les organiser autrement, aider les emprunteurs, modifier les capitaux ou les augmenter, ou tout simplement les considérer comme perdus. Jusqu'à présent, cependant, mon taux de perte sur les prêts a été de loin inférieur à cela.

M. Shields: Merci.

M. de Jong: J'aimerais examiner vos recommandations sur les syndicats et les recommandations du groupe de travail contre les syndicats sans droit de regard. J'ai lu tant vos suggestions que les propos du groupe de travail sur les syndicats sans droit de regard.

Essentiellement, le groupe de travail estime que les syndicats sans droit de regard n'ont pas été commercialisés avec beaucoup de succès. La principale raison en est, d'après ce que j'ai lu dans le rapport du groupe de travail dans ses recommandations contre ces syndicats, que cela ajoute inutilement à ce qui existe déjà, à ce qui est offert, et que cela rend la situation moins claire. Le groupe de travail recommande également qu'il y ait davantage de syndication ou de fonds dont les projets sont précisés à l'avance et que ces fonds soient rassemblés à des fins de financement sous forme de syndicats.

Estimez-vous que vous formez une sorte de syndicat sans droit de regard?

[*Text*]

• 1655

Mr. Funk: Very much so. These are the statistical numbers and these are the facts. There are 725 approved offerings according to the task force. There are 32 that have raised a significant amount of the capital. There are some 230 syndicates that have raised $30 million. If you take 32 away from 725, then you have 690 something. If you take away the 230 that are the syndicates that haven't raised money, then you're going to end up with some 460 project-specific offerings that haven't raised money. Why is that the rationale for not having blind syndicates? You have a heck of a bunch of project-specific offerings that haven't raised a dime either.

I will submit to you that it's tougher to raise money with a blind pool or a syndicate because you always have a requirement to raise a minimum of 10% of your offering, so a lot of your syndicates are between $15 million and $35 million. That means that the minimum injection for a closing is $1.5 million to $3.5 million. The percentage ratio in failures in project-specific offerings is not substantially different from what it is in syndicates, although syndicates should fail more often.

I also submit to you that if there are 725 funds in Canada that have been approved, then a heck of a lot more of them could have been—and will in the future—be successful when we stabilize the rules and regulations of this program and we allow something that works very well to continue to work instead of trying to fix it all the time.

My last point is that in small business you have a very high failure rate, and this is small business. I don't think the ratios of 32 successes—or significant successes out of 725 offerings— is significantly different from the ratio of success of start-up businesses.

Mr. de Jong: Okay. So what becomes important to you, as well, is the reputation you begin to gain in terms of your success among potential investors. Is there much networking in Taiwan and Hong Kong so that as you've developed your track record, you're able to use this?

Mr. Funk: Absolutely. I have one distinct advantage that was just the way that life was cast for me. I lived in Hong Kong for two years in the early 1980s and I was able to participate in Hong Kong within the business community. I, therefore, had a very good feel for the territory when I went back in.

Mr. de Jong: In your presentation you also talk about the investor class:

> As well, many individuals who entered Canada as entrepreneurs are now making inquiries or taking actions with our group to become investors. They have found it to be extremely difficult to meet their commitment individually to the Government of Canada and are now seeking alternatives.

Could you expand on that some more?

Mr. Funk: Doug, you're on an operational level. Why don't you address that?

[*Translation*]

M. Funk: Tout à fait. Il y a d'une part les statistiques e d'autre part les faits. D'après le groupe de travail, il exist 725 offres approuvées. Trente-deux d'entre elles ont réussi lever des capitaux importants. Trente millions de dollars or été levés par quelque 230 syndicats. Si vous soustrayez les 3 offres des 725, il en reste 690 et des poussières. Soustrayez d cela les 230 syndicats qui ont réussi à lever des fonds, il vou restera 460 offres portant sur des projets précis pour lesquel des fonds n'ont pas été levés. Pourquoi voudrait-on qu'il n'y a pas de syndicats sans droit de regard? Il y a un sacré nombr d'offres portant sur des projets précis pour lesquels on n'a pa réussi à lever un sou.

Je vous dirai qu'il est beaucoup plus difficile pour u fonds commun ou un syndicat sans droit de regard de leve des fonds puisqu'il faut toujours lever au moins 10 p. 100 d montant de l'offre. Ainsi, bon nombre de syndicats ont de 1 à 35 millions de dollars. Cela signifie que le montant minimal injecter est de 1,5 à 3,5 millions de dollars. Le taux d'échec actue dans les offres fondées sur des projets précis ne diffère pa vraiment beaucoup pour les syndicats, bien que ceux-c devraient échouer plus souvent.

En outre, s'il y a 725 fonds approuvés au Canada, un nombr bien plus grand d'entre eux réussiront une fois que les règles d ce programme auront été stabilisées et qu'on cessera de modifie constamment quelque chose qui fonctionne bien.

Dernier point, les petites entreprises connaissent un taux trè élevé d'échec, or il s'agit de petites entreprises. Je ne crois pa que ce chiffre de 32 réussites—ou un taux de réussite importan parmi les 725 offres—diffère du taux de succès remporté par le entreprises débutantes.

M. de Jong: D'accord. La réputation que vous commencez acquérir en raison de vos succès devient un facteur importan pour les investisseurs éventuels. Avez-vous un réseau à Taïwa et à Hong Kong qui vous permette de vous servir de cett réputation à mesure qu'elle s'accroît?

M. Funk: Absolument. La vie m'a offert un avantag particulier. En effet, j'ai vécu à Hong Kong pendant deux ans a début des années 1980 et j'ai pu travailler directement avec de hommes d'affaires de l'endroit. Par conséquent, je connaissai bien le territoire lorsque j'y suis retourné.

M. de Jong: Dans votre exposé, vous avez aussi parlé de l catégorie des investisseurs, en disant ce qui suit:

> En outre, bon nombre des personnes venues au Canada à titr d'entrepreneurs font maintenant des demandes ou prennen des mesures auprès de notre groupe pour devenir de investisseurs. Ces gens ont trouvé extrêmement difficile d remplir seuls leur engagement auprès du gouvernement d Canada et cherchent maintenant des solutions de rechange.

Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

M. Funk: Doug, c'est vous qui travaillez au niveau d fonctionnement. Vous devriez peut-être répondre.

[*Texte*]

Mr. Horne: Right now we're finding, under the entrepreneurial program, that immigrants basically get a conditional visa. They come to Canada and basically they've made the commitment that they will start a business and create jobs for themselves as well as other Canadians. Given the recession that Canada has been going through over the last number of years, a number of people have gone through the process abroad, they've come to Canada and they've found it very difficult to start a business. A lot of times they were in Taiwan, Hong Kong or the Middle East or elsewhere. Everyone told them they could start a corner store. There were a number of projects like the family corner store that was for sale. It could be flipped over and over and over again and this was supposed to basically qualify under the entrepreneurial program.

It doesn't work and so a lot of these people have been coming to our group telling us that the investor class is far easier. They simply put the money into the fund and we take care of their investment for them. We ensure that their money is in a qualifying investment, creating jobs and creating a benefit for the country. They no longer have the worry. They no longer have to go through all the business problems right up front.

Of course, over time, they're going to have to try to find a job for themselves or they're going to have to start a business, but they don't have a set timetable in which they have to do that. However, under the entrepreneurial program, they do have a set timetable to create their jobs and the business and the investment that they're going to make.

• 1700

The difficulty now with the entrepreneurial program is that a number of people haven't been able to meet their commitment. The immigration process says that if they have come here as an entrepreneur, they cannot transfer to the investor program. They are stuck as an entrepreneur and they must proceed through those avenues. If they wished to make an investment in our fund, they would have to go back abroad and reapply to a Canadian commission.

What we are saying in our brief is that there are a number of people in this very difficult situation. One of the conversations in the task force report, and one of the things they mentioned, was that perhaps the entrepreneurial program was better in that it created jobs and was easier to handle and to regulate. We are saying it is not working right now. Why push it up?

Mr. de Jong: Would you recommend that people who have come in under the entrepreneurial program should be able to switch to the investor program without going back to square one?

Mr. Horne: Yes.

Mr. de Jong: Okay.

[*Traduction*]

M. Horne: À l'heure actuelle, nous constatons que les immigrants arrivant dans le cadre du programme des entrepreneurs reçoivent, en fin de compte, un visa conditionnel. Ils arrivent au Canada et s'engagent à créer une entreprise et des emplois pour eux et pour d'autres Canadiens. Compte tenu de la récession qui sévit au Canada depuis plusieurs années, un certain nombre de personnes s'engagent dans le programme à l'étranger, viennent au Canada et trouvent très difficile de créer une entreprise. Ces personnes viennent souvent de Taïwan, de Hong Kong, du Moyen-Orient ou d'ailleurs. Tout le monde leur a dit qu'il leur suffisait d'établir un petit magasin de quartier. Il y avait un certain nombre de projets comme des magasins familiaux de quartier qui étaient à vendre. Ces magasins pouvaient être vendus et revendus et cela était supposé être suffisant aux termes du programme des entrepreneurs.

Cela n'a pas fonctionné et, par conséquent, beaucoup de ces personnes sont venues nous consulter, nous disant qu'il était plus facile d'entrer dans la catégorie des investisseurs. Il leur suffit de verser de l'argent dans le fonds et c'est nous qui nous occupons de leur investissement. Nous nous assurons que leur argent est investi conformément au programme, qu'il sert à créer des emplois et qu'il est avantageux pour le pays. Ils n'ont plus à s'inquiéter. Ils n'ont plus à s'occuper eux-mêmes de tous les problèmes des entreprises.

Bien sûr, ils devront un jour se trouver un emploi, ou ils créeront une entreprise, mais ils n'ont pas de délai à respecter pour cela. Cependant, aux termes du programme des entrepreneurs, il leur faut respecter un échéancier pour ce qui est de la création des emplois, de l'entreprise et de l'investissement qu'ils feront.

Le problème avec le programme des entrepreneurs, c'est qu'un certain nombre de gens n'ont pas été en mesure de remplir leurs obligations. Selon le processus d'immigration, s'ils arrivent au Canada à titre d'entrepreneurs, ils ne peuvent pas passer au programme des investisseurs. Ils doivent demeurer dans la catégorie des entrepreneurs et procéder selon ce qui est prévu dans ce programme. S'ils désirent investir dans notre fonds, ils doivent retourner à l'étranger et présenter une autre demande à la Commission canadienne.

Comme nous le disons dans notre mémoire, il y a un certain nombre de personnes qui sont prises dans une situation très difficile. Dans son rapport, le groupe de travail a dit, entre autres, que le programme des entrepreneurs était peut-être supérieur puisqu'il permettait de créer des emplois et qu'il était plus facile de le régir. Nous, nous disons que ce programme ne fonctionne pas à l'heure actuelle. Pourquoi en faire davantage la promotion?

M. de Jong: Recommanderiez-vous que les personnes qui sont venues ici dans le cadre du programme des entrepreneurs puissent passer au programme des investisseurs sans avoir à revenir à la case départ?

M. Horne: Oui.

M. de Jong: D'accord.

[*Text*]

Mr. Shields: What would happen if you eliminated the entrepreneurial program totally, and made it simply an investor program that would allow the investor, even though he wants to be an entrepreneur, to arrive in Canada, and then come back to the fund and borrow his money—I am just throwing this out—at a very low interest rate?

Mr. Horne: It would be much easier to regulate.

Mr. Shields: In other words, you would loan him his own money.

Mr. Funk: You may have spent it. You may have invested it.

Mr. Shields: You would certainly loan him from the fund somewhere, wouldn't you?

Mr. Funk: It becomes a very difficult process. The concept sounds good, but the practicality is that as a fund manager, I've got six months to invest 35% of my proceeds and nine months to invest 70% of my proceeds. If a guy comes back in nine months and wants to borrow from me, I may not have liquidity to deal with him. Furthermore, it is disruptive to the other investors and unfair to the allocation of the unit. It is a nice idea, but it wouldn't work very well.

On the entrepreneurial program itself, I think the investor program serves the purposes of business immigration much, much better than the entrepreneurial program. It's an up-front—

Mr. Shields: If I'm an investor, would I be able to lodge my investment with your fund to a lending institution?

Mr. Funk: I'm sorry, I didn't understand the question.

Mr. Horne: Use it as collateral against the—

Mr. Shields: Use it as collateral.

Mr. Funk: It is not allowed.

Mr. Horne: You see, the difficulty with the program and with the structure you are talking about in coming to us and borrowing your money back is that the investor program's fundamental philosophy is that your investment is locked away for three years. If we were to lend back to our investors the amount of their investment—

Mr. Shields: Okay, I understand you can't do that, but I am asking you a different question. Give me some collateral, I want some collateral. If I invest $500,000 with you, I want to be able to tap into that as collateral for a loan at the bank to set up a small business.

Mr. Funk: You could probably go to a bank and pledge that collateral, but you would have to pledge it on the condition that the physical share certificate or debenture or whatever other instrument might represent your investment is locked away in escrow for three years.

Mr. Shields: Yes, of course.

[*Translation*]

M. Shields: Que se passerait-il si l'on éliminait totalement le programme des entrepreneurs et si on créait un programme unique destiné aux investisseurs de façon à permettre à ceux-ci, même s'ils veulent être des entrepreneurs, d'arriver au Canada, puis emprunter de l'argent au fonds—c'est une idée seulement—à des taux d'intérêt très bas?

M. Horne: Il serait sans doute beaucoup plus facile de régir un tel programme.

M. Shields: En d'autres mots, vous leur prêteriez leur propre argent.

M. Funk: Cet argent sera peut-être dépensé, il aura peut-être été investi.

M. Shields: Vous leur feriez certainement un prêt à partir du fonds, n'est-ce pas?

M. Funk: Le processus deviendrait ardu. L'idée semble bonne, mais sur le plan pratique, en tant que gestionnaire de fonds, je dispose de six mois pour investir 35 p. 100 de l'argent du fonds et de neuf mois pour investir 70 p. 100 de cet argent. Si un investisseur revient au bout de neuf mois et désire emprunter, je n'aurai peut-être pas suffisamment de liquidités pour lui consentir un prêt. En outre, cela peut causer des problèmes aux autres investisseurs et cela serait inéquitable pour l'allocation de l'unité. C'est une bonne idée, mais ça ne fonctionnerait pas très bien.

Quant au programme des entrepreneurs, je crois que le programme des investisseurs correspond beaucoup mieux aux objectifs de l'immigration des gens d'affaires. Il s'agit d'un programme direct...

M. Shields: Si je suis investisseur, est-ce que je pourrais me servir de mon investissement dans votre fonds auprès d'une institution prêteuse?

M. Funk: Je suis désolé, mais je n'ai pas compris la question.

M. Horne: Utiliser l'investissement en nantissement de prêt...

M. Shields: L'utiliser en nantissement.

M. Funk: C'est interdit.

M. Horne: Voyez-vous, le problème, quant au programme et à la structure dont vous parlez, c'est-à-dire de revenir emprunter votre propre argent, c'est que, d'après le principe fondamental du programme des investisseurs, votre investissement est bloqué pendant trois ans. Si nous devions prêter à nos investisseurs le montant de leur placement...

M. Shields: D'accord, je comprends que vous ne pouvez pas le faire, mais ma question porte sur un point différent. Parlez-moi du nantissement. Si j'investis 500,000$ chez vous, j'aimerais bien pouvoir me servir de cet investissement comme nantissement d'un prêt consenti par la banque pour mettre sur pied une petite entreprise.

M. Funk: Vous pourriez probablement présenter cet investissement comme nantissement à la banque, mais à la seule condition que le certificat d'action ou la débenture même, ou tout autre instrument qui représenterait votre investissement, soit mis en entiercement pendant trois ans.

M. Shields: Oui, bien sûr.

Texte]

The Chairman: Are you finished, Simon?

Mr. de Jong: Are you finished, Jack, with your supplements?

Mr. Shields: Only one question would follow from that. Do ou have a guaranteed return on the fund or does it float? If so, hat is your average return since you started?

Mr. Funk: Average return is very difficult to present, because ou have equity portfolio investments, and in venture capital our equity isn't maturing until later stages. If we were to project ur equity realizations, we are in excess of 12%, but I could ounce all over the map and tell you lots of different things. On n audited statement basis, I can tell you we have been profitable n all funds, every quarter, every year.

Mr. Shields: Okay, thank you very much.

Mr. de Jong: You recommend increased monitoring of funds nd fund managers. What mechanism would you recommend for iat?

Mr. Funk: We add teeth in the compliance area. I think teeth" could be a couple of different things. I like the idea f a performance bond. I also like the idea of the threat of ie revocation of an immigrant visa for fund managers who re not following the rules. If there is a regulatory mechanism iat allows for revocation of the immigrant visa and a erformance bond is posted by the participant, the practitioner, ien I can assure you everyone will toe the line a lot better.

• 1705

Mr. de Jong: Why take it out on the immigrant investor and is visa? If he's caught in something he wasn't aware of by a fund r a fund manager—

Mr. Funk: I said the threat of, the possibility of. So there omes a discretionary call at EIC through a compliance iechanism. But the threat will certainly make 230 shareholders n one of my funds pay a lot more attention to whether that apital has been deployed. . .and that it is deployed.

Right now, I don't care whether it's a project-specific ffering or it's a syndicate; you have three questions asked by n immigrant investor. Put yourself in their shoes. You live ffshore. You're in an unstable political environment. You're eeking a new home for yourself and your children and your iture. You have $150,000 or $250,000 you're going to ivest to help qualify you to immigrate. It doesn't allow you o immigrate into Canada, as too many people think, it just elps you qualify. You have made an up-front commitment. ou are going to ask me three questions: how safe is my ioney; when do I get it back. . .and then you'll ask me if ou'll get a yield. You're going to make darn sure your ivolvement in the process is in compliance with the regulations there's the threat that your visa could be revoked.

[*Traduction*]

Le président: Avez-vous fini, Simon?

M. de Jong: Avez-vous fini, Jack, de poser des questions supplémentaires?

M. Shields: Une autre question seulement. Le fonds offre-t-il un rendement garanti ou plutôt un rendement variable? Dans ce dernier cas, quel est votre taux de rendement moyen depuis la création du fonds?

M. Funk: Il est très difficile de déterminer le taux de rendement moyen puisque nous avons un portefeuille d'investissement par mises de fonds. D'autre part, dans le cas des capitaux de risque, la participation n'atteint sa maturité que plus tard. Si nous voulons donner une idée de notre rendement, disons qu'il dépasse les 12 p. 100, mais je pourrais vous citer toutes sortes de cas et vous donner des chiffres différents. Je suis en mesure de vous dire, à partir de notre état financier vérifié, que nous avons enregistré des profits dans tous les fonds, à chaque trimestre de chaque année.

M. Shields: D'accord, merci beaucoup.

M. de Jong: Vous recommandez une plus grande surveillance des fonds et des gestionnaires de fonds. Quel mécanisme, d'après vous, pourrait-on mettre en place?

M. Funk: Nous croyons qu'il faudrait être plus rigoureux du côté de la conformité. Cette rigueur pourrait prendre différentes formes. J'aime bien l'idée d'une garantie de bonne exécution. On pourrait aussi menacer les gestionnaires de fonds qui dérogent aux règles de révocation du visa d'immigrant. S'il y avait un mécanisme de réglementation permettant de révoquer le visa d'immigrant et d'exiger une garantie de bonne exécution du participant, je puis vous assurer que les gens respecteraient davantage les règles du jeu.

M. de Jong: Pourquoi est-ce qu'on s'en prendrait à l'investisseur immigrant et à son visa? S'il s'est fait attraper dans un fonds ou par un gestionnaire de fonds par ignorance. . .

M. Funk: J'ai parlé de menace, de possibilité. EIC aurait un pouvoir discrétionnaire par le biais d'un mécanisme de conformité. La menace suffira cependant pour que 230 actionnaires de l'un de mes fonds fassent davantage attention à ce que les capitaux soient investis.

À l'heure actuelle, peu m'importe qu'il s'agisse d'offres portant sur des projets précis ou de syndicats; l'immigrant investisseur pose trois questions. Mettez-vous à sa place. Supposons que vous viviez à l'étranger. Vous habitez dans un pays au climat politique instable et vous cherchez un nouveau pays pour vous, vos enfants et votre avenir. Vous disposez de 150,000$ à 250,000$ et vous désirez investir de façon à pouvoir être admissible à titre d'immigrant. Comme trop de personnes le pensent, l'investissement ne vous permet pas d'immigrer au Canada, il vous aide tout simplement à être admissible à l'immigration. Vous avez donc un engagement direct. Comme tous les autres immigrants, vous me poserez trois questions: mon argent est-il en sécurité; quand pourrais-je le récupérer. . . est-ce que cela pourra rapporter? S'il existe un risque que votre visa soit révoqué, vous vous assurerez certainement que votre participation au processus est conforme aux règlements.

[*Text*]

The Chairman: A suggestion has been made to us that perhaps we should add the soft costs on top of the basic fund and the full basic fund should be invested; the idea being that it might improve the credibility of the program. We understand some of the nature of abuses is that someone collects $150,000 and by the time you're finished you have $100,000 left to invest, which you're trying to produce a return on, let alone return it yourself, and you just can't do that. Also, if you were to put the soft costs on top, that might narrow the range of those costs, because they would therefore become more competitive.

This is a suggestion made to us for a recommendation. Could you comment?

Mr. Funk: One of the toughest areas to develop over the last three or four years in the marketing of these funds is the commissions paid to agents. That's where you get unscrupulous practice. As an example, we ourselves started out paying a 3% commission, which is really covering your costs: your marketing costs, your printing, materials. Over time the competition in this area has gone up to 10% and more in soft costs.

So I think it's a valid point. It is one that needs to be addressed in limiting soft costs that can be deducted from capital and so a certain reasonable percentage of capital ultimately ends up in the funds.

The Chairman: The elements of the program are to help regional disparity, but also, of course, to bring risk or venture capital into Canada. There has been a great pressure, in the early stages, on the side of the risk capital; at least there has been some concern or discussion about that. That in turn results in failure if the risk is forced at too high a level. That in turn damages the credibility and makes it impossible to sell further funds or longer-term funds. Would it be a reasonable recommendation to say during these first years of the fund we need to de-emphasize the nature of risk and look for a bit of reduction in risk for the investor so we ensure a greater measure of success?

Mr. Funk: In five or six years I've seen every machination of alleviation of risk that could possibly be created, through some very innovative financial structures. Again, I think consistency is the most important thing. If we want this to be risk—and I'm an advocate of that—then let's stand up and be counted and say this is risk capital, we're looking for risk investment. Let's define it in that way and let's be consistent in the application of policy across Canada.

• 1710

I also think the $150,000 and $250,000 category is exactly where we should stay and we shouldn't be bumping this up. I will make a point to you: $150,000 divided by $250,000 is 60%. In other words, the $150,000 investment is 60% of the $250,000, and $200,000 divided by $350,000 is 57%, so we aren't altering the disparity by much. But we are creating a more uncompetitive environment for all of the provinces by bumping it up. Why? Because we are the leader

[*Translation*]

Le président: On nous a dit qu'il faudrait peut-êtr ajouter les coûts accessoires au montant du fonds de base e que tout le montant du fonds de base devrait être investi l'objectif de cela serait d'accroître la crédibilité d programme. On sait qu'il y a eu des abus, par exemple quelqu'un recueille 150,000$ et, une fois tous les frais payés le montant qui peut être investi n'est plus que de 100,000$ Il n'est donc plus possible d'obtenir un bon rendement, n même de récupérer la somme. Également, si les coût accessoires étaient en sus, la gamme de ces coûts pourrai diminuer, car il y aurait une certaine concurrence.

C'est une recommandation qu'on nous a suggérée. Qu'en pensez-vous?

M. Funk: Dans la commercialisation de ces fonds, l'un des domaines qui s'est développé le plus durement au cour des trois ou quatre années a été la commission payée au agents. C'est là que se commettent les actes sans scrupules Par exemple, nous avons nous-mêmes commencé à payer un commission de 3 p. 100, qui suffisait en fait à couvrir les frais qu'il s'agisse des frais de commercialisation, d'impression ou d'équipement. Au cours des ans, nos concurrents ont payé de commissions pouvant atteindre 10 p. 100, plus les coût accessoires.

C'est donc un argument valable. Il faudra essayer de régle cela en limitant les coûts accessoires qui sont déduits de capitaux de façon à ce qu'un pourcentage raisonnable de ce capitaux puisse, en fin de compte, être versé au fonds.

Le président: Le programme vise à réduire les disparité régionales mais aussi, bien sûr, à attirer au Canada de capitaux de risque. De grandes pressions ont été exercées, au début, du côté des capitaux de risque; du moins, il y a eu de discussions à ce sujet. Si le risque est porté à un degré trop élevé, cela peut causer des échecs, ce qui nuit à la crédibilité du programme et rend impossible la vente d'autres fonds ou de fonds à plus long terme. Serait-il raisonnable de recommander que, au cours des premières années du fonds nous évitions de mettre l'accent sur la nature du risque et tente de réduire le risque que court l'investisseur de façon à nou assurer d'un plus grand succès?

M. Funk: Au cours des cinq ou six dernières années, j'ai vu tous les trucs possibles et imaginables pour réduire le risque, par le moyen de certaines structures financières très innovatrices. Là encore, c'est la conformité qui importe. Si l'on veut qu'il s'agisse de capitaux de risque—ce dont je suis partisan—disons clairement que c'est cela que nous voulons Définissons les choses de cette façon et montrons-nous logique dans l'application de la politique dans tout le Canada.

Je crois que nous devrions nous en tenir à la catégorie des 150,000$ à 250,000$ au lieu d'augmenter ce montant En effet, 150,000$ divisés par 250,000$ représentent 60 p 100. Autrement dit, 150,000$ représentent 60 p. 100 d'un investissement de 250,000$, alors que 200,000$ divisés pa 350,000$ représentent 57 p. 100. Cela ne modifie pas de beaucoup la disparité. Si l'on augmente ce seuil, on créera un climat moins favorable à la concurrence dans toutes le

[*Texte*]

n the world in this program. Every other country copies us. The United States, I will predict to you today, will lower its thresholds at some point in the future because, as we all know now, they have been very unsuccessful. Australia has come back in. It's competitive. The Philippines is in. Mexico is in, and other countries will follow. We are going to legislate ourselves out of a competitive environment by bumping those thresholds.

The Chairman: Are $350,000 funds saleable at this time?

Mr. Funk: Absolutely not, not today, and they won't be until after December 31, 1992. And then they will be far less saleable than the $250,000 and $150,000 category.

The Chairman: There is a suggestion in the report to remove guarantees. Is an alternative to removing guarantees but securing risk a compensation insurance program? In other words, 1% of the funds invested would go into a compensation fund so that investors who in fact lose everything may get 50% back from the compensation fund, or something along that line.

What happens in some cases is we have investors who have $700,000 come to Canada, spend $300,000 on their house, they put another $250,000 in the investment fund, and they are left with $100,000 that they think will get them through until they get their money back that they can reinvest. They lose their money. They are stuck in a foreign land with no capital, no job, no language skills, and in fact their Canadian dream is destroyed. It was this vulnerable middle group with assets between $500,000 and $1 million who were the real victims in the early stages. If there had been some form of compensation program, insurance compensation program... It's an idea we are currently considering.

Mr. Funk: I will tell you my feelings in the final minute or two. On first blush I think what a fantastic idea. On second blush the people who invest in the investor program I find generally are very astute business people. They understand how to make a decision, and if we set up a compensation program that says, "Don't worry. No matter what happens you're going to get *x* percentage of your money back", we may only be supporting the unscrupulous or incapable manager. I don't know how I feel today.

The Chairman: The reason the person who comes here with no language skills is investing in the investor program is that he doesn't feel confident to proceed with his own investment skills. Don't such people require some special settlement or security like this?

Mr. Funk: Again, Mr. Chairman, I would say on first blush it sounds like a pretty darn decent idea.

The Chairman: Relative to the blind trust you mentioned, and how that in fact has to report through the security commission process, there has been a suggestion that in fact all of the funds should somehow be regulated or controlled relative to the nature of security commission controls. In fact, the question of monitoring and approvals should relate to the provincial governments, perhaps through the securities commission or a similar associated body that

[*Traduction*]

provinces. Pourquoi? Parce que nous sommes des chefs de file au monde dans ce programme. Les autres pays suivent notre exemple. Je puis vous le prédire aujourd'hui, les États-Unis rabaisseront leurs seuils plus tard puisque, comme nous le savons, ils n'ont pas remporté grand succès. L'Australie a abaissé le sien. Cela fonctionne. Il en est de même des Philippines et du Mexique, et d'autres pays suivront. Si l'on augmente ces seuils, nous nous priverons, par nos lois, d'un milieu favorable à la concurrence.

Le président: Est-il possible actuellement de vendre des fonds de 350,000$?

M. Funk: Absolument pas, pas maintenant, et pas avant le 1er janvier 1993. Et même après, il sera plus difficile de les vendre que ceux de la catégorie des 150,000$ à 250,000$.

Le président: On suggère dans le rapport d'éliminer les garanties. Serait-il possible d'éliminer les garanties tout en se protégeant contre les risques grâce à un programme d'assurance-indemnité? Autrement dit, si 1 p. 100 du fonds investi était versé à un fonds d'indemnisation, les investisseurs qui perdent tout pourraient récupérer jusqu'à 50 p. 100 de leurs investissements à partir du fonds d'indemnisation.

Certains investisseurs viennent au Canada avec 700,000$. Ils achètent une maison de 300,000$, versent 250,000$ dans le fonds d'investissement, ce qui leur laisse 100,000$ pour vivre jusqu'à ce qu'ils récupèrent leur argent pour réinvestir. Supposons qu'ils perdent leur argent. Les voilà dans un pays étranger sans argent, sans travail, ils ne parlent pas les langues officielles et, en fait, leur rêve canadien est évanoui. Au début, c'est ce groupe moyen et vulnérable, dont les biens allaient de 500,000$ à 1 million de dollars qui ont été les vraies victimes. S'il y avait eu un programme d'indemnisation quelconque, un programme d'assurance-indemnité... C'est une idée que nous examinons à l'heure actuelle.

M. Funk: Je vais vous dire mon idée là-dessus dans les deux dernières minutes. À première vue, c'est une idée fantastique. Si on les regarde de plus près, on constate cependant que les personnes qui participent au programme des investisseurs sont, d'une façon générale, des gens d'affaires très futés. Ils savent comment prendre des décisions et si on créait un programme d'indemnisation grâce auquel, quoi qu'il arrive, ils pourraient récupérer un pourcentage X de leur argent, on ne ferait en fait qu'aider des gestionnaires sans scrupules ou incompétents. Je ne sais trop qu'en penser.

Le président: Si quelqu'un vient ici sans parler les langues officielles du pays pour participer au programme des investisseurs, c'est qu'il ne se croit pas en mesure d'utiliser ses propres compétences en matière d'investissement. De telles personnes n'ont-elles pas besoin de garanties spéciales de cet ordre?

M. Funk: Monsieur le président, à première vue, je le répète, cela semble une idée très convenable.

Le président: Vous avez parlé de fiducies sans droit de regard et du fait que de telles fiducies doivent présenter des rapports dans le cadre du processus de la commission des valeurs mobilières. Certains ont dit que tous les fonds devraient être régis ou contrôlés selon la nature des contrôles de la Commission des valeurs mobilières. En fait, toute la question de la surveillance et de l'approbation devrait être confiée aux gouvernements provinciaux, peut-être par le

[*Text*]

can eliminate some of the fraud. For example, it is seldom that capital in Taiwan or Hong Kong is promoted as, "Come and join our risk-capital venture fund". It is always the other way around. It is so secure that you know you can never lose it. Can you comment on monitoring at the provincial government level, monitoring and controls particularly in a securities commission-like way?

Mr. Funk: I would love to see a securities commission involvement.

Mr. Horne: We had a discussion earlier today, talking about provincial securities commissions and provincial boundaries, and talking about economic discrepancies as well. As we are making changes, some thought was given to making it a Canada program and not limiting funds simply to investing in British Columbia, or Ontario, or Manitoba or Alberta, as well as investing a percentage of total funds raised in provinces that are less well off than other provinces. But would it not be possible to allow syndicates to invest basically anywhere in Canada, rather than narrowing the focus on a single province?

• 1715

The Chairman: The issue has been raised that in fact maybe the tier program should relate more to where the investment takes place; for example, in cities over 200,000 versus cities under 200,000 or rural areas. That would be more a reflection of disparity and demand as opposed to province by province.

Mr. Funk: The difficulty with the securities commission legislation is that some provinces don't have formalized securities commissions. So that's a problem.

It would be better if we contracted to securities commission reviews, even in those provinces in my opinion, than if we kept the current system. God bless them for meaning well, but two immigration departments at a provincial and a federal level that aren't designed to deal with securities legislation reviewing each other's work is a very unproductive process.

The Chairman: Do you think if we set up a separate administration within the immigration program for business immigration, it could perhaps be given some seed money for five years and then told after five years that it will be self-financing? If we were to set up that kind of self-financing program, would that in turn give us an ability to do the resettlement program and processing? Resettlement for a business person is somewhat different from the resettlement program for most other refugees and others that are coming in as family class and so on. Do you think it could be self-financing and that this would be a solid concept?

[*Translation*]

truchement de commissions des valeurs mobilières ou d'autres organismes semblables qui pourraient éliminer les cas de fraude. Par exemple, il est plutôt rare qu'un fonds fasse sa publicité à Taïwan ou Hong Kong en disant: «Venez vous joindre à notre fonds de capital-risque». Au contraire, on présente les choses sous un angle tel qu'il n'est jamais possible de perdre. Que pensez-vous d'une surveillance au niveau du gouvernement provincial, d'une surveillance et de contrôles qui pourraient être exercés, par exemple, par une commission des valeurs mobilières?

M. Funk: J'aimerais beaucoup qu'une commission des valeurs mobilières participe au processus.

M. Horne: Plus tôt aujourd'hui, nous avons parlé des commissions provinciales de valeurs mobilières et des frontières des provinces. Nous avons également parlé des disparités économiques. En étudiant les changements qui pourraient être apportés, nous avons réfléchi au fait que nous pourrions faire de ce programme un programme pancanadien et ne pas limiter les fonds à de simples investissements en Colombie-Britannique, en Ontario, au Manitoba ou en Alberta, mais plutôt investir un pourcentage du total des fonds levés dans les provinces plus pauvres. Ne serait-il pas possible de permettre aux syndicats d'investir dans tout le Canada, plutôt que de se limiter à une seule province?

Le président: Certains ont dit que le système des catégories devrait tenir davantage compte de l'endroit où le placement est fait. Par exemple, on pourrait établir une catégorie pour les villes de plus de 200,000 habitants et une autre pour les villes moins importantes et les régions rurales. Mieux qu'une répartition province par province, cela refléterait les disparités et la demande.

M. Funk: Oui, mais il faut tenir compte des différences entre les lois régissant les commissions des valeurs mobilières; certaines provinces n'ont d'ailleurs aucune commission de cette nature. Cela crée une difficulté.

Même dans ces provinces il serait préférable, à mon avis, de travailler avec les commissions des valeurs mobilières plutôt que de conserver le système actuel. Que Dieu les bénisse et ils ont certainement de fort bonnes intentions, mais nous avons actuellement deux services de l'immigration, au fédéral et au provincial, qui ne sont pas organisés pour tenir compte des lois sur les valeurs mobilières et qui se surveillent mutuellement; c'est un processus fort peu productif.

Le président: Estimez-vous qu'il serait préférable de créer une administration distincte dans le cadre du programme d'immigration, pour s'occuper de l'immigration des gens d'affaires; cet organisme pourrait peut-être recevoir un financement de démarrage, pendant cinq ans, et pourrait ensuite subvenir à ses propres besoins? Ce genre de programme autofinancé pourrait-il ensuite s'occuper de l'établissement et du traitement des demandes? L'établissement d'un entrepreneur diffère quelque peu de celui de la plupart des autres réfugiés et de ceux qui appartiennent à la catégorie de la réunion des familles. Pensez-vous que l'autofinancement serait possible et que cette notion est valable?

[*Texte*]

Mr. Funk: Yes and yes.

The Chairman: Taking that one step further, if in fact we were to set up such a process, would you also agree that the thing that holds the numbers of business immigrants down and increases the length of the line is the fact that business immigration is not considered an economic program but rather an immigration program, and therefore it must be considered as part of the priority level system? Could we recommend the removal of the business immigration from the levels program so that it could be handled as an economic development program and the numbers then would just flow according to supply and demand?

Mr. Horne: I think that would work, yes.

The Chairman: How would a performance bond work, Mr. Funk? How would we apply it, who would administer it, and how would it work?

Mr. Funk: Again going back to the agency that is mandated to govern compliance, if I were to post a $50,000 to $100,000 performance bond that may be escalated with the size of the fund and if, in my quarterly reviews, I'm not meeting my investment threshold requirements, then I would be given notice of a period within which to correct. If I don't correct within that period, then of course I can have an appeal if there's a solid reason why I didn't. However, if I don't correct, then that performance bond would be drawn down and put into your agency, which would help to self-finance it.

The Chairman: Relative to the issue of syndicates, one of the problems we have is management of the unknown. Perhaps syndicates should be limited to those who have demonstrated management capacity through the more common first program, which is project specific. In other words, the problem is an assurance of management. Isn't a syndicate something that would normally come on demonstrated management as opposed—

Mr. Funk: That's a question near and dear to my heart. If anybody had asked you or anybody in this room whether they thought Steve Funk and the Canadian Maple Leaf Group could successfully manage these funds when I started... I had no track record. I now employ 20 or 25 people who do this business. It's been the beginning of my business career and really the foundation of what has become a much larger organization. So on one hand I say that I don't think we should get into that territory, but you should let the investor decide with whom he is going to invest. On the other hand, I say yes.

[*Traduction*]

M. Funk: Oui aux deux questions.

Le président: Si on va un peu plus loin, et si un tel programme était organisé, pensez-vous d'autre part que ce qui tend à réduire le nombre d'entrepreneurs immigrants et augmente le nombre de demandes en suspens est le fait que l'immigration des gens d'affaires n'est pas envisagée comme étant un programme économique, mais tombe plutôt dans la catégorie des programmes d'immigration et doit donc se situer dans le système des différents niveaux de priorité? Est-il possible de recommander que le programme d'immigration des gens d'affaires soit retiré du programme d'immigration à plusieurs niveaux, ce qui permettrait d'en faire un programme de développement économique et assujettirait le nombre d'immigrants au jeu de l'offre et de la demande?

M. Horne: Oui, je crois que cela pourrait fonctionner.

Le président: Monsieur Funk, comment pourrait-on utiliser un cautionnement d'exécution? Comment pourrait-on le mettre en oeuvre, qui en serait l'administrateur et quels seraient les mécanismes?

M. Funk: Une fois de plus, je reviens à l'agence chargée d'assurer la conformité aux règles. Si je versais un cautionnement d'exécution, dont le montant pourrait varier avec l'importance du fonds, disons qu'il s'agit de 50 à 100,000$, et si, lors des examens trimestriels, il apparaît que je n'ai pas respecté les engagements concernant l'investissement minimum, je pourrais alors être avisé de la durée de la période qui m'est accordée pour rectifier la situation. Si, à la fin de cette période, la situation n'a pas changé, je pourrais alors interjeter appel si j'ai de bonnes raisons militant en ma faveur. Toutefois, si je n'ai pas respecté mes engagements, une partie du cautionnement pourrait être versée à l'agence et contribuer à son autofinancement.

Le président: L'une des difficultés rencontrées dans le cas des syndicats d'investissement est liée à la gestion des inconnues. La direction de ces syndicats devrait peut-être être accessible uniquement aux personnes qui ont démontré leurs compétences en gestion dans le cadre du premier programme, plus généralisé, qui traite de projets spécifiques. Autrement dit, il s'agit d'une assurance de bonne gestion. Un syndicat n'est-il pas normalement le résultat d'une compétence de gestion démontrée, au lieu...

M. Funk: C'est une question qui me touche de très près et qui me tient à coeur. Si, quand j'ai démarré, on vous avait demandé, ou à toute autre personne dans cette salle aujourd'hui, si un Steve Funk et le Canadian Maple Leaf Group pouvaient gérer ces fonds avec succès... Je n'avais aucun antécédent. Actuellement, j'emploie de 20 à 25 personnes; c'est cette activité qui a lancé ma carrière en affaires et qui a été à la base de ce qui est devenu une organisation beaucoup plus importante. Donc, d'une part, je ne pense pas que nous devrions toucher à cette question, et j'estime que nous devrions laisser à l'investisseur le choix de la personne avec qui il va investir. D'autre part, toutefois, je dis oui.

[*Text*]

In the task force report, there's an irony in the statements made in the task force. On one hand you say that we should have qualifications, but on the other hand you say that nobody with more than $35 million should be allowed in the program. Well, that's oil and water.

The Chairman: I think our consultants have a couple of questions.

• 1720

Mr. de Jong: When the chairman asked about the feasibility of some sort of insurance aspect. . .what would that do to marketing the products offshore?

Mr. Funk: No impact.

Mr. de Jong: It would have no impact?

Mr. Funk: No impact. I think if all proponents of these programs knew up front they had a 1%-of-capital-raised fee to pay into an insurance pool, it would be just a cost of business. It would have no impact on marketing.

Mr. de Jong: So the type of security they would feel, that they would at least get back their initial investment out of this insurance pool, is not a major consideration.

Mr. Funk: No. In fact, I think they'd feel comforted by the fact that the pool was even created, and they'd be happy to pay the 1%. Actually, I think it's a heck of an idea.

Mr. Frank Marrocco (Researcher to the Committee): Mr. Funk, I want to get a couple of things straight for the record. How would you describe the investor in terms of ability to make the investment decision?

Mr. Funk: On scale of 1 to 10, definitely above 5, and usually 7 and up.

Mr. Marrocco: So we're not dealing with an uninformed or unsophisticated person.

Mr. Funk: Seldom.

Mr. Marrocco: Do you think the net worth requirement, $500,000, is low?

Mr. Funk: Dead on.

Mr. Marrocco: You think it should remain the same.

Mr. Funk: I think it's dead on.

Mr. Marrocco: Where do the people who invest with your fund come from? How do you find the investors? I ask so the committee can understand the process a little.

Mr. Funk: There's been an interesting evolution of this as the program has developed.

I lived in Hong Kong. I know Hong Kong well. I know southeast Asia very well. I have a lot of good friends in southeast Asia. They have supported our efforts from the beginning.

[*Translation*]

Je trouve une certaine ironie dans les déclarations que le groupe de travail a faites dans son rapport. D'une part, on dit qu'il est nécessaire de posséder certaines qualifications, mais d'autre part on dit aussi que personne ne devrait participer à cette activité si elle contrôle plus de 35 millions de dollars. À mon avis, c'est essayer de mélanger l'huile et l'eau.

Le président: Je crois que nos consultants désirent vous poser quelques questions.

M. de Jong: Le président a mentionné la possibilité d'envisager une forme quelconque d'assurance; quelles seraient les conséquences pour la commercialisation des produits à l'étranger?

M. Funk: Aucune conséquence.

M. de Jong: Cela n'aurait aucune conséquence?

M. Funk: Aucune. J'estime que si tous ceux qui s'intéressent à ces programmes savaient au départ qu'ils doivent verser un droit s'élevant à un pour cent du capital souscrit à un fonds d'assurance, ils considéreraient cela comme l'un des frais d'exploitation. La commercialisation ne serait pas affectée.

M. de Jong: Donc, le sentiment de sécurité qui va être créé, l'assurance de pouvoir récupérer, tout au moins, leur investissement grâce à ce fonds d'assurance, cela ne serait pas très important.

M. Funk: Non. En réalité, le fait même de créer ce fonds pourrait les rassurer, et ils seraient heureux d'y contribuer un pour cent. Je dirais même que cela me semble être une excellente idée.

M. Frank Marrocco (attaché de recherche du Comité): Monsieur Funk, je voudrais clarifier une ou deux choses pour le procès-verbal. Pourriez-vous évaluer la compétence des investisseurs quand il s'agit de décider d'un placement?

M. Funk: Sur une échelle de un à dix, je dirais plus de cinq, sans aucun doute, et généralement sept ou plus.

M. Marrocco: Nous ne parlons donc pas de personnes ignorantes ou ne possédant pas le sens des affaires.

M. Funk: Ce serait rarement le cas.

M. Marrocco: Pensez-vous que le seuil de 500,000$, pour l'avoir net, est placé trop bas?

M. Funk: C'est dans le mille.

M. Marrocco: Vous pensez qu'il ne devrait pas être changé.

M. Funk: Je crois que c'est exactement ce qu'il faut.

M. Marrocco: D'où viennent ceux qui investissent dans votre fonds d'investissement? Où les trouvez-vous? Je pose cette question pour que les membres du comité puissent mieux comprendre le processus.

M. Funk: Nous avons noté une évolution intéressante au fur et à mesure que le programme se développait.

Je connais bien Hong Kong où j'ai vécu. Je connais également très bien le sud-est asiatique où j'ai beaucoup d'amis qui nous ont aidés dès le début.

[*Texte*]

When we first entered this program, there was only a private placement process in Hong Kong and there wasn't even what is now called the Securities and Futures Commission, the SFC. There is now an SFC, which is an evolution out of the 1987 stock market crash in Hong Kong, when everybody was caught in a terrible position in the futures market.

When the SFC came into place, they ultimately, as you probably know, in the last year or two, legislated into place some regulations that govern this. Now it's SFC regulated as well as Companies Ordinance regulated. The SFC, which I would also predict to you this summer will be empowered to manage all offerings in Hong Kong, now manages only offerings that are not share offerings; in other words, debt instruments and limited partnerships. Why that is, I don't know. That's just the way it's been set up. The Companies Ordinance Act governs those with share offerings. Now you make an application to either one of those organizations and you're allowed to advertise in the Hong Kong marketplace.

Taiwan is a completely different entity. In fact, in every jurisdiction in every country all over the world there's some variation.

So we started out originally through private placement, evolved into an SFC registration, and have gravitated back towards private placement.

Mr. Marrocco: "Soft costs": this term has been used a number of times. What are the soft costs?

Mr. Funk: Soft costs are your offering costs, the construction of the instrument you're offering, itself, and all the legal, accounting, and processing costs you incur while you develop your product to be approved and then marketed. Additional soft costs would include printing of materials for offering. The predominant cost would be an actual sales fee, a placement fee cost.

Mr. Marrocco: A placement fee is paid to an agent who refers an investor?

Mr. Funk: Oftentimes, yes.

Mr. Marrocco: You said, I think, the soft costs are now approximately 10%.

Mr. Funk: No. What's happened in this is the placement fee alone has gravitated from our being at the low end of the spectrum—

Mr. Marrocco: Three percent.

Mr. Funk: —3%, up to, in many different offerings, 10%.

Mr. Marrocco: So the agent who refers the investor is claiming 10%. Is that correct? Is that what you're saying to me?

Mr. Funk: Yes.

[*Traduction*]

Quand nous avons commencé à nous intéresser à ce programme, Hong Kong ne connaissait que les placements privés et ce que l'on appelle la Securities and Futures Commission, la SFC, n'existait pas encore. Cette commission a été créée à la suite de l'effondrement de la Bourse de Hong Kong en 1987, quand tous ceux qui participaient à des marchés à terme s'étaient trouvés dans une situation intenable.

La SFC a donc été créée et, finalement, comme vous le savez sans doute, des lois ont été adoptées au cours des deux dernières années pour réglementer la situation. Il faut donc maintenant tenir compte de la SFC et des ordonnances sur les compagnies. Je peux vous prédire que la SFC obtiendra cet été le pouvoir de régir toutes les offres de souscriptions à Hong Kong, mais pour le moment elle ne s'intéresse qu'aux offres qui ne sont pas des actions; autrement dit, elle se limite aux titres de créance et aux sociétés en commandite. Pourquoi? Je n'en sais rien. Mais c'est la façon dont la commission a été organisée. C'est la Companies Ordinance Act qui régit les offres d'actions. On peut donc présenter une demande à l'une ou l'autre de ces deux organisations pour recevoir l'autorisation de faire publiquement des offres sur le marché de Hong Kong.

À Taïwan, la situation est tout à fait différente. En fait, chaque administration, dans chaque pays, partout au monde, a des règles différentes.

Dans notre cas, il ne s'agissait au début que de placements privés, ensuite nous nous sommes inscrits à la SFC, et maintenant nous retournons vers les placements privés.

M. Marrocco: Vous avez mentionné les «coûts accessoires» à plusieurs reprises. De quoi s'agit-il?

M. Funk: Il s'agit des coûts associés à l'offre, comme l'élaboration de l'instrument offert, et tous les frais de traitement, les frais légaux, les frais de comptabilité, qui sont liés à la mise au point du produit qui doit être approuvé, et ensuite à sa commercialisation. Ces coûts comprennent également les frais d'impression des documents à remettre. Ce sont cependant les frais associés à la vente, les honoraires versés pour chaque placement, qui constituent l'élément le plus important de ces coûts.

M. Marrocco: Vous versez donc des honoraires de placement à l'agent qui vous met en rapport avec un investisseur?

M. Funk: Très souvent, oui.

M. Marrocco: Je crois que vous avez dit que les frais accessoires représentaient environ 10 p. 100.

M. Funk: Non. C'est l'honoraire de placement, qui au début était faible...

M. Marrocco: Trois pour cent.

M. Funk: ...trois pour cent, qui peut atteindre maintenant pour diverses offres de souscriptions, 10 p. 100.

M. Marrocco: Donc, l'agent qui vous met en rapport avec un investisseur demande 10 p. 100. Ai-je bien compris? C'est bien ce que vous avez dit.

M. Funk: Oui.

[*Text*]

Mr. Marrocco: Generally speaking.

Mr. Funk: Well, yes.

Mr. Marrocco: Typically.

Mr. Funk: In the higher end of the offerings. Typically, I'd say it ranges from 7%, 8%, 9%. It has continually gravitated upwards.

• 1725

Mr. Marrocco: What percentage of the offering would the other soft costs you referred to be?

Mr. Funk: It depends. I have to qualify the statement. If you have a fund with $35 million as a qualified amount, you will typically have about $75,000 to $150,000 in set-up costs. These would include legal fees, accounting fees and processing fees. You will charge those off, amortized over the course of the three-year offering period. So if I've subscribed $10 million, it's a higher percentage of that offering than if I've subscribed $35 million. Nonetheless, my costs are fixed.

Mr. Marrocco: So is the 10% paid to the agent who's referring the investor the lions share of the soft costs?

Mr. Funk: Yes.

Mr. Marrocco: The legal costs, accounting costs and that sort of thing are not as significant a factor?

Mr. Funk: Right. However, I will also qualify that by saying the actual cost to the practitioner is escalating because the complexity of the rules and regulations and the involvement at both the provincial and federal levels has grown as the program has grown.

Mr. Marrocco: So today, out of $250,000, approximately how much is left to invest?

Mr. Funk: I'll use our example. Out of $250,000, approximately $225,000 is left. Our total all-in costs, agent fee included, would be about 10%.

The Chairman: You just said that as the program grows, government intervention and cost have increased.

Mr. Funk: Government involvement.

The Chairman: Right. How would you reduce government involvement and government costs? Specifically, what would you take out of the program?

Mr. Funk: Well, I can address two different areas. One is the processing of the applicant where we can have tremendous cost savings at the government level. The costs we're incurring now are largely unproductive and inefficient costs.

[*Translation*]

M. Marrocco: En règle générale.

M. Funk: Eh bien, oui.

M. Marrocco: C'est typique.

M. Funk: Pour les souscriptions plus importantes, en règle générale, je dirais que ces honoraires représentent 7, 8 ou 9 p. 100. La tendance a constamment été à la hausse.

M. Marrocco: À quels pourcentages de la souscription correspondent les autres coûts accessoires que vous avez mentionnés?

M. Funk: Cela dépend de chaque cas. Je dois ajouter une explication. Si vous avez un montant autorisé de 35 millions de dollars pour un fonds, les frais d'organisation, dans des conditions normales, seront de 75,000$ à 150,000$. Ceci comprend les frais légaux, les frais comptables et les frais administratifs. Ces coûts seront amortis sur la période de trois ans prévue pour l'offre. Si les souscriptions s'élèvent à 10 millions de dollars, les frais représenteront un pourcentage plus élevé que si 35 millions de dollars étaient souscrits. Quoi qu'il en soit, mes coûts sont fixes.

M. Marrocco: Les 10 p. 100 versés à l'agent qui vous a référé l'investisseur constituent donc la part du lion des coûts accessoires.

M. Funk: C'est exact.

M. Marrocco: Les frais légaux, les frais comptables et autres dépenses similaires ne représentent pas une proportion significative?

M. Funk: C'est exact. Ici encore, je dois ajouter une remarque en précisant que les coûts réels pour le praticien grimpent constamment du fait de la complexité des règles et règlements et de l'implication croissante des gouvernements provinciaux et fédéral au fur et à mesure que le programme prend de l'importance.

M. Marrocco: Donc, actuellement, sur un montant de 250,000$, que reste-t-il pouvant être investi?

M. Funk: Je reprends votre exemple. Sur 250,000$, il en reste environ 225,000$. Tous les coûts, y compris les honoraires versés à l'agent, représenteraient environ 10 p. 100.

Le président: Vous venez de dire qu'au fur et à mesure que le programme prenait de l'importance, les interventions du gouvernement et les coûts ont augmenté.

M. Funk: J'ai parlé de l'implication gouvernementale.

Le président: D'accord. Comment nous proposeriez-vous de réduire l'implication du gouvernement et les coûts que cela entraîne? Spécifiquement, que voulez-vous retirer du programme?

M. Funk: Eh bien, je pense à deux domaines. Tout d'abord, le gouvernement pourrait réaliser des économies très importantes au niveau du traitement du dossier du requérant. Actuellement, ces coûts ne servent pratiquement à rien et alourdissent les procédures.

[*Texte*]

The other cost savings would be in the application approval process. If you have an SOA, there is no reason to have two to three tiers of government involved in this process, such as the securities commission, the provincial immigration department and the federal immigration department. It can be quite adequately handled by one department.

The Chairman: If you were to leave in the interview to satisfy the act and establish this self-financing commission at this end, which is able to establish its own cost of interviewing officer overseas as well, would you retrain the officer who is there and forget about that, or would you develop a specifically trained officer to deal with business immigrants from here and place them in the post?

Mr. Funk: I would set up a form that allows for very little discretion in the interview process. I would allow the appeal process to compensate an investor who feels unjustly done by the interview. I would take discretion and arbitrary decision-making out of the interview process as much as I could, by specific parameters in the interview.

I certainly wouldn't go through a heavy-duty officer training program because in the corps we have a heavy turnover. We have influx, ingress, egress, in, out, hired, fired, and just general movement. It will also prove to be a very inefficient process. I don't think at the end of the day, the level of decision-making will be greatly enhanced by that training session.

The Chairman: So you're saying to stay within the system now. If there is to be an interview, it will be done by the officer who is currently interviewing. He doesn't need a training program.

Mr. Funk: He doesn't need a training program, he needs a term sheet.

Mr. Horne: He needs criteria before him. Let's say I marry someone from Hong Kong and it's a bona fide marriage. In most circumstances, immigration would waive the interview if the officer felt the marriage was bona fide because she's in Canada.

If Jimmy Patterson lived in Hong Kong and applied as a business immigrant in the Hong Kong commission, he'd be interviewed. We're saying it's not necessary to interview my wife because it's a bona fide marriage. In the same way, it's not necessary to interview Jimmy Patterson because it's quite obvious he's generated the wealth through his own endeavours.

• 1730

What we're saying is that in more circumstances and in more cases the interview should be waived when it is basically black and white that this person has created the wealth through his own endeavours. Let's get the process moving. And in those cases that are marginal and those cases where perhaps there is some question as to whether or not the person has created the wealth through his own endeavours and whether he fits within the criteria of the program,

[*Traduction*]

L'autre domaine est le processus d'approbation de la demande. Une AOS éliminerait la nécessité d'impliquer deux ou trois paliers de gouvernement, comme une commission des valeurs mobilières, un ministère de l'Immigration provincial et le ministère de l'Immigration fédéral. Un seul ministère pourrait fort bien s'occuper de tout.

Le président: Si on conservait l'entrevue pour respecter la loi et si on établissait cette commission autofinancée, de ce côté-ci, qui pourrait également couvrir le coût de l'agent responsable des entrevues à l'étranger, est-ce que vous préféreriez conserver en poste l'agent qui y est déjà, et oublier cette question, ou préféreriez-vous qu'un agent reçoive ici une formation spéciale pour traiter les cas de gens d'affaires immigrants et soit ensuite envoyé en poste à l'étranger?

M. Funk: J'établirais une formule qui laisserait le moins possible de pouvoirs discrétionnaires dans le cadre de l'entrevue. Je prévoirais d'autre part une procédure d'appel qu'un investisseur qui penserait avoir été traité injustement lors de l'entrevue pourrait invoquer. Dans toute la mesure du possible, en définissant les paramètres spécifiques de l'entrevue, j'éliminerais les décisions discrétionnaires et arbitraires du processus d'entrevue.

Je ne créerais certainement pas un programme complexe de formation pour les agents, car ce groupe se renouvelle constamment. Il y a des arrivées, des départs, des gens nouvellement engagés, alors que d'autres sont congédiés, le changement est la règle. Cela ne serait vraiment pas efficace. En fin de compte, je ne pense pas que cette formation permette d'améliorer de beaucoup la qualité des décisions.

Le président: Vous nous proposez donc de conserver le système actuel. S'il faut avoir une entrevue, elle peut être faite par l'agent déjà en poste. Il n'a pas besoin de suivre un programme de formation.

M. Funk: C'est cela, ce dont il a besoin c'est d'une feuille d'instructions.

M. Horne: Il faut qu'on lui donne des critères. Disons que j'épouse une personne de Hong Kong et qu'il s'agisse d'un mariage de bonne foi. Dans la plupart des cas, les services d'immigration n'exigeraient pas l'entrevue, si l'agent estimait qu'il s'agissait d'un mariage de bonne foi étant donné que l'épouse est au Canada.

Si Jimmy Patterson habitait Hong Kong et se présentait devant la commission de Hong Kong à titre d'immigrant homme d'affaires, il serait interviewé. Nous disons que mon épouse n'aurait pas à participer à une entrevue parce qu'il s'agit d'un mariage de bonne foi. De même, il n'est pas nécessaire de demander à Jimmy Patterson de se présenter à une entrevue car il est évident qu'il a créé sa fortune par ses propres efforts.

Nous disons en effet que l'on devrait renoncer à l'entrevue dans la plupart des cas quand il est clair et net que le requérant a créé sa richesse par ses propres efforts. Faisons avancer les dossiers. Quand il s'agit de cas marginaux, ou quand on peut se demander si le requérant est vraiment ou non l'auteur de son succès, ou si on doute qu'il réponde aux critères du programme, alors, l'entrevue est justifiée et nécessaire. Je ne pense donc pas qu'elle soit

[*Text*]

certainly an interview is appropriate and is necessary. But I don't think it is necessary in all cases, in the way it is not necessary in all cases in other classes of immigration.

Mr. Funk: It's also a check-list process. That's the word I was looking for. A pilot goes out on the runway and he runs through his check-list.

Establish the interview process, if we have one, with a check-list. I still don't think we need one. Therefore, it is fair for the applicant and it is fair for the interviewing officer. If there is an issue to be dealt with in a failure, it would be a matter of did you meet the check-list criteria, and you can deal with it in an appeal process. You take the arbitrary decision-making out of the process and you make it far more efficient. We schedule about a half an hour per interview now in our commission in Hong Kong. That's where the log-jam is at. The burden in the log-jam is right at the point of the interview.

The Chairman: I think it's more in the levels program about how and when you interview relative to the timeframe.

Mr. Horne: Or third priority in the program.

The Chairman: Yes. That's the problem. So you have to change the levels program. The interview only comes because it fits in with that process of levelling.

Mr. Shields: You said there were three questions that were always asked. Would you go through those again?

Mr. Funk: How much money do I get back? When do I get it back? What's my rate of return?

Mr. Shields: When you answer those questions, your rate of return, what do you respond?

Mr. Funk: The rate of return is dependent on our success in managing these funds over the next three years.

Mr. Shields: But you must give them some indication.

Mr. Funk: Today I can give them an indication of track record. Before I could give them no indication; I just had to say "trust me".

Mr. Shields: What would happen if the city of Edmonton, which needs a lot of infrastructure work done, and they didn't want to go to the taxpayer just yet, wanted to draw up a fund? In essence the city could guarantee, but you get no return on your investment.

Mr. Funk: I'm very strongly opposed to those kinds of involvements and government involvement. And again it goes back to the word "consistency". If you are going to have government funds, make them all government funds, but certainly don't compete with the private sector and force the private sector to do venture capital and allow a government to do a guaranteed fund. That's makes absolutely no sense. You're doing more harm to existing Canadians than helping future Canadians.

Mr. Shields: Thank you.

Mr. de Jong: That means a government guaranteed fund. Is that right?

[*Translation*]

toujours nécessaire, tout comme elle n'est pas toujours nécessaire quand il s'agit des autres catégories d'immigrants.

M. Funk: C'est aussi un processus où on peut se servir d'une liste de pointage—c'est le terme que je cherchais. Tout comme un pilote se sert d'une liste de pointage avant l'envol.

Si nous devons avoir une entrevue—et je ne pense pas que cela soit nécessaire—faisons-la avec une liste de pointage. C'est une procédure équitable pour le requérant et pour l'agent qui dirige l'entrevue. En cas d'échec, on peut se référer aux critères apparaissant sur la liste de pointage et cela peut être invoqué en appel. C'est une procédure beaucoup plus efficiente d'où on a éliminé tout arbitraire. Votre commission prévoit actuellement une demi-heure par entrevue à Hong Kong. Cela crée un goulot d'étranglement. C'est à cause de l'entrevue que les retards s'accumulent.

Le président: Je crois que c'est plutôt dans le programme des niveaux d'immigration que se pose la question de l'opportunité des entrevues par rapport à l'échéancier.

M. Horne: Ou encore la troisième priorité d'un programme.

Le président: Oui. C'est une difficulté. Donc il faut modifier le programme des niveaux. L'entrevue n'entre en jeu que parce qu'elle correspond à ce processus de détermination des niveaux.

M. Shields: Vous avez signalé que trois questions revenaient constamment. Voulez-vous nous les rappeler?

M. Funk: Quelle est la somme que je récupérerai? Quand la recevrai-je? Quel est le taux de rendement?

M. Shields: En ce qui concerne le rendement, que répondez-vous?

M. Funk: Le taux de rendement dépend du succès obtenu en gérant ces fonds au cours des trois années suivantes.

M. Shields: Mais vous devez tout de même leur donner une idée.

M. Funk: Aujourd'hui je peux mentionner les résultats obtenus dans le passé. Auparavant, je ne pouvais donner aucune indication; je pouvais seulement dire «faites-moi confiance».

M. Shields: Que se passerait-il si la ville d'Edmonton, qui a besoin de gros travaux d'infrastructure, décidait qu'elle ne veuille pas augmenter les taxes pour le moment et décidait de créer un fonds? Essentiellement, la ville donnerait sa garantie, mais l'investissement ne rapporterait rien.

M. Funk: Je m'oppose vigoureusement à ce genre de situation et à l'implication du gouvernement. Ici encore, je reviens à la notion de «cohérence». Si le gouvernement veut créer des fonds, alors que tous les fonds soient établis par le gouvernement; mais il ne faut absolument pas que le gouvernement se place en concurrence avec le secteur privé et contraigne ce dernier à s'occuper du capital-risque alors que le gouvernement établirait des fonds garantis. Cela ne tient pas debout. Cette formule ferait plus de mal aux Canadiens aujourd'hui qu'elle ne pourrait aider les Canadiens de demain.

M. Shields: Merci.

M. de Jong: Il s'agit de fonds garantis par le gouvernement. C'est bien cela?

[*Texte*]

Mr. Funk: If you're going to have government guaranteed funds, then take the private sector right out of this and do them all government guaranteed. But don't put me and all the other proponents of this program in competition with the government.

Mr. de Jong: There are differences now between a government fund and a government guaranteed fund.

Mr. Funk: The same difference. If you are going to allow a government guarantee, then don't have the private sector out doing venture capital.

Mr. Horne: When they are marketing the funds, whether it is a government guaranteed fund or a government fund, in the marketplace it is perceived as a government guaranteed fund.

Mr. Shields: Which we are seeing now.

Mr. Funk: That is right.

Mr. de Jong: But you still have been successful in marketing.

Mr. Funk: Yes. To date we have, and we have worked very, very hard.

Mr. de Jong: The evidence to date is you have been able to successfully compete and survive.

Mr. Funk: Let me put it this way. I'd like to think, and it's kind of a bold word to use, that it is just simple tenacity. I had subscribed $45 million in the province of British Columbia and had established a reputation as one of the best fund managers in British Columbia, and we were by far the most successful. When the 150 tiering came in, and since that date, to put it in perspective, I've subscribed in excess of $50 million in the $150,000 province of Manitoba, and I have subscribed less than $5 million in my home province of British Columbia.

Mr. de Jong: And that is because of the tier system.

Mr. Funk: It is because of the tier system. And if you add a government guaranteed fund, I'm out of business.

• 1735

The Chairman: I think that's very clear. Thank you very much, Steven Funk and Doug Horne. That was excellent testimony. We took a lot longer time and I'm sorry, to the others who are still waiting.

• 1736

• 1746

The Chairman: We now have as witnesses the Citizens Choice Corporation, Patrick Shanahan, Ernie Shanahan, and Garrett Palmer. Please proceed.

Mr. Patrick Shanahan (Citizen's Choice Corporation): Mr. Chairman and members, thank you very much for inviting us. It's an honour for us to be here today. I will try to be brief and talk to the paper that we submitted in February entitled "The Delta Model".

[*Traduction*]

M. Funk: Si vous désirez avoir des fonds garantis par le gouvernement, il faut alors éliminer le secteur privé et ne constituer que des fonds garantis par le gouvernement. Mais ne me forcez pas, avec tous les autres participants à ce programme, à faire concurrence au gouvernement.

M. de Jong: On distingue actuellement les fonds du gouvernement des fonds garantis par le gouvernement.

M. Funk: Cela revient au même. Si vous permettez des garanties du gouvernement, ne demandez pas au secteur privé de s'intéresser au capital-risque.

M. Horne: Quand on cherche des investisseurs, qu'il s'agisse d'un fonds garanti par le gouvernement ou d'un fonds du gouvernement, cela est perçu sur le marché comme étant toujours un fonds garanti par le gouvernement.

M. Shields: C'est ce que nous voyons maintenant.

M. Funk: C'est exact.

M. de Jong: Mais vous avez tout de même réussi à obtenir des placements.

M. Funk: Oui. Jusqu'à présent c'est vrai, et nous avons travaillé très dur.

M. de Jong: Jusqu'à présent, les faits démontrent que vous avez pu réussir à faire concurrence et à survivre.

M. Funk: Voici comment je vois les choses. J'aime croire, et je suis peut-être trop hardi, que c'est tout simplement une question de ténacité. J'ai obtenu des placements d'une valeur de 45 millions pour la Colombie-Britannique, où je suis reconnu comme l'un des meilleurs gestionnaires de fonds, et nous étions ceux qui, de loin, avaient le mieux réussi. Vous comprendrez mieux quand je vous dis que depuis l'arrivée du palier 150, j'ai placé plus de 50 millions de dollars dans le Manitoba, qui a la règle des 150,000$, et j'ai placé moins de cinq millions de dollars dans ma propre province, la Colombie-Britannique.

M. de Jong: Et cela découle du système à paliers.

M. Funk: Oui. Et si vous ajoutez à cela un fonds garanti par un gouvernement, je n'ai plus qu'à fermer mes portes.

Le président: C'est très clair. Merci beaucoup, M. Funk, M. Horne. Vous nous avez apporté d'excellents renseignements. Cela a pris un peu plus de temps que prévu et je m'excuse auprès de ceux qui attendent toujours d'être entendus.

Le président: Nous allons maintenant entendre les porte-parole de la Citizen's Choice Corporation, M. Patrick Shanahan, M. Ernie Shanahan et M. Garrett Parlmer. Messieurs, vous avez la parole.

M. Patrick Shanahan (Citizen's Choice Corporation): Monsieur le président, membres du comité, nous vous remercions vivement d'avoir bien voulu nous inviter à comparaître. C'est un honneur de se présenter devant vous aujourd'hui. Je m'efforcerai d'être bref et de reprendre les éléments du document que nous vous avons fait parvenir en février, intitulé «Le modèle Delta».

[*Text*]

It is departmental objectives and priorities that garner attention, support, and resources in government. To date, business immigration is a program that has been cobbled out of the resources of Employment and Immigration and External Affairs. Neither of these two departments has a mandate that accords much priority to the objectives of the business immigration program, even though these objectives are clearly stated and provide strong direction.

The purpose of immigration regulations and the role of visa officers is to reject up to 85% to 90% of the applicants who apply each year. The very nature of their role prevents visa officers from providing a user-friendly service. If the business immigration program is ever to achieve its potential, it must be freed from bondage and must be allowed to become user friendly.

It should be noted that the Delta Model would have significant ramifications for current procedures. Implementing any aspects of the Delta Model would, however, require only minor alterations to current legislation. It would not change overall general policies, and it would have a positive effect upon resources.

We support the recommendation for the establishment of a special operating agency, an SOA, reporting to Employment and Immigration. With a specific mandate and single target group, the SOA's procedures could be modified as needed to respond to changing user needs. Any adverse or negative reaction to the program could be deflected from the minister and Employment and Immigration to the SOA.

Business people expect and demand user-friendly services. It is imperative that their introduction into the business immigration process be facilitated by means of a user-friendly agency. Business people are willing to pay a premium for user-friendly services. Providing a user-friendly, user-pay service would enable the business immigration program to be self-supporting and to even generate income for Canada.

• 1750

We strongly believe that business immigrants should be allowed the option to make an irrevocable commitment to invest in Canada. The idea is to develop a reservoir of investment capital within Canada and to allow eligible Canadian businesses to seek funds from such a resident capital pool.

Permitting an irrevocable commitment to invest in Canada through escrowed tier level subscriptions and entrepreneur deposit accounts, which are not province specific, and providing a prescribed period of time in which to invest in an eligible business after receiving permanent residence status, will allow business immigrants to research eligible business investments from all provinces prior to having to lock their money into an investment.

[*Translation*]

Ce sont les objectifs et les priorités des ministères qui déterminent l'intérêt que le gouvernement porte à certaines questions ainsi que le niveau d'appui et des ressources accordées. Jusqu'à présent, le programe d'immigration des gens d'affaires a fait appel aux ressources du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et du ministère des Affaires extérieures. Dans un cas comme dans l'autre, le mandat du ministère n'accorde pas une très haute priorité aux objectifs du programme d'immigration des gens d'affaires, bien que les objectifs de ce programme soient clairement indiqués et donnent une orientation très claire.

En matière d'immigration, les règlements et le rôle des agents de visa visent à refuser de 85 à 90 p. 100 des demandes reçues chaque année. La nature même de leur rôle empêche les agents de visa d'assurer un service orienté vers les besoins des requérants. Pour permettre au programme d'immigration des gens d'affaires de réaliser un jour son potentiel, il faut le libérer et lui permettre d'être orienté vers les besoins des candidats.

Il convient de noter que le modèle Delta aurait des conséquences importantes pour les procédures actuelles. Toutefois, la mise en oeuvre de ce modèle ne demande que des modifications de détail à la loi actuelle. Les politiques globales ne seraient pas affectées et les conséquences à l'égard des ressources seraient favorables.

Nous appuyons la recommandation proposant la création d'une agence opérationnelle spéciale, une AOS, sous la tutelle de Emploi et Immigration. Ayant reçu un mandat précis et ne s'occupant que d'un seul groupe cible, l'AOS pourrait modifier ses procédures pour suivre l'évolution des besoins des utilisateurs. Toute critique du programme, ou toute réaction négative à ce sujet, ne viserait ni le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, ni le ministre, mais l'Agence opérationnelle spéciale.

Les gens d'affaires s'attendent à des services qui répondent à leurs besoins, ils les exigent même. Il est donc essentiel que leur premier contact avec le processus d'immigration des gens d'affaires soit facilité par une agence orientée en ce sens. Les gens d'affaires sont d'ailleurs prêts à payer une prime pour obtenir ce genre de services. Fournir un service convivial et financé par l'usager permettrait au programme d'immigration des gens d'affaires d'être autosuffisants et même de générer des revenus pour le Canada.

Nous croyons fermement qu'il faut donner aux gens d'affaires immigrants la possibilité de s'engager irrévocablement à investir au Canada. On développerait ainsi un réservoir de capitaux d'investissements au Canada et on permettrait aux entreprises canadiennes admissibles de solliciter des crédits de ce fonds commun d'immobilisation établi sur place.

En permettant aux gens d'affaires immigrants de s'engager irrévocablement à investir au Canada par le truchement de souscriptions entiercées à paliers et de comptes de dépôt pour entrepreneurs, qui ne se limiteraient pas à des provinces en particulier, et en arrêtant un délai pour investir dans une entreprise admissible après avoir reçu le statut de résident permanent, on permettra aux gens d'affaires immigrants de se renseigner sur les entreprises admissibles dans toutes les provinces avant qu'ils aient à investir.

[*Texte*]

This places investment opportunities on an even footing and provides an advantage to smaller business ventures seeking investment capital of under $1 million. It also allows investors to make informed decisions and to assume the same degree of risk as would any other Canadian when making a similar investment decision.

The definition of investor, however, would have to be amended to include makinng an irrevocable commitment to invest in Canada. A similar modification would be required for regulation 8. It would also require an additional definition, commitment to invest in Canada, which would spell out the conditions necessary to ensure commitment compliance.

A clause could be contained in a registration document, giving the SOA power of attorney to appoint a competent agent to make an investment on the investor's behalf if the investor does not make an investment within the prescribed time period. Such a contract would be enforceable in the regular legal system and would not place a burden on immigration legislation. Situations requiring initiation of immigration enforcement action against investors could thus be prevented.

If this is not acceptable then a change to regulation 23, regarding terms and conditions, could be added, and immigration enforcement could be taken against investors who fail to comply with terms and conditions.

A registration document containing a contract clause seems more practical, as it guarantees compliance by all investors, is enforceble under regular Canadian contract law, and does not impact on Employment and Immigration resources in Canada by requiring monitoring follow-up and enforcement action.

A strong provincial and private sector presence can be achieved by establishing SOA business immigrant registration centres in Canada: one-stop shopping centres. These would provide centralized locations, where the marketing of all eligible investment opportunities could be co-ordinated and displayed.

Provinces and private sector facilitators could rent display space from the SOA to promote business investment opportunities. The SOA can monitor and maintain control over their activities. Prospective investors could access information about all investment opportunities and then conduct exploratory visits to areas and investment opportunities that appeal to them. This places a large part of the responsibility for meeting the challenge of economic disparity on the shoulders of the provinces. Provinces can be held responsible for the success or lack thereof by businesses from their province accessing funds from the resident capital pool. The private sector and the provinces can assume a major role in marketing.

[*Traduction*]

On mettrait ainsi toutes les possibilités d'investissement sur un pied d'égalité et l'on avantagerait les petites entreprises à risque qui cherchent des capitaux d'investissement de moins d'un million de dollars. On permettrait aussi aux investisseurs de prendre des décisions informées et d'assumer le même degré de risque que tout autre Canadien ayant à prendre une décision d'investissement semblable.

Toutefois, il faudrait modifier la définition de l'investisseur pour obliger celui-ci à s'engager irrévocablement à investir au Canada. Il faudrait apporter une modification semblable au règlement 8. Il faudrait aussi une définition supplémentaire qui arrêterait les conditions nécessaires visant à assurer le respect de l'engagement que prend l'immigrant à investir au Canada.

On pourrait ajouter une disposition dans le document d'enregistrement qui donnerait à l'AOS la procuration voulue pour nommer un agent compétent qui ferait le placement pour le compte de l'immigrant investisseur si celui-ci ne fait pas son placement dans le délai prescrit. Cette disposition serait exécutoire dans le cadre de notre système judiciaire et se soustrairait à la législation sur l'immigration. On éviterait ainsi les situations donnant lieu à des poursuites contre les investisseurs aux termes de la législation sur l'immigration.

Si cela n'est pas acceptable, on pourrait alors modifier les conditions du règlement 23, et l'on pourrait intenter des poursuites aux termes de la législation sur l'immigration contre les investisseurs qui ne respectent pas les conditions voulues.

L'adjonction d'une clause contractuelle au document d'enregistrement paraît plus pratique étant donné que tous les investisseurs seraient contraints de la respecter, qu'elle serait exécutoire en droit contractuel canadien et que cela dispenserait Emploi et Immigration de prévoir des ressources supplémentaires au Canada pour contrôler le suivi et prendre des mesures contraignantes.

On assurerait une forte représentation des gouvernements provinciaux et du secteur privé en obligeant l'AOS à établir au Canada des centres d'enregistrement des gens d'affaires immigrants: des centres multi-services. Ceux-ci seraient situés à des endroits stratégiques d'où l'on pourrait coordonner la mise en marché de toutes les possibilités d'investissement admissibles.

Les coordonnateurs des gouvernements provinciaux et du secteur privé pourraient louer des emplacements de l'AOS pour faire connaître les possibilités d'investissement. L'AOS pourrait contrôler leurs activités. Les investisseurs éventuels auraient accès aux renseignements sur toutes les possibilités d'investissement et pourraient ensuite effectuer des visites prospectives des régions et examiner eux-mêmes les possibilités d'investissement qui les intéressent. La responsabilité de relever le défi des disparités économiques incomberait ainsi essentiellement aux provinces. Il appartiendrait aux provinces de voir à ce que leurs entreprises aient accès au fonds commun d'immobilisation établi sur place, la réussite ou l'échec de ces démarches ne dépendant que d'elles. Le secteur privé et les provinces peuvent jouer un rôle important dans la mise en marché.

[*Text*]

• 1755

In order to attract good business people, the program should be flexible and offer a variety of options from which to choose. As long as investors are given sufficient information to assess the risks involved, they should be afforded the right to make their own independent selection. Removing or restricting an existing option sends a negative message to prospective business immigrants and affects the market.

We do not believe that it is necessary or desirable to change legislation in order to control or eliminate privately administered investment syndicates, otherwise known as blind syndicates. The program should continue to allow blind syndicates and specific commercial ventures. The message to the market should be that the program has been enhanced with a special user-friendly agency that has added another option allowing investors to self-direct their funds into investments of their own choice. In this way, program changes can be presented positively as an effort to cater to a wider range of user needs and preferences.

Problems associated with blind syndicates can be corrected by requiring promoters to identify them clearly as blind syndicates. Any attempt to mask a blind syndicate as a specific project by inferring that funds will be invested in a main project or business should be justification to exclude the offering from the program. Blind syndicates that clearly state that they are a blind capital pool and that the investor is relying solely on the knowledge and expertise of the fund manager will provide the investor with the risk information he requires.

Ventures requiring more than $1 million and blind syndicates should be marketed by means of an offering memorandum. Offerings should be allowed to be marketed within and outside of Canada. Subscribers, however, should still be required to be registered through an SOA in Canada and to pay the required registration fee.

The Delta model is intended to provide an additional option to the investor and to provide opportunity for businesses requiring $1 million or less to have access to a resident capital pool generated by the immigrant investor program. Provinces should be encouraged to establish provincial investment matching services that can facilitate small business ventures to access these funds and can also provide direct linkage between the SOA and the provinces. The provincial investment matching services can also assist in the assessment of offering memoranda and can help make many of the decisions on difficult economic issues.

SOA registration centres able to draw on provincial experts would alleviate Employment and Immigration and visa officials of the burden of having to decide and pass judgments on issues outside of their areas of expertise.

[*Translation*]

Si l'on veut attirer des gens d'affaires compétents, il faut que le programme soit flexible et offre toute une gamme d'options. Si l'on donne aux investisseurs les renseignements nécessaires pour mesurer les risques qu'ils prennent, il faut leur donner le droit de choisir seuls. Retrancher ou limiter une option existante mine la confiance et incite à la prudence les gens d'affaires qui voudraient immigrer.

Nous ne croyons pas nécessaire ou désirable de modifier la loi afin de contrôler ou d'éliminer les syndicats d'investisseurs gérés à titre privé, qu'on appelle communément les syndicats sans droit de regard. Le programme doit permettre l'existence des syndicats d'investisseurs sans droit de regard et l'investissement dans des opérations commerciales précises. Il faut faire savoir à la clientèle qu'on a amélioré le programme en créant une agence spéciale qui est conviviale et qui offre aux investisseurs la possibilité de canaliser eux-mêmes leurs fonds dans des investissements de leur choix. Les modifications au programme seraient ainsi présentées sous un éclairage favorable et démontreraient la volonté de répondre aux besoins et aux préférences d'une clientèle élargie.

On peut corriger les problèmes liés aux syndicats sans droit de regard en obligeant les promoteurs à les identifier clairement comme tels. Toute tentative visant à faire passer un syndicat sans droit de regard pour un projet précis dont les fonds seront investis dans un grand projet ou une grande entreprise devrait suffire à exclure la notice d'offre du programme. Les syndicats d'investisseurs sans droit de regard qui affirment clairement qu'ils sont des fonds communs d'immobilisation sans droit de regard et que l'investisseur doit se fier uniquement au savoir et à la compétence du gestionnaire du fonds donneront à l'investisseur les renseignements sur les risques qu'il veut.

Les opérations exigeant des placements de plus d'un million de dollars et les syndicats d'investisseurs sans droit de regard doivent être mis en marché au moyen d'une notice d'offre. On devrait permettre la mise en marché de ces offres au Canada et à l'étranger. Toutefois, on obligerait encore les souscripteurs à s'inscrire auprès d'une AOS au Canada et à payer les frais d'enregistrement requis.

Le modèle Delta vise à offrir une option supplémentaire à l'investisseur et à donner aux entreprises recherchant un million de dollars ou moins l'accès à un fonds commun d'immobilisation établi sur place et généré par le programme d'immigration des investisseurs. Il faut encourager les provinces à créer des services d'investissement complémentaires qui faciliteraient l'accès des petites entreprises à risque à ces fonds et assureraient la liaison directe entre l'AOS et les provinces. Ces services pourraient également collaborer à l'élaboration de la notice d'offre et aider les investisseurs à prendre des décisions dans les dossiers économiques difficiles.

Les centres d'enregistrement de l'AOS faisant appel aux services des experts provinciaux, on soulagerait les agents des visas d'Emploi et Immigration de l'obligation de prendre des décisions sur des questions qui dépassent leur compétence.

[*Texte*]

We are not entirely satisfied that a new processing system for business immigrants is required. An efficient system for inducting business applicants into the business immigration stream can be established by having the provinces and the SOA deal with the economically related features of the program and by allowing Employment and Immigration to provide the immigration processing. Visa officers would not be tied up trying to pass judgment on economic issues. They could concentrate on matters for which they are trained, such as verifying the bona fides, medicals, and background checks of each case.

A major complaint of business immigrants is the uncertainty as to whether they have been accepted for processing or how long they will have to wait before being scheduled for an interview. We have cases where applicants have waited for more than a year to receive acknowledgement from a visa officer that their application has even been received. Business people do not react favourably to such user-unfriendly service.

• 1800

Business immigration applicants could submit applications to the SOA. If the information provided indicates that the applicant qualifies, the SOA will register the applicant as a business immigration candidate. Upon payment of the registration fee by the investor, the SOA will make arrangements with the appropriate visa office to schedule an interview date. Even if the interview and processing time is not as quick as the times mentioned in the task force paper, the candidate will at least have a date around which to plan his or her future.

Having the SOA co-ordinate the processing with the visa offices and having pre-scheduled interviews should free visa officers from dealing with and answering questions from the myriads of agents and consultants. Also, the SOA can monitor the workload of each visa office based on demand and provide a global resource planning capability to assist Employment and Immigration in allocating and shifting resources as required. Visa officers would not require specialized training, nor would they be required to deal with the aspects of processing business immigration cases beyond those normally dealt with when processing any other class or category of immigrant.

If investors register with the SOA in Canada, the relationship with overseas agents and consultants will change. They will have to deal with a Canadian entity in Canada, as opposed to the visa office in their home country. This transfer will transfer much of the impetus of the marketing to Canada, where it can be monitored and controlled by the SOA.

Consideration should be given to the requirement that the full $250,000 or $350,000 tier-level amount be invested in eligible businesses. Fees should be over and above the tier-level investment in order that the costs are not borne by the

[*Traduction*]

Nous ne sommes pas tout à fait convaincus qu'il faut mettre sur pied un nouveau système de traitement pour les immigrants investisseurs. Il y a lieu de faciliter la venue des immigrants investisseurs en demandant aux provinces et à l'AOS de prendre en charge les volets économiques du programme, Emploi et Immigration se contentant d'assurer le traitement des demandes d'immigration. Les agents des visas n'auraient pas à prendre de décision sur les dossiers économiques. Ils se limiteraient ainsi à faire ce pourquoi ils ont été formés, par exemple, certifier l'authenticité des demandes, examiner les rapports médicaux et vérifier les antécédents dans chaque cas.

L'incertitude est le principal sujet de grief des immigrants investisseurs: ils ne savent pas si l'on a accepté de traiter leur demande ou le temps qu'il leur faudra attendre pour obtenir une entrevue. Nous avons des cas où les postulants ont dû attendre plus d'une année pour recevoir un simple accusé de réception de l'agent des visas. Une telle absence de convivialité dans les services irrite les gens d'affaires.

Les gens d'affaires qui voudraient immigrer pourraient soumettre leur demande à l'AOS. Si les renseignements fournis indiquent que le postulant répond aux critères, l'AOS inscrirait le postulant comme étant un candidat à l'immigration comme investisseur. Au paiement des frais d'inscription par l'investisseur, l'AOS prendrait les arrangements voulus avec le bureau des visas compétent pour obtenir une date d'entrevue. Même si le délai pour l'entrevue et le traitement n'est pas aussi rapide que celui que mentionne le texte du groupe de travail, le postulant disposera au moin d'une date en fonction de laquelle il ou elle pourra planifier son avenir.

Si l'AOS coordonne le traitement avec le bureau des visas et fixe les dates des entrevues, les agents des visas n'auront plus à répondre aux demandes et aux questions de la myriade d'agents et de consultants. De même, l'AOS pourra contrôler la charge de travail de chaque bureau des visas selon la demande et planifier à l'échelle globale l'utilisation des ressources en vue d'aider Emploi et Immigration à déployer ses ressources selon les besoins. Les agents des visas n'auraient pas besoin de formation spécialisée, et ils n'auraient plus à traiter les demandes des immigrants investisseurs différemment des autres classes ou catégories d'immigrants.

Si les investisseurs s'inscrivent à l'AOS au Canada, les rapports avec les agents et les consultants outre-mer changeront. Ceux-ci devront faire affaire avec une entité canadienne au Canada, et non plus avec le bureau des visas dans leur pays. On déplacera ainsi vers le Canada la responsabilité de la mise en marché, qui sera contrôlée par l'AOS.

Il y a lieu aussi d'exiger que le montant à paliers de 250,000$ ou 350,000$ soit investi au complet dans les entreprises admissibles. Les frais devraient être séparés de l'investissement à paliers de telle sorte que les entreprises

[*Text*]

recipient businesses. If all commissions and fees are add-on costs for investors, they will then become more cautious when retaining an agent or consultant. If investors are paying for the services over and above their investment, like all consumers they will look to get the best service for the best price. The marketplace will soon ferret out consultants who overcharge, are incompetent, or are unscrupulous. Legislation will not be required to control or license them.

The Delta model recommends leaving current legislation as is, placing safeguards and restrictions in the offering memoranda, business plans, and registration documents. In other words, transfer control and enforcement to the front end of the program, using legal agreements enforceable by the courts. Putting the enforcement aspects into formal contracts and agreements that are signed by the various program users—the investors, syndicate managers, consultants, escrow agents, etc.—will keep current immigration legislation free of cumbersome provisions dealing with economic and financial matters.

Only the process requires significant overhaul in order to become user-friendly. This can best be achieved using the synergy of the public and private sectors. To capture this synergy requires a special operating agency, insulated from the conflicting priorities of a departmental mandate. The question is, does the government want to pursue a strategy that will fully develop the business immigration program's potential? The way is there. What is required is the will.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Allmand: Thank you, Mr. Shanahan.

In your statement you refer often to the Delta model. Unfortunately we got this other document on the Delta model just before the meeting, so I haven't had a chance to read it. I've been in committee in other places all day. I've tried to run through it quickly. Consequently I'll ask you questions to clarify that, because your statement presupposes we had a good chance to go through that.

From what I see here, you are suggesting we change the program so there is an irrevocable commitment to invest in Canada rather than in a specific project in a specific province.

Mr. P. Shanahan: That is correct.

• 1805

Mr. Allmand: If that's the case—and others have suggested that as well—then that makes sense to a certain extent, especially from a federal point of view. What do you do about the present disparity tiers? Are you suggesting that we keep those? In other words, the proposal is for a $200,000 lock-in for the disparity tier while keeping the other at $350,000. Would you keep the differential in the tiers, or do you approve of the increased differential in the tiers? How

[*Translation*]

bénéficiaires n'aient pas à absorber ces coûts. Si l'investisseur doit payer séparément toutes les commissions et tous les frais accessoires, il se montrera plus prudent au moment d'engager un agent ou un consultant. Si l'investisseur doit payer séparément ces services, comme tout bon consommateur, il voudra en avoir pour son argent. Le marché aura tôt fait d'éliminer les consultants trop gourmands, incompétents ou sans scrupules. On n'aura pas besoin de lois pour contrôler leurs activités ou pour les accréditer.

Le modèle Delta recommande le maintien de la loi actuelle ainsi que l'adjonction de sauvegardes et de restrictions dans les notices d'offres, les plans d'entreprise et les documents d'enregistrement. En d'autres termes, il faut déplacer vers l'avant du programme les moyens de contrôle et d'exécution et utiliser des accords juridiques que les tribunaux pourront mettre à exécution. En intégrant les aspects exécutoires dans des contrats et des ententes officiels que signeront les divers utilisateurs du programme—les investisseurs, les gestionnaires de syndicats, les consultants, les dépositaires, etc.—, on soulagera la législation actuelle sur l'immigration des dispositions encombrantes portant sur les questions économiques et financières.

Mais il faut apporter des modifications considérables aux modalités si l'on veut qu'elles soient conviviales. Le meilleur moyen d'y parvenir, c'est d'utiliser la synergie des secteurs public et privé. Pour réaliser cette synergie, il faut créer une agence opérationnelle spéciale à l'abri des priorités contradictoires de tout mandat ministériel. Reste à savoir si le gouvernement veut se doter d'une stratégie qui permettra d'optimiser le potentiel du programme d'immigration des investisseurs. Nous en avons les moyens, il ne nous manque que la volonté.

Le président: Merci beaucoup.

M. Allmand: Merci, monsieur Shanahan.

Vous avez souvent mentionné le modèle Delta dans votre déclaration. Malheureusement, l'autre texte sur le modèle Delta nous est parvenu juste avant la séance, si bien que je n'ai pas eu le temps de le lire. Toute la journée j'ai dû siéger à d'autres comités ailleurs. J'ai essayé de le lire en diagonale. En faisant votre déclaration, vous avez supposé que nous avions pris connaissance de votre modèle. Ce n'est pas le cas et je vais donc vous poser des questions sur le modèle.

D'après ce que je vois, vous proposez de modifier le programme de telle manière à ce que l'immigrant s'engage irrévocablement à investir au Canada plutôt que dans un projet où une province en particulier.

M. P. Shanahan: C'est exact.

M. Allmand: Si tel est le cas—et d'autres ont abondé dans le même sens que vous—c'est là une proposition sensée dans une certaine mesure, surtout du point de vue fédéral. Mais qu'adviendrait-il des actuels paliers pour les disparités? Devrions-nous les conserver? Autrement dit, pour le palier disparité, l'investissement obligatoire est de 200,000$, tandis que l'autre demeurerait à 350,000$. Conserveriez-vous l'écart dans les paliers, ou faut-il élargir l'écart entre les

[*Texte*]

would you do that if your commitment is just to invest in Canada? Let's say the investor comes in and makes this commitment to invest in Canada after looking around a bit, as you suggest. I say that makes some sense, too. Would he then decide whether he's going to go into the disparity tier or into the general tier at $350,000?

Mr. P. Shanahan: He could. We would suggest that the individual coming in would at least make some commitment of some funds into an escrow account that is registered and registered with the SOA. This would be at the time of registration and would be a condition to be registered as a candidate in the program.

We realize that at the time of the original commitment, he's still a candidate. Not all investors are liquid with $250,000 at the time they're making an exploratory visit to Canada, or anything of that nature. However, if they put it in and are allowed to come to Canada, they can make their decision either at $250,000 or $350,000, if they wish.

Mr. Garrett Palmer (Citizen's Choice Corporation): If they choose the $250,000, they're prevented then from the investments in British Columbia, Ontario and Quebec.

Mr. Allmand: They would make the original commitment to anywhere in Canada. After they came in and explored around a bit and looked at the options, they could lock themselves either into the disparity tier or the general tier?

Mr. P. Shanahan: That's correct.

Mr. Allmand: Okay, I understand that. There was a recommendation in the report that there be conditional visas, and other people have recommended conditional visas such as with the entrepreneurs. This is approaching that sort of system.

Mr. P. Shanahan: That's an option, as we mentioned in there. You have two options. I'll let Mr. Palmer answer this.

Mr. Palmer: My background is immigration enforcement so I know what their problems are. They're as backlogged as anybody else is in immigration. The idea is to prevent any violations, if possible. There's a clause in the initial agreement saying that if the investment was not made by a specified time, then the SOA could appoint an agent. Then, of course, no one isn't going to not make the investment. You don't have to have the terms and conditions.

We had previous terms and conditions like that in the syndicate that Citizen's Choice was marketing. It was for nine months. If the investor did not make a decision with nine months, then Citizen's Choice could then appoint an agent to make the investment on their behalf. Am I right, Ernie? That was part of the condition of getting involved in Citizen's Choice. We're saying you'll make that part of a condition of subscribing to the investor program.

Mr. Allmand: What do you think of the recommendation in the report that the disparity tier be changed to apply to regions rather than to provinces? For example, under the present system, Ontario may not qualify for the disparity tier,

[*Traduction*]

paliers? Comment feriez-vous cela si vous ne vous engagez qu'à investir au Canada? Disons que l'investisseur vient chez nous et s'engage à investir au Canada après avoir étudié quelque peu la situation, comme vous dites. Je dis que je suis d'accord avec cela aussi. Va-t-il ensuite décider s'il investira dans la palier disparité ou dans le palier général de 350,000$?

M. P. Shanahan: C'est ce qu'il pourrait décider. Nous proposons que l'immigrant s'engage au moins à investir de l'argent dans un compte de mise en main tierce qui serait enregistré auprès de l'AOS. Cela se ferait au moment de l'enregistrement et constituerait une condition d'enregistrement pour le postulant.

Au moment où l'investisseur prend cet engagement, il n'est qu'un postulant, nous le savons. Ce ne sont pas tous les investisseurs qui disposent de 250,000$ en liquide au moment où ils entreprennent leur visite prospective au Canada. Toutefois, s'ils investissent cet argent et qu'on leur permet de venir au Canada, ils peuvent décider plus tard d'investir 250,000$ ou 350,000$, s'ils le désirent.

M. Garrett Palmer (Citizen's Choice Corporation): S'ils décident d'investir 250,000$, ils ne pourront investir ni en Colombie-Britannique, ni en Ontario ni au Québec.

M. Allmand: Au début, ils s'engageraient à investir n'importe où au Canada. Après être venus ici, après avoir examiné la situation et étudié les options, ils pourraient décider d'investir dans le palier disparité ou le palier général?

M. P. Shanahan: C'est exact.

M. Allmand: Très bien, je comprends cela. On recommandait dans le rapport de créer des visas conditionnels, et d'autres personnes ont recommandé la création de visas conditionnels, comme ceux des entrepreneurs par exemple. Votre proposition ressemble à ce système.

M. P. Shanahan: C'est une option, comme nous le mentionnons ici. Vous avez deux options. Je laisserai à M. Palmer le soin de répondre à cette question.

M. Palmer: J'ai été formé à l'application de la législation sur l'immigration, je connais donc bien ses problèmes. Les agents sont surchargés comme tous les autres agents de l'immigration. Ce qu'ils veulent, c'est prévenir toute infraction dans le mesure du possible. Une disposition de l'entente initiale prévoit que si l'investissement n'a pas été fait dans un délai précis, l'AOS pourrait alors nommer un agent. Dans ce cas-là, bien sûr, le placement aura lieu. On n'a pas besoin d'énoncer des conditions.

Nous avions des conditions de ce genre dans le syndicat d'investissement que Citizen's Choice mettait en marché. Le délai était de neuf mois. Si l'investisseur ne prenait pas de décision dans les neuf mois, Citizen's Choice avait alors le loisir de nommer un agent qui ferait le placement pour le compte de l'investisseur. C'est bien cela, Ernie? Cela faisait partie des conditions d'admission au programme de Citizen's Choice. Nous sommes d'avis qu'il faut en faire une condition d'adhésion au programme des investisseurs immigrants.

M. Allmand: Que pensez-vous de la recommandation du rapport selon laquelle il faudrait changer le palier disparité pour l'appliquer à des régions plutôt qu'à des provinces? Par exemple, dans le système actuel, l'Ontario ne répond pas au

[*Text*]

but eastern Ontario or northern Ontario might. In Quebec, Gaspé and Lac St-Jean might qualify. There are regions set out for other purposes under other legislation. They also recommend that there be more objective indices for determining what these disparity regions or provinces would be. What's your view? Are you opposed?

Mr. P. Shanahan: No, our feeling is that, as we said, it's a commitment to invest in Canada. We would like to see that the investor has the opportunity to look at all opportunities any place in Canada. Where he puts his money would depend on the project. I think he should have the right. We have no feeling that there should be a restriction to keeping it in a province.

Mr. Palmer: I can't see a problem with what you're suggesting either. One of the objectives of the program is to put the money where it's needed. If that sort of a policy puts the money where it's needed, then let's do what we can.

Mr. Allmand: I think the tier system is also an incentive. There's a lower lock-in for the disparity.

• 1810

Tonight we'll have the Government of Ontario and the Government of Saskatchewan here. I do not know whether the provinces would be crazy about allowing the immigrant to come in with just a general commitment as opposed to a provincial one. It will be interesting to see what their views are.

Mr. Palmer: We did not say that; we didn't say the immigrant comes in with a general commitment. We said that he's registered and the process starts. That money is locked in—

Mr. Allmand: Immediately.

Mr. Palmer: —immediately. At the time he gets his visa, the entire $250,000 is locked in, in an escrow account.

Mr. Allmand: But its destination is not determined.

Mr. Palmer: Its destination is not determined, no.

Mr. P. Shanahan: And he determines it.

Mr. Palmer: Or it may or may not be. I guess that is what we are saying.

Mr. Allmand: Okay.

Mr. Palmer: It doesn't have to be.

Mr. Allmand: I have one other question here, and I apologize that we didn't have a chance to read the document. At the very beginning of your statement, you talk about a user-friendly service, and you point out how visa officers in the Department of Immigration usually only select 10% to 15% of applicants. You're talking about the whole system there, including investor immigrant applicants, and you're suggesting that that's not a very user-friendly approach.

[*Translation*]

critère du palier disparité, mais l'est de l'Ontario ou le nord de l'Ontario pourrait y répondre. Au Québec, la Gaspésie et le Lac St-Jean répondraient au critère. Il y a des régions qui sont désignées pour d'autres buts aux termes d'autres lois. Le rapport recommande également la création de critères objectifs supplémentaires pour déterminer les régions ou provinces à disparité. Qu'en pensez-vous? Êtes-vous contre?

M. P. Shanahan: Non, comme nous l'avons dit, ce qu'il faut, c'est s'engager à investir au Canada. Nous voulons que l'investisseur ait le loisir d'examiner toutes les possibilités qui s'offrent à lui partout au Canada. Sa décision d'investir dépendrait du projet. Je crois qu'il doit avoir ce droit. On ne devrait pas obliger l'investisseur à confiner son investissement à une province en particulier.

M. Palmer: Je ne suis pas contre ce que vous dites non plus. L'un des objectifs du programme consiste à attirer des investissements là où on en a besoin. Si cette politique attire les capitaux là où on en a besoin, faisons alors ce que nous pouvons.

M. Allmand: Je pense que le système à paliers est également une motivation. L'investissement obligatoire est moins élevé pour le palier disparité.

Nous entendrons ce soir des représentants du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement de la Saskatchewan. Je doute que les provinces souscrivent avec enthousiasme à l'idée d'admettre l'immigrant qui ne s'engage qu'à investir de manière générale au Canada et non dans une province en particulier. Il sera intéressant de voir ce qu'ils en pensent.

M. Palmer: Ce n'est pas ce que nous disons; nous ne disons pas que l'engagement pris par l'immigrant doit être de nature générale. Nous disons qu'il doit être enregistré et que c'est à compter de ce moment que commencent les formalités. Son argent est investi. . .

M. Allmand: Immédiatement.

M. Palmer: . . .immédiatement. Au moment où il obtient son visa, ses 250,000$ sont déposés dans un compte de mise en main tierce.

M. Allmand: Mais leur destination n'est pas déterminée.

M. Palmer: Leur destination n'est pas déterminée, non.

M. P. Shanahan: Et c'est lui qui la détermine.

M. Palmer: C'est peut-être le cas. C'est ce que nous disons.

M. Allmand: Très bien.

M. Palmer: Ce n'est pas obligatoire.

M. Allmand: J'ai une autre question, et je m'excuse encore de ne pas avoir eu le temps de lire votre texte. Au tout début de votre déclaration, vous avez parlé de service convivial, et vous avez dit que les agents des visas du ministère de l'Immigration ne choisissent habituellement que 10 à 15 p. 100 des postulants. Vous parlez du système dans son ensemble, où sont traitées aussi les demandes des immigrants investisseurs, et vous dites que le système n'est pas très convivial

[*Texte*]

The only difficulty I have with the user-friendly approach is the way immigration is structured. If you use that approach, you might find that 90% of the applicants are acceptable. We have a system under the Immigration Act where they set levels for the country. Even demographers suggest that you can only absorb, properly, about 10% of your population, which is now about 250,000 immigrants a year, more or less. If you pace your immigration policy on a user-friendly approach, you could end up with 400,000 or 500,000.

Mr. P. Shanahan: What I think we are saying is that the business immigrant—he's trying to make business decisions—is not the same as a refugee or a family class that is wanting to come in as quickly as possible.

Mr. Allmand: No, but it could be in the independent class.

Mr. P. Shanahan: We are talking about user friendly, and the visa offices are dealing with and screening out probably millions of applications a year. The very nature of it is such that many are turned down.

If you're looking at business immigrants who would be dealing with the SOA and registering with the SOA, they would be dealing with significantly fewer numbers each year. They probably could give a better approach in dealing with those applicants and, in screening them, they probably would be able to give a quicker decision, letting them know that they are in the program and that they could be registered more quickly. An interview date could be scheduled, although it may be six or eight months ahead or even a year. But at least, at that time, the applicant or candidate has a date around which he can plan.

To give you an example from our own fund, upon their subscribing with us and putting the $250,000 into escrow, it has taken over a year for the visa office to send the first letter, acknowledging that the application has even been received on file.

Mr. Palmer: They may get an interview in one or two years.

Mr. Allmand: We all agree that's not acceptable. I had a case from Australia, where the man was given an interview in 1994. This was a case that was appealed, through me. It's unacceptable.

Mr. P. Shanahan: That's what we mean by not being user friendly.

Mr. Allmand: I, for one, would keep an open mind in this. It is an interesting concept, but we on this immigration committee have to... It might involve the rethinking of the level system or including the business immigrants in the level system. If you do that, how are you fairer to the other classes, especially the independent class? As I pointed out yesterday, while the investor immigrant has a very important contribution for Canada, so has the aeronautical engineer or the brain surgeon or—whatever. The electronic technologists come with their talent and the others come with their money.

[*Traduction*]

Je ne vois qu'une difficulté dans l'approche conviviale, et c'est la façon dont l'immigration est structurée. Avec une approche comme celle-là, 90 p. 100 des postulants seraient acceptables. Le système établi aux termes de la Loi sur l'immigration prévoit des niveaux pour le pays. Même les démographes vous diront que le pays ne peut absorber qu'environ 10 p. 100 de la population, ce qui signifie environ 250,000 immigrants par année, plus ou moins. Si la politique d'immigration est fondée sur une approche conviviale, on pourrait se retrouver avec 400,000 ou 500,000 immigrants par année.

M. P. Shanahan: Nous sommes d'avis que l'immigrant investisseur—qui doit prendre des décisions d'affaire—n'est pas dans la même situation que le réfugié ou l'immigrant de la catégorie familiale qui veut entrer au Canada le plus vite possible.

M. Allmand: Non, mais il pourrait se retrouver dans la catégorie des immigrants indépendants.

M. P. Shanahan: Nous voulons que le service soit convivial, et les bureaux des visas reçoivent probablement des millions de demandes par année. La nature du système est telle que de nombreuses demandes sont refusées.

Si les investisseurs immigrants s'inscrivent auprès de l'AOS, les agents des visas recevront beaucoup moins de demandes chaque année. Ils pourront donc étudier plus attentivement ces demandes, ils seront probablement en mesure de prendre une décision plus rapide, faire savoir aux investisseurs qu'on traite leur demande et ceux-ci pourront s'inscrire plus rapidement. On pourra fixer plus rapidement une date pour l'entrevue, même si cela peut prendre de six à huit mois ou même un an. Mais à tout le moins, le postulant aura une date à partir de laquelle il pourra organiser sa vie.

Je vais vous donner un exemple de notre propre fonds: lorsque l'immigrant adhère à notre programme et place les 250,000$ dans un compte de mise en main tierce, il a déjà attendu plus d'un an pour recevoir du bureau des visas une lettre lui apprenant qu'un dossier a été ouvert pour lui.

M. Palmer: Son entrevue n'aura lieu que dans un an ou deux ans.

M. Allmand: Nous sommes tous d'accord pour dire que c'est inacceptable. J'ai vu un cas d'Australie où le monsieur avait été convoqué à une entrevue pour 1994. C'est moi qui en ai appelé de cette décision. C'est inacceptable.

M. P. Shanahan: Voilà pourquoi nous croyons que le système n'est pas convivial.

M. Allmand: Pour ma part, je reste ouvert à votre suggestion. C'est une idée intéressante, mais au Comité de l'immigration nous devons... Il faudrait repenser le système des niveaux ou la place des immigrants investisseurs dans le système des niveaux. Si on fait cela, comment pouvons-nous être équitables envers les autres catégories, particulièrement la catégorie des indépendants? Comme je l'ai dit hier, il est vrai que l'immigrant investisseur peut apporter beaucoup au Canada, mais c'est aussi le cas de l'ingénieur aéronautique, du neurochirurgien et des autres. Les électroniciens nous apportent leur talent et d'autres nous apportent leur argent.

[*Text*]

Mr. P. Shanahan: You already have the occupational demand lists; they're already out there.

Mr. Palmer: Had this been on that sort of thing, I would have had a whole proposal that we would go with that too.

Mr. Allmand: Right now, it's just on the investor, but we, as members of Parliament, have to make sure one group is fairly treated vis-à-vis the other.

Mr. P. Shanahan: With regard to the occupational demand list, each province is putting forth their numbers. They are coming out quarterly and they indicate how many. The investors, the entrepreneurs, the self-employed, and those who are coming into our labour force are all part of that independent category. So we're just saying they should be treated in the same way.

• 1815

The visa officer overseas is more accustomed to dealing with the independent labour-force-destined cases, based on a 5056 or some other document originating from a Canada Employment Centre.

Mr. Palmer: Basically the problem there is the same. I have labour-destined cases that are on the designated occupation list that have been waiting for an interview since a year ago in March. We've got a letter just now saying possibly within eight or nine months. I'm sorry, but his occupation hasn't been on the last two lists. That sort of problem, the user-friendliness of the system, is the same whether it's for the labour force or for a fellow waiting for his wife for a year and a half.

Mr. Allmand: It's a good concept that we'll keep in mind. Thank you very much.

The Chairman: I think there's a certain clarity in the briefing that answers most of the questions by itself.

Mr. de Jong: Since we have a former immigration officer here—and I'm new to this committee, so I'm still learning about immigration as such—what are the mechanics? How does this work?

Let's say that I'm a citizen of Hong Kong. I'd like to get into Canada through the vehicle of the investor program. I go to the Canadian immigration office in Hong Kong and I say that I'd like to do this. I assume that I get handed an application form?

Mr. Palmer: No. You'll probably be handed what's called a preliminary application questionnaire and a letter. You might be referred to one of the provincial places. To the best of my knowledge, they'll give you an information package and a preliminary application questionnaire, not a formal application.

Mr. de Jong: So I fill out this pre-application form?

Mr. Palmer: Yes. You send that back in to them. You may or may not get a response within the first six months. They will do a paper screening of that and then advise you of whether or not they're going to send you the formal application.

[*Translation*]

M. P. Shanahan: On a déjà les listes des professions en demande; on les connaît déjà.

M. Palmer: S'il avait été question des professions, je vous aurais soumis une proposition séparée à ce sujet aussi.

M. Allmand: Nous n'étudions maintenant que le cas de l'investisseur, mais nous, en tant que députés, devons nous assurer que tous les groupes sont traités équitablement.

M. P. Shanahan: Pour ce qui est des listes des professions en demande, chaque province soumet ses propres chiffres. Les listes sont publiées au trois mois et indiquent les nombres voulus. Les investisseurs, les entrepreneurs, les travailleurs autonomes et ceux qui s'ajoutent à notre main-d'oeuvre font tous partie de la catégorie des indépendants. Nous disons donc que tous ces gens devraient être traités de la même façon.

L'agent des visas outre-mer est davantage habitué aux cas des travailleurs indépendants, qui remplissent le formulaire 5056 ou quelqu'autre document du Centre d'emploi du Canada.

M. Palmer: Le problème est essentiellement le même. J'ai des cas de travailleurs qui sont sur la liste des professions en demande et qui attendent l'entrevue depuis mars de l'an dernier. Nous venons de recevoir une lettre informant le postulant que l'entrevue aura lieu peut-être d'ici huit à neuf mois. C'est dommage, mais sa profession ne figurait pas sur les deux dernières listes. Ce genre de problème, que pose l'absence de convivialité du système, est le même qu'il s'agisse du marché du travail ou du monsieur qui doit attendre sa femme pendant un an et demi.

M. Allmand: Votre idée est intéressante, et nous la retiendrons. Merci beaucoup.

Le président: À mon avis, la clarté du mémoire est telle que la plupart des questions trouvent aisément réponse.

M. de Jong: Étant donné que nous avons parmi nous un ancien agent d'immigration—pour ma part, je suis nouveau au comité et j'en ai encore beaucoup à apprendre sur l'immigration—j'aimerais qu'on m'explique comment fonctionne le système?

Disons que je suis citoyen de Hong Kong. Je veux entrer au Canada en me servant du programme des investisseurs. Je me rends au bureau de l'immigration canadienne à Hong Kong où je déclare mon intention. J'imagine qu'on me donne un formulaire de demande?

M. Palmer: Non. On vous remettra probablement ce qu'on appelle un questionnaire de demande préliminaire et une lettre. On vous dirigera vers l'un des bureaux provinciaux. À ma connaissance, on vous donnera une trousse d'information et un questionnaire de demande préliminaire, et non un formulaire de demande officielle.

M. de Jong: Donc je remplis ce formulaire de demande préliminaire?

M. Palmer: Oui. Vous le renvoyez au bureau. Vous obtiendrez peut-être une réponse dans les six mois. On étudiera votre demande et l'on vous dira ensuite si vous recevrez ou non le formulaire de demande officielle.

[*Texte*]

Mr. de Jong: Let's say that after six months they assume that I'm a valid business person, that I could meet the criteria, that I'm not an undesirable, and so I get the full application form.

Mr. Palmer: Then you're going to have to get involved with some offering. At some point in there, you're going to have to get involved with an offering to show that you're—

Mr. de Jong: I then have to start making decisions as to what offering. When I fill out my application form, do I already have to have purchased the offering?

Mr. Palmer: No.

Mr. de Jong: So I fill out the application form and I say that I like the offering from the Maple Leaf Group. What happens then?

Mr. P. Shanahan: It would be referred to whoever is marketing the Maple Leaf Fund in that particular area. There would be some sales agents—

Mr. Palmer: They'd start the processing in terms of doing the background checks and everything; sit on you until some time when they can schedule an interview, which, as you know, is way down the road; schedule the interview; issue the medicals. If the background check, the medicals, and everything else are done, they'd tell you to make the investment; and once that's done, they would issue the visa.

Mr. de Jong: Then they're also going to check to see whether my net worth is $500,000.

Mr. Palmer: That's right. That's all part of checking the information you sent in with the application.

Mr. de Jong: We've also heard that they're quite anxious to know whether I've paid my taxes and how I've got my money.

Mr. Palmer: Oh yes.

I should point out that I hadn't thought of the idea of not having an interview until I listened to the previous gentlemen. I don't necessarily think that's a problem. If all the bona fides are satisfied, then I really don't understand what the interview is for either. I think that it is to determine the bona fides, and if they're satisfied from all the documents that have been submitted, then I don't understand why there's an interview.

The Chairman: If the program is discredited internationally at all, it often tends to be because lawyers, consultants, promoters, and others have made outlandish claims; have advertised, if not falsely, very close to that level; have provided documents only in English and not in Chinese to people who gave them such complication they didn't understand, and ten they got really hurt. What can we do to prevent those abuses?

[*Traduction*]

M. de Jong: Disons qu'après ce délai de six mois, le bureau décide que je suis un homme d'affaires reconnu, que je réponds aux critères, que je ne suis pas un indésirable, et c'est à ce moment que je reçois le formulaire de demande officielle.

M. Palmer: C'est alors qu'il vous faudra déposer une notice d'offre. C'est vers ce moment qu'il vous faudra déposer une notice d'offre démontrant que vous...

M. de Jong: Je dois alors décider du caractère de ma notice d'offre. Lorsque je remplis le formulaire de demande officielle, la notice d'offre doit-elle déjà avoir été déposée?

M. Palmer: Non.

M. de Jong: Alors je remplis le formulaire de demande officielle et disons que la notice d'offre du groupe Maple Leaf me plaît. Qu'advient-il alors?

M. P. Shanahan: Votre notice est envoyée à la personne responsable de la mise en marché du fonds Maple Leaf dans cette région. Il y aura des agents de vente...

M. Palmer: Le traitement commence pour ce qui est de la vérification des antécédents et des autres choses; il vous faudra attendre le moment où l'on pourra fixer une entrevue, ce qui, comme vous savez, peut prendre beaucoup de temps; fixer l'entrevue, produire les rapports médicaux. Si la vérification des antécédents a été faite, les rapports médicaux produits, et tout le reste, on vous dit alors de faire votre placement; et une fois cela fait, on émet le visa.

M. de Jong: C'est alors qu'on va aussi vérifier si je vaux bel et bien 500,000$.

M. Palmer: C'est exact. Cela fait partie de la vérification des renseignements qui accompagnent votre demande.

M. de Jong: On nous a dit aussi que les agents sont très soucieux de savoir si j'ai payé mes impôts et comment j'ai gagné mon argent.

M. Palmer: Oh oui.

Avant d'entendre les messieurs qui nous ont précédés, je dois dire que je n'avais jamais songé à la possibilité de sauter l'étape de l'entrevue. Je ne crois pas que cela pose nécessairement un problème. Si l'on répond à toutes les exigences d'authenticité, je ne comprends pas pourquoi il faut absolument une entrevue. Je crois que l'entrevue a pour objet d'attester l'authenticité des données, et si tous les documents qui ont été soumis ont convaincu l'agent, je ne vois pas pourquoi il faut qu'il y ait une entrevue.

Le président: Si le programme est contesté à l'étranger, c'est souvent parce que les avocats, des consultants, des promoteurs et d'autres ont des revendications déraisonnables; c'est parce qu'ils ont fait de la publicité trompeuse ou qui frise la duperie; c'est parce qu'on a fourni des documents en anglais seulement et non en chinois à des personnes qui ne les comprenaient pas, qui ont éprouvé toutes sortes d'ennuies à cause de cela et subi un préjudice considérable. Comment pouvons-nous prévenir ces abus?

[*Text*]

• 1820

Mr. P. Shanahan: We are suggesting that the investors' documents be registered with the SOA in Canada, which would mean the overseas marketing agent would at least still have to bring those documents back and register them, or the applicant himself would be coming into Canada to be registered.

Mr. Palmer: I think you're getting at one problem—and I'll be very honest—that a lot of the offerings approved never should have been approved. Just as in contracts and anything else, you have to be very careful to put in clauses to prevent that type of advertising.

One of the recommendations is for search and seizure. It's not needed if you make disclosure a term of the initial condition in the offering. You tighten up the front end. You make that initial contract, that initial offering tight enough so that people can't do all of this.

As well, people are paying their fees up front. If somebody is playing games on them, they're not going to be in business very long. We're prepared to let the market determine our fees. If they happen to come down to $1, well, the three of us start looking at other things to do. But it's like anything else; the market will get rid of a lot of that for you.

I think if you take a look at the legislation in place now, at enforcement and at how many immigration consultants across the country have really been charged or convicted under the Immigration Act, I think it's minimal.

The Chairman: What about the concept of an insurance compensation fund?

Mr. Palmer: I feel like the previous gentleman. When I first heard you, I thought, that sounds great. I think these people should take as much risk as anyone else in Canada, but no more and no less.

Mr. P. Shanahan: They should be allowed to make informed decisions.

The Chairman: But can they make informed decisions from a different culture, from a different land and so forth? Are they not greatly penalized on that basis?

Mr. Palmer: That's why we're saying if they make a tier level subscription and not an actual investment, they can come here somewhat like the entrepreneur and have a period of time after their arrival to invest in the specific business or syndicate or whatever. They can come, look around, have their own local lawyers or accountants here in Canada. They would have the opportunity to settle in and look around before it becomes business or venture specific.

Mr. P. Shanahan: Our background is in self-directed syndicates. The Citizen's Choice is exactly a self-directed syndicate. We do not have power of attorney over our investors' funds. We do not invest their moneys for them. Their moneys are brought in and held in an escrow account in a trust company.

[*Translation*]

M. P. Shanahan: Nous proposons que les documents des investisseurs soient enregistrés auprès de l'AOS, au Canada, ce qui ferait en sorte que l'agent de mise en marché à l'étranger serait à tout le moins obligé de ramener ces documents au Canada et de les enregistrer, ou encore, l'auteur de la demande viendrait lui-même au Canada pour le faire.

M. Palmer: Je pense que vous avez mis le doigt sur un problème bien particulier—et je serai très honnête—car il y a un grand nombre d'offres ou de propositions qui ont été approuvées, et qui n'auraient jamais dû l'être. Tout comme lorsqu'il s'agit de contrats ou de tout autre engagement du même genre, il faut prévoir toutes les dispositions nécessaires pour éviter ce genre de publicité.

L'une des recommandations concerne la perquisition et la saisie. Mais, cela est inutile quand on prévoit une divulgation obligatoire dans les conditions de la proposition. Cela resserre les conditions dès le départ. En étant plus exigeant au départ, on enlève aux gens le goût d'agir ainsi.

En outre, les investisseurs règlent les honoraires au début. Ceux qui leur jouent des tours ne seront pas là bien longtemps. Nous sommes disposés à laisser le marché déterminer nos honoraires. Si jamais ils tombent à 1$, nous allons tous les trois penser à nous recycler. Mais comme dans bien d'autres cas, le marché se chargera de faire une épuration.

Si l'on considère la loi actuelle, son application et le nombre de consultants en matière d'immigration qui ont été mis en accusation et reconnus coupables en vertu de la Loi sur l'immigration, je pense qu'il n'y a pas de quoi en faire un plat.

Le président: Et, que pensez-vous de l'idée d'un fonds d'indemnisation?

M. Palmer: J'ai le même sentiment que le témoin qui m'a précédé à cet égard. L'idée m'a plu, immédiatement en l'entendant. Je pense que ces investisseurs devraient assumer autant de risques que n'importe qui au Canada, mais ni plus ni moins.

M. P. Shanahan: Il faudrait leur permettre de prendre des décisions éclairées.

Le président: Mais, leur culture, et les us et coutumes du pays d'où ils viennent ne leur rendent-ils pas la chose difficile? Ne sont-ils pas très désavantagés?

M. Palmer: C'est pourquoi nous disons que si nous leur permettons dans un premier temps de faire une souscription à paliers, et non pas un investissement réel, cela leur permet de venir au Canada un peu comme un entrepreneur et de disposer d'une certaine période de temps après leur arrivée pour choisir dans quelle entreprise ou quel syndicat ils investiront. Ils peuvent donc venir au Canada, prendre le temps d'examiner les choses, choisir leurs avocats ou leurs comptables. Cela leur permettrait de s'installer et d'examiner les possibilités avant d'investir dans une entreprise quelconque.

M. P. Shanahan: Nous favorisons la formule des syndicats autogérés. C'est précisément ce qu'est Citizen's Choice Corporation. Nous n'avons aucun pouvoir à l'égard des fonds de nos clients investisseurs. Nous n'investissons pas leur argent pour eux. Leur argent est déposé dans un compte de mise en main tierce auprès d'une fiducie.

[*Texte*]

The investors have an option at any time from the time of subscription to nine months after arrival here in Canada to make their investments in a business of their choosing, provided the business plan and the use of proceeds have been vetted by the provincial government and found to be on-side with the requirements of the immigrant investor program and that they're of economic benefit in job creation.

Whatever securities they would take from that company are then held in escrow by the trust company for the duration of the investment lock-in period. As a company we do not share in any profits they make. Our fees are front-end fees for our service, and we provide the service over the lock-in period of time, filing the quarterly reports. Our fees are front-end fees. We do not share in the profits. That's 100% their risk and it's 100% their profit.

• 1825

The Chairman: What is your return anticipated to be?

Mr. P. Shanahan: When they're here, they are using their own arm's length financial advisers, who speak their own language. We will introduce them to those people in the community in which we live—Edmonton, or Calgary, in some instances. Depending on their language, they can be introduced to financial and legal advisers who will help them do a due diligence on whatever investment they—

Mr. Palmer: We don't talk about a rate of return, because we're not investing it for them. We allow them to do that. They and the business, or the venture they're getting involved in, talk about the rate of return. We're not involved in that part of it.

Mr. P. Shanahan: One of the things we find with our people is that when they come, they settle in the community. They may have decided originally they were going to move to Vancouver, but they've now come into Edmonton. Once they're into the community, or in Alberta, for a while, looking around and getting to know the business climate, getting to know the professionals who can help them, and finding out what opportunities are there, we're finding that not only do they make the initial investment, but sometimes they move on into other business and remaining in the province. We have examples of some who have put their initial investments into one project and now are taking Alberta products and exporting them in another business back to their home country, because they just realized there was that type of trading opportunity. So we're getting those people to stay and become active in the community.

[*Traduction*]

Les investisseurs ont la possibilité, à partir du moment de la souscription jusqu'à neuf mois après leur arrivée au Canada, d'investir leur argent dans une entreprise de leur choix, à la condition que le plan d'entreprise et l'utilisation du produit aient été approuvés au préalable par le gouvernement provincial, et que l'on ait déterminé qu'ils satisfont aux exigences du programme d'immigration des investisseurs et qu'ils généreront des emplois.

Toutes les garanties que recevront les investisseurs de la part de la société seront déposées dans un compte de mise en main tierce auprès de la fiducie pendant la durée de la période où l'investissement est bloqué. En tant que société, nous n'avons aucune participation aux bénéfices qu'ils peuvent obtenir. Nous ne touchons que les honoraires que nous réclamons pour nos services, et nous continuons d'offrir nos services pendant toute la durée de la période où les investissements sont bloqués, et nous nous occupons aussi des rapports trimestriels. Nous ne recevons donc des honoraires qu'au début de l'opération. Nous n'avons droit à aucune partie des bénéfices. Ils assument tous les risques et ils conservent la totalité de leurs bénéfices.

Le président: À quel rendement vous attendez-vous?

M. P. Shanahan: Une fois qu'ils sont au Canada, les investisseurs utilisent leurs propres conseillers financiers, qui parlent leur langue. Nous leur présentons les gens qui peuvent les intéresser dans le milieu où nous évoluons—parfois à Edmonton, parfois à Calgary. Nous pouvons donc leur présenter des conseillers financiers et des conseillers juridiques qui parlent leur langue et qui les aideront à bien préparer leurs investissements.

M. Palmer: Il n'y a pas de taux de rendement, pour nous, car nous n'investissons pas leur argent pour eux. Nous leur facilitons tout simplement les choses. Tout ce qui concerne le taux de rendement est discuté entre eux et l'entreprise dans laquelle ils ont l'intention d'investir. Nous n'intervenons d'aucune façon à cet égard.

M. P. Shanahan: Nous avons constaté que les investisseurs auxquels nous permettons de venir au Canada ont tendance à rester dans la localité où il vient. Ils avaient peut-être l'intention, au début, de déménager à Vancouver, mais ils s'installent en permanence à Edmonton. Après avoir passé un certain temps dans la ville, ou d'une façon générale en Alberta, à regarder un peu ce qui s'y passe, à apprendre à connaître le climat des affaires, à rencontrer les professionnels qui peuvent les aider et à découvrir les possibilités qu'offrent les divers milieux, nous constatons, non seulement qu'ils font l'investissement initial, mais aussi qu'ils s'intéressent parfois à d'autres activités commerciales et demeurent dans la province. Nous avons des gens qui, après avoir fait leur investissement initial dans un projet, ont entrepris d'exporter des produits de l'Alberta dans leur pays d'origine, tout simplement parce qu'ils ont vu cette possibilité. Ces gens demeurent donc dans la localité et ils participent à ses activités.

[*Text*]

Mr. Ernie Shanahan (Citizen's Choice Corporation): It's also been possible for the investor to invest before arriving, as long as they understand that and understand the risks involved and satisfy us that they do so. It's possible for them to make that investment.

Mr. Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): You're from the same area as one of the situations that came before the House of Commons, with similar circumstances—

Mr. Palmer: We expected this.

Mr. Comuzzi: The person was a former immigration officer. I don't make any analogy.

Mr. Palmer: Actually, he wasn't an immigration officer.

Mr. Comuzzi: Well, that firm, or that group, or that individual, thought he was making an investment in real estate and shopping centres in British Columbia. It turned out he bought a gold mine, or part of a gold mine, in Saskatchewan.

Mr. Palmer: That's right.

Mr. Comuzzi: If I were that person, I'd be a little upset.

Mr. Palmer: Under the program we're talking about, that can't happen, because he makes the investment, we don't.

Mr. Comuzzi: Yes, that's fine. But if I'm correct in what I've just said, you introduce him to someone who will suggest what kind of investments he would make.

Mr. Palmer: We'll introduce him to accountants and lawyers; a number of them.

Mr. P. Shanahan: In Alberta we have a provincial investment matching service. In the province of Alberta the majority of businesses are small businesses. They cannot absorb, in many instances, more than maybe $150,000 to $200,000; on the top side, maybe $1 million. The majority of the businesses cannot swallow more capital than that.

The problem with your blind pools is that generally, for them to be productive, they don't want to make investment amounts under $1 million. They would like to raise $10 million, $15 million, $20 million. Their investment chunks are out at $1 million to $2 million or $5 million, because it's easier to handle. They don't put them out in $150,000 amounts.

A business that wants to raise $250,000 or $500,000 under this program cannot afford to put together an offering and market that offering overseas. It's too expensive. There has to be a way for small businesses to access the capital.

What we're suggesting, as an alternative to the blind pools, and to the specific project, which is for over $1 million, where they're going to. . .by offering a memorandum, allow a number of these investors to come in, put their money into an escrow account, to look around. . . Many of these small businesses, be they in Alberta, in Newfoundland, or wherever. . .there are many small businesses that could use capital. These people could invest. They could make their term, as long as that business is going to be using the money under the terms and conditions required in the province.

[*Translation*]

M. Ernie Shanahan (Citizen's Choice Corporation): L'inves tisseur peut aussi investir son argent avant son arrivée a Canada, pourvu qu'il comprenne cela ainsi que les risques qu cela implique, et qu'il nous le démontre. Les investisseurs on cette possibilité.

M. Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Vous venez de l région où l'une des choses qui se sont produites a été signalée la Chambre des communes, dans des circonstances analogues. .

M. Palmer: Nous ne nous attendions pas à ce que cela vienn sur le tapis.

M. Comuzzi: La personne en question était un ancien ager d'immigration. Je ne fais aucune analogie. . .

M. Palmer: En réalité, il n'était pas agent d'immigration.

M. Comuzzi: Quoi qu'il soit, cette société, ce groupe, ou ce investisseur pensait qu'il plaçait son argent dans le domaine d l'immobilier, qu'il investissait dans des centres commerciaux é Colombie-Britannique. Il a par la suite appris qu'il avait inves dans une mine d'or en Saskatchewan.

M. Palmer: C'est juste.

M. Comuzzi: Si j'étais cet investisseur, je serais plutôt fâch

M. Palmer: Dans le cadre du programme que nou proposons, cela ne peut pas se produire, car l'investisseur chois lui-même l'endroit où il investit. Ce n'est pas nous qui le faison

M. Comuzzi: Oui, c'est vrai, mais il n'en demeure pas moi que vous lui présentez quelqu'un qui lui proposera des endroi où investir.

M. Palmer: Nous lui présenterons des comptables et d avocats, plusieurs comptables et plusieurs avocats.

M. P. Shanahan: En Alberta, nous avons un service provinci d'appariement des investissements. Nous avons surtout d petites entreprises qui, la plupart du temps, ne peuvent p absorber davantage que 150,000$ à 200,000$, peut-être u million de dollars, au plus. La plupart des entreprises ne peuve pas absorber beaucoup plus que cela.

En règle générale, les syndicats sans droit de regard, pour êt productifs, ne veulent pas investir moins de un million d dollars. Ils aiment bien avoir 10, 15 ou 20 millions de dollars placer, même s'ils investissent 1 à 2 millions de dollars la fois, peut-être cinq millions, car c'est plus facile à gérer. n'investissent pas de petits montant de 150,000$.

Une entreprise qui a besoin de 250,000$ ou de 500,000$ peut pas se permettre d'élaborer une proposition et d'all l'offrir à l'étranger. Cela revient trop cher. Il doit exister u formule qui permette aux petites entreprises d'avoir accès capital.

Plutôt que de fonctionner avec les syndicats sans droit regard—qui préfèrent les investissements dépassant 1 milli de dollars—nous proposons de procéder au moyen propositions, qui permettent à un certain nomb d'investisseurs de venir au Canada, de déposer leur arge dans un compte de mise en main tierce, d'examiner un p les possibilités. . . Il y a de nombreuses petites entreprises, q ce soit en Alberta, à Terre-Neuve ou dans n'importe que autre province. . . qui pourraient faire bon usage de ces fon Cela permettrait à ces immigrants d'investir. Ils pourrai remplir leurs engagements, à la condition que l'entreprise util l'argent en respectant les exigences de la province.

[*Texte*]

• 1830

Mr. Palmer: One of the first places we will refer these people to is the Investment Matching Service of Alberta. It's an Alberta government department. It lists all sorts of businesses that are available for investment.

Mr. P. Shanahan: You mentioned the blind pool. That is exactly what the shopping centre project was. It fortunately was a blind pool but inferred it was a named project of a shopping centre. We are suggesting to control that. Blind pools should very clearly state they are blind pools. They should not be able to name or infer they are going to be investing the funds in that manner. It should be very clear to the investor he is investing on the track record of the fund manager. There are fund managers who have good track records and who can maybe attract capital and put it to work in the appropriate places.

We believe for those investors who don't want to take the time or energy to look after or make the investment themselves, there should be the options of the specific projects and the blind pools. Our suggestion is, don't restrict the program; enhance it.

Mr. Palmer: The other thing is, if you have these investor immigrant centres, the people there can help them. They have the potential to have everything available to them.

Mr. Shields: I wanted to talk about these special operating agencies, the one-stop shopping kind of thing. Would you have one in every province?

Mr. P. Shanahan: No, I don't think it's necessary. There are probably three areas in Canada where most of the people coming from overseas would likely land. Those are the areas where they should probably be. It's easier for the people to come into Vancouver, Toronto and Montreal.

Mr. Palmer: Ninety eight percent of the people are arriving there.

Mr. P. Shanahan: Have the centres there, but let each one of the provinces and the private practitioners have areas there. Let them display the product, let the investor have information on whatever there is across Canada, and let him start to make his decisions.

The better projects are the ones the investors are going to be attracted to, but so be it. Those projects will still provide the benefits to the province or to Canada. The investor is not locked into a province; his money is a commitment to invest in Canada. If he finds it in Newfoundland or Alberta, so be it. If he wants to invest in British Columbia, Ontario or Quebec, where he is landing he has to put up $350,000. Otherwise, at the $250,000 level, he goes to the other provinces.

[*Traduction*]

M. Palmer: Dans un premier temps, nous envoyons ces immigrants au service d'appariement des investissements de l'Alberta. Ce service relève du gouvernement albertain. Il possède la liste de toutes sortes d'entreprises où il est possible d'investir.

M. P. Shanahan: Vous avez fait allusion aux syndicats sans droit de regard. C'est exactement ce de quoi il s'agissait dans le cas du projet de centres commerciaux auquel vous faisiez allusion tout à l'heure. Il s'agissait heureusement d'un syndicat sans droit de regard, mais il y avait aussi un projet de construction d'un centre commercial qui était mentionné. Il faudrait que de telles choses soient contrôlées. Les syndicats sans droit de regard devraient très clairement s'identifier comme tels. Ils ne devraient pas pouvoir déclarer qu'ils vont investir les fonds dans tel ou tel projet, ou le laisser supposer. Il faudrait que l'investisseur sache très clairement qu'il investit en se fiant aux résultats passés du gestionnaire du fonds. Il y a des gestionnaires de fonds dont la réputation n'est plus à faire, qui peuvent être capables d'attirer des investisseurs et de placer leur argent d'une manière appropriée.

Nous pensons que les investisseurs qui ne veulent consacrer ni le temps ni l'énergie nécessaires pour dénicher de bons endroits où investir leur argent, devraient avoir la possibilité d'investir dans des projets particuliers ou de confier leur argent à des syndicats sans droit de regard. Il ne faut pas limiter le programme, mais l'améliorer.

M. Palmer: Il y a aussi, pour les aider, les centres destinés aux immigrants investisseurs. Ils peuvent donc obtenir toute l'aide dont ils ont besoin.

M. Shields: J'ai quelques questions à vous poser au sujet de ces agences opérationnelles spéciales, de ces services à guichet unique. Y en aurait-il une dans chaque province?

M. P. Shanahan: Non, je ne pense pas que ce soit nécessaire. Il faudrait probablement qu'il y en ait une dans chacune des trois régions du Canada où la plupart des immigrants risquent d'aboutir. Il est plus facile pour eux d'arriver par Vancouver, Toronto et Montréal.

M. Palmer: Quatre-vingt-dix-huit pour cent des immigrants arrivent au Canada par ces grands centres.

M. P. Shanahan: Installons donc les centres dans ces trois villes, mais prévoyons des bureaux pour les représentants provinciaux et les spécialistes du secteur privé. Permettons-leur de présenter le produit; faisons en sorte que l'investisseur obtienne tous les renseignements disponibles sur toutes les possibilités qui s'offrent au Canada; et permettons-lui de prendre lui-même ses décisions.

Les investisseurs seront évidemment attirés par les meilleurs projets, mais cela n'a rien d'étonnant. Ces projets seront forcément à l'avantage de la province ou du Canada. L'investisseur n'est pas limité à une province; il s'engage à investir quelque part au Canada. Le projet qui l'intéresse peut venir de Terre-Neuve ou de l'Alberta, peu importe. S'il veut investir en Colombie-Britannique, en Ontario ou au Québec, là où il arrive au Canada, il doit avoir 350,000$ à investir. Autrement, s'il n'a l'intention d'investir que 250,000$, il doit se tourner vers les autres provinces.

[*Text*]

Mr. Palmer: This spreads the responsibility to the provinces and the private sector to make their offerings attractive.

Mr. Shields: So the offerings wouldn't be made overseas at all.

Mr. P. Shanahan: They could.

Mr. Palmer: They could be made available to the people overseas at a visa office.

Mr. P. Shanahan: Why shouldn't they be? The blind pools and the specific projects that want to raise $10 million or $15 million should be allowed to be marketed overseas. All we are saying is give another option. That way the program will be viewed in the marketplace as being enhanced as opposed to there being lots of things wrong with it that need correcting. As soon as you restrict an option or remove an option such as the blind pool, it sends a very negative message to the marketplace.

Mr. Shields: Do you think for a minute the Alberta government or the Saskatchewan government or the Manitoba Government is going to allow these offices to be set up in Toronto, Montreal and Vancouver, where they would have first shot at these investors coming in under special arrangements or who hadn't made up their minds?

Mr. Palmer: Well, let me ask you a question.

Mr. Shields: No, I asked you one.

Mr. Palmer: Okay. Are they not going to want to have a presence where they know the people are going to arrive? I mean, it's like having an office in Hong Kong.

Mr. Shields: Well, it's a hell of a lot easier to have a presence in Toronto if you happen to be from Ontario.

Mr. Palmer: Well, yes.

Mr. P. Shanahan: But to have that presence in Ontario, the investment has to be $350,000, if you have the tier level. If the person comes in and he's prepared to look around and he says he only wants to put up $250,000, he will be looking at the other provinces.

• 1835

Mr. Palmer: Right now the provinces are basically opening up offices where they feel they're an economic benefit to them, like Hong Kong, London, and places like that. If it becomes economically beneficial for them to open up in Vancouver, Montreal, and Toronto. . .I mean, are they going to have their own office in Alberta when nobody is going to show up there? I guess that's what I'm saying.

Mr. Shields: All right, let me ask. . .

The Chairman: Mr. Shields, may I just suggest we either continue the questioning with them after—or are you just about finished, because we want to break for dinner?

Mr. Shields: No, I'd like to continue the questioning. We'll break for lunch.

The Chairman: We'll break for dinner and then finish off afterwards.

[*Translation*]

M. Palmer: Cela oblige les provinces et le secteur privé à fair en sorte que leurs propositions soient attrayantes.

M. Shields: Donc, les offres ne sont pas faites à l'étranger?

M. P. Shanahan: Elles peuvent l'être, oui.

M. Palmer: Elles pourraient être présentées aux investisseur à l'étranger, à un bureau des visas.

M. P. Shanahan: Et pourquoi pas? Les syndicats sar droit de regard et les promoteurs de projets particuliers, qu veulent amasser 10 ou 15 millions de dollars, devraien pouvoir présenter leurs propositions à l'étranger. Tout ce qu nous disons, c'est qu'il faut offrir une autre possibilité. Ce permettra au marché de constater que l'on a amélioré programme, plutôt que de l'exposer constamment à la critiqu Dès qu'on limite les possibilités ou qu'on élimine une optio comme le syndicat sans droit de regard, le marché perçoit ce de façon très négative.

M. Shields: Croyez-vous un seul instant que les gouvern ments de l'Alberta, de la Saskatchewan ou du Manitob accepteront que ces centres soient établis à Toronto, à Montré et à Vancouver, où l'on aura les premiers contacts avec c investisseurs, qui arriveront au Canada en vertu de dispositio particulières ou qui n'auront peut-être pas encore fait le choix?

M. Palmer: Permettez-moi de vous poser une question.

M. Shields: Non, c'est moi qui vous en ai posé une.

M. Palmer: D'accord. Ne voudront-ils pas être présents là c ces investisseurs arriveront? C'est un peu comme s'ils avaient u bureau à Hong Kong.

M. Shields: C'est drôlement plus facile d'assurer u présence à Toronto, lorsqu'on est en Ontario.

M. Palmer: Oui.

M. P. Shanahan: Mais, pour assurer cette présence Ontario, il faut qu'un investissement soit de 350,000$, si l'o tient compte de la formule de la souscription à palie L'investisseur immigrant qui arrive au Canada, qui ve examiner un peu la situation et qui dit ne vouloir investir q 250,000$ devra se tourner vers les autres provinces.

M. Palmer: À l'heure actuelle, les gouvernements provi ciaux ouvrent des bureaux là où les possibilités semble intéressantes: à Hong Kong, à Londres ainsi que dans certain autres villes. S'il devient intéressant pour eux d'ouvrir un bure à Vancouver, à Montréal et à Toronto. . . Le gouverneme va-t-il ouvrir un bureau en Alberta, même s'il risque de n'y av aucun investisseur? C'est un peu cela que je veux dire.

M. Shields: Très bien. Permettez-moi de vous demander.

Le président: Monsieur Shields, avez-vous presque termin Nous pourrons peut-être continuer plus tard—car nous voulo nous arrêter pour dîner.

M. Shields: Oui, bien sûr. Je voudrais bien continuer à interroger. Nous allons arrêter pour dîner, d'accord.

Le président: Très bien. . . Nous continuerons après le dîne

[Texte]

Mr. Shields: Sure, that's fine. I'll get back to you.

The Chairman: Okay. Is that all right with you people, if we arry on for 5 or 10 minutes when we get back?

Mr. P. Shanahan: Certainly.

The Chairman: Okay, we'll reconvene in one hour at 7.40 p.m. t 7.40 p.m. we're back at it. We have a lot of work to do.

• 1837

• 1946

The Chairman: We'll proceed again and let's see if we can rap up this questioning fairly quickly. Mr. Shields.

Mr. Shields: I have just a few more.

The special operating agency, as you've outlined, would have asically all the funds registered at that one spot. How would you et those offerings? If they're approved by the province and the ederal government, how would the special operating agency vet hose?

Mr. P. Shanahan: I would see the special operating gency vetting funds that would come in through regular fferings in the normal manner in which they have been one. For the individual coming in under the Delta model, I ould suggest that there would be very clear guidelines and that he business itself would have to put forward a business plan with very clear use of proceeds disclosure and signing a contract ating the funds are going to be used in the manner in which ney're disclosed in that business plan. If that business plan—

Mr. Shields: But they've already done that with the federal nd provincial governments.

Mr. P. Shanahan: Fine. If they have done that with the rovincial—

Mr. Shields: If they have put together an offering and they go the provincial and federal governments and they both approve those levels that this is a genuine investor offering, go ahead nd do it. . .if he takes it and lodges it at a special operating gency and it goes defunct, the special operating agency becomes able, partially liable, or could be on a statement of claim.

Mr. P. Shanahan: It's not lodged with the special operating gency. The special operating agency is monitoring the offering. he offering or the securities are lodged with an escrow agent, hich would—

Mr. Shields: Not with the special operating agent?

Mr. P. Shanahan: It's not with the special operating agent.

Mr. Shields: I'm not talking about that. You've got your ecial operating agency and you have the moneys put in the crow agent. You have an individual walking in and he has ready got his money lodged, some $250,000. He walks in

[*Traduction*]

M. Shields: Oui, d'accord. Nous reprendrons la discussion.

Le président: Bien. Avez-vous une objection à revenir après le dîner, pour 5 ou 10 autres minutes?

M. P. Shanahan: Aucune.

Le président: Nous reprendons donc une heure, à 19h40. Nous ne sommes pas au bout de nos peines.

Le président: Reprenons donc et voyons si nous pouvons mettre un terme à cet interrogatoire assez rapidement. Monsieur Shields.

M. Shields: Je n'ai que quelques questions à poser.

L'agence opérationnelle spéciale, que vous nous avez décrite, aurait tous les fonds qui seraient enregistrés auprès d'elle. Comment ces propositions seraient-elles gérées? En supposant qu'elles aient déjà été approuvées par le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, comment l'agence opérationnelle spéciale les gérerait-elle?

M. P. Shanahan: Elle les gérerait de la même façon qu'à l'heure actuelle. Dans le cas du modèle Delta, il y aurait des lignes directrices très précises, et l'entreprise devrait présenter un plan d'entreprise énonçant très clairement l'utilisation qu'elle a l'intention de faire du produit, et signer un contrat par lequel elle s'engagerait à utiliser les fonds comme le prévoit le plan d'entreprise. Si ce plan était. . .

M. Shields: Mais, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral ont déjà fait tout cela.

M. P. Shanahan: Très bien. Si tout cela a déjà été fait au niveau provincial. . .

M. Shields: Si la proposition a déjà été approuvée par les gouvernements provincial et fédéral, et qu'il est confirmé qu'il s'agit bel et bien d'une offre authentique de la part d'un investisseur, rien n'empêche. . . si la proposition est présentée à l'agence opérationnelle spéciale et qu'elle n'aboutit pas, l'agence devient responsable, en partie en tout cas, ou elle peut recevoir à ce sujet une réclamation.

M. P. Shanahan: La proposition n'est pas déposée auprès de l'agence opérationnelle spéciale. L'agence ne fait que superviser l'opération. La proposition ou les garanties sont placées dans un compte d'entiercement, qui. . .

M. Shields: Elles ne sont pas remises à l'agence opérationnelle spéciale?

M. P. Shanahan: Non.

M. Shields: Ce n'est pas ce que je vous demande. Nous avons, d'un côté, l'agence opérationnelle spéciale, et de l'autre, l'argent qui est déposé dans un compte d'entiercement. Nous avons donc un investisseur qui a déjà

[*Text*]

and says, "I'd sure like to invest here. I want to invest in Canada and get everything done here. You go ahead." Then the special operating agency says, "There's this fund, this fund, this fund, and this fund. All of these are available in Saskatchewan. Go and look at them and make up your own mind."

Mr. P. Shanahan: Yes. Not only would there be funds, but there would be actual businesses that are seeking $50,000, or $100,000, or $200,000.

Mr. Shields: Sure.

Mr. P. Shanahan: These would be available. We're suggesting that the SOA have centres at which the provinces and private sector can be there displaying the opportunities that are available from across Canada. The candidate could be given information and then he could do an exploratory. He could do a one-on-one with a business to get additional information he needs. Once he wants to make the investment, the investment we use in Citizen's Choice, there is a release form with the escrow agent, which is signed by a third party who triggers it, and in our case it would be a practitioner who confirms to the escrow agent that the release of those funds is onside with the program; it has been vetted by the federal and provincial departments. The moneys then are released to the business in exchange for whatever securities the investor would be accepting. Those securities are then held in escrow for the locked-in period.

• 1950

Mr. Shields: I am overseas and I want to throw in $250,000 because I want to get an immigrant visa, but I don't know whether I want to go to the Maple Leaf Fund or into business on my own, so I put it into the escrow account. I go to a special operating agency or an office set up where all the representatives are, but they are all sort of under your body. You suggest they be in Toronto, Montreal or Vancouver, whatever.

Just the fact that you've done that, whether you have listed 100, wouldn't that make you liable in some way? I think you would be liable just by offering them.

Mr. P. Shanahan: Are you not liable if it's under the regular program?

Mr. Palmer: I am not. Is the federal government liable?

Mr. Shields: No.

Mr. P. Shanahan: Are they not being offered under the program?

Mr. Shields: No, I don't think the federal government is liable. I think if somebody misrepresents, they're liable. I think the selling agent might be liable.

Mr. Palmer: The SOA is neither a selling agent nor. . . It is just a centre. They provide the information. It is a depository for all of the applications. That's all. It does not recommend an investment, it does not—

[*Translation*]

déposé son argent, peut-être 250,000$. Il dit qu'il a l'intention d'investir au Canada. «Je veux investir au Canada, et que tout se fasse ici. Allez-y». L'agence opérationnelle spéciale lui dit alors qu'il y a tel ou tel fonds où il peut investir. Tous ces fonds sont disponibles en Saskatchewan. Faites votre choix.

M. P. Shanahan: Oui. Et il n'y aurait pas que des fonds qui seraient disponibles, mais aussi des entreprises qui sont à la recherche de 50,000$, 100,000$, ou peut-être 200,000$.

M. Shields: Bien sûr.

M. P. Shanahan: Ce serait donc les possibilités qui s'offriraient. Nous proposons que l'AOS ait des centres où les gouvernements provinciaux et le secteur privé pourraient faire état des possibilités d'investissement qui existent au Canada. Le candidat pourrait recevoir tous les renseignements nécessaires et faire ensuite un peu d'exploration. Il pourrait rencontrer les dirigeants d'une entreprise en particulier, afin d'obtenir les renseignements additionnels dont il a besoin. Une fois qu'un investisseur aurait fait son choix, une formule demandant la libération des fonds serait envoyée à l'agent d'entiercement, signée par une tierce partie, et dans notre cas ce serait un intervenant qui confirme à l'agent que toutes les exigences du programme sont respectées et que la proposition a reçu l'aval des ministères fédéral et provincial concernés. L'argent est alors remis à l'entreprise, en échange des garanties que l'investisseur a acceptées. Ces garanties sont conservées dans un compte d'entiercement pendant la durée de la période de blocage.

M. Shields: Je suis un investisseur de l'étranger et j'ai l'intention d'investir 250,000$, car je désire obtenir un visa d'immigrant, mais je ne sais pas s'il est préférable de confier mon argent au *Maple Leaf Fund* ou monter moi-même une affaire. Je décide donc de le déposer dans un compte d'entiercement. Je me présente ensuite à une agence opérationnelle spéciale ou à un bureau où se trouve tous les représentants que vous avez mentionnés, lesquels appartiennent presque tous à votre organisme. Vous proposez que les centres soient établis à Toronto, à Montréal ou à Vancouver.

Par ce simple fait, qu'il y ait 100 centres ou davantage, cela ne vous rend-il pas responsable, d'une certaine façon? Je pense que ce serait le cas, par ce simple fait.

M. P. Shanahan: N'êtes-vous pas responsable en vertu du programme régulier?

M. Palmer: Je ne le suis pas. Le gouvernement fédéral l'est-il?

M. Shields: Non.

M. P. Shanahan: Les propositions ne sont-elles pas faites dans le cadre du programme?

M. Shields: Non, je ne pense pas que le gouvernement fédéral soit responsable. Je crois plutôt que c'est celui qui fait des fausses représentations qui l'est. Le vendeur pourrait être responsable

M. Palmer: L'AOS n'est ni un agent de vente, ni. . . ce n'est qu'un centre qui fournit de l'information. Elle ne fait que centraliser toutes les demandes. C'est tout. Elle ne recommande aucun investissement, ni ne. . .

[*Texte*]

Mr. Shields: It would be hard not to recommend, ever. You're recommending just by having them there, I would think. I don't know.

Mr. P. Shanahan: I would think they would simply be a business. You are seeking to attract money into a business. If the business is an active business and meets whatever are the requirements of the program, they're going to use the funds in a manner that's described. They're going to create employment. It is going to be economically beneficial. If it's meeting the requirements of the program, the investor is then making his own selection.

Mr. Palmer: He is not being directed by anyone other than his own people.

Mr. Shields: Okay, I have exhausted that one. Let me go to the idea that business persons are willing to pay a premium for user-friendly services. How much do you think they would pay? Could we set up fees to have it totally cost recovered?

Mr. P. Shanahan: The investors we have are business people. They said paying a $5,000 registration fee is not a problem if they know they are going to get some type of definite information and friendly service. If you were to process 5,000 people a year, that's $25 million.

Mr. Palmer: I deal largely with some of the entrepreneurs, and even some of the ones I have talked to are more than prepared to pay that as long as they know something is going to happen and they're not going to be in limbo. They are prepared to pay if that registers them or tells them they are going to be seriously considered and looked at.

Mr. Shields: Where would they register, in Canada or outside Canada?

Mr. P. Shanahan: In Canada with the SOA.

Mr. Shields: Let's say I want to come to Canada. I understand this program is available and want to invest. Where would I go first?

Mr. Palmer: You could go to a number of places. You could go to a visa office where they could tell you about it, you could go to various agents who could tell you the process, or you could go to Alberta.

Mr. Shields: So I get a visa for two or three months?

Mr. Palmer: Yes, whatever. We are suggesting to get the people here where they can make an informed decision.

Mr. Shields: So I pay $5,000 for my visa?

Mr. Palmer: No, you don't pay anything at that point. You only pay after you have decided what you want to do—you're going to invest—and have decided to submit an application with the SOA.

[*Traduction*]

M. Shields: Il serait plutôt difficile de ne jamais rien recommander. Le simple fait d'avoir ces propositions à cet endroit est en soi une espèce de recommandation, à mon avis. Je ne sais pas.

M. P. Shanahan: On ne fait que chercher à attirer des investissements vers une entreprise. Si l'entreprise en question est active et qu'elle satisfait à toutes les exigences du programme, elle utilisera les fonds de la manière décrite. Elle va créer des emplois. Cela sera bénéfique pour l'économie. Lorsque tout est conforme aux exigences du programme, l'investisseur fait son propre choix.

M. Palmer: Il n'est influencé par personne d'autre que les gens dont il a retenu les services.

M. Shields: D'accord. Nous avons vidé cette question. Parlons maintenant de ce que les gens d'affaires sont disposés à payer pour des services personnalisés. Qu'en pensez-vous? Pourrions-nous imposer des frais, de manière à récupérer la totalité des coûts?

M. P. Shanahan: Nos investisseurs sont des gens d'affaires. Ils n'ont aucune objection à payer des frais d'enregistrement de 5,000$, dans la mesure où ils obtiennent des renseignements précis et un service personnalisé. Avec 5,000 investisseurs par année, cela ferait 25 millions de dollars.

M. Palmer: Je traite avec un certain nombre d'entrepreneurs, et même un certain nombre de ceux avec qui j'ai discuté sont tout à fait disposés à verser une telle somme, pourvu qu'ils aient la certitude que l'on s'occupera d'eux et qu'on ne les laissera pas tomber. Ils n'ont donc aucune objection à verser une telle somme si cela leur permet d'être enregistrés ou s'ils reçoivent l'assurance que l'on portera toute l'attention voulue à leur cas.

M. Shields: Où s'enregistreraient-ils? Au Canada ou à l'étranger?

M. P. Shanahan: Au Canada, auprès de l'AOS.

M. Shields: Supposons que je veuille investir au Canada. Je comprends que je peux bénéficier de ce programme, et je désire investir. Par où dois-je commencer?

M. Palmer: Vous avez plusieurs choix. Vous pourriez vous présenter à un bureau des visas, où vous pourriez obtenir tous les renseignements nécessaires, ou encore vous adresser à divers agents, qui pourraient vous dire comment fonctionne le processus. Vous pourriez aussi vous adresser au gouvernement de l'Alberta.

M. Shields: Donc, j'obtiens un permis de séjour valable pour deux ou trois mois?

M. Palmer: Oui, ou pour une autre durée quelconque. Nous proposons que les investisseurs possibles puissent venir au Canada, afin de pouvoir prendre une décision éclairée par la suite.

M. Shields: Donc, je donne 5,000$ pour obtenir mon permis de séjour?

M. Palmer: Non, vous ne payez absolument rien à cette étape-là. Vous ne payez qu'après avoir pris une décision—lorsque vous avez décidé d'investir au Canada et d'adresser une demande à l'AOS.

[*Text*]

Mr. P. Shanahan: You would have to have opened an escrow account, put some money into that account and use that. It is registered at the same time so that there is a commitment.

Mr. Shields: Thank you.

Mr. de Jong: Picking up on some of the questions Mr. Shields had asked in terms of responsibility, because I was asking the same questions yesterday... If the federal and provincial governments have to approve the investments—and under the present regulations they have to in order that they meet certain criteria—it certainly can be claimed or be perceived that at least through that vetting process they are saying these people are honest people because they have complied with our regulations, and a part of our regulations say it's a legitimate concern. The SOA is going to do exactly the same thing. It's going to have to look at the various businesses that want investor money. They are going to determine whether these are legitimate businesses, whether they meet the criteria.

• 1955

When somebody is marketing something saying they have been approved, there's an indication there, and I would tend to think also a sense of responsibility... The federal and the provincial government acquire some sense of responsibility here. The investor surely should be able to say, at least the federal and provincial governments have looked at these people and I have to take their word that these are legitimate people.

Mr. P. Shanahan: The provincial investment matching service from the Province of Alberta has a questionnaire. On the back of it is a disclaimer. I'll read the last paragraph.

> The Government of Alberta, its agents, and employees assume no responsibility or liability for the form or content of the information, which has been provided by the applicable company and/or organization, contained in this bulletin or for its use. The bulletin is not to be construed in any way as constituting an investment, joint venture or licensing offering, or an endorsement, but is an information service only.

I think that's exactly what this SOA should be, an information service only, advising the investors of all opportunities in Canada. Let the investor then decide which of those opportunities appeal to him and encourage him then to make the exploratory visit to wherever in Canada that is, so he can follow up and see what he is putting his money into.

Mr. de Jong: What is important to the investor? First and foremost, he is not investing for the sake of investing. First and foremost, he wants a visa. He has his business or her business, and they anticipate continuing to do that. They want a visa with the least hassle possible. They don't want to be robbed. They expect it might cost them some money, so the second consideration is that it's required that they make an investment. Fine, they'll make an investment. The second

[*Translation*]

M. P. Shanahan: Vous devriez alors avoir ouvert un compt d'entiercement, y avoir déposé l'argent, et l'avoir utilis L'enregistrement s'effectue en même temps, de manière à c qu'il y ait un engagement ferme.

M. Shields: Merci.

M. de Jong: Pour poursuivre dans la même veine que M Shields au sujet de la responsabilité, parce que j'ai aussi pos les mêmes questions que lui hier... puisque le gouvernements fédéral et provinciaux doivent approuver le investissements—et le règlement actuel stipule qu'ils doiver satisfaire à certains critères—on peut certainement suppose que ces gens sont honnêtes, car ils satisfont à toutes nc exigences, à tous nos règlements, et selon nos règlements, s'agit d'une entreprise légitime. L'AOS fera exactement même chose. Elle devra examiner la situation des diverse entreprises qui veulent attirer des investisseurs. Elle détermine ra s'il s'agit bel et bien d'entreprises légitimes qui satisfont à tou les critères.

Lorsque quelqu'un fait la promotion de quelque chose e disant que cette chose a été approuvée, il y a un certain élémer de responsabilité qui est sous-entendu, selon moi... I gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, e donnant leur approbation, doivent accepter une certaine part d responsabilité. L'investisseur devrait sûrement pouvoir se di que les gouvernements fédéral et provincial ont bien fait le travail avant de donner leur accord, et que, par conséquent, doit pouvoir leur faire confiance. Ces entreprises doivent êt légitimes.

M. P. Shanahan: Le service provincial d'appariement d investissements de l'Alberta a un questionnaire. Au verso d questionnaire, il y a un rejet de responsabilité. Voici ce que d le dernier paragraphe:

> Le gouvernement de l'Alberta, ses agents et ses employ n'assument aucune responsabilité quant à la forme ou à contenu des renseignements qui ont été fournis par société ou l'organisme auteur de la demande et q figurent dans ce bulletin, ou quant à leur utilisation. I bulletin ne doit pas être considéré comme une proposition d une approbation concernant un investissement, une co entreprise ou un aval. Il ne s'agit que de renseignements.

Je pense que c'est exactement ce que l'AOS devrait êtr uniquement un service de renseignements qui informe l investisseurs de toutes les possibilités qui existent au Canad Laissons ensuite l'investisseur décider lui-même des possibilit qui l'intéressent, et encourageons-le à faire une visite explor toire où que ce soit au Canada, de manière à ce qu'il puis constater de visu dans quoi il investit son argent.

M. de Jong: Qu'est-ce qui importe le plus po l'investisseur? Il n'investit pas pour le plaisir d'investir. qu'il désire avant tout, c'est d'obtenir un visa. Il possède dé son entreprise, et il a l'intention de poursuivre ses activités. veut obtenir un visa avec le moins de difficulté possible. Il veut pas se faire voler, non plus. Il s'attend à devo débourser certaines sommes. Donc, la deuxième considérati est qu'il doit faire un investissement. Qu'à cela ne tienne.

[*Texte*]

consideration is, am I going to be robbed, so at the end of the day my investment has disappeared? The third concern is the return on their investment. Already they are in an abnormal situation, abnormal in the sense that they are not out there looking for an investment in order to increase their wealth in a normal business practice. Their first concern is getting that visa, and they want something that is as hassle-free and as simple as possible. They're busy. Part of why they are doing this is that they hope it will be, as you described, user-friendly. They can go in one shopping centre, sort of thing. It gets looked after so they can get on with their lives. That's the aspect I really enjoy about your suggestion.

Mr. Palmer: I think what we're trying to say is, what is my return? It gives them a chance then to look at that. They have all the options open to them and they have time to consider that, to hire their own professionals to help them to do the due diligence that's required. Right now they have different people pressuring them, and a lot of manoeuvring. I had an individual, an entrepreneur—it was not an investor—who bought a business. I said, why would you ever consider that? "It doesn't matter, I just want the visa."

Mr. de Jong: Exactly.

Mr. Palmer: He bought a business that I wouldn't have touched.

Mr. de Jong: That's why I think you will have some under your system, as you state in the last paragraph on the second page, who have invested their money into the account. But whatever period of time will elapse and they haven't decided which one to do, so the SOA will then be investing.

• 2000

Mr. Palmer: No, they won't invest. They will have power of attorney to appoint an agent to invest.

Mr. de Jong: To appoint a competent agent.

Mr. Palmer: That's right.

Mr. P. Shanahan: It may be Touche Ross or some other... But that firm would then make the investment.

Mr. Palmer: We hope in consultation with the investor.

We're actually recommending that, as opposed to a conditional visa, which gets you all the enforcement things and the disasters you have now with the entrepreneur program.

Mr. de Jong: Would you tend to think a fair number of investors will say, okay, Touche Ross, great; they have a good reputation, let them look after my investment?

[*Traduction*]

le fera. Il se demande ensuite s'il risque de se faire jouer. Est-ce que je risque de perdre mon investissement? Troisièmement, il considère le rendement qu'il peut obtenir. Ces investisseurs se trouvent déjà dans une situation anormale, en ce sens qu'ils ne sont pas à la recherche d'un investissement leur permettant d'accroître leurs richesses. Leur première préoccupation, c'est d'obtenir leur visa, et ce, avec le moins de complications possibles, et aussi simplement que possible. Ce sont des gens occupés. S'ils ont recours à ce programme, c'est qu'ils espèrent que tout se fera facilement, qu'ils obtiendront un service personnalisé, comme vous dites. Ils peuvent fort bien investir dans un centre commercial. Quelqu'un d'autre s'en occupera, ce qui leur permettra de s'occuper d'autres choses plus pressantes. C'est vraiment l'élément qui me plaît particulièrement dans ce que vous proposez.

M. Palmer: Ce que nous essayons de dire, c'est que cette formule permet à l'investisseur de s'occuper de son rendement. Elle leur permet d'examiner de près cette question. Toutes les options leur sont présentées, et ils ont tout le temps voulu pour les examiner, pour embaucher les professionnels dont ils ont besoin pour les aider à faire un choix judicieux. À l'heure actuelle, ils font l'objet de pressions et de manoeuvres de la part de toutes sortes de gens. Il y a un entrepreneur—ce n'était pas un investisseur, qui a acheté une entreprise. Je lui ai demandé quelle idée il avait eue d'acheter cette entreprise. À quoi il m'a répondu: «Cela n'a pas d'importance, tout ce que je voulais, c'était d'obtenir mon visa».

M. de Jong: Exactement.

M. Palmer: Il avait acheté une entreprise que je n'aurais même pas pris la peine d'examiner.

M. de Jong: C'est pourquoi je pense qu'il y aura des gens, selon votre formule, comme vous le dites au dernier paragraphe de la deuxième page, qui auront tout simplement investi leur argent dans le compte. Mais une fois que la période déterminée sera écoulée, si l'investisseur n'a pris aucune décision, l'AOS se chargera d'investir l'argent pour lui.

M. Palmer: Non, l'AOS n'investira pas l'argent en question. Elle aura le pouvoir de nommer un agent qu'elle chargera de le faire.

M. de Jong: De nommer un agent compétent.

M. Palmer: C'est juste.

M. P. Shanahan: Il pourra s'agir de Touche Ross, ou de quelque autre firme... Mais ce sera cette société qui placera l'argent.

M. Palmer: Nous espérons que ce sera en consultation avec l'investisseur.

C'est ce que nous recommandons, en fait, plutôt que l'attribution conditionnelle d'un visa, qui donne lieu à tous les contrôles que nous connaissons et aux situations désastreuses que nous pouvons constater aujourd'hui avec le programme destiné aux entrepreneurs.

M. de Jong: Pensez-vous que beaucoup d'investisseurs diront: «D'accord, la firme Touche Ross a une bonne réputation. Laissez-là s'occuper de mon investissement»?

[*Text*]

Mr. P. Shanahan: No. Our experience with our own self-directed is that they make their own decisions.

Mr. de Jong: Have you had to [*Inaudible—Editor*] anybody?

Mr. P. Shanahan: We have had no one to date. But it is there to be an enforcement, if necessary.

Mr. Shields: I want to go to the other end. I'm designing an offering, a specific project I want to do, no matter what it is. It takes a considerable amount of money to put together, with all the brochures and so on going with it.

Before 1984, it seems to me, there was a federal and a provincial. . .and you could get a decision just about immediately right at the provincial level. I don't know if it was the same in some of the other provinces. But what we're going through now—and I'm suggesting that this has created some difficulties in the past—is that the approval is done in Alberta—I'm using my home province—or the province, and then it's sent to Ottawa. Sometimes the delay can be tremendous.

I would like your thoughts on that. Should we go back to the old system, where basically the decision could be made with a senior federal representative of the program, with his provincial counterparts, and set up a committee in the provinces?

Mr. P. Shanahan: That could be, or wherever the SOA is located, if the provincial government has some officers there who would be capable of providing that service. We're again speaking of provincial investment matching services.

Mr. Shields: Let's say we didn't go to the SOA. Let's say we stayed basically with the same system as we have now. Can you envisage a senior officer from the federal government, along with a senior officer of the provincial government, and their staffs. . .some kind of a joint thing, such that they could say, for Ontario, we've going to approve it right here in Toronto, we don't have to go to Ottawa for this approval?

Mr. P. Shanahan: When the program started, I was with the Alberta government. I was in charge of the business immigration program for the province. That is exactly how it was done.

Mr. Shields: I knew that, and I knew you would be able to answer it.

Mr. P. Shanahan: What happened at that time is a representative from the regional office of CEIC in Edmonton would come and we would sit down and meet with the practitioners who were putting forward the offering. If it took several meetings, three, four, or five meetings, it was always with the federal and provincial people there at the meeting. We could explore it, and at the time when we were all satisfied the compliance was being met it was easy to recommend jointly that it be put forward into the program.

[*Translation*]

M. P. Shanahan: Non. Nous avons constaté que les investisseurs prennent généralement leurs propres décisions.

M. de Jong: Avez-vous rencontré des difficultés [*Inaudible—Éditeur*] avec un investisseur?

M. P. Shanahan: Pas jusqu'à maintenant, non. Mais il y a des mesures qui permettent de faire respecter les exigences du programme, au besoin.

M. Shields: Prenons maintenant la chose par l'autre bout. Je prépare une proposition, un projet particulier que j'ai l'intention d'entreprendre, quel qu'en soit l'objet. Monter une telle proposition coûte très cher, avec toutes les brochures à faire imprimer, et tout ce qu'il faut.

Avant 1984, me semble-t-il, il y avait un service fédéral et un service provincial. . . Et l'on pouvait obtenir une décision qui était presque toujours la bonne au niveau provincial. Je ne sais pas si c'était aussi le cas dans les autres provinces. Mais, à l'heure actuelle—et cela a posé un certain nombre de difficultés par le passé—l'approbation est donnée en Alberta—la province d'où je viens—ou par la province, et l'on envoie ensuite le dossier à Ottawa. Il arrive parfois que la réponse prenne un temps fou.

Je voudrais savoir ce que vous en pensez. Devrions-nous revenir à l'ancienne formule, qui permettait que la décision puisse être prise par un gestionnaire fédéral du programme, de concert avec ses homologues provinciaux, et qu'un comité soit établi dans les provinces?

M. P. Shanahan: Cela pourrait fonctionner, selon l'endroit où l'AOS aurait ses bureaux, si le gouvernement provincial avait à cet endroit des agents qui pourraient offrir ce service. Il s'agit évidemment des services provinciaux d'appariement des investissements.

M. Shields: Supposons que nous n'adoptions pas la formule que vous proposez, mais que nous conservions celle qui existe à l'heure actuelle. Pouvez-vous imaginer qu'un agent du gouvernement fédéral, de concert avec un agent du gouvernement provincial, et leurs collaborateurs respectifs—une opération conjointe—puissent dire que, pour l'Ontario, ils ont décidé d'approuver les propositions à Toronto et de ne pas demander l'approbation d'Ottawa?

M. P. Shanahan: Quand le programme a débuté, je travaillais pour le gouvernement de l'Alberta. J'étais responsable du programme d'immigration des entrepreneurs de la province. C'est exactement ainsi que nous fonctionnions.

M. Shields: Je le savais, et je savais aussi que vous pourriez répondre à ma question.

M. P. Shanahan: À cette époque, un représentant du bureau régional du CEIC à Edmonton venait, et nous rencontrions ensemble les gens qui présentaient la proposition. Peu importe le nombre de réunions qu'ils allaient tenir, trois, quatre ou cinq, il y avait toujours un représentant du gouvernement fédéral et un représentant du gouvernement provincial qui étaient présents. Nous examinions la proposition, et lorsque tout semblait en ordre, il devenait facile de recommander conjointement que la proposition soit admise dans le cadre du programme.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you very much. You can tell by the questioning that Mr. Shields will be sure your views are well represented in our report.

Mr. Jim Humphries.

Mr. Humphries represents the consulting industry. We've had the lawyers, we've had the management, and now we have Mr. Humphries, representing consultants. He has an opening statement for us, I believe.

• 2005

Mr. Shields: I have a point of order. You said the Ontario people had to leave when?

The Chairman: At 9.15 p.m., so we've got 45 minutes maximum for each of the next two briefs.

Mr. Jim Humphries (Overseas Investment Consultants): If someone else is catching a plane. . .I'm not catching a plane.

The Chairman: You're not catching a plane, but you've been sitting here for many hours.

Ontario, are you panicking? How long do you think you would like to have?

Ms Claudette MacKay-Lassonde (Assistant Deputy Minister, Trade and International Relations Division, Ministry of Industry, Trade and Technology (Ontario)): I'd appreciate it if I had time to make a presentation to my colleagues, which would take probably 15 to 20 minutes. The staff is ready to panel the questions tomorrow morning. Unfortunately, I would like to stay overnight myself but it's impossible.

The Chairman: In other words, you only need 15 or 20 minutes.

Ms MacKay-Lassonde: Yes, to make a presentation.

The Chairman: I think, Mr. Humphries, if you don't mind, could we proceed with them so we can let them catch a plane?

Mr. Humphries: Yes, go ahead.

The Chairman: Thank you very much. We appreciate your co-operation.

This time we have the Ministry of Industry, Trade and Technology in Ontario. I want to express my appreciation for the early input of your department, even as we barely got started and talked about the initiative. So we thank you particularly for your co-operation and welcome you tonight.

Ms MacKay-Lassonde: Thank you, Jim, for your co-operation. Thank you very much for allowing us to talk now. I hope we're not putting undue pressure on the committee. I would have stayed overnight. Unfortunately tomorrow I'm—

The Chairman: You don't have to explain.

[*Traduction*]

Le président: Je vous remercie infiniment. Après toutes les questions que vous a posées M. Shields, vous pouvez être persuadé qu'il fera en sorte que vos opinions figurent bien dans notre rapport.

Monsieur Jim Humphries.

M. Jim Humphries représente le secteur des experts-conseils. Nous avons reçu les représentants des avocats, des gestionnaires, et maintenant, nous avons avec nous M. Humphries, qui représente les experts-conseils. Je pense qu'il a une déclaration à nous faire.

M. Shields: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. À quelle heure avez-vous dit que les gens de l'Ontario doivent partir?

Le président: À 21h15. Il ne nous reste donc qu'environ 45 minutes pour entendre les deux autres mémoires.

M. Jim Humphries (Overseas Investment Consultants): Si quelqu'un a un avion à prendre. . . ce n'est pas mon cas.

Le président: Non, j'en conviens, mais vous êtes là depuis déjà plusieurs heures.

Les gens de l'Ontario, commencez-vous à paniquer? De combien de temps avez-vous besoin?

Mme Claudette MacKay-Lassonde (sous-ministre adjointe, Division des relations commerciales et internationales, ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de l'Ontario): Je voudrais bien pouvoir présenter un petit exposé à mes collègues, ce qui devrait me prendre environ 15 à 20 minutes. Le personnel pourra répondre à vos questions demain matin. Je voudrais bien pouvoir rester, mais malheureusement je ne peux pas.

Le président: Autrement dit, vous n'avez besoin que de 15 à 20 minutes.

Mme MacKay-Lassonde: Oui, pour faire un petit exposé.

Le président: Monsieur Humphries, si cela ne vous dérange pas trop, pouvons-nous écouter ce qu'ils ont à nous dire, afin de leur permettre d'arriver à temps pour prendre leur avion?

M. Humphries: Oui, allez-y.

Le président: Merci beaucoup. Nous apprécions grandement l'esprit de collaboration dont vous faites preuve.

Nous allons donc entendre les représentants du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de l'Ontario. Je tiens à vous remercier de la rapidité avec laquelle vous avez répondu à notre invitation, malgré le fait que nous venions tout juste d'entreprendre d'examiner cette initiative. Nous vous remercions donc particulièrement de votre collaboration et nous vous souhaitons la bienvenue.

Mme MacKay-Lassonde: Je vous remercie de ces bons mots, Jim. Et je vous remercie aussi infiniment de nous permettre de vous faire part de nos vues maintenant. J'espère que nous ne dérangeons pas trop vos délibérations. Je serais restée, mais, malheureusement, je dois rencontrer demain. . .

Le président: Vous n'avez pas d'explication à donner.

[*Text*]

Mr. Shields: We all recognize you're the centre of the universe as far as Canada is concerned.

Ms MacKay-Lassonde: Even though I have a very strong French-Canadian accent, yes, I do represent Ontario.

Mr. Shields: They didn't dispute what I just said, did they?

Ms MacKay-Lassonde: No comment.

The Chairman: Would you introduce your delegation so we can have it on the record?

Ms MacKay-Lassonde: Yes, certainly. Good evening, everyone. With me is Chantal Ramsay, who is the manager of the. . .I think I will let her give the title.

Ms Chantal G. Ramsay (Manager, Business Immigration, Ministry of Industry, Trade and Technology (Ontario)): It is the business immigration section within the Ministry of Industry, Trade and Technology.

Mr. Rudy Hakala (Secretary, Ontario Business Immigration (Investor Program) Committee, Ministry of Industry, Trade and Technology (Ontario)): My name is Rudy Hakala. I am the secretary of the Ontario Business Immigration Committee, which is a committee of senior Ontario executives in government who vet all investor proposals in Ontario.

Ms MacKay-Lassonde: Thank you. Good evening, hon. members. I have the privilege this evening on behalf of the Ontario Ministry of Industry, Trade and Technology of conveying to your committee the importance with which the Government of Ontario views the business immigration program.

Mon ministre considère que ce programme est d'une grande importance pour le développement économique de l'Ontario. Nous appuyons l'existence des deux composantes principales du programme, soit l'immigrant investisseur et l'immigrant entrepreneur.

Aux yeux du gouvernement de l'Ontario, ceux qui viennent au Canada sous ces deux catégories du programme contribuent à la diversité sociale et à la richesse culturelle de l'Ontario, tout en contribuant du capital ainsi qu'une profonde connaissance du monde des affaires.

Les immigrants entrepreneurs surtout démontrent un enthousiasme indéniable pour les occasions économiques qui s'offrent dans notre province. Entre 1986 et 1991, selon les chiffres d'Emploi et Immigration Canada, les immigrants entrepreneurs ont établi quelque 858 entreprises en Ontario. Ces entreprises représentent plus de 144 millions de dollars d'investissements et la création de plus de 4,400 emplois pour l'économie de la province.

Because of the value that immigrant entrepreneurs have traditionally added to the Ontario economy, Ontario is concerned that efforts to improve the effectiveness of the investor program may result in damage to the immigrant entrepreneur program. In order to avoid the development of such a scenario, Ontario is of the opinion that the work of the task force should not be viewed in isolation from other ongoing reviews of immigration.

[*Translation*]

M. Shields: Nous savons tous que l'Ontario est le centre de l'univers, pour le Canada.

Mme MacKay-Lassonde: Malgré mon fort accent canadien-français, oui, je représente l'Ontario.

M. Shields: Ils n'ont pas contesté ce que je viens de dire, n'est-ce pas?

Mme MacKay-Lassonde: Sans commentaires.

Le président: Voulez-vous nous présenter les gens qui vous accompagnent, de manière à ce que ce soit consigné au procès-verbal?

Mme MacKay-Lassonde: Oui, volontiers. Bonsoir à tous. Les gens qui m'accompagnent sont Chantal Ramsay, qui est la gestionnaire... je pense que je vais la laisser se présenter elle-même.

Mme Chantal G. Ramsay (gestionnaire, Immigration et Affaires, ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de l'Ontario): Je suis la gestionnaire de la Section de l'immigration et des affaires du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

M. Rudy Hakala (secrétaire, Comité de l'immigration et des affaires (Programme des investisseurs), ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de l'Ontario): Je suis Rudy Hakala. Je suis le secrétaire du Comité de l'immigration et des affaires de l'Ontario, qui regroupe des administrateurs du gouvernement de l'Ontario. Ce comité examine toutes les propositions d'investissement qui sont faites dans la province.

Mme MacKay-Lassonde: Merci. Bonsoir, honorables députés. J'ai le privilège, ce soir, au nom du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de l'Ontario, de faire savoir à votre comité à quel point le gouvernement de l'Ontario considère important le programme d'immigration des entrepreneurs.

My minister considered that this program is of great importance for the economic development of Ontario. We support the existence of the two main components of the program, the immigrant investor and the immigrant entrepreneur.

For the government of Ontario, those who come to Canada under these two categories of the program contribute to the social diversity and the cultural richness of Ontario, at the same time as they are contributing capital and a deep knowledge of the business world.

The immigrant entrepreneurs, mostly, demonstrate an undeniable enthusiasm for the economic opportunities in our province. Between 1986 and 1991, according to Employment and Immigration Canada, the immigrant entrepreneurs have established some 858 businesses in Ontario. These businesses represent in excess of $144 million in investments and the creation of over 4,400 jobs for the economy of the province.

En raison de la valeur que les entrepreneurs immigrants ont toujours ajoutée à l'économie de l'Ontario, notre gouvernement craint que les efforts visant à améliorer l'efficacité du programme des investisseurs puissent nuire au programme d'immigration des entrepreneurs. Afin d'éviter cela, l'Ontario est d'avis que le travail du groupe d'étude ne devrait pas être isolé des autres examens que l'on a entrepris à l'égard de l'immigration.

[*Texte*]

• 2010

We are given to understand that there is an ongoing review of immigration legislation taking place within Employment and Immigration Canada. We also understand that the legislation resulting from this review was due to be tabled on June 2 but that the tabling has since been postponed.

In addition, Employment and Immigration has commissioned a review of the investor program, which is being conducted by Ernst and Young. Both of these reviews might very well have significant impact on the work and the recommendations of the standing committee.

The minister's task force addresses a key concern to Ontario in recommendation 13 when it states:

> Serious consideration should be given to including all business applicants in the same stream under a new immigration management system, in order to ensure a uniform approach.

In fact, unless immigrant entrepreneurs and immigrant investors are offered equal treatment in visa processing, the entrepreneur program, we believe, is likely to suffer irreparable damage. Under the current system both investors and entrepreneurs receive similar priority in processing. However, conditional visas are issued to entrepreneur immigrants, while investor immigrants receive unconditional visas. On the basis of interviews and focus groups we have held with business immigrants, it is apparent that the processing time of visas is a significant concern. More than 50% of Ontario's current entrepreneurs, based on existing selection criteria, would also qualify as investors.

If investors are given preferential treatment in terms of the speed with which their visas are issued, many of Ontario's entrepreneurs would likely opt for what would then be a preferred category. That is at least what we believe.

Because of the investment tier structure, Ontario has not received as significant an amount of investment through the immigrant investor program as have other provinces. In fact, Ontario has not had a fully subscribed investment offering since November 1990. Because we do not wish to be disadvantaged in both categories of business immigration by well-intentioned but perhaps inappropriate changes, we are ready to recommend an alternative approach.

Our alternative approach will retain, we believe, the advantages of the task force recommendation for the investor category while introducing much needed improvements to the overall business immigration program.

Specifically we recommend:

1. Establishing a single unified business immigrant category, encompassing immigrant investor and entrepreneur components, in which all applicants would be subject to the same selection and processing criteria, including the need to satisfy personal net worth and business background requirements.

[*Traduction*]

On nous a laissé entendre qu'Emploi et Immigration Canada revoit constamment la Loi de l'immigration et que le projet de loi résultant de cette révision devait être déposé le 2 juin. Malheureusement, sa présentation a depuis été remise à plus tard.

De plus, Emploi et immigration Canada a commandé une étude du programme des investisseurs à Ernst and Young. Ces deux études en cours pourraient avoir d'importantes répercussions sur les travaux et les recommandations du comité permanent.

Le groupe de travail ministériel énonce l'une des inquiétudes clefs de l'Ontario dans sa recommandation 13, qui se lit comme suit:

> On devrait songer sérieusement à inclure tous les gens d'affaires requérants dans la même composante, pour traiter uniformément les trois catégories de gens d'affaires immigrants.

De fait, à moins que les demandes de visa présentées par les entrepreneurs et investisseurs immigrants soient toutes étudiées selon les mêmes critères, le programme des entrepreneurs risque de subir un tort irrémédiable. Le système actuel accorde la même priorité aux investisseurs qu'aux entrepreneurs dans le traitement des demandes. Cependant, les entrepreneurs immigrants reçoivent un visa conditionnel et les investisseurs immigrants, un visa inconditionnel. À en juger d'après les entrevues et les séminaires qu'il y a eus avec les gens d'affaires immigrants, il est manifeste que le délai de délivrance des visas est la principale préoccupation. Plus de 50 p. 100 des entrepreneurs actuellement en Ontario auraient également pu être admis à titre d'investisseurs, suivant les critères actuels.

Si les investisseurs ont la préférence et que leurs visas sont donc délivrés plus rapidement, beaucoup des entrepreneurs qui s'établissent en Ontario préféreront dorénavant la catégorie privilégiée. C'est du moins ce que nous pensons.

À cause de la structure des catégories de placements, l'Ontario n'a pas reçu en investissements une somme aussi importante que les autres provinces dans le cadre du programme d'immigration des investisseurs. En fait, l'Ontario n'a pas eu une seule offre entièrement souscrite depuis novembre 1990. Comme nous ne voulons pas être défavorisés dans les deux catégories de gens d'affaires immigrants à la suite de modifications bien intentionnées mais peu indiquées, nous sommes disposés à recommander une autre solution.

Notre suggestion aurait le mérite d'offrir les mêmes avantages que la recommandation du groupe de travail au sujet des investisseurs immigrants, tout en apportant des améliorations bien nécessaires aux programmes d'immigration des gens d'affaires.

Plus précisément, nous recommandons de:

1. Créer une seule catégorie de gens d'affaires immigrants qui regrouperaient les investisseurs et les entrepreneurs; les mêmes critères de sélection et de traitement serviraient à tous ceux qui présentent une demande dans cette catégorie, y compris la fortune nette personnelle et les antécédents commerciaux.

[*Text*]

2. Allowing the issuance of conditional visas for all those in the new unified business immigrant category.

3. Retaining separate qualifying criteria for the removal of terms and conditions from the immigrant visas of both components of the new business immigrant category. These qualifying criteria would be closely allied to the present obligations of entrepreneurs and investors. That is, investors would make a passive investment of prescribed amounts in approved ventures, and entrepreneurs would establish their own businesses and undertake an active management role in them.

4. Those present entrepreneurs who would not otherwise qualify for admission under the new business immigrant category because of personal net worth requirements should be incorporated into a new version of the existing self-employed category.

Essentially what we are proposing is that the ultimate investment decisions of all business immigrants in which offering or business to invest be made after rather than prior to landing, as is now the case for immigrant entrepreneurs.

• 2015

In our view, the introduction of such an arrangement would have a number of advantages. Of these, I would like to draw your attention to what are perhaps the three most significant.

First, such an arrangement, we believe, would eliminate, to a large extent, the need for overseas sales agents. Because sales agents, promoters and fund managers involved in the program would now, for the most part, be based in Canada, tighter control of their activities would be possible and questionable offshore practices would be virtually eliminated.

Second, the creation of a single business immigrant category would eliminate present inequalities between the investor and entrepreneur categories. As I've always stated, Ontario views the entrepreneur category with the utmost importance and is supportive of any intitiatives that will ensure its continued vitality. This vitality must not be diminished by the proposal in the task force report.

The third benefit—and perhaps ultimately the most important—is that the alternative arrangement I have described would relieve—this has been alluded to in the earlier presentation—the current pressure on immigrant investors to make hasty and sometimes ill-informed investment decisions. This would give all business immigrants the opportunity to undertake on-site investigations of their investment option and to in fact familiarize themselves with the local business climate. Ontario is of the opinion that the quality of the investment made would dramatically improve. This would benefit all parties concerned, including governments, Canadian business and, perhaps more importantly, business immigrants.

My colleague, Chantal Ramsay, the manager of my ministry's business immigration section, assisted by Rudy Hakala, who co-ordinates the investor program in Ontario will address our concern with regard to five specific recommendations of the task force report itself.

[*Translation*]

2. Autoriser la délivrance de visas conditionnels à tous ceux de la nouvelle catégorie des gens d'affaires immigrants.

3. Conserver des critères d'admissibilité distincts aux fins du retrait des conditions relatives aux visas d'immigrant délivrés aux entrepreneurs et aux investisseurs immigrants. Ces critères d'admissibilité seraient très étroitement liés aux obligations actuelles des deux groupes. Autrement dit, les investisseurs devraient faire un placement passif d'un montant déterminé dans des entreprises spéculatives autorisées, et les entrepreneurs seraient tenus d'ouvrir leurs propres entreprises qu'ils administreraient personnellement.

4. Les entrepreneurs immigrants qui actuellement ne seraient pas admissibles à la nouvelle catégorie de gens d'affaires immigrants faute d'une fortune personnelle suffisante pourraient être classés dans la catégorie actuelle, revue et corrigée, des travailleurs autonomes.

Ce que nous proposons essentiellement, c'est que les gens d'affaires immigrants soient tenus de décider dans quelle proposition ou entreprise ils veulent investir uniquement après avoir obtenu le droit d'établissement et non pas avant comme c'est actuellement le cas pour les entrepreneurs immigrants.

Selon nous, il y aurait plusieurs avantages à un tel arrangement. J'aimerais souligner les trois plus importants d'entre eux.

Premièrement, nous croyons qu'un tel arrangement rendrait inutile la présence de vendeurs à l'étranger. Comme les vendeurs, les promoteurs et les gestionnaires de fonds qui participent au programme resteraient au Canada pour la plupart, on pourrait surveiller de plus près leurs activités et ainsi éliminer presque toutes leurs pratiques douteuses à l'étranger.

Deuxièmement, en créant une seule catégorie de gens d'affaires immigrants, on supprimerait les inégalités actuelles entre les investisseurs et les entrepreneurs. Je le répète, l'Ontario trouve extrêmement importante la catégorie des entrepreneurs immigrants et appuiera toute initiative permettant de maintenir sa vitalité, que la recommandation du groupe de travail ne doit pas atténuer.

Troisièmement—le dernier avantage et sûrement pas le moindre, au contraire—l'autre solution que je propose allégerait les pressions actuellement exercées sur les investisseurs immigrants. Comme on l'a laissé entendre dans un mémoire présenté plus tôt, ces investiseurs prennent parfois à la hâte des décisions peu éclairées. Tous les gens d'affaires immigrants auraient alors l'occasion de se renseigner sur place sur les placements envisagés et pourraient se familiariser avec le climat des affaires. L'Ontario croit que les investissements seraient alors sensiblement meilleurs et profiteraient à toutes les parties intéressées, dont les gouvernements, les entreprises canadiennes et, surtout, les gens d'affaires immigrants.

Ma collègue, Chantal Ramsay, dirige la section des gens d'affaires immigrants à mon ministère, avec l'aide de Rudy Hakala, qui coordonne le programme des investisseurs en Ontario. C'est elle qui va vous exposer nos réserves quant à cinq recommandations précises du groupe de travail.

[*Texte*]

Ms Ramsay: The Province of Ontario generally agrees with the task force report. An implementation of these recommendations would strengthen the investor program. Recommendations 2, 3, 4, 9 and 34, however, cause Ontario some concern.

In recommendation 2, the task force calls for, as an organizational option, the establishment of a special operating agency. Because of our view that the investor program and the entrepreneur program are equally important components of the overall business immigration program, whatever organization has responsibility for one component should also have responsibility for the other. Otherwise, the responsibility and operation of the overall business immigration program risks becoming diffusive and ineffective with a greater potential for imbalance between programs.

Yet it is not enough to simply keep the immigrant investor and immigrant entrepreneur programs together. They must be given equal importance. The investor task force has continually highlighted the importance of the investor program. Ontario feels that should a special operating agency be established with overall responsibility for business immigration, the entrepreneur program would no longer be given the attention and commitment it deserves.

Ontario is also concerned that separating the investment component from the overall immigration program invites co-ordination difficulties. It was partly, I believe, in recognition of this fact of the need to avoid such co-ordination difficulties that the overseas function of immigration was recently returned to EIC from the Department of External Affairs and International Trade.

Moreover, the roles and jurisdictions of the proposed agency and the provinces are not defined. The paper suggests that an agency itself, or in conjunction with other federal agencies, would be responsible for determining economic policies and pursuing a proactive strategy regarding investment in regions of economic disparity.

It is Ontario's position that provinces are in a better position to determine regional needs and therefore must play an integral role in the determination of economic priorities.

• 2020

Ontario agrees that the investor program perhaps presents some specialized securities and economic analysis requirements that are not within the traditional purview of EIC. However we see no reason such an activity, staffed by specialists, cannot operate within the framework of Immigration Canada. The key to resolving the chronic problems of the program is not to transfer them to another agency but to establish stringent national guidelines, consistently applied and enforced.

[*Traduction*]

Mme Ramsay: Le gouvernement de l'Ontario appuie le rapport du groupe de travail en général. La mise en oeuvre des recommandations renforcera le programme des investisseurs. Il a toutefois certaines réserves au sujet des recommandation 2, 3, 4, 9 et 34.

Dans la recommandation 2, le groupe de travail propose, comme option de restructuration, d'établir une agence opérationnelle spéciale pour gérer le programme. Comme nous croyons que le programme des investisseurs et celui des entrepreneurs sont deux composantes tout aussi importantes l'une que l'autre du programme d'immigration des gens d'affaires, si un organisme quelconque est chargé de gérer une composante, il devrait également gérer l'autre. Sinon, la responsabilité de la gestion du programme d'immigration des gens d'affaires risque de devenir diffuse, ce qui nuira à l'efficacité de la gestion et accentuera la possibilité d'inégalités entre les composantes.

Il ne suffit pas de regrouper le programme des investisseurs immigrants et celui des entrepreneurs immigrants. Il faut accorder aux deux la même importance. Le groupe de travail chargé d'examiner le programme des investisseurs a souligné à maintes reprises l'importance du programme. L'Ontario croit que si une agence opérationnelle spéciale devait être créée pour gérer tout le programme d'immigration des gens d'affaires, le programme des entrepreneurs ne recevrait plus l'attention et la considération qu'il mérite.

L'Ontario craint également que le fait de séparer la composante des investisseurs du programme d'immigration des gens d'affaires pourrait créer des problèmes de coordination. C'est en partie pour cette raison que le ministère des Affaires extérieures et du commerce extérieur a récemment remis à Emploi et Immigration Canada la responsabilité des services d'immigration à l'étranger.

En outre, on ne définit pas le rôle et la compétence des gouvernements provinciaux et de l'organisme proposé. Le document suggère qu'un organisme, seul ou en coopération avec d'autres organismes fédéraux, serait chargé de définir les politiques économiques et d'appliquer une stratégie proactive en vue de stimuler l'investissement dans les régions défavorisées.

L'Ontario est convaincu que les provinces sont mieux placées pour déterminer quels sont les besoins des régions et doivent par conséquent jouer le premier rôle dans l'établissement des priorités économiques.

Le gouvernement ontarien comprend que le programme des investisseurs requiert des analyses spécialisées des valeurs et de l'économie, que ne fait généralement pas Emploi et Immigration Canada. Selon nous, rien ne s'oppose toutefois à ce qu'une telle activité, exécutée par des spécialistes, soit administrée par Immigration Canada. On ne va pas régler les problèmes chroniques du programme en les transmettant à un autre organisme, mais plutôt en établissant des lignes directrices qui seront appliquées sérieusement et uniformément dans tout le pays.

[*Text*]

The task force has proposed an alternative organizational option in recommendation 3, that being the cancellation of the investor program. The Province of Ontario does not view this approach as reasonable, as I'm sure many of you would realize. The mere act of terminating the investor program would send a negative signal to business, the investment and ethnic communities. Canada would no longer be viewed as open for business.

Rather than cancel the investor program, Ontario is of the opinion that its benefits can be salvaged through changes to the overall business immigration program, such as those Madam MacKay-Lassonde has already described to you. Moreover, expectations that the cancellation of the investor program would reduce costs may be unrealistic, as many present day investors would simply apply under the entrepreneur program. What is more, the government would still have to honour contractual obligations for some five years on investment offerings already approved.

As has previously been stated, Ontario has not had a fully subscribed investor offering since November 1990. It stands to reason then that Ontario does not feel the program's investment tier differential should be widened, as is recommended in recommendation 4. Ontario is not and has never been opposed to a reasonable tier differential to recognize economic disparity. As a matter of record, Ontario first proposed the concept of a tier differential in order to assist other provinces. However widening the present tier investment differential would significantly weaken the Ontario investor program. Increasing the gap, as has been proposed by the task force, is, in our view, simply too wide a tier differential to enable any program recovery whatsover in Ontario.

The task force report continually emphasizes the need to strengthen the regional development aspect of the investor program. It is our view that the widening of the tier differential does not serve this purpose as effectively as adjustment and redirection of the program. The widening of the tier differential does not effectively address either regional or sectoral disparities within provinces. There are regions of Ontario that are economically disadvantaged.

Through a process of federal-provincial consultation, equitable investment tiers should be established, not only among provinces but within provinces. In fact, Ontario would be supportive of focused assistance, not only to geographic areas of economic disparity but also to particular economic sectors.

Ontario or any other province, in consultation with the federal government, should be able to designate a specific industrial sector to be eligible for funding, through the use of an investment tier lower than that assigned to the province as a whole. Conversely, as an example, a real estate project in a low-tier province should be subject to the investment requirements of the higher tier.

[*Translation*]

Le groupe de travail propose comme autre option de restructuration, la recommandation 3, c'est-à-dire l'abolition du programme d'immigration des investisseurs. Vous ne serez pas étonnés d'apprendre que le gouvernement de l'Ontario trouve cette recommandation déraisonnable. La seule décision d'abolir le programme des investisseurs transmettrait un message négatif aux entreprises, aux investisseurs et aux communautés ethniques. Le Canada donnerait l'impression de ne plus être accessible aux gens d'affaires.

Plutôt que d'abolir le programme des investisseurs, l'Ontario croit qu'il serait préférable d'en récupérer les avantages en réformant le programme d'immigration des gens d'affaires, selon les propositions que vous a présentées M^me^ MacKay-Lassonde. De plus, il serait irréaliste de croire que l'abolition du programme des investisseurs permettrait de réduire les coûts, puisque bien des investisseurs immigrants pourraient présenter une demande dans le cadre du programme des entrepreneurs. De plus, le gouvernement serait tenu d'honorer ses obligations contractuelles pendant environ cinq années pour les offres de placement déjà approuvées.

Comme on l'a dit tout à l'heure, l'Ontario n'a pas profité d'une seule offre d'investissement entièrement souscrite depuis novembre 1990. Il est donc compréhensible que la province ne souhaite pas l'augmentation de l'écart entre les catégories d'investissement, comme le propose la recommandation 4. L'Ontario n'est pas, et n'a jamais été, contre un écart raisonnable qui tienne compte des disparités économiques. Il faut d'ailleurs rappeler que l'Ontario a été la première province à proposer le concept d'un écart afin d'aider les autres. Cependant, augmenter l'écart actuel entre les catégories d'investissement affaiblirait grandement le programme ontarien des investisseurs. Si on le faisait, comme le propose le groupe de travail, l'écart serait tout simplement trop large pour que le programme puisse se redresser en Ontario.

Le rapport du groupe de travail insiste constamment sur la nécessité de valoriser l'aspect développement régional du programme des investisseurs immigrants. Selon nous, élargir l'écart entre les catégories serait moins utile à cette fin que le rajustement et la réorientation du programme. L'augmentation de l'écart ne réglera le problème ni de disparité régionale ni de disparité sectorielle au sein des provinces. Il y a des régions de l'Ontario qui sont défavorisées.

La consultation fédérale-provinciale devrait permettre de définir des catégories d'investissement équitables, non seulement entre les provinces mais aussi à l'intérieur de celles-ci. D'ailleurs, l'Ontario serait pour une aide ciblée non seulement en fonction des disparités régionales mais aussi en fonction des disparités sectorielles.

L'Ontario ou n'importe quelle autre province, de concert avec le gouvernement fédéral, devrait pouvoir rendre admissible au financement certains secteurs industriels donnés en leur assignant une catégorie d'investissement inférieure à celle choisie pour l'ensemble de la province. Par exemple, un projet immobilier dans une province de la catégorie d'investissement faible devrait être assujetti aux conditions d'investissement de la catégorie la plus élevée.

Texte]

Finally, if the increased tier differential is adopted, a question arises as to the capacity of the infrastructure of provinces to absorb investment, especially in excessive amounts. In other words only so many hotels can be built in a province before the construction of more hotels ceases to be viable. At a certain point, additional investment becomes counter-productive and investment will tend to flow to more and more dubious schemes.

To a large extent this is because, in a normal market, investment decisions are balanced by market forces, whereas the benefit for an immigrant of obtaining a visa at minimum investment levels will render normal market considerations somewhat less important. The irony is, of course, that provinces that might productively absorb the increased investment may be unable to effectively compete for capital due to artificial barriers. Thus Canada could end up with the wrong investment in the wrong place.

• 2025

We view as unnecessary the establishment of a formal structure to entice immigrant investors to settle or pursue further investments in regions of economic disparity, as suggested in recommendation 9. Provinces are already capable of contacting and influencing investors' decisions relating to settlement and secondary investment.

Ontario invites immigrant investors to take advantage of our business services and endeavours to establish ongoing consulting relationships with these individuals. The establishment of a single business immigrant category, as mentioned earlier, would make such interaction even easier for all the provinces. As all business immigrants would have conditional visas, they would presumably seek advice and counsel from both federal and provincial authorities with respect to the removal of terms and conditions. The provinces are in the best position to provide ongoing consulting services to business immigrants in these matters.

Finally, with regard to recommendation 34, it is Ontario's view that to grant the Minister of Employment and Immigration additional powers to determine the types of investments to be made and the sectors in which investments are to be excluded does not address the fact provinces are better able to determine local priorities than the federal government. Ontario does, however, support allowing the minister to determine exclusions on a very general and broad basis. An example is the percentage of allowable real estate investment in any project in order to achieve national program consistency.

The tabled task force report does not address the impact on provinces of the inconsistent application of immigrant investor rules and guidelines across Canada, although the task force has heard many concerns regarding this issue.

My minister, the Hon. Ed Philip of the Ontario Ministry of Industry, Trade and Technology, has also highlighted, in correspondence to Mr. Valcourt, the need for consistent application of program guidelines. The application of national

[*Traduction*]

Enfin, si l'augmentation de l'écart entre les catégories est entérinée, il faudra se demander si l'infrastructure des provinces aura la capacité d'absorber les investissements, surtout s'ils sont considérables. Autrement dit, on ne peut construire qu'un nombre donné d'hôtels dans une province; au-delà de ce seuil, les autres hôtels ne seront pas viables. Il arrive un moment où les investissements au-delà d'un certain seuil deviennent nuisibles et ont tendance à financer des projets plus ou moins sérieux.

Cela s'explique en grande partie parce que, dans un marché normal, les investissements sont influencés par les forces du marché, mais si un immigrant a besoin d'un minimum d'investissement pour obtenir un visa, il aura tendance à faire plus ou moins abstraction des considérations commerciales habituelles. L'ironie, c'est que les provinces qui pourraient absorber avantageusement un surplus d'investissements, ne pourront pas concurrencer les autres à cause de barrières artificielles. Le Canada pourrait donc se retrouver avec un mauvais placement au mauvais endroit.

Nous jugeons inutile d'établir une structure officielle en vue d'inciter les investisseurs immigrants à s'établir ou à faire de nouveaux placements dans des régions défavorisées, comme le propose la recommandation 9. Les provinces sont déjà en mesure de communiquer avec les investisseurs pour influer sur leur décision concernant l'établissement et les investissements supplémentaires.

L'Ontario invite les investisseurs immigrants à profiter des services qu'il offre aux entreprises et il s'efforce de nouer avec eux des liens permanents qui lui permettront de les conseiller. En créant une seule catégorie de gens d'affaies immigrants, comme on l'a proposé tout à l'heure, les choses seraient encore plus simples pour toutes les provinces. Comme tous les gens d'affaires immigrants détiennent des visas conditionnels, ils doivent obtenir des conseils des gouvernements fédéral et provincial au sujet des conditions à remplir. Ce sont les provinces qui sont le mieux placées pour conseiller les gens d'affaires immigrants en la matière.

Enfin, pour ce qui est de la recommandation 34, le gouvernement ontarien juge qu'en voulant étendre les pouvoirs du ministre de l'Emploi et de l'Immigration en l'autorisant à déterminer les genres de placements et les secteurs exclus, on ne tient pas compte du fait que les provinces sont mieux à même de déterminer les priorités locales que le gouvernement fédéral. Il est toutefois d'accord pour que le ministre définisse les exclusions en termes très généraux, par exemple, le pourcentage de placement immobilier acceptable dans un projet donné, afin que ce pourcentage soit le même dans tout le pays.

Le rapport que le groupe de travail a présenté ne traite pas de l'effet sur les provinces d'une application différente des règles et des lignes directrices concernant les investisseurs immigrants, selon les régions au Canada. Pourtant, ils ont été nombreux à signaler ce problème au groupe de travail.

Mon ministre, l'honorable Ed Philip, du ministère ontarien de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, a également souligné, dans sa correspondance avec M. Valcourt, la nécessité d'appliquer uniformément les lignes

[*Text*]

standards agreed upon with the provinces on a consistent basis would go a long way toward improvement of the program. For example, such inequities as the selective allowance of collateralized investment schemes must be eliminated. Stringent guidelines, consistently applied and enforced by EIC are a key requirement to ensure the investor program realizes its potential as an effective development tool that can benefit all regions of Canada.

Now Madam MacKay-Lassonde will offer our concluding remarks.

Mme MacKay-Lassonde: Finalement, après six ans d'expérience, la province de l'Ontario est profondément déçue du Programme d'immigration des investisseurs.

Toutefois, je voudrais souligner encore une fois l'importance de la totalité du Programme d'immigration des gens d'affaires pour l'Ontario. Dès le début de sa création, nous avons cru en son potentiel pour le développement économique, non seulement de l'Ontario, mais aussi des autres provinces.

Quelles que soient les décisions finales prises par le gouvernement fédéral, et compte tenu de toutes les évaluations qui se font actuellement, il est absolument essentiel que le gouvernement prenne des mesures concrètes sans délai, en consultation avec les provinces qui participent au Programme d'immigration des gens d'affaires.

Depuis neuf mois déjà, les rumeurs remettant en question le Programme d'immigration des investisseurs sont en train de créer une confusion au sein de la communauté d'investissement associée à ce programme. Des investisseurs potentiels hésitent à engager leur capital en attendant que la situation s'éclaircisse. Il faut noter que le Canada pourrait profiter de ce capital pour déclencher le renouveau économique dont nous avons vraiment besoin à l'heure actuelle.

The federal government has an extremely difficult task in trying to achieve national program consensus. The record shows that Ontario has supported the majority of federal initiatives and co-operated with federal officials to the best of available resources.

• 2030

In the final analysis, however, all governments involved must collectively accept responsibility for allowing parochial approaches, regional concerns and political consideration to dominate the program to the detriment of a national and unified approach to program development.

Ontario is fully committed to working with all parties concerned to bring about the improvement of the business immigration program.

Chantal Ramsay, Rudy Hakala and myself will be happy to answer any questions with regard to these or any other business immigration issues that hon. members might have.

Thank you. *Merci beaucoup.*

Mr. Comuzzi: I appreciate the opportunity of being able to ask questions of the members from the Ontario Ministry of Industry, Trade and Technology.

[*Translation*]

directrices du programme. Le programme serait grandemen amélioré si le gouvernement fédéral convenait avec le provinces de normes nationales qui seraient appliquées partout de la même façon. Par exemple, il faudrait interdire que certains autorisent des projets d'investissement par nantissement. Pour que le programme des investisseurs soit l'instrument de développement efficace qu'il pourrait être et pour qu'i profite à toutes les régions du Canada, il faudrait adopter des lignes directrices strictes qu'Emploi et Immigration Canada appliquerait uniformément.

M^me^ MacKay-Lassonde va maintenant conclure.

Ms MacKay-Lassonde: Finally, after six years, Ontario is deeply disappointed with the Immigrant Investor Program.

However, I would underline once more the importance for Ontario of the whole Business Immigration Program. From the moment it was created, we believed in its economic development potential not only for Ontario, but for all the other provinces.

Whatever the decisions the federal government will finally come to, and given all the evaluations presently being made, the government must take concrete measures immediately, in consultation with those provinces participating in the Business Immigration Program.

For the past nine months, it has been rumoured that the fate of the Immigrant Investor Program is uncertain and this has created confusion among the investment community related to the program. Potential investors are afraid to commit capital before the situation clears up. It must be noted that Canada could use those investments for its economic renewal, which we all really need right now.

Le gouvernement fédéral a la tâche extrêmement difficile d'en arriver à un consensus national. L'histoire montre que l'Ontario a appuyé la majorité des initiatives fédérales et coopéré avec les fonctionnaires fédéraux dans la mesure de ses moyens.

En dernière analyse, cependant, tous les gouvernements concernés doivent porter le blâme pour avoir laissé l'esprit de clocher, les préoccupations régionales et les considérations politiques déterminer l'orientation du programme au détriment d'un esprit de coopération nationale.

L'Ontario s'engage à travailler avec toutes les parties intéressées afin d'améliorer le programme d'immigration des investisseurs.

Chantal Ramsay, Rudy Hakala et moi-même serons ravis de répondre à toutes les questions des députés sur les problèmes d'immigration des gens d'affaires.

Merci beaucoup. Thank you.

M. Comuzzi: Je suis heureux de pouvoir interroger les fonctionnaires du ministère ontarien de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

[*Texte*]

Maybe this falls within Mr. Hakala's jurisdiction. Can you walk us through what happens when an application comes into the province of Ontario, how it gets to the province of Ontario first, and then what you do with it from that point on, to give us a very succinct overview?

Mr. Hakala: Ontario publishes guidelines, as does the federal government, which the applicant has to follow as to format of submission, financial projection, financial statements required, a business plan, if you will, what he is going to do with the money from the investors, and a copy of the proposed offering memorandum. This is vetted by financial analysis people. We do a credit check on the company, a Dunn and Bradstreet check also, and generally do an economic analysis review of the proposal.

If we feel there is economic benefit to Ontario, such as the creation of jobs, new technology, a new product that's not on the market, filling a service that was heretofore not available, etc., and generally see some benefit to the country, we would approve the proposal. We are only approving from an economic benefit to the province viewpoint. We are not policing it in a securities commission mode.

At that point the submission is forwarded to the federal government. They look at the same documentation. However, they really aren't looking at it from an economic point of view. They are looking at it from a securities monitoring/disclosure angle, if you will, and they—

Mr. Comuzzi: I'm interested in how the investor makes the application and how it comes to your. . .not the people who are offering the prospectus, the other way around.

Mr. Hakala: We do not have contact with the investors.

Mr. Comuzzi: When is your first contact as the Province of Ontario with the investor?

Mr. Hakala: Once he has a visa and has come to Canada, we offer our services if he wants to do further business in Ontario.

Mr. Comuzzi: What procedures do you go through in the Province of Ontario at that time, in either one of your departments, to show him the facilities that you have?

Ms Ramsay: Perhaps I can answer that. When the federal government issues a visa to an investor, or to an entrepreneur for that matter, the federal government sends us a copy of the visa, the application, and pertinent information on the client. We review that information, then create a file and send the individual a welcome letter, to whatever their home country may be, asking them to contact us when they arrive in Ontario. That's how we establish our initial contact with the clients.

The investor, and technically the entrepreneurs, are under no obligation, legal obligation that is, to take advantage of our services, but we feel that we offer some fairly good services, and as a result of that we do get a number of clients who come in to seek those services.

[*Traduction*]

Peut-être ma question est-elle du ressort de M. Hakala. Pouvez-vous nous expliquer en détail ce qui arrive à une demande qui aboutit en Ontario. Comment arrive-t-elle au gouvernement provincial d'abord et qu'en faites-vous ensuite? Pouvez-vous nous en donner un bref aperçu?

M. Hakala: L'Ontario, comme le gouvernement fédéral, publie des lignes directrices auxquelles le requérant doit se conformer pour présenter son offre, ses projections financières, ses états de compte, son plan d'entreprise, c'est-à-dire ce qu'il a l'intention de faire avec l'argent des investisseurs, le tout devant être accompagné d'une copie de la notice d'offre proposée. Tout celà est vérifié par des analystes financiers. Nous vérifions le crédit de l'entreprise, nous effectuons également une enquête par Dunn et Bradstreet et nous procédons à une analyse économique du projet.

Si nous jugeons que celui-ci est économiquement avantageux pour l'Ontario, parce qu'il crée, par exemple, des emplois, implante de nouvelles technologies, lance un produit qui n'est pas commercialisé, ou offre un service qui n'est pas encore disponible, etc., nous l'approuvons. Nous ne tenons compte que des avantages économiques pour la province. Nous ne nous érigeons absolument pas en commission des valeurs mobilières.

Une fois l'évaluation terminée, nous soumettons le projet au gouvernement fédéral qui examine les mêmes documents. À ce stade-là toutefois, il ne s'occupe plus des avantages économiques, mais plutôt, si vous voulez, du contrôle et de la divulgation des valeurs et. . .

M. Comuzzi: Je voudrais savoir comment l'investisseur présente sa demande et comment elle arrive chez vous. Je ne parle pas de ceux qui offrent le prospectus, mais de vous.

M. Hakala: Nous n'avons aucun contact avec les investisseurs.

M. Comuzzi: À quel moment le gouvernement ontarien prend-il contact avec l'investisseur?

M. Hakala: Seulement lorsqu'il arrive au Canada après avoir obtenu son visa. Nous lui offrons alors nos services s'il veut faire d'autres affaires en Ontario.

M. Comuzzi: Que faites-vous en pratique au gouvernement ontarien à ce moment-là? Est-ce que l'un des ministères se charge de montrer à l'investisseur les services mis à sa disposition?

Mme Ramsay: Je peux peut-être répondre à votre question. Une fois que le gouvernement fédéral a délivré un visa à un investisseur ou à un entrepreneur, il nous en envoie une copie ainsi que le formulaire de demande et tous les renseignements pertinents dont il dispose. Nous examinons l'information, nous ouvrons un dossier et nous adressons à l'intéressé une lettre de bienvenue, quel que soit son pays d'origine, en lui demandant de communiquer avec nous dès son arrivée en Ontario. Voilà comment nous établissons les premiers contacts avec les clients.

Rien n'oblige les investisseurs, pas plus que les entrepreneurs, à faire appel à nous, mais nous pensons offrir d'assez bons services; c'est pourquoi un grand nombre d'entre eux s'adressent à nous.

[*Text*]

Mr. Comuzzi: How do you make a judgment call when you're reviewing potential investments that you would entertain for the Province of Ontario with respect to real estate holdings and job creation?

Ms Ramsay: Under an investment offering.

• 2035

Mr. Comuzzi: Yes.

Mr. Hakala: In our published criteria, which an investor or a company must read before putting together his submission, we have criteria. One of the criteria is that, for instance, commercial real estate development such as condominiums, apartment buildings, shopping malls are not allowable in Ontario. The only real estate that is allowable is related to the hospitality industry—motels, hotels, your four season resorts, that sort of thing—and the reason we've made that one exception in the real estate prohibition for the hospitality industry is that, depending on what criterion you use, the tourism industry in Ontario is either the third or the fourth largest industry in Ontario.

Mr. Comuzzi: Could you give us some indication of how you view the investment with respect to the jobs that would be created?

Mr. Hakala: Again, our requirement for virtually any project in Ontario, and it applies to the hospitality industry, is that a project must create at a very minimum at least five full-time, permanent jobs in the province of Ontario. Most, I would add, are much larger than that, but five is the minimum.

Mr. Comuzzi: You said, from everything that I've read, that you've never been overly happy with the investor program as it has operated in Ontario. I think that's a fair statement, according to your information. Secondly, you've never been subscribed to the maximum that was allowable. Am I correct?

Ms Ramsay: No, we didn't say that. We haven't had a fully subscribed project.

Mr. Comuzzi: Tell me what you mean by that.

Mr. Hakala: The program has been running for six years. In the early days of the program, say the first three or four years, Ontario was doing quite well. We've had notable successes. I'll quote some names. Deerhurst Resort in Huntsville has brought numerous service-type jobs to the small town of Huntsville. Another company I can think of—*The Toronto Star* did a feature article—ISG Technologies of Toronto, have developed what the professional people tell us is a world-class position in the manufacture of medical imaging equipment. There have been successes.

However, after those early years the program was changed. The federal government introduced this tier structure. We went along with it. In fact we proposed that there be some help for the Ontario companies and the other provinces. That was introduced. We still operated quite effectively, with a tier differential of $100,000. More recently, there have been further changes. The task force report, as you see, proposes widening that tier differential. We've reached the point of no return in Ontario. We simply can't compete.

[*Translation*]

M. Comuzzi: Sur quoi vous fondez-vous pour décider des investissements intéressants pour l'Ontario sur le plan de l'immobilier et de la création d'emplois?

Mme Ramsay: Sur l'offre d'investissement.

M. Comuzzi: Oui.

M. Hakala: Nous avons publié des critères qu'un investisseur ou une entreprise doit lire avant de préparer une offre. Ainsi, des projets immobiliers commerciaux tels la construction d'immeubles en copropriété, d'immeubles résidentiels et de centres commerciaux, sont interdits en Ontario. On autorisera les projets immobiliers liés à l'hôtellerie: les motels, les hotels, les villégiatures quatre saisons, etc. Si l'on a fait une exception pour l'hôtellerie, c'est parce que le tourisme est la troisième ou la quatrième industrie en importance en Ontario, suivant les critères utilisés.

M. Comuzzi: Pourriez-vous nous dire comment vous envisagez la question des emplois créés par un placement?

M. Hakala: Tout projet en Ontario, et cela vaut aussi pour l'hôtellerie, doit créer au minimum cinq emplois permanents à temps plein dans la province. Je dois dire que la plupart du temps, ce nombre est bien plus élevé, mais cinq, c'est le minimum.

M. Comuzzi: D'après ce que j'ai pu lire, vous n'avez jamais été très content de la façon dont le programme des investisseurs a fonctionné en Ontario. Vous n'avez jamais été d'accord non plus sur le maximum autorisé. Est-ce exact?

Mme Ramsay: Ce n'est pas ce que nous avons dit. Jamais un projet n'a été entièrement souscrit.

M. Comuzzi: Dites-moi que vous entendez par là.

M. Hakala: Le programme existe depuis maintenant six ans. Au début, pendant les trois ou quatre premières années, les choses allaient très bien en Ontario. Nous avons eu des réussites remarquables. Je vais même vous donner des noms. Deerhurst Resort à Huntsville a créé divers emplois dans le secteur des services de la petite ville de Huntsville. Une autre entreprise à laquelle je pense—le *Toronto Star* a publié un article là-dessus—ISG Technologies de Toronto, a atteint un calibre international, de l'avis des professionnels, dans la fabrication de matériel d'imagerie médicale. Il y a eu des réussites.

Toutefois, le gouvernement fédéral a, par la suite, créé des catégories d'investissements. Nous avons acquiescé et avons même proposé que l'on aide certaines entreprises ontariennes et les autres provinces. Au début, les choses ont continué à bien aller avec un écart de 100,000$ entre les paliers... Mais dernièrement, on a apporté d'autres changements et, comme vous avez pu le constater, le groupe de travail recommande d'augmenter encore l'écart entre les catégories. L'Ontario a atteint le point de non retour. Nous ne sommes tout simplement pas concurrentiels.

[*Texte*]

Ms Ramsay: In 1989 we recieved 106 proposals that we reviewed and approved, and we went to market to seek investment. Some of those may have been large; some of those may have been very small. In 1990 it was 85; in 1991 it was 16; and so far in 1992 it's been two. The reason is that we cannot compete. We have had no projects funded since 1991. The last time we had a project that actually was completed in Ontario under the investor program was in September 1990. We don't compete anymore. That is what we're saying.

Mr. Comuzzi: That's what I was trying to get at. Thank you.

Mr. Shields: Is that because of the economic climate?

• 2040

Ms Ramsay: No, because if that were the case, nobody would be competing. It's because right now there is an effective tier differential of $200,000. The sunset clauses that were to be introduced allowed for the extension of projects at $150,000, where Ontario is at $350,000.

Mr. Shields: So really it's the extension of the ones that were approved beforehand.

Mr. Hakala: That's right.

Ms Ramsay: Exactly.

Mr. Shields: You're suggesting, basically, we should not be fooling around with the differentials right now, the tier. If you went back to the old system, $150,000 and $250,000—

Ms Ramsay: Or $350,000 to $250,000. That is not a problem.

Mr. Hakala: We can live with that.

Mr. Shields: Even $350,000 to $250,000 would be—

Mr. Hakala: The province can live with that.

Mr. Shields: It throws it off too.

Ms Ramsay: No, the $100,000 tier differential is all right. It's once it gets beyond the $100,000 that it skews the market. At $100,000 we're dealing with sophisticated investors. They'll look at what the investment opportunity is. Once it gets beyond that, it gets very tempting not to look so much at the market forces.

The Chairman: It's important that we should celebrate the successes, and the program, and learn from the successes about what works well. But we must also learn from the failures. Also, if there is a sense of government approval to the process, while it may even be disclaimed. . .but the fact that you've looked at it and you have said this looks like a good project; we can't recommend it; we don't take any financial liability. . .but when someone from a foreign land who may have never even been to Ontario puts his or her life savings into that, and that in fact is their investment capital, and the sum of their investment capital after their basic living costs, do you not have some sort of responsibility to protect them from fraud, from misrepresentation on the product you approved for them, from the changing of the nature of that product you started with to something different, such that a lot of them then lose their money? Is there enough protection for the investor? If not, what can we do to prevent those abuses?

[*Traduction*]

Mme Ramsay: En 1989, nous avons reçu 106 projets que nous avons étudiés et approuvés et nous avons cherché des occasions d'invester sur le marché. Certains projets étaient peut-être gros, d'autres beaucoup plus petits. En 1990, nous en avons reçu 85, en 1991, 16 et, jusqu'à présent en 1992, nous en avons reçu 2. Nous ne pouvons tout simplement pas soutenir la concurrence. Aucun de nos projets n'a pu être financé depuis 1991. Le dernier projet qui a pu être terminé en Ontario, dans le cadre du programme des investisseurs, remonte à septembre 1990. Nous ne sommes plus concurrentiels. Voilà ce que nous voulons dire.

M. Comuzzi: C'est là où je voulais en venir. Merci.

M. Shields: Est-ce à cause de la conjoncture économique?

Mme Ramsay: Non, parce que si c'était le cas, personne ne se mettrait sur les rangs. C'est tout simplement parce qu'en ce moment, l'écart réel entre les paliers est de 200,000$. Les dispositions de temporarisation qui devaient être adoptées permettraient d'étendu des projets jusqu'à 150,000$ alors qu'en Ontario, ce montant est de 350,000$.

M. Shields: Cela vise donc uniquement les projets approuvés auparavant.

M. Hakala: C'est exact.

Mme Ramsay: Précisément.

M. Shields: Vous voulez donc que l'on ne change rien pour l'instant à l'écart entre les paliers. Si l'on revenait à l'ancien système, 150,000$ et 250,000$. . .

Mme Ramsay: Ou 350,000$ et 250,000$. Il n'y aurait pas de problème.

M. Hakala: Nous pourrions nous en accommoder.

M. Shields: Même tomber de 350,000$ à 250,000$ serait. . .

M. Hakala: La provinces s'en contenterait.

M. Shields: Mais elle en est débalancée aussi.

Mme Ramsay: Non, nous n'avons rien contre un écart de 100,000$. Là où rien ne va plus, c'est quand cet écart dépasse 100,000$. À 100,000$, nous avons affaire à des investisseurs chevronnés. Ils examinent toutes les possibilités de placement. Au-delà de ce montant, il est très tentant de faire abstraction des forces du marché.

Le président: Il importe de souligner les réussites pour en tirer des leçons. Mais il faut aussi tirer les leçons des échecs. De plus, si l'on a l'impression que le gouvernement approuve le processus, même si l'on peut prétendre. . . Le fait que vous examiniez le projet et que vous le jugiez intéressant, mais sans le recommander et sans vous mouiller financièrement. . . mais quant un étranger qui n'a jamais mis les pieds en Ontario investit toutes ses épargnes dans un tel projet, n'avez-vous pas la responsabilité de le protéger contre la fraude, les fausses représentations relatives à un projet que vous avez approuvé, la transformation d'un projet qui pourrait entraîner la perte de tout le capital investi? Bref, est-ce que l'investisseur est bien protégé? Sinon, que pouvons-nous faire pour prévenir les abus?

[*Text*]

Ms MacKay-Lassonde: One of the recommendations we're making is that now the decision for the investment be made once they're here, rather than over there, precisely because we feel once they're here they're in a better position to assess the situation themselves; to do the research; to deal with the people within the government; to have a better sense than they have thousands of miles away, not knowing exactly what's going on, and having the pressure of time to make a decision. That's part of the recommendations.

Ms Ramsay: I agree there's probably a moral obligation on the part of government to try to avoid fraud. We do look at who are the fund managers. But right now there are no legislative teeth to that. I believe there is some sort of obligation on governments to ensure there are ways of cleaning up our act.

The Chairman: If someone came in here with that kind of money and lost it, do we have to refer them through legal aid, or does the government have some obligation in major instances to assist in the investigation and clearing up of the matter?

Ms Ramsay: It doesn't quite address your question, but when you're dealing with the investor and he is here and a landed immigrant and a resident and he is looking at different investment options and you're dealing with fund managers who are resident and companies that are resident. . .I think the rules of the game would be significantly different from what they are right now. I think the department of immigration is also looking at tightening the rules of the game to ensure that some of the perceived abuses can be cleared up.

• 2045

The Chairman: Is it possible to develop some sort of system so that when you've lost 20%—because you've monitored annual reports—there's some concern about this fund? Then if you lost 50%, it's time to appoint a receiver; it's time to let the investors try to come to their own rescue. Surely there needs to be some process rather than just watch the money drain out through bad investments, through siphoning of funds.

Mr. Hakala: Companies are now, under federal rules, required—and the province gets copies—to report on a quarterly basis about who they've signed up, names and addresses, amounts and how much they've expended in what areas of the project. If in those reports something unusual or curious is spotted, or the numbers simply don't balance, we can and have done, in effect, an audit—gone to the company and found out what is going on.

The Chairman: You have the authority to do that under the current law?

Mr. Hakala: To get approval the promoter has to sign an undertaking, a contractual agreement between his company and the Crown, stating in simple terms that he will provide, on request, access to government officials to his financial statements, his premises, etc.

[*Translation*]

Mme MacKay-Lassonde: Nous recommandon notamment que la décision finale au sujet des placements soi prise une fois que l'immigrant est arrivé ici et non pas avant précisément parce que nous croyons qu'une fois au pays, le gens sont mieux placés pour évaluer eux-mêmes la situation faire les recherches qui s'imposent et traiter avec les fonctionnai res, que s'ils sont à des dizaines de milliers de kilomètres d'ici qu'ils ignorent ce qui se passe au juste et qu'ils ont seulement u certain temps pour décider. Cela fait partie de nos recommanda tions.

Mme Ramsay: Le gouvernement a probablement l'obligatio morale de contrer la fraude. Nous cherchons à savoir qui sont le administrateurs des fonds. À l'heure actuelle, toutefois, l législation est faible à cet égard. Les gouvernements devraien effectivement être obligés de s'assurer que tout se fait dans le règles.

Le président: Si un immigrant arrivé ici avec un certai capital le perd, est-ce qu'il a droit à l'aide juridique ou est-ce qu le gouvernement est obligé, dans les cas graves, de coopérer à l'enquête visant à faire la lumière sur la situation?

Mme Ramsay: Sans répondre directement à votr question, je dirais que lorsque l'investisseur est un immigran reçu et qu'il réside déjà au pays, il peut examiner diverse possibilités de placement. De plus, les administrateurs de fonds sont également ici et les entreprises aussi. Si c'était le cas les règles du jeu seraient bien différentes de ce qu'elles sont en ce moment. Je pense que le ministère de l'Immigration devrai chercher à resserrer les règles du jeu afin de régler les problème de fraude présumée.

Le président: Serait-il possible d'implanter un système prévoyant que si l'on perd 20 p. 100—parce qu'on a pris connaissance des rapports annuels—on pourrait exprimer certaines réserves au sujet d'un fonds? À partir d'une perte de 50 p. 100, il faudrait nommer un syndic et laisser les investisseurs renflouer eux-mêmes le projet. Il faut absolument faire quelque chose au lieu de se contenter de voir les fonds syphonés suite à de mauvais investissements.

M. Hakala: Le gouvernement fédéral exige déjà des entreprises qu'elles présentent un rapport trimestriel—dont la province reçoit une copie—indiquant les noms et adresses des investisseurs, les montants investis et les dépenses engagées pour certains éléments du projet. Si l'on relève quelque chose d'étrange dans un rapport, ou que les chiffres ne concordent pas, nous pouvons procéder à une vérification de l'entreprise pour savoir ce qui se passe, et nous l'avons déjà fait.

Le président: La loi actuelle vous en donne le pouvoir?

M. Hakala: Pour obtenir une approbation, le promoteur doit signer un contrat liant son entreprise à la Couronne, par lequel il s'engage à laisser les fonctionnaires ou leurs représentants examiner, sur demande, ses états financiers, ses locaux, etc.

[*Texte*]

The Chairman: We have been learning, as government, how to deal with this fund. Now that provision is there, there is an option, but before it was there, many people lost their investments. Shouldn't we be going back to provide some investigation or assistance to help us pay for our own errors of omission in some way?

Mr. Hakala: I can't speak for other provinces. I can tell you in Ontario it's a matter of record. We have had some investor companies go bankrupt, go belly-up. The number is way below the average—in normal times—bankruptcy rate of start-up companies, which is something in the area of 40%. I think Mr. Shields indicated this from the Maple Leaf Fund earlier in the day.

On those very few—three or four I can think of—companies that ran into trouble because of the recession and what have you in Ontario, we contacted the executives involved and made sure that at shareholders' meetings there was full disclosure, full explanation of what had gone wrong, to the investors. We have not had any investor group complain to us that they were ripped off.

The Chairman: If they did, do they have a process of redress in Ontario?

Mr. Hakala: Not really, other than the political route at the moment.

Ms Ramsay: In Ontario we don't allow funds to operate as in other provinces. In Ontario we only allow private marketing syndicates, which means that before the fund can actually take the investors' money, it must come to the Government of Ontario to say where the funds are going.

Mr. Hakala: Identify a specific project.

Ms Ramsay: Yes. There are no blind syndicates in Ontario. So we know where all the funds are.

Mr. de Jong: May I just explore the area of blind syndicates. I think Ontario is making a very important point here. We've heard testimony, to be sure, from people who have operated blind syndicates, and they've disagreed with the task force. The task force does say that when it consulted across the country, it found there was very little agreement with its recommendations for doing away with blind syndicates.

• 2050

I have had my mind going back and forth on this, and I think it's one of the important points that this committee is going to have to mull over in terms of our recommendations. Certainly we have heard testimony, especially today, that the blind syndicates have been successful. They have raised money, they have gone into worthwhile projects, they have given access to these funds for smaller firms that might not have had an opportunity to get access to the funds. What was your original reason for rejecting blind syndicates?

Mr. Hakala: Essentially, we saw a potential for abuse arising on the horizon, because there was not full disclosure. The final investment vehicle where the money was going to flow was not identified; that would be determined at some time in the future. So we saw the potential for abuse.

[*Traduction*]

Le président: Le gouvernement a appris comment s'occuper de ce fonds. Or, celle disposition existe effectivement et elle prévoit une option: mais avant cela, des tas de gens ont perdu leurs investissements. Ne devrions-nous pas enquêter ou accorder une aide financière pour compenser nos erreurs ou nos omissions?

M. Hakala: Je ne veux pas parler au nom des autres provinces, mais je peux vous dire qu'en Ontario, c'est de notoriété publique que certaines entreprises ont fait faillite. Mais le nombre de ces faillites est sensiblement inférieur à la moyenne pour les nouvelles entreprises laquelle est de l'ordre de 40 p. 100 en temps normal. M. Shields vous l'a dit cet après-midi à propos du Maple Leaf Fund.

Pour ces trois ou quatre entreprises en Ontario qui ont eu des difficultés financières à cause de la récession ou d'autres circonstances, nous avons communiqué avec leurs dirigeants pour nous assurer qu'il y aurait, aux assemblées d'actionnaires, divulgation pleine et entière de ce qui s'était passé. Pas un seul groupe d'investisseurs ne s'est plaint d'avoir été dupé.

Le président: Si certains l'avaient fait, quels auraient été leur voie de recours en Ontario?

M. Hakala: À l'heure actuelle, il n'auraient eu d'autre recours que d'exercer des pressions sur les politiciens.

Mme Ramsay: En Ontario, les fonds ne sont pas administrés de la même façon que dans les autres provinces. Chez nous, seuls les syndicats de commercialisation privés sont autorisés, ce qui signifie qu'avant de pouvoir prendre l'argent des investisseurs, un fonds doit indiquer au gouvernement de l'Ontario où ira cet argent.

M. Hakala: En précisant le projet.

Mme Ramsay: Oui. Les syndicats sans droit de regard n'existent pas dans notre province. Nous savons donc toujours où se trouve l'argent.

M. de Jong: Je voudrais explorer le sujet des syndicats sans droit de regard. Ce que l'Ontario vient de dire est très important. Des témoins sont venus nous expliquer comment ils administraient les syndicats sans droit de regard et ils n'étaient pas d'accord avec le groupe de travail. D'après celui-ci, les consultations qu'il a tenues partout au pays lui ont permis de constater que peu de gens appuyaient ses recommandations visant à éliminer les syndicats sans droit de regard.

J'ai longuement réfléchi à la question et j'en suis venu à la conclusion que c'était l'une des plus importantes et que le comité devrait longuement y réfléchir pour formuler ses recommandations. On nous a dit, encore aujourd'hui, que les syndicats sans droit de regard ont réussi. Ils ont trouvé des capitaux, investi dans des projets utiles et prêté à des petites entreprises qui auraient autrement eu du mal à trouver des fonds. Pour quelle raison avez-vous rejeté les syndicats sans droit de regard?

M. Hakala: Nous avons craint les abus étant donné que la divulgation n'est pas complète. On ne précise pas dans quel projet l'argent sera effectivement investi, puisque les décisions sont prises plus tard. Nous avons donc craint les abus.

[*Text*]

On the other hand, we saw the potential for benefit, which was you had a pool of money that could quickly be put to use in the country.

Mr. de Jong: Exactly, yes.

Mr. Hakala: A very excellent benefit, there is no doubt about it; we don't argue with it.

Weighing the advantages against the disadvantages, it came out negatively. It's as simple as that.

Mr. de Jong: Is there another way of solving the disadvantages without outlawing blind syndicates?

Mr. Hakala: Well, the compromise we reached, as Chantal explained, was to allow a pool to be formed—no problem with that—but no visa issuance would be triggered until such time as the fund manager came back to us with a business plan and financial statements from the company he wished to invest in. We checked out that company and either gave the go-ahead to the fund manager or not. If we gave the go-ahead at that point, the visa issue process was triggered. So we achieved disclosure by using the lever of visa issuance.

Mr. de Jong: All right. Now, could that be done in a fast business-like manner, or is there a fear that this whole process then could be hung up in a bureaucracy over a long period of time?

Mr. Hakala: Again, I can't comment for other governments. I can tell you the turnaround in Ontario, albeit I'll admit our business is slow, but even back in 1985, 1986, 1987, in the early days of the program—

Ms Ramsay: Not 1985. We weren't in the program then.

Mr. Hakala: No, in the mid-1980s then. The turnaround was pretty fast. I think the maximum we ran was in the area of a month or so.

Mr. de Jong: Okay.

Mr. Hakala: So that's not a bad—

The Chairman: On the same line, how about if blind syndicates were subject to the provisions of the security commissions in some way? In other words, they had to produce ultimately before they sent a prospectus, this kind of thing, and have the prospectus and financial statements checked out in that way, as opposed to tying it to the visa, because that would make it not a very desirable instrument.

Mr. Hakala: That's right. Well, that's the beauty of the counter-proposal that we put on the table. Because the investor would not have to make the decision until he is in Canada, the company, the sales agents, all of those people would be Canadians subject to Canadian laws and within the jurisdiction of the securities commission.

The Chairman: Of course, I think that is largely where the money is lost, by Canadians running a lot of these businesses. In fact, we have heard witness here that in fact when people have come themselves and run their own business and whatever, we have found a large measure of success.

[*Translation*]

Par contre, nous reconnaissons l'avantage de ces syndicats puisqu'il y a alors un fonds commun de placement tout prêt à être investi, rapidement.

M. de Jong: Précisément.

M. Hakala: C'est un excellent avantage, c'est vrai. Nous le reconnaissons.

Malheureusement, après avoir comparé les avantages et les inconvénients, la balance a tout simplement penché contre ces syndicats.

M. de Jong: Y aurait-il moyen de contrer les inconvénients sans interdire carrément les syndicats sans droit de regard?

M. Hakala: Comme Chantal vous l'a expliqué, notre solution de compromis a été d'autoriser la création d'un syndicat,—ce qui ne pose aucun problème—, mais le visa ne peut être délivré tant que l'administrateur du fonds n'a pas présenté le plan d'entreprise et les états financiers de la société dans laquelle il désire investir. Vérification faite, nous donnons notre autorisation ou nous la refusons. Si nous autorisons le gestionnaire du fonds à investir, le processus de délivrance du visa s'enclenche. Nous obtenons donc la divulgation recherchée en nous servant du visa comme levier.

M. de Jong: Très bien. Est-ce qu'on peut faire cela rapidement et professionnellement? Ne craint-on pas que la bureaucratie retarde indûment le processus?

M. Hakala: Je ne sais pas ce qui se passe dans les autres gouvernements, mais je peux vous dire qu'en Ontario, même si nous n'allons pas très vite, déjà en 1985, 1986, 1987, dans les premières années du programme...

Mme Ramsay: Pas en 1985, nous n'étions pas partie au programme alors.

M. Hakala: Non, c'est vrai. Parlons alors plutôt du milieu des années 80. Le délai d'exécution était alors très court. Je crois qu'il nous fallait tout au plus un mois pour délivrer le visa.

M. de Jong: Très bien.

M. Hakala: Ce n'est pas mal.

Le président: À ce propos, que diriez-vous si les syndicats sans droit de regard devaient se plier aux exigences des commissions de valeurs mobilières? Autrement dit, si ces syndicats étaient obligés de produire, avant de publier un prospectus, et de faire vérifier les états financiers et tous les documents. Ne serait-ce pas mieux que de jouer sur le visa?

M. Hakala: C'est vrai. C'est l'avantage de notre contre-proposition. Comme l'investisseur n'aurait pas à prendre de décision avant sa venue au Canada, l'entreprise, les vendeurs et tous les autres seraient des Canadiens assujettis aux lois canadiennes et, donc, à la Commission des valeurs mobilières.

Le président: Évidemment, s'il y a autant de pertes, c'est parce que ce sont des Canadiens qui administrent la plupart des entreprises. D'ailleurs, un témoin nous a dit que ceux qui sont venus eux-mêmes pour administrer leur propre entreprise réussissent beaucoup mieux.

[*Texte*]

Mr. Shields: Will the Ontario government accept the liability then, if you are going through this process? Say I have a blind pool or a blind fund. I wish to diversify out this fund as an investor. I have a project that looks pretty good and I am going to take an equity position in that, whether it be 10% or 15% for so many dollars on a loan basis, but I would take equity with it. It is venture capital. There is a bit of a risk. I take it to you. You people say yes, it looks like a fair risk, and you are going to approve it. You put your stamp on it. Then you are liable. In other words, what you are doing is you are guaranteeing it.

Mr. Hakala: Well, that argument was raised before. We do have caveats. All our literature states we are only looking at it from the economic development angle. We are not policing it as to disclosure, we are not policing it as to the merits of a financial instrument, etc., so that—

Mr. Shields: Why would you do it then? I don't understand why.

• 2055

Mr. Hakala: Because we're looking for economic development. When I look in a proposal, it's not to see whether it's a particularly good deal for the promoter or the investor with regard to the rate of return or what have you. I'm looking to see what it does for the citizens of Ontario in general. Does it create jobs? Does it bring new technology to the country? Does it make us internationally competitive?

Ms Ramsay: There's the issue of the risk factor. When he's investing in a project, a domestic investor doesn't have anybody guaranteeing his investments. Why should an overseas investor have some special guarantee?

Mr. Shields: Let's say an investment fund is subscribed and is a blind pool. There are many of those. If you want to buy investment funds or mutual funds, that's exactly what you're talking about.

Now we have set up this fund and we have professional managers who, by reputation, are above reproach, just like the mutual fund would be. It's no different from me investing in a mutual fund that is diversified, coming to a government and saying we want to make this investment in this project or that project. To me that doesn't ring. Why would you put that extra step in place? Do you know what I'm talking about?

The Chairman: Yes, I think so.

Mr. Shields: There's an extra step there that to me just doesn't ring true. If you don't like the people who are running the fund, don't give them a licence to run the fund. If they're reputable people and there is a blind pool, I'm convinced they should be able to operate. They're not going to be able to sell their product if they don't have a good reputation.

If they sell their product and are misrepresenting it and going to product specific in their prospectus and so on, as we've seen happen, it's really a blind pool and these people should be hung out to dry.

[*Traduction*]

M. Shields: Est-ce que le gouvernement ontarien va assumer la responsabilité des projets approuvés? Supposons que j'aie un syndicat ou un fonds sans droit de regard. Je veux diversifier le fonds. Je trouve un projet qui paraît assez intéressant et j'ai l'intention d'y participer à raison de 10 ou de 15 p. 100. C'est du capital-risque. Je vous soumets ensuite le projet et vous l'approuvez, même s'il est assez spéculatif. Si vous donnez votre accord, vous devenez responsable. En d'autres termes, vous garantissez ni plus ni moins le projet.

M. Hakala: D'autres avant vous ont avancé cet argument. Nous faisons certaines mises en garde. Toute notre documentation indique que nous n'étudions que l'aspect développement économique des projets. Nous ne vérifions ni les renseignements divulgués, ni la valeur des instruments financiers, etc., si bien que...

M. Shields: Pourquoi le feriez-vous alors? Je ne comprends pas.

M. Hakala: Parce que ce qui nous intéresse, c'est le développement économique. Quand j'étudie un projet, je ne cherche pas à savoir si c'est une bonne affaire pour le promoteur ou l'investisseur, ni si le taux de rendement est bon. Ce que je veux savoir, c'est ce que le projet rapportera aux citoyens de l'Ontario en général. Est-ce qu'il va créer des emplois? Est-ce qu'il va transférer de nouvelles technologies? Va-t-il nous rendre plus concurrentiels à l'étranger?

Mme Ramsay: Il y a le problème du facteur risque. Un Canadien qui investit dans un projet n'a aucune garantie. Pourquoi un investisseur étranger devrait-il avoir une garantie spéciale?

M. Shields: Supposons qu'un fonds d'investissement soit souscrit et qu'il s'agisse d'un syndicat sans droit de regard. Il y en a beaucoup. Si vous voulez acheter des fonds d'investissement ou des fonds mutuels, c'est la même chose.

Alors voilà, nous créons un fonds administré par des professionnels au-dessus de tout soupçon, comme c'est le cas pour tous les fonds mutuels. Quand j'investis dans un fonds mutuel qui se diversifie, je n'ai pas à signaler au gouvernement dans quel projet en particulier j'ai l'intention d'investir. Je ne comprends pas pourquoi vous ajoutez une étape de plus? Est-ce que vous me suivez?

Le président: Je pense que oui.

M. Shields: Je n'arrive pas à comprendre la raison de cette étape supplémentaire. Si vous doutez des administrateurs du fonds, vous n'avez qu'à leur retirer leur permis. S'il s'agit de gens réputés et d'un syndicat sans droit de regard, je suis convaincu qu'il ne devrait y avoir aucun problème. S'ils ont mauvaise réputation, ils n'arriveront jamais à vendre leur produit.

S'ils y arrivent en faisant de fausses représentations et qu'ils indiquent dans leur prospectus dans quels projets précis ils investiront, comme cela c'est déjà produit, alors c'est différent et il faudrait les pendre haut et court.

[*Text*]

Mr. Hakala: Yes. Under the current federal legislation, and in Ontario for that matter, there is no licensing requirement for promoters. The only check on them really is that they be in good standing on any other projects they might have submitted to the federal or provincial governments. That's different in other countries. Australia, for instance, licenses practitioners. They're thoroughly checked out, must sign agreements, etc. Under the current rules under this program federally, that isn't part of the deal.

Mr. Shields: Normally, investment decisions are balanced by market forces. You're suggesting here you would allow the minister at the federal level to determine exclusions for investment on a very general broad basis. You use the example of percentage of allowable real estate investment in your province, or across Canada or in any province.

Ms Ramsay: In that case it's across Canada.

Mr. Shields: Just a moment now. But on the other hand you say Ontario or the provincial government is better suited—and I agree with this statement—to determine what investment should be made in that province.

You're saying the Ontario government or the government is better suited to make the final decision on the investment. On the other hand, you're saying you'd give this to the federal government.

Mr. Hakala: We feel one of the important issues and one of the faults of the current program is the inconsistency across Canada. We're really saying we'll give you that one in the interest of achieving consistency across Canada.

• 2100

Mr. de Jong: This one might open up another can of worms. In fact, your last comment leads me into this one. Throughout your brief one of the important points you make is that you want national standards.

Mr. Hakala: That's right.

Mr. de Jong: You want a level playing field.

Mr. Hakala: That's right.

Mr. de Jong: What I'm hearing is that Ontario hasn't been able to sell full investment funds since 1990. You have been playing it very conservative, very straight, no special little bells and whistles and come-ons and suggestions of guarantees and so forth, and others haven't.

The Chairman: I like your definition of conservative.

Mr. de Jong: Others have a lot of the pie and you're not getting anything. Basically what you're saying is, hey, let's straighten this out.

Mr. Hakala: Yes. We're further saying that to achieve that straightening out and that consistency, Ontario is prepared to give up a number of things, such as giving the minister the opportunity in broad terms to lay down rules of consistency. That's all we want.

[*Translation*]

M. Hakala: C'est vrai. D'après la loi fédérale actuelle, et la loi ontarienne aussi d'ailleurs, les promoteurs ne sont pas obligés d'avoir un permis. Le seul moyen de vérifier leur honnêteté et leur compétence, c'est d'examiner tous les autres projets qu'ils ont pu soumettre au gouvernement fédéral ou aux gouvernements provinciaux. C'est différent à l'étranger. En Australie, par exemple, ils doivent obtenir un permis. On fait une vérification complète, on leur fait signer des accords, etc. D'après les règles actuelles du programme fédéral, rien de cela n'est obligatoire.

M. Shields: Habituellement, les décisions concernant les placements sont influencées par les forces du marché. Vous, vous proposez de laisser le ministre fédéral déterminer, dans les grandes lignes, les secteurs à exclure. Vous donnez comme exemple le pourcentage des investissements immobiliers autorisé dans votre province, partout au Canada ou dans les autres provinces?

Mme Ramsay: En l'occurrence, c'est partout au Canada.

M. Shields: Un moment. Par contre, vous dites que l'Ontario, ou le gouvernement provincial, est mieux placé—et je suis d'accord avec vous—pour déterminer quel investissement devrait être fait dans cette province.

Vous dites que le gouvernement provincial est mieux à même de prendre les décisions finales. Par ailleurs, vous dites que vous laisseriez cette décision su gouvernement fédéral.

M. Hakala: D'après nous, l'un des principaux défauts du programme actuel, c'est qu'il n'est pas appliqué de la même façon partout au Canada. Ce que nous voulons dire, c'est que nous allons laisser cette décision au gouvernement fédéral en vue d'assurer une plus grand uniformité d'application partout au Canada.

M. de Jong: Je vais probablemnt frapper un autre noeud, mais c'est votre dernier commentaire qui m'amène à aborder le sujet. Tout au long de votre exposé, vous avez insisté sur la nécessité d'imposer des normes nationales.

M. Hakala: C'est exact.

M. de Jong: Vous voulez que toutes les provinces soient sur un pied d'égalité.

M. Hakala: C'est exact.

M. de Jong: Ce que cela veut dire pour moi, c'est que l'Ontario a été incapable de vendre entièrement des fonds de placement depuis 1990. Vous avez adopté une attitude très conservatrice, très honnête, sans faire mille promesses creuses, sans faire croire à des garanties, etc. comme d'autres l'on fait.

Le président: J'aime bien votre définition d'une attitude conservatrice.

M. de Jong: Les autres ont la grosse part du gâteau alors que vous, votre assiette est vide. Ce que vous voulez, c'est que l'on rééquilibre tout cela.

M. Hakala: C'est cela. Nous disons en outre que, pour arriver à redresser la situation et à corriger les iniquités, l'Ontario est prêt à plusieurs compromis, notamment laisser au ministre le soin de définir, dans les grandes lignes, des règles uniformes. Nous ne demandons rien d'autre.

[*Texte*]

Mr. de Jong: What would you consider to be the most offensive of some provincial practices that you would like to see straightened out?

The Chairman: But don't name the province.

Mr. Hakala: It's a minefield. We mentioned it in our report and I think Chantal mentioned it—collateralized loan schemes. It's a matter of interpretation. All I'm saying is that certain governments, certain provinces, interpret that very loosely in our view, and it conflicts with the integrity of the program. We talked about the government funds issue. Even though the provinces that have government-sponsored funds have a disclaimer on the offering memorandum that "this is not guaranteed by so-and-so province", still an investor perceives that if the government is involved, it's guaranteed. How can you compete against that?

The Chairman: These questions are very helpful to all of us. We thank you very much for coming, and we look forward to further questions from your people tomorrow. Certainly we can talk to them in the hallways.

Mr. Hakala: Yes, during the breaks. We'd be happy to do that.

The Chairman: We appreciate the co-operation from the Province of Ontario.

Ms Ramsay: Thank you.

Ms MacKay-Lassonde: Thank you very much. I can assure you that my staff can answer all the questions you may want to raise tomorrow.

The Chairman: Now we'll invite Mr. Humphries again. Mr. Humphries, proceed please.

Mr. Humphries: I was just going to say thank you very much for your kind invitation to appear. I appreciate the opportunity. If I'm the only full-time outside Canada consultant to be invited, I'll try to keep that in mind and maybe broaden my point of view. I'll also try to reflect my years of experience within the department.

Everyone here has told you that the investor program is a great success. Great quantities of money have been raised. Therefore, it is very worthy of some careful restructuring and nurturing to ensure its proper continuance as a source of both persons and investment. The people are equally important, in my view, and based on our experience with our own clients they do indeed get involved in other activities once they arrive.

In reviewing the program, I finally had the benefit of studying the discussion document, and much of my comment will really go to the discussion document.

• 2105

I take it that the goal of the program is to recruit as many of these highly qualified individuals as possible and to obtain the necessary economic benefits. To me, that means that this is a recruitment and that marketing is involved. Much of what I have listened to here has ignored the element of marketing, and some of the recommendations made just assume that it will happen. That is not the case. Certainly, what knowledge of Canada there is in Taiwan is

[*Traduction*]

M. de Jong: Quelles sont les pratiques provinciales qui vous irritent le plus et qui devraient être corrigées?

Le président: Sans nommer personne.

M. Hakala: C'est un terrain miné. Nous le disons dans notre rapport et je crois que Chantal a parlé notamment des prêts garantis par nantissement. C'est une question d'interprétation. Ce que je veux dire, c'est que certains gouvernements provinciaux font une interprétation très large de ce concept, ce qui va à l'encontre de l'intégrité du programme. Nous avons aussi parlé des fonds d'État. Même si des gouvernements provinciaux précisent dans les prospectus des fonds qu'ils parrainent que le fonds n'est pas garanti par la province, l'investisseur a tout de même l'impression que si le gouvernement s'en mêle, c'est une garantie. Comment rivaliser avec cela?

Le président: Ces questions nous sont très utiles. Nous vous remercions d'être venus et nous avons hâte d'entendre les autres questions de vos collègues demain. Nous pourrons toujours discuter avec eux dans les couloirs.

M. Hakala: Oui, pendant les pauses. Nous en serons ravis.

Le président: Nous savons gré au gouvernement de l'Ontario de sa coopération.

Mme Ramsay: Merci.

Mme MacKay-Lassonde: Merci beaucoup. Je peux vous assurer que mes collaborateurs pourront répondre à toutes les questions que vous voudrez leur poser demain.

Le président: J'invite de nouveau monsieur Humphries à s'approcher du micro. Allez-y, s'il-vous-plaît.

M. Humphries: Je voulais juste vous remercier de m'avoir si gentiment invité à comparaître devant le comité. Je vous en suis reconnaissant. Je suis le seul consultant à temps plein à l'étranger qui ait été invité. Je vais essayer de ne pas l'oublier, ce qui pourrait élargir ma vision des choses. Je vais aussi tenter d'utiliser mes années d'expérience au ministère.

Tous ceux qui sont ici vous ont dit que le programme des investisseurs a eu un grand succès. On a recueilli de gros capitaux. Par conséquent, cela vaut la peine de restructurer soigneusement et de peaufiner le programme afin qu'il puisse demeurer une source de capital humain et de placements. Selon moi, les gens sont aussi importants que l'argent et, si j'en juge d'après mon expérience avec mes clients, les immigrants s'occupent de toutes sortes d'autres activités une fois arrivés au Canada.

En revoyant le programme, j'ai finalement pu étudier le document de travail sur lequel porteront d'ailleurs la plupart de mes commentaires.

Je suppose que le but du programme était de recruter le plus grand nombre possible de personnes hautement qualifiées et d'obtenir les avantages économiques nécessaires. Personnellement, je considère cela comme une campagne de recrutement et de promotion. La plupart des commentaires que j'ai entendus ici ont laissé de côté le volet promotion et certaines recommandations tablent sur le fait que la promotion se fera d'elle-même. Rien n'est moins sûr. Il ne

[*Text*]

due entirely to the efforts of my company and others like it and to no other thing.

I wanted to begin with two subjects that are close to my heart that prey upon the success of the investor program. The first of these is one that has only recently occurred, which I consider to be a poison pill that, certainly in the case of Taiwan and other affected countries, will seriously detract from its attractiveness to individuals. It is the unnecessary restriction placed on the definition of dependent children. It is now lowered to under 19 years of age. I ask anybody here who is of my age and therefore has children in this area to think about their attitude to that change, and particularly to think about it in a situation in which in Taiwan male children, but in other countries female children as well, must complete at least two years of military service.

Under the present definition, as anyone reads it, and as implied by the authorities making the policy, this will result in a break in the education of these children and will therefore mean that they can never join their parents unless they themselves qualify individually later. They cannot be sponsored and therefore will have to meet employment-related selection criteria.

As a competent businessman in Taiwan, I have other choices. I can go to the United States. I can go to other places. I can settle in Holland. I can settle in Germany. I can settle in England. I will not run into these problems. But in Canada I will. I'm now having to explain to my clients who have just arrived in Canada why they might have difficulties in sponsoring the boy they left behind completing his military service. It is ungenerous, unnecessary, and a definite poison pill.

The second one is that I would like to see some recognition of competent immigration consultants. I am in that position now. They have a lot to offer to the program in general, and the best of them offer an awful lot, including, as I said, promotion of Canada, which no one else does.

Every week in Taiwan I watch television from time to time. Seldom does a week go by when I don't see advertisements for Australia, at least twice a week. At least they're doing that. We're not even doing that.

The recognition of consultants would also enable the departments involved to obtain information about what is happening in the market to get feedback such as this, which I hope will be of use to you in your deliberations.

As though it was endemic to this particular occupation, there have been a lot of snide references to misbehaviour and misleading information, and so on. Of course it occurs. It occurs here. It occurs in Canada. But with the investor program, the people you had better watch are the program managers. They get the money. They're the ones who can throw it away. They're the ones who can steal it. They're the ones who can misapply it. They're the ones who, if they make the wrong investment, will do no economic benefit to anyone.

[*Translation*]

fait aucun doute que si le Canada est connu à Taiwan, c'est uniquement grâce aux efforts d'entreprises comme la mienne.

J'aimerais commencer par deux sujets qui me tiennent à coeur et qui mettent en question le succès du programme des investisseurs. J'aimerais tout d'abord parler d'un aspect récent, mais empoisonnant, du programme qui contribuera certainement à rendre le Canada moins attrayant pour les immigrants de Taiwan et de certains autres pays concernés. Il s'agit de la restriction inutile apportée à la définition d'enfants à charge. Désormais, seuls les enfants de moins de 19 ans peuvent être considérés comme tels. J'aimerais que tous les gens de ma génération ici présents, qui doivent par conséquent avoir des enfants de cet âge, réfléchissent à cette modification en tenant compte du fait qu'à Taiwan, les individus de sexe masculin doivent effectuer au moins deux années de service militaire. Dans certains autres pays, cette obligation incombe également aux femmes.

D'après la définition actuelle, et selon le voeu des autorités responsables de la politique, cette nouvelle condition interrompra l'éducation des enfants qui ne pourront rejoindre leurs parents qu'après avoir satisfait personnellement aux exigences de l'immigration. Ils devront répondre aux critères de sélection professionnels et ne pourront être parrainés par leurs parents.

En tant qu'homme d'affaires compétent de Taiwan, d'autres choix s'offrent à moi. Je peux m'installer aux États-Unis, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre ou ailleurs sans rencontrer ce genre de problème. Il n'y a que le Canada qui applique cette règle. Je dois désormais expliquer à mes clients nouvellement arrivés au Canada pourquoi ils risquent d'avoir des difficultés à parrainer leur fils qui est resté faire son service militaire à Taiwan. Cette nouvelle règle est mesquine et inutilement frustrante.

Deuxièmement, j'aimerais que l'on reconnaisse les consultants en immigration qui sont compétents. J'en suis un moi-même. Ces consultants peuvent beaucoup faire pour le programme en général et les meilleurs d'entre eux ont beaucoup à offrir, y compris, comme je l'ai dit, la promotion du Canada qui n'est assurée par personne d'autre.

À Taiwan, je regarde la télévision de temps à autre. Il ne se passe pas une semaine sans qu'on n'y fasse de la publicité pour l'Australie. Il y en a au moins deux fois par semaine. Le Canada ne fait rien de tout cela.

Le fait de reconnaître les consultants permettrait aux ministères de mieux se renseigner sur l'évolution du marché et d'obtenir des renseignements comme ceux que je vous fournis et qui, je l'espère, vous seront utiles dans vos délibérations.

On a fait état de comportements douteux, de renseignements trompeurs, comme si cela était endémique dans notre profession. Bien sûr, cela arrive et ici même, au Canada. Pourtant, ce sont les administrateurs mêmes du programme d'immigration des investisseurs qu'il faut surveiller. Ce sont eux qui reçoivent l'argent. Ils peuvent le gaspiller, le détourner ou mal l'utiliser. S'ils font de mauvais investissements tout le monde sera perdant.

[*Texte*]

If you'll excuse me, that's coming from a person who must, as part of his duties, introduce options to people and to explain to them what they are. That's where I feel there is a lot of exposure and what is worthy of proper regulation.

The discussion paper, which I only just received, I've read carefully, and I think it is an excellent document in most parts. The only thing it naturally lacks is a balancing view from overseas from the point of view of the immigrant. I'll try to provide a bit of that as I go over it.

• 2110

I already made my general comments and became excited about some issues. One of them is that Canada does have a commanding position in the business and immigration field and attracts many more immigrants than other countries, with the exception of the United States' non-immigrant programs. There's mention in the discussion document of the United States' investor program. In my experience, speaking to practitioners in that field, not one case has been adjudicated yet in the United States. So nobody has got an investor visa for the United States, if he's correct. He is in that field. Australia is a competent and potent competitor.

In looking at the investor program, I think the idea is that we should adopt the simplifying principle that it is a market. We want to attract them. There should be mutual benefit. To my way of thinking that means the investment offerings should really be carefully and properly regulated.

The amount of money being obtained in this way is certainly worth the effort. There's potential to direct it into certain areas. The departments already have the freedom, by peer system, to direct it into provinces that traditionally haven't benefited at all from immigration. It makes it a powerful tool in the process, but we'll very surely get nowhere if we allow the sense to develop that there is inadequate screening, security and protection for the investors.

The second thing I think it means is that the program personnel definitely need inculcation and training on the importance that the government places on this program. Many visa officers do not appear to realize that this program is extremely important to Canada and should be facilitated. It's not uncommon for lower-priority categories of immigrants to receive faster processing because they're deemed to be easier than the number two priority, which is the business category.

A special operating agency has been mentioned. I have to say that I don't like the idea. I think these officers have a natural advantage being overseas and in the culture. However, when they're too busy, as they are now, in the quite foreign cultures of Asia, they do not have the chance, or do not take the chance, to develop a cultural understanding of what is going on and what people mean. How does a conversation between two Chinese people differ

[*Traduction*]

Je vous dis tout cela parce que cela fait partie de mes fonctions. Je dois présenter et expliquer les différentes options à mes clients. Il y a beaucoup de choses qui ne sont pas clairement définies et qui mériteraient d'être mieux réglementées.

Je viens de recevoir le document de travail. Je l'ai lu attentivement et je pense qu'il est, dans l'ensemble, excellent. La seule chose qui lui manque, c'est une perspective équilibrée tenant compte du point de vue de l'immigrant. Je vais essayer de pallier cette lacune.

J'ai déjà formulé des commentaires généraux et je me suis vivement intéressé à certaines questions, entre autres au fait que le Canada occupe une position privilégiée dans le domaine de l'immigration des gens d'affaires et qu'il attire beaucoup plus d'immigrants que les autres pays, à l'exception des États-Unis avec leurs programmes destinés aux non-immigrants. Le document de travail fait allusion au programme que les États-Unis offrent aux investisseurs. D'après mon expérience et les renseignements que j'ai obtenus auprès des spécialistes, aucun cas mettant en cause un immigrant investisseur n'a encore été tranché aux États-Unis. Si mes sources sont exactes, aucun visa d'investisseur n'a encore été accordé par les États-Unis. En revanche, l'Australie est un concurrent compétent et redoutable.

Après avoir lu le programme d'immigration des investisseurs, je me suis dit qu'il faudrait tout simplement considérer les gens d'affaires immigrants comme un marché à conquérir. Nous voulons les attirer, car il faudrait qu'il y ait des avantages de part et d'autre. Selon moi, il faut réglementer soigneusement les offres d'investissement.

Les capitaux qui sont en jeu en valent certainement la peine. Il est possible d'orienter ces fonds dans certains secteurs. D'ores et déjà, les ministères peuvent les acheminer vers les provinces qui, jusqu'à présent, n'ont pas du tout bénéficié de l'immigration. Voilà qui fait du processus un outil fort utile qui, cependant, ne servira à rien si nous donnons l'impression que la sélection, la sécurité et la protection des investisseurs ne sont pas suffisants.

La deuxième conclusion qu'il faut en tirer, c'est que le gouvernement doit expliquer au personnel l'importance qu'il accorde à ce programme. Beaucoup d'agents des visas ne semblent pas se rendre compte que le programme est extrêmement important pour le Canada et qu'il faudrait le privilégier. Il n'est pas rare que les dossiers des immigrants des catégories moins prioritaires soient traités plus rapidement, parce qu'ils sont plus faciles à étudier que les dossiers de la deuxième catégorie, celle des gens d'affaires.

On a parlé d'une agence opérationnelle spéciale. Je dois avouer que cette idée ne me plaît pas. Je pense que ces agents ont l'avantage de se trouver sur place, dans l'ambiance culturelle des immigrants. Cependant, quand ils sont trop occupés, comme c'est le cas actuellement, ils n'ont pas ou ne prennent pas le temps de comprendre le milieu culturel dans lequel ils évoluent, ni la mentalité des gens, surtout dans les cultures asiatiques qui sont radicalement différentes de la

[*Text*]

from a conversation between two western people? They don't have the time and they don't have the patience to find that out right now. I think they need proper support and increased training to develop some of that knowledge. It will improve the program and certainly will stop some of the worst abuses that seem to be mentioned in here, which is the shameful treatment of valuable potential immigrants to Canada. They need support and they need help.

I'll go on to specific comments based upon recommendations. I've numbered them the same way as those from Ontario. I support, from all my experience inside and outside the department, an improved and augmented establishment within EIC to manage this program and to have the necessary connections and the co-operation of provincial and other authorities. It's obviously justified and the risk of not doing it is great.

I have a long speech on recommendation 10 if you're interested. I think 100-day processing is impractical and it reflects the interests of the project owners who want to get the money in as quickly as possible. It does this much more than reflecting the interests of the immigrant who couldn't possibly consider moving in three months anyway. For them, any period in the range of 9 to 10 months to a year is quite satisfactory, yet, is still plenty short enough for people to plan around.

• 2115

The present average is 404 days. That's just over a year—13 months. It's heavily skewed by the fact that Hong Kong is the greatest source. Perhaps 50% of all business immigrants come from there. So perhaps 50% of immigrants, in the calculating of your average, are experiencing a two-year processing time, or longer, and that means many others are experiencing 4 or 5 months. Otherwise the numbers wouldn't work to their present average.

The department plans to send five extra officers to Hong Kong. I suggest an awful lot of the problems you've heard about will disappear if Hong Kong can get its processing time down to a year, as they strongly suggest they will. If they get it down to a year, many of the abuses of the system made possible by lengthy processing times—put your money in now, find out in two years you're refused—will all drop away.

The reason the situation arose is that the Department of External Affairs permitted, and Employment and Immigration tolerated, a long period of lengthy processing in one area of the world: Asia, and particularly Hong Kong. That error arose because within the Department of External Affairs control of person-year resources is by area and not by program. Therefore if you have a problem in Asia and everybody in Asia has a problem of resources, you have

[*Translation*]

nôtre. Ils n'ont ni le temps ni la patience de chercher à savoir ce qui distingue une conversation entre deux Chinois d'une conversation entre deux Occidentaux. Il me semble qu'il faut les aider et les inciter à s'intéresser à ce genre de chose. Une meilleure connaissance du milieu culturel contribuera à améliorer le programme et à éliminer les pires excès qui ont été mentionnés et qui se traduisent par le traitement honteux de certains immigrants tout à fait honorables qui souhaitent venir s'installer au Canada. Les agents des visas ont besoin d'aide et de soutien.

Je vais maintenant passer à des commentaires plus précis qui se rapportent aux recommandations. Je les ai numérotés dans le même ordre que l'Ontario. Compte tenu de mon expérience à l'intérieur et à l'extérieur du ministère, je suis favorable à la création d'un service amélioré et élargi à l'intérieur d'EIC, qui serait chargé de gérer ce programme et d'entretenir les liens nécessaires et la collaboration avec les autorités provinciales et autres. Cette proposition est pertinente et ce serait une grave erreur de ne pas l'appliquer.

Si cela vous intéresse, je peux vous faire une longue tirade sur la recommandation numéro 10. Je pense qu'une période de traitement de 100 jours n'est pas possible et qu'un tel délai reflète uniquement l'intérêt des propriétaires du projet qui souhaitent récolter de l'argent le plus vite possible et non l'intérêt de l'immigrant, car je ne pense pas que celui-ci soit disposé à déménager en trois mois. Je crois qu'une période de neuf mois à un an serait tout à fait satisfaisante et qu'elle est assez courte pour permettre aux personnes intéressées de faire des projets.

La moyenne actuelle est de 404 jours, soit un peu plus d'un an, 13 mois environ. Cette moyenne est faussée par le fait que Hong Kong est le plus grand bassin d'immigration. Environ 50 p. 100 de tous les gens d'affaires immigrants viennent de là. Par conséquent, puisque 50 p. 100 à peu près des immigrants doivent attendre deux ans ou plus pour obtenir leur visa, cela signifie que beaucoup d'autres l'obtiennent en quatre ou cinq mois. Sinon, une telle moyenne serait impossible à obtenir.

Le ministère a l'intention de dépêcher cinq agents supplémentaires à Hong Kong. Je suis convaincu qu'un grand nombre de problèmes qui ont été évoqués n'existeront plus à partir du moment où les services d'immigration de Hong Kong pourront réduire les délais de traitement des dossiers à un an, comme on le prévoit. Si l'on atteint cet objectif, bon nombre des excès du système imputables aux longs délais de traitement disparaîtront d'eux-mêmes. Il en est ainsi des immigrants qui investissent leur argent au Canada pour découvrir, deux ans plus tard, que leurs demandes d'immigration est refusée.

Cette situation s'explique par le fait que le ministère des Affaires extérieures a autorisé, et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a toléré, que le traitement des dossiers se fasse lentement dans cette région du monde qu'est l'Asie et, en particulier, à Hong Kong. Cette erreur tient au fait que la gestion des ressources humaines au ministère des Affaires extérieures se fait par région plutôt que par programme. Par conséquent, si une difficulté surgit en Asie et que tous les

[*Texte*]

nothing much you can do except ask for more resources, to which the Treasury Board, looking at the fact that you have fulfilled your immigration target perfectly well for the last two years, will say, why do you need more resources when you're getting the immigrants you asked for?

When Employment and Immigration ran the program overseas, the top immigration official had control of all the areas and was able to knock heads and ensure resources were transferred. Any talk about extra resources is an unlikely event, given the Treasury Board limitations on person-years and their method of analysing program needs.

So many of the problems you have heard about today and many of the recommendations about the special operating agency, all those things, become much less necessary if just Hong Kong, one post, can significantly improve its processing time. I expect much more flexibility of resourcing within the CEIC.

Mr. Shields: What's the processing time in Taiwan?

Mr. Humphries: The same as for Hong Kong, roughly: maybe three months, at the latest.

One surprise to me was the reference to Taiwan as a growing market. I would have thought it was quite a mature market. It's certainly a major source of investor immigrants, on a par with Hong Kong.

There is some talk about changing the definition. Actually, it's the clearest I've ever seen. I think it's quite fine. It's relatable to facts and so on.

The problem lies with lack of training and visa officers' ability to run their own program without having it inculcated in them that getting people through is important and not having to fall back on cultural insensitivity as leading to some of the misunderstandings that occur during interviews.

All of these lead me to think the best thing to do with the present definition is to make sure everybody understands it and make sure supervisors ensure it's followed. I've seen people walk into an interview—a man who in 20 years has amassed with his bare hands a personal net worth exceeding 700,000 pounds—and be told, this program is not for you little guys; what are you doing here? I don't know who it's for if it's not for that kind of very aggressive and competent businessman. But that's what he was told; and it took six or seven months to correct it.

Blind syndicates I find are most flexible when it comes to spreading risk. The problem I see is, again, what if they don't spread risk? They have the option to put all their eggs in one basket too. Most projects that haven't sold fail on credibility of the manager or inability to market. They just don't know how.

[*Traduction*]

postes de la région ont des problèmes de ressources, il n'y a pas d'autre solution que de demander des ressources supplémentaires au Conseil du Trésor. Ce dernier les refusera s'il considère que les postes ont atteint les objectifs qu'ils s'étaient fixés en matière d'immigration au cours des deux dernières années.

Lorsque le ministère de l'Emploi et de l'Immigration était en charge du programme à l'étranger, le responsable de l'immigration gérait l'ensemble des régions et pouvait déplacer les ressources à son gré. Il est tout à fait exclu de réclamer des ressources supplémentaires, étant donné les restrictions imposées par le Conseil du Trésor en fait d'années-personnes et la méthode qu'il applique pour analyser les besoins des programmes.

Par conséquent, on pourrait oublier bon nombre des problèmes évoqués aujourd'hui et plusieurs recommandations concernant l'agence opérationnelle spéciale, si le seul poste de Hong Kong parvenait à réduire sensiblement ses délais de traitement. J'espère qu'une souplesse beaucoup plus grande se fera sentir au chapitre de la dotation en personnel par la CEIC.

M. Shields: Quels sont les délais de traitement des dossiers à Taiwan?

M. Humphries: À peu près les mêmes qu'à Hong Kong, c'est-à-dire trois mois, au plus.

Je suis surpris que l'on considère Taiwan comme un marché en croissance; j'aurais pensé plutôt que c'est un marché établi. C'est certainement, avec Hong Kong, une des principales sources d'immigrants investisseurs.

Il est question de modifier la définition. Pourtant, c'est la plus claire que j'aie jamais vu. Elle me semble fort bonne, car elle cadre bien avec les faits.

Le problème tient à l'absence de formation et au fait que les agents des visas ne peuvent pas bien remplir leurs fonctions si on ne leur fait pas comprendre qu'il est important de mener le processus à terme et qu'on ne les éveille pas aux différences culturelles afin qu'ils puissent éviter de mal interpréter les propos recueillis pendant les entrevues.

Cela m'amène à conclure que la meilleure solution est de conserver la définition actuelle tout en veillant à ce qu'elle soit bien comprise et bien appliquée. J'ai vu des gens se présenter à une entrevue, comme cet homme qui avait amassé pendant 20 ans un capital de plus de 700,000 livres, à qui on a dit que le programme n'était pas destiné à des gens comme lui. Mais à qui donc l'est-il sinon à des gens d'affaires dynamiques et compétents comme cet homme? C'est pourtant ce qu'on lui a dit. Il a fallu six ou sept mois pour rectifier la situation.

Il me semble que les syndicats sans droit de regard offrent la formule la plus souple pour l'étalement des risques. Cependant, que se passe-t-il s'ils n'étalent pas les risques? Ils ont le choix de mettre tous leurs oeufs dans un même panier. La plupart des échecs sont dus au manque de crédibilité du directeur ou à son incapacité à assurer la mise en marché. Les échecs sont dus au manque de compétence.

[*Text*]

• 2120

Blind syndicates, that isn't misleading the market, that isn't causing any problem; it's just that those blind syndicates that didn't sell would have been unsuccessful because of lack of marketing. There have been complaints lower on down here about government funds and how it's an uneven marketplace; yet there are several other syndicate fund managers in Saskatchewan who have done reasonably well, competing, for instance, against the Saskatchewan government growth fund. I don't think governments are out of place either.

The existence of real estate in the project... If you want to control it that's an economic decision. One shouldn't be surprised that real estate promoters know how to market, and therefore have been highly successful. People understand real estate as a security and therefore are quite happy to buy it, but if you want to limit it, then looking at it from the simplifying principle of marketing, you may limit the number of people who choose to invest.

I believe provincial governments have a mandate in economic development, and this is a tool that could be made available to them. They also offer bonds. Private companies offer bonds; yet private companies do not seem to complain about the unfair advantage of provincial governments in the treasury bill and bond market. I'm all in favour of better enforcement, focused on potential misuse of the program and on identified areas that government wishes to address, and that's the extent of my presentation to you tonight.

I would have a printed material but my computer ran out of batteries at the wrong time and I didn't have time to do it. I will try to get something to the clerk by the end of the week.

The Chairman: It is in the record.

Mr. Humphries: That's good.

The Chairman: We can take it directly off the record.

Mr. Humphries: I'd be happy to answer any questions.

Mr. Shields: You mentioned recognition of consultants by the federal government. What kind of recognition are you looking for?

Mr. Humphries: Just the ability to talk about policy. I've always felt that if the law societies can talk to and be involved in policy discussions at earlier stages, why can't consultants who operate overseas and who have quite different experience contribute to this? They have something to offer. We are tolerated.

Mr. Shields: I would agree with you.

The Chairman: That's why you're here tonight.

[*Translation*]

Des syndicats sans droit de regard qui n'induisent pas le marché en erreur, qui ne causent pas de problèmes. Si certains de ces syndicats n'ont pas donné de bons résultats, c'est qu'ils ont négligé la promotion. Certains se sont plaints des fonds gouvernementaux et du déséquilibre qu'ils entraînent; pourtant, plusieurs autres directeurs de syndicats en Saskatchewan s'en sont bien tirés, faisant concurrence, par exemple, au Fonds de croissance du gouvernement de la Saskatchewan. Je ne crois pas qu'il faille exclure les gouvernements non plus.

Quant au volet immobilier... Son contrôle relève d'une décision économique. Il ne faut pas s'étonner de ce que les promoteurs immobiliers s'y connaissent en matière de commercialisation. C'est la raison pour laquelle leurs entreprises sont couronnées de succès. L'immobilier apparaît comme un placement sûr. En conséquence, si l'on décide de limiter cette option, on risque, sur le simple plan de la commercialisation, de voir diminuer le nombre d'investisseurs.

J'estime que les gouvernements provinciaux ont une mission à remplir dans le développement économique. C'est un instrument qui pourrait être mis à leur disposition. Ils proposent également des obligations. Des sociétés privées en offrent elles aussi et pourtant, elles ne semblent pas se plaindre que les gouvernements provinciaux exercent une concurrence déloyale sur le marché des obligations et des bons du Trésor. Je suis tout à fait en faveur d'une meilleure application qui mette en garde contre une mauvaise utilisation du programme et qui soit axée sur certains secteurs déterminés sur lesquels le gouvernement souhaite mettre l'accent. Voilà qui termine mon exposé de ce soir.

J'avais l'intention de vous présenter un document imprimé mais cela n'a pas été possible, mon ordinateur étant tombé en panne d'alimentation au mauvais moment. Je vais essayer de faire parvenir un document au greffier d'ici la fin de la semaine.

Le président: De toute façon, votre témoignage est consigné dans le procès-verbal.

M. Humphries: C'est très bien.

Le président: On peut donc consulter directement le procès-verbal.

M. Humphries: Je suis à votre disposition pour répondre aux questions.

M. Shields: Vous parlez d'une reconnaissance des consultants par le gouvernement fédéral. Quel genre de reconnaissance envisagez-vous?

M. Humphries: Nous voulons juste être habilités à discuter des politiques. Puisque les juristes peuvent participer à l'élaboration des politiques, pourquoi les consultants qui opèrent à l'étranger et qui ont une expérience tout à fait différente ne pourraient-ils pas contribuer à ce processus? Nous pouvons participer de manière utile et pourtant, c'est à peine si on nous tolère.

M. Shields: Je suis d'accord avec vous.

Le président: C'est la raison pour laquelle vous êtes ici ce soir.

Texte]

Mr. Shields: That's why you're here.

Mr. Humphries: You agree with it obviously, but two departments concerned... I would say the best way to look at is that we're tolerated overseas. Somewhere in my remarks I wrote that I do belong to an organization of professional immigration consultants, which has attempted to talk to the government and which does also attempt to select only members who have proven competence as advisers. The response of the individuals concerned seemed to be that we were too élitist. Therefore, since we didn't have a full spectrum of types of persons and so on, how could they talk to us? If you're going to be selective, if you want to bring in competence and use that as a criterion, what can you do?

The Chairman: It was through their letter to this committee that we recognized the need to discuss with consultants. They're playing a very active role.

Mr. Humphries: I can tell that from looking at the other end of the table.

Mr. Shields: How many are in your group?

Mr. Humphries: I would say there are about 30 at the present time. Most members are from Ontario. There are only a few us overseas. Two of us are overseas, and the bulk are within the province.

Mr. Shields: Maybe with this appearance here, this might—

Mr. Humphries: It might focus an issue and might make some room for some kind of national organization too.

Mr. Shields: You talked about better enforcement; you talked about a place to watch, the snide remarks that were made about marketing and so on, that the place to watch is really the market managers. How would you go about that?

• 2125

Mr. Humphries: That's the part of the area that we feel most exposed in, that we are overseas, not in Canada. We must rely on the offering memorandum and representations made with it. In law, the offering memorandum is the offering memorandum, but if I publish some advertising material that says something that changes it, maybe makes it more specific, then I'm stuck with the more specific thing that I said, as far as the liability is concerned.

I believe that some of the ideas presented by Ontario, timed differently, made sense.

Mr. Shields: Specifically?

Mr. Humphries: For example, I always felt that the securities commissions of the provinces should be involved. In 1986 they came out with the assumption that these are all expert investors. Well, that isn't true. They're expert businessmen, but that's not the same as the task that is used for the Ivan Boeskys of this world, who know the investment climate as well as the business climate. For them, a deal is a deal.

I think investors are looking for fair, honest attempts. They can accept losing 30% or 40% of their money actually, as long as they think it was done honestly, that a fair effort was made and there was no siphoning off and no over-pricing

[*Traduction*]

M. Shields: Oui, c'est pourquoi vous êtes ici ce soir.

M. Humphries: Vous comprenez mon point de vue, mais les deux ministères concernés... Au mieux, je dirais qu'on nous tolère à l'étranger. Je précise, dans le document que j'avais écrit, que j'appartiens à une organisation de consultants professionnels en immigration qui a essayé de communiquer avec le gouvernement et qui s'efforce de recruter uniquement des membres dont la compétence est prouvée. Les personnes concernées nous ont répondu que nous étions trop élitistes et que nous ne pouvions pas être un interlocuteur approprié, étant donné que nous n'étions pas représentatifs de l'ensemble du secteur. Que pouvons-nous faire si nous tenons à rester sélectifs et à imposer des critères de compétence?

Le président: Ce sont les fonctionnaires qui ont écrit au comité pour lui suggérer de convoquer des consultants. Ils ont joué un rôle très actif.

M. Humphries: Il suffit de jeter un coup d'oeil de l'autre côté de la table pour s'en rendre compte.

M. Shields: Combien êtes-vous dans votre groupe?

M. Humphries: Nous sommes actuellement une trentaine. La plupart des membres proviennent de l'Ontario. Quelques-uns d'entre nous seulement travaillent outre-mer. Nous sommes deux à l'étranger, les autres étant établis dans la province.

M. Shields: Peut-être que votre témoignage au comité aura...

M. Humphries: Cela permettra peut-être de faire le point et d'envisager éventuellement une organisation nationale.

M. Shields: Vous avez parlé d'une meilleure application, de points à surveiller, de remarques négatives au sujet de la promotion, etc. et affirmé que les personnes à surveiller sont véritablement les directeurs de marché. Quelles solutions proposez-vous?

M. Humphries: Le fait que nous soyons outre-mer et non pas au Canada nous donne l'impression d'être plus vulnérables. Nous devons nous en tenir à la notice d'offre et aux renseignements qu'elle contient. En droit, la notice d'offre est le document officiel, mais si je publie un document publicitaire qui apporte certaines modifications ou précisions, je dois assumer la responsabilité des précisions que j'ai données.

Certaines des idées présentées par l'Ontario m'ont paru logiques.

M. Shields: Pouvez-vous préciser?

M. Humphries: Par exemple, j'ai toujours pensé que les commissions de valeurs mobilières des provinces devraient avoir leur mot à dire. En 1986, elles se sont toutes proclamées expertes en investissement. Ce n'est pas vrai. Elles se composent d'experts du monde des affaires, mais ils ne peuvent prétendre être des Ivan Boesky et connaître à la fois le milieu des investissements et celui des affaires. Pour eux, les affaires sont les affaires.

Je pense que les investisseurs recherchent des placements équitables et honnêtes. Ils peuvent accepter de perdre 30 ou 40 p. 100 de leur capital dans la mesure où ils ne doutent pas de l'intégrité des opérations et sont convaincus qu'aucun

[*Text*]

of things and so on. They can accept that; they understand the risks of that kind of investment. They started their own businesses and have seen good and bad years and good and bad investment decisions.

Mr. Shields: Should it require investors going into a fund or whatever, or should we build in some kind of reporting system to the investor, progress reports?

Mr. Humphries: The better funds will do that automatically. If they don't, they're going to be in trouble pretty quickly, because they don't like silence. The thing that I would say is better is disclosure about the persons involved. Everybody knows there's at least one fund where a person with a foreign criminal record was permitted to sponsor a fund and another one where a recent bankrupt was permitted to sponsor a fund. I think those things would have been eliminated in a reasonable review by the securities commission, or at least where a disclosure would have been required.

Mr. Shields: You suggested here that we shouldn't make any changes in the timing.

Mr. Humphries: I expect that it will be cleared up. I understand why it took so long, but I never understood the toleration of it. Perhaps it shows you the power of inertia. The processing times in Hong Kong became excessively long, at least two years ago, probably three years ago. Nonetheless, it's only this year—

Mr. Shields: We're going to address it.

Mr. Humphries: —that we are really addressing it, yes.

It is, as I said, a zero sum game. If you're faced with the situation of the opening up of eastern Europe—forty years of thwarted family reunification to resolve—you may put some officers into those European posts. That was accomplished very easily by transfers within that region. Because it was all in one region, the External Affairs system did it quite easily.

Mr. Shields: Yes, but these five new officers who are going to—

Mr. Humphries: It's not extra, it's relocation.

Mr. Shields: There are five officers going to the Hong Kong office. What do you suggest this will get down to? Under 100 days? In other words, 150 days is not necessary.

Mr. Humphries: I would say that they will get their processing time down to twelve months, and since they do half the cases... Right now, as I said, with the world average being 404 days, and knowing Hong Kong is now just going below 700 days, then there must be many offices and many cases well below 360.

• 2130

Mr. Shields: So you wouldn't want to bring it down lower than one year.

[*Translation*]

effort n'a été épargné, que les fonds n'ont pas été syphonés, que les prix n'ont pas été gonflés, etc. Ils comprennent le risque de ce genre d'investissement. Ils ont monté leur propre entreprise, ils ont eu des bonnes et des mauvaises années et ont déjà pris de bonnes et de mauvaises décisions d'investissement.

M. Shields: Est-ce qu'il faudrait exiger que les investisseurs soient réunis dans un fonds ou que l'on établisse un système de comptes rendus ou de rapports d'étape à l'intention des investisseurs?

M. Humphries: Les meilleurs fonds le font automatiquement, sinon, ils se trouvent assez rapidement en difficulté, étant donné que les investisseurs aiment bien être tenus au courant. À mon avis, la meilleure solution, c'est de divulguer l'identité de tous les participants. Chacun sait qu'un fonds au moins est parrainé par une personne qui a un casier judiciaire à l'étranger et qu'un autre fonds l'est par un individu qui a récemment fait faillite. Ce genre de choses n'aurait pas été possible si les fonds avaient fait l'objet d'un examen par la Commission des valeurs mobilières ou si la divulgation de l'identité des participants avait été exigée.

M. Shields: Vous proposez de ne pas modifier les délais de traitement.

M. Humphries: Je suppose en effet que cette question sera réglée. Je comprends pourquoi on a mis si longtemps, mais j'ai du mal à croire qu'on a pu accepter une telle situation. Tel est le pouvoir de l'inertie. Les délais de traitement à Hong Kong étaient exagérément longs et nécessitaient deux, peut-être trois ans. Cependant, ce n'est que cette année...

M. Shields: Nous allons y remédier.

M. Humphries: ...que nous nous y sommes intéressés.

Je répète que c'est un jeu à somme nulle. Lorsqu'il a fallu, au moment de l'ouverture de l'Europe de l'Est, réunir des familles séparées depuis 40 ans, on a transféré des agents d'immigration d'un poste à un autre à l'intérieur de cette région. Le système mis en place aux Affaires extérieures a pu le faire assez facilement, étant donné qu'il s'agissait de la même région.

M. Shields: Oui, mais ces cinq nouveaux agents qui vont...

M. Humphries: Ce ne sont pas des agents supplémentaires, mais simplement des agents réaffectés.

M. Shields: Ces cinq agents seront affectés au bureau de Hong Kong. À votre avis, quels seront dorénavant les délais de traitement? Moins de 100 jours? Autrement dit, il ne sera pas nécessaire d'attendre 150 jours.

M. Humphries: Je pense que les délais seront inférieurs à 12 mois et comme ce bureau traite la moitié des dossiers... Comme je l'ai dit tout à l'heure, puisque la moyenne mondiale est actuellement de 404 jours et que la moyenne pour Hong Kong se situe présentement un peu au-dessous de 700 jours, il y a de nombreux dossiers et de nombreux bureaux qui prennent nettement moins de 360 jours.

M. Shields: Par conséquent, vous ne souhaitez pas réduire les délais à moins d'un an.

[*Texte*]

Mr. Humphries: I don't think the clients particularly want it. I think that recommendation reflects more of the inside Canada view, that it would be nice to get the money in quickly. These are business people, they're already actively operating businesses every day. They need time to think about that.

On the other hand, the concept of a visa, valid for two years, is probably designed to do that. But I don't think it's practical in the first place because no one is suggesting you go in without a health check, and that is seldom completed within three months, or without appropriate checks into your background, and that's seldom completed in three months. Right from the start there are those two things. No one should be suggesting that these things be done before the applicant gets into the system because then you're doing more work. You know you're going to refuse some of these cases. You're doing much more work than is necessary, so you're increasing the workload in some areas.

Mr. Shields: You talked about training visa officers, the importance of their understanding the culture, and how things work. Being a former employee of immigration, you also mentioned the importance of the investor program and how this should be related to the question of how we are going to train them when they're all over there. How would you go about doing this?

Mr. Humphries: First, you know your posting months before you go, four or five months before you go in the properly ordered system, except in emergencies. A certain amount of pre-posting training is allowed for, is built in. A training person-year is allowed to have you go into a type of training mode, not carrying on other work but just being trained.

Mr. Shields: But you're over there now. What do we do with them?

Mr. Humphries: If they're over there now, I would suggest it is quite easy to take advantage of. . .there are plenty of people there whose job is to explain to your American or Canadian or British businessman what kind of conversation he's just had with his Chinese counterpart, and what it meant as opposed to what he thought it meant. That's one of the difficulties. These officers sometimes feel that Chinese people particularly can be evasive when you're talking to them. As a matter of fact, they enter a conversation for two different reasons. Chinese people want it to be polite, friendly, and happy.

You have asked me a tough question. I'm not sure if I have the right answer. You've done something that in a Chinese conversation shouldn't be done. Therefore, in a way you have violated the rules. There are other ways to get around to this. Maybe I've asked you a question and you haven't even recognized that you've been asked a question, or I've told you something and you haven't recognized what you've been told.

There are lots of stories about people who just arrive in China, meet some people and talk to them—they can speak the language even—and they find out they've accepted three invitations for dinner on the same night without even

[*Traduction*]

M. Humphries: Je ne pense pas que les clients le souhaitent vraiment. Cette recommandation reflète plutôt le point de vue des Canadiens qui voudraient disposer plus tôt des capitaux. Les demandeurs sont des gens d'affaires fort occupés. Ils ont besoin de temps pour planifier.

D'un autre côté, c'est probablement pour cette raison que le visa est valide pendant deux ans. De toute façon, je ne pense pas qu'il soit utile de réduire ce délai, puisqu'il faut absolument que les immigrants passent les visites médicales, ce qu'il est difficile de faire en moins de trois mois, et que l'on effectue la vérification de leurs antécédents, ce qui prend rarement moins de trois mois. Au départ, il faut donc tenir compte de ces deux éléments. Or, si l'on ne veut pas faire de travail inutile, on ne doit pas effectuer ces contrôles avant que le dossier du requérant n'ait été pris en considération. En effet, certaines demandes étant rejetées, on augmenterait inutilement la charge de travail en effectuant ces contrôles avant que les demandes ne soient acceptées.

M. Shields: Vous avez évoqué la formation des agents de visas et vous avez indiqué combien il était important qu'ils comprennent la culture et les us et coutumes du pays où ils sont postés. Étant vous-même un ancien employé du ministère de l'Immigration, vous avez souligné également l'importance du programme d'immigration des investisseurs et indiqué qu'il fallait en tenir compte dans la formation qu'il faudrait donner aux agents d'immigration lorsqu'ils arriveront sur place. Comment feriez-vous cela?

M. Humphries: Tout d'abord, en temps normal, les postes sont attribués plusieurs mois à l'avance, soit quatre ou cinq mois, sauf en cas d'urgence. Les agents reçoivent une formation avant de partir. Une année-personne est prévue pour que les agents puissent cesser leurs fonctions normales et suivre ce genre de formation.

M. Shields: Oui, mais que faire des agents lorsqu'ils sont sur place?

M. Humphries: S'ils sont sur place, il n'y a rien de plus facile... En effet, ils sont entourés de personnes dont le travail consiste à expliquer aux gens d'affaires américains, canadiens ou britanniques, la conversation qu'ils ont eue avec leurs homologues chinois et ce qu'elle signifiait par opposition à ce qu'ils avaient compris. C'est en effet un aspect difficile des rapports avec les Chinois. Les agents des visas peuvent penser parfois que les Chinois sont évasifs. En fait, ils engagent une conversation pour deux différentes raisons. Ils veulent que les échanges soient polis, amicaux et agréables.

Vous m'avez posé une question difficile. Je ne suis pas sûr de vous donner la bonne réponse. Vous avez fait quelque chose qui serait absolument inconcevable dans une conversation avec un Chinois. Dans un sens, vous avez transgressé les règles. Mais il y a d'autres façons d'analyser une telle situation. Vous n'avez peut-être pas remarqué la question que je vous ai posée ou fait attention à ce que je vous ai dit.

Il y a beaucoup d'histoires qui circulent sur des gens qui arrivent en Chine, qui rencontrent des Chinois, conversent avec eux, parfois même dans la langue du pays et apprennent soudain qu'ils ont accepté, sans le savoir, trois invitations à

[*Text*]

realizing they had one invitation. That's because of the manner in which invitations are done, just hinted at. If I say to you, it would be nice sometime if we have dinner around the Chinese New Year—

Mr. Shields: That would be nice.

Mr. Humphries: You said, yes, that would be nice. You've been invited. I don't have to call you again to say, how about it? You have been invited and you have accepted, but you didn't know it. I understood it. There are plenty of experts available on that. It's just not being done now.

That's just one example. I read it in a document developed to assist Chinese in talking with western people, to assist them in making convincing presentations to western people. In their culture they're not used to a factual way of talking—bing, bing, bing, bing. Therefore the visa officer can easily think this guy's talking for 10 minutes and I still haven't heard what business he's in. It's a different purpose. There is a way to do it.

• 2135

Mr. de Jong: I think your testimony is very important to us because it begins to give us a sense of the ultimate customer. I think everybody in this committee agrees it's an important program and it's important for Canada to attract these people, not just their money but their person, their experience. I think you're pointing out as well that we are now in competition with a growing number of countries.

What, in your opinion, is the chief obstacle that Canada has in marketing our product?

Mr. Humphries: That's a very difficult question, because it has been so successful. It's a bit like saying, why didn't we win the war in 100 days instead of 180?

The thing that is happening is we're in a commanding position at the present time. I don't think our position is that we have difficulties in marketing. Marketing is being carried out by people like myself in the markets where it really exists and where there is a certain lack of knowledge about Canada.

We're in a position where we can adopt defensive tactics and keep other people from gaining market share, and things like that. That's why I say this analysis should be on the basis of the goals and should be simplified by considering it from a market perspective. There should be a balance between the attractiveness to the immigrant and the needs of the program and the integrity, say, of the program.

Obviously, if we dropped the requirement for business background we would very much increase the potential, but it wouldn't be what we want. We want competent people and a modicum of investment that will create some economic benefit for Canada. So I would say this program has run as well as it can, with the limited resources available to people like Mr. Ferguson and others who have been responsible for it. It now needs a really good review, and this is an excellent document to start with.

[*Translation*]

dîner pour le même soir. En effet, les Chinois ont une façon très subtile de vous inviter. Si je vous disais, par exemple, qu'il serait agréable de dîner ensemble pour fêter le Nouvel an chinois. . .

M. Shields: Ce serait agréable, en effet.

M. Humphries: Et voilà, en disant que ce serait agréable, vous avez accepté l'invitation. Si j'étais Chinois, il ne serait même pas nécessaire de confirmer. Vous vous êtes fait inviter, vous avez accepté et vous ne vous en n'êtes même pas rendu compte. Il y a beaucoup de spécialistes qui peuvent informer les gens sur des questions semblables. Mais rien de tel n'est fait en ce moment.

Ce n'est qu'un exemple. Je l'ai lu dans un document destiné à aider les Chinois à communiquer avec des Occidentaux et à se présenter de manière convaincante. Les Chinois ne sont pas habitués à exposer des faits précis, comme nous avons l'habitude de le faire. Par conséquent, un agent des visas peut très bien ne pas savoir, au bout de dix minutes de conversation, le genre d'entreprise que dirige son interlocuteur. Pour un Chinois, l'objet de la conversation est différent. La manière de faire n'est pas la même.

M. de Jong: Votre témoignage me paraît très important, car il nous permet de mieux connaître le client. Je pense que tous les membre du comité reconnaissent qu'il s'agit d'un programme important et ont conscience qu'il importe aussi que le Canada attire ces immigrants, non seulement en raison de leurs capitaux, mais pour eux-mêmes et pour leur expérience. Vous avez signalé également que de plus en plus de pays nous font actuellement concurrence.

Quel est, à votre avis, le principal obstacle que peut rencontrer le Canada dans la promotion de son produit?

M. Humphries: Vous me posez là une question difficile, puisque le programme a connu un succès éclatant. C'est comme si vous demandiez pourquoi nous n'avions pas gagné la guerre en 100 jours au lieu de 180!

Il se trouve que nous sommes actuellement dans une position de force. Je ne pense pas que nous ayons des difficultés en matière de promotion. La promotion est faite par des gens comme moi sur les marchés où elle existe vraiment et où le Canada est mal connu.

Dans l'état actuel des choses, nous pouvons adopter des mesures défensives pour préserver notre part du marché. C'est pourquoi, je demande que cette analyse soit faite en fonction des objectifs à atteindre et qu'elle soit simplifiée dans une perspective de marché. Il faudrait atteindre un certain équilibre entre l'attrait que présente le Canada pour l'immigrant et les besoins et l'intégrité du programme.

Bien entendu, on pourrait augmenter le potentiel du programme en cessant d'exiger que les candidats aient une expérience en affaires. Mais ce n'est pas ce que nous voulons. Nous recherchons des gens compétents, capables d'investir un minimum de capitaux et d'offrir des avantages économiques au Canada. J'estime par conséquent que ce programme a donné les meilleurs résultats possibles, compte tenu des ressources limitées dont disposaient des gens comme M. Ferguson et les autres responsables du programme. Le moment est venu de la revoir en profondeur et le document proposé est un excellent point de départ.

[*Texte*]

Mr. de Jong: Then let me rephrase it. Are we maintaining our competitive position?

Mr. Humphries: I mentioned something right at the first that I think is a real definite poison pill in certain markets. First of all, in most Asian countries children are still living with their parents sometimes at 27, 28, 29, 30. They don't get married until about then. They're very definitely kept in the... So their view of family is much broader than perhaps we should accept. But now we've gone a little bit too far, where even I don't agree with it. I have a son who is 19. If I were thinking about emigrating permanently to some place, I would not go. I would just simply say, well, that's one place I can't go because at some point or other...he's still dependent on me now. What can I do?

Look at it from the position of the Taiwan investor who's got a boy, say, 16, who cannot get a passport. He's going to emigrate to Canada and go back and forth. It will take him a couple of years. By the time he really gets settled his son will be 18, enter the military. He hasn't been able to leave Taiwan, therefore. Now he's in the military until he's 20, and then out. There is nothing I can do about it. I can't sponsor him. I can't do anything. He's had a two-year break in his education. Therefore, I think they should just ignore the military service. I think it would be a simple change. It was suggested by the Bar Association and by ourselves, and ignored. I guess they just don't think this small little portion of things should be done. But it is the kind of thing...

The other thing, of course, will be addressed by the training of visa officers and so on. That would be appropriate respect for clients.

Mr. de Jong: Wouldn't it be an argument, then, in favour of having a special section to ensure that we do get the visa officers who do have the training?

Mr. Humphries: Yes, if you get a special section such as exists in Hong Kong with five officers presently assigned to it, then as a supervisor you can focus your attention on those officers and make sure they're doing what you want, if you have appropriate skills as a supervisor, some training, and things like that. Lots of things come to mind. Many of these officers just know that Asians cheat on their taxes, and I am sure you heard that somewhere else—

• 2140

Mr. de Jong: Yes.

Mr. Humphries: —so they immediately suspect it of everybody. In fact, an inordinate amount of time is spent chasing down whether this guy cheated on his taxes or not.

When I was in Hong Kong we once asked a director from the taxation department of Hong Kong to come over and give a little presentation. This kind of training is really valuable, because many of the officers found out for the first time that capital gains are not taxed at all in Hong Kong, not a bit, and it is possible to do very well in property. Well, those guys had been looking at tax forms that don't even show capital gains income, and saying, "Last year you made $8,000 Canadian

[*Traduction*]

M. de Jong: Permettez-moi de reformuler ma question. Est-ce que le Canada demeure aussi compétitif?

M. Humphries: J'ai parlé tout au début d'un critère qui est un véritable handicap sur certains marchés. Précisons tout d'abord que, dans la plupart des pays d'Asie, les enfants vivent avec leurs parents jusqu'à 27, 28, 29 ou 30 ans. Ils ne se marient pas et ne quittent pas la famille avant cet âge. Par conséquent, les Chinois ont une vision de la famille beaucoup plus vaste que celle que nous sommes prêts à accepter. En revanche, nous avons été un peu trop loin et même moi, je ne suis pas d'accord là-dessus. J'ai un fils de 19 ans et je refuserais d'immigrer définitivement dans un autre pays s'il ne pouvait m'accompagner. Je ne pourrais pas accepter de faire cela, alors qu'il est encore à ma charge. Alors?

Prenons l'exemple d'un investisseur taïwanais ayant un fils de 16 ans qui ne peut obtenir un passeport. Cet investisseur fera le va-et-vient entre le Canada et Taïwan avant de s'installer définitivement. Quand il sera vraiment installé, son fils qui aura 18 ans, devra faire son service militaire. Par conséquent, il ne pourra plus quitter Taïwan jusqu'à 20 ans. Il n'y a rien à faire. Je ne peux pas parrainer ce jeune homme, je ne peux rien y faire. Il y a eu un hiatus de deux ans dans son éducation. À mon avis, il faudrait tout simplement ne pas tenir compte du service militaire. C'est un changement simple qui a été proposé par moi-même et par l'Association du Barreau, mais qui n'a pas été retenu par le ministère. Je crois qu'il ne juge pas utile d'envisager un tel changement de détail. Et pourtant...

Quant à l'autre aspect, il serait bien entendu envisagé dans la formation des agents des visas. Il faut leur apprendre à respecter les clients.

M. de Jong: Est-ce que cela ne justifierait pas la création d'une section spéciale chargée de former ces agents?

M. Humphries: Ce serait en effet une bonne idée de créer une section spéciale semblable à celle qui existe à Hong Kong et qui comprend cinq agents. Cette section serait coiffée par un surveillant ayant les compétences et la formation nécessaires et dont la tâche consisterait à s'assurer que les agents agissent de manière appropriée. On peut imaginer diverses formules. Beaucoup d'agents savent que les Asiatiques fraudent le fisc et je suis certain que vous en avez, vous aussi, entendu parler...

M. de Jong: En effet.

M. Humphries: Par conséquent, tous leurs clients leur paraissent automatiquement suspects. De fait, les services d'immigration passent énormément de temps à vérifier si les candidats à l'immigration ont fraudé le fisc ou non.

Lorsque j'étais à Hong Kong, j'avais demandé au directeur du fisc de venir nous faire un petit exposé. Ce type de formation est extrêmement utile, car plusieurs agents avaient découvert, à l'occasion de cet exposé, que les gains en capital ne sont absolument pas imposés à Hong Kong et que l'on peut se tailler une situation très prospère dans l'immobilier. Il est donc possible que ces agents aient déclaré à leurs clients, après avoir consulté leur déclaration d'impôt

[*Text*]

from all this effort; it doesn't sound like your business is very successful", and drawing negative conclusions from that, without any real basis. That is the kind of thing. That is why a special operating agency having anything to do with selection and operating in Canada will never get there, because they will never be able to accomplish all that.

Mr. de Jong: Your testimony is just so important to us. I assure you, and I think I speak on behalf of all members of this committee, that the things that you are telling us will definitely be considered when we are writing our report.

It has been suggested, and the Ontario government suggested this as well, that the decision on where you are going to invest be made when you get here. Some people have suggested a precondition visa. The Ontario government, I think, made a somewhat similar suggestion. The people before that from Edmonton made a similar type of suggestion. What do you think?

Mr. Humphries: Well, the immigrant abhors conditions. What I would suggest, say, for Ontario's suggestion of multi-purpose business immigrant visa is that people would get to Canada and choose the investor category and not choose the entrepreneur category. I have heard many cases of people coming as entrepreneurs to Canada—in fact, we have had several clients ourselves—who come back because they can't change their category within Canada. They give up their entrepreneur effort, switch to the investor category, reapply, and go back as investors. That's desperation. I think another solution could have been found, but that was the individual's choice.

Mr. de Jong: We heard testimony earlier in the day from one fund manager that he now has a lot of people coming to him who have come in under entrepreneur and who want to switch into the investor category.

Mr. Humphries: The other thing is that the investor category is funding the promotion of Canada in many ways. You heard someone who asked what commissions were paid and so on. The commissions actually on reasonable funds run between 4% and 7%. It is an unreasonable fund that pays much more than that.

Mr. de Jong: Would the investor find it more attractive to be able to come to Canada—

Mr. Humphries: Well, who's going to promote that?

Mr. de Jong: —and make his decisions here?

Mr. Humphries: But who is going to do the promotion? Am I going to promote if I have no commissions available to me, because they go and pick it out from somewhere else in Canada? I don't think so. The cost of advertising in Taiwan, which is a market where advertising is necessary, is very high. I can't reveal what it is, but it surprised me all to hell when I found out. It is very high.

[*Translation*]

où ne figure aucun gain en capital, que leur entreprise ne paraissait pas très florissante, puisqu'ils n'avaient gagné, par exemple, que 8,000$ canadiens l'année précédente. Il est possible qu'ils aient tiré, par erreur, des conclusions négatives. C'est pourquoi il est impossible d'envisager la sélection des immigrants à une agence opérationnelle spéciale qui serait établie au Canada.

M. de Jong: Votre témoignage est très important pour nous. Je pense que tous les membres du comité seront d'accord avec moi pour dire que nous allons certainement tenir compte de vos propos lors de la rédaction de notre rapport.

Il a été proposé, entre autre par le gouvernement de l'Ontario, que les investisseurs choisissent où placer leur argent une fois qu'ils sont arrivés au Canada. Certains ont proposé l'institution d'un visa assorti de conditions préalables. Je crois que le gouvernement de l'Ontario a présenté une formule analogue. Auparavant, des témoins d'Edmonton ont proposé quelque chose de semblable. Qu'en pensez-vous?

M. Humphries: Vous savez, les candidats à l'immigration détestent les conditions. J'ai l'impression que le visa polyvalent proposé par l'Ontario pour les gens d'affaires immigrants signifie qu'une fois arrivés au Canada, ces immigrants choisiront la catégorie des investisseurs de préférence à celle des entrepreneurs. On m'a parlé de plusieurs immigrants, et j'ai moi même eu plusieurs clients, qui sont venus au Canada en qualité d'entrepreneurs et sont par la suite rentrés chez eux, étant donné qu'il leur était impossible de changer de catégorie. Ils doivent quitter la catégorie des entrepreneurs, s'inscrire dans l'autre catégorie et revenir à titre d'investisseurs. C'est désespérant. Je crois qu'il aurait été possible de trouver une autre solution, mais c'est ce que le client avait décidé.

M. de Jong: Un expert financier nous a rapporté un peu plus tôt aujourd'hui qu'il compte parmi ses clients bon nombre de personnes qui sont venues au Canada à titre d'entrepreneurs et qui veulent désormais faire partie de la catégorie des investisseurs.

M. Humphries: Par ailleurs, la catégorie des investisseurs sert de bien des manières à financer la promotion du Canada. Quelqu'un a demandé quel était le tarif des commissions. Les commissions sur les fonds normaux varient entre 4 et 7 p. 100. Par contre, elles sont beaucoup plus élevées pour les fonds anormaux.

M. de Jong: Est-ce qu'un investisseur préférerait venir au Canada. . .

M. Humphries: Qui est prêt à encourager cela?

M. de Jong: . . .et prendre ces décisions une fois arrivé?

M. Humphries: Mais qui se chargerait de la promotion? Est-ce que j'accepterais de faire la promotion si la commission me passe sous le nez? Je ne pense pas. Taïwan est un marché où la publicité est indispensable, mais très chère. Je ne peux pas vous donner de chiffres, mais j'ai été très surpris quand j'ai pris connaissance des tarifs.

[*Texte*]

The Chairman: I think I am next. Unfortunately, while we have many Chinese friends, neither of us is Chinese. Therefore, I hope my questions won't offend because they are direct and to the point and they follow the line of questioning I have been asking each of the groups.

Everyone wants the money. The Government of Canada wants the money. The provinces are fighting and competing for the money. The money managers want the money, the consultants want the money, the lawyers want the money, the accountants want the money. Everybody wants the money. No one wants to take responsibility for the end result unless it is very, very good.

• 2145

Mr. Humphries: Let me comment about responsibility. You mentioned liability and so on. As a person who has represented funds and so on, clearly I have liability whether I like it or not.

Our company's point of view is that, first of all, if our applicants are not accepted, we refund any fees paid to us. Once they get to Canada, we encourage our investors to form groups to deal with the project owner at a very early stage. This is something we have learned. We are currently assisting investors of a very unfortunate fund, which has been mentioned here, to try to ensure that they are no more out of pocket at all in any legal proceedings, and indeed beyond that.

So we have accepted responsibility to the extent that it is open to us, but somewhere—you are right—are a lot of people.

The Chairman: I want to go a little further. We are going to come back to that.

Do you support the concept of some form of bonding for managers, consultants, lawyers, and others who promote and market funds? At the moment, for your advice there is almost no consequence other than loss of reputation. The others are all putting up the money. If you are going to be in this area, then shouldn't you have at least some measure of bonding to protect the investor from your advice as well as for your advice? Is this something we should recommend, and if not, why not?

Mr. Humphries: As I said, we give complete refunds not only of fees but also of airline tickets if an out-of-territory application has been concerned. We are able to do that; I don't know whether all consultants can. So if our applicant is not accepted, his fees are returned. If he travelled to a foreign post, his airline tickets are paid. Of course we can do that because we are very precise about who will and who will not be accepted.

The Chairman: You said that you are really concerned about misuse, which has to be corrected and regulated.

Mr. Humphries: Yes.

The Chairman: Will you define "misuse" and give me examples of misuse and abuse?

Mr. Humphries: I just wanted to use...and I guess the reason it comes up is the example of the project where strong representations are made about the nature of the investment, and legally binding ones I would think, and a great deal of

[*Traduction*]

Le président: A mon tour maintenant. Nous avons tous beaucoup d'amis chinois, mais n'étant pas nous-mêmes des fils de l'Empire du milieu, j'espère que vous ne serez pas offusqué par mes questions qui sont directes et qui suivent le même raisonnement que celles que j'ai posées aux autres groupes.

L'argent intéresse tout le monde. Il intéresse le gouvernement du Canada tout autant que les provinces. Il intéresse les experts financiers, les consultants, les avocats et les comptables. Tout le monde en veut et personne ne veut prendre la responsabilité d'une affaire, à moins qu'elle ne soit extrêmement prometteuse.

M. Humphries: Permettez-moi de dire quelque chose à propos de la responsabilité. Vous avez soulevé la question. J'ai moi-même représenté des fonds et il est évident qu'à ce titre, j'endosse une responsabilité, que cela me plaise ou non.

Nous avons pour pratique, tout d'abord, si nos requérants sont refusés, de leur rembourser les honoraires qu'ils nous ont versés. Quand ils arrivent au Canada, nous encourageons les investisseurs à constituer des groupes pour traiter dès le départ avec le propriétaire du projet. Nous avons tiré leçon de notre expérience. Nous aidons actuellement des investisseurs qui ont participé à un fonds qui n'a pas réussi, et dont on a parlé ici, afin d'éviter qu'ils n'aient à payer davantage pour des poursuites judiciaires, et même au-delà.

Nous avons donc accepté la responsabilité dans la mesure de nos possibilités, mais vous avez raison, il y a beaucoup de gens.

Le président: J'aimerais aller un peu plus loin. Nous reviendrons sur cette question.

Appuyez-vous l'idée d'un cautionnement pour les gestionnaires, consultants, avocats et autres, chargés de la promotion et de la commercialisation des fonds? Actuellement, vous ne risquez pratiquement rien, mise à part votre réputation. Ce sont les autres qui fournissent les fonds. Si vous vous lancez dans ce domaine, ne devriez-vous pas avoir un certain cautionnement afin de protéger l'investisseur contre vos conseils? Faudrait-il faire une recommandation en ce sens et, sinon, pourquoi?

M. Humphries: Comme je l'ai dit, nous remboursons non seulement tous les honoraires, mais aussi les billets d'avion, s'il s'agit d'une demande venant de l'extérieur. Nous sommes en mesure de le faire; je ne sais pas si c'est le cas pour tous les consultants. Si le requérant est refusé, nous remboursons ce qu'il nous a versé. S'il a dû se rendre à une mission à l'étranger, nous payons ses billets d'avion. Nous sommes en mesure de le faire, bien sûr, car nous déterminons avec beaucoup de précision qui sera accepté et qui sera refusé.

Le président: Vous dites que vous êtes très inquiet du mauvais usage possible, qu'il faut corriger et réglementer.

M. Humphries: Oui.

Le président: Pouvez-vous définir ce que vous entendez par là et me donner des exemples de mauvais usage et d'abus?

M. Humphries: Je voulais simplement utiliser... la question a été soulevée, j'imagine, à cause de l'exemple concernant un projet au sujet duquel des représentations très solides et qui engagent légalement leurs auteurs, je suppose,

[*Text*]

money is collected because it is a good idea and would work well and could have worked well, yet a major law firm, a major financial institution, a major accounting firm, a geological adviser, a borrower and a lender get into a room and lose sight of their duty to the investors and start to consider, apparently—I wasn't there—the benefit for individuals within the room. Perhaps only in a court of law can that kind of thing finally be worked out, provided that you have access to the documents.

The Chairman: If you are a stockbroker and you have put somebody into an investment and the market goes down, then you are on the phone as fast as possible to say, hey, get out, or to give them advice.

Mr. Humphries: We don't have that option.

The Chairman: Is a similar responsibility there for a manager or a consultant, and do you in fact practise that to any degree?

Mr. Humphries: First, we don't have the option. The people who are in are in for three years right now. It isn't as if you can get in and get out of an investment. We certainly switched immediately. The efforts we have made when we discover a situation that is unpleasant like that are noticeable statistically.

The Chairman: You say that you are out in the field. Have you been deceived by offering memorandum and promotional material, and you find that you are, but there is not much you can do about it because you are out in the field?

Mr. Humphries: I think anybody would be. It wouldn't matter where it was. If the offering memorandum says one thing but the project does something different, then there has been some deception. We must rely on the offering memorandum, but we also do a certain amount of background checking. I am glad to see that Ontario does Dun and Bradstreet and other reports, because some provinces apparently do not, or did not.

The Chairman: Since we can learn from good examples—

Mr. Humphries: And bad.

The Chairman: —and we have now had many before the committee—we can also learn from negative examples. Can you think of a more classic one than Western Canadian if we were to really call for the government to look into something and ask what went wrong here? Are there some classic ones in the field like the Western Canadian? They could have a good solid look at it and determine what went wrong and how to correct it.

• 2150

Mr. Humphries: I have wondered myself what you could have done about it. It was a major law firm that advised the parties. It was a major accounting firm. It was a major financial institution. They were all in on what was clearly and utterly a different investment than what was advertised.

[*Translation*]

ont été faites sur la nature de l'investissement, et où l'on a receuilli des sommes importantes, parce que l'idée était bonne, qu'elle devait avoir du succès ou aurait pu en avoir. Mais voilà qu'un grand cabinet d'avocats, une institution financière, un cabinet de comptables, un conseiller géologique, un emprunteur et un créancier se retrouvent dans une pièce et oublient complètement leurs devoirs à l'égard des investisseurs pour ne plus songer, apparemment—je n'y étais pas—qu'aux avantages personnels qu'ils pourraient tirer. Ce genre de problème ne peut être réglé que devant un tribunal, à condition que l'on puisse mettre la main sur les documents.

Le président: Un courtier qui propose un investissement à quelqu'un et qui voit le marché baisser, se précipite au téléphone pour recommander à son client de vendre, ou pour le conseiller.

M. Humphries: Nous n'avons pas cette possibilité.

Le président: Le gestionnaire ou un consultant a-t-il une responsabilité semblable, et l'assumez-vous dans une mesure quelconque?

M. Humphries: Tout d'abord, nous n'avons pas cette possibilité. Les gens qui s'engagent le font actuellement pour trois ans. Ils n'ont pas la possibilité de se retirer à leur gré. Il est certain que nous transférons immédiatement. Les mesures que nous prenons quand nous découvrons une situation désagréable de ce genre se reflètent dans les chiffres.

Le président: Vous dites que vous êtes sur place. Vous est-il arrivé de présenter des notices d'offres et autres articles de promotion et de vous apercevoir qu'ils sont trompeurs sans pouvoir rien y faire, parce que vous êtes sur place?

M. Humphries: Cela peut arriver à tout le monde, où que l'on soit. Si l'information de la notice d'offre ne correspond pas au projet, il y a tromperie. Nous devons accepter ce que dit la notice, mais nous faisons aussi certaines vérifications. Je suis heureux de voir que l'Ontario obtient des rapports de Dunn et Bradstreet et d'autres encore, car il semble que ce ne soit pas le cas dans toutes les provinces.

Le président: Comme on peut s'inspirer des bons exemples...

M. Humphries: Et des mauvais.

Le président: ...et que nous en avons entendu beaucoup—nous pouvons aussi tirer la leçon des exemples négatifs. Y a-t-il, selon vous, un exemple plus classique que celui de Western Canadian, si nous devions recommander au gouvernement de faire enquête et d'essayer de voir ce qui a mal tourné? Y a-t-il d'autres exemples classiques comme celui-là? Le gouvernement pourrait faire une enquête approfondie, déterminer ce qui a mal tourné et voir quelles mesures correctives il conviendrait de prendre.

M. Humphries: Je me suis moi-même demandé ce qu'on aurait pu faire. Les parties en cause étaient conseillées par deux grands cabinets d'avocats et de comptables. L'institution financière était importante. Et ils avaient tous affaire à un investissement qui ne correspondait pas du tout à ce qui avait été publié.

[*Texte*]

The Chairman: Was that one of the ones you were mislead on?

Mr. Humphries: Yes, absolutely.

The Chairman: Mispromoted. That's when information comes in the field and you find out you have something different.

Mr. Humphries: There was no indication at all of any change of heart or anything. Only a few months before this actual investment was made, we were shown a copy of an offer of purchase and sale for a project, which was four-square within the offering memorandum but was not chosen.

The Chairman: Do you think it would be a good project for us to look at as a classic example to find out what went wrong? Should there be a government investigation into that or two or three of the others at this stage?

Mr. Humphries: I think governments should be jaw-boning the law firm and the major financial institution and asking them, just what did you do here? How could you possibly have done this? Why are you not considering a settlement with the 230 investors? The market corrects but it causes pain.

The Chairman: It causes pain for everybody who is trying to sell them.

Mr. Humphries: Two hundred and thirty painful people. That's right.

Mr. Shields: Maybe it's something we could put in the back of our minds after we have this through. Maybe we can call those people forward as witnesses.

The Chairman: I think it would be interesting to examine some of the failures, see what went wrong and make sure they don't happen again. We have to make sure whatever we are recommending corrects that.

Mr. Shields: It's in our purview. We can certainly call them any time we want.

The Chairman: Yes. A good idea. We might do that in the fall.

Mr. Shields: I would like to piggy-back on what you were approaching here. I know when many large firms have a treasurer who handles a great deal of money and moves it around, he is bonded by a bona fide bonding company.

Mr. Humphries: Yes, I know. There would be no reason why not.

Mr. Shields: Why wouldn't we be able to bond these project managers or principals with signing authorities?

Mr. Humphries: It might be a good idea because if the bonding company won't bond them, you have your solution. You don't have to even think about approving his project.

Mr. Shields: I wonder how costly that would be?

Mr. Humphries: Do you have any idea how much it would cost? A $35 million fund might cost you a lot.

Mr. Shields: It's certainly available for some of the major corporations. They see it as a part of doing business. I'm just throwing that out as speculation. It might be worth checking into.

[*Traduction*]

Le président: Est-ce l'un des cas où vous avez été trompé?

M. Humphries: Oui, certainement.

Le président: Promotion trompeuse. C'est lorsque vous recevez des informations sur place et que vous vous aperceviez qu'elles ne correspondent pas à la réalité.

M. Humphries: Nous n'avions aucune indication que la situation changeait. Quelques mois seulement avant le placement, on nous a montré une copie d'une offre d'achat et de vente pour un projet qui correspondait en tous points au prospectus, mais elle n'a pas été retenue.

Le président: Pensez-vous que ce soit un exemple classique sur lequel nous pourrions nous pencher pour essayer de comprendre ce qui s'est passé? Croyez-vous que le gouvernement devrait ouvrir une enquête sur ce cas-là, et peut-être deux ou trois autres?

M. Humphries: J'estime que les gouvernements devraient presser le cabinet d'avocats et l'établissement financier pour leur faire dire ce qu'ils ont fait. Leur demander comment ils ont pu agir ainsi et pourquoi ils n'envisagent pas de s'entendre avec les 230 investisseurs? Le marché frappe mais il fait mal aussi.

Le président: Il fait mal à tous ceux qui essaient de vendre.

M. Humphries: Il fait mal à 230 personnes, c'est exact.

M. Shields: C'est peut-être une chose qu'il faudrait garder à l'esprit lorsque nous aurons terminé. Peut-être que nous pourrions inviter tous ces gens-là à témoigner.

Le président: Il semble qu'il serait intéressant de se pencher sur certains de ces échecs, d'essayer de voir ce qui a mal tourné, pour que cela ne se reproduise plus. Nous devons nous assurer que nos recommandations proposeront des mesures correctives.

M. Shields: Nous en avons le pouvoir. Nous pouvons les convoquer à témoigner quand nous voulons.

Le président: Oui. C'est une bonne idée. Nous le ferons peut-être à l'automne.

M. Shields: Je voudrais revenir à ce que vous mentionniez tout à l'heure. Dans beaucoup de grandes sociétés, le trésorier qui manipule des sommes importantes doit être cautionné par une société reconnue.

M. Humphries: Oui, je sais. Il n'y a aucune raison que ce ne soit pas le cas.

M. Shields: Pourquoi ne pourrions-nous pas faire cautionner les gestionnaires de projet, ou toute personne autorisée à signer.

M. Humphries: Ce serait peut-être une bonne idée, car si la compagnie de cautionnement refuse, l'affaire est réglée. Vous n'aurez même pas à vous demander si vous devez approuver le projet.

M. Shields: Je me demande combien cela coûterait.

M. Humphries: Avez-vous idée de ce que cela coûterait? Pour un fonds de 35 millions, cela peut revenir cher.

M. Shields: Certaines grandes entreprises le font. Elles considèrent que cela fait partie des coûts d'opération. C'est une idée que je lance et qui vaudrait peut-être la peine d'être approfondie.

[*Text*]

Mr. Humphries: It might be something you can't insure.

Mr. Fairey: You couldn't insure the business risk.

Mr. Shields: No, not the business risk but the integrity of the bond.

Mr. Fairey: The court will determine whether or not this was misrepresentation or not. There is a legal remedy there. If there was misrepresentation, then there should be a remedy and the court will determine that based on evidence.

Mr. Shields: What does the bonding do? Bonding is an insurance policy based on an individual's character, etc.

Mr. Humphries: But it's also based on the extent of risk.

Mr. Fairey: Because of your knowledge in the market, a lot of things are tightening up in the Canadian program, partly through the effluxion of time with the $250,000, $350,000 plus the task force recommends a higher net worth. I understand the market in Asia is not strong, at least for this program, because of the strength of the economy in Taiwan and Hong Kong. Can you give us some idea of the elasticity of demand in your opinion?

• 2155

Mr. Humphries: If it were me and I were making the choice about $150,000, $250,000, $350,000, I would simply take the tier system as it was, except for tier three, and extend the whole period for two years and just leave it, $150,000, $250,000. That's what I would do. Then I think that would guarantee significant economic benefit from the extra two years of hold, and I'd still keep the amount at a level the investor can tolerate, survive, if lost.

Mr. Fairey: Surely from a sales point of view there is a certain bias—the lower the number the easier the sale. I'm interested in the elasticity. How much do you think the numbers will fall as a result of the new tiers?

Mr. Humphries: The entrepreneur program probably would begin to enjoy increased numbers if one went to the $250,000, $350,000. Fewer people will accept the investor program. Some of them will once the United States clarifies itself and a track record is developed.

The jump from $350,000 to roughly $500,000 is not so great. I think we'll see certain flight about that level. Perhaps just slightly less money will be collected, but the human capital we were mentioning before that goes with the investment and should be valued as well, would decrease at that level. Some of it perhaps will go into the entrepreneur category, which has its own problems that are scarcely being addressed here right now. There are people advertising every day that you can be an entrepreneur for $25,000, and apparently there is some truth to the rumour, but I don't know.

Mr. Marrocco: About the profile of the investor, if it takes twelve months to process a visa, how realistic is it to think the investor is going to come and live in Canada when the visa is issued?

[*Translation*]

M. Humphries: Ce n'est peut-être pas assurable.

M. Fairey: On ne peut pas assurer le risque commercial.

M. Shields: Non, pas ce risque, mais l'intégrité de la personne cautionnée.

M. Fairey: C'est au tribunal qu'il appartiendra de juger s'il y a eu fausse représentation ou non. Il y a un recours légal dans ces cas. S'il y a eu fausse représentation, il faut y remédier et le tribunal le décidera en examinant les faits.

M. Shields: Quel est le but du cautionnement? Le cautionnement est une police d'assurance fondée sur la réputation de la personne, etc..

M. Humphries: Mais elle dépend aussi de l'étendue du risque.

M. Fairey: Vous connaissez le marché et vous savez que les critères se resserrent dans le programme canadien, un peu en raison du temps qui s'écoule, de la limite qui est passée à 250,000$ et 350,000$; en outre le groupe de travail recommande un avoir net plus élevé. Je crois comprendre que le marché est faible en Asie, du moins pour ce type de programme, en raison de la situation économique florissante de Taiwan et de Hong Kong. Pouvez-vous nous donner une idée de l'élasticité de la demande, selon vous?

M. Humphries: Si je devais choisir entre 150,000$, 250,000$ ou 350,000$, je garderais les paliers tel qu'ils étaient, à l'exception du troisième palier, et je prolongerais la période de deux ans en conservant les montants de 150,000$ et de 250,000$. Voilà ce que je ferais. Il me semble qu'on obtiendrait ainsi un avantage économique garanti et appréciable grâce à ces deux années supplémentaires, tout en maintenant les montants à un niveau tolérable pour l'investisseur, de façon qu'il puisse survivre s'il venait à perdre son capital.

M. Fairey: En tant que vendeur, vous avez bien sûr un préjugé: plus la somme est modeste, plus la vente est facile. Ce qui m'intéresse, c'est l'élasticité du marché. Pensez-vous que les chiffres vont beaucoup diminuer à la suite de l'établissement des nouveaux paliers?

M. Humphries: Le programme des entrepreneurs connaîtra sans doute une nouvelle popularité si l'on passe à 250,000$ et 350,000$. Le programme des investisseurs, quant à lui, ne sera plus aussi attrayant. Certains s'y intéresseront lorsque les États-Unis expliqueront clairement leur position et qu'on aura constaté les résultats.

L'augmentation de 350,000$ à 500,000$ n'est pas énorme. Il y aura sans doute des abandons à ce niveau-là. On receuillera peut-être un peu moins de fonds, mais ce capital humain dont nous parlions plus tôt, qui va avec l'investissement et qui est appréciable, lui aussi, diminuerait à ce moment. Certains choisiront la catégorie des entrepreneurs qui pose aussi des problèmes qu'on n'évoque pratiquement pas actuellement. On voit tous les jours des annonces invitant les immigrants à devenir des entrepreneurs avec un capital de 25,000$, et, apparemment, il y aurait quelque chose de vrai, là-dedans, mais je n'en sais rien.

M. Marrocco: À propos du profil de l'investisseur, s'il faut un an pour traiter une demande de visa, peut-on vraiment espérer que l'investisseur viendra s'établir au Canada une fois qu'il aura obtenu son visa?

[*Texte*]

Mr. Humphries: The investor will certainly go to Canada within the validity of his visa in the great majority of cases, but he will wish to travel relatively freely, and I notice there is some mention of that here.

To my way of thinking, it's unrealistic to expect them not to. Of our clients, two-thirds actually pretty well stay. At least within six months after they've landed, they've been back and forth, they are principally in Canada, and comply with more than six months', probably more than nine months', definition. But about a third have a need to travel for at least a year or two after their initial arrival.

Mr. Marrocco: Do you think if you gave the person a two-year returning resident permit relatively easily, it would be beneficial, or would it simply prolong the time before they make a commitment?

Mr. Humphries: I would like to see port-of-entry officers lay off a little bit in warning people every time and be a little flexible. If a two-year returning resident permit is issued not automatically, I think it would have the effect that for some people it would delay what amounts to a commitment. For some businessmen it should be granted without quite the rigmarole necessary now to convince someone to do it.

Mr. Marrocco: But typically in your experience, certainly within a year of actually landing in Canada, two-thirds of your clients have basically changed their residence.

Mr. Humphries: Yes, they're principally living in Canada.

Mr. Marrocco: Thank you.

The Chairman: We have an image of the person who comes as being Li Ka-Shings, all of them. Is that a real profile, or are most of them in that $500,000 to a $1 million mark?

Mr. Humphries: You mean in net worth?

The Chairman: Yes.

Mr. Humphries: Oh, goodness, no.

The Chairman: They're much higher than that?

Mr. Humphries: They're not Li Ka-Shing but I think their average net worth is typically around $2 million. So if you were going to ask about raising the $500,000 to $750,000, I would think that's actually well worth doing to avoid having some person invest in their project and then effectively run out of money.

• 2200

The Chairman: That's happening. It leaves people more or less stranded here in a strange culture, where there's a strange language. They're sitting in their houses without jobs.

Mr. Humphries: Yes, that's right, because they certainly won't be employed for a while. What if the project is a bad one? Some projects, on a best-efforts basis, will pay you a return, but most of them can hardly afford to do that for the first year and a half or two.

[*Traduction*]

M. Humphries: Dans la grande majorité des cas, les investisseurs viendront effectivement au Canada avant l'expiration de leur visa, mais ils souhaiteront se déplacer assez librement et je remarque que ce point est mentionné ici.

Selon moi, on ne peut réellement s'attendre à ce qu'ils ne viennent pas. Les deux tiers environ de nos clients s'installent au Canada. Au cours des six premiers mois après leur arrivée, ils font la navette, mais résident principalement au Canada, et ils respectent le délai minimum de six mois, et même probablement de neuf mois. Mais un tiers environ d'entre eux doivent se déplacer pendant au moins un an ou deux après leur arrivée au Canada.

M. Marrocco: Pensez-vous qu'il serait utile d'accorder assez facilement aux résidents, des permis de retour valables pour deux ans, ou bien cela retarderait-il d'autant leur engagement?

M. Humphries: Je souhaiterais surtout que les agents d'immigration aux postes frontaliers cessent leurs mises en garde constantes et se montrent un peu plus souples. Si l'on accordait, sans le faire automatiquement, des visas de retour valables pour deux ans, je crois que certains immigrés pourraient surseoir à s'engager. Pour certains hommes d'affaires, le permis devrait être accordé sans qu'on ait besoin de faire toute une tartine pour les convaincre à le demander, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

M. Marrocco: Mais d'après votre expérience, les deux tiers de vos clients ont établi leur résidence ici, du moins un an après leur arrivée au Canada.

M. Humphries: Oui, ils vivent principalement au Canada.

M. Marrocco: Merci.

Le président: On a l'impression que ce sont tous des Li Ka-Shing. Est-ce vraiment cela, ou bien se situent-ils, pour la plupart, dans la fourchette des 500,000$ à un million de dollars?

M. Humphries: Vous voulez parler de leur avoir net?

Le président: Oui.

M. Humphries: Oh, mon Dieu, non.

Le président: Ils valent beaucoup plus que cela?

M. Humphries: Ce ne sont pas des Li Ka-Shing, mais je dirais que leur avoir net moyen se situe généralement autour des 2 millions de dollars. Par conséquent, il me semble que ce serait en fait une bonne chose de hausser la limite de 500,000$ à 750,000$ pour éviter que les gens n'investissent le tout dans un projet et qu'ils n'aient plus d'argent.

Le président: C'est ce qui arrive. Les gens se retrouvent plus ou moins perdus ici dans un milieu culturel qui leur est étranger, où l'on parle une langue différente. Ils restent chez eux, à ne rien faire.

M. Humphries: Oui, c'est exact, car ils n'auront certainement pas de travail pendant un certain temps. Qu'advient-il si le projet n'est pas sain? Certains projets, de peine et de misère, paient des dividendes, mais la plupart d'entre eux ne donnent rien avant un an et demi ou deux.

[*Text*]

The Chairman: Any further questions? Thank you. This has been very valuable and we wish the organization that is improving, and the profession of consultants, much success. May you find a place, as the lawyers have. May the managers have the same protection as lawyers have in the Canadian Bar Association.

Thank you very much. We are very, very late. We have a couple of decisions. We have the Saskatchewan growth fund here, and they would be willing to testify for us. We have someone here from another private fund. He had requested to be heard.

We may be able to bring someone from the British Columbia government, if we wish. Simon de Jong has been on the phone. In other words, the B.C. government, which had said it didn't want to come, may be changing its mind. That's three more hearings to put in somewhere. However, they need to know right away so we need some decisions. The Saskatchewan growth fund is here, is that right?

Mr. de Jong: The Saskatchewan government is here.

The Chairman: The government is here.

The Clerk of the Committee: They will be here tomorrow morning.

The Chairman: They will be here tomorrow morning. What about the B.C. group? How quickly could we get the deputy minister down? We're planning to finish the hearings tomorrow, right?

Mr. de Jong: Would the committee consider hearing them on Monday? I think to ask him to fly from B.C. for tomorrow—

The Chairman: The plan is to have something tomorrow to start discussing and then on Monday—

Mr. de Jong: I would suggest we definitely do that, but then interrupt our discussions just to hear from them. I think B.C. is important because that's the point where many of them come in.

Mr. Shields: We have a disproportionate amount of the funds being invested there, too.

The Chairman: They also have the settlement there as well.

Mr. Shields: That's right. I think maybe your suggestion is a good one. Why not continue our hearings tomorrow morning? We can certainly go through the discussions tomorrow afternoon. We can certainly have the writing started, then on Monday we can hear from B.C.

The Chairman: There might be one or two other last-minute things.

Mr. Shields: Why not?

The Chairman: We can maybe consider that. There's another good reason to do that. After we have been thinking about it for two or three days, it might be sort of another chance to test our thinking on another group.

[*Translation*]

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Je vous remerci Votre témoignage nous a été extrêmement utile et nou souhaitons à cette organisation qui s'améliore, et aux consultan en général, beaucoup de succès. Nous vous souhaitons d trouver votre place, comme l'ont fait les avocats. Puissent le gestionnaires jouir de la même protection que l'Association d barreau canadien accorde aux avocats.

Je vous remercie. Nous sommes très, très en retard. Nou devons prendre quelques décisions. Nous avons ici les représen tants du Fonds de croissance de la Saskatchewan qui seraien prêts à témoigner. Il y a aussi quelqu'un qui représente un fond privé. Il a demandé à être entendu.

Nous pourrions peut-être faire venir un représentant d gouvernement de la Colombie-Britannique, si nous le souha tons. Simon de Jong a communiqué par téléphone. Autremen dit, le gouvernement de la Colombie-Britannique, qui ava d'abord refusé de comparaître, pourrait bien changer d'avi Cela fait donc trois nouvelles audiences à prévoir. Toutefois, ce gens veulent être informés tout de suite et nous devons don nous décider. Les représentants du Fonds de croissance de l Saskatchewan sont ici, n'est-ce pas?

M. de Jong: Les représentants du gouvernement de l Saskatchewan sont ici.

Le président: Le gouvernement est ici.

Le greffier du Comité: Ils seront ici demain matin.

Le président: Oui. Et le groupe de la Colombie-Britannique Quand le sous-ministre pourrait-il venir? Nous avions prévu d mettre fin aux audiences demain, n'est-ce pas?

M. de Jong: Le comité accepterait-il d'entendre ce group lundi? Quant à lui demander de venir de la Colombie Britannique demain...

Le président: Nous avions prévu d'avoir quelque chos demain pour commencer les discussions, puis lundi...

M. de Jong: C'est certainement ce que je proposerais, quitt ensuite à ce que nous interrompions nos discussions pou entendre les représentants de la Colombie-Britannique. Leu point de vue me paraît important, puisque c'est un point d'entré pour beaucoup d'immigrants.

M. Shields: Une partie tout à fait disproportionnée des fond est en outre investie là-bas.

Le président: Et les gens s'installent là-bas aussi.

M. Shields: C'est exact. Votre idée me semble bonne Pourquoi ne pas continuer les audiences demain matin? Nous pourrons certainement terminer nos discussions demain après-midi et commencer la rédaction du rapport; puis lundi, nous entendrons les représentants de la Colombie-Britannique.

Le président: Il y aura peut-être une ou deux choses de dernière minute.

M. Shields: Pourquoi pas?

Le président: C'est une possibilité à envisager. Il y a en outre une autre bonne raison de procéder ainsi. Après y avoir réfléch pendant un jour ou deux, nous aurons l'occasion d'éprouve notre opinion en interrogeant un autre groupe.

[*Texte*]

Mr. de Jong: Yes.

The Chairman: I think Monday would be a good day—not Monday, no, it's Tuesday, isn't it? We're scheduled to meet next Tuesday. Tuesday is the next meeting?

The Clerk: There's nothing scheduled next week.

The Chairman: There's nothing scheduled but I think the idea was that we would get the reports on Monday and then we'd be thinking about it. I think Tuesday was the plan. Then we should be finalizing it.

Mr. Shields: I don't like to rush. I think it's a good idea, but what about the timetable? Aren't they going to try to put in some—

The Chairman: I think it's very important that the information in our hearings is being monitored by the department. By this very process we're inputting directly at this time when the department is preparing to act and then preparing regulations. I know they're very appreciative of these hearings. Of course, we have Mr. Harder tomorrow. They will have already have benefited, but could we not give the House something concrete by the end of next week? It could be by the middle of next week, say by Wednesday. That's going to leave us Tuesday and Wednesday, you see, to wrap up. Let's plan for Tuesday for a meeting with B.C.

Mr. de Jong: Tuesday morning?

The Chairman: Yes, Tuesday morning. We'll also go over the report that we're inputting. We'll start some things tomorrow. Then we'll hopefully get something faxed to us by the staff over the weekend. On Monday we can look at it on the way back on the plane. On Tuesday we will meet to discuss and approve for printing on Wednesday.

• 2205

Mr. de Jong: The lawyers haven't worked so hard in all their lives, right? They will all want to become MPs.

Mr. Shields: One of the things I would like to suggest is that the report be as short as possible, with very specific recommendations. I think it is very clear from the testimony we have heard. I went through it again last night, and it seems to be repeating itself again tonight.

The Chairman: We have some new ideas.

Mr. Shields: Yes, some new ideas, but there are certainly some very clear threads running through every presentation.

The Chairman: We may be able to reach a consensus fairly quickly.

Mr. Shields: Yes.

The Chairman: I don't sense a lot of disagreement around the table. And there is no politics in this at all—so far—so that's very good.

Mr. Shields: This is the committee that is non-partisan.

The Chairman: I think this committee has done a tremendous job in working with the spirit of it. We have the fact that we are still sitting here at 10.05 p.m. hearing briefs. Let's get on with the next one.

[*Traduction*]

M. de Jong: C'est cela.

Le président: Lundi me semble convenir—non, c'est plutôt mardi, n'est-ce pas? Nous avons prévu une réunion pour mardi. C'est bien la prochaine réunion?

Le greffier: Aucune réunion n'est prévue pour la semaine prochaine.

Le président: Rien n'a été prévu, mais il paraît que nous devons recevoir les rapports lundi et prendre le temps d'y réfléchir. Il me semble que nous avions parlé de mardi. À ce moment-là nous pourrions conclure.

M. Shields: Je n'aime pas précipiter les choses. C'est une bonne idée, mais comment se présente l'horaire? Ne va-t-on pas essayer d'introduire...

Le président: Il est très important, à mon avis, que nos audiences soient suivies par le ministère. De cette façon, nous contribuerons directement à ce dossier, au moment même où le ministère se prépare à agir et à édicter des règlements. Je sais que les représentants du ministère nous savent gré de ces audiences et, bien entendu, M. Harder sera ici demain. Ils auront donc déjà eu l'occasion de tirer profit de nos audiences, mais ne pourrions-nous pas donner quelque chose de concret à la Chambre d'ici la fin de la semaine prochaine, disons mercredi. Cela nous donne mardi et mercredi pour conclure. Prévoyons donc de recevoir les représentants de la Colombie-Britannique mardi.

M. de Jong: Mardi matin?

Le président: Oui, mardi matin. Nous passerons alors également en revue le rapport que nous préparons. Nous commencerons dès demain. J'espère que les attachés de recherche pourront nous envoyer quelque chose par télécopieur durant la fin de semaine. Lundi, nous pourrons en prendre connaissance dans l'avion. Mardi, nous nous réunirons et nous approuverons l'impression du rapport, mercredi.

M. de Jong: Les avocats n'ont jamais tant travaillé, n'est-ce pas? Ils voudront tous se faire élire députés.

M. Shields: Je propose que le rapport soit aussi bref que possible et qu'il contienne des recommandations très précises. Les témoignages que nous avons entendus étaient très clairs. Je les ai relus hier soir, et il en a été de même ce soir aussi.

Le président: Il y a des idées nouvelles.

M. Shields: Oui, quelques idées nouvelles, mais des tendances très nettes se dégagent de chaque exposé.

Le président: Nous arriverons peut-être assez rapidement à nous entendre.

M. Shields: Oui.

Le président: Je n'ai pas le sentiment qu'il y ait une grande divergence d'opinions entre nous. Et la politique n'entre pas en ligne de compte—du moins jusqu'ici, et c'est une bonne chose.

M. Shields: C'est un comité non partisan.

Le président: Nous avons fait preuve d'un excellent esprit de collaboration. Nous en avons la preuve du fait que nous sommes encore ici, à 22h05, à entendre des mémoires. Passons aux témoins suivants.

[*Text*]

Mr. Shields: I thought we were going to do them all tomorrow morning.

The Chairman: No. We have Saskatchewan and then P.W. Lorch and Associates. We have two more briefs tonight.

Perhaps we should not try to do more than one tonight. We will have to start tomorrow with that and do the best we can.

Mr. Shields: How many are we doing tomorrow morning?

The Chairman: Four. We have to reduce the time factor. Maybe we will hear them tomorrow but cut the time down just a little bit. Instead of my nice-guy attitude, I will be my usual tough self.

Would you introduce yourself and proceed.

Mr. Bob Perrin (Executive Director, Programs Division, Department of Economic Development, Government of Saskatchewan): Good evening. I have with me Elaine Burnett, who is Manager of the Business Immigration Program.

I want to thank you, Mr. Chairman and committee members, for the opportunity to present the views of the Province of Saskatchewan with regard to the immigrant investor program. I will try to précis some of the presentation. This will save some time.

Mr. de Jong: Could we have a short break?

The Chairman: I agree. I need a stretch too. We will have a three-minute break.

• 2208

• 2215

The Chairman: We'd like to welcome you from Saskatchewan, a great province where I was born and educated.

Mr. de Jong: Are you from Saskatchewan, too?

The Chairman: Yes, I am from a little town called Maidstone, and I know about the value of land and so forth there. There are tremendous opportunities to invest at low prices.

Mr. Shields: I come from a place where half the population came from Saskatchewan.

The Chairman: Most of them kept going to B.C., like me.

Mr. de Jong: Our biggest export is our people.

The Chairman: Let's carry on. Thank you very much, Mr. Perrin and Ms Burnett.

Mr. Perrin: Thank you, Mr. Chairman. Since you are so familiar with Saskatchewan, you will realize that it is a young province and it has been built on the natural resources that we have. From an economic standpoint it is still dependent on the natural resource base.

[*Translation*]

M. Shields: Je croyais que nous allions les entendre demain matin.

Le président: Non. Nous avons la Saskatchewan et puis P. W. Lorch et associés. Il y a encore deux mémoires à entendre ce soir.

Peut-être serait-il préférable de nous en tenir à un seul pour ce soir. Nous entendrons l'autre demain et nous ferons de notre mieux.

M. Shields: Combien en avons-nous demain matin?

Le président: Quatre. Il va falloir accorder moins de temps à chacun. Nous pourrions peut-être les entendre demain en accordant un peu moins de temps à chaque groupe. Je vais cesser d'être gentil et reprendre ma sévérité habituelle.

Veuillez vous présenter et nous faire votre exposé.

M. Bob Perrin (directeur exécutif, Direction des programmes, ministère du Développement économique, Gouvernement de la Saskatchewan): Bonsoir. Je suis accompagné d'Elaine Burnett, directrice du programme d'immigration des investisseurs.

Monsieur le président, honorables députés, je tiens à vous remercier de nous avoir permis de venir présenter le point de vue de la province de la Saskatchewan sur le programme des immigrants investisseurs. Je vais essayer de résumer notre exposé, afin de gagner du temps.

M. de Jong: Pourrions-nous faire une petite pause?

Le président: Vous avez raison, j'ai besoin moi aussi de me dégourdir les jambes. Nous allons faire une pause de trois minutes.

Le président: Nous souhaitons la bienvenue à la délégation de la Saskatchewan, belle province où je suis né et où j'ai fait mes études.

M. de Jong: Vous êtes vous aussi de la Saskatchewan?

Le président: Oui, je viens de Maidstone, et je suis au courant de la valeur des terrains là-bas. Il y a d'excellentes occasions d'investissement à bon prix.

M. Shields: D'où je viens, la moitié de la population est venue de la Saskatchewan.

Le président: La plupart des Saskatchewanais ont continué sur la Colombie-Britannique, comme moi.

M. de Jong: Les gens sont notre principale exportation.

Le président: Continuons. Nous vous remercions, monsieur Perrin et madame Burnett.

M. Perrin: Je vous remercie, monsieur le président. Puisque vous connaissez si bien la Saskatchewan, vous savez que nous sommes une province jeune dont l'économie est fondée sur les ressources naturelles. Nous en restons encore largement tributaires.

[*Texte*]

The most significant resource, though, has been the immigrants or their descendants who, through their entrepreneurship and determination, have maintained Saskatchewan through various cyclical economic climates. It is that entrepreneurship that we would seek to bring to Saskatchewan through the business immigration program.

As was mentioned earlier, both the human and financial investment is required, the human resources to manage the enterprises and the financial resources to fund the projects. It's no secret that in recent years the Saskatchewan economy has declined. Today, as a result of the drop in revenues caused in part by lower international prices for resources and fewer export markets, particularly for our agricultural products, our economic outlook in the near future is somewhat discouraging. However, we believe that the declining economic base and population can be reversed.

Saskatchewan is renewing its emphasis on the importance of the resourcefulness and the entrepreneurship of residents, descendants of immigrants, and of new immigrants and or their investment. It is paramount to reverse the recessionary impacts that the province has been suffering from and return to an economy that is increasing and has greater stability.

As I mentioned, one option to assist our economic recovery is through the business immigration programs, through the attraction and retention of immigrants and investment.

I think it's worthwhile mentioning that Saskatchewan residents have had a history of community support for those in need, through charitable donations, volunteer activities, and sponsoring refugees. Saskatchewan support, particularly for refugee immigrants, is greater than the national per capita average.

To support Saskatchewan residents, the province continues to seek to diversify and stabilize the provincial economy through new investment and resources. Under the current immigration program the province has attracted about $315 million. About $160 million of that has been invested in Saskatchewan businesses, or 70% of the available funds have been invested. The funds that have been attracted under the immigrant investor program account for a significant amount of the venture capital available within the province. This has been a significant contribution to the economy through business development.

• 2220

The province has established priority areas of investment to direct venture capital to those areas most likely to expand or create businesses of benefit to diversifying the economy. Commercial real estate projects were restricted. And a further review of the priority areas is ongoing and will be undertaken to ensure that they support the provincial economic strategy of reversing the population and economic decline we have been subject to.

[*Traduction*]

Toutefois, notre ressource la plus importante, ce sont les immigrants ou leurs descendants qui, grâce à leur esprit d'entreprise et à leur volonté, ont maintenu à flot la Saskatchewan au fil des conjonctures économiques. C'est ce genre d'esprit d'entreprise que nous souhaitons attirer en Saskatchewan grâce au programme d'immigration des gens d'affaires.

Comme on l'a dit plus tôt, il faut un investissement à la fois humain et financier, puisqu'il faut des ressources humaines pour gérer les entreprises et des ressources financières pour financer les projets. Le déclin économique qu'a connu la Saskatchewan ces dernières années n'est pas un secret. Aujourd'hui, la baisse des recettes provoquée par le fléchissement du prix international des ressources et la disparition de certains marchés d'exportation, surtout pour les produits agricoles, font que notre horizon économique semble plutôt bouché. Toutefois, nous sommes confiants de pouvoir renverser ce déclin économique et démographique.

La Saskatchewan met à nouveau l'accent sur l'importance de l'habileté et de l'esprit d'entreprise de ses habitants, descendants d'immigrants, ou des nouveaux immigrants, avec leurs investissements. Il est essentiel de contrer l'incidence de la récession qui a frappé la province et de revenir à une stabilité et à une croissance économiques plus fortes.

Comme je l'ai dit, un moyen de contribuer à cette reprise économique est le programme d'immigration des gens d'affaires, qui doit nous permettre d'attirer et de retenir chez nous des immigrants et des investissements.

Il me paraît utile de mentionner que les habitants de la Saskatchewan ont une tradition de soutien collectif à ceux qui sont dans le besoin, soutien qu'ils manifestent par les dons, le bénévolat et le parrainage des réfugiés. Sur ce point en particulier, l'aide accordée par les Saskatchewanais dépasse la moyenne nationale par habitant.

Dans le but d'appuyer ses habitants, la province continue à diversifier et à stabiliser son économie grâce à de nouveaux investissements et à l'apport de ressources. Par le truchement du programme actuel d'immigration, la province a pu attirer environ 315 millions de dollars. Cent soixante millions environ ont été investis dans des entreprises de la Saskatchewan et 70 p. 100 des fonds disponibles ont été placés. L'argent que nous avons pu attirer dans le cadre du programme d'immigration des investisseurs représente une part importante des capitaux à risque disponibles dans notre province. Cela représente une contribution importante à notre économie, grâce à la création d'entreprises.

Le gouvernement de la province a établi des domaines prioritaires d'investissement afin de canaliser les capitaux à risque dans les secteurs qui offrent le plus de possibilités d'expansion ou de faire naître des entreprises permettant de diversifier l'activité économique. Nous avons limité les projets portant sur les immeubles commerciaux. Un nouvel examen des secteurs prioritaires est en cours afin de vérifier que les projets acceptés vont dans le sens de la stratégie économique de la province, qui consiste à renverser la tendance au déclin économique et démographique.

[*Text*]

We believe it is important for the province to maintain the role of establishing priority areas of investment to ensure provincial economic development initiatives are met. Discussions with federal agencies during the development of programs is beneficial; however, we believe it is the province's role to identify priority areas for investment.

We have some concerns about the suggestion to involve regional federal agencies in the provincial arena. Our concerns are from the fact that it could create duplication and overlap of responsibilities. And it may also lead to conflicting priorities within the province.

So just to reiterate, the priority areas of investment have and should remain a provincial responsibility. To ensure a national balance, certain areas—using the example of residential and commercial real estate types of investment, eligible investment vehicles and broad areas of investment, for example manufacturing—could be outlined in federal regulations and administered consistently throughout Canada. I think it is key that there be a consistent regulation and direction throughout Canada. If a province seeks concessions to the program regulations, those concessions should be offered to all provinces. Program uniformity will foster confidence in the international marketplace that Canada is a place to invest and live in.

Some comments on the task force report. We would disagree with the recommendation to eliminate blind syndicates under the program. We are committed to supporting the continuation of these. Experience indicates that the cost of developing and marketing a fund can be significant, ranging from $300,000 to $500,000, we understand. This would be prohibitive to companies seeking small amounts of investment.

If we use the Saskatchewan example, in terms of proportion of investments, real estate projects are around 35% of the total. So if you exclude those, the average investment has been just over $1 million in a business. If we take out three major projects, the average drops by nearly half to about $580,000 for 69 projects.

These companies would not proceed to seek investment through the immigrant investor program on an individual basis, for three reasons: the development and marketing cost; the time before the investment is accessible, particularly with some of the timeframes that have been mentioned of two years or more; lack of an established international network by the small businesses to promote their project.

The alternative has been to access investment through syndicates, many of whom have developed the international experience and network to attract investment and identify sound investment opportunities. Without syndicates, many Saskatchewan businesses would not benefit from the program.

[*Translation*]

Nous estimons que le gouvernement provincial doit avoir la responsabilité d'établir les secteurs d'investissement prioritaires afin de s'assurer que les initiatives de développement économique de la province sont respectées. Les discussions avec les organismes fédéraux sont utiles à l'étape de la conception des programmes; toutefois, nous estimons qu'il appartient à la province de déterminer les secteurs prioritaires d'investissement.

L'idée de la participation des organismes fédéraux de développement régional dans le secteur provincial nous cause quelques inquiétudes. Nous craignons qu'il y ait double emploi et chevauchement des responsabilités. Nous redoutons en outre les éventuels conflits dans l'ordonnancement des priorités.

En résumé, l'établissement des secteurs prioritaires d'investissement doit rester une responsabilité provinciale. Afin d'assurer un équilibre à l'échelle nationale, certains secteurs—on peut citer en exemple l'immobilier commercial et résidentiel, les instruments de placement admissibles et ceux de secteurs plus vastes, comme l'industrie manufacturière—pourraient être précisés dans des règlements fédéraux et administrés de façon uniforme dans tout le pays. Il me paraît essentiel d'avoir une réglementation et une orientation cohérentes dans tout le Canada. Si une province souhaite obtenir des concessions, ces concessions doivent être offertes à toutes les provinces. L'uniformité du programme rassurera le marché international sur le fait que le Canada est un pays où l'on peut investir et vivre.

Quelques mots maintenant à propos du rapport du groupe de travail. Nous rejetons la recommandation d'éliminer les syndicats de placement sans droit de regard, en vertu du programme. Nous appuyons fermement leur maintien. L'expérience a montré que le coût de mise en place et de commercialisation d'un fonds peut être élevé, entre 300,000$ et 500,000$, semble-t-il. Ce serait beaucoup trop cher pour des entreprises qui ont besoin de petits placements.

Si l'on prend l'exemple de la Saskatchewan, du point de vue de la répartition des investissements, les projets immobiliers représentent environ 35 p. 100 du total. Donc, si on les exclut, le placement moyen excède à peine 1 million de dollars. Si l'on soustrait les trois principaux projets, la moyenne diminue de près de la moitié, et se situe à environ 580,000$ pour les 69 projets restants.

Ces entreprises ne chercheraient pas individuellement des investissements dans le cadre du programme d'immigration des investisseurs et ce, pour trois raisons: les coûts de conception et de commercialisation, le temps d'attente avant d'avoir accès à l'argent—comme on l'a mentionné, on envisage des délais de deux ans ou plus—et l'absence d'un réseau international bien établi par lequel les petites entreprises pourraient assurer la promotion de leur projet.

La solution a donc été d'obtenir des investissements par l'entremise de syndicats de placement, qui ont souvent l'expérience et les contacts internationaux qui permettent d'attirer des investisseurs et d'identifier les bonnes occasions de placement. Sans ces syndicats, beaucoup d'entreprises de la Saskatchewan ne pourraient tirer aucun avantage du programme.

[*Texte*]

As the task force has stated, it has been established that about 4% or 32 fund managers have maintained or expanded their presence in the international market, while the remaining 96% have either failed or withdrawn after one project. In Saskatchewan it is the syndicate manager who has gained the necessary experience and network introducing new investment opportunities. We therefore would firmly support successful, credible, performance-based syndicate managers remaining in the marketplace.

• 2225

Syndicate managers also play a significant role in providing investor immigrants with information on the provincial economy and business opportunities. In return, the immigrant is a valuable long-term resource of international contacts and information for future investment and export opportunities.

This does not preclude the need to introduce stricter regulations for fund management eligibility and fulfilling investment obligations. In this regard, in Saskatchewan background security checks of fund managers are required. The registration of syndicate fund managers, as financial managers with the Saskatchewan Securities Commission, is also required now. Saskatchewan has also introduced the requirement to file a pre-investment report for provincial review.

We believe these measures have provided significant and positive results. We continue to assess other initiatives to assist program adherence. In this regard, provincial officials at present are exploring the role of escrow agreements and agents. The terms and conditions for release of funds contained in an escrow agreement may offer increased program adherence, monitoring and enforcement measures, both by federal and provincial jurisdictions.

If positive monitoring and enforcement measures are identified, Saskatchewan will proceed to introduce these stricter escrow agreement criteria within its guidelines and jurisdictional competence. These initiatives are directed to enable and sustain the use of syndicates within the program, particularly for a province like Saskatchewan, which is seeking lower levels of investment per business, where a direct business or syndication fund would not be feasible or viable. We'll continue to request federal reviews of management enforcement options to ensure that the continuation of syndicates as viable investment vehicles.

We would also request the introduction of sufficient federal enforcement sanctions to provide an effective legal recourse for violation of program requirements. We're always prepared to consult with provincial and federal jurisdictions to achieve a common goal, that being a successful immigrant investor program. We cannot, however, undertake federal responsibilities where we do not have the legislative or regulatory authority.

[*Traduction*]

Comme l'a fait remarquer le groupe de travail, on a pu constater que 4 p. 100 des administrateurs de fonds, soit 32 d'entre eux, ont pu maintenir ou même élargir leur présence sur le marché international, tandis que les autres 96 p. 100 ont enregistré un échec ou se sont retirés après un seul projet. En Saskatchewan, c'est le gestionnaire du syndicat qui a acquis l'expérience et a les contacts nécessaires pour présenter de nouvelles possibilités d'investissement. Nous recommandons donc vivement le maintien en place des gestionnaires de syndicats crédibles, qui ont fait leurs preuves.

Les gestionnaires de syndicats de placements jouent aussi un rôle important d'information auprès des immigrants investisseurs sur l'état de l'économie de la province et les possibilités commerciales. En retour, l'immigrant est une source utile de contacts internationaux et d'information pour des placements futurs et des possibilités d'exportation.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'il ne soit pas nécessaire de prévoir une réglementation plus stricte de l'admissibilité à la gestion des fonds et du respect des obligations concernant les placements. À cet égard, la Saskatchewan exige qu'une enquête de sécurité soit réalisée sur les administrateurs de fonds. On exige en outre actuellement que les gestionnaires de syndicats de placements soient inscrits à titre d'administrateurs financiers auprès de la Commission des valeurs mobilières de la Saskatchewan. La province exige en outre maintenant le dépôt d'un rapport préalable d'investissement.

Nous estimons que ces mesures ont permis d'obtenir des résultats positifs importants. Nous continuons d'évaluer d'autres mesures possibles afin de contribuer au respect des exigences du programme. À cet égard, les responsables provinciaux examinent actuellement le rôle des dépositaires légaux et des conventions de blocage de titres. Les conditions de libération des fonds que prévoient ces conventions pourraient améliorer le respect des critères et l'efficacité des mesures de surveillance et d'application tant fédérales que provinciales.

S'il est possible d'identifier des mesures de surveillance et d'application, la Saskatchewan fera appliquer les critères plus stricts pour les conventions de blocage des titres, dans la mesure où le lui permet son champ de compétences. Ces initiatives ont pour but de permettre de continuer à avoir recours aux syndicats de placements dans le cadre du programme, particulièrement dans une province comme la Saskatchewan, où les entreprises ont besoin de placements plus modestes, et où un fonds d'affaires directes ou un syndicat de placements directs ne seraient pas viables. Nous continuerons de demander au gouvernement fédéral de procéder à l'examen des diverses mesures possibles d'application pour assurer que les syndicats demeurent un instrument de placement viable.

Nous demandons également que le fédéral prévoie des sanctions suffisantes pour constituer un recours efficace en cas de non-respect des exigences du programme. Nous sommes toujours prêts à consulter le fédéral ou les provinces lorsque nous avons un objectif commun, en ce cas le succès du programme d'immigration des investisseurs. Nous ne pouvons toutefois pas assumer des responsabilités fédérales alors que nous ne sommes pas habilités à légiférer ou à réglementer.

[*Text*]

Under the program regulations, Saskatchewan opted to introduce a government-administered venture capital fund. This was an option that was available to all provinces. We believe the option should remain within the program structure for provincial determination. In the case of the Saskatchewan program, it was established to direct investment to priority areas, that being for development of rural areas in the province. I believe the volume of funds raised by the Saskatchewan government growth fund is in the order of 12% of the total raised in, or directed to Saskatchewan.

Consideration of specific criteria for government funds may assist in reducing perceived or real competition with private sector funds. A federal-provincial working committee with a mandate to review the role of government-administered venture capital funds would be one way to go to determine program criteria and guidelines for continued provincial participation in the program. The committee recommendations could be presented to both federal and provincial ministers for their review and acceptance.

The introduction of a tier differential in 1988 for those provinces receiving less than 3% of landed business immigrants in the previous year has provided disparate provinces with a new source of venture capital previously not available. That was our experience. As reported in the task force discussion paper, these provinces received 49% of all investment capital between 1986 and 1991. The decision to introduce the tier differential, we understand, was based on the minimal investment being attracted to the have-not provinces. The task force recommendation is to increase the tier differential by $50,000 by reducing tier one from $250,000 to $200,00. We would support that recommendation. We would also support the minimum net worth of the applicant remaining at $500,000.

• 2230

An increased tier differential and the current net worth will assist provinces like ours in remaining competitive and potentially attracting immigrants to reside in the province. As indicated, we have an interest in increasing the population of Saskatchewan as well as its capital pool for investment initiatives. There are some positives in Saskatchewan. We have a lower average cost of living. Immigrants may not only choose to invest but to reside in Saskatchewan with that advantage, and that's a decision we would welcome.

The suggestion to review the indices to determine tier eligibility does not appear necessary at this time. We would support the previous criteria, and we suggest that the current use of percentage of landed business immigrants has provided an equitable distribution of funds.

In our view, of greater merit would be an option, if you wanted to consider a change, to consider the introduction of an additional tier to accommodate provinces that are not in the category of a disparate region but that may receive less

[*Translation*]

Conformément aux règlements découlant du programme, la Saskatchewan a choisi de créer un fonds de capital-risque administré par le gouvernement de la province. Toutes les provinces pouvaient se prévaloir de cette option. Nous estimons que cette option doit être maintenue dans la structure du programme. Dans le cas de la Saskatchewan, le fonds a été créé afin d'orienter les investissements vers les secteurs prioritaires, soit le développement économique des régions rurales. Il me semble que le fonds de croissance du gouvernement de la Saskatchewan a levé environ 12 p. 100 du total des investissements placés en Saskatchewan.

On pourrait, en imposant des critères spécifiques aux fonds gérés par des gouvernements, atténuer la concurrence, perçue ou réelle, avec les fonds privés. Un groupe de travail fédéral-provincial ayant pour mandat d'examiner le rôle des fonds de capital-risque administrés par les gouvernements pourrait déterminer quels critères et lignes directrices seraient nécessaires pour permettre aux provinces de continuer à participer au programme. Ce comité pourrait soumettre ses recommandations aux ministres fédéral et provinciaux.

L'introduction, en 1988, d'un palier spécial pour les provinces qui, l'année précédente, avaient reçu moins de 3 p. 100 des immigrants de la catégorie des gens d'affaires, a donné à certaines provinces une nouvelle source de capital-risque. C'est ce que nous avons pu constater. Comme l'indique le document de travail du groupe d'étude, de 1986 à 1991, ces provinces ont reçu 49 p. 100 des capitaux de placement. La décision d'introduire un nouveau palier a été fondée, nous semble-t-il, sur l'idée que cela attirerait les petits investisseurs vers les provinces démunies. Le groupe d'étude recommande que l'écart soit augmenté de 50,000$ en ramenant le premier palier de 250,000$ à 200,000$. Nous appuyons cette recommandation. Nous recommandons en outre que la valeur nette minimale du requérant reste fixée à 500,000$.

L'accroissement de l'écart entre le premier et le deuxième palier et le maintien de la valeur nette au niveau actuel permettraient à des provinces comme la nôtre de rester compétitives et d'attirer des immigrants. Comme nous l'avons dit, nous souhaitons accroître non seulement l'arrivée des capitaux d'investissement en Saskatchewan, mais aussi la population de la province. La Saskatchewan offre certains avantages. Le coût de la vie y est inférieur à la moyenne. Compte tenu de cet avantage, les immigrants pourraient décider non seulement d'investir en Saskatchewan, mais de s'y établir. Cette décision serait très bien accueillie.

Il ne nous semble pas nécessaire de revoir les indices afin de déterminer l'admissibilité aux divers paliers, comme cela a été suggéré. Nous recommandons le maintien du critère actuel, car nous estimons que la formule basée sur le pourcentage d'immigrants de la catégorie d'affaires reçus par chacune des provinces a permis une distribution équitable des fonds.

Selon nous, si vous voulez un changement, il serait préférable d'envisager la création d'un palier supplémentaire pour les provinces qui n'entrent pas dans la catégorie des régions défavorisées, mais qui accueillent moins de 10 p. 100

[*Texte*]

than 10% of the landed immigrants. Such a tier would provide a competitive advantage for such provinces while continuing to allow the provinces with less than 3% landed immigrants to compete for an equitable portion of investment.

The investment capital, as I indicated, derived from the immigrant investor program is important to our economy in Saskatchewan. The program is also viewed as a vehicle to promote Saskatchewan internationally as a place to invest and reside. In recognition of the importance of business immigrants, not only the investor but entrepreneurs, self-employed, and skilled workers in designated occupations, emphasis on timely visa processing is important.

To summarize, I want to re-emphasize that we not only want the investment but we also want new immigrants. We may not have had a significant increase of immigrants landing in Saskatchewan through the program; however, we believe we have increased the awareness of Saskatchewan. This has been achieved through the investors' knowledge of Saskatchewan in assessing their international partners and contacts.

As a province, we believe the fund managers see not only the short-term investment but also the long-term investment of a business partner to assist with our future business developments and activities. These initiatives support our economic goals, they provide a valuable resource which supports our business and cultural community. We would support the program again.

Thank you very much, Mr. Chairman, for this opportunity. We would endeavour to answer questions that the committee may have of Saskatchewan views.

The Chairman: I must say that I certainly like your format in your responses to recommendation of the task force. That very clear "yes" or "no" and then "why" is very helpful to us in our own processing. Thank you for that and thank you for your very thorough brief as well.

Questions. If we don't have a start, I'll start one.

• 2235

We have been talking a lot, it seems, about making the recommendation you've made on page 7 regarding "background security checks of all fund managers, the registration of syndicate fund managers with the Saskatchewan Securities Commission", the filing of pre-investment reports, and so forth. Now the question is, if you already have this in place, does it work to reduce the risk of business failure, and is it working?

Mr. Perrin: Some of these requirements have been incremental. I think people have been getting experience with the program and, for instance, the registration of syndicated fund managers is one of the more recent requirements.

[*Traduction*]

des immigrants reçus. Cela leur donnerait un avantage compétitif, tout en permettant aux provinces qui accueillent moins de 3 p. 100 des immigrants de chercher à attirer une juste part des investissements.

Comme je l'ai déjà dit, les capitaux provenant du programme d'immigration des investisseurs sont importants pour l'activité économique de la Saskatchewan. Le programme est également à nos yeux un instrument de promotion de la Saskatchewan à l'étranger comme lieu d'investissement et de résidence. Compte tenu de l'importance des immigrants de la catégorie des gens d'affaires, pas seulement les investisseurs, mais aussi les entrepreneurs, les travailleurs indépendants et les travailleurs qualifiés dans certaines professions, il y a tout lieu d'accélérer le traitement des visas.

En résumé, je souligne encore une fois que nous ne voulons pas seulement des investissements, mais aussi de nouveaux immigrants. Le programme n'a peut-être pas entraîné une hausse importante du nombre d'immigrants venus s'installer en Saskatchewan, mais nous estimons qu'il a néanmoins permis de mieux faire connaître notre province. Cela a été possible grâce aux informations qu'acquièrent les investisseurs sur la Saskatchewan lorsqu'ils évaluent leurs partenaires et contacts étrangers.

En tant que province, nous estimons que les administrateurs de fonds tiennent compte non seulement des possibilités à court terme, mais aussi des possibilités d'investissement à long terme qui contribuent à l'expansion future et au développement de l'activité économique. Ces initiatives appuient nos objectifs économiques, elles représentent une ressource importante pour nos milieux d'affaires et nos communautés culturelles. Nous maintenons notre appui au programme.

Je vous remercie, monsieur le président, de nous avoir entendus. Nous nous efforcerons de répondre aux questions que les membres du comité pourraient avoir sur la position de la Saskatchewan.

Le président: Je dois dire que j'apprécie beaucoup la façon dont vous avez formulé votre réaction aux recommandations du groupe de travail. Les réponses nettes, suivies d'explications, nous seront très utiles dans notre propre réflexion. Je vous en remercie, et je vous remercie également d'avoir préparé un exposé aussi détaillé.

Passons aux questions. Si personne n'en a, j'aimerais poser la première.

Il me semble qu'on a beaucoup parlé de la recommandation que vous présentez à la page 7 concernant les enquêtes de sécurité sur tous les administrateurs de fonds et l'inscription des gestionnaires de syndicats de placement auprès de la Commission des valeurs mobilières de la Saskatchewan, le dépôt de rapports préalables, et ainsi de suite. Puisque vous avez déjà pris toutes ces dispositions, pouvez-vous nous dire si cela a permis de réduire les risques d'échec, si cela donne des résultats?

M. Perrin: Certaines de ces exigences ont été introduites progressivement. Il a fallu d'abord acquérir une certaine expérience du programme; l'inscription des administrateurs de fonds de syndicats est une exigence assez récente, par exemple.

[*Text*]

We still have the question, if you have an instance where there is a problem with a fund manager, what do you do? Elaine, you may have some further comments on that.

The Chairman: What do you do?

Ms Elaine Burnett (Program Manager, Business Immigration Program, Department of Economic Development, Government of Saskatchewan): As Bob has indicated, many of these things have been incremental, but initially what we found was the requirement for background checks.

I should preface that the Saskatchewan Securities Commission indicates they cannot comment on the offering memorandum. It is an investment vehicle, and whether it be for Canadian or someone from overseas, it is for the "sophisticated investor"; therefore, they cannot comment on the offering memoranda. However, over the period of time with the program, our securities commission, with some encouragement, has been prepared to work with us.

The first step was the introduction of background security checks on all managers of funds, on which they have worked with and still work with us.

Secondly, there has been the introduction of registration of the financial manager for syndicates. That has been in place now for approximately one year, and it's under a special general ruling order; it had to be specifically set up. We have found one instance, which has just recently happened, where a financial manager has not met the general ruling order. Therefore, the securities commission is in the position to revoke the financial manager's registration. That then would give us the opportunity of contacting Employment and Immigration Canada and saying, here is a fund that is on the market; they are not meeting their financial obligations and therefore we would request either suspension or, if it is severe enough, for the fund to be revoked.

It does give us some power, but we have to then continue to work with Employment and Immigration Canada officials for them, because they are the only ones that can make the decision as to whether a fund is rescinded or suspended. From a provincial level, we are hoping the fund manager will be able to correct their mismanagement from the perspective that if they are de-registered, then who is to manage the fund?

There isn't the sophistication of legislation in place where we can say they have to have a receivership, but we're looking for appropriate mechanisms to really bring more solid controls on the financial managers of these syndicates.

The Chairman: If they've lost 40% and are falling fast and speeding around the world in fast cars and big boats and things, then at some point someone has to take over. Wouldn't perhaps the investors themselves be given that opportunity to participate?

Ms Burnett: The investors themselves, yes, could make that decision.

Mr. Shields: Could the province, because it's been registered or it's going through the Saskatchewan Securities Commission?

[*Translation*]

La question reste posée. Si un administrateur de fonds pos un problème, que peut-on faire? Elaine, vous avez peut-êtr quelque chose à ajouter là-dessus.

Le président: Que faites-vous?

Mme Elaine Burnett (gestionnaire du programme, Pro gramme d'immigration des gens d'affaires, ministère d Développement économique, Gouvernement de la Saskatche wan): Comme l'a dit Bob, un grand nombre de ces mesures on été introduites progressivement, mais nous avons très tô constaté la nécessité de faire des enquêtes de sécurité.

Je dois vous dire cependant que la Commission de valeurs mobilières de la Saskatchewan estime ne pas pouvoi se prononcer sur les notices d'offre. Il s'agit d'un instrumen de placement, et qu'il soit d'origine canadienne ou étrangère il s'adresse à «l'investisseur averti»; par conséquent, la Commis sion se refuse à tout commentaire sur les notices d'offre Toutefois, petit à petit, à force d'encouragements, notr Commission des valeurs mobilières a fini par accepter d collaborer avec nous.

Nous avons commencé par introduire l'enquête de sécurit pour tous les administrateurs de fonds, et sur ce plan, l Commission collabore avec nous.

Deuxièmement, nous avons introduit l'inscription de administrateurs financiers des syndicats. Cela existe depui environ un an maintenant, et découle d'une ordonnanc spéciale; il a fallu prendre une mesure spéciale. Nous avon eu le cas, récemment, d'un administrateur financier qui n pas respecté l'ordonnance générale. La Commission de valeurs mobilières peut donc révoquer son inscription. Nou pourrons alors informer Emploi et Immigration Canada qu ce fonds ne respecte pas ses obligations financières et demande une suspension, ou, si le cas est assez grave, la révocation d fonds.

Nous avons donc ainsi une certaine autorité, mais nous devons continuer de collaborer avec Emploi et Immigration Canada qui, seul, est habilité à prononcer la suspension ou la révocation d'un fonds. De notre point de vue, nous espérons que l'administrateur du fonds pourra corriger la situation, car s'il est rayé de la liste, qui gérera le fonds?

N'ayant pas de loi, nous ne pouvons pas exiger la liquidation du fonds, mais nous cherchons des mécanismes qui nous permettront d'établir des contrôles plus stricts à l'égard des administrateurs financiers de ces syndicats.

Le président: S'ils ont perdu 40 p. 100 de leur valeur et qu'ils continuent de dégringoler, tandis que leurs administrateurs se promènent en voiture sport et en yacht, il faut bien que quelqu'un prenne les choses en mains. Ne pourrait-on pas permettre aux investisseurs eux-mêmes d'intervenir?

Mme Burnett: Oui, les investisseurs eux-mêmes pourraient prendre cette décision.

M. Shields: La province pourrait-elle prendre la décision, puisque le fonds est inscrit auprès de la Commission des valeurs mobilières de la Saskatchewan ou reconnu par elle?

[*Texte*]

Ms Burnett: Only the registration of the financial manager, not the syndicate itself.

Mr. Shields: Could you not carry it through to the syndicate?

• 2240

Ms Burnett: No. As I stated in the preface to my remarks, the Saskatchewan Securities Commission, or any provincial commission, as I understand it, is not in a position to comment on the security being offered itself.

Mr. Shields: Oh, that's correct. What I'm saying is that they could still suspend it, though, couldn't they?

Ms Burnett: They can suspend the financial manager, but they cannot suspend—

Mr. Shields: Or decertify. Could they not decertify the fund?

Ms Burnett: The fund is not registered.

Mr. Perrin: They have no jurisdiction over the syndicate fund.

Mr. Shields: Should we not maybe give jurisdiction there? I can foresee a real delay.

Mr. Perrin: It's a good point, but the securities commission has jurisdiction only within the province and many of the activities are outside of the province. The financial manager is making the investment in the province. It's a registration of the fund manager. So a deregistration of the fund manager could stop the activity within the province.

The Chairman: You said that 96% either failed or withdrew. Of those, how many failed, and how much investors' money are we talking about? Or are we talking about investors' money or just fund managers' money that was lost in trying?

Mr. Perrin: That was a Canadian statistic. In Saskatchewan, 51 of 79 funds met the minimum investment requirement, and so were successful in raising funds; then 28 of 79 failed.

Mr. Shields: Failed to raise the funds.

Mr. Perrin: Failed to raise the funds. Just to further that, 12 of the 28 were direct investment and 16 of the 28 were syndicates.

The Chairman: Of those who gathered the funds, are we at the stage yet where any have repaid the funds, and if so, at what level of repayment were they made? Also, what are your projections for this year as we come into the repayment? Will your funds basically be able to repay? Will they have been successful? What is your speculation about type of measurement or percentage or anything like that?

[*Traduction*]

Mme Burnett: C'est l'administrateur financier du fonds qui est inscrit, pas le syndicat.

M. Shields: Ne pourrait-on pas faire inscrire aussi le syndicat?

Mme Burnett: Non. Comme je l'ai dit dans mon introduction, la Commission des valeurs mobilières de la Saskatchewan—et il en va de même pour toute commission provinciale, d'après ce qu'on m'a dit—ne peut pas se prononcer sur la valeur mobilière offerte.

M. Shields: Ah, oui. C'est vrai. Mais elle pourrait tout de même imposer une suspension, n'est-ce pas?

Mme Burnett: C'est-à-dire qu'elle pourrait suspendre le gestionnaire financier, mais non...

M. Shields: Ou encore révoquer l'accréditation. Pourrait-elle annuler l'accréditation du fonds?

Mme Burnett: Le fonds n'est pas inscrit.

M. Perrin: Le fonds du syndicat ne relève aucunement de sa compétence.

M. Shields: Mais ne faudrait-il pas lui confier certaines responsabilités à cet égard? Il me semble qu'il y a un véritable risque de retard.

M. Perrin: Vous soulevez un bon argument, mais la compétence la Commission des valeurs mobilières ne dépasse pas les limites de la province et bon nombre des activités dont vous parlez se déroulent justement à l'extérieur de la province. Le gestionnaire financier est chargé de faire les placements dans la province. C'est lui qui demande l'inscription. Donc, le fait d'annuler l'inscription demandée par l'admnistrateur des fonds permettrait peut-être de mettre un terme aux activités dans la province.

Le président: Vous avez parlé soit d'échecs soit de retraits dans 96 p. 100 des cas. Mais dans le cas des échecs, quelle était l'importance des sommes investies? S'agit-il bien de l'argent des investisseurs ou de l'argent des administrateurs des fonds?

M. Perrin: Cette statistique concerne l'ensemble du Canada. En Saskatchewan, 51 des 79 fonds ont réussi à respecter les conditions minimales en matière d'investissement et ils ont donc pu réunir les fonds nécessaires; 28 n'ont pas pu le faire.

M. Shields: N'ont pas pu réunir les fonds.

M. Perrin: Oui, exactement. Et pour vous donner une ventilation plus détaillée, par rapport à ces 28, 12 concernaient des placements directs, et 16 des syndicats.

Le président: Quant à ceux qui ont pu réunir les fonds, peut-on savoir s'il y a eu des remboursements, et dans l'affirmative, l'importance de ces remboursements? De plus, quelles sont vos projections en matière de remboursements pour cette année? Des remboursements pourront-ils être faits à partir des fonds? Que prévoyez-vous donc en ce qui concerne le type de mesures ou le pourcentage réalisé?

[*Text*]

Ms Burnett: At this moment, we have not had a pay-back on any funds because of the timing of the funds going into the market. It's very difficult to answer, but with the financial reports that we have in and in conversation, we are hoping that the majority of the funds are going to be profitable or make a pay-back to the immigrant investors.

The Chairman: Are you anywhere near saturation yet; in other words, at the point where you're going to start having more failures because good investments are taken? Is it hard to find investments in Saskatchewan? Some people say that Saskatchewan has a large chunk of money. One of the great difficulties is the measure of risk you must take to try to find an investment and to have that investment in fact give a return after three years, as is the case in some funds, or five years.

Mr. Perrin: It is difficult to speculate. I believe one of the difficulties with investments, particularly into smaller companies, is the ability to securitize and withdraw the investment funds after five years. I don't have the information at hand to know what proportion of the funds was equity investment versus loans or other types of vehicles. It may be easier to withdraw funds from the loans, particularly from the smaller companies where it has been equity investment or an equity vehicle. That may prove more difficult; however, we haven't had experience with that yet.

• 2245

The Chairman: Has this produced a new set or a new crop of financial advisers who have learned through the process and are now successful entrepreneurs and investors in Canada? Do you sense a new climate of management there and management capability? Is that management capability based in Saskatchewan?

Mr. Perrin: I think there has been some growth in Saskatchewan in, shall we say, investment management. It is still one of the, shall we say, weaker areas in Saskatchewan, again because, particularly in our secondary and manufacturing businesses, we have a high degree of entrepreneurial and small business types of activities.

The Chairman: Do your Saskatchewan managers and investors tend to do as I did and move to Vancouver as well, or Toronto, or Montreal?

Mr. Perrin: No, the—

The Chairman: Do you sustain them?

Mr. Perrin: I think the statistics would show that the immigrant investors aren't coming to Saskatchewan any more than they did before, or very little more. We'd like to see more of those investors.

[*Translation*]

Mme Burnett: Jusqu'ici, il n'y a pas eu de remboursement en raison du choix du moment où l'on a placé les fonds. Il est évidemment difficile de répondre à votre question, mais si nous nous fondons sur les rapports financiers que nous avons reçus jusqu'ici et sur certaines conversations à ce sujet, eh bien, nous espérons que la majorité des fonds seront profitables ou pourront rembourser une partie de l'investissement des immigrants.

Le président: Avez-vous atteint, ou presque, le point de saturation; autrement dit, en êtes-vous au point où vous risquez de connaître davantage d'échecs parce qu'il n'y a plus de bons investissements? Est-il difficile d'en trouver en Saskatchewan? Certains prétendent qu'il y a une bonne disponibilité de capital. Mais les véritables problèmes sont l'évaluation du risque qu'il faut assumer quand on investit et le choix d'un placement qui va effectivement offrir un certain rendement après trois ans—dans le cas de certains fonds—ou de cinq ans.

M. Perrin: Conjoncturer là-dessus est évidemment difficile. À mon avis, l'un des problèmes qui se pose quand on place son argent, surtout dans une petite compagnie, concerne la possibilité d'obtenir une garantie et de retirer son argent après cinq ans. Je ne dispose pas d'informations qui me permettrait de vous dire quel pourcentage des fonds représentait des placements en actions par rapport aux prêts ou à d'autres types d'instruments. Il est peut-être plus facile de retirer des fonds dans le cas de prêts, surtout si on a affaire à une petite compagnie où il s'agit de placements en actions ou d'investissements de type participatif. Là, c'est peut-être plus difficile, mais j'avoue que nous n'avons aucune expérience de la chose pour l'instant.

Le président: Cette situation a-t-elle conduit à la création d'un nouveau groupe de conseillers financiers qui connaissent bien le processus et qui ont maintenant du succès à titre d'entrepreneurs et d'investisseurs au Canada? Pensez-vous que le climat a maintenant changé et que les capacités de gestion se trouvent maintenant renforcées? Et cette capacité est-elle basée en Saskatchewan?

M. Perrin: Je pense que la Saskatchewan a effectivement connu une certaine croissance en ce qui concerne, disons, la gestion des placements. Mais ce secteur connaît toujours une certaine faiblesse en Saskatchewan, encore une fois à cause de la nature de nos industries secondaires et du fait que nous avons un grand nombre de petits entrepreneurs travaillant dans divers secteurs.

Le président: Est-ce que vos gestionnaires et investisseurs en Saskatchewan ont tendance à quitter la province, comme je l'ai fait moi-même, pour s'installer à Vancouver, à Toronto ou à Montréal?

M. Perrin: Non. . .

Le président: Vous êtes en mesure de les soutenir?

M. Perrin: Je pense que si l'on regardait les statistiques, on constaterait que les immigrants investisseurs ne viennent guère plus souvent en Saskatchewan qu'auparavant. Nous aimerions justement pouvoir en accueillir davantage.

[*Texte*]

The Chairman: Do you have investment management people who are now becoming part of the international set, with international connections and so forth, who are benefiting your province? Is that a benefit?

Mr. Perrin: Yes, that's the point with the syndicate fund managers. There's a Saskatchewan base of syndicate fund managers who are quite successful.

The Chairman: Do you have more than your proportional share?

Mr. Perrin: Of what?

The Chairman: Of investor funds and business immigration funds?

Mr. Perrin: I don't know how you would determine what is our share and more than our share.

The Chairman: Okay. In one part of this you seem to be saying it was very satisfactory and it was accomplishing its objectives. It was flowing money there. We have found from others that it's certainly not happening in Ontario. They just finished telling us they aren't getting any. It's falling in B.C.

Mr. Perrin: Perhaps I could make a comment there. As a result of the changes in the minimum investment in tier one, there is a slowdown in new funds that are able to attract investment. That's only natural as long as there are the lower-level tier funds in the market.

The Chairman: Do you think that trend is going to change next year when the 150s are finished?

Mr. Perrin: I would expect to see some change in that.

The Chairman: If you already are getting a substantial share, why would we proceed to give you an even greater share if you said it's about in balance at 49% to 51%? Why would we put in the $200,000 level then, if it's working fairly equitably now, as you say?

Mr. Perrin: It was working quite equitably at the $150,000.

The Chairman: So you are saying that when it hits $250,000, then it is going to turn the other way. Okay, I understand.

Mr. Shields: I was just looking at the national balance in certain areas such as residential and commercial real estate types of investment, eligible investment vehicles and broad areas of investment. For example, manufacturing could be outlined in federal regulations and administered consistently throughout Canada. This gives me problems. I have always felt that it is the province that can determine these very things much better than the federal government could.

[*Traduction*]

Le président: Un certain nombre des gens qui travaillent dans la gestion des investissements ont-ils maintenant des contacts internationaux qui profitent à votre province? Est-ce avantageux?

M. Perrin: Oui, c'est justement ce que l'on disait en parlant des administrateurs de fonds de syndicats. Nous avons actuellement en Saskatchewan un groupe d'administrateurs de fonds de syndicats qui a connu beaucoup de succès.

Le président: En avez-vous plus que votre part?

M. Perrin: Notre part de quoi?

Le président: Des fonds des investisseurs et des hommes d'affaires immigrants?

M. Perrin: Je me demande vraiment comment on pourrait déterminer en quoi consiste notre part.

Le président: Bon. C'est-à-dire que dans une partie de votre texte, vous semblez affirmer que le programme est tout à fait satisfaisant et qu'il atteint ses objectifs; autrement dit, que vous obtenez des investissements grâce au programme. D'autres—de l'Ontario, par exemple—nous disent au contraire qu'il n'en est rien, qu'ils n'en reçoivent pas du tout. Et en Colombie-Britannique, les investissements sont à la baisse.

M. Perrin: Je pourrais peut-être essayer de vous répondre. À cause des changements imposés en ce qui concerne l'investissement minimum au premier palier, nous avons effectivement constaté un amenuisement des nouveaux fonds qui peuvent attirer des investissements. Mais c'est tout à fait normal, et cette tendance va se poursuivre tant qu'il y aura des possibilités d'investissement à un palier inférieur.

Le président: Pensez-vous que cette tendance risque de changer l'année prochaine, lorsque le seuil des 150,000$ va disparaître?

M. Perrin: C'est tout à fait probable.

Le président: Mais si vous en avez déjà une bonne part, pourquoi essaierions-nous de vous en donner une plus grosse, puisque vous-même dites que c'est plus ou moins équilibré—49 p. 100 dans un cas, et 51 p. 100 dans l'autre? Pourquoi avoir un seuil de 200,000$ si le système actuel semble plus ou moins équitable, comme vous semblez le dire?

M. Perrin: C'est-à-dire que cela s'équilibre actuellement avec un seuil de 150,000$.

Le président: Selon vous, donc, lorsque ce seuil atteindra 250,000$, c'est là que la situation risque de changer. Bon, très bien.

M. Shields: J'étais en train de voir dans quelle mesure il existe un équilibre national dans certains domaines, tels les biens immobiliers à usage d'habitation et à usage commercial, les moyens de placement disponibles et les secteurs d'investissement. On dit, par exemple, que la réglementation fédérale pourrait donner d'autres précisions à cet égard de façon à assurer une administration cohérente d'un bout à l'autre du pays. J'avoue que cette approche me semble problématique. J'ai toujours cru que la province est plus en mesure de porter un jugement là-dessus que le gouvernement fédéral.

[*Text*]

Mr. Perrin: Certainly we would prefer to identify the priority areas of investment, because we believe that the province knows the potential for economic development better. What we are suggesting there is that if the federal government, through consultation, wants to identify a range of eligible investments, and wants to have some control over it, we would hope to have some influence over that. We could select from within a range of types of investment or priority sectors or eligible. . .if it's manufacturing, and then the province could identify some priority areas. I think the main point is that we would want to see any federal control—

• 2250

Mr. Shields: Applied equally across the country.

Mr. Perrin: —applied equally across the country.

Mr. Shields: You state in the next paragraph that if one province seeks concessions, all concessions should be given to all the provinces.

Mr. Perrin: Yes.

Mr. Shields: I would agree. I think that's a good point. I really appreciate the comments you made on your investment requirement syndication. I think you've given a good example there and it's going to help a great deal.

I like the way you proceeded on your security checks, but I wonder if there isn't some way that we could maybe require funds coming out of Saskatchewan, or aimed at Saskatchewan—the fund managers, you've done all of that—if there isn't some way we could maybe talk in the federal context, which would allow you to register them. Maybe we have to set up a separate registry altogether that holds the hammer: if you get out of line, mister, we're going to bring the hammer down. To me, there should be a way of controlling it.

The Chairman: Our consultant has some questions on that, because he thought he heard something interesting.

Mr. Marrocco: I've been listening to this—maybe you could help me, because I could be wrong about this—and I can't understand why a competent commercial lawyer couldn't draft an agreement between the province and the securities issuer or the company trying to raise money. This would give the province or the federal government representative, for that matter, the right to require periodic reporting, the right to put in a receiver in the event that there's a default.

[*Translation*]

M. Perrin: Il est clair que nous préférons déterminer nous-mêmes les secteurs d'investissement prioritaires, car nous sommes convaincus que la province est plus à même de choisir les secteurs les plus prometteurs en matière de développement économique. Autrement dit, même si le gouvernement fédéral veut, au moyen de consultations, identifier toute une série d'investissements admissibles afin d'exercer un certain contrôle là-dessus, nous espérons pouvoir influencer son choix. C'est-à-dire que la sélection pourrait se faire en fonction d'une série de types d'investissements ou de secteurs prioritaires ou admissibles. . . Dans l'industrie, par exemple, la province pourrait se charger d'identifier quelques secteurs prioritaires. Autrement dit, nous souhaiterions que toute mesure de contrôle fédérale. . .

M. Shields: Soit appliquée de la même manière partout au pays.

M. Perrin: . . .soit appliquée de la même manière partout au pays.

M. Shields: Vous dites, au paragraphe suivant, que si une province demande des avantages, ces mêmes avantages doivent être offerts à toutes les provinces.

M. Perrin: Oui, en effet.

M. Shields: Je suis tout à fait d'accord. Cela me semble logique. D'ailleurs, j'apprécie beaucoup vos remarques au sujet des exigences en matière de syndication. Votre exemple me semble très pertinent et je suis sûr qu'il nous sera utile.

Par ailleurs, j'aime beaucoup la procédure que vous avez suivie pour les vérifications de sécurité, mais je me demande s'il n'y aurait pas moyen d'exiger que les fonds qui sortent de la Saskatchewan ou qui sont destinés à cette province—vous savez, en passant par les administrateurs de fonds, vous connaissez tout cela; c'est-à-dire qu'on pourrait peut-être situer tout cela dans un contexte fédéral qui permettrait de les inscrire. Il faudrait peut-être établir un registre distinct qui permettrait d'imposer des sanctions—de dire au gens: «Si vous ne respectez pas nos exigences, vous allez en subir les conséquences». Pour moi, il faut absolument un mécanisme de contrôle.

Le président: Notre expert-conseil voudrait justement vous poser des questions là-dessus, car il croit avoir entendu une proposition intéressante.

M. Marrocco: J'écoute cette discussion—et je vous demande de m'aider, car je peux très bien me tromper—et je n'arrive pas à comprendre pourquoi un bon avocat commercial ne pourrait pas préparer un contrat, le faire signer par la province et l'émetteur de titres ou l'entreprise qui essaie de réunir des fonds. Ainsi, la province—ou éventuellement, un représentant du gouvernement fédéral—pourrait exiger qu'on lui transmette des rapports périodiques ainsi que le droit d'imposer une mise sous séquestre en cas de non-exécution des conditions.

[*Texte*]

In other words, instead of putting it in the legislation, which a task force seems to recommend, I am thinking that there's no reason why an agreement properly drawn up between the parties can't give the respective governments that power, where they can establish a probable breach of the agreement. Have you ever considered that or am I wrong about that?

Ms Burnett: I would say that we have not considered it, but it is certainly a point and a question that you have asked that we could pursue.

Mr. Marrocco: If you have a commercial debt instrument and you default, very often the financial institution that lent you the money has contracted with you the right to put in a receiver, because you've defaulted on the obligation. It seemed to me that this would be a normal commercial contract that should be entered into. All you need is a commercial lawyer to draft it properly.

Mr. Shields: I hesitate for the reason that I don't like to see any recommendation going into legislation, which is something we discussed before, because then the control comes here. There could be as much as a two-month delay before they get off their ear ends here. They have to go to justice, they have to do all those kinds of things—the fund is gone.

The Chairman: This is in keeping with the approval and monitoring process being pushed back to the provincial governments.

Mr. Shields: Pushed where it should be, in the provinces.

Mr. Marrocco: Sometimes if you want an injunction, you have to stay up all night and find a judge somewhere—

Mr. Shields: You have to move fast.

Mr. Marrocco: —to get the injunction, because you have the perception that somebody is going to move funds or do something that will irrevocably prejudice—

Mr. Shields: If you had to come back to Ottawa to do this—

Mr. Marrocco: It would be impossible.

Mr. Shields: —it's gone.

Mr. de Jong: It would be desirable to have a standard commercial agreement that could be used by all the provinces.

Mr. Marrocco: I would imagine that at least in the common law provinces, there wouldn't be much variation, and that's fairly standard. I would suspect that even in Quebec that sort of thing is a relatively standard commercial agreement.

• 2255

Mr. Shields: We could require in regulations that the province enter into a standard agreement.

Mr. Fairey: They do exist in some provinces already, but they don't go as far as a receiver in having a lot of teeth. They have rights to information and things like that, which would be enforceable in court.

[*Traduction*]

Autrement dit, au lieu de l'expliciter dans la loi, ce qui semble correspondre à la recommandation du groupe de travail, pourquoi ne pas simplement faire signer une entente en bonne et due forme par les diverses parties, afin que les gouvernements disposent d'un certain pouvoir en cas de non-respect de l'entente? Avez-vous déjà songé à cette possibilité ou est-ce que je me trompe?

Mme Burnett: En fait, nous n'avons jamais songé à cette possibilité, mais votre argument est assez convaincant et nous pourrions effectivement étudier un tel scénario.

M. Marrocco: Si vous avez un titre de créance commercial et que vous ne respectez pas vos obligations, très souvent l'institution financière qui vous a prêté l'argent a déjà prévu le droit d'imposer une administrateur séquestre, puisque vous n'avez pas respecté vos obligations. Il m'a semblé que ce serait tout à fait possible dans le contexte d'un contrat commercial normal. Il suffirait de demander à un avocat commercial de le rédiger selon les règles.

M. Shields: Si j'hésite, c'est que je n'aime pas qu'on adopte ce genre de recommandation dans un projet de loi parce que, comme je le disais tout à l'heure, à ce moment-là, le contrôle s'exerce au niveau fédéral. Il faudrait peut-être attendre deux mois avant que les autorités fédérales agissent. Il faudrait qu'elles consultent les gens du ministère de la Justice, et toutes sortes d'autres personnes et à ce moment-là, il n'y aurait déjà plus de fonds.

Le président: Cela cadre tout à fait avec l'idée de confier aux gouvernements provinciaux la responsabilité de la procédure d'approbation et de contrôle.

M. Shields: Et je trouve tout à fait normal qu'ils assument cette responsabilité.

M. Marrocco: Mais parfois, quand on veut obtenir une injonction, il faut passer la nuit à chercher un juge...

M. Shields: C'est-à-dire qu'il ne faut pas perdre de temps.

M. Marrocco: ...qui va vous accorder l'injonction, parce que vous soupçonnez qu'on va déplacer les fonds ou faire quelque chose qui va faire du tort...

M. Shields: Et s'il fallait venir jusqu'à Ottawa pour le faire...

M. Marrocco: Ce serait impossible.

M. Shields: ...il ne resterait plus rien.

M. de Jong: Il serait bon d'avoir un accord commercial type qui puisse être utilisé par toutes les provinces.

M. Marrocco: J'imagine qu'il y aurait très peu de variations, du moins dans les provinces régies par la common law. J'imagine que même au Québec, il existe des ententes commerciales types de ce genre.

M. Shields: Nous pourrions exiger dans la réglementation que chaque province conclue une entente de ce type.

M. Fairey: Ces ententes existent déjà dans certaines provinces, mais elles ne confient pas beaucoup de pouvoirs aux autorités provinciales et accordent rarement le droit à une mise sous séquestre. Elles prévoient habituellement le droit à l'information, et ce genre de choses—droits qui seraient, d'ailleurs, invocables devant un tribunal.

[*Text*]

Mr. Marrocco: There's certainly consideration flowing.

The Chairman: You know, we're starting to discuss elements of the report that we're going to get into tomorrow, and we thank you witnesses. I'm cutting this meeting off before the clock hits 11 p.m. So whoever wants to ask a question, ask it fast.

Mr. Shields: Just a minute. I'm hearing your recommendation. You're saying you want to drop the tiers. Would you have any problem with having the tiers remain at $150,000 and $250,000?

Mr. Perrin: The old differential seemed to work well.

Mr. Shields: Yes, if it ain't broken, don't fix it. That's what I think too.

The Chairman: I'm going to suggest that at the end of the meeting, we might ask you further questions privately, after we adjourn, because at least for our consultant from British Columbia, it's only 8 p.m., so he's got another three or four hours to work tonight yet.

We have to be ready for our meetings at 9 a.m. tomorrow, and they have to have something prepared for us tomorrow afternoon. We thank you for being so patient.

Mr. de Jong: I did not get one question.

The Chairman: The member from Saskatchewan.

Mr. de Jong: I think the question of government-administered funds is an important one for Saskatchewan. The recommendation is that they be dropped. The charges are that the government fund gives the notion that there's a stronger sense of guarantee. How do you deal with that criticism?

Mr. Perrin: It's a criticism that is out there. When you look at the statistics, I don't think the government fund has attracted an inordinate proportion of the investment—about 12% or something like that of the total funds attracted. There are all the disclaimers provided, but I don't think it's an issue you're going to resolve if there is a fund that has the name "government" in it.

Mr. de Jong: How successfully has it funded?

Mr. Perrin: In raising investment capital?

Mr. de Jong: Not in raising it but in placing it, and how successful have the investments been?

Mr. Perrin: None of the investments have matured yet, but it has been successful in raising and placing funds.

Mr. de Jong: But nobody's in trouble?

Mr. Perrin: Not that I'm aware of. They will be able to tell you tomorrow morning.

Mr. de Jong: All right. Good. My last question is, you also support the notion of the investor getting a conditional visa or some instrument like that, being able to come to Canada and look the field over.

[*Translation*]

M. Marrocco: C'est certainement une possibilité à explorer.

Le président: Vous savez, nous commençons à discuter du rapport que nous allons commencer à rédiger dès demain, et nous vous remercions, d'ailleurs, de votre contribution. J'ai l'intention de lever la séance avant 23 heures. Donc, ceux qui souhaitent poser une question feraient mieux de le faire immédiatement.

M. Shields: Excusez-moi, mais je crois avoir compris votre recommandation. Vous dites qu'il faut éliminer les paliers. Mais accepteriez-vous que l'on garde les paliers actuels, c'est-à-dire 150,000$ et 250,000$?

M. Perrin: Oui, l'ancienne formule semblait bien marcher.

M. Shields: Vous avez tout à fait raison. Pourquoi réparer ce qui n'est pas cassé? Je suis tout à fait de votre avis.

Le président: Je propose qu'à la fin de la réunion, après que j'aurai levé la séance, nous prenions le temps de vous poser quelques autres questions—d'autant que pour notre expert-conseil de la Colombie-Britannique, il n'est que 20 heures; par conséquent, il lui reste encore trois ou quatre heures de travail.

Nous devons être prêts pour les réunions prévues dès 9 heures demain matin, et quant à eux, ils doivent nous préparer quelque chose d'ici demain après-midi. Nous vous remercions donc de votre patience.

M. de Jong: On ne m'a pas permis de poser une seule question.

Le président: C'est notre député de la Saskatchewan.

M. de Jong: À mon avis, la question des fonds administrés par le gouvernement est extrêmement importante pour la Saskatchewan. On recommande leur élimination. On prétend que le fait d'être administrés par le gouvernement laisse croire qu'ils offrent une meilleure garantie. Que pensez-vous de cette critique?

M. Perrin: Je sais que cette critique a déjà été formulée. Mais quand on regarde les statistiques, on constate que les fonds administrés par le gouvernement n'ont pas une très grosse part des investissements—ils représentent environ 12 p. 100 de l'ensemble des fonds investis. Bien sûr, on refuse toujours toute responsabilité, mais tant qu'on dira que ces fonds sont administrés par le gouvernement, on ne réglera pas le problème.

M. de Jong: Et est-ce que ces fonds ont eu du succès?

M. Perrin: Pour réunir des fonds, vous voulez dire?

M. de Jong: Non, pas pour les réunir, mais pour les placer; autrement dit, est-ce que les investissements se sont avérés bons ou non?

M. Perrin: Aucun des investissements n'est encore arrivé à échéance, mais je peux vous assurer que le fonds a réussi non seulement à réunir des capitaux, mais à bien les placer.

M. de Jong: Et il n'y a pas eu de problèmes jusqu'ici?

M. Perrin: Que je sache, non. Mais on pourra vous le dire demain matin.

M. de Jong: Très bien. Une dernière question. Vous êtes en faveur de l'idée d'un visa conditionnel ou d'un instrument semblable pour les investisseurs qui veulent venir au Canada pour voir quelles y sont les possibilités, n'est-ce pas?

[*Texte*]

Mr. Perrin: If I could interject there, the agreement was with examining the feasibility. We don't have any specific ideas to offer in terms of how it could be administered. I know there may be problems with giving or providing a conditional visa and then having difficulty monitoring and regulating.

Mr. de Jong: The problem identified by the previous witness and other witnesses is, how do you get them to Saskatchewan? It's your syndicates, your fund managers out there using their contacts in Hong Kong, Taiwan, or wherever, telling them of this. Without having those front-line troops asking them to come to Canada and have a look around here, many of them would go to Vancouver, Toronto or Montreal and never really venture forth out of there.

• 1100

Mr. Perrin: That's what they're doing now. You may consider it as a vehicle to get some immigrant investors more interested in direct business investment in some other areas of the country. I don't have any sort of experience in that, so I can't offer a view. But it strikes me that in promotion of the program, or in marketing of the program, it may be a feature that could be attractive to some people who would be interested in more direct business investment.

The Chairman: Mr. de Jong, it is 11 p.m. Maybe the best way for Saskatchewan to acquire more of these people would be not to market in January.

Goodnight, everyone. Thank you. The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

M. Perrin: Si vous me permettez d'intervenir, nous appuyons cette idée pour permettre aux investisseurs de se faire une idée de la viabilité des investissements. Par contre, nous n'avons pas de recommandations précises à vous faire quant à l'administration d'un tel mécanisme. Je sais que le fait d'offrir des visas conditionnels pourrait poser des problèmes au niveau du suivi et du contrôle de ces visas.

M. de Jong: Le problème mentionné par le témoin précédent et d'autres témoins aussi est le suivant: comment faire en sorte que ces investissements aillent en Saskatchewan? Ce sont vos syndicats et vos administrateurs de fonds qui ont des contacts à Hong Kong, à Taïwan et ailleurs qui nous le disent. Si l'on n'a personne sur la ligne de front à qui demander de venir au Canada et d'étudier les possibilités chez nous, eh bien, la majorité va nécessairement aller à Vancouver, à Toronto ou à Montréal et ne viendra jamais dans notre région.

M. Perrin: C'est ce qu'on fait actuellement. On peut dire que c'est un moyen d'intéresser les immigrants investisseurs à placer des capitaux directement dans des entreprises dans d'autres régions du pays. Je n'ai pas vraiment d'expérience dans ce domaine, et je ne peux donc pas vous dire si c'est utile ou non. Mais il me semble qu'au niveau de la promotion d'un programme, ce serait peut-être une bonne idée pour attirer des gens qui cherchent des possibilités d'investissement plus directes.

Le président: Monsieur de Jong, il est 23 heures. Si la Saskatchewan veut attirer davantage d'investisseurs, elle devrait peut-être simplement éviter de faire de la promotion au mois de janvier.

Bonne nuit, tout le monde. Merci. La séance est levée.

Government of Saskatchewan:

Bob Perrin, Manager, Business Immigration Program, Department of Economic Development;

Elaine Burnett, Program Manager, Business Immigration Program, Department of Economic Development.

P.W. Lorch and Associates:

Wayne Lorch, President.

Gouvernement de la Saskatchewan:

Bob Perrin, gérant, Programme d'immigration des investisseurs, Ministère du Développement économique;

Elaine Burnett, gestionnaire de programme, Programme d'immigration des investisseurs; Ministère du Développement économique.

P.W. Lorch et Associés:

Wayne Lorch, président.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Coopers and Lybrand Consulting Group:

J. Camille Gallant.

Canadian Maple Leaf Group:

Douglas A. Horne, Vice-President, Corporate Relation;

Steven Funk, Chairman.

Citizen's Choice Corporation:

Patrick Shanahan;

Ernie Shanahan;

Garnett Palmer.

Ontario Ministry of Industry, Trade and Technology:

Claudette MacKay-Lassonde, Assistant Deputy Minister, Trade and International Relations Division;

Chantal G. Ramsay, Manager, Business Immigration;

Rudy Hakala, Secretary, Ontario, Business Immigration, (Investor Program) Committee.

Overseas Investment Consultants:

Jim Humphries.

(*Continued on previous page*)

TÉMOINS

Coopers and Lybrand Consulting Group:

J. Camille Gallant.

Canadian Maple Leaf Group:

Douglas A. Horne, vice-président; Relations corporatives;

Steven Funk, président.

Citizen's Choice Corporation:

Patrick Shanahan;

Ernie Shanahan;

Garnett Palmer.

Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie – (Ontario):

Claudette MacKay-Lassonde, sous-ministre adjoint, Division des relations commerciales et internationales;

Chantal G. Ramsay, gérante, Immigration et affaires;

Rudy Hakala, secrétaire (Ontario), Comité d'immigration et affaires (Programme des investisseurs).

Overseas Investment Consultants:

Jim Humphries.

(*Suite à la page précédente*)

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

C9433006

OCT 7 1992